Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Avril-Juin 2015
N° 181 - 7 €

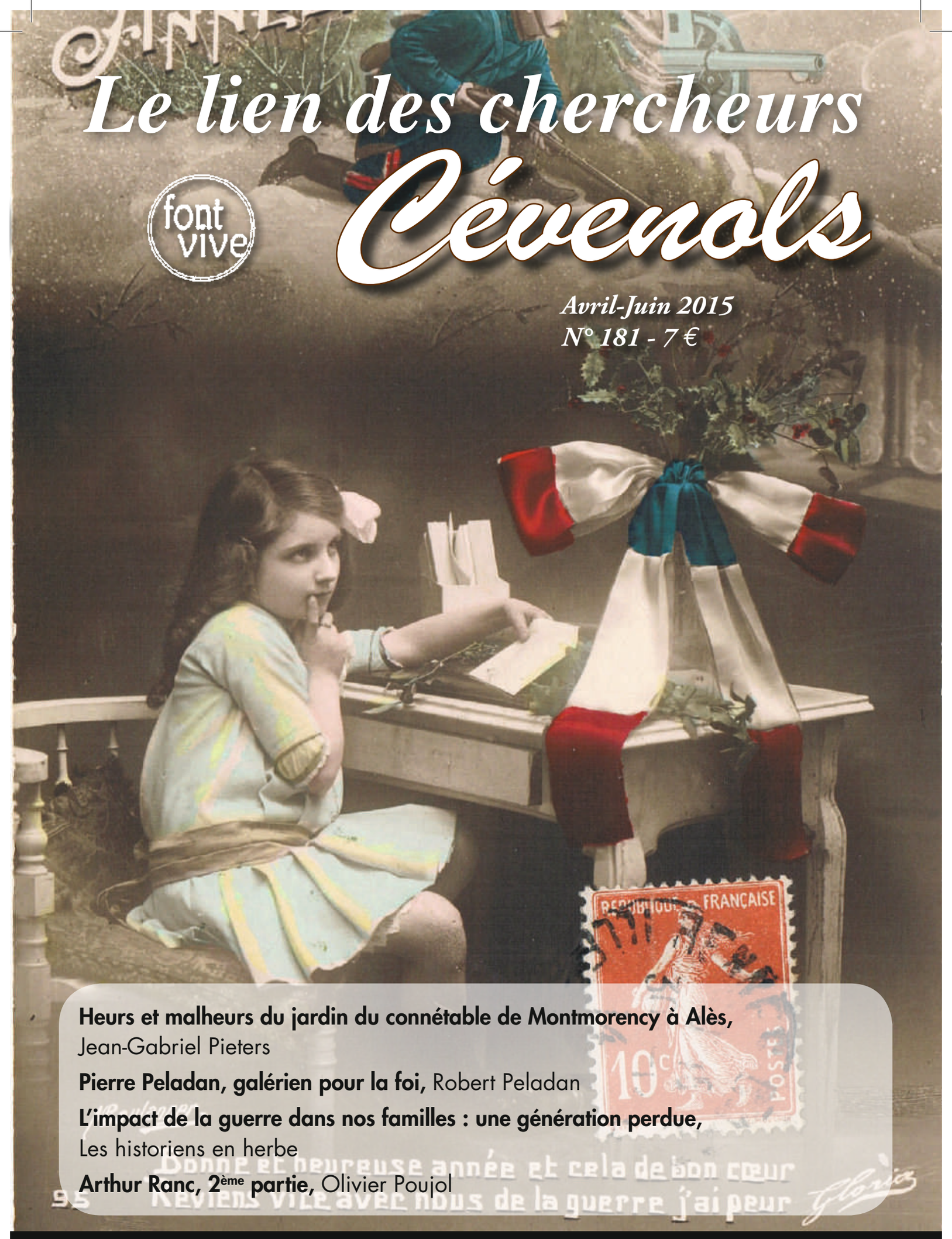

Heurs et malheurs du jardin du connétable de Montmorency à Alès, Jean-Gabriel Pieters

Pierre Peladan, galérien pour la foi, Robert Peladan

L'impact de la guerre dans nos familles : une génération perdue, Les historiens en herbe

Arthur Ranc, 2ème partie, Olivier Poujol

Les articles de Pierre A. Clément parus dans notre revue.

Sommaire

Un aspect d'Euzet, photo Paul Mazière

- **Heurs et malheurs du jardin du connétable de Montmorency à Alès par Jean-Gabriel Pieters,** p. 4
- **Pierre Peladan, galérien pour la foi par Robert Peladan,** p. 12
- **L'impact de la guerre dans nos familles : une génération perdue par Les historiens en herbe,** p. 16
- **Arthur Ranc, 2ème partie par Olivier Poujol,** p. 21
- **À lire à consulter, les entrées au Parc national des Cévennes,** p. 26
- **Liste des articles de Pierre A. Clément, publiés dans L.C.C.** p. 30

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE (Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue 30450 Génolhac

Fondateurs
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Robert Laganier
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Frédéric Boyer

Conseil d'administration
Patrick Arnault, Bernard Atger, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction
Bernard Atger, Christine Atger, Jean Castan, André Claveirole, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Madeleine Souche, Michel Wienin, Nadine Rouayroux.

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 - ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ; adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27€
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèques à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, 3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Chèques ou virements à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
FR23 2004 1010 0902 001 4C03 012 PSSTFRPPMON
Mise à jour avril 2015

Balade à Montalet, 11 avril 2015 Urgent

La date limite d'inscription pour le repas est fixée au lundi 6 avril, inscrivez-vous auprès de Paul Mazière au 07 81 88 88 36. (22 €, avec café et vins compris).

Programme :

- ceux qui n'ont pas de difficulté de marche : rendez-vous à 10 h, au parking de la mairie de Molières, montée au château à pied, après une visite de l'architecture industrielle de Molières ;
- pour ceux qui doivent se faire voiturer : rendez-vous à 12 h, parking de la mairie de Molières, la redescente s'effectuera de même
- 12 h30, repas sur place au château, puis visite du château par l'association pour la sauvegarde du château de Montalet.

À l'issue, redescente à pied sur un autre parcours pour voir la laverie d'or, au bord de la Cèze.

Éditorial

Appel à candidature : bourse de recherche de 1000 € pour Master 2

Le développement de la recherche historique sur les Cévennes et sa diffusion est l'un des buts de l'association L.C.C. Dans ce cadre, l'association offre une bourse annuelle d'un montant de 1000 € à un(e) étudiant(e) en Master 2 en 2015 – 2016, engagé(e) dans une recherche sur les Cévennes. L'intéressé enverra avant le 30 juin 2015, par courriel ou par voie postale, un résumé en deux pages maximum de sa problématique qu'il présentera pour l'obtention de son Master 2. Ce résumé indiquera les grands axes de son projet de recherche, ses orientations méthodologiques, ainsi que l'établissement d'enseignement supérieur du candidat et le nom du professeur encadrant sa recherche. Les envois par courriel privilégieront le format PDF.

Champ géographique : il devra impérativement correspondre aux Cévennes au sens large (montagne du sud-est de la Lozère, sud de l'Ardèche, ouest du Gard et nord-est de l'Hérault).

Période historique : de l'Antiquité à nos jours.

Thématique : tout sujet en rapport avec l'histoire des Cévennes, des thèmes les plus classiques (protestantisme, irrigation, châtaignier, mines, etc.) aux thèmes qui le sont moins (communication, vie communale, industrie, société, etc.) y compris les domaines interdisciplinaires comme la géographie historique (études de compoix), l'anthropologie, l'histoire des sciences et des techniques, etc.

Les deux premiers lauréats ayant travaillé sur le protestantisme, nous souhaiterions, même si ce thème reste compris dans l'offre de la bourse, que les nouvelles candidatures reflètent plus largement la diversité de la recherche actuelle sur les Cévennes.

Relation avec l'association : bien que cela ne soit pas une obligation, nous espérons susciter de fructueux échanges entre les lauréats et l'association. Une participation à notre revue trimestrielle sous forme d'articles sera notamment envisagée, voire une aide à la publication du mémoire.

Le lauréat 2015 sera choisi le 31 juillet 2015 au plus tard, la date limite d'envoi des candidatures est portée au 30 juin 2015.

N'hésitez pas à faire connaître autour de vous l'existence de cette bourse, qui, nous l'espérons, contribuera à relancer les études sur les Cévennes.

Site Internet : www.cevenols.fr

Hommage à Pierre A. Clément (1928-2014)

C'est sur le tard que j'ai rencontré P.-A. Clément. C'est à lui que je dois mon engagement actuel au sein de *LCC* et où, là comme ailleurs, il m'a comblé de bénédictions. Pour autant, je n'oublie pas l'homme des crises, point de départ d'un énième renouveau de notre revue. Homme de terrain, son singulier parcours, le courage et la franchise parfois abrupte de ses engagements, la fécondité de toute sa vie de chercheur méticuleux (aux vues quelquefois discutées), expliquent sans peine la dimension de référence de son œuvre.

J'ai jadis pris le temps de retranscrire les deux premiers chapitres de son *Salavès* (1953), trop vite épuisé... Le libraire Soustelle m'a personnellement offert, début 1974, son bel ouvrage sur *Alès*, alors fraîchement paru... Quant à ses « livres culte » que je n'ai pas besoin d'énumérer, ils restent toujours à portée de ma main.

Un souvenir parmi d'autres : après la sortie en 1999 de *Foires et marchés d'Occitanie*, il m'a dit combien il était fier que son ouvrage figure désormais au Bureau international des Poids et Mesures de Sèvres...

L'avancée des connaissances en Histoire n'a jamais été une accumulation tranquille de vérités acceptées par tous ; quelle que soit la qualité du chercheur ou celle de sa preuve, cela reste une vérité provisoire (et peut-être même l'erreur de demain). Le regretté Pierre-Albert nous aura beaucoup aidés sur ce chemin d'apprentissage.

J.-Gabriel Pieters

Depuis mon installation à la retraite en 2004 dans la vallée longue cévenole, je côtoyais Pierre Albert dans toutes les manifestations de la vie associative auxquelles il participait dans les Cévennes lozériennes. Les derniers temps au sein de l'association « Céfédé ligne verte », où, infatigable conteur, il déclamait souvent sous les châtaigniers, sur les drailles, des récits passionnants toujours émaillés de sa verve et sa fantaisie coutumières. En dernier lieu, il avait pris la parole au dernier rendez-vous de Champdomergue… très fatigué… à la limite de ses forces… et son récit toujours aussi prenant… et il semblait au fur et à mesure qu'il parlait qu'il retrouvait sa verve, son esprit espiègle, les aspects cocasses et comiques de ses propos l'ont toujours singularisé. Pierre Albert était un « grand monsieur », et il va nous manquer à tous.

Francis Villemaux

Heurs et malheurs du jardin du connétable de Montmorency à Alès

par Jean-Gabriel Pieters

Entrons dans l'ambiance des jardins d'une époque (fin XVI^e-XVII^e siècles)

Depuis notre découverte, vers 1960, dans les Histoires grotesques et sérieuses d'Edgar Allan Poe, de celle intitulée *Le domaine d'Arnheim*[1], nous avons été fasciné par plusieurs jardins remarquables, ceux-là bien réels, et plus tardivement par des « paléo-jardins », tel celui que nous allons tenter de faire revivre… après quelque peine pour parvenir à le localiser ! En effet, il se trouve que les « divertissements horticoles » sont des créations éphémères. Il suffit de considérer le destin des bosquets du parc de Versailles : salons de plein air créés pour l'enchantement et la rêverie… chambres secrètes ne perturbant en rien l'harmonie générale des jardins[2] — ou encore le sort des jardins du château de Tornac[3], désormais aussi introuvables que l'Atlantide…

Mais qu'est-ce qu'un jardin ? — « *C'est un lieu où les hommes plantent des arbres, des herbes et des fleurs, jouent avec leurs couleurs et leurs parfums, dessinent des allées, des bassins… Ayant ainsi égalé la nature, le maître du jardin est en attente de partager sa joie avec d'autres hommes : c'est le lieu où ils se rencontrent et circulent, libres de tout besoin, égaux entre eux… À la différence du travail effectué dans les métairies, ceux qui font un jardin ne demandent pas à la nature de produire pour eux des biens ; c'est une autre logique que celle du besoin : c'est celle de la production de quelque chose de splendidement inutile* »[4]. On entend là comme l'écho de la voix d'Olivier de Serres, lequel affirmait en 1600 dans un ouvrage immortel, que le jardin bouquetier « *est composé de toutes sortes de plantes, herbes, fleurs, arbustes agencés par compartiments et parterres et élevés en voussures et cabinets selon les inventions et fantaisies des seigneurs, plus pour le plaisir que pour le profit* »[5]. Il ne manquait pas de distinguer le jardin potager du bouquetier, et le médicinal du fruitier : c'est ce que chacun peut lire dans son *Sixiesme lieu* : « des Jardinages ».

Enfin Louis XIV vint… : « *J'ai fait Versailles pour la Cour, Marly pour mes amis, Trianon pour moi-même* »[6] ; cela veut dire pour sa gloire, à laquelle il fallait des témoins, aussi pour attester son grand-œuvre en respectant un véritable ordre de marche… Le roi va rédiger lui-même une *Manière de montrer les jardins de Versailles* pour ceux qu'il invite à monter dans ses calèches… mais ayant également en vue l'admiration de tous ; alors, promenade publique ou palais des fées ? Cette idée omniprésente se retrouve à Alès aussi bien qu'à Tornac.

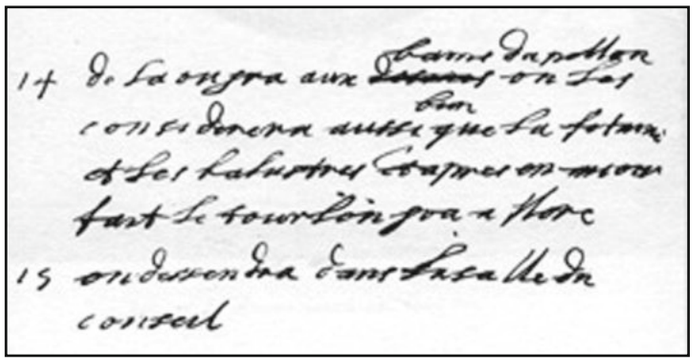

Notes de la main de Louis XIV, pour Manière de montrer les jardins de Versailles*, registre de Mansart, Arch. nat.*

Jardin ou parc ? Aux Temps Modernes comme à la Renaissance, on fait nettement la différence entre le *jardin*, espace fermé et tracé où se lit le travail de l'homme – et le *parc*, espace clos aussi, traversé par de larges allées ; au-delà de ces deux espaces distincts, s'étend la forêt ou la campagne environnante. Les jardins tracés à Versailles (comme ceux de Tria-

1 *Tales of the Grotesque and the Arabesque,* publié en 1839 ; traduit en français par Charles Baudelaire.

2 Bernard Champigneulle, *Promenades dans Versailles et ses jardins,* Les Libraires associés, 1961, p. 32.

3 *Histoire de la ville d'Anduze* par Paulet, P. Veirun, Alais, 1847 (*reprint* Lacour, Nîmes,1989, p. 103-105). *Château de Tornac* par Y. Chassin du Guerny (AD Gard, BR 1086).

4 Marie Balmary (psychanalyste), *Abel ou la traversée de l'Éden*, Grasset, 1999, p. 214.

5 « *Le Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs* d'Olivier de Serres, Seigneur du Pradel, A Paris, M. D. C. Par Iamet Métayer, Imprimeur ordinaire du Roy. Avec privilège de sa Majesté et de l'Empereur. In-fol. de 19 feuillets non chiffrés et 1 004 pages de texte, fig. ». « Seconde édition, reveuë et augmentée par l'Auteur. Ici est représenté tout ce qui est requis et nécessaire pour bien Dresser, Gouverner, Enrichir et Embellir la Maison Rustique. A Paris, M. DC. III. Chez Abr. Savgrain. In-4° de 22 feuillets non chiffrés et 907 pages de texte » … La 20^e édition, elle, se trouve « A Paris, chez Meurant libraire pour l'Agriculture, rue des Grands-Augustins, N° 24, an XI, 1802. 4 vol. in-8° ».

6 Louis Bertrand, *Louis XIV*, Fayard 1923; cité par Michel Déon, *Louis XIV par lui-même,* Perrin, 1964, p. 233.

non) seront enchâssés dans le *petit parc* coupé de chemins rectilignes favorables à la promenade, ceint par un mur de clôture percé de seize portes, au-delà duquel s'étendent les chasses royales. Depuis la fin du XVI[e] siècle, le jardin français, à l'imitation des jardins italiens, est une surface délimitée, qui se développe selon un plan précis ; jardin de plaisance pour la promenade qui comprend aussi dans ses parties les plus éloignées les jardins de commodité, tels le potager, le fruitier et, toujours pour la subsistance du maître des lieux : un bassin qui sert de vivier et une ménagerie, c'est-à-dire une basse-cour. De la maison, on peut embrasser le jardin dans son ensemble et l'admirer sans avoir à y pénétrer et s'exposer ainsi aux rigueurs du climat. Une terrasse sablée surplombant parfois le jardin sur deux ou trois côtés laisse saisir d'un seul coup d'œil la variété des parterres et leur harmonieuse disposition et invite, s'il fait beau temps, le visiteur à la promenade. Selon le jardinier André Mollet : « *À la face de derrière de ladite maison doivent être construits les parterres en broderies près d'icelle afin d'être regardés et considérés facilement par les fenêtres, sans aucun obstacle d'arbres, palissade ou autre chose haute qui puisse empêcher l'œil d'avoir son étendue*[7] ».

Sans surprise, les jardins nîmois rivaliseront de raffinement. Dans celui de Claude Robert[8] figurent douze tableaux représentant des combats sur terre et sur mer ou des jeux d'enfants, un treizième figure une femme qui file et quatre, plus petits, représentent des paysages ; près de 300 vases vernissés sont garnis de fleurs. Nous possédons l'inventaire (avant destruction) du contenu intégral – *relevant même l'état présent de maturité des cultures !* – des 21 clos qui figuraient au nombre de toutes les parcelles expropriées en vue de la construction du fort de Nîmes (en 1687)[9]. Glissons sur les clauses détaillées de l'arrentement de certains jardins[10] pour encore mentionner celui du peintre François Vallier, cédé en 1696[11]. Pourtant, selon nous, la plus saisissante évocation de jardin nîmois à la mode du Grand Siècle concerne celui situé dans l'ancien enclos d'Alison, au nord du canal de la Fontaine[12]. Outre une volière, on y trouve notamment : un bassin en marbre blanc très ouvragé avec dauphins et coquilles, une orangerie, une cascade de rocaille[13] et divers ouvrages garnis de coquillages ou de figures sculptées, un mur avec portiques, deux pavillons à la charpente « *couverte avec tuilles et platre de cinq différentes couleurs* », une coquille, un autre bassin, une vigne plantée de 130 arbres fruitiers, une autre cascade *etc.* Le parterre est orné de six carrés garnis « *de buys en compartiments avec plusieurs piramides de buy et autres pieces ronds et carre* » ; dans les carrés en compartiments il y a 13 arbres fruitiers. Le projet, de 1689[14] était plus ambitieux mais des problèmes d'arrosage survinrent.

Henri de Montmorency acquiert le comté d'Alès (1575)

3 décembre 1575, le comté d'Alès change de seigneur. Les Beaufort qui, depuis 1444 le possédaient, le cédent aux Montmorency, par échange de la terre de Saint-Ciergue en Auvergne qu'effectue Marc de Beaufort avec Henri de Montmorency dit Damville[15]. Puis le 22 août 1588, le (désormais) *connétable*[16] Henri de Montmorency achète du protestant Georges de Cambis, pour lors baron d'Alès, le château ruiné, la « grand tour appelée Pèletine » et sa part – la moitié – de l'entière juridiction sur la terre commune d'Alès, etc[17]. Ce (politiquement) catholique sera comte d'Alès jusqu'en 1601.

À l'intérieur de la ville, les principaux édifices sont les châteaux du comte et du baron ; ils ont pris la place des châteaux médiévaux de Pelet et d'Anduze, autrefois seigneurs d'Alès. Le château du comte (ancien château d'Anduze), est beau-

7 Dictionnaire du Grand Siècle, dir. François Bluche, Fayard, nouvelle édition 2005, p. 783-784.

8 AD Gard, 2 B 113 ; il est inventorié après son décès, en 1690.

9 AM Nîmes, JJ 3 ; dans son *Journal manuscrit* (AD Gard, 1 E 451), le notaire Étienne Borrelly se lamentera sur la disparition de ces clos.

10 Jean Ursy le Jeune not. de Nîmes, AD Gard, 2 E 1 287, 11 septembre 1595 ; le bailleur se réserve « les capres et les menues herbes quy nayssent sans la paroi et muralhe dud. jardin, et la moitié du fruitaige des arbres, des rozes et des rezins ».

11 AD Gard, G 213. La vente comprend : « Jardin a fleurs guallerie couverte vazes guarnis d orangérs, d autres plantes, bulbes de fleurs, les pilles de taillie (cuves en pierre taillée), banqualz tableaux peintures et autres choses fixées et non fixees … lequel dit jardin, clos de hautes murailles, est situé dans le faubourg des Carmes ».

12 AD Gard, H 210 (minutieux rapport de 46 pages) ; le jardin appartient pour lors à M. Teissier, seigneur de Marguerittes.

13 dont l'archétype est la grotte de Thétis à Versailles, admirée de 1664 à l'an 1676, où elle fut détruite.

14 Jacques Charaud not. de Nîmes, AD Gard, 2 E 37 238.

15 Chanoine Marcel Bruyère, *Alais capitale des Cévennes*, Nîmes, 1948, p. 165. Damville épousa Antoinette de la Mark puis, en secondes noces, Louise de Budos. De son premier mariage naquit Charlotte de Montmorency, comtesse d'Alès de 1601 à 1636. Elle épousa en 1591 Charles de Valois, lequel reçut le 31 janvier 1601, en paiement de la dot de sa femme, la comté d'Alès (*Choix politiques et luttes de factions dans la cité protestante d'Alès* (1598-1629) : Rachel Aupetitgendre, Mémoire de maîtrise la Sorbonne, Paris IV – juin 1997).

16 Gouverneur du Languedoc, il avait été déclaré un moment rebelle par Henri III ; changeant de conduite en 1578, le roi lui accorda une abolition générale du passé ; pour davantage de détails sur ces événements, voir Bruyère, p. 162-163.

17 « Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency », LCC, hors-série n° 59, p. 4 (manuscrit 1 J 130 des AD 30, mis en œuvre par Gérard Caillat) ; Jean-Bernard Elzière et Nicolas Faucherre, *Des châteaux médiévaux d'Alès au fort royal de la Contre-réforme (1687)*, Société Française d'Archéologie, Congrès du Gard 1999, Paris, 2000, p. 60 et suivantes. Ce « etc. » signifie que si les co-seigneurs d'Alès ne possédaient par indivis que la ville même, les domaines situés hors les murs appartenant à chacun d'eux sans partage (cf. l'*Histoire de Languedoc*, éd. Privat, tome XII, Notes : Note 18, *Seigneurs d'Alais*).

coup plus imposant que celui du baron ; les deux constructions sont situées entre la rue de la Roque et la rue Soubeyranne. Seigneurs et bourgeois d'Alès avaient deux enceintes bien séparées : celle des seigneurs, assez petite, enserrait deux châteaux (celui du comte et celui du baron) séparés par un mur, leurs dépendances et trois rues qui en partaient pour aboutir à la rue Soubeirane. Des chaînes tendues aux extrémités de la rue Soubeirane marquaient les limites entre la ville où s'exerçait l'autorité des consuls et le domaine des seigneurs[18].

Le château comtal ayant été gravement abîmé par le siège de 1576[19], Damville – celui-là même qui l'avait entrepris quelques mois auparavant ! – fait travailler à le relever dès l'année suivante ; sa (première) femme Antoinette de la Mark se chargera de diriger et de surveiller elle-même les réparations.

Entre mars 1586 et août 1588, et toujours avec son épouse[20], le seigneur-connétable de Montmorency « *tient à Alès longue et fréquente résidence. C'est pourquoi il y fait construire un beau château avec un jardin très plaisant*[21] ».

Une précieuse recherche due à Jean-Bernard Elzière et Nicolas Faucherre, répertoriée en note[22], nous documente sur ces aménagements : construction d'un riche palais – *couvert de tuiles* – achevé en 1591 puis, entre 1589 et 1591, d'un beau et riche « pavillon » situé au sud du château comtal, en trapèze, *couvert d'ardoises*, pour loger le capitaine Antoine Carante et la garnison. Carante s'occupe lui aussi des travaux, notamment de l'entrée en ville des charrettes de matériaux, car le seigneur fournit tout. Nos auteurs décrivent ensuite le palais, qui pourrait ressembler quelque peu au bâtiment « Renaissance » du château de Portes (à priori élevé entre 1575 et 1590). Ils disent que le connétable dispose également d'un « clos » complanté de plusieurs et divers arbres fruitiers contenant trois séterées de terre en semence ou environ[23], situé au bout du palais, jardin et cour.

18 *Choix politiques et luttes de factions dans la cité protestante d'Alès* (1598-1629), *opus cité*.

19 Une nouvelle guerre de religion avait commencé avec l'accession d'Henri III au trône. C'est au cours de cette guerre que la ville d'Alès fut prise, après un long siège, le (Samedi saint) 2 avril 1575. En effet, le 12 février 1575, protestants et politiques s'étaient emparés de la ville sans difficulté et les catholiques s'étaient réfugiés dans les châteaux ; voir Bruyère p. 163-164 et Elzière-Faucherre, p. 61.

20 Le détail de ces séjours figure dans les *Comptes rendus de la Société Scientifique et Littéraire d'Alès* t. 7 (1875) p. 27-38 ; voir Elzière-Faucherre, p. 61, note 38.

21 En 1583, Montmorency, prenant ses quartiers d'hiver, passa à Alais les trois premiers mois de l'année ; il s'était installé, lui et sa femme, à la mairie — le « petit palais », comme on l'appelait alors (Bruyère, p. 168 et Elzière-Faucherre, p. 61). La maison consulaire, qui était située à l'angle de la rue Soubeyrane et Piscarié, en-dessous du jardin des Cordeliers, a donc changé de place par rapport au XIV[e] siècle, puisqu'un plan d'Alès de 1393 (Alès 1393, 1 Fi 6) indique une « maison des consuls » rue de la Roque (Achille Bardon, *Notes d'histoire d'Alès dans leur suite chronologique de 1592 à 1630*, p. 85).

22 Nous parlons de la copieuse note 39 de la p. 61, exploitant le dénombrement fait en 1596 par Mgr de Montmorency.

23 La séterée d'Alès valait quasiment 20 ares, ce qui fait 6 000 m^2 ; 154 litres de grain étaient nécessaires pour ensemencer une telle superficie ; reste à déterminer, d'après la coutume, si l'on semait ici dru ou plus clair (moins 20% à Saint-Ambroix) : un tout autre sujet !

Le voyage de Thomas Platter à Alès, 10 juillet 1597

La remarque précédente : « *un beau château avec un jardin très plaisant* » revient à un Bâlois : le jeune Thomas Platter, né le 24 juillet 1574. Qui est-il exactement ? Nous le voyons partir de Bagnols le 21 avril 1597 pour se rendre à Uzès, où il s'installe à l'auberge de l'*Écu de France*. Pendant cinq jours, il réfléchit à la possibilité de s'entraîner « à la pratique médicale pendant un temps », car le 22 mars, à Montpellier, il a été fait bachelier de médecine. Titulaire désormais du baccalauréat, le carabin pourra exercer ou, du moins, *s'exercer* en médecine dans telle localité du Languedoc en laquelle, selon le terme convenu, il aura l'occasion, jeune apprenti médicastre, de « remplir son premier cimetière ». Finalement son choix va se porter sur cette ville huguenote d'Uzès accordée à ses convictions ; c'est là qu'il fera séjour continu du 21 avril 1597 au 25 octobre 1598, quelquefois entrecoupé d'excursions, notamment à Alès.

Portrait de Thomas Platter (1574-1628), tiré de l'édition Coulet, Montpellier, 1892.

Découvrons maintenant les sources qui alimenteront notre narration :

1° Félix et Thomas Platter à Montpellier 1552-1559 – 1595-1599 « *Notes de voyage de deux étudiants bâlois*[24] *publiées d'après les manuscrits originaux appartenant à la bibliothèque de l'université de Bâle ; avec deux portraits* » Montpellier, chez Camille Coulet, libraire, 5 Grand'Rue, 1892. Réimpressions : Laffitte Reprints, Marseille 1979 ; et Pierre Clerc-Espacesud, Montpellier, 1991 : ici les Notes de voyage de Thomas sont précédées de son portrait et remplissent les pages 175 à 502 ; et la description du jardin les pages 372 à 375.

2° Le voyage de Thomas Platter 1595-1599 tome II, « Présentation, Introduction et commentaires historiques par Emmanuel Leroy Ladurie ; texte traduit par E. Le Roy Ladurie et F.-D. Liechtenhan », Fayard, 2000 – Chapitre II : *Occitania* ; notre jardin occupe les pages 337 à 342 (la note 353 s'y rapportant se lit p. 650). Cette traduction est opérée d'après le texte allemand (scientifiquement) établi en 1968 par Mme Rut Keiser, conservateur à la Bibliothèque universitaire de Bâle (cf. la p. 55).

Entrons dans le cœur du sujet : « *Le lendemain, 10 juillet* [1598] *... avons visité la ville ... La rivière du Gardon lèche, au passage, les remparts d'Alès ... Le trafic des bateaux, sur le Gardon, est des plus réduits... Dans la cité d'Alès, rien ne vaut particulièrement la peine d'être vu, mis à part le château. Il est situé en ville, et l'on y jouit d'une vue complète sur le jardin d'agrément, lui-même contigu à cette demeure seigneuriale : on peut accéder directement du château au jardin pour s'y promener. Ce château est joliment bâti ; d'après mes souvenirs,* il est recouvert d'ardoise noire ».

Et disons-le sans tarder, avant d'y revenir plus loin : le jardin du comté est situé là où sont les prés Saint-Jean.

Mais place à Thomas Platter : « [à la suite de quoi,] *nous avons traversé cette rivière* [de Gardon]. *Près d'Alès elle est assez large, et encombrée de rochers. Puis nous sommes passés dans un beau vignoble. Enfin, à une demi-heure de la ville, nous sommes parvenus à la source dont les eaux sont utilisées pour l'arrosage des jardins d'agrément du connétable. L'endroit où nous étions parvenus était tellement charmant, et le panorama, superbe, dominant toute la ville*[25] *: à midi nous avons piqueniqué dans une belle prairie près de la source. On avait apporté pour nous des provisions, en provenance d'Alès. Après ce repas sur l'herbe, nous avons fait retour jusqu'au Gardon ; une fois celui-ci traversé, nous étions en ville ; il ne nous restait plus qu'à visiter le jardin du connétable, dont voici les principaux aspects :*

Le jardin d'agrément du connétable

« *Au pied de la montagne, près de la rivière du Gardon, au sortir de l'une des portes du rempart, à main gauche,* [la porte de la Roque] on aperçoit une jolie maison, très charmante. C'est là qu'habite le jardinier ; ses outils et autres instruments nécessaires à l'horticulture y sont également conservés. Ayant traversé ladite maison de part en part, nous avons descendu encore quelques marches – et voilà, nous étions rendus dans le célèbre jardin d'agrément d'Alès. Il est rectangulaire, un peu plus long que large, encastré dans quatre murs, ornés d'un crénelage de belles dalles.

« Au milieu du jardin, on a érigé une superbe fontaine en marbre blanc ; son bassin est tapissé, au sol, par une mosaïque colorée ; elle représente toutes sortes de bêtes étranges : poissons, crustacés, tortues et autres animaux aquatiques du même genre, fidèlement dessinés, d'après nature, comme s'ils nageaient dans la fontaine. Au centre de celle-ci sont plantés quatre tubes : ils font jaillir les jets d'eau à des hauteurs considérables, grâce à une pression très forte. En effet, le point d'origine de *la source qui alimente la fontaine du parc est situé à une altitude beaucoup plus élevée, à un quart de lieue de la ville, soit une demi-heure de marche* ; l'eau est canalisée vers le jardin en passant pardessus le Gardon.

Dieu Océan, IIe siècle, musée archéologique de Sousse, Tunisie.

24 Il s'agit de frères, issus de deux mariages : Félix a 38 ans de plus que Thomas ! Voir l' « Introduction » de l'édition Coulet.

25 Un lecteur pourrait-il identifier cet endroit, situé à une demi-heure de marche d'Alès ?

« *Quand on sort de la maison du jardinier, à main gauche dans le parc, on pénètre en une longue allée où il n'y a que des noisetiers ; elle est ouverte par le haut, ayant trois cents pas de long et douze pieds*[26] *de large. À mi-chemin de cette allée se dresse un pavillon estival, masquant une déclivité, et au centre duquel trône une belle table d'ardoise noire. L'allée est plantée d'est en ouest. Derrière cette allée, du côté sud, coule un ruisseau : il traverse le parc et fait fonctionner un moulin, situé à l'est ; on peut régler le débit de ce cours d'eau, en plus ou en moins. Soit qu'on veuille prendre des bains ; soit qu'il s'agisse de diriger l'eau vers toutes les parties du jardin, dans un but d'irrigation. Au nord, le ruisseau se jette dans un étang oblong et triangulaire, qu'on a creusé au sein d'une belle prairie : il est assez vaste et sa profondeur est de sept pieds. Au centre de l'étang se trouve une île, revêtue d'une belle herbe verte. Dans cet étang vivent de nombreux poissons, qu'on y tient et qu'on entretient. On les voit nager au soleil, en eau transparente. Auprès de cet espace lacustre, on aperçoit un noyer qui porte des noix… sans coquille ! On peut voir aussi dans ce jardin du connétable bien d'autres végétaux étranges de-ci, de-là, et puis des arbres fruitiers idem, les uns et les autres fort plaisants.* »

Thomas Platter « oriente » sa description en fonction des allées : on retrouve là l'idéal de l'esprit classique. Près d'un siècle après lui, La Quintinie écrira : « *Quoi de plus beau qu'un jardin disposé de telle manière que, de quelque côté qu'on le regarde, on n'aperçoit que des allées rectilignes* » ; tout est soumis à l'ordre et à la raison, aménagé pour le plaisir des yeux[27]. Cela dit, le Bâlois a tracé ses esquisses et schémas en fonction des parterres de fleurs (A, B et C) et du labyrinthe (D), avec le regard d'un botaniste.

Et quand viendra pour lui le moment de conclure sa narration : « *Vers le sud s'étend, comme je l'ai dit, la longue allée des noisetiers en forme de couloir. En somme, in summa, l'ensemble du jardin mesure au minimum quatre cent pas de long et trois cent pas de large*[28]*. Les belles allées pour promeneurs l'entourent de partout, avec une ornementation de plantes parfumées, tant exotiques qu'indigènes, et porteuses de fruits ; et puis ça gazouille tant et plus, je veux dire les oiseaux, c'est charmant. On y bénéficie des divertissements et jouissances les plus variées : aussi bien pour les yeux et les oreilles que pour le goût et les autres sens. Il y a plus à voir là-dedans que ce qu'on peut en écrire et décrire, surtout avec si peu de temps devant soi* »[29].

Mais voici la seconde allée, à laquelle on accède par une grande porte située à l'est, dans la partie centrale du parc. Longue de quatre cent pas [266 m] et large de dix-huit pieds [6 m], elle est rectiligne comme un trait de flèche. Elle est plantée de mûriers blancs distants d'un pas l'un de l'autre ; leurs branches se joignent et se recourbent en altitude, formant une voûte de dix-huit pieds de haut, en sorte qu'on peut se promener là-dessous à pied sec, même par temps de pluie.

Le labyrinthe

On parvient à celui-là par une porte accessible depuis cette longue allée de mûriers, dite *chemin vert*. « *Les haies qui délimitent les plates-bandes du labyrinthe consistent en pruniers, pommiers et cerisiers de la hauteur d'un homme ; ils sont tellement rapprochés et intriqués que personne ne peut se faufiler à travers ni par-dessus. Le chemin qui mène au centre de ce dédale fait cinq cent pas de long* [333 m], *si toutefois l'on ne s'égare point, et à nouveau cinq cents pas en sens inverse pour sortir du labyrinthe, ce qui fait mille pas en tout* (celui de Versailles avait un parcours de 750 m) ; *il a un pas* [0,66 m] de large. *À chacun des quatre angles extérieurs du grand carré labyrinthique se dresse un pavillon d'été : quatre maisonnettes au total. Quadrangulaires elles aussi, avec quatre portes béantes, elles sont revêtues de vigne, jasmin et autres – avec à l'intérieur des lits ou banquettes de gazon vert … Ce sont des espèces de couchettes pour le repos, en position assise ou horizontale. Il arrive souvent qu'on s'égare dans ces maisonnettes estivales, dès lors qu'on se trompe de porte quand on veut en sortir ; la chose est spécialement fréquente quand on veut y passer un moment à batifoler avec une fille ; et c'est bien ce qui s'est produit en ce qui concerne le fils du connétable. Du reste, ce garçon, d'après ce qu'on prétend, y a finalement perdu la santé et la vie, à force de faire des frasques avec les Juives en Avignon* ».

26 Le pied français ou « pied de roi » mesure 32,4 cm ; c'était, dit-on, la longueur du pied de Charlemagne. Lors de sa visite au Pont du Gard *(p. 156-158)* , Thomas utilise « une métrologie bâloise assez proche de celle utilisée en France ; soit le pied de 30,5 cm, et le pouce de 2,5 cm » *(voir la Note 115, p. 628)* .

27 *Le grand livre des fruits et légumes,* Éditions La Manufacture, 1991.

28 Selon Gratien Charvet, la grande rue d'Alais (rue Droite, *Carrièïro drecho*) « qui a douze ou treize cents pas le long » a une longueur totale de près de 800 mètres. Le rapport de conversion [de 1200 à 800] s'établissant aux deux tiers environ, on obtient pour ce jardin des dimensions métriques de l'ordre de 266 x 200 m …

29 Et, quant à nous, faute de place !

Plan du labyrinthe de Versailles ; à la différence d'Alès, il était plutôt difficile de s'y égarer.

L'entrée du labyrinthe de Versailles par Jean Cotelle le Jeune (1642-1706), Musée des arts décoratifs de Paris.

Thomas se souvient (car il y retournera…[30]) d'autres cabanons d'été situés aux divers angles du labyrinthe, en particulier d'un pavillon très orné au cœur même du dédale, recouvert d'une treille : sous la feuillée « *se dresse une belle table d'ardoise, avec un lit d'herbes et beaucoup de sièges, où l'on peut se divertir en tout temps* ».

Derrière le labyrinthe, dit-il encore, on distingue un bosquet épais, planté de houx, troènes, poiriers, pommiers, cerisiers, destiné à la promenade, où sont édifiés d'autres édifices élégants. Sur son croquis, ce « parterre » est désigné par la lettre C. Quant aux parterres (ou vergers) A et B, ce sont « de petites merveilles ; entourés de bordures en plantes basses, ils sont complantés d'un grand nombre d'arbres rares et qui portent du fruit ». Les quatre parterres (ou départements) sont « derrière l'allée des mûriers sur le flanc nord ».

Vers le sud, en revanche, on peut embrasser du regard deux grands jardins potagers où poussent des choux, des oignons, des melons, des cucurbitacées et d'autres végétaux pour la cuisine : cela donne des structures circulaires entourées de bordures d'arbres fruitiers ; les plates-bandes à herbes culinaires sont également bordées par des rangées d'hysope, de romarins, etc.[31] Ces mêmes plates-bandes sont environnées de petits fossés ou de canaux pour les irriguer à volonté, en utilisant l'eau du ruisseau dont il a été question.

Avouons que nous avons un peu le tournis ! Thomas passe sans cesse de ce qu'il a sous les yeux, au schéma qu'il a tracé, ou à la vue d'ensemble perçue depuis le château, laquelle lui permet de se rendre sans hésiter à l'endroit qu'il a choisi, afin de le visiter accompagné du jardinier. Malheureusement pour nous, ses esquisses ont été « enterrées » dans son (inaccessible ?) manuscrit.

Encore des allées ! S'allonge vers l'est celle qui est bordée « *d'une file d'arbrisseaux et de grenadiers sur la droite, ainsi que des lauriers sur la gauche* ». Vers l'ouest, voici un chemin de promenade où « *les buissons alternent avec des arbres et arbustes entrelacés, tels qu'épines-vinettes, aubépines, groseilliers*[32] *de groseilles à maquereau, troènes, cerisiers, pêchers, tous alignés au cordeau et bien taillés* ». Vers le nord, on suit une longue allée en direction

30 Le 19 août 1598 : voir les *p. 352-353*.

31 Les végétaux comprennent *notamment* les légumes-racines, les « verdures » (choux…), « les fournitures » (estragon…), les « plantes fortes » (oignons…) ; le melon devrait normalement faire partie des cucurbitacées, sous-catégorie des légumes-fruits ; les herbes culinaires sont dites « odoriférantes ». Les distinctions culturelles de l'époque – en dix catégories arbitraires – priment sur la botanique !

32 Page 274 : « Le 16 avril [1597], je me suis adressé au gouverneur de cette ville de Bagnols … dans son jardin. [Monsieur d'Augier, grand prévôt de toute la province du Languedoc] m'a montré ce jardin où il préfère que soient plantés *des groseillers et des petits pois, les uns et les autres rares en Languedoc*, plutôt que d'autres végétaux.

du soleil couchant : « *ce ne sont que lauriers sur la gauche ; et à droite de beaux orangers, citronniers et divers arbres producteurs de limons, les uns et les autres adossés à des murailles, exposés au midi, recouverts et protégés en hiver* ».

Le Bâlois achève ainsi son récit : « *J'ai aussi voulu dessiner divers outils dont se servait le jardinier : il est lui-même, à l'en croire, complètement débordé de travail dans le jardin en question – ce qui n'a rien d'étonnant* ». Les outils consistent en escabeau double, piochon, ciseaux, faucille emmanchée. Le dieu des jardins avait sans doute davantage de raisons de se plaindre que le « gouverneur » (*regiorum hortorum culturæ præfectus*) Jean-Baptiste de La Quintinie[33] ou le médiatissime Alain Baraton !

Toutefois il était écrit que l'avenir n'appartiendrait pas au maître du jardin mais à Dieu.

L'inondation d'Alès du 10 septembre 1604

Ce fut l'une des plus désastreuses *inondations que la ville ait connu, et les dégâts qu'elle causa furent évalués à 200 000 écus. La « requeste présentée par les Consulz et habitans afin qu'il plaist au Roy leur diminuer la moitié de la somme dont ils seront contribuables pendant dix années* » – cela faute de futures ressources – se trouve mentionnée dans les registres du Conseil d'État en tels termes : « *en considération des pertes et ruynes par eulx souffertes à cause de l'inondation de la rivière du Gardon qui a duré plus de trois sepmaines, innondé tout le terroir et plat païs qui est auprès de la dite ville, emporté la terre et arbres fruitiers, arraché les vignes et piedz d'arbres des jardins, plus de deux lieues tant au-dessus qu'au dessoubz de la dite ville* [...] ». Le 26 avril 1605, « le Roy en son Conseil » renvoya ladite requête aux Trésoriers généraux de France établis à Béziers « *pour informer et donner advis à Sa Majesté sur le contenu en icelle, et icelluy veu, estre pourveu aux supplians ainsy que de raison* ».

Alors laissons l'administration *moudre* son travail ... L'inondation exerça ses ravages à trois reprises successives, pendant, donc, plus de trois semaines ; elle restera dans la mémoire collective sous le nom de *Déluge*. Nous en connaissons les horribles détails grâce à une plaquette de 13 pages imprimée à Paris en 1605, publiée en fac-similé et commentée par Gratien Charvet[34]. Pour mieux goûter les circonstances du si piteux et irrémédiable sort réservé aux *beautez rarement superbes des merveilles de ce delectable verger de monsieur le Comte*, le lecteur voudra bien se reporter à la narration que nous en avons faite (p. 23-24) dans le précédent numéro du *L. C. C.* Mais voici comment s'exprime la sensibilité du temps :

« *... nous avons veu ces iours passez la riviere du Gardon (qui de son perpetuel arrousement fecondoit les pays des Sevenes, donnoit vie à tant de beaux vergers qui honoroient son bord, & du plaisir & commodité aux habitans des lieux où il passe) se desborder si desmesurément, & se grossir d'un si merveilleux excez, que les degasts causez par si estranges ravages sont incroyables, & les pertes & dommages presque impreciables ...*[35] »

Ainsi passe la gloire des jardins

Selon Charvet, des relations pareilles à celle du *Discours pitoyable du grand desbordement...* étaient assez fréquemment publiées à la fin du XVI^e^ siècle et au commencement du XVII^e^. Ces récits, plus ou moins inexacts, étaient uniformément précédés et suivis, tel celui de l'inondation d'Alès, d'un exorde et d'une péroraison également emphatiques et pédantesques ; ils suffisaient, dans le principe, à défrayer la curiosité publique, tenaient lieu de Gazette et rapportaient ordinairement les événements les plus remarquables qui avaient lieu.

Ainsi lit-on, en clôture de notre *Discours* : « *Or que l'exemple memorable d'un si estrange & espouvantable chastiment advenu à ces gens, nous serve d'advertissement à nostre devoir, & d'un memorial pour nous faire penser aux iugements de Dieu, lequel employe la correction, non seulement pour ceux qui la reçoivent, mais aussi au profit des autres : afin qu'en voyant quelques-uns chastiez, ils profitent par la calamité d'autruy : voulant en chastiant un petit nombre de gens, en amender beaucoup. Et par l'exemple de quelques-uns, qui par aventure ne sont si meschans que beaucoup d'autres, il nous advertit que puis qu'il n'espargne ceux qui valent mieux, il n'espargnera point ceux qui l'ont irrité davantage. Adieu.* ». Il existe, on le voit, une explication à tout.

Plus terre à terre nous apparaîtra la réaction des

33 Mort à Versailles le 11 novembre 1688, ayant consacré cinq ans (1678-1688) à la création d'un potager de plus de neuf hectares, dont l'entretien coûtait annuellement 18 000 livres. Louis XIV (qui se montre d'une *pénétration incroyable* dans l'art du jardinage !) déclarera à sa veuve : « Madame, nous venons de faire une perte que nous ne pourrons jamais réparer ».

34 Requête et plaquette figurent dans les Mémoires de la Société Scientifique et Littéraire d'Alès, année 1879, t. XI, p. 29-59.

35 Pour davantage de lisibilité, nous avons ici remplacé les u (a*u*ons) par des v (a*v*ons) ...

gens du pays lorsqu'au milieu du XVIII[e] siècle, Mr de Montbrison donna l'ordre de détruire le jardin de Tornac « *qui avait par ses côtés près d'un quart de lieue de longueur* (1,5 km ?)[36] *... bien autrement beau que celui des Tuileries, et de tout autre genre » car son entretien était trop coûteux pour un particulier* (on faisait venir d'Italie des jardiniers pour le soigner !) : « *ce fut une désolation générale dans le pays ; on craignait même un soulèvement ; mais l'ordre fut exécuté, et on se contenta de le pleurer. Il ne se faisait aucune fête, aucun mariage, qui ne fussent célébrés au jardin de Tornac ; il a été converti en prairie* »[37] .

Sic transit gloria... Bien qu'étant familier des lieux actuels (« les Hespérides ») et observant sur place – avec le fameux rapport de 1771 à la main et l'imagination en éveil – nous trouvons bien difficile de réveiller ne serait-ce que le fantôme du magnifique jardin nîmois du Grand Siècle (évoqué plus haut), créé en 1689 dans ce qu'on appelait aux XVII[e]-XIX[e] s. « l'enclos d'Alison ». Alors que dire du jardin du Connétable d'Alès ?

Nîmes, Les Hespérides, état actuel, photo de J.-G. Pieters. Voici comment la maison est décrite en 1771 : « La façade du Cotté du Couchant du Cotté du parterre est ornée de Six pilastres En forme de Chaine avec Une Corniche et Une atique et trois plintes Sur toute la Longueur delad façade au milieu de laquelle est Un fronton avec une montre Sollaire, Sur le fronton trois figures deux levriers quatre paniers de fleurs et une hurne Sur Latique ».

36 Une lieue représente la distance que parcourt un piéton en une heure. La lieue de 3 000 toises (5,85 km) était la seule que l'on employait dans notre région, alors que la lieue de poste (de 2 000 toises au kilomètre) valait, elle, 3,90 km ; mais Marcel Girault, lui, la chiffre à 4,5 km.

37 *Histoire de la ville d'Anduze* par Paulet, Alais, 1847 ; reprint Lacour, Nîmes, 1989, p. 105.

Compléments par Michel Wienin

Sur la note 25 : une source en rive droite, 2-3 km de la ville et dérivée est certainement celle de Russaud, à l'origine du ruisseau du même nom (celui qui passe à la Verrerie), sise un gros km au N-O du pont de Rochebelle, en contrebas Est de Trèpeloup. La colline du Montaud qui la domine au N-E offre une belle vue sur la ville, ce qui ne serait pas le cas pour celle de La Tour par exemple, captée ultérieurement. Elle est aujourd'hui totalement tarie par suite des travaux miniers effectués au-dessous. Cette source avait été captée pour la ville qu'elle alimentait via une canalisation de terre cuite (bournels) dont on retrouve de temps en temps des morceaux lors de chantiers. Je me souviens les avoir vus entre autres lors de travaux du pont de Rochebelle il y a quelques dizaines d'années. Par contre, elle n'a certainement jamais alimenté les jardins des Prés-St-Jean qui sont en rive gauche, arrosés par le canal des moulins (qualifié de ruisseau dans le texte de Platter) qui dérivait l'eau du Gardon au niveau de la Païssière (barrage de dérivation) du Gournier (mas disparu sous l'usine de Tamaris), quelques dizaines de mètres en amont de l'actuelle passerelle de la Royale. Cette digue s'est rompue en novembre 1976 causant la chute d'une pile du pont suspendu situé en aval. On peut encore en voir quelques tronçons de maçonnerie dans le lit du Gardon. Il n'est pas impossible que ce canal ait drainé aussi certaines sources médiocres comme celle de Fontane, recouverte par les alluvions du Gardon et les déblais miniers ou celle de Mercouly, 1 km en amont.

À propos d'Histoire et de géologie : à noter au passage que Th. Platter note que le Gardon coule sur son lit rocheux dans la traversée d'Alès. Les plus ou moins 4 m d'alluvions qui le remplissaient dans la 1[ère] moitié du XX[e] siècle (autour de 2 seulement aujourd'hui) n'étaient pas un état naturel mais le résultat du déboisement massif des Cévennes depuis le XVI[e]. Leur disparition ou du moins diminution est certes un problème pour les aménageurs mais pas une catastrophe écologique irréversible ; c'est un retour au « statu quo ante ».

Pierre Peladan, galérien pour la foi

par Robert Peladan

Si l'installation des Peladan à Euzet remonte au XV^e^ siècle, voire antérieurement, Robert Peladan sera le dernier des siens à y être né, en 1925, écoutant son père évoquer continuellement la saga familiale et les gens des siècles précédents, les plus anciens habitants, ceux dont les noms ont aujourd'hui disparu. Mais étant donné que la transmission orale déforme les faits une génération après l'autre, notre auteur s'est attaché à l'étude critique des textes (récents ou resurgis à l'occasion du tricentenaire) afin de pouvoir restituer avec précisions quelques menus faits, événements historiques et état antérieur des lieux. Ainsi des légendes (qui remontent loin !) ont pu s'évanouir, telle celle entourant la découverte fatale des retraites et des magasins des camisards, un certain 19 avril 1704. La rumeur en a accusé Suzanne, vieille femme menacée de pendaison, au préjudice de sa descendance, alors que Lalande avait déjà découvert quelques heures auparavant le refuge des grottes d'Arrénas…

En février 2008, Robert Peladan a publié un remarquable article de cette page : « Jean Cavalier à Euzet », dans la revue histoire de l'Uzège, numéro 42, entièrement consacré à l'histoire de ce village. Jean Gabriel Pieters.

Les parents de Pierre

À Saint-Etienne-de-l'Olm, le 25 février 1679, M° Jean Camroux, notaire de Saint-Maurice-de-Cazevieille, rédige le contrat de mariage passé entre Théodore Peladan, cardeur, fils de François, cardeur et ménager, et de feue Jeanne Reboul, d'Euzet, et Marie Mazellet, fille de Pierre, ménager et de Madeleine Reboul, de Saint Etienne de l'Olm, appartenant à la R.P.R. (Arch. dép. Gard - 2 E 77/10 - f° 120 r°)

Le 12 février 1688, le même notaire est appelé en urgence à Euzet en la maison de Théodore Peladan, *malade, alité,* pour recueillir ses dernières volontés, en présence de nombreux témoins, dont son beau-père venu de Saint Etienne de l'Olm.

D'ordinaire, Théodore signe Pelladan. Ce jour-là, « *il ne peut signer à cause de sa faiblesse* ». Il élit sépulture au cimetière d'Euzet, ce qui était encore toléré. (Arch. dép. Gard - 2 E 77/11 - f° 115 v°)

Théodore et Marie ont alors deux fils: Pierre et Barthélemy. Le cadet est probablement décédé en bas âge, et il n'apparaît plus par la suite. Marie, enceinte au décès de Théodore, donnera le jour à Marguerite, qui épousera Estienne Bernard, cordonnier à Vendras (Lussan) par C.M. du 19-01-1710.

Son beau-père, âgé, ne peut guère venir en aide à Marie, surnommée *la Mazelette*. Il semble être décédé vers 1691. C'est donc seule qu'elle fait front courageusement à l'adversité. Tout en élevant ses enfants, elle doit cultiver les terres à une époque où les récoltes sont saccagées, le cheptel volé, les maisons pillées par la troupe, où les sols ne sont plus amendés faute de bétail, où les paysans sont conduits à la ruine. Et la situation ne s'améliorera pas au siècle suivant, les intempéries récurrentes s'ajoutant aux persécutions qui ne cessent pas. Pour l'instant, elle doit tenir bon en attendant que Pierre, le seul sur qui elle puisse compter, soit en mesure de prendre le relais, et, dès qu'il est en âge et en capacité physique de porter un outil, il aide aux travaux des champs, probablement avec dynamisme: son surnom, *Mazelet,* reflète-t-il le caractère de sa mère ?

Pendant la guerre des camisards

Mais le sort s'acharne sur les protestants, la guerre couve, et, dès le dimanche 27 août 1702, Jean Cavalier et une poignée d'hommes décident de constituer une troupe, qui s'implantera dans les bois surplombant Euzet. Les paysans de la région les rejoignent, particulièrement ceux des villages les plus proches. Pierre Peladan, fait partie de ceux-ci. Après sa magistrale victoire à Martignargues le 14 mars 1704 sur les troupes royales, Jean Cavalier subit, le 16 avril, un cuisant échec à la deuxième bataille de Nages, dans laquelle il a été entraîné par François Terrien - curé de Montpezat et chef de l'espionnage du maréchal de Montrevel, qu'il connaissait et à qui il accordait sa confiance. Fatigués, démoralisés, parfois blessés, quelques rescapés de la troupe défaite, ainsi que leur chef, parviennent à s'échapper, et s'égrènent à travers bois, par des sentiers détournés, pour s'acheminer vers Euzet, où, victimes d'une dénonciation monnayée, ils sont surpris le 19 avril. Ce même jour, Marie Mazelet avait eu le salutaire réflexe de fuir en

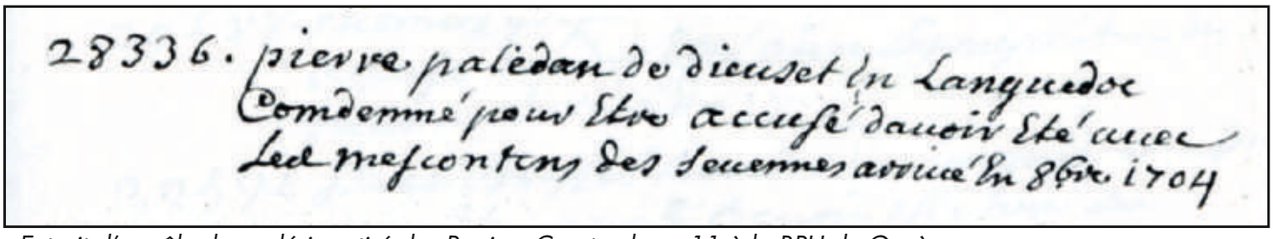
28336. pierre paladan de dieuset en Languedoc
Condemné pour Etre accusé davoir Eté armé
Ledit mescontent des Cevennes arrivé en 8bre 1704

Extrait d'un rôle des galériens tiré des Papiers Court volume 11 à la BPU de Genève

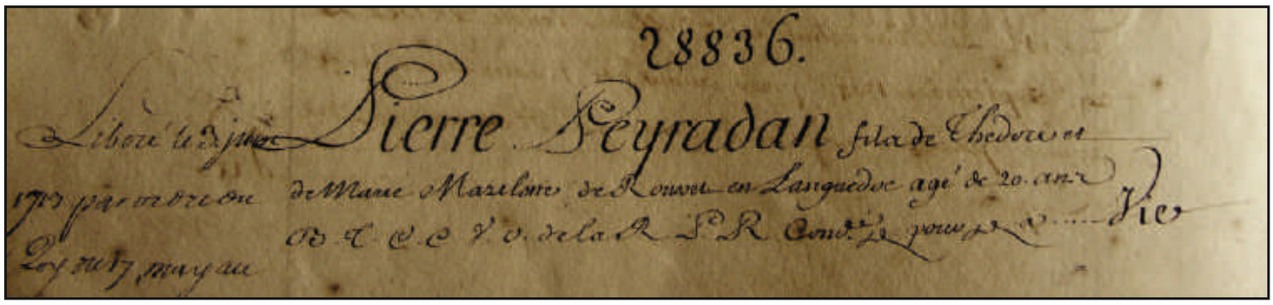
28836.
Pierre Peyradan fils de Theodore
de Marie Mazelier de Rouvet en Languedoc agé de 20. ans

Extrait du registre des galères 1/O/103-1 des Archives du Port de Toulon. Les abrégés de la dernière ligne se lisent : B(onne) T(aille) C(heveux C(hatains) V(isage) O(vale) de la R(eligion) P(rétendue) R(éformée) condamné idem pour idem.
Idem pour idem renvoie à la condamnation du premier de la série : par jugement de mr le maréchal de Villars rendu à Uzès le 29 septembre 1704, pour avoir été trouvé avec des armes, poudre ou plomb contre les ordonnances du roi. Genève

forêt avec sa fille Marguerite suffisamment tôt pour prendre assez de champ avant la tombée du jour et échapper au massacre de la combe de Saint-Chamand, comme à celui perpétré dans l'après-midi du lendemain sur le *plan* du village par le lieutenant général de La Lande[1].

La découverte des grottes ainsi que la prise des magasins d'Euzet par ce militaire sonnent le glas des projets de Jean Cavalier. Le maréchal de Montrevel quitte le Languedoc le 21 avril pour rejoindre sa nouvelle affectation en qualité de commandant en chef en Guyenne[2] où, fidèle à lui-même, il se complait en la compagnie des dames de sa qualité, auprès desquelles il se montre toujours aussi empressé. Il n'apprécie pas d'être dérangé de nuit par des soulèvements de paysans affamés et agit, en ces occasions, avec la cruauté que lui attribue, dans ses « *Notes historiques…* » l'abbé Achille Foulquier[3], plus indulgent pour son successeur à Alès, le maréchal de Villars, arrivé le 21 avril 1704, dont le prélat apprécie : *sa douceur, sa modération*.

Le nouvel arrivant poursuit aussitôt l'action engagée auparavant, accentue les mesures déjà prises et renforce la pression sur les populations par le biais de tout un enchaînement de décisions coordonnées (proclamations, ordonnances, menaces suivies d'exécution, arrestations des anciens camisards, multiples condamnations aux galères….). Les incarcérations se multiplient, les prisons (Alès, Montpellier, Nîmes, Saint Hippolyte du Fort, Sommières, Uzès) sont pleines.

Arrestation, condamnation, captivité (1704-1713)

C'est dans ce contexte que Pierre Peladan est amené à Uzès, à une date non déterminée : toutes les instances habilitées à juger dans le cadre de l'ancien droit sont à l'oeuvre, le rôle bien encombré, si bien que le délai écoulé entre le moment de l'arrestation et celui de la condamnation ne peut être évalué précisément.

Trois de ses camarades, Mathieu Jalabert, Antoine Fontanieu, Claude Pongy, se rendent, le 26 août 1704. *Le Dictionnaire des camisards* nous renseigne sur l'année présumée de leur naissance : 1684 à 1686. Selon la même source, ils avaient été précédés la veille, dans la même démarche par Jacques Duplan, leur aîné, âgé d'environ 44 ans, qui fait apport de son fusil.

Le 29 septembre 1704, après le prononcé du

1 Pour plus de détails, voir Robert Peladan Jean Cavalier et Euzet- Société Historique de l'Uzège - n° 42.

2 Il sera rejoint à Bordeaux par Monsieur de Tarnaut, colonel du régiment éponyme, qui se distingue par des activités mondaines extramilitaires.

3 «…le maréchal Nicolas de Montrevel qui, d'après certains auteurs, fusilla, pendit, brûla et saccagea sans merci…» - *Notes historiques sur les paroisses des Cévennes* - Tome 1, p. 132.

jugement portant leur condamnation aux galères à vie, trente prisonniers, dont Pierre Peladan, sont conduits à Nîmes et menés à Marseille pour purger la peine correspondant à leur crime: « *avoir été trouvé avec des armes, poudre ou plomb* ». Sept d'entre eux décèderont dans les fers.

Durant la captivité de Pierre, *la Mazelette* continue, courageusement, à faire face. Malgré l'absence de son fils, en dépit de la situation locale, elle surmonte tous les obstacles qui se dressent devant elle, et, notamment, honore les obligations dont elle a héritées : à titre d'exemple, elle assume la charge des dots prévues par les testaments de ses beaux-parents: 60 l. + 30 l. pour chacune de ses cinq belles-sœurs (au moins, d'après les actes notariés trouvés: 15 l. à Marguerite - 90 l. à Claude – dont une quittance de M° Jean Camroux le 19-10-1704…) et, plus tard, (1710), celle de sa fille Marguerite pour 100 l. du chef de Théodore, en exécution des dernières volontés dont il avait fait état.

Libération et suite de sa vie

Ceux des galériens arrivés ensemble à Marseille par convoi du 3 octobre 1704 qui ont survécu aux conditions extrêmes de leur détention seront libérés. Pouvaient-ils quitter le terroir, abandonner leur famille, leurs tombeaux, et tenter de franchir la frontière de la liberté ? Six de ses camarades de banc émigreront. Devaient-ils rester sur cette terre qui les a vu naître, où reposent les leurs, où sont tous leurs souvenirs ? Ce cas de conscience ne se pose pas pour Pierre Peladan lorsque, le 3 juin 1713, ses chaînes sont brisées. Il ne s'exile pas et rejoint le mas aux pierres usées par le soleil : il sait que sa place est auprès de la Mazelette.

Il contracte mariage avec Gabrielle Chazel, fille d'Antoine et de Louise Bernaras, d'Euzet, par acte rédigé le 30 septembre 1714 en la baraque du seigneur de Malérargues[4]. En cette circonstance, Pierre reçoit de sa mère 150 l. et deux bagues d'or. (Arch. dép. Gard- 2 E 23/433 f° 465 v° - 5 folios). Les deux familles sont protestantes. Le mariage religieux est célébré en l'église de Saint-Jean-de-Ceyrargues le 11 novembre 1714, en l'absence des parents des nouveaux mariés. Une mention inhabituelle est portée par le curé dans son acte: «*…par permission de Monsieur Despinseille, vicaire général en l'Evêché d'Uzès du 4me Novembre passé…*», de quoi s'agit-il ?

Pierre a retrouvé ses amis d'enfance, et ils l'accompagnent à la cérémonie (Claude Pongi, les Jalabert…). Signatures : Peladan, Pongy, Condamine.

Pierre Condamine est alors vicaire perpétuel d'Euzet, dont l'église n'était plus utilisée depuis son incendie par les hommes de Cavalier le 16 janvier 1703, mais la communauté a pris en charge les réparations utiles pour rendre ce lieu au culte, et le mariage du 11 novembre 1714 est, pour les habitants du village, la dernière cérémonie catholique célébrée hors de la paroisse.

Entre 1716 et 1732, le couple aura sept enfants. L'aîné des garçons sera prénommé Barthélemy, par référence au petit frère décédé prématurément, et dont le souvenir n'a pas quitté Pierre.

Pierre est cité vivant en 1744. Lors de son décès, la proximité immédiate de la clastre aurait-elle constitué un obstacle majeur à une inhumation nocturne hors le cimetière ? Les deux curés en fonction jusqu'à la Révolution après le décès du vicaire Pierre Condamine ont laissé un très mauvais souvenir. Au nord de son mas, son jardin, aujourd'hui disparu sous les constructions, faisait face au cantonnement militaire mis en place par le comte de Broglie dès 1702 dans une grande bâtisse transformée en caserne aussitôt après l'assassinat, par la troupe, de son propriétaire le maître verrier noble François de Clauzel, sieur de Vallongue, et l'expulsion concomitante de sa veuve. La durée de cette occupation reste à déterminer.

La sépulture de Pierre est dans la bergerie du mas, située à quelque vingt mètres de la naissance du chemin du four. Les propriétaires actuels en ont muré la porte qui donnait accès à la voie publique, et ont conservé un jour au dessus de l'ouverture d'origine[5]. Il y repose auprès de sa mère, de sa femme Gabrielle, et de deux de ses petits-enfants décédés à la naissance, avant l'Édit de Versailles de novembre 1787.

Dans une lettre adressée à M. de Chamillart, secrétaire d'Etat à la guerre, le 5 juin 1704, le maréchal de Villars écrivait, à propos de Jean Cavalier: « …C'est un paysan du plus bas étage…» (G. vol. 1796 - f° 149)

Ces paysans du plus bas étage n'ont pas eu à rougir du chemin parcouru. Ils savaient que, grâce à la voie ardue choisie, à la fin de la vie, quand le soir tombe et que l'ombre descend, le soleil pourrait se coucher sur eux, il rayonnerait le lendemain pour les générations suivantes.

4 C'est sans grande difficulté, à l'occasion de la disparition de leurs propriétaires, que les Malérargues ont pu acquérir les terres de la Boze, d'où sourdent les eaux d'Euzet. Ils ont alors fait édifier la baraque pour y recevoir les curistes, parmi lesquels le maréchal de camp de Julien, le lieutenant général de La Lande et autres colonels, revenus, sans vergogne, en villégiature, se reposer sur les lieux mêmes de leurs exploits.

5 Le croquis ci-joint permet de mieux situer chacun des éléments fonciers évoqués.

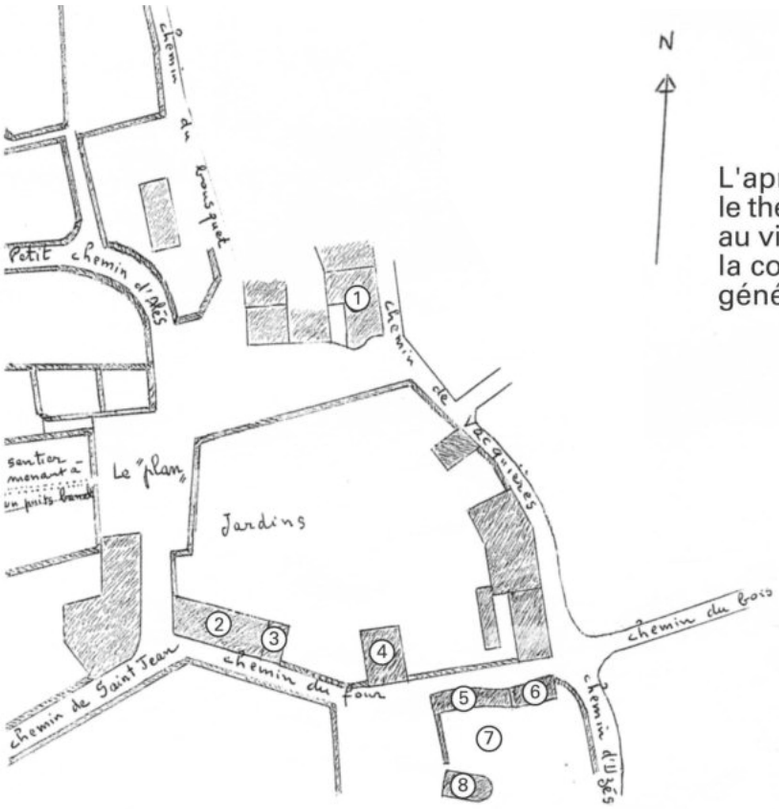

EUZET

Le "plan" et ses abords au début du XVII[e] siècle

L'après-midi du 20 mars 1704, le "plan" est le théâtre de l'assassinat des habitants restés au village, après la tuerie du 19 au soir, dans la combe, par les hommes du lieutenant général de La Lande.

1. maison transformée en caserne
2. mas Péladan
3. bergerie du mas
4. clastre
5. four commun
6. maison commune
7. cimetière
8. église

Photos et commentaires de Michel Wienin

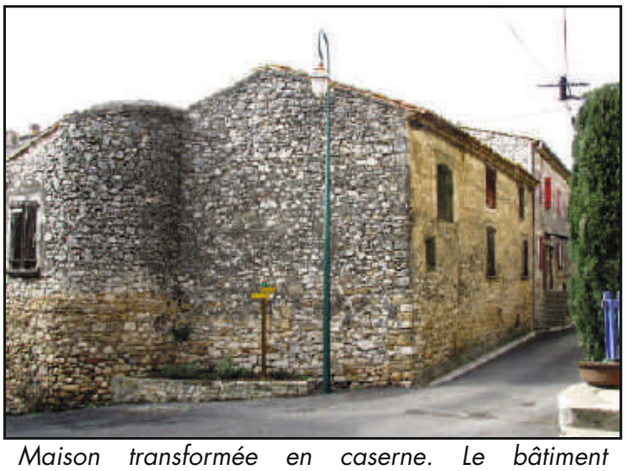

Maison transformée en caserne. Le bâtiment actuellement visible au coin de la rue A. Bernardy et de la rue du temple me paraît avoir été à l'origine un petit appentis rural surélevé, accolé à une habitation plus ancienne, peut-être XVII[e] siècle.

Mas Peladan, au coin de la rue du Bourrelier. L'élévation semble en partie d'origine mais le bâtiment a été surélevé au 18[e] ou au 19[e] siècle. C'est tout de même le vestige le mieux identifiable.

La partie basse, voûtée est probablement ancienne mais sans élément caractéristique visible de l'extérieur. Bâtiment contreforté et surélevé avec le précédent.

Clastre. Bâtiment détruit remplacé par une petite place et la bibliothèque municipale récente.

L'impact de la guerre dans nos familles : une génération perdue

par Les historiens en herbe

Les élèves du collège La Regordane à Génolhac :
6e : Albin Brasseur, Romy Foissotte, Matéo Stroussel, Enzo Bruges.
5e : Clémence Chambon, Guillaume Dumas, Anne-Sophie Le Bellego, Zoé Oziol.
4e : Cyril Agniel, Andréa Gonnet, Yann Hurtel, Quentin Nicolas, Alicia Sorbier.
3e : Noé Mailland, Loan Sanchez.

Pauline Roux, Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes, Patrice Fabrigoule professeur d'histoire au collège de Génolhac, Marie-Lucy Dumas historienne, Henri Martin du Souvenir Français.

Lors du centenaire de la première guerre mondiale nous avons voulu travailler sur les impacts de cette guerre dans notre région. Nous les historiens en herbe dans le cadre de l'école, après les cours nous avons commencé à travailler à partir du questionnaire fourni par le professeur d'histoire Patrice Fabrigoule à tous les élèves du collège de la Regordane.

Au bout de deux mois de travail, nous sommes passés de connaissances générales à des connaissances approfondies qui nous ont sensibilisés et qui nous ont permis de nous rapprocher de nos grands-parents et de la mémoire de notre famille. Ce sont des faits qui ont touché nos arrière-arrière-grands-parents ou arrière-arrière-grands-oncles.

1) Les familles touchées

L'abondance des documents apportés par les élèves ; des photos, des documents papiers, des objets montre que dans toutes les familles il y a eu au moins une personne touchée par cette guerre : un mort, un blessé ou un témoignage sur la guerre.

Voici quelques éclairages sur des archives inédites qui nous ont particulièrement touchés et émus.

Objets rapportés par les soldats, l'art des tranchées :

Conservés par les familles, ces objets mémoriels sont rattachés au souvenir de ceux qui sont morts, conservés dans des boîtes ou des tiroirs ou encore trônant sur une cheminée. Notre recherche et notre regard leur donnent une « nouvelle vie », très émouvante.

Bagule, plaque de matricule : Prescylia Vincent 5ème

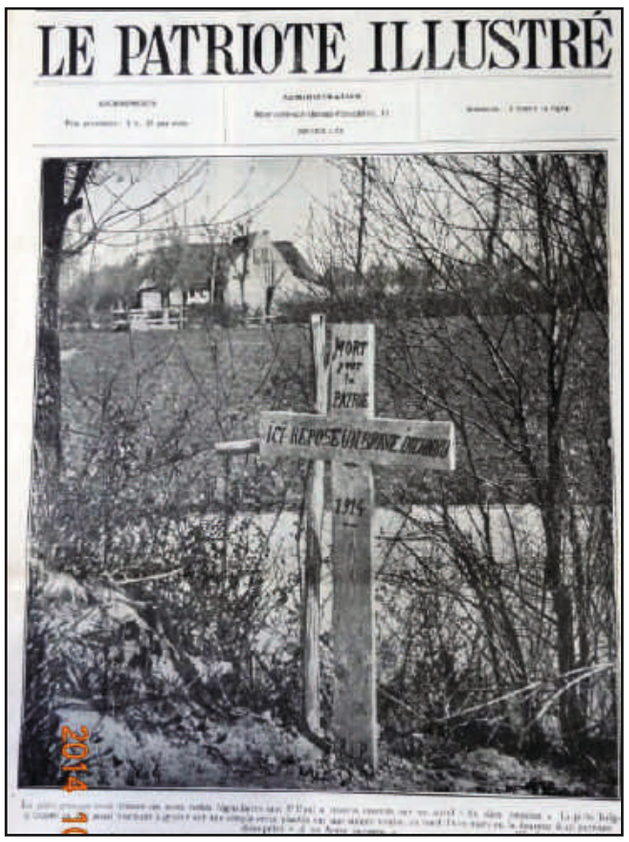

Le Patriote illustré, uniforme belge : Albin Brasseur 6e

Obus sculptés : ces objets de « mort » sont sculptés par les soldats pour « tuer le temps », où ils écrivent les noms d'épouses, de mère, de filles, au milieu de fleurs, un contraste sur le noir de la guerre.

Un obus sculpté, Guillaume Dumas 5e

Un sabot blague à tabac, grand-père de Marie-Lucy Dumas

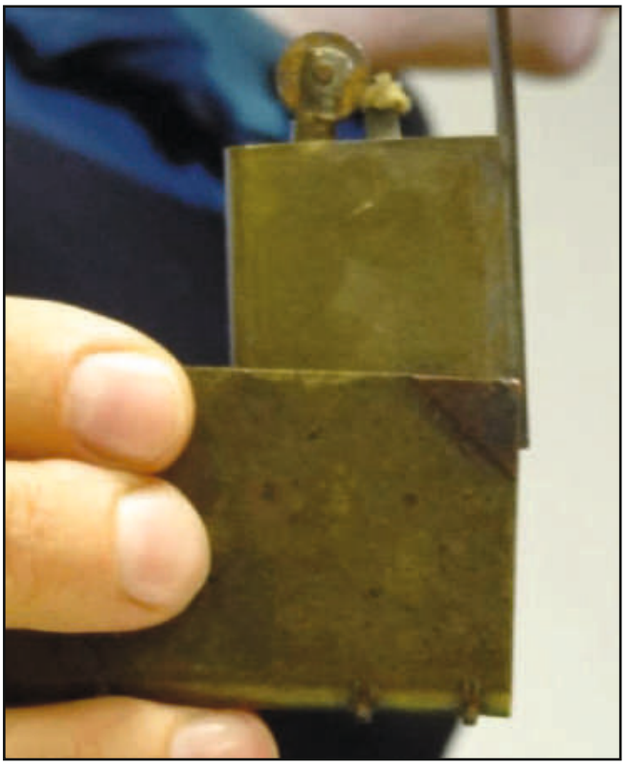

Un briquet/livre, Gabriel Vereecke 5e

Pauline Roux : Croix de Guerre avec le ruban des opérations extérieures (Balkans).

Des jumelles d'observation : archives Thibault Bernabe, 3e.

Nous avons rencontré Henri Martin responsable du Souvenir Français dans notre région. Cette association, créée en 1887 garde le souvenir des soldats morts, par l'entretien de tombes et de monuments commémoratif et transmet le flambeau du souvenir aux générations successives.

Cette association avait participé à l'élaboration et au financement d'un voyage de mémoire avec les 3ème du collège en 2012 à Oradour-sur-Glane, ravivage de la flamme du soldat inconnu (Midi Libre, 22 mai 2012).

2) Destins individuels :

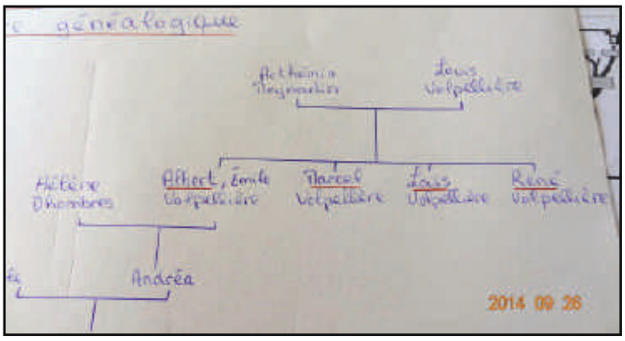

L'Arbre généalogique de Manon Coste 3e : 4 frères mobilisés durant la Grande Guerre, la guerre a décimé la famille Volpellière.

Louis fut soldat au 46ème régiment des chasseurs alpins, mort au combat le 16 juin 1915 à Braunkopf.

René, soldat au 158e régiment d'infanterie, porté disparu le 8 juin 1915 en pleine offensive d'Artois.

Marcel, 32e régiment d'infanterie, fait prisonnier de guerre en septembre 1914. Meurt de ses blessures en 1919.

Albert est blessé au front et hospitalisé.

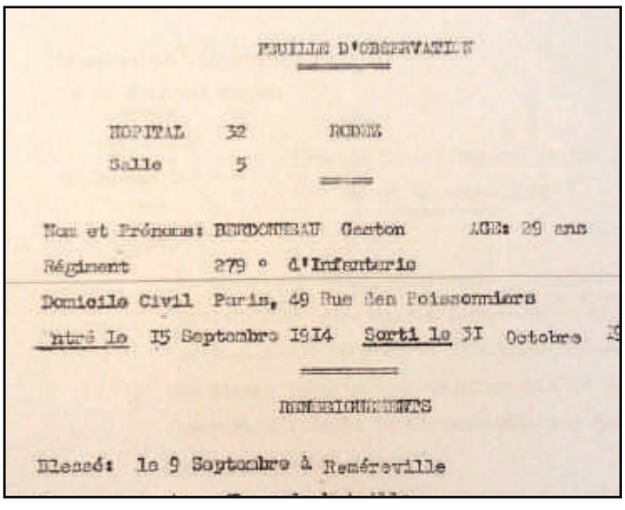
FEUILLE D'OBSERVATION

HOPITAL 32 ROUEN
Salle 5

Nom et Prénoms: BERDONNEAU Gaston AGE: 29 ans
Régiment 279 e d'Infanterie
Domicile Civil Paris, 49 Rue des Poissonniers
Entré le 15 Septembre 1914 Sorti le 31 Octobre
RENSEIGNEMENTS
Blessé: le 9 Septembre à Remréville

Gaston Berdonneau, un destin extraordinaire : (*Gwenaël Ribot 6e et Clara Ribot 4e*)

Cet officier appartint au 279e régiment d'infanterie, blessé le 9 septembre à Remréville. Lieutenant au 408e RI, citation ordre de l'armée, il sort vivant de la guerre et continue une carrière d'industriel. Il a reçu les décorations suivantes : *Médaille militaire (mars 1916) - Croix de Guerre avec palmes (avril 1916) - Citation à l'ordre de l'armée (août 1916) - Chevalier de la Légion d'Honneur (juin 1920) - Officier de la Légion d'Honneur (juin 1957).*

• Né le 20 août 1885 (jeudi) - «47 rue Jacob» - Paris (6ème), Ile-de-France,

• Décédé le 6 juin 1964 (samedi) - «151 rue de Sèvres» - Paris (16ème), Ile-de-France, à l'âge de 78 ans

• Industriel - Représentant des Chemins de Fer Français, Délégué au Commissariat Général au Tourisme en Italie - Directeur d'entreprise (Source Geneanet, article Didier Lavallade).

Les enfants d'Edmond Chaboche le créateur de la Salamandre : extraits du journal de Rosa Margarita Chaboche. (*Archives familiales Zia Demy 3ème /Margo Salva 3ème*).

La ***salamandre***, poêle en fonte, mobile, à combustion lente, fabriquée entre 1883 et 1953, à 700 000 ou 800 000 exemplaires est un succès technique, commercial et artistique. C'est un appareil révolutionnaire car il peut être déplacé d'une pièce à l'autre sans être éteint. Mis au point par Edmond Chaboche qui eut 3 fils qui participèrent à la première guerre mondiale.

« *De 1890 aux années 1920 : la Salamandre eu un très gros succès au point que la marque est devenue un nom commun, un peu comme « frigidaire » plus tard.* » Christian Descheemaeker.

Par contre depuis le Petit LAROUSSE 2005, le sens de « poêle à combustion lente » a disparu.

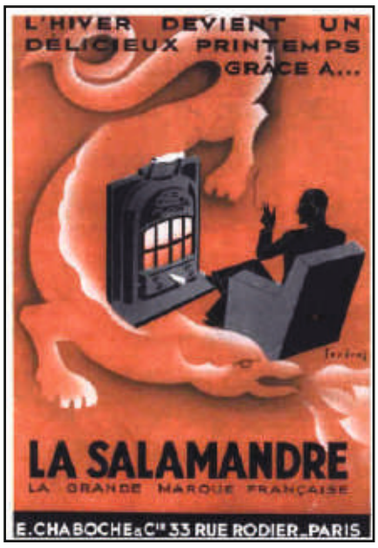

3) Témoignages d'anciens poilus.

Les documents et les lettres des poilus décrivent une réalité que l'on comprend mieux, après avoir étudié cette guerre. On est frappé par le fait que les « poilus » écrivent à leur famille, avec des fautes, mais des lettres toujours lisibles. Notre professeur Patrice Fabrigoule nous a d'abord montré la masse de lettres écrites par un de ses ancêtres Hippolyte, avec lesquelles il a écrit son diplôme d'histoire contemporaine (DEA). Elles étaient entassées dans une boite à sucre.

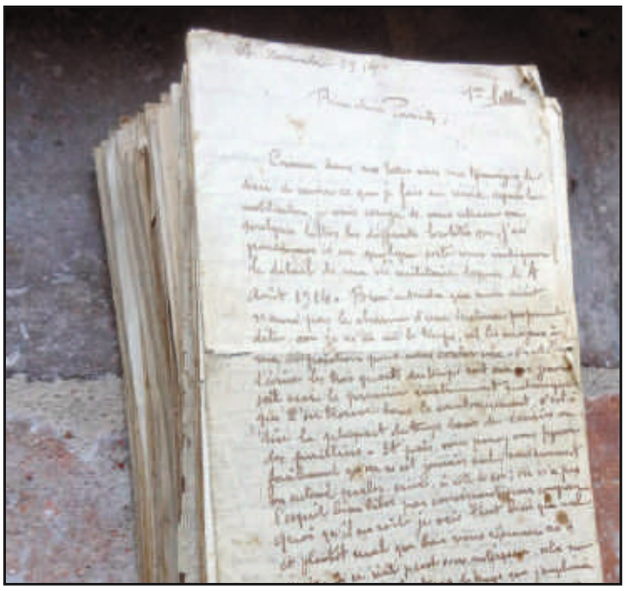

Correspondance entre un poilu et son épouse

Il s'agit d'Elmir Artigues, né le 4 février 1871 à Génolhac, époux de Mathilde. Ils habitent au Fesc à Vialas. Il est mineur de profession. Il est réformé définitivement le 14 novembre 1917 et rentre alors à Vialas. Il décède le 17 juin 1919 des suites d'une thrombose (survenue au front) ayant entraîné une hémiplégie.

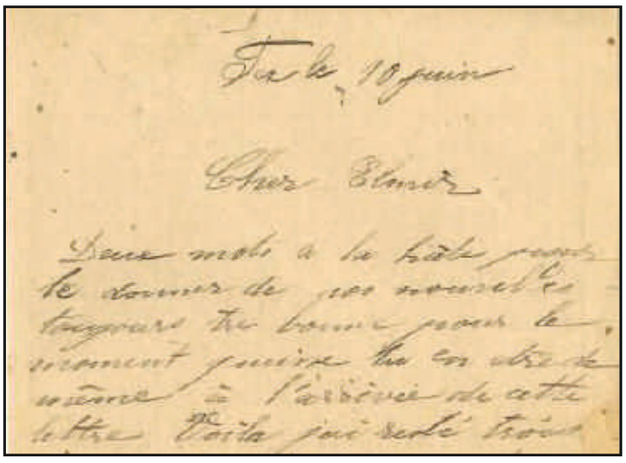

Lettre d'Elmir

L'épouse écrit à son mari, elle décrit sa situation à la ferme, l'élevage des vers à soie, l'éducation des enfants… Cela nous permet d'approcher le fait que les femmes restées seules à la ferme avaient beaucoup de difficultés pour l'entretenir.

Fesc, le 10 juin
Cher Elmir

Deux mots à la hâte pour te donner de nos nouvelles toujours très bonnes pour le moment, puissestu en être de même à l'arrivée de cette lettre. […]

Aujourd'hui bon matin nous avons débité les vers à soie de la 4e mue et ils sont bien jolis pour le moment et ont bon appétit. Dans ta lettre tu nous dis d'être prudents mais je le sais car les muriers ne sont pas solides, aussi pour toute sûreté mon père tombe les jets et nous autres nous les ramassons par terre. Cela fait que nous risquons moins de nous tomber et nous abîmons moins le blé et cela nous avance d'ouvrage car comme cela ils se taillent à mesure. Nous avons, mon père et moi, rentré une bonne partie de notre foin, la moitié du pré. Aujourd'hui encore malgré tout notre travail je veux faire du pain, je me dépêche à faire ta lettre car je veux aller pétrir.

Ne te fais pas du souci pour nous, c'est de toi qu'il est question car ici nous nous débrouillons mais toi c'est autre chose. J'espère que ma lettre te trouvera en bonne santé. Reçois de toute la famille réunie nos meilleurs baisers, ton épouse M. Artigues.

[…]

Son époux répond sur la même lettre : il compare l'orage et la pluie aux obus et à la mitraille, pour éviter la censure, mais n'hésite pas à écrire les mots « tuerie actuelle » pour désigner les batailles et il essaie de rassurer son épouse avec humour : « *les boches veulent vider les souliers* ».

Aux armées, le 14 juin 1916
Chère Mathilde et petites

C'est avec un réel plaisir et bonheur que je lis en votre lettre du dix courant que vous êtes tous en bonne santé. De mon côté la santé est à peu près parfaite […].

Hier je vous annonçais la pluie torrentielle, aujourd'hui c'est pareil sinon davantage. C'est par averses que nous la recevons. En ce moment il tonne fort de tous côtés, soit des nuages, soit du côté des boches, lesquels paraissent fortement énervés. Est-ce la pluie qui en est cause ? Ca pourrait bien être qu'ils voudraient sortir de leurs tranchées probablement pleines d'eau et grimper sur le parapet afin de vider les souliers. C'est surtout

du côté de l'endroit où se livre la grande bataille que ça cogne le plus fort et le plus souvent, à peu près d'une façon ininterrompue. Par moment c'est le fracas épouvantable, rien que de l'entendre c'est ce qui doit être terrible pour ceux qui y sont. Mon collègue Bourrillon qui est parti en date du 26 mai pour le 279e m'écrit qu'ils ont terminé leur instruction, c'est-à-dire appris toutes les notions qui ont trait à la guerre, plutôt tuerie actuelle, et quitté la compagnie d'instruction pour rejoindre leurs compagnies respectives, lesquelles occupent un secteur de première ligne du font. D'ailleurs je le savais de par les sergents qui les ont remplacés au 124e. Ceux-là nous ont raconté comment ça s'est passé. Eux sont heureux de s'en être pu tirer, quoique le secteur où ils se trouvaient n'était pas bien mauvais, pas plus dangereux que là où nous sommes actuellement.

Dans l'espoir que ma lettre vous trouve tous bien portants, je termine en vous transmettant toutes mes pensées et bons baisers.

Artigues

Cette lettre a été confiée au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes par Jean-Pierre Olivier.

Cette lettre a été lue par Zoé, Julie Boulenger, Nina Barberio, Loan Sanchez, Thibault Bernabe, Romy Foissotte et Marie Agniel, lors de la cérémonie du 11 novembre à Génolhac.

Les élèves devant le monument aux morts à Génolhac

4) Contact avec la réalité : le monument aux morts de Génolhac

Lors de la visite à la mairie de Génolhac où est placé le monument aux morts, on a pu dépouiller le dossier des morts aux combats qui révèle 42 noms et 128 mutilés, la perte de population est de 16% entre 1911 et 1921. On a déplié les affiches qui donnent la liste des effets, objets et papiers trouvés sur des soldats tués dont l'administration ignore le nom, dans le but d'identification par les familles.

L'affiche

Sources

Archives familiales des élèves du collège de la Regordane.

Archives familles Roux, Dumas et Fabrigoule.

Archives municipales, affaires miliaires 1 H 7 (morts de la guerre de 1914-1918).

Le monument aux morts de Génolhac et des autres communes des élèves.

Les registres d'état-civil de Génolhac, décès 1913-1922.

Document audio : témoignage d'un poilu de Génolhac, archives famille Jean-Pierre Olivier.

Lettre d'Elmir Artigues, livret militaire, archives Jean-Pierre Olivier.

Objets de l'art des tranchées, familles diverses.

Sitographie

Mémoires des hommes, morts de 14-18, ministère de la défense.

Geneanet, pour les généalogies.

Bibliographie

Le journal d'Hippolyte Borie, DEA, Histoire contemporaine, Patrice Fabrigoule, 1998, UPV III, Montpellier 3, 1072 p. Un frère des Ecoles chrétiennes qui raconte son expérience de ses 4 années de guerre au 117ème RIT.

Pages des ouvrages de Marie-Lucy Dumas consacrés aux monuments aux morts de Malons, Aujac, Bonnevaux, Génolhac et Ponteils. Pour Génolhac, tome 2, pp. 224-225.

Arthur Ranc (1831-1908)

Sa famille. Ses combats. Ses relations avec Marcellin Pellet

par Olivier Poujol

Seconde partie

Les combats d'un Républicain. Ses relations avec Marcellin Pellet.

Raymond Huard a rédigé en 2011 une étude consacrée à *Un républicain gardois méconnu Marcellin Pellet, député, diplomate, historien et collectionneur* (1849-1942). *Un homme et une collection* (chez l'auteur, à Nîmes). Il relève l'attachement et l'admiration que Marcellin Pellet éprouvait à l'égard d'Arthur Ranc. L'engagement républicain de Ranc a été analysé dans de nombreux écrits. Nous ne pouvons résumer en un article une vie politique très connue, mais nous souhaitons en relever quelques moments, ceux où le parcours de ce grand républicain a croisé le parcours de Marcellin Pellet. Deux républicains d'origine cévenole, l'un, Marcellin Pellet, de religion protestante, l'autre, Arthur Ranc, de religion catholique (ce qui, selon l'opinion commune paraît moins courant), se sont rencontrés dans un même combat pour les valeurs de la République et une conception exigeante de la citoyenneté. Nous avons été amenés à nous intéresser à Ranc par la lecture de cette étude de Raymond Huard, historien du mouvement républicain dans le Gard.

Marcellin Pellet

Marcellin Pellet est né en 1849 à Saint-Hippolyte-du-Fort. Après ses années de lycée à Montpellier, il poursuit des études de droit à Paris. Il s'immerge, en jeune étudiant républicain, dans l'atmosphère bouillonnante de la fin du Second Empire. Il commence à écrire dans la presse d'abord en 1869 dans *L'indépendant du Midi,* journal républicain fondé à Nîmes dont il devient un correspondant dans la capitale, avant de collaborer entre décembre 1869 et 1870 à *La Cloche,* journal satirique républicain fondé à Paris en 1868 et que dirigeait Louis Ullbach. Il y fait la rencontre d'Arthur Ranc. Mobilisé dans le 1er bataillon de la Garde Mobile du Gard en septembre 1870, il est fait prisonnier de guerre près du Mans en janvier 1871. Il passe deux mois hivernaux de captivité à Stettin, en Poméranie, avant d'être libéré en mars. De Stettin, il écrit à Arthur Ranc :

Marcellin Pellet. Source Wikipédia.

Arthur Ranc. Source Wikipédia.

Stettin, le 16 février 1871.

Mon cher représentant,

Je viens de voir dans un des rares journaux français qu'on laisse parvenir jusqu'à nous, le résultat des élections à Paris. C'est avec un bien grand bonheur que j'ai vu votre nom parmi les premiers de la liste, et je viens, au risque d'être indiscret, vous offrir mes biens sincères félicitations.

Voilà un mois que j'ai été pris au Mans (13 janvier), après quatre jours de combat, en protégeant avec ma compagnie la retraite du 21° corps. Nous sommes internés à Stettin, ville très froide et encore

plus ennuyeuse. J'ai vu de trop près l'horrible débâcle de l'armée de la Loire pour croire qu'on puisse continuer la guerre, mais j'ai eu l'honneur d'être pris à la dernière bataille et d'avoir été dans la faible mesure de mes forces, utile jusqu'au bout de la lutte. Faites-nous la paix, si vous le pouvez, sauvez le territoire, réorganisez l'armée et un jour ou l'autre, nous aurons notre revanche. Ceux qui ont fait la guerre de 1870, j'en parle par expérience, ont trop souffert dans leur patriotisme de la victoire des Prussiens et, au point de vue matériel, des privations et des mauvais traitements que les Allemands leur ont fait endurer, pour ne pas saisir avec joie ou avec colère l'occasion d'une revanche. Je crois connaître assez votre talent et votre courage et votre vaillante énergie pour savoir que vous serez à l'Assemblée Nationale, un des plus fermes, un des plus utiles défenseurs de la cause républicaine.

Agréez, avec tous mes voeux, l'assurance de ma profonde estime, et croyez à ma reconnaissance pour toute la bonté que vous m'avez témoignée à La Cloche.

Salut et fraternité

Marcellin Pellet

Sous lieutenant à la Mobile du Gard, 1er bataillon, 66° compagnie des prisonniers de guerre à Stettin[1].

Un opposant de la première heure à l'Empire

À vingt ans, Arthur Ranc et Jules Vallès (qui l'a raconté dans Le Bachelier) étaient au quartier Latin d'une joyeuse bande de jeunes républicains qui applaudissaient aux cours de Michelet et discutaient ferme de politique. Arthur Ranc est un opposant de la première heure au Second Empire. En 1851, il est sur les barricades pour s'opposer au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. Il prend part à plusieurs manifestations et est inquiété par la police. Impliqué en 1853 dans le complot de l'Opéra-Comique, il est enfermé à Mazas avec Jules Vallès avant d'être acquitté. Il fut condamné quelques temps après par un tribunal correctionnel à un an de prison pour affiliation à une société secrète. Après l'attentat devant le Théâtre-Italien (1855), il fut de nouveau arrêté et transporté sans jugement en Algérie en janvier 1856[2]. Le 24 juin suivant, il s'échappait. Des années après, Ranc dévoila les circonstances de son retour à la liberté dans un petit livre plein de bonne humeur : *Une évasion de Lambèse, souvenirs d'un excursionniste malgré lui*. (1885). Il se fixe en Suisse. Il subsiste dans ce premier exil en enseignant dans une institution de jeunes gens. L'amnistie de 1859 lui permet de rentrer en France. Il occupa quelques temps un emploi de correcteur à L'Opinion nationale. Il collabore au *Courrier du dimanche*, au *Nain jaune*, au *Journal de Paris*, à *La Cloche*, au *Réveil*, à *La Marseillaise*, au *Diable à quatre* et s'attire de fréquentes poursuites aboutissant à des peines d'amende et de prison. Il fournit des articles à l'*Encyclopédie générale*. Il manifeste une grande admiration pour Blanqui.

Responsable et élu de la IIIe République

Après le 4 septembre 1870, proclamation de la République, il devint maire du IXe arrondissement de Paris. Il quitte Paris en ballon le 14 octobre et se rend à Tours puis à Bordeaux. Le 26 octobre 1870, Gambetta le nomme directeur de la sûreté générale. Il a un poste de haute responsabilité, avec d'autres hommes de confiance comme Cazot et Spuller, dans cette « administration Gambetta » en charge du pays de la fin de l'année 1870 au tout début de l'année 1871[3]. Il déploie une rare énergie. Il organise le renseignement et le contre espionnage militaire. Le 6 février 1871, lorsque Gambetta se retire, il donne sa démission. Le 8 février, il est élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale.

À la fin de l'année 1871, Marcellin Pellet est de retour à Paris pour finir ses études de droit. Il écrit régulièrement dans *Le Gard républicain*, collabore de nouveau à *La Cloche* et publie ses premiers articles et livres sur la Révolution Française. Il devient le secrétaire de Jules Cazot, député du Gard. En février 1876, il est élu au premier tour, avec 53% des voix, à la Chambre des députés pour l'arrondissement du Vigan. Il écrit très vite à Arthur Ranc, exilé à Bruxelles :

Chambre des députés. Versailles, 15 mars 1876,

Cher Monsieur Ranc,

M. Spuller me donne votre adresse à Bruxelles; je m'empresse de vous adresser quelques lignes, non pour vous annoncer mon élection dans le Gard, vous avez dû l'apprendre par la voie des journaux, mais pour vous vous dire combien je regrette de ne pas vous retrouver sur les bancs de l'Union Républicaine. J'espère que nous aurons l'occasion de reve-

1 Lettre insérée dans *Ranc, Souvenirs-Correspondance*. 1831-1908 (Paris, 1913).

2 Pauline Roland, Arthur Ranc, Gaspard Rouffet, *Bagnes d'Afrique, trois transportés en Algérie*. Introduction et notes de Fernand Rude. François Maspero, Paris, 1981.

3 Les départements furent administrés par les «préfets de Gambetta « (Vincent Wright, historien britannique). Voir notre article sur « Eugène Ducamp et Louis Laget, préfets de Gambetta » dans *Le Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 174, juillet-septembre 2013.

nir sur l'acte profondément injuste dont vous avez été victime, et que vous reprendrez votre place au premier rang parmi les défenseurs de la République. Malgré notre victoire, la situation est grave, elle peut se compliquer chaque jour, la Gauche Républicaine nous sera, je le crains, hostile et nous aurons à nous tenir sur nos gardes. Permettez moi de vous serrer la main, et de vous remercier encore une fois pour les bons conseils que vous m'avez donné autrefois à La Cloche.

Votre bien affectueusement dévoué. Marcellin Pellet[4].

Sous la Commune de Paris

Ranc avait voté à Bordeaux le 1er mars 1871 contre les préliminaires de paix, puis il démissionna. Il a défendu jusqu'au bout l'intégrité du territoire national. Plus tard, il recommanda un langage prudent sur les *provinces perdues*, soufflant à Gambetta la formule : « *Pensons y toujours, n'en parlons jamais* »[5]. Il fut élu le 26 mars membre de la Commune pour le IXe arrondissement de Paris. Il siégea à l'Hôtel de Ville jusqu'au 6 avril. Il fit partie des commissions de la justice et des relations extérieures et se retira lors du décret sur l'exécution des otages. Après l'entrée des troupes à Paris, Ranc fut élu en juillet conseiller municipal du quartier Sainte-Marguerite (XIe arrondissement). Bien que membre de la Commune, ne fut-ce que quelques jours, Ranc ne fut pas poursuivi tant que Thiers gouverna.

Condamné et exilé

En novembre 1871, il devint un des principaux rédacteurs de La *République Française* que venait de fonder Gambetta. Il fut élu député du Rhône en mai 1873. Après la chute de Thiers, Ranc fut violemment attaqué pour son rôle dans les évènements de Paris sous la Commune. L'Assemblée fut saisie d'une demande en autorisation de poursuite, accordée à une large majorité le 19 juin 1873 après un rapport favorable de Pierre Baragnon, député du Gard (un monarchiste, avocat à Nîmes). Ranc fut traduit devant un conseil de guerre, mais réussit à gagner la Belgique. Une condamnation à mort par contumace fut prononcée contre lui le 13 octobre 1873. Il eut, au début de son second exil, un duel retentissant à l'épée, sur la frontière du Luxembourg, avec Paul de Cassagnac, polémiste anti-républicain : les deux adversaires furent blessés[6]. De Bruxelles, il continua sa collaboration anonyme à La *République Française*. En 1877, il écrivit sous le titre *De Bordeaux à Versailles* un ouvrage sur l'assemblée de 1871 et la République (1871-1875). Sa situation judiciaire l'obligea à faire signer le livre par son père, Mr. O. Ranc. Compris dans les premiers décrets d'amnistie signés en 1879 par Jules Grévy, il rentra aussitôt en France. Plus dévoué que jamais à Gambetta, il prend en 1880 la direction de la *Petite République Française*. Il est un des principaux rédacteurs du *Voltaire*. Il est élu député de la Seine en 1881, mais perd son mandat aux élections de 1885.

Marcellin Pellet est réélu pour l'Union Républicaine en 1877, puis en 1881. C'est un familier et un collaborateur de Gambetta. Il écrit dans de nombreuses revues et dans des journaux dont *La République Française*. Aux élections d'octobre 1885, il fut mis en minorité et se retira entre les deux tours. Il termine alors sa carrière parlementaire. À partir de la fin de l'année 1881, Marcellin Pellet fut chargé de la rubrique historique de *La République Française*, que tenaient avant lui Louis Combes et Georges Avenel. Il excella dans cette activité de journalisme historique et réunit ses articles dans les trois volumes des *Variétés révolutionnaires*[7]. Arthur Ranc donna un *Avant Propos* au premier volume publié en 1885 :

Ceci n'est point une préface, le mot serait ambitieux. Je veux seulement en quelques lignes présenter au public le livre et son auteur qui est pour moi déjà un vieux camarade dans les luttes du journalisme et de la politique. Nos relations datent de La Cloche, ce journal des derniers temps de l'Empire, que quelques uns n'ont peut être pas oublié et qui disparut quelques jours avant le 4 septembre jugulé par le ministère Palikao (...). C'est là que Marcellin Pellet fit ses débuts de journaliste, et du premier jour, je fus frappé de la justesse de son esprit, du caractère personnel de sa pensée et de son style. Ce sont les meilleures qualités du publiciste, du critique, de l'historien. C'est aussi à cette époque que Marcellin Pellet publia son excellente monographie de Loustallot, le grand journaliste de la Révolution. Tous les morceaux qui composent ce nouvel ouvrage

4 Lettre insérée dans *Ranc, Souvenirs-Correspondance*. (op. cit.). Eugène Spuller (1835-1896) est un compagnon important de Gambetta.

5 Ranc a préfacé en 1885 le recueil de Villemer et Delormel : *Les chansons d'Alsace-Lorraine*. Ces chansons « *diront là-bas ... que nous n'avons pas oublié* ».

6 Paul de Cassagnac serait l'inventeur du terme injurieux de « *La Gueuse* » désignant la République. *La Gueuse* est le titre d'un roman de Jean-Pierre Chabrol (*Les Rebelles*, tome II, 1966). Sur Ranc et le duel, voir *Le Jeu de l'épée* de Jules Jacob et Emile André, préfaces de P. de Cassagnac, A. Ranc et A. de la Forge, 1887. Ranc fut témoin de Clemenceau dans ses duels.

7 Marcellin Pellet : *Variétés Révolutionnaires*, Félix Alcan, Paris, trois volumes, 1885, 1887, 1890. Ces volumes reprennent des articles publiés dans *La République Française* (deux premiers volumes), *Le Temps*, *la Revue Bleue*, *la Revue Internationale de Rome* (troisième volume). Le premier volume comporte des chapitres sur Rivarol et sur le Camp de Jalès.

ont paru dans La République Française. Nous avons toujours donné dans ce journal fondé par Gambetta, à côté des discussions quotidiennes et des articles de doctrine, une large place aux études sur la Révolution (...). Il est de mode aujourd'hui parmi les beaux esprits de médire de la Révolution. Cela pose un homme dans les salons et cela fait bien venir du parti des ducs (...). La Révolution est notre patrimoine; il ne faut pas le laisser entamer : les écrivains qui comme Marcellin Pellet se sont donnés pour tâche de le défendre et qui en même temps portent l'attaque chez l'ennemi, font une oeuvre utile, nécessaire. L'ouvrage que je recommande aujourd'hui et que je voudrais voir dans toutes les bibliothèques, se placera aux côtés des Episodes et Curiosités révolutionnaires de Louis Combes et des Lundis révolutionnaires de Georges Avenel.

Ranc

L'essentiel de l'*Avant Propos* est une charge contre Taine qui dénigre la Révolution et diffame ses grands hommes. Pour la *Revue des questions historiques,* qui n'apprécie pas l'ouvrage, «*M. Ranc, dans sa préface rageuse, exécute en un tour de main M. Taine*». Ranc présente Marcellin Pellet en digne successeur de Louis Combes et Georges Avenel «*les deux hommes de France qui connaissaient le mieux la grande époque*» L'*Avant Propos* nous rappelle aujourd'hui la vigueur du débat sur la Révolution, toujours très vif à la fin du XIX[ème] siècle. Dans ce débat historique majeur du siècle, un défenseur de la République est porté, assez souvent, à être un écrivain de la Révolution[8]. En 1869, Arthur Ranc a réédité, avec une préface et des notes, l'ouvrage de Buonarroti : *Gracchus Babeuf et la conjuration des égaux*. Grâce à ses relations dans le monde politique, Marcellin Pellet obtint en 1886 un poste de consul à Livourne. Il entreprend une carrière diplomatique dont il va gravir les échelons dans différents postes à Livourne, à Naples, à Genève, au Guatemala, à Galatz en Roumanie, à La Haye, jusqu'à sa mise à la retraite en 1915. Devenu diplomate, Pellet avait abandonné sa contribution à *La République Française*. Marcellin Pellet fut un grand amateur de livres et assembla une splendide bibliothèque. Il prit des dispositions en 1936 afin de léguer sa collection à la ville de Nîmes. Le 21 novembre 1936, il écrit à Joseph de Loye, directeur de la bibliothèque de Nîmes, afin de signaler quelques pièces rares de sa collection : « *J'ajouterai à titre de curiosité Lucien Bonaparte et son temps par mon ami, le général Iung dans le premier volume duquel j'ai fait relier des autographes de Napoléon et de tous les membres de sa famille, un volume du* Diable à quatre *où j'ai recueilli tous les numéros écrits par Ranc ...*» Le Diable à quatre était un petit journal hebdomadaire d'opposition l'Empire, fondé en 1868. Ranc en écrivit intégralement 15 numéros entre le 19 juin 1869 et le 5 février 1870. Le titre du journal semble provenir du fait qu'il affichait quatre directeurs, Villemessant, Duchesne, Lockroy et un mystérieux Méphistophélès. Les articles étaient

8 Olivier Poujol : « *Marcellin Pellet (1849-1941) écrivain de la Révolution* », *La Révolution en Lozère*, actes du colloque de Mende de 1989. Conseil Général de la Lozère, Mende, 1990. (en réalité, M. Pellet est mort en 1942 : rectification de Raymond Huard).

Les cérémonies en 1913 et son monument dans le hall de la mairie du IX[e] arrondissement de Paris. Source Gallica BnF.

séparés par de petites figures de diable. Le Fonds Pellet de la bibliothèque de Nîmes est très important sur la Révolution Française sur laquelle sont réunis plus de 1100 titres et il comporte aussi les ouvrages de Ranc que Pellet acheta systématiquement. Marcellin Pellet est décédé en 1942 à son domicile, au hameau du Valdeyron, commune de Valleraugue. La donation de Marcellin Pellet fut versée en 1945 à la ville de Nîmes.

Un sénateur, éminence grise

Ranc fut élu sénateur de la Seine en 1891. Le renouvellement de 1900 ne lui fut pas favorable. Il fut élu sénateur de la Corse en 1903 et exerça ce mandat jusqu'à sa mort. Auréolé de ses luttes contre l'Empire et de son long compagnonnage avec Gambetta (décédé le dernier jour de 1882), il est un homme influent dans les milieux dirigeants républicains de la capitale. Il reste une éminence grise. On le consulte pour former des gouvernements. Il n'y entre pas. Il se consacre avant tout à ses occupations de journaliste et prit dans la presse un rôle marquant, collaborant à un nombre considérable de journaux. En mars 1905, il accepte la direction de *L'Aurore* en remplacement de Georges Clemenceau, devenu président du Conseil et ministre de l'Intérieur. Il conserve cette responsabilité jusqu'à son décès en août 1908. Arthur Ranc fut plus à l'aise par la plume que dans la parole. Il ne fut pas un orateur; il n'intervenait pas dans les débats au Parlement; mais il a été un des premiers journalistes de son temps. En mai 1873, Touchatout consacre un numéro du *Trombinoscope* à Ranc, où, avec son mordant coutumier, il le peint bien : « *Au physique, Ranc est un homme trapu et de petite taille. Il porte des lunettes et sur les nerfs de La Patrie ; ses cheveux et son style sont très clairs. Ranc n'est point orateur, mais il est un homme d'action. Pendant que Jules Favre prononcerait un discours, il sauverait soixante-cinq Républiques. Bien qu'il ne s'explique pas avec éloquence, il dit nettement ce qu'il veut dire* » (livraison n° 90 du journal de Léon Bienvenu, avec en couverture un portrait par le dessinateur B. Moloch). Dans *Le Figaro* du 20 septembre 1880, Emile Zola a écrit un article polémique célèbre sur Ranc intitulé *Un homme très fort*, où il juge comme très médiocres ses romans politiques : *Le roman d'une conspiration* et *Sous l'Empire*. Ranc avait écrit une série d'articles très critiques contre *l'Assommoir* que Zola ne lui pardonna pas. Il ne le trouve que « *médiocre* », à l'image de la classe politique du temps, malgré sa réputation « d'homme très fort ». Vers 1867, un ami lui montra Ranc sur le boulevard : « *C'est Ranc, me dit-il, un garçon très fort. Je regardai M. Ranc. Il me parut petit, la tête solide et l'oeil rusé* ». Sans qu'il y eut chez lui contradiction, Ranc fut à la fois admirateur de Blanqui et de Gambetta. Il avait d'un côté de la cheminée de son domicile parisien, place des Vosges, le masque mortuaire de Blanqui et de l'autre celui de Gambetta. Il fut l'ami de Georges Clemenceau, qui fonda avec lui en 1888 la Société des droits de l'homme et du citoyen contre la menace boulangiste.

Ranc caricaturé par Moloch (Collection particulière).

À ses obsèques civiles au cimetière du Père-Lachaise, le sénateur Strauss, au nom de l'Association des journalistes républicains que présidait Ranc, dit : « *La formation d'un si puissant esprit et d'un si haut caractère n'a pas été fortuite. Notre ami se plaisait à rattacher l'atavisme cévenol à l'éducation poitevine* ».

Un monument dédié à Ranc fut inauguré en 1913 dans la cour de la mairie du IXème arrondissement de Paris : un buste de Ranc, derrière lequel passe une République en bronze tenant une palme à la main. Le buste du sculpteur Camille Lefèvre a été fondu pendant l'occupation. Une rue Arthur Ranc fut ouverte en 1928 sur l'enceinte de Thiers dans le XVIII^{ème} arrondissement.

À lire à consulter

Le Réveil des Cœurs, Journal de voyage du frère morave Fries (1761-1762), texte présenté par Dieter Gembicki et Heidi Gembicki-Achtnich, éditions Le Croît Vif, 29 €.

Pierre Conrad Fries, « émissaire » morave, arrive en France au début de l'année 1761, à une période charnière de l'histoire protestante, à la jointure de deux périodes dont nous n'aimons pas l'intitulé, mais qui sont communément ainsi nommées, le « Désert héroïque » et le « second Désert ». Le pouvoir royal, encore en pleine guerre de Sept ans, a fait passer au second plan la lutte intérieure anti-protestante. L'épisode douloureux des rebaptisations et des réhabilitations de mariages appartient définitivement au passé en Languedoc. Les assemblées publiques ne sont plus pourchassées dans le Bas-Languedoc et les Cévennes depuis la fin de l'année 1758 (il faudra attendre le printemps de 1761 pour qu'il en soit de même en Haut-Languedoc). Il y aura encore des épisodes douloureux, comme l'exécution du pasteur Rochette et de trois gentilhommes verriers en 1762, ou l'affaire Calas, tous ces évènements ayant lieu pendant le séjour de Fries, mais globalement la page de la répression dure est tournée, et l'on entre de plain pied dans le « siècle des Lumières ».

Nous pouvons suivre le voyage de Fries grâce à la cartographie efficace de Jacques Mauduy. Il séjourne d'abord à Nîmes, rencontrant les « réveillés » (ceux qui ont déjà été rencontrés et convaincus par les « Frères »), rencontrant également les pasteurs du lieu comme Paul Rabaut, et nombre de personnes choisies pour leur réceptivité possible à la parole de l'émissaire. Le plus grand nombre de ses interlocuteurs appartient à la bourgeoisie marchande et industrielle de Nîmes. Tout au long de son périple d'ailleurs, ses contacts se situeront presque exclusivement dans la bourgeoisie et les couches supérieures de la société. Il rayonne à partir de Nîmes vers Marsillargues, St-Gilles, Aigues-Mortes où il rencontre les enfermées de la tour de Constance, Marseille. Alès, Anduze et Chamborigaud seront les seuls points des Cévennes à recevoir sa visite à ce moment-là. Nous laissons aux lecteurs le soin de découvrir tout son voyage, à pied presque toujours, qui de Nîmes lui fera parcourir l'Agenais, le Béarn, le Bordelais, la Saintonge et le Poitou. De ce séjour dans le Sud-ouest nous retiendrons particulièrement sa rencontre avec les pasteurs d'origine cévenole, les frères Etienne et Jean-Louis Gibert. A son retour du Sud-ouest, il séjourne à nouveau à Nîmes et Marsillargues, avec une

petite « excursion » en Cévennes jusqu'au Pont-de-Montvert. Quel dommage qu'il ne nous rapporte que ses rencontres et entretiens, et qu'il ne nous décrive pas aussi les lieux traversés !

Que le lecteur de cette critique me permette d'abandonner un instant la distance nécessaire au métier d'historien, pour dire combien, malgré sa sincérité indéniable, ou peut-être à cause de cette sincérité, Fries nous apparaît souvent peu sympathique. La présomption qu'il dénonce chez beaucoup des protestants rencontrés, est probablement ce qu'il y a de plus insupportable pour nous chez lui. C'est un être très charismatique, un gourou que sa solide formation théologique rend redoutablement efficace, d'autant plus que face à lui les ministres apparaissent peu formés et surtout bien pauvres spirituellement. Mais n'oublions pas que ce texte ne nous était pas destiné, n'était pas destiné à une quelconque publication, ni même diffusion autre que restreinte, et a même totalement disparu dans les archives des Frères pendant deux siècles et demi.

Ce n'est pas le moindre mérite de nos auteurs que de l'y avoir retrouvé et exhumé. Leur présentation en accroît largement l'intérêt. Ils nous offrent en effet un panorama de l'église morave toute entière au 18e siècle, de son évolution, de son fonctionnement, de ses communautés, de sa spiritualité, de ses activités missionnaires et de « reconnaissance ». Des tableaux très clairs recensent les émissaires moraves dans le midi de la France et leur sociologie. Ils donnent les biographies de Pierre Conrad

Fries et du comte de Zinzendorf, l'âme du développement du mouvement des « Frères ». Le tout accompagné d'un appareil de notes conséquent, et de nombreux documents annexes (essentiellement la correspondance de Fries avec certains des interlocuteurs rencontrés au cours de son voyage, les « Réveillés » surtout). Un très utile glossaire nous permet de nous y retrouver dans un vocabulaire très spécifique, par exemple de savoir ce qu'est un chiliaste ou bien encore un socinien ! Une abondante bibliographie, et un index des lieux et des personnes complètent utilement cet ouvrage.

Pour ne pas être totalement dithyrambique, ce qui rend toujours très suspectes les critiques d'ouvrages, signalons une erreur dans la présentation à la page 20. « Lors de la paix de Ryswick en 1697, sous la pression internationale, des centaines de galériens sont libérés par Louis XIV » : les auteurs sont là en avance d'une paix et de 15 ans. C'est après la paix conclue par le traité d'Utrecht en 1713 que Louis XIV, sous la pression de la reine Anne d'Angleterre acceptera de revenir sur une de ses décisions fondamentales concernant les galériens protestants, à savoir qu'ils ne quitteraient les galères que morts ou convertis. Les 17 et 20 juin 1713, seront ainsi libérés 136 galériens, puis 44 le 26 mars 1714, à condition de quitter le royaume. Les autres galériens protestants opiniâtres, une centaine, ne quitteront les galères qu'après la mort du roi, sous la Régence, en juillet 1716 et en novembre 1717 pour les derniers.

En conclusion, nous saluons la parution de ce livre qui intéressera parmi nos adhérents tous ceux qui se sentent concernés par l'histoire du protestantisme, si importante dans l'histoire cévenole. Nous saluons également les éditeurs charentais Le Croît Vif, qui nous avaient déjà permis de retrouver les frères Gibert que rencontre Fries, en rééditant en 2005 l'ouvrage que Daniel Benoît leur avait consacré : Les frères Gibert, pasteurs du Désert puis du Refuge, ouvrage dont l'édition originale est devenue introuvable.

Pierre Rolland.

Nous avons reçu

Académie cévenole, Annales 2013-2014, XXIV, nous avons noté : Les Causses et les Cévennes, patrimoine mondial : quel patrimoine ? (Gérard Collin) ; Urbain V et les sirènes du Rhône (André Tardieu).

Activités et travaux 2014, revue annuelle du GARA, n° 42. Fouilles au château de Tornac (Roland Scimia) ; À la recherche de pierres gravées dans les Cévennes (Ghislaine Marcon et Vincent Aubanel) ; Le Fort de Vézénobres, premiers résultats archéologiques ((Sophie Aspord-Mercier) ; Patrimoine insolite : tombes au hameau de Bayssac, Les subes (fosses pour piéger les loups), Mystérieuses encoches sur dalles, À Portes, possible coffre mégalithique ; Grande Pallière à Anduze, redécouverte du dolmen 17 bis, Mandajors : découverte de la vie quotidienne au XVIII[e] siècle ; Conqueyrac, grotte de la campane ; Branoux-les-taillades, le Devès ; Gravures rupestres en vallée Longue (Aubanel, *Causses et Cévennes,* n° 1-2015. Dossier sur les abeilles et les ruches troncs. Chamboredon, Marcon et Mazer).

Cévennes terre de lumière, n°3-4, 2014. Nous relevons : L'abbaye de Mazan et le château de Géorand.

De serres en valats, le magazine du Parc national des Cévennes, n° 39, février 2015. À noter : La stratégie scientifique du Parc, Une association professionnelle pour la filière lauze-calcaire.

Fruits oubliés, n° 60, septembre 2014. Dossier : les pêches de vigne.

Fruits oubliés, n° 61, novembre 2014, dossier sur les avocats.

Généalogie en Cévennes, août 2014, n°105. Parmi les rubriques habituelles : Estat des nouveaux convertis du lieu et paroisse de St Flour du Pompidou en Gévaudan.

Généalogie en Cévennes, novembre 2014, n°106. Parmi les rubriques habituelles : Reconnaissances féodales faite au comte de Lussan et au baron de Vézénobres par les habitants de Navacelles 1487-1610 (Alain Montagut).

Hugenotten, n° 1-2015. On relève : Louis Chéron, und seine Alleggorie au die Aufhebung des Edikts von Nantes (Jochen Desel) (famille originaire de Nîmes). Die Hugonettenfamilie d'Ange /Engels seit dem 16. Jahrhundert im Rheimland (Hans Walter Goll).

Le Midi rouge, n° 24, décembre 2014. Dossier axé sur la « Grande Guerre » dans l'Hérault, les Pyrénées orientales notamment les étrangers pendant la guerre.

Patrimoine 30, n° 32, novembre 2014, consacré à la Gardonnenque : Découvertes en Gardonnenque (Roland Scimia et Suzanne Varéa), La Gardonnenque à la fin du néolithique (Jean-Paul Vénobre), Faire parler des vestiges à Vézénobres, Gardonnenque : retour vers le passé, (Élisabeth Hébérard), Kermès et pourpre : usage en Gardonnenque (Anne Rieger), Histoire de Valence et de Castelnau (Philippe Monnier), La Gardonnenque dans l'œuvre de La Fare-Alais (Alain Bouras).

~ 0000 ~

Les nouveautés au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes

Les nouveautés au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes

Voici une sélection des nouveautés entrées au centre de documentation et d'archives, classées par ordre alphabétique de nom d'auteur. Un certain nombre d'entre elles sont disponibles en ligne (voir les liens).

AIGLON Laurent. « La saga des Cessenat à Sainte Cécile d'Andorge (XVI^{e}-XIX^{e} siècle) » ***Le Cambalut*** n°131, 2013. Cote : CDCAMBALU131

ALBAN Nicolas, HUBERT Gilles. « Le modèle des parcs nationaux à l'épreuve du territoire », ***VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement,*** vol. 13 n° 2, 2013. Article disponible en ligne : http://vertigo.revues.org/14081

DECHERY Robert. ***Contribution à l'étude du châtaignier et des châtaignes en France***. Imprimerie Bosc frères, 1941. 165 p. Cote : DS01236

CROS ALLIER Simone. « Felgerolles », Le vent des bancels n°101, 2014. pp. 5-11. En ligne : http://www.cevennes-mont-lozere.fr/index.php?option=com_phocadownload&view=category&download=180:vent-des-bancels-n-102&id=13:vent-des-bancels&Itemid=191

DUMAS Marie-Lucy. ***Ponteils-et-Brésis sur la Régordane et la Cézarenque***. Gens et terroirs des Hautes Cévennes, 2014. 464 p. Cote : CD05313.1 et CD05313.2

FROGER Michel. ***L'héraldique : histoire, blasonnement et règles***. Edition Ouest-France, 2012. 127 p. Cote : DS01243

GUILLAUME Hélène. ***Histoire de Bréau dans la Bréaunèze : tome II, du Moyen-âge aux années 1980***. Association Culturelle pour la connaissance et la renaissance de la Breaunèze, 2008. 95 p. Cote : CD05317

HARFOUCHE Romana. ***Histoire des paysages méditerranéens terrassés : aménagements et agriculture***. British Archeological Reports (Oxford), 2007. 265 p. Cote : CD05280

HARFOUCHE Romana, POUPET Pierre. "Établir et travailler le champ pour le paysan de la Méditerranée pré-industrielle : contributions de l'archéologie et de la science du sol à l'histoire des pratiques », ***Nous labourons,*** 2007. pp. 61-71. Cote : DS01198

MINVIELLE LAROUSSE Nicolas. ***Les territoires miniers au Moyen Âge***. Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire, 2013. 13 p. En ligne : http://isa.univ-tours.fr/modys/download/rd13_minviellelarousse.pdf

MONCEL M.-H., DAUJEARD Camille, CREGUT BONNOURE Evelyne, FERNANDEZ Philippe, FAURE Martine, GUERIN Claude. « L'occupation de la grotte de Saint-Marcel (Ardèche, France) au Paléolithique moyen : stratégie d'exploitation de l'environnement et type d'occupation de la grotte : l'exemple des couches i, j et j'», ***Bulletin de la Société Préhistorique française,*** tome 101, n°2. pp. 257-304. Cote : CD05318. En ligne : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bspf_0249-7638_2004_num_101_2_12993

PANTEL Alain, « Lo temps dels aucels » in ***Le vent des bancels*** n°94, 2012. pp. 33-35. En ligne : http://www.cevennes-mont-lozere.fr/index.php?option=com_phocadownload&view=category&download=5:vent-des-bancels-n-94&id=13:vent-des-bancels&Itemid=191

PELOUX Fernand. « Pour une histoire du Gévaudan au XIe siècle, inventaire de la documentation issue des cartulaires », ***Bulletin du C.E.R. de Mende*** n° 32, 2012, 103 p. Cote : CDCER0032

VIRONE Carole. ***Enquête historique et patrimoniale sur l'ancienne usine de fabrication d'extraits tannants de bois de châtaignier à Génolhac.*** 2013. 175 p. Cote : CD05285

Tous ces documents sont librement consultables au centre de documentation et d'archives à Génolhac, ainsi que bien d'autres ! Vous pouvez aussi approfondir vos recherches bibliographiques grâce à notre catalogue en ligne sur le site internet du Parc national des Cévennes : http://www.cevennes-parcnational.fr/Acces-directs/Centre-de-documentation-et-d-archives-a-Genolhac .

Le centre de documentation est ouvert au public sur réservation au 04.66.61.19.97.
Parc national des Cévennes
Centre de documentation et d'archives
3, Grand Rue
30450 GENOLHAC
Tel : 04.66.61.19.97
Mail : pauline.roux@cevennes-parcnational.fr

Courrier des lecteurs

Gabriel Liotard nous envoie cette photo extraite d'une brochure de mars 1912 publiée par la Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais, représentant le Laminoir 2ème groupe de l'usine de Bessèges.

Au deuxième rang, à gauche, un homme se tient manifestement «à l'ordre», façon maçonnique de saluer. Qui reconnaitra ce personnage et lui donnera un nom ? Notons que les rails de Bessèges étaient vendus jusqu'en Australie, ils continuèrent à s'appeler «de Bessèges» même après le transfert de l'usine à Alès.

Bienvenue à « Cascalhs »

La nouvelle revue de l'association de « Parlars d'Aici » qui prend la place du « Ressons » qui a cessé de paraître à la fin de l'année dernière.

www.parlars-d-aici.dreamwidth.org

Liste des articles de Pierre-Albert Clément

parus dans la revue le Lien des Chercheurs Cévenols

Lever de soleil à la Vieille Morte (10 août).	N° 83 - juillet-septembre 1990 - p.3
Bruyères et fougères.	N° 85 - janvier-mars 1991 - p.1
Le Lien prend du poids.	N° 86 - avril-juin 1991 - p.13
Quelques légendes auxquelles il faut tordre le cou.	N° 88 - octobre-novembre 1991 - p.49
Les limites du diocèse d'Uzès.	N° 90 – Avril Juin 1992 - p.21
Les ours dans les Cévennes.	N° 90 – Avril Juin 1992 - p.30
Des légendes auxquelles il faut tordre le cou [suite].	N° 91 – juillet-septembre 1992 - p.46
In memoriam - Robert Saint-Jean	N° 91 – juillet-septembre 1992 - p.50
À la recherche des toponymes et du vocabulaire grec dans l'AgerNemausensis.	N° 92 – octobre-décembre 1992 - p.62
in memoriam - Philippe Lamour	N° 92 – octobre-décembre 1992 - p.73
De la conservation des documents.	N° 93 – janvier-mars 1993 - p.1
Réflexions sur les origines de la châtaigneraie.	N° 94 – avril-juin 1993 - p.24
Quand pendaient les enseignes.	N° 95 – juillet-septembre 1993 - p.48
Toponymie – Le Mazel.	N° 96 – octobre-décembre 1993 - p.59
Quand les troupes royales escortaient les troupeaux transhumants.	N° 96 – octobre-décembre 1993 - p.61
Les "MaisonsNeuves" sont-elles d'anciennes auberges ?	N° 97 - janvier-mars 1997 - p.4
Le vocabulaire des transports.	N° 99 – juillet-septembre 1994 - p.33
L'arrentement des herbages de Finialettes en 1754.	N° 99 – juillet-septembre 1994 - p.40
Charretiers et muletiers dans le rapport Malhole (1752).	N° 100 – octobre 1994-mars 1995 - 1ère partie - p.69
LCC – un précurseur de l'interactivité.	N° 101 - avril-juin 1995 - p.1
Les péages des diocèses deNîmes et d'Uzès sous l'Ancien Régime.	N° 101 - avril-juin 1995 - p.4
L'origine du mot "draille".	N° 104 - janvier-mars 1996 - p.1
In memoriam – Jean Favand.	N° 104 - janvier-mars 1996 - p.7
Ethnopsychiatrie.	N° 105 – avril-juin 1996 - p.1
Le Cami Ferrat est bien le chemin muletier.	N° 106 – juillet-septembre 1996 - p.1
À propos... des loups.	N° 109 – avril-juin 1997 - p.6, avec G. Benoit, G. Roussel
La mise en valeur des surfaces boisées du Barjaquès au XVIIIe et au début du XIXe s.	N° 110 – juillet-septembre 1997 - p.1
L'eau sur les pentes du Mont-Lozère – Concoules-Génolhac	N° 111 – octobre-décembre 1997 - p.1 de G. Martin, commentaires d'A. Claveirole et de P.A. Clément).
La « parran » dans les cartulaires d'Aniane et de Maguelone.	N° 112 – janvier-mars 1998 - p.6
À propos de parran.	N° 113 – avril-juin 1998 - p.4
In memoriam – Roland Calcat.	N° 117 – avril-juin 1999 - p.1
La délimitation de la baronnie d'Hierle par les mesures à grain	N° 117 – avril-juin 1999 - p.6
Règlementation d'un four banal en 1226.	N° 117 – avril-juin 1999 - p.18
La Table Ronde sur les compoix.	N° 120 – janvier-mars 2000 - p.1
In memoriam – Adrienne Durand-Tullou (2 nov 1914 – 4 fév 2000).	N° 121 – avril-juin 2000 - p.1
Le grand embrasement des Cévennes.	N° 122 – juillet-septembre 2000 - p.1
Le droit de « cailanié ».	N° 122 – juillet-septembre 2000 - p.19
Où se trouvait l'oppidum de Segusion ?	N° 122 – juillet-septembre 2000 - p.19
Le fonds Pellet bien à sa place.	N° 123 – octobre-décembre 2000 - p.1
À propos de Regordane.	N° 123 – octobre-décembre 2000 - p.19
Les voeux de L.C.C.-Font Vive.	N° 124 – janvier-mars 2001 - p.1
À propos du châtaignier.	N° 124 – janvier-mars 2001 - p.12

À propos de safranières.	N° 125 – avril-juin 2001 - p.23
In memoriam - Pierre Martel.	N° 125 – avril-juin 2001 - p.1
L'abondance des safranières.	N° 126 – juillet-septembre 2001 - p.9
Châtaignes et châtaigniers dans les Feuda Gabalorum.	N° 126 – juillet-septembre 2001 - p.19
Le châtaignier omniprésent.	N° 127 – octobre-décembre 2001 - p.4
Comment mieux exploiter l'État des maisons et moulins – Retour sur le glossaire.	N° 127 – octobre-décembre 2001- p.16
Safran, quand tu nous tiens.	N° 128 – janvier-mars 2002 - p.22
L'esprit des lieux – Lumières du Sud	N° 129 – avril-juin 2002 - p.1
Des estimes du diocèse de Viviers aux estimations du diocèse deNîmes.	N° 129 – avril-juin 2002 - p.3
À propos de calquière ou caouquière.	N° 129 – avril-juin 2002 - p.16
Les embuches de la microtoponymie ou méfions-nous des noms en «ac».	N° 130 – juillet-septembre 2002 - p.1
À propos de ferragines et ferragières.	N° 130 – juillet-septembre 2002 - p.12
Retour sur les calquières.	N° 130 – juillet-septembre 2002- p.24
Les embûches du latin médiéval	N° 131 – octobre-décembre 2002 - p.20
La recherche et revue générale des biens fonciers du diocèse d'Uzès. (avec J. Castan).	N° 131 – octobre-décembre 2002 - p.25
Jean Pellet et le fonds Monclar.	N° 132 – janvier-mars 2003 - p.1
À propos de ferragines (avec J. Castan)	N° 132 – janvier-mars 2003 - p.24
In memoriam - Georges MARTIN	N° 133 – avril-juin 2003 - p.1
In memoriam – André Georges Fabre.	N° 134 – juillet-septembre 2003 - p.1
In memoriam - Robert POUJOL	N° 135 – octobre-décembre 2003 - p.1
Documents pour servir à l'histoire économique du Vigan.	N° 135 – octobre-décembre 2003 - p.19
La caoucado décrite par Thomas - Platter.	N° 136 – janvier- mars 2004 - p.6
Premier regard sur Saint-Christol-lez-Alès.	N° 136 – janvier- mars 2004 - p.11
À propos des esplèches.	N° 137 – avril-juin 2004 - p.10
Une nouvelle étape.	N° 138 – juillet-septembre 2004 - p.1
À propos de Languedoc.	N° 139 – octobre-décembre 2004 - p.1
Rendons à Vénus.	N° 139 – octobre-décembre 2004 - p.14
Ne pas confondre noria et - pousarenque !	N° 143 – octobre-décembre 2005 - p.24
In memoriam, Raymond Vierne.	N° 145 - avril-juin 2006 -
À propos de pousarenques.	N° 145 - avril-juin 2006 -
Le point sur les Tours Bermondes	N°146 – juillet – septembre 2006 - p.26
Du moulin à la pouzarenque, le hérisson et la lanterne.	N°147- octobre – décembre 2006 - p.13
Jules Cazot à trois voix (avec G. Liotard, G. Caillat)..	N°148 – janvier-février 2007 - p.24
Éditorial.	N°150 – juillet-août 2007 - p.1
Tarif des droits de couratage et de passage en vigueur aux Vans en 1648.	N°150 – juillet-août 2007 - p.26
À propos du Suburbium.	N°151– octobre-décembre 2007 - p.27
Éditorial, in mémoriam : Marcel Daudet	N°152– janvier-mars 2007 - p.1
Avril 1792, la « Guerre des Tours » dans le Piémont cévenol.	N°152– janvier-mars 2007 - p.20
Les noms de lieux de Quissac.	N°156 – janvier - mars 2009 - p.14
Hostelleries, auberges et gargotes à Anduze aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles	N°158 – juillet - septembre 2009 - p. 12
Question concernant la recherche d'un article disparu concernant le Chemin de fer départemental de Saint-Cécile à Florac.	N° 160 – janvier - mars 2010 – p.2
in memoriam François Girard	N° 161 – avril - juin 2010 - p. 2
À propos d' « Écoute s'il pleut ».	N° 161 – avril - juin 2010 p. 3
Enquête sur les Célestes. (avec Pascale Garcias)	N° 161 – avril - juin 2010 p. 26
L'apprentissage à Sauve au XVI^{e} siècle (avec Martine Reboul)	N° 164 – janvier – mars 2011 - p. 4
in memoriam Pierre Clerc.	N° 165 – avril - juin 2011 - p. 1
Mon arrivée à Champdomergue.	N°170 – juillet - septembre 2012 - p. 4
in memoriam Béatrice Laporte.	N° 172 – janvier – mars 2013 - p. 4
in memoriam Jean Salles.	N° 177 – avril - juin 2014 - p. 3

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes (numéros disponibles)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 149 avec sommaire.	*30,00 €

Familles

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick Chassin du Guerny)	* 7,50 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)	7,50 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	5,50 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel daudet)	* 15,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	15,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	6,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	8,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	4,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	6,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	4,50 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	6,00 €
HS29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	6,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	7,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	* 20,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole) Le CD…	* 20,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard Elzère)	16,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Barnard Atger)	4,50 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)	* 8,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)	6,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)	* 16,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle	18,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)	9,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)	3,50 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	9,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVII^{e} s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)	12,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)	6,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat)	*35,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	4,50 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	4,50 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	7,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	6,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	6,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVII^{e} siècle (Jean Pintard)	4,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	4,50 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	4,50 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	* 4,50 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - CD	10,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	12,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

Les frais d'envoi (en France métropolitaine) sont inclus dans les prix indiqués. Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 % sur la vente des hors-séries, exception faite des numéros dont le prix est précédé d'un astérisque. Envoyer vos commandes avec le règlement à : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GENOLHAC

9 770335 626008

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr- Tél 07 81 88 88 36.

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Juillet-Septembre 2015
N° 182 - 7 €

Un « épisode cévenol » à Saint-Ambroix en 1772,
Pierre Rolland
Jacques Bonnet, curé, député de la Sénéchaussée de Nîmes aux États Généraux de 1789,
Robert Malclès
Une fille mère et un commissaire bienveillant, en 1871,
Marie-Lucy Dumas
Les notables catholiques et protestants en Piémont cévenol (l'exemple de Durfort) au XVIII^e siècle,
Florian Cadoret
Cadabre,
un poème de François Pouzol

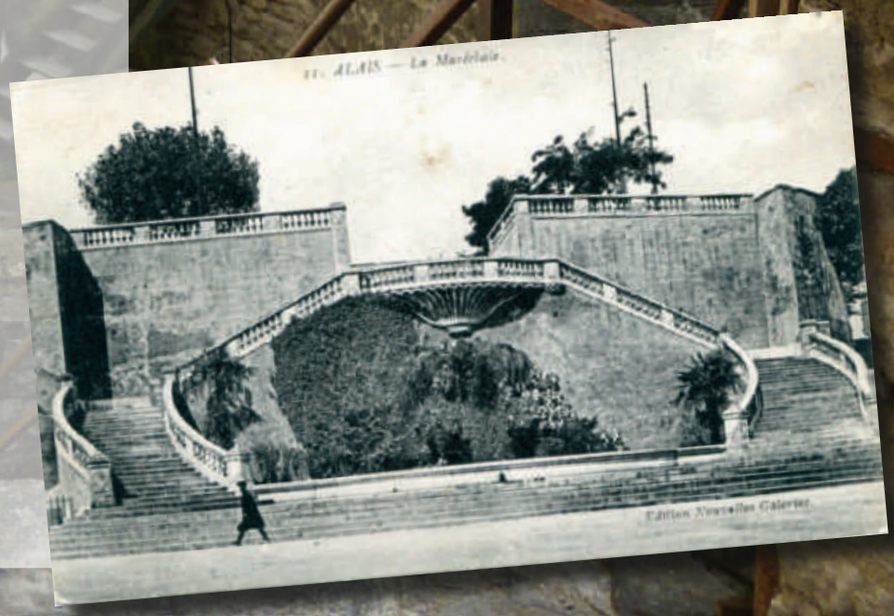

Sommaire

• **Un « épisode cévenol » à Saint-Ambroix en 1772, Pierre Rolland,** p. 4

• **Un villefortais oublié : Jacques Bonnet, curé, député de la Sénéchaussée de Nîmes aux États Généraux de 1789, Robert Malclès,** p. 7

• **Une fille mère et un commissaire bienveillant, en 1871, Marie-Lucy Dumas,** p. 17

• **Les notables catholiques et protestants en Piémont cévenol (l'exemple de Durfort) au XVIII^e siècle, Florian Cadoret,** p. 19

• **On trouve de tout... chez les notaires, Marie-Lucy Dumas,** p. 25

• **Le document en langue d'oc : un poème de François Pouzol, présenté par Michel Wienin,** p. 26

• **À lire à consulter,** p. 28

• **Les entrées au Parc national des Cévennes,** p. 29

• **Frise chronologique des loges maçonniques du Gard septentrional,** p. 32

Couverture : Deux monuments en péril : La Maréchale, à Alès, carte postale et le donjon primitif de Montalet, photo ML Dumas.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE (Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Robert Laganier
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Frédéric Boyer

Conseil d'administration Patrick Arnault, Bernard Atger, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction
Bernard Atger, Christine Atger, Jean Castan, André Claveirole, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Madeleine Souche, Michel Wienin, Nadine Rouayroux.

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ; adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27€
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèques à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
3 Grand Rue,
30450 Génolhac
Chèques ou virements à l'ordre de
L.C.C.- Font Vive,
FR23 2004 1010 0902 001 4C03 012
PSSTFRPPMON
Mise à jour avril 2015

Hommage à Pierre A. Clément (1924-2014)

Bravo pour l'hommage à Pierre Clément. Tous les dimanche matin, à 8 h nous avions une longue conversation téléphonique enrichissante. Il me manque beaucoup ! Et il va manquer aux siens et à Canaules. Colonel (E. R.) Jean Castan, président du Comité de coordination des associations de Déportés, Internés, Résistants (C.A.D.I.R.).

« Une histoire de Sauve » par Pierre-Albert Clément

Depuis son premier ouvrage sur le Salavès en 1953, Pierre-Albert Clément n'avait cessé de poursuivre ses recherches sur Sauve avec l'intention d'éditer un livre en 2015, sur ce village qu'il connaissait bien et qu'il aimait.

Après son décès, en novembre 2014, la famille a confié le tapuscrit de ce livre d'environ 300 pages à Nicolas Faucherre pour « achèvement et publication posthume », lequel a demandé à l'association SAUVE EST LA d'assurer la révision et l'édition de l'ouvrage, sous sa direction.

Au sommaire : « Une très longue histoire» ; « Une économie florissante » ; « Les ressources du terroir » ; « La saga du micocoulier » ; « Les atouts touristiques » ; « Le patrimoine culturel ».

La parution de « Une histoire de Sauve » est prévue en octobre 2015, avec la participation, notamment, des municipalités de Sauve et de Canaules et du Conseil général du Gard.

L'ouvrage sera vendu par souscription dès le début de l'été à un tarif préférentiel.

Contact : ***ASSOCIATION SAUVE EST LA*** – 2 Traverse de Corconne – 30610 Sauve - sauve-est-la@orange.fr http://sauve-est-la.wix.com/sauve-est-la

(Nous avions rajeuni notre président honoraire à notre dernière livraison, veuillez nous en excuser.)

Éditorial

Patrimoine cévenol en péril

Malgré toutes les célébrations, les journées du patrimoine (12-13 septembre), la mise en valeur du patrimoine par des sentiers de découvertes (le futur sentier de la mine de Vialas – 48–), des colloques, des expositions, des commémorations, des reconstitutions en costume, des « sons et lumières », et que sais-je encore ? Eh bien le patrimoine cévenol est toujours en péril.

Deux exemples, parmi d'autres : au château de Montalet (Gard), installation de toilettes, douches et cuisine au premier étage de la tour primitive du XII[e] siècle… pour les stagiaires qui restaurent l'été. Le pire est à Alès : « La Maréchale », escalier monumental en fer à cheval menant à un jardin qui entourait le fort Vauban, construit par le maréchal de Montrevel alors en résidence à Alès pour mener la guerre aux camisards et achevé le 2 novembre 1703, ce magnifique escalier et le jardin (le Bosquet) au-dessus sert de support à un … multiplexe de cinéma, après avoir servi de parking, énorme masse défigurant encore un peu plus les abords du Fort « à la Vauban ». Après la destruction du vieil Alès, dans les années 1960-65, par des municipalités qui n'avaient de commun qu'une courte vue de l'avenir de la ville, c'est une nouvelle atteinte au patrimoine à travers le seul témoin monumental datant de la guerre des camisards. La construction de ce bâtiment démesuré sur l'esplanade de la Maréchale n'a visiblement suscité aucune réaction d'indignation, et nous mêmes, adhérents de L.C.C. sommes coupables de n'avoir pas réagi et de nous émouvoir maintenant qu'il est trop tard. Rappelons nous que Pierre A. Clément savait protester contre les défigurations du « patrimoine » à Nîmes au profit du béton et des voitures…

Et justement, voilà que cette année encore, malgré un courrier, une affichette, des mails largement envoyés aux professeurs et secrétariats de nombreuses universités françaises et européennes, nous n'avons reçu à ce jour aucune demande d'étudiant pour notre bourse de 1 000 euros. Et si nous en sommes là, c'est qu'il y a de moins de moins d'études, de recherches sur les Cévennes dans tous ses aspects humains. Un rapide examen des sujets de thèse déposés depuis 2005 (site theses.fr) donne 9 thèses avec le terme « Cevennes » : 2 en ethnologie (En Cévennes, la construction de l'identité au regard des pratiques d'écriture, par notre ami Christian Anton), 1 en droit (écologie), 1 en Anthropologie (PNC), 4 en hydrologie (les pluies cévenoles !) et une en archéologie (Les ressources minières dans les Cévennes médiévales par Nicolas Minvielle). Si on élargit à « Languedoc » : 56 thèses, dont 22 en histoire et géographie, 8 en histoire ancienne, 6 en ethnologie, 6 en arts, et 5 en sciences sociales. Après avoir suscité les plus grandes passions, dans les années 1960 à 1980, la Cévenne, les Cévennes, ne font plus recette. Or nous voyons bien tout ce qu'il reste à découvrir ! à explorer ! à cartographier ! à sauver ! à comparer ! à illustrer ! Alors, sans remplacer la recherche universitaire, continuons d'explorer et d'écrire sur notre région, nos travaux seront indispensables à l'avenir.

AGENDA du dernier trimestre

22 août : Assemblée générale de L.C.C. à Barjac de 9 h à 17h.

5 octobre de 14h à 16h, aux Archives municipales d'Alès. **Premier cours d'histoire alésienne par les textes.** Période étudiée : le Moyen Âge (1[ère] année). En partenariat avec l'Université occitane d'été, Le Lien des Chercheurs Cévenols et les Archives municipales d'Alès. Assuré par Marie-Lucy Dumas, à raison d'une séance par mois. Programme sur la brochure de l'Université populaire du Grand Alès.

L'inscription est obligatoire auprès de l'Université populaire du Grand Alès, espace André Chamson, 30100 Alès, universitepopulaire@cegetel.net

10 octobre (selon le temps) : Balade d'automne avec promenade sur le Mont Grillet, exploitation de la chaux, architecture vernaculaire, pique-nique dans les bois et l'après midi, visite de l'église médiévale et de son musée. Organisée par l'Association Restauration église de Meyrannes.

Un « épisode cévenol » à Saint-Ambroix en 1772

par Pierre Rolland

L'année 1772 des crues très violentes frappent le Languedoc, le 9 septembre en Cévennes et Vivarais, le 17 septembre entre les Gaves pyrénéens et l'Aude, et dans la région toulousaine (50 victimes à Toulouse), le 27 septembre dans la vallée de l'Ariège, le 7 décembre aux environs de Montpellier, dans le bassin de l'Aude (*Les catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et Moderne*, Actes des XV^e^ journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, sous la direction de Bartolomé Bennassar, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse 1996).

Le mémoire que nous publions ci-dessous a été retrouvé grâce à la photographie systématique de la série C des archives départementales de l'Hérault poursuivie avec ténacité et efficacité par Jean-Luc Chapelier que nous remercions vivement. Ce mémoire a été réalisé à la demande de Paul-Antoine de la Devèze, « *commandant pour le Roy des villes de Genolhac, des Vans et de Saint-Ambroix* » depuis 1762, et envoyé à l'intendant du Languedoc, le vicomte de St-Priest. Nous pensons que ce mémoire, conservé dans le carton C6864 des Archives départementales de l'Hérault, transcrit par Pierre Rolland, est inédit, mais la même inondation est citée sur le site internet peyremale.village.free.fr d'après un article de Pascal Jaussaud.

Le document

Description des ravages causés à St Ambroix par l'inondation du 9^e^ 7bre 1772.

C'est ici l'événement le plus extraordinaire qui ait jamais affligé nos contrées ; et le souvenir le plus reculé n'a jamais rappelé une inondation aussi terrible ni si désastreuse. St Ambroix est une petite ville des Cévennes située sur le penchant d'une montagne en forme d'amphithéâtre, telle était du moins sa forme dans les premiers temps ; mais depuis que son commerce ou le nombre de ses habitants l'a rendue plus considérable, elle a été étendue dans un petit vallon bordé de tous côtés par d'autres montagnes. Cette basse partie est habitée par tout ce qu'il y a de plus notable, c'est là que réside le commerce, qui fait presque son unique ressource, et qui serait impraticable dans la partie rapide et d'un difficile accès.

La ville est entourée de remparts qui sont malheureusement mouillés du côté du nord par la rivière de Cèze, peu considérable dans son origine, elle le devient dans certains temps par le nombre infini des torrents ou ruisseaux et même d'autres rivières qu'elle reçoit dans son cours, ce qui est inévitable dans un pays montagneux tel que les Cévennes

La crue a atteint le sommet des arches.

où toutes les eaux tombent en torrents impétueux et donnent à la rivière une rapidité et une chute terrible ; c'est ainsi qu'après avoir parcouru environ huit lieues de pays, la Cèze sort d'une gorge étroite et entre dans le terroir de notre ville avec une impétuosité qui entraîne tout ce qu'elle trouve à son passage.

Détournée d'abord par nos remparts ou les rochers qui leur servent de fondement, les eaux se trouvent encore gênées par un faubourg terminé par une suite de tanneries, qui, bâties presque en demi cercle sur des rochers, font refluer les eaux et leur donnent encore plus de hauteur. Le pont même qui se trouve placé au bout du faubourg est une espèce de barrière, car quoique élevée de neuf toises[1], ses arceaux furent couverts dans l'inondation dont on va lancer l'analyse.

Malgré cette situation nos plus anciens ne se rappellent point avoir entendu dire que la ville ait jamais été inondée, on sait seulement qu'en 1741 la rivière entra dans quelques boutiques des plus basses, ce qu'on avait rapporté jusqu'à présent comme un événement des plus extraordinaires. Il parut tel en effet aux yeux de nos supérieurs, et il y eut en conséquence une indemnité en faveur des perdants. C'est à cet événement que toutes les idées étaient bornées lorsque l'inondation qui vient de nous submerger le 9e 7bre de cette année, et dont le souvenir nous glacera toujours d'horreur, a surpassé tout ce que nos pères avaient vu et tout ce qui est impossible de dépeindre. Après une longue sécheresse, il plut dans nos cantons quelques heures la nuit du 8 au 9. Les eaux débordèrent quelque peu vers les huit heures du matin, mais elles baissèrent et la rivière rentra dans son lit, de sorte que tout ce qu'il y eut d'alarmé dans le faubourg fut rassuré. Dans la ville, on était bien plus encore éloigné de toute crainte à cause de sa situation ou de la force des remparts qui nous mettaient à couvert.

Nous étions tranquilles dans nos maisons, lorsque des cris perçants annoncent que la rivière est dans nos murs. Le monde accourt pour voir ce qu'il a à craindre, mais il est assailli par les eaux, et ne trouve son salut qu'en gagnant la hauteur. Chacun veut quitter ses foyers, mais il serait inondé, et se hâte de découvrir son toit et d'y chercher un asile. Le marchand qui tâche de mettre à couvert une partie de sa fortune est comme submergé, et l'inondation est si prompte, qu'on n'a ni le temps de fermer les magasins, de mettre à couvert ce qui risque, de rassembler sa famille, ni même de se reconnaître. Chacun abandonne tout et grimpe en tremblant sur les toits ou sur la hauteur qui sont à sa portée, heureux encore s'il n'y est pas assailli. Cependant les eaux augmentent, et la plupart des maisons du faubourg succombent sous leur poids et disparaissent avec tout ce qu'elles renferment. D'autres chargées d'infortunés qui attendent la mort à chaque instant, ne croulent qu'en partie et laissent encore quelque petit espace aux malheureux qu'elles soutiennent. La force de nos remparts succombe aussi sous celle des eaux, et leur secousse ébranle les maisons voisines. Les murs du cimetière qui servent de ce côté de rempart ne tiennent plus, et entraînent en tombant les façades qui sont vis-à-vis. Le terrain emporté soulève les morts qu'il contient, et les cadavres flottent sur les eaux. L'église est aussi inondée, ses portes enfoncées, il se trouve deux toises d'eau dans son sanctuaire et ses ornements et ses meubles sont entraînés ou dépréciés. Les arbres déracinés jusques dans les montagnes, et entraînés par le courant des eaux renversent ou ébranlent les maisons qu'ils rencontrent ou enfoncent les portes, et les marchandises, les denrées et les meubles d'un chacun sont entraînés ou flottent sur les eaux. Tout le bétail qui se trouve enfermé est étouffé et tout ne présente aux malheureux habitants perchés sur leurs toits que l'image d'une destruction totale. C'est en effet du haut de ces faibles asiles ébranlés à chaque instant, qu'ils contemplent leurs maisons submergées, leurs biens et leurs fortunes entraînés. L'un reconnaît de loin le toit qui soutient sa famille, et la voit disparaître à ses yeux. L'autre aperçoit une mère tremblante tenant ses enfants dans ses bras et la mort à ses pieds. Celui-ci enfin entend crouler la maison voisine, attend à chaque instant la chute de celle qui le soutient et souffre déjà mille morts. Qu'on ne nous accuse point d'exagération : jamais pinceau ne pourra dépeindre toutes les horreurs de ce moment de crise et de désespoir, nos fortunes ensevelies ou entraînées par les eaux ne nous affectaient plus, nos jours menacés à chaque instant, la perte de nos proches étaient les objets de nos alarmes, glacés d'effroi par les cris lugubres des hommes et des animaux luttant contre la mort, tout semblait entretenir notre désespoir dans ce jour de destruction. Enfin, lorsqu'il ne reste qu'un ou deux pans d'augmentation pour ensevelir encore une foule de maisons et d'habitants, après une demie heure d'agitation et de crise, les eaux commencent à baisser, l'espérance renaît dans les cœurs et chacun va reconnaître ceux de ses parents et de ses proches qui ont survécu au désastre. Ici se présente un tableau des malheurs des infortunés habitants. Les eaux avaient couvert des maisons entières ou renversé un grand nombre, et elles n'en avaient atteint d'autres qu'au premier étage, selon qu'elles se trouvaient plus ou moins avancées vers la hau-

1 Environ 17 m.

teur. Les plus élevées dans la partie qui se trouve bâtie au pied ou sur le penchant de la montagne et qui sont habitées, comme nous avons observé, par ce qu'il y a de plus notable, les plus élevées disons- nous, en eurent environ deux toises, et l'on comprend qu'il y en eut assez pour submerger tous les magasins, toutes les caves et les appartements qui se trouvent à cette hauteur, de sorte que les marchands de toute espèce et les artisans dont les boutiques ne furent point enfoncées, trouvèrent leur blé, leur draperie, leurs huiles, leurs liqueurs, leurs épiceries, leurs drogues et autres marchandises et leurs provisions submergées et enfouies dans le limon. Le particulier même, qui ne faisait aucun commerce, vit ses meubles, ses vins, ses huiles et ses autres provisions nécessaires à la vie, perdues et hors d'état de lui servir.

A mesure qu'au milieu des boisages entassés dans nos rues et du limon infecté qui y avait été laissé par les eaux, nous avançons vers la rivière, les désastres étaient plus accablants. C'est là que nous vîmes à la place de plusieurs maisons, des tas de ruines et de graviers. Nos remparts, nous découvrîmes des moulins emportés, nos arbres déracinés ou brisés, notre terrain enlevé et nos campagnes fertiles changées en désert, ne présentant que l'image d'une plage.

Les maisons du faubourg qui n'avaient pas été prises à leurs fondements, ne présentent que la moitié d'un toit ou d'une façade qui menace les passants, ou qui n'est soutenue que par l'immense boisage que la rivière avait poussé par dessus notre pont, et tout n'offrait de ce côté que l'image affreuse d'une ville saccagée et incendiée. Tous les environs eurent le même sort, les murs de nos jardins et de nos possessions, tout a été abattu et détruit.

Le pont même, qui par sa solidité et sa structure a bravé les siècles et l'immense poids des eaux qui l'ont surmonté, ont des parapets abattus, et deux de ses plus bas arceaux très endommagés. Il est élevé à neuf toises au-dessus de la rivière. Tout le boisage qui fut porté dans le faubourg y passa dessus, qu'on juge de la grandeur de l'inondation et de l'immensité des ravages.

Enfin, lorsque les eaux retirées nous permirent d'aller gémir sur les débris de nos possessions, nous y trouvâmes des objets encore plus accablants pour l'humanité, et c'est là qu'au lieu des fruits que nous espérions d'y cueillir, nous vîmes des tombeaux et des cadavres ensevelis sous des tas de nos arbres déracinés, tous les jours même nous découvrons des nouvelles victimes de la fureur des flots, et l'on rapporte que dans l'espace de moins de deux lieues il a manqué dans cette occasion plus de deux cents personnes, on en a vu même périr quelques jours après le désastre des suites de l'effroi qu'il leur avait causé.

L'aspect de nos possessions ne nous présentent même pour l'avenir que les idées les plus accablantes. On sait que depuis longtemps notre principale ressource est dans nos mûriers. L'Etat en a dans toutes les occasions favorisé la culture. C'est pour cette soie précieuse à tout le royaume que nous avons destiné nos terres et sacrifié nos autres productions nécessaires à la vie. Les vigières emportées, les arbres déracinés dans les montagnes des Cévennes, ont entraîné avec eux nos mûriers et nos espérances. S'il en est encore resté quelques-uns ils ont été brisés et se trouvent hors d'état de porter de quelques années. De sorte que par le calcul qu'on a fait, nous serons privés à l'avenir au moins de deux tiers de la soie que produisaient annuellement nos cantons, parce que les plus beaux feuillages se trouvaient dans les fonds les plus fertiles qui étaient situés le long des eaux.

Une autre ressource consistait encore dans nos châtaignes, et l'inondation en a emporté une partie à la veille de la récolte. En un mot, jusques au blé étranger que nos marchands faisaient venir à grands frais pour fournir à notre subsistance, surtout depuis que par la culture des mûriers nous n'en recueillons presque plus, tout a été gâté ou perdu, la misère, suite inévitable des malheurs, se fait déjà sentir, surtout chez les infortunés auxquels l'inondation a emporté tout ce qu'ils avaient au monde. On les a vu, après avoir lutté contre la mort, recourir à la charité de ceux qui, ayant leurs maisons et leurs biens hors de danger, n'ont rien souffert, car pour comble de malheur, la perte inappréciable n'est retombée entièrement que sur un tiers ou même le quart des habitants.

Tel est le faible tableau de nos malheurs. C'est aux âmes sensibles qui nous gouvernent à s'en peindre toute l'étendue, c'est à elles qu'appartient le droit glorieux de protéger des infortunés.

Source : Arch. dép. Hérault, C 6864.

Un Villefortais oublié : Jacques Bonnet, curé, député de la Sénéchaussée de Nîmes aux États Généraux de 1789

par Robert Malclès

Jacques Bonnet, curé de Villefort est largement oublié.

Il est oublié dans le Gard car Villefort a été annexé à la Lozère ; oublié en Lozère car il n'y a pas été élu.

Dans ses quatre volumes de l'histoire de la Révolution française dans le Gard, François Rouvière qui ne s'est pas particulièrement attaché aux élections de 1789, se contente de citer son nom parmi ceux des élus.

Les historiens de la Révolution en Lozère ne le citent même pas : il n'est pas gévaudanais. Il y a même des erreurs sur son prénom, ses dates de naissance et de décès, y compris dans le dictionnaire des parlementaires.

Un autre prénom lui est parfois attribué, y compris par Alphonse Aulard, titulaire de la chaire d'histoire de la Révolution en Sorbonne au début du XX^{ème} siècle.

Le sortir de l'oubli fournit l'occasion d'aborder, très succinctement, quelques aspects de la vie politique et sociale de Villefort au XVIII^{ème} siècle, en particulier les relations tendues entre la municipalité, et le seigneur de Morangiès ou ses représentants ; de dire quelques mots du redécoupage administratif de la France et donc de la création des départements du Gard et de la Lozère, mais aussi, bien sûr, puisqu'il s'agit d'un prêtre, du culte à Villefort sous la Révolution.

Jacques Bonnet (1733-1805) est né à Villefort le 3 avril 1733, il y meurt le 7 nivôse, an XIV (28 décembre 1805).

Avant 1789, la paroisse de Villefort relevait du diocèse d'Uzès et de la sénéchaussée de Nîmes-Beaucaire. Cette sénéchaussée comptait 3 diocèses : Nîmes, Uzès, Alais, ce dernier créé au XVII^{ème} siècle pour combattre la réforme protestante.

La paroisse de Villefort était composée de cinq communautés :

- Pourcharesses,, Les Balmelles, Les-Aidons-Le Chambon, Combret, Les Salces, et bien sûr Villefort, qui englobait non seulement Villefort, Bayard, Lassupal, mais aussi Castanet et la vallée de la Palhères. Bayard et Lassupal sont aujourd'hui engloutis sous le lac.

Cinq points concernant le curé Bonnet méritent d'être développés :

1- Quelles sont ses origines familiales ?

2- Quelles furent sa formation, et ses activités avant son arrivée comme curé à Villefort en 1767 ?

3- Comment et pourquoi a-t-il été élu député du

clergé de la sénéchaussée de Nîmes aux États Généraux en 1789?

4- Quel fut son rôle aux États Généraux, puis à l'Assemblée Constituante, jusqu'en septembre 1791 ?

5- Le curé Bonnet face à l'approfondissement de la Révolution.

1 - Ses origines familiales.

Jacques Bonnet appartient par son père (1701-1779) à une famille de la bourgeoisie marchande et juridique de Villefort. En 1733, à sa naissance, son père, Simon Bonnet (dit Mazimbert, ou Masimbert), est 1er consul de Villefort. La famille Bonnet est originaire de la paroisse de Gravières (diocèse d'Uzès, aujourd'hui en Ardèche). L'ancêtre commun vient à Villefort en 1652 épouser une fille Blanc qui habite à Mazimbert (Mas Imbert).

Tout près de Folcheran, sur la commune de Gravières, à proximité de la route de Villefort aux Vans, existe un grand mas appelé Mas Bonnet. Au XVIIème siècle les liens sont fréquents entre des Bonnet de Villefort et des Bonnet du Mas Bonnet. Plusieurs familles Bonnet y vivent. Elles sont certainement liées, mais ont des niveaux de revenus manifestement très différents.

Jacques Bonnet a de nombreux frères et sœurs. L'un d'eux, Victorin (1735-1814) est procureur fiscal ; un autre, Louis-Philippe (1746- 1808) est chirurgien aux mines de plomb argentifère de Villefort.

À la fin du XVIIIème siècle les mines de Villefort et Vialas sont, avec le commerce, l'artisanat, l'agriculture et la sériciculture, la principale activité de Villefort. Les mines et fonderies, dirigées par l'ingénieur De Gensane, commandant de la Garde Nationale en 1790, puis maire de Villefort en 1793-94, emploient plus de deux cents personnes, dont des ouvriers très qualifiés venus d'Allemagne. Les « intéressés aux mines » payent la plus grosse capitation : 77 livres en 1789, alors que les Borelli (de Serres) ne versent que 57 livres.

Le commerce, les échanges et les activités qui leur sont liées, comme le passage des « coubles » de mulets, emploient un grand nombre d'artisans. Le rôle de la capitation de 1738 répartit les contribuables par profession.

On compte cette année-là à Villefort :
- 17 marchands ou revendeurs,
- 9 voituriers,
- 15 hôtes ou gargotiers,
- 5 maréchaux-ferrant,
- 5 bâtiers,
- 2 bridiers,
- 7 tanneurs…

La famille Bonnet se divise en deux branches principales : Bonnet dit Mazimbert, et Bonnet dit Ladevèze.

Victorin Bonnet Ladevèze père (1711-1785), oncle de Jacques Bonnet, est juge du seigneur de Morangiès. Par sa fonction il est étroitement lié à l'ancien régime qui le fait vivre, et particulièrement attaché à la défense de ses avantages et à ceux de son maître. Cependant, cet attachement aux règles de l'ancien régime peut se transformer en rejet quand ses propres intérêts sont en jeu. Ainsi, à plusieurs occasions, il met en cause les pratiques communautaires, en particulier la vaine pâture, et empêche le troupeau communal de pénétrer sur ses terres personnelles. La communauté de Villefort portera l'affaire devant le sénéchal de Nîmes.

Au cours du XVIIIème siècle, plusieurs conflits opposent la communauté de Villefort au seigneur de Morangiès, sur la question du paiement des droits féodaux, surtout sur les droits de marché. Le 22 janvier 1745, une émeute éclate sur le marché. Les « païsans de la montagne » au nombre de quarante environ, armés de bâtons ferrés, de « bayonnettes » et même de pistolets, s'opposent au paiement des droits et menacent la troupe.

En 1765-66, nouveau conflit sur la même question du refus de paiement des droits féodaux. Le seigneur de Morangiès demande à l'Intendant du Languedoc l'envoi de troupes pour réduire la sédition, dans cette « insolente république ». Une compagnie de 40 dragons, venue de Pradelles (aujourd'hui en Haute-Loire) arrive à Villefort. Il faut les loger. Après le départ de Villefort du comte de Morangiès qui s'y était arrêté en revenant de la réunion des États de Languedoc, les consuls de Villefort, un peu facétieux, décident de loger deux soldats chez Bonnet-Ladevèze, dans la chambre et le lit même que le comte de Morangiès venait de quitter. Celui-ci, informé par son juge, envoie plusieurs courriers à l'Intendant du Languedoc, pour dénoncer fermement l'outrage qui, au travers de son juge-bailli Bonnet Ladevèze, lui est fait. Dans un document annexe, il dénonce les « mutins » parmi lesquels, M. Leyrette, notaire et maire, son neveu, les deux consuls, le greffier consulaire, etc. (*Arch. dép. Hérault, C 6862*).

Au tournant des années 1770, lorsque le conseil politique de Villefort se réunit, il est porté au procès-verbal que Victorin Bonnet-Ladevèze et Victorin

Bonnet Mazimbert, oncle et neveu, n'y sont pas convoqués : ils en sont « exclus et récusés ». (Arch. dép. Lozère, EDT 198 BB 7).

La branche Bonnet-Ladevèze ne néglige pas les activités liées à l'industrie naissante : par exemple, Louis François Bonnet dit Laboissière est officier aux mines.

La branche Bonnet-Mazimbert, moins liée à l'ancien régime intervient davantage dans les activités nouvelles, comme le commerce, les mines, et sera plus favorable à la Révolution.

Si Victorin Bonnet Mazimbert est procureur fiscal, un autre frère de Jacques Bonnet, Louis-Philippe, est chirurgien aux mines ; il sera membre du conseil politique élargi avant 1789, élu à la première municipalité puis au directoire de district. Hubert Mazimbert fils, adjoint à la direction des mines obtiendra un « congé absolu » de l'armée des Pyrénées Orientales il sera « affecté spécial » pour la production d'argent, et du plomb si nécessaire aux armées. La famille Bonnet joue un rôle important à Villefort, des années 1720 jusqu'à la faillite retentissante des Bonnet-Mazimbert, en 1823. Elle donnera un maire sous l'Empire, un juge de paix sous la Restauration.

Par sa mère, Anne Barrot (1707-1778), Jacques Bonnet est lié aux Barrot de Planchamp. C'est une famille de notaires et d'hommes de loi, parfois un peu usuriers.

Jacques Bonnet est donc le cousin germain de Paul Barrot (grand-père d'Odilon Barrot) notaire assassiné à Planchamp en 1800, en même temps que Maurin, curé constitutionnel du même lieu. Qui sont leurs agresseurs ? Simples brigands, emprunteurs pris à la gorge, contre-révolutionnaires ? Peut-être bien un peu des trois.

Paul Barrot avait été mis en cause en 1784 pour « fraudes diverses », à la suite de l'enquête consécutive au mouvement des « Masques armés » qui touche le Bas- Vivarais, et le nord du diocèse d'Uzès en février 1783. Il avait, dans un premier temps été interdit de profession, avant d'être rétabli suite à l'intervention de son fils Jean-André Barrot, huissier à Villefort. Son assassinat le 21 prairial an VIII (10 juin 1800) est peut-être davantage dû à son activité de notaire-usurier, à ses achats de biens nationaux, qu'à son républicanisme. Cette opération n'était pas la première : dans la nuit du 8 au 9 avril 1789, il avait déjà été l'objet d'une attaque de la part « de 30 à 40 hommes armés » et laissé pour mort. Après cette agression, sept suspects sont arrêtés, mais sous la pression d'une centaine de manifestants venus les soutenir, la troupe préfère les libérer.

Ces événements sont-ils en lien avec le mouvement des «Masques armés », bien que ceux-ci, du moins en 1783, se sont toujours contentés de dépouiller leurs victimes, au moins partiellement, sans les molester ?

Dans une délibération du 8 août 1789, alors que la « Grande Peur » n'est pas encore dissipée, le conseil politique de Villefort fait référence à la présence du chef de bande Deygout-Lachamp, dans la vallée de la Borne, à proximité de Villefort. Deygout-Lachamp, originaire des Vans, avait été un des chefs des « Masques Armés ». En fuite, il est condamné par contumace à la roue en 1783 (non amnistié en 1784) il devient plus tard chef de bande, mi-brigand, mi-contre-révolutionnaire. Arrêté le 22 prairial an IV (11 juin 1796) il mourra (peut-être ?) en prison.

Jean-André Barrot (fils de Paul assassiné) a épousé une fille Borrelli (de Serres). Homme de loi à Villefort, membre du conseil politique avant 1789, il est député de la Lozère à la Convention, puis à l'assemblée des Cinq-Cents. Il est le père d'Odilon Barrot, le plus célèbre de la lignée, qui a connu une longue carrière politique sous la Monarchie de Juillet, la seconde République et le second Empire. Louis-Napoléon Bonaparte, fraîchement élu Président de la République en décembre 1848, en fait son premier chef de gouvernement. Il le restera quelques mois.

2- Formation et arrivée à la cure de Villefort

Peu d'informations sont disponibles sur la formation du curé J. Bonnet et ses premières années de clerc.

Dans le but d'améliorer la qualification des prêtres et pour mieux lutter contre la réforme protestante, le concile de Trente (1545-1563) avait décidé de créer un séminaire par diocèse. Mais le diocèse d'Uzès ne disposant pas de séminaire au milieu du XVIII^{ème} siècle, pour beaucoup de futurs prêtres la formation était assurée à Avignon, en particulier pour la philosophie et la théologie, même si à l'époque Avignon ne relevait pas du Royaume de France mais appartenait à la papauté.

Le 16 août 1749, à seize ans, témoin à un mariage à Villefort, il est signalé comme étudiant en philosophie. Deux ans plus tard, le 26 octobre 1751, sur les registres paroissiaux de Villefort, il est présenté comme ecclésiastique, mais son lieu d'exercice, s'il en a déjà un, n'est pas précisé.

Un document en latin des archives du Vaucluse (*Arch. dép. Vaucluse, D. 148 traduction M-L*

Dumas) nous indique qu'il a suivi des cours de théologie à Avignon, de 1749 à 1752, et des cours de droit canon à l'université de Montpellier, de 1762 jusqu'au 6 juillet1764.

Il prend ses fonctions de curé de Villefort, à trente-quatre ans, à l'été 1767. Il y succède au curé Chabalier, décédé le 29 juin 1767. Sa signature apparaît pour la première fois sur le registre paroissial, le 7 septembre 1767. A-t-il été vicaire, curé ou en service à Uzès, à Avignon ? La disparition, dans un incendie, des archives de l'évêché nous interdit toute information.

Sa présence à Villefort est continue de septembre 1767 jusqu'à mars 1789. Il n'y reviendra qu'en octobre 1791, à la fin des travaux de l'Assemblée Nationale Constituante.

L'une de ses premières interventions à son arrivée à Villefort, en dehors de son sacerdoce, concerne la gestion de la communauté. Au XVIII^{ème} siècle, le conseil politique ne dispose pas d'une salle de réunion. Il se tient (une année sur deux) au presbytère. Le curé Bonnet fait savoir que cette situation le gêne et demande que ces réunions se déroulent dans la maison du premier consul. Cela semble purement anecdotique, mais vaut d'être signalé, car ce sera l'un des éléments du conflit entre le comte de Morangiès, représenté par son juge Simon Ursule Bonnet la Devèze, cousin du curé, et le conseil politique de Villefort en 1788.

Malgré ses démêlés avec la communauté de Villefort, Simon Ursule Bonnet-Ladevèze réussira quand même à se faire désigner parmi les quatre représentants de Villefort à l'assemblée du Tiers-État de Nîmes, en mars 1789, puis à se faire élire par les citoyens actifs de Lozère, au Directoire départemental. Il est déchu de cette fonction en mai 1791, après avoir refusé de prêter le serment de fidélité à « La Nation, à la Loi et au Roi », exigé de tous les fonctionnaires publics. Le 14 juin 1792, la municipalité de Villefort le couche sur la liste des suspects car absent depuis quatorze mois. Il est ensuite considéré comme émigré, et ses biens, en particulier le château de Castanet qu'il tenait de sa mère, seront vendus comme biens nationaux.

3- L'élection de Jacques Bonnet comme député du clergé de la sénéchaussée de Nimes.

a) La préparation de l'assemblée de Nimes.

Dès la décision du roi, annoncée le 8 août 1788, de convoquer les États-Généraux à Versailles pour mai 1789, une intense campagne électorale s'organise.

C'est la première campagne électorale que la France ait connue. Les débats sont intenses et vifs, de très nombreux Français y participent même si les catégories les plus populaires, paysannerie pauvre, ouvriers agricoles, salariés urbains, y sont peu représentées. Ces débats montrent un rejet de l'ancien régime, une forte hostilité à la noblesse, au haut clergé, y compris de la part du bas clergé, ainsi qu'aux États de Languedoc, et une forte envie de changements profonds.

La mise en place des réformes souhaitées suppose deux changements quant à la composition et au fonctionnement des États Généraux. Les états Généraux se réuniront-ils selon les principes de 1614 ou selon de nouvelles modalités ?

Le Tiers-État avance deux revendications :

1 - le doublement du Tiers, ainsi le Tiers-État disposerait d'autant de députés que les deux autres ordres réunis. Cette demande est rapidement acceptée par le roi. Mais il faut dire que cela n'a aucun effet si le système du vote par ordre est maintenu.

2 - La deuxième revendication porte sur les modalités de vote. Le Tiers-État revendique le vote par tête, lors des réunions plénières rassemblant les députés des trois ordres, chaque député doit disposer d'une voix. Sur ce point, rien n'est totalement fixé, ce sera l'objet d'intenses débats d'abord dans les sénéchaussées, lors de la rédaction des cahiers de doléances, puis à Versailles en mai et juin 1789.

Dans notre sénéchaussée, comme ailleurs, les débats s'amplifient à partir de l'été 1788. De nombreuses brochures sont publiées, en particulier celles du pasteur Rabaut Saint-Etienne, de Nîmes, qui exalte le Tiers-État et estime que, à lui seul, il représente toute la Nation. Il précède ainsi la très célèbre brochure « Qu'est-ce que le Tiers-État ? » publiée par l'abbé Siéyès, vicaire de Chartres, dans laquelle il répond à sa propre question : « le Tiers-Etat est tout, mais un tout interdit d'agir car enchaîné par les ordres privilégiés ».

Dans le cadre de ce débat, de nombreuses réunions préparatoires rassemblant des représentants des trois ordres se déroulent dans la continuité de l'assemblée de Vizille du mois de juin 1788. Une délibération du conseil politique de Villefort, comme beaucoup d'autres délibérations, s'inscrit dans la lignée des propositions du Dauphiné.

Dans cette logique, le conseil politique d'Uzès appelle à une réunion des représentants des trois ordres du diocèse, pour le 23 décembre 1788 à Uzès. Le conseil politique de Villefort, dans sa délibération du 26 novembre 1788, décide d'y participer et y envoie deux délégués : Paul Barrot et François Sauvan, avocat.

Le curé Bonnet ne s'y rend pas. Pourquoi ?

Par contre Claude Allier prieur de Chambonas, près des Vans, y participe. Claude Allier est très hostile au haut clergé, mais il deviendra pourtant par la suite, un des animateurs de la contre-révolution. Il participera au camp de Jalès, à la conspiration de Saillans, il sera le véritable dirigeant de l'insurrection dite «de Charrier» en haute Lozère. Il finira condamné à mort et exécuté à Mende, le 16 septembre 1793.

L'évêque d'Uzès dans un premier temps condamne cette rencontre des trois ordres de son diocèse, puis mesurant le succès de cette assemblée, modère son opposition.

La décision du conseil politique de Villefort de participer à cette rencontre met en fureur Simon Ursule Bonnet Ladevèze, juge du seigneur, qui a succédé à son père décédé, et cousin de J. Bonnet curé. Nous ne disposons pas de sa lettre de protestation, mais la réponse que lui apporte le conseil politique, dans une longue déclaration du 26 décembre 1788, permet d'en saisir le sens.

À partir d'arguments largement spécieux, Bonnet Ladevèze dénie toute valeur à la délibération qui a décidé de la participation à la rencontre d'Uzès. Il prétend ne pas en avoir été informé, et de plus, que cette réunion s'est tenue chez Roussel Lavalette, premier consul maire, alors qu'elle aurait dû, d'après lui, se tenir à la maison curiale, Villefort ne disposant pas de local municipal. Mais comme indiqué plus haut, l'une des premières demandes du curé Bonnet lors de son installation à Villefort en 1767, avait été que les réunions du Conseil politique ne se tiennent plus à la cure.

D'autres réunions du même type rassemblant les trois ordres eurent lieu à Nîmes et Alès, elles aussi pour préparer les assemblées électorales de chacun des ordres de la sénéchaussée, qui se tinrent à Nîmes à partir du 17 mars 1788.

b) Les opérations électorales.

Ce paragraphe doit beaucoup au livre de M. Bernard Moreau : « *Voter en 1789, l'exemple de la Sénéchaussée de Nîmes* ».

À Nîmes comme partout en France, le bas et le haut clergé dont les intérêts matériels divergent, s'opposent vigoureusement.

Le bas clergé rassemble les vicaires et curés des paroisses de villages ou de quartiers de villes. Ils perçoivent la portion congrue, soit 350 livres par an pour les vicaires, et 735 pour les curés. À la veille de la Révolution un ouvrier parisien gagne à peu près deux livres par jour, la moitié pour un ouvrier des mines de Villefort.

Les évêques, les abbés, les chanoines, les curés décimateurs, perçoivent eux des salaires infiniment plus élevés. L'évêque d'Uzès dispose en net de 50.000 livres par an, il est loin des revenus de l'évêque de Strasbourg qui lui perçoit 300 000 livres. Ce haut clergé est peu apprécié par la population.

Par contre le bas clergé séculier est dans l'ensemble respecté, et de nombreuses communautés du Tiers-État souhaitent publiquement l'élection de nombreux curés comme représentants du clergé.

C'est le cas de la viguerie d'Anduze, haut lieu du calvinisme, qui déclare le 14 décembre 1788 :

- « Considérant que dans la formation des Etats du Dauphiné, la classe des curés n'est pas suffisamment représentée,

- Que cette classe intéressante et précieuse, composée de plus de quarante mille individus, outre trente mille prêtres, curés et desservants, forme au moins les dix-neuf vingtièmes du clergé séculier du royaume,

- Que cette classe, qui seule prend les hommes au berceau, les soutient, les aide et les console dans les événements fâcheux dont la vie est parsemée,

- Qui, enfin les accompagne au tombeau, après avoir adouci et partagé l'horreur de leurs derniers moments,

- Devrait former la plus grande partie de l'Ordre du Clergé, dont ils font l'ornement et la force ».

Ce mécontentement contre le haut clergé aura des conséquences inattendues en Gévaudan.

L'évêque de Mende, Mgr de Castellanne, évêque et seigneur tout puissant du Gévaudan est largement battu (100 voix contre 151) par un simple curé congruiste, le curé Brun de St-Chély-d'Apcher, et ce malgré les efforts de son jeune parent l'abbé de Siran, vicaire général de l'évêché, prieur de St-Jean-Chazorne, qui, déçu par les résultats, ira même jusqu'à subtiliser le cahier de doléances du clergé et ne le rendra qu'après de fermes interventions.

Puisqu'il s'agit de parler du curé Bonnet, regardons comment s'est déroulée l'assemblée ecclésiastique qui s'est tenue à Nîmes, dans l'église des Dominicains, actuel Grand Temple.

La phase de votes est précédée, comme toute élection de ce type, d'intenses négociations de

couloir. Parmi les curés congruistes un homme se détache : le curé Joannis de Marguerittes, village près de Nîmes. Les négociations aboutissent à l'accord suivant :

Les quatre élus du clergé seront Béthizy de Mézières, évêque d'Uzès, puis un curé de chaque diocèse, dont Joannis pour Nîmes.

L'élection de Béthizy est assurée dans la matinée du 30 mars. Le vote en faveur de Joannis est prévu pour l'après-midi. Mais c'est sans compter avec les ambitions de l'évêque de Nîmes, Mgr de Balore, qui tient absolument à être élu. Il organise un repas à l'évêché, repas auquel il invite un certain nombre de curés, pour les convaincre de voter pour lui plutôt que pour Joannis.

Bonnet en fait-il partie ?

L'argument principal de l'évêque de Nîmes s'appuie sur le rejet du protestantisme. Il utilise la large élection, dès le 27 mars, du pasteur protestant Rabaut Saint-Etienne comme député du Tiers-État pour susciter la peur et un ralliement à sa candidature. Face à l'éloquence, au prestige de Rabaut Saint Etienne, il faut un personnage de poids, ce que n'est pas un simple curé, expose t-il.

Et c'est ainsi que l'évêque de Nîmes est élu le 30 mars (229 voix) contre Joannis (180 voix). Benoit, curé très conservateur de Pont-St-Esprit est élu le 31 mars. Jacques Bonnet est élu le même jour au troisième tour de scrutin, contre le prieur décimateur de St-Florent-sur-Auzonnet.

Ainsi le diocèse d'Uzès a trois élus sur quatre. Celui d'Alès n'est pas représenté, contrairement aux accords passés.

Dès le départ, le diocèse d'Uzès disposait d'un avantage certain au sein de la chambre ecclésiastique. Avec 248 voix, contre 112 au diocèse de Nîmes et 70 à celui d'Alès, il détenait la majorité absolue.

Pourquoi J. Bonnet a-t-il été choisi ? Il n'était pas parmi les plus actifs, assez peu marqué politiquement ; congruiste, il représentait le bas clergé. Est-ce un renvoi d'ascenseur de Balore ? Des éléments d'ordre géographique ont-ils joué ? Les électeurs ont-ils considéré que les Cévennes et le nord de la sénéchaussée devaient être représentés ?

Dès son élection, sans revenir à Villefort, Jacques Bonnet se rend à Versailles où il logera chez l'habitant, au 12 rue du Chenil.

Les députés emportent avec eux les feuilles de route que sont les cahiers de doléances. Que disent ces cahiers sur la question des modalités de vote ? Ceux du clergé et de la noblesse ne donnent pas de consignes unanimes et précises.

En Gévaudan le cahier de doléances du clergé laisse plutôt la porte ouverte au vote par tête, dans la sénéchaussée de Nîmes le cahier du clergé penche plutôt pour le vote par ordre, sans interdire un soutien au vote par tête.

Cette question sera l'élément essentiel des débats à Versailles en mai et juin 1789.

4 - Le curé Bonnet aux États Généraux et à l'Assemblée Constituante

Comme indiqué plus haut, au cours des mois de mai et juin 1789, les députés des trois ordres discutent pour savoir comment ils vont se réunir et voter. Le 17 juin, le Tiers-Etat et quelques représentants du clergé se proclament Assemblée Nationale, et prêtent le fameux «serment du jeu de paume». Que vont décider les autres membres du clergé ?

Le 19 juin 1789, ils sont rassemblés et une majorité se prononce pour la « vérification des pouvoirs en commun », c'est-à-dire pour le rassemblement des États Généraux en une assemblée unique avec vote par tête. Le curé Bonnet fait ce choix. Ainsi, il se distingue fortement des autres élus du clergé de la sénéchaussée de Nîmes qui rejettent absolument cette option. Il entre donc en désobéissance avec son supérieur direct, Mgr Béthisy de Mézières, évêque d'Uzès.

Le 23 juin, après la fameuse séance plénière des États Généraux, il réitère son choix. Rappel : le 23 juin les trois ordres sont réunis en assemblée plénière, sous la présidence du roi. Celui-ci, après sa déclaration, lève la séance et demande aux élus de se disperser. Le Tiers-État, une grande partie de la noblesse et une majorité d'élus du clergé, dont notre Bonnet, refusent d'obtempérer. C'est à cette occasion que Mirabeau prononce la fameuse phrase : « *Nous sommes ici par la volonté du peuple, et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes* ».

On peut supposer, mais les archives manquent, que cette décision avait été précédée de contacts avec d'autres élus de Nîmes, en particulier Rabaut Saint-Etienne qui a joué un rôle important et sera quelques mois plus tard élu président de l'Assemblée nationale, puis de la Convention.

Dans ce qui est aujourd'hui notre région Languedoc-Roussillon, d'autres élus du clergé ont-ils fait le même choix que le curé de Villefort ? Aucun dans la sénéchaussée de Nîmes, pas plus que dans celle de Montpellier. Par contre dans celle de Béziers, les deux élus, tous deux curés congruistes, agirent de la même façon. Ce fut aussi le cas de l'élu du Gévaudan, le curé Brun de Saint-Chély-d'Apcher et

celui Chouvet, curé de Chomérac, dans le diocèse de Viviers département de l'Ardèche.

Quels furent les autres choix du curé Bonnet?

Si par ses votes des 20 juin et 23 juin 1789, il s'était rallié à la tendance la plus progressiste du clergé, par la suite ses prises de position sont plus droitières. C'est le cas à propos de sa position quant à la situation du roi après la fuite de la famille royale, dans le but de rejoindre l'Autriche en juin 1791. Arrêtée à Varennes, la famille royale est ramenée à Paris sous bonne escorte.

C'est là un tournant de la Révolution. Le Roi est maintenu semi-prisonnier aux Tuileries. Le 9 juillet, 300 députés des trois ordres protestent contre cet état de fait et défendent le « caractère inviolable » de la personne royale. Jacques Bonnet est de ceux-là, en accord cette fois avec les évêques d'Uzès et de Nîmes. Le14 septembre 1791, il se prononce contre le rattachement d'Avignon à la France.

Au plan local, deux points importants :

A - La création du département de la Lozère.

Cela ne fut pas facile. Il faut rappeler que dans un premier temps, la transformation du diocèse de Mende en département n'était pas envisagée.

La commission chargée de cette question prévoyait plutôt un rattachement du nord de l'actuelle Lozère à la Haute-Loire, et du sud au Gard. Finalement, suite aux interventions des députés du baillage de Mende, Rivière et Charrier (l'homme de l'évêque) tous deux originaires d'Aubrac ou de Margeride, le Gévaudan devint un département, le 5 février 1790. Contrairement à une idée souvent émise, surtout en Haut Gévaudan, cette création ne se fit pas partout dans l'enthousiasme. La région de Saugues demande et obtient son rattachement à la Haute-Loire. Langogne qui regarde aussi vers Le Puy-en-Velay, reste finalement en Lozère.

Qu'en est-il de la région de Villefort ?

En 1790, les quatre communes de la paroisse de Villefort, ainsi que Saint-André-Capcèze sont annexées au département de la Lozère, contre la promesse que Villefort devienne chef-lieu du district. Ce district s'étend de la Bastide au nord jusqu'au Collet-de-Dèze au sud. Villefort et la partie nord sont presque exclusivement catholiques, alors que la partie sud, de Vialas au Collet-de-Dèze est à nette majorité protestante. Quel fut le rôle du curé Bonnet dans ce marchandage ? La consultation des Archives nationales permettrait peut-être de répondre à cette question.

Un point est assuré : le conseil politique de Villefort réuni le 5 décembre 1789 demande que Villefort soit chef-lieu de district. Il fait une longue description très élogieuse de Villefort, de sa situation géographique. La seule ville qui apparait en concurrence avec Villefort est Saint-Ambroix. Et le document ne fait jamais la moindre allusion à la création d'un département du Gévaudan. Ce document est envoyé au curé Bonnet, à charge pour lui de défendre l'argumentation en faveur d'un district de Villefort.

Finalement, le rattachement à la Lozère fut la monnaie d'échange de la création du district, et non pas un véritable souhait des Villefortais. La joie d'être rattaché à la Lozère y est pour le moins mesurée, comme l'indique la délibération municipale du 4 novembre 1790 : « *L'union de cette paroisse au département de la Lozère fut faite d'après une convention expresse avec les députés de Gévaudan que Villefort serait chef-lieu de district, comme le seul moyen qui pût indemniser cette ville de la perte considérable qu'elle faisait en abandonnant un département riche, où elle avait son commerce et ses habitudes, pour se réunir à un département pauvre, hérissé de montagnes inaccessibles la moitié de l'année* ».

Le Collet-de-Dèze, Vialas demandent leur rattachement au Gard, sans l'obtenir. D'un autre côté, plusieurs communes rattachées au Gard et au district d'Alès : Malons, Aujac, Bonnevaux, Ponteils, ou à l'Ardèche : La Figère, demandent, sans succès, leur rattachement au district de Villefort.

En 1791 la question du redécoupage des départements et districts reste à l'ordre du jour.

Une délibération du directoire du district datée de novembre 1791 indique que l'Assemblée constituante en a confié la charge à l'Assemblée législative nouvellement élue. Le directoire du district de Villefort reprend les arguments en faveur de son agrandissement et indique que de nombreuses communes du Gard, (Sénéchas, Concoules, Génolhac, Chamborigaud), qui sont plus proches de Villefort que d'Alès, ou dévolues à l'Ardèche, mais plus proches de Villefort que de Largentière, demandent leur rattachement au district de Villefort. Ce serait le cas de toutes les communes du canton des Vans.

Mais fin 1791 la situation internationale se tend. La question de la guerre devient centrale, le redécoupage des départements et districts est renvoyé à des jours meilleurs. Cinq ans plus tard, en 1795, la nouvelle constitution supprimait les districts, et les administrations et emplois qui allaient avec…

Marché de dupes pour Villefort !

Finalement, avec les paroisses de Villefort et Saint-André-Capcèze, le département de la Lozère reçut Vialas, St-Maurice-de-Ventalon, Meyrueis, Gatuzières, et Lamelouze en compensation de la défection de Saugues.

B - La position de J. Bonnet à propos de la constitution civile du clergé.

Cette constitution, votée en juillet 1790, est très marquée par son époque, elle a été élaborée par des prêtres gallicans. Le catholicisme n'est plus l'unique religion reconnue, les vœux perpétuels des religieux sont supprimés, les biens du clergé sont nationalisés et seront vendus comme biens nationaux. Le clergé était le plus grand propriétaire de France, avec plus de 10% des terres, souvent les meilleures, et de nombreux bâtiments urbains. Les membres du clergé deviennent des fonctionnaires publics, rémunérés par l'État. Fonctionnaires publics, les prêtres voient leur traitements fortement augmentés, et devenir fonction du nombre de paroissiens. Il passe de 750 à 1 200 livres au minimum. Il en va différemment pour les évêques, leur traitement, même s'il reste très convenable, est limité à 20 000 livres. Le nombre des diocèses (et donc d'évêques) passe de 139 à 83, soit un par département

Les desservants des paroisses sont élus par les citoyens actifs composant l'assemblée électorale du district, y compris les protestants. Ces modalités aboutissent à une situation curieuse. Dans les districts à forte présence protestante, comme Florac ou Anduze, le choix du curé dépend largement du vote des protestants. À l'Assemblée nationale, l'abbé Grégoire avait demandé que le vote pour l'élection des curés soit réservé aux seuls catholiques, mais il ne fut pas suivi.

Après le vote de cette constitution, les députés membres du clergé, comme tous les fonctionnaires doivent prêter serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi.

Le 20 novembre 1790, Jacques Bonnet, avec 300 autres députés, signe un texte à propos de la constitution civile du clergé. Par ce document, les signataires indiquent qu'ils sont prêts à prononcer le serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi mais avec une restriction : **les questions spirituelles.** L'évêque de Clermont emploie d'ailleurs une formule qui est acceptée par tout le monde ou presque : « …rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » selon l'évangile de Mathieu. Cela ressemble fort à la séparation des Églises et de l'État, telle que nous la connaissons aujourd'hui. Mais dans les années 1790, après des siècles de confusion entre le catholicisme et l'État, l'idée était difficile à concevoir.

En janvier 1791, le nom de Jacques Bonnet n'apparait pas parmi les députés du clergé signataires de la constitution civile dans sa totalité. Finalement il ne prête le serment qu'avec la restriction, ce qui ne l'empêche pas de percevoir son traitement de curé, et même de protester lorsqu'il l'estime insuffisant : le 2 mai 1791, le directoire du district de Villefort étudie une réclamation du curé Bonnet, portant sur le montant de son traitement, fonction du nombre de leurs paroissiens. Le curé Bonnet percevait un traitement annuel de 1 200 livres. Il fait remarquer que les 52 paroissiens de Bayard n'ont pas été pris en compte. Avec eux, le nombre d'habitants de la paroisse de Villefort s'élève à 2 403. Le district reconnait l'erreur, et lui attribue un traitement de 1 800 livres, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 1791. (*Arch. dép. Lozère, L 368*)

En septembre 1791, l'Assemblée constituante a fait son œuvre : elle a rédigé une constitution et réalisé bon nombre de réformes. Elle se sépare et laisse la place à une nouvelle assemblée : l'Assemblée législative, élue par les citoyens actifs (ceux dont le montant de l'impôt s'élève au moins à trois journées de travail).

Jacques Bonnet revient à Villefort. Il y reprend sa fonction cléricale et n'a plus aucune activité politique. Il reste à la tête de la paroisse jusqu'en juillet 1792.

5 - Le curé Bonnet face à l'approfondissement de la Révolution.

Début juillet 1792, Jacques Bonnet démissionne de sa fonction de curé de Villefort. Il met en avant son âge (il a 59 ans) et ses infirmités. Il réside à Villefort, peut-être dans sa famille. L'âge et les infirmités sont-elles les véritables causes de la démission de Jacques Bonnet ? On ne peut que faire des hypothèses en prenant en compte la situation politique, tant au plan national que local.

Au plan national la France est en guerre depuis le 20 avril 1792. La guerre, voulue par le roi et les Girondins, malgré l'opposition de Robespierre et des futurs Montagnards, n'est pas un succès. Les armées françaises reculent et le mécontentement monte contre le roi et la noblesse, accusés de vouloir la défaite pour liquider la Révolution.

Au plan local, juin et juillet 92 sont marqués par le troisième camp de Jalès et l'insurrection organisée par le comte de Saillans qui, en relation avec les armées étrangères, se propose de rétablir l'ancien régime. Un courrier par lequel Saillans appelait à l'insurrection pour la nuit du 8 au 9 juillet 1792 avait été intercepté. Plusieurs autres courriers ont été saisis à la poste de Villefort, l'un venant de Chambéry (ville piémontaise à l'époque), un autre venant d'Uzès et destiné au curé Bonnet. Nous n'en connaissons pas le contenu.

L'insurrection de Saillans échoue complétement. Saillans espérait rassembler de 15 000 à 20 000 soutiens. Il ne peut compter que sur 1 500 participants. Le château de Banne est repris par la Garde nationale du Gard. Saillans tente de fuir par la vallée du Chassezac pour rejoindre des terres qu'il juge plus favorables en haute Lozère. Il est arrêté aux Aydons, à proximité de Villefort, par les patriotes du village, dirigés par Hyacinthe Laurens, ancien gendarme et membre du directoire départemental. Conduit aux Vans, il y meurt sous les coups de la foule, malgré les efforts de Laurens pour le protéger et le livrer à la justice.

Avec les difficultés militaires, après le renversement de la royauté, l'Assemblée législative, inquiète du rôle de certains prêtres réfractaires, vote le 26 août 1792 une loi qui impose aux prêtres la prestation du serment sans restriction, et cela dans un délai de 15 jours, sous peine de déportation, sauf pour les infirmes et les plus de 60 ans.

Le 8 novembre, Jacques Bonnet se rend devant la municipalité de Villefort. Il y rappelle qu'en tant que député il a signé, avec les réserves sur le spirituel, le serment de fidélité, ce qui fut « agréé par les autorités ». Il indique ensuite que n'étant plus fonctionnaire public il est prêt à donner les preuves de son civisme et à prêter le serment « d'être fidèle à la Nation, et de maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ». (*Arch. dép. Lozère, L 487*).

Pour Villefort, la première conséquence de la démission de J. Bonnet est la privation de culte pendant des mois. Au long de la fin de l'année 1792 et au début 93, la municipalité, le Directoire du district échangent de nombreux courriers avec Nogaret, l'évêque constitutionnel. Ils lui demandent la nomination d'un desservant. Plusieurs prêtres se succèdent à Villefort. Certains, après leur élection par les citoyens actifs du district, ne s'y rendent pas, d'autres n'y assurent leur ministère que quelques semaines. Le curé de Sainte-Marguerite, en Ardèche, mais tout près de Villefort, y tient le culte pendant trois dimanches successifs mais ne peut continuer. En désespoir de cause, la municipalité et le district demandent et obtiennent que trois prêtres originaires et habitants Villefort assurent les fonctions curiales même sans avoir été élus. Parmi ces trois prêtres un Borelli, dont le frère est membre de la Société populaire et du Comité de surveillance. Les choses ne sont pas simples. L'évêque constitutionnel de Mende, Nogaret, accepte cette solution.

D'après les documents officiels (mais retransmettent-ils toute la réalité ?) les Villefortais apparaissent surtout attachés à la présence d'un prêtre qui assure les fonctions curiales, sans vraiment s'interroger sur son attitude par rapport à la constitution civile du clergé.

Au printemps 1793, certainement suite à l'insurrection dite de Charrier, mais largement inspirée par les frères Claude et Dominique Allier, le Directoire départemental qui jusqu'alors ne s'était pas montré très attaché à la mise en œuvre de la loi du 26 août 1792, exige son application. (*PV district. Arch. dép. Lozère, L114*).

Le 12 juin 1793 (*Arch. dép. Lozère, L 489*) le conseil municipal de Villefort dresse une liste de suspects. Il s'agit de personnes qui sont supposées avoir quitté leur domicile depuis plus de trois mois. Le curé Bonnet figure dans cette liste. Il est supposé absent depuis 7 mois, soit depuis novembre décembre 1792. Où était-il, était-il réellement absent ?

Quelques mois plus tard, à l'automne 1793, le curé Bonnet dépose une requête auprès du Directoire du district de Villefort. Il se fait représenter par son frère Louis-Philippe, lui-même membre du Directoire. Cette requête est étudiée, le 26 brumaire, an II (18 novembre 1793). Dans ce texte, le curé Bonnet indique d'abord qu'il a plus de 60 ans, qu'il n'est donc pas passible de déportation, et qu'il a prêté en temps voulu le serment de fidélité avec restriction. Il demande soit de rester à Villefort, soit de séjourner dans la maison de réclusion du Tanargue. (*Arch. dép. Lozère, L 364*). On lui accorde le droit de séjourner à Villefort, et en germinal an II, le directoire reconnait sa situation de non-émigration.

L'arrivée de Borie, le 2 pluviôse an II (21janvier 1794), brusque les choses. Borie, député de Corrèze envoyé par la Convention dans le Gard et la Lozère, détient tous les pouvoirs jusqu'à la fin de sa mission, le 4 fructidor, an II (14 août 1794). Pendant cette période, la politique de déchristianisation est mise en place ; l'église paroissiale et la chapelle des Pénitents sont fermées, les trois

cloches descendues, y compris celle de l'horloge.

La délibération de la municipalité de Villefort datée du 28 germinal an II indique que la ci-devant église, devenue Temple de la Raison, va servir d'atelier aux bâtiers réquisitionnés pour confectionner les bâts nécessaires à l'armée. La même délibération précise que la chapelle des Pénitents deviendra le Temple de la Raison, dès que les travaux indispensables y auront été réalisés.

Mais certaines habitudes restent fortement ancrées : travailler le dimanche n'est pas accepté facilement par tout le monde. Le 22 prairial an II, la municipalité se plaint encore de ce que certains citoyens ne travaillent pas et passent leur temps au cabaret « les ci-devant dimanches ». Elle propose la fermeture des cabarets et auberges ces jours-là.

En messidor, Borie prend la décision de faire arrêter les prêtres qui n'ont pas abdiqué. Il fait mettre sous scellés les effets et biens de Bonnet, ci-devant curé de Villefort, de Chabert, Rivière, et Meffre, et du ci-devant vicaire de Villefort, Clavel. Par un courrier du 24 messidor an II (12 juillet 1794) au Comité de Salut public à Paris, Borie indique qu'il a fait arrêter seize prêtres du district de Villefort et que six d'entre eux, dont J. Bonnet, ont déjà été conduits à Mende où ils sont reclus.

Le représentant Borie prend cette décision en opposition aux avis de la municipalité de Villefort, de la Société populaire, et du district. Le Directoire du district, dans une délibération du 6 messidor an II, avait rappelé à Borie que la municipalité de Villefort et la Société populaire avaient autorisé ces six religieux à continuer à résider à Villefort « sous le contrôle des autorités constituées ». Pour l'un d'entre eux cette situation avait été approuvée par Châteauneuf-Randon

La situation des reclus est un peu particulière : ils ne sont pas en prison, mais plutôt en situation d'assignés à résidence. Ils sont logés mais doivent subvenir à leurs besoins. Dans ce but ils peuvent percevoir une indemnité qui s'élève jusqu'à 400 livres pour ceux qui n'ont aucun revenu. Quand ils disposent de petits revenus, ceux-ci sont abondés jusqu'à 400 livres. Au delà de revenus supérieurs à cette somme, estimée suffisante, ils ne perçoivent rien.

Jacques Bonnet est donc reclus à Mende du 24 messidor an II (12 juillet 1794) jusqu'au 24 pluviôse an III (12 février 1795).

Libéré, le 24 pluviôse an III, il revient à Villefort. Immédiatement, il demande à percevoir son traitement qu'il n'a pas touché depuis sa démission. Le directoire du district étudie sa demande le 7 ventôse an III (25 février 1795) et la rejette, car Jacques Bonnet est toujours officiellement sous le coup d'une présomption d'émigration. Le district ne lui accorde que la pension prévue pour les curés remplacés : 500 livres par an, soit 1 020 livres 16 sols 6 deniers, pour la période du 1er juillet 1792 au 24 messidor an II. Son frère Victorin Bonnet-Mazimbert, ancien procureur fiscal, lui sert de caution.

Quelques jours plus tard, le 20 ventôse an III (10 mars 1795), le Directoire du district le retire de la liste des présumés émigrés. Le même jour, six autres personnes sont reconnues non émigrées, dont Simon Ursule Bonnet Ladevèze, son cousin, ancien juge du seigneur, décédé deux mois plus tôt le 8 nivôse an III. La voie est maintenant libre pour qu'il perçoive en totalité ses arriérés de traitement.

Dès vendémiaire an III, Hyacinthe Borrelli (le père) procureur-syndic du district, avait été chargé de dresser le dossier des arrérages à verser aux religieux. Il présente ses conclusions au Directoire du district le 14 frimaire an IV. Le document indique que J. Bonnet doit recevoir 4 120 livres qui s'ajoutent aux 1 020 déjà perçues. (*Arch. dép. Lozère, L367*)

Ce dossier comporte les noms de plus de soixante ecclésiastiques (curés, vicaires, religieux et religieuses) du district de Villefort qui percevront des arriérés de traitement. Parmi eux, l'abbé de Siran, ancien vicaire général de l'évêché en 1789 et contre-révolutionnaire virulent qui reçoit plus de 5 000 livres

Cette disposition peut sembler curieuse : le 3 ventôse an III, la Convention avait voté la séparation des églises et de l'État et reconnu la liberté du culte. Ce texte prévoyait, en conséquence, que l'État ne rémunérerait plus aucun religieux, mais la loi n'est pas rétroactive, et le légalisme veut que les arriérés soient versés.

Que devient le curé Bonnet de 1795 à 1802 ? Il vit certainement à Villefort où son frère et ses proches occupent toujours des fonctions électives.

L'année 1802 est marquée par un événement très important : le vote du18 germinal an X (8 avril) qui met en place le concordat signé l'année précédente, le 26 messidor an IX (15 juillet 1801) entre Bonaparte et le pape Pie VII. Par ce texte, la France reconnait le catholicisme comme la religion de la majorité des Français. Les cultes sont officiellement rétablis. À Villefort, une fête est organisée le 8 juin 1802. La garde nationale, tous les fonctionnaires publics y participent, la loi qui rétablit le culte est lue, et tout ce beau monde se dirige cérémonieusement vers l'église où le curé Bonnet les attend… *Te deum* et cris de joie. Jacques Bonnet a retrouvé

officiellement sa cure, il y restera jusqu'à son décès en décembre 1805.

Dans les archives de la paroisse de Villefort existe un document curieux, daté du 1er octobre 1805. Ce jour-là, le curé Bonnet et son vicaire Michel procèdent à l'inhumation de Pierre Combe de Lassupal.

L'écriture du curé Bonnet est reconnaissable pendant les premières lignes de l'acte paroissial qu'il a donc commencé à rédiger ; mais au milieu de la quatrième ligne, l'écriture change soudain. Manifestement, la fin du texte a été écrite par le vicaire Michel qui signe de son nom au bas de l'acte. Le curé J. Bonnet n'était plus en état de terminer la rédaction de l'acte.

Tous les certificats suivants sont rédigés et signés par le vicaire Michel, y compris le certificat d'inhumation de Jacques Bonnet, qui décède quelques semaines plus tard, le 7 nivôse an XIV (28 décembre 1805). Il est inhumé le lendemain, en présence des curés des paroisses voisines, et certainement de ses frères et neveux qui ont déclaré le décès à la mairie, mais le prêtre ne signale que la présence des religieux.

Au travers de l'étude de ce personnage issu de deux familles aisées de Villefort, on peut voir comment certaines familles de notables traversent la Révolution.

Une partie de la famille, les Bonnet Ladevèze, très étroitement liée à l'ancien régime, sort partiellement ruinée de cette période, puis est décimée par la maladie et la mort qui détruisent toute la branche, avant même le XIXème siècle, à l'exception d'une fille qui meurt à Castanet dans les années 1830, et d'un fils en 1870.

L'autre partie de la famille, les Bonnet Mazimbert, traverse la Révolution en y occupant des fonctions d'autorité au district, à la mairie. Elle maintient cette position sous l'Empire et au-delà.

Il en va de même d'autres familles de notables d'ancien régime qui profitent largement de la Révolution, connaissent une ascension sociale significative loin du village qui les a vu naître, tout particulièrement pour la famille maternelle de Jacques Bonnet : les Barrot.

Une fille mère et un commissaire bienveillant, en 1871

par Marie-Lucy Dumas

Voici une lettre trouvée dans les archives de la commune de Génolhac, adressée en copie au maire, car l'enfant de cette fille mère y est en nourrice. Le sous-préfet veut faire enfermer la mère pour un motif qui a sans doute à voir avec « l'attitude équivoque » de cette femme, le commissaire n'en voit pas la nécessité. On ne sait s'il a réussi à convaincre le sous-préfet.

Le portrait que trace le commissaire est aimable, car il n'emploie pas de termes dépréciatifs, ne porte pas de jugement, ni n'émet de considérations morales, au contraire il éprouve une certaine empathie à son égard.

Marie, une jeune femme, travaillait comme domestique, peut-être chez la veuve Méjean, et a acheté des objets volés. Mise enceinte, elle accouche à l'hôpital d'Alès, ne trouve plus de place comme domestique, sans doute parce qu'elle est considérée comme une fille de « mauvaise vie ». Elle se démène pour faire les vendanges et les châtaignes et a placé son enfant en nourrice à Génolhac qui reçoit de nombreux enfants de l'assistance, de parents ou de filles mères. Il semble qu'elle n'a pas réglé le trimestre de la nourrice. Le commissaire retient sa malle jusqu'à ce qu'elle paye. Son père ne peut l'aider, il est mendiant. Si elle est enfermée, elle ne pourra pas assumer la dépense de son enfant, dit implicitement le commissaire.

Le sous-préfet s'est intéressé au sort de l'enfant, car il s'inquiète d'un abandon possible. Il a demandé au commissaire de se préoccuper de sa situation. Le commissaire le renseigne : l'enfant est à Génolhac et le maire est bien placé pour surveiller.

(J'ai rendu anonyme le nom de la femme).

Le document :

Bessèges le 18 octobre 1871

Lettre à Monsieur le sous-préfet d'Alès, numéro 168, rapport sur la nommée X Marie

En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, à la date d'hier, concernant la nommée Marie X, je m'empresse de vous faire connaître que j'avais entièrement perdu de vue cette jeune personne depuis le mois de novembre 1870, époque à laquelle je fis de nombreuses démarches à propos d'un vol considérable qui avait été commis au préjudice de l'hôpital de la Forge. La veuve Méjean dont il est parlé dans votre lettre avait, sans le savoir, soi-disant, acheté à celui qui était l'auteur du vol, trois paires de draps de lit et Marie, un parapluie et une paire de ciseaux. Inutile de vous dire Monsieur le sous-préfet, que les auteurs du vol furent reconnus, et punis en conséquence par le tribunal correctionnel d'Alès. Quant aux objets vendus, ils furent restitués, ça va sans dire.

Mais revenons à Marie X, dont je n'avais plus entendu parler, j'ai hâte de vous informer, qu'à l'époque susdite, il était déjà venu à ma connaissance que sa conduite était très équivoque. Aujourd'hui, cette fille mère est très malheureuse. J'apprends à l'instant qu'il lui a été impossible de se procurer un poste de domestique, depuis ses couches qui ont eu lieu à l'hôpital d'Alès. Aussi la nécessité l'a-t-elle forcé d'aller en vendanges dans les environs de Nîmes, afin de gagner quelques sous pour pourvoir à ses besoins. À l'heure qu'il est, on m'assure qu'elle ramasse les châtaignes pour le compte d'un sieur Domergue, propriétaire à Robiac. Sa détention ne peut pas être plus triste, et sa famille ne saurait lui venir en aide. C'est si vrai, que son père est dans un état complet d'indigence, mendiant, de porte en porte, quelques morceaux de pain.

Conformément à votre lettre, je ferai tous mes efforts, croyez-le bien, Monsieur le sous-préfet, pour veiller à ce que l'enfant de cette fille ne soit pas abandonné ; mais permettez-moi de vous faire remarquer qu'il ne me sera guère possible d'exercer à cet égard une surveillance active, l'enfant étant en nourrice à Génolhac, et la mère n'ayant pas de résidence fixe. Il me semble donc que ces soins devraient incomber à Monsieur le maire de cette commune qui est parfaitement au courant de tout et sur les lieux.

Quant à la malle de Marie X, elle se trouve toujours chez la veuve Méjean. Je l'ai vu ce matin. Recommandation a été faite à celle qui en est la dépositaire de ne la céder qu'après que Marie aura payé ce qui est dû à la nourrice. Ci-joint la lettre du maréchal des logis de la gendarmerie de Besseges que vous m'avez communiqué.

Agréer, Monsieur le sous-préfet, l'hommage de mon profond respect et de mon dévouement.

Le commissaire de police J. Montet

Quelques commentaires

Le sous-préfet :

Martial Baile, né en 1833, à Tarbes, une carrière de sous-préfet jusqu'en 1873, puis de préfet jusqu'en 1877, se présente ensuite aux élections législatives dans le parti républicain.

Le commissaire :

J. Montet (Jean-Baptiste), commissaire de 5e classe, est en poste de 1870 au 27 novembre 1872 ; il était en poste auparavant à Castries (Hérault), puis à Florac. Son nom n'apparaît plus à partir de 1872, peut-être retiré ou décédé ?

Son écriture est particulièrement soignée, sans aucune faute d'orthographe ni de français, ce qui dénote un haut niveau culturel et explique sa façon de se situer par rapport aux faits de société.

L'Hôpital de la Forge de Bessèges :

La forge a été construite en 1841. D'abord possession de concessionnaires des mines, elle passe entre les mains de la Compagnie de la Loire et de l'Ardèche en 1859 qui prend le nom de « Compagnie des Fonderies et forges de Terrenoire, la Voulte et Bessèges » exploitée jusqu'à sa faillite en 1890. Cet hôpital est destiné aux blessés des ateliers et des mines. Plusieurs loteries sont émises en 1890 pour les secours aux blessés. Le seul bâtiment appelé « hôpital » dans les cartes postales, date de 1890.

Bibliographie :

Robiac-Rochessadoule, tome 2, livre collectif, édité par l'a.e.i.r.r., 2000.

http://bessegesdautrefois.e-monsite.com/blog/cartes postales.

Liste des sous-préfets d'Alès établie par les archives municipales d'Alès.

Journal des commissaires de police, sur Gallica Bnf.

Malgré des recherches dans les registres de l'hôpital d'Alès, cette femme, n'a pu être retrouvée ni son enfant dans les registres d'état civil.

Les notables catholiques et protestants en Piémont cévenol (l'exemple de Durfort) : possession de la terre, métiers et répartition sociale (XVIIIe siècle)

par Florian Cadoret *

Cet article est tiré en grande partie d'un mémoire de Master 1 intitulé : « Les notables du piémont cévenol pendant la Révolution française » dirigé par M. Conesa à l'université de Paul Valéry Montpellier III[1]. Il a été soutenu en juin 2014 et doit être prolongé par une seconde partie.

« Le thème de la répartition du sol s'avère d'autant plus pertinent pour l'histoire des campagnes qu'il affecte non seulement l'analyse économique par le truchement de la production, mais aussi, et surtout, l'évolution sociale par le biais de la répartition des richesses ; et bien des comportements politiques en conséquence. »[2]

Les terres cévenoles, ainsi que le piémont, sont marquées par le protestantisme. Le XVIIIe siècle a débuté par la guerre des Camisards, souvenir qui traverse tout le siècle. Cette mémoire se poursuit d'ailleurs jusqu'à nos jours comme Philippe Joutard l'a montré[3]. Ces terres avaient été touchées dès 1540-1550 par la Réforme et Durfort ne fait pas exception. Le petit bourg connaît même une grande continuité calviniste jusqu'à nos jours.

Ce village se situe au carrefour d'axes assez importants de Nîmes à St-Hippolyte-du-Fort et Le Vigan, et une voie nord-sud qui s'avance vers Anduze et Alès. Nous sommes bien dans ce qu'on peut dénommer le «Piémont cévenol»[4]. Ce pourtour, ce pied des montagnes se définit par sa situation géographique, sa fidélité à la religion protestante, par sa solidarité et sa complémentarité avec la Montagne (religieuse, sociale et économique[5]), par son activité agricole et proto-industrielle. C'est bien une clé pour la Cévenne[6].

Le Piémont rural permet de voir l'ancrage populaire du protestantisme et les rapports de force religieux et sociaux au village.

Les impositions foncières au moment de la Révolution[7], donnent une idée des possessions terriennes des habitants de Durfort. Si le piémont est une zone agricole, la proto-industrie s'y développe dès le XVIIe siècle. La soie, la verrerie, les mines font dès lors des paysans des salariés, voire des proto-ouvriers[8]. Ainsi se dessine au village une ébauche de hiérarchisation sociale qui préfigure les classes sociales du XIXe siècle. Ce sont ces

1 Ce mémoire peut être consulté à l'université de Montpellier III au laboratoire CRISES ainsi qu'à la mairie de Durfort.

2 GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *Propriété et société rurale en Europe : Les doctrine à l'épreuve de l'histoire sociale française (années 1780-1920)*, Nantes, Éditions du Temps, 2005, p. 21.

3 JOUTARD Philippe, *Légende des camisards : une sensibilité au passé,* Paris, Gallimard, 1977, 442 p. mais aussi CABANEL Patrick, « La guerre des camisards entre histoire et mémoire : la perpétuelle réinvention du témoignage », Dix-huitième siècle, 2007/1 no 39, p. 211-227. DOI : 10.3917/dhs.039.0211 - JOUTARD Philippe Histoire et mémoires, conflits et alliance, Paris, La Découverte, coll. « Écritures de l'Histoire », 2013, 240 p.

4 Le terme de « Piémont Cévenol » est l'actuelle appellation de la communauté de communes réunie autour de St-Hippolyte-du-Fort. Nous pensons voir dans la notion de piémont un territoire caractéristique à la manière de la Montagne telle que l'ont définie certains historiens. La comparaison avec le Piémont italien ou pyrénéen pourrait s'avérer fructueuse.

5 Les « remues d'hommes » définies dans POITRINEAU Abel, *Remues d'hommes : les migrations montagnardes en France, XVII-XVIIIe siècles,* éditions Aubier, 1992, 322 p.

6 Une grande partie de ce travail se base sur l'ouvrage de ALLUT Stéphane, BURGUET Michel, FLEURY Jean, *Clef pour la Cévenne : la châtellenie de Durfort : Une histoire pour l'Histoire*, Paris, L'Harmattan, 2002, 304p.

7 Archives Communales de Durfort St Martin de Sossenac (ACD) I 1G8 : état des sections 1791-an V

8 Il y a 7 filatures de soie à Durfort en 1790 employant quelques dizaines de personnes. Cependant chaque famille élève des vers à soie et l'économie du village tourne de plus en plus autour de cette production depuis 1709. Il existe aussi 3 mines qui sont exploitées en surface par des grattages. La verrerie quand à elle fonctionne au XVe-XVIe siècle mais elle ferme par manque de bois et manque de débouchés. Plusieurs moulins broient les grains mais aussi l'olive qui fournit l'huile.

** Florian Cadoret a été un des premiers boursiers de notre association.*

couches sociales qui se trouvent confrontées à la division religieuse, à la Révolution et marquent les Cévennes d'une certaine radicalité. En effet, dans ce territoire essentiellement rural, la propriété foncière est aussi l'un des signes de la richesse et de la position sociale des familles. Ces informations donnent à voir les processus de hiérarchisation, croisés avec l'appartenance religieuse qui sans cesse interroge les situations économiques. Les archives municipales et consistoriales[9] de Durfort offrent une grande richesse de documents qui nous a permis de réaliser ces recoupements.

Il s'agit donc ici de définir la notabilité au travers de sa propriété et de son utilisation. Ainsi comprise, il sera possible de chercher à cerner les choix religieux de ces notables[10] et leurs positionnements au tournant du XVIIIe siècle et de la Révolution.

La répartition de la terre au village et les métiers exercés

La population de Durfort augmente à peu près de 600 à 850 habitants au cours du XVIIIe siècle. Dans les cotes de l'état des sections de 1791, on retrouve 749 parcelles agricoles pour 270 individus environ. La moyenne des parcelles est de 1,4 hectares et un individu possède en moyenne 4,3 hectares, sachant qu'il y a de très gros propriétaires. En effet, 6 parcelles font plus de 50 hectares et 12 plus de 10 hectares. Le nombre maximum de propriétés comprises entre 0.01 et 0.5 hectares se monte à 423 parcelles pour à peine 105 hectares au total. Les deux plus grandes propriétés réunissent, à elles seules, 287,7 hectares soit 27 % des terres. Les 12 propriétés les plus grandes totalisent 715,6 hectares et 68 % des terres. La parcellarisation extrême de la majorité des terres va de pair avec une concentration très importante dans les mains de quelques individus.

Ainsi de nombreux durfortois ne possèdent pas suffisamment de terres pour faire survivre leur famille. Ces propriétaires-parcellaires et ces travailleurs agricoles[11] doivent très certainement, pour une grande partie, travailler dans les champs des grands propriétaires, aux mines « *d'alquifoux* » (le plomb), comme bûcheron ou main d'œuvre à la verrerie (éventuellement pour le XVIe siècle) et plus encore pour la soie. La région fait pousser massivement des mûriers qui nourrissent les vers à soie. Les femmes élèvent les œufs de vers à soie dans leur jupon. Elles surveillent, avec leurs maris et leurs enfants, leur éducation dans les magnaneries ou dans les combles des mas. Enfin les paysans et surtout les paysannes sont exploitées ponctuellement dans les sept filatures de soie de Durfort. Ces revenus sous forme de salaires ou de bénéfices tirés de la vente du plomb complètent les maigres terres familiales[12].

La paysannerie de Durfort dans un sens large est composée[13] de ces propriétaires-parcellaires[14] (19 % de la population et 10 % des revenues fonciers) et de travailleurs agricoles (26 % et 6 % des revenus). Les grands propriétaires, qui ont été séparés des autres propriétaires afin de déterminer la part des notables représentent 5 % des possesseurs de terres et obtiennent 60 % des revenus fonciers. Ceux-ci font très probablement travailler les petits propriétaires et autres travailleurs sur leurs terres. Ils participent peut-être pour les plus modestes aux travaux des champs.

Ce que nous appellerions les classes moyennes aujourd'hui sont constituées des catégories suivantes : commerçants (11 % de la population et 12 % des revenus), artisanat (11,5 % et 4 % respectivement), les notaires, médecins et religieux sont 1,8 % et touchent 0,6 % des revenus fonciers mais ils tirent leur ressource de leur fonction plus que de leur foncier !

Outre les travailleurs de la terre déjà évoqué, les plus pauvres travaillent de leurs bras, de leurs mains (et sont inscrits comme charbonniers, peigneurs de laine, tisserands pour 5 % de notre population et 1 % des revenus) ; les fabricants auraient pu être ajoutés à cette catégorie (8,5 % et 3 % des

9 Archives consistoriales de Durfort (Arch. dép. Gard) non classée : liste des protestants, reçus de dons et de cotisations à l'Eglise calviniste de Durfort.

10 Philippe Joutard ne développe t-il pas l'idée que les notables n'ont pas soutenu les Camisards et ont eu une position plus proche de l'église du Désert par exemple ? Cependant l'identification à un territoire, à une mentalité réunit les piémontais comme les cévenols en général derrière l'idée de résistance, d'indépendance … et les trouve soutenant la Révolution…mais jusqu'à quel point ? Et sont-ils réellement unis ?

11 GAVIGNAUD Geneviève, *Les campagnes en France au XIXe siècle*, Paris, Editions Oprys, 1990

12 La question de la forme des revenus des activités proto-industrielles et de l'exploitation sur les terres d'un propriétaires est à creuser. S'agit-il principalement de salaires ? C'est l'un des objets de la 2e partie du mémoire dont est tiré cet article.

13 GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *Propriété et société rurale en Europe : Les doctrines à l'épreuve de l'histoire sociale française (années 1780-1920)*, Nantes, Editions du Temps, 2005, pp. 12-21.

14 Les cotes où se trouvent le métier de propriétaire ont été discriminées en fonction de leur revenu foncier déclaré sur l'état des sections de 1791. En dessous de 100 livres, les individus ont été considérés comme petits propriétaires, au-dessus, nous les avons séparés pour établir les grands propriétaires et ainsi les notables.

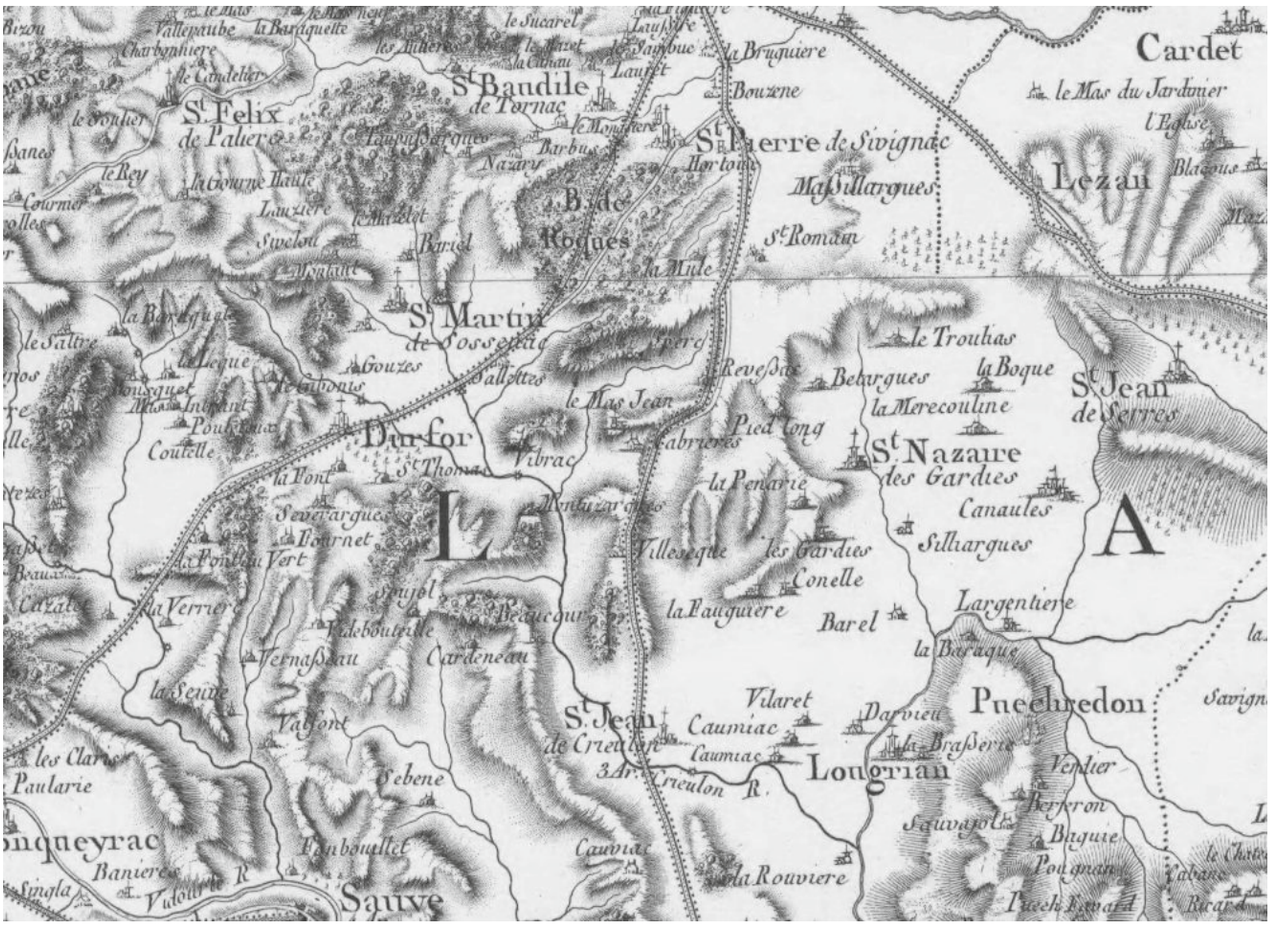

revenus) enfin restent les veuves qui font 7,5 % des propriétaires de parcelles pour 2 % des revenus) et les indéterminés (non connus ou héritiers mineurs pour 3 % et 0,24 % de revenus). La disparité des revenus est bien une réalité. La notabilité se trouve certainement parmi les 20 plus riches en revenus fonciers[15]. Cependant nombreux sont les notables qui bâtissent leurs fortunes sur le commerce, en particulier l'achat de soie aux paysans et la revente à Nîmes ou sur les foires locales et régionales. Les revenus des filatures qui commencent à s'implanter ainsi que la location de maisons est aussi source de richesse.

Sur ces vingt individus, treize sont propriétaires et sept sont désignés alternativement comme négociants ou propriétaires. La surface qu'ils possèdent s'étend de 1,15 hectare à 170 hectare. Cette disparité souligne le fait que la surface n'est pas déterminante mais que la valeur en revenus des terres est bien plus révélatrice. Les revenus estimés imposables s'échelonnent de 115 livres décimales à 1 670 livres. Les 7 premiers concentrent 49,63 % des revenus imposables sur l'état des sections. En ajoutant les 13 suivants, leurs revenus fonciers sont de 65,27 % du total. Les 30 qui viennent à la suite ont 15,03 % des revenus totaux, alors que les 196 individus qui restent ne se partagent que 18,55 % des revenus fonciers. Il semble que ce sont bien ces grandes familles qui président aux destinées du village au XVIII[e] siècle - avec cependant quelques réserves. Dans la période troublée de la Révolution, la fiscalité n'est pas stable et les richesses se font et se défont même si les notables gardent un certain contrôle de la situation.

Parmi ces vingt individus, deux sont d'ancienne noblesse. En réalité, le marquis de Cadolle est de vieille noblesse, le baron Duranc de Vibrac est de noblesse plus récente, du début du XVI[e] siècle. L'ancienne église, le four, le moulin à huile, la tour et le château neuf de Durfort sont propriétés du marquis de Cadolle. Le château neuf est racheté par Jacques Bernard 20[ème] place de notre classement en revenus terriens[16]. Le baron Duranc de Vibrac possède quant à lui le château de Vibrac, second dans l'ordre des richesses foncières. Ce château ainsi que toutes les terres, seront rachetés en 1824 par Jean Mathieu dont un membre de la famille arrive en 22[e] place en 1791.

Outre ces membres de la noblesse qui d'ailleurs perdent ou vendent la plupart de leurs propriétés au cours de la Révolution française ou au début du XIX[e], les autres propriétaires constituent une bonne partie de la notabilité durfortoise. Leurs revenus semblent constitués de ces ressources foncières,

15 Même si dans notre mémoire, nous avons trouvé des personnages qui vont avoir un rôle important jusqu'à la 32[e] place en revenus fonciers avec un membre de la famille proche de Rabaut Saint-Étienne.

16 Voir annexe.

de la location de maisons, de l'exploitation des mines et des filatures, de l'achat et de la vente de cocons[17]. Beaucoup d'entre eux exploitent l'olivier, la vigne et le mûrier. Certains possèdent vraisemblablement au moment de la Révolution des rentes sur les métairies. Nombre d'entre eux cherchent à parvenir à intégrer la noblesse, tout au moins jusqu'à 1789.

Les choix religieux de ces notables apportent de nombreux éléments de compréhension de l'histoire de la région.

Catholiques et protestants dans la hiérarchie villageoise et leurs rôles politiques

En 1801, 716 protestants pour 130 catholiques : 84,3% de la population durfortoise protestante. Si ce chiffre ne peut être certain, la proportion est confirmée par l'état-civil. Les remontrances de l'évêque en 1726 afin d'acheter une maison curiale à Durfort donnent le chiffre de 660 paroissiens dont 60 Anciens Catholiques soit 91 % de Nouveaux Convertis à cette date. Les catholiques passent donc de 9 % à 15 % entre 1726 et 1801. Ce qui s'explique par la répression et la pression sociale qui se poursuit sur l'église du Désert au moins jusqu'en 1760 (voire 1787)[18] et par les migrations de familles des hautes Cévennes ou des Causses catholiques. Cette décroissance de la proportion de protestants se prolonge au XIXe siècle ; ainsi en 1862 ils ne sont plus que 74 %. M. Castanet, dans sa thèse sur les églises consistoriales de l'arrondissement du Vigan, parle de 79,8 % de protestants à Sauve en 1803 ce qui est comparable à Durfort mais de 57,8 % à Saint-Hippolyte-du-Fort en 1803[19]. Durfort semble avoir une proportion de protestants supérieure et avec une érosion plus lente de leur nombre. En réalité, malgré une certaine tolérance, les tensions entre protestants et catholiques sont vives dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Lorsqu'un des notables de Durfort, Pierre Teissier, se marie avec une catholique, fille de dragon, il est l'objet de quolibets et de réprimandes, au point que le consul a dû intervenir à la demande du subdélégué Daudé d'Alzon.

Parmi les plus grands propriétaires, les deux nobles les plus importants, de Cadolle et Duranc de Vibrac sont catholiques. Le marquis de Cadolle appartient à une famille répartie entre les seigneuries de Lunel et de Durfort. Les deux autres familles, des paysans devenus seigneurs d'un lieu, non nobles, les Olivier de Sardan et les Aubanel de Lablaquière sont protestantes et se classent respectivement au 18e et 19e rang pour les revenus fonciers. Le premier protestant du classement est Étienne Duranc, un roturier dont certains membres de sa famille se sont convertis au catholicisme. Le troisième, Henri Argelliers d'une famille de Lozère arrivée à Durfort au XVIIe siècle et enrichie, est bourgeois et catholique, un membre de sa famille est maire de Saint-Martin-de-Sossenac en 1789 et en 1799-1800, un autre maire de Durfort en 1826-30. Le 4e de ce classement, est Jean Pierre Teissier, protestant et sa famille est dite « bourgeoise » dans les archives. Le 7e est protestant et le 8e catholique. Ainsi sur les huit premiers se trouvent cinq catholiques dont une partie de la famille s'est convertie contre un protestant alors qu'il y a une majorité de protestants parmi les suivants (six contre un catholique)[20].

Durfort est le lieu d'une importante continuité dans la religion réformée. Philippe Joutard exprime à plusieurs reprises l'idée que les notables n'ont pas forcément la même attitude que le reste de la population protestante[21]. Le piémont et Durfort voient des personnalités protestantes y naître, vivre ou y être attachés par des liens familiaux tel le pasteur Soulier ou Rabaut Saint-Étienne.

Ce dernier, pasteur depuis les années 1770 mène campagne pour la tolérance. Il devient député du Tiers-État puis président de l'Assemblée

17 Sur le commerce et l'exploitation des proto-industries, des recherches sont en cours.

18 Cette répression cause peu ou pas de conversions au XVIIIe siècle. Certains protestants vont se marier avec des catholiques et parfois la tradition catholique perdure chez les descendants.

19 CASTANET Roland, *Politique, religion et société dans les cinq églises consistoriales de l'arrondissement du Vigan (Gard)*, thèse de doctorat université Paul-Valéry, Montpellier, 1995.

20 Plusieurs individus ont été écartés car ils ne sont pas connus ou n'appartiennent pas à la commune et ne participent pas à la vie locale.

21 *Op cit.* JOUTARD P., *La légende des Camisards…*, il serait intéressant sur une étude individuelle des familles de notables de suivre leur évolution religieuse de la Révocation à la Révolution voire à l'affaire Dreyfus et à la Résistance.

Note de la Rédaction : Ce Jean-Pierre Rabaut ne pourrait-il être un enfant de Jean-Paul, (né en 1743) marié à Elisabeth Boissière en 1768 à Durfort ? Ou de Pierre Antoine Rabaut (né en 1746) qui a fait carrière dans le commerce, député du Gard en 1795 et décédé en 1808 ?

Annexe : Classement des 23 individus les plus riches en revenus fonciers (État des sections 1791, I 1G8 1791)

	Nom	Revenus estimés en livres (dec) An V	Surface en ares	% du total des revenus de l'ensemble des propriétés	Professions déclarées	Religion
1	Duranc Etienne	1670,6	16996	11,64	propriétaire	Protestant puis Catholique
2	Duranc Vibrac Jacques-Louis	1350,55	11790,76	9,41	propriétaire	Catholique
3	Argelliers Henry	931,05	6256,03	6,49	propriétaire	Catholique
4	Teissier Jean Pierre	866,7	7425,94	6,04	propriétaire	Protestant
5	Nolibé Louis Isaac	804,25	7270,14	5,6	propriétaire	
6	Cadolle Charles Joseph	799,35	3894,18	5,57	propriétaire	Catholique
7	Rouquette Louis	699,75	6737,69	4,88	propriétaire	Protestant
8	Campel Louis	351,1	3130,64	2,45	propriétaire	Catholique
9	Lauvergnas	302,85	2270,34	2,11	propriétaire	
10	Rabaut Jean Pierre	213,6	1556,83	1,49	négociant-propriétaire	
11	Desmons Jean	206,45	1194,65	1,44	négociant	Protestant
12	Cazalys Jean	175,9	2195,94	1,23	propriétaire	
13	Jallaguier Pierre	160,7	2010	1,12	propriétaire	
14	Coursier Jean	160,45	946,48	1,12	négociant-propriétaire	Protestant
15	Castannier Jacques	160,35	4340,63	1,12	propriétaire	
16	Bougette Etienne	159,05	846,88	1,11	propriétaire	Catholique
17	Roux Antoine	138,75	711,95	0,97	négociant-propriétaire	Protestant
18	Aubanel de Lablaquière Moïse	132,15	2401,15	0,92	négociant	Protestant
19	Olivier Jean	125,8	405,46	0,88	négociant-propriétaire	Protestant
20	Bernard Jacques	115,5	220,4	0,8	négociant	Protestant
21	Allut Jean	114,45	90,65	0,79	propriétaire	Protestant
22	Mathieu Pierre	108,7	128	0,76	négociant	Protestant
23	Pourquier Théodore	105,45	88,2	0,73	propriétaire	Protestant
32	**Boissière Pierre**	81,3	78,6	0,56	propriétaire	Protestant

nationale, en 1790. Il est lié intimement à Durfort où il possède plusieurs terres et serait probablement le beau-frère de Pierre Boissière (32e position de notre classement). Celui-ci lui sert d'ailleurs de prête-nom pour ses terres. Il existe aussi un doute, Rabaut Saint-Étienne se nomme en fait Jean Paul Rabaut. Un Jean Pierre Rabaut parmi les plus riches propriétaires.

Pierre Boissière fait partie de la notabilité même si il possède peu de terres en 1791. Sa famille est liée à un notaire royal et se trouve représentée tout au long du XVIIIe siècle dans les archives comme consul, lui-même serait médecin ou notaire. Il connaît une ascension sociale à la fin du siècle et devient membre du Directoire du district de St-Hippolyte-du-Fort en 1790[22]. Le XIXe siècle le voit acquérir des terres et lui ou l'un de ses descendants se retrouve parmi les plus forts imposés. Il semble intéressant de voir au travers de son ascension un archétype de cette notabilité. Le personnage de Pierre Boissière incarne cette petite notabilité qui possède quelques terres, exerce un métier libéral : notaire ou médecin, mais trouve dans le négoce d'autres possibilités. Ces notables qui ne sont ni grands banquiers ni nobles, ont un réel intérêt dans la Révolution jusqu'à un certain point. Ils y acquièrent alors un pouvoir politique et des terres, ils développent le commerce avec les armées des Pyrénées … puis au XIXe, le commerce de soie et les filatures. Finalement, autour d'eux, se structure une clientèle qui était liée auparavant à la petite noblesse locale. Souvent protestante mais pas toujours, cette couche sociale de notables s'identifie à l'ascension au niveau national d'une nouvelle classe sociale : la bourgeoisie.

Les classes sociales au village et la Révolution

Le groupe des 23 plus riches en revenus fonciers de Durfort sont bien des notables au sens où ils détiennent, ensemble, la très grande majorité de la propriété foncière, se partagent le pouvoir politique, exercent une endogamie forte, possèdent les filatures et les mines et monopolisent le commerce. Mais ce groupe n'est pas homogène. En rentrant dans les stratégies, en différenciant les pratiques matrimoniales, en distinguant leurs propriétés, les sources de leurs richesses, les procès auxquels ils participent et surtout leurs fonctions et rôles politiques lors de la Révolution française, deux groupes au moins se dessinent :

- Celui qui vit principalement de la rente terrienne, se retrouve dans les premières places en revenus fonciers. Ces hommes possèdent les mas et des terres en une seule pièce autour de Durfort. Ils sont plus liés à la noblesse et au système féodal. Ils exercent des fonctions politiques avant la Révolution ou avec la Restauration. Ils n'ont pas les mêmes représentants que les notables du centre ville dans les procès entre la «communauté » et le seigneur. Ils sont plutôt catholiques même s'ils peuvent se marier avec des notables du centre-village, en particulier, ceux qui sont le plus en position d'intermédiaires.

- De l'autre côté, se trouvent les notables vivant en ville, liés entre eux. Ils louent des maisons, ne tiennent pas seulement leurs richesses de la terre. Le commerce, la location, le prêt d'argent et la production artisanale de laine, de soie, d'huile d'olive et de vin et leurs commercialisations sont leurs ressources principales ou importantes. Ils servent souvent d'intermédiaires entre les paysans, les travailleurs, les artisans et la bourgeoisie des villes avec qui ils correspondent, ceux de Sauve, Saint-Hippolyte-du-Fort, Anduze, Alès, Montpellier, surtout Nîmes pour le commerce de la soie, et Uzès avec les frères Verdier. Ils sont très majoritairement protestants et exercent quelques fonctions politiques avant la Révolution. C'est au XVIIe siècle plus qu'au XVIIIe qu'ils se prennent des positions-clés dans le pouvoir local. Pourtant certains arrivent à être consul au XVIIIe siècle, pour peu de temps, la pression religieuse favorisant les catholiques. Cependant peu nombreux et il faut compléter les conseils politiques avec des protestants. Les catholiques des mas trouvent ainsi des places politiques avec l'accord voire le soutien des nobles.

C'est à partir de la Révolution que les notables du milieu du 18e siècle accaparent le pouvoir local avec quelques ajouts de négociants ou propriétaires obscurs avant la Révolution. Ce n'est pas réellement une nouvelle couche sociale, elle est bien présente depuis le XVIe siècle mais elle prend son essor avec la Révolution. Cette couche représente la petite bourgeoisie locale en lien avec la grande bourgeoisie nîmoise. En face, les nobles se retrouvent avec quelques grands propriétaires fonciers. Certes la coupure n'est pas si étanche. Les liens sont nombreux et les notables de la ville ont pour aspiration de devenir nobles et les notables des mas sont mariés et partagent le pouvoir municipal avec ceux du bourg lui-même. Cependant les stratégies apparaissent bien différentes et leurs intérêts aussi. Des positions d'intermédiaires semblent aussi se dessiner. Il serait nécessaire d'approfondir le raisonnement afin de mieux les cerner.

22 PEYRIAT André, *Histoire de Saint-Hippolyte-du-Fort*, Nîmes, C. Lacour/Rediviva, 1990, 600 p.

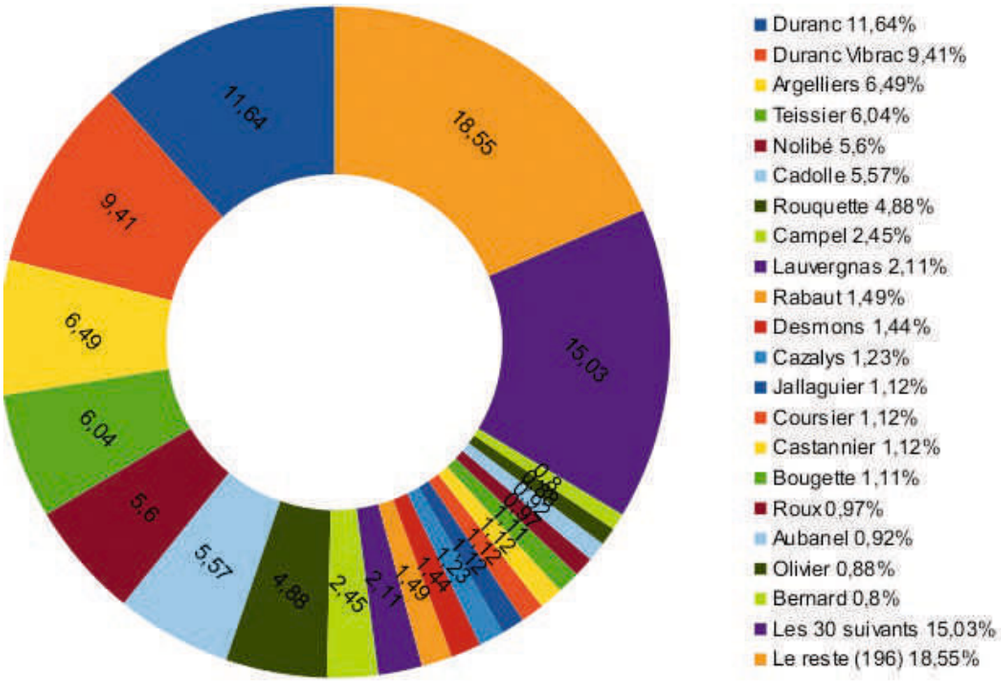

Orientations bibliographiques :

- ALLUT Stéphane, M. BURGUET Michel, FLEURY Jean, *Clef pour la Cévenne : la châtellenie de Durfort : Une histoire pour l'Histoire,* Paris, L'Harmattan, 2002, 304p.
- CABANEL Patrick, *Histoire des Cévennes,* PUF, « Que sais-je ? », 3e éd. refondue [1998], 128 p.
- GAVIGNAUD Geneviève, LAURENT Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen,* Toulouse, Bibliothèque historique Privat, 1987, 352 p.
- GAVIGNAUD Geneviève, *Les campagnes en France au XIXe siècle,* Paris, Éditions Ophrys, 1990, 165 p.
- GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *Propriété et société rurale en Europe : Les doctrines à l'épreuve de l'histoire sociale française (années 1780-1920),* Nantes, Éditions du Temps, 2005, 286p.
- JOUTARD Philippe, *La légende des Camisards. Une sensibilité au passé,* Éditions Gallimard, 1977, 439 p.
- LEVI Giovanni, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle,* Paris, Gallimard, « nrf-Bibliothèque des Histoires », 1985, trad. fr. 1989, 232 p.
- PEYRIAT André, *Histoire de Saint-Hippolyte-du-Fort,* Nîmes, C. Lacour/Rediviva, 1990, 600 p.
- SOTTOCASA Valérie, *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc,* Rennes, Presse universitaire de Rennes, 2004, 409 p.
- VOVELLE Michel, *La Révolution au village. Une communauté gardoise de 1750 à 1815 : Saint-Jean-de-Maruéjols,* Paris, les Éditions de Paris, 2013, 197 p.

On trouve de tout... chez les notaires

par Marie-Lucy Dumas

Glissée entre deux pages d'actes de l'année 1585, une vignette à la gloire de saint Barthélemy. Le registre est celui du notaire Teyssier[1] de St-André-Capcèze.

Cette image est imprimée dans un papier d'époque (chiffon avec filigranes verticaux), avec trois couleurs ; le tour a été découpé aux ciseaux ; elle doit faire partie d'une planche, dont les colporteurs détachaient une image, au fur et à mesure de la vente. C'est un souvenir rare des guerres de religion dans la haute vallée de la Cèze.

L'iconographie habituelle de cet apôtre le montre tenant ou présentant le couteau de la main gauche ou droite et la peau que l'écorcheur lui a enlevé (statue de Nathanaël, autre nom de Barthélemy, dans la basilique St-Jean-de-Latran à Rome, œuvre du français Pierre Le Gros, 1703). Dans l'iconogra-

1 Arch. dép. Lozère 3 E 2839

phie arménienne, il tient un rouleau à la place du couteau. Dans cette vignette, saint Barthélemy porte un manteau rouge, symbole de la souveraineté, et brandit son couteau avec une sorte de puissance et de défi dans le regard.

La légende dorée de cet apôtre raconte qu'il a été envoyé en Inde pour convertir, puis en Arménie où il s'attaque au dieu Astaroth, fait des miracles et finit par être écorché vif par le frère du roi qu'il avait converti, en 71 de notre ère.

Dans une inversion incroyable, l'icône de saint Barthélemy sert à justifier le massacre des huguenots : le frère du roi, fidèle de l'idole, veut écorcher le vrai chrétien. La religion prétendue réformée est assimilée à une religion idolâtre ! Le « frère du roi » est une formule de politesse que le roi Charles IX, le massacreur du 24 août, donnait à… Henry de Navarre !

Posséder une image de « saint Barthélemy », à cette époque, revenait à approuver la « Saint-Barthélémy ». Nul doute que notre notaire était catholique.

NB. Signalée au service des archives de Lozère, cette image a été remplacée par sa version numérique dans le registre notarial.

Le document en langue d'oc :

Un poème de François Pouzol sur la Grande Guerre

Commenté par Michel Wienin

Une copie à l'encre violette palie glissée entre des lettres d'un soldat revenu de la Grande Guerre et retrouvée par un arrière-arrière-petit-fils à l'occasion de la « grande recherche de souvenirs » de 2014 nous a été montrée pour traduction car il s'agissait d'un poème en provençal du félibre François Pouzol, né le 13 mai 1891 à Villeneuve-lès-Avignon :

Pendant la guerre, François Pouzol, instituteur, officiellement en poste à Bagnols-sur-Cèze, est mobilisé. En octobre 1915, il est envoyé dans les tranchées de la Somme. Le 22 décembre 1917, il épouse à Sainte-Cécile-d'Andorge Rosa Chamboredon, habitant la Levade et institutrice à La Grand-Combe. J'ignore s'il y a un lien de famille avec notre ami bien connu Robert Chamboredon, mais aussi avec Paul Chamboredon, géomètre des mines et mainteneur du félibrige, connu à Rochesadoule dans les années 1920 et Mélanie Chamboredon, félibresse signalée à Molières-sur-Cèze, probablement la fille du précédent. Si quelqu'un a des infos… Dix mois plus tard (28/09/18) il est tué à Somme-Py (Somme), lors d'un bombardement particulièrement violent le même jour que 3 autres félibres, un mois et demi avant l'armistice.

Au front, François Pouzol participait à un groupe félibréen qui publiait un bulletin dénommé « L'Ecò dóu bousquetoun ». Il est possible que ce texte y ait figuré. En 1919, Marius Jouveau réunit ce qu'il a pu recueillir de ces poèmes de guerre sous le titre « d'Escolo dóu boumbardamen » mais je n'ai pas retrouvé ce document.

Considéré comme un des grands espoirs du félibrige, François Pouzol a publié d'assez nombreux texte et poèmes. Sa langue est du provençal rhodanien classique, riche, parfois savant, la syntaxe très maitrisée mais il se distingue surtout de la majorité de ses collègues provençaux par une inspiration beaucoup plus réaliste que romantique. Fils de maçon, proche du peuple travailleur, il chante le monde souvent dur qui l'entoure plutôt que l'Arcadie d'une Provence mythifiée. Il se rapproche ainsi de Mathieu Lacroix (1819 – 1864), le félibre maçon de La Grand-Combe et de poètes de langue d'oc non félibres et d'inspiration plus sociale comme A. Bigot (1825-1897) dont il a sans doute connu les œuvres.

Cadabre

A l'ami Farié

L'óubus acipènt la trencado,
Quatre sóudard soun chapouta ;
Dins la gléiso soun apourtado
Li despueio di sagata.

Lo regimen entié vèn vèire
Ço que rèsto di pauri mort ;
E chacun se reviro à rèire
Davans l'ourrour d'aquéli cors.

Se recounèis plus ni la tèsto,
Ni pitre, ni cambo, ni bras ;
Lis os sorton, la car de rèsto
Blavo, rebalo à detras.

Pamens, uno tèsto cirouso
Se revèsso, a sis uei dubert
Regardon la mancho pissouso ;
Lou bras pendoulo adeja vert.

La fango curbis li capoto :
Es deja lou terme fatau ;
Li pren déjà l'espouso forto
Dins soun poutoun orre et brutau.

Vaqui ço que sian, cambarado…
Pas grand causo davans l'óubus.
Nosto car, pèr éu óutrajado
Pòu èstre estrassado à noun plus.

Regardas-li bèn, li cadabre !
Regardas-li bèn, li mesquin !
Pos èstre fier, óubus alabre,
Chicotes bèn quand siés en trin !

Qu'enchaunto la car espóutido,
Sus lo cros l'erbo flourira,
Li verme trouvaran sa vido
E la terro mai tournara !

2 de febrié 1916

F. Pouzol

Cadavres

A l'ami Farié

L'obus en percutant la tranchée
A déchiqueté quatre soldats ;
Dans l'église sont apportées
Les dépouilles des assassinés.

Le régiment entier vient voir
Ce qui reste des pauvres morts ;
Et chacun se retourne
Devant l'horreur de ces corps.

On ne reconnait plus la tête,
Ni poitrine, ni jambe ni bras ;
Les os sortent, la chair qui reste,
Blafarde, traine par derrière.

Pourtant une tête cireuse
Est renversée ; elle a les yeux ouverts ;
Ils regardent la manche souillée ;
Le bras pendouille déjà vert.

La boue recouvre les capotes :
C'est déjà le terme fatal ;
Déjà les prend la grande épouse
Dans son baiser horrible et fatal.

Voici ce que nous sommes camarades,…
Pas grand-chose devant l'obus.
Notre chair, outragée par lui,
Peut être entièrement déchiquetée.

Regardez-les bien les cadavres !
Regardez-les bien, les malheureux !
Tu peux être fier, obus glouton,
Tu déchiquètes bien quand tu arrives !

Que la chair écrasée soit une bénédiction,
Sur la tombe, l'herbe fleurira,
Les vers trouveront pour vivre
Et la terre continuera de tourner.

2 février 1916

Francès Pouzol

À lire, à consulter

Bergers de l'Aigoual, éleveurs des Causses et Cévennes, un film de Marc Khanne, produit par l'association Camprieu Découverte-la Trame.

Depuis 2011, l'UNESCO a inscrit les paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'Humanité.

L'association a sollicité pour ce film le réalisateur Marc Khanne déjà connu pour « Aigoual, la forêt retrouvée ». Afin d'approfondir les enjeux d'un tel classement, le réalisateur a suivi tout au long d'une année une douzaine d'éleveurs, sédentaires ou transhumants dont il nous présente avec humanité et justesse des tranches de vie ponctuées par les analyses de Gérard Collin, expert à l'UNESCO et de Jean Séon, du Parc national des Cévennes.

Sonnailles et pompons sont bien là certes, mais c'est avant tout le quotidien de ces femmes et de ces hommes passionnés qui continuent à faire vivre un pays et ses paysages qui nous est présenté, avec toutes leurs difficultés et leurs interrogations : la dureté de leurs métiers, l'emprise du foncier, le loup, la PAC et ses règlementations…

En 2014, le film a reçu une mention spéciale du jury au 11e festival du film Pastoralisme et grands espaces à Grenoble-Prapoutel les Sept-Laux.

DVD 19/9 53 mn, 15, camprieudecouvertemail.com-la trame.

Nous avons reçu

Tous ces ouvrages et revues sont à votre disposition au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac.

Revues :

Cahiers du centre de généalogie protestante, n° 129, 2015.

Les Griolet de Saint-Jean-de-Maruéjols depuis 1400, Jean Claude Lacroix.

Les autres articles concernent la Bourgogne, le Poitou et La Rochelle.

Cévennes terre de lumière, connaissance et sauvegarde du patrimoine culturel et naturel vivarois, n° 1-2015. Voir notamment « Les gravures rupestres de la région d'Aubenas », s. nom d'auteur, p. 2-18.

Histoire et patrimoine, la lettre des archives départementales de la Lozère, n° 26, 2014.

Le fonds Balmelle ; Ceux du 46e R.I. Mende, septembre-novembre 1914 ; Utiliser les ressources en ligne pour retracer le parcours d'un soldat de la Grande Guerre ; Un exercice de paléographie et pour la première fois un « mot croisé » sur les définitions du « thésaurus et des listes d'autorité » ! Si cela ne vous parle pas, remplissez les cases du mot croisé avec les définitions données !

Causses et Cévennes, n° 1-2015

Numéro consacré à l'abeille noire cévenole et aux ruchers troncs.

Causses et Cévennes, n° 2-2015

Suite à l'assemblée générale, le numéro est axé sur Montpellier : Histoire d'une manse qui devient métropole par Michel Miaille ; Traces et monuments du protestantisme à Montpellier par Valdo Pellegrin ; et un amusant article sur « Mitterrand et les Cévennes », par Marc Lemonnier.

Hugenotten, n° 2-2015

Un très intéressant article sur les allégories concernant Henry IV : « Allegorienfolge auf Heinrich IV, als Retter Frankreichs », par Jochen Desel (p 77 à 84, avec illustrations).

La Viste, bulletin 37, juin 2015

- Le canyon du Granzon (Berrias) par Kleinman, Josiane et Robert Cressin
- Si c'était un menhir, Claude Besset
- Mémoire de la soie en pays des Vans, travail des élèves du collège des Vans sous la direction de Jean Claude Bonnaud.
- Carte ancienne de Chambonas-Chassagnes, avec commentaires par Dominique Sizun.
- Avril 1915 : Chambonas veut garder son boulanger (document).
- Le doc en oc : l'istoria estraordinaria del poilu Alexis Tendil, par La Faraça.
- La Mérigue en Payzac : quand un hameau reprend vie, par l'association R.E.S.T.e.
- Petite histoire de la randonnée en pays des Vans, par l'association « Découvrir en marchant ».

Ouvrages :

Mes recherches sur les chaines de signalisation par le feu entre Anduze et Barre, nouveautés dans la vallée du Gardon de Sainte-Croix-Vallée-Française, par Paul Chapel, ronéotypé, janvier 2015, 31 pages.

Depuis 1990, notre ami et adhérent Paul Chapel poursuit avec opiniâtreté son étude sur les chaînes de signalisation entre châteaux ou point élevés au Moyen Âge. Malgré les doutes émis par les médiévistes sur ce type de transmission des informations par le feu, Paul Chapel a trouvé de nouveaux résultats qui tiennent compte des tenants d'un relais : être aperçu des deux relais aval et amont. Le résultat lui permet de dessiner toutes les liaisons possibles puis exclure celles qui paraissent sans intérêt pour une traversée logique de la vallée et enfin pour ne retenir que les autres. Le seigneur d'Anduze aurait vraisemblablement installé une chaîne de signalisation entre Anduze et Saint-Laurent qui devait passer obligatoirement par la vallée du Gardon de Sainte-Croix. L'auteur trace un essai hypothétique de reconstitution, un peu romancé pour atténuer les effets « rébarbatifs » dit-il de sa reconstitution par schémas.

Cet ouvrage complète les autres ouvrages de Paul Chapel que nous avions mentionné dans notre revue.

Il est disponible chez l'auteur au prix de 15 €, ou par poste (20 €) : Paul Chapel, Mas Chapel, chemin de Minteau, 30310 Vergèze.

L'aide aux enfants de la guerre d'Espagne aux camps, actes des journées d'études organisées par l 'A.N.A.C.R. au Centro-espagnol de Perpignan le 20 novembre 2014, div. auteurs, coordonné par Georges Sentis, éditions M./R. Perpignan, 2015, 140 pages.

L'ouvrage est consacré aux enfants pendant la guerre d'Espagne, puis lors de la Retirade (janvier 1939) et enfin aux enfants enfermés dans les camps de Saint-Cyprien, d'Argelès, puis de Rivesaltes. Madeleine Souche, membre du comité de rédaction de notre revue a collaboré à ces journées d'étude par plusieurs articles.

Les entrées au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes

TEISSERENC Henri. « Histoire de la Fuye et Grongnet : marchands et pasteurs, au temps de l'Édit de Nantes et de sa révocation ». *L.C.C,* Hors Série n°66, 2015, 177 p

Résumé : Histoire des familles de la Fuye et Grongnet à Nîmes et St-Germain-de-Calberte et notamment des personnages suivants : le pasteur André de la Fuye, François de la Fuye, le pasteur Charles Grongnet, François Grongnet, Suzanne, Hercule et Jean Grongnet.

Cote : CD05327

ATGER Bernard. « Campmau, une vallée, ses gens, son histoire ». *L.C.C*, Hors Série n°67, 2015, 140 p

Résumé : Histoire et mémoires de Campmau, commune de Miallet en vallée Française. Géographie, géologie, histoire (notamment guerre des camisards), économie (sériciculture, agriculture), démographie. Focus sur les différents mas : Uglas, Le Plan du Vert (ou du Vern), Campmau, Le Felgeras, La Vallat de Campmau, Couty, La Clède du Pas, Le Bartalay, Le Mas Arival, Canredounet et généalogies des familles les ayant occupé : Laporte, Couderc, Reilhe, Argenson, Ferrier, Julian, Atger, Jouanen, Delfieu, Pongy, Gauc, Roucaute, Mercoiret.

Cote : CD05326

Revue du Gévaudan des Causses et des Cévennes, Bulletin n°38, 2014

Sommaire :

- L'habit vert de Robert de Flers et Gaston de Cavaillet, le centenaire d'une belle aventure par Pauline de Flers
- À propos de Jean Guiloineau, Guerre à Mende

Nous avons reçu les archives de Pierre Meynadier (1900-1985) qui se consacra à la bio-diversité, fut parmi les initiateurs du Parc national des Cévennes et un des fondateurs de l'association «Fruits oubliés». Un inventaire sera prochainement fait pour qu'ensuite cette collection qui fait partie de l'histoire de l'écologie en Cévennes, rejoigne le Centre de documentation et d'archives du P.n.C. Pour tout renseignement, contacter Paul Mazières à L.C.C.

- Commémoration du 100e anniversaire de la Première Guerre Mondiale
- «Philippe de Las Cases : lettres à Françoise», 1908-1917 : 10 ans d'amour et d'engagements civils puis militaire par Marie-Philippe de Beauregard
- Hagiographie, liturgie et musique : autour du culte de Sainte Enimie par Fernand Peloux et Sebastian Salvado
- Le milieu notarial en Gévaudan de la fin du XIIIe siècle à la fin du XVIe siècle par Philippe Maurice
- Ils ont fait la Société des Lettres : Jules Barbot par Jean-Marc Chevalier
- Onomastique, retrouvaille avec ces vieux noms du Gévaudan (de M à O) par Georges Massot alias Georges Riouclar.

Cote : CDGEV2014-2

RIVAL Odile. « La forêt de Finiels ». In *Le vent des bancels*, n°101, 2014. pp. 8-13

Résumé : Éléments d'histoire de la forêt de Finiels écrits à partir d'extraits de la collecte orale effectuée en 1997 par l'écomusée du mont Lozère auprès d'une centaine d'habitants des communes du versant sud du mont Lozère, repérés comme « reboiseurs du mont Lozère ». De nombreux reboiseurs sont cités : Almir Pantel, Palmyre Pantel, Eugène Molines, André Mazoyer, Léon Pantel, Palmyre Molines, Eugène Servière, Daniel Pucheral, Martin Vielzeuf, Jean Paul Allier et Maurice Plagnes, Robert Chapelle, Lucie Mersadier, Paul Chapelle, Jean Labeaume, Vincent Mas et Louis Simon.

Note de contenu : Article en ligne à l'adresse ci-dessous. Également disponible au format PDF, s'adresser au centre de documentation et d'archives.

En ligne : http://www.cevennes-mont-lozere.fr/index.php?option=com_phocadownload&view=category&download=141:vent-des-bancels-n-101&id=13:vent-des-bancels&Itemid=191

Etudes préhistoriques, revue trimestrielle d'Archéologie préhistorique, bulletin n°1, 1971

Sommaire :
- Anciennes civilisations retrouvées entre Rhône et Cévennes par J. Combier
- Deux campagnes de fouilles dans un dolmen de Berrias par G. Lhomme
- Le gisement prémoustérien et acheuléen d'Orgnac 3 par J. Combier
- Deux statues-menhir découvertes en Ardèche par A. Huchard et J.-P. Thevenot
- Un camp de l'âge du Fer au Garn par J. Della Libéra
- Fiche de mégalithe : le monument numéro 2 de Chauzon par R. Montjardin
- Travaux de sauvetage à Balazuc par J.-P. Thévenot
- Inventaire des sites, gisements et terroirs de l'Ardèche, zone d'Orgnac, premiers résultats par J. Della Libera
- L'abbé Jean-Louis Giraud-Soulavie par P. Ollier de Marichard
- In memoriam : Robert de Joly (1887-1968) par R. brun
- Pierre Richard (1918-1968) par R. Evesque
- L'œuvre du Dr Pierre Richard, idéalisme et réalisme par G. Lhomme
- Le Paléolithique de l'Ardèche dans son cadre paléoclimatique par J. Combier

Cote : CDPREHIST1971-1

BASTIDE Bernard. *Balade dans le Gard : sur les pas des écrivains*. Editions Alexandrines, 2008. 268 p.

« C'est Durrell à Sommières, flânant sur le marché inondé de soleil avant de retourner écrire, à son maset. C'est Chabrol sur le mont Lozère, arpentant « sa » Cévenne à pas de géant. Et Daudet le Nîmois, jouant enfant sous la porte d'Auguste à la marelle. Le Gard, depuis toujours, aime les gens de lettres. Et ils le lui rendent bien, comme le rappelle ce savoureux ouvrage. Il y a ceux qui y sont nés, comme Marc Bernard et Jean Carrière, et ceux qui l'ont adopté : François Nourissier, ouvrant les portes de son château bohème d'Arpaillargues, ou Pierre Combescot devenu camarguais par l'entremise de Jean Lafont. Ainsi nourris de leur terre natale ou d'élection, les auteurs deviennent de formidables guides. On songe évidemment au plus célèbre d'entre eux, Robert Louis Stevenson, et à son *Voyage avec un âne dans les Cévennes*. Son récit, écrit en 1878, prouve encore aujourd'hui que les trésors ne sont pas seulement dissimulés dans les îles. » (Résumé de l'éditeur)

Cote : CD05319

ONAC Service départemental de la Lozère. *Le maquis-école de la Picharlerie (1943-1944)*. 2e édition, 2010. 31 p.

Résumé : L'histoire du maquis-école de La Picharlerie est caractéristique de la situation en France à la fin 1942 : omniprésence de l'occupant, durcissement du régime de Vichy, détérioration des conditions de vie de la population, nombreux jeunes réfractaires au Service du Travail obligatoire

en Allemagne (STO), développement de la Résistance mais rivalités entre les groupes de résistants. Le maquis-école de La Picharlerie est aussi emblématique d'une région de refuge : les Cévennes. Son relief compliqué et très compartimenté ainsi qu'une population traditionnellement bienveillante envers les personnes pourchassées, offrent un terrain propice à l'action clandestine. Mention du Galabertès, du maquis Bir Hakeim, témoignage de Jean Bonijol, dit Bull, liste des combats en Vallée française, éléments de biographie pour Georges Lafont, Marceau Lapierre, Louis Veylet, Jean Capel, Otto Kühne, Miguel Arcas, François Rouan, Ernst Butzöw, Anton Lindner, Marcel de Roquemaurel de L'Isle, liste des lieux concernés : Hôtel Nogaret au col de Jalcreste, Maison forestière de Solpéran, bergerie Ferrus, hameaux de Flandre, Nozière, La Fare, Leyris et Malzac, ferme du Galabertès, Raynols, ruines de La Picharlerie, moulin de Croisance, ruines de la ferme Le Ginestas, pont de Négase, pont de la Rouveyrette, ferme Le Castanier. (Résumé de l'éditeur)

Note de contenu : Document en ligne à l'adresse ci-dessous. Également disponible au format PDF, s'adresser au centre de documentation et d'archives.

En ligne : www.onac-vg.fr/files/uploads/maquis-picharlerie.pdf

MONGE Guillaume. *Récit des excès des hérétiques ou phanatiques du Vivarais en 1689.* Patrimoine huguenot d'Ardèche, Editions du Chassel 2010. 138 p.

Dans l'histoire, l'évêque de Nîmes, Esprit Fléchier est le principal commentateur de ce mouvement irrationnel qui s'est déroulé pendant l'hiver 1689. L'évêque mondain a sa source : Guillaume Monge, humble curé chargé des affaires de droit canon auprès de l'évêque de Viviers à l'époque. Il est témoin de la révocation de l'Édit de Nantes et acteur local de son application en Vivarais. Guillaume Monge transmet à Fléchier un rapport précis sur les comportements de la population des Boutières en 1689. Transcrit intégralement, annoté et expliqué par Patrimoine Huguenot d'Ardèche, ce document présente l'unique source de Fléchier et l'unique reportage de l'époque.

Cote : CD05328

Tous ces documents sont librement consultables au Centre de documentation et d'archives à Génolhac, ainsi que bien d'autres ! Vous pouvez aussi approfondir vos recherches bibliographiques grâce à notre catalogue en ligne sur le site internet du Parc national des Cévennes : http://www.cevennes-parcnational.fr/Acces-directs/Centre-de-documentation-et-d-archives-a-Genolhac .

Nous sommes ouverts au public sur réservation au 04.66.61.19.97.

Parc national des Cévennes
Centre de documentation et d'archives
3 Grand Rue
30450 GENOLHAC

Tel : 04.66.61.19.97
Mail : pauline.roux@cevennes-parcnational.fr

Deux nouveaux hors-série du L.C.C

LES LOGES MAÇONNIQUES DANS LE GARD SEPTENTRIONAL (frise chronologique)

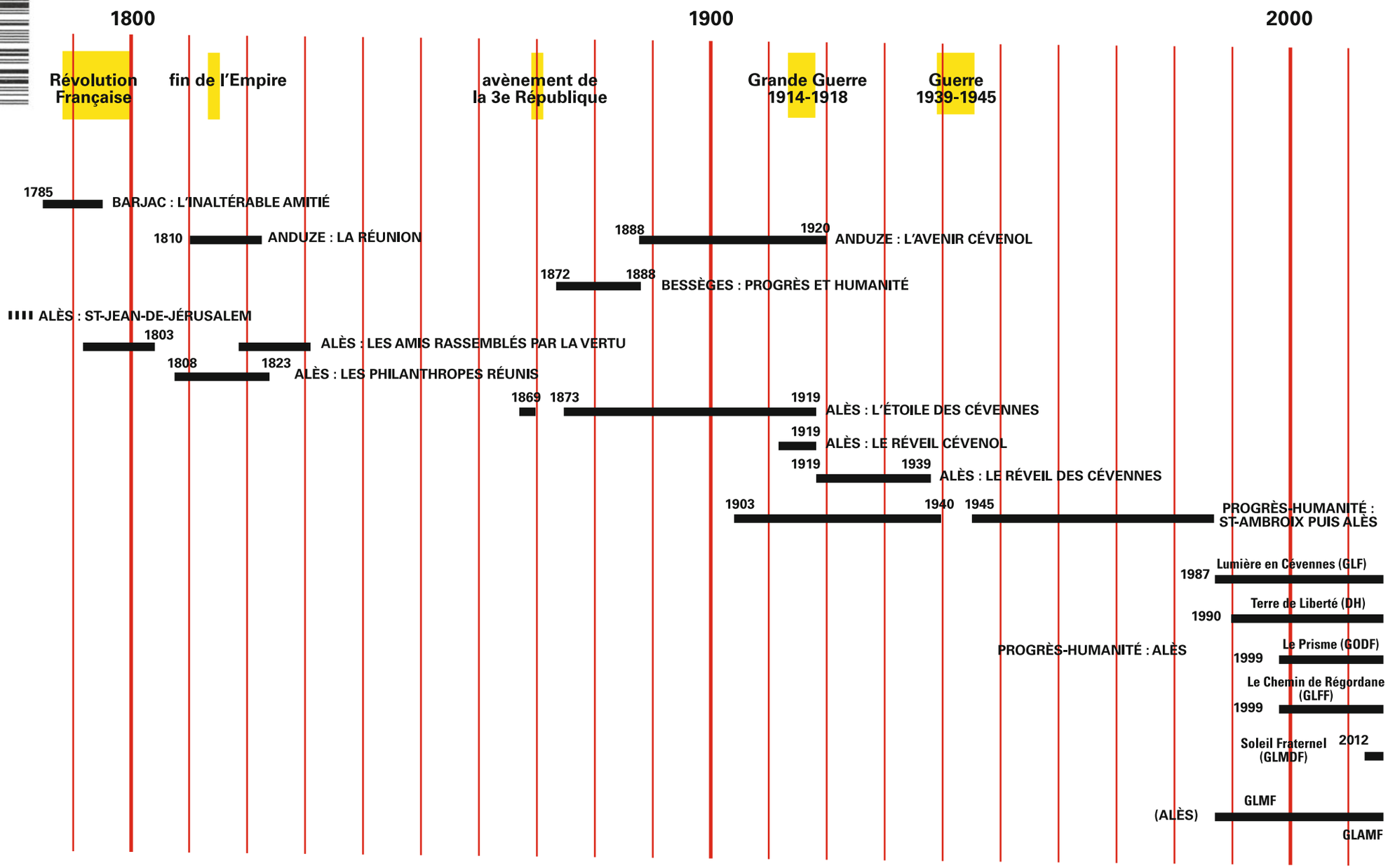

Le Lien des Chercheurs Cévenols, Juillet-Septembre 2015, n° 182

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Octobre-Décembre 2015
N° 183 - 7 €

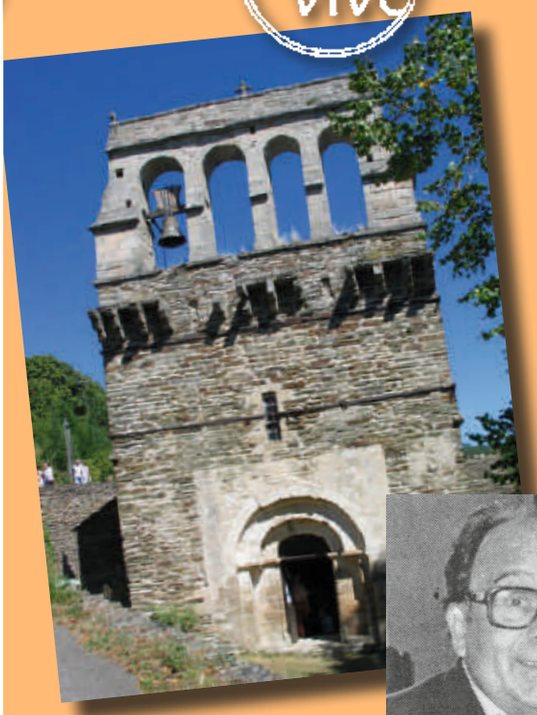

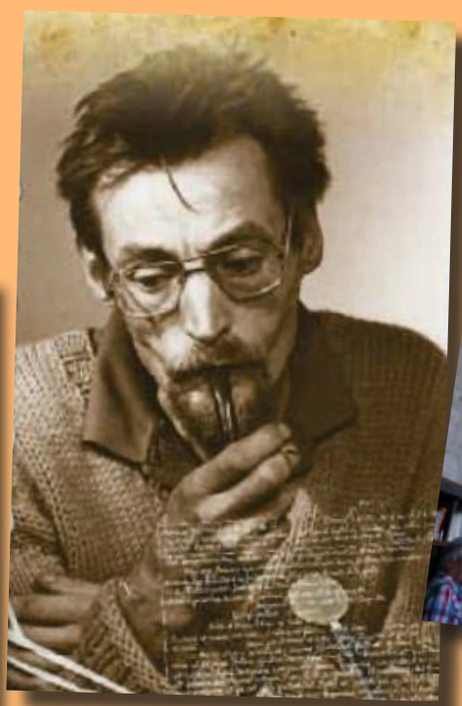

Les 40 ans de L.C.C., Jean Pellet par lui-même,
Villefort protestant, 1561-1663, Marie-Lucy Dumas
Lettre du prieur de Saint-Jean-de-Pourcharesse, 1735, Freddy Couderc
Avèze : La chapellenie Ste-Catherine 1471-1789, Robert Bastide
Convocation et élections des consuls de St-Jean-du-Pin

Sommaire

• **Les 40 ans de L.C.C. : Jean Pellet et Jean-François Breton,** p. 3

Villefort protestant, 1561-1663, Marie-Lucy Dumas, p. 6

Lettre du prieur de Saint-Jean-de-Pourcharesse, 1735, Freddy Couderc, p. 15

Le document en Langue d'Oc, proposé par Michel Wienin, poème anonyme, p. 18

Avèze : La chapellenie Ste-Catherine 1471-1789, Robert Bastide, p. 21

Convocation et élection des consuls de la paroisse de Saint-Jean-du-Pin, 1635, p. 29

42e A.G. de L.C.C. et notre nouveau boursier, p.30

Nous avons reçu, p. 31

Couverture : Jean Pellet (photo extraite de la plaquette de l'exposition Jean Pellet au P.n.C. Jean-François Breton (photo Midi Libre)
Église de St-Jean-de-Pourcharesse (photo Wikipédia)
La voûte de la bibliothèque du château de Barjac (photo Bernard Atger)
Bandeau de cheminée, château de Barjac (photo Bernard Atger)

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Patrick Arnault
Trésoriers : Paul Mazière et Robert Laganier

Conseil d'administration Patrick Arnault, Bernard Atger, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Jean-Marie Comte, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction
Bernard Atger, Christine Atger, André Claveirole, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Nadine Rouayroux, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression,
85 route d'Uzès, 30100 Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 euros ; adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal,
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
3 Grand Rue 30450 Génolhac
IBAN FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012

Mise à jour octobre 2015

Agenda du dernier trimestre

5 octobre de 14h à 16h, aux Archives municipales d'Alès. ***Premier cours d'histoire alésienne par les textes.*** Période étudiée : le Moyen Âge (1ère année). En partenariat avec l'Université occitane d'été, Le Lien des Chercheurs Cévenols et les Archives municipales d'Alès. Assuré par Marie-Lucy Dumas, à raison d'une séance par mois.

Sujets abordés :

- 1) Alès dans les structures administratives et politiques de l'empire romain au XIVe siècle (cours, étude de cartes, chronologie)
- 2) Les rues d'Alès d'après les compoix médiévaux : travail de recherche dans les documents, plan d'Alès. Ce travail pourra être présenté au public lors de «la semaine cévenole».
- 3) Le Gardon : domestication et utilisation au Moyen Âge (recherche de documents, travail sur les inondations, représentations du Gardon sur les cartes).
- 4) Les chartes de franchises urbaines des Pelet et des Anduze (conférence)
- 5) L'administration consulaire : date ? type d'élection ? quelles personnes ? rapports avec l'administration fiscale du diocèse et royale (cours plus recherches).

L'inscription est obligatoire auprès de l'Université populaire du Grand Alès, espace André Chamson, 30100 Alès, universitepopulaire@cegetel.net

10 octobre (selon le temps) : Balade d'automne avec promenade sur le Mont Grillet, exploitation de la chaux, architecture vernaculaire, pique-nique dans les bois et l'après midi, visite de l'église médiévale et de son musée. Organisée par l'association Serre et calades de Meyrannes. Rendez-vous à 10h, à la station service de Meyrannes. INSCRIPTION AU 07 81 88 88 36.

Les 40 ans de L.C.C. : Hommage à Jean Pellet et Jean-François Breton

Le premier numéro de L.C.C. est daté de janvier-février 1975, l'éditorial est signé par les deux rédacteurs en chef : Jean Pellet et Jean-François Breton. Nous avons voulu rendre hommage à ces deux éminents personnages avec ci-dessous un texte inédit de Jean Pellet et avec une petite biographie de Jean-François Breton. À cet égard nous lançons un appel pour recevoir des informations sur Roger Cuche et Émile Servières qui furent les chevilles chercheuses et ouvrières également des débuts de la revue.

Note de Jean Pellet à Robert Poujol (1985)[1]

Jean Pellet, né le 8 XII 1924 à Nîmes, rue des Jardins, de Alfred Pellet médecin à Barbentane et de Françoise Vernhette son épouse. Origines familiales. Les Pellet [sont] issus de la région de Rousson-Les Fumades. Les Daudé (aïeule paternelle : Génolhac. 2 siècles). Les Vernhette : Montjaux, Aveyron et Millau + 1 brin de Génolhac. Les Castanier, aïeule maternelle : Génolhac (racines XVI^{e} – XVII^{e}, RPR et AC (2) 50/502) et Haute-Loire.
Le primaire. Barbentane. Certificat d'études, Châteaurenard 1936. Sept ans chez les Jésuites d'Avignon (résultats globalement positifs selon l'intéressé). Bac Aix-Marseille 43.
Études médicales (très ordinaires) Montpellier. Thèse : 18 VII 1951 Montpellier (président Jean Chaptal) : Epidémie de peste en Cévennes en 1721 – 22. Se marie le 8 IX 1951 à Grigny (69) avec Anne de Nantes. Aura six filles et cinq fils entre 52 et 67.
Installé « médecin généraliste rural » à Génolhac.
Porte intérêt (avec prédominance alternante) dès 1940 :
–aux investigations de vieux papiers de Génolhac… Thèmes dominants : la terre. Le parcellaire. Les chemins. Les maisons. La saga des lignées à travers le devenir pluriséculaire des ostals… (Et aussi aux investigations de même veine hors Génolhac, là où familles ou attaches y donnent lien).
Rencontre en 1947 Roger Cuche. « Lequel il aima toute sa vie ».
–à la géologie. Surtout celle des Cévennes. Et en Cévennes surtout à la « géologie historique » ante hercynienne (stratigraphie et métamorphisme des schistes des Cévennes. Mise en œuvre tectonique. Accessoirement : ce qui se passe entre la crise hercynienne et le présent, pour autant que cela détermine le modelé actuel et ce que la face de la terre offre à l'homme qui vient.
Collaborateur adjoint de la carte géologique de France sur décision de Monsieur Jean Goguel alors directeur du service.

Militances diverses

Milite de loin en loin 51–57 auprès des organisations existantes régionales ou locales pour la promotion du pays (comité Cévennes, ESSI, etc.) N'y satisfait que mal certains désirs de protection, mise en valeur, promotion, inventaire. Craint le « touristique » trop seulement touristique (même virage que le Club cévenol que l'intéressé ne connaît alors pas). Rencontre (à Paris ?) Vers 56 ? Pierre Richard, médecin aux Vans venant de Saint-Céré… Et Charles Bieau. Rassemblement à

1 Jean Pellet a rédigé cette note à la demande de Robert Poujol pour l'attribution de la médaille annuelle du Club cévenol en 1985 ; elle fut attribuée aussi à Jean-Francois Breton. Cette note est un portrait de Jean Pellet par l'intéressé, c'est ainsi qu'il se nomme à diverses reprises. Elle est probablement un des derniers grands textes inédits que nous proposons pour le 40ème anniversaire de la revue. Texte important car JP se peint lui-même, dit ce qui fonde ses recherches, donne son résumé de la genèse du P.N.C. Olivier Poujol.

2 RPR : religion prétendue réformée et AC : ancien catholique.

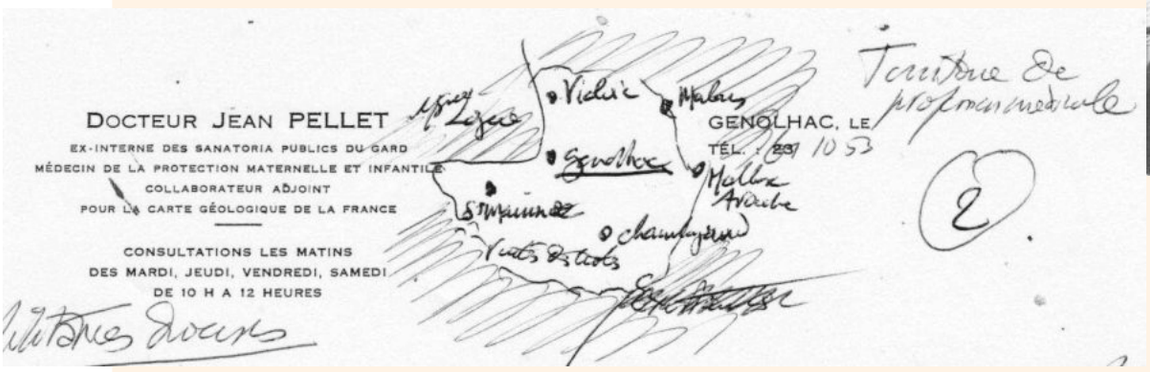

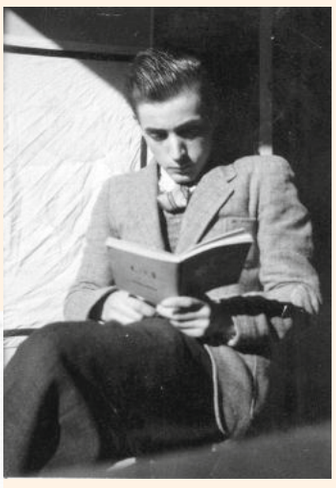

Jean Pellet jeune, déjà plongé dans les livres, photo archives privées.

Florac fin 57 chez M. le sous-préfet Corbillé. Une association pour le P.N. des Cévennes est fondée. Les tendances y tireront à hue et à dia. Mais ce sera richesse. Bieau très forestier. Surtout forestier. Richard très « retour aux sources ». Retrouvailles avec l'Âge d'or. L'intéressé tiraillé, mais enrichi… Une tendance surtout Vans-Génolhac (les amis des sources… groupe informel sans statuts déposés entre en bloc dans l'association Bieau) créera une revue pour le P.N. des Cévennes : Font Vive. En fait l'association (président inclus) y a écrit. Fin 1960. Un des paroxysmes des tiraillements sylvo… culturels aboutit à un schisme tel qu'une association Font Vive emportant la revue dans ses bagages se créera une (statuts hiver 61) : « Association pour l'étude de l'aménagement humain des hauts pays cévenols » dans l'esprit de la loi sur les parcs nationaux français (la loi était promulguée). Le président Bieau ressentit le schisme, mais une bonne part du bureau de l'A.F.V. resta dans celui de l'association Bieau … et ça n'alla pas trop mal.
Pratiquant au Pont-de-Montvert jusqu'en 1965, J.P. rencontre Émile Servière qui fut un grand ami.

Font Vive subit une nouvelle crise dans les années 65 à 69. Une tendance encore, prend une place croissante. Elle s'enracine dans le militantisme syndical (où l'incarne Roland Calcat). Pierre Richard et lui s'aiment en mal aimés et deux cultures se heurtent. Le pragmatisme de l'un. La quête du Graal de l'autre, un grand désir commun tente, et réussit parfois la synthèse. Guy Madiot (fondateur et longtemps président de Cotravaux). Éternel pèlerin de chantier de jeunes, de la découverte de talents, de la rencontre interrégionale d'équipes du « genre Font-Vive », travaillant dans les Alpes, la Bretagne etc. (analogie avec CETA… Jean-François Breton).
1962 – 1965, Font Vive aura une part importante de ses séries à promouvoir les « chantiers d'études » et les chantiers de travail volontaire de jeunes… (Voir Concoules, Sénéchas).
Pierre Richard est atteint d'une maladie très longue et très douloureuse. Les mésententes de l'A.F.V. se superposent à ce calvaire. Malgré des heurts très pénibles la paix se fera et Pierre Richard nous pardonnera les chagrins causés.

68… L'AFV emploie des permanents pro parte recrutés chez les objecteurs de conscience. La crise du Quartier latin est répliquée en psychodrame à Génolhac (siège social et lieux des travaux). Tiraillement avec le milieu local. Odeur de subversion pour les cabinets ministériels. Chute des subventions. Font Vive apure ses comptes, paie des dettes, recouvre des créances et entame une sieste réparative.
En 1953, une amie de toujours Françoise Aldebert présentait l'un à l'autre son mari Jean-François Breton et l'intéressé. Caractères très contrastés. Atomes crochus immédiats. Tout ce que l'intéressé fit et vécut entre 54 et 74 fut suivi de très près par cet ami annuellement retrouvé à Génolhac en un ostal familier, puis dans les rancarèdes de Lozère où les deux familles ensemble acquéraient 2 vastes « hermas » contigus, captaient les eaux, viabilisaient et créaient 2 maisons qui résument tout, Combebelle et La Fajole, près des Bouzèdes, au-dessus de Génolhac.
Jean-François Breton fut le modérateur qui permettait à JP une incessante relativisation des choses… Les suggestions renouvelées de chercher du côté du possible. Jean Pellet à la position toujours en balance dans les associations où il militait, trouva le plus souvent grâce à JFB des voies d'efficacité. C'était déjà le commandeur qui trouvait le fil…
Et lorsque vers 73 – 74, l'intéressé très désireux de mettre en route quelque « bureau de la tradition écrite » dont il voulait la création, mais n'en trouvait pas le biais pratique… C'est sur les conseils et avec la participation au [sic] combien courageuse et astreignante de JFB que cet objectif fut matérialisé par la fondation de LCC… Un soir à Génolhac au sein d'une petite équipe fondatrice, où était entre autres Roger Cuche, qui lui, avait appris à JP à travailler, perdait sa femme le lendemain. A présent mort à 82 ans il y a deux mois.

Notes d'Olivier Poujol

Jean Chaptal. Titulaire de la chaire de pédiatrie à la faculté de médecine de Montpellier. A enseigné la pédiatrie à des générations d'étudiants dont le docteur Pellet.

Jean Goguel (1908 – 1987), géologue et géophysicien. Affecté à sa sortie de l'école des mines 1931 au service de la carte géologique de la France, il en devint le directeur adjoint en 1940, puis le directeur en 1953. À la fusion du service de la carte géologique avec le BRGM en 1968, il est nommé vice-président du BRGM, chargé de l'inspection générale de la carte géologique. Il est le frère de François Goguel, professeur à l'institut d'études politiques de Paris, secrétaire général du Sénat, et d'Élisabeth Labrousse, philosophe et historienne.

Roger Cuche (1903 – 1985). Maître Roger Cuche, notaire à Saint-Mamert-du-Gard, a consacré son temps à l'exploitation des minutiers notariaux entre Alès, Florac et Villefort, constituant un véritable trésor de données sur des familles cévenoles entre les quinzième et dix-huitième siècles. Décédé des suites d'un accident de voiture le 29 juillet 1985. Avait épousé Hélène Auguier (1909 – 1974). Jean Pellet reconnaissait en lui l'aîné chaleureux

et très attachant qui depuis 1947 lui avait appris à travailler » (L.C.C. numéro 64, septembre – octobre 1985).

Émile Servière. Ingénieur des Ponts et Chaussées, originaire du Pont-de-Montvert (famille du Conventionnel Servière étudié en 1955 par Roger Cuche). Il y prit sa retraite. Décédé en 1965. A laissé dans ses papiers de nombreuses notes concernant l'histoire du Pont-de-Montvert. A publié : La commanderie de Gap-Français (Bulletin de la société de la Lozère, 1964) et Seigneuries cévenoles (avec Albin Pantel, Bulletin de la société de la Lozère 1966). La majeure partie des archives d'Émile Servière (travaux généalogiques et historiques) est conservée à la mairie de Pont-de-Montvert. Le fonds Servière est un legs de Madame Servière.

In memoriam de Robert Poujol pour Jean-François Breton (novembre 1985)

Jean-François Breton

– né le 20 juillet 1922 à Mas-Grenier (Tarn-et-Garonne) de Maurice Breton, inspecteur général de l'administration et de Geneviève Estanove. Cévenol (de Générargues) par son père et nîmois et toulousain par sa mère.

– Marié en 1953 avec Françoise Aldebert, originaire de Génolhac. Père de trois enfants, Nicolas, Bernard et Véronique. Atteint d'une grave maladie début 1985, il est mort à Montpellier le 24 août 1985 et a été inhumé à Génolhac.

Il mena une vie très active de leader reconnu du monde agricole. En restant éloigné de tout engagement partisan, il s'était imposé par sa compétence, la clarté et la profondeur de ses vues, et sa rigueur intellectuelle et morale.

La première épreuve qu'il avait traversée avait été celle de la résistance et de la guerre. Engagé dans la brigade Alsace-Lorraine, son attitude courageuse pendant la campagne d'Alsace lui avait valu la croix de guerre.

Ingénieur agronome de l'Institut agronomique de Paris, il s'était rapidement passionné pour les problèmes d'organisation en agriculture. Sa vision d'une profession agricole modernisée l'avait désigné à l'attention des ministres de l'Agriculture successifs et des responsables du syndicalisme agricole. Les neuf années passées à la tête de la SOPEXA lui avaient permis de faire de très nombreux voyages dans les cinq continents. Sa dernière responsabilité fut de diriger, pendant six ans, l'École nationale supérieure agronomique de Montpellier où il est mort à la tâche. La présence à ses obsèques et au temple de la rue Brueys de Monsieur Henri Nallet ministre de l'Agriculture, dit suffisamment en

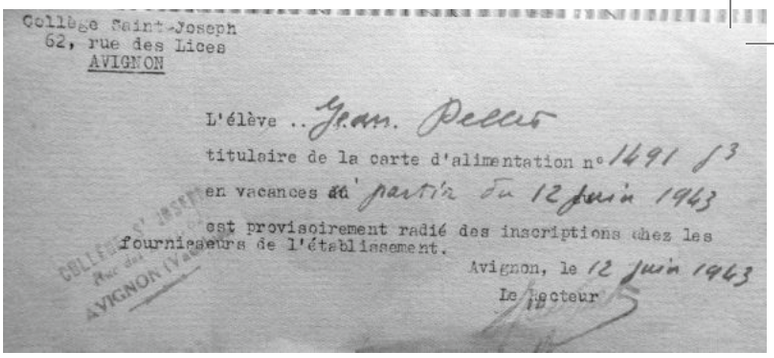
Collège Saint-Joseph
62, rue des Lices
AVIGNON

L'élève .. Jean. Pellet
titulaire de la carte d'alimentation n° 1491 J3
en vacances du partir du 12 juin 1943
est provisoirement radié des inscriptions chez les fournisseurs de l'établissement.
Avignon, le 12 juin 1943
Le Recteur

Jean Pellet pendant la guerre, élève à Avignon, archives privées.

quelle estime il était tenu par les pouvoirs publics et par l'ensemble des professionnels, des élus et des administrations. Il avait été promu récemment officier de la Légion d'honneur.

À côté de l'homme public, ses proches et ses amis connaissent un homme plutôt secret, très attaché à des valeurs spirituelles et culturelles qui lui tenaient particulièrement à cœur. Très fidèle en amitié, il ne reniait aucun des liens qu'il avait contractés dans le scoutisme unioniste, dans la vie agricole et dans ce pays cévenol qu'il aimait particulièrement. Il a exercé toute sa vie une influence directe sur un certain nombre d'hommes qui ont découvert, après sa mort, la gravité de sa disparition.

Il avait fait son entrée, il y a une quinzaine d'années dans le monde des historiens, en écrivant l'histoire de Mas-Grenier son bourg natal, qui avait été une des places fortes concédées aux protestants par l'édit de Nantes. Depuis cette époque, il avait activement fréquenté la bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français. Il y a quelques années il avait été nommé membre du comité de la société, où il avait rendu de grands services notamment dans le domaine des équipements.

1975, Jean-François Breton avait créé avec mon ami de Génolhac, le docteur Jean Pellet, une revue intitulée « le Lien des Chercheurs Cévenols » qui avait pour objectif de faciliter le travail de tous ceux qui effectuent des recherches historiques sur les Cévennes.

Pour Jean-François Breton le passé était indissociable du présent. Il soutenait toute initiative pouvant contribuer au développement des Cévennes dans les domaines coopératifs, touristiques ou de la sauvegarde de la nature. Il a appartenu plusieurs années au conseil d'administration du Parc national des Cévennes, où ses interventions étaient appréciées pour leur solidité et leur pertinence.

Agé de 63 ans, et en pleine forme physique avant d'être subitement atteint d'un mal inexorable, Jean-François Breton était débordant de projets de toutes sortes. Sa disparition n'en est que plus cruelle pour sa femme et ses enfants. Puissent ses amis se souvenir toujours du grand monsieur qui vient de mourir. Et la meilleure marque de notre fidélité n'est-elle pas de continuer à marcher sur ses traces ?

Villefort, ville protestante (1562-1663)

par Marie-Lucy Dumas

Villefort gouvernée par les protestants, une élite protestante, pendant presque un siècle, est un sujet méconnu. Il fait partie des traditions de dire que la ville a toujours été catholique, toujours raïole (raiòla), fidèle au roi, comme on l'entend ici, et qu'elle n'a jamais connu le sort de sa rivale, Génolhac. Or, les délibérations consulaires (27 novembre 1788), elles-mêmes donnent une interprétation différente du mot « raïol »:

« *Villefort est la clef des Cévennes, elle s'est distinguée par sa fidélité et son attachement à la couronne, surtout en 1632, où elle refusa de prendre le parti des rebelles, ce qui confirma au pays le glorieux titre de royaliste* [1]». Les villes tenues par les huguenots dans les Cévennes ont tenu ainsi à marquer leur fidélité au roi, lors de la révolte de Gaston d'Orléans et de Henri de Montmorency. Un autre document, celui de Balthazar de Draguignan, capucin de Provence, rapporte sa mission de conversion dans les Cévennes, à partir de 1624 à Villefort :

« Ce lieu et tout le voisinage étaient entièrement hérétiques et ils ont été entièrement convertis. Cela a été la plus fructueuse des missions, car les conversions s'y peuvent compter non en personnes, mais par les paroisses ramenées au bercail, comme Concoules, Ponteils, Malons, Vielvic, Aujac et d'autres[2]. »

Les délibérations de la ville de Mende et des États du Gévaudan font état d'une ville gouvernée par des huguenots entreprenants jusqu'à 1590 au moins, dont les États et l'évêque de Mende voudront combattre la suprématie par diverses tentatives militaires.

Quelques dates jalonnent l'histoire de cette population majoritairement protestante dans les années 1562-1592, dont les « religionnaires » sous le coup des conversions, deviennent minoritaires, jusqu'à la disparition quasi totale de la « religion prétendue réformée » (R.P.R.) en 1663.

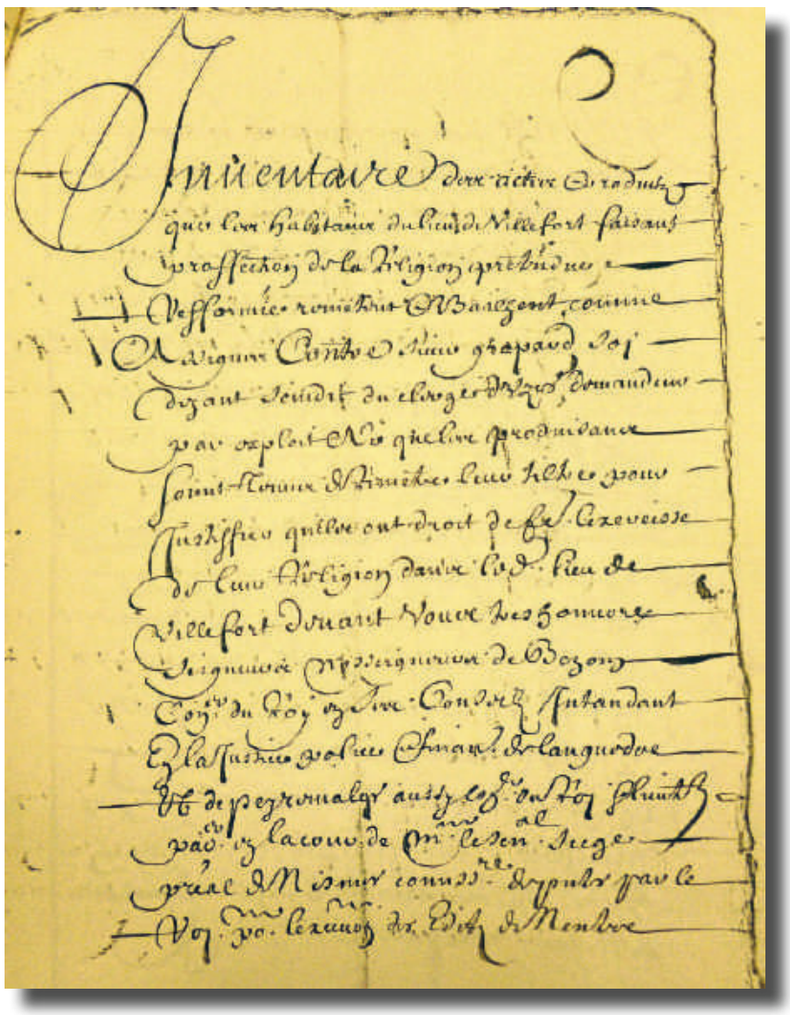

1562 : premières mentions de protestants : la famille Rochier[3].

1562, août-novembre : la ville résiste au siège de Blacons lieutenant de Claude de Polignac ; l'église est fermée, ses ornements et joyaux mis en vente.

1563 : acte d'achat de la parcelle du cimetière.

1566-1570 env. : la ville est protestante, dirigée militairement par Jacques Hérail, « le bâtard de Brésis ». Jacques Ysard de Coursoulles, coseigneur est réformé.

1567, avril : siège de la ville par Boisverdun envoyé par les États du Gévaudan, secourue par les habitants de la région, Boisverdun est mis en déroute.

1568-1590 : *modus vivendi* : la ville est dirigée

1 Il s'agit de la révolte de Gaston d'Orléans, de Henri II duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc et du comte Beauvoir du Roure contre Louis XIII.

2 « Missions catholiques dans les Cévennes, après les campagnes royales de 1622 et 1629 », *Bulletin du comité de l'art chrétien*, 1895, consultable sur Gallica BnF.

3 Fonds de Roche, 228-229, centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes.

par les protestants loyaux au roi qui obtiennent une garnison huguenote, noble Claude d'Yzard, seigneur de Veyrac est gouverneur.

1568 à 1618 : registres protestants, avec des lacunes entre 1573 et 1577, 1579 à 1583, 1584 à 1613.[4]

1588 : des offices protestants ont lieu devant la maison de Louis Paulet qui fait face à l'église.

1602 : rédaction du compoix, la ville est en plein essor.

1622 : première mission de conversion des capucins.

1629 : siège de Villefort par Montbrun Saint-André, lieutenant de Rohan, les seigneurs huguenots défendent la ville ; construction de l'église des pénitents noirs, mission permanente de conversion.

1663 : destruction du temple, « *ayant constaté qu'il n'existait plus de réformés* »[5].

1665 : il ne reste plus officiellement que 9 protestants pour 1 171 catholiques (Gachon, *Préliminaires de la révocation*, p XXXVI, op. cité).

1562, une ville forte au carrefour de deux grandes voies

Villefort se situe à la croisée de deux voies importantes : le chemin de Regordane qui va du Puy à Saint-Gilles[6] et la voie dite royale qui mène d'Aubenas par Les Vans à Mende.

En 1562, cette place-forte voit passer sous ses murs, des troupes du Vivarais venues renforcer les forces du parti protestant qui se sont emparées de Mende. La communauté vote une délibération, en mai, pour « mettre en défense » les fortifications de la ville et détourner le flot de ces troupes par les faubourgs (la Bourgade et le Petit Faubourg), par un accord passé entre le consul Decavata et ceux de « *la compagnie de l'église des Vans* ». Il est possible que cet accord se soit accompagné d'un don de provisions pour « les allants et revenants » de Mende, afin d'éviter le pillage.

Par crainte justement de celui-ci, les « *joyaux et accoutrements* » de l'église paroissiale (vases sacrés et habits sacerdotaux) ont été confiés à Antoine Michel dit Deprate, qui les garde dans sa maison. Les bourgeois de Villefort avaient eu raison de cacher les trésors de l'église car dans diverses villes gouvernées par les huguenots, ces objets de culte considérés comme idolâtres, sont brisés ou volés[7].

Le 29 juillet 1562, la communauté refuse de livrer à François de Beaumont, baron des Adrets qui tenait Pont-Saint- Esprit « *huit cent cinquante-six pains du poids d'une livre, seize barrals trois quarterons de vin, deux livres et une quartière et une once de lard, treize moutons et trois quarts pour être portés incontinent à Pont-Saint-Esprit pour l'avitaillement du seigneur des Adrets* »[8] … convaincue qu'elle est, que ce mandement n'émane point du roi ni du duc de Joyeuse (chef des forces catholiques) ; les conseillers refusent d'imposer la ville. La voix discordante de Jean Geymar propose de payer pour « *éviter d'être molestés considérant la menace de les ruiner en corps et bien si les dites vivres ne sont pas payées* », mais il est le seul à penser ainsi. Et il n'y a pas de représailles des troupes du baron des Adrets contre Villefort.

Le 4 août 1562, Pierre de Mirabel de Forest, seigneur de Blacons, lieutenant du baron des Adrets s'empare des faubourgs du Puy et jusqu'au 10 août, détruit et pille églises, couvents et demeures de l'évêque du Puy. Avec Claude dit Armand de Polignac, fils déshérité du vicomte de Polignac, ils empruntent la Regordane pour descendre vers le sud. Ils ne mettent pas le siège devant Villefort dont les murailles de 6 mètres de haut et le fossé de 4 mètres de profondeur devaient être un obstacle trop important pour une bande de pillards de 3 à 400 hommes, mais ils conquièrent rapidement Génolhac dont les murailles n'ont pas été entretenues, où le nombre de protestants est beaucoup plus élevé et la conversion d'ecclésiastiques avérée [9].

Très alarmés par cette situation, le 2 septembre

4 À consulter sur le site des archives départementales de Lozère, état civil protestant de Villefort. Registres paroissiaux protestants, arch. dep. Lozère, 4 E 198/29, 198/30, 198/31, 198/32.

5 Commission pour l'édit de Nantes dans le Bas-Languedoc, 1663, rôle des lieux condamnés par forclusion dans lequel l'exercice de la R .P.R. cesse déjà et les temples fermés et doivent être démolis, Gachon, Paul (1854-1929). *Quelques préliminaires de la révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc (1661-1685)*. 1899.

6 À proprement parler, le terme de Regordane ne s'applique qu'à la partie de « la route des Français » qui va de Luc à Alès. Le terme de Regordane se retrouve dans les confronts du compoix de Villefort de 1602 sous la forme : « chemin de Regordane ».

7 Théodore de Bèze, d'ailleurs, dans une lettre aux églises de France en mars 1562, ordonne expressément à ses frères l'arrêt de cet iconoclasme.

8 *Bull.soc. Agric. Lozère,* 1865, p. 149, recopié par le notaire Benoit.

9 Trois Dominicains du couvent sur cinq, se défroquent et encaissent les revenus du couvent jusqu'en 1629.

1562, les consuls de la ville, Jean Decavata, *Louis Paulet* et tout le conseil politique s'assemblent avec noble *Jacques d'Yzard de Coursoulles* coseigneur de Villefort, Antoine Michel, Guillaume Reboul, *Jean Tabusse*, *Maurice Celas* praticien, *Jean Martin*, tailleur, *Jean Chabassut*, Jean Cavalier, *Pierre Gastal* jeune, *Jean Rossel dit Veyrac*, *Messire Antoine Blanc*, Jean Aurus, *Jean Brujas*, *Hector Decavata*, *André Rochette*, marchand, Messire Estienne Rochette prêtre, *Maître Jean Baldit* vieux, Estienne Domergue, cordonnier, *Jean Geymar*, *Messire Estienne Blanc*, *Antoine Chambon*, Messire Jean de Combeluzier notaire royal, André Reboul, *Vidal Vidal*, Jean Guilhem et *Jean Chambon*, tous les notables, marchands, maréchal, fargiers, blanchiers, bastiers et cordonniers de Villefort. (En italique : les réformés, retrouvés dans les registres paroissiaux).

Le but de cette assemblée politique composée de catholiques et de protestants est de donner avis pour empêcher « *quelques uns de vouloir entrer dans la ville* », c'est-à-dire les protestants de Génolhac, (que le conseil appelle « *l'église de Génolhac* ») assistés des troupes de Blacons, pour s'en emparer et y faire garnison. Le pillage des troupes est toujours une catastrophe pour la population. Le conseil décide d'envoyer une délégation à Génolhac pour « *remontrer à ceux de ladite église qu'ils sont en bonne paix et tranquillité les uns entre les autres à Villefort et qu'ils veulent toujours y vivre et tenir cet accord* ». Huguenots et catholiques vivent donc en harmonie à Villefort, comme cela se passe dans d'autres villages de la vallée de la Cèze où de fortes minorités catholiques subsistent. Les deux consuls (Decavata catholique, Paulet réformé) tiennent à faire connaître cette entente paisible à ceux de Génolhac afin qu'ils n'y trouvent pas prétexte à susciter des troubles à Villefort. Les deux consuls seront envoyés en délégation à Génolhac avec l'avis du conseil.

L'autre objet de la réunion ce sont les « *joyaux et accoutrements* » de l'église qu'Antoine Michel ne veut plus garder car « *on menace de lui voler sa maison ensemble les joyaux* ». Le conseil décide donc « *vu le danger qui se présente du volement des dits Joyaulx que les dits joyaulx fussent vendus et l'argent provenant diceux mis entre les main d'un dépositaire suffisant et capable pour être gardé jusqu'à ce que le Roi ou un de ses lieutenants sera ordonné à qui le dit argent doive être distribué et baillé* ». Il n'y a donc point à Villefort, à cette date de « gens d'armes » susceptibles de garder le trésor de l'église catholique, que les bourgeois préfèrent vendre. On soupçonne donc la fermeture de l'église, son activité nulle et son desservant, à la portion congrue du prieuré de Prévenchères, envolé.

Étienne Blanc, frère d'Antoine Blanc, marchand muletier (les deux réformés), est chargé de cette vente, accompagné d'un autre homme, mais il déclare qu'il ne sera pas tenu pour responsable si les joyaux lui sont volés en chemin. Cette restriction montre s'il en est besoin l'insécurité des chemins. Qu'ont-ils fait de l'argent ? Aucune indication n'est donnée à cet égard.

Enfin, le consul Louis Paulet annonce à cette réunion qu'il doit s'absenter pour ses affaires pendant trois jours et qu'il remet les clefs de la ville à son beau-frère Antoine Michel, le même qui gardait les trésors de l'église. L'autre consul Decavata (catholique) en semble fort mécontent et « *proteste contre ledit Paulet de tous les dangers qui y pourraient échoir pour son absence et de s'en prendre à lui en temps et lieu* », Decavata craint encore une intervention militaire des Génolhacois que seul le consul Paulet aurait été à même d'empêcher, en discutant avec ses coreligionnaires protestants.

La délégation des consuls n'a finalement pas lieu car le vicomte Armand de Polignac à la poursuite de son fils, le déloge de Génolhac. Chassés, les restes de l'armée de Blacons descendent la Regordane, pillent et saccagent L'Apostoli (Chamborigaud) au passage, en regagnant la route des Crêtes qui les mène par Saint-Maurice-de-Ventalon rejoindre les forces de François d'Airebaudouse, baron d'Anduze, qui montent sur Mende.

À l'issue de ces deux prises, le village de Génolhac montre les ruines du couvent des Dominicains et du presbytère. L'église Saint-Pierre a brûlé. Villefort s'en tire bien, avec seulement une partie des maisons de la Bourgade brûlées.

1563 : le cimetière protestant

Jean Decavata est aussi notaire. C'est lui qui note le 22 janvier l'acte de vente d'une pièce de terre au terroir des Calquières de 11 cannes (22 m env.) sur 12 cannes (24 m env.) pour servir de cimetière (528 m^2), avec la clause expresse que « *si le roy pourra donner la même liberté aux fidèles s'enterrer aux lieux accoutumés,* [les acheteurs] *seront tenus rendre aux Tabusse et aux siens la pièce de terre* ». Les acheteurs sont les deux responsables du culte réformé à Villefort, Jean Baldit et Messire de Balmeorcière, notaire royal, au nom « des fidèles

de la religion prétendue réformée ». La pièce coûte 5 livres, Jean Tabusse est cordonnier et catholique [10].

Le terroir des Calquières est celui des tanneurs, au bas de la Bourgade. La pièce de terre se situe, selon les confronts, près de l'enclos de la ville, à côté de la demeure de Jean Tabusse, coincé derrière la « venne » (le valat) et « *le chemin allant de Villefort au Chamchière* ». Il reste à vérifier que cela soit le lieu du temple et du cimetière. Cela signifierait que le temple non construit à cette date[11] aurait pu l'être entre 1563 et 1569, ce qui en ferait le plus vieil édifice protestant du nord du diocèse d'Uzès.

Traditionnellement, on situe le temple dans la Bourgade. Détruit en 1663, si c'est le bon emplacement, le cimetière a été « catholicisé » par un autel dévoué à la Vierge Marie, au fond d'un jardinet. Les murs détruits à ras, comme il était coutume, ont laissé place à une maison de notable qui vit naître Odilon Barrot, puis l'ensemble a été transformé en école des Sœurs et enfin, de nos jours, en logements sociaux.

1565 : concurrence entre Villefort et Génolhac pour le marché

Peu de temps après le passage de la plus grande partie des Génolhacois au protestantisme, les coseigneurs de Villefort, le vicomte de Polignac et Jacques Ysard de Coursoulles en 1565, protestent et portent plainte contre l'établissement d'un marché le mercredi à Génolhac. Pour eux, ce marché était un très mauvais exemple car « *affranchi et quite de tous droits qu'on pourrait prétendre sur les grains, denrées et bestiaux et autres marchandises qu'on pourrait achepter* »[12]. C'est une décision illégale car « *établi sans l'autorité ni la permission de sa majesté* » à qui ils dénoncent « *les principaux habitants qui font profession de la religion prétendue réformée y tiennent un ministre sans la permission du Roi* ». Les Polignac restés catholiques, conservent une vive rancœur contre Génolhac[13].

On sent bien que la dénonciation de coreligionnaires par Ysard (un converti) importe moins que les profits que le marché de Villefort risquait de perdre ! Car ces deux coseigneurs prennent leurs leudes sur le marché de Villefort. Pour mettre de leur côté les marchands de leur ville, ils insistent sur la concurrence que cela va créer, Génolhac étant à « *2 petites lieues de Villefort* » et à « *3 de Pont-de-Montvert* ». Ils portent donc plainte au sénéchal de Nîmes. Antoine de Leyris sieur de la Condamine défend le dossier pour la communauté de Génolhac, bien que catholique, ce qui semble beaucoup étonner les coseigneurs qui obtiennent gain de cause, Génolhac n'obtiendra son marché hebdomadaire qu'à partir du XVIII[e] siècle.

1567-1569 : Villefort place forte convoitée

Le 17 mars 1567, le baron de Cénaret envoie l'ordre à ceux qui « occupent » Villefort de bien vouloir rendre la place gouvernée par le « bâtard de Brisis », Jacques Hérail, demeurant à Montselgues (Ponteils). Entre temps, le château de Mirandol[14] est tenu par un «séditieux» appelé La Gielle contre lequel s'insurge le lieutenant de Boisverdun qui obtient son départ moyennant finances. Il occupe le château et demande des vivres qui lui sont fournies de force par les paroissiens de Chasseradès : 20 sétiers de seigle (1 350 kg environ), 20 charges de vin de 5 sétiers la charge (3 200 litres de vin environ), 20 moutons, huit quintaux de lard ou pourceau salé, 20 livres pour acheter de la viande bovine, et un quintal de chandelles (mesure de Mende). Ces vivres permettraient de nourrir théoriquement 10 hommes pendant 4 mois. Les paroissiens de Luc fourniront la deuxième partie des vivres.

Au mois d'avril, Boisverdun quitte Mirandol récupéré pour se retourner contre Villefort où il a «*sommé par deux fois le bastard de Brézis qui y commandait de remettre la ville et les officiers et les consuls dans l'obéissance du roi*». Il promet de faire «bonne guerre» s'ils se rendent. «*Ce qu'ils auraient refusé faire disant qu'ils voulaient plutôt mourir la dedans*».

Donc siège : attaquer à coups d'arquebuses à croc contre les gabions[15] de cette ville, environner la ville de tous côtés, effrayer les habitants par «*tous efforts et actes de guerre possibles*». Malchance pour Boisverdun car «*de tous cotés, des Cévennes et d'ailleurs seraient survenus grands secours aux*

10 Arch. dép. Lozère, 3 E 1126.

11 Il reste à dépouiller systématiquement les nombreux registres notariés de l'époque, peut-être pour trouver un prix fait ou la vente des pierres du temple en 1663.

12 Copié par l'abbé Nicolas sur les copies du notaire Benoit des registres du notaire Lavie, Arch. dép. Gard, 1 F 25.

13 Son fils Gaspard vend sa coseigneurie de Génolhac au marquis de Portes en 1606 contre 12 000 livres.

14 Il appartient au seigneur de Naves lui aussi passé à la Réforme.

15 Grand panier cylindrique rempli de terre pour mettre à couvert les soldats et les sapeurs.

ennemis», à pied, à cheval, en plus grand nombre, bien qu'il ait essayé de leur couper la route. Boisverdun s'enfuit à Bayard ; acculé contre le pont, il profite de la nuit pour faire reculer les ennemis, puis se réfugier à La Garde Guérin, en repartir le lendemain pour Mirandol où il s'enferme. Il ne fait aucun doute que les Génolhacois, Concoulais et Ponteillais accoururent à l'appel du tocsin alarmant les vallées, à la rescousse des Villefortais.

Après la débandade honteuse de Boisverdun, Villefort reste en possession des armées réformées. Le duc de Joyeuse en novembre 1568, enjoint de faire saisir à nouveau cette place. Il envoie un message aux consuls (protestants) leur promettant de les maintenir à leur poste s'ils rendent la ville, sinon «*de la contraindre par la force et main militaire*» et de considérer ses habitants comme des «*ennemis du roi*». Si Villefort est prise par la force, les habitants seront tués ou chassés et leurs biens confisqués. C'est la première fois que cette menace est brandie, ce que les consuls ne peuvent ignorer. Le duc de Joyeuse propose alors une solution : accepter de prêter serment au roi et de tenir «les soldats doucement». Villefort pourrait être une ville gérée par les Réformés fidèles au Roi, sans participer aux menées des forces armées huguenotes.

Mais les circonvoisins se plaignent, tels ceux de Planchamp et de Chazornes qui subissent «*des invasions, pilleries et massacres que journellement les ennemys du roy qui occupent Villefort et autres commettent*». Charles de Molette est sommé de venir à son château de Planchamp pour défendre et «*contraindre les habitants du lieux et autour de venir faire guet en son château ; se rassembler au son du tocsin ou autres alarmes et courir sus aux ennemys assemblés*» et de les défaire. Quatre arquebusiers à pied y sont logés en permanence.

La garnison protestante de Villefort, 1569-1590

Dans le recueil des Documents sur les guerres de religion en Gévaudan, Villefort est cité à maintes reprises[16] comme une ville à « réduire ». En 1587, M. d'Albignac, commandant au château de Mirandol est chargé de s'opposer aux courses des huguenots de Villefort commandés par M. de Veyrac (25 août 1587). Veyrac ou Veyrat (Claude Ysard, fils du coseigneur), y entretient 50 gens d'armes et pour cela ordonne de « *grandes et insupportables impositions* ». Cette armée huguenote fait partie des forces armées autorisées par le gouverneur du Languedoc M. de Montmorency, pour défendre les villes protestantes menacées par la Ligue catholique. Dans la liste, il y a Génolhac, Chamborigaud et Pont-de-Montvert dont les habitants financent des garnisons protestantes par une imposition supplémentaire ajoutée à la taille[17] ; sont imposés ainsi, dans la partie nord du diocèse d'Uzès, en juillet 1574 :

Pourcharesse : 43 livres 10 sols 6 deniers
Génolhac : 70 livres 19 sols 10 deniers
Concoules : 51 livres 6 sols 8 deniers
Chausses et Chamborigaud : 6 livres 6 sols
Malons : 25 livres 3 sols 10 deniers
St-André-Capcèze : 40 livres 7 sols 8 deniers
Ponteils : 24 livres 6 deniers
mais pas de mention de Villefort !

Cette situation est insupportable à l'évêque de Mende et aux États du Gévaudan qui accusent Veyrac de se livrer à des « *ravages, pilleries et rançonnements qu'il fait ordinairement et lesdits de la religion nouvelle sous son commandement* ». D'Albignac est chargé de s'opposer à cette engeance, avec 20 soldats à cheval ayant cuirasses et 20 arquebusiers à pied « *pour tenir bandés les passages audit Veyrac* ». Le barrage des routes a l'air tout à fait inefficace, puisque renouvelé à plusieurs reprises. Durant ces escarmouches, Baptiste Ysard de Coursoulles, un autre fils du coseigneur de Villefort, est tué en 1588.

Les documents mentionnent aussi trois chefs de guerre, le « capitaine Rouge » lieutenant de Veyrac, le Chambonnet (Sarrazin de Ponteils) et le capitaine Garnier de Pont-de-Montvert[18] qui agissent de concert pour « piller et rançonner». Villefort est catalogué comme la place-forte des « ennemis du roi ». En septembre 1587, Jean Palet d'Ispagnac reçoit 25 sous pour avertir les États du Gévaudan « *que les voleurs ennemis de sa majesté étaient assemblés en grand nombre à Villefort et autres lieux des Cévennes pour entreprendre et exécuter leur mauvais dessein sur cette ville de Mende* »[19]. Les Ligueurs enragent de voir « la clef des Cévennes » tenue par les réformés, leur barrant la route vers le Vivarais et le diocèse d'Uzès.

Le conseil politique de la ville de Mende supplie le duc de Montmorency « *d'interdire et suspendre le port des armes* » dans ce pays, pour six mois. Mal-

16 *Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, tome III, 1887. « Documents historiques et inédits sur les guerres de religion en Gévaudan ».

17 Arch. dép. Gard, C 1919

18 *Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, tome III, 1887, p. 403.

19 Idem, p. 331.

gré la trêve de 1590, le sieur Veyrac reste la bête noire de l'évêque de Mende, car il n'a « *cessé de contrevenir à la trêve* » et qu'il détient « *un pauvre maréchal* (ferrant) *de Salgues, prisonnier à Villefort* ».

Un autre Veyrac, d'origine génolhacoise, Maurice est considéré comme le chef du consistoire de Villefort, en 1577, puis comme gouverneur de la ville ; sa fille est marraine de la fille de Jean Pellet dit capitaine Bayard. Il y a souvent confusion entre les deux Veyrac.

La période entre l'édit de Nantes (1595) et les guerres de Rohan (1624-1629) rétablit le calme dans la région. Les deux consuls en poste sont mixtes, conformément à l'édit : un catholique, un protestant. Le compoix de 1602 révèle que l'enclos de la ville est très largement peuplé par les réformés ainsi que le faubourg de La Bourgade où demeurent les artisans. Toutefois les hameaux autour de Villefort sont restés majoritairement catholiques : Le Pouget, Bayard et Castanet. Cette géographie des religions peut indiquer que les réformés de Villefort souhaitaient en faire une place-forte officielle, en vain, car son nom n'est pas inscrit dans la liste des places fortes retenues par l'édit de Nantes, au contraire de sa rivale Génolhac. De plus, le regroupement des réformés en ville, dans une enceinte, souligne le sentiment d'insécurité d'une communauté religieuse menacée par un entourage catholique au nord, après les guerres féroces de la Ligue dans ce secteur.

Ce n'est qu'avec l'édit de Nantes que le curé retrouve son office et son église.

La gestion consulaire de la ville 1562-1663

Dirigée par les consuls mixtes dès le début de l'expansion de la réforme, la ville connaît une gestion mono-religieuse sous les chefs de guerre protestants jusqu'à l'édit de Nantes, puis à nouveau bi-religieuse jusqu'à une date encore inconnue. Les archives consulaires conservées ne débutent que le 8 mai 1693.

Deux faits nous renseignent sur le développement de la ville au cours du XVI^{e} siècle : le nombre de notaires et le compoix.

Les notaires sont en nombre : 13, sans compter les « praticiens » de justice. Guillaume Decavata, Malarce, Jacques Paulet, Vitalis, de Balmeorcière, Maurice Célas, Jean Célas, Jean Baldit (La Bourgade), Jean Garnier, Jean Rochier, Pierre Mazoyer (La Bourgade) , Philippe Rouchon (Les Aydons) et Antoine Teissier (St-André-Capcèze). Tous ces hommes ont été huguenots, sauf Teissier[20], et possèdent pour Célas, Paulet et Garnier les plus belles maisons de l'enclos de Villefort. Leur zone de chalandise s'étend sur les paroisses d'Altier, de Prevenchères, de Saint-André-Capcèze et de Ponteils.

On repère dans leurs actes de très nombreux muletiers : Etienne Felmis et Jean Daudé de Villefort, Antoine Magnien de Bayard, Jean Mathieu de Lasupal ; Jean Gamot et Pierre Blanc de Rabeyrals, Jean Golabert du Bleymard ; de la paroisse de Ponteils : Jean Chabert de Montselgues, Antoine Thomas de Bournavettes, Jean Mourret des Bouschets, Pierre Castagnier et Jean Robert de Besses, Maurin Borne des Parrans, Etienne André de la Masseborie ; Jean Gaillard du Folcherand (paroisse de St-Victor-de-Gravières). Ces hommes sont idéalement placés sur les voies commerciales : la Regordane, la « route Les-Vans à Mende » et la Cézarenque. Ils déclarent des obligations et des quittances portant sur leurs marchandises, hélas, jamais indiquées.

Les marchands sont eux aussi nombreux : Portanier de Bayard, autre Garnier, Martin, Rochette, Chastagnier, autre Paulet, la famille Blanc, pour citer les plus riches de religion réformée.

Si les contrats de mariage ne sont pas légion dans les actes, de même que les reconnaissances féodales, en revanche les « achepts » sont nombreux : pièces de terre et maisons, mulets et châtaignes blanches changent de main.

Le premier compoix connu date de 1602. Il manque les premières pages décrivant la méthode de travail et le nom des agrimenseurs. Toutefois l'épais registre contient 261 noms de propriétaires payant la taille. Sa rédaction a attendu la pacification apportée par l'édit de Nantes, période où de nombreux compoix sont rédigés dans cette région : Saint-André-Capcèze en 1583, Pourcharesses en 1590, Prevenchères en 1596, Ponteils en 1597, les Salces en 1599 et Villefort en 1602. La paix inter-religieuse revenue, le compoix révèle l'extension de faubourgs artisanaux : celui de la Bourgade au nord, et au sud « le Petit Faubourg » ; l'accroissement de la population se fait désormais hors les murs. Le métier de blanchier (tanneur) est moins mentionné, en revanche apparaissent les métiers de la transformation du cuir : bastiers (fabricants de harnais pour mulets) et cordonniers.

20 Voir le document dans LCC 182 « On trouve de tout… chez les notaires ».

Une communauté vivante mais en manque de pasteurs 1562-1663

Comme en témoigne « *l'inventaire des actes produits par les habitants du lieu de Villefort faisant profession de la religion prétendue réfformée remettent et bailhent comme assignation contre le sieur Grapaud soy disant syndic du clergé d'Uzès…* »[21], les preuves apportées remontent à 100 ans en arrière. Cet inventaire a été effectué à la demande de l'intendant, pour vérifier s'il y a lieu de maintenir la religion réformée dans ce village. 12 preuves sont annexées à la demande : extraits des synodes de 1571, 72, 77, 1580, 81, 83, 96, des reçus des gages et des dépenses du pasteur Reboul (1593), les gages du maître d'école payés par le consistoire, les registres des baptêmes et des mariages jusqu'en 1618. D'autres preuves sont entre « les mains des habitants qui ont quitté lad religion ».

« Partout les susdits actes se voient comme les produisants sont en possession et jouissance de l'exercice de leur religion dans ledit lieu de Villefort et aussi après les avoir portés par ledit ce qu'ils auraient fait d'autant mieux voir pour ce que tous leurs actes sont entre les mains des habitants qui ont quitté ladite religion comme ils offrent de vérifier. Et ainsi, il y a lieu de les maintenir en leur exercice et prieront Dieu pour votre santé et prospérité. » Signé : Viala.

Les preuves sont toutefois considérées comme insuffisantes et un arrêté décide de la destruction du temple en 1663.

Une centaine d'années ? En témoigne le testament, daté de la même année, d'Antoine Rochier converti dès 1561. Claude de Montjeu son épouse lègue même 500 livres à l'église réformée de Villefort en 1569, importante somme qu'elle attribue au temple avec « un petit cimetière » où cette dame souhaite être enterrée.

L'église réformée de Villefort faisait partie du synode (puis du colloque) d'Anduze. Les Anciens du consistoire du temple y envoyaient un délégué : on note leur présence aux synodes de 1571, 1572, 1577, 1580, 1581 et 1596. Néanmoins il a toujours été difficile de pourvoir au poste de ministre du culte comme en attestent les lacunes dans les nominations et le fait que le service de la paroisse réformée de Villefort soit assuré par des pasteurs venus des Vans, de Génolhac ou de Chamborigaud.

Les registres paroissiaux nous renseignent sur l'organisation des protestants à Villefort. Un consistoire est élu chaque année, le second dimanche de janvier[22], dont nous avons les noms de 1568 à 1571. En 1570 « *second dimanche de janvier, changement des personnes du consistoire André Boschet à la personne de Balmeorcière, Antoine Blanc par Guilhem Daujac fils, Maurice Celas diacre par Jean Delavie, Jean Rochier par Jean Brujas* »[23].

Ce consistoire se comporte en tribunal pour juger des actes d'immoralité (paillardise et ignominie) et excommunier « de la sainte cène » les fautifs :

- de paillardise : « *Jean Massabuon natif de Masseborie* (Ponteils) *a été excommunié pour avoir été atteint de pallardise* » 1569 ;
- pendant sa garde (on suppose sur les remparts ?) : « *18 décembre a fait repentance au consistoire Guilhem Pelet fils de Claude de l'ignominie*[24] *de laquelle il a été convaincu au repos de garde* » (1570) ;
- s'être marié contre l'avis du père : « *Jean Vignes fait réparation publique devant l'église de sa faute de s'être marié au dépens de son père et contre le gré* » ;
- réparation d'apostasie : « *Jean Bondurand couturier de Génolhac a fait réparation publique de son apostasie* » (1571) ;
- refus de faire catéchiser ses enfants : « *a été interdit Jean Tabusse pour le mépris de faire instruire ses enfants à la religion et aussi pour suspicion de pallardise avec sa chambrière légère de laquelle on lui interdit la cohabitation. A été excommunié de la sainte église du dimanche dix septième juin 1571. Du un août 1571 a été réconcilié led. Jean Tabusse fils de feu Pierre à l'église en la publique approbation faite en présence de toute l'église* ».

La paroisse réformée de Villefort rassemblait les protestants de la paroisse catholique de Ponteils (familles des hameaux de Montselgues, Nogeyrols, Masseborie, Rieusset et Besses) minoritaires et sans lieu de culte. D'autres fréquentaient le temple de Concoules pour lequel nous n'avons aucun renseignement. Les réformés ont été une communauté bien vivante, mais en déclin[25], à partir de l'arrivée des missions de conversions en 1624[26] : Bona-

21 Le fonds Pellet, au PNC, garde une copie de cet inventaire, malheureusement sans référence, ni date, mais qui porte sur sa première page les indications permettant de le dater.

22 Les consuls sont élus ou choisis le 1er janvier ou le premier dimanche de janvier.

23 Registre 4 E 198/29, Arch. dép. Lozère.

24 Ce mot est merveilleusement écrit ainsi : « ygnomynhye ».

25 Voir l'évolution du nombre des baptêmes dans l'Annexe.

26 Armogathe, Jean-Robert, *Missions de conversions dans*

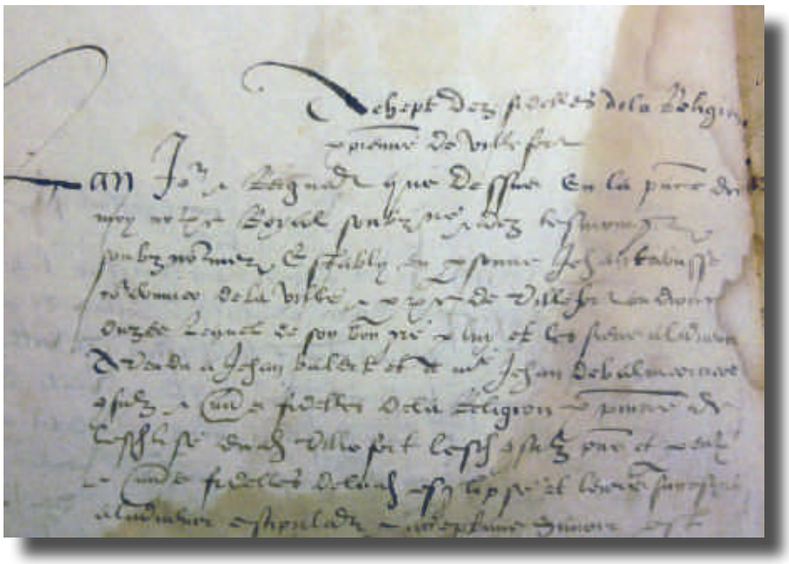

venture Lieurin, franciscain du nord de la France, mandaté par la « Sacrée congrégation de la Propaganda Fide », créée en 1622 par la papauté, établit sa base d'opérations à Villefort. Il y rayonne sur la haute vallée de la Cèze et la plaine des Vans jusqu'à son décès, en 1629, au siège de Privas où il accompagnait Budos de Portes. Il est remplacé ensuite par son frère Antoine[27]. Une histoire plus documentée des ces missions reste à écrire.

Fin avril, début mai 1629 : le siège de Villefort

Le seul siège de Villefort dont on soit sûr est celui effectué par Saint André-Montbrun, lieutenant de Rohan, en 1629, venant de Génolhac sa place forte d'appui. Le marquis de Portes, fils de Catherine de Clermond, se pose en défenseur des forces catholiques et se porte avec d'autres gentilshommes réformés, dont Jacques Ysard de Coursoulles et Jacques de Roche (de Génolhac), à la défense de Villefort et de son château, selon le récit retranscrit des délibérations de la ville de Mende :

« *Le sieur de St André de Montbrun qui commandait la plus grande partie des troupes du Sr Duc de Rohan, s'estant rendu dans les Cévennes jusqu'aux lieux de Génolhac, Vielvic et autres au mois de mars dernier, faisant conduire plusieurs mulets chargés d'échelles, pétards et munitions de guerre avec dessein d'attaquer la ville de Villefort pour pouvoir avec plus de facilités entrer dans le pays de Gévaudan, ce que luy été aisé si ledit lieu de Villefort n'eut été promptement secouru du nombre de gens de guerre suffisant comme étant la seule place capable de résister aux troupes selon et ainsi qu'il en avait reçu les avis, tant de la part du sieur de Crussoles [de Coursoulles] commandant aud. lieu de Villefort, que de beaucoup d'autres gentilshommes catholiques et dès lors il fut prié et requis des autres desdits S^rs^ commis par dessus le commandement qu'ils en avaient reçu de monseigneur le marquis de Portes de se transporter audit lieu de Villefort avec nombre de gens de guerre jusqu'à deux cent hommes de pied en toute diligence pour y donner le secours nécessaire et empêcher les ennemis du roi… [28] ».* C'est le premier consul de Mende, M. de Villerousset qui avance l'argent pour recruter ces deux cents hommes. La ville assiégée résiste, les forces de Montbrun s'emparent des faubourgs (Bourgade et Petit Faubourg du sud) et les incendient, puis faute de victoire, se replient sur Génolhac et Alès.

Entre-temps, Saint-Ambroix avait capitulé et la débâcle des forces du duc de Rohan était devenue patente. La paix d'Alès n'allait pas tarder, le 12 juin 1629.

1624-1663 : la disparition de la religion réformée

Les missions de conversion que nous avons mentionnées au début de cet article ont été efficaces, sur une population qui ne pouvait pas, comme celles du mont Lozère, s'appuyer sur un arrière-pays de même foi. Villefort est à l'extrémité de la zone « rayole » qui comprend majoritairement les Cévennes protestantes, dont Génolhac, les villages en amont (Altier, Prévenchères…) et ceux au nord-est (Pied de Borne, Montselgue…) demeurés plus majoritairement catholiques. Villefort apparaissait comme une enclave huguenote à réduire puis à faire disparaître. Le fait d'être une ville de passage, de troupes et de marchands, a joué en faveur du brassage de population avec l'apport permanent de nouvelles populations catholiques venues des cantons proches du diocèse de Mende.

Après la paix d'Alès, la confrérie des Pénitents noirs est créée à Villefort par cette « Propaganda Fide » dans le but de pratiquer des cérémonies religieuses publiques par des hommes vêtus d'une robe noire et la tête recouverte d'un voile. Des défilés de repentance pour frapper les esprits, à haute

le diocèse de Mende au XVII^e^ siècle, diplôme de l'École des chartes, 1970.

27 Merry Frédéric, Rome et les protestants du Languedoc. Les missions des frères Lieurin au XVII^e^ siècle, *Mélanges de l'École française de Rome*, année 1997, vol 109, n° 109-0, pp 853-875.

28 Arch. dép. Lozère, C 820 fol 76, première page publiée dans la revue « *Histoire et patrimoine* » n° 13 des archives de la Lozère (cours de paléographie).

voix, la restauration des processions des Rogations et la pose de croix sur les sommets autour de Villefort, pour « *réconcilier les catholiques avec les pratiques oubliées du temps de la R.P.R* » étaient les manifestations hebdomadaires de cette confrérie au cours du XVII[e] siècle. Les hommes ainsi dissimulés devaient inspirer la peur du reniement aux Nouveaux Convertis et encourager les Anciens Catholiques à se maintenir dans leur foi. C'est soupeser par là-même, la peur que « Villefort protestant » avait suscitée chez les catholiques du diocèse de Mende.

En 1665, il ne reste plus que 9 protestants « officiels » à Villefort contre 1 171 catholiques. Au XVIII[e] siècle, vers 1760, en réponse à l'enquête des bénédictins de St-Maur, le curé mentionne que « la paroisse a toujours été catholique ». La mémoire du Villefort protestant s'est dissoute en moins d'un siècle[29].

Annexes :

Les pasteurs de Villefort 1568-1618

La liste des pasteurs de l'église réformée de Villefort est difficile à établir à cause des lacunes des registres paroissiaux. Les lacunes indiquent aussi le déclin de la communauté réformée de Villefort qui n'arrive plus à obtenir un ministre du culte régulier.

1568-1572 : pasteur Barthélémy Bolet ou Boulet (né avant 1541, pasteur à Calvisson en 1561, en 1568 aux églises de Vergèze et Codognan, 5 enfants[30]).

La maison de Louis Paulet, partie de droite de la maison, comportait deux porches (derrière le camion) ouvrant sur le rez-de-chaussée. Photo M.L. Dumas.

1577-1583 : le diacre Maurice Celas : il est notaire de Villefort ; avec 1583 : Guillaume Chabassut pasteur de Castagnols (Vialas), qui fut pasteur à Saint-Ambroix en 1573, natif de Joyeuse[31]. Autres noms sur les registres : Gaspard de Beaupère et Dupuis.

1578-1583 : Dupuis

1583-96 : Pierre Jean nommé ministre par le synode d'Anduze

1593 : Jean de Vielzoeuf diacre et maitre d'école

1590-1596 : pasteur Claude Teissier, pasteur des Vans (1594-95)

1600 : pasteur Marion

1602 : pasteur Mazant

1613-1617 : pasteur Guy Artis, ministre d'Uzès, de Chamborigaud (1624) puis de Génolhac où il décède en 1630.

1616 : Laondès

1617 : Castillon

1618 : Ravanel ou Rabanit pasteur de Génolhac. Jean Pelat ministre à Villefort.

Les baptêmes protestants à Villefort, 1568-1618

1568 : 14 (ministre Barthélemy Bolet)
1569 : 16 (id)
1570 : 23 (id)
1571 : 15 (id)
1572 : 6 (id)
1577 : 7 (?)
1578 : 4
1583 : 7
1592 : 2 (ministre Teissier)
1593 : 2 (idem)
1596 : 2 (id)
1598 : 2 (id)
1600 : 1 (id)
1602 : 1 (id)
1604 : 1 (id)
1613 : 8 (ministre Artis)
1614 : 14 (id)
1615 : 15
1616 : 13 (ministre Laondès)
1617 : 10 (ministre Castillon)
1618 : 3 (ministres de Génolhac : Rebot ? et Rabanit ou Ravanel).

Y en a-t-il eu ensuite ? Pas de registre pour en attester.

29 *L'histoire de Villefort*, mentionne que la ville est tombée aux mains des protestants lors des guerres de religion en 1567, puis qu'elle a été assiégée par les troupes de Rohan en 1629, (pp. 35-36 de la première édition), une ville restée donc catholique. Publication de la Communauté de Communes de Villefort, Alain Laurans et Jean Louis Maurin.

30 *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 21[e] année, 1872, p. 129.

31 Samuel Mours, *Le protestantisme en Vivarais et Velay, des origines à nos jours*, NPL, 2001.

Lettre d'un prieur d'une paroisse de la Cévenne ardéchoise en 1735

par Freddy Couderc

En cherchant un document sur les révoltes au XVIII[ème] siècle, j'ai trouvé aux archives départementales de Privas, la lettre d'un prieur de la Cévenne Ardéchoise datée de 1735 (Arch. dép. Ardèche, C 696 p.14). Elle s'intitule : « Etat dressé par nous, prieur curé de la paroisse de Saint-Jean-de-Pourcharesse soussigné, de tout ce que le Sieur la Ville commis des controlles, domicilié à Joyeuse a exigé de mes paroissiens ».

St-Jean-de-Pourcharesse, une paroisse misérable

La paroisse du curé Etienne Vaschaldes, située à 600 m d'altitude, dans les châtaigniers et la bruyère semble coupée du monde : son église, bâtie en schiste de pays au IXème siècle, est citée dans le cartulaire disparu de l'Évêché de Viviers. Dans ce document, le chanoine de Bannes la présente comme étant plus ancienne et Guitardus aurait été son premier prêtre connu. Contrairement à ses voisines qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Chaffre-le-Monastier, en 1735, l'église de Saint Jean était sous l'autorité directe des ecclésiastiques de Viviers. Malgré l'intérêt qu'elle présente, avec son clocher à quatre peignes (arcatures), elle est, de nos jours, trop souvent oubliée dans les répertoires classiques des églises romanes.

Au XVIII[ème] siècle, tous hameaux confondus, la paroisse de Saint-Jean-de-Pourcharesse, qui n'est pas riche, compte environ 480 âmes. Il est à noter qu'à cette époque, Saint-Pierre-le-Déchausselat était l'annexe de Saint-Jean. Le village est d'un accès difficile, le chemin mal entretenu qui y conduit, ne se trouvant pas sur le chemin royal Payzac / Peyre passant par l'auberge de la Croix de Fer. Pourtant, malgré son isolement, Saint-Jean avait un régent (instituteur) nommé par le prieur et les consuls car, depuis la réforme de 1724, sur ordre du Roi Louis XV, chaque village du royaume était tenu d'avoir une école[1].

Le curé Vaschaldes

Grâce aux documents répertoriés aux archives de l'Évêché de Viviers, nous pouvons connaitre un peu mieux le prieur curé Etienne Vaschaldes (second registre des Insinuations N° 328). Jusqu'à l'époque du Consulat, sa famille a compté beaucoup de curés et de moines. Plusieurs fois nommé enquêteur concernant des demandes en mariages, il a, entre autres, autorisé le sieur Roustang de Terrus à convoler en justes noces avec sa cousine. C'est lui aussi qui a installé le curé Fabre en 1718, à Saint-André-Lachamp, ainsi que les prêtres de Thines et Faugères. Le 6 août 1738, il résigne son prieuré en faveur de son neveu, un autre Etienne moyennant une pension viagère annuelle de 150 livres.

Un commis des contrôles trop gourmand

Le commis des contrôles qui sévit en 1735, résidant à Joyeuse pendant son mandat, est le sieur Laville. Dépendant de la Ferme Générale, il a pour charge de vérifier, de percevoir et de liquider les droits d'enregistrement, dits aussi « insinuations ». À partir de 1703, concrètement, cela correspond à un droit de 1% sur toutes les transactions de biens immobiliers, sur les testaments, les legs fonciers et autres. Très mal vu et accueilli avec répugnance par la population dans son ensemble, ce sieur Laville se faisait accompagner par un ou deux « hommes de main ». Suite à la visite de l'huissier Dupont, envoyé dans la paroisse par ce triste sire, le curé Vaschaldes a dressé un état très précis de ce qu'il a considéré comme des abus. Il lui a sans doute fallu un certain courage pour rédiger cette lettre.

1 La déclaration royale du 14 mai 1724 concernait surtout la question religieuse et visait les protestants. Ce n'est qu'accessoirement qu'elle concernait l'école. Obligation en effet était donnée aux enfants catholiques et protestants de 6 à 20 ans d'aller à la messe tous les dimanches, et d'aller à l'école (qui rappelons-le enseignait essentiellement la religion) régulièrement, sous peine d'amende pour les parents. Encore fallait-il qu'il y ait un enseignement, et la déclaration le rendait obligatoire, pour les garçons comme pour les filles. Tout ceci resta bien théorique, mais il y eut effectivement établissement de nombreux maîtres et maîtresses d'école, aux frais des communautés, surtout en pays protestant ou mixte, les amendes étant réservées à notre connaissance, aux parents protestants ! Le texte intégral de la déclaration royale est dans Edmond HUGUES, Antoine Court, Histoire de la restauration du protestantisme en France, Paris, 1872, tome I page 394 (NDLR).

La lettre du curé

Datée du 5 novembre 1735, elle cite dans le détail la saisie qui venait d'être effectuée le 21 août chez une pauvre veuve pour un contrôle de testament. Jusque là, ils pouvaient être déclarés verbalement à n'importe quel quidam. Cette année là a été promulguée une loi exigeant que les testaments soient obligatoirement écrits, les prêtres en étant les éventuels dépositaires.

« N'ayant aucun égard au certificat que je luy avais fait de sa misère », assure le prieur, la veuve dut s'acquitter de plus de 12 livres de taxes sans reçu. Minutieusement, le curé de Saint-Jean a noté dans sa longue lettre tout ce qui a été exigé sous la menace de saisie ou de prison, le 31 mai et les jours suivants. C'est grâce à lui que nous connaissons la façon honteuse et malhonnête dont ce Laville et ses sbires ont pressuré à leur profit les pauvres du village. Le curé cite « 48 exploits de commandements de payer » et des poursuites qu'il qualifie de « si extraordinaires ». Sous la menace de saisie et de prison, ils ont même exigé, le paiement d'arriérés de droits de plus de trente ans ! Et bien souvent, les villageois n'ont pas reçu de quittance. La collecte dont fait mention le curé Vaschaldes a permis au Sieur Laville de récupérer un total de 206 livres et 32 sols pour l'ensemble du village. Ce document du prieur est accablant, car il cite des faits précis, le nom de toutes les personnes en cause et le montant des sommes exigées. Nous trouvons dans sa description des victimes, une pauvre veuve, sept travailleurs de terre, six hommes « honnêtes et pauvres ». S'agissant d'un nommé Antoine Laurent, il ajoute que c'est un « homme irréprochable et très consciencieux ». Comble de tout, la propre famille du prieur a dû régler « sans aucun ménagement et sans aucun égard » cinquante livres. À titre de comparaison, une livre de seigle, environ 400 g à cette époque, coûtait entre 4 et 7 deniers, la livre de cire à bougie 50 sols environ, la livre de châtaignes blanches un sol.[2] Exiger qu'une veuve sans ressource et avec des enfants à nourrir paie trois livres pour un très vieux testament était abusif car cela représentait pour elle une somme considérable.

Le curé Vaschaldes précise que certains paroissiens ont dû descendre à pied à Joyeuse le lendemain pour régler au commis des contrôles Laville leur supposée dette avant saisie, perdant en plus une journée de travail. Il est à noter que ce sont ceux que l'on appelle dans la Cévenne ardéchoise « les mangeurs de pain fait avec

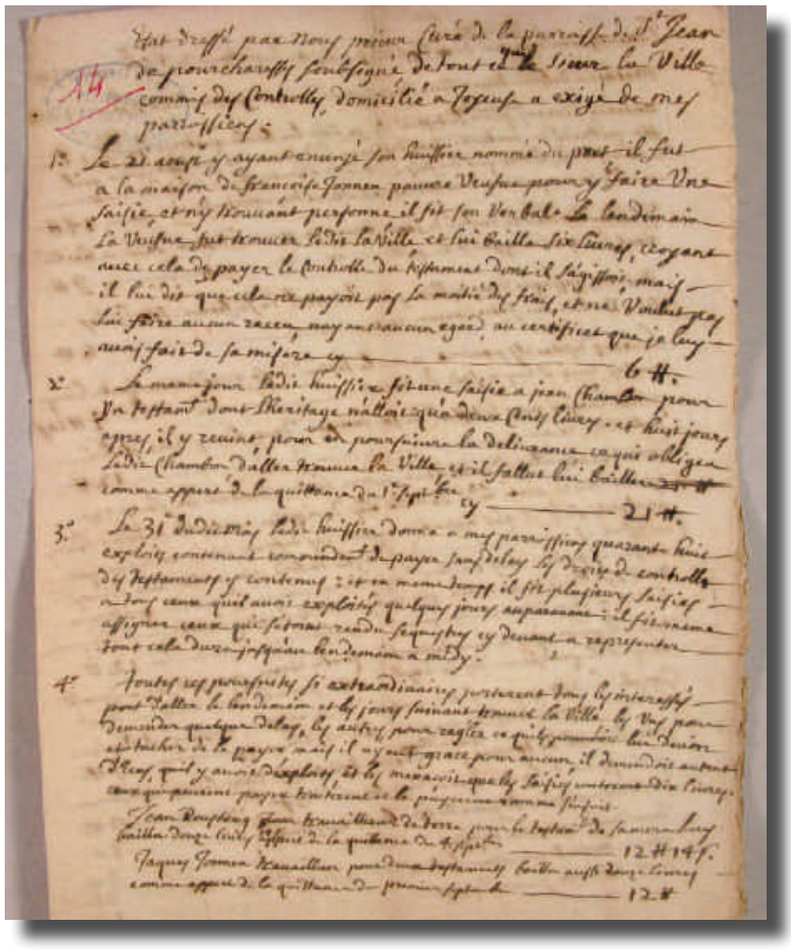

de la racine de bruyère et des vieilles poires» qui sont surtout touchés par les agissements de ces sinistres individus. Nourrir leur famille, arriver à survivre était la principale préoccupation des pauvres paroissiens de Saint-Jean. Les très maigres économies que quelques-uns avaient réussi à mettre de côté en cas de disette sont passées dans la poche du commis Laville. Et triste réalité, cette même année, les impôts ont augmenté de 11%.

La petite révolte de 1735 à Joyeuse

Les évènements qui se sont produits à Joyeuse, à la fin de l'été 1735, ont certainement fait une forte impression sur les curés de Saint-Jean et des paroisses avoisinantes. Peut-être cela leur a-t-il rappelé « La révolte de Roure » du nom d'un petit noble qui, à la tête d'un groupe armé, avait enflammé la région. Ces incidents violents se sont produits en Ardèche en 1670. Des saisies immobilières, des recrutements obligatoires et toutes sortes de brimades subies par les habitants furent à l'origine de cette jacquerie. C'est « le petit personnel du fisc et de la justice » qui, à cause de ses excès, et de ses brutalités avait cristallisé toute la haine et

2 Une livre vaut 20 sols ou 240 deniers (NDLR).

le mépris des gens, les amenant jusqu'à la rébellion, alors que le Roi, la noblesse et le Haut Clergé avaient gardé la confiance du peuple. Le souvenir de cette période troublée était encore dans toutes les mémoires.

Dans la nuit du 4 au 5 septembre 1735, un groupe de paysans des alentours, le visage recouvert de suie pour ne pas être reconnus, s'attaque à la maison du Consul de Joyeuse, le Sieur Boissin aux cris de « A mort ! ». Collecteur de divers droits lui-même, il héberge momentanément le collecteur de droit de contrôle Laville. Devant ces hurlements, toute la maisonnée prend la fuite dans les rues de Joyeuse, certains sautant par la fenêtre… Le logis est mis à sac et les documents officiels perdus ou détruits.

Avertis de ce bref mouvement de révolte qui, précisons-le, n'a fait aucune victime, les décideurs des États du Languedoc envoient les grenadiers et demandent une enquête et des sanctions exemplaires. Bien sûr, personne ne dénonce qui que ce soit. Trois ans plus tard, l'Intendant du Languedoc, devra se contenter d'un procès où des inculpés non identifiés seront condamnés par contumace au supplice de la roue ou aux galères.

Les suites de la lettre du prieur-curé

La lettre accablante du Prieur Vaschaldes a abouti sur le bureau du juge de Joyeuse, Monsieur Delaforet. On sait que neuf autres curés des environs (Paysac, Chandolas, La Beaume, Saint-Genest etc.) ont, eux aussi, écrit en ce sens au juge de Joyeuse. Se seraient-ils concertés ? À ma connaissance, aucun document n'en fait foi, mais on peut le penser.

Les atteintes aux droits et les détournements manifestes commis par certains représentants de la loi sont notoirement connus des représentants locaux et régionaux, l'objectivité et la sincérité des religieux ne pouvant être mises en doute. Ils ont pris la défense de « leurs» pauvres, pour la plupart incapables de se dresser contre des notaires, des huissiers ou des commis des contrôles véreux.

Le juge Delaforet rédige un mémoire très précis sur cette « affaire » (Arch. dép. Ardèche C 696), à la demande de Monsieur le Comte de Vogüé qui préside les États du Vivarais à titre de « baronnie de tour d'Aubenas, Montlor et Vogüé ». Composée de nobles et de représentants de villes, cette assemblée a adopté une position réaliste en prenant acte d'irrégularités et en rectifiant ce qui était à l'évidence illégal. Sur ordre de Monsieur le Comte de Vogüé, « On a retiré 75 quittances du sieur Laville dont cinquante trois sont vagues et ne font pas mention des sommes reçues ». Accusés de complicité, six notaires nommément cités dans le mémoire, ont dû rendre leurs certificats!

Etait-ce bien pour soutenir les pauvres gens injustement traités, dépouillés par les contrôleurs que ce jugement a été rendu ? Je n'en jurerais pas… En réalité, rien n'a été réellement fait contre ces abus de pouvoir. Ce n'était qu'un petit pas sur le plan local. Les décideurs ont surtout pensé à maintenir l'ordre social, à réprimer tout mouvement de protestation venant de ces gens qualifiés de peuple « haineux et farouche ». Le comte de Vogüé dans un courrier datant de cette époque exprimait sa crainte en ces termes : « Se voyant perdus, ils peuvent s'assembler dans des les lieux écartés, exciter les huguenots à se joindre à eux et former un commencement de révolte ». La priorité était de rétablir l'ordre, en envoyant la troupe s'il le fallait. En mai 1764, le comte de Brison, baron des Etats du Vivarais dont les terres s'étendaient à Valgorge, Saint-Mélanie, Beaumont, donc à deux pas de Saint-Jean-de-Poucharesse, écrivait : « Ce pays est célèbre pour la férocité de ses habitants qui s'entretuent habituellement… ». « Il est certain qu'on n'a jamais rien vu de si insolent que la mutinerie de ce peuple » affirmera plus tard le Vicomte de Cambis responsable de la police de la province du Languedoc, donc du Vivarais. Cela traduit bien le mépris de certains nobles à l'égard des paysans vivant sur leurs domaines. On voit ce que cela a donné par la suite.

Avons nous une position officielle du Haut Clergé concernant la manière dont étaient collectées les diverses redevances ? Cette question mérite d'être posée quand on connait l'impact de l'Église à cette époque dans la vie de tous les jours. Parmi les documents consultés aux archives de l'Évêché de Viviers, je n'ai pas trouvé trace d'une quelconque réponse ou recommandation de la hiérarchie suite à l'envoi des lettres de ces curés.

Par contre, quelques années avant, le livre de M. l'abbé Lambert intitulé « La meilleure manière d'instruire les pauvres », sorti en première édition en Sorbonne le 10 juin 1716, aborde ce sujet vers la fin (collection pers.). S'adressant à ses ouailles, il déclare : « Mais vous dites qu'on vous fait injustice, que vous êtes trop haut à la taille, qu'on vous poursuit avec inhumanité ; je vous passe tout cela, je vous demande seulement que vous élevant au dessus de votre passion qui vous aveugle, vous vous rendiez attentifs aux vérités consolantes que la religion vous enseigne…. ». Et plus loin : « Il faut plaindre ceux qui font l'injustice, mais non pas ceux qui souffrent. Ceux qui font l'injustice perdent leurs âmes, ceux qui la souffrent, pourvu qu'ils s'exercent

à la patience, sont les amis de Dieu, en perdant les biens du temps, ils gagnent des biens éternels… ». A l'article septième, trois pages sont consacrées par l'abbé Lambert aux « devoirs du collecteur ». Il écrit notamment : « Vous imposez sur le pauvre un fardeau qu'il ne peut porter : ce fardeau retombera sur vous qui avez commis l'injustice et vous en serez accablé ; Dieu s'est déclaré le protecteur des pauvres, de la veuve, de l'orphelin et de tout ceux qui sont abandonnés… » Nous sommes, rappelons le au début du XVIIIème siècle, période où le clergé est tout puissant. Peut-on dire que c'est le début d'une prise de conscience de l'Église sur le problème de la misère et du poids excessif des impôts ? Je n'en suis pas persuadé. « Les collecteurs souvent exigent avec trop de rigueur mais les autres reculent trop à payer… » conclut l'abbé Lambert. Voilà qui ne risque pas de mettre à mal l'ordre public !

Les témoignages du prieur Vaschaldes de Saint-Jean-de-Pourcharesse et des curés des alentours ont eu le grand mérite de dénoncer les agissements scandaleux de nombreux collecteurs ou commis de ferme, envers des miséreux, trente ans avant le célèbre curé Evesques de Malarce. Ils ont été entendus par quelques petits notables locaux, mais les vrais décideurs n'ont pas mesuré la gravité des problèmes. Pour preuve, cette phrase de Jacques François Vicomte de Cambis, maréchal des armées du Roi, commandant de la province de Languedoc (donc du Vivarais) qui disait, parlant des paysans de l'Ardèche: « Il est certain qu'on n'a jamais rien vu de si insolent que la mutinerie de ce peuple… ». Si ceux qui étaient chargés de faire respecter la loi au plus haut niveau avaient évalué la détresse des pauvres gens, s'ils avaient fait preuve d'un peu plus d'humanité, cela aurait-il changé le cours de l'histoire ?

Le système de ferme des impositions entrainait ce genre d'abus. Celui qui prenait à ferme comptait bien se rembourser de sa mise initiale. Prenons un exemple. Si le diocèse fiscal réclamait 1000 livres à une communauté, celle-ci affermait la collecte de cette somme aux enchères et au moins disant. La part du collecteur s'appelait la « levure » qu'il devait faire payer aux contribuables. Si sa levure était de 5 deniers par livre, cela ajoutait 5 000 deniers au total, à collecter. Bien souvent, les fermes étaient à nouveau sous-affermées ; le collecteur affermait son travail et le preneur en second ajoutait ses propres frais au total de la collecte. On imagine aisément les abus possibles autorisés par ces cascades de fermes des impositions ou des taxes.
NDLR

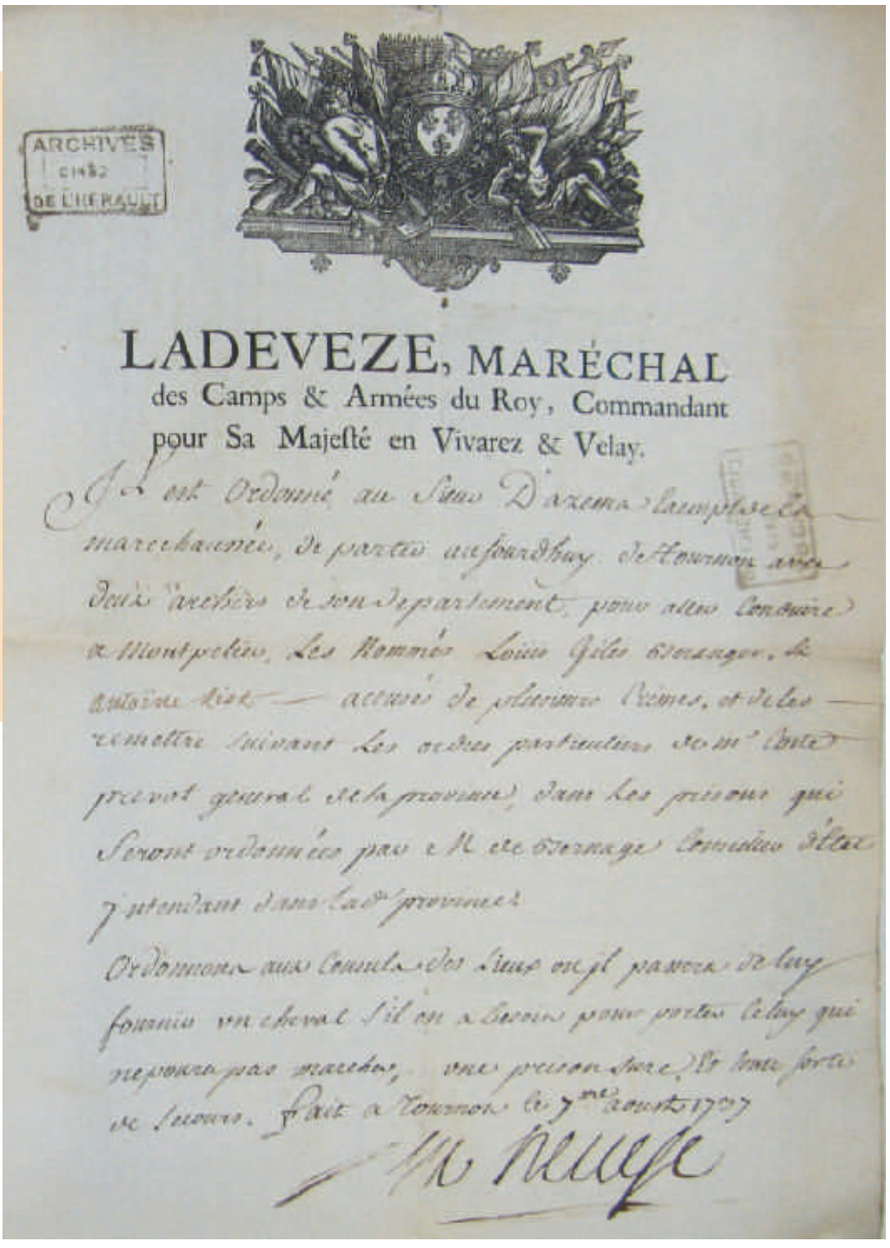

Ordre de La Devèze, commandant en Vivarais, pour conduire Louis Giles Béranger à Montpellier.
Il est mis en cause pour « l'affaire de Joyeuse » dont il est question dans l'article de Freddy Couderc, participation qu'il avoue dans son interrogatoire du 7 août 1737 (AD34 C1452).
Photo de Jean-Luc Chapelier.

Le document en langue d'oc :

Poème sans titre / monologue

proposé par Michel Wienin

Quinto joïo per ïeôu, se dé toun Paradis,
Pu naôu que l'hermitage, amaï lou Pendedis,
Muso ! Muso das vers ! Muso tan poulidetto,
Que quan Phebus te veï planto sa bariôuletto,[1]
Tus vouïes davala, veni per un briné
Aoûsi moun histoueretto ; es quicon de bravé ;
Bouto, creï-me, davalo ; un affroun à mon age
Gnaoûré per faire aoû men un bel virofroumage !

Quelle joie pour moi si, de ton Paradis,
Plus haut que l'Ermitage et même que le Pendédis[3],
Muse, muse des vers ! Muse si mignonne
Que quand Phébus te voit, il abandonne sa carriole,
Tu voulais bien descendre, venir pour un petit moment
Ecouter mon historiette ; c'est quelque chose de gentil ;
Vite, crois-moi, descends ; un affront, à mon âge,
Il y aurait de quoi en être pour le moins retourné.

Es vengudo ! Es aissi ! Mais quand de lus tounerro,
Lous niv'en se dourdan fan sabranla la terro,
Quand lou Gardou furious passo coulou de boôu,
Jamaï, nani jamaï, n'aï agu talo poôu !
A pèno mès lou pès dinc ma paôuro cambretto,
Qu'escampo moun papié, moun ancro et ma plumetto,
Se braguo davan ïeôu, coumo la maïre aôu nis,
Que défent sous pichos, et san rire me dis :
« Ah ! paôure rizoulié ! En quaouques vers patoues,
« Noun pas de Moumpeïe, mais en raioôu d'Alès,
« Voules qu'aousi canta la doussou d'aôu mariage,
« Lous plasis d'aquel jour, à tout'ouro, à tout age ;
« Savès pas que per estre un versificatur,
« Foôu coumença dabor per plaire à tout letur ;
« Avèdre l'air tout vraï ; qu'uno jouïno fietto,

Elle est venue ! Elle est là ! Mais quand par leurs tonnerres
Les nuages en se heurtant font se secouer la terre,
Quand le Gardon furieux prend une couleur d'ocre,
Jamais, nenni jamais, je n'ai eu une telle peur[4] !
A peine eut-elle mis le pied dans ma pauvre chambrette,
Qu'elle jette au loin mon papier, mon encre et ma petite plume,
Se dresse fièrement devant moi comme la mère au nid
Qui défend ses enfants et sans rire me dit :
« Ah ! pauvre rieur ! en quelques vers patois,
Pas même de Montpellier mais en rayol d'Alès,
Tu veux seulement entendre chanter la douceur du mariage,
Les plaisirs de ce jour, à toute heure, à tout âge.
Ne savez-vous pas que pour être un versificateur
Il te faut commencer par plaire à tes lecteurs,
Avoir l'air agréable ; qu'une jeune fillette,

« Lou fil embé lou péro, lou papé, la mametto,
« San aôublida l'effan que sa son bé-à-ba,
« D'aôu bounur, d'aôu plazi, fagou pas que baba.
« Per beôure de moun vi, san trop sanlir la tasso,
« Embaôugno Goudouli, L'Arioste et lou Tasso ;
« Së vos canta l'amour, un paôu chiquocoundar,
« Dous amants malaürous : Petrarquo et Abelar,
« Te moustraran lou biaï ; s'as de goûs per lou crime,
« Crébioun et Dumas te dounaran prou d'ime ;
« Se vos canta lous pras, lous aoûbres, un abel,
« Estudi-me Delillo e canto's où coum' el ;
« S'aïmes lous moutounes sus un vert pasturgatge,
« Suvis la Desouïe, te fara faïre large ;
« Sé préferes la guerro et tout soun bataclan,
« Prend as dous marseïes e lou toun et lou plan ;
« Laissès pas en cami Plutarqu'amaï Houmero,
« Et couïdej'un paôu qué lou gusas de Voultero ;
« Quan d'un d'aquello bando, aôuras raûba lou fiôu,
« Vendrai per t'ajudar ; mé jusqu'alor : adiôu. »

Le fils comme le père, le papy, la mamie,
Sans oublier l'enfant qui sait son B-A-BA,
Ne fassent que baver de bonheur et de plaisir.
Pour boire de mon vin sans trop salir le gobelet,
Imite Godolin, L'Arioste et Le Tasse ;
Si tu veux chanter l'amour, chose un peu rabâchée,
Deux amants malheureux : Pétrarque et Abélard,
Ils te montreront la manière ; si tu as du goût pour le crime,
Crébillon et Dumas te donneront assez d'esprit ;
Si tu veux chanter les prés, les arbres, un rucher,
Etudie-moi Delisle et chante-les comme lui.
Si tu aimes les petits moutons sur un vert pâturage,
Suis Deshoulières, elle t'en fera faire largement,
Si tu préfères la guerre et tout son bataclan,
Prends des deux Marseillais[5] et le ton et le plan ;
Ne laisses pas en chemin Plutarque ni Homère
Et coudoie un peu ce gueux de Voltaire ;
Quand d'un de cette bande tu auras volé le feu,
Je reviendrai t'aider, mais jusque là : adieu ! »

Toutes venès d'aousi coumo aquello foulasso
Ven de mé tusteja, blaguant coum'uno agasso.
N'en sieï amaluga, senté lous plous à l'iel,
Et de papus parla farieï milo fes miel.

Vous venez tous d'entendre comment cette grande folle
Vient de me taper dessus, blaguant comme une pie.
J'en suis tout courbatu, je sens les larmes à mon œil
Et de ne plus parler, je ferais mille fois mieux.

Trata mé de fegnau, reboussié se voulès,
Qué n'ai pages de biaï, qu'ôu foû tou de travès,
Qué sieï un engouïssous ; que sieï un capinhaire ;
Qué s'aï l'air prou doussé, sieï pas qu'un gros chiaraire ;
Que dos ouros durant vous aï desplazegu
Et de vous amusa, n'en sieï papus segu.

Mai fosso couneisses jusqu'enté vaï ma blaguo,
Aôusi[2] *per la muso, degué qu'aquo ïé faguo,*
Volé vous racounta coussi dinc Mountpeïé,
Lou cur de dous effans, l'amour desquaôuquïé.

Ïla p'ancaro tres mes, mé maï d'uno mesado,
Qu'un raïoulé bloundin, la perruquo alisado,
Bien gauta, ficela, pouli coum'un sourel,
Mestré de soun cur, mé prest'à n'en baïl'un grel,
Suvissié san souci soun bon camaradetto.
Per veire de sous iels uno jouïno fietto,
L'ourguïel de sous parents ; (mil' ans m'en souvendraï
Et quauques mès de mai, se tant de temps vivïei),
Tan leôu que moun raiôu a jouga de la visto,
Gès de fios per el an papus de requisto ;
Aquello es soun pantaï, soun bounhur, soun amour
Et restara garçon, perdra puleôu lou jour
Qué de trahi soun cur.

Mais la memo flechetto
A travessa lou cur de la joino fietto ;
Lou bendeôu de l'amour l'enclaôuzis talamen
Qué n'a papus de son, qué n'a papus talen.
Et sa mèro laguïadoet de sous plous sausido,
Lé dis : « Dequé faraï quan tus seras partido ?
« De la gleisa a l'oustaôu, de l'embas aôu prumié,
« Dedinc chaco canton, ta mèro cercarié !
« Resto doun ma fietto ; resto moun sang, ma joïo,
« Sèquo, sequo tas plous, vèné tourna galoïo ! »
Mais la fietto es sourdo à sous cris, à sous plous,

Et de soun raôubo cur, ie foôu lou tétadous,
Son Charle bien aïma.

Courage, bonno mèro,
Et perqué Diôu ou voôu ius servira de pero.
Bouto plourès papus ; creï Dioû ; marido lous,
Et de dous curs laguïas, fai né dous curs urous !
……. Et la mèro cédé. La jouino maridado……

Mé n'en dirai papus, aï fini moun aôubado.

Traitez-moi de paresseux, de contrariant si vous voulez,
D'incapable qui fait tout de travers,
Que je suis angoissé, que je suis un embêteur,
Que, si j'ai l'air bien doux, je ne suis qu'un gros pleurnicheur
Que je vous ai déplu deux heures durant
Et je ne suis pas sûr de vous avoir amusés.

Mais vous savez bien jusqu'où va ma blague,
Ainsi, pour la muse, il a fallu que ça se fasse.
Je vais vous raconter comment à Montpellier,
Le cœur de deux enfants l'amour a déchaîné.

Il n'y a pas trois mois mais un peu plus d'un seul
Qu'un petit Cévenol blondin, la perruque soignée,
Bien joufflu, attifé, joli comme un soleil,
Maître de son cœur mais prêt à en donner un bout,
Suivait sans souci son meilleur camarade
Pour voir de ses yeux une jeune fille,
L'orgueil de ses parents (je me souviendrai d'elle mille ans
Et quelques mois de plus si je vivais aussi longtemps).
Sitôt que mon Rayol eût joué du regard,
Qu'aucune fille n'a plus d'intérêt pour lui.
Celle-là est son rêve, son bonheur, son amour
Et il restera garçon ou perdra plutôt le jour
Que de trahir son cœur.

Mais la même petite flèche
A traversé le cœur de la petite jeune fille,
Le bandeau de l'amour l'ensorcelle tellement
Qu'elle n'a plus sommeil et qu'elle n'a plus faim.
Et sa mère toute chagrinée et lassée de ses pleurs
Lui dit : « Qu'est-ce que je ferai quand tu seras partie ?
De l'église à la maison, du rez-de-chaussée à l'étage,
Dans chaque coin ta mère chercherait !
Reste donc ma petite fille, reste mon sang, ma joie,
Sèche, sèche tes pleurs, et redeviens joyeuse ! »
Mais la jeune fille est sourde à ses cris, à ses pleurs,

De son voleur de cœur, il lui faut les douces paroles,
Son Charles bien aimé.

Courage, bonne mère,
Et puisque Dieu le veut, il leur servira de père.
Vite, cesse de pleurer ; crois Dieu, marie-les,
Et de deux cœurs éplorés, fais-en deux cœurs heureux !
……et la mère a cédé. La jeune fille (est) mariée….

Mais je n'en dirai pas davantage, j'ai fini mon aubade.

1 Vers modifié. Le texte original était : *Que quan sourel te veï, planta sa caratetto* = Que quand sorelh te vei, planta sa careteta = Que quand soleil te voit, il abandonne son charreton.

2 *Aôusi* = ausir = entendre. La phrase ne voulant rien dire, je corrige par le francisme aussi.

3 Col et auberge entre la Vallongue, la Valfrancesque et la vallée du Galeizon, 25 km au NO d'Alès, à la limite des communes de Saint-Germain-de-Calberte, Saint-Michel-de-Dèze et Saint-Martin-de-Boubaux. Altitude 650 m.

4 Ce vers fait probablement référence à un épisode cévenol de la fin du 19e siècle comme 1891 ou 1896.

5 Sans doute Edmond Rostand (1868-1918), auteur de Cyrano de Bergerac et de l'Aiglon, et Louis Astruc, (1857-1904), auteur dramatique en français et en provençal (félibre), un des artisans de la Renaissance Provençale autour de F. Mistral, tous deux nés à Marseille et bien connus autour de 1900.

Avèze : La chapellenie Ste-Catherine 1471-1789

par Robert Bastide

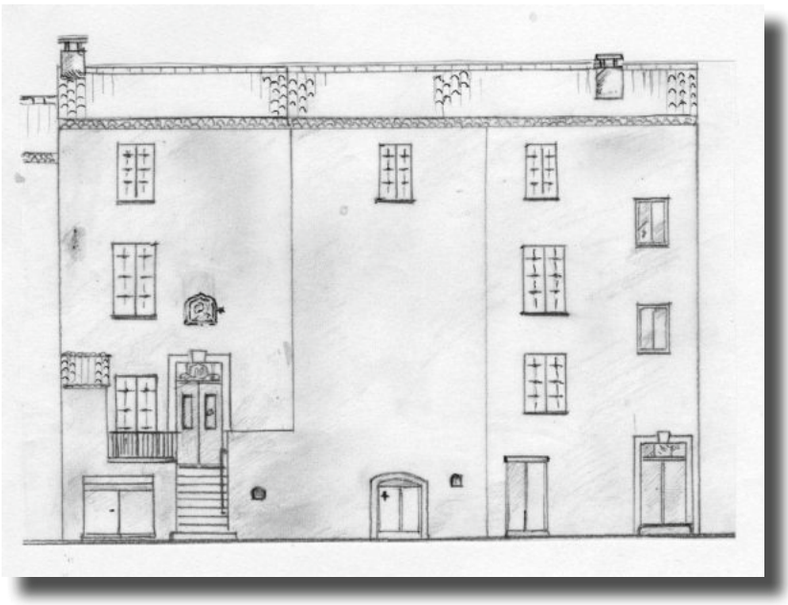

En 1481, maisons de la famille Borrel et de la chapellenie Ste-Catherine

En pays d'Hierle

Avèze fait partie de la région occidentale du diocèse médiéval de Nîmes centrée sur les deux petites villes du Vigan et de Meyrueis, représentant trente à quarante communautés d'habitants. Trois grandes seigneuries couvraient ce territoire :

- la baronnie d'Hierle,
- une seigneurie ecclésiastique, le prieuré victorin Saint-Pierre-du-Vigan,
- la baronnie de Roquefeuil devenue baronnie de Meyrueis.

Avèze dépend de la baronnie d'Hierle, la seigneurie appartient successivement aux familles de Combret, Azémard, aux familles de Vissec, aux familles des Vabres-Beaufort, alliés aux Montcalm.

Les communautés paroissiales se regroupaient en confréries… chacun prévoyait ses obsèques dans les moindres détails : la mortalité touchait tous les âges de la population. Les plus aisés fondaient des œuvres pieuses ; on voit apparaitre à partir du XIIème siècle, les premières chapellenies. Dans le diocèse de Nîmes, on relève 84 chapellenies.

La chapelle est dédiée à Sainte-Catherine

Selon la tradition, Catherine d'Alexandrie, considérée comme vierge et martyre aurait vécu au IIIème et IVème siècle. C'est à l'occasion des croisades que sa légende se répandit rapidement dans tout l'Occident et favorisa la diffusion de son culte. La dévotion à ste Catherine a été l'une des plus répandues en Europe. Le 25 novembre, jour de sa fête, des jeunes filles célibataires venaient honorer sa statue.

La chapelle

La chapelle Ste-Catherine était située sur le site du château d'Avèze ; elle était adossée à une tour, à droite en entrant dans le « vestibule ». L'église et le cimetière font partie des terres nobles des seigneurs d'Avèze, du côté du château-forteresse de l'époque (1).

Une chapellenie est une fondation religieuse créée par un clerc ou un laïc dans le but de « faire dire » des messes, le plus souvent pour l'âme des défunts mais aussi parfois pour le fondateur lui-même et sa famille. La fondation est réalisée par le fondateur en personne. Une chapellenie est dotée de terres, de maisons qui procuraient à leur bénéficiaire des revenus en contrepartie de faire célébrer des messes régulièrement par un prêtre nommé chapelain et d'un lieu de célébration : la chapelle – dédiée à un saint. Des règles sont mises en place afin d'éviter des abus et conserver à l'institution la dignité nécessaire à un établissement religieux, la première condition pour la fondation d'une chapellenie est d'avoir l'accord de l'évêque du diocèse.

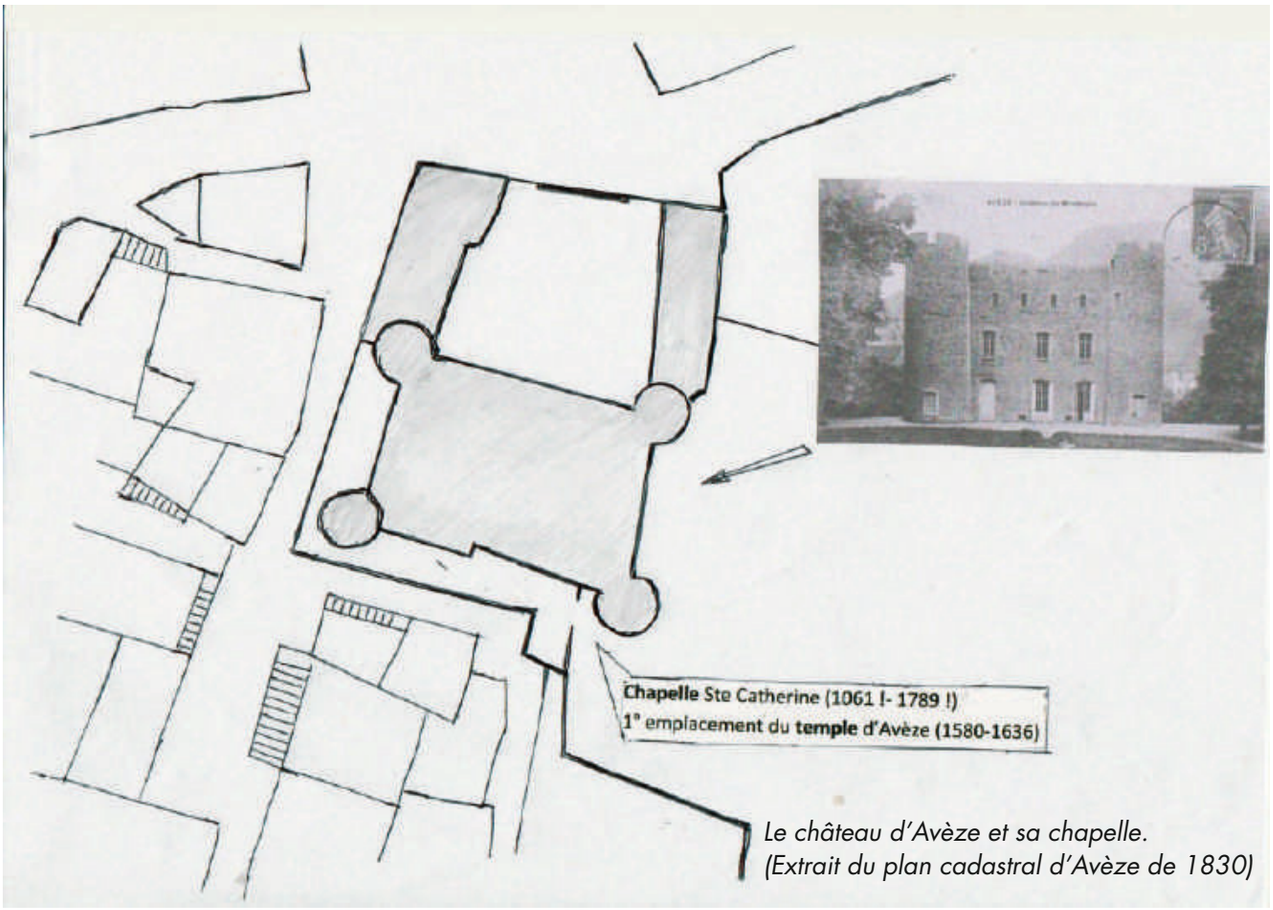

Le château d'Avèze et sa chapelle.
(Extrait du plan cadastral d'Avèze de 1830)

Le fondateur : Odet de St-Michel, chanoine et prieur de Clarensac.

Le chanoine Odet de St-Michel aurait occupé plusieurs fonctions au sein du Chapitre cathédral de Nîmes : aumônier de la cathédrale de Nîmes, vicaire général de l'évêque, cellerier de l'église de Nîmes ; il était aussi prieur de St-André-de-Clarensac, de Notre-Dame-d'Avèze et de St-Pierre-de-Liouc dépendants du chapitre. Ces diverses titres ne sont pas forcément cumulables mais expliquent ses nombreuses activités concernant la gestion des biens et des terres dépendant du Chapitre (après consultation de 32 actes notariés de Calvisson, de St-André-de-Valborgne et du Vigan).

Voici quelques extraits : « 2 avril 1479 : lecture d'un acte entre 2 habitants de Trèves et l'évêque de Nîmes concernant des terres du mas de Rogers à Lanuéjols (terres dépendant de N.D. du Bonheur)… ce texte est récité dans la maison d'Odet à Avèze, en présence de son serviteur, et des prêtres d'Aulas, de St-Julien-de-la-Nef… ».

« 10 avril 1479 : accord entre Robert, évêque de Nîmes et Pierre de Ferre, habitant de Lanuéjols pour raison du mas de Rogers ; droits dus par le second … acte à Avèze. »

« Octobre 1479 : vente de Anthoine de Ginestoux , seigneur de Montdardier… en faveur de Odet de St-Michel , chanoine et prieur de Calvisson et cellerier de l'église de Nîmes pour un terrain situé à Montdardier… »

« … quittance du prieur de Clarensac faite à Me Martin Vaneau son rentier… : acte maison dudit prieur au lieu de N.D d'Avèze, en présence de Bernard Borrel … le dit rentier débiteur du prieur pour 13 florins… »

Odet de St-Michel préside une réunion de la confrérie Ste-Anne-du-Vigan :

« Juillet 1481 - Rencontre de la confrérie de Ste-Anne-du-Vigan patronnée par le chanoine Odet de St-Michel, en présence de 24 prêtres de la région viganaise, deux chanoines de N.D. du Bonheur, 2 moines claustraux du Vigan et 7 laïcs »

Il achète des biens et des terres sur la paroisse d'Avèze pour fonder quelques mois après la chapellenie Ste-Catherine, par exemple :

« 18 juin 1481 : nouvel achat baillé par A. Dumas, héritier universel de feu Jean Dumas, marchand au Vigan à noble religieux Odet de St Michel comme personne privée sous sa directe et 8ème partie des fruits et cens de deux terres, sur la paroisse d'Avèze au terroir de Felguières complantés de châtaigniers acquises de noble Pierre de Lascour d'Aulas… »

La famille d'Odet de St-Michel pourrait être rattachée à la généalogie de Geoffroy de St-Michel

de Boisseron (début XV^{ème} siècle) parmi les descendants Jean de S^{t}-Michel, de Beaucaire, alliée aux Vissec, aux Roquefeuil. Nous constatons la présence de Coline de S^{t}-Michel, sœur du chanoine au château d'Auriac, seigneur Delhom, paroisse de St-Martin, N.D. de Saumane.

Le 3 novembre : Le chanoine fondateur Odet de S^{t}-Michel concède par un bail emphytéotique ses biens (manse) à un bénéficiaire Bertrand de Surville de S^{t}-André-de-Molières sur un acte notarié instituant la nature des biens et revenus au profit de la chapellenie S^{te}-Catherine d'Avèze.

L'acte notarié épiscopal instituant les conditions religieuses concernant la création de la chapelle S^{te}-Catherine… la périodicité des messes à l'intention du destinataire reste introuvable (2).

Le bénéficiaire : Bertrand de Surville de S^{t}-André-de-Molières

Les familles (de) Surville sont solidement implantées sur la paroisse de S^{t}-André-de-Molières. En 1550, on décompte une douzaine d'homonymes propriétaires de maisons et terres dont une famille anoblie habitant notamment le mas de Prat-Peloux.

Les Surville sont devenus protestants vers 1565, de nombreux pasteurs sont issus de cette famille, parmi eux les descendants de Bertrand de Surville.

Le chapelain : Raimond de Cerre

Le 14 octobre 1481, Raimond de Cerre et François Texier comme prêtres ont signé comme témoins un acte concernant une vente entre deux Avèzols… Le 3 novembre 1481 : Il est co-signataire de l'acte de fondation de la chapellenie (3). Dans la région viganaise, aucune information sur la généalogie de R. de Cerre : peut-on ici formuler une hypothèse ? De 1484 à 1495, un notaire d'Alès, Etienne de Baco, nous signale la présence d'une famille de Cerre , habitants au mas de Sallèles sur la paroisse S^{t}-André-d'Avinières à peine à une lieue de l'abbaye de Cendras. (Biblioth. de Nîmes –m.s .598). L'abbaye de Cendras dépend de l'abbaye de S^{t} Victor de Marseille, de l'ordre de S^{t}-Benoit, comme le prieuré S^{t}-Pierre-du-Vigan.

Famille Borrel

Une partie de la famille Borrel d'Avèze est liée à la chapellenie :

Bernard Borrel fait partie des co-signataires des trois actes fondateurs. Antoine Borrel est propriétaire, en 1551, d'une maison mitoyenne de l'ostal de la chapellenie de S^{te}-Catherine, ouverte sur une cour et un puits commun.

Les Borrel sont des notables d'Avèze : ils sont meuniers : de Guillem Borrel (1428) à Antoine Borrel (1518) et juristes (notaires au Vigan, bailli du seigneur d'Avèze). Ils ont dû favoriser la mise en place juridique de la fondation ainsi que la donation de la maison de la chapellenie (mitoyenneté des immeubles et cour commune).

Décembre 1428 : « Guillem Borrel occupe la maison des moulins à Avèze. »

Novembre 1479 : mariage de Raymond Borrel, notaire, avec la fille de Jean de Masseport, notaire au Vigan.

Janvier 1481 : Raymond Borrel représente Hugon de Ginestoux à la cour d'Hierle pour résoudre certains litiges…

30 mai 1513 : «…arrentement de noble de Ginestoux de Montdardier à Antoine Borrel d'Avèze des revenus de leur moulin bladier…..acte maison Antoine Borrel à Avèze ; présent : Guillaume Borrel…

6 mars 1554 : « Antoine de Vabres procureur de Michel de Vabres seigneur d'Avèze et de Beaufort à Antoine Cabanis, prêtre… Acte dans cour du château : présent Guillem Borrel bailli (5). »

Entrée de la maison de la famille Borrel, au-dessus de la porte en bois, cloutée à l'intérieur on peut apercevoir une décoration en fer forgé avec un écusson central qui encadre deux lettres A B… (Antoine Borrel)

Les actes fondateurs

Bail à acapte (ou emphytéotique) fait à Bertrand de Surville :

« 3 novembre 1481… Odet de St-Michel, chanoine de la cathédrale de Nîmes concède en location à Bertrand de Surville, natif de Prat-Peloux, paroisse de St-Jean-de-Molières, habitant audit Molières, présent, stipulant et recevant solennellement pour lui et présent, stipulant et recevant solennellement pour lui et ses futurs héritiers et successeurs à savoir une manse appelée de Felguères, située dans la paroisse de Sainte-Marie-d'Avèze avec sa maison, ses cours, prés, châtaigneraies, bois, champs et autres terres cultes et incultes et avec toutes ses entrées, sorties usages, revenus et autres fruits, droits et dépendances à l'intérieur comme à l'extérieur, laquelle manse ledit Odet a acheté récemment de Guillaume Monteils, Jean Capion, Louis Barral alias Roquemaure du Vigan et Francis Formeri et quelques autres hommes ayant des terres à cet endroit ; et laquelle manse, il tient à présent en pur libre et franc-alleu, tel qu'il ne le tient de personne. Ledit Bertrand de Surville et ses héritiers et successeurs tiendront la dite manse avec ses terres de la chapellenie de l'église Sainte-Marie dudit lieu d'Avèze fondée par le sire aumônier en l'honneur de ste Catherine, la vierge ; et il a acheté la seigneurie directe de ladite manse et des terres de celles-ci au noble marquis Béranger de Caladon et aux héritiers de Jean de Manso (Dumas), feu marchand de la dite ville du Vigan dans la mesure où il a effectué de ces dites acquisitions diverses. Enregistrements reçus en note par moi notaire… l'an et le jour contenus en ceux-ci dans la mesure où toute la dite manse et ses terres touchant d'une part : à l'est, le chemin public qui va de ladite ville du Vigan vers Coudoulous ou au lieu d'Arre, vers le sud (touchant) la rivière de Coudoulous, le bief des prés dudit Jean Capion ; au centre, et par la partie supérieure, dans la direction de Pont-d'Andon, les terres du noble Andiré de Curte et également les terres de Guillaume Parialongua dudit lieu de Molières - et par la partie Nord touchant les terres d'Antoine Cayolis cordonnier, et également les terres des héritiers de maître Jean Montis Faionis feu notaire royal de ladite ville du Vigan et avec ses autres confronts, avec toutes ses entrées etc. Ledit sire aumônier a cependant retenu, pour le chapelain de ladite chapelle Ste-Catherine et pour ses successeurs futurs dans la dite chapelle et de ladite chapelle, ladite manse et les terres de celle-ci son perpétuel… ainsi que le cens ou droit d'usage annuel de quatre sesterces et une émine de froment de bonne, belle et de juste mesure dudit lieu d'Avèze devant être payé chaque année audit lieu d'Avèze et à la maison de ladite chapelle à la fête de la Saint-Michel et de deux bonnes poules convenables à payer chaque année audit lieu d'Avèze et à la maison de ladite chapellenie à la fête de la nativité de notre seigneur Jésus-Christ. De même, il a demandé que ledit Bertrand ni les siens ne puissent diviser ni démembrer ladite manse ni vendre les terres qui s'y rapportent ni les autres terres de ladite manse, à moins qu'ils ne vendent toute la jouissance de ladite manse et ses terres à une personne et non à plusieurs. De même, il a retenu que ledit Bertrand sera tenu de rembourser à ses frais les pièces des acquisitions faites par ledit sire aumônier de ladite manse, de ses terres et de les conserver chez lui lesquels instruments sont jusque là chez le notaire qui les ont reçus… Ledit aumônier a fait cet acapte moyennant les revenus de deux chevreaux et six poules, de bonne qualité et en suffisante quantité , lequel revenu il a confessé avoir eu… Pour tous les dommages… ledit sire aumônier a obligé et hypothéqué tous les biens susdits donnés et concédés en nouvel acapte, par force et teneurs des cours dudit lieu d'Avèze, de la cour royale du Vigan, du petit sceau royal de Montpellier et des conventions royales de Nîmes, et des cours ecclésiastiques de notre seigneur l'évêque et notre seigneur l'archiprêtre du Vigan et de Saint-Martial… Et ainsi, il a juré de manière religieuse en posant la main droite sur sa poitrine etc. Et ledit Bertrand de Surville, recevant et acceptant ledit acapte gratuitement, a promis et convenu audit sire Odet de St-Michel et à moi notaire en tant que personne publique pour le chapelain de ladite chapellenie Ste-Catherine et ses successeurs à ladite chapellenie, stipulant solennellement et recevant, a promis et convenu d'améliorer ladite manse avec ses terres et de payer et acquitter chaque année audit lieu présent d'Avèze et à la maison de ladite chapelle à la fête de la Saint-Michel ledit cens de quatre sestiers et une émine de blé de bonne, belle et juste mesure d'Avèze et deux poules à la fête de la nativité du seigneur, et a reconnu tout ce que etc. Pour lesquels prémisses ainsi et pour tous les dommages etc. ledit Bertrand de Surville a obligé et hypothéqué lesdits biens susdits reçus en nouvel acapte par force et teneur des cours susdits et du sceau, promettant de ne rien faire. Et ainsi, il a juré et a renoncé… desquels prémisses chaque partie a demandé un instrument. Toutes les choses susdites furent passées audit lieu d'Avèze, à savoir dans la cour habitée par ledit Odet, en présence du noble sire Raymond de Cerre, prêtre chapelain de ladite chapellenie de Sainte-Catherine, de Bertrand Borrel, de Jean Lergoy dudit lieu d'Avèze, et de moi Jean de Masseport notaire.»

Ratification du précédent contrat : « … l'an et le jour susdit. Que tous sachent que ledit sieur Raymond de Cerre, chapelain a concédé ledit acapte et toutes les choses contenues en celui-ci à Bertrand de Surville présent etc. et il a promis de ne pas venir contre et il a juré … Passé à l'endroit ci-dessus en présence dudit Odet de St-Michel, Jean Lergoy, Bertrand Borrel, Bertrand de Ylice dudit lieu d'Avèze et de moi, Jean de Masseport, notaire… »

Mémoire des accords entre lesdites parties :

Premièrement que ledit sire aumônier doit recevoir tous les revenus issus de ladite manse et des terres de celle-ci à partir de maintenant jusqu'à la Saint-Michel excepté le foin que recevra ledit Bertrand.

De même, qu'une fois le foin reçu ledit Bertrand paie un quart de la taille suivante ou en cours.

De même, que ledit Bertrand ne sera pas tenu de payer ledit cens de quatre sestiers et une émine de froment et de deux poules jusqu'à la Saint-Michel prochaine dans un an puisque il ne recevra pas cette présente année de revenus à l'exception du foin à venir. De même, que ledit sire aumônier doit renoncer pour ledit Bertrand, à la chaux et aux semailles présentes actuellement dans la dite manse. De même, qu'il paie ladite somme de six poules et deux chevreaux, à savoir les poules à partir de maintenant jusqu'au Carniprivium (6) et lesdits chevreaux à partir d'aujourd'hui jusqu'à la prochaine Pentecôte.

Concernant les mesures à grains dans la baronnie d'Hierle, P.A. CLEMENT nous rappelait (L.C.C n° 117) qu'en 1434, il existait 2 mesures différentes pour les graines :

Le sestier censuel ou sestier du prieur seigneur vaut 58,59 litres.

Le setier mercadal ou sestier du baron d'Hierle vaut 77,70 litres. Cette mesure était appliquée dans 19 paroisses dont Avèze.

La maison du chanoine fondateur et du chapelain

De 1481-1561

Il suffit de parcourir l'état des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan établi en 1561 (7) pour situer dans le village l'implantation de « l'ostal » de la chapellenie (plan ci-après)

« La chapellenie de Ste-Catherine, 1 maison à 3 étages et solier (solives et plafonds) confront du levant avec la carrierasse, du couchant avec Anthoine Borrel, de bise avec la carrierasse . Antoine Borrel, une maison à trois étages et solier (solives et plafonds) confront l'ostal du chapelain de Ste-Catherine, du couchant Anthoine Trelhes, de bise avec la carrierasse .

Les hoirs d'Anthoine Trelhes, une maison et solier confront du levant de Anthoine Borrel, de la bise avec la carrierasse et couchant avec autre chemin. »

L'ostal du chapelain de Ste-Catherine.

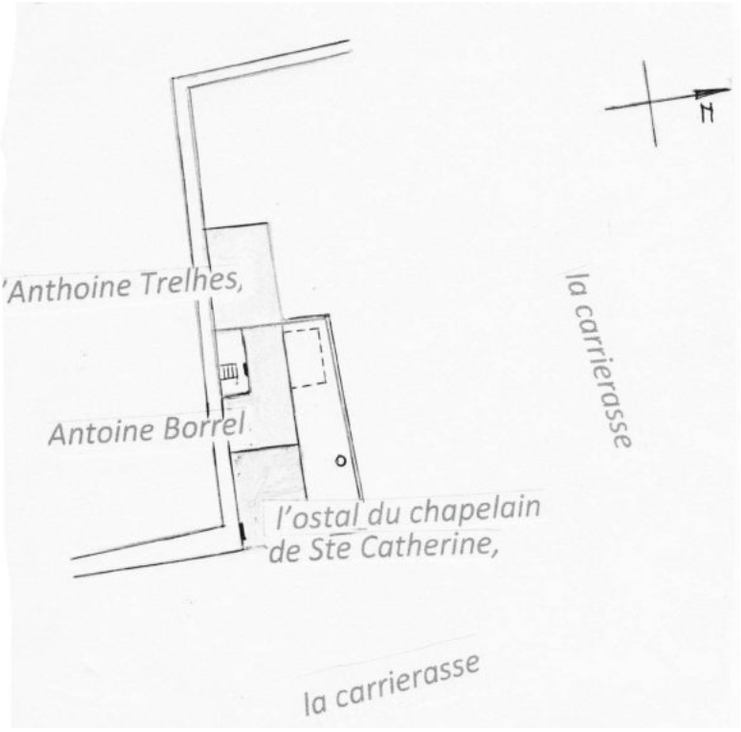

Les dotations de terres

Lieu-dit Falguières aujourd'hui le mas du Pouchonet, en rive gauche de l'Arre, près du pont.

En 1791, l'abbé André Sylvain, nous rappelle « que diverses possessions de la chapellenie dépendent du mas du Pouchonet, jadis appelé de Falguières. (8) »

En 1561 : une partie du lieu-dit « Falguiéres » appartenait à Guillaume Martin dit Pouchonet au mas de Capion : une maison, estable, porchier, galinier, obradou por tira la cedo et quatre fours et deux petits fours à pain, cour close ; vigne arbres fruitiers, noyers, vigne. En 1561, ce domaine appartient à Anthony Martin-Pouchonet. En 1657, le marquis de Ginestous est propriétaire du domaine, héritage des aïeules de la famille d'Anthony Martin- Pouchonet (9).

- François de Ginestous, conseiller du Roi et viguier du Vigan possède au lieu-dit appelée Felguiéres sur le mas du Pouchonet : maisons… vigne, olivettes, terres labourables, castanet, confront du midy la rivière d'Arre, du couchant le Coudoulous, partie le sieur Estienne Maystre, Estienne Martin, Jean Sur-

ville, France de Sobert... Autre pièce appelée le moulin de Cayrol, confront le midy avec la rivière l'Arre, du couchant avec le mas du Pouchonnet.

Estienne Maystre possède une « pièce » appelée Falguières, située sur la paroisse d'Avèze, consistant en un pré arrosable, castanet, vigne, une maison clède confront du levant avec noble François de Ginestous du Vigan, partie avec Etienne Martin… faisant aussi escayre avec le chemin allant du Vigan au Pont Dandon, entre autre escayre Jacques Masseport du midy avec noble Mlle de Sobert, du couchant avec la rivière du Coudoulous , partie autre pièce dudit sieur qui fait division de tailhable sur la paroisse de Molières et avec le Pont Dandon et la dite rivière le Coudoulous…

La famille Maystre, originaire de Bréau, se trouve alliée avec les de Surville (mariages). Estienne Maystre aurait bien hérité de la manse décrite sur le contrat notarié de la fondation de la chapellenie….

Nous signalons que David Malibran et son fils François Malibran d'Avèze (1778) sont fermiers.

Estienne Martin possède une pièce appelée «Felguiéres » sur Avèze, constituant en « vigne, faible prézage et talhader confront avec Estienne Maystre, Moyse Guiraud et Noble François de Ginestous ».

En 1770 : le comte de Montcalm-Gozon prend possession du château d'Avèze. Il achète à Jean André César de Ginestous du Vigan les propriétés du Pouchonet et Cayrol. Il était aussi propriétaire du pont sur l'Arre, situé en face de ses terres (aujourd'hui dénommé le vieux pont).

Avèze, vue du ciel.. 1481…2014

Avèze : le pont sur l'Arre (XVIII[ème] siècle)

De 1561 à 1789

La communauté d'Avèze devient protestante en 1561, sous l'influence de Claude de Vabre, seigneur de Beaufort et d'Avèze et coseigneur d'Arre ; il était l'un des principaux chefs huguenots de la région. La chapelle S[te]-Catherine « dite du château » fut transformée en temple. L'église N.D. est abandonnée, il ne restait plus que deux familles catholiques, le prieur Cabanis quitte ses fonctions en 1571.

La communauté protestante s'organise pour délibérer après le culte du dimanche, les réunions se tenaient dans l'ancienne chapelle aménagée en temple ; la nouvelle communauté décide de prendre possession du cimetière.

Le premier compoix a été établi en 1601 dans le temple. Les consuls protestants d'Avèze ont prêté fidélité au roi, dans le temple « dudit château » en présence de la marquise d'Avèze, du bailli et du pasteur (registre paroissial de 1632) en application de l'édit de grâce ou édit d'Alais, accordé par Louis XIII.

Les lieux de culte de la minorité catholique

En 1636, Frézols de Vabre, catholique, prend possession de la seigneurie d'Avèze. Il interdit l'accès de l'ancienne chapelle à ses vassaux pour l'exercice du culte. De 1637 à 1685, le culte fut célébré dans une maison en face du château, ensuite en bas du village au quartier de la Carrierasse puis en 1643, un local a été acheté pour construire un temple, au milieu du lieu-dit la Calade qui servira aussi de lieu de réunion. Avèze décompte en 1665 : 400 protes-

tants, 20 catholiques – en 1668 : 323 protestants et 47 catholiques.

La nouvelle famille seigneuriale décida de réaménager la chapelle Ste-Catherine en église paroissiale suite à un refus décidé par les consuls de faire réparer l'église N.D., abandonnée depuis 1561 - demande formulée par le prieur Louis de Méridat.

Louis de Méridat est archidiacre de la cathédrale de Nîmes et prieur d'Avèze (1633-1670). Il désigne François Lapize comme curé de la paroisse en 1670.

Charles Malien, Louis Randon, Antoine de Mazeran occupèrent le poste de chapelain de la chapellenie Ste-Catherine de 1660 à 1705. La première visite épiscopale du diocèse de Nîmes est signalée par Mgr Séguier : « nous sommes descendus à Avèze, petit lieu agréable, situé au pied de la montagne et près de la rivière. C'est un prieuré simple de 10 écus de rente annexé au premier archidiaconat de Nîmes, il y a une chapelle sous le titre de Ste-Catherine qui a maintenant que 3 ou 4 cestiers de bled de rente mais on dit qu'il y a beaucoup de biens aliénés. Il y a 20 communiants à Avèze, tout le reste est huguenot. On fait le service dans un petit local de la cour du château. Il n'y a point de maison presbytérale, ni de cimetière clos… », d'après l'historien Ménard. Un article royal inscrit dans l'édit révoquant l'édit de Nantes (1685) oblige tous les sujets du royaume à professer la religion catholique avec pour conséquence la suppression des temples et des cimetières protestants. Le temple d'Avèze est démoli, il sera reconstruit en 1828 sur son emplacement actuel. Le cimetière a été interdit d'accès aux protestants pour être cédé à trois ou quatre famille catholiques ; ainsi les protestants furent obligés d'acheter un terrain ou de s'enterrer chez eux.

Les visites pastorales

En 1687, pour répondre aux ordres de l'intendant Basville, les notables d'Avèze devaient choisir deux consuls, choisis parmi les propriétaires anciennement catholiques : Victor Gibert, fils de Jean Gibert est nommé premier consul et ne peuvent désigner comme second consul qu'un nouveau converti Guillaume Sarran.

Mgr de Saulz, évêque d'Alais vient à Avèze pour y établir « un bureau de charité », ses membres se réunissaient dans la chapelle Ste-Catherine du château, à l'issue de la messe. On procédait à la distribution de nourriture et secours en argent pour les pauvres originaires ou domiciliés depuis trois ans dans la paroisse – sous condition que les bénéficiaires de ces dons fréquentent les offices et envoient leurs enfants au catéchisme. L'évêque d'Alais organise de nombreuses visites à Avèze de 1689 à 1698 ; l'église N.D. fut reconstruite en 1694. Avèze fut fortifié sur décision des consuls suite à une tentative d'incendie dans l'église provoquée par des camisards en 1703 ; l'église fut réparée trois ans plus tard malgré des dégâts peu importants.

Etienne Poujade, vicaire perpétuel de Notre-Dame d'Avèze déclare le 10 octobre 1738 au grand collecteur de Nîmes que les revenus de cette paroisse sont de 355 l. et les charges de 280 l. Etienne Poujade, comme chapelain de la chapellenie Ste-Catherine déclare ce même jour, à l'évêque d'Alais, comme collecteur : « la chapelle ne demande pas de résidence et n'a pas de patron… les revenus sont de 14 l. 10 s. ; il faut payer 3 l. pour les décimes et dire 12 messes par an suivant la fondation, les messes représentent 12 l. par an suivant la fondation »

Les biens de la chapellenie en 1789

De 1743 à 1767, les curés Joseph Banes et Jacques Sarran ont cumulé les fonctions de prêtre de la paroisse et de chapelain. L'abbé Sylvain a été nommé curé de la paroisse d'Avèze et fut le dernier chapelain… Il prononça le serment de fidélité, en 1789, avec réserves devant ses paroissiens. Le 8 janvier 1791, il communiqua à la municipalité d'Avèze :

« N. 40 : Chapelle Ste-Catherine d'Avèze vierge martyr. M. André Sylvain, chapelain de la chapelle Ste-Catherine déclare que les revenus de chapelle consistaient en quatre setiers et deux cartes seigle, mesure d'Avèze et deux poules de censives établies sur diverses possessions dépendant du mas de Pouchonet, jadis appelé de Falguière, dans la dite paroisse, mais pour éviter un procès à raison de la mesure, cette censive fut fixée à la somme de 40 livres par transaction du 19 novembre 1777 entre M. Jean-André de Ginestous, gouverneur du Vigan et François Malibran d'Avèze. »

« N. 41 : Cette chapelle a encore une redevance d'un quintal de porc salé sur le mas de Puech Mouisson, paroisse d'Aumessas. Me Aguze a le titre qu'il déclare avoir acheté 96 livres et qu'il offre de remettre à ce prix. »

Pour conclure ce chapitre, il est intéressant de noter ici un extrait du « Livre de mémoire (1820-1885) » de François Saunier, menuisier (en remerciant notre cousin H. Crébassa, aujourd'hui disparu et sa famille de nous avoir communiqué le document de son aïeul.) En cf. au chapitre : Note

ecclésiastique. « …Quand Monseigneur Saulz fit sa visite dans une chapelle du château – que bien des anciens avons encore vue exister et on y disait encore la messe avant 1789 et que moi -même ai vue encore avant qu'elle fut convertie en magasin de bois et qu'elle nous servait de boutique en 1830. Quand Mr le Comte de Montcalm fit réparer une partie du château, elle était adossée à une tour du château extérieurement, on voyait encore certains vestiges, je me le rappelle fort de ce toit à droite en entrant dans le vestibule d'en bas, là où j'ai travaillé trois ans […] en 1770, la population était répartie, savoir 80 catholiques et 140 religionnaires… il y avait alors un seul maître d'école… Dans l'étendue de la paroisse se trouvait encore une chapellenie sous le titre de Ste-Catherine … Pas de précision sur sa situation, les revenus de cette chapellenie consistaient en 18 cartes de seigle et deux poulets, le tout prévaloir sur quelques terres dans le territoire d'Avèze.»

Bibliographie

Avril J., « En marge du clergé paroissial : les chapelains de chapellenies », *Actes des congrès de la Société des médiévistes de l'enseignement supérieur*, année 1991, vol. 22, pp. 121-123.
Gaudemet J., « La paroisse au Moyen Âge », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 59, 1973, p. 5-21.
Jean Brun, *Historique d'Avèze*, 1891, réédition Lacour.
Charles Raisin-Dadre, « En Cévennes, l'église réformée d'Avèze sous l'ancien régime », *BSHFP* 83 (1934), pp. 440-63.
Pierre Gorlier. *Le Vigan à travers les siècles :* histoire d'une cité languedocienne. Editions de la Licorne, 1955 - 359 *pages.*
Robert Sauzet. *Les Cévennes catholiques, histoire d'une fidélité*, 16ème-20ème siècles, 2002, Librairie Perrin.
Laurent Puech, *Languedoc protestant. Itinéraires huguenots*, XVIème-XVIIIème siècle éditeur : Études et communications, 1997.
Manuscrit inédit :
Le livre de mémoire de François Saunier, menuisier à Avèze.
De la maison de la chapellenie (15ème siècle) à la maison Bastide (19ème siècle) : même engagement, par R. Bastide

Sources

Les archives de Y. Chassin du Guerny par consultation internet. « Geneanet ».
Archives communales du Vigan, antérieures à 1790 (F. Tessier).
Pour la transcription et traduction des textes du 15° siècle : Hélène Zettel, élève de l'École des chartes.

Notes

1 Ref. : J. Brun, Ch. Raisin-Dadre, l'abbé Goiffon et Fr. Saunier.
2 Nous avons retrouvé la périodicité des messes lors du compte-rendu du chapelain Poujade en 1738 – cf. p. 14.) Arch. dép. Gard : Notaires – J. Prunet (1 E 1391)- R. Madier (2 E 1 940) – J. de Masseport (2 E 1 1286 et 2 E 1 1216).
3 Not : J. de Masseport -2E 1 1286.
4 Arch. dép. du Gard : notaire – Masseport : 2 E 1 1286 Biblio. de Nîmes m.s. 598.
5 Arch. dép. du Gard : C 174. Montfajon 1 e 1391 ; J. de Masseport : E 1286 : A. Bilanges 1 E 1556.
6 Carniprivium désigne tantôt le dimanche du Septuagésime, donc le 9° dimanche avant Pâques, soit les premiers jours du carême. (Carniprivium, contraction évidente de *carnis privium* (empêchement ou privation de viande) = début du carême. Michel Wienin).
7 Avèze - Arch. dép. du Gard A.G. C 1740.
8 c.f ; p .24
9 Sur le compoix d'Avèze (1657) - Arch. dép. du Gard. E. dépôt 129/ 1.

Le coin du trésorier

Hors-série : À compter du 1er octobre nous appliquons une nouvelle grille de tarif pour nos hors-série (voir page 32). Les prix indiqués n'incluent plus les frais d'expédition qui vous seront communiqués sur demande (contact@cevenols.fr ou 07 81 88 88 36).

Paiements par virement : Nous vous invitons à utiliser les virements en ligne pour tous vos paiements. C'est simple, économique, cela laisse une trace sur nos relevés bancaires et facilite le travail du trésorier. Notre IBAN (LCC Font-Vive) : R23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 (vous le trouverez en page 2 de chaque numéro de notre revue).
Les adhérents qui ont tendance à oublier de régler leur cotisation peuvent également faire un ordre de virement annuel permanent à l'échéance du 1er janvier.
Merci à tous pour votre fidélité,
Paul Mazière

Convocation et élection des consuls de la paroisse de Saint-Jean-du-Pin

Source : archives municipales d'Alès, chartrier d'Arènes, dossier 46.

En 1625, mercredi huitième jour du mois de janvier au lieu du Provençal place publique, par devant Monsieur Jacques Pichon bachelier ès droit, régent en la terre et juridiction d'Arènes et Soubcanton environ midi,

se sont présentés capitaine Jean Brunion consul de l'année passée de ladite paroisse, Jean Meynadier, Pierre Deleuze, Claude Gavenel, Jean Lafont sieur de François, Privat Elzière, Jean Auriol, André Meynadier, Christophe Meynadier, Pierre Pages et Claude Auriol tous habitants de ladite paroisse Saint-Jean-du-Pin, comme faisant la plus grande et saine partie de ceux-ci tant en leur nom que des autres habitants absents, lesquels on dit suivant ordre et ancienne coutume de tout temps observée, s'être assemblés au présent lieu et place pour procéder à l'élection consulaire pour la présente année 1625 et à cet effet tous unanimement et sans divergences conférés ensemble sur ladite élection, ont élu et nommé pour consuls et syndics ladite année courant 1625 en ladite paroisse du Pin, Claude Chabrier et Jean Malhautier habitants de ladite paroisse, ici présents, qu'ils ont nommés et créés pour exercer ladite charge de consul et de syndic pour faire toutes poursuites requises nécessaires concernant les affaires de la communauté en cours que besoin sera avec promesse qu'ils ont fait d'assister au dit consul où besoin sera et lorsqu'ils en seront requis, requérant le dit sieur régent vouloir faire prêter serment aux dits Chabrier et Malhautier, en présence et autoriser le présent acte.

Monsieur, vu ladite nomination et élections et ayant égard à la dite réquisition a fait prêter serment aux dits Chabrier et Malhautier, à savoir Chabrier la mainmise sur les saints évangiles de Dieu suivant la forme de sa religion et à Malhautier la main levée à Dieu suivant la forme de sa religion, de fidèlement procéder au devoir de leur charge, procurer le profit de ladite paroisse et éviter le dommage ce qu'ils ont promis faire moyennant ce, a autorisé et autorise ladite nomination et création des dits consuls interposant en tout son décret et autorité judiciaire, les sachant et signés son signe, présent Pierre Simon, cardeur et Habram Saint Martin tailleur et Jacques Salles jeune marchand, habitants de la ville d'Alès, illettrés, Brun, Malhautier, ainsi procédé devant nous, noms : Pichon régent, comme le greffier Fornier.

Commentaires de Marie-Lucy Dumas

La paroisse de Saint-Jean-du-Pin se situe à l'ouest d'Alès, la communauté recoupe le territoire de la paroisse. Le seigneur d'Arènes et de Soubcanton, seigneur de Saint-Jean-du-Pin, ne participe pas à l'élection ; il est représenté par son régent Jacques Pichon qui lui en rend compte. Françoise de Saulsan, dernière héritière s'est mariée en 1611 avec César de La Tour-du-Pin, baron de Voguedemar, marquis de la Charce, avec qui elle aura 10 enfants.

Les onze habitants de la paroisse dite « la plus grande et saine partie » représentant tous les autres, sont les propriétaires les plus fortunés ; comme de coutume ils sont les électeurs des consuls. D'après les fiefs du Comté d'Alès[1] en 1596, la paroisse compte à cette date « 32 habitants ou feux » en gros 140 habitants. Ils se rassemblent au lieu-dit Le Provençal, sur la place publique, où tout un chacun peut les voir. C'est le lieu en face de l'ancien château de Soubcanton, ce qui indique une pratique ancienne, car il ne reste plus de ce château que quelques murs au XVIIe siècle.

La présence du représentant du seigneur et le lieu de l'élection sont les indicateurs de ce que le droit d'élire représentants, syndics ou consuls, a été accordé par le seigneur du lieu à la population de son mandement, fin XIIIe siècle, dans la foulée des chartes de franchises urbaines des familles comtales Pelet et Anduze.

On ignore comment les hommes les plus fortunés procèdent à l'élection : tirage au sort ? cooptation ? Désignation sans nul doute à l'avance, car étant un petit nombre admissible à cette charge, ils y accèdent, à tour de rôle, pour un an.

La paroisse de Saint-Jean-du-Pin est en grande partie composée de protestants ; en application de l'édit de Nantes, le consulat est mixte. Celui qui jure sur les saints évangiles est catholique (Chabrier) et l'autre protestant (Malhautier). On note l'absence du curé, qui, dans les villages catholiques, est présent à cette formalité élective.

1 *Le comté d'Alès de Henry de Montmorency,* présenté, mis en forme et annoté par Gérard Caillat, Hors Série de L.C.C. n° 59.

La 42e assemblée générale de L.C.C. s'est tenue à Barjac le 22 août.

Edouard Chaulet, maire de Barjac nous a fait l'honneur de nous entretenir de l'histoire de Barjac et de son principal édifice le château des comtes Beauvoir Grimoard du Roure. Il offrit à tous les participants deux bouteilles de vin de la cave coopérative de Barjac.

Après les rapports moraux de la présidente et du trésorier, l'assemblée a élu deux nouveaux membres au conseil d'administration : Madeleine Souche et Jean-Marie Comte. Puis suivit un apéritif offert par la mairie. Le restaurant « Les stalagmites » d'Orgnac nous accueillit pour le repas. les membres du Lien ont pu suivre une visite du château-mairie de Barjac, guidée et commentée par un maire plein d'humour qui a su nous faire découvrir l'ancienne demeure des seigneurs du Roure heureusement sauvegardée et mise en valeur lors de son aménagement en mairie. Au rez-de-chaussée, les anciennes écuries magnifiquement voûtées sont devenues une médiathèque richement pourvue, tendis que les cuisines devenaient un cinéma d'art et d'essai. À l'étage une immense salle dotée d'une magnifique porte Renaissance accueille mariages, expositions et festivités. Ensuite au gré des couloirs et escaliers, dans de belles salles où les éléments d'architecture et de décoration ont été soigneusement conservés, sont répartis les bureaux de l'administration communale. Monsieur le maire nous a fait remarquer dans son bureau un immense miroir, précisant : « au moins, ici, il y en a un qui réfléchit »… Puis la visite du village s'est poursuivie sous la houlette de Michel Sarrazin et des amis de Racines et Patrimoine Occitan.

Notre nouveau boursier

Nous avons reçu cette année à notre grande satisfaction 4 dossiers en réponse à notre appel à candidature.

Romain Daudé : Une éducation au pensionnat sous la monarchie de juillet, les lettres de Louis et Ernest Teissier du Cros à leurs parents (1830-1833).

Camille Bouffliès : l'étude anthropologique des dolmens N° 1 et 2 des « Abrits » à Beaulieu, dans le sud de l'Ardèche.

Cédric Touzaa : sur le petit patrimoine de la région de Notre-Dame-de-la-Rouvière et St-André-de-Majencoules.

Et enfin celui qui a recueilli nos suffrages : Alexandre Lapleau, une analyse de la dernière révolte d'Henri de Rohan (1624-1629).

Alexandre Lapleau, est étudiant en master 2 en Histoire, parcours TRACES à l'université Paul Valéry de Montpellier et a effectué un master 1 en histoire des religions et des sociétés modernes et contemporaines avec mention très bien. Ce qui a intéressé la majorité du jury de l'attribution de la bourse est sa démarche qui porte sur 3 points :

- l'analyse de sources de la saga de Rohan
- la restitution cartographique de ses campagnes pour comprendre sa stratégie
- et l'analyse des traces que la révolte a pu laisser dans les archives des localités touchées.

Son objectif est la construction d'un nouveau récit « rafraîchi » de l'ultime rébellion huguenote.

À vous tous lecteurs qui fréquentez les archives locales, si vous y trouvez des échos de la guerre de Rohan, merci d'adresser photos, références et remarques à L.C.C. qui transmettra à Alexandre Lapleau.

Nous avons reçu

Le Midi Rouge, n° 25, juin 2015.

Parmi les sujets traités : Militantisme de gauche des élites culturelles en Languedoc-Roussillon depuis 1945, par Hélène Chaubin ; L'Action catholique ouvrière dans le Gard de 1950 aux années 1980, par Anne-Laure Roul.

André Chapus, ***Le clergé du Gard de 1789 à 1821***, éditions de la Fenestrelle, 2015.

Extrait de *Midi Libre* : Fruit de cinq années de recherches effectuées par le président de la société d'histoire du diocèse de Nîmes, ancien membre de la société de Lascours, l'ouvrage de cinq cents pages a été préfacé par Michel Vovelle, historien et enseignant à la Sorbonne, spécialiste de la Révolution française. C'est en éclusant les archives départementales et celles de l'évêché, que le père Chapus a accompli ce travail de fourmi, aboutissant à l'inventaire des quelque mille huit cents prêtres ordonnés durant trente années troubles de l'histoire gardoise.

On trouve de tout … dans les registres paroissiaux

Paroisse des Salelles (Ardèche)

L'an de grâce 1752 et le premier jour de juillet a été enterrée une fille trouvée morte dans la rivière de Chassezac le jour d'avant à l'occasion d'une grande inondation, ne sachant de quel pays elle peut être, ledit enterrement fait en présence de Joseph Lavie d'icelle paroisse des Salelles diocèse de Viviers et de Jean Bernard du lieu de Marvignes paroisse de Chambonas diocèse d'Uzès illettrés. Régis curé de la paroisse.

Des archives de la Lozère

PATRIMOINE

Le fonds de l'érudit Marius Balmelle, une source historique exceptionnelle

Lorsque les Archives départementales de la Lozère apprennent au cours de l'année 2013 que M^me^ Promeyrat leur a légué les archives de son père, Marius Balmelle, elles étaient loin de croire à un tel trésor.

Marius Balmelle, un esprit encyclopédique au service de la Lozère

Marius Balmelle est né à Mende en 1892. Après des études secondaires au collège de Mende, puis à l'École nationale des industries agricoles de Douai, il suit, à Paris, où il a été nommé aux Contributions indirectes, les cours du Collège de France, du Muséum et de l'Institut du Radium.

Revenu à Mende en 1917, il publie, l'année suivante, grâce à une subvention du Conseil général, *Les richesses du sous-sol et les richesses hydrauliques de la Lozère*, où, en précurseur, il préconise d'utiliser la force hydraulique de la Borne, du Chassezac et de l'Allier. Après avoir donné en 1922 un *Aperçu géologique sur la Lozère*, Marius Balmelle cosigne le *Précis d'histoire du Gévaudan*, récompensé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et l'*Histoire de Mende*, qui lui vaut d'être lauréat de l'Académie française. Il se spécialise par la suite dans l'archéologie, publiant notamment *Histoire et archéologie des Causses et des Gorges du Tarn* (1936), deux *Répertoires archéologiques* (1937 et 1945) et *Javols* (1957). À partir des années 1940, Marius Balmelle se lance dans la rédaction des 7 volumes de la *Bibliographie du Gévaudan*. Il est également, durant toute sa vie, le collaborateur prolixe d'un nombre incalculable de revues.

Inspecteur de la Société française d'archéologie, correspondant départemental des Antiquaires de France, membre de la Commission des sites, M. Balmelle participe également à de très nombreuses sociétés savantes de province, fonde en 1927 la *Revue des Provinces de France* et anime la Société des Lettres de la Lozère dont il devient président de 1950 à 1958.

Travailleur infatigable, cet amoureux de la Lozère décède à Mende en 1969.

Des archives d'une richesse insoupçonnée pour l'histoire du département

Le fonds Marius Balmelle se compose d'archives papier, seules classées à ce jour sous la cote 128 J, que complètent une bibliothèque et un fonds iconographique très riche provenant de sa collection personnelle et de son oncle, l'éditeur Planchon. Ce fonds est à l'image de cet érudit éclectique et très métho-dique : il aborde tous les domaines historiques (archéologie, économie, démographie, religion, tourisme, patrimoine, climat…), et ce, sur la longue durée, car Marius Balmelle s'intéresse aussi bien à l'histoire ancienne et moderne qu'à l'histoire du temps présent.

Ses archives, toujours bien identifiées, forment plusieurs grands ensembles :

- les papiers de la famille Planchon-Balmelle, notamment des lettres concernant la guerre de 1870 et des documents sur la librairie Planchon de Mende ;
- ses dossiers documentaires sur la Lozère de son époque et ses carnets de notes qui, rédigés de 1911 à 1948, fourmillent de détails sur la vie à Mende, notamment lors des deux conflits mondiaux ;
- les documents reflétant sa participation à la vie culturelle et scientifique du premier XX^e^ siècle, dont une abondante correspondance avec des personnalités scientifiques éminentes ;

Dessin du marabout de Lanuéjols que l'on peut attribuer à Jean-Joseph-Marie Ignon (1792-1857) et conservé dans le fonds Marius Balmelle. Arch. dép. Lozère, 128 J 168

- ses dossiers de travail sur l'histoire du Gévaudan : notes manuscrites de lecture ou de bibliographie, documentation diverse avec parfois des documents originaux, brouillons de publications ;
- ses collections, notamment d'archives privées comme celles de J.J.M. Ignon.

Ce fonds désormais accessible à tout un chacun, permet de satisfaire bien des recherches et s'avère incontournable pour l'histoire de la Lozère. Venez le consulter : vous ne serez pas déçu !

Histoire / Patrimoine

À Villefort l'église des Pénitents noirs au centre, actuel restaurant La Brindille.

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 164, avec sommaire).	30,00 €

Familles

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick Chassin du Guerny)	5,00 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)	5,00 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	3,00 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel daudet)	12,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)		12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole)	Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)		3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)		5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)		4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)		12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle		12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)		6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)		3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)		6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)		9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)		4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition		20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD	5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)	15,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Janvier-Mars 2016
N° 184 - 7 €

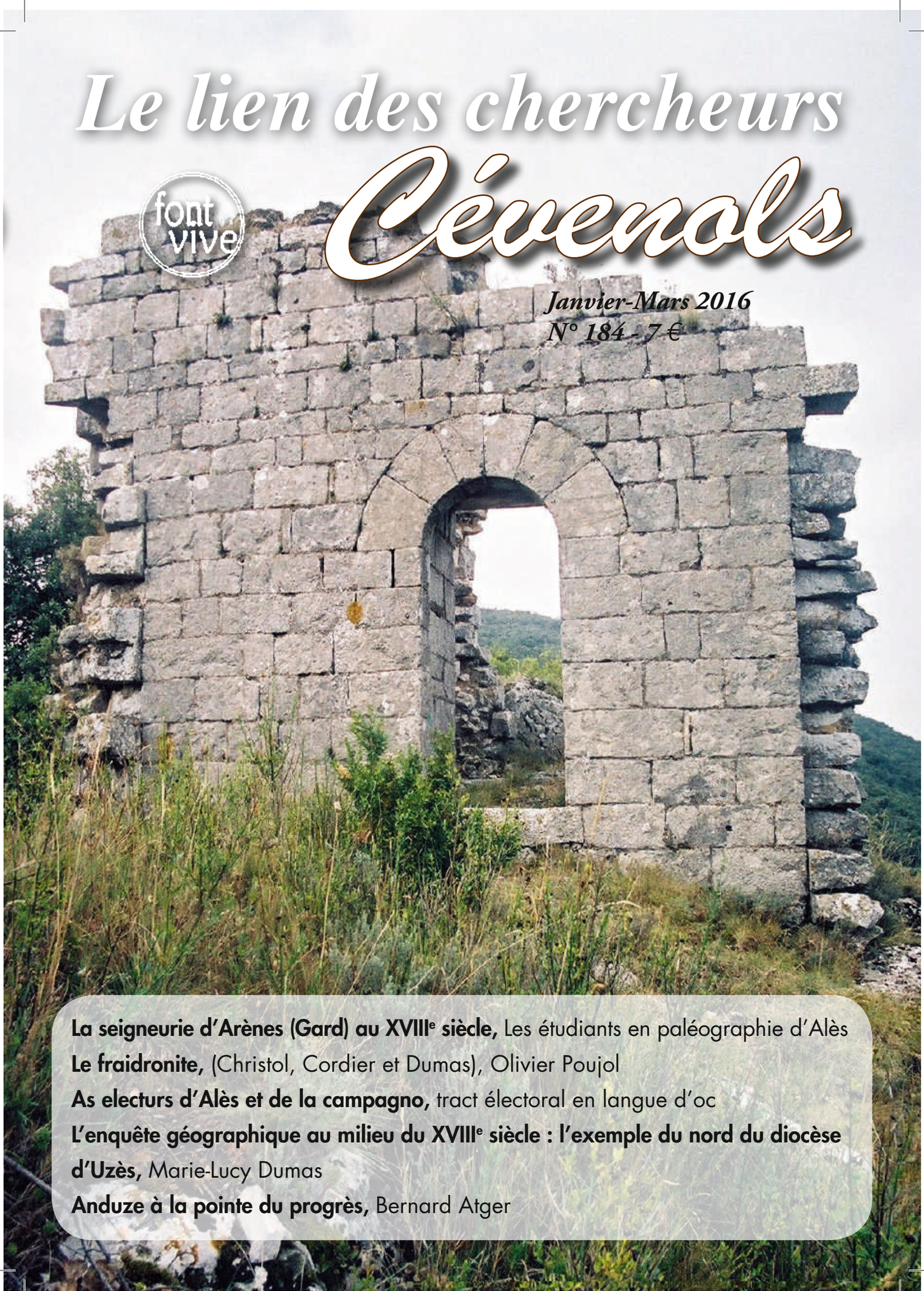

La seigneurie d'Arènes (Gard) au XVIII^e siècle, Les étudiants en paléographie d'Alès
Le fraidronite, (Christol, Cordier et Dumas), Olivier Poujol
As electurs d'Alès et de la campagno, tract électoral en langue d'oc
L'enquête géographique au milieu du XVIII^e siècle : l'exemple du nord du diocèse d'Uzès, Marie-Lucy Dumas
Anduze à la pointe du progrès, Bernard Atger

Sommaire

• **La seigneurie d'Arènes (Gard) au XVIII^e siècle par les étudiants en paléographie d'Alès,** p. 4

• **Anduze à la pointe du progrès, par Bernard Atger,** p. 12

• **Le fraidronite, (Christol, Cordier et Dumas) par Olivier Poujol,** p. 13

• **Aux électeurs, tract électoral en langue d'oc, traduit et commenté par Michel Wienin,** p. 21

• **L'enquête géographique au milieu du XVIII^e siècle : l'exemple du nord du diocèse d'Uzès par Marie-Lucy Dumas,** p. 24

• **Nous avons reçu,** p. 30

• **À lire, à consulter,** p. 31

Photo de couverture (Paul Mazière) : Les derniers vestiges du château de Souscanton dont il ne restait, en 1598, que quelques murs et des cazals.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Patrick Arnault
Trésoriers : Paul Mazière et Robert Laganier

Conseil d'administration Patrick Arnault, Bernard Atger, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Jean-Marie Comte, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction
Bernard Atger, Christine Atger, André Claveirole, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Nadine Rouayroux, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 euros ; adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal, à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, 3 Grand Rue 30450 Génolhac
IBAN FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012

Mise à jour octobre 2015

Agenda du premier trimestre 2016

Cours d'histoire alésienne et paléographie par les textes, par Marie-Lucy Dumas.

Lundi 4 janvier : Alès au début du XIII^e siècle (cartes, environs, chemins, tracé du Gardon et des autres ruisseaux) ; exercice : lecture de dessins et croquis anciens.

Lundi 1^er février : Les noms de rue du compoix occitan de 1425.

Lundi 7 mars : Suite de ce travail
Inscription obligatoire aux cours auprès de l'Université populaire du Grand Alès, espace André Chamson, 30100 Alès, universetepopulaire@cegetel.net

Éditorial

Le dernier ouvrage de Pierre Albert Clément

Cela faisait déjà quelques années qu'il nous tenait au courant de l'avancée de son ouvrage sur Sauve, lors des A.G. de notre association, puis de ses démarches sans résultat pour trouver un éditeur, ce qui l'incita à réfléchir à une autoédition dont la concrétisation lui causa de nombreux soucis en 2014. Fort heureusement, son épouse et ses enfants transférèrent tout ce dossier à l'association SAUVE EST LA qui depuis le printemps 2015 mit tout en œuvre pour cette publication. Grand merci à elle.

Le livre « Une histoire de Sauve » a été présenté lors d'un HOMMAGE à PIERRE ALBERT CLÉMENT, le samedi 7 novembre à Sauve.

Le public nombreux, 180 personnes, a pu entendre les témoignages de plusieurs de ses amis ou admirateurs : Alexandra Mollard, maire de Sauve, Olivier Gaillard, conseiller départemental, Robert Cahu, maire de Canaules, Marie-Lucy Dumas, présidente du Lien des Chercheurs Cévenols, Max Chaleil, éditeur, Marinette Mazoyer et Georges Péladan, écrivains occitans, Daniel Rouquette, son complice des fêtes de Canaules, Danielle Rieu, conteuse, Claude Raynaud et Nicolas Faucherre, archéologues. Un diaporama réalisé par l'association SAUVE EST LA a évoqué « les lieux-dits de Pierre Albert Clément » et « quelques moments de vie », du maquis de Champ-Domergue au club de foot de Canaules…

Chantre des chemins et des bergers de sa Cévenne, Pierre Albert Clément aura sa vie durant été habité par Sauve, cette drôle de cité en amphithéâtre prise entre une mer de rochers et une résurgence du Vidourle. Fruit de soixante ans d'imprégnation, le manuscrit auquel il travaillait lorsqu'il s'est éteint en 2014 a été mis en forme par l'association SAUVE EST LA.

Voici donc une *histoire de Sauve*, vue par un auteur amoureux et dépositaire des savoir-faire d'autrefois, nous faisant partager sa passion pour les produits de son terroir, de la cerise à la fourche de micocoulier, pour la renommée de ses foires et marchés, comme sa connaissance des grandes familles féodales du Midi et des luttes religieuses du passé. Ce texte, enrichi d'une illustration en grande partie inédite, constitue une synthèse attendue sur une ville au vaste rayonnement.

Ce livre de 336 pages, illustré de nombreuses cartes et de photographies anciennes et actuelles, est édité par l'association SAUVE EST LA.

Il est en vente au prix de 20 € dans les offices de tourisme de Sauve, Saint-Hippolyte-du-Fort et Quissac et dans les librairies de Sauve, Saint-Hippolyte, Anduze, Alès. Il peut être également commandé auprès de l'association SAUVE EST LA (port en sus).

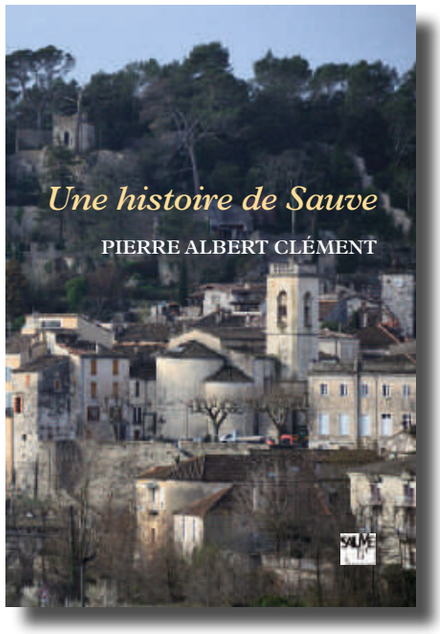

Balade à Meyrannes

photo : Pierre Chante.

Samedi 10 octobre une quinzaine de personnes se sont retrouvées à Meyrannes, sous la conduite de Chantal et Robert, pour partir à la découverte du Mont Grillet dont les constructions en pierres sèches, terrasses, capitelles, clèdes, cabanes… racontent l'histoire sociale, économique, technique et démographique du Moyen Âge à nos jours. Elles façonnent un paysage lithique dont l'élaboration repose sur une utilisation minutieuse et obstinée de la moindre parcelle de terre. Cette promenade matinale à la découverte de cette architecture en plein air permit de nombreux échanges pour philosopher sur le travail et sur sa trace, sur l'utile et le nécessaire. Après un pique-nique sous un chêne centenaire, l'après-midi permit de visiter l'église de Meyrannes, un ancien prieuré et le musée de l'association Serres et Calades.

La seigneurie d'Arènes au XVIIIe siècle

par les étudiants en paléographie d'Alès

Travail de recherche effectué par Caroline Barnouin, Philippe Bicot, Élie Corrado, Sylvie Lucas, Nathalie Mazauric, Marinette Mazodier et leur professeur Marie-Lucy Dumas, dans le cadre du cours de paléographie aux archives municipales d'Alès.

1) Des archives dormantes

Les archives des anciennes seigneuries et domaines ruraux d'Arènes et de la Bedosse (chartrier d'Arènes) font partie de la donation Guilhem Salavy. Dans les années 1970, cet employé des douanes et deux autres de ses collègues apprirent que le château d'Arènes changeait de propriétaire. L'un d'eux connaissant le nouveau propriétaire, ils purent récupérer une malle d'archives. Ils constituèrent trois lots de documents. Deux lots furent vendus en 1972 à la mairie d'Alès, le troisième fut donné au Musée du Colombier[1] qui ensuite en fit don aux archives municipales.

Le classement de ce fonds d'archives est dû à M. Chassin du Guerny, documentaliste aux Archives Départementales du Gard.

Les archives de la seigneurie d'Arènes occupent 80 dossiers et 3 m linéaires, aux archives municipales d'Alès. Elles concernent des documents du XIIe à la fin du XIXe siècle pour les familles qui se succèdent sur cette seigneurie :

- Soubcanton (1200 à 1437)
- Tortolon et Saulsan (1437 à 1488)
- Saulsan (1488 à 1611)
- La Tour du Pin (1611 à 1674)
- de Roquefeuil (1674 à 1760)
- d'Alphanty (1760 à 1779)
- Chazelles-Churclan puis Courtois de Pélissier (1779 à 1843)

Une grande partie des archives de ces familles se trouvent dans les archives de Doscares, archives de la famille de Roquefeuil, elles aussi inventoriées par Chassin du Guerny[2].

Nous avons été frappés par cette succession de familles sur cette seigneurie, qui se développe du Moyen Âge au XVIIIe siècle par l'absence d'héritier mâle, puis par la vente, en 1760, à une famille marchande de Marseille. La seigneurie d'Arènes est très étendue en superficie, tant en biens propres du seigneur qu'en tenanciers. Bien que vassaux du comte d'Alès, ces seigneurs étaient hauts justiciers bénéficiant de pouvoirs importants. Pourquoi est-elle tombée en des mains roturières au XVIIIe siècle ? Nous avons souhaité étudier cette propriété seigneuriale avant la vente, ce qui nous a amené à consulter le cadastre napoléonien et d'autres documents aux archives départementales.

2) La superficie de la seigneurie : le mandement de Soubcanton et la juridiction de la Bedosse

Le mandement de Soubcanton comprenait les paroisses de Saint-Jean-du-Pin et de Saint-Martin-d'Arènes qui fut la moitié de l'actuelle commune de Saint-Christol-les-Alès, à une demi lieue d'Alès. C'est un mandement ancien dominé par le château de Soubcanton[3] dont il ne reste, en 1598, que quelques murs et des « cazals».

> *Étant ledit Soubcanton, un château ruiné, assis sur un haut rocher, lieu aspic, difficile, désert d'habitants et circonvoisins. Duquel dit château les trois quart appartiennent en propriété à mondit seigneur, et l'autre quart restant à Antoine de Saulsan, seigneur d'Arènes.* (Inventaire du Comté d'Alès).

La juridiction du château de la Bedosse se situe dans la paroisse de Saint-Étienne-d'Alensac (actuellement Alès) et partie de la paroisse de St-Pierre-de Monts (actuelle commune de Mons). La seigneurie de la Bedosse[4] rejoint celle de Soubcanton par mariage de l'héritière Gillette de Monteils avec

1 Grâce à Marc Bordreuil, archéologue et ancien directeur du Musée du Colombier à Alès.

2 Consultable sur Brozer http://www.brozer.fr/telearchives/

3 Thierry Ribaldon, « Un nid d'aigle sur un rocher de corbeau : le château de Soucanton », *Cévennes Magazine 5 septembre 2015*.

4 Chartrier d'Arènes, liasses 61 à 80. La seigneurie de la Bedosse n'est pas étudiée dans cet article.

François de Saulsan en 1548. Ses confronts sont donnés dans la liste des biens du Comté d'Alès :

> *… confronte toute ladite juridiction avec le bout du valat du Rieu, tout le long de la rivière d'Avène jusqu'au chemin de Monts ; et de la monte par ledit chemin jusqu'à un carrefour où il y a trois chemins appelés tribe ; et descend par ledit chemin qui se meut depuis ce carrefour lequel fait division des dîmeries de Saint-Jean d'Alès et de Saint-Étienne d'Alensac jusqu'à un terme qui est près ledit chemin ; auquel terme il y a une croix d'un côté et de l'autre côté une crosse, lequel terme fait division des dîmeries de Saint-Hilaire de Brethmas et de Saint-Étienne ; et de ce terme s'en va droit au valat du Rieu ; et descend par ledit Vallat, lequel fait division du terroir de la Bedosse et de celui de Larnac tant que dure le dit valat jusqu'à la rivière d'Avène*[5].

En 1596, le lieu de Saint-Jean-du-Pin comprend 32 feux, celui de Saint-Martin-d'Arènes, quatre feux, celui de Saint-Christophe-lès-Alès 10 feux et celui de la Bedosse 4 feux. Ce qui nous donne une population totale estimée à 200-250 habitants.

Les paroisses et églises au XVIIIe siècle

Les trois premières se situent dans le diocèse de Nîmes, puis d'Alès, sur la rive droite du Gardon, les trois dernières se situent sur la rive gauche du Gardon, dans le diocèse d'Uzès.

En 1693, le seigneur d'Arènes accorde une pension de 1 salmée de bled mitadenc (*blat mesclat amb de segal* = blé mélangé à du seigle) au prieur Decamps de la chapelle du château [6].

3) La directe du seigneur d'Arènes : un domaine très important

Le cadastre napoléonien de Saint-Christol-lès-Alès donne la liste des parcelles de la baronne Pelissier en 1837 et leur superficie : 347 ha 65 ares répartis essentiellement dans la section C de Valz où se situe le château d'Arènes. Cette superficie a été très peu amputée après la Révolution, elle ne concerne que l'ancien mandement de Soubcanton. À cette date, les 204 parcelles se répartissent en :

163 ha de bois, pâtures et châtaigniers (Lionnet et Grand Bois, La Bruyère)

et le reste, 174 ha, en terres, jardins, mûriers, vignes et oliveraies (La Plaine haute, Bespecha (Respessac), Le Vignal, Arènes, Montagnac, Cauvel, Perieire, Boujac, Montivieille, Manteirargues, Camplong).

L'ensemble des terres autour du château représente 8 ha 88 a. Neuf bâtiments ruraux et maisons sont les anciennes métairies.

Le dénombrement effectué par « *Guillaume Dal-*

Noms	**Localisation actuelle**	**Propriété**
St-Martin-d'Arènes (diocèse de Nîmes puis d'Alès)	Chapelle dans le château, (commune de St-Christol-les-Alès)	Annexe du couvent des Dominicains d'Alès
St-Jean-du-Pin (diocèse de Nîmes puis d'Alès)	Eglise ruinée sous les guerres de religion, reconstruite en 1685.	Annexe du prieuré de St-Germain-de-Montaigu, puis de la cathédrale de Nîmes, le 3ème archidiacre.
St-Christol-lès-Alès (dit Vermeil) (diocèse de Nîmes puis d'Alès)	Associée à St-Pierre-de-Vermeils église ruinée sous les guerres de religion, reconstruite en 1688	Bénéfice simple et séculier du Collège de droit de Montpellier
St-Cécile-de-Brouzenc (diocèse d'Uzès)	Chapelle Dans la commune d'Alès	Prieuré annexé à celui de Navacelles, évêque d'Uzès
St-Étienne-d'Alensac (diocèse d'Uzès)	Dans la commune d'Alès	Prieuré des monastères St-Bernard et Notre-Dame-des-Fonts d'Alès
St-Pierre-de-Mons (diocèse d'Uzès)	Commune de Mons	Prieuré de l'évêque d'Uzès

5 *Le Comté d'Alès d'Henry de Montmorency*, présenté par Gérard Caillat, Hors série n° 59 du *Lien des Chercheurs cévenols*, p. 19.

6 Chartrier d'Arènes, liasse 12.

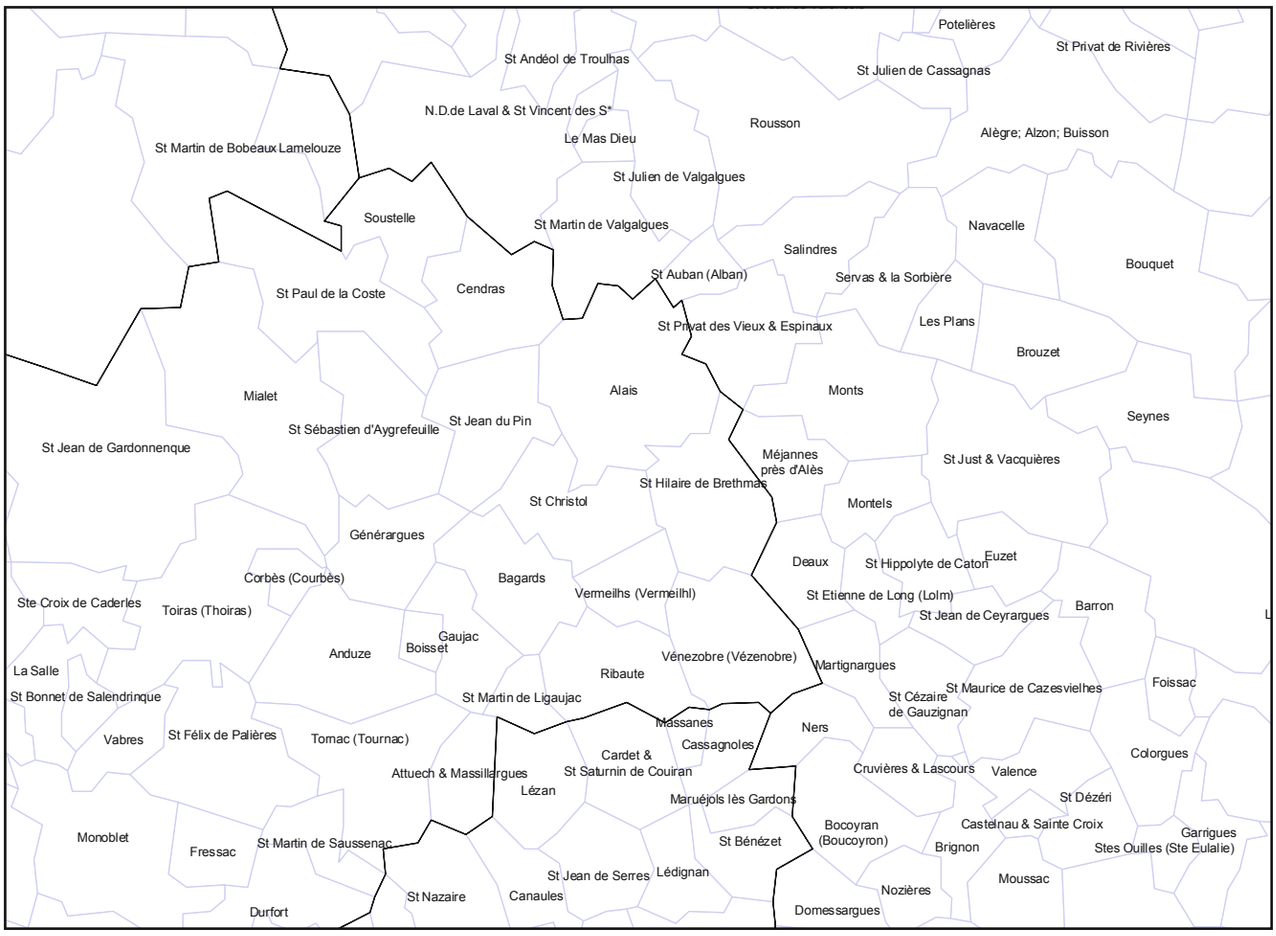

Carte extraite de l'Atlas historique du Languedoc, carte 14, les paroisses au XVIII^e siècle. Le trait noir est la limite entre le diocèse d'Uzès à l'est et celui d'Alès à l'ouest. En bas le diocèse de Nîmes. La paroisse de St-Christol est en fait celle de St-Martin d'Arènes et la paroisse de Vermeils est celle de St-Christol.

phanty, chevalier vicomte de Soubcanton seigneur d'Arènes, de Pin et autres lieux », le 15 septembre 1760, énumère :

a) les biens nobles :

- le château et place d'Arènes avec 80 salmées de terre et 6 autres tènements pour 75 salmées et demi, soit un total de 155 salmées. La salmée d'Alès vaut 79,80 ares, soit un total de 123, 6 ha environ.

b) les domaines et terres allodiales (terres qui ne payent pas de taille) : un total de 202 salmées 3 boisseaux = 161 ha env.

- le domaine du Vignal : 40 salmées. Ce domaine a été acheté par Antoine de Tourtoulon en 1437 pour 120 moutons d'or.
- le domaine de Montagnac : 2 salmées
- le domaine de Boujac : 3 boisseaux
- le domaine de Mentayrargues : 160 salmées

À ces domaines sont rattachées 29 pièces éparses pour un total de 95 salmées (et 99 cartes, 2 émines, 1 boisseau) = 80 ha env.

La directe du seigneur se monte à 364 ha environ.

Mesures agraires d'Alès
La salmée = 79,80 ares
la sétérée = 19,99 ares
la carte = 1 demi émine

En l'absence de la déclaration du Vingtième, on ignore quels revenus le sieur D'Alphanty a déclaré. Le sieur Trelis propriétaire de la seigneurie de la Bedosse, beaucoup plus petite en superficie, déclare 600 livres de revenus annuels avec 64 emphytéotes[7].

7 Arch. dép. Gard, C 512. Un document non daté mais qui mentionne des dates antérieures à 1740.

4) Évolution de l'emphytéose au XVIIIe siècle

Avant 1740

Les lièves ou terriers du XVIIIe siècle[8] relèvent les noms de 162 emphytéotes qui se partagent 444 parcelles de terre (sauf erreurs ou omissions du scribe).

Les 7 tenanciers qui jouissent de plus de 15 parcelles habitent Vals (Dominique Lauriol, Pierre Maurin, Dame Fesquet, Philippe Gourdon, Pierre Puechlong), 1 à Alès (Abel Deleuze) et 1 à Bauzon (Jacques Bousanquet).

17 exploitent de 3 à 14 parcelles : 11 d'Alès (Toinette Pelegrin, Jean Vidal Fontanel, Sieur François Huguet, Jean-Pierre Martin, Marguerite Bruguel, François Granat, Magdeleine Favède, Antoine Angelivier, Sieur Mathieu Rouvière, Sieur Jacques Cabanis, sieur François Cabanis), les six autres sont des locaux : Jean Gazagnon et Jean Constant de Boujac, Elisabeth Brunel du Moulin de l'Hort, Jacques Puech du mas de la Poujade, Jacques Courtier de Saint-Christol et Jean Bedos d'Audabias.

21 exploitant 2 parcelles sont d'Alès (18), les autres de Vals ou Boujac.

De nombreux propriétaires avec une seule parcelle.

112 parcelles sont exploitées par 112 personnes toutes demeurant à Alès.

Ces Alésiens ont un métier artisanal, sauf 7 travailleurs de terre. Ils sont maréchal, coutelier, serrurier, broquier, menuisier, tanneur, boulanger, fabriquant de bas, bordeur, cardeur, tisserand, marchand de soie, marchand vitrier, facturier, passementier, potier d'étain et revendeur. D'autres sont notaires, médecin, chirurgien, procureur, bourgeois, juge, officier, ménager, prêtres et évêque (Mgr de Mandajors) !

Les cultures portées sur ces parcelles sont des productions de rapport : la vigne et l'olivier. Leurs propriétaires peuvent les avoir obtenues par héritage, par dot ou bien, et tout particulièrement, par achat à des paysans qui ont quitté la terre, car un tel morcellement est le résultat de ventes de propriétés paysannes dans des terroirs bien ciblés.

Un examen de la lième (partielle) du XVIIe siècle, indique nettement une progression de la vigne et de l'olivier sur des terres autrefois « labourives », au détriment des bleds qui constituent l'essentiel des redevances féodales au XVIIe siècle. Vignes et oliviers ont subi les effets du rude hiver de 1709, ils sont en plein développement en 1745, puisqu'il faut une quinzaine d'années pour une production normale de l'olivier, et 5 ans pour la vigne. D'autres pièces sont souvent mixtes : oliviers et vignes sur échalas ou cavalhons.

Répartition sur 164 parcelles

Maisons et bâtiments : 10 (Vals, Boujac, Arènes) : jasse, cazal, clapas, étable, pailher, basse cour, four.

Jardin et prés : 21, on note des « jardins secs ».

Oliviers : 25 (essentiellement au terroir de Peiredis, Puech de Rude).

Vignes : 22 (aux terroirs de Peiredis, du Puech de Rude, Croupillargues, Fontvieille, Boujac).

Le Pereidis dans la paroisse d'Arènes, était confronté :

«du midy, les chemins d'Anduze et du Vignal au mas d'Ayrolles»...

«du vent droit le vieux chemin de St Germain à Baujoux»...

«du levant le chemin d'Alais à Anduze, du couchant le vieux chemin d'Alais à Arènes»...[9]

Puech de Rude et Croupilhargues, les vignes se situent sur des terrasses.

Meuriers (mûriers) : 5 ; de nombreux mûriers sont en outre plantés en bordure de parcelles, dans les jardins ou en bordure de terres.

Terres labour (labourables) : 33 ; l'absence de prés à foin est compréhensible sur des pentes peu ou pas humides.

Bois : 31 (chastanet, chênes, elzières).

Hermes, pâturages : 11 (dont bruyères).

Les censives

Les redevances, dont certaines indiquent l'année de la première enregistrée par le notaire, au XVe siècle, reflètent les cultures de l'époque où elles furent établies :

Bleds : seigle, froment, touzelle, orge, poumoule, avoine. Les volumes sont impressionnants.

Gélines (poules).

Gingembre et poivre. Ces deux produits sont, pour le premier, le gingembre sauvage et le second la sariette.

Un grand nombre de redevances ont été converties en numéraire : vignes, olivettes et jardins payent en général plus que les terres de labours et

8 Chartrier liasse n° 35

9 Chartrier liasse 19.

beaucoup plus que les terres hermes.

Sur 102 emphytéotes au XVII[e] siècle, les redevances en numéraire se montent à 14 livres 1 sol 14 deniers, seulement, mais avec des redevances en nature très importantes.

Le dénombrement d'Alphanty en 1768 :

Il porte sur 348 parcelles tenues par 187 emphytéotes (sauf erreurs et omissions), le nombre des propriétaires à parcelle unique s'est considérablement accru : 145 personnes (112, vingt ans plus tôt) en même temps que l'on note un changement des patronymes. Ces deux faits, la multiplication des propriétaires et l'amoindrissement de la place des patronymes locaux dans le catalogue, marquent l'accélération de la colonisation de terres de la très proche banlieue par les urbains alésiens, bourgeois, artisans ou plus modestes. La ville étend ainsi son emprise[10], au moment même où sa population connaît un accroissement[11] sans précédent, passant de env. 7 800 hab. en 1738 à plus de 10 000 en 1788. Le développement des mines et des filatures, attire une immigration de population à Alès, mais l'accroissement est principalement favorisé par la baisse de la mortalité infantile. F. Bonnal Olive décrit en 1788 une ville « *la plus riche et la plus peuplée* » des Cévennes[12].

Les revenus issus des censives ont eux aussi progressé, à cause de l'inflation du début du XVIII[e] siècle. Le nombre de censives en numéraire est plus important et donne une somme totale de : 249 livres 9 sols 5 deniers.

Il reste des redevances en nature : toujours des bleds (orge ou pamoule, touzelle, froment et avoine, mais plus de seigle, ni de gingembre ni de poivre), 9 gélines (poules) et 3 perdrix.

Les revenus de la seigneurie d'Arènes avant la Révolution

Ils peuvent être estimés ainsi, provenant des :

- redevances féodales : 250 livres et sans doute le triple en nature, soit environ 1 000 livres. Cette somme correspond à une seigneurie de petite importance dans le Gard.

- revenus des 4 métairies estimés à 1 000 livres de rente annuelle chacune : 4 000 livres. Celle d'Arènes est arrentée 1 200 livres en 1636[13].

- arrentement de la tuilerie en 1676 pour 100 livres annuel à Isabeau, bru de Jacques Geiral, tisserand d'Alès, arrentement du moulin en 1673 pour 600 livres à Jacques Thibaudet[14].

- revenus de la directe seigneuriale : probablement 10 000 livres avec des frais de personnel et de cultures estimés à 30% du total par les déclarations du Vingtième des nobles.

- revenus de la justice seigneuriale et des droits de lods : impossibles à estimer. Les frais de justice sont payés par les justiciables.

5) Les droits seigneuriaux en 1760

La juridiction

Sur le mandement de Soubcanton, le comte d'Alès possède au XVI[e] siècle :

- la haute juridiction et la 4[ème] partie de la basse moins la 8[e] partie d'icelle (qui sont sept trente-deuxième) de ladite basse juridiction du mandement de Soubcanton. Des explications sont données à la suite : Saulsan possède vingt parts sur 32 et 6 sixains d'un 16[ème] de la basse juridiction, et les héritiers de Pierre Girard de Vézénobres et de Claude Girard avocat de Nîmes ont 1 sixain et la 6[ème] partie de la basse juridiction. On comprend tout de suite la complexité et l'imbrication de ces droits qui sont l'héritage d'une frérèche de coseigneurs, connue entre 1225 et 1269. Les controverses sur la justice seigneuriale de Soubcanton ont intéressé les juristes, car entrent en jeu au XIV[e] siècle le sénéchal de Nîmes qui confisque le château de Soubcanton, le seigneur d'Alès et les divers petits coseigneurs[15]. Marc de Beaufort, comte d'Alès fait requête pour être maintenu dans la haute juridiction des fiefs d'Arènes et de la Bedosse (vers 1550)[16].

Le dénombrement d'Alphanty mentionne toutefois la haute, moyenne et basse juridiction. L'étendue de la juridiction est celle de la paroisse de St-Jean-du-Pin et de celle d'Arènes et partie de celle de St-Christol. Cette juridiction lui donne le droit d'instituer des officiers de justice : un juge, un lieutenant de juge, un bailhe, un procureur fiscal, un greffier et un sergent. Il peut planter des

10 Qui sera ensuite validée après la Révolution par les nouvelles limites de la commune d'Alès qui s'empare de la partie Est de la paroisse de St-Jean-du-Pin (quartier de Brisis, rue de la Cavalerie, futur faubourg du Soleil).

11 Mouyon Danièle, *Alès au XVIII[e] siècle, recherches démographiques et sociales,* mémoire de maîtrise d'histoire moderne, dir. M. Perronnet, Université Paul Valéry, Montpellier, 1974, ronéotypé.

12 F. Bonnal Olive, *Description de la ville d'Alais et de ses environs,* Avignon, 1788.

13 Chartrier Arènes, dossier 24.

14 idem, dossier 27.

15 Raymond de Courtois, « Les justices seigneuriales », *Bull. Hist. et archéo. du Vaucluse,* 4[ème] année, 1882, livraison d'août, p. 417-467. L'auteur, propriétaire du château d'Arènes puise dans ses archives.

16 Archives de Doscares, inventaire de Y. Chassin du Guerny, p 106.

fourches patibulaires et un carcan, et ouvrir une prison dans sa juridiction.

Au Moyen Âge, la cour de justice du seigneur se tenait sur le pont des Jacobins (actuel pont de Rochebelle), limite du mandement avec celui d'Alès[17].

Il possède aussi le droit de chasse, de pêche[18] et de ban des vendanges. Ce dernier droit est plus qu'avantageux, car le seigneur ouvre les vendanges pour ses emphytéotes, après avoir fait vendanger, auparavant, dans ses domaines. Un devès de chasse (territoire réservé au seigneur) important est toujours un toponyme de la commune de Saint-Jean-du-Pin (Le Devès).

D'Alphanty reconnaît que sa seigneurie *est de la mouvance de très haut et très puissant Charles Eugène de Lacroix, marquis de Castries, comte d'Alès…* à qui il a rendu hommage le 23 mai 1778, chez le notaire ! La cérémonie décrite dans l'inventaire du Comté d'Alès au XVIe siècle renferme les actes symboliques de la relation suzerain –vassal :

> *étant à genoux devant mondit seigneur, tête nue, sans ceinture, les mains jointes, mises entre celle de sa grandeur. Et ledit serment de fidélité, jurant sur les Saints évangiles de Dieu tenus ouverts entre les mains de mondit seigneur, de lui être et aux siens, à l'avenir, bons et fidèles vassaux.*

« Tête nue » : on se découvre devant son suzerain, comme devant Dieu. « Sans ceinture » : celle-ci servait à porter l'épée. L'abandon de son arme, symbole de sa noblesse, signifie l'abandon de toute guerre contre son seigneur. Cet acte est renforcé par « les mains jointes mises entre les mains » du suzerain qui place le vassal entre ses mains, au sens littéral du terme. Cette main seigneuriale s'étend au fief concédé avec le pouvoir de le récupérer en cas de déshérence (prélation) ou d'empêcher que le fief ne tombe entre des mains ennemies ou entre les mains de l'église (la commise). Le vassal a aussi l'obligation d'héberger son seigneur et son escorte, sauf à s'en dédire par un cadeau, bien souvent un éperon d'argent ou d'or annuel. Or, quand il est question de l'hébergement du comte d'Alès au château de Soubcanton, le comte accorde à son vassal chaque fois qu'il se logera chez lui, le droit de prendre une charge de sel au marché du mardi.

Tout cela a disparu à la fin du XVIIIe siècle, sauf la charge de sel transformée en droit de leude permanent, comme on le lit dans le dénombrement :

> *"Prendre d'une bête chargée de sel chaque jour de mardi au pont vieux de la ville d'Alais".*

52 charges de sel par an représentent une belle taxe. Un mulet peut transporter 4 minots de sel. Le minot de sel (50 kg env.) vendu par livre (450 gr) de 6 à 8 sols[19], rapportait au revendeur 30 livres les mauvaises années, une taxe très juteuse d'environ 1 560 livres minimum par an !

L'exploitation d'une mine à St-Jean-du-Pin

D'Alphanty a le droit d'exploiter "*les mines de charbon de terre situées la paroisse du Pin dans un hermes vacant dud seigneur qui confronte du levant le valat de Sauvage, du couchant le serre de la mine du midy les frères prêcheurs d'Alès et du vent droit le valat de Valmalette et contient douze salmées environ*". C'est la mine en affleurement sur la D 50 face à la villa Pasteur. Le serre étant le site de l'Ermitage.

Cette exploitation existe déjà en 1344, où la mine est affermée[20]. On en tire du charbon à usage de forge et à usage de four à chaux. L'ouvrier Guillaume est payé 15 deniers tournois par jour de percement ou de nettoyage, 3 deniers par salmée de charbon gros et un denier par salmée de charbon menu. La salmée vaut 4 quintaux.

6) 1760 : un seigneur endetté, un marchand très aisé

La vente de la seigneurie d'Arènes est signée le 15 septembre 1760 (notaire Durand, Alès).

L'acheteur

Guillaume d'Alphanty seigneur de Corminiaires (introuvable), habite Alès. Il est dit qu'il possède « divers négoces de terre et de mer ». Son grand-père « noble Guillaume d'Alphanty » fut écuyer, secrétaire du roi[21] dans la maison de la couronne

17 R. de Courtois, op. cité.

18 M. de la Pijardière, *Les Chroniques du Languedoc*, « seigneurie de Souquanton, affaires de chasse et de pêche en 1423 », 1ère année n° 15, p. 217-218.

19 Pays de petite gabelle, le Languedoc bénéficie d'un prix du sel réduit. *Dictionnaire des institutions de la France. XVIIe-XVIIIe siècles*, Marcel Marion, Paris, éditions Piccard, 1923, pages 247 à 250.

20 *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1897, «L'exploitation du bassin houiller d'Alais sous l'ancien régime» Achille Bardon, p. 138.

21 En 1713, les secrétaires du roi se montent au nombre de 15 ; ils achètent leur office et s'ils peuvent y rester 20 ans, ils s'ennoblissent. Il semble que Guillaume Alphanty ne soit resté que peu d'années et n'a donc pu s'anoblir, malgré la particule et le « noble ».

de France et de ses finances, de vieille souche provençale. Auparavant il avait été propriétaire du navire « La Couronne » qui faisait la liaison entre Marseille et les Amériques[22]. À sa mort en 1723, Jean-François, son héritier, crée une société commerciale avec Louis Guilhermy (époux de sa sœur Gabrielle), et Isaac Vernet. Ils vendent de l'huile, du thon en tonneaux, du coton filé, de la laine noire, blanche, « bâtarde » et « pelade » et de l'alun[23]. Jean-François épouse en 1724 Mademoiselle de Sabran et achète le titre d' « écuyer de la ville de Marseille » en 1731, ce qui semble un très grand honneur. Avant le décès de son père il était caissier de la société « Boule et Cie ». Le dossier des Alphanty comporte des procès, diverses liquidations, épurements et constitutions successives de sociétés jusqu'aux années 1750. Leur fils Guillaume vient habiter à Alès ; on ignore à quelle date et avec qui il s'est marié. En achetant la seigneurie d'Arènes, les Alphanty deviennent enfin seigneurs, sans en avoir la noblesse, mais parviennent de cette façon à se hisser à ce que les bourgeoisies marchandes considèrent comme le sommet de la hiérarchie sociale. On n'est pas sûr qu'ils aient pu récupérer leur investissement dans la seigneurie d'Arènes, avec la Révolution qui les prive de toutes les censives, de la leude du sel et de toutes les juridictions sur le mandement.

Le vendeur

François Fulcrand, dit « marquis de Roquefeuil », vicomte de Gabriac, seigneur de La Roque, la Bedosse, Prades et Arènes, épouse Jeanne Marie Magdelaine de Baschi de Pignan (en 1746), fille unique de François de Baschi lieutenant général des armées du roi, dont il a 8 enfants. Il mène une carrière militaire comme capitaine de cavalerie, puis colonel, au régiment de Beauvilliers. Ses quartiers sont à Rocroy, Mézières et Charleville, sa famille vit à Laroque- Aynier (Hérault) ou bien à Prades (le-Lez) près de Montpellier. La vente de sa lointaine seigneurie d'Arènes lui sert à régler une partie de ses dettes et de celles de son frère qui se montent à 600 000 livres, une énorme somme[24], courante toutefois chez les aristocrates.

Le parcours de François Fulcrand ressemble à celui de nombreux petits ou moyens seigneurs cévenols qui ne trouvent plus assez de ressources dans leur seigneurie pour mener la vie d'aristocrate qui leur convient, à la Cour ou même dans leur régiment. Faute de pouvoir déroger par le travail, le patrimoine familial ainsi vendu avec profit est investi dans les compagnies de commerce maritimes qui sont le fondement de la richesse de la bourgeoisie côtière.

En conclusion

L'étude de cette seigneurie au XVIIIe siècle est exemplaire de l'évolution de la propriété seigneuriale au profit de la bourgeoise urbaine. Elle permet de se rendre compte de l'intérêt des Alésiens pour les terres agricoles qui entourent leur ville et qui sont d'un rapport intéressant grâce aux cultures de la vigne et de l'olivier, pesant du même coup, sur une population paysanne qui vivait d'une polyculture vivrière et qui finit par quitter la terre. Le même processus d'accaparement des terres rurales en Cévennes montagnardes s'effectue au profit des notaires et des plus riches ménagers en raison de l'endettement paysan.

22 *Traité des assurances et contrats à la grosse d'Émérigon*, volume 2, p. 10, sur Google livres.

23 Chartrier d'Arènes, liasse 15 et suivantes.

24 À titre de comparaison, le curé de St-Martin-d'Arènes payé à la « portion congrue » reçoit 500 livres d'émoluments par an.

Les micro-toponymes de la terre d'Arènes

Les toponymes des pièces de terre hommagées par les emphytéotes aux alentours d'Arènes rendent compte du relief ou de la situation, de la forme des champs, des cultures antérieures sur les parcelles chargées de vignes ou d'oliviers. On constate un grand nombre de toponymes décrivant des terres difficiles à cultiver, pleines de cailloux ou avec peu d'humus.

Revu par Michel Wienin

Relief et situations :

Airettes (las) : Les airettes , ayrettes, mas d'Ayrolles : oc *aireta* : petite aire, espace dégagé pour tous usages. Tras laire : au travers ou au-delà de l'aire.

Berette (la) : gaulois : barro : obstacle

Cairon (lo) : oc : *caire* = bloc de pierre rectangulaire

Cauvel, Cauvelet : oc de *calvet* = un peu chauve ; ou bien cau-caval, ancien oc. : petit creux (à cause des mines).

Clapis (lo) : oc : *clapis* = lieu couvert de pierraille

Coguiolet (lo) : oc : cogol, coucou, petit coucou

Cropilhargues, Croupilhère : lat : corvus = corbeau + argue = endroit où il y a des corbeaux
Crozes (las) : oc : còsa = trou, cavité, fosse
Gardies (las) : oc : gardie = lieu élevé d'où l'on peut observer, habitat isolé
Gargamelle (la font de) : oc : gargamel = gorge, passage étroit
La Lequette : oc, *leca*, pierre plate, désigne parfois un dolmen, celui de la Luquette.
Montiviel (Monteil) : oc : *mont vièlh* = mont vieux, ancien
Mountadon (lo) : oc : montada = une forte pente
Planet (lo) = un petit endroit plat, ou une petite place en ville
Portette del Puech, oc : puech =sommet ; portette = petite porte
Puech de Rude, oc : puech =sommet ; roc : ruda = la rue (plante)
Ranc Traoucat (lo) : barre rocheuse trouée, percée
Peiridis, oc : *pèira*, pierreux ; autres formes : Peireiral, Peironelle (la) = endroits riches en petits cailloux.
La Poujade : oc : *la pojada* = la montée, la pente
Roqueirol (lo) : oc : *rocairòl* = endroit parsemé de rochers
Roucaute oc : *ròca + alta/auta* = roche haute

Formes des champs et qualités de la terre et cultures

Camplong : oc : *camp long* = champ de forme allongée.
Campredon : oc : *camp redon* = champ rond
Campbarrau : oc : *camp barrat* = champ fermé par un mur ou un portail
Cuccutus ou *concursatio* (lieu de rassemblement) ou encore par euphonie et : ou influence de l'oc. *congost* = plaisir de manger quelque chose de bon, délectation… mais aussi petite gorge ou défilé. Là aussi, voir la topographie.
Corrège (la) : oc : *correja* = bande de terrain longue et étroite
Faisolle (la) : oc : faissa = terrasse ;
Grand camp : le grand champ
Les Terrasses, Travers, Rancarèdes (las) : noms divers pour terrasses ou faïsses
Condamines (las) : médieval, terre exploitée par le seigneur, les meilleures de la communauté
Issartasses (los) : médieval : terres défrichées, avec un augmentatif péjoratif : mauvaises terres.
Partidas (las) : oc = terres partagées
Parassas (las), oc : *als parar sacs* = à remplir les sacs ; facilement transcrite en las Pause (la) : lieu de pause, halte
parassas . Le r infinitif est muet, le c de sac aussi) s'appliquerait alors à une excellente terre, donnant des récoltes abondantes.
Penarié (la) : oc : *penaria* = terre ingrate de, de culture difficile et pénible
Plantadas (las), oc. terre plantées d'arbres
Planteiras (lo) : oc. terres plantées de vignes
Redonnelle : oc : *redond* = rond, forme de champ rond, ou nom de personne rondelette.
Suzours : oc : sudor = sueur (une terre pénible à travailler)
Taparas (les), oc : *tap* = bouchon + aràs augmentatif = un sol bouché, avec une couche dure et imperméable.

Plantations antérieures et cultures

Albades (las) : oc : de *alba* = peuplier blanc, ou endroit avec des peupliers
Blatière (chemin de): oc : *blat* : blé, bladièra = terre ou plaine à blé
Boissière (la) : oc *boissièra* =lieu couvert de buis
Bruguieremalle : oc : *brugièra* = mauvais terrain couvert de bruyères ; Brugaireta (la) : avec diminutif
Canabières (las) : oc : champ de chanvre
Cavalhous : oc : *cavalho* : petit cheval ! mais structure en bois comportant des échalas auxquels on attache une vigne haute. Vignes « en cavaious » ou cavalhons : en échalas, attachées sur perche horizontale
Coudounels (los) : oc : *codonh* = coing, lieu où poussent les cognassiers.
Fenolhède : oc : *fenolheda* = lieu planté de fenouil
Gramaneyras (las) : oc : *grame* = lieu où il y a beaucoup de chiendent
Grunadèla : oc : *agrunadèl* = lieu où poussent des prunelliers
Jonquièra (la) : oc : *jonquièra* : lieu couvert de joncs
Lambresquier : oc : lambrusquièr = endroit où poussent des lambruscas, vignes sauvages
Larnède : oc : arn = arbuste épineux , d'où lieu où ils poussent.
Lusclade : oc : *usclat* = brûlé, lieu aride à cause d'un incendie, ou très chaud
Millareda : oc : *milhareda* : lieu planté de millet
Pamarède (la), oc : *pomarèda* : lieu planté de pommiers
Perissier (lo) : déformation de oc. perussièr : poirier sauvage
Safranière (la) : lieu de récolte du safran
Souque morte (la) : oc : *soca* = souche
Rouvièras (las) : oc = *rovièra* = lieu planté de chênes rouvres
Sorbièras (las) : oc = lieu planté de sorbiers

Noms d'hommes, constructions et autres activités

Barbude (la) : oc : barbuda = barbue ; peut-être surnom de femme ?

Bergognac (lo) : (Bergougna) = nom de famille
Boujac : nom de domaine gallo-romain : Boius +acum
Brouzen : nom d'homme gaulois
Crotasse (la) : oc : cròta = cave avec un augmentatif
Castellet : oc de *castel* = petit château
Cazals (los) : oc : les maisons ou les ruines
Congoussac : nom de domaine gallo-romain en –ac avec anthroponyme, par exemple Lionnet : de Léon avec diminutif, nom de famille
Monteirargues (Monteillargue) : nom de domaine issu de Montiviel.
Palieiras (los): oc : *palhers* = greniers à foin
Respessac : écrit Bespecha dans le cadastre : nom de domaine gallo-romain
Roffiac : lat. de *rufus* = roux
Russaut : peut-être dérivé de latin Russus (roux) nom de personne ou de Ruscus (épineux).
l'Hòrt del poux : oc : *òrt del potz* = le jardin du puits
l'Hòrt del térond : oc = le jardin du tertre

Noms de ruisseaux

Alzon : base pré-lat. d'un hydronyme.
Vallat d'Aurelle : oc *valat* : fossé, ruisseau + nom de personne
Vallat de la foux : oc : *valat* : fossé, ruisseau ; *fous*, fons : fontaine
Vallat maistre : oc : *maistre* = ruisseau maitre, principal
Font Vielle : oc : *fònt* = source, fontaine ancienne
Font del claux (la) : la source de l'enclos
Gardonnet (lo) : le petit Gardon

Anduze à la pointe du progrès !

proposé par Bernard Atger

Dans son numéro daté du 8 mai 1784, le Journal de la Généralité de Montpellier, publie l'entrefilet suivant (Arch. Dép. Hérault, en ligne, 4MI 271/1) :

On écrit d'Aix que le 21 du mois dernier on a trouvé sur les remparts, à cinq heures du matin, un Globe aérostatique à demi brûlé, qui parut avoir trente à trente cinq pieds de haut sur vingt-cinq de large. Ce Globe construit en papier portait encore le nom et les armes de la ville d'Anduze. Il faut que le gaz ait été bien considérable pour venir d'aussi loin. C'est d'autant plus glorieux pour cette ville, qu'aucun autre ne peut se vanter d'avoir aussi bien réussi. Ceux qui y ont eu part recevront cette nouvelle avec plaisir, et nous nous empressons de la leur donner.

Petit rappel des faits.

Le 19 septembre 1783, les frères Montgolfier présentaient à Versailles, devant le roi et la cour, leur ballon à air chaud qu'ils lâchaient dans les airs avec comme passagers un coq, un canard et un mouton. Ils avaient procédé à une première expérimentation à Annonay au mois de juin et, les 19 octobre et 21 novembre Pilâtre de Rosier et le marquis d'Arlandes effectuèrent les premiers vols avec passagers.

La mode des lâchers de ballons était lancée et sept mois après Versailles, mais avant Marseille ou Aix, Anduze n'était pas en reste avec, semble-t-il, le record de distance parcourue, Aix étant à plus de 100 kilomètres de la cité cévenole.

D'après le journal, le « Globe aérostatique » mesurait 30 à 35 pieds, soit environ une dizaine de mètres de hauteur, sur 25 pieds, environ sept à huit mètres de diamètre, soit environ 500 m^3. C'est donc plus qu'une petite montgolfière telle qu'on en voit encore de nos jours pour le 14 juillet. Faite de papier, elle était peinte aux armes de la ville. L'ensemble avait donc un coût non négligeable.

On aimerait savoir quels furent les Anduziens à l'origine de cette initiative.

Qui finança la machine ?

Quelles furent les suites de cette expérience dans la région ?

Le fraidronite (Christol, Cordier et Dumas)

par Olivier Poujol

Où l'on découvre que le fraidronite attribué à Dumas (1844) a pour inventeur Jules de Christol (1835). La roche, dont les usages furent très anciens et divers, ne possédait pas d'appellation scientifique avant Cordier.

Une roche signalée par Émilien Dumas

Émilien Dumas (1804-1870) est né à Sommières dans une famille de la bourgeoisie protestante. Il ne s'éloigna jamais durablement de sa ville natale où il garda sa résidence principale. Il fit ses études secondaires en Suisse (à Morges sur le lac Léman, puis à Bâle où il est l'élève d'Alexandre Vinet) et étudie les sciences naturelles, aussi bien la géologie que la minéralogie et la botanique. Il suit des cours à Paris en 1825-1826 occupé la journée par sa passion pour les sciences naturelles avec une prédilection croissante pour la géologie et se délassant le soir au théâtre (1). Il s'intéresse d'abord à la paléontologie et à l'archéologie préhistorique avant de se consacrer à la géologie du département du Gard. Il se consacre pendant vingt ans à la carte géologique du Gard. La feuille de l'arrondissement du Vigan parut la première en 1844. Sa première publication porte sur la *Géologie du site de Nîmes dans ses rapports avec le forage des puits artésiens* (sous la forme d'une *lettre à M. le Maire de Nîmes*, insérée dans les *Mémoires de l'Académie du Gard* pour l'année 1841). Lors de la douzième session du Congrès Scientifique de France, convoquée par l'Institut des Provinces de France à Nîmes le 1er septembre 1844, Emilien Dumas présente une *Note sur le Fraidronite, nouvelle roche plutonique*, sa deuxième publication scientifique imprimée (dans les actes de cette session publiés à Nîmes, C. Durand-Belle imprimeur, 1845). Il fit hommage au Congrès du seul exemplaire, qui soit alors colorié, de sa carte géologique du Gard, arrondissement du Vigan, qui sera sa troisième publication, suivie en 1845 de celle de la carte de l'arrondissement d'Alès. Le fraidronite y est indiqué par le bleu smalt choisi par Dumas pour distinguer les espaces très restreints occupés par cette roche. Nous ne développons pas davantage la vie, les publications rares mais importantes, et l'oeuvre scientifique régionale considérable d'Émilien Dumas qui continue à intéresser les chercheurs gardois et dont Laurent Aiglon est aujourd'hui le meilleur analyste dans ses articles et dans ses conférences (2).

Reprenons plusieurs passages de la note de Dumas sur le fraidronite :

Le Fraidronite est une roche nouvelle, restée jusqu'ici inconnue aux géologues, et qui paraît ne se rencontrer que dans les montagnes des Cévennes, où elle forme des filons plus ou moins puissans au milieu des terrains granitiques et talqueux.

M. Cordier, à qui cette roche a été communiquée, la considère aussi comme nouvelle, et nous lui conservons le nom de Fraidronite, que ce savant propose de lui donner. Voici, d'après cet habile géologue, la composition de cette roche :

Une cuve à huile et salaisons provenant de Tourgueille (30 St-André-de-Valborgne)
Photo Daniel Travier, Musée des Vallées Cévenoles

Feldspath subgranulaire, brun noirâtre, parsemé de mica brun. La pâte feldspathique passe au pétrosilex ; elle fond en verre blanc sale, parsemé de points noirs par la fusion des lamelles ou particules de mica brun, qui colorent la masse. Cette roche contient très peu de talc disséminé et de carbonate de chaux; sa poussière fait une légère effervescence dans les acides, ce qui ne se voit souvent qu'à la loupe (...). *Le Fraidronite non altéré est d'un brun noirâtre, compacte ou sublamellaire, très dur et très tenace ; il raie le verre* (...). *Le Fraidronite s'altère avec facilité ; sa couleur est alors très variable ; on le voit passer du brun noirâtre, qui est sa couleur la plus habituelle, au rougeâtre, verdâtre et jaunâtre ; de sorte que, considéré isolément dans ses différents états de décomposition, on serait tenté d'en faire autant de roches d'une nature distincte. On peut diviser le Fraidronite en cinq variétés distinctes, savoir : Fraidronite non décomposé : 1° Fraidronite brun noirâtre, micacé. 2° Fraidronite brun noirâtre, porpyhroïde. Variétés de Fraidronite dues à la décomposition : 3° Fraidronite rougeâtre. 4° Fraidronite verdâtre. 5° : Fraidronite jaunâtre. La variété de Fraidronite brun noirâtre, micacé, est le type de l'espèce ; elle offre le plus souvent la texture prismatique ; elle est très dure, sublamellaire, elle contient des paillettes nombreuses de mica brun* (...). *Le Fraidronite paraît être une roche fort ancienne ; on le trouve seulement injecté sous forme de filons plus ou moins puissans, dans le schiste talqueux et dans le terrain granitique qui constituent le massif ancien des Cévennes. On ne le voit jamais pénétrer dans les terrains d'un âge plus récent* (...). *Les filons de Fraidronite s'arrêtent en général au niveau du sol, et ne constituent pas, comme le basalte, des dikes saillants et élevés. Ces filons varient de 0 m 50 à 30 m d'épaisseur* (...). *J'ai étudié avec soin la direction des nombreux filons de cette roche, et j'ai reconnu qu'ils se dirigeaient le plus ordinairement du nord au sud, ou du nord 23° Est au sud 23° Ouest* (...). *Il existe dans les Cévennes un grand nombre de filons de Fraidronite; j'ai indiqué les principaux sur la carte géologique du département du Gard. Cette roche est surtout fort commune dans l'arrondissement du Vigan* (...). *Il paraît que dans le département de la Lozère, du côté de Saint-Etienne-de-Vallée-Française, cette roche forme aussi de nombreux filons. Dans l'arrondissement d'Alais, j'ai observé également le Fraidronite sur un grand nombre de points* (...)

Dans la discussion de cette note, Jules de Malbosc, naturaliste à Berrias, correspondant de l'Académie du Gard, dit avoir retrouvé cette roche dans le Vivarais (3), et un autre intervenant annonça qu'elle venait d'être observée dans les Pyrénées. Émilien Dumas ne franchit pas dans son mémoire les limites du département du Gard et n'entre pas dans celui de la Lozère. Au dessus de Saint-Etienne, la Vallée Française lui aurait offert de beaux filons de fraidronite. Il aurait pu même admirer l'église de Notre-Dame-de-Valfrancesque (aujourd'hui temple de la Boissonnade), sanctuaire « *de style roman, entièrement bâti en grand appareil avec de gros blocs de pierres fraidronites. Ces pierres ont été tirées d'une carrière située à 3 000 mètres environ de l'église, sur la rive opposée, dans un ravin qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de Retardieu* » (4). Émilien Dumas participe peu après à la session extraordinaire de la Société géologique de France tenue à Alès du 30 août au 6 septembre 1846. Il donne une communication dans laquelle il mentionne sa découverte :

Le terrain ancien des Cévennes est composé en grande partie par des schistes talqueux ou cristallins, au milieu desquels on observe de grandes masses granitiques, des filons de porphyre et d'une roche nouvelle encore peu connue, désignée sous le nom de fraidronite (...) *Nous dirons aussi quelques mots d'une roche encore peu connue, qui parait particulière aux montagnes des Cévennes où elle est très abondante : c'est le fraidronite, roche éruptive assez semblable au trapp, mais qui s'en distingue par l'absence du pyroxène et de l'amphibole. L'apparition de cette roche a eu lieu postérieurement à celle du terrain granitique, puisque les filons qu'elle forme pénètrent indistinctement dans le granite et dans le schiste talqueux. Ne l'ayant jamais vue injectée dans des terrains plus récents, nous pensons qu'on peut d'une manière assez vraisemblable, fixer son apparition à une époque antérieure à la période houillère ...* (5).

Après Dumas, nous disons le fraidronite, mais la plupart des géologues disent la « fraidonite », ceci pour honorer la mémoire du grand géologue gardois, même s'il n'est pas l'inventeur de cette roche. Henri Coquand, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Besançon, dans son *Traité des roches* publié en 1857 nomme la roche fraidonite. Amédée Burat suit cette appellation dans l'ouvrage de référence : *Géologie de la France* (1874). Aujourd'hui, on emploie les deux formes : fraidronite et fraidonite.

Une roche découverte par Dumas ?

Pour les géologues, depuis le XIXe siècle jusqu'à aujourd'hui, les noms de Dumas et Cordier sont associés au fraidronite. L'opinion des géologues semble faite : la roche trouvée dans le Gard par Dumas a été définie et nommée à Paris par Cordier. Un petit traité de géologie, bien oublié de nos jours, donne un autre inventeur à cette roche tout en confirmant le rôle central tenu par Cordier. Joseph Garlet, conducteur des Ponts et Chaussées, membre de la Société géologique de France, publie en 1851 un *Traité élémentaire des roches* (Imprimerie Loireau-Feuchot à Dijon). L'ouvrage est dédié à Jules de Christol. Garlet doit ce qu'il écrit sur les roches à l'enseignement de Jules de Christol à la Faculté des sciences de Dijon, aux entretiens qu'il a eu « *avec cet habile professeur* » et aux nombreux échantillons de sa collection mis à sa disposition : « *des séries entières de cette collection ont été déterminées et discutées avec M. Cordier* ». Joseph Garlet consacre un long développement au fraidronite (page 129 de son traité) :

Roche composée de mica mêlé intimement avec des parties de feldspath; très tenace, sans délit, noirâtre et quelquefois verdâtre par altération.

La fraidronite, souvent confondue avec les diorites, a été décrite pour la première fois par M. Cordier. Cette roche se trouve en filons dans les terrains de transition ; elle n'a été connue dans la science qu'en 1835, époque à laquelle M. de Christol en fit la découverte dans les Cévennes, où elle forme, dans le terrain de gneiss et de micaschiste, de nombreux dykes et filons, qui, de quelques pas, ressemblent à s'y méprendre, à des dykes basaltiques. M. de Christol, dès cette époque, en distribua de nombreux échantillons aux géologues du Midi et à divers autres géologues, entre autres, à M. Guillebot de Nerville, ingénieur des mines, qui les déposa à l'Ecole des Mines à Paris. Dans une description des terrains primitifs des Cévennes, publiée en 1836, M. de Christol classa cette roche dans les roches trappéennes, bien qu'il eût reconnu qu'elle ne contenait ni piroxène, ni amphibole; il fut conduit à ce résultat tant par l'impossibilité de rapporter cette roche à aucune de celles qui étaient décrites jusqu'alors, que parce qu'à cette époque on donnait aux roches trappéennes une extension qui permettait cette détermination ; mais en 1837, M. de Christol ayant envoyé divers échantillons de cette roche à M. Cordier, avec prière de lui en dire son avis, cet illustre géologue lui annonça, par lettre du 9 septembre 1837, que cette roche était inconnue des géologues, mais qu'il la connaissait depuis longtemps, et qu'il la nommait fraidronite. M. Cordier en communiqua d'ailleurs l'analyse à M. de Christol. Feu M. Reboul, membre de l'Institut, y a, dès 1835, assuré à M. de Christol qu'il avait anciennement observé cette roche dans les Pyrénées (6). *Un savant géologue piémontais, M. l'évêque Rendu, assura aussi, vers la même époque, à M. de Christol, qu'il avait observé cette roche aux environs de Chambéry ; enfin divers géologues, depuis 1837, l'ont citée en divers lieux et nous l'avons trouvée nous même en petits blocs roulés aux environs de Rouvray (Côte d'Or).*

M. de Christol classe cette roche parmi les roches feldspathiques. D'après ses observations, elle passe au pétrosilex. Elle est quelquefois globufère, et ressemble alors à certains spilites. Elle se divise souvent en prismes de toutes grosseurs, comme le basalte. Souvent aussi elle se présente en filons verdâtres, terreux par décomposition. Quelquefois elle se décompose en boules de toutes grosseurs, à écorce, à couches concentriques.

Cette roche, qui est tenace, peut être employée avantageusement dans le pavage des rues; dans les Cévennes, on la recherche comme pierre de taille; mais les blocs roulés d'où on la tirait sont à peu près épuisés.

Jules de Christol avait adressé à Élie de Beaumont le résultat de ses observations dans les Cévennes dans une note lue à la séance du 23 mai 1836 de la Société géologique de France (7). Beaumont préside la séance et son intérêt portait sur le soulèvement ayant produit les Cévennes. Christol s'intéresse à la suite d'Élie de Beaumont aux « *époques de soulèvement des Cévennes* ». Il expose sa divergence d'opinion avec « son ami » Émilien Dumas sur le « *dépôt de houille du Vigan* ». Il décrit les roches composant ce relief de montagne dont celle que Cordier nommera plus tard fraidronite. Elle apparaît au jour en filons ou en dykes. Elle est divisée en fragments irrégulièrement rhomboïdaux et en prismes pentagonaux. Elle se décompose en boules (8). Sa couleur est habituellement celle des basaltes, elle est souvent verdâtre. Jules de Christol a exploré le haut de la Vallée Française (Lozère), et présente une coupe de terrain faite à la hauteur du Mazeldan.

Jules de Christol (Montpellier 1802- Montpellier 1861) a été encouragé dans l'étude des sciences par Marcel de Serres. Il enseigne la géologie à l'Athénée royal de Marseille. Il fut appelé en tant que professeur de géologie et de minéralogie à la Faculté des sciences de Dijon lors de sa création en 1837. En 1853, il en devint le doyen. Son oeuvre a porté sur la géologie et la zoologie et plus

particulièrement sur les animaux fossiles du sud de la France. Parmi les animaux disparus, on lui doit l'hipparion, un équidé dont il trouva en 1832 un spécimen dans le Vaucluse. Il a été secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Montpellier.

Jules de Christol et Émilien Dumas ont été amis. Ils ont travaillé ensemble en 1828 et en 1829 sur les cavernes à ossements du midi de la France (dans le Gard : caverne de Pondres près de Sommières), avant que Dumas ne s'absorbe dans la géologie du Gard. Ils ont soutenu, contre la doctrine de Cuvier défendue par l'Académie des sciences, et avec Paul Tournal, pharmacien à Narbonne (fouilles des grottes de Bize dans l'Aude), que, dans des cavernes, des ossements humains fossiles (et des restes de leur industrie) peuvent être associés à des ossements d'espèces animales disparues. (9). Christol, Dumas et Tournal ont reculé considérablement l'ancienneté de l'homme refusée par Cuvier : «*il n'y a point d'os humains fossiles*» écrivait définitivement ce grand savant en 1812. L'apport des naturalistes du midi de la France : Christol, Dumas, de Serres, Tournal, à la connaissance de l'homme fossile a été salué par Marcellin Boule dans Les Hommes fossiles (Masson, Paris, 1921). Leur contribution à la détermination de l'homme fossile a été récemment rappelée dans *Causses et Cévennes* (10).

Nous aboutissons à une importante (et troublante) question à propos de la note de Dumas sur le fraidronite. Pourquoi Dumas ne cite-t-il pas le nom de son devancier dans la découverte de cette roche ? Il ne pouvait ignorer les explorations géologiques cévenoles de Jules de Christol, une petite dizaine d'années auparavant. Dans ses écrits postérieurs sur le fraidronite, Dumas ne revient jamais sur ce que la découverte de cette roche doit à Jules de Christol. Dumas a laissé entendre qu'il était à l'origine de la découverte d'une roche qu'il a soumise à son tour à Cordier. Depuis, les géologues ont dit : «*Fraidronite, Émilien Dumas et Cordier*» quand la connaissance de la genèse de cette découverte conduit à dire : «*Fraidronite, Christol, Cordier, et Dumas*». Dans l'introduction à sa *Statistique géologique du Gard* (première partie 1875), Dumas adresse un tribut de reconnaissance à ses devanciers et contemporains intéressés par la géologie du Gard sans citer Christol.

Le fraidronite est connu dans le monde scientifique avant Dumas. Auguste Viquesnel présente en 1842 une *Note sur les environs de Vichy* devant la Société géologique de France (11). Il signale non loin de Vichy-Cusset un «*gros dike d'une roche que M. Cordier nomme fraidronite. Elle se compose d'une pâte pétrosiliceuse très rare, colorée par du mica en lames presque microscopiques et contenant une très grande quantité de petits cristaux blancs de feldspath et de grains de quarz*». Une fraidronite est signalée aux environs de Valparaiso lors de la séance du 17 avril 1843 de la Société géologique de France (roche trouvée lors du voyage autour du monde exécuté en 1836-1837 sur la corvette La Bonite et identifiée par Cordier).

Des échantillons de fraidronite sont entrés dans les cabinets d'histoire naturelle des grands collectionneurs locaux : collection de Jules de Malbosc pour les roches de l'Ardèche, collections d'Émilien Dumas et de Louis Augustin d'Hombres Firmas pour les roches du Gard. Ce dernier a fait imprimer en 1854 à Alès un *Mémoire sur la fraidronite, offert à la Société géologique de France* pour mieux faire connaître cette roche nouvellement observée.

Une roche étudiée par Cordier

Pierre Louis Antoine Cordier (1777-1861) est le titulaire de la chaire de géologie au Muséum national d'histoire naturelle à Paris durant 42 ans, de 1819 à 1861. Il réunit une collection de plus de 200 000 échantillons : ceux qu'il trouva dans toute l'Europe dans ses *voyages géologiques* et ses déplacements professionnels (ils étaient souvent liés) et ceux qui lui furent envoyés. La *collection Cordier* est conservée au Muséum à Paris. Elle maintient jusqu'à aujourd'hui la gloire de son nom. Le grand géologue est toujours connu par le minéral qui lui a été dédié en 1813 : la cordiérite (12). Cordier est membre de l'Institut en 1822 (Académie des sciences). Ingénieur des Mines, il fixe la plus grande hauteur de la montagne de la Lozère à 1 712,24 mètres, selon le préfet Gamot dans le compte-rendu de sa deuxième tournée départementale de 1813 où il décrit la montagne de la Lozère reconnue en juillet 1813 (13). Il a mesuré la hauteur du Mont Mézenc à 1773,88 mètres (pour 1753 m. d'altitude) : les premières mesures barométriques élevaient un peu plus les montagnes. Il mesure aussi les montagnes d'Aubrac. Jean-Claude de La Métherie, directeur du *Journal de Physique*, publie en 1802 et en 1804 une partie de ses lettres concernant un voyage géologique dans les montagnes du centre de la France : ce sont des observations sur des «*traînées volcaniques*», ou traces volcaniques, dans les Cévennes considérées depuis le Cantal jusqu'à Sète en passant par le Vivarais (14). Cordier a étudié les échantillons de la roche envoyés par Émilien Dumas. La détermination des roches était faite par Cordier principalement

Le château de Moissac-Vallée-Française. Les pierres taillées en fraidronite qui servaient d'encadrement aux portes et aux fenêtres ont été enlevées, probablement au 19e siècle (carte postale, collection privée).

par l'emploi du microscope et du chalumeau. On retrouve les conclusions de Cordier dans le traité que publia Charles d'Orbigny (1806-1876), après la mort de son maître (15) :

Fraidronite, Emilien Dumas et Cordier.

Roche sans délit, composée essentiellement de mica ferro-magnésien et de feldspath-orthose. Le mica, toujours de couleur foncée et visible à l'oeil nu, est mêlé intimement et d'une manière confuse avec l'orthose qui est généralement à grains très atténués et passant quelquefois au pétrosilex. Densité 2,5 à 2,9. La Fraidronite est très tenace, ordinairement noirâtre ou brunâtre, mais aussi, parfois soit violâtre, soit verdâtre (variété chloriteuse). Elle est rarement à gros grains, presque toujours à grains plus ou moins fins, et souvent porphyroïdes quand elle contient des cristaux d'orthose plus volumineux que les grains formant le fond de la roche.

Gisements et localités.

Cette roche constitue des filons, dykes, ou petits amas transversaux dans les gneïss, micaschistes, talcschistes, granites, syénites, ainsi que dans les terrains de transition.

Elle a été trouvée dans beaucoup de localités, dans les Vosges, aux environs de Domfront (Orne), dans le département de la Lozère, sur le flanc oriental de la chaîne de l'Aigoual (Gard), en Sardaigne, en Toscane, dans le Hartz, en Saxe, en Suède etc.

Usages.

La Fraidronite, à raison de sa dureté et de sa ténacité, est exploitée pour le pavage des rues et pour le ferrage des routes. On s'en sert aussi comme pierre de taille pour la construction des maisons.

Extrait des Catalogues de M. Cordier.

n° 10 K 153 : Fraidronite des Vosges ou minette des ouvriers mineurs.

n° 10 K 154 : Fraidronite des Vosges.

n° 10 K 155 à 157: Fraidronite des Vosges.

n° 11 B 127 : Fraidronite de Toscane.»

Dans un traité de géologie antérieur (1855), Charles d'Orbigny avait publié un vocabulaire dont certaines définitions sont utiles à la compréhension du sujet :

Délit : « *on appelle délit la disposition qu'a une roche à se rompre, à se diviser dans un sens déterminé ».*

Dyke : « *Mot anglais qui exprime un large filon de roches d'épanchement, telles que basalte, porphyre, etc ...»*

Pétrosilex : « *Feldspath compacte, onctueux et plus ou moins mélangé de substances étrangères; son gisement appartient aux terrains les plus anciens ».*

Plutonique : «*mot qui s'applique aux roches d'origine ignée et à tous les phénomènes ayant pour*

cause le foyer central de la terre ». Les géologues distinguent les terrains plutoniques (de Pluton, dieu des enfers) et les terrains neptuniens «*mot qui s'emploie pour désigner les terrains d'origine aqueuse ou sédimentaire »* (de Neptune, dieu de l'océan).

Tenace : «*se dit d'une roche qu'on a de la peine à rompre*».

Louis Cordier s'est intéressé à la température de l'intérieur de la terre pour penser une théorie de la terre. Il a relevé des températures à différentes profondeurs, effectuant des observations dans des mines distantes géographiquement, dont celle de Carmaux.

Charles d'Orbigny a dirigé un *Dictionnaire universel d'histoire naturelle* publié en seize volumes entre 1841 et 1849. Il contient, au volume douze, un article roches directement inspiré des cours de géologie de Louis Cordier au Muséum. Dans le groupe des roches essentiellement formées de feldspath et de mica on trouve le fraidronite et la kersantite ou kersanton. Ces deux roches sont voisines mais distinctes. La kersantite a été définie et nommée en Bretagne (hameau de Kersanton, dans la rade de Brest), où elle est une pierre de construction, pouvant être aussi finement sculptée.

Des usages très anciens et très divers

On trouve dans les Cévennes des traces du travail du fraidronite de toutes les époques : des temps préhistoriques aux siècles médiévaux et à la période moderne.

Félix Mazauric a fouillé la station néolithique de la Baou à Anduze (16). Il y a trouvé des haches en fraidronite, roche très dure, noire, mais facilement altérable à l'air, «*trouvée pour la première fois dans le Gard par E. Dumas et décrite par Cordier ».* Il se demande si ces haches en fraidronite noire furent exportées au loin ou si cette industrie purement locale est restée cantonnée dans le pays. Le capitaine Louis trouve dans l'entre-deux-guerres une hache polie en fraidronite devant la grotte des Déserteurs dans la garrigue au nord de Montpellier. Camille Hugues trouve un broyeur en fraidronite lors de la fouille en 1946 d'un tumulus sur le flanc du mont Gargo sur le causse Méjan, plateau calcaire où l'objet dut être amené des Cévennes voisines. Il a trouvé plusieurs haches en fraidronite dans la Gardonnenque. On ne multipliera pas les découvertes de haches, de broyeurs, de polissoirs ou autres objets en fraidronite dans les Cévennes et leurs bordures.

Jean Pellet répond en 1981 dans *Le Lien des Chercheurs Cévenols* à une question posée par Jean Pintard à propos de l'église de Moissac :

L'église de Moissac est bien construite en Fraidonite ainsi que les parties sculptées de l'abbatiale de Saint-Marcel-de-Fontfouilhouse près des Plantiers. Au coeur des Cévennes micaschisteuses, loin des approvisionnements en granites, en grès, en calcaires, cette roche était la seule disponible presque sur place pour exécuter de la «modénature» et c'est dans ce secteur qu'il n'est pas rare d'en trouver faits : angles, pieds droits, linteaux, meneaux, chapiteaux même (...). Le nom parait employé pour la première fois en 1844 par A. Cordier et Emilien Dumas. (17)

À Moissac, les bâtisseurs du Moyen Âge ont utilisé cette roche, connue localement depuis les temps les plus anciens, pour leur église : « *bâtie en fraidonite, sorte de roche éruptive ou porphyre noir, très dur, dont nos ancêtres néolithiques faisaient leurs haches en pierre polie, elle a pu résister au temps »* (18). À Saint-Marcel-de-Fontfouillouse, ces bâtisseurs ont travaillé très finement le fraidronite : «*Au dessus de la porte d'entrée principale et légèrement à droite, une inscription symbolique (latine en caractères gothiques) est gravée sur un bloc de granit noir (fraidonite) à environ 4 mètres du sol »* (19). Mais on ne trouve plus sur place la magnifique cuve baptismale hexagonale en fraidronite descendue au hameau de Saint-Marcel où elle sert de *nauca* à la source. Dès que la roche fut remarquée, on a repéré des « *masses fort puissantes »* (Émilien Dumas) de fraidronite dans l'actuelle commune des Plantiers.

Émilien Dumas dans sa *Note sur le Fraidronite*, résume parfaitement l'emploi du fraidronite tel qu'il était pratiqué de son temps dans le département du Gard :

Le fraidronite noir micacé, malgré son extrême dureté, est employé à Valleraugue et dans la vallée du Gardon de St-André-de-Valborgne, comme pierre de taille. On l'exploite pour cet usage, notamment dans les communes de St André, de St-Marcel-de-Fontfouillouse, de Saumane, de Peyrolle et de Saint-Martin-de-Corconac. Comme cette roche est très dure, on choisit de préférence, pour les constructions, les variétés qui sont le plus chargées de mica, parce qu'elles se taillent avec plus de facilité. Dans ces diverses localités, cette pierre est désignée sous le nom de taille-noire, et on l'emploie pour faire des pieds-droits de portes et de fenêtres, que l'on vend, prêts à être placés, à 4fr. 50 c. le mètre courant (20). *À Valleraugue, on exécute aussi avec cette roche des mortiers et de petits moulins à bras destinés à moudre le sel.*

Louis Perrier dans *La chaîne cévenole du Mont Liron* (1939) note que l'on a trouvé des filons de fraidronite, « *roche éruptive ancienne, noire et micacée* » près du col de l'Asclier et dans les environs de Soudorgues. La roche « *est connue sous le nom de granit noir ou de pierre de Malaucette. Cette roche, très dure, est utilisée pour faire des seuils et des linteaux de portes dans la région* » (21). Théodore Picard retient le fraidronite des Cévennes dans les matériaux de construction du département du Gard, mais son usage semble diminuer :

« *On exploite le fraidronite (brun noirâtre micacé), malgré son extrême dureté, comme pierre de taille dans la vallée du Gardon de Saint-André-de-Valborgne. Cette roche est désignée sous le nom de taille noire. On tend à lui substituer, depuis quelques années, un grès triasique provenant du quartier des Crottes, commune du Pompidou, d'une couleur blanchâtre légèrement rosée et dont la taille est beaucoup plus facile. Le fraidronite donne de très bons matériaux pour le ferrement des routes. Il est seulement d'un prix relativement élevé, soit à cause de la difficulté que présente le cassage de cette roche, soit surtout à cause de la rareté de ses gisements* (22).

Jean Pellet donne d'autres précisions : « *Ailleurs dans les Cévennes, du fait de son grain fin on en a tiré des moulins à sel ou de petits moulins manuels. Vers Vieille-Morte on l'appelle « Peyrofin». Au nord de Ponteils, en Cézarenque, Peyranegra* » (dans *LCC*, 1981). Un autre emploi beaucoup plus fréquent que celui des moulins (l'emploi du grès était d'usage courant), fut celui des cuves qu'on taillait, de formes et de dimensions variables, pour divers usages. Sous une arrivée d'eau, dont le jet permanent se nomme *lo rajol*, elles constituaient une réserve et servaient d'abreuvoir. Ces grandes auges de pierre formaient des bassins nommés naucas ou pisas. Semblables étaient les cuviers à lessive. Des cuves recevaient la nourriture pour les animaux. D'autres plus petites servaient à la conservation de l'huile et des salaisons. Le Musée des Vallées Cévenoles conserve un bel ensemble de cuves en fraidronite rassemblées par Daniel Travier. Les trois usages principaux, caractéristiques d'une pratique cévenole sont donc les pierres de taille dans la construction des bâtiments (encadrements de portes et de fenêtres surtout, dont souvent la pierre qui recevait le pêne métallique coulissant destiné à la fermeture des portes), les cuves que l'on trouve encore par leur volume ou leur poids dans beaucoup de fermes et plus rarement les moulins à sel, des moulins domestiques à bras pour réduire le sel (spécialité autrefois de la région de Valleraugue).

Pour Jean Pellet : « *Plus grand monde ne les taille aujourd'hui. Mais elles servent encore parfois, quand dures et fraîches, à faire du balast de chemin de fer ou d'empierrement de routes* ». Les pierres d'encadrement en fraidronite sont toujours recherchées et peuvent donner lieu à réemploi. Le vandalisme, qui menace toujours, augmente la dégradation des édifices. Les ouvertures de la façade principale du château de Moissac ont été mutilées. Un propriétaire (sans doute au XIX^{e} siècle) a arraché pour les utiliser ailleurs les pierres taillées en fraidronite qui servaient d'encadrement aux portes et aux fenêtres transformées en trous béants : « *belle opération qui a plus fait pour le délabrement de la construction que le pic et la torche des dragons de M. de Julien*» (23). Les linteaux de fraidronite datés du XVII^{e} siècle de l'ancien relais d'affenage de Bec de Jeu, sur la Corniche des Cévennes, ont été volés dans les années 1950. Il importe de rester très vigilant dans le cadre de la protection du patrimoine bâti dans les Cévennes sur la conservation des encadrements en fraidronite (menacés aussi par des modernisations discutables). Les vallées cévenoles (Vallée Borgne, Vallée Française, vallée de Saint-Martin-de-Lansuscle, pays de Saint-Germain-de-Calberte) doivent garder leur habitat paré de gris (24).

Moulin à sel provenant de Moissac-Vallée-Française (48). Photo Daniel Travier, Musée des Vallées Cévenoles.

Notes

(1) Lombard-Dumas Armand, *Étude sur la vie et les travaux d'Emilien Dumas*, lue à L'Académie du Gard lors des séances du 21 avril et du 5 mai 1877, Nîmes, 1878.

(2) Aiglon Laurent : «Emilien Dumas, un géologue éclairé du XIX° siècle (1804-1870)», dans *Cévennes Magazine*, 2003, n° 1201 à 1210 (cet article s'appuie sur la correspondance et les carnets du savant) et le numéro de *Cévennes Magazine* de décembre 2004 consacré à « Emilien Dumas, un esprit gardois libre et curieux».

(3) Bon-Pascal Gaston, « Jules Bastide de Malbosc », dans *Cévennes Magazine*, n° 1674, 11août 2012.

(4) André Ferdinand, « L'église Notre-Dame-Vallée-Française », dans le *Bulletin de la Société d'agriculture ... du département de la Lozère*, Mende, 1868. Le fraidronite a été compté dans les roches de la Lozère par Justin Dorlhac dans le premier aperçu géologique scientifique du département : «Esquisse géologique du département de la Lozère» dans le *Bulletin de la Société d'agriculture ... du département de la Lozère*, Mende, 1860. Avant lui, L. Marrot, élève ingénieur du corps des Mines, avait publié en 1823 dans la prestigieuse mais confidentielle collection des *Annales des Mines* une « Notice sur la constitution géologique et sur les richesses minérales du département de la Lozère ». L'objet de l'étude est la recherche (vaine) de terrains houillers exploitables dans le département.

(5) Dumas Émilien, « Notice sur la constitution géologique de la région supérieure ou Cévennique du département du Gard », dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, 1846. Fondée en 1830, la Société géologique de France fut présidée en premier par Cordier (1830/1831).

(6) Henri Reboul, homme politique (de la Révolution) et homme de sciences héraultais (de Pézenas), géologue, un des premiers pyrénéistes, décédé en 1839. Jules de Christol et Henri Reboul ont travaillé sur les terrains marins des bassins tertiaires de Montpellier et de Pézenas et leurs ossements fossiles, dont les dépôts ne doivent rien au Déluge.

(7) Christol (de) Jules, «Observations dans les Cévennes adressées de Montpellier à M. Elie de Beaumont», (mai 1836) dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, tome 7, années 1835-1836. Un résumé de cette note est publié dans *L'Institut, journal des sociétés et travaux scientifiques de la France et de l'étranger*, n°215, 21 juin 1837.

(8) Daubrée Auguste, *Classification adoptée pour la collection des roches du Muséum d'histoire naturelle de Paris*, V. Masson et fils, Paris, 1867. Daubrée donne l'étymologie du nom scientifique de cette roche : «*Fraidronite, Emilien Dumas et Cordier, de fero, eidos, oon (je présente la forme d'un oeuf), parce qu'il est en nodule* ».

(9) Christol (de) Jules, *Notice sur les ossemens humains fossiles des cavernes du département du Gard présentée à l'Académie des Sciences le 29 juin 1829*, Montpellier, imprimerie de J. Martel, 1829 (avec les résultats des fouilles de Christol et Dumas dans la caverne de Pondres : « *Mon ami, M. Emilien Dumas, naturaliste et archéologue très instruit, habitant la ville de Sommières, ne tarda pas à reconnaître que les ossemens disséminés dans le limon étaient des ossemens fossiles ...*»).

(10) Kalliatakis Gérard, « Incursions souterraines en France et plus particulièrement dans les Cévennes avant la création du Club Cévenol » dans *Causses et Cévennes*, n° 3, 2014.

(11) Viquesnel Auguste, « Note sur les environs de Vichy, département de l'Allier » présentée à la séance du 19 décembre 1842 de la Société géologique de France dans le *Bulletin* de cette société publié en 1843.

(12) La cordiérite : ce minéral fragile, à la cassure irrégulière, donne des cristaux tirant sur le jaune, sur le bleu, sur le violet. On le rencontre dans des granites des Cévennes, de la montagne de la Lozère et celle du Tanargue. On en a trouvé dans la mine du Buisson, au col de Montmirat.

(13) Poujol Olivier, « L'altitude de la Lozère », première partie dans *Le Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 165, avril/juin 2011, seconde partie dans *Le Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 166, juillet/septembre 2011.

(14) Cordier Louis, « Lettre de Louis Cordier, ingénieur des mines de France, à J.C. de La Métherie », *Journal de physique, de chimie, d'histoire naturelle et des arts*, tome 56, An XI (année 1802, v. st.) et « Extrait d'une lettre de Louis Cordier, ingénieur des mines, à J.C. de La Métherie sur un voyage géologique », *Journal de physique, de chimie, d'histoire naturelle et des arts*, tome 58, An XII (année 1804, v. st.). Cordier donne un premier résultat de ses recherches sur différentes substances volcaniques des montagnes de l'intérieur de la France dans une autre lettre à J.C. de La Métherie, dont un extrait est publié dans le *Journal de physique* de 1806. Dans sa *Théorie de la terre*, (édition de 1797 enrichissant celle de 1795), La Métherie considère les Cévennes «*comme l'un des centres principaux des montagnes primitives de la France*», ou dit autrement comme «*un des centres des terrains primitifs de la France*», observation qu'il reprendra souvent.

(15) Orbigny (d') Charles, *Description des roches composant l'écorce terrestre et des terrains cristallins constituant le sol primitif. Ouvrage rédigé d'après la classification, les manuscrits inédits et les leçons publiques de feu P.L.A. Cordier.* Paris, 1868.

(16) Mazauric Félix, « Station néolithique de la Baou, Anduze, Gard », *Bulletin de la Société d'étude des Sciences Naturelles de Nîmes*, année 1902.

(17) Pellet Jean, « Fraidonite » dans *Le Lien des Chercheurs Cévenols*, n°37, janvier/février 1981. Dans la revue *Font Vive*, consacrée à «La Montagne » (n°3, 1961), Jean Pellet avait évoqué ainsi les fraidronites dans un raccourci d'histoire géologique de la montagne cévenole : «*Des filons plus sombres et le plus souvent prolongés assez loin dans le cadre des schisteux : plus sombres, plus lourds, plus basiques. Ce sont les Fraidronites ou Kersantites, noires à l'état frais, rouillées quand elles sont «pourries» et dont on a fait des meules de moulin et d'autres objets utilitaires depuis la préhistoire (Voir travaux d'E. Dumas et de Lapadu-Hargues)*». Pierre Lapadu-Hargues a publié une « Note sur les fraidronites de la Lozère » dans le *Bulletin du service de la carte géologique de France*, tome 57, n°261, 1960. Jean Pellet disait des filons de fraidronite qu'ils venaient d'en bas, là où « *Pluton bouillait ses marmites* », dans une forme de reconnaissance de la vieille expression de «roche plutonique « (Font Vive, 1961).

(18) Gorlier Pierre, « Vieux sanctuaires cévenols », *Almanach Cévenol* n°5, Alès, 1973.

(19) Lavesque Robert et Fortuné Charles: « Un vestige presque ignoré du 13e siècle : L'église de St-Marcel-de-Fontfouillouse (près des Plantiers-Gard) », dans *Causses et Cévennes*, n°2, 1954.

(20) Dumas Émilien, *Statistique géologique du Gard*, troisième partie, 1877. Chapitre sur un « Itinéraire minéralogique des communes du Gard » : Dumas signale dans la commune de Saint-André-de-Valborgne des « *filons de fraidronite micacé exploité pour pierres de taille connues vulgairement sous le nom de taille noire, notamment dans le lit du Gardon, au dessus de Pont-Marès* » et dans la commune de Saumane un « *dyke de fraidronite exploité pour pierre de taille, dite faille noire* ». Pour l'ingénieur des mines Lan (*Annales des Mines*, 1854), la roche quand elle contient une grande abondance de mica bronzé lui donnant une teinte sombre, est désignée dans le pays sous le nom de Pierre noire.

(21) Un large filon était exploité à la carrière de Malaussette près de Saint-Martin-de-Lansuscle.

(22) Picard Théodore, « Étude technologique sur les matériaux de construction du département du Gard », *Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, années 1881, 1882, 1883.

(23) Jourdan Louis, « Le château de Moissac dans la Vallée Française » *Bulletin du Club Cévenol*, n°4, 1899.

(24) Darnas Isabelle (texte) et André Denis (photographies), *Habiter en Cévennes au Moyen Age. Architecture vernaculaire dans les hautes vallées des Gardons.* Nouvelles Presses du Languedoc, 2012 et le magnifique (fond et forme) ouvrage collectif : *Maisons des Cévennes. Architecture vernaculaire au coeur du Parc national.* Coédition Parc national des Cévennes/Éditions du Rouergue, 2010.

Le document en langue d'oc :

Un texte en occitan très patoisé : Tract électoral en langue d'oc à l'occasion des élections de 1877

Proposé par Michel Wienin

L'usage public de la langue occitane est rare dans le domaine politique et il correspond souvent à des situations de crise comme les discours de Jean Jaurès ou la révolte des vignerons de 1907. Le texte proposé aujourd'hui rentre dans cette catégorie mais en diffère par son orientation franchement de droite puisqu'il s'agit d'un pamphlet destiné à soutenir le candidat de l'ordre contre le sortant républicain. On est par contre dans un vrai usage politique de la langue et non dans une orientation nostalgique englobant dans un même ensemble structure sociale, culturelle, religieuse et politique comme chez certains félibres provençaux.

Le contexte :

Après la chambre très à droite (légitimistes, orléanistes, bonapartistes et quelques républicains conservateurs) qui succède à la défaite de 1871 et à la Commune, les élections de janvier 1876 donnent une majorité républicaine progressiste. À Alès, Eugène Ducamp, né en 1819 à Cruviers-Lascours, condamné par contumace à la déportation en Algérie par Napoléon III, est élu.

En 1877, une crise éclate entre le président de la république qui nomme seul le gouvernement et l'Assemblée qui est dissoute le 25 juin. La campagne qui suit est l'une des plus violentes de notre histoire et la gauche républicaine en sort largement vainqueur.

Dans le texte (ci-dessous) publié dans la semaine précédent le premier tour du 14 octobre, l'emploi de l'occitan cible naturellement les classes populaires et les protestants plus attirés par E. Ducamp que par le banquier catholique Albin Teissonière. Malgré ce poème courageusement anonyme, le premier fut élu dès le premier tour mais il mourut à Versailles deux mois plus tard.

La langue :

Sur le plan de la langue, on a affaire au parler d'Alès très patoisé : syntaxe, mots grammaticaux et conjugaisons sont employés normalement mais à quelques mots ou dérivés très courants près (radicaïo, cassibraïo, escarabïa), le lexique est calqué du français, même quand le mot occitan équivalent est connu (la pès pour la pas (patz), sabre pour espaso…).

Le système d'écriture est celui du français « régularisé », assez facile à lire et donnant une bonne idée de la prononciation de l'époque.

AUX ELECTEURS D'ALÈS ET DE LA CAMPAGNE

Protestants, catholiques, venez tous en bande,
Soutenir nos droits, en faisant de la propagande.
Votons pour TEISSONIÈRE, soyons tous unis,
Le Dugou (Hibou)[1] veut revenir, fermons-lui les chemins,
Qu'il n'aille pas à Versailles en prenant une volée,
Nous savons qu'il n'a jamais rien fait dans l'Assemblée
Qui puisse mériter la voix des bons ouvriers ;
Pour parler mal des pauvres il a été dans les premiers,
Voyez s'il a fait quelque chose qui vous le recommande.
Catholiques, protestants, à tous, je vous demande
Si vous avez vu une fois que ce petit blagueur
Prenne l'intérêt du pauvre travailleur.
Il a fait, il fait et il fera toujours la comédie,
Sans jamais s'occuper du bien de la patrie.
Laissons-le de côté, que notre religion
Ne soit plus la cause de notre division.
Nous servons le même Dieu, nous devons donc être frères,
Ceux qui nous désunissent veulent notre misère.
Il ne faut pas les écouter ; catholiques, protestants,
Il nous faut tous voter, tenons-nous par la main.
Si nous sommes unis nous sortirons vainqueurs de la bataille,
Et nous mettrons de côté toute la radicaille[2],
Ennemis déclarés de la constitution.
S'ils sont vainqueurs, ils nous conduisent à la révolution.
Nous l'avons tous vu, je n'ai pas besoin de le dire
Qu'ils savent démolir mais ne jamais rien construire.
Maintenant, ils veulent abattre le brave Maréchal[3]
Qui conserve l'honneur, la paix et le travail
Parce que ça leur fait peur quand ils voient son sabre.
Gambetta, Glais-Bizoin[4], Rochefort[5], Jules Favre[6],
Que n'aviez-vous pas promis quand vous aviez le pouvoir ?
Pendant plus de six ans, nous avons gardé l'espoir
Qu'il sortirait quelque chose de votre politique,
Et nous en avons retiré la misère publique
Qui nous étranglerait si, le 16 mai[7],
Le soldat qui gouverne ne s'était pas occupé
De vous balayer, bande de canailles,
Qui nous ruineriez en restant à Versailles.
Maintenant que vous n'y êtes pas, le commerce reprend ;
Vous nous aviez désunis mais nous nous réunirons.
Trois-cent-soixante-trois[8], bande cabalistique,
C'est vous qui tuez la pauvre République.
Qu'en étant au pouvoir, vous êtes dégourdis !
Mac-Mahon nous gène, nous allons le balayer,
Disiez-vous à tous ceux qui voulaient vous écouter.
Vous n'aviez pas prévu qu'il pouvait se défendre,
Et que la loi en mains, il pouvait dire : Messieurs,
Vous m'avez trop ennuyé, je ne veux plus vous voir.
D'ici cinq mois, le peuple sera sage,
Aux candidats de l'ordre il donnera son suffrage,
Ne le faisons pas mentir, ouvriers et paysans,
Au candidat de l'ordre, au moins pour trois ans,
Accordons le mandat de pouvoir nous défendre.
Il a promis de mourir plutôt que de se rendre.
Ce qu'il a promis, il le tiendra, n'en doutez pas, Messieurs,
Le brave TEISSONIÈRE ne trompera personne.
Votons tous pour lui, allons, hommes de l'ordre,
Une fois pour toujours terrassons le désordre.
Quant à moi, de mon côté, je ferai ce que je pourrai,
Et s'il y a des estropiés, s'il le faut, je les porterai.
Que les insouciants ne désertent pas la place,
Que même les chasseurs n'aillent pas à la chasse,
Que dimanche personne ne sorte d'Alès
Sans avoir donné sa voix à TEISSONIÈRE.

Un électeur

Alès, à l'imprimerie J. Martin, place Saint-Jean et rue Dumas[9], 5.

1 - C'est ce qu'on appelle s'envoyer des noms d'oiseaux ! Jeu de mots entre le nom de DUCAMP et Dugou = grand duc.

2 - La traduction la plus proche serait « engeance ou racaille de radicaux ». Au début de la 3ème République, les républicains radicaux représentaient la gauche et parfois l'extrême gauche. Par contre, il y avait des groupes parlementaires mais pas encore de partis politique au sens moderne, le premier créé en France, justement le « *Parti républicain, radical et radical-socialiste* » est né en 1901.

3 - Il s'agit de Patrice de Mac-Mahon, président de la République et … royaliste ! Le régime est très présidentiel à la suite des lois constitutionnelles qu'il avait fait adopter en 1875.

4 - Alexandre Olivier Glais de Bizoin, 1800-1877, Député d'extrême gauche des Côtes-du-Nord (act. Côtes d'Armor). On lui doit en particulier le tarif postal unique (indépendant de la distance).

5 - Henri Rochefort, 1831-1913, Homme politique, journaliste et polémiste redoutable, d'abord de gauche puis de droite. On lui doit le célèbre aphorisme : « La France compte 36 millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement… ».

6 - Jules Favre, 1809-1880, Avocat des militants républicains révolutionnaires puis homme politique républicain modéré et même très modéré après la Commune. Vainqueur de H. Rochefort aux élections de 1869.

7 - Date du début d'une crise entre le gouvernement et la majorité républicaine de l'Assemblée Nationale provoquée par le Président de la République, qui amènera à la défaite de celui-ci et, par contrecoup, la disparition pour un siècle de tout pouvoir présidentiel.

8 - Les élections de 1876 ont donné 363 sièges de députés aux Républicains sur 533, soit plus de 68 %, celles de 1877, après la dissolution, 400, soit 75%. (Rem. Perso : c'était le bon vieux temps !).

9 - La rue Dumas reliait la place Saint-Jean au quai Jean-Jaurès, au sud de la cathédrale. C'était la première à l'ouest de la rue de la Meunière, dédiée au chimiste et homme politique Jean-Baptiste Dumas qui y était né au numéro 9, entièrement détruite vers 1960-70 lors de la rénovation du vieil Alès.

AS ELETURS D'ALÈS
ET DE LA CAMPAGNO.

Proutestants, cathoulis, venès toutes en bando,
Souteni nostes drès, faguen la proupagando.
Vouten per **TEISSOUNIÈIRO**, seguen toutes unis,
Lou Dugou voou rentra, bouchen-y lous camis.
Qu'ane pas à Versaïo quand prendra la voulado,
Sabèn qu'a pa rès fa jiamai din l'Assemblado
Per poudé merita la vouès das bos ouvriès ;
A parla maou das paoures es esta das premiès,
Vesès s'a fa quicon que nous lou recoumande.
Cathoulis, proutestants, à toutes vous demande
S'avès vis quaouquo fès qu'aquel pichot blagur
Prenguesse l'intérès daou paoure travaiur.
A fa, faï et fara toujiour la coumedio,
Sans jiamaï s'occupa daoù bè de la patrio.
Laissen-lou de cousta ; que nosto religiou
Siegue pa plus la caouso de noste divisiou.
Servèn lou memo Diou, dounc devèn èstre frèro,
Lous que nous desunissou volou nosto misèro.
Foou pa lous escouta ; cathoulis, proutestants,
Nous foou toutes vouta, tenguen-nous per las mans.
Se sèn unis, sourtren vencurs de la bataïo,
Et mettren de cousta touto la rádicaïo.
Ennemis déclaras de la Coustituciou,
Se soun vencurs nous mènou à la revouluciou.
Ou avèn toutés vis, aï pa besoun de dire
Que sabou demouli, mès pa jiamaï coustruire.
Aro, volou toumba lou brave Marechal
Que counservo l'ounou, la pès et lou traval,
Percequè ius faï poou, en ie vesent soun sabre.

Gambetta, Glais-Bizoin, Rochefort, Julo Favre,
De qu'avès pa proumès quand tenias lou pouvouèr ?
Penden maï de sièis ans avèn garda l'espouèr
Que sourtirié quicon de vosto poulitiquo,
Et n'avèn retira la misèro publiquo
Que nous estranglariè, se per lou 16 Maï
Lou souldat que gouverno aviè pas près lou biai
De vous escoubia, troupo de cassibraïo,
Que nous arouinarias en restan à Versaïo.
Aro que ie sès pa, lou coumerço repren ;
Nous avias desunis, mès nous réüniren.
Très cent soixanto-très, bando cabalistiquo,
Es vaoutres que tuïas la paouro Republiquo.
Que quand sias aou pouvouèr sias escarabia !
Mac-Mahon nous jièino, l'anan escoubia,
Disias en tout lou mounde que vouiè vous entendre.
Vous mesfiavias pà que poudiè se defendre,
E que la leï en man poudié dire : Messius,
M'avès trop anuia, que vous vegue pa plus.
Dedin cinq mes de iuei, lou puple sera sage,
As candidats de l'ordre dounara soun sufrage,
Lou faguen pa menti, ouvriès et péïsans,
Aou candidat de l'ordre, aoumen pendent très ans,
Accourden lou mandat de poudé nous defendre.
A proumés de mouri pu lèou que de se rendre.
Ce qu'a proumés tendra, n'en doutés pa, Messius,
Lou brave **TEISSOUNIÈIRO** troumpara pa dingus.
Vouten toutes per el, anen, hommes de l'ordre,
Uno fes per toujiours terrassen lou desordre.
Per ieou, de moun cousta, faraï ce que pouraï,
Et se n'ia d'estroupia, se foou lous pourtaraï.
Que lous ensouciens desertou pa la plaço,
Que lous cassaïres memo anou pas à la casso.
Que dimenche dingus sourtigue pa d'Alès
Sans que per **TEISSOUNIÈIRO** ague douna sa vouès.

UN ELETUR.

Alès, de l'Emprimarié J. MARTIN, plaço Sén-Jan e carriéiro Dumas, 5.

L'enquête géographique au milieu du XVIIIe siècle : l'exemple du nord du diocèse d'Uzès

par Marie-Lucy Dumas

Au milieu du XVIIIe siècle, les bénédictins de la congrégation de St-Maur, désirant poursuivre l'œuvre de Dom Vaissette et Dom Vic, sur l'histoire du Languedoc, entreprirent une vaste enquête dans les diocèses du Languedoc. Les volumes des réponses et des statistiques occupent les cotes 11 à 26 du Fonds Languedoc[1] à la Bibliothèque Nationale de France. Les curés en furent les enquêteurs, et durent remplir « *un modèle des instructions sur l'ordre civil de Languedoc demandés à messieurs les curés de Languedoc pour servir à la description géographique et historique des paroisses des diocèses languedociens* », modèle imprimé qui comprend 11 rubriques.

Une enquête moderne[2]

C'est une enquête qui s'étale de 1759 à 1780. Un imprimé-type avec deux séries de questions d'ordre économique, politique et curiosités diverses est envoyé à tous les curés qui y répondent de manière plus ou moins satisfaisante, plus ou moins détaillée, et avec un taux de retour fort variable d'une communauté à une autre : 107 communautés sur 193 dans le diocèse d'Uzès, 64 sur 92 dans le diocèse d'Alais. Les enquêtes ne sont pas toujours signées. Le dépouillement de ces questionnaires donne une petite idée de ce que recherchaient ces Bénédictins : essayer de mettre au clair les enchevêtrements de pouvoirs si caractéristiques de l'Ancien Régime, pour pouvoir décrire ce que l'on appellerait un précis de « géographie politique ».

Les rubriques

Un dénombrement des lieux par paroisse (ce qui n'était pas évident même pour les autorités politiques) : le nombre de feux, les lieux dont est composée la paroisse (hameaux et métairies fort nombreux dans les Cévennes)

Nom de la communauté et de l'église (nom latin et nom français), le nom de la communauté n'est pas toujours celui de la paroisse. La paroisse comprend parfois plusieurs communautés ou morceaux de communautés.

Des curiosités historiques et géologiques : les monuments, les ruines et curiosités, s'il y a eu un événement (bataille etc), les eaux et fontaines thermales…

L'enchevêtrement des mandements : justice seigneuriale et justice royale. Si le mandement se recoupe ou non avec la communauté ? De quel siège principal de justice la communauté dépend-elle ? Les nobles qui y résident.

L'enchevêtrement des bénéfices et des collateurs de la cure ou du prieuré. Là aussi, les situations sont les plus diverses.

Les autorités communales : le nombre de consuls, les maires perpétuels, leur mandat, leurs fonctions, comment ils sont élus. On apprend ainsi que l'élection à la majorité des voix existe dans certaines communautés, d'autres pratiquent la cooptation.

Et puis les productions agricoles, minières et les chemins.

Ces réponses brèves, faute de place, sont parfois accompagnées d'une lettre donnant plus de détails, rédigée par le consul ou le curé selon les paroisses. Grâce à elles, on y découvre bien souvent les opinions et le niveau d'éducation et de culture du rédacteur. Des détails pittoresques y sont parfois consignés. Des monuments, des ponts ou des routes à ornières y sont « romanisées ». À titre d'exemple, on peut lire la lettre écrite par le consul de Génolhac en 1736 dont une partie a été publiée par l'abbé Nicolas[3], ou celle écrite par le curé Chas

1 - Le fonds Languedoc est localisé au site Richelieu, son catalogue est consultable en ligne sur le site http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2091688 .
Il compte 199 volumes. L'intendance du Languedoc étant une très vaste province, de nombreux documents ne concernent pas notre région cévenole. L'entrée « Cévennes » n'existe d'ailleurs pas dans la table. Il faut rechercher par diocèses : Nîmes, Uzès, Alais, par régions : Vivarais, Gévaudan et aux noms de villes.

2 - C'est une vraie mine sociologique et économique pour la fin du XVIIIe siècle qui a été exploitée par divers historiens : Danielle Fabre-Bertrand sur les curés de La Vaunage au XVIIIe siècle (Assoc. Maurice Aliger, éd., 2005, p 395-401) Alain Molinier pour le Vivarais : «Une enquête politique, économique et sociale en Languedoc au milieu du XVIIIe siècle», *Annales de démographie historique*, 1974, p 451-478).

3 - Abbé Nicolas, Histoire de Génolhac, éditions Lacour, p. 9 et Dumas Marie-Lucy, *Aujac entre route et Cèze*, Gens et terroir des

Leyrette d'Aujac sur sa propre paroisse, alors qu'il n'a pas rempli le tableau demandé.

Quelle fiabilité ?

D'autres éléments d'enquête tels que le nombre de feux, la taille payée, le nombre de femmes, d'hommes, d'enfants, de vagabonds, le nombre de familles catholiques, protestantes, ou « mi-partie », tous ces éléments proviennent des statistiques de l'Intendance du Languedoc, que l'on retrouve dans la série C aux archives de l'Hérault.

Ces statistiques sont loin d'être satisfaisantes, car elles proviennent des autorités communautaires ou paroissiales qui ont à cœur d'éviter les taxations supplémentaires, qui n'ont pas les moyens matériels et humains de procéder à de vraies enquêtes et qui, comme au temps des dictatures statisticiennes des plans quinquennaux, essaient de s'adapter à la demande de l'Intendance pour répondre de manière à la satisfaire. C'est ce que note Alexis de Tocqueville : « *Vers la fin de l'ancien régime on envoie souvent à l'Intendant de petits tableaux tout imprimés qu'il n'a plus qu'à faire remplir par ses subdélégués et par les syndics des paroisses…* »[4]. Mais il ajoutait que, malgré la non fiabilité de ces statistiques, - évidences relevées par tous ceux qui ont travaillé sur les statistiques de l'ancien régime[5], - les réponses des curés et les lettres qui parfois les accompagnent, apportent, si ce n'est un « état » du terrain, du moins un éclairage sur les tendances.

La connaissance du terrain

Une population rurale très importante

Au milieu du XVIII^e^ siècle, le nord du diocèse d'Uzès est fortement peuplé, plus de 14 000 habitants. Les communautés totalement rurales sont les plus nombreuses. À Villefort, l'essentiel de la population habite hors de la ville. Il en est de même pour la communauté de Génolhac qui englobe une dizaine de hameaux et de masades isolées. À compter de 1750-60, après la petite période glaciaire de la fin du XVII^e^ et du début du XVIII^e^ siècle, la population rurale repart à la hausse, créant un surplus de population qui ne trouve du travail qu'en émigrant vers les villes. À la fin du XVIII^e^ siècle la différence de population entre ville et monde rural bascule au profit des villes.

Les traces de mainmise des abbayes sur les voies de communication

Deux grandes voies sont indiquées : la Regordane et le grand chemin des Vans à Villefort. Il ne reste de la mainmise moyenâgeuse des abbayes : les « mrs de St-Ruf », de l'abbaye de St-Ruf de Valence, avant la sécularisation de leurs bénéfices, que les églises dépendant de l'abbaye de St-Gilles (du Gard) et celles de la commanderie (ex templière) de Jalès.

Pour Villefort, le curé a cru bon d'ajouter : « *un vallon très étroit qui n'a presque point de terroir et dont les habitants ne subsistent que par le moyen d'un commerce qui s'y fait certains jours de marché et au passage des muletiers qui transportent les marchandises et autres denrées. C'est un passage le plus nécessaire de la province et le plus exposé aux gens de guerre. Combret, les Aydons et Les Balmelles ont obtenu en 1650 de se séparer de Villefort pour n'avoir point à payer le logement des gens de guerre* ».

Les coseigneuries omniprésentes

Présentes depuis le Moyen Âge, elles se sont maintenues et se sont encore plus morcelées par l'accession aux droits féodaux de bourgeois enrichis et qui s'ennoblissent sans être forcément anoblis officiellement. La grande seigneurie pérenne est celle de l'évêque d'Uzès, qui depuis Philippe Auguste (charte de donation en 1211) représente le roi dans cette partie nord du diocèse. Toute une administration de la justice seigneuriale en découle avec la multiplication des postes et offices juteux pour la bourgeoisie des villages et la croissance des frais de justice qui va déboucher sur la révolte des Mascarés (Masques armés) de 1783-1784.

La justice royale absente

Elle s'exerce dans cette région à un seul endroit : Les Vans, grâce à l'astuce de la parérie du roi de France avec les coseigneurs locaux en 1345. Partout ailleurs, les justiciables doivent recourir à la sénéchaussée de Nîmes.

Les productions agricoles traditionnelles de la survie

Le mot bled indique toutes sortes de blés, y compris le seigle. Cette région est marquée par le trio « blé, châtaignes, vin ». Le vin partout, le bled et les châtaignes en montagne. Le curé de Thines (en Ardèche) décrit l'affreux trou dans lequel survit la misérable population surchargée d'impôts, desquels ils ne protestent faute d'éducation.

Mais apparition remarquée de la feuille de mûrier dont la plantation ainsi que l'élevage des

---

hautes Cévennes, 2012, p. 347

4 - Tocqueville (de) Alexis, *L'ancien régime et la révolution*, 1860, Ed Michel Lévy, Paris, p.115

5 - Bertrand Gille, *Les sources statistiques de l'histoire de France - Des enquêtes du XVII^e^ siècle à 1870, Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IV^e^ section de l'École pratique des hautes études, 1964. Consultable sur le site Persée.*

vers à soie viennent d'être subventionnés pour la première fois de l'histoire en 1750. Commence d'apparaître le clivage entre montagne et plaine : l'élevage des vers à soie en montagne, en plaine le filage.

Les mines et autres

Mention de la mine de plomb argentifère de Villefort à Bayard. Un gros dossier des archives de l'Hérault raconte les déboires de cette mine, dirigée par « un aventurier », puis sa réouverture en 1779[6]. En l'absence de l'enquête du curé de Portes, on ne sait si le curé aurait mentionné la mine de charbon de terre de Cessous qui est exploitée depuis longtemps.

Aucune indication sur les artisanats tels que la coutellerie à Génolhac, les tanneurs à Villefort et Les Vans, les potiers aux Vans etc. Il est vrai que le questionnaire ne prédispose pas à mentionner les « arts manuels et mécaniques ».

Pour la fiche de St-Jean-de-Valériscle[7], le curé, véritable économiste, a mentionné :

« *Plusieurs mines de charbon de pierre. Le sieur Gilly surnommé Laborie a trouvé l'invention de faire servir ce charbon à filer la soye. Il fallait auparavant trois quintaux de bois et aujourd'hui avec un quintal de charbon de pierre on fait bouillir le bassin tout le jour ; la soye de l'aveu des marchands est plus lustrée et plus purgée qu'elle ne l'était le feu de charbon de pierre était plus vif que celui de bois. Les avantages que le public retire de cette invention est très considérable. Le bois allait devenir fort cher et fort rare dans les Sevennes, si l'on veut continuer de brûler du bois dans les filages de soye, il s'en fera aujourd'hui une bien moindre consommation, disons mieux il ne s'y en brûlera pas une seule bûche. Or la soye étant un des principaux revenus des particuliers et faisant une des principales branches du commerce de ce pais, on ne scaurait trop favoriser ce qui accroit la qualité de cette belle et utile marchandise et en procure le débit dans la patrie et chez l'étranger. Les Etats du Languedoc ont accordé une gratification au sieur Laborie en 1748. Le dit Sr animé par la bonté des Etats vient de faire construire le fourneau d'une verrerie à St Jean. Si l'on ne brûlera que du charbon. On vient d'en faire l'essaie cette année 1760 et la chose est parfaitement réussie. L'épargne qui se fera en bois est immense et l'on sait quelle consommation faisaient les verreries. Aujourd'hui trois charges et demi de charbon suffisent pour entretenir le feu tous les jours* ».

Administration consulaire :

Quatre villages peuvent prétendre aller à « l'assiette » du diocèse fiscal d'Uzès pour y répartir les tailles : Les Vans, St-Ambroix, chaque année, Génolhac et Villefort chacun son tour. Le chaperon rouge distingue le premier consul. Quelques villages ont un « maire perpétuel», une charge vendue par le roi, une vraie fonction parasite pour la communauté d'Aujac qui ne rêve que de s'en débarrasser, ce qui est fait moyennant le remboursement au maire de ses frais d'achats (500 livres). Au milieu du XVIII[e] siècle[8], la comptabilité du diocèse relève que les postes de collecteurs, trésoriers sont à vendre dans les communautés de Chausses (Chamborigaud), Castagnols (Vialas), Elze, Génolhac, Ponteils et Yverne et ne trouvent pas preneurs à cause de la faiblesse des revenus à en tirer.

Les curiosités mentionnées

Elles portent sur les ruines de châteaux, de tours, d'ermitages, de routes à ornières, de ponts remarquables qui indiquent un intérêt très grand pour l'histoire et pour la recherche des origines. Les braves curés de campagne, poussés par cette enquête, entament ce qui sera un grand passe-temps de leurs successeurs au XIX[e] siècle : déchiffrer les vieux papiers et entreprendre des fouilles de collecte d'objets, dont ils feront la description dans les revues des sociétés savantes.

D'autres statistiques, ailleurs, prennent l'ampleur du phénomène huguenot, qui n'est plus nié, mais comptabilisé, par communautés, par les curés eux-mêmes. Changement de mentalité, donc, que l'on pourrait mieux visualiser avec les enquêtes sur les communautés du diocèse d'Alès où sont regroupées les communautés anciennement de religion huguenote.

6 - Dumas Marie-Lucy, « Les mines de plomb argentifère de Villefort (Lozère), 1733-1827. L.C.C. 164, janvier- mars 2011, p.25.

7 - Absent de ce tableau, St-Jean-de-Valériscle se situe entre St-Ambroix et Alès, village huguenot à coté d'un St-Florent-sur-Auzonnet catholique.

8 - Arch. Dép. Gard C 1874.

Tableau récapitulatif de l'enquête pour les paroisses du nord du diocèse d'Uzès (doyenné de Sénéchas, doyenné de Gravières, Sénéchas ou de St-Ambroix vers 1757-59).

Paroisse	collateur	Nombre de feux	Justice seigneuriale	Nobles et consuls	Monuments curiosités et chemins	Productions, mines
Aujac Non rempli	(abbé de St-Ruf)	182 soit 724 hab. env.	Mrs de St-Ruf, le seigneur du Cheylard d'Aujac		« *une route romaine avec des ornières* »	
Berrias St-Jean-Baptiste	Commandeur de Jalès	140 soit env. 630 hab	Commandeur de Jalès	néant		Blé, vin, cocons
Bonnevaux St Théodorit	Abbé de St-Ruf	70 soit env. 315 hab.	Mrs de St-Ruf et prieur		« *Maison noble appartenant aux prieurs où est un château bien ancien et une cheminée bien curieuse* »	Bled, des châtaignes
Chamborigaud, Chausses Pas répondu		96 soit 432 hab environ	(seigneur de Grizac seigneur de Portes, seigneur de Tinhac)			
Chambonas St-Martin évêque de Tours et la chapelle St-Sébastien, patron Mr de Coursoules	Evêque d'Uzès	300 soit env. 1350 hab.	Plusieurs seigneurs Le marquis de Chambonas, la maison de Villefort, le Sr de Chassagnes:	Deux mandements : Chassagnes et Chambonas	Pont du Chambonas de pierre, impraticable, ermitage St-Eugène	Vin, châtaignes, bled un peu, olives
Concoules St-Etienne premier martyr	Evêque d'Uzès et chapellenie laïque Notre Dame de la Pitié	121 soit env. 544 hab.	Plusieurs seigneurs	2 consuls « *ils n'ont ni rang ni chaperon* »	Un grand chemin « *les fanatiques au début de ce siècle ont fait des ravages à l'église, les particuliers s'en ressentent encore* »	Châtaignes, seigle, un peu de foin
Génolhac St-Pierre apôtre « Plutôt un gros bourg situé dans les hautes Cévennes »	Evêque d'Uzès, prieur de Génolhac	290 soit 1305 hab. env.	10 familles nobles « *Evêque et prince de Conti coseigneurs, acquis de la maison de Portes acquis de Polignac qui l'avait par inféodation de l'évêque d'Uzès* »	1 maire perpétuel il connaît les affaires de police, un consul, un greffier « *maire et consuls entrent à l'assiette alternativement avec Villefort, pas de voix délibérative* »	« *un grand chemin qui passe au milieu appelé regordane* » « *un vieux château avec une tour* »	Vin, châtaignes, foin, quelque peu feuilles de mûrier
Gravières 3 hameaux 5 métairies	Coseigneur et évêque d'Uzès	182 soit env. 819 hab.	Justice seigneuriale aux Vans par un baile nommé par les coseigneurs Mr de Malbosc et la maison de la Garde	2 consuls et 6 conseillers Nommés par délibération		Vin, châtaignes, feuilles de mûriers, point de blé

Les Vans St-Pierre-aux-Liens	Evêque d'Uzès Prieuré simple à nomination de l'abbé de St-Gilles	280 soit env. 1170 hab.	Coseigneurs du mandement de Naves : Mers d'Elze, de Beauvoir, de Castejau, du Roure	2 avec la police, pour un an, pluralité des voix. Droit d'entrée à l'assiette tous les ans et aux Etats tous les 7 ans (le 5e rang de l'assiette)	Un ancien temple protestant	Demi tiers des cocons, vignobles, mûriers, pas de blé
Malons St-Pierre	Mr l'évêque d'Uzès	204 soit env.918 hab.	Madame d'Aigrain, et la maison d'Elze	4 consuls un par cartel pour un an par délibération	Grand chemin des Vans à Villefort par La Rousse Un château près de l'église	Châtaignes, foin, blé
Naves St-Jacques le Majeur	évêque	62 soit env. 279 hab.	Les coseigneurs, s'exerce aux Vans Domaine de la maison d'Elze	2 consuls par délibération des voix par le conseil politique	Un ancien château de Naves détruit	Vin, huile, un peu de châtaignes
Ponteils « Ste-Vierge, vitre de la nativité »	« *Bénédiction du monastère de Cluny sur la tête d'un particulier. On dit que l'abbé nomme au prieuré et le prieur à la cure* »	180 soit env. 810 hab.	De Condorcet, de Trouilhas, de Chambonnet	Deux mandements : Brésis et Ponteils, tous les ans « *à moins qu'on ne juge à propos de les continuer* »	Chemin d'Alais au Puy et de St-Ambroix à Villefort	Un peu de blé, châtaignes casuelles, un peu de foin, fort peu de vin
Portes *(non rempli)* *13 hameaux*		230 soit 1025 hab. env.	*Prince de Conti*			
St-Ambroix	L'évêque, docteur de l'église	460 Soit env. 2070 hab.	Evêque d'Uzès seigneur de St-Ambroix	*2 maires, un lieutenant de police, un consul acquis, un consul effectif pour un an. Le premier jour de l'an, sur proposition de Mr l'évêque il propose de même les conseillers politiques et le greffier »* *Un commandant ayant brevet de la cour, 4 compagnies en quartier*	Pont de plusieurs arches Ruines de l'église St-Germain-de-Cèze	Châtaigne, blé, vin huile, mûriers. Un moulin à bled et un moulin à huile banal de l'évêque d'Uzès. Une petite maison servant d'hôpital de l'Ordre de St Lazare avec un petit revenu. « *droit d'aller aux Etats tous les 7 ans et à l'assiette tous les ans* » 1736 : 2 frères des écoles chrétiennes de l'institut de M de la Salle, pour l'école de garçons, 2 sœurs rejetés de l'institut du P. Barré

St-André-Capcèze St-André Apôtre	Le prieur de Prévenchères a droit de présentation	80 soit env. 360 hab.	Marquis de Morangiès, de Cousoules, de Trouilhas, évêque seigneur supérieur. M. de Trouilhas château de Pontperdut, M. de Narbonne à Vielvic, M. de la Rochette à Flourigues	2 consuls délibération à la pluralité des voix	Chemin de Montpellier au Puy « *Fontaine ferrugine à Lestrade* »	Seigle, châtaignes, fruits
Ste-Cécile (d'Andorge) Ste-Cécile	L'évêque d'Uzès	62 soit 279 hab env.	Marquis de Portes	2 consuls « *on tire tous les ans de la populace, le 1er arbore un chaperon* »		Châtaignes, vin, bled
St-Maurice-de-Ventalon anciennement annexe de Castanhols	L'évêque et prieuré simple à nomination de l'abbé de St-Gilles [9]	52 Soit env. 234 hab.	12 seigneurs : baronnie de Montclar à Vialas, le prieur commandeur de Gapfrancès à Pont de Montvert, le mandement de Tignac à Chamborigaud	2, restent en fonction jusqu'à une nouvelle nomination, le conseil les nomme par délibération	Un ancien temple protestant	Demi tiers des cocons[10], vignobles, muriers, pas de blé
Sénéchas Assomption de la Ste-Vierge Une chapelle à Tarabias, titre de St-Pierre	M. l'évêque d'Uzès	213 soit env. 958 hab.	Comte de Morangiès Pas de nobles	2 consuls petite police 1 juge, 1 lieutenant, 1 procureur fiscal, 1 greffier	Château ou maison appartenant au comte de Morangiès. « *Près de Cèze, une tour carrée qui servait de refuge dans le temps des guerres civiles* »	Châtaignes
Vialas (ex Castanhols) 16 villages, 6 hameaux, 12 métairies Notre-Dame	Evêque d'Uzès le bénéfice de Castanhols a été réuni au chapitre de Bédouès en 1300	210 soit env. 945 hab.		Délibérations de la communauté sous l'autorité du juge du lieu 2 consuls avec police	Château de Montclar, église de Castanhols, chapelle Ntre-Dame de Gourdouze	Châtaignes, foin, fort peu de seigle
Villefort St-Victorin	Le prieur nomme à la cure, le bénéfice simple annexé au prieuré de Prévenchères dont le collateur est l'abbé de St-Gilles Petit bénéfice de St-Loup : idem	380 dont 180 à Villefort Soit 1710 hab.	Plusieurs seigneurs dont le marquis de Morangiès et Borrelli		Château à Bayard, un château en ville : une tour carrée Chapelle des pénitents blancs du St-Sacrement hors de la ville	Seigle, millet, châtaignes, foin, pommes, poires, cerises, prunes, raisins « *Mine de plomb à Bayard abandonnée depuis 18 ans et aux Aydons* »

9 - Abbaye de St-Gilles dans le Gard
10 - Je ne sais pas ce que cela signifie !

Nous avons reçu...

Cahiers du Centre de Généalogie protestante, nous avons noté :

N° 129 : La généalogie des Griolet de Saint-Jean-de-Maruéjols depuis 1400 par Jean-Claude Lacroix.

N° 130 : rien sur les Cévennes

N° 131 : La famille Boyer de Saint-André-de-Valborgne dite Boyer de La Fare (1468-1918) par Thierry Dupuy.

La maison des Montbrisson en Cévennes vivaraises ou Victor Bermond de Comas, un ancêtre encombrant, par Claude Jean Girard.

Généalogie en Cévennes, bulletin trimestriel de l'Association des chercheurs et généalogistes des Cévennes.

N° 108, mai 2015. Alain Montagut est l'auteur de trois articles :

Les compoix de Salindres

Le début de la période révolutionnaire à Salindres

Du vitriol à la soude caustique, ou de la minette à l'usine : le développement industriel dans le piémont cévenol,

Antoine Lafuitte, un patronyme de Blannaves, par Marie-Geneviève Train.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, IX^e^ série, tome LXXXVIII, année 2014

Plusieurs articles concernant Nîmes :

Danielle Fabre-Bertrand, Trois orphelines en action à travers guerre et révolutions.

Vanessa Ritter, La collection iconographique de l'Académie de Nîmes.

Robert Chalavet, Un nîmois flamboyant Jacques Favre de Thierrens.

Pascal Trarieux, Le patrimoine pictural des églises de Nîmes.

Michel Christol, De Nîmes à Rome : sénateurs nîmois.

Et d'autres sur les régions voisines :

Jacques Meine, La famille Hoffman ou le mécénat sans frontières.

Jean-Michel Ott, Jacques Gabriel Bulliot (1817-1902) et Jules Ollier de Marichard (1824-1901), deux destins parallèles.

Centre d'études et de recherches Benjamin Bardy- Mende.

Bulletin n° 33, 2013. Hors série.

Monuments aux Morts et plaques commémoratives, 1914-1918. Hommage aux enfants de la Lozère morts pour la France.

Bulletin n° 34, année 2015. Nous avons noté :

- Liste des articles de Benjamin Bardy
- Premières voies de chars et voies du Moyen Âge en Lozère ; une approche globale menée par le CER, par Pol Le Lay.

Revue d'Histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard, revue n° 30, janvier 2015. Nous avons noté :

Claire Lise Creissen, Alès au XIXe siècle, la ville en métamorphose.

Philippe Ritter et Georges Mathon, Le bombardement de Nîmes du samedi 27 mai 1944, « 1944-2014, 70 ans de la propagande à l'histoire ».

Le Cambalut, N° 137, septembre 2015

Le bulletin des « enfants de l'Andorge », autour de Sainte-Cécile-d'Andorge. À noter : Laurent Aiglon, Mais qui donc se cache derrière l'église de Sainte-Cécile-d'Andorge ?

Fruits oubliés, revue de pomologie vivante

Nous avons noté :

N° 62, février 2015 : Prunes et pruneaux, Kiwis, Argousier, Fruits énergie, La pomme sauvage.

N° 63, mai 2015 : Plaidoyer pour les « mauvaises herbes », Les huit fruits indispensables à votre verger, la Biodiversité fruitière, La fin programmée de l'abeille et de l'homme, la biodiversité originelle.

N° 64, septembre 2015, Un dossier sur les prunes, 2ème rencontre des producteurs cévenols de vins familiaux, Pour la réhabilitation du figuier, Coup de cœur pour l'aubépine.

Etudes héraultaises, n°44-2, 2014.

Dossier : D'une guerre à l'autre, 1914/1918 – 1939/1945.

Un conseil municipal en temps de guerre ; Lunel, 1914/1919. Par Aurélia Jandot.

Les fonds des familles Nicolas et Mondié et la correspondance militaire d'André Nicolas par Rafaël Hyacinthe.

Aux origines d'une vie héraultaise d'engagement : Louis Vallière et la Grande Guerre, par Christine Delpous-Darnige.

De l'Avenir agathois à l'Agathois. Une exception à la « table rase » de la presse à la Libération, par Yves Guillauma.

21 août 1944 : la fusillade de la place de la Comédie. Histoire et mémoire, par Alain Alquier.

Archéologie et Histoire

La fosse de la fin de l'âge du fer de l'établissement rural de Saint-Symphorien à Agel (Hérault) par Jérôme Bénézet.

La grande enquête de 1666. Les usurpateurs de titres de noblesse dans les anciens diocèses de Montpellier et Lodève, par Christian Pioch.

Paul Vigné d'Octon et le naturisme, par Christian Roche.

François et Philomen Mioch, de Florensac, deux ouvriers agricoles « au devant de la vie », par Rose Blin-Mioch.

Livres et articles à lire et à consulter

Torreilles Claire, « Augustin Bonnet (1717-1772), l'auteur retrouvé du « Dictionnaire Languedocien», *Revue des Langues romanes,* Aspects du XVIII[e] siècle occitan, Tome CXIX, année 2015, n° 2, Presses universitaires de la Méditerranée, p. 397-412.

L'autrice, par une véritable enquête avec l'aide de François Pugnière et de Danièle Fabre-Bertrand, a retrouvé l'auteur de ce dictionnaire qui avait été exhumé des archives du Gard par François Pugnière. Clerc tonsuré, ce chantre de chœur a été apprécié pour sa voix, ses connaissances littéraires. « *Un homme de lettres doté d'un culture antique dont le champ dépassait largement les humanités scolaires et d'une curiosité encyclopédique pour le savoir de son temps* ». Sa famille était originaire du diocèse de Castres, où il fit son parcours ecclésiastique. Il fut clerc chanteur à l'église cathédrale de Montpellier aux appointements de 25 livres par mois, puis à Alès avec 40 livres par mois et a été enterré sous le chœur de la cathédrale d'Alès. Cet homme a fréquenté la Société royale des sciences de Montpellier et à Alès l'abbé de Pérussis, longtemps directeur du collège d'Alès. On ignore à quelle époque il a rédigé son dictionnaire dont sa fidèle servante fut la fidèle gardienne.

La république des lettres dans le midi rhodanien, dir. Daniel Roche, éditions Privat, 2014.

Colloque sur les Sociabilités, intellectualités et opinions au XVIII[e] siècle.

Entre Nîmes, Beaucaire, Arles et Avignon, un espace où des savants, des hommes de lettres forment une communauté dépassant les limites politiques des États. « *On y voit se confronter la raison scientifique et l'érudition critique, le cosmopolitisme et les fractures nationales, l'engagement politique et l'utilité des services, l'ouverture et la fermeture dénoncée par les « Rousseau du ruisseau* ». Parmi ces hommes, Claude Guiraud de Nîmes, Jean-François Séguier, l'abbé Jean-Baptiste Fabre, le chevalier de Courtois, le comte Jérôme Dulong, Jean-François Amoreux, Pierre Véran, le marquis de Méjanes et bien d'autres des élites bourgeoises et maçonniques.

Martel Édouard A., *Les Cévennes et la région des Causses,* St-Laurent-le-Minier, Decoopman éditeur, 2015, avec bibliographie et gravures.
Cet éditeur réédite cet ouvrage écrit en 1891. Le spéléologue Martel nous décrit les paysages, les gouffres, les rivières, la faune et la flore de ces régions avec l'emphase traditionnelle du XIX[e] siècle. Sa connaissance de l'histoire cévenole montre ce que la mémoire régionale en retenait alors. Cet ouvrage est « un legs historique et géologique laissé à la postérité » qui a permis l'inscription des Cévennes dans les clubs de tourisme et de contribuer à l'exploration géographique et historique de ces régions.

Cet éditeur a publié aussi le livre de Bérenger Brun d'Arre, sur Le bas Lys en Cévennes (1740-1940).

Chez le même éditeur également, de Philippe Rouen, Les laboureurs d'Amérique, de la Corniche des Cévennes à Wall Street ou l'extraordinaire destin d'Antoine Pintard.

Appel aux lecteurs

Le comité de rédaction désire que sa rubrique « Nous avons reçu » s'étoffe des bulletins, revues, plaquettes et autres ouvrages qui sont produits dans les villages et villes cévenoles et que nous serions désireux de recevoir pour en faire mention dans notre revue.

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 164, avec sommaire).	30,00 €

Familles

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick Chassin du Guerny)	5,00 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)	5,00 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	3,00 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel daudet)	12,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)		12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole)	Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)		3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)		5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)		4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)		12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle		12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)		6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)		3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)		6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)		9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)		4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition		20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD	5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)	15,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Avril-Juin 2016
N° 185 - 7 €

Spécial Alès

Des lycéens d'Alès au maquis et à la guerre de libération (1944-1945), Marie-Lucy Dumas

« La vèsto de Dumas », poème politique en langue d'oc de Paul Roustan

Fraissinet-de-Fourques, dessins d'Albert Pauc, fin XIX^{e} siècle

Les protestants d'Alès (1670-1702), William Beck

Défenseurs et détracteurs des courses de taureaux, à Saint-Laurent-d'Aigouze, 1759, Pierre Rolland

Sommaire

• **Des lycéens d'Alès au maquis et à la guerre de libération (1944-1945), Marie-Lucy Dumas,** p. 4

• **La vèsto de Dumas, poème politique de Paul Roustan, proposé par Marinette Mazoyer et commenté par Michel Wienin,** p. 14

• **Un peu de météo en janvier dans la vallée du Luech,** p. 16

• **Les protestants d'Alès, une communauté importante (1670-1702), William Beck,** p. 17

• **Nos lecteurs nous écrivent et questions et réponses,** p. 22

• **Défenseurs et détracteurs des courses de taureaux, à Saint-Laurent-d'Aigouze, 1759, par Pierre Rolland,** p. 25

• **Deux dessins d'Albert Pauc, sur Fraissinet-de-Fourques (48), proposé par Bernard Atger,** p. 28

• **À lire, à consulter,** p. 29

Photos de couverture :

En haut, le lycée Jean-Baptiste Dumas d'Alès avant la guerre, au croisement de la place Henri Barbusse, rue Saint-Vincent, rue Edgar Quinet et rue Docteur Serre. À gauche du lycée, le tribunal, puis l'église Saint-Joseph. Photo parue dans Midi Libre, archives famille Pierre-Albert Clément.

En dessous : la statue de Jean-Baptiste Dumas, à son ancien emplacement.

1889 : inauguration le 21 octobre de ce monument érigé devant l'hôpital, place Saint-Sébastien (future place Dumas, puis place d'Armes, et enfin place des Martyrs de la Résistance, devant la Maréchale). Le coût du monument s'élève à 40 000 F. et celui de l'inauguration à 20 000 F. La souscription publique avait réuni 45 000 F. 1942 : la statue est fondue sous le régime de Vichy.

Fonds Debuisson, documentation du musée d'Orsay. Communication écrite de Mme Larguier, Maire-Adjointe d'Alès, 26 novembre 2002, Base Palissy, ministère de la Culture, 1994.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre-Albert Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Robert Laganier
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Frédéric Boyer

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Jean-Marie Comte, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, André Claveirole, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Nadine Rouayroux, Pauline Roux-Tatto, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique :
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http//www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C. - Font-Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression,
85 route d'Uzès, 30100 Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ;
Adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal
à l'ordre de L.C.C. - Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Virements : L.C.C. - Font-Vive
FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012
PSSTFRPPMON
Mise à jour mars 2016

Publication des articles

Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cd-rom) et papier.
L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :
les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Éditorial

Devenir des archives de Pierre-Albert Clément

Notre ancien président, Pierre-Albert Clément a laissé ses documents de travail, ses cahiers de prises de notes pour ses ouvrages, et des documents originaux, articles de presses et journaux. Il avait exprimé son souhait que tout cet ensemble puisse intégrer un ou plusieurs services d'archives. Son vœu a pu être réalisé grâce aux archives municipales d'Alès. Remercions Jean-François Ducamp et Chantal Duplissy d'avoir accepté une très grande partie de ces documents.

Une première caisse de 30 cm linéaires de coupures de presse, originaux d'articles, dossiers et journaux électoraux, portant tous sur Alès, a d'ores et déjà été apportée aux Archives municipales d'Alès, avec son inventaire établi par notre présidente, Marie-Lucy Dumas.

Actuellement, cette dernière réalise un deuxième inventaire qui porte sur 1,50 m linéaires de documents, comportant essentiellement les petits classeurs de prises de notes de Pierre-Albert Clément pour ses ouvrages majeurs : « Les églises romanes oubliées », « Les foires et marchés » et « Les chemins », et quelques dossiers. Ces documents permettent de visualiser comment travaille un « chercheur-érudit », en suivant les recherches qu'il a menées pour écrire ses ouvrages, les archives qu'il a dépouillées, les croquis, les plans d'église qu'il a dessinés et les personnes qu'il a rencontrées.

Ces notes permettent de comprendre comment il recompose, avec les cadastres, les cartes des anciens chemins, son intérêt pour la toponymie, les poids et les mesures et sa façon personnelle de classer ses idées.

S'il n'y a aucune source inconnue dans ses recherches, il n'en reste pas moins vrai que ses prises de notes sur un sujet peuvent intéresser d'autres érudits. Il eut été dommage qu'elles restassent ignorées.

Dimanche 22 mai : Balade à Mandagout, 9 h 30 - 17 h

9 h 30 (au plus tard) :
rendez-vous devant l'église de Beaulieu, chef-lieu de Mandagout. En venant de Ganges, il vaut mieux traverser le Vigan, puis monter par la D170 et profiter de la superbe vue sur le château au niveau du Mas Fadat et du Serre, plutôt que de couper par la D329 à partir du Rey (route certes un peu plus courte mais très étroite).

Balade du matin :
à l'occasion d'une promenade de Beaulieu au château de Mandagout, en passant par la Cousinarié, la Peyre et le Tour, nous évoquerons l'évolution du paysage «urbain» et «périurbain» du XVI^e^ siècle à nos jours. Les alentours du château, où se trouvaient le village, l'église et le cimetière originels de Mandagout, nous transporteront même jusqu'au XIII^e^ siècle. Le trajet est quasiment plat, et facile.

12 h 30 :
repas au restaurant La Borie, tarif 25 € tout compris.

Balade de l'après-midi (15 h-17 h) :
par Costubague et la Planque, elle nous amènera dans l'autre vallée de Mandagout qui est aujourd'hui consacrée à la culture des oignons, ressource la plus importante de la commune, lesquels ont pris la place des mûriers d'hier et du chanvre d'avant-hier où furent massivement domestiqués la terre (traversiers) et l'eau (béals). Nous passerons sous le rocher de Courbière dont la légende est remplie de fées et de destins contrariés. Attention, le dénivelé de 300 m rend impossible la balade de l'après-midi pour les personnes à mobilité réduite. De bonnes chaussures sont recommandées.

Inscription obligatoire très vite pour retenir le restaurant au 07 81 88 88 36 ou à contact@cevenols.fr

Des lycéens d'Alès au maquis et à la guerre de libération (1944-1945)

par Marie-Lucy Dumas

Racontée de manière romancée par Jean-Pierre Chabrol dans son premier ouvrage *La dernière cartouche* (1953) et dans *La folie des miens* (1977), puis par Pierre-Albert Clément dans son témoignage sur son arrivée au maquis de Champdomergue[1], la participation de lycéens alésiens aux maquis aux alentours d'Alès, et à la lutte pour la libération d'Alès et des environs, reste à faire. J'ai eu la chance de pouvoir interviewer Pierre-Albert Clément, en 2013, la même année, d'accéder aux archives privées de Jean-Pierre Chabrol, grâce à sa dépositaire légale, Élisabeth Chabrol qui a eu l'amabilité de me les ouvrir, et depuis, au dossier de presse que Pierre-Albert Clément et Cécile Clément avaient réuni sur leur ami et auteur cévenol. Je les remercie vivement.

Pierre-Albert Clément et Jean-Pierre Chabrol au lycée

J'ai connu Jean-Pierre Chabrol au lycée, en octobre 1936. Il venait d'entrer en sixième alors que moi j'étais déjà en cinquième. Après la dernière épreuve du bac 1943, nous avons fait un « monôme » dans les rues d'Alès. Nous défilions les uns derrière les autres en chantant « Formez le monôme ». La police municipale nous a ramassés et amenés au commissariat d'Alès. On s'en est sortis car la fille du commissaire d'Alès a été arrêtée en même temps que nous. On avait manifesté le jour où Philippe Henriot était venu à Alès pour encourager la milice. Avec Jean-Pierre Chabrol nous avions eu la même éducation et la même religion. Moi j'étais pensionnaire au lycée, il n'y avait pas d'eau chaude, on prenait tout de même une douche le jeudi, mais j'étais passé au gant de crin par mon père le dimanche. Jean-Pierre, lui, vivait chez ses parents qui étaient instituteurs à Alès[2].

Jean-Pierre Chabrol avait un peu tendance à «broder», mais on se retrouvait au «Skating», rue des Orts plus pour la drague des jouvencelles que pour le patin à roulettes, ou au «Florida», rue Cavalerie à Alès, pour de premières expériences plus osées. Ou alors en vacances à la plage du pont de Lézan. Et contrairement à ce qu'on pourrait croire, la nostalgie aidant, notre enfance à tous deux n'a pas été un vert paradis. Fils d'instituteurs et d'institutrices, nous devions être les meilleurs mais nous n'étions jamais les premiers, car cela aurait pu ressembler à du favoritisme, et surtout nous n'avons jamais été félicités pour notre travail. Nos parents nous ont volé notre jeunesse.

Un petit carnet rempli de dessins, au passage, Jean-Pierre se moque d'un collègue ou de lui-même. Il est en 3e A.

La distribution solennelle des prix du lycée, année 1935-1936, attribue à Pierre Clément, en 6e A2B le 1er prix de version latine, le 2e prix de mathématiques, le 1er accessit en thème latin, et les 2e accessits en composition française et histoire et géographie. (Source : Bulletin de la Distribution solennelle des prix le 11 juillet 1936, collection privée.)

1 Mon arrivée à Champdomergue, *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 170, juillet-septembre 2012.

2 11 bis Quai Neuf, au premier étage de l'école. Cette école est décrite dans « La Folie des miens », p. 2, édition Folio.

Un dessin des cahiers de Jean-Pierre Chabrol, archives J.-P. Chabrol.

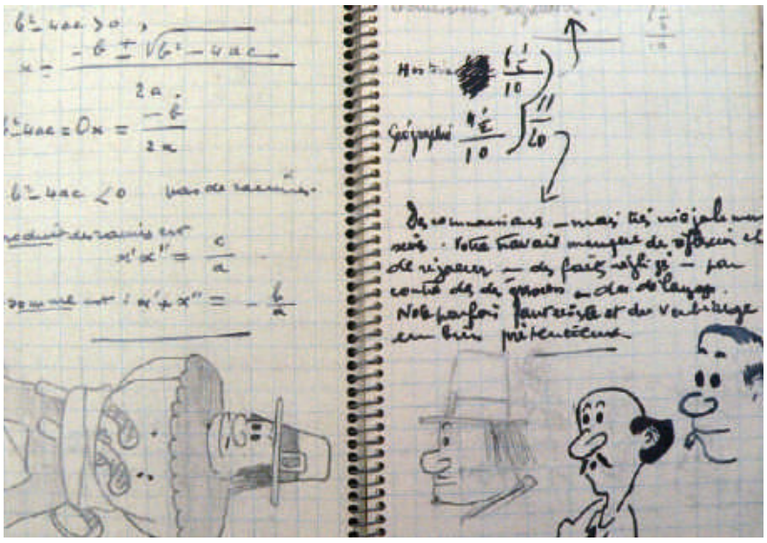

Une autre feuille d'un carnet en 1re A où il a recopié les annotations du professeur d'histoire-géographie sur sa copie.

Carnet scolaire de Jean-Pierre Chabrol :

1941-1942, en classe de première : des notes inférieures à la moyenne, pourtant le proviseur note « *a travaillé régulièrement et progressé convenablement* » ;

1942-1943, en classe de philosophie-lettres : malgré de nombreuses absences aux interrogations écrites, le proviseur note « *élève intelligent, travail et résultats très satisfaisants* », avec une bonne réflexion de son professeur de philosophie « *très bon élève, personnel, travailleur* » et une très mauvaise appréciation de son professeur de dessin : « *absent, se croit sans doute trop fort pour suivre des cours de dessin* ». Le proviseur a quand même noté au dernier trimestre « *peut-être un peu de suffisance* ».

Sources : archives Jean-Pierre Chabrol.

Pierre-Albert Clément :

J'avoue n'avoir jamais ouï parler en ce temps de ses talents littéraires. Par contre, sa réputation de surdoué en dessin lui valait déjà une admiration certaine.

Sa consécration lui est venue, le 5 juillet 1941, lors d'un spectacle mémorable [pour le Secours National] qui avait été présenté dans la vaste salle des fêtes du lycée. Accompagné au piano par Jacky Micot, tout frais éjecté du lycée de Nîmes, Jean-Pierre croquait, le temps d'un morceau de jazz, les silhouettes des professeurs et des responsables, à la grande joie de l'assistance.
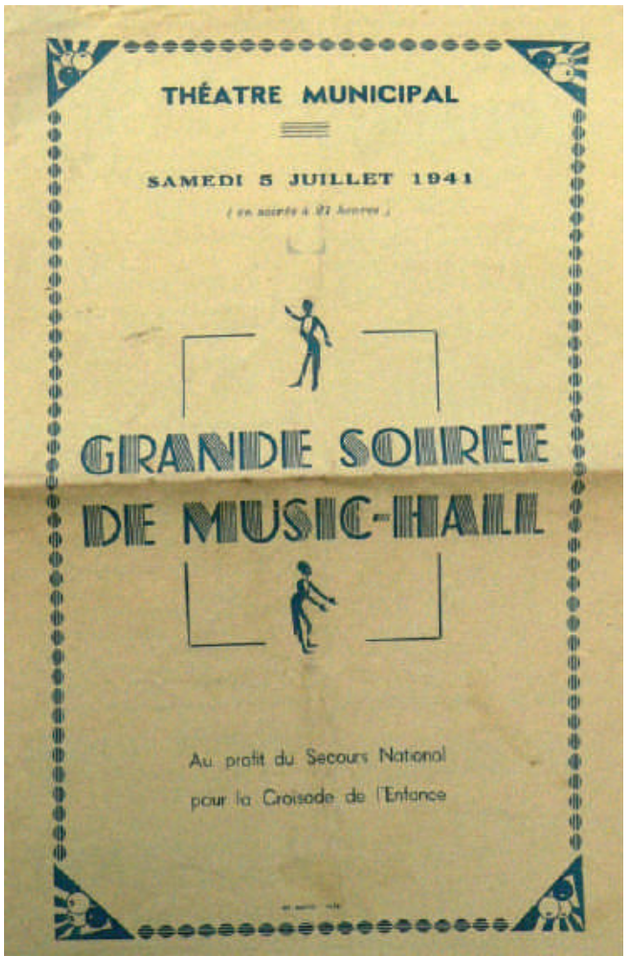
Jean-Pierre Chabrol participe pour la première fois le 10 décembre 1942, au 4e salon de l'Art Cévenol à Alès en présentant 6 œuvres numérotées de 63 à 68 : Maître M., M. X., Le grand café du Luxembourg, Blaise, Café de la Bourse, Dessin humoristique. (Source : plaquette de l'exposition) ; il se retrouve aux côtés de René Aberlenc, Jean Carton, André Chaptal et François Montoro

créateurs de cette association. Participent à cette même exposition, deux personnes de Concoules et Génolhac qui seront exécutées par le maquis de Jean-Pierre Chabrol, début juillet 1944.

Jean Pierre Chabrol 42

Société Artistique "L'ART CÉVENOL"

Siège Social : FORT VAUBAN - ALÈS

IVme

Salon d'Exposition

ORGANISÉ DU 29 NOVEMBRE AU 20 DÉCEMBRE 1942

Salle d'Exposition
CHAMBRE DE COMMERCE D'ALÈS

CATALOGUE

Peintures - Pastels - Aquarelles - Dessins
Sculptures
Arts Décoratifs et Appliqués

PRIX : 3 FRANCS

Source : photocopie, archives famille Chaptal (Génolhac).

Un professeur de philo pas ordinaire : René ou Jean Allamigeon (à Alès 1940-1948)

René ou Jean[3] Allamigeon, a fait ses études à Bordeaux après avoir connu le séminaire. « *Il a l'esprit d'un philosophe et coupe le fil en quatre. Avec les familiers d'une naïveté sans bornes. Aussi lorsqu'il racontait ses prouesses amoureuses c'était un immense éclat de rire qui retentissait à l'Écurie* » (ancien nom du restaurant estudiantin), écrit Mme Pigeanne, épouse du docteur Henri Pigeanne, grand ami d'Allamigeon avec qui il entretient une correspondance suivie de 1937 à 1945, à l'Aiguillon-sur-Mer en Vendée. Elle a été déposée aux archives départementales de Vendée (arch. dép. Vendée, 63 J 9).

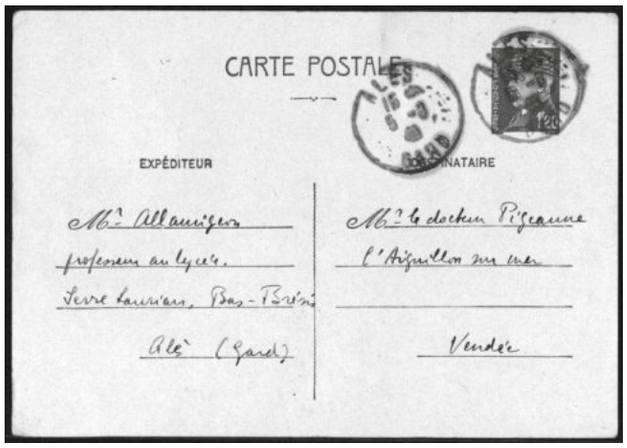
CARTE POSTALE

EXPÉDITEUR

DESTINATAIRE

M. Allamigeon
professeur au lycée,
Serre Laurens, Bas-Brésis
Alès (Gard)

M. le docteur Pigeanne
l'Aiguillon sur mer
Vendée

Ses lettres à son ami sont tout d'abord emplies de demandes de corrections pour le roman autobiographique qu'il est en train d'écrire, et dont le sujet est la perte de la foi d'un séminariste. Peu de références à sa situation matérielle ou morale dans cette période de la guerre, sauf quelques allusions que j'ai relevées.

Après deux années à Auch où il vote socialiste « *sans panache* », et l'agrégation de philosophie, il est titulaire de la chaire de philosophie au lycée d'Alès à la rentrée 1939, ce qui améliore considérablement ses revenus. Il est marié avec Madeleine : « *La température du ménage Allamigeon est excellente depuis la titularisation. Nous avons retrouvé l'équilibre et je crois que c'est définitif.* » Il publie une revue de philosophie, avec 200 adhérents. (Le nom de cette revue et son contenu nous sont inconnus, mais selon Jean-Pierre Chabrol il y publiait les meilleures copies de ses élèves). Quelques rares notations sur le lycée d'Alès parsèment ses lettres à son ami Pigeanne.

Les Maths spé marchent au pas

Le 6 janvier 1940 : « *Pour moi je maintiens pour le moment le moral de l'arrière, faisant ma classe de philosophie. Et je regarde les élèves de Maths spéciales avec un calot tout à fait militaire avec des étoiles, des ixes et encore des étoiles (des étoiles dorées, des étoiles d'argent, selon qu'ils sont cubes, archi-cubes ou simple puissance) faire l'exercice et marcher au pas, en attendant la grande offensive du printemps.* »

3 Pour ses amis de Vendée, il s'appelle René, mais il signe Jean ses lettres officielles et « Philosophe » ses cartes interzones à son ami Pigeanne.

Allamigeon vit dans les livres et la musique

Juillet 1942 : « *Suis sous pression, près du point d'ébullition 99° : un inspecteur général circule dans le lycée. L'ai aperçu ce matin : avait une belle tête de vache. Alors j'ai engueulé mes élèves et ramassé les tabliers sales qui traînaient dans l'étude.* »

Il demeure dans un mazet au Bas-Brésis à Alès, au chemin du Serre-Laurion, « *j'ai un studio de rêve. Décoré des œuvres de Michel-Ange et de Hiroshige etc. malheureusement je n'y suis pas souvent.* » Il s'agit en fait de son bureau - du latin *studium* - décrit par Jean-Pierre Chabrol : « *Côté soleil… la pièce la plus agréable du mazet, la plus grande aussi* », remplie de livres et avec un « *bon phono* ». « *Il n'entrait pas dans cette pièce, il s'y réfugiait et ses murailles de livres l'isolaient du monde* », (p. 55, *La dernière cartouche*, première édition.)

Allamigeon croit encore au Maréchal, en 1942

En août 1942, il écrit à son ami Henri Pigeanne : « *Je suis en ce moment travaillé par le virus réalisme. Tu sais que je suis paysan. Je récolte mon grain. Avec ce grain j'élève un cochon, des poules et je fais du café. L'actualité me passionne. L'Europe en gestation j'espère*[4]*. La vraie. Celle qui comporte une vraie France, une France libre… Nous vivons une époque historique. Il est passionnant de passer en quelques secondes de l'histoire à la spéculation désintéressée.* »

Allamigeon, sa femme et le système D

Le 30 janvier 1944 : « *Madeleine vaque en vraie fermière aux travaux divers de notre exploitation. Elle a terminé ce mois-ci la récolte de 600 kg d'olives. Elle les a ramassées à peu près seule et presque toutes une à une sous les arbres. C'est un travail. Je l'ai un peu aidée pendant les vacances de nouvel an.* »

« Jeune barbu brillant… se révélait être gaulliste »[5]

Jean-Pierre Chabrol décrit celui qu'il appelle « le Barbu », le prof de philo et son épouse, dans leur mazet, au chapitre IV de son livre « La dernière cartouche »[6] et trace le portrait d'un non-conformiste idéaliste : « *Chaque jour, le prof faisait le trajet à vélo. Ce qui contribuait à l'extravagance de son allure : culotte de golf, dos légèrement voûté, béret avancé en visière sur le front comme une casquette, et barbe en pointe. L'hiver il avait le nez rouge. Il était pourtant d'une incontestable sobriété. Quand il arrivait à grandes pédalées et tournait le coin du café du Palais, on disait en souriant :*

– Tiens, voilà le prof de philo, qui descend de sa tour d'ivoire. »

La classe de philo, année 1942-1943

Voilà Allamigeon entouré de ses élèves. La classe n'est pas chargée, en cette époque de guerre. Tenues diverses, cravates pour certains, 18 élèves parmi lesquels ont été recrutés plusieurs résistants : Jean-Pierre Chabrol, Jean Delozon, Harry Lafont, A. Lombard. Fraissinet fait partie de l'expédition vers la frontière espagnole de l'été 1943.

Un Noël de restriction, dessin de Jean-Pierre Chabrol, 27 décembre 1942, archives privées.

4 Une référence au discours bien connu de Pierre Laval du 22 juin 1942 : « *Pour construire cette Europe, l'Allemagne est en train de livrer des combats gigantesques. Elle doit avec d'autres consentir d'immenses sacrifices et elle ne ménage pas le sang de sa jeunesse : pour la jeter dans la bataille, elle va la chercher à l'usine et aux champs. Je souhaite la victoire allemande parce que, sans elle, le bolchevisme demain s'installerait partout.* »

5 Chabrol, Jean-Pierre, *La Banquise*, p. 212.

6 *La dernière cartouche*, 1953. Sa dédicace à Maurice Thorez est explicite : « *À Maurice. Si je n'avais un jour rencontré le Parti, mon destin aurait été celui de Christian, peut-être pire. Au Parti qui m'a sauvé ; qui m'a grandi la vie, au Parti c'est à dire : à toi, Jean-Pierre Chabrol* ». Archives communales d'Ivry-sur-Seine, Fonds Maurice Thorez-Jeannette Vermeersch, cadeaux envoyés à Maurice Thorez par Jean-Pierre Chabrol, référence : 80Z1-4900, consultable en ligne : http://www.fonds-thorez.ivry94.fr/thorez_cin/liste_bdd_documents_cadeaux.php

Archives Jean-Pierre Chabrol
2e rang en bas de gauche à droite : de la Condamine, Thibon, Génin, (pas trouvée), René Allamigeon, (pas trouvée), Jean Delozon, Harry Lafont, A. Lombard.
(La plupart des visages ont pu être reconnus avec une photo des classes de 3e (1940), ce qui donne 14 jeunes qui ont effectué leur scolarité ensemble de la classe de 3e à la philo).
1er rang en haut de gauche à droite : Desprats, Francis Ranc, Bastide, Chabrol, Lombard Henri[7], Bonhomme, (pas trouvé), Pin, Pomel, Fraissinet.

Une allusion à son groupe de jeunes

21 juin 1943 : « *Je t'écris dans la joie de la découverte. Il ne s'agit pas du livre auquel je travaille depuis 10 ans, mais d'une expérience que j'attendais, que nous attendions, je puis dire. Mais de peur de ne pouvoir t'écrire dans les jours qui vont suivre je me hâte de le faire aujourd'hui. Quand tu recevras ce mot, l'expérience sera achevée.* »

Le 12 novembre 1945, Jean Allamigeon, de l'organisation « Combat » atteste :

> *Je soussigné, Jean Allamigeon, professeur de philosophie au lycée d'Alès, agent de renseignement au service de l'organisation Combat de 1941 à 1944, puis chef de service B.F.T.P. pour la ville d'Alès, certifie que Jean-Pierre Chabrol, né à Chamborigaud (Gard) le 11 juin 1925, est entré dans notre organisation de renseignement en octobre 1942. Il a travaillé sous mes ordres jusqu'à son départ pour Paris le 1er octobre 1943. Suivant la filière que nous lui avons donnée il a contacté notre organisation dans cette ville et il a continué son activité clandestine jusqu'à son départ pour le maquis en mai 1944. Tant que je l'ai eu sous mes ordres, j'ai pu apprécier son courage, son dévouement dans diverses missions.*

Dans « La dernière cartouche », Jean-Pierre Chabrol décrit sa première réunion avec le « Barbu » et deux autres élèves déjà recrutés : Harry Lafont et Jean Delozon pour monter un groupe de renseignements.

Les voici, tous les trois, en juin 1942, copains, artistes, et en compétition pour les filles, selon Pierre-Albert Clément.

7 Docteur en droit et fils d'Auguste Lombard qui fût une personnalité ayant pris part à l'exploitation du charbon cévenol et ayant longtemps habité au 64, boulevard Gambetta à Alès. Henri Lombard a été un grand sportif -champion du triple saut du Languedoc-Roussillon- et un des tous premiers plongeurs en spéléologie ce qui lui procura la joie de bien des découvertes en 1950, malheureusement interrompues par son décès, le 8 octobre de cette même année, à l'âge de 25 ans, dans le siphon de la grotte-résurgence du Lirou aux Matelles (Hérault). Courriel de M. Henri Paloc (St-Sébastien-d'Aigrefeuille, 23 juillet 2013).

Un jour de juin 1942, Jean-Pierre Chabrol, Jean Delozon, Harry Lafont.

Source : Parue dans la préface de « Un homme de trop ».

Fin 1942, René Pagès responsable de l'organisation de l'armée secrète de « Combat », dit qu'il a chargé Jean-Pierre Chabrol, un étudiant, de diriger une trentaine de personnes à Alès[8].

Jean Dolezon

Dit « Vincent » dans « La folie des miens ».

Vincent : « *Son ami. Le meilleur. Longiligne, mesuré, pensif, modeste, un fils d'ouvrier, lycéen à la force du poignet, dans le Secondaire parce que sa famille se saignait aux quatre veines.* […] *Pendant un an ils avaient bricolé dans la liaison et le renseignement aux ordres d'un prof de leur lycée, un penseur chrétien que réveillait la nuit, en cauchemar, le spectre d'éventuels otages. Pour un peu, il aurait fait protéger le fritz isolé dans les ténèbres. Gaulliste scrupuleux. Pas toucher un cheveu de l'ennemi avant le débarquement, avant le signal. Pas drôle. Indics et commissionnaires des Anglais, c'était ça la résistance ? Raser les murs avec la trouille d'oublier le mot de passe – angoisse scolaire, encore !* » (p. 35).

Jean-Pierre Chabrol entraîne Jean Dolezon au maquis. « *Ce départ, une balade. En vélo. Avec le casse-croûte. Un temps de vacances. L'inconscience.* »

Après le maquis, les deux amis ne se sont plus rencontrés. « Une histoire de femme », prétend Pierre-Albert Clément.

8 Vielzeuf, Aimé, *Demain du sang noir…*, Lacour Rediviva, 2007, Rapport de René Pagès, sur les débuts de la résistance alésienne, p. 65.

Harry Lafont

Chabrol et lui sont dans la même classe depuis la 6e comme en témoigne une photo de classe de 1936. Décédé en 2009 à 83 ans, il n'a pas participé au même maquis. On le retrouve sur la photo d'un groupe de jeunes étudiants en classe prépa à Nîmes, entourant des adultes, avec un autre camarade de lycée : A. Lombard (2e à gauche, debout) et Pierre-Albert Clément, le deuxième à droite debout.

Source : Photo prise vraisemblablement pendant l'automne-hiver 1942 à Nîmes, le jeune Pierre-Albert a alors 18 ans, archives famille Clément.

La rébellion des jeunes

Roger Fages, 17 ans en 1944, s'absente du lycée pour aller guider un parachutage d'armes dans la nuit du 10-11 avril 1944. Aimé Vielzeuf cite parmi les résistants venus du lycée d'Alès, une vraie pépinière, le médecin Max Maurel, Albert Pagès, Robert Dugas, Henri Paquier, Diné Lafont, Robert Jonquet, les frères Bruguerolles. La plupart d'entre eux sont passibles du S.T.O., d'être arrêtés dans la rue et expédiés illico en Allemagne. Roger Fages organise des réunions dans un grenier « *auquel ils accèdent au moyen d'une corde* ». *Le temps de l'espoir… et du romantisme,* écrit Aimé Vielzeuf, avant de planquer ces jeunes, aux mines à La Grand-Combe, ou à Salindres (usine chimique), puis de les organiser.

Chabrol résistant

Pierre-Albert Clément : « *Jean-Pierre Chabrol n'était pas à ce monôme de 1943. Il nous a raconté par la suite qu'il avait passé la frontière en Espagne, sans chaussettes et en espadrilles, pour rejoindre*

« La France Libre » *et que les gardes-frontières espagnols l'avaient ramené en France.* » Chabrol n'évoque jamais cet épisode dans aucun de ses ouvrages, mais un dessin de son cahier quotidien représente le Canigou et un voyage en train dans les Pyrénées-Orientales, en juillet 1943.

Cependant Henri Pagès le confirme, pour échapper au S.T.O. : « *c'est ainsi que mon fils Albert et quatre de ses camarades : Leyris, habitant quartier d'Alsace, fils d'un ancien maire d'Alès, Jean-Pierre Chabrol le célèbre conteur, et les deux fils Frayssinet de Lédignan, tentèrent l'aventure. Après avoir versé chacun 1000 Fr. à l'indicateur d'Alès, ils se rendirent à Gincla, dans l'Aude, où ils pensaient trouver un certain Antonio German, qui devait leur faire franchir la frontière, moyennant le paiement d'une deuxième somme de 500 Fr.* [German a disparu]… *Les jeunes gens essayèrent de passer par leurs propres moyens ; mais après avoir erré dans les bois pendant trois jours, ils revinrent à bout de vivre et sans chaussures à Alès. Quand, à leur retour, je les retrouvais chez Madame Compan, ils fondirent en larmes tant ils étaient honteux de n'avoir pas réussi*[9]. » (p. 83).

Hiver 43 : Autoportrait en maquisard héroïque, il a déjà trouvé son pseudo : Patrice, comme le Patrice de « L'éternel retour » film de Jean Delannoy, sorti à l'automne 43 sur les écrans parisiens.

Le 1er octobre 1943, il est à Paris en khâgne au lycée Louis-le-Grand où il s'ennuie fermement, rêve de bateaux, compte les jours qui restent avant les vacances de Noël, d'amours impossibles et de faire quelque chose de sa vie. « *Tout naturellement je me suis retrouvé dans un réseau à Paris. Mais j'ai été très vite repéré et j'ai dû reprendre un train daredare. Arrivé à Alès je croyais être tranquille, mais on m'a dit que les poursuites continuaient. Alors j'ai pris le maquis* ». (Interview de Jean-Pierre Chabrol, *L'Express Méditerranée,* n° 3, janvier 1971, page 51.) Un raccourci un peu rapide ! Il rentre à Alès au mois de mai et ne part au maquis que le 10 juin. Au mois d'avril, Paris lui sourit plus, il a fait des connaissances : des photos nous le montrent avec des camarades (de classe ? de réseau ?) et d'autres filles, s'amusant. Il croque, à la célèbre école d'art, L'Académie de la Grande Chaumière, de février à mai 1944, des nus, chose à peine imaginable pour un jeune cévenol, à cette époque.

9 *Ibid.*, p. 85.

Autoportrait extrait de son cahier de dessins de l'année 1943.

Pierre-Albert Clément, maquisard « Antoine Dupin »

Il passe son bac en 1942 à Nîmes où il a eu comme professeur de philosophie Étienne Saintenac[10], qui l'a initié aux auteurs modernes, comme Marcel Proust et André Malraux.

Après avoir passé l'écrit, début mai 1944, du tronc commun HEC-Saint-Cyr, j'ai rejoint le maquis FTPF du Bougès. Je suis parti dans un maquis communiste parce que le maquis socialiste n'avait pas voulu de moi ; ils étaient trop nombreux et avaient des problèmes de ravitaillement et d'encadrement.

On peut placer ce départ après le 6 juin 1944.

Pierre-Albert Clément se trouve dans la 7 204e compagnie des Francs-Tireurs-Partisans-Français, dite « la 4 », transformée le 15 juillet 1944 en 7 206e compagnie dite « la 6 », comme « courrier » dans l'organigramme que publie Ange Alva-

10 Étienne Saintenac succède au docteur Salan à la tête des M.U.R. (…) membre de Combat, suspecté, il fut arrêté en mai 1942. Après cinquante jours de prison, il fut libéré en juin suivant et un non-lieu prononcé. En novembre 1942, il est professeur de philosophie au lycée de Nîmes et devient un des responsables de *Combat* pour la ville. Le 28 mars 1944, il est arrêté par la police allemande, déporté à Neuengamme. « Sur le point d'être libéré par l'avance alliée, il périt tragiquement avec 7 000 déportés embarqués dans un bateau, le « Cap Arcona » bombardé dans la baie de Lübeck, le 3 mai 1945. Source : Vielzeuf, Aimé, *Quand le Gard résistait* (1940-1944) tome 1- Le temps des pionniers, Nîmes, Lacour, p. 64.

Portrait de Pierre-Albert Clément
Dessin de Pierre-Albert Clément, en uniforme militaire, archives famille Clément.

rez[11]. Le P.C. se trouve à Champdomergue avec des détachements à Sanbuget, Lézinier et Vimbouches (sous Vialas et Le Collet-de-Dèze)[12]. Mi-1944, son commissaire aux opérations est Georges Bouniol (lieutenant Rolland) et le commissaire aux effectifs est Aimé Vielzeuf (André ou Vasseur). Pierre-Albert parcourt de nombreux kilomètres, reliant les trois détachements entre eux avec des messages ; il s'ennuie un peu « au maquis des intellectuels », comme il dit, en attendant le débarquement allié sur la côte méditerranéenne.

Dans *Au service de la France*[13], Pierre-Albert raconte « l'opération dynamite », à laquelle, épris d'action, il participa pour récupérer des caisses de dynamite dans le magasin des poudres de la Compagnie minière de la Grand-Combe, la nuit du 19 juillet 1944, aux abords du Puits Ricard. « *De 11 h du soir à 5 h du matin, nous nous sommes coltiné des caisses qui pesaient entre 20 et 25 kg. Pas très rompu à ce genre d'effort, j'avais de plus en plus mal aux bras et aux reins mais je ne voulais pas abdiquer, de crainte de devenir la risée de mes camarades dont la plupart étaient mineurs de fond* ». Les caisses doivent être entreposées à la sortie du Collet-de-Dèze, mais un contrordre les amène à repartir avec le camion qui rencontre une colonne allemande. Le chauffeur « Achille » réussit à placer le camion contre la gendarmerie à la sortie du Collet et à se sauver. Les Allemands prennent le camion en remorque et le font exploser plus loin.

Le 19 août son détachement libère la Grand-Combe et la vallée minière de l'Auzonnet. Pierre-Albert Clément raconte le défilé émouvant dans La Grand-Combe, la vibrante « Marseillaise » entonnée par les gars de Champdomergue et « L'Internationale » par ceux de Vimbouches et les reproches du commandant Pierre sur leur tenue et leurs chants[14].

Puis la 7906e s'avance vers Saint-Ambroix. Pendant 9 jours, trois groupes F.T.P. montent la garde et harcèlent l'ennemi, les *Marschgrüppen* qui se heurtent aux barrages établis à l'est de Saint-Ambroix : le Moulinet, La Roque et Saint-Victor-de-Malcap.

Pierre-Albert décrit son action.

Le 25 août, je devais partir pour commander le barrage établi en haut de la Vivaraise sur la R.N. 104 ; puis au dernier moment, pour relayer mon ami Fortuné Laupies, je suis allé renforcer un petit groupe de cinq hommes, posté à la Croix-de-Berguerolles, là où se rejoignent la D51 venant de Saint-Jean-de-Maruéjols et la D37 venant de Potelières. […] *Vers 13 heures nous étions tapis autour de l'ancien château d'eau qui surplombait la route de cinq à six mètres, quand nous avons vu arriver une petite voiture, une 'Simca 5' camouflée* […] *Il s'agissait bien d'une voiture ennemie que nous avons tenté d'intercepter ; mais nos grenades ont explosé avec une ou deux secondes de retard ! Deux cents mètres plus loin, à l'entrée de Saint-Ambroix, lorsqu'il a vu un platane abattu (la veille sur l'ordre de Rolland), en travers de la rue de la République, le conducteur a fait demi-tour. En revenant vers nous, les deux passagers qui nous avaient repérés, nous ont arrosés avec leurs pistolets-mitrailleurs : j'ai reçu une balle explosive dans le coude droit, alors que je tirais sur leur voiture*[15].

11 L'histoire de cette compagnie est retracée par Aimé Vielzeuf, dans *Épopée en Cévennes*, 1976.

12 Alvarez, Ange, *P.C.F-O.S.-F.N.-F.T.P.F. L'épopée patriotique des F.T.P.F. Cévenols*, Nîmes, Lacour, 2007, p. 66.

13 Lanvers, Pierre, *Au service de la France, témoignages*, préface de Pierre Messmer, Paris, LBM, 2007, p. 71-74.

14 Vielzeuf, Aimé, *Épopée en Cévennes, op. cit.*, p. 184.

15 Vielzeuf, Aimé. *Bloc notes*, 1944, *op. cit.* p. 130-134.

Jean-Pierre Chabrol, maquisard « Patrice Louis »

La participation de Jean-Pierre Chabrol au maquis, dure très exactement deux mois et 17 jours, selon ses propres déclarations, en 1945 : du 10 juin au 27 août 1944, en tant que F.F.I. avec le grade de lieutenant.

Une déclaration un peu exagérée du capitaine Roger Toreilles, alias commandant Marcel, le 16 juillet 1949, alors que Chabrol en a besoin pour faire valoir son statut de résistant auprès du journal « *L'Humanité* », atteste que « *le nommé Chabrol Jean-Pierre, né le 11 juin 1925 à Chamborigaud, demeurant 257, rue de Paris à Palaiseau (S) a rejoint le maquis F.T.P. du Gard au Collet-de-Dèze en janvier 1943. A commandé. A participé à de nombreux sabotages et particulièrement aux combats de libération de La Grand Combe, Alès le 21 août et Nîmes le 24 août.* »

Avec Jean Dolezon, comme il le raconte dans « La folie des miens », ils tombent par hasard sur une opération du maquis F.T.P. des Bouzèdes (Vialas) au Collet-de-Dèze, pour désarmer les gendarmes, et embarquent dans le camion des maquisards.

> *Il montait rejoindre les gaullistes, il tombe sur de jeunes mineurs communistes dont le drapeau est rouge, le chant : L'Internationale. Il est parti de la plaine en short et chemisette Lacoste, chaussé d'espadrilles, il se trouve à plus de mille mètres d'altitude au milieu de gaillards goguenards auprès desquels aucune de ses astuces de lycéen ne fonctionne.*[16]

Le 24 juin, il participe au combat de Chamborigaud. À cette occasion, son détachement coupe quelques platanes aux abords du pont de Chamborigaud, ce que n'apprécie par René Évrard, chef du maquis de Vialas, car m'a-t-il dit « *c'était la seule façon de prévenir les ennemis qu'on allait les attaquer !* ».

Jean-Pierre reçoit une citation et une médaille pour son action : « *Le 24 juin à Chamborigaud, étant encerclé par les forces ennemies plusieurs fois supérieures en nombre, a ramené son détachement sur de meilleures positions, puis traversant seul les lignes ennemies, a réussi à établir la liaison avec le gros des troupes et à amener des renforts. Rejoignant à nouveau son détachement, a franchi une seconde fois le cercle ennemi dans le champ de tir d'une mitrailleuse pour reprendre sa place au combat.* » Le général Bergeron commandant la 17e région militaire, le 7 février 1946, lui attribue la Croix de guerre avec étoile d'argent.

À la suite des combats de Portes des 7 et 8 juillet 1944, il est blessé à l'aine à Sanbuget (Lozère) le 13 juillet. Il participe à la libération de Villefort du 18 au 28 août avec la 7211e F.T.P.F. dirigée par le commandant Marcel (Roger Toreilles), puis sa compagnie descend à Alès et Nîmes où certains éléments participent à l'épuration à la villa Silhol, sinistre lieu de torture des résistants. Clément et Chabrol s'y retrouvent, l'un journaliste et démobilisé, l'autre prêt à poursuivre plus avant l'ennemi.

Ces jeunes devenus subitement adultes

Pierre-Albert Clément : « *Je suis sorti de l'hôpital huit jours après et j'ai été affecté à l'hebdomadaire du maquis « Le Volontaire »*[17]*, où j'ai fait mes premiers pas de journaliste.*

Début novembre, j'ai appris que j'avais été reçu second à l'écrit du concours à H.E.C. et Saint-Cyr que j'avais passé en mai 1944. Je pouvais donc choisir entre deux écoles. J'ai finalement opté pour H.E.C. (tous mes copains de promotion du lycée de Montpellier qui ont embrassé la carrière d'officier ont été tués en Indochine ou en Algérie).

En décembre 1944, j'ai quitté le journal « L'Assaut », qui avait remplacé « Le Volontaire » pour suivre la première année d'H.E.C. à Paris.

Bien qu'entré dans un maquis communiste, Pierre-Albert Clément a, dit-il, été rapidement vacciné par le changement de paroles de « La Jeune Garde » où les communistes avaient supprimé l'allusion aux curés, renoncer à « bouffer du curé » sous prétexte de main tendue aux chrétiens.

Chabrol à l'armée, 1er septembre 1944-19 novembre 1945

Jean-Pierre Chabrol est incorporé au 80e R.I. jusqu'au 1er mars 1945, appelé Brigade du Languedoc, qui intègre les commandos issus des maquis et part au camp du Valdahon (Doubs) s'entraîner. Le 80e R.I. fait partie des éléments de réserve générale de la 1re armée du général de Lattre de Tassigny. Il participe à la bataille d'Alsace. Il semble qu'avec une (assez longue) permission, il revient

16 Chabrol, Jean-Pierre, préface à la réédition d'*Un homme de trop*, mars 1998.

17 Hebdomadaire régional des F.F.I.

à Paris et obtient le 3 novembre 1944 une attestation de collaborateur à titre de rédacteur, dessinateur et photographe, au nom de Patrice Louis, du journal *L'Humanité*. Une autre photo le montre à l'école du Parti (communiste), le 27 décembre 1944. Dans son premier écrit de correspondant de guerre, Patrice, s'exclame : « Nous ne voulons pas de galons d'opérette » :

> *Depuis la Libération les F.F.I. luttent. Ils luttent pour leur existence. Il a d'abord fallu se faire reconnaître cette existence. Et ce fut le premier point de gagné. Les F.F.I. devinrent l'armée régulière. […] Et ce furent les grandes discussions pour obtenir les équipements et les armes. Un jour les F.F.I. du Front virent arriver des équipements américains et ils furent habillés de pied en cap. Tout dernièrement un beau matin, les camions pleins d'armes vinrent aux baraquements et les F.F.I. furent armées. On pouvait croire la question définitivement réglée. NON. Il restait à parler des cadres. Des galons. Dès qu'il s'agit de galons, les difficultés surgirent de partout*[18].

Lieutenant au maquis, Jean-Pierre Chabrol finit aspirant dans l'armée régulière.

Le 1er mars 1945, il est muté à l'état-major de la 1re armée (direction du cabinet du général) avec le grade d'aspirant, par ordre de mutation du ministère de la guerre, il y passe son permis de conduire le 24 mars.

Au 87e R.I. il effectue la campagne d'Allemagne (une photo le montre devant la porte de Brandebourg à Berlin, bien après le 30 mai). Pierre-Albert Clément écrit[19] qu'il aurait participé à la libération du camp de Neubrandenburg (près de Ravensbrück) où il aurait rencontré sa première épouse Noëlle Vincensini, ce qui est impossible, ce camp ayant été libéré par les armées soviétiques, le 30 avril 1945. Une lettre du pasteur d'Alès au colonel médecin de l'hôpital de Strasbourg, un protestant aussi, datée du 28 mai 1945, précise même que Jean-Pierre Chabrol « *un Cévenol d'Alès et un chic garçon* » est à Alès depuis deux mois. « *Son esprit aventureux et le désir de voir plus rapidement son père malade l'ont conduit à une certaine irrégularité pour laquelle je sollicite votre indulgence* ».

Pendant l'été 1945, il est au Tyrol à Niederndorf, avec sa compagnie qui défile à Kufstein, sur la grand-place Stadtplatz. C'est dans ces lieux qu'il situe les péripéties de son roman « Les Innocents de mars », qu'il dédie aux 4 « petites » de Neubrandenbourg (dont son épouse Noëlle Vincensini). « *Ce brassage de fiction et de documents dont Chabrol s'est fait une spécialité* » comme l'écrit plaisamment Bertrand Poirot-Delpech à propos de « *La Folie des miens* »[20], a des inconvénients dont le premier a été que Chabrol, lui-même, a donné corps aux versions romancées de sa propre vie.

Quand Pierre-Albert Clément le revoit à Paris en uniforme, il le décrit peu aimablement comme « *un soudard, un reître* »[21].

Enfin démobilisé à sa demande, le 17 novembre 1945, il reçoit une prime de démobilisation de 1 000 F et une bourse pour s'inscrire à la fac. En novembre, Jean-Pierre Chabrol redevient un étudiant, peu assidu, et un collaborateur très présent, parrainé qu'il a été par Jean Coin[22] auprès du dessinateur en chef de « l'Huma », Henri-Paul Gasnier, à qui Pierre-Albert Clément, étudiant en 2e année à H.E.C. boulevard Malesherbes, transporte un carton de dessins de Chabrol, d'Alès à Paris.

En 1965, Pierre-Albert Clément écrit une critique élogieuse des « *Rebelles* » : « *La Cévenne alésienne entre par la grande porte dans la littérature contemporaine* »[23]. En privé, il lui écrit qu'il a repéré deux erreurs dans son ouvrage. Jean-Pierre Chabrol lui répond par une chaleureuse lettre qui commence par « *Vieux frère, heureux vraiment d'avoir de tes nouvelles, pour moi tu sors à peine d'H.E.C…* ».

18 Photocopie de cet article dactylographié sur du papier en tête de la XVIe région militaire, subdivision de Nîmes, état-major, archives Jean-Pierre Chabrol.

19 *Midi Libre,* 3 décembre 2001.

20 *Le Monde,* 25 novembre 1977, « Quelque chose dans le crâne…. La Folie des miens », de J.-P. Chabrol.

21 *Le Dauphiné Libéré, 7* mars 2002, Vallon-Pont-d'Arc ,« Un défi à la camarde ».

22 Mineur au Martinet (Gard) secrétaire clandestin du P.C. du Gard, il est interné à la prison de Nîmes où il organise de l'intérieur l'évasion lors de l'attaque par le maquis F.T.P. des Bouzèdes, le 4 février 1944. Il devient le responsable politique du P.C.F. pour le Gard. Puis il est rédacteur en chef de *France Nouvelle* et secrétaire général de *L'Humanité*. Selon Pierre-Albert Clément, après avoir été écarté par Maurice Thorez, Jean Coin était revenu au Martinet. Tombé du toit de sa maison, soigné ou mal soigné à l'hôpital, sa compagne a dit qu'il avait été « exécuté par le P.C.F ». Son livre de dénonciation du bureau politique stalinien « *J'en appelle à 100.000 hommes* » (1969) est rare. Jean-Pierre Chabrol en a tiré le portrait de « Dunkerque » dans son roman « La folie des miens ».

23 *Midi-Libre,* 18 juin 1965.

Le document en langue d'oc :

La veste de Dumas

Traduction effectuée par Marinette Mazoyer

LA VÈSTO DE DUMAS (1)

(Sus l'èr de *la Marioun*, de Bigot).

En plaço d'Armo, adematin passave
Tout en sounjant à nosto espousicioun...
Aqueste cop, dintre iéu me pensave,
Segur i'aura quauco novo envencioun...
E n'ère aqui, quand amount sus ma tèsto
Ause Dumas que, sènso galeja,
Me dis : — « Espincho aquelo salo vèsto !
Quouro vendran pèr me la neteja ?

Dins noste Alès, uno espousicioun flamo
Se vai durbi lou vinto-dous de mai :
Veiran pertout de bèllis auriflamo
Flouteja 'u vènt e luse au soulèu gai.
Li Cevenòu, dins sis àbi de fèsto,
Se moustraran tout escarrabiha.
E iéu, pecaire ! emé ma salo vèsto
Sarai aqui lou plus mau abiha !

Sabe pamens, — estènt mèstre en chimio, —
Que manco pas de drogo de tout biais :
Pèr aproupri li pu pàuri roupiho,
Fau pau d'argènt e gaire de travai !
Moussu Gibert a de drogo de rèsto...
Que vèngue eici : segur quand me veira
Sus lis espalo aquelo salo vèsto,
Abilamen me la tenchurara.

(1) Lou famous chimisto J.-B. Dumas a soun estatuo sus la plaço d'Armo, en Alès.

(sur l'air de *Marion* de Bigot[1])

Sur la place d'Armes, ce matin je passais
Tout en songeant à notre exposition...
Cette fois, dans le fond, je pensais,
Il y aura sûrement quelque nouvelle invention...
J'en étais là, quand au-dessus de ma tête,
J'entends Dumas qui, sans plaisanter,
Me dit : « Regarde cette sale veste !
Quand viendront-ils pour me la nettoyer ? »
Dans notre Alès, une belle exposition
Va s'ouvrir le vingt-deux mai :
Nous verrons partout de belles oriflammes
Flotter au vent et briller au gai soleil,
Les Cévenols dans leurs habits de fête,
Se montreront tout guillerets
Et moi, peuchère ! avec ma sale veste
Je serai ici le plus mal habillé !
Je sais pourtant, étant maître en chimie,
Qu'il ne manque pas de produits de toutes sortes
Pour nettoyer les plus pauvres hardes,
Il faut peu d'argent et guère de travail !
Monsieur Gibert a des drogues de reste...
Qu'il vienne ici : il est sûr que quand il me verra
Sur les épaules cette sale veste,
Habilement il me la teindra.

Paul Roustan (1859-1938)

La vèsto de Dumas est un poème paru dans l' « Armana Prouvençau » 1927 (Roumanille, Avignon). Il a été écrit par Paul Roustan (1859-1938), surnom : félibre de Combe-Male. (ou Coumbo-Malo)

Cet auteur né à Puymeras (Vaucluse), a été professeur à Avignon, puis au pensionnat Fléchier Sainte-Barbe à Alès. Il a été président de « L'escolo de la Targo », majoral du Félibrige en 1922.

Son œuvre :

Pichoto istòri de la lengo d'o (1914) : sept contes
Bernassoun : pastorale (1895)
Isai : pastorale
La Joucoundo de Zibo-Zoubo : comédie
Un biòu escapa : comédie
Esther : oratorio en vers (1895)
Lou sèti de Veisoun : drame (1881)
La fiho dòu rei Reinié : comédie (1921)
Pimparrinets : poésies, inédit
Participation à l'*Armana Prouvençau*

1 Gayte, Francis « Cisco », *Antòni Bigòt, un cançonejaire nimesenc*, Libre-disc, M.A.R.P.OC., Nîmes, 2015. Bigot a repris lui-même l'air de « T'en souviens-tu ? » de Jean-Denis Roche, 1820. C'est une pratique courante, à cette époque, de mettre de nouvelles paroles sur des airs connus du grand public.

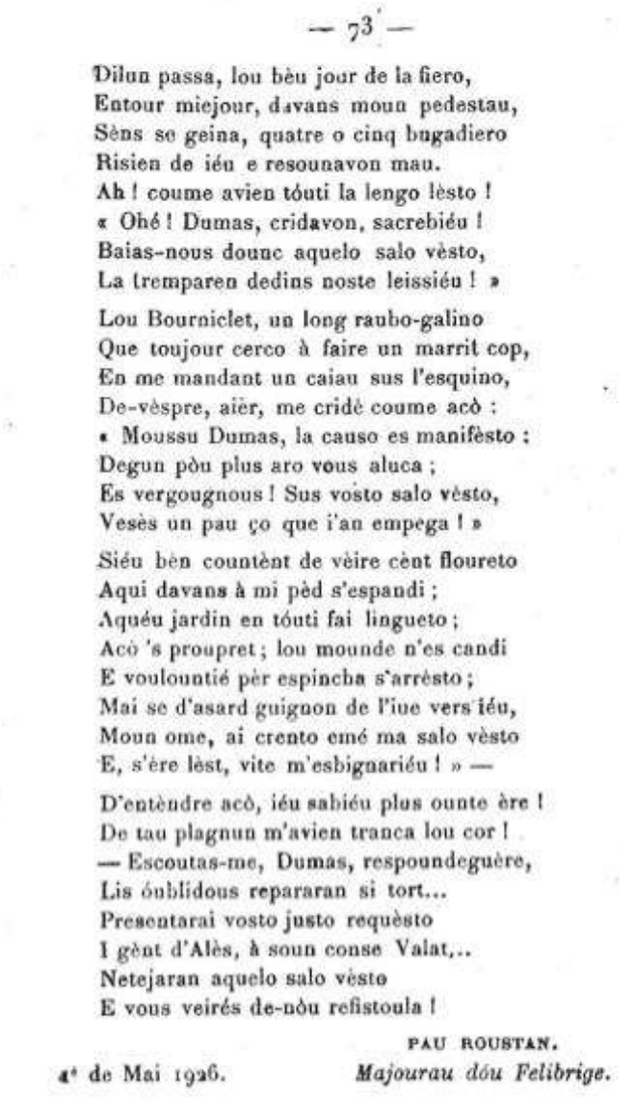

— 73 —

Dilun passa, lou bèu jour de la fiero,
Entour miejour, davans moun pedestau,
Sèns se geina, quatre o cinq bugadiero
Risien de iéu e resounavon mau.
Ah ! coume avien tóuti la lengo lèsto !
« Ohé ! Dumas, cridavon, sacrebiéu !
Baias-nous dounc aquelo salo vèsto,
La tremparen dedins noste leissiéu ! »

Lou Bourniclet, un long raubo-galino
Que toujour cerco à faire un marrit cop,
En me mandant un caiau sus l'esquino,
De-vèspre, aièr, me cridè coume acò :
« Moussu Dumas, la causo es manifèsto :
Degun pòu plus aro vous aluca ;
Es vergougnous ! Sus vosto salo vèsto,
Vesès un pau ço que l'an empega ! »

Siéu bèn countènt de vèire cènt floureto
Aqui davans à mi pèd s'espandi ;
Aquéu jardin en tóuti fai lingueto ;
Acò 's proupret ; lou mounde n'es candi
E voulountié pèr espincha s'arrèsto ;
Mai se d'asard guignon de l'iue vers iéu,
Moun ome, ai crento emé ma salo vèsto
E, s'ère lèst, vite m'esbignariéu ! » —

D'entèndre acò, iéu sabiéu plus ounte ère !
De tau plagnun m'avien tranca lou cor !
— Escoutas-me, Dumas, respoundeguère,
Lis óublidous repararan si tort...
Presentarai vosto justo requèsto
I gènt d'Alès, à soun conse Valat,..
Netejaran aquelo salo vèsto
E vous veirés de-nòu refistoula !

PAU ROUSTAN.

4e de Mai 1926. *Majourau dóu Felibrige.*

Lundi dernier, le beau jour de la foire,
Vers midi, devant mon piédestal,
Sans se gêner, quatre ou cinq lavandières
Riaient de moi et déraisonnaient.
Ah ! Comme elles avaient toutes la langue leste !
« Ohé ! Dumas, criaient-elles, sacrebleu !
Donnez-nous donc cette sale veste
Nous la tremperons dans notre lessive ! »
Le Bourniclet, un grand voleur de poules
Qui cherche toujours à faire un mauvais coup,
En me lançant un caillou sur le dos,
Hier au soir, me cria ainsi :
« Monsieur Dumas, la chose est manifeste.
Personne maintenant ne peut plus vous regarder.
C'est honteux ! Sur votre sale veste,
Voyez un peu ce qu'on lui a collé ! »
Je suis bien content de voir des centaines de fleurettes
Là devant, à mes pieds s'étaler ;
Ce jardin à tous fait envie ;
C'est bien propre ; les gens en sont épatés
Et volontiers pour regarder s'arrêtent ;
Mais si par hasard ils jettent un œil vers moi,
Mon brave, j'ai honte avec ma sale veste,
Et, si j'étais leste, vite je m'esquiverais !
En entendant cela, je ne savais plus où j'en étais !
De telles plaintes m'avaient fendu le cœur !
« Écoutez-moi, Dumas, ai-je répondu,
Les oublieux répareront leurs torts…
Je présenterai votre juste requête
Aux gens d'Alès, à son maire Valat…
Ils nettoieront cette sale veste
Et vous serez à neuf tout rafistolé ! »

Quelques remarques de Michel Wienin

La langue est du provençal mistralien standard, riche et de bonne facture, mais pas spécifiquement alésien ou cévenol. C'est le cas de tous les écrits de cet auteur né dans le Vaucluse et toujours proche du noyau central du Félibrige.

Le thème de la statue qui se plaint de son abandon et des pigeons venant la conchier, est des plus classiques, au début du XXe siècle, il est vrai que ce genre de mobilier de jardins, s'est largement multiplié sous la IIIe république. Nous sommes, par contre, ici dans un contexte politique particulier : Paul Roustan était un religieux (frère Théophile de Jésus chez les Frères des Écoles Chrétiennes), disciple de frère Savinien, et il appartient au félibrige provençal, de tendance très conservatrice. Il a été, jeune, un ami de Roumanille (royaliste notoire…), et professeur de littérature dans un établissement privé, créé par un évêque d'Alès, et réputé pour son enseignement et son recrutement aristocratique, puis bourgeois et traditionaliste… Or, Alès vient, en mai 1925, d'élire comme maire Fernand Valat, un communiste ! La droite locale a dû mal à digérer la défaite, et les critiques et dénonciations systématiques ne manquent pas dans une partie de la presse, alors. En dénonçant l'inaction d'une municipalité détestée sur un point anecdotique,

Paul Roustan participe à cette campagne contre Fernand Valat. Jean-Baptiste Dumas est un savant reconnu, une personnalité inattaquable. Connu pour ses affinités modérées aux bonapartistes, il a été ministre de Napoléon III et représente la droite, républicaine ou non, qui vient de « *prendre une sale veste* ». Sous la plume d'un professeur de littérature, la répétition de cette expression un peu triviale ne peut être que voulue. Le message contenu, en arrière-plan, est clair et tout à fait dans la ligne de celui de l'affichette « *As éléturs d'Alès et dé la campagno* » du dernier numéro de L.C.C. (184) : ces rouges sont incapables d'entretenir seulement ce que leurs prédécesseurs nous ont légué ; tout est en train de se dégrader… Il faut nettoyer cette sale veste. L'appel final au maire Valat (qui n'a donc rien fait, ni sans doute vu jusqu'à présent) permet juste d'éviter que le poème n'apparaisse pas trop comme un simple pamphlet politique et respecte l'apolitisme officiel du Félibrige qui est une association loi 1901, dont l'article 3 des statuts interdit tout soutien ou prise de position en faveur d'un parti politique.

La statue de Dumas part de la Place des Martyrs pour aller devant le lycée Jean Baptiste Dumas, février 2013. Photo Midi Libre

Un peu de météo, en janvier, dans la vallée du Luech

Éléments rassemblés par Jean-Louis Attard

Chamborigaud, journal d'Antoine Teissier, sieur du Rouzier[1]

janvier 1638

dimanche 3 : … se trouva au matin y avoir un pan de neige et tout le jour tomba aussi de la neige jusque vers le soir qui se changea en verglas…

mardi 12 : … la neige fut demeurée où le soleil ne pouvait pénétrer et où le vent l'avait amoncelée…

vendredi 15 : … sur les 10 heures du matin tombèrent de gros flocons de neige…

samedi 16 : temps clair et luisant, extrêmement froid et glacial…

mardi 19 : il y eut un demi pan de neige

mercredi 20 : au matin il y eut 2 pans et demi de neige

suit une période de temps « froid et glacial »

jeudi 28 : …la neige fondit assez lentement tout le jour et glaça la nuit…

mercredi 3 février : …au matin il n'y eut point de neige en notre lieu ni circonvoisins à cause que la nuit précédente avait été fort douce.. j'allai à Terrefolle pour voir ce que la neige y avait fait, y ayant fait grand mal…

Cahier de doléances 1789

« … le revenu … qui a d'ailleurs diminué du quart par l'effet de la neige qui tomba la nuit du 8 au 9 du mois de janvier dernier et qui s'étant amoncelée et gelée par coucher sur les arbres, son poids ébrancha une très grande partie des mûriers, des châtaigniers, des fruitiers, et des vignes qui sont en échalas, et ensuite le dégel occasionna l'éboulement de partie des murailles qui soutiennent la terre dans les endroits situés sur des coteaux… »

1 Mémoires de l'Académie de Nîmes, tome 15, 1892, http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34387869z/datehttp://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34387869z/date

Les protestants d'Alès, une communauté importante (1670-1702)

William Beck

La Réforme a atteint la ville d'Alès dans le courant du XVIe siècle, la diffusion de ce courant du christianisme a été rapide à travers différents lieux en Europe, et les Cévennes ont été un foyer propice à une implantation solide. Alès, souvent considérée comme la « capitale des Cévennes », n'a pas fait exception pour ce qui est de l'influence de la Réforme, qui reste importante. Cet article est tiré du mémoire de master que j'ai rédigé et qui est consacré au destin des protestants dans la ville d'Alès, durant la période entourant la révocation de l'édit de Nantes par celui de Fontainebleau. Puisqu'un article est, bien entendu, plus bref qu'un mémoire de 200 pages, nous essayons ici de nous concentrer sur la place des protestants dans la période de la proclamation de l'édit de Fontainebleau, et leur place dans la société alésienne.

Une domination démographique très nette

Afin de mieux cerner l'importance de la ville d'Alès dans cette zone du Languedoc, il convenait d'étudier les registres pastoraux[1] et paroissiaux pour déterminer le volume démographique de la cité et son poids dans cette zone[2]. Cela permet aussi de faire le point sur la proportion religieuse dans la ville. L'analyse comporte une part d'interprétation, puisqu'aucun recensement n'existait à cette époque[3], celle-ci ne prétend donc pas apporter un nombre d'habitants précis à la ville, élément presque impossible à déterminer, à la vue des sources que nous avons à disposition. Nous pouvons, néanmoins, estimer la population globale et la proportion d'habitants des deux communautés à partir des baptêmes dont nous avons décompté le nombre sur des années sélectionnées spécifiquement, certaines autres années étant particulièrement fragmentaires, elles n'ont pas été incluses dans notre étude visant à voir l'évolution démographique sur la période étudiée. Les autres chiffres, des mariages et des décès, peuvent servir à mesurer d'autres éléments, comme l'accroissement de la population ou le taux de mariage dans les deux religions. Le tableau récapitule les chiffres relevés après examen des registres paroissiaux et pastoraux, sans ajustement des années incomplètes.

Tout d'abord, il est bon de justifier le choix qui est le nôtre quant aux dates retenues pour élaborer ce tableau. L'étude à la base de ce travail s'étant concentrée sur la période 1675 à 1702, il nous a fallu déterminer quelles dates étaient les plus intéressantes du point de vue de l'évolution démographique. Pour qu'un postulat de départ soit établi, nous avons choisi la date la plus ancienne disponible pour chaque religion dans la limite des bornes définies dans un premier temps. Pour les protestants, 1670 a été choisie et pour les catholiques c'est 1677 qui s'est imposée, le registre précédent n'étant pas disponible. L'année 1677 est incomplète du côté protestant, ce qui ne nous a pas

1 Archives municipales d'Alès, E2-4-5 : baptêmes, mariages et sépultures des catholiques (4 Janvier 1677 - 2 Juin 1692 et du 1er janvier 1702-décembre 1712) ; archives municipales d'Alès, affilié à E1, baptêmes, mariages et sépultures des protestants (1668-1685). Les années retenues font partie de ces registres.

2 Alès se situe au carrefour entre le sud des Cévennes et le nord du Bas-Languedoc.

3 Il existe un dénombrement de la part de l'abbé de Saulx.

Années	Baptêmes	Sépultures	Mariages
1670	196	91	34
1677 (du 18 juin au 31 décembre)	109/150	97/68	14/23
1684	165/160	106/55	34/35
1685 (du 1er janvier au 27 mars)	43/203	19/138	8/44
1686	0/367	0/138	0/44
1702	0/299	0/195	0/61

1er chiffre : protestants, 2e chiffre : catholiques

permis de disposer d'un chiffre net et précis pour cette année, tout comme pour l'année 1685 qui est également incomplète. Même si l'on prend en compte la révocation en octobre, il nous manque un peu plus de six mois où les protestants n'étaient pas encore rayés des registres officiels, la mauvaise conservation des registres pastoraux ne permet pas d'avoir les données de certaines années de manière complète.

Malgré ces problèmes, nous pouvons déduire une bonne quantité d'éléments intéressants de ces chiffres avec, en premier lieu, ceux des baptêmes en tenant compte de leur évolution. Nous pouvons constater que les baptêmes chez les protestants connaissent une stagnation, puis une baisse[4], même si l'année 1685 est délicate à interpréter, même dans l'éventualité où nous tenterions de reconstituer la natalité de l'année sur les mêmes bases que 1677. L'évolution qui nous en apprend le plus reste celle des baptêmes catholiques car si l'on regarde le tableau, l'augmentation de leur côté est très régulière. Ce fait est très certainement dû à des conversions plus précoces, qui restent faibles, puis aux conversions massives qui achèvent de confirmer cette envolée. Le chiffre qui est le plus parlant quant à l'impact de la révocation se situe entre 1684 et 1686, car, si l'on prend le dernier chiffre total que nous avons pu observer chez les protestants sur une année, celui de 1684, puis que l'on prend le nombre de baptêmes chez les catholiques en 1685, dernière année avant la révocation, et enfin que l'on ajoute ces deux chiffres, nous obtenons le nombre presque exact de baptêmes des deux communautés – anciens catholiques et nouveaux convertis – réunies en 1686[5]. Cela peut nous apprendre plusieurs choses, comme l'impact faible de l'exil ou le côté relativement tardif des conversions. Ces éléments se recoupent avec différents ouvrages ou études qui nous parlent de démographie de la ville, de l'exil ou des conversions. Selon Hélène Pradille[6], ce sont 5 % des protestants cévenols qui choisissent l'exil, quand Philippe Joutard donne les chiffres de Samuel Mours[7] qui parle de 8 %. Ce dernier fait le comparatif avec ce phénomène au niveau national qui voit 24 % des protestants quitter le royaume, cela confirme la spécificité du milieu cévenol, qui se prête plus à la clandestinité que bien des zones désenclavées en France.

Pour ce qui est de la démographie, à présent, plusieurs chiffres sont à recouper pour tâcher d'avoir une estimation de la population qui soit fiable. Tout d'abord, Marcel Bruyère[8] nous parle de la proportion entre les deux religions dans la ville à la fin du XVI^e^ siècle avec 2/5 de catholiques et 3/5 de protestants, cette proportion semble rester sensiblement la même une fois arrivée à la période choisie, après avoir connu des soubresauts durant la première moitié du XVII^e^ siècle, au gré des conflits religieux entre la couronne et le duc de Rohan. Essayons de recouper avec les informations données par Marcel Bruyère dans son ouvrage[9]. Le chanoine se sert d'un document de l'abbé de Saulx décrivant la situation de la démographie d'Alès en 1691. Ce document[10] nous apprend que la ville compte 1796 feux, 3 768 communiants dont 1 722 anciens catholiques et 2 046 nouveaux convertis. La ville contiendrait en tout 5 307 personnes d'après les décomptes de l'époque. Si nous mettions en place la méthodologie voulant que l'on multiplie par 4 ou 5 le nombre de feux pour avoir le nombre d'habitants, nous aurions pour résultat entre 7 184 et 8 980 habitants, la différence semble grande et il semblerait que les chiffres avancés par Marcel Bruyère et l'abbé de Saulx sous-estiment la réalité. La proportion de catholiques et de protestants se recoupe presque avec les 3/5 et 2/5 initialement prévus, le surplus d'anciens catholiques est-il la conséquence de la fuite de certains protestants ? Si cela était le cas, nous décompterions près de 215 personnes qui auraient pris la fuite, ce qui représenterait environ 9,5 % de la population, nous nous rapprocherions du chiffre de Samuel Mours, mais nous dépasserions celui d'Hélène Pradille assez largement. Certaines de ces pertes démographiques peuvent ne pas être dues à la révocation, le chiffre est donc à prendre avec précaution. Le nombre de 2 046 nouveaux convertis est aussi étrange puisque

4 Si l'on compense les manques de l'année 1677 en supposant que la natalité est la même dans les périodes manquantes que dans celles que nous avons pu dépouiller, nous arrivons à environ 203 baptêmes, chiffre dans la lignée de celui de 1670.

5 Respectivement 368, en ajoutant les deux nombres, et 367 pour 1686.

6 Pradille, Hélène, *La répression des nouveaux convertis en Languedoc de 1670 à 1717*, 1999, p. 9-10.

7 Joutard, Philippe (dir.), *Les Cévennes. De la montagne à l'homme*, 2002, p. 133.

8 Bruyère, Marcel, *Alès, capitale des Cévennes*, 2008 (rééd. 1948), p. 172

9 Bruyère, Marcel, *op. cit*, 2008 (rééd.1948), p. 269.

10 A été repris dans : Saugrain, Claude-Marin, *Nouveau dénombrement du royaume, par généralitez, élections, paroisses et feux, : où l'on a marqué sur chaque lieu les archevêchez, évêchez, universitez, parlemens, chambres des comptes, cours des aydes, cours et hôtels des monnoyes, bureaux des finances, maîtrises des eaux et forêts, capitaineries des chasses, amirautez, présidiaux, bailliages, sénéchaussées, prévôtez, vicomtez, châtellenies, vigueries, juges-consuls, maréchaussées et autres justices royales ; les bureaux des droits des aydes, gabelles et greniers à sel, douannes et traites foraines ; les lieues de distance de Paris aux autres villes du royaume*, Paris, P. Prault, 1735.

l'étude de Michée Huguet[11] sur les abjurations a démontré que le nombre de ces abjurations a été de 1 226[12] entre l'été 1677 et mai 1687, d'où viennent donc ces 820 autres nouveaux convertis ? Nous pouvons émettre des hypothèses, comme le fait que ce surplus peut être dû à une forte immigration venue des campagnes voisines, ou qu'il puisse s'agir des enfants de moins de 14 ans, pouvant être non comptabilisés. L'état actuel des recherches ne permet d'avoir aucune certitude si ce n'est que les protestants alésiens étaient plus nombreux que les catholiques, si l'on ne parle que de démographie. Cet aspect démontre la très forte implantation du culte réformé dans la ville et rejaillit sur d'autres aspects de la vie en communauté et c'est pour cette raison que nous abordons maintenant l'impact sur la politique locale de cet état de fait.

La place des protestants dans la politique locale

La ville d'Alès est régie par un conseil consulaire qui dispose d'une composition misant sur l'équilibre des religions. Ce système est hérité de la période qui a suivi l'édit de Nantes en 1598, et est une évolution d'un mode de gouvernance qui perdure depuis le XIII^e^ siècle. Pour maintenir une équité entre protestants et catholiques, mais aussi entre les corps de métiers de la ville, le système d'élection est assez complexe et met en place deux élections, en vérité. La première étape est la désignation des électeurs « pomelaires » puis, en second lieu, celle des consuls à proprement parler. Les électeurs pomelaires sont désignés parmi un groupe de seize personnes, quatre par électeur. Les électeurs vont ensuite élire seize personnes comme candidats pour être premier, second, troisième et quatrième consuls. Si une année les premier et troisième consuls sont protestants, et les second et quatrième consuls sont catholiques, l'année suivante ce sera l'inverse, l'alternance est, donc, de rigueur. En fait, ce système reste en vigueur jusqu'en 1679. Les mesures antiprotestantes se faisant plus intrusives, le système évolue et les protestants sont, peu à peu, sortis des fonctions politiques, s'ils ne sont pas convertis.

Voyons le déroulement d'une élection-type qui aurait pu avoir lieu entre 1670 et 1679[13]. Les étapes sont relativement nombreuses pour en arriver à seulement quatre élus. Afin de synthétiser ces étapes, nous allons nous appuyer sur le schéma. Il est inspiré de celui de Rachel Aupetitgendre-le Thuaut[14], mais nous avons pris soin de l'universaliser, afin qu'il puisse correspondre à n'importe quelle année avant 1679. À noter chaque couleur désigne des postes qui ont la même religion sur une même année, l'alternance se fait chaque année, donc si une année les protestants sont « bleus », l'année d'après ils seront « rouges » et ainsi de suite. La parité est également respectée entre membres des échelles de métiers[15].

Préserver l'équité est important à un point tel que pour y parvenir, on n'hésite pas à permettre à des personnes d'échelles inférieures d'accéder à des postes de consuls qui leur seraient fermés autrement. Petit exemple, si personne, parmi les catholiques, n'est en mesure de prendre la fonction de 1er consul dans les échelles de métiers spécifiques, on prend des personnes de l'échelle en dessous, au lieu de donner la charge à un protestant de la bonne échelle. Cet exemple est d'ailleurs assez parlant et est une très bonne ouverture pour la dernière partie de notre propos, qui sera consacré au statut social des protestants d'Alès. Car, si démographiquement les protestants sont en plus grand nombre et semblent avoir la possibilité de peser un peu plus sur la politique locale, l'analyse de leur situation permet de voir que le niveau de vie est également concomitant avec ces données.

Des statuts sociaux différents

L'étude des sources nous a permis de déterminer une certaine différence entre la situation socio-économique des protestants et celle des catholiques. Plusieurs aspects étudiés ont été pris en compte pour arriver à une conclusion.

En premier lieu, il apparaît très clairement qu'une différence dans la position sociale existe entre catholiques et protestants. Il faut rapprocher ce postulat de ce que nous avons pu découvrir précédemment – concernant les échelles de métiers et l'alternance politique – et y voir une base sur

11 Si nous retenons une ville de 8 000 habitants, avec 3/5 de protestants, ce qui semble le plus probable, le nombre d'abjurés potentiels est largement au-dessus du nombre d'abjurations trouvées, même si l'on compte les très jeunes enfants.

12 Huguet, Michée, *Les abjurations à Alès de 1677 à 1712*, 1987, p. 17.

13 1679 est la date de fin du mi-partisme et représente la date la plus proche permettant de mesurer l'influence protestante sur la politique d'Alès.

14 Aupetigendre-le Thuault, Rachel, *Le fonctionnement des institutions locales à Alès entre 1598 et 1629*, Bibliothèque de l'école des chartes, 2002, p. 593.

15 Voir schéma.

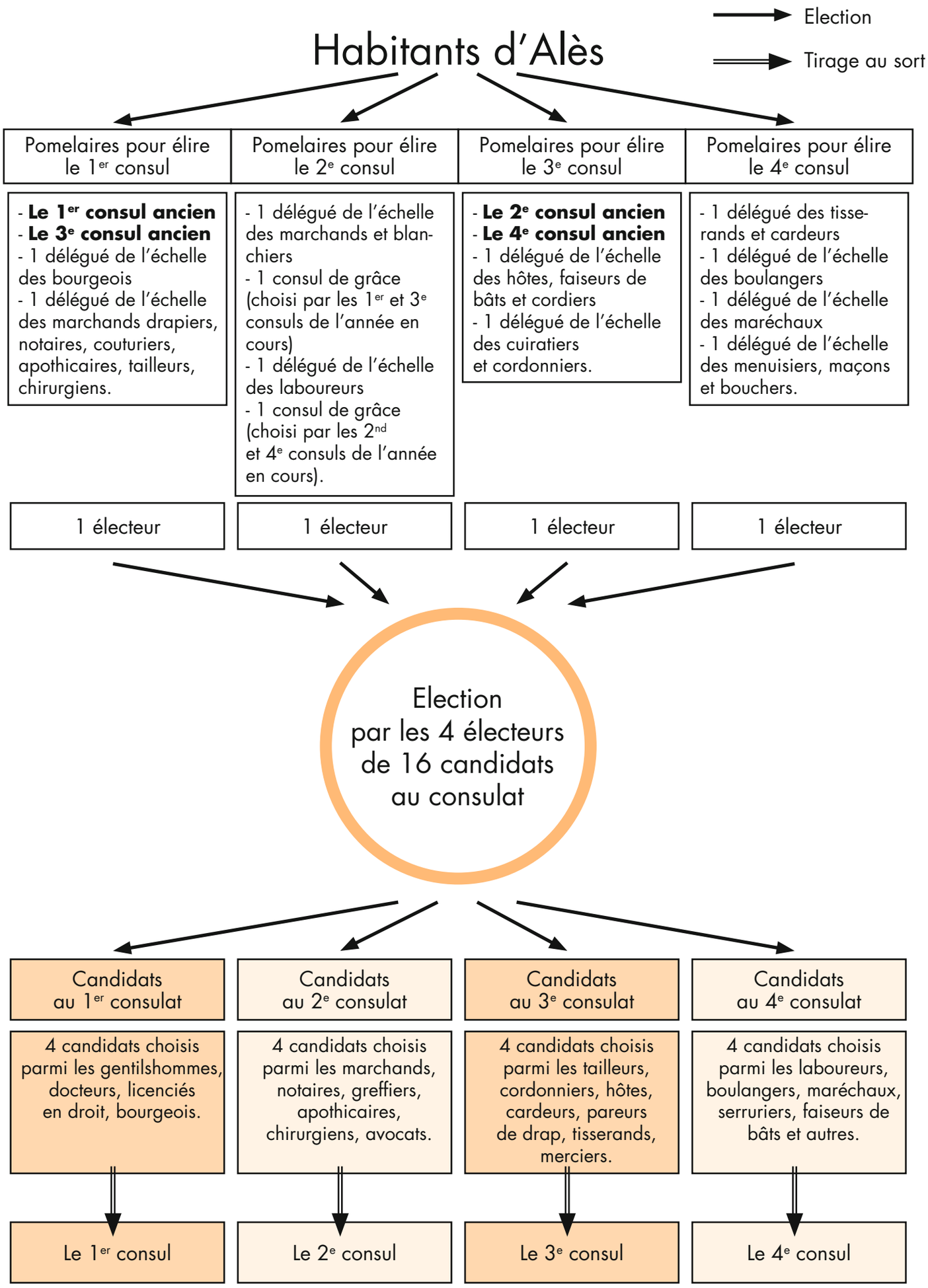
Election
Tirage au sort
Habitants d'Alès
Pomelaires pour élire le 1er consul
Pomelaires pour élire le 2e consul
Pomelaires pour élire le 3e consul
Pomelaires pour élire le 4e consul
- Le 1er consul ancien
- Le 3e consul ancien
- 1 délégué de l'échelle des bourgeois
- 1 délégué de l'échelle des marchands drapiers, notaires, couturiers, apothicaires, tailleurs, chirurgiens.
- 1 délégué de l'échelle des marchands et blanchiers
- 1 consul de grâce (choisi par les 1er et 3e consuls de l'année en cours)
- 1 délégué de l'échelle des laboureurs
- 1 consul de grâce (choisi par les 2nd et 4e consuls de l'année en cours).
- Le 2e consul ancien
- Le 4e consul ancien
- 1 délégué de l'échelle des hôtes, faiseurs de bâts et cordiers
- 1 délégué de l'échelle des cuiratiers et cordonniers.
- 1 délégué des tisserands et cardeurs
- 1 délégué de l'échelle des boulangers
- 1 délégué de l'échelle des maréchaux
- 1 délégué de l'échelle des menuisiers, maçons et bouchers.
1 électeur
1 électeur
1 électeur
1 électeur
Election par les 4 électeurs de 16 candidats au consulat
Candidats au 1er consulat
Candidats au 2e consulat
Candidats au 3e consulat
Candidats au 4e consulat
4 candidats choisis parmi les gentilshommes, docteurs, licenciés en droit, bourgeois.
4 candidats choisis parmi les marchands, notaires, greffiers, apothicaires, chirurgiens, avocats.
4 candidats choisis parmi les tailleurs, cordonniers, hôtes, cardeurs, pareurs de drap, tisserands, merciers.
4 candidats choisis parmi les laboureurs, boulangers, maréchaux, serruriers, faiseurs de bâts et autres.
Le 1er consul
Le 2e consul
Le 3e consul
Le 4e consul

laquelle nous pouvons nous appuyer pour affirmer que les protestants semblaient avoir une importance sociale et professionnelle globalement plus importante que les catholiques. Cet aspect semble aussi à l'origine de tensions, notamment lors des délibérations consulaires, qui mettaient en avant des conflits d'ordre financier, entre catholiques et protestants.

Ainsi, après la révocation, le problème de la gestion des dettes des deux anciennes « factions », désormais théoriquement unies, pose un problème aux anciens catholiques. En cause, selon eux, le fait que les – anciennement – protestants étaient plus riches, et que le fait de mutualiser toutes les dettes était injuste. La mention qui semble la plus intéressante parle de la différence de condition financière et sociale entre protestants et catholiques avant la révocation, il s'avère que les actuels nouveaux convertis étaient « *plus riches que les A.C., pour la plupart miséreux*[16] ».

Une remarque de l'intendant Nicolas de Lamoignon de Basville, laisse à penser que les protestants sont plus nombreux dans les corps de métiers qui génèrent le plus de revenus, ou le plus de richesses pour la province du Languedoc, et, plus précisément dans le diocèse d'Alès[17]. Cela pourrait encore appuyer notre propos, selon lequel les protestants monopoliseraient les métiers les plus rémunérateurs et seraient, du coup, plus aisés. Cet écrit de l'intendant Nicolas de Lamoignon de Basville éclaire notre perception que les autorités pouvaient avoir sur les nouveaux convertis. Ainsi, si l'intendant du Languedoc admet une nature séditieuse des Cévenols, aidée par l'accès difficile au pays, il souligne également que « *Généralement parlant, tous les nouveaux Convertis sont plus à leur aise, plus laborieux et plus industrieux que les anciens Catholiques*[18] ».

Nous avons profité du fait que la différence entre catholiques et protestants soit bien établie pour étudier les montants des dots, en livres, qui sont constituées lors du passage devant le notaire en vue de la production du contrat de mariage. Nous avons dégagé un panel tentant de correspondre à la vérité de la population « normale » de la ville, nous avons donc écarté les montants donnés dans le cadre de mariages entre nobles pour la constitution de ce graphique. Ainsi, nous avons pris les montants des dots, sans les ajouts qui concernent des dépenses annexes, comme le paiement des bagues pour l'union ou les préparatifs du mariage. Nous avons choisi cinquante mariages au hasard par religion, en tenant compte des points évoqués précédemment concernant les cas particuliers non représentatifs[19].

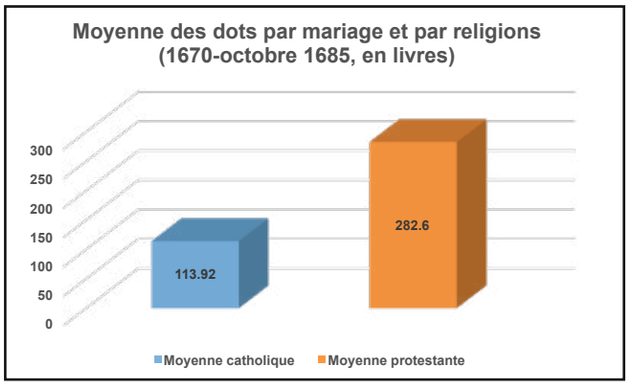

Ces chiffres nous montrent un montant de la dot moyenne plus élevé chez les protestants que chez les catholiques. Comme souvent, ces chiffres doivent être remis en perspective, car il n'y a pas que le montant de la dot seule qui compte pour déterminer le niveau de richesse des familles. Des exemples démontrent que pour certains contrats, les catholiques donnent une dot moins importante, mais ont une participation aux frais du mariage accrue[20]. Dans l'autre sens, il nous est apparu que les protestants faisaient don de manière plus fréquente de biens de valeur aux mariés.

Si nous devions résumer notre pensée à propos du statut des protestants, puis des nouveaux convertis, nous dirions que leurs homologues catholiques sont généralement moins aisés, mais que la plupart de ceux qui travaillent prennent une place numériquement importante dans l'industrie dominante du textile. Quant à déterminer la part de ceux qui sont travailleurs qualifiés ou non, cela se révèle compliqué en l'état actuel de nos recherches. C'est pourtant un point qui permettrait d'enfoncer le clou et d'être plus affirmatifs.

Pour conclure cet article, qui a tenté de présenter le rôle et l'importance des protestants pour la ville d'Alès avant la révocation, nous pouvons dire que

16 Archives municipales d'Alès, I D 29 : délibérations (1685-1696). Labrousse, Élisabeth, *op.cit.*, 1990, p. 65-66 . Peu de gens rebuts parmi les réformés, la caisse des pauvres et les donations aux pauvres sont plus fréquentes chez les protestants. Ceci pourrait expliquer ce point précis du développement.

17 Lamoignon de Basville (de), Nicolas, *Mémoires pour servir à l'histoire de Languedoc,* p. 76 et 79.

18 Id., *op. cit.*, p. 79

19 Tous les exemples de ce graphique ont été prélevés dans les registres des notaires disponibles aux archives départementales du Gard, entre les années 1670, 1679, 1680 et jusqu'en octobre 1685.

20 Ces dépenses sont, pour la plupart, communes aux deux religions, dans des proportions qui varient en fonction du niveau de revenus des familles en question.

tant au niveau démographique, que politique ou social et financier, les protestants occupaient une situation élevée. Dans un contexte géographique propice, et avec une domination démographique avérée, les protestants avaient toutes les clés en main pour que cette prééminence s'exerce. Pour autant, la cohabitation semble se dérouler relativement bien jusqu'à la révocation, et même plus tard, lors de la guerre des Cévennes, malgré les troubles. Pour autant, cet article se présente presque comme un condensé du travail qui a été entrepris dans le mémoire dédié aux protestants d'Alès de cette période, les exemples y sont plus développés et certains points sont évoqués en supplément. Pour autant, se recentrer sur les protestants et les éléments clés qui permettent de comprendre leur importance au niveau local est intéressant. Enfin, cet article pointe également des manques dans l'analyse des sources qui pourraient permettre de pousser un peu plus loin notre compréhension de cette période pour la ville d'Alès, ce travail supplémentaire devrait être fait dans les prochaines années, avec une assez large mise à jour du travail effectué sur le mémoire de base.

Note de la rédaction :

Le mémoire de William Beck est consultable, en pdf verrouillé, pour nos abonnés sur le site cevenols.fr.

Courriels, courrier, questions et réponses

Alain Venturini

J'ai lu avec intérêt dans le n° 184 du *Lien des chercheurs cévenols* l'article collectif consacré à la seigneurie d'Arènes (Gard). Il m'a paru cependant que quelques explications de microtoponymes pouvaient être améliorées.

Les quatre toponymes en cause se trouvent tous à la page 11, 2e colonne :

- Pénarié (la) : lire « l'apénarié », forme phonétiquement évoluée de « l'apennaria » ou « apendaria ». Aucune notion de culture difficile et pénible. L'apendaria, *gallice* « dépendance », est un terme de terminologie domaniale renvoyant à une unité d'exploitation plus petite que le manse.

Voir, dans le *Recueil des travaux offerts à M. Clovis Brunel […]*, t. I, Paris, 1955, l'étude de Louis Carolus-Barré sur *Le censier de la « Villa Doledonum » (Dolaison, en Velay) et l'aire d'extension de l'« apendaria »,* p. 235-242.

- Plantadas (las) : les « jeunes vignes »
- Planteiras (lo) : le « grand plantier » ou, à la rigueur, le « mauvais plantier ». Les deux mots « plantadas » et « planteiras » renvoient donc à la même notion de vignes nouvellement plantées.
- Barbuda (la) : « Barbe de capucin », variété de chicorée sauvage, me paraît plus pertinent qu'un hypothétique surnom féminin.

Noëlle Marti-Gerbaud

Pour établir ou compléter une liste et une chronologie de notaires en fonction dans vos communes respectives, vous pouvez prendre connaissance des documents et renseignements sur le lien ci-joint et cliquer aussi sur «détail «(en fin de ligne à droite de l'écran) http://www.francegenweb.org/~notaires/listed.php?dept=30&limite=154

Paul Chapel

Les chaînes de signalisation par le feu, en Cévennes, au Moyen Âge

De nos jours les échanges de nouvelles sont faits par Internet ; auparavant ils étaient faits par téléphone, par télégraphie électrique, par télégraphie optique (télégraphe Chappe) et, avant, par le feu. Cette signalisation par le feu était vieille comme le monde ; on en connaît de très nombreux exemples dans les pays méditerranéens, et ce, dès la plus haute Antiquité. En France, plusieurs réseaux de communication sont connus : dans le Roussillon au XIe siècle et dans le Périgord au XIIIe.

En Cévennes la signalisation par le feu fut utilisée, notamment pour transmettre les alarmes. On en a des preuves : c'est ainsi qu'un manuscrit de 1765, trouvé à Anduze, précise que : « *les tours*

édifiées dans le pays le furent pour donner des signaux de feu, lors des approches, invasions ou courses des barbares. De là, elles furent nommées phares… Les signaux, allumés sur le haut des tours placées à la vue l'une de l'autre permettaient aux tours de communiquer entre elles ». Le compoix du château de Florian, par exemple, indique que la tour du château de Roquehaulte servait de phare ; même remarque concernant le château de Dèze.

Au Moyen Âge, tous les châteaux, toutes les villes, tous les villages, et beaucoup de hameaux disposaient d'une tour de guet. Les guetteurs surveillaient directement non seulement les terrains alentour, mais aussi les tours voisines qui pouvaient exister, et, lorsqu'un danger se présentait ils sonnaient du cor ou de la cloche pour avertir la population qui les entourait.

Peu à peu les hommes ont amélioré les performances de cette signalisation en mettant sur pied, par-ci, par-là, de véritables chaînes reliant des châteaux, ce qui les amenait parfois à intercaler entre deux éléments ne pouvant se voir, un relais technique, un poste relais ; comme les feux étaient faits plus souvent au sol que sur les tours, le poste pouvait se réduire à un point du sol, ou à une tour, qui n'avait d'autre utilité que de permettre au guetteur de voir au-dessus des arbres ou des bâtiments voisins.

Les modalités de l'utilisation de ces feux avaient déjà été rappelées par ordonnances, du vicomte de Narbonne en 1358, et du roi d'Aragon en 1384.

En 1750, le grand historien de Nîmes, Ménard, a longuement précisé comment, pendant la guerre de Cent Ans, la ville de Nîmes était avertie des ravages que les « Routiers » faisaient dans la région du Vigan et comment les feux arrivaient à Nîmes pour aboutir sur la cathédrale.

Durant les années de recherches que j'ai faites en Cévennes de 1994 à 2014, j'ai trouvé plusieurs chaînes qui devaient exister, notamment entre Le Vigan et Nîmes et entre Sommières et Florac ; la première passait par Sauve, siège de l'important seigneur éponyme, et la seconde, par Anduze, siège de l'important seigneur éponyme.

De cette seconde chaîne, le tronçon Anduze-Saint-Laurent-de-Trèves (extrémité du domaine des Anduze) avait fait l'objet dans les années soixante d'un article de Robert Poujol dans lequel il présentait le tronçon comme passant par le pic Saint-Pierre, le roc de la Carrière, le roc des Fares (au nom suggestif), et Barre, qui jalonnaient la crête reliant le confluent des Gardons à Barre. Ce chercheur attribuait la réalisation de la chaîne au seigneur d'Anduze. À ce jour, rien ne prouve ces assertions, mais on peut croire tout de même que le seigneur d'Anduze ait voulu relier sa châtellenie aux châteaux situés aux extrémités de son domaine, Saint-Laurent, d'une part, et Sommières, d'autre part.

Pour ma part, au terme de mes recherches, je crois toujours :

- que le réseau étoilé centré sur Roquehaulte et reliant Anduze, Sommières et Sauve, et prolongé peut-être jusqu'au Vigan, aurait été voulu par les seigneurs d'Anduze-Sauve,

- et que la liaison Villevieille-Nîmes aurait été créée par les populations.

- Pour la chaîne au-delà d'Anduze, mon avis est mitigé ; en décembre 2014 je croyais que cette chaîne avait peut-être été créée par les moines qui, à partir du XII^e^ siècle ont colonisé la Salindrenque et essaimé dans le pays Borgne ; mon point de vue s'appuie sur de très nombreux bâtiments monastiques (Moniès, Moina, prieurés et autres bâtiments réguliers) dont on trouve des traces dans ces régions. Quand on sait l'efficacité de ces moines concernant le relèvement de moulins à eau, de faïsses et la plantation de châtaigniers on peut très bien croire qu'ils auraient pu être à l'origine de la signalisation, ou contribuer à l'établissement de chaînes, aidant les populations dans leur protection ou, qui sait, apporter leur contribution à l'établissement d'une chaîne seigneuriale. Par ailleurs, ces moines auraient été très capables de trouver un système permettant d'utiliser la chaîne, et pour les alarmes, et pour les ordres. C'est ainsi qu'on aurait pu avoir, pour les deux sens :

- chaîne mixte : d'Anduze à Moissac, par Saumane et Saint-Roman ;

- chaîne d'alarme : de Moissac à Biasses ;

et, pour le sens ci-dessous : chaîne des Anduze : Moissac-Le Castanier, avec feu au-dessus du Mas Masaribal-Barre, Barre-Masaribal-Le Castanier ou Les Gardies, avec feu sur le roc voisin de Témelac-Le Castanier-Moissac.

Il reste un problème, celui de la tour de Thoiras. J'ai longtemps cru que c'était une tour relais du tronçon Anduze-Saint-Jean ; mais, n'étant pas occupée à demeure, elle aurait été mal adaptée à cette fonction, qui aurait été mieux remplie par le hameau voisin de Rouveyrac ; mais alors, quelle aurait été la fonction de la tour de Thoiras, située, comme d'autres, à un confluent et donc pouvant surveiller les routes ? Un essai de datation de ses restes au carbone 14 permettrait peut-être de la dater, et, partant de connaître ses bâtisseurs, et sa fonction.

Thoiras, 20 août 2015.

Questions / Réponses

1) Fonds Cuche et Servière

Question : qu'est-il advenu des papiers laissés par deux éminents collaborateurs de la revue L.C.C. M. Cuche et M. Servière ?

Réponse :

ils sont en ligne sur le site : BROZER telearchives.

Fonds Cuche : http://www.brozer.fr/telearchives/#depot_collections.php?d=18&r=20140&c=&fn=&hid=&nwd=&fl=

- Liste de 62 notaires pour lesquels Roger CUCHE a établi des relevés systématiques de 125 registres (3 000 vues). Se reporter dans chaque commune pour les consulter par notaire et par registre.

Études classées par famille. Constituées d'un ensemble de notes manuscrites de la main de Roger CUCHE.

Originaux d'actes, liasses, lettres ou extraits de registres notariés regroupés par familles ou par affaires. Documents présentés aussi dans la commune «30281 St-Mamert-du-Gard».

Fonds Servière :

Émile SERVIERE a déposé ses travaux aux Archives Municipales du Pont-de-Montvert. Ils sont composés de nombreuses transcriptions d'actes et de descriptions de la généalogie de familles des Cévennes. ALEGRE de la SOUJEOLE et Jean-Luc CHAPELIER en ont extrait cette présentation. Numérisation par Jean-Luc CHAPELIER. http://www.brozer.fr/telearchives/#depot_collections.php?d=18&r=12172&c=&fn=&hid=&nwd=&fl=

2) Les utilisations du genêt

Question : Qu'est-ce qui peut pousser un bailleur, en 1845, à donner une métairie à ferme avec cette clause surprenante : « *le preneur s'engage à *ne pas* arracher les genêts* » ? La métairie consiste essentiellement en mûriers et châtaigniers et est relativement importante pour le coin (2 000 F/an, ce qui est plutôt dans la fourchette haute). Le reste du contrat est tout à fait classique, la taille de l'exploitation mise à part. (Frédéric Boyer).

Réponses :

1) pour couvrir les toits

L'archéologie des bâtiments, les représentations etc. montrent que les couvertures végétales ont été de règle très longtemps et n'ont en Cévennes été totalement délaissées pour la lauze de schiste ou, plus bas, la tuile, qu'avec l'enrichissement séricicole du XIXe siècle. Elles ne se sont maintenues que pour des bâtiments annexes (remises, étables…) dans les zones sans schiste et peu accessibles comme le mont Lozère, parfois jusque dans la seconde moitié du XXe siècle.

Le chaume de seigle était le matériau normal quand il y en avait, mais il est à la fois limité en altitude et abandonné précocement dans la zone du châtaignier. Sinon, ce sont les genêts, en particulier le genêt à balais Cytisus scoparius (anciennement Ginesta ou Sarothamus) qui ont été utilisés. Un toit en genêt doit être entretenu au moins une fois par an et il faut utiliser des rameaux frais, assez souples mais qui une fois secs deviennent rigides et cassants, d'où le non-arrachage.

L'usage textile du genêt et en particulier du genêt d'Espagne (Spartium junceum) était une spécialité du S.O., très présente jusque dans l'Hérault mais peu développée en Cévennes. En dehors du tissu très rêche et grossier, donc plutôt destiné aux sacs qu'aux chemises (l'usine du Collet-de-Dèze a surtout fonctionné pendant la guerre), il s'agissait chez nous davantage de corderies. En Catalogne, c'était le matériau des semelles d'espadrilles. (Michel Wienin)

2) pour faire du tissu

Dans ces années-là (ou me semble-t-il à la fin du XIXe), on faisait du tissu, genre toile de jute avec les genêts, en tout cas dans la région du Collet-de-Dèze où il me semble me rappeler qu'il y avait une petite unité de fabrication. (Pierre Rolland).

3) autres utilisations

Des balais, de la litière pour les animaux (Marie-Lucy Dumas). Bien secs, d'excellents allume-feu (Marinette Mazoyer). Dans la côte de Mayres ou plutôt en descente, ils étaient aussi utilisés comme frein, avec un fagot frottant au sol derrière les vélos… (Robert Laganier).

Défenseurs et détracteurs des courses de taureaux, à Saint-Laurent-d'Aigouze, 1759

Documents présentés par Pierre Rolland, d'après les numérisations faites aux Archives de l'Hérault par Jean-Luc Chapelier.

Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, apparaissent dans les très riches archives de l'Intendance du Languedoc conservées à Montpellier (série C), de nombreuses affaires mettant en cause la jeunesse, souvent qualifiée de « libertine ». Ainsi de nombreux incidents émaillent les fêtes votives (parfois interdites pour cette raison), bagarres entre jeunes de différents villages. Des « carillons » fréquents, animés par des joueurs de tambour, de fifre et parfois de hautbois durent souvent tard dans la nuit, les cabarets restent ouverts bien au-delà des heures légales. Les charivaris sont fréquents, à l'occasion de mariages de vieux messieurs avec des demoiselles bien plus jeunes, à l'occasion de mariages mixtes protestant-catholique, ou tout simplement faute du payement des frais de cabaret des jeunes ! Ce sont souvent les curés ou les consuls qui se plaignent à l'intendant ou au commandant en chef, parfois le nobliau du village.

Le document présenté ci-dessous, que nous ne transcrivons pas car sa lecture est aisée, est un peu particulier, puisqu'il s'agit d'un placet (supplique) au maréchal de Thomond[1] envoyé par le maire et le curé de Saint-Laurent d'Aigouze, demandant l'interdiction des courses de taureaux. La supplique n'est pas datée mais d'après le contexte doit être de 1759 (AD34 C6814.73).

1 Commandant en chef du Languedoc du 1[er] novembre 1757 au 9 septembre 1761, date de sa mort.

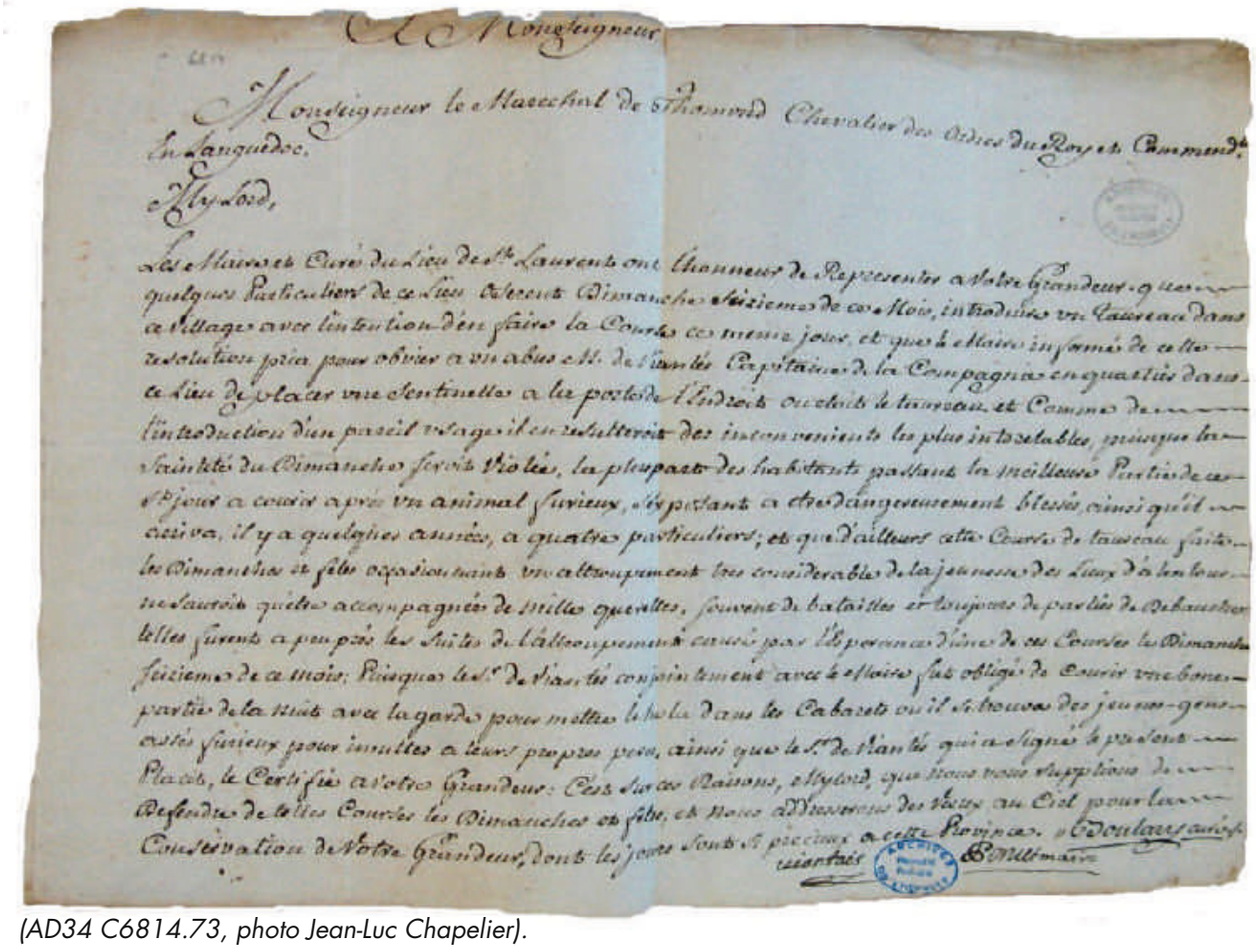

(AD34 C6814.73, photo Jean-Luc Chapelier).

Les partisans des courses de taureaux répliquent en envoyant un mémoire non daté et anonyme (à moins qu'une lettre d'accompagnement n'ait pas été conservée), dont voici la transcription :

AD34 C6814.70

De temps immémorial les courses de taureaux ont été en usage au lieu de St-Laurent d'Aigouze, l'on assure même qu'on n'y tue aucun bœuf ou vache qu'on ne les ait fait courir. Ces courses ont lieu depuis le mois de septembre jusqu'à la fin d'octobre. Les gardiens à cheval conduisent des Palus le taureau, bœuf ou vache au lieu qui leur a été indiqué. Des hommes accoutumés à ces bêtes les attendent à l'entrée du lieu, les tombent, et les mènent ensuite dans une place dont on a soin de fermer après toutes les avenues. Là chacun est maître d'attirer l'animal avec son chapeau, ou de l'attendre avec le trident ; on laisse quelques fois courir les vaches par le lieu.

Cet usage n'est point particulier à St-Laurent. Il se pratique dans toutes les communautés voisines, comme Lunel, le Cayla[2], Aiguesvives, Gallargues, Vauvert, Marsillargues. Mr le marquis de Calvisson donna cet amusement à feu Mr le maréchal de Mirepoix[3].

Ces divertissements ne se prennent point pendant les offices divins, on est attentif de ne commencer ces courses qu'après qu'ils ont fini. Il y a même des curés comme celui d'Aimargues qui ont la complaisance d'avancer l'heure de la messe les jours de ces courses.

2° Quand il y a de ces sortes de courses dans un endroit, les personnes de tout âge, et de tout sexe des lieux circonvoisins s'y rendent pour assister à ces amusements, on n'y a jamais vu arriver d'émeute ni de sédition, ni même de ce qu'on appelle bagarre ou altercations.

Mais il arrive quelques fois que des particuliers qui s'exposent mal à propos, qui manquent d'adresse, qui présument trop de leurs forces, en attendant ou en provoquant les taureaux avec le trident, aient été renversés par terre sans autre mal, d'autres fois ils ont été blessés. L'année dernière même il y eut des hommes imprudents à St-Laurent qui furent considérablement blessés par un taureau. Il y a trois ans qu'il en arriva de même à un particulier de Lunel, à Aimargues, qui attendit au moins vingt fois un taureau qu'on faisait courir, et qui à la fin se laissa surprendre ; voilà tous les cas dont on se rappelle. On observe même que ceux auxquels ils sont arrivés, ou qui ont été le jouet des autres, sont les premiers ensuite à y retourner. Il arrive encore que les personnes en fuyant se laissent tomber les unes sur les autres, mais sans danger d'aucun accident fâcheux. Il y en a même qui pour quelque argent qu'on leur a donné ou par une bravoure mal entendue qui ne peut passer que pour une puérilité se sont fait blesser.

3° Le jour de la fête locale de St-Laurent de cette année, le sieur Boularic, curé, voulut s'opposer à la course d'un bœuf. Le sieur Poncet, maire[4], au contraire fut bien aise de la permettre, et le bœuf courut. Le 16 de ce mois, les fermiers de l'équivalent[5] et autres particuliers qui en avaient acheté un et qu'ils avaient résolu de faire courir, le firent conduire grand matin à St-Laurent et l'enfermèrent dans une écurie. Le sieur Poncet qu'on n'avait peut-être pas consulté, en ayant été instruit, fut en qualité de maire requérir ou prier l'officier qui commande de lui donner un soldat pour mettre à la porte, et empêcher qu'on ne fît sortir l'animal.

Le sieur Boularic, curé, d'accord avec lui de son côté, fit retarder l'heure des vêpres, afin qu'on n'eût pas ensuite le temps de le faire courir.

Sur les cinq heures du soir plusieurs personnes de Marsillargues et d'Aimargues que la curiosité avait conduit à St-Laurent, prièrent le sieur Poncet de permettre la course du taureau, et de faire retirer la sentinelle.

Le sieur Poncet accéda à leur prière, et engagea l'officier à ôter le soldat, mais les propriétaires du taureau, piqués du procédé du sieur Poncet, dirent qu'il était trop tard et le firent évader. Dès lors les étrangers qui étaient en très grand nombre se retirèrent.

4° Sur les neuf heures du soir du dimanche, quelques jeunes gens de St-Laurent passèrent dans la rue du sieur Poncet en contrefaisant le miaulement du chat. Le sieur Poncet envoya sur cela chercher un détachement, et tout fut à l'instant dispersé, voilà tout ce qui s'est passé.

5° On a rapporté la démarche du sieur Poncet à faire mettre une sentinelle à la porte de l'écurie où était le taureau, et à en empêcher la course, au désir de se faire prier. Il était vraisemblablement piqué de ce qu'on ne lui en avait pas demandé la permission. Il est à croire que son opposition n'a eu d'autre motif qu'un esprit de contrariété et d'humeur. On assure qu'il se plaît lui-même beaucoup à ces sortes de courses, qu'il a toujours été le premier à s'y trouver, et qu'il y assista même lors de la fête dernière du lieu.

2 Le Caylar.

3 Commandant en chef en Languedoc décédé le 24 septembre 1757.

4 Sous l'Ancien régime, est maire la personne qui a acheté l'office…

5 L'équivalent est un impôt donné à ferme à un « fermier » chargé de le percevoir.

On prétend et on se réussit à dire que le sieur Poncet ne se borne pas à se maintenir dans ses droits, mais qu'il cherche à les étendre et à s'arroger une autorité considérable dans le lieu, que son esprit de tracasserie, et les airs de hauteur qu'il prend l'ont éloigné des autres officiers municipaux et des principaux habitants de l'endroit.

Les habitants de ces contrées sont fort attachés à ces sortes de courses, elles amusent et enhardissent les jeunes gens de sorte que, malgré l'inconvénient qu'on a éprouvé quelques fois de voir des personnes imprudentes blessées, il paraît qu'on pourrait continuer à les permettre. Si elles eussent été nuisibles au public, on s'en serait désabusé et au lieu de les tolérer on les aurait défendues avec soin. Les changements dans les coutumes qui n'ont rien de contraire aux règlements et aux bonnes mœurs, sont toujours sensibles, et peuvent jeter dans l'abattement un peuple qui a besoin d'être encouragé, et auquel il est nécessaire de permettre quelque amusement.

Enfin, toujours sur le même thème et toujours aux Archives de l'Hérault, mais quelques années plus tard, nous avons trouvé des lettres d'un entrepreneur de spectacle nommé Nicetty qui a peur de voir lui échapper sa part des rapports d'un spectacle tauromachique à Montpellier (le premier dans cette ville ?).

AD34 C6820.44

Le 9 août 1776
Monseigneur,
Pardonnez si j'ose vous importuner pour réclamer votre bienveillance. Je viens d'être informé qu'on doit incessamment donner un spectacle à Montpellier, qu'à cet effet on construit une arène pour faire combattre et courir des bœufs, en suivant le privilège que je suis fait l'honneur de vous présenter cet hiver, et qui m'a fait la grâce de m'accorder monseigneur le maréchal duc de Biron[6], je dois prendre le quart franc sur tous les spectacles quelconques qui s'établiront à Montpellier où l'on payera en entrant, à l'instar des privilèges accordés à Bordeaux, Toulouse, Marseille, etc. Ayant été obligé d'envoyer mon dit privilège à Paris pour y faire terminer une contestation par monseigneur le maréchal, je vous supplie Monseigneur de vouloir bien m'honorer de votre protection et ordonner comme lui-même aux entrepreneurs desdits spectacles qu'ils aient à payer le quart franc de leur recette à mes préposés. Je ne cesserai de faire des vœux pour votre conservation et prospérité.

J'ai l'honneur de vous assurer que je suis avec un très profond respect ,
Monseigneur
Votre très humble et obéissant serviteur, Nicetty
À Beaucaire, ce 6 août 1776

Cette lettre est probablement envoyée au commandant en chef de l'époque, le comte de Périgord (« Monseigneur »), mais Nicetty envoie la même lettre ou presque à l'intendant (« Monsieur »). On a le brouillon de la réponse de celui-ci (AD34 C6820.51), qui est une fin de non-recevoir :

Mr le comte ne saurait regarder comme telle [comme juste] *votre prétention relativement au combat et à la course de taureaux qui doit se faire incessamment à Montpellier, attendu que vous êtes absent de cette ville avec votre troupe, et que d'ailleurs votre privilège dont vous rappelez les dispositions par votre lettre du 6 de ce mois en vous donnant droit au quart de la recette ne cite nommément que les sauteurs et baladins, sans faire mention du combat ni de la course de taureaux ou bœufs.*

On ignore pour l'instant si Nicetty[7] arrive à ses fins !

Ajout de Michel Wienin :
« *Histoire de la langue française : des origines à 1900* » par Ferdinand Brunot, tome VIII, Le français hors de France au XVIII[e] siècle, c/ Armand-Colin, 1934, p. 130 :

Dès janvier 1773, la troupe Nicetty était venue de Bastia pour jouer à Livourne et à Florence, et ses acteurs avaient regagné la Corse au bout de treize mois par Lucques et Pise. Peu de temps après, une dame Tevrarty, concessionnaire du privilège de Montpellier, aurait encore mené sa troupe à Florence. À vrai dire, ces deux tournées, qui nous sont connues seulement par deux pièces des archives de la Comédie-Française, ne furent nullement triomphales : la troupe Tevrarty, durement éprouvée par la tempête entre Nice et Gênes, abandonna peut-être ses projets ; quant à Nicetty, il fit faillite à Florence et probablement se sauva.

Mais cela ne prouve pas que son échec soit imputable à l'hostilité, ni même à l'indifférence du public ; qui sait si cet entrepreneur n'attendit pas que la caisse fût pleine pour l'emporter ?

6 Louis-Antoine de Gontaut, duc de Biron, maréchal de France depuis 1757, il est le dernier gouverneur du Languedoc de 1775 à sa mort (Wikipédia).

7 Ce Nicetty semble avoir été également comédien et directeur de troupe de théâtre.

Les dessins d'Albert Pauc

commentés par Bernard Atger

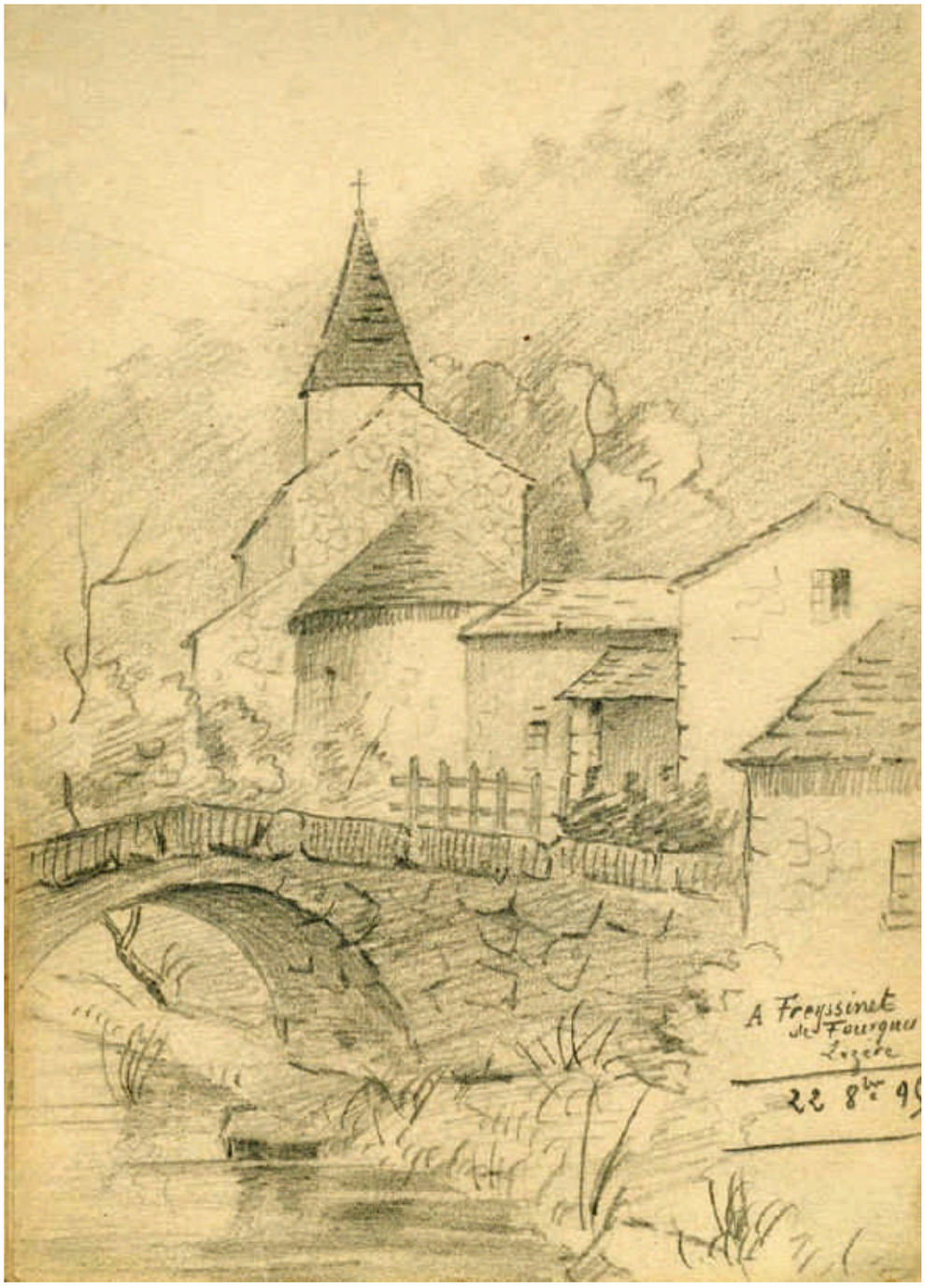

Les dessins représentant Fraissinet-de-Fourques sont tirés des carnets de dessins et aquarelles réalisés par Albert Pauc dont on connaît peu de choses. Fort heureusement, son adresse figure sur l'un de ses carnets : rue Cart, Nîmes. Les archives de cette ville consultées nous apprennent qu'il est né en 1871, fils de Louis Pauc voyageur de commerce, rue Cart, et Mira Floutier.

Le dictionnaire des peintres du Languedoc-Roussillon, de Jean Lepage[1], nous indique sans plus de précision qu'il aurait reçu des leçons du célèbre peintre Melchior Doze, natif d'Uzès

1 Lepage, Jean, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs et architectes du Languedoc-Roussillon (1800-1950)*, Sète, Éditions Singulières, 2008, p. 806.

sur Fraissinet-de-Fourques (48)

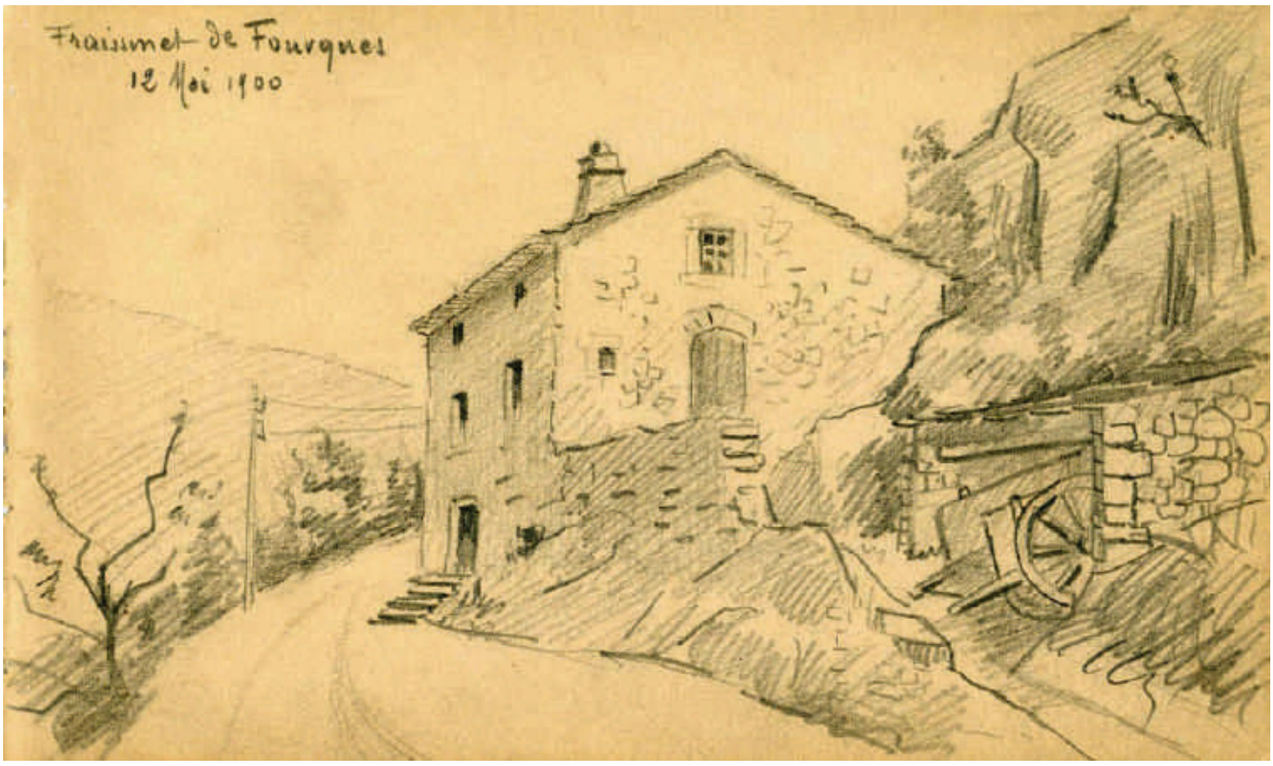

(1825/1913)[2] dont le musée du Colombier à Alès possède l'une des œuvres.

À 20 ans, Albert Pauc a signé un engagement volontaire au 58e régiment de Ligne à Nîmes. Sur le document, il est alors indiqué : « *voyageur de commerce, taille 1.67 mètres, cheveux châtains, visage rond* ». Mais, la carrière militaire n'a pas dû le passionner et, dès 1895, ayant manifestement repris le commerce, le voilà crayonnant sur ses carnets au gré de ses voyages. D'après les indications portées sur ses dessins, il parcourt alors les Cévennes gardoises et ardéchoises, la Lozère et le Cantal. Dans le train, ou lors de ses étapes, il croque au passage personnages originaux et paysages. Ce carnet couvre la période de 1895 à 1900.

Un deuxième carnet va de 1900 à 1910, il est composé essentiellement d'aquarelles concernant Nîmes et ses environs dont celles, remarquables de fraîcheur, réalisées à Vendran entre 1900 et 1910. C'est la période où notre peintre se marie avec Emma Louise Mathieu. À cette époque le moulin de Vendran sur le Vidourle, à Gallargues, est un lieu fort apprécié des Gallarguois, mais aussi des gens de Nîmes qui peuvent s'y rendre par le chemin de fer. Comme ailleurs au bord de la Marne, après avoir déjeuné sur l'herbe, on y danse et l'on assiste même à des joutes comme en témoignent les photos d'époque.

Albert Pauc était le neveu d'un personnage alors fort connu et qui n'était autre qu'Antoine Hippolyte Bigot, le célèbre poète nîmois. Ce dernier, veuf d'un premier mariage avec Mira Brunel, de Gallargues, s'était remarié avec Suzanne Pauc, tante paternelle de notre peintre. Lui aussi voyageur de commerce, il fut, en 1870, le témoin de mariage des parents d'Albert Pauc, et lui avait dédicacé en « affectueux souvenir » l'édition en parler nîmois de ses fameuses « *Li Bourgadieiro, poésies patoises* ».

Le quartier de la rue Cart était alors fortement lié au négoce du vin, et il est probable que notre peintre-voyageur de commerce soit allé vendre les vins languedociens dans ses expéditions.

Albert Pauc est décédé sans enfant à Nîmes en 1922.

2 Chapot, François, « Melchior Doze : peintre d'histoire », *Revue du Midi*, Tome 13, février et mars 1893, p. 97-124 et 244-273.

À lire, à consulter

Pitot, Henri, Un académicien et constructeur languedocien au cœur du Siècle des Lumières, Louis Gabard, Éditions Decoopman, Saint-Laurent-le-Minier, 2015, 544 pages, 29 euros. Préface d'Emmanuel Le Roy Ladurie.

Henri Pitot (1695-1771), né à Aramon, vécut à Paris et à Montpellier. Il a été chercheur associé, puis pensionnaire à l'Académie royale des sciences (élève de Réaumur, inventeur en 1732 du fameux « tube de Pitot » qui permet de mesurer la vitesse de l'eau courante et qui, adapté à l'air, est toujours utilisé aujourd'hui en aéronautique) et directeur des travaux publics de la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire ainsi que du Canal Royal. Il lutta contre les inondations en Bas-Languedoc, sur le Vidourle, les Gardons et surtout sur le Rhône, fit assainir des zones marécageuses, traça des routes, construisit des ponts et des aqueducs qui font encore sa réputation : pont accolé au pont du Gard, aqueduc de Saint-Clément (ou les Arceaux) à Montpellier.

Il est intervenu à trois reprises comme architecte et ingénieur dans les Cévennes :

1. Construction des casernes de Ganges. La communauté de Ganges doit construire des casernes pour loger les troupes chargées de la surveillance des religionnaires. Pitot prend en main en 1744 cette opération (emplacement du casernement, plan et construction) qui fut réceptionnée à la fin de 1748, au prix de grandes difficultés financières pour la collectivité. Le bâtiment est simple et fonctionnel dans un style sobre adapté à une construction économique (Pitot n'aurait pas songé au beffroi encastré dans le bâti en 1844).

2 Expertise sur le tracé de la route d'Auvergne : par le Gévaudan ou le Vivarais ? Pitot réalise en 1749 une étude très serrée pour le tracé de la route d'Auvergne, reliant Alès au Puy et à Clermont-Ferrand. Des années avant, Jean de Clapiès, directeur des travaux publics de la province, avait penché pour la route du Gévaudan pour assurer une liaison entre le Languedoc et l'Auvergne. Pitot préconise l'itinéraire par Saint-Ambroix, Joyeuse, Aubenas, la côte de Mayres, contre celui par Génolhac, Villefort et Langogne (La Regordane) : la route du Vivarais a plus d'avantages (dont des côtes moins pentues et de meilleures conditions climatiques, moins de passages exposés aux grandes neiges) que la route du Gévaudan pourtant plus courte. Après plusieurs années de controverses et d'hésitations, l'itinéraire par le Vivarais fut retenu au détriment de celui par le Gévaudan. Les travaux furent décidés en 1754.

3 Alignement du lit du Gardon à Alès : les lignes de Pitot. Après la crue du 15 septembre 1741, Pitot est commis par l'intendant Bernage pour estimer les dommages et étudier les mesures à prendre pour éviter le retour d'une telle catastrophe. Le cours du Gardon est encombré par des plantations et des bancs de gravier qui freinent l'écoulement. Il faut dégager le cours de la rivière et l'aligner en supprimant les méandres. La pente augmentant, la vitesse du courant sera telle qu'il n'y aura plus d'atterrissements de graviers, mais au contraire entraînement de ceux qui s'y étaient déposés précédemment. Lors des prochaines crues, le Gardon se chargera de recreuser lui-même son lit. Après un levé de terrain, Pitot fixe la largeur du lit du Gardon à 60 toises (117 m) et implante des bornes délimitant l'alignement des futures berges. Entre ces deux lignes, il sera interdit à quiconque d'empiéter sur la rivière et d'y faire des constructions et des plantations. Le 21 janvier 1743, le roi rend un arrêt entérinant les propositions de Pitot. L'alignement du lit du Gardon, tel que l'avait défini Pitot, restera de nombreuses années en vigueur. Encore au XIX^{e} siècle, on parle des « lignes de Pitot ». Malheureusement, au fil des années, les riverains reprendront possession du lit, et il faudra attendre la crue destructrice de 1846 pour revenir à des mesures coercitives, dans des termes qui ne sont pas sans rappeler ceux de l'arrêt royal de 1743.

Ingénieur génie civil, ayant exercé dans les travaux publics, Louis Gabard nous rend un remarquable prédécesseur dont on avait gardé le nom (en Languedoc par ses travaux et nationalement par des catastrophes aériennes récentes), mais dont on avait perdu la perception de l'ampleur et de la diversité des recherches et des réalisations.

Olivier Poujol

Archéologie et patrimoine industriels dans le Bas-Languedoc oriental, Actes du colloque du 17 au 20 avril 2013, réunis par Robert Chamboredon et François Pugnière, Société d'Histoire Moderne et Contemporaine de Nîmes et du Gard, Éditions de la Fenestrelle, Nîmes, 2015, 408 pages (avec iconographie).

Ce colloque, auquel de nombreux adhérents de L.C.C. ont participé, tant comme auditeurs que

comme conférenciers, a apporté un éclairage très intéressant sur les traces de l'industrialisation sur ce territoire de Colbert à Pompidou. Découpés en plusieurs chapitres, et conjuguant des approches comparatives entre historiens, sociologues, archéologues, géologues, conservateurs de musée, directeurs d'usine et responsables d'associations patrimoniales, ce colloque a montré tout d'abord la grande richesse industrielle de notre région, même si les aspects ruraux (moulins, petites filatures etc.) ont été moins développés, l'incroyable démantèlement de vastes espaces industriels (charbonnages et transport ferroviaires) et la volonté d'acteurs locaux de la protection de ce patrimoine et de l'utilisation des fiches industrielles qui nécessitent volonté politique et finances. « *L'industrie, il est vrai, n'a pas toujours eu bonne presse, et nombre de territoires en subissent aujourd'hui des effets néfastes* » conclut Robert Chamboredon, en termes de pollution et d'environnement et nous interroge sur les implications sociales des progrès techniques.

Les chapitres :

- Les impacts urbains de l'industrialisation
- Les industries extractives
- Les industries de transformation
- Les transports ferroviaires
- Histoire et mémoire : conserver, animer, valoriser le passé industriel.

Cet ouvrage est en vente auprès de la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine de Nîmes et du Gard, archives départementales du Gard et aux éditions de la Fenestrelle, prix 25 €.

Marie-Lucy Dumas

L'association ***Guillaume de Nogaret, histoire médiévale en Bas-Languedoc*** vient de publier son ouvrage La royauté capétienne et le Midi au temps de Guillaume de Nogaret. Il s'agit des actes du colloque qu'elle a organisé à Montpellier et à Nîmes en novembre 2013.

Le livre peut être commandé au prix de 20 € aux éditions de la Fenestrelle. L'adresse du site de celles-ci est www.editions-fenestrelle.com

Il sera en vente dans les librairies de Nîmes et dans plusieurs librairies de la région.

Nous avons reçu

Huguenotten, 80 Jahrgang, Nr 1/2016.

Généalogie en Cévennes, bulletin trimestriel de l'Association des Chercheurs et généalogistes des Cévennes, n°110, novembre 2015.

Cévennes Terre de Lumière, Connaissance et sauvegarde du patrimoine culturel et naturel vivarois, n°2-2, 2015.

Cahiers du centre de généalogie protestante, n° 132, quatrième trimestre 2015. Nous avons noté : Vierne, Raymond, « La vie des Privat du Collet-de-Dèze en Cévennes », p.174-183.

Le bulletin n° 20 de l'Association Guillaume de Nogaret.

Les annales de l'Académie cévenole, 2014-2015, tome XXV.

À noter les communications suivantes :

- Maurice André, par Thierry Martin
- L'œuvre de Léontine Goirand, par Marinette Mazoyer
- Le Séisme de Barjac, par Jean-Pierre Rolley

Revue Etudes héraultaises, numéro 45, 2015.

Dans la série archéologie et histoire :

Maguelone, grand passé, petite île, par Jean-Claude Richard

Caylus, la fin d'un patrimoine environnemental et culturel de la métropole de Montpellier, par Thierry Ruf.

Compoix et recherche toponymique ; quelques exemplaires dans le territoire agathois, par Pierre Casado.

« Nous ne nous serions jamais séparés… » Correspondance d'un couple de jardiniers agathois. 1915/1918 ; par Christine Delpous-Darnige et Virginie Gascon.

Élèves et maîtres dans l'Hérault pendant la guerre de 1914/1918 ; par Louis Secondy.

La grande collecte 1914/1918 aux archives départementales de l'Hérault ; par Julien Duvaux.

La Confédération Générale des Vignerons, un corps professionnel pour la défense du Languedoc viticole ; par Jacques Lauze.

Les confréries de pénitents aujourd'hui. Culture, religion, politique ; par Guy Laurans.

Dossier « Autour de la Libération » :

Les FFi héraultais confrontés à l'amalgame, 1944/1945, par Hélène Chaubin.

L'énigme de l'affaire Marissal (1944) par Christian Roche.

Midi Libre, naissance d'un quotidien régional à la Libération, par Pierre Mazier.

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 164, avec sommaire).	30,00 €

Familles

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick Chassin du Guerny)	5,00 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)	5,00 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	3,00 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet)	12,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)		12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole)	Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)		3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)		5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)		4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)		12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle		12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)		6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)		3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)		6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)		9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)		4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition		20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD	5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)	15,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Juillet-Septembre 2016
N° 186 - 7 €

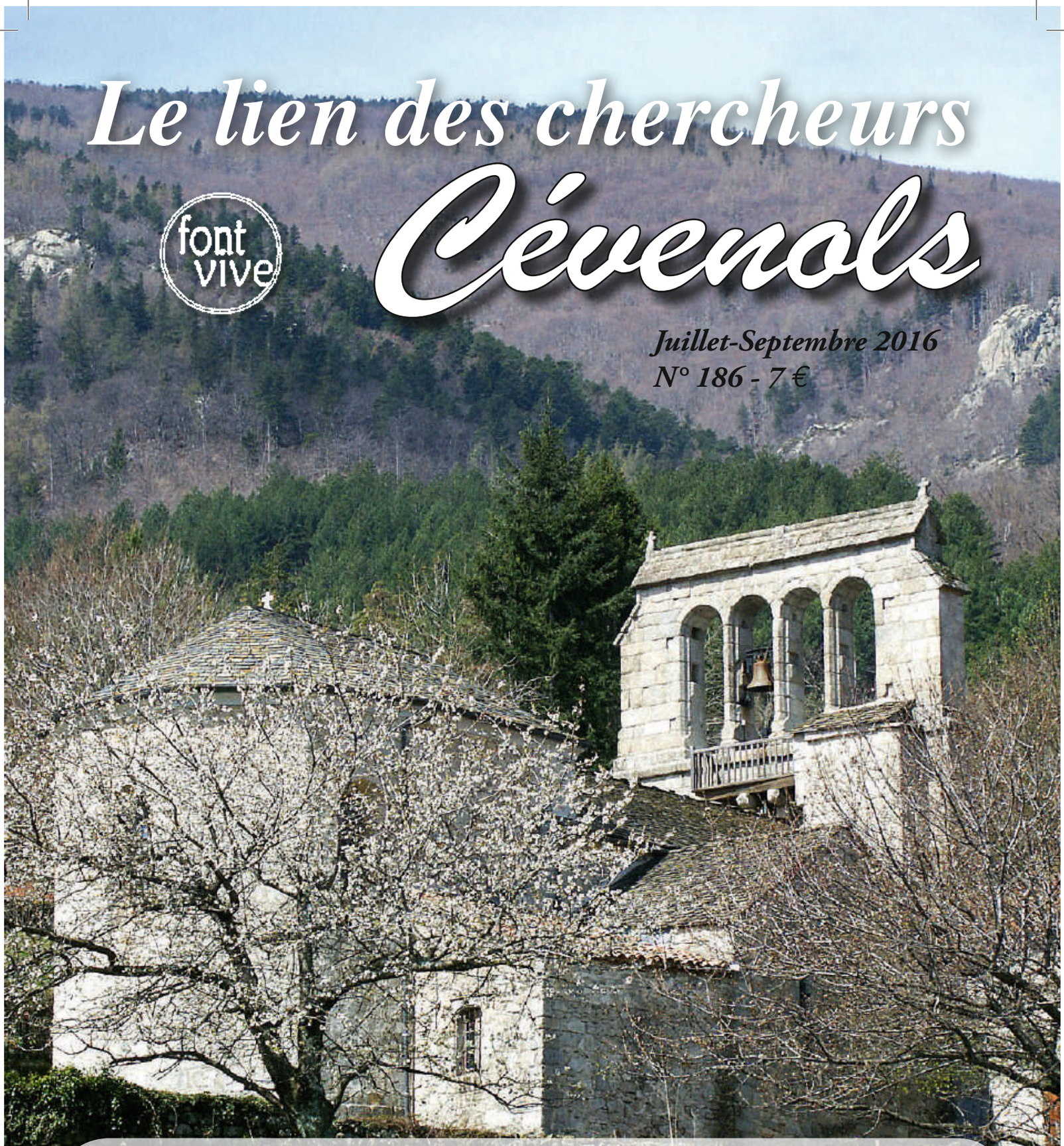

Saint-Étienne de Concoules (30), un prieuré de La Chaise-Dieu sur le chemin de Regordane, Marie-Lucy Dumas

Regards sur la « Jeunesse » au temps de l'Ancien Régime, 1ère partie, Jean-Gabriel Pieters

« Can Bigonès : lo republico mèro patrio », commenté par Madeleine Souche

Un crime à Vébron, en 1869, Jean-Claude Lucas

Sommaire

• **Saint-Étienne de Concoules (30), un prieuré de La Chaise-Dieu sur le chemin de Regordane par Marie-Lucy Dumas,** p. 4

• **Un crime à Vébron, en 1869 par Jean-Claude Lucas,** p. 14

• **Regards sur la « Jeunesse » au temps de l'Ancien Régime, 1ère partie, par Jean-Gabriel Pieters,** p. 17

• **Courrier et courriels des lecteurs,** p. 28

• **« Can Bigonès : lo republico mèro patrio », commenté par Madeleine Souche,** p. 30

• **À lire et à consulter,** p. 32

Photos de couverture : L'église Saint-Étienne de Concoules, photo André Joffart.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre-Albert Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaire : Marineta Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Frédéric Boyer

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, André Claveirole, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Nadine Rouayroux, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique :
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ;
Adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, 3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Virements : L.C.C. - Font-Vive
FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012
PSSTFRPPMON

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier.
L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :
les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Grâce à l'oignon doux des Cévennes, Mandagout fait partie de ces villages qui possèdent encore une agriculture dynamique avec les belles faïsses travaillées, une population croissante avec 400 habitants et deux classes dans son école… De quoi faire rêver de nombreux villages cévenols ! (Une balade de L.C.C. le 22 mai, guidée par Frédéric Boyer, photo Bernard Atger)

Éditorial

Les Cévennes au coeur du Moyen Âge, la semaine cévenole à Alès, 3-7 octobre 2016

La « semaine cévenole » à Alès a mis au programme le Moyen Âge cévenol pendant trois sessions qui auront lieu tous les deux ans. L'année 2016 est consacrée aux « Seigneurs et châteaux », l'année 2018 devrait être celle des monuments et des ordres religieux et l'année 2020 celle de la vie dans les villes et les campagnes au Moyen Âge.

Le programme des conférences historiques a été monté en collaboration avec les organisateurs alésiens par Nicolas Faucherre, Jean-Bernard Elzière et Marie-Lucy Dumas. Elles se déroulent toutes à la salle du Capitole, place de la Mairie à Alès.

Lundi 3 octobre, à 14 h : **Alès ses mythes et légendes,** par les étudiants en paléographie de l'Université Populaire du Grand Alès et leur professeur Marie-Lucy Dumas. Les étudiants en paléographie vous racontent avec humour les « mythes et légendes » alésiennes, Alès-Alésia, Alais-Alès, Alès-Arisitum, Alès-Aile, et les humeurs des écrivains sur Alès avec Alphonse Daudet, Paul Gaussens, André Chamson, Jean-Pierre Chabrol et d'autres.

Mardi 4 octobre, à 18 h : **1 000 ans de Moyen Âge cévenol,** par Marie-Lucy Dumas et Élisabeth Hébérard présidente du G.A.R.A.

La géopolitique des Cévennes dans les structures politiques et administratives de l'Empire romain aux Capétiens est restituée à l'aide de cartes. Les bouleversements culturels occasionnés par l'arrivée du Christianisme et des grandes migrations de peuples « barbares » venus de l'Est, seront évoqués par les objets archéologiques des collections du Musée du Colombier et du Dépôt de fouilles d'Alès.

Mercredi 5 octobre, 18 h : **Les constantes du pays et des hommes, en Cévennes,** par Daniel Travier, fondateur et conservateur du Musée des Vallées cévenoles et Michel Wienin

La construction du paysage cévenol, ses aménagements, son économie et ses productions procèdent d'un longue histoire mais se constituent particulièrement au Moyen-Âge, avec l'expansion de la population. Les chemins quadrillent le pays pour le commerce, les exploitations minières et l'artisanat.

Jeudi 6 octobre, 18 h : **Alès, ses seigneurs et leurs châteaux,** par Nicolas Faucherre, professeur, département d'archéologie et d'histoire de l'art, Université Aix-Marseille et Jean-Bernard Elzière, historien.

Évocation des seigneurs d'Alès et du vaste territoire qu'ils contrôlent. Partage de la seigneurie entre deux branches, les «Pelet» et les «Anduze». Présentation de quelques figures marquantes, quelques données sur les deux châteaux qui couronnent la butte de la Roque à Alès. Comparaison avec les châteaux d'Anduze, de Sauve et de Sommières.

Jeudi 6 octobre, 19 h 45 : **Les châteaux cévenols du X^e^ au XV^e^ siècle, hautes vallées des Gardons et basses Cévennes,** par Sophie Aspord-Mercier, archéologue, docteur en histoire de l'art et d'archéologie médiévale et Isabelle Darnas, docteur en histoire de l'art et archéologie médiévale.

Parcourir en images, les châteaux des hautes vallées des Gardons et basses Cévennes, des plus remarquables aux plus modestes, dont l'architecture n'est pas toujours si éloignée des courants régionaux. Les Cévennes comptent plusieurs coseigneuries qui constituent des enjeux défensifs, politiques mais aussi économiques. La fin du Moyen Âge voit l'abandon progressif des sites escarpés au profit de résidences plus confortables. Zoom particulier sur les châteaux d'Allègre et de Calberte.

Agenda

25 août : Assemblée générale du Lien des Chercheurs Cévenols à Sauve de 9h à 18h, avec visite guidée de Sauve par l'association « Sauve est là » (programme et inscription sur l'encart réservé aux adhérents).

Octobre : L'histoire d'Alès et de sa région par la paléographie. Un cours soutenu par Le Lien des Chercheurs Cévenols et l'Institut d'Etudes Occitanes.

Le premier cours aura lieu le 26 septembre aux archives municipales, il a pour objet de préparer la conférence faite par les étudiants sur «Mythes et légendes alésiennes» et prévoir le planning de l'année. Les cours reprennent pour tous le 7 novembre, 5 décembre, 9 janvier, le premier lundi de chaque mois jusqu'au mois de juin (inclus), avec des modulations en fonction des vacances scolaires. (Voir la brochure de l'Université Populaire du Grand Alès)

Balade d'automne prévue autour de Mialet (30). Renseignements et inscription dans le numéro 187.

St-Étienne de Concoules (Gard), un prieuré de la Chaise-Dieu, sur le chemin de Regordane

par Marie-Lucy Dumas

L'histoire de l'église Saint-Étienne de Concoules n'est pas facile à retracer, car il existe peu de documents[1] qui ont déjà été exploités par Pierre Albert Clément dans « *Les églises romanes oubliées du Bas-Languedoc* ». Arriver à comprendre pourquoi l'abbaye de La Chaise-Dieu (diocèse du Puy) a construit ici une église, c'est s'intéresser à la Regordane qui attire de nombreuses abbayes, au moment où sont créées des paroisses nouvelles, le long de la Regordane, dans nos hautes Cévennes.

La construction de l'église Saint-Étienne de Concoules entraîne la création de la paroisse, regroupant des hameaux isolés. On peut donc dater ce lieu de la première moitié du XII^e siècle, entre 1120 et 1150. Ce processus se reproduit identique pour la création de la paroisse de Ponteils, entre 1130 et 1170. Dans les deux cas, la construction de l'église ne donne pas lieu à création d'un habitat autour de l'église. Pour Concoules, on ignore, faute de documents, s'il existait un noyau de maisons autour du chemin de Regordane, antérieur à la construction de l'église.

Le chemin de Regordane

Le chemin de Regordane est connu depuis le XI^e siècle. La première occurrence de ce toponyme est lié à saint Gilles et son pèlerinage, comme l'a souligné Marcel Girault en rappelant que le testament d'Almérade d'Anduze donne à l'abbaye de Saint-Gilles (du-Gard), en 1050, une forêt appelée Regordane et plus tard, cette même famille donne à l'abbaye de Sauve la malautière (l'hôpital) de Portes.

Du XI^e au XIII^e siècle, le chemin de Regordane est l'une des voies nord-sud qui permet de pénétrer en Languedoc, venant du royaume de France. C'est aussi le chemin du pèlerinage de saint Gilles, dont les fêtes de la translation des reliques de saint Gilles de Toulouse à Saint-Gilles-du-Gard, au mois d'avril dernier (2016) ont montré qu'il était le 3ème ou 4^e pèlerinage de la chrétienté au Moyen Âge, si on y ajoute Jérusalem, derrière Rome et Saint-Jacques-de-Compostelle.

Le tracé de ce chemin est maintenant bien connu, grâce aux travaux menés par Marcel Girault[2], qu'on résume ici :

- un chemin de Saint-Gilles part du Puy à la porte Saint-Gilles, il atteint La Sauvetat, puis Pradelles, Langogne et Luc.

- à partir de Luc, le chemin se nomme réellement « de Regordane » jusqu'à Alès. Il descend par La Bastide, le Thort, la Molette, Prévenchères, La Garde-Guérin, Villefort, Saint-André-Capcèze-Vielvic, Concoules, Génolhac, Pont-de-Rastel, L'Apostoly, Portes, Le Pradel, Mas-Dieu, Saint-Martin-de-Valgalgues et Alès. La porte de la Roque se situe au nord de la ville fortifiée, au-dessous des châteaux seigneuriaux.

- puis, par la porte Saint-Gilles, au sud, le chemin reprend à nouveau le nom de chemin de Saint Gilles, en direction de Vézénobres, Ners, Saint-Géniès-de-Malgoirès, La Rouvière, La Calmette, Nîmes, Bouillargues, Garons, jusqu'à l'abbaye de Saint-Gilles[3].

La traversée de la paroisse de Concoules

Dans la traversée de la paroisse de Concoules, le chemin est ainsi décrit par M. de Froidour[4] qui a entrepris une « visitation » de ce chemin, en 1668, dans le but de le rendre « charroyable ».

Nous avons ensuite monté la montagne d'Aigue-

1 Rien dans les archives de la Chaise-Dieu, rien dans celles de Saint-Baudile, rien à Concoules…

2 Girault, Marcel, *Le chemin de Regordane*, Lacour, Nîmes, 2001. C'est un condensé de sa thèse magistrale pour un doctorat d'histoire et d'archéologie de l'Université de Tours, novembre 1980.

3 Girault, Marcel, *Le chemin de Regordane, guide l'usage des pèlerins de Saint-Gilles, des Régourdiers et autres marcheurs, du Puy-en-Velay à Saint-Gilles-du-Gard*, édition Lacour, 1998.
Le chemin de Regordane, topoguide du GR 700, Fédération française de randonnée, 2008.

4 Rapport de M. de Froidour, retranscrit par Marcel Girault, folios 54 et 55.

belle distant d'un petit quart de lieu [de Génolhac], *laissant à notre gauche la montagne de Lauzer* [Lozère], *un grand vallon en précipice entre les deux et trouvé que jusques aud. lieu il fallait entièrement faire le chemin dans le roc.*

Au sortir dud lieu d'Aiguebelle nous avons pris à main gauche la cote de Lauzer et trouvé que jusqu'à Aiguesalle qui est un demi-quart de lieue environ au-delà il fallait de la même manière faire entièrement le chemin dans le roc, depuis led lieu jusques à celui de Bize qui est à pareille distance.

Depuis Bize [il s'agit de la Bise haute] *jusqu'au village de Concoules est à même distance, et même au-delà jusqu'à une petit hameau qui est dépendant de la paroisse dud. Concoules, nous avons trouvé un assez bon chemin, sauf qu'aux environs l'église de Concoules il y a quelques rochers à aplanir, et que le chemin est par trop étroit et doit être élargi.*

Dud . hameau [ancien hameau du pont de Concoules sur la Conne], *nous sommes descendus à un autre appelé Rieussec distant d'un petit quart de lieue et avons trouvé la descente rude, mais comme le terrain de la montagne est fort bon, nous sommes demeurés d'accord qu'en faisant quelques contours le chemin pouvait être accommodé et rendu commode pour le charroi avec facilité.*

Ensuite il descend de Rieusset à la rivière de Chambonnet et débouche au Plagnol, avant Vielvic. Un autre itinéraire connu est celui qui passe par le Plan du Lac, le Gas et le Chambonnet et la côte de la Boudette pour arriver au Plagnol, avant Vielvic.

Un itinéraire hautement attractif

Itinéraire carrossable dans de grandes portions de son tracé, le chemin de Regordane fut à la fois chemin de pèlerinage, route de commerce et « route des Français », du XIe au XIIIe siècle, quand la voie la plus rapide pour atteindre le Midi, celle de la vallée du Rhône était impossible à emprunter, par son appartenance au Saint-Empire romain germanique.

On ignore quelle quantité de trafic a pu circuler sur ce chemin, dont l'origine est certainement proto-historique, mais la multiplication des abbayes qui se font attribuer des donations le long de la route, et dans l'arrière-pays très proche, ainsi que les nombreux péages (6 entre Alès et Luc, dont les plus connus ceux de Portes, Génolhac, Villefort et La Garde-Guérin), laissent penser qu'il y avait du profit à faire.

Toutefois la charité chrétienne à l'égard des pèlerins n'était pas oubliée, puisque toutes les deux heures de marches, des malautières[5] (hôpitaux) possessions d'ordres religieux, accueillaient les pèlerins. Entre Alès et Luc, Marcel Girault les a dénombrées : au nord d'Alès, près du Grabieu (les Cordeliers), au Mas Dieu, au Pradel (près du château), à Palmesalade (Le Pontil), à Portes (l'abbaye de Sauve), à Génolhac (au sud de la ville, le quartier s'appelle toujours ainsi), au Plagnol (Ponteils-et Brésis, le ruisseau porte toujours ce nom), à Villefort (à droite de l'entrée sud de la ville), et au pont Saint-Jean, (la chapelle à la sortie nord de la ville) , à La Garde-Guérin (en dehors de l'enceinte), à La Bastide, et à Luc près de l'église ; entre La Bastide et Luc, une autre, non mentionnée par Marcel Girault.

Les nombreux seigneurs de Concoules

Concoules faisait partie du fief des Guérin du Tournel, dont les successeurs sont les Polignac. Mais d'autres seigneurs acquièrent (à des dates que j'ignore, pour certains) des droits sur des hameaux de la paroisse. Il faut reconnaître que l'imbrication des seigneuries en rend difficile la compréhension. Neuf seigneuries se partagent ce territoire :

Les nobles :

- le seigneur du Tournel, puis le vicomte de Polignac : village de Concoules ; La Loubière, Montredon, La Felgère, le Soulier vendus aux Leyris du Péras au XVIIe siècle, puis aux Hérail de Brisis. Le Soulier est encore vendu aux Sarrazin du Chambonnet. Le Martinet de Brésis et Brin jusqu'en 1563[6], puis vendu aux Molhe.

- le seigneur de Hérail de Brisis : des tenanciers à Brin, Le Collet, la Bise Basse, Le Soulier, La Grange, à Concoules village. Son acheteur, Castanier de la Grange, en 1737, a 8 tenanciers à La Bise Inférieure, 20 à La Bise supérieure, 27 à Concoules, 2 au Collet, 20 à Brin, 6 au Martinet, 4 à Aiguebelle, 13 à Planzolles et 12 à Montselgues[7].

- la famille d'Altier de Borne (fin XVe siècle), successeur de Merle de la Garde, seigneur d'Alteyrac : La Felgère, Montredon et Le Cayre, vendus aux Leyris du Péras (de Génolhac) puis revendus

5 Appelées plus tard : maladreries, ce nom est en rapport avec les lépreux, maladie rapportée des Croisades. Malautière, en langue d'oc, formé à partie de *malaut* = malade.

6 Dumas, Marie-Lucy, « Michel de Molhe : ascension d'un bourgeois protestant au XVIe siècle à Concoules », *L.C.C.* n° 146, juillet-septembre 2006.

7 Fonds Pellet, 2AP32-1. Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes, à Génolhac.

aux Hérail de Brisis en 1739, et « l'affar de Malmontet »[8] (terres cultes et incultes, pas d'habitations).

Les ecclésiastiques :

- l'abbaye des femmes de Mercoire : 4 tenanciers à Brin,
- le prieur de Bonnevaux (abbaye St-Ruf-de-Valence) depuis 1192, Bezou (et Rieusset),
- le prieur de Notre-Dame de la Consolation de Vielvic possède quelques tenanciers à Brin.
- le couvent des Dominicains de Génolhac possède des tenanciers à La Felgère et au terroir de Montbon où les paysans payent 31 setiers de vin.
- le prieur de Gourdouze a 3 tenanciers à Bezou, 6 à La Felgère et 6 à Montredon en 1347[9].
- le village de Concoules : le prieur de l'abbaye de la Chaise-Dieu, puis diverses ventes à la famille des Aigrain, aux Montclar de Vialas, à Hérail de Brisis.

Les Concoulais possèdent, sans taxe ni impôt, les pâturages de Puechméjean délimités par le Mas Nouveau, La Fau (des Armes) (Génolhac), Gourdouze (Vialas), Valinière (Génolhac), à cause desquels ils ont des différends avec les habitants de communes limitrophes au XIVe siècle[10].

Les donations des grands seigneurs au XIe-XIIe siècles dans le Val Cézarenque

Les deux grands donataires sont les familles seigneuriales qui se partagent la haute vallée de la Cèze et la partie de la Regordane, depuis Portes jusqu'à Luc : la famille des Bermond-Pelet d'Anduze et d'Alès, (ou leur vassal Gaucelm de Naves) et la famille Guérin du Tournel. La limite entre les deux mouvances seigneuriales est assez bien connue, elle passe précisément par Sainte-Marie de Ponteils : au nord et à l'ouest de l'église les Guérin du Tournel, au sud et à l'est, les Bermond d'Anduze.

Sans entrer dans les détails[11], on peut signaler la liste des abbayes et des ordres religieux récipiendaires : l'abbaye de Saint-Gilles, (églises de Villefort et de Prévenchères), l'abbaye de Sauve (église de Portes), abbaye de La Chaise-Dieu (église Concoules), abbaye de Saint-Chaffre du Monastier (église de Ponteils), Sainte-Foy de Conques (Malons), abbaye de Saint-Ruf de Valence (Bonnevaux), abbaye de Franquevaux (terres sur le Lozère), l'abbaye des femmes de Mercoire (terres à Brin et Malons), Templiers (terres à Malons), Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (terres sur le Lozère et héritage des Templiers).

L'abbaye de La Chaise-Dieu construit l'église de Concoules

Faute d'avoir l'acte de donation, mon hypothèse est de placer cette donation faite par les seigneurs du Tournel au moment où les Pelet d'Alès font donation à Sainte-Foy de Conques et aux Templiers, entre 1120-1150 et avant la donation du futur lieu de Ponteils à l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier (entre 1130 et 1170). Cette acquisition devrait avoir été conclue par l'abbé Étienne de Mercoeur[12] (1111-1143) à qui l'on doit une des plus importante période d'expansion des maisons, prieurés, églises et chapelles de La Chaise-Dieu en Provence, en Bas-Languedoc et dans d'autres régions, dont la péninsule italienne.

Les donations dans les villes déjà existantes, telles Beaucaire, Poussan, Pézenas ou Nîmes apportent des ressources importantes à l'abbaye ce qui lui permet de créer de nouvelles paroisses, dont le besoin s'était fait sentir, à cause de l'accroissement de la population dans le Val Cézarenque, et en Cévennes plus largement. Avant la construction de l'église de Concoules et de celle de Ponteils, il n'y avait pas de monument religieux dans ce secteur, mais il y avait aussi très peu de population, de grands territoires vides d'hommes. De fait, le christianisme s'est implanté au haut Moyen Âge (VIIe-VIIIe siècles) dans cette partie des Cévennes et a connu une organisation en paroisses seulement aux XIe-XIIe siècles.

Concoules est toutefois le seul prieuré casadéen[13] dans le diocèse d'Uzès, et il est très vite rattaché à la maison de Saint-Baudile de Nîmes et n'a jamais connu d'installation monacale. L'image des moines bénédictins cultivant les terres et introduisant à Concoules le châtaignier est à reléguer au passé

8 Fonds Pellet, 2AP32-1.

9 Pellet, jean, « La lièvre vieille de Gourdouze », *L.C.C.*, n° 36, novembre-décembre 1980, p. 80.

10 Arch. dép. Gard, E 818, notaire Raimon Doladilhe.

11 Voir l'article de Dumas, Marie-Lucy, dans une prochaine livraison du Lien des Chercheurs cévenols qui détaillera toutes ces donations.

12 Une famille noble d'Auvergne qui a produit des évêques du Puy.

13 Adjectif : de la Chaise-Dieu ; le mot « chaise » est une déformation de « casa », maison en latin.

des images d'Épinal.

Dans l'ouvrage de Gaussin, on lit que « *Poussan était le point de départ d'une caravane muletière qui par Concoules et la haute-vallée de l'Allier, gagnait chaque année la Chaise-Dieu* » pour lui apporter olives, huile, confitures, cannelle, poivre et girofle. Le prieur, nommé par l'abbaye, y a été résidant jusqu'au XV^e^ siècle. Ensuite les prieurs sont tous « commendataires » : ils achètent le bénéfice des biens du prieuré, tout en étant laïcs, jusqu'au début du XVIII^e^ siècle.

L'abbaye de la Chaise Dieu[14] et ses possessions

Robert de Turlande, chanoine de Brioude, canonisé en 1070, fonde, avec deux autres chevaliers, un ermitage bénédictin pour fuir le monde, « *dans une clairière de la forêt livradoise, près d'un lieu appelé Casota* », (ce qui donna casa = maison, transformé en « chaise »). Sa réputation de piété et ses missions de conversion de populations restées en marge de la religion chrétienne, en Auvergne et sur les bordures est du Massif central, lui valurent de très nombreux dons, dans tout le sud de la France et dans le royaume de France, et au-delà. Dès 1050, l'abbaye est édifiée.

À la fin du XIV^e^ siècle les 242 prieurés qui récoltent la dîme, fournissent à l'abbaye de très nombreux sétiers de seigle, de l'avoine, du vin, des poules, des légumes et des fromages, et une petite taxe de 6 sols par prieuré. Toutefois l'abbaye récolte d'autres droits, tels ceux de marché (à Beaucaire par exemple) ou des droits de visite lors de l'inspection des prieurés par l'abbé de La Chaise-Dieu. Les comtes de Toulouse lui ont accordé de nombreux privilèges, des églises, des revenus. Saint Robert était le saint préféré de Raimon IV de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui lui professait une dévotion particulière.

Toutefois, en Gévaudan, cette abbaye concurrence celles de Saint-Chaffre du Monastier et de Saint-Victor de Marseille, avec Florac qui est une donation de la famille d'Anduze, en 1130 et de très nombreuses églises entre Truyère et Allier. En Bas-Languedoc, Beaucaire en 1096 (les églises de Sainte Pâque, de Saint-Pierre des Rives, Saint-Lazare et Saint-Celse données par Raimon IV qui part en croisade), Poussan (1111) Pézénas et l'ancien monastère de Saint-Baudile à Nîmes (1084) sont les fleurons de cette abbaye.

Dans le Gard, les 5 prieurés[15] du diocèse de Nîmes étaient rattachés au prieuré de Saint-Baudile à Nîmes : Boucoiran (Notre-Dame de la Nativité ou Notre-Dame des Ombres), Gattigues (Notre-Dame à Aigaliers), Cruviers-Lascours (Saint-Baudile), Barjac (Saint-Maurent de Malhac) et St-Hippolyte-de-Caton, et un au diocèse d'Uzès : Concoules (1120-50). Les prieurs de Saint-Baudile avaient des attributions monastiques sur les prieurs et des attributions religieuses : ils devaient pourvoir aux offices de curés, et ils étaient seigneurs en ayant des domaines dans la ville de Nîmes et aux alentours ; ils bénéficiaient d'une leyde (droit de place) levée pour la tenue de la foire de la Saint-Baudile, le 20 mai, à Nîmes.

Que rapportait le prieuré de Concoules ?

Un rare acte de reconnaissance du prieur de Concoules à l'abbaye de La Chaise-Dieu, rappelle en 1316[16], que ce prieuré est tenu de nourrir et de loger pendant deux nuits (à l'aller et au retour) la caravane des mulets qui vont à la foire de Beaucaire, pour la sainte Magdeleine, le 22 juillet.

Pierre-Albert Clément pense que Concoules était un « *pausador* » (un lieu de pause) pour les troupeaux de moutons que l'abbaye faisait estiver. Difficile à admettre car l'abbaye de La Chaise-Dieu est entourée de beaux pâturages, l'été, et la longueur du parcours est excessive pour les moutons.

La dîme : aucun texte ne permet de donner une exacte précision de la dîme collectée par le prieur sur les produits de la terre : seigle, vin, foin, agneaux, cochons et châtaignes sèches. Dans les paroisses voisines le taux d'imposition est de 1 pour 12 ou 1 pour 15, jugé de toutes les façons trop élevé : pour Ponteils il s'agit de l'équivalent de 2 500 livres et pour Malons 2 000 livres annuelles. Or, le Cahier des doléances de Concoules, en 1789, ne s'en plaint pas, au contraire d'Aujac et de Génolhac.

L'étendue du dîmaire a dû faire l'objet de contestation avec les paroisses de Génolhac et de Castanhols (Vialas), au XIV^e^ siècle, ces deux paroisses sont limitrophes et leurs limites, sur les pentes du Lozère, sont loin d'être fixées correctement. Au XIV^e^ siècle justement, les habitants colonisent les pentes et installent des maisons ou des cultures sur des terres nouvellement défrichées. À la même époque, Pon-

14 Gaussin, Pierre-Roger, *Huit siècles d'histoire : l'abbaye de la Chaise-Dieu*, 1043-1790, éditions Almanach de Brioude, Brioude, 1967, 388 pages. Édition avec quelques erreurs.

15 Gaussin, P.R., « *La Chaise-Dieu en Languedoc aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles* », Les Cahiers de Fanjeaux, n° 19, p. 235-259.

16 Arch. dép. Gard, archives de Saint-Baudile de Nîmes, H 179.

teils connaît aussi des conflits avec le prieur de Bonnevaux sur les limites dans la vallée de l'Yvernette, et avec celui de Concoules, sur l'appartenance à la paroisse de Ponteils de Rieusset et de Bezou.

Les droits seigneuriaux : le prieur de Concoules peut se dire « seigneur de Concoules », car il possède des droits de justice sur des tenanciers. L'étendue des terres possédées par le prieuré, à l'origine, est inconnue, et sans doute un certain nombre de droits sur des terres ont été vendus à partir du XVe siècle, au moment de la décadence de l'abbaye de La Chaise-Dieu, puisqu'on repère trois autres seigneurs : les Aigrain d'Hubacs qui succèdent aux Beauvoir du Roure à Malons, une branche cadette des Hérail de Brisis et la famille de Molhe poursuivie dans les Portanier de la Rochette. Au moment de la Révolution les biens de l'église se résument à l'église, à la maison curiale et à un jardin et prés attenants, c'est dire tout l'espace qui séparait l'église du village de Concoules situé plus bas et les grands prés qui ont été entaillés par la D 906 (dont le domaine de La Cézarenque). On pourrait estimer le tout à environ 70-80 ha.

Cet ensemble, confisqué en bien national, est vendu :

- pour le jardin et les près entourant l'église : 2 996 livres à Jacques Daudé, cultivateur de Concoules, une belle somme car elle représente 10 fois le salaire annuel du curé.
- Jacques Merle acquiert une châtaigneraie à l'ouest de l'église valant 968 livres ;
- Pierre Dussaud d'Aujac acquiert la métairie des Ribes, valeur 6 600 livres dont les revenus étaient attachés à la chapellenie Notre-Dame de la Piété. Sa valeur vient des beaux prés en pente donnant sur la Conne et du moulin de Champblanc.

Si les revenus du prieuré de Concoules peuvent être évalués entre 2 500 et 3 000 livres, plus les revenus des terres entourant l'église (pour autant qu'elles soient loués en fermage), plus des droits seigneuriaux, ils se montent aux environs de 6000 livres. Sur cette somme, le prieur devait payer le curé qui effectuait les offices, une somme de 300 livres annuelles, l'entretien de la lumière du tabernacle et les habits sacerdotaux. Ce bénéfice était intéressant, pécuniairement parlant. C'est pourquoi, les prieurs qui étaient, au départ, des moines de La Chaise-Dieu, cèdent la place à divers laïcs, dès le XVe siècle, tels les cadets de famille nobles de la vallée : les Altier, les Brisis et les Molhe, qui restituent une partie de la somme à l'église Saint-Baudile de Nîmes, mais ce qu'il en reste est suffisant pour être une jouissance lucrative. Le prieur, jusqu'au début du XVIIIe siècle, n'était pas obligatoirement un ecclésiastique. Au XVIIIe siècle, c'est obligatoirement un ecclésiastique, investi dans son bénéfice par une cérémonie précise.

Comment est investi le prieur ?

L'église Saint-Baudile de Nîmes choisit une personne que l'évêque d'Uzès investit dans ce bénéfice. Le chapitre de Saint-Baudile choisit de même le curé qui officiera. Une cérémonie est alors organisée pour la prise de possession du bénéfice qui se déroulait ainsi, comme on le connaît pour l'église de Ponteils :

« *À l'entrée de l'église Notre-Dame du prieuré de Ponteils où étant assisté de Messire Pierre Rieu docteur en Théologie curé dud Ponteils nous en a ouvert la porte, nous lui avons présenté l'eau bénite et de suite l'ayant pris par la main nous l'avons conduit au pied du maitre autel où il a fait sa prière et l'adoration du St Sacrement, baisé ledit autel, ouvert le tabernacle et les fonts baptismaux après quoi nous l'avons repris par la main et sommes sorti de lad église par la grande porte dont nous lui avons délivré la clef, déclarant par ces formalités et par le son des cloches de l'église et les autres formalités et cérémonies en tel cas requises et dument observées avoir mis led Dom André en la possession réelle et actuelle civile et corporelle dud prieuré de Ponteils il a été procédé sans opposition pour pouvoir à l'avenir jouir des fruits, profits rentes, revenus droits, émoluments, honneurs, prérogatives et privilèges y attenant* [17] ».

L'église Saint-Étienne de Concoules, le bâtiment

Saint Étienne, un martyr juif du 1er siècle, premier martyr chrétien selon la légende, et enterré à Ramallah (Palestine) en 35 de notre ère, a donné son nom à de très nombreux villages, dont 13 églises dans le Gard. Sa fête est célébrée le 26 décembre ou le 2 août qui est devenue la « fête votive » de Concoules jusqu'aux années 1960. Le notaire Doladilhe la nomme « Saint-Pierre » dans un acte de 1458, sans doute une confusion avec une chapellenie incluse dans l'église.

L'église, au XIXe siècle, comme l'écrit Pierre-Albert Clément, a été « *victime de ses paroissiens qui ont abattu le chœur et le chevet roman pour agrandir l'édifice* »[18]. Le Comité de l'art chrétien du diocèse

17 Arch. dép. Gard, insinuations ecclésiastiques, G 932. J'ai passé en revue d'autres insinuations et n'en ai malheureusement pas trouvée une pour Concoules.

18 Clément, Pierre-Albert, *Les églises romanes oubliées en Bas-Languedoc*, Les Presses du Languedoc.

de Nîmes, émet un doute sur cette restauration, et, au minimum, estime « *que la façade, la voûte et les quatre colonnes devront être respectés* »[19].

L'église primitive a été construite sur le rocher, avec un cimetière au nord-est, le long de la Regordane.

Les chapiteaux : 4 chapiteaux remarquables terminent les piliers qui séparent les deux travées. Leur décor est tout à fait semblable à ceux de l'église d'Aujac (chapiteaux 2 et 3), de Ponteils, ce qui autorise l'idée d'une équipe de sculpteurs, ayant le même « carnet » de sculptures, ce qui resserre les dates de construction de ces trois églises.

À la communauté revenait l'entretien extérieur de l'église, de la cloche et du cimetière.

De nombreux travaux ont été menés :

1458 : construction du clocher et de la première tribune par les maçons Pons Borne, Etienne Bondurant de Brinh (Brin) et Pierre de Bezou. Ce sont des travaux importants qui ont exigé le déménagement des objets du culte et des vêtements sacerdotaux. Les autres clochers du même type, dans la vallée de la Cèze, sont plus tardifs : Bonnevaux et Génolhac au XVI[e] siècle, mais Aujac en 1480[20]. La tradition dit que Concoules a répandu la mode de ce clocher-peigne. Un escalier en pierre mène à ce nouveau clocher. La population est évaluée à moins de 100 familles, soit en gros 450 habitants.

XVII[e] siècle : une chapelle. Comme partout en Cézarenque, l'église est agrandie par des chapelles latérales en creusant dans les murs entre les arcs de la deuxième travée. En 1709, la capitation fait état de 135 chefs de famille, soit environ 600 à 700 habitants. La chapellenie Notre-Dame de la Piété (la chapelle de droite) a fait l'objet d'un legs dit Sadargues, avec la métairie des Ribes, évaluée à 6 600 livres[21], pour l'alimenter. Ce legs a été affermé à Jeanjean de Besou en 1793 puis vendu à Jacques Dussaud d'Aujac en 1794.

1703, 30 janvier : l'église et les deux maisons, presbytère et maison du rentier sont brûlées par la bande du camisard Joany. (Voir état des dégâts dans l'annexe 3). Joany avait abjuré dans l'église de Concoules en 1685. Le chapelain de la chapellenie Notre-Dame de la Piété dans l'église de Concoules estime les dégâts à 1 168 livres, ramenés à 893 livres par l'expert Chabert…[22].

1803, 28 floréal an 11 : on apprend que l'église a été fermée depuis 1794, qu'il n'y a plus de cloche, ni d'objets du culte, ni chaire, ni confessionnal, ni balustrade de choeur, ni croix, ni porte d'entrée. La tribune a été démontée. L'église a été pillée par ses habitants, pendant la période révolutionnaire. La mairie demande 2 000 F pour réparer le toit et acheter quelques objets. L'acquéreur des biens de l'église, Jacques Daudé, a dit « *qu'il avait acquis* [ce bien] *et que son intention était de le remettre au curé dès que les circonstances le permettraient* »[23]. Il redonne au curé le jardin attenant au presbytère.

1824 : première réparation de la tribune par Louis Niel de Concoules, pour 300 F. On en profite pour reblanchir l'église, à l'intérieur. Les maires qui entreprennent des travaux pour l'église sont Sarrazin du Chambonnet et Castanier de la Grange, de farouches monarchistes, les deux ayant eu dans leurs familles un oncle et grand-oncle « Émigrés », partis combattre l'un (Charles de Sarrasin) avec les armées germaniques (1791-95), l'autre avec les Chouans à Quiberon en 1793 (Pierre Castanier Lagrange).

1832 : un programme de réparations urgentes des églises du canton est approuvé par le sous-préfet. 950 F sont attribués à celle de Concoules dont 450 F devront être fournis par les habitants eux-

19 Séance du 10 janvier 1884, *Bulletin du comité de l'art chrétien*, 1884, p. 449.

20 Dumas, Marie-Lucy, *Aujac entre route et Cèze*, Gens et terroirs des Hautes Cévennes, Ponteils et Brésis, 2009, 2ème édition, p. 185.

21 Celle qui a été vendue en bien national.

22 Arch. dép. Hérault, C 261. P. 456.

23 Arch. dép. Gard, V 131, dossier sur l'église de Concoules, dont sont issues toutes les informations qui suivent.

mêmes, pour réparer le toit du presbytère et refaire son plancher. Le cahier des charges précise que le toit de l'église sera refait en ardoises du Collet[24], posées sur de la terre rouge prise au même endroit. En 1836, la souscription rapporte 295 F payés par 56 personnes, ce qui montre une certaine désaffection de la religion ou la très grande pauvreté de la plus grande partie des habitants.

1849 : le conseil prévoit l'annexion du hameau de Planzolles et en conséquence la nécessité d'agrandir l'église, en doublant la première chapelle et en en créant une autre. Comme cela risque de dépasser le budget, le conseil précise dans une lettre au sous-préfet que « *les travaux soient fait en famille par des ouvriers du pays* », pour diminuer le prix de l'adjudication. Il ajoute que « *la dignité du culte, la santé publique et l'honneur de la commune si éminemment catholique exigent que des moyens fussent immédiatement adoptés* ». Pas de pavé, humidité constante, autel délabré, la tribune à moitié « obscure » l'église, et, à cause du piétinement des fidèles, empêche le déroulement de l'office…

1856 : démolition de la vieille tribune et construction de la nouvelle, pour un coût de 18 578 F, par Jean Mouyren et Jean-Baptiste Souchon, avec d'autres travaux : nouvelle chapelle, toiture, planchers, balustrade etc. La population au recensement de 1851 se monte à 812 habitants et baisse dès 1856 à 743 habitants. Sur une lettre du curé Thomas à son évêque, en 1856, on lit que « *la tradition fait remonter cette église à Charlemagne* ». Il se sert de cet argument auprès de son évêque pour plaider la cause des travaux à faire à cette église et qui aboutiront en 1889. Les Cévennes font l'objet, durant tout le second Empire, de missions catholiques, chargées de raffermir la foi des campagnes. Elles ont laissé leurs traces avec des croix de mission datées, dans toutes les communes catholiques.

En 1866, la population est passée à 1 346 habitants, et comme elle retombe bien vite à 646 en 1872[25], cette brusque flambée est due à la construction de la ligne de chemin de fer qui a embauché des travailleurs immigrés, les Piémontais[26] pour les travaux de creusement des tunnels, de terrassement et de construction des murailles, faute de main-d'œuvre locale.

1884 : premier projet d'agrandissement. Le Comité de l'art chrétien, en la personne de son secrétaire l'abbé Goiffon, donne un avis négatif au premier projet qui, pour épargner l'argent, proposait un chœur en briques et un toit en tuiles marseillaises. L'architecte Pellet vient de La Vernarède, il est architecte de bâtiments industriels, ce qui a fait dire au Comité de l'art chrétien, que l'église ressemblerait à un bâtiment industriel. Le toit menace ruine, et son curé Jean Durand rappelle que « *la population a de bons sentiments, profondément religieuse et vit tranquillement sous le gouvernement de la République* ». Le coût de ces travaux est élevé, 16 033 F. La commune voit sa population fondre et ses ressources diminuer au moment même du reboisement autoritaire dont elle fait l'objet. Le motif de l'agrandissement pour cause de surpopulation n'existe plus.

1889-91 : démolition du chœur ancien et agrandissement. L'effet d'un choeur surélevé par rapport à la nef est surprenant, mais on le trouve aussi à Aujac.

1897, 17 janvier, le presbytère brûle. Les murs du cimetière sont relevés, on rajoute une couche de terre sur toute la surface, car trop vite, les tombes creusées atteignent la roche.

1905 : loi de séparation des Églises et de l'État. Les biens de la fabrique sont attribués au comité de bienfaisance. Cependant, le sous-préfet considère que le faible prix de la location du presbytère, plus du jardin, fixé à 100 F annuel, est « *une subvention*

24 Sans précisions, cela peut-être le hameau du Collet, commune de Concoules.

25 Recensements de la population, archives départementales du Gard

26 Nom générique avec lequel on désigne les Italiens à cette époque, tous catholiques.

déguisée à l'église », il demande que la location soit passée à 150 F sans le jardin ou 180 F avec le jardin.

1927 : le conseil municipal refuse d'inhumer les cadavres du sanatorium de Ponteils au cimetière de Concoules, d'où la création du petit cimetière de Planzolles.

Au terme de cette recherche, un peu frustrante faute de documents,-frustration que Jean Pellet avait lui aussi connue - on peut dater la construction de l'église, ce qui permettrait de fêter en 2020 les 900 ans de Concoules.

Annexes

1) Liste des prieurs et des prêtres[27]

1316 : Guillaume de Prades
1358 : Nicolas du Fesc (décédé), recteur
1361, 1374 : Pons d'Abrigès, recteur
1375 : Pierre Cupide, prêtre
1386 : Jean Chabal, prêtre
1407 : Raymond Laurent prieur, Pierre Plantier prêtre
1408 : Michel Chamier, prêtre et vicaire
1459 : Antoine Lévêque, prêtre et rentier du prieuré
1485 : Antoine du Champ (famille d'Altier de Borne)
1487 : Gonnot de Pélissac, prieur de Saint-Baudile de Nîmes et de Concoules
1545-1555 : Jean Masméjean, prieur
1636-1643 : Jacques d'Hérail, prieur (famille Hérail de Brisis)
1649-1674 : Jacques de Molhe, prieur (famille de Molhe)
1697-1726 : Jacques Roure, prieur. En 1703, il se réfugie à Génolhac où le commandant lui demande de remplacer le curé et de servir d'aumônier aux troupes royales pendant dix-huit mois.[28]
1726-1743 : François Peyrié prieur
1743 : Jean-Alexis Castanier (famille Castanier de la Grange), prieur
1743-1772 : Augustin Chalmeton, prieur
1772-1791 : Alexis Moutet, dernier prieur.

2) Un inventaire établi par le notaire en 1458 :

- un calice en argent,
- une boite fermée avec quatre petites clefs (*unam capsam cum quatuor pecollis clave firmatam*),
- des livres dont certains titres sont en langue d'oc : *Officié, Lo ters dels Evangelis* (le troisième évangile, donc celui de Luc), deux *Missals* (missels), un *Responsié*, un *Legendari de Nadal* (un légendaire de Noël), un *Legendié* (un légendaire) et d'autres en latin : un *Sacramentari*, (livre des prières et textes réservés au célébrant), deux *Salterios* (psautiers où sont inscrits les psaumes), un *Epistolari* (les lettres des apôtres), un *Colleta* (un collectaire, ou recueil des oraisons[29]), un *Ordinari* (ordinaire de la messe de tous les jours).
- des habits sacerdotaux : une vêture en soie blanche, une autre en soie verte, une autre en soie rouge de moindre valeur, une étole (une écharpe), un manipule (bande d'étoffe portée au bras gauche), un escos (étui ?) en soie pour tenir les corporals (linge au-dessus du calice),
- deux rideaux ou courtines pour parer le grand autel, une custode en laiton (boîte pour conserver les hosties), une image en étain (?), une escilla (? peut-être une patère) pour porter le corps du Christ (= hostie), des *cremieyras* (les saintes huiles pour l'extrême onction) en étain, deux croix en laiton sur l'autel,
- un instrument contenant une reconnaissance à la dite église, reçue par maitre Jehan Dupasseur et d'autres papiers.

3) Les dégâts du camisard Jean Nicolas dit Joany dans l'église St-Étienne de Concoules, évalués le 23 décembre 1704

« *Premièrement étant arrivé aud Concoules led Joigny fit enfoncer les portes de l'église et s'en étant rendu le maitre il y fit mettre le feu par lequel tous les meubles dicelle y furent consumés aussi bien que ceux de lad chapelle qui consistaient entre autres en un autel de bois, avec les gradins peints et surciel de la valeur de 12 livres*

Plus un tableau très riche par sa rare beauté représentant la descente de croix du seigneur de valeur de 45 livres

Plus un crucifix de valeur de 20 sols

Plus un marchepied de bois de valeur de 30 sols

Plus trois nappes de toile blanche une de quatorze pans de long et les autres deux et six pans chacune valant 7 livres 18 sols

Plus un garderobe bois noyer en forme de déshabilloir à deux portes et à deux étages avec ses fiches (gonds), crochets, serrures et clef de valeur de 12 livres

27 Goiffon, abbé, *Paroisses de l'archiprêtré d'Alès*, édition Lacour, 2003, p. 454-456. Liste complétée par mes soins.

28 Arch. dép. Gard, Dominicains de Génolhac, H 839, folio 11.

29 Il s'appelle « collecte » parce qu'après avoir invité l'assemblée à prier, le prêtre présente une prière qui est censée reprendre toutes les prières pour les présenter en même temps à Dieu.

Plus à l'entrée de lad chapelle il y avait aussi une balustre de bois noyer travaillée au tour, avec sa porte et ferrements de valeur de 7 livres

Se portent les dits meubles de lad chapelle brulés à 89 livres 18 sols

Pendant le temps que tout cela se consumait ces scélérats allèrent ou partie d'iceux allèrent à la Bize basse où étant ils enfoncèrent la grande porte de la basse cour et à la suite celles de deux maisons de lad chapelle sont l'une située pour l'habitation dud chapelain, et l'autre était à l'usage du rentier ; celle là consistait en quatre membres et deux galetas dans le premier membre servent de chambre, il y brûla un grenier du meilleur bois à trois étages tenant seize cestières et demi châtaignes mesure de Vilelfort, avec les ferrement et verouil et clef de valeur de neuf, 27 livres

Plus un lit noyer avec son surciel de valeur de 9 livres

Plus un charnier de trois canes bois avec ses crochets dont l'un servait à pendre deux lards et autres choses, ensemble la porte avec ses bandes, serrures, verrouil et clef valeur 13 livres 10 sols

Plus de deux à trois canes des ais la plus part […] pour fonds led tonneaux de valeur de 4 livres et 10 sols

Plus environ deux charrettes des sarments et une autre de bois châtaignier ou fau (hêtre) de valeur de 5 livres

Au dessous duquel membre était la cave ou brûla une cinq à cinq à huit charges vin, cinq cercles dicelles étaient de bois fanabregue (micocoulier) de la grosseur de la cuisse, valant le tout 24 livres

Plus dix tonneaux où se pouvait loger de onze à douze charges de vin du meilleur bois valant 20 livres

Plus deux grands seaux pour porter les raisins les deux contenant la charge valant 50 sols

Plus un autre seau tenant un frais raisins valant 12 sols

Plus un garderobe avec ses ferrements de valeur de 7 livres

Plus deux grandes poutres servant à porter lesd tonneaux de valeur de 3 livres

Plus la porte pour descendre à la cave avec ses ferrements de valeur de 3 livres

Plus une échelle forte pour le service de lad cave de valeur 6 sols

Plus un grand entonnoir pour remplir les tonneaux valant 30 sols

Plus dans la cave il y avait une armoire ou il y avait une porte avec ses ferrements de valeur de 230 sols

Plus dans deux desd tonneaux il y avait environ deux charges vin vieux ou nouveau valent 30 livres

Plus au troisième étage servant de cuisine et de chambre, il y brula un lit noyer valant 9 francs

Plus deux crucifix de valeur de 9 livres

Plus une table pliante noyer avec son soutien et quatre grandes fiches de valeur de 8 livres

Plus un grand garderobe bois noyer à deux corps et trois étages chacun avec ses fiches serrures, clefs et pendant de valeur de 20 livres

Plus un autre garderobe servant de gardemanger à trois étages avec ses ferrements de valeur de 9 livres

Plus huit chaises noyer et cinq autres bois châtaignier avec deux garnies de paille de valeur 15 livres et 8 sols

Plus un prie dieu à deux étages avec ses fiches, crochets serrure et clef valant 5 livres

Plus dans la garderobe noyer brûla une glace de miroir, une quinzaine de petits livres fort utiles, quelque petit linge, des restes d'étoffe de burate et cadis de Montpellier deux toiles cirées, deux clochettes servant à l'autel et beaucoup des ferrements qui périrent ou furent enlevés de valeur de 25 livres

Plus y brulèrent deux vitres aux fenêtres hautes de la chambre valent 8 livres

Plus au quatrième et bas étage servant d'écurie brûla un grand grenier de très bon bois à quatre étages tenant 28 cestières châtaignes blanches avec deux serrures chefs et verrouils valant 50 livres

Plus une crèche bois avec un râtelier valant 3 livres

Plus il y brûla un autre lit noyer avec son fond et surciel que j'avais sorti de la première chambre à ma bassecour que les bandits portèrent dedans de valeur de 6 livres

Plus y brulèrent la porte de l'entrée de la lad maison, la porte qui séparait les deux chambres, la porte qui séparait la cave des écuries et la porte de lad écurie avec tous leurs ferrements, bandes, gonds et serrures entre autre deux grands sepond (fermeture en bois) de valeur le tout de 35 livres

Plus à la maison qui servait au rentier à trois étages fut brulé au second étage un trenchat sive séparation servant à séparer les second étage en deux, consistant en deux grandes poutres et planches de bois, la porte étant au mitan avec ses ferrements, bandes serrure, clef et verrouil de valeur de 8 livres

Plus fut brulé dans led étage un vieux coffre noyer sans couvert et sans ferrement valant 3 livres

Plus une grande étoffe de 23 pans servant à réparer les couvert de valeur 25 sols

Plus un gardemouche sive lenterne (garde-manger ?) très bien garni de valeur de 3 livres

Plus un lit pour led valet et valeur de 3 livres 10 sols

Plus un grand degré en forme d'escalier pour monter le foin au plus haut étage de valeur de 4 livres

Plus trois cribles et un ventadour servant à monder les châtaignes et le bled de valeur 30 sols

Plus dans le grenier à foin et plus haut étage brulèrent quinze quintaux foin et quatre de paille de valeur de 20 livres

Plus les trois portes de lad maison savoir celle de l'écurie, à deux grands battants, celle de l'entrée de la cuisine et celle de la séparation du second étage avec leurs ferrements, serrures, verrouils bandes et gonds de valeur de 25 livres

Plus les quatorze fenêtres des deux maisons avec leurs bandes gond, cloux et verrouils de valeur de 30 livres

Plus la grande porte de la basse cour qui fut brisée à coup de cognée et le tout enlevé de valeur 15 livres

Plus dans l'écurie de la grande maison ou habitait le rentier furent brulés deux grande poutres servant aux crèches avec les ais (poutres) nécessaires et râteliers avec un espèce de grenier servant à recevoir le foin et paille qu'on donnait aux bestiaux de valeur 9 livres

Plus plusieurs petits meubles comme plus de deux douzaines d'assiettes de terre sept ou huit plats grands ou petits, une cruche six ou sept pots grands ou petits de valeur 40 sols

Plus les planchers et couverts de deux maisons qui consistaient en huictante cinq s poutres de valeur de 120 livres

En quarante deux couplets valant 42 livres

En soixante sept canes ais ou douelle (planches) de valeur de 110 livres

En vingt canes lauzes de valeur de 120 livres pour les tirer ou porter leur oeuvre

Plus pour le seul travail nécessaire pour remettre les deux maison en état qu'elles étaient pour la maçonnerie ou charpenterie des planches, portes fenêtres ou couverts ou réparation des cheminées de la chambre et de la voute du foyer une brèche au haut de la muraille de la grande maison 222 livres

Revenant la somme ci-devant cotée à celle de 1168 livres 3 sols sauf erreur de calcul, sans y comprendre la perte et dommage des murailles. Je certifie le susdit état véritable ce troisième juin 1703 signé prêtre et chapelain.

Signé Lobier, prêtre et chapelain

Je certifie comme dessus que lesd bandits ont le susd jour rompu une croix de pierre que j'avais faite faire et poser au devant des maisons sur un piedestal de l'hauteur de 4 pans. Ils ont aussi brûlé celle qui était au cimetière au devant de laquelle on faisait procession , l'autre de 6 pans sur un piédestal de mesures, ils en ont brisé autre dont de l'autre de trois à quatre pas l'une dans le village et de Concoules posé sur un grand piédestal devant laquelle ont fait la station le jour de la fête Dieu, et l'autre sur le grand chemin servant à faire la station des morts, le présent article avait été oublié tant au présent état qu'à celui de Mr le prieur de Concoules de valeur de 30 livres

Signé Lobier, prêtre et chapelain

Toutes les sommes du présent état suivant les apostilles couchées en marge de chaque initiale, viennent y compris les croix à la somme de huit cent nonante sept livres tous modérés cy »

Signé Chabert (expert).

4) Bibliographie

Clément, Pierre-Albert, *Les églises romanes oubliées du Bas-Languedoc,* Presses du Languedoc, 1989.

Drouot, *Philippe, Sur les flancs du Mont-Lozère, Concoules*, éditions Lacour, Nîmes, 1991, 146 p.

Elzière, Jean Bernard, « L'église paroissiale Saint-Etienne de Concoules » (monastère de Saint-Baudile de Nîmes), p. 164-176, *Le Moyen Âge dans la région de Génolhac, approché à travers la voie Regordane*, Aureille, Mithra, 1996.

Gaussin, Pierre-Roger, *Huit siècles d'histoire : l'abbaye de la Chaise-Dieu 1043-1790*, édition Almanach, Brioude, 1967, 389 p.

Pellet, Jean, « Concessions aux Cisterciens de Franquevaux, au dessus de Concoules, 1175, 1195) », transcription, *Le Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 73, janvier-mars 1988, p. 5-6.

Pellet, Jean, « Johan Chabald de Concoules fait reconnaissance féodale à Johan de Montclar, (décembre 1303) », transcription, *L.C.C.* n° 73, janvier-mars 1988, p. 6.

Fonds Pellet au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes, à Génolhac.

2AP32-, 32-2 et 32-3 : relevés sur les registres paroissiaux et les notaires, très nombreuses fiches concernant les patronymes de Concoules, classés par hameaux.

Un crime à Vébron

par Jean-Claude Lucas

Vébron, samedi 25 décembre 1869 ; ce paisible petit village lozérien au bord du Tarnon va connaître une journée de Noël particulière.

La plupart des fidèles de la communauté protestante sont réunis au temple en ce début d'après midi pour une assemblée. Ces gens très croyants sont parés de leurs plus beaux habits. Malgré le froid sec qui sévit après quelques chutes de neige survenues les jours précédents, les fidèles sont venus parfois de hameaux distants de plusieurs kilomètres.

Après l'office, vers 14 heures, le plus grand nombre a hâte de retrouver son foyer. Des groupes principalement composés de femmes et d'enfants prennent leur chemin de retour, tandis que les hommes vont flâner sur la place du village.

Au centre de la place, Louis Atger de Racoules devise avec Teissier de Solpérières et Sabatier de Laval. Ces hommes discutent d'une vente de bœufs à crédit qu'Atger propose à Teissier. L'affaire semble terminée et les trois hommes se rendent ensemble au café d'Auguste Bragouse (l'actuel café Marie Huguet) afin d'y prendre le goûter comme il est de coutume lorsqu'un marché de ce type est conclu.

Après avoir mangé et probablement bu avec excès, les trois hommes quittent cet établissement pour prendre le café au café Malzac (l'actuelle maison de Mme Gal/Kong).

Dès l'entrée des trois hommes dans cet établissement, une interjection, en provenance d'une table où sont attablés Pierre Boulet de Racoules et Camille Bragouse, fuse en direction des arrivants :

« Si tu fais une affaire avec lui méfie toi c'est un filou ».

À ces mots, Louis Atger dont la réputation d'homme irritable est connue de tous, s'adresse à Pierre Boulet auteur des paroles, et l'insulte copieusement pendant de longues minutes. Pierre Boulet ne répond rien et reste de marbre, tandis qu'Atger vocifère de plus en plus à l'encontre de Boulet, tellement intensément que les témoins diront « à lui cracher au visage ».

La maîtresse de maison, Mme Malzac, excédée par le bruit de ces insultes, intervient et conseille aux deux protagonistes de continuer leur querelle dehors. Le calme revient peu à peu et les consommateurs quittent le café Malzac progressivement en cette fin d'après midi, il est environ 19 heures.

Le crime prémédité

Louis Atger quitte le village et s'engage à pied sur la route départementale n° 8 pour se rendre à son domicile de Racoules, distant de 3 km environ.

Parvenu à mi-chemin entre les deux villages, Atger s'arrête et décide d'attendre et s'abrite au creux d'un des châtaigniers bordant la route. À cet endroit, appelé « le Cerisier du Tribunal », la route fait une large courbe à gauche, et l'on ne peut être vu ni de Vébron ni de Racoules.

Peu après le départ d'Atger de Vébron, Boulet se met en route par le même chemin pour regagner son foyer à Racoules. Les deux hommes se suivent donc, sans le savoir. Il fait nuit noire et aucun éclairage n'existe à l'époque. Le hasard veut qu'un témoin effectue le trajet en sens inverse ; il déclarera qu'Atger marchait le premier suivi de Boulet à environ 150 pas.

Lorsque Boulet arrive au niveau d'Atger, ce dernier se précipite sur lui et lui assène deux coups de couteau dans le ventre. Boulet s'écroule aussitôt mortellement blessé et dit simplement : « bandit tu m'as tué ».

Boulet se relève en titubant, parvient à faire une vingtaine de mètres et s'écroule pour agoniser au bord du talus. Atger, toujours son couteau ensanglanté à la main, se dirige vers Boulet et lui dit : « hé bé mon pauvre Boulet est-ce que tu es mort ? », le malheureux ne peux répondre. Atger jette son couteau dans le fossé, ramasse son chapeau et retourne à Vébron.

La recherche d'un alibi

Pendant le trajet Atger doit penser à son système de défense, il sait qu'il a tué un homme. Plusieurs solutions s'offrent à lui : se rendre et tout avouer ? prendre la fuite ? nier ? et pour cela il faut se montrer en public à l'heure du crime, il décide donc d'aller au café Bragouse.

Il arrive au café Bragouse et reste ainsi une demi-heure à discuter avec ses camarades et surtout il réfléchit. Il pense alors, s'il dit que c'est Boulet qu'il l'a agressé il a une chance de prouver la légitime défense. En effet Boulet a été insulté en public et surtout Boulet est plus grand et plus fort que lui. Il quitte le café et se dirige vers la maison d'un de ses parents Vincent qui a été maire de Vébron. Là, il avoue son crime et demande conseil à son parent

qui lui dit de se rendre au maire de Vébron.

Atger se rend au maire de Vébron, lequel demande à deux hommes de le garder à vue dans une salle du café Bragouse.

Le maire et quelques hommes se rendent rapidement au secours du malheureux Boulet qui a déjà rendu son dernier soupir. Un homme se rend à Florac pour y chercher la justice qui est sur les lieux vers minuit. Le médecin ne peut que constater le décès et Atger est emmené par les forces de l'ordre à la prison de Florac.

L'instruction

Les 27 et 28 décembre, le juge d'instruction Fernand Salenson assisté de Chaptal huissier et d'un greffier vont relever le témoignage de 42 personnes sur des fiches d'information.

Ces témoins donneront leur version de la dispute bien entendu et aussi de la moralité de chacun des belligérants.

Sur les faits, les témoins sont unanimes à narrer la scène du café et à déclarer qu'Atger s'est engagé le premier sur la route de Racoules. Concernant la moralité, l'unanimité également concernant la gentillesse l'honnêteté et la courtoisie de Boulet. Par contre 26 personnes sur 42 vont déclarer qu'Atger est coléreux, violent et irascible. Certaines personnes diront même ne pas être étonnées de ce crime. Les seules personnes ne déclarant pas à charge contre Atger le font certainement par peur de représailles. Le juge d'instruction est obligé, pour recueillir les témoignages, de préciser que les témoins sont protégés par la loi.

Le juge d'instruction recueille le témoignage de Atger qui va rester sur sa position initiale, c'est à dire qu'il déclare avoir été agressé par Boulet qui, dit il, a voulu se venger de la scène du café où il a été insulté.

Le substitut du Procureur impérial de Sablé établit son rapport en date du 28 janvier 1870.

Ce rapport va démontrer point par point que les affirmations d'Atger sont mensongères et ne sont déclarées par ce dernier que pour atténuer sa responsabilité dans cette affaire.

En effet si Boulet avait agressé Atger, des traces de lutte seraient présentes sur la neige. D'autre part Atger déclare que Boulet a voulu l'étrangler et, dans un geste de désespoir, il a saisi son couteau et a frappé par deux fois. Le rapport indique qu'après son arrestation, Atger n'avait aucun désordre dans ses vêtements et que « *le nœud de sa cravate est parfaitement fait et que le col de sa chemise est parfaitement repassé* ».

Le rapport indique également que les deux coups de couteau sont mortels et que l'un a sectionné l'artère crurale provoquant une mort quasi instantanée.

Le rapport indique même qu'il n'y a eu aucune lutte, l'agression a été soudaine et les coups portés mortels.

Le procès

Atger est donc présenté à la justice à la cour d'assises de Mende le 10 février 1870.

Le procureur général porte l'accusation par la lecture aux jurés d'un acte qui accable Atger. Cet acte dément point par point les déclarations d'Atger et le procureur déclare en conclusion « *le sieur Atger Louis Auguste est accusé de s'être rendu coupable d'avoir le 25 décembre 1869 sur le territoire de la commune de Vébron volontairement donné la mort au sieur Pierre Boulet et ce avec circonstances aggravantes de préméditation et de guet apens* ».

Il est évident qu'après la lecture d'un tel acte d'accusation, la sanction suprême peut être redoutée.

Hélas, le dossier judiciaire ne comporte pas les plaidoiries des avocats.

On peut penser que la plaidoirie de la défense fut particulièrement élogieuse, efficace et démonstrative, car Atger, le 9 mars 1870, ne fut condamné qu'à 12 ans de travaux forcés sans pourvoi en cassation.

En effet dans les questions posées aux jurés, la préméditation n'est pas retenue et des circonstances atténuantes sont retenues.

Le bagne de Toulon

Atger est acheminé vers le bagne de Toulon où il arrive le 21 mars 1870 sous le matricule n° 3839. Son dossier indique que cet homme de 1,63 m visage rond yeux gris cheveux châtains a été calme tout le temps de son procès et de sa détention mais qu'il est classé dangereux car « *il est la terreur de son pays et joue facilement du couteau* ».

Dès son arrivée, comme tous les bagnards, il est enchaîné en double, c'est à dire avec un autre bagnard plus ancien que lui.

Au bagne de Toulon il est affecté à des travaux dits »pénibles ». Dans son dossier il est fait état de 2 punitions :

- le 27 juillet 1871 : saisi avec des objets d'industrie sur les travaux, 4 jours de cachot
- le 2 août 1872 : achat clandestin de vin, 3 jours de cachot.

Au XIX° siècle, les bagnards sont assujettis à la transportation ; c'est à dire qu'ils sont transférés

dans un bagne, soit en Guyane soit en Nouvelle Calédonie, afin d'y purger leur peine.

Les bagnards condamnés à une peine inférieure à 8 ans doivent y rester autant d'années qu'ils ont été condamnés, libres, mais il leur est interdit de revenir en métropole.

Par contre les bagnards condamnés à une peine supérieure à 8 ans doivent, après leur libération, rester sur le territoire d'accueil sans espoir de retour. Ils peuvent faire venir leur famille, bien entendu pour ceux qui en ont les moyens.

La mort en Nouvelle-Calédonie

Atger est condamné à 12 ans de travaux forcés, il n'a donc aucun espoir de retour. Le sait-il à ce moment là ?

Atger est détaché de la chaîne le 10 septembre 1872 et embarqué le même jour sur la frégate l'Alceste à destination de la Nouvelle Calédonie.

Ce bâtiment de 52 m de long est un trois mâts de la marine désarmé pour l'occasion. Il comprend 36 officiers et sous-officiers et 154 marins. Ce bateau est aménagé pour recevoir 200 forçats répartis dans quatre « cages ». Il transporte également 51 passagers dont 3 femmes de déportés et un déporté politique.

L'Alceste lève l'encre à 16h ce mardi 10 septembre, la traversée dure 120 jours. Pendant cette traversée, 9 forçats vont décéder. Leur corps est jeté à la mer, lesté d'une gueuse de 25 kg.

L'Alceste arrive à Nouméa le mercredi 8 janvier 1873.

Atger est débarqué le jeudi 9 janvier et acheminé à l'île Nou où se trouve le bagne. Il est affecté le 23 janvier à des travaux de 3° catégorie, qui correspondent à des travaux pénibles.

Atger est décédé le 25 janvier 1873 deux jours après son arrivée. Le motif de son décès est « scorbut et diarrhée ».

Une lettre est adressée au maire de Vébron pour faire part de ce décès.

Pierre Boulet a laissé une veuve avec 4 filles dont la plus âgée a 8 ans. Cette pauvre femme a à charge sa mère de 70 ans, veuve ,et son beau-père veuf et infirme de 75 ans.

Des 4 filles, une décède à l'âge de 17 ans, une autre reste célibataire.

Quant aux 2 autres filles, elles sont les aïeules des familles Sabatier et Cabrilhac honorablement connues ce jour à Vébron.

Louis Auguste Atger a laissé une veuve avec 3 enfants dont 2 d'un premier mariage. Je n'ai pas effectué de recherches sur la descendance Atger.

Ces recherches sont extraites des archives personnelles de la famille Cabrilhac, des archives départementales de la Lozère et des archives nationales d'outre-mer d'Aix-en-Provence.

Références :

Archives départementales de la Lozère 2 U 12 41
Archives nationales outre-mer Aix-en-Provence : FR ANOM COL H 269
Micro fiches 78 aiom/905 et 78 miom/38.

La place de Vébron, actuellement, photo J.-C. Lucas

Le lieu du crime, la murette sous les deux châtaigniers, photo J.-C. Lucas.

Regards sur « la Jeunesse » au temps de l'Ancien Régime

par Jean-Gabriel Pieters

L'activité de **la Jeunesse** a laissé très peu de traces dans les archives de Saint-Ambroix, tant notariales[1] que communales, celles-là ayant été examinées pour toute la période d'application de l'Édit de Nantes (1598-1685) par Gabriel Liotard[2]. On peut relever dans les délibérations consulaires de 1619, à l'occasion d'un règlement de police réprimant le bruit :

« *La plupart de la jeunesse de la présente ville, ensemble plusieurs habitants d'icelle, se sont tellement adonnés aux tavernes et cabarets que, après avoir aussi bien bu et mangé, ils commettent de grandes insolences par la ville et au grand escandale de l'église du lieu … Prohibition* [sera faite] *de n'aller aux tavernes et cabarets et que sera faite patrouille de nuit* ».

Il faut attendre 1772 pour retrouver mention de grands désordres de la « Jeunesse » de cette ville, dans les *Plaintes et placets des diocèses de Languedoc* conservés dans la série C des Archives de l'Hérault[3]. Sous la cote C 6864, il est mentionné que la « Jeunesse » a coupé les cordes et les ressorts de l'horloge, « *brisé la porte, sonné la cloche* », menacé les notables ; avec ce commentaire de l'exposant : « *tous ces scélérats en très grand nombre, ici, sont soutenus et avertis secrètement* ».

Entre ces deux témoignages-butoirs de violence s'insère un acte notarié d'un intérêt certain intitulé *Transhation et acord passee entre messieurs de la Jeunesse de la Ville de Sainct Ambroix pour le Renouvellement de Leurs Statuz*[4], et dont le préambule s'énonce ainsi :

« … *Comme ainsi soit que la jeunesse de la ville de Sainct Ambroix au dioceze d'Uzes depuis plusieurs siècles passés n'eussent point fait procéder au renouvellement de leurs statuz et reglementz quy ce doivent observer parmy eux sur plusieurs différents et contestes qu'estoit entre lad jeunesse auraient l'année passée pris desliberation en conseil général que il serait procédé au renouvellement de leurs statuz pour iceux estre gardez et observez de point en point selon leurs termes eulx et leurs successeurs a l'advenir aux fins que les pactes qu'ils passeront sy apres soient par eulx inviolablement observez* ».

Après quoi, pour faire entériner la chose, ladite « Jeunesse » s'assemble sur la place publique en présence de ses « officiers » : noble Izac d'Agulhiac de Baumefort sieur de Villeneuve *abbé*, capitaine, sieur Samson Boziges *lieutenant et vicaire*, ainsi que vingt-quatre personnes nommées à l'acte (incluant deux chirurgiens et un marchand), sans oublier les « autres de lad jeunesse ». Ils sont « tous habitants et enfants de ladite ville de S[t] Ambroy ». Signeront l'acte, avec les deux *officiers*, les quatorze « sachans escripre » ainsi que quatre témoins et le notaire.

Le dernier des cinquante articles rédigés, lesquels nous analyserons en temps et place, replace l'instrument notarial dans son contexte :

« *Item lad Jeunese a cassé révoqué et annulé les autres transactions passées par leurs prédécesseurs avec les Consuls delad ville et tous les pactes y contenus pour n'avoir este observez et afin que le présent acte soit inviolablement observé, sera lu dans un an aud jour S[t] Michel en présence de lad Jeunese | aux fins que personne n'en prétende cause d'ygnoranse et les pactes et règlements cy dessus transcris mot à mot lad Jeunese a dit s'y vouloir soumettre et que eux et leurs successeurs en feront de même sans que lesd articles soient violes ni rompus* ».

Les raisons de l'organisation de la « Jeunesse »

Avec les Consuls… Examinons tout d'abord ce qu'est la « Jeunesse » et quelle est la raison d'être de ces statuts séculaires. Pour cela, nous avons dû enquêter ailleurs qu'à Saint-Ambroix, sachant parfaitement que ces coutumes, sous des formes multiples, se retrouvent avec le même esprit dans la France entière, éventuellement strictement locali-

1 Nos recherches concernent une période peu antérieure au milieu du XVI[e] siècle et qui s'achève peu après le milieu du XVIII[e].

2 Liotard, Gabriel, *Saint-Ambroix et son doyenné pendant la période de l'Édit de Nantes*, thèse de doctorat, Montpellier III, 1975.

3 Arch. dép. Hérault, *Plaintes et placets – Diocèse d'Uzès* – cotes C 6858 (1749) à C 6873 (1787-13 mars 1789).

4 Benjamin Fenolhet notaire de Saint-Ambroix, 13 avril 1657, Arch. dép. - Gard, 2 E 51 463, *fol. 97 à 105*.

sées et éloignées de notre région.

La tendance des jeunes gens à se grouper séparément, entre enfants et adultes mariés, s'est manifestée partout, grandes et petites villes mais aussi campagnes ; elle correspond à une loi naturelle et sociale. En se mariant, le jeune homme « enterre sa jeunesse » ou « sa vie de garçon » et ne sera plus invité à participer aux diverses manifestations collectives des jeunes gens de son village, *ni aux droits que ces jeunes gens se sont arrogé, de temps immémorial et dans toutes les civilisations, de contrevenir, dans certaines circonstances, à la législation générale*[5].

Ainsi, la Jeunesse conteste l'ordre public officiel selon « *l'usage local* » *mais, comme les plus âgés et les notables, à sa manière, elle participe aussi à la régulation sociale*[6]*. Cependant, bien que bénéficiant d'un statut (plus ou moins) reconnu (selon les lieux), le fait de se situer en marge de la légalité l'incitera à choisir pour certaines de ses activités belliqueuses certaines heures ou des endroits spacieux et moins urbanisés, où l'autorité pourrait connaître davantage de difficultés à se manifester et la fuite à travers champs rendue possible* »[7].

Le passage de l'enfance à l'adolescence se fera sous forme du paiement d'un droit d'entrée. C'est à prix d'argent que l'on est reçu garçon, ce qui donne le pouvoir « d'aller voir les filles » et de prendre rang parmi les jeunes gens émancipés. Pour se faire admettre dans la bande, l'âge requis est généralement de 16 ans (celui de la première communion protestante). En payant, une fois pour toutes et obligatoirement, le *droit de reconnue*, quiconque pourra jouir des privilèges et des avantages attachés à la qualité de *garçon* : chanter en corps, accompagner une noce, tirer des coups de fusil au baptême, participer à la danse, planter des « mai »[8] etc. Le refus ou le manque de paiement de cette taxe mise en caisse, convenue et fixée entre les intéressés, entraîne l'expulsion des rues pendant la nuit et exclut de toute participation aux libations communes[9].

Fig. 183. — Danses de paysans aux fêtes du mois de mai. Fac-simile d'une miniature d'un livre d'heures (quinzième siècle) de la Bibl. imp. de Paris.

Du point de vue historique, tous ces groupements remontent en tant que formation au Moyen Âge, et psychologiquement bien plus haut. Pendant des siècles, la Jeunesse a constamment lutté contre ce qu'elle regardait comme des atteintes *à la vie communale correcte*... une lutte entre ce que l'État définit comme « ordre » ou « désordre », mais que la Jeunesse regarde comme un droit absolu et sans cesse renouvelable : droit à l'amusement, au bruit, au châtiment des personnes dont la conduite déplaît à la communauté locale, à divers paiements *compensatoires*[10].

L'intervention collective pourrait être *a priori* générale ; cependant elle se trouvera déléguée (intuitivement ?) par les personnes mariées et âgées aux célibataires de la localité, groupés en *Jeunesse*, et qu'on voit agir dans le sens voulu par des manifestations publiques variables dans leurs figurations. Partout en France, le droit de regard et de sanction de la Jeunesse sur tout ce qui se passe dans la communauté est admis par les mœurs, et s'exprime à partir de scénarios immuables. Cela dit, l'imagination et l'instinct théâtral du peuple sus-

5 Van Gennep, Arnold, *Le Folklore français*, 4 tomes (3100 p. + 1085 p. de Bibliographie listant 8096 références), éd. Robert Laffont, *Bouquins*, 1998 ; ici le t. I, sect. II des Cérémonies familiales, § 4, p. 188 (*cf. L'adolescence et l'organisation de la jeunesse : p. 184 à 198*).

6 *La Chronologiette de Pierre Prion 1744-1759*, présentée et annotée par Jean-Marc Roger (et historiquement par E. Le Roy Ladurie), Fayard, 2007, p. 306.

7 Pech, Rémy et Thomas, Jack, "Jeux de plein air en Languedoc, fin XVII[e]-XVIII[e] s". *Jeux, Sports et Fêtes de l'Antiquité à nos jours en Languedoc-Roussillon* (actes du 65[e] congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Uzès, 1993), p. 82.

8 L'arbre de mai ou le « may », emblème du printemps, est planté sur la place du village en l'honneur des jeunes filles ; il unit le groupe des jeunes qui chante et danse au son du hautbois : Benoît, Fernand, *La Provence et le Comtat Venaissin, Arts et traditions populaires*, Avignon, Aubanel, 1975, p. 233). Le mai (collectif et individuel) a une signification complexe et ambiguë que nous ne pouvons aborder ici.

9 A. Van Gennep, *op. cit.*, , t. I, p. 186.

10 A.Van Gennep, *op. cit.*, t. I, p. 197 et 188.

citeront la création de variantes assez nombreuses dans les détails de l'application (on invoque « la coutume » !)[11].

Comme la tendance endogamique a toujours été très puissante dans les campagnes françaises (et le reste encore dans la première moitié du XXe siècle), il est normal que les habitants de la localité où va se conclure un mariage interviennent plus ou moins fortement et publiquement dans cette *affaire*, pour peu que des questions d'intérêt relativement importantes soient en jeu. Notamment si c'est un étranger au village que la fille épouse, la collectivité locale ressent non seulement une insulte à ses traditions endogamiques, elle considère aussi qu'elle éprouve un tort par l'affaiblissement de la communauté territoriale et consanguine, et qu'elle possède par suite un droit à des *compensations*[12].

Les abbayes de « jeunesse »

Ce prétendu droit de compensation a persisté malgré les décrets et ordonnances, quoique se prolongeant sous des formes plus atténuées qu'autrefois. Il a été inscrit dans les statuts des *Abbayes de la Jeunesse* du Moyen Âge. Ces dernières formèrent une sorte d'encadrement de la turbulence en confréries dites « abbayes » ; ces organisations, avec leurs dignitaires et officiers, imitaient, lorsqu'elles ne les parodiaient pas, celle des pouvoirs publics de l'époque (cour royale, armée, justice, Église). S'il ne faut pas nier l'élément religieux, sous forme de participation à la messe solennelle, à la procession avec port de la statue du saint patron ou des reliques, ce ne sont pas ces exercices religieux qui les caractérisent. Ce qui incombe à la Jeunesse, à quoi elle est le plus intéressée, c'est l'organisation des amusements et des danses[13]. L'*Abbé de la Jeunesse* était chargé de veiller au bon ordre, de convoquer les musiciens et d'amener à la fête le plus de danseuses qu'il pouvait trouver. À cet effet, il allait à domicile inviter les jeunes filles, promettait à leurs parents aide et protection, de ne point les perdre de vue et de les prendre sous sa sauvegarde[14] ; celles qui acceptaient nouaient un ruban au bâton que portait l'Abbé et qui était la marque de sa dignité…[15].

Mais ils n'avaient pas l'exclusivité du qualitatif d'*abbaye* car en 1399 il est question d'un présent que la ville de Nîmes fait, le jour de l'Ascension, à l'*abbesse des femmes débauchées*[16] : on lui donne pour 10 sols tournois de vin « *selon un usage fort ancien, dont nous ne connoissons pourtant ni l'origine ni le motif* ». Cette aumône aux filles publiques, filhetes, était encore d'usage en 1529 : 5 sols tournois « *à cause de la fogasse qu'elles donnent à messeigneurs les consuls*[17] ». On donne aussi le nom d'*abat de mouli d'oli* au maître-valet d'un pressoir à olives (dont les mauvaises pratiques sont unanimement dénoncées).

Au XVe siècle à Uzès, dans chacune des deux paroisses *intra muros* (Saint-Julien et Saint-Étienne, plus bourgeoise), les jeunes ont élu un abbé ou « *abbat* », un vicaire et des moines. En 1471, à la suite d'injures proférées, les deux groupes entrent en guerre urbaine et règlent leurs comptes. Les officiers des seigneurs s'émeuvent de cette *usurpation* de leurs droits de justice (car « nul n'a le doit de se faire justice lui-même ») mais, heureusement, tout se terminera par un arrangement avec les autorités le 26 mai 1471[18].

Faire payer les communautés

L'un des principes des organisations de la Jeunesse est de tirer le plus d'argent possible de la communauté à propos de n'importe quelle fête ou occasion. Il sert à étancher la soif de la gent masculine ou, mieux, à envisager un festin plus ou moins copieux à l'auberge du village, au bourg voisin, ou à la ville un jour de foire[19]. Cela sans parler de l'immixtion dans les repas de noces, moyennant un compliment plus ou moins stéréotypé… ou subrepticement : étant donné que les volailles et gigots des repas de noces cuisent au four communal, on convient d'y exercer une surveillance active…

11 A. Van Gennep, *op. cit.*, t. I, sect. III, § 5, p. 276 et 278 (*cf. La situation sociale des fiancés : p. 276 à 295*).

12 Du Cange, *Glossarium…* (1678) t. II, *Charavaritum* p. 303, au sujet du remariage d'un veuf ou d'une veuve : … *nisi se redimant et componant cum abbate juvenum* » (« à moins de se racheter en payant un droit de compensation à l'Abbé de la Jeunesse »).

13 En 1580, le côté festif profane se greffe « au noyau religieux » : E. Le Roy Ladurie, *Le Carnaval de Romans*, 1979, p. 334.

14 A. Van Gennep, *op. cit.*, t. I, p. 234. Autrefois on ne dansait qu'entre gens du même village et les filles n'avaient pas le droit d'être courtisées par des garçons des communes voisines ; des rixes terribles, aggravées par les beuveries, surgissaient dans le cas contraire…

15 A. Van Gennep, *op. cit.*, t. I, p. 189 à 192. Concernant Uzès : Gustave Téraube, *Histoire d'Uzès et de son arrondissement*, 1879, p. 104.

16 *Abatissa levium mulierum* écrit Ménard dans son *Histoire de Nîmes* t. IV, Liv. VIII, XCVII et preuv. charte XXXII (p. 153, col. 1, XVI). Pourrait-on rapprocher put-*ain* de nonn-*ain*, tous deux anciens cas régime en –*ain* de l'ancien français (*put, pute – nonne*) ?

17 Ménard, *op. cit.* t. IV, Liv. XII, XVI et preuv. titre LXI.

18 Sauveur André, notaire d'Uzès, registre 1471-1472, AD Gard, 1 E 684 ; cité par Jeannine Flaugère, Jeux, sports et fêtes à Uzès et en Uzège du Moyen Âge au XIXe siècle in *Jeux, sports et fêtes… en Languedoc-Roussillon (op. cit.)*, p. 15-16.

19 A. Van Gennep, *op. cit.*, t. I, sect. IV, § 5, p. 395 (*cf. La barrière : p. 386 à 396*) ; t. I, sect. III, § 5, p. 280.

l'usage voulant qu'il soit à peu près toléré de laisser sans réclamation, le vol de plats de victuailles destinés aux invités… et ce sont les jeunes gens du pays (parfois même ceux assistant au mariage !) qui se rendent coupables de ces larcins[20].

Ce n'est pas tout ! Dans de nombreuses villes du Midi, les abbés de la Jeunesse conduisaient jadis les manifestations du Carnaval et aussi les trop fameux charivaris. Mais leur turbulence perturbant souvent les fêtes, comme par exemple à Uzès, les autorités furent amenées à interdire l'élection de ces abbés de la Jeunesse et de leurs lieutenants[21]. Ainsi, lors une délibération consulaire du samedi 2 mai 1658, sur le sujet des abus commis par la Jeunesse, le sieur Plantier premier consul propose « *que par une mauvaise coutume introduite depuis quelque temps en ceste ville la Jeunesse est émancipée de s'assembler tous les ans pour faire un abbé & un lieutenant quy exigent des particuliers habitants de grandes sommes de deniers et parce que c'est une vole tortionnaire défendue par les ordonnances & arrêts de règlements et que ceste élection est le plus souvent un sujet de querelle & de division parmy les Jeunes gens ou peuvent arriver des meurtres & d'autres accidents comme il est licence advenue dimanche passe ce quy pouvait troubler la tranquillité publique ayant faict assembler ce présent conseil pour y délibérer & remédier a ses désordres* » il est unanimement conclu et voté que « *inhibitions & défenses seront faites a toutes personnes de quelle qualité & condition qu'elle soit de s'assembler pour procéder dès a présent ny pour l'advenir a aucune élection d'abbé ny de lieutenant de lever & exiger sous ce prétexte aucun droit de charivari ny aux habitants de le payer sur les peines portées par lesd ordonnances* » et que « *ceste délibération sera publiée a son de trompe & affichée partout ou besoin sera afin que personne n'en prétende cause d'ignorance* »[22].

On comparera la date avec celle de la transaction de Saint-Ambroix (13 avril 1657) ; ce ne sont pourtant que des mesures précautionneuses prises au niveau local. Le « coup de grâce » sera porté par l'autorité royale en 1660-61, à la suite de circonstances déterminantes…

20 Albert Hugues et Albert Roux, *Folk-lore du parage d'Uzès et du Malgoirès*, Nîmes 1914-1918 : *Lou Four*.

21 AC Uzès, BB 10 (1650-1664) et 11 (1661-1665).

22 Arch. com. Uzès, BB 10, fol. 270 v°, orthographe respectée, majuscules ôtées.

Goût des armes, turbulence et inconduite

En grande faveur en Provence et dans le Languedoc[23] le papegai est un concours annuel d'adresse dont le but est de « tirer l'oiseau »[24] avec une flèche ou une balle d'arme à feu ; c'est l'exercice favori de la jeunesse nîmoise. D'ailleurs, tant que l'arquebuse n'aura pas remplacé l'arbalète, la royauté encouragera le tir à l'arc, indispensable à la formation militaire…

Dans la cité de Nîmes, tout ce qui concerne le papegai *est traditionnellement confié à la Jeunesse du lieu*, démarche originale qui indique assez bien le rôle structurant de ce jeu, véritablement investi d'une fonction sociale d'encadrement des adolescents et jeunes hommes. Pour les consuls *qui en financent les récompenses*, cette activité récréative est aussi un moyen de soutenir de saines distractions ; les préceptes de la Religion réformée, tout autant que ceux prônés par la Contre-réforme catholique, réprouvent les autres formes de divertis-

v. notes 23-24 Histoire de la vie française t. III, 1971, p. 118 Photo Bibliothèque Sainte-Geneviève.

23 Voir F. Benoît, *op. cit*, p. 235-236 : à Orange, la fête du papegai durait trois semaines et s'ouvrait primitivement le 1er mai ; elle était marquée par les concours de tir des Arbalétriers et des Arquebusiers, traditionnels dans les villes du Moyen Âge.

24 Il s'agit d'atteindre à l'aide d'une flèche tirée à l'arc ou à l'arbalète, puis à partir du XVe s. (vers 1480) au moyen d'une balle tirée à l'arquebuse à croc, une cible placée à bonne distance des tireurs. Celle-ci peut revêtir l'aspect d'un oiseau de bois ou de carton peint, mis au bout d'une perche : le *papegai* (perroquet, voir *Littré*) ou celui d'un mannequin de bois qui peut faire l'objet d'une certaine recherche picturale : voir Corinne Potay, Papegaï, jeu de mail, jeu de paume à Nîmes du XVIe au XVIIe siècle in *Jeux, sports et fêtes… en Languedoc-Roussillon (op. cit.)*, p. 36 ; voir aussi Albin Michel, *Les Roÿs du Papegaÿ à Nîmes*, Nîmes, 1878 (56 p. + 4 figures de l'auteur) ; comprendre que *Roÿ* exprime (abusivement) la plus grande dignité temporelle applicable à celui qui en était, dans divers corps, le supérieur (*cf.* p. 8).

sement que constituent jeux de hasard, spectacles de bateleurs et théâtre : distractions dangereuses pour la moralité et le salut des âmes.

Aux récompenses attribuées au *roi* du papegai s'ajoutent l'exemption de tout impôt durant son année[25] mais aussi quelques subsides supplémentaires, *en ayant la haute main sur les charivaris*. Là, les abus sont tentants car « *à l'instigation de la plupart des officiers qui se licenciaient de lever & exiger des charivaris, dont quelques-uns se les appropriaient, & en faisaient leur profit particulier, à l'exclusion & préjudice du papegay ; ce qui refroidissait grandement la plupart des habitants* » ; aussi délibère-t-on en 1641 que « *les charivaris ne s'exigeront que par trois des officiers, sans qu'un seul le puisse faire, à peine de trois livres d'amande ... & que dans trois jours seront tenus remettre l'argent desdits charivaris entre les mains du capitaine-enseigne, & receveur élu* »[26].

Nous trouvons trace de cette activité dès 1363 ; et bien que le rituel de la fête soit ainsi fixé de longue date, périodiquement un certain relâchement se manifeste dans l'organisation, entraînant une « reprise en main » par la réaffirmation des us en vigueur à cet égard. Cela justifie les délibérations de l'année 1638 et 1641, qui sont le fait du roi du papegai et de ses officiers, tout comme celles, plus routinières, de 1639, 1641 et 1643[27].

À cela il faut ajouter les démarches faites par la Jeunesse nîmoise pour être maintenue dans ses privilèges. Elle s'adresse directement au roi Henri IV qui lui délivre des lettres patentes datées de Fontainebleau, le 8 novembre 1604 ; puis à son fils Louis XIII dont les Lettres de mars 1614 accordent les « *Loix et ordonnances de la Jeunesse de Nismes tirant le Papegay et le prix à l'arquebuse* »[28]. Le ton de ses XXV articles paraît assez en connexion avec celui des futurs Statuts de Saint-Ambroix.

Hélas, l'élection comme roi ou chef de la Jeunesse d'un nommé du Prix « *un étourdi & un brouillon qui prenait querelle avec tout le monde, & qui se trouvait chargé de duels, de meurtres et d'autres crimes capitaux* », lequel voulut s'arroger toute l'autorité de la confrérie, secondé par les mauvais garnements élus comme officiers, précipitera les choses. « *Cette espèce de compagnie ainsi formée, commit de fréquents désordres dans la ville. Elle se rassemblait tous les soirs, & allait, au son des tambours, dans toutes les rues pendant la nuit, former des attroupements qui faisaient toutes sortes de ravages, & répandaient la crainte & l'effroi parmi les habitants. Les consuls voulant remédier à ces excès, allèrent en personne porter leurs plaintes aux officiers du présidial assemblés dans la chambre du conseil. Ils leur exposèrent que les suites de la fête ou exercice du papegai dégénéraient en entreprises funestes ; qu'ils avoient délibéré d'en demander au roi la suppression* ».

Le roi Louis XIV donne donc une déclaration générale le 10 novembre de la même année, qui enjoint aux consuls, gouverneurs, & officiers de judicature des villes de Languedoc, d'empêcher qu'à l'avenir il fût fait aucune élection de chef de la Jeunesse dans leurs villes, sous quel prétexte que ce fût ; avec défense à toutes personnes d'en prendre le nom & la qualité, & d'en faire aucunes fonctions, sous peine d'être punis comme perturbateurs du repos public. Ce qui sera encore renouvelé par un arrêt du conseil d'État donné à Fontainebleau le 19 septembre suivant (1661)[29].

La défense fut-elle suivie ? – par les consuls de Nîmes, sans nul doute. Un procès-verbal du vendredi 12 mai 1661 indique qu'ont été remis dans la maison consulaire l'enseigne de la compagnie du Papegay ainsi que les prix à distribuer... Quant aux armes, elles ont été vendues au plus offrant et leur revenu, joint à la « bouete » (l'encaisse provenant des charivaris), employé au profit de deux hôpitaux[30].

Goût des armes, processions et fêtes votives

Cherchons ailleurs et constatons ce qui se passe au milieu du XVIII[e] siècle en Vaunage ainsi que nous

25 A. Michel, *op. cit.*, p. 7-8 précise que, sur délibération du Conseil de ville du 17 avril 1605, celui qui abattrait l'oiseau serait exempt de toutes tailles et impositions publiques durant l'année de sa royauté, soit qu'il fût père et chef de maison, *soit qu'il ne fût chef de famille*. Ici les jeunes mariés sont placés dans un stade de marge (qui est un prolongement des noces) entre les célibataires et les vrais mariés, de sorte que la collectivité peut encore les obliger à participer aux réjouissances et aux compétitions de la Jeunesse, avant de les en écarter définitivement, sans doute après la naissance du premier enfant (A. Van Gennep, op. cit., t. I, sect. IV, § 11, p. 526 (*cf. Les prolongements des cérémonies nuptiales : p. 503 à 527*). On découvrira que ce n'est pas le cas de Saint-Ambroix (*cf. art.* xx des Statuts).

26 Ménard, *op. cit.* t. VI, preuv. titre III. A. Michel, *op. cit.*, p. 7 indique qui sont ces officiers : un capitaine, un enseigne, quatre sergents et un contrôleur, lesquels désignent à leur tour les membres qui doivent composer le Conseil de l'ordre.

27 **1363 :** Ménard, *op. cit.* t. II, Liv. VII, *XXXII* ; **1505 :** *ibid.*, t. IV, Liv. XI, *CVI* et preuv. titre XLV; **1517 :** *ibid.*, *CXXXIX* et preuv. titre LV; **1529 :** *ibid.*, Liv. XII, *XVI* et preuv. LXI. **1638 :** t. VI, Liv. XXII, *XXIII* et preuv. titre III ; **1639,** *ibid.*, *XXXIII* et preuv. titre III ; **1641** et **1643**, preuv. titre III. Voir aussi **1647**, ibid., *LXXXIX* et preuv. titre XV ; **1648 :** preuv. titre XV. L'emplacement usuel du concours (les ruines du château royal) fut revendiqué avec succès en 1639 par les frères prêcheurs réformés, à qui Louis XIII en avait fait don.

28 A. Michel, *op. cit.*, p. 10-14 donne le texte intégral de ces deux documents, dont le second figure dans les Archives municipales de Nîmes, registre coté A 5.

29 Ménard, *op. cit.* t. VI, Liv. XXIII, *XXIX*.

30 A. Michel, *op. cit.* p. 26 ; après quoi cet auteur s'emploie (p. 26-29) à discerner les raisons profondes de la décision royale.

le rapporte, dans le plus grand détail, Pierre Prion, secrétaire du marquis d'Aubais. Et tout d'abord, à Aubais même, lors de la procession de la Fête-Dieu de 1756 : douze garçons des plus jeunes ont été habillés en ange, enrubannés et armés chacun d'une épée, qu'ils ont portée nue devant le Saint-Sacrement et également à vêpres dans le chœur. « *L'armement de cette jeunesse a été par leurs pères et par leurs mères très admiré, de même que par les saints ecclésiastiques de cette paroisse* »[31] ; le catholicisme est ici la religion du Prince.

Quant aux fêtes locales, il est question en 1753, à Aigues-Vives, de trois *abbats*, chacun ayant consacré pour *abadesse* la jeune fille de son choix ; deux seulement à Aubais en 1754 mais trois en 1757. Nous relevons qu'en 1754 à Aubais « *Messieurs de la jeunesse, tant de l'un que de l'autre sexe, étaient chamarrés de rubans à fond d'argent et de toutes couleurs, disposés par banderoles* »[32].

1753 : « la jeunesse organise la fête populaire ; *la tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours et pour longtemps encore* ; les trois jours de fête sont structurés par des responsables élus : les abbés, *abbats* de la jeunesse … »

Pour longtemps encore... Entouré de ses amis, l'*abat*, assisté de son *abadessa*, était chargé d'organiser la *vota* annuelle, d'engager et payer les musiciens, d'acheter les prix pour récompenser les gagnants des jeux qu'il fallait préparer, puis de présider à la fête et d'en assurer le bon déroulement[33].

1754 : « … *On note, au XVIII^e siècle, une évolution du rôle de l'abbé de la Jeunesse ; jusqu'à la fin du XVIe siècle c'est une charge élective qui, dans le cursus municipal, précède celle de consul » (note d'Anny Herrmann : voir sa Bibliog. op. cit. p. 444)*.

1757 : « *Le rituel de la fête votive demeure stable. Les abbés et abbesses encadrent la Jeunesse. Les compétitions sportives avec les villages voisins stimulent la sociabilité...* ».

Si elle est de nos jours presque partout uniquement laïque, à cette époque la fête locale était fortement teintée de religion. C'était dans une église toute décorée de fleurs que l'office religieux était célébré en l'honneur du saint patron. À l'issue de la messe, on assistait à la procession et à la bénédiction de chaque maison du village. Après le recueillement et les prières, place à la danse ! (*Claire Tiévant*).

Avant de passer à une vision plus sombre, terminons sur cette jolie narration de 1753 : « *Les piliers de la fête sont le rire, la danse et la bonne chère (mets et vins avec une grande convivialité). Les jeux sont ouverts à la jeunesse des communautés voisines (Le Cailar, Congénies, Calvisson...). Le calendrier festif s'inscrit autour de trois manifestations juvéniles : le carnaval, à la fin de l'hiver ; le mai, au printemps ; et la fête votive, l'été, avec sa composante religieuse et populaire, formule originale et consensuelle. Les épreuves sportives s'articulent autour des différentes classes d'âge ; les gagnants sortent de familles élitaires...* ».

Prion signale néanmoins un viol effectué par quatre jeunes hommes sur la servante du vicaire d'Aigues-Vives (21 février 1745) ; une batterie de plusieurs femmes en *quatre rounds* avec effusion de sang (14, 15, 16, 17 août 1755) et des querelles de personnes « dues à l'époque » (19 mars 1749, janvier-février 1753…) ; c'est cette question d'*époque* que nous examinerons très succinctement avant de clore cet article.

Charivaris

Le charivari... enfin ! On pourrait aisément écrire là-dessus un gros ouvrage. Il s'adresse non seulement aux veufs et veuves qui se remarient (c'est le leitmotiv) mais aussi aux maris battus par leurs femmes ; aux avares, notamment dès la période enfantine, aux parrains et marraines chiches de dragées et de sous ; aux étrangers qui, venus s'installer ou même de passage, ne paient pas la *bienvenue* ; aux filles folles de leur corps ; aux femmes adultères ; aux ivrognes invétérés, brutaux et tapageurs ; aux dénonciateurs et calomniateurs ; aux maris qui courent trop le guilledou ; bref, à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, excitent contre eux l'opinion publique de la communauté locale[34].

Le charivari, c'est une forme pure, un jaillissement. C'est ce qui se passe lorsque les commentaires mondains ou superflus des adultes (qui, en privé, cherchent seulement à produire leur petit effet !) s'épuisent… la « bonne compagnie » s'essoufflant à *crier* isolément, sans réel auditoire, ses points de vue édulcorés, partiaux et donc contradictoires sur telle situation. Alors, par-delà ce concert d'euphémismes, la parole vocale ou instrumentale des jeunes gens solidaires va se lâcher *publiquement* pour qu'enfin eux « en » parlent crûment et chacun pour soi : car leur vacarme personnel cherche (là

31 Le marquisat d'Aubais est formé de cinq *clochers*, dont Aigues-Vives est exclu car il appartient au marquis de Calvisson.

32 Prion, Pierre, *op. cit.*, voir les p. 247-248 (Aigues-Vives, 1753) ; 249-250 et 387 (Aubais, 1753) ; 274 et 395 (*ibid.*, 1754) ; 307 et 404 (*ibid.*, 1756) ; 319 et 408 (*ibid.*, 1757).

33 Tiévant, Claire, *Vivre en pays gardois*, éditions i.d.p., 1984, p 96-97. Lorsque la Révolution abolira le système des *abbayes de la jeunesse*, ce seront les conscrits de l'année qui prendront le relais des *abats* pour organiser les fêtes au village.

34 Van Gennep, A. *op. cit.*, t. I, p. 188-189 ; sur les dragées, voir t. I, sect. I, § 3, p. 138-139 (*cf. Le baptême, p. 124 à 142*).

aussi !) à couvrir le chahut des autres attroupés. La compensation en argent que l'abbé de la Jeunesse réclame ne représentera que le prix de leur silence sur une « indignité ».

v. note 33 Claire Tiévant, Vivre en pays gardois, éditions i.d.p., 1984, illustration p. 24

On disait *chalivali* en 1310, mais la forme *charivari* se rencontre déjà au XIVe siècle chez Froissart, Chroniqueur de la sinistre catastrophe du « Bal des Ardents » (29 janvier 1393), qui survint lors du remariage d'une dame d'honneur de la reine Isabeau de Bavière ; de même chez Eustache Deschamps (1346-1406). De 1336 environ date la miniature d'un charivari avec masques[35]. Citons aussi le *Roman de Fauvel* (1310-1316), œuvre musicale blasphématoire et critique de Gervais du Bus (notaire de la Chancellerie royale à Paris), satire amère sur l'état déplorable des cours française et papale d'Avignon, laquelle œuvre nous donne le ton : *Ci s'ens(u)ivent sotes chansons que ceus qui font le chalivali chantent parmi les rues*. Si l'on en juge par *L'AUTR'IER DE HORS PINGUINI*, elles sont pires que les « chansons immodestes et quelquefois deshonnêtes », pire que les chansons dites grivoises : ce sont des chansons « infâmes », de corps de garde !

Empruntons au Bâlois Thomas Platter, voyageant en France à la fin du XVIe siècle[37], cette saisissante description des « *vacarmes du chalifary, un genre de chahut auquel on procède en Languedoc devant les maisons des nouveaux mariés* » :

« *Ce mot de chalifary vient du grec. Cela veut dire quelque chose comme casser la tête des gens*[38]. *On y a recours quand un jeune célibataire épouse une vieille veuve ; ou bien vice versa, quand une jeune fille se marie avec un vieux veuf. Dès lors, la bande des jeunes se rassemble en ville, en assez grand nombre. Chaque participant va jouer d'un instrument spécifique : vieux chaudron pour l'un, poêle pour l'autre, tambour pour un troisième, et puis encore un sifflet, une cuiller dans son pot à sel, une corne de vache, etc. Tout ce monde se rassemble devant la maison où dorment les mariés et, à minuit, ils commencent à jouer de leurs instruments. Chacun entreprend de faire entendre des cris et des chants affreux, ou de déclencher du tapage. Cela fait un désordre et un bruit incroyables. Il n'y a pas un voisin qui puisse fermer l'œil, et ce jusqu'à une distance d'une douzaine de maisons à partir de la demeure des mariés. Les chahuteurs s'arrangent aussi pour que la rue soit infectée d'une telle puanteur qu'il n'y a pratiquement personne qui puisse supporter ça. Ils persistent tellement dans ces festivités scandaleuses – chaque nuit pendant une, deux ou trois heures, et même jusqu'au lever du jour – qu'au bout du compte les nouveaux époux finissent par se mettre d'accord avec eux et leur donnent une douzaine de couronnes [= trente-six livres tournois], un peu plus ou un peu moins, selon les disponibilités financières du couple. La bande des jeunes consomme ensuite cet argent sous forme de mangeailles. À terme, le mari et la femme sont laissés en paix.*

« *Ces charivaris sont cause, à mainte reprise, de querelles inextricables. Ainsi à Uzès : plusieurs personnes, qui s'accompagnaient d'excellente musique, voulaient accueillir de façon courtoise un couple de nouveaux époux. Cependant, les charivaristes firent du sabotage au moyen de leur vacarme habituel. Dans la bagarre, l'un des musiciens fut poignardé par un chahuteur. Du coup, les charivaristes furent tous condamnés à mort. Mais ils avaient pris la fuite. On a donc interdit expressément cette pratique chahuteuse. Cela n'a pas empêché qu'elle continue* ».

35 Van Gennep, A. *op. cit.*, t. I, sect. IV, § 12, p. 534 (*cf. Coutumes particulières, p. 527 à 556*). Les exécutants s'affublent le plus souvent d'oripeaux ou se déguisent en portant des masques pour ne pas être reconnus de leurs victimes au cas où celles-ci voudraient porter plainte pour extorsion illégale de fonds (*ibid.*, p. 528 et 529). La miniature est conservée à la BnF mss. français, n° 146, fol. 36 v°.

36 *Le Roman de Fauvel*, Clemencic Consort, Harmonia Mundi, 1994, enregistrement : novembre 1975. Le personnage de l'âne fauve Fauvel est une figure symbolique pour tromperie et vilainie.

37 Le voyage de Thomas Platter 1595-1599 t. II, Fayard, 2000 – Chap. II, Occitania, p. 345.

38 Selon le comte de Villeneuve (1826), le mot grec *chalybarion* désigne le bruit obtenu en frappant sur des vases d'airain ou de fer (*chalybs*) ; après lui Littré cite *chalybaria*, chaudrons ; *-vari* exprime une sorte de tumulte.

Le Roman de Fauvel, pochette du disque vinyl, Clemencic Consort, Harmonia Mundi, 994, enregistrement novembre 1975.

Comme toutes les autres manifestations bruyantes sur la voie et la place publiques, le charivari aux veufs a été interdit par les pouvoirs chargés de l'ordre, d'abord par les conciles et les synodes, qui le regardaient à quelque degré comme une survivance païenne, puis par les rois, les gouverneurs et les parlements provinciaux, enfin par le Code pénal, article 479. Ce dernier ne fait pas de détail : la seule présence sur les lieux suffit à rendre complice et punissable (au même degré que les auteurs du délit) celui-là même qui n'aura été porteur d'aucun instrument sonore ou discordant !

Malgré ces défenses, qui s'échelonnent depuis la fin du XIII[e] siècle jusqu'à nos jours, le charivari aux veufs est resté dans les mœurs populaires sous la forme d'une sorte de droit incoercible de caractère local, sur lequel les pouvoirs publics ne posséderaient même pas un privilège de regard, attendu qu'il s'agit de punir un acte qui blesse la collectivité. D'ordinaire, cependant, les affaires de ce genre ne sont produites que devant les juges de paix qui, mieux au courant des mœurs locales que les autres juges, renvoient de préférence charivariseurs et charivarisés dos à dos[39].

Autre relation, celle du chanoine Bruyère[40] : « *En 1608, des incidents se produisirent* [à Alès], *causés par le vacarme que faisait pendant la nuit une partie de la Jeunesse. Une patrouille, dirigée par les consuls, rencontra, à deux heures du matin, plusieurs jeunes gens déambulant à grand bruit dans les rues, avec un tambour et des instruments à vent. Ils continuèrent, malgré les observations qui leur furent faites ; l'un d'entre eux alla même jusqu'à diriger la pointe de son épée sur la gorge du troisième consul, Elzias Maurin, en blasphémant le nom de Dieu. Le lendemain, mettant le comble à leur audace, ils firent proclamer le nom des consuls à tous les carrefours avec le cornet d'un porchier. Nous ne savons comment le Conseil de ville réagit et de quelle manière se termina l'affaire* ».

Enfin, celle de Corinne Potay[41] à propos de la haute main du « roi du papegaï » sur les charivaris :

« Cette coutume concerne les personnes dont l'union est un peu *réprouvée*, pour l'essentiel les veufs et veuves désirant convoler à nouveau, *manquant ainsi à la fidélité envers l'épouse ou l'époux défunt*. Le charivari est une manifestation nocturne, tenue sous les fenêtres des nouveaux mariés, organisée par les jeunes et mêlant couplets désobligeants, sarcasmes, quolibets et même injures : *à la fois rituel expiatoire et punition infligée aux vivants, il est censé apaiser l'âme du conjoint décédé* ». Les charivariseurs se feraient donc les interprètes du conjoint ou de la conjointe défunts. Par endroits, on dit bien que la morte vient tirer la nouvelle femme par les pieds, ou bien tenter de la rendre stérile… mais alors il vaudrait mieux recourir au sorcier (ou au conjureur de sorts) que payer des droits à la Jeunesse ![42]

39 Van Gennep, A. *op. cit.*, t. I, p. 530. Les Statuts synodiaux d'Avignon de 1337 interdisent le *chal varicum*, alors pratiqué dans l'église même au moment de célébrer l'union ; lire (parmi d'autres extraits citant des peines allant jusqu'à l'excommunication) le texte intégral dans du Cange, *Glossarium* t. II, *Chalvaricum*, p. 301). Ceux du diocèse de Langres de 1421 ajoutent que des individus masqués insultent alors « avec des clameurs terrifiantes » … Le Code pénal (1853, livre IV, 479) déclare : « Seront punis d'une amende de onze à quinze francs inclusivement … 8° Les auteurs ou complices de bruits ou tapages *injureux ou nocturnes*, troublant la tranquillité des habitants »; cependant seule la jurisprudence se révélera capable de commenter et interpréter les dispositions textuelles, sages et simples, du code…

40 Bruyère, Chanoine Marcel, *Alais capitale des Cévennes*, Nîmes, 1948, p. 179.

41 Potay, C., *op. cit.*, p. 39-40.

42 A. Van Gennep, *op. cit.*, t. I, p. 533 : il y envisage un *charivari protecteur*, capable d'écarter les influences dangereuses, ce qui serait mieux adapté à un jeune couple missionné pour procréer et vivre heureux en famille et en ménage. F. Benoît (*op. cit.*, p. 141), lui, situe son origine dans un rituel très complexe, maintenu par les communautés villageoises : les violences faites à l'époux au

L'idée est néanmoins intéressante dans la mesure où elle recoupe des croyances religieuses. Dans certains pays, notamment pendant les cinq ou six premiers siècles du christianisme, ce n'est pas tant le remariage des veufs qui a été interdit que celui des veuves, en vertu du principe de propriété du mari sur la femme et en vertu de ses besoins sexuels qui, selon des conceptions primitives répandues, persistent après la mort, dans l'Au-delà. Ces deux éléments ont déterminé (sous une forme mitigée) l'interdiction du remariage des veuves. Du point de vue chrétien le sacrement du mariage ne peut pas être renouvelé, du moins les théologiens en ont décidé ainsi pendant longtemps ; mais, sur ce point, le droit canon a été peu à peu modifié. Plus généralement, on constate chez tous les peuples que lors d'un remariage, le scénario nuptial est fortement réduit, non seulement, comme le remarquait déjà Plutarque, parce que l'épouse n'est plus vierge et par suite n'a plus à être l'objet de certaines cérémonies de protection et de transfert social, mais aussi parce que le veuf a déjà subi ces cérémonies lors de son premier mariage[43].

La promenade sur l'âne etc.

Dans les structures traditionnelles, la femme était apparemment soumise aux ordres de son mari pour tout ce qui concernait les grandes décisions prises au cours de la vie. Mais elle conservait une certaine liberté dans la tenue de la maison et plus particulièrement auprès de ses enfants. Lorsqu'une femme menaçait ouvertement cet ordre des choses en dominant son mari, tout le village s'en mêlait et profitait de telle ou telle festivité pour faire honte au mari au cours d'un charivari dit *païado* : il était promené à dos d'âne à travers tout le village, tourné vers l'arrière et tenant la queue de l'animal en main (car le charivari représente le monde à l'envers !), sous les quolibets et les plaisanteries[44].

On découvre mention de ces *paillades* dans les *Plaintes et placets* des diocèses de Languedoc. Ainsi en 1751 à Buzet on « fait courir l'âne » pendant le carnaval : il est dirigé contre un homme battu par sa femme *(a)* ; en 1760 à Buzignargues, à un mari que sa femme avait maltraité en public *(b)* ; en 1785 à Aigues-Mortes, accompagné de chansons injurieuses contre un artisan qui a « souffert que sa femme l'ait battu » *(c)* (mais il s'agit souvent d'un homme ivre). Ou encore à Gignac, en 1753, défense est faite le 15 août de promener à Gignac une machine « semblable à un âne », ce qui amène ordinairement de grands désordres *(d)*[45].

Reste à comprendre l'obligation, en Languedoc notamment, pour les jeunes mariés de se faire promener à l'envers sur un âne entre deux Mardi-Gras (jour de licence par excellence). Ce traitement ignominieux n'était-il réservé qu'aux jeunes ménages n'ayant pas eu d'enfant dans la période « des calendes de mars en calendes de mars » selon le comput ancien ?[46]. Parfois, le populaire ne considérait le mariage comme réellement complété que si, dans les mois suivants, il y avait un enfant ; et comme la terminaison de l'année nuptiale était située à une date fixe tombant surtout en Carnaval-Carême, ou variable comme celle de la fête patronale, nous tiendrions l'explication si… le même traitement n'était aussi réservé aux étrangers de passage[47].

Carnaval, 15 août ou fête votive…

La promenade à rebours sur un âne ou *assouade* est signalée dès le haut Moyen Âge à peu près partout en France comme une manifestation publique mais d'une exécution somme toute épisodique, au point que dans tous les villages on précise à quelle date exactement elle se produit, les maris battus par leur femme étant, en fait, relativement rares[48] !

Enfin, vivace encore avant la Grande Guerre et rituelle lors des fêtes votives de nos contrées, la *coussa d'ase* (course à l'âne) était récompensée ainsi : une bride pour le vainqueur et pour le dernier arrivé, s'il voulait obtenir un prix : faire le tour du village monté à rebours sur la bête et la conduisant en lui tirant la queue[49]. On imagine la honte belliqueuse des villageois circonvoisins, « ayant perdu le pas » si l'épreuve tombe sur l'un des leurs.

Alors qu'il s'en retourne à Montpellier par Aix, Avignon, Orange et Nîmes, Thomas Platter assiste

moment de l'union ont pour effet d'affirmer les forces du conjoint.

43 A. Van Gennep, *op. cit.*, t. I, p. 534. Plutarque : *Quœstiones romanœ*, Question CV : « Pourquoi les filles ne se marient-elles pas d'ordinaire les jours de fête, bien que les veuves le fassent ? ».

44 C. Tiévant, *op. cit.*, p 24.

45 Arch. dép. Hérault, *Plaintes et placets…*, *(a)* diocèse de Toulouse, C 6851 ; *(b)* diocèse de Montpellier, C 6788 ; *(c)* diocèse de Nîmes, C 6824 ; *(d)* diocèse de Béziers, C 6703. Sur le rôle de cette machine de Carnaval, analogue au cheval appelé *Bidoche*, voir Van Gennep p. 765-766.

46 Van Gennep A., *op. cit.*, t. I, sect. I des Cérémonies périodiques, § 8 p. 904 (*cf. Cycles de Carnaval-Carême : p. 739 à 964*).

47 Van Gennep A., *op. cit.*, t. I, p. 523 et 526-527. Le dernier (au sens péjoratif) marié était aussi concerné. Quant aux étrangers de passage (qui ne payaient pas la *bienvenue* ?), ils devaient aux mariés de l'année un réveillon spécial à Noël.

48 Van Gennep A., *op. cit.*, t. I, p. 531.

49 Hugues, A. et Roux, A., *op. cit. : la Vota*, p. 203-204.

le 24 février 1597, en passant à Pont-sur-Sorgues, « à *l'enterrement* du carnaval, représenté par un mannequin de paille qu'on promène sur un âne par toute la ville, et qu'on finit par précipiter dans la rivière »[50].

L'année précédente, se trouvant à Avignon, il avait minutieusement. décrit les mascarades du Mardi gras, 25 février ; le lendemain 26 (mercredi des Cendres), pendant qu'au long des rues de nouvelles mascarades courent et dansent, il va au palais pontifical, au logement du légat, voir défiler longuement une procession magnifique. Fatalement, à un moment ou l'autre, les mascarades (« un débris honteux du paganisme ») tombent pile sur la procession et elles se rangent pour la laisser passer : « *c'était la moindre des choses, car je crois bien que cette pieuse procession a été instituée pour pallier, par des prières, les déguisements délirants des carnavaliers* »[51].

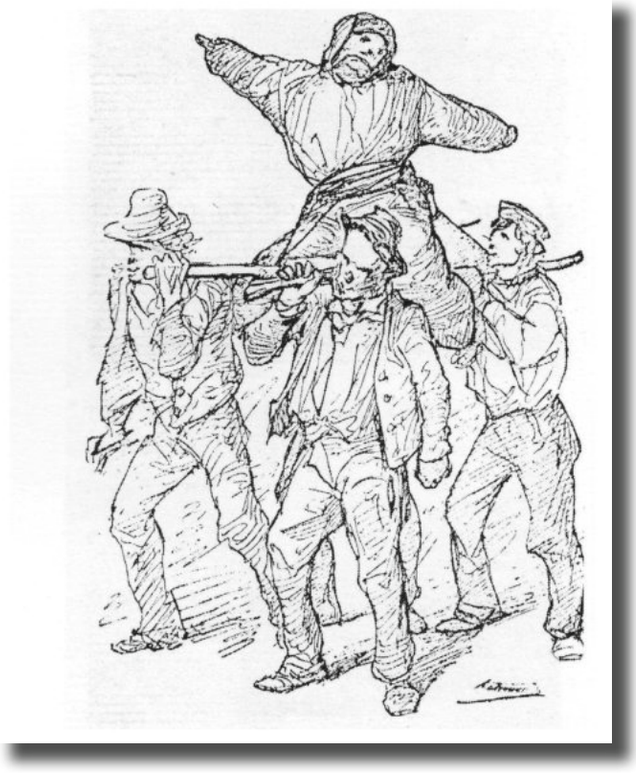

v. note 50, Claire Tiévant, Vivre en pays gardois, éditions i.d.p., 1984, illustration p. 100

Avant d'être exécuté, Caramantran (personnification de Carnaval) était jugé sur la place publique : on l'accusait de tous les maux et la peine capitale était prononcée. Pendu, brûlé, ou noyé dans la proche rivière, Caramantran était mis à mort devant un public, qui chantait un couplet traditionnel (nota pour information : je possède deux versions de la cérémonie, dont l'une du chant en patois seulement, avec sa traduction française ; l'autre est en patois du Malgoirès (sans la traduction) commençant par le texte du jugement de Carnaval (Lou Jujamen du Carnaval) suivi du couplet traditionnel, version locale, plutôt grossière) (A. Hugues et A. Roux, v. note 20).

La valeur théâtrale des charivaris dramatisés peut quelquefois prendre des formes très grossières. Lorsque les mariés sont représentés par des mannequins auxquels on donne des postures puis on fait faire des gestes comiques, la scène prend parfois l'aspect d'une parodie des noces, de caractère *compensatoire*, étant donné que pour les remariages le scénario nuptial est fortement réduit dans la pratique[52].

Le mannequin obscène réservé au charivari des adultères… la paille qui signale la fille de mœurs légères[53] … la figure de paille du charivari des remariages… la botte de paille, symbolisant la chevelure, ou bien un simulacre de la coiffe de l'ex-future qu'on brûle pour sauver l'honneur de l'amoureux évincé (et dans la situation inverse, c'est un chapeau d'homme)… la parodie des bans sous forme d'un mannequin qu'on dépose sur la fenêtre des vieilles filles, représentant l'amant qui les a délaissées ou un vieux de la commune dont aucune fille ne voudrait… le mannequin qu'on fait flamber devant le galant évincé ou le fiancé dont la promise a décidé la rupture, préférant épouser un étranger… constituent des actes très insultants. Mais n'oublions pas qu'en dépit de leur cruauté, le seul but reste que la victime de ces farces dramatiques les accueille de bon gré et paie à boire à ses bourreaux.

La paille qu'on brûle… le licencieux Carnaval avec l'exécution d'un mannequin, accusé de tous les maux (*voir A. Hugues et A. Roux, Lou Jujamen dou Carnaval et Claire Tiévant*) … la procession des Rogations (jadis fête de la Jeunesse) où le clergé bénissait les terres porteuses de la prochaine

50 Ceci est la traduction publiée à Montpellier, chez Camille Coulet, en 1892, p. 320. Mais le texte établi grâce aux soins d'E. Le Roy Ladurie diffère quelque peu : « les festoyeurs bourraient de paille un bonhomme en forme de mannequin, ou une espèce de croquemitaine ; ils le promenaient dans toute la ville … et, à la fin, en ville toujours, ils précipitaient cet épouvantail du haut du pont dans la rivière : c'était leur manière à eux de noyer le carnaval » (*op. cit.*, p. 268). À Nîmes, où il représentait un homme nu avec les attributs de son sexe, on le précipitait dans le bassin de la Fontaine, (F. Benoît, *op. cit.*, p. 230) . Noyer convient aussi bien que brûler, puisqu'il s'agit d'une parodie d'enterrement.

51 Th. Platter, *op. cit.* p. 168-169.

52 Van Gennep, A. *op. cit.*, t. I, p. 531.

53 Beaucarnot, Jean-Louis, *Ainsi vivaient nos ancêtres*, 1989, p. 207 ; pour les autres informations de ce paragraphe : A. Van Gennep, *op. cit.*, t. I, *La demande officielle et la fixation de l'accord*, p. 272 et *La situation sociale des fiancés*, p. 277-281.

récolte… les célébrations de Mai et le repère de la date de l'Ascension[54] … le rôle ambivalent de l'âne… tout cela semble illustrer les rituels immémoriaux du « bouc émissaire », afin d'exorciser tous les maux de la cité et dont le sacrifice rend la force végétative à la terre, et à la fécondation, en passant par une purification. Ici, l'homme n'est point spectateur mais cherche à représenter le drame de la lutte entre les forces de mort et celles de résurrection : il concourt rituellement, depuis l'Antiquité, aux forces de vie et contraint la terre à revêtir son manteau de verdure, associant la vie collective du village au drame des saisons (*ainsi l'affirme F. Benoît*).

Le charivari aux veufs et la promenade sur l'âne doivent être *tous deux* regardés comme le paiement d'une contravention à la norme sociale, cérémonielle et locale. Des vindictes publiques s'exercent exactement de la même manière à l'égard d'autres individus contrevenant aux mœurs sur d'autres points. Tout fiancé ou marié, par exemple, qui refuse de payer à la Jeunesse les droits accoutumés, à un moment ou à un autre du scénario nuptial, se fait donc faire un charivari.

Pierre Prion livre le récit du charivari « le plus extraordinaire du monde », que nous abrégeons pour éviter prolixité[55] : le 4 février 1745, un tanneur de Sommières, veuf, âgé de 65 ans, épouse à Aubais une demoiselle qui n'en que 44 (… ce qui fait ensemble 109 ans). Le futur n'a point fait de libéralité telle qu'il devait et « sur cette mesquinerie qui les a offensés », 117 jeunes gens se sont attroupés et ont fait des barrières afin que les mariés ne puissent sortir du village sur leur char de Vénus (!) Et, bien qu'il s'agisse de « tant d'affronts contre ces *vieillards* », tout le peuple d'Aubais est sorti de leurs maisons pour se réjouir de ce spectacle avilissant… Le *nymphon* et la *nymphé(e)* prennent une route détachée mais se font rejoindre par les jeunes hommes et la petite jeunesse (*les enfants*). Les chevaux sont épouvantés, on jette de la boue. Dix ou douze mécontents montent sur l'arrière du véhicule et, par effet de contrepoids, le brancard s'élève en l'air, avec le cheval du timon désappuyé et entre deux airs… Plus loin sur la route de Sommières, les charretiers et les bergers ont barré le chemin et font charivari avec des sonnailles[56] … la populace leur crie des huées… des tombeaux garnis de cierges allumés sont exposés sur le passage du couple… les charivariseurs entravent les bras du marié avec des cordes, le mettent à la tête de la cavalcade et le font ainsi entrer à Sommières pour être exposé à la risée et aux huées du peuple.

On fait aussi charivari à l'étranger qui, le jour de la fête patronale, ne veut pas se soumettre à l'impôt d'usage. De même encore aux filles qui délaissent un amoureux, estimé par ses compatriotes, pour épouser un homme plus riche, trop âgé ou étranger… aux filles qui mènent une vie déréglée… aux fiancées qui se présentent enceintes à la bénédiction nuptiale en voile blanc ou avec d'autres insignes dits de virginité… au garçon qui est censé se vendre à une fille ou à une veuve riches [57]… aux femmes mariées convaincues d'adultère… aux maris cocus[58] … aux filles qui ont un homme marié pour amant.

Nous avons naguère traité[59] de l'exécution en 1381 d'une femme *adultrisse* et *murtrisse de son mari* ; la sentence précise que la coupable sera promenée sur un âne à travers les places et carrefours de la ville d'Aubussargues (proche d'Uzès) et conduite aux fourches patibulaires du lieu… proches du cimetière des Quayrades, duquel la « promenade » s'écarte sciemment de crainte de polluer ce lieu consacré. Car n'oublions pas que lorsque l'Église entreprend de veiller au salut des morts l'espace funéraire destiné à l'ensemble des défunts de la population, attenant à l'église, est consacré comme cette dernière. Ceux qui n'ont pas

54 La fête de Pâques tombant le dimanche qui suit la pleine lune de printemps (soit entre le 22 mars et le 25 avril) et l'Ascension se célébrant 40 jours après le dimanche de la Résurrection, elle se situe donc entre le 30 avril et le 3 juin.

55 Prion P., *op. cit.*, p. 125-126. La « compagnie des charivariseurs » est particulièrement bien organisée : elle s'appuie sur la population d'Aubais, les habitants des deux métairies du marquis et la « populace » de Sommières. Ce n'est pas la seigneurie qui est visée mais son juge qui est contesté : un important propriétaire, « cacique » local et frère de la mariée.

56 Comme on l'observe lors des transhumances, les sonnailles existent en quatre gammes accordées à un ton différent : le bouc châtré (de quatre ans) porte une grosse cloche sphérique en forme de fleur de muguet ; la chèvre (à sa suite) la clochette ou la clarine, (puis) le mouton la sonnaille, plus petite et de forme aplatie, l'âne (toujours en tête) la clochette rivetée ; certaines brebis portent la sonnette et les chiens le grelot.

57 Van Gennep, A. *op. cit.*, t. I, p. 527-528, 535, 538. On chante en criant au vieil époux : « Charivari, Un vieux chat et une jeune souris » ou bien à la femme hors-saison : « Dis donc vieille carcasse – Veux-tu pas nous payer – Les droits de la badôche – Aux enfants du quartier – Nous sommes des bons drôles – Des garçons sans souci – Il nous faut des pistoles – Ou bien charivari ! » (la badoche est une association professionnelle liée aux corporations). Ce sont là des allusions injurieuses à la persistance chez certains vieux et certaines vieilles de l'instinct sexuel et de l'érotisme. (Comment auraient-ils su qu'une prostate irritée, qui commence à s'user, envoie des signaux trompeurs ?)

58 Prion P., *op. cit.*, p. 174 et notes 11 et 12 p. 364 : Le 19 mars 1749, six jeunes hommes d'Aubais criminels (cinq desquels seront constitués prisonniers) sont convaincus d'avoir enfoncé une porte et une fenêtre et d'avoir nuitamment traité un boulanger de cocu et son épouse de catin ; ils sont « décroués » sept jours après. la Jeunesse se charge donc, d'une manière informelle et illégale, de faire respecter les valeurs conjugales appartenant à la communauté. Elle s'agite encore huit jours après malgré la présence du marquis – *et cela bien avant les années 1770, où le tumulte sera quasi permanent…*

59 Pieters J.-G., "L'exercice de la justice en Uzège vers la fin du XIVe siècle", *Archives et patrimoine*, H. S. n° 1, Uzès, septembre 2010.

ici leur place : juifs, infidèles, mauvais chrétiens ou morts sans repentir, païens, hérétiques, excommuniés, suicidés… ceux-là ne méritent que « la fosse à fumier », « *la sépulture de l'âne* » (réminiscence biblique !) ou encore « *les prés de l'âne* ».

Âne ou cheval (auquel une antique superstition attache un rôle magique)[60] ? À Uzès, dans les années 1670, le sculpteur-menuisier Pierre Subleyras a fabriqué « *un cheval de bois pour la ville, pour y exposer les femmes mal vivantes* ». Le samedi 22 mars 1674, le consulat délibère à propos d'une récidiviste que, pour éviter « *le scandalle public de sa vie débordée fut emprisonnée de leur ordre depuis quatre a cinq jours, et ce jourd'huy en plain marché après l'avoir lesd Srs Consulz faite raser et attaché de plumes de coq sur sa teste accompagnée de leurs valets de consulz & de leur trompette publique sonnant de sa trompette lad Annette a esté chassée & sortie de la présente ville avec ignominie* »[61].

60 *Évangile* (non canonique) *selon Philippe*, (113) : « L'être humain s'unit à l'être humain ; le cheval s'unit au cheval ; l'âne s'unit à l'âne. Les individus appartenant à une race s'unissent [à] leurs congénères […] Si tu deviens cheval, âne, bœuf, chien, mouton ou quelque autre animal parmi ceux qui sont à l'extérieur et ceux qui sont en bas, ne pourront t'aimer ni l'homme ni l'esprit, ni le verbe, ni la lumière, ni ceux qui sont en haut, ni ceux qui sont à l'intérieur. Ils ne se reproduiront pas en toi et tu n'as aucune part avec eux ».

61Arch. com. Uzès, GG 16 et BB 10, fol. 497 v° .

Courrier des lecteurs

1) Gérard Gui sur Jean-Pierre Chabrol

Jean-Pierre Chabrol prend la direction du festival « Parole d'Alès » en 1989 à la suite d'Henri Gougaud qui en fut le créateur avec le maire de l'époque Gilbert Millet.

Affable, rigolard, parfois sarcastique, le bonhomme est attachant et c'est dans ces relations de travail pendant deux ans que je vais vraiment le découvrir. Quasiment tous les mardis pendant des mois, il vient au théâtre travailler avec Marie-Claire Gelly qui en est l'administratrice et s'est aussi trouvée bombardée administratrice de « Parole d'Alès ». Mais auparavant il fait le tour des bureaux. Salue chacun et termine toujours par le mien où, à chaque fois, il se met à me raconter une histoire. Il doit me juger bon public et tester sur moi quelques idées. Des moments délectables.

Pour cette première édition sous sa houlette, en contraste avec les précédentes très « parisiennes », il recentre la programmation sur la culture cévenole, noblesse oblige. Il clame, reprenant Marcel Pagnol, : « Parlons de nous et nous serons universels ! » Plus de spectacles invités, mais des créations à partir de notre passé ancien ou plus récent.

Une seule exception. Jean-Pierre a prévu un hommage à Fernand Raynaud. Mort en pleine gloire à quarante-sept ans au volant de sa Rolls-Royce, l'humoriste auvergnat a laissé un souvenir impérissable à son public. Plusieurs artistes amis ont été pressentis. Sur la même affiche : le belge Ronny Couteure, le suisse François Silvant, Rufus, Gilbert Lafaille, Francis Lemarque, Jean-Paul Farré, Claude Alranq et Anne Clément (deux figures du Théâtre de la Carriera), et Chabrol lui-même. Chacun a appris et répété un ou deux sketches de Fernand. Pour le final de ce spectacle inédit ce sera tous en piste avec le «Défilé militaire» où Fernand Raynaud donnait la pleine puissance évocatrice de son talent de mime.

Quelques semaines avant l'échéance, Jean-Pierre revient me voir.

«*Je cherche depuis des semaines la musique exacte du sketch de Raynaud. J'en ai entendu de la musique militaire de mes deux, mais rien ne colle. Même Roche du «Troubadour»* (le disquaire de la rue Beauteville) *ne sait pas ce que c'est. Marie-Claire me dit que s'il y a en un qui peut trouver c'est toi.*»

Ah bon ? Ce n'est pourtant pas le genre de musique que je préfère. Loin de là. Et sans le titre c'est très compliqué. Silence. On se regarde. On réfléchit. Et j'ai une idée. Sur le minitel (oui je sais mais on n'avait que ça à l'époque) je cherche le numéro de téléphone de l'INA (Institut National de l'Audiovisuel). Je demande à parler à un responsable des archives télévisuelles. «Je vous passe la conservatrice». J'explique à la conservatrice que je travaille pour le Festival «Parole d'Alès» avec Jean-Pierre Chabrol…

– Jean-Pierre Chabrol, le conteur ?

– Oui

– Pas possible ? Je suis une fan, j'ai lu tous ses livres, vu et revu toutes ses émissions de télé.

Comme j'ai mis le téléphone en position haut-parleur, mon Jean-Pierre se redresse avec un large sourire de délectation.

– Écoutez madame, il est à côté de moi, je vous le passe.

Ça va durer plus de vingt minutes. Tous les compliments y passent, il est aux anges. Je me suis remis à mon travail. Il est sous le charme et commence un numéro de drague téléphonique qui se conclut par un rendez-vous à Paris.

– Je vous passe Gérard.

J'explique à la groupie ce que nous cherchons.

– Je ne vois pas comment je peux vous aider.

– C'est simple. Il y a eu dans les années soixante un « Palmarès de la chanson » de Guy Lux consacré à Fernand Raynaud. Je me souviens qu'il y jouait ce sketch. Alors si vous retrouvez cette émission, forcément, puisque c'est obligatoire, le générique de fin doit nous donner le titre de ce morceau.

– Je fais des recherches et je vous rappelle dès que j'ai trouvé.

Je raccroche. Jean-Pierre me fixe de ses yeux doux et laisse tomber :

– T'es pas la moitié d'un con, toi.

Je l'ai pris pour un compliment.

Grâce à la conservatrice nous avons pu retrouver le titre de la musique. Nous sommes retournés ensemble au «Troubadour» et avons déniché une cassette audio que je détiens toujours.

Quant au défilé de clôture… Totalement improvisé ce fut n'importe quoi.

2) Réponse de Michel Wienin à Laurent Delauzun, sur les fours à chaux

Le four à chaux en fosse, autrefois appelé rafor, rafour ou raffour, parfois raffoux en franco-provençal, d'où les toponymes et anthroponymes Le Rafour, Durafour, Raffournier… et même le Rat fort en Savoie ! Le mot est connu en ancien français et dériverait du gaulois rate, ratis = muraille + latin furnus. Donc le four à bâtir des murs. C'est une technique très répandue dérivant du four antique

et utilisée jusqu'à son remplacement par les fours modernes en élévation (XVI^{e}-XIX^{e} siècles).

La fosse est généralement creusée sur un versant parfois fort et recouverte par une voûte de blocs irréguliers assez gros supportant une charge de blocs entre lesquels les flammes peuvent circuler. Un feu violent est entretenu une cinquantaine d'heures jusqu'à ce que la voûte s'effondre d'elle-même dans la fosse. On peut alors laisser refroidir et sortir les cailloux de chaux (four de versant) ou éteindre directement dans la fosse (four de chantier). Ci-joint la photo d'un tel four éventré par une carrière de granulats (grèzes de versant) à Brissac dans l'Hérault (*forn caucièr* en occitan).

3) Réponse de Jean-Gabriel Pieters à Bernard de Fremenville, sur l'écriture d'Alès.

Note 21 : la graphie Alais est-elle bien attestée en 1583 ?

Aymon[(*)] donnant des détails sur le Synode d'Alès de 1620 (du 1er octobre au 2 décembre) mentionne l'appel interjecté par l'église d'**Alais** (*noter l'orthographe de ce nom, très rare à cette époque, souligne G. Liotard dans sa thèse sur Saint-Ambroix*), au sujet d'un pupitre qui a été posé entre les Bancs des Femmes, et pour lequel on s'est querellé et battu de telle sorte qu'il y a des gens en procès. (voir Aymon tome II, p. 176).

[(*)]Aymon, *Tous les Synodes Nationaux des églises Réformées de France*, auxquels sont joints les mandements Roiaux, et plusieurs lettres politiques sur ces matières Synodales intitulées Doctrine, Lutte, Morale, Discipline, cas de conscience, erreurs, impiétés, vices, désordres, apostasies, censures, suspensions, anathèmes, griefs, apels, débats, procédures, décrets et jugements définitifs, concernant les édits de pacification et leurs infractions, les places de sûreté et leurs gouverneurs, les chambres mi-parties et leurs conseillers, les Assemblées politiques, les Collèges et leurs Régens, les églises et leurs pasteurs, les Consistoires et leurs membres, les Colloques … les Synodes …, mis au jour en deux volumes par Monsieur Aymon, Théologien et jurisconsulte Réformé. À La Haye chez Ch. Delo, 1710 …

Il est d'usage, pour les historiens (Bardon, Charvet, Bruyère…) d'adopter la graphie de l'époque de leurs travaux. Au fil du temps on trouve *Alesti* puis *Alest* en 1344 (d'après *Alesto*, nom mérovingien) ; *Alez, Allès* en 1435, *Alest* en 1641, *Alesto* en 1462. La ville s'est appelée *Alest* sous l'Ancien Régime puis la graphie *Alais* a prédominé jusqu'en 1926…

« Can Bigonès : lo republico mèro patrio »

par Madeleine Souche

CAN BIGONÉS
LO RÉPUBLICO, MÈRO POTRIO
Er : dé lo Porisièno

Enten, omoun din lo mountagno,
L'éco fidèle qué rédis
Dé lo Libertat lo coumpagno,
Lo Républic'ès o Poris.
Plonen, sus l'alo de la glouèro,
O tout Francés, lo tendro Mèro,
Crid'è dis : bénès,
Lou gal dél Golouès,
Dessus moun cur, si paouso, lou bésès,
Célébras so bictouéro ! (bis)

Din so sogiesso nous coumando
Nostré trobal d'oïma toujiour ;
O nostre cur ello démando,
Dé béïa lo nuech et lou jiour ;
Per qué lou paouré, dé misèro,
Périgué pa dessus lo terro ;
Dé tout respecta,
L'aoutel proutégia,
Nous tendré lo man, dé toutes nous oïma,
Ou boou lo tendro Mèro ! (bis)

Souffriguen po, qué lo béouso ottristado
Del paour'oubrié, plégué jous lo trobal ;
Soubenguen-nous qué déou estr'ojiudado ;
Sous effontets sou pupillés del gal.
Espéren pa qué daou lus pèro,
Siègou ménachs per la misèro.
Secouriguén lous
D'un cur giénérous ;
Lo Républic'ou boou, proutégien-lous,
Ou boou lo tendro Mèro ! (bis)
Dé l'estrongiè, tout en li répéten :
Solut o nostro Mèro ! (bis)

Sé l'énémic o lo frountièiro,
Lèbo la testo en ménacén ;
Quitten lo bilo et lo chioumièiro,
Républicains, toutés morchien…
Li foren mourdi la poulsièiro,
Lou gal li prendro so bonièiro.
En nous uniguen,
Leou trioumphoren
Dé l'estrongiè, tout en li répéten :
Solut o nostro Mèro ! (bis)

Cant viganès
LA REPUBLICA, MERA PATRIA
Air de « La Parisienne »

Entend, amont dins la montanha
L'ecò fidèle que reditz
De la libertat la companha,
La Republica es a París.
Planent, sus l'ala de la gloèra,
A tot Francès, la tendra Mèra,
Crida e ditz : venètz,
Lo gal del Galoès,
Dessus mon cur se pausa, lo vesètz,
Celebratz sa victoèra ! (bis)

Dins sa sagiessa nos comanda
Nòstre trabalh d'aimar totjorn ;
A nòstre cur èla demanda
De velhar la nuèch e lo jorn ;
Per qué lo paure, de misèra,
Perigue pas dessus la terra ;
De tot respectar,
L'autèl protegiar,
Nos tendre la man, de totes nos aimar,
O vòu la tendro Mèra ! (bis)

Sofriguen pas que la vèusa atristada
Del paure obrièr, plègue jos lo trabalh ;
Sovenguen-nos que dèu èstre ajudada ;
Sos enfantets son pupilhas del gal.
Esperen pas que dau lor pèra,
Siágon menats per la misèra.
Secorriguèn-los
D'un cur generós,
La Republica o vòu, protegen-los,
O vòu la tendro Mèra ! (bis)

Se l'enemic a la frontièra
Lèva la testa en menacent ;
Quiten la vila e la chaumièra,
Republicans, totes marchen…
Li faren mordir la polsièra,
Lo gal li prendrà sa banièra.
En nos uniguent,
Leu trionfaren
De l'estrangièr, tot en li repetent :
Salut ò nòstra Mèra ! (bis)

Chant viganais
LA REPUBLIQUE, MERE PATRIE
Air de « La Parisienne »

Entends, là-haut dans la montagne,
L'écho fidèle qui redit
De la liberté la compagne,
La République est à Paris.
Planant sur l'aile de la gloire,
À tout Français la tendre mère
Crie et dit : Venez,
Le coq (du) Gaulois
Sur mon cœur se pose, vous le voyez,
Célébrez sa victoire ! (bis)

Dans sa sagesse elle nous commande
D'aimer toujours notre travail ;
À notre cœur elle demande
De veiller la nuit et le jour
Pour que le pauvre de misère
Ne périsse pas sur la terre ;
De tout respecter,
De protéger l'autel,
Nous tendre la main, tous nous aimer,
C'est ce que veut la tendre Mère.

Ne souffrons pas que la veuve attristée
Du pauvre ouvrier ploie sous le travail ;
Souvenons-nous qu'elle doit être aidée ;
Ses jeunes enfants sont des pupilles du coq.
N'attendons pas que près de leur père
Ils soient conduits par la misère.
Secourrons-les
D'un cœur généreux,
La République le veut, protégeons-les,
C'est ce que veut la tendre Mère.

Si l'ennemi à la frontière
Lève la tête en menaçant ;
Quittons la ville et la chaumière,
Républicains, marchons tous…
Nous lui ferons mordre la poussière,
Le coq lui prendra sa bannière.
En nous unissant,
Nous triompherons bientôt
De l'étranger, tout en lui répétant :
Salut ô notre Mère ! (bis)

La Seconde République est proclamée à Paris le 24 février 1848 ; le samedi 4 mars, *l'Écho des Cévennes* rapporte au début de sa première page l'accueil chaleureux fait à cette proclamation dans l'arrondissement du Vigan.

Jeudi dernier à 2 heures du soir, le gouvernement républicain qui vient d'être établi à Paris a été proclamé solennellement dans nos murs. À cet effet les autorités judiciaires, civiles et militaires, ayant à leur tête M. le sous-préfet ont parcouru successivement les diverses rues de notre ville, précédées et suivies d'un grand concours de citoyens. Aux endroits indiqués, M. Amat adjoint lisait alors la proposition suivante adressée aux habitans du Gard par M. Émile Teulon, commissaire du gouvernement provisoire :

Le Gouvernement républicain a été établi à Paris. Il est déjà proclamé dans les villes voisines de notre département. Il sera accueilli avec de vives sympathies par plusieurs d'entre vous, avec calme et dignité par tout le monde. Les Républicains comprendront que le moment est venu pour eux de rendre à jamais la Liberté inséparable des idées d'ordre, de justice et d'humanité. Une cause où ne prévaudraient pas les principes qui président à toute civilisation serait une cause déshonorée […].

Républicains, que votre conduite consolide à jamais la confiance et la paix publique. Puisse une ère nouvelle d'Union et de Fraternité s'ouvrir pour tous les membres de notre chère Patrie ! Songez que le monde entier a les yeux sur vous et que l''histoire vous jugera un jour. Nîmes le 26 février 1848.

Monsieur Argelliés, collègue de M. Amat, s'adressait ensuite à ses concitoyens en ces termes :

Habitants du Vigan,
Vous venez d'entendre les belles paroles que le Commissaire du Gouvernement provisoire adresse aux habitants du Gard, vous leur accorderez votre entière sympathie, nous en avons l'intime persuasion, et vous ferez tous vos efforts pour maintenir, consolider parmi nous, cette paix et cette fraternité que le nouveau Gouvernement réclame à tous les cœurs français.

Vos magistrats se félicitent de l'union qui existe entre tous les citoyens de cette ville, où la concorde s'allie aux idées d'ordre et de sage liberté ; tout leur fait espérer que malgré la gravité des circonstances, rien ne viendra troubler la sécurité et la paix dont tout le monde sent de plus en plus la nécessité.

Que la devise nouvelle ***Liberté, Égalité, fraternité*** *soit toujours présente à vos esprits !*

Les cris répétés, « Vive la République ! », accueillaient chaque fois ces deux proclamations. Hâtons-nous de dire que tout s'est passé dans le plus grand ordre et la tranquillité la plus parfaite.

Les autorités de cette ville qui ont reçu dans la nuit de jeudi des marques flatteuses de sympathie, nous prient de remercier notre population de ces manifestations franches et cordiales.

L'Écho des Cévennes, le premier journal local du Vigan, a été créé en 1836 par l'imprimeur Jean-Pierre Argelliés, né le 29 mai 1791 dans une modeste famille viganaise, instituteur primaire et maître de dessin. Il devient imprimeur, lithographe, libraire et propriétaire de l'*Écho des Cévennes* ; il est conscient de la valeur de ses créations. « *Cet arrondissement nous doit, écrit-il, l'établissement d'une imprimerie et d'un journal. Nous devons à notre tour le maintien de l'un et de l'autre au bon esprit de nos compatriotes. Aussi faisons-nous des efforts par des améliorations constantes pour rendre ces deux établissements dignes du pays.* » Le journal est hebdomadaire et paraît le samedi sur quatre pages.

En 1848, Argelliés est un homme mûr de 57 ans. C'est un membre très actif de la communauté protestante. Il dote considérablement la bibliothèque du consistoire qui est constituée sous la Monarchie de juillet et ouvre largement les colonnes de L'*Écho des Cévennes* à la présentation de toutes les activités du protestantisme. Acquis aux idées républicaines, selon sa chronique nécrologique, il imprime certains opuscules pour défendre ses idées et participe à la vie politique locale comme adjoint au maire et conseiller municipal pendant plus de trente ans, « *dévoué et serviable soit comme simple particulier, soit comme fonctionnaire public.* »
C'est donc lui qui fait la proclamation que nous venons de lire.

Le *Chant viganais en l'honneur de la mère patrie* paraît le 11 mars après un récit de la Révolution parisienne dont le rédacteur fait une narration

détaillée au jour le jour, tout en regrettant que « *l'exigüité de notre format ne nous permette pas de raconter en détail tous les actes de ce grand drame qui s'est accompli en trois jours à Paris et qui s'est terminé par le plus éclatant triomphe de la liberté.* »

Le poème est une déclaration d'adhésion au régime républicain qui s'enracine dans la montagne provinciale, dans ce terroir viganais, qui fait sien, *écho fidèle*, la victoire de la liberté proclamée à Paris. C'est une République victorieuse, planant sur *l'aile de la gloire*. C'est la patrie qu'il faut défendre, contre *l'ennemi à la frontière*, la musique de *La Parisienne*[1] qui est celle d'une marche militaire allemande apporte des notes guerrières au chant viganais.

C'est aussi une *tendre Mère*, c'est une figure protectrice qui s'occupe jour et nuit de tous les Français, enfants, pauvres, ouvriers, veuves, la fraternité n'est pas inscrite dans ce poème comme dans le discours d'Argelliés à ses concitoyens, mais sa mise en pratique l'est avec l'allusion au *cœur généreux*, l'injonction de *tous nous aimer*. C'est une figure sociale qui veut soulager la misère, fait des enfants du pauvre ouvrier les *pupilles du coq*.

L'auteur célèbre l'union des Français qui doit faire triompher la République pour le bien de tous.

L'allégorie de Marianne, bien qu'elle soit née dans le Midi n'est pas encore diffusée en 1848. La figure féminine de l'allégorie du poème emprunte beaucoup à Marie, la Vierge protectrice : les actions qu'elle souhaite sont détaillées et à quatre reprises le refrain dit : *C'est ce que veut la tendre Mère*, le poème-chanson se termine par *Salut ô notre Mère* ; enfin l'allusion à l'autel est catholique, le terme n'est jamais employé par les protestants. Il se peut donc que le poète Laurent Cabanis (1785/1862) qui écrivait dans *l'Écho des Cévennes* soit l'auteur.

La République, dit Maurice Agulhon,[2] se voit attribuer deux images allégoriques, une sage, soucieuse d'ordre, bourgeoise ; « *Il faut bien se résoudre à admettre qu'il y a deux sortes de républicains et de République* […] *ou bien on est pour la liberté mais avec l'ordre, l'obéissance à la loi, le maintien de l'ordre au besoin.* » C'est ce que dit le poète viganais, *dans sa sagesse elle nous commande d'aimer toujours notre travail, […] de tout respecter, de protéger l'autel…* Mais l'allégorie de la République du chant viganais qui emprunte des traits à la Vierge, a pour attribut le coq gaulois[3], ce qui relève de l'autre sorte de république dont parle Maurice Agulhon, « *pour la liberté mais avec le peuple souffrant et ses combats sont toujours renouvelés.* »

Un des points d'intérêt de ce texte est peut-être de montrer une image encore brouillée, avant que la République conservatrice ne rejette Marianne avec le bonnet rouge et le coq récupérés par la subversion.

Avec mes très chaleureux remerciements à Michel Wienin qui a fait la transcription et la traduction du texte et m'a apporté l'information sur « La Parisienne ».

1 *La Parisienne :* chanson de Casimir Delavigne composée après la Révolution de Juillet 1830 et en hommage à celle-ci. Elle fut quelques années l'hymne national français. La musique est tirée d'une marche

2 Agulhon, Maurice et Bonte, Pierre, *Marianne, les visages de la République*, Découvertes Flammarion, N°146, p. 30-31.

3 Le coq gaulois a été réhabilité par les Trois Glorieuses de la Révolution de 1830, il figure sur les drapeaux de la Garde nationale.

À lire, à consulter

Fréminville (de), Bernard, ***Tornac, un jardin, deux châteaux, dix seigneurs***, 264 pages.

Au commencement de mon article sur *le Jardin du connétable de Montmorency à Alès* (*LCC* n° 181) j'avais osé écrire que les jardins du château de Tornac étaient « aussi introuvables que l'Atlantide ». Je pensais établir là un parallèle avec les récits de Platon ; j'aurais pu tout aussi bien évoquer les deux fameuses villas romaines du V^e^ s. décrites dans la *Correspondance* de Sidoine Apollinaire… En réalité, l'emplacement de ces jardins a été parfaitement identifié : il suffit de se reporter à la p. 102 de Paulet (voir, sur lui, dans LCC, la note 3), aussi, Marthe Moreau, *Les châteaux du Gard*, 1997, notice sur Tornac, p. 242.

J'aurais mieux fait d'écrire « mythiques ». Dans une lettre adressée à *LCC*, M. Bernard de Fréminville a sainement réagi et déposé à notre intention à Anduze un livre sur le sujet, qu'il a écrit, fort illustré et fait imprimer en novembre 2013. L'auteur a eu la grande courtoisie de se rendre à notre assemblée de Barjac uniquement, dit-il, pour me remettre en main propre son ouvrage dont, outre l'aspect

raffiné qui me toucha, je m'aperçus à l'instant qu'il était parfaitement documenté. Nombre d'archives régionales, la Bibliothèque Mazarine, la Bibliothèque Nationale ont été consultées, des manuscrits retranscrits ou pris en photo, sans omettre l'examen de l'ensemble des ouvrages déjà publiés.

Ce livre, d'un bel esprit, s'intitule : *Tornac, Un jardin, Deux châteaux, dix seigneurs*. En effet, il y eut dix seigneurs à Tornac entre 1549 et 1792, appartenant à trois familles (de la Jonquière, de la Fare, de Brison) ; deux châteaux (Tornac et Bellefont) ; un jardin qui nous concernera plus spécialement ici.

Ainsi le marquis de la Fare, baron de Tornac établit un jardin sur la terre de son nouveau château de Bellefont, sans doute dès la construction de celui-ci, vers 1670. Le lieu choisi pour cette demeure d'agrément se trouve dans la plaine d'Attuech – au lieu-dit la Madeleine – au bord du chemin descendant d'Anduze pour aller vers Nîmes.

À l'origine des choses, il faut considérer les dégâts causés par les rebelles protestants, pendant les guerres de Rohan, à l'antique château de Tornac, néanmoins restructuré jusqu'au milieu du siècle précédent par l'élévation d'un bâtiment Renaissance. La tour maîtresse en avait été édifiée (sans doute, aux XI^{e}-XII^{e} s. par Bermond d'Anduze), partant d'une base romaine, sur le rocher dominant la plaine, afin de constituer la défense avancée des Anduziens. Parvenu d'héritage en héritage à Henry de la Fare, lequel disposait alors de ressources considérables, le marquis remit non seulement Tornac en état mais souhaita édifier une résidence d'accès plus commode et conforme à l'air du temps. Entre les deux propriétés fut créé de toutes pièces un immense et magnifique « jardin de plaisir » étagé sur la colline, alimenté par bassins successifs à partir d'une source qui jaillissait près du château d'en haut. L'œuvre fut inspirée des préceptes d'un Traité d'André Mollet, *maistre des jardins de la Sérénissime Reine* [Christine] *de Suède*, publié à Stockholm en 1651 simultanément en français, allemand et suédois… (réimprimé en 1981 avec commentaire de Michel Conan aux éd. du Moniteur à Paris).

Depuis la fin du XVIII^{e} siècle, la description la plus répandue des jardins de Tornac a circulé en plusieurs copies très infidèles et griffonnées d'un manuscrit original non daté, dû au docteur Jean-Jacques Paulet (1740-1826) ; le travail de Paulet paraîtra d'abord en feuilleton vers 1845, ensuite en ouvrage en 1847. Cependant comme on y lit : « *Ce n'est pas sans le plus grand regret qu'on se rappelle la destruction d'un superbe jardin…* », on peut se demander si Paulet a connu lui-même le dit jardin, disparu à une date indéterminée et converti en prairie. A.L.G. Vigier, médecin lui aussi, avait publié, en 1823 une *Notice sur la ville d'Anduze*, dans laquelle, ayant lu le manuscrit de Paulet, il y fait référence (p. 74 et note) avant d'ajouter que chaque lundi de Pâques un grand concours de monde se rend depuis fort longtemps à Tornac : c'est une fête pour toute la contrée « *quoiqu'on y trouve rien d'agréable ; ''autrefois'' c'était un lieu de délices ; les vieillards parlent encore avec enthousiasme des anciens jardins…* ». Le ton condescendant de Viguier semble de nature à semer le doute sur la réalité des descriptions de Paulet, d'ailleurs reprises telles quelles par les auteurs suivants. Toutefois, en 1967, Lina Malbos parle du jardin « quasi *fabuleux* » de Tornac…

Le 15 septembre 1700 mourait André le Nôtre, jardinier de Louis XIV depuis plus de 50 ans, agenceur des jardins de Versailles. Hommage lui fut rendu dans le *Mercure Galant* daté de ce même mois. Et toujours le même mois, ce journal publia une longue célébration d'un autre jardin, celui de Tornac. La description est saisissante de réalisme : le rédacteur les a vus lui-même, ou bien on lui a fait parvenir un texte rédigé par un témoin. De la sorte, le texte concernant le château de Bellefont et ses splendides jardins est de loin antérieur à celui de Paulet. M. de Fréminville consacre six pages de son livre à cette narration aussi évocatrice que celle des jardins de M. de Montmorency par Thomas Platter, entrecoupée toutefois de poèmes « d'une absolue platitude » ; nous n'en donnons ici que la fin :

« *Je n'avais pas cru faire ma description si longue, ni d'un si grand détail, mais j'ai été forcé par les différentes beautés de ce Jardin, ayant eu le loisir de les contempler longtemps* […et goûter] *le charme que chacun trouve à se promener dans ces routes et dans ces allées, au bord de ces Fontaines, de ces Ruisseaux et de ces Rivières, et parmi ces fleurs, ces fruits, ces arbustes …* ».

En conclusion d'une enquête approfondie de l'auteur, la fin de ces jardins relèverait davantage d'un débordement du Gardon que d'une destruction ordonnée. Si M. Chassin du Guerny rapporte une visite du commissaire royal d'Argenson, en 1650, ce dernier « *appréciant beaucoup, paraît-il, le site de Tornac, avec ses magnifiques jardins alors dans toute leur splendeur* », tout ceci relève de la légende. En réalité, d'Argenson, chargé d'effectuer une inspection militaire des fortifications, partit d'Alès le 22 août 1752 pour se rendre à Saint-Hippolyte du Fort – un itinéraire bien balisé de 35 km qu'il parcourut en cinq heures et demi – sans même s'arrêter à Tornac. Car François-Denis-Auguste de Brison n'était pas là, s'intéressant fort peu à cette propriété, et tout occupé à Grenoble par son récent

mariage (en mai) ou acharné à faire valoir des droits féodaux sur ses terres d'Ardèche.

De toute façon, que pouvait-il rester des splendides jardins d'Henry de la Fare ? Rien sans doute si l'on prend en compte le « grand déluge » de 1741 (*quid* de la crue extraordinaire de 1697 ?) Imprudemment situés entre les premières hauteurs et la rivière elle-même, ils ont certainement été ravagés plus d'une fois, ce dont témoigne d'ailleurs un poème qui serait de M. de Mandajors, annexé à la narration du Mercure Galant :

Je vois les eaux du Ciel faire enfler les bassins / Inonder la campagne entière / ... / Et grossir tout à coup une grande rivière / ... / Qui laissant son lit ordinaire / A travers champs, se fait un cours nouveau / Et semble désoler les campagnes fertiles ; / Mais je vois peu de temps après, / Dans ces Prés par ces eaux tranquilles, / Paraître de nouveaux attraits.

Comme ces drames et ces désolations sont joliment ramenés à si peu de chose !

La Révolution passera par là avec ses incendies après pillage (Tornac et Bellefont dans la nuit du 2 au 3 avril 1792) et ses ventes de biens d'émigrés. « *Pauvres fantômes, êtres, château et jardins confondus, chassés par l'eau et le feu ...* » épilogue M. de Fréminville.

Jean-Gabriel Pieters

On peut se procurer cet ouvrage de 264 pages (24 €) à la librairie éditrice *La Porte des Mots* à Anduze, qui sert également de contact avec l'auteur, lequel communiquera à la demande tous détails sur les références exactes de ses assertions.

Nous avons reçu

La Viste, voir et connaître le Pays des Vans, n° 38, décembre 2015.

Au sommaire :

- un magnifique plan des Vans, de 1687, offert en tirage spécial, hors texte, commenté par Jacques Schnetzler et Daniel Sizun.

- Sizun, Muriel, La communauté arménienne des Vans : traces et souvenirs.

- Roux, Gilbert, Haute Ganière : quand les accols de Coubes…

Charrié, Pierre, Adolphe Cartier et le café du Nord aux Vans 1903-1916

Boucard, Jean-Claude, Quand passait l'abeliard… Estivages au XIX^{e} siècle.

Besset, Claude, La carte de Chanaleilles (suite).

Sauvant, Daniel, Histoire du Chabiscol, 1° l'historique, l'épopée des « ponts de fer ».

Cressin, Robert, Un Vanséen dans la Grande Armée : Pierre-Jacques Lahondès.

Folcher, Maurice, Tragique fait-divers à Chambonas au lendemain de la révolution française.

Terme, Francis, *Coma vivian lo mond d'aici pendent las doas guèrras mondialas.*

Généalogie en Cévennes, bulletin trimestriel de l'Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes, n° 111, février 2016.

Au sommaire :

Outre les rubriques généalogiques habituelles, nous avons relevé :

Combes, Alain, De Pealat en Pialot, l'histoire d'un patronyme pas très catholique !

Arbogast, Madame, Sur les pas de Jacques Rivière, prédicant au Désert.

Et bien sûr, l'exercice de paléographie de Reine Guigou.

Cahiers du centre de généalogie protestante, n° 133, premier trimestre 2016

Nous avons relevé au sommaire :

Lacroix, Jean-Claude, La réaction d'une famille protestante après la mort pour la France en 1916, de Louis Fernand Ginane (de St-Victor-de-Malcap).

Fruits oubliés, revue de pomologie vivante, n° 66, février 2016

Au sommaire :

Tout un dossier sur les olives et les oliviers, et des recettes avec des nèfles.

Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine de Nîmes et du Gard, n° 31, avril 2016.

Prugnière, François, Restituer le passé : le projet d'Atlas historique, Nîmes XVII^{e}-XVIII^{e} siècle.

Triomphe, Pierre, Les Blancs contre l'Empereur. La résistance du Midi royaliste lors des Cent Jours.

Huard, Raymond, Un épisode capital de l'histoire bancaire du Gard pendant l'Entre-deux-guerres, la faillite de la Banque régionale (1931-1946).

Jaudon, Bruno, Le phénomène cadastral dans la région nîmoise (XIV^{e}-XVIII^{e} siècles).

Monnier, Virginie, Les André : négociants nîmois, banquiers européens et soutiens actifs du Refuge.

Document : La fabrique textile de Nîmes à la fin du XVIII^{e} siècle : le Mémoire de Tricou (1786).

Les soins en Roussillon, de 1500 à nos jours, actes du colloque APHPO, 19/20 novembre 2013, éditions APHPO/CREC, 2015, Saint-Estève.

L'Association pour la Promotion de l'Histoire

dans les Pyrénées Orientales, dont Madeleine Souche est la présidente, a abordé par de multiples facettes une thématique rarement traitée, celle de l'enseignement de la médecine, des apothicaires, de la thérapie, des cures thermales, de la psychiatrie et de la façon dont la santé est traitée dans un quotidien perpignanais très diffusé. Il fallait mélanger des professions qui ne se côtoient jamais professionnellement : les médecins, psychiatres et pharmaciens avec les historiens. Pari réussi. Ce type de colloque ouvre des perspectives d'étude plus larges. Un seul regret, de mon point de vue, est de ne pas avoir abordé les pratiques familiales, les « remèdes de bonne femme », les rebouteux et les prudes-femmes qui pendant des siècles ont été les seules à prodiguer des soins aux malades.

Marie-Lucy Dumas

Cévennes Terre de Lumière, Connaissance et sauvegarde du patrimoine culturel et naturel Vivarois, n° 1, 2016. Au sommaire :

Payzac et église Saint-Pierre-aux-Liens, Nos engagements en faveur de l'environnement : Gaz de schiste, non merci !, Le Parc Naturel des Monts d'Ardèche.

Causses et Cévennes, revue du Club Cévenol, n° 2016. Au sommaire : le congrès au Chambon-sur-Lignon qui aura lieu les 27-28 août 2016.

Cabanel, Patrick, D'une Cévenne l'autre : Plateau du Chambon et Cévennes des Cévennes. Chacun sait qu'il existe au moins deux Cévennes : *celles des géographes du XIX*e *siècle qui couvrent tout le rebord oriental et méridional du Massif central, des confins de Lyon à ceux de Castres ; et les Cévennes au sens «banal» du terme.*

Béthemont, Jacques, Genèse et devenir d'une terre d'accueil.

Bollon, Gérard, La Montagne protestante, terre d'accueil et de résistance pendant la seconde guerre mondiale (1939-1945).

Béthemont, Jacques, Sur le collège Cévenol (note écrite en réaction à la fermeture du collège Cévenol). Poujol, Olivier, Pierre Clément : premiers et derniers écrits.

Aux Archives

Le périodique Cacalaca (= cocorico en langue d'oc), sous titré « Soulas del pople Cevenòu », est en ligne ici :

http://www.occitanica.eu/omeka/items/show/4396

On trouve une partie des numéros ayant été publiés entre 1916 et 1936.

La BnF a mis en ligne un outil centralisant la presse locale numérisée :

http://presselocaleancienne.bnf.fr

Église de Mandagout, les deux photos de Robert Laganier

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 164, avec sommaire).	30,00 €

Familles

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick Chassin du Guerny)	5,00 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)	5,00 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	3,00 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet)	12,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)		12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole)	Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)		3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)		5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)		4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)		12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle		12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)		6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)		3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)		6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)		9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)		4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition		20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD	5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)	15,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

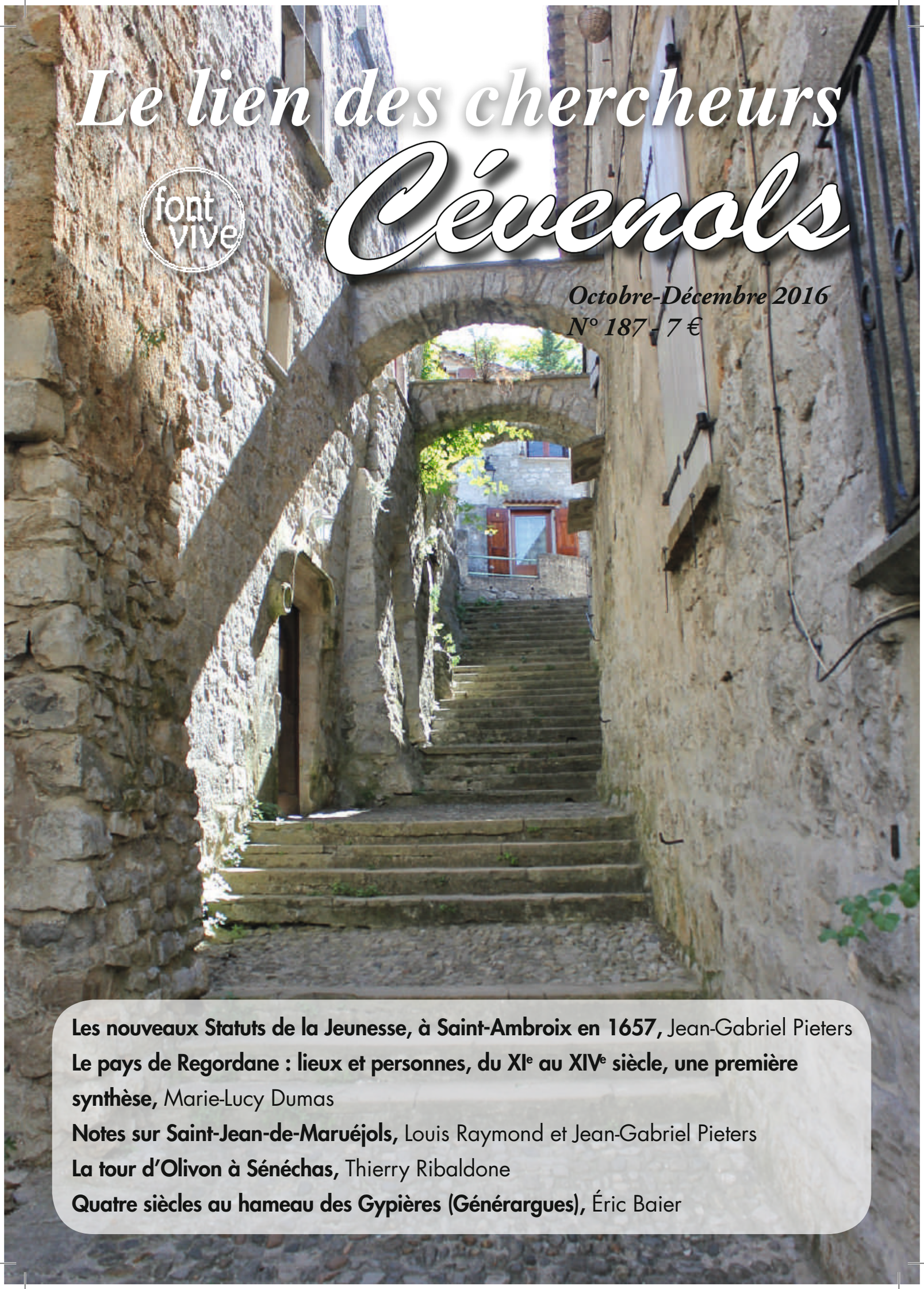

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Octobre-Décembre 2016
N° 187 - 7 €

Les nouveaux Statuts de la Jeunesse, à Saint-Ambroix en 1657, Jean-Gabriel Pieters
Le pays de Regordane : lieux et personnes, du XI^e^ au XIV^e^ siècle, une première synthèse, Marie-Lucy Dumas
Notes sur Saint-Jean-de-Maruéjols, Louis Raymond et Jean-Gabriel Pieters
La tour d'Olivon à Sénéchas, Thierry Ribaldone
Quatre siècles au hameau des Gypières (Générargues), Éric Baier

Sommaire

• **Les nouveaux Statuts de la jeunesse, à Saint-Ambroix en 1657 par Jean-Gabriel Pieters,** p. 4

• **Le pays de Regordane : lieux et personnes, du XI^e^ au XIV^e^ siècle, une première synthèse, par Marie-Lucy Dumas,** p. 10

• **La tour d'Olivon à Sénéchas par Thierry Ribaldone,** p. 17

• **Le texte en langue d'Oc Lo saumon,** p. 20

• **Recueil général des arrêtés, proclamations...,** p. 21

• **Quatre siècles au hameau des Gypières (Générargues) par Éric Baier,** p. 22

• **Notes sur Saint-Jean-de-Maruéjols par Louis Raymond et Jean-Gabriel Pieters,** p. 25

• **Nous avons reçu,** p. 29

• **À lire et à consulter,** p. 30

• **Courrier et courriels des lecteurs,** p. 31

Photo de couverture : Une ruelle de Sauve, photo Pierre Chante

Belles demeures du XVI^e^ siècle à Sauve, photo Pierre Chante.

Vue de Sauve, photo Robert Laganier

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaire : Marineta Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Frédéric Boyer

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Jean-Pierre Borrelly, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, André Claveirole, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Nadine Rouayroux, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique :
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.- Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 euros ;
Adhésion de soutien : 8 euros
Abonnement sans adhésion : 24 euros
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 euros
Abonnement + adhésion de soutien : 30 euros minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012
PSSTFRPMON
3 Grand Rue 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier.
L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :
les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Agenda

Semaine du 3 au 7 octobre, semaine cévenole à Alès, à noter les conférences de :
Lundi 3 octobre, à 14 h : **Alès ses mythes et légendes**, par les étudiants en paléographie de l'Université Populaire du Grand Alès.
Mardi 4 octobre, à 18 h : **1 000 ans de Moyen Âge cévenol**, par Marie-Lucy Dumas et Élisabeth Hébérard.
Mercredi 5 octobre, 18 h : **Les constantes du pays et des hommes, en Cévennes**, par Daniel Travier et Michel Wienin.
Jeudi 6 octobre, 18 h : **Alès, ses seigneurs et leurs châteaux**, par Nicolas Faucherre et Jean-Bernard Elzière.
Jeudi 6 octobre, 19 h 45 : **Les châteaux cévenols du X^e au XV^e siècle, hautes vallées des Gardons et basses Cévennes**, par Sophie Aspord-Mercier et Isabelle Darnas.

Vendredi 30 septembre à 10h, Bibliothèque Claudine Chabrol, à Chamborigaud, reprise des cours d'histoire et de paléographie, inscription auprès de Marie-Lucy Dumas au 06 42 54 34 63.
Samedi 22 octobre, 16h, Maison du protestantisme, à Nîmes : **conférence d'Antoine Meissonnier « Le rôle des sénéchaux de Nîmes-Beaucaire dans la conquête royale du Gévaudan (XIII^e-XIV^e s.) »**.Une conférence organisée conjointement avec l'association Guillaume de Nogaret.

42^e Assemblée générale du Lien des Chercheurs Cévenols à Sauve, le 24 août.

La 42^e assemblée générale a réuni une cinquantaine d'adhérents. Elle a été organisée par l'association « Sauve est là », dont on remercie la présidente Hélène Dubois. Le bilan financier équilibré a été approuvé, les rapports moraux et d'édition ont montré la vitalité de l'association avec de nouveaux auteurs et des projets : conférences de la semaine cévenole d'Alès, conférence commune avec l'association Guillaume Nogaret, et balade de printemps à Mialet. Elle a aussi présenté les travaux de la nouvelle boursière de LCC Roxanne Simon qui fait des recherches pour un Master 2 de l'Université de Montpellier sur « l'impact social de la guerre des camisards sur les populations », étudié par la pluridisciplinarité et les témoignages.

Madame Alexandra Mollard, maire de Sauve nous a fait l'honneur de partager l'apéritif avec nous. Après un repas et un accueil remarquables au « Comptoir de l'Evesque », aux dires de tous, une quarantaine de personnes ont suivi une balade chaude mais agréable sous les ombrages de Sauve, guidée par les responsables de l'association Sauve est là. La restauration de Sauve est remarquable. Au vu de l'ampleur et de la qualité des travaux réalisés, on ne peut que féliciter la municipalité pour sa persévérance à monter les dossiers et obtenir des subventions.

Les ruines du château russe, détruit à cause de sa vétusté dans les années 50, sont surtout l'illustration du travail acharné de sa propriétaire, amoureuse du site et de son histoire.

On peut espérer que ses efforts de dégagement lui permettent de mettre à jour des vestiges plus anciens comme le laissent entrevoir quelques murs imposants et plus anciens que l'original château du XIX^e siècle.

Photo Noëlle Marti-Gerbaud
De gauche droite : le blason de Sauve, Alexandra Mollard, Roxanne Simon, Marie-Lucy Dumas, Hélène Dubois et Bernard Atger. Une vue de l'assemblée.

Regards sur « la Jeunesse » au temps de l'Ancien Régime

2ème partie
par Jean-Gabriel Pieters

Les nouveaux Statuts de la Jeunesse, à Saint-Ambroix en 1657

I *En premier que toute ladt jeunesse priera le bon Dieu pour le roy de France nostre Sire que Dieu luy donne longue vie et prosperite a Sa Couronne | pour madame la reyne Sa mere | monsieur Son frere | pour Son altesse royalle | pour les princes de Sang | La noblesse du royaulme | pour nos Seigneurs les gouverneurs et lieutenans pour le roy en ceste province de Languedoc | et pour le Seigneur Evesque d Uzes Seigneur dud S^t^ Ambroix.*

Cela, c'est pour la politesse… N'oublions pas que cette Jeunesse est celle d'une ville protestante, dont l'évêque d'Uzès est seigneur (baron) juridictionnel. Les habitants lui ont à la fois témoigné le respect traditionnel (« rendu à César… ») et engagé contre lui des procès longs et coûteux pour défendre leurs droits *(G. Liotard)*.

Jusqu'en 1660, cet évêque se nomme Nicolas de Grillé, dont la maison épiscopale est (encore en 1648) « en entier ruynée ». Il entreprendra la reconstruction de la cathédrale (adjudication du 10 juillet 1642), qui sera dédicacée le 22 avril 1663 par son successeur Jacques Adhémar de Monteils de Grignan (lequel sera sacré en même temps)… un événement que Racine manquera de peu, puisque la dernière lettre *connue* de son séjour uzétien date du 25 juillet 1662.

II à XXXII Statut des abbés et officiers, qu'il serait fastidieux de reproduire en détail. Leur mandat sera d'un an et ils se réuniront pour procéder aux élections au terroir du Bosc, lieu accoutumé de toute ancienneté, à chaque « *jour et feste de S^t^ Michel arcangel qu est la feste du Seigneur Bacus leur patron* ». Sont énumérés, outre *l'abbé & capitaine : son vicaire & lieutenant… le « trezorier de la bourse & greffier delad Jeunesse [lequel] expediera letres en la forme entienne* [ancienne] *en y apliquant le seau et armes de lad Jeunesse* »… six conseillers, en l'absence desquels rien ne pourra être délibéré si ce n'est par un conseil général de quinze personnes. Passé l'âge de 15 ans, personne ne sera reçu dans le corps de la Jeunesse ; cependant, à défaut d'être des « vrays enfans de lad vile », l'article ***XV*** prévoit des exceptions au cas par cas. Aucune charge ne pourra être remplie par les moins de dix-huit ans. « *Aulcungz hommes maries ny vefz ne seront pas du corps delad Jeunese et iceux rejetez d icelle* ». Le droit d'habitanage ne sera demandé *à chaque personne* qu'après un an de séjour (car on ne sait rien de vrai sur elle lorsqu'elle arrive…) ; s'il s'agit d'un jeune homme, le droit étant réglé, la Jeunesse le recevra *éventuellement* en son sein et l'invitera à prendre un repas… qu'il devra lui-même payer ! Devront également offrir un repas à la Jeunesse tous ceux qui auront été élus à leur charge… en faisant l'avance des fonds (remboursable sur les prochains deniers perçus).

La Jeunesse devra se montrer « bien vive », paix et concorde régnant, « *sans ce tuer entre eulx ny proferer aulcunes parolles deshonestes* » ; et rendre les honneurs convenables à leurs bons frères des autres villes.

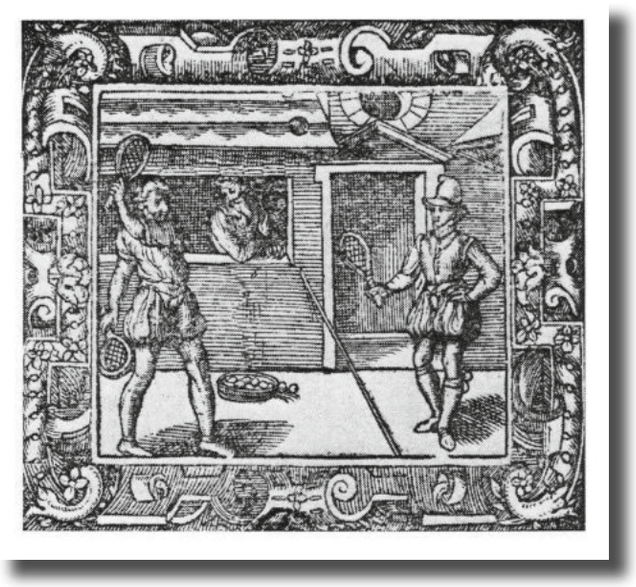

La paume au XVI^e^ siècle, Histoire de la vie française t. III, 1971, p. 222, Photo B.N., Estampes. Des seigneurs du XVI^e^ siècle jouent en salle au jeu de la paume.

Enfin « parce que le bien du monde procède et vient de la main de Dieu », ils offriront chaque année, comme pension perpétuelle aux pauvres de l'Église réformée, la somme de trois livres prélevée sur leur encaisse et remise au Consistoire.

XXXIII *Et venant aux reglementz des droitz delad Jeunese et lesquelz leur seront payes par ceux quy en seront debiteurs ont transhige /*

XXXIIII *Que ceux qui ce marieront dans lad ville n ayant este maryes, et estans vrays enfans naix d icelle ne payeront aulcung droit.*

Le préambule de l'acte mentionne que, tant l'Abbé et sa Cour que la simple Jeunesse, sont « tous habitans et enfans de ladite ville de S^t^ Ambroy ».

XXXV *Item sy l ung desd maryes vienne a estre vef et ce remariant debvront charivere* [charivari] *et refuzans de le payer lad Jeunese leur fera charivere toutesfois sellon l ordre q^e^ led S^r^ abe leur en donnera et sans aulcung dezordre /*

Comme le relatait du Cange (*op. cit.* en note) : « *Secundo nubentibus fit charavaritum...* » : le remariage d'un veuf ou d'une veuve entraîne d'office charivari (tandis que « *primo nubentibus non fit charavaritum* ») ; à moins que, sachant ce qui les attend – et d'autant mieux qu'ils ont d'ordinaire participé à des charivaris faits à d'autres, les plus astucieux paient dès leurs fiançailles une somme suffisante pour supprimer complètement ou partiellement cette atroce cérémonie…

XXXVI *Item sy aulcung destournoyt les filles ou femmes delad ville icelluy doibt payér a lad Jeunese, au feur de deux pour cent et au lieu ou l espouze yra ne doibt rien ors il feust vef.*

L'*insulte* aux traditions endogamiques et le *tort* ressenti par la Jeunesse ouvrent droit à compensation. On ne précise pas si le taux (*feur*) est calculé sur la dot ou sur la verquière [bien fond donné en dot] constituées ; la situation est aggravée s'il s'agit d'un veuf.

Il est à remarquer que l'exemple vient de haut ! À cette époque, le droit de contrôle des contrats de mariage est perçu, non sur les qualités, mais sur la valeur des biens des conjoints.

XXXVII *Item ceux quy ce ne (sic) remarieront doibvent payér a lad jeunese a rai^on^ de ce q^e^ lad expouze a de verquiere et c est aSavoir sy c est une filhe a ung pour cent et sy c est une vefve a deux pour cent /*

Le remariage d'un veuf avec une fille d'âge « compatible »[1] est moins suspect que lorsqu'il s'agit d'une veuve, ayant « répété » (récupéré) sa constitution de dot et (l'usufruit de) son augment, éventuellement l'héritage de sa mère, en tout cas les robes, « les bagues et joyaux » ainsi que les « dorures » à elle donnés par son défunt époux (sans combat, sans émotion, une sorte d'assurance sur l'avenir en cas de malheur).

Au Moyen Âge la dot comportait un bien-fonds (*verquiero*) et pour cette raison appelé « verdure », par opposition aux bijoux que l'on désignait par « dorure » (*F. Benoît*). On appelait *verquiéros* les filles bien dotées *(LCC n° 36, p. 77-78)*.

XXXVIII *Item les estrangers quy ce marieront dans lad^t^ ville payeront a lad Jeunese, au feur susd de ung pour cent, de la dot de l expouze outre le droit d habitanage.*

S'agit-il des biens dotaux (dot et verquière) énoncés au contrat « pour supportation des charges du mariage », assignés par le futur époux sur ses biens propres et desquels il fait quittance au constituteur sous le terme usuel de « dot » ? Dans le Bas-Languedoc, on attribue aux Sarrazins cet « achat » de la « fiancée vendue », qui a lieu quand elle s'établit hors du village. Une fois le don reçu par la Jeunesse, celle-ci jonche en son honneur les rues de verdure (joncs, branchettes) et de plantes aromatiques (feuilles de laurier) avec des fleurs semées par dessus *(F. Benoît et A. Van Gennep)*.

Quant au droit d'habitanage, il est absolument abusif. Pour un étranger, l'acquisition de la qualité d'habitant, qui accorde notamment la jouissance des privilèges et libertés municipales, est du ressort du Conseil de ville, lequel, le plus souvent, exige du demandeur une domiciliation de plusieurs années, un certificat de bonne vie et mœurs et un don en faveur de l'hôpital. Mais il est des cas où les consuls le concèdent en imposant aux demandeurs de prouver leurs désirs par la remise en dépôt des pactes de mariage[2].

XXXIX *Item sy aulcunes personnes desd maryes refuzent de payer lesd droitz lad jeunese leur doibt faire chevarerie jusq^s^ qu ils y ayent satisfait les despans (dépenses ?) de laquelle seront payes par lesd maryes.*

Bien qu'ayant déjà évoqué deux charivaris mémorables, en voici un plus terrible encore, où la victime porte plainte contre la Jeunesse de Boucoiran (évêché d'Uzès). Il s'agit d'un veuf remarié qui, après avoir refusé une collation ou une somme de 36 livres pour s'abstenir de tout charivari, en

1 Van Gennep, A., *op. cit.*, t. I, p. 226 : Les hommes se marient plus jeunes que les femmes et dans un tiers au moins des mariages, la femme a quelques années de plus que le mari : le plus souvent le garçon a au moins 2 ans, d'ordinaire 4 ou 5 ans de moins que la fille. Cela dit, il n'est pas rare de voir de tous jeunes gens épouser des filles qui ont 15 ans de plus qu'eux ; de cette façon ils sont moins exposés à avoir beaucoup d'enfants…

2 Cayla Paul, *Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue… de Languedoc*, Montpellier, 1964 : Habitanage, p. 368.

avait subi un épouvantable dans lequel les jeunes gens « eurent soin d'admettre une figure de paille, ce qui est très-insultant ». Non contents de cela, ils battirent le nouveau marié et ses convives. *Pour ce dernier fait* la sentence condamne l'un d'entre eux en 200 livres de dommages et intérêts et une exclusion d'un mois de son village et les autres, solidairement, à 397 livres 1 sol 7 deniers envers la victime[3].

XL *Item sy aulcunes personnes viennent a expouzer dans le temple de lad*^{t} *ville ons luy fera bariere a une des portes delad ville qu elle sortira, et grasieuzement ont la requerira de payem*^{t} *desd droitz et sans violanses ce remetant a sa discreption.*

Quelle que soit sa nature, la barrière installée sur le passage du cortège de noces revêt au départ un caractère pacifique, tel que nous le restitue le témoignage direct suivant (années 1930-1940) :

« *Le jour du mariage, tous les jeunes gens, portant des cocardes, accompagnent la noce et dressent à la sortie du village un arc de triomphe en feuillages, au travers duquel ils ont soin de placer un ruban. De chaque côté sont disposées des tables, sur lesquelles les jeunes gens ont eu soin de placer verres et bouteilles. À l'arrivée des jeunes époux devant la barrière, un des jeunes gens leur tend un plateau, sur lequel se trouvent des ciseaux que la jeune mariée prend et que le mari remplace par quelques billets bleus. La mariée coupe le ruban et chaque invité en prend un morceau comme souvenir. Un petit discours est fait aux mariés par l'un des jeunes gens, et chacun à tour de rôle leur présente ses souhaits. Puis la noce passe et les jeunes gens font la fête de leur côté. Tel s'affirme le « droit de reconnue », exaction justifiée comme une compensation versée aux célibataires !* »[4]

XLI *Item sy une expouze passe par la p.nt ville pour aller au lieu ou elle a este marie lad Jeunese luy doibt fere la|bien venue et le mary de l expouze oblige (obligé) a leur payer la valleur d ung moton gras et lad Jeunese de leur donner la collation.*

Pour nous, un mouton (*lou pèro*, agneau d'un an destiné à être engraissé) représente le premier prix de certains jeux lors des fêtes votives (*A. Hugues et A. Roux*) ; « un superbe mouton » revient au vainqueur du jeu de boules à Montaren, près d'Uzès (en 1910). Nous ignorons si ce mouton représente éventuellement, ici, un prélèvement symbolique sur la dot de l'épouse qui comprend assez souvent des animaux destinés à commencer le cheptel du futur ménage (*A. Van Gennep*) ou sur les victuailles offertes par le père de la mariée pour contribuer au repas des noces (*clauses notariales*).

Le bail à ferme de la boucherie close de Saint-Ambroix passé le 21 juillet 1658 pour un an[5] énonce : « *balhera [au détail] la livre de mouton durant les six premiers mois de ceste aferme deux solz huict deniers & les autres six derniers mois balhera la livre du* mouton *pour trois solz & durant toute l annee balhera la libre de la brebis pour deux solz* »… Après nous être renseignés sur les divers paramètres de la profession, nous concluons à des montants de 7 livres 9 sols et 8 livres 4 sols, valeur marchande de l'animal sur pied.

XLII *Item que lors que une filhe viendra habiter ou ce marier dans la p.nt ville, lad Jeunese luy fera la|bien venue deshors la ville et avec toutes sortes de divertissementz l acompagner jusqu*^{s} *a la maizon qu elle yra.*

Certaines coutumes varient tellement selon les lieux que le « *droit de bienvenue* » paraît de la même semblance (non explicitée) que le droit de barrière. Ici, à Saint-Ambroix, on s'attendrait à une sanction car le garçon est perdu pour la gent féminine du lieu[6], étant allé chercher femme dans un autre village : celle-ci serait-elle plus vaillante à l'ouvrage, plus forte, ou même plus *belle*, au sens rural du mot ?

Quoi qu'il en soit, voici un exemple parlant, quoique en sens inverse : lorsqu'un jeune étranger vient prendre femme, la Jeunesse du village se rend en masse chez la future et le plus disert fait au prétendu le compliment stéréotypé qui suit : « Monsieur, nous avons appris aujourd'hui soir qu'un jeune homme étranger vient pour nous enlever la *fleur* des filles. Nous sommes venus offrir les *honneurs* de la *Jeunesse*. Voulez-vous accepter un verre avec nous ? » La jeunesse apporte deux bouteilles de vin et deux verres pour les fiancés. Après avoir bu, la fiancée jette son verre au plafond pour qu'il se brise (ou les deux laissent choir le leur à terre, car celui dont le verre se brise le premier sera le maître dans le futur ménage). Comprenant à quoi tendent ces *honneurs*, le fiancé donne aux jeunes gens une petite somme vite *liquidée* au prochain bouchon *(A. Van Gennep)*.

XLIII *Item ariva que une femme aye este*

3 *Temporalité de l'évêché d'Uzès*, Arch. dép. Gard, G 1028, année 1765.

4 Collectif, *Histoire du mariage*, éd. Robert Laffont, Bouquins, 2009, p. 823-824.

5 Job Castillon notaire de Saint-Ambroix, Arch. dép. Gard, 2 E 51 347, *fol. 433 v°*.

6 Ailleurs, le délégué de la Jeunesse vient se plaindre que « le fiancé » a pénétré sans permission dans un jardin privé pour y cueillir une rose, « y voler des fruits défendus » ; il cause un tort à la communauté en venant y prendre femme *(A. Van Gennep)*.

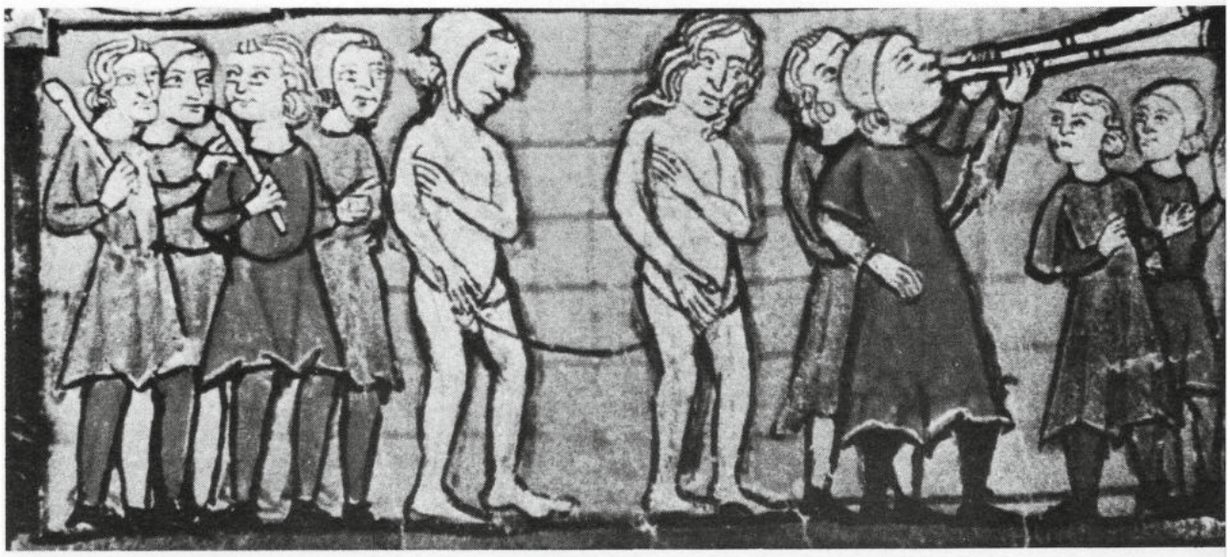

Le couple adultérin, dévêtu et lié l'un à l'autre, est mené à grands coups de trompe à travers la ville, suivi d'une escorte goguenarde.

Couple adultérin, Histoire de la vie française t. III.

sy malisieuze d avoir bateu son mari et avoir heu vitoire sur luy lad jeunesse en ayant este informee par de bonnes preuves feront chevaucher, ung asne bride partout lad ville avec ung homme de palhe desus, et apres ayant fait grand bruyt brusleront led homme de palhe au devant la porte du prevenu, et lad jeunese ayant fait bonne chere led prevenu sera tenu d en payer les despans et s en randant refuzant led asne bridé sera de mesme promene jusqs qu il y aura satisfait et aura lad jeunese tous instrumentz de rejouysance en ce fezant pour donner example a toutes personnes de ne thumber dans ce crime, et payera lesd despanses sellon la faculte de ses richeses car ainsin est dispoze de droit.

Que pourrait-on ajouter à tout ce que nous avons déjà narré… ?

XLIIII *Item qe ceux quy viendront habiter dans lad ville payeront leur habitanage a lad Jeunese suivant la faculte de leurs biens.*

Tous les habitants sont concernés et non seulement les garçons acquittant le *droit de reconnue*… Revoir l'article *XXV*.

XLV *Item que les jours des foyres de St Nicolas et des roys quy ce tiennent tous les ans dans la p.nt ville lad Jeunese ce fera payer ausd marchandz le sufrage de leurs marchandizes qu ilz font aux muralhes de lad ville et cost a leur discreption et sans violanses.*

Encore une usurpation de droits ! Le droit de couretage existe à Saint-Ambroix comme ailleurs mais les foires sont franches… Gabriel Liotard nous dit que celle de Saint-Nicolas est la plus importante et qu'en 1596 il fut délibéré que douze soldats seraient mis à la garde de la porte (il s'agit de « filtrer » les arrivants, en repérant à leur physionomie gueux et voleurs). Marie-Lucy Dumas écrit qu'au XVIe siècle, la foire du 6 décembre est remplacée par celle du 6 janvier, jour des Rois, plus populaire et plus en accord avec les foires des alentours *(LCC n° 176, p. 8)*.

G. Liotard fait remarquer que ***saint Nicolas*** (v. 370-450) *se fête le 6 décembre* ; il est le patron des gens de l'eau, donc des pontiers, notamment des ouvriers qui, l'an 1303 et le XI des calendes d'avril firent « la construction et édification du fameux pont de St Ambroix (*Sancti Ambrosii*, 1156) »[7] – il s'agit en même temps de réparation) … et ***saint Ambroise*** *le lendemain*, s'agissant de l'évêque de Milan (340-397) , affirme-on traditionnellement (ça se discute !).

XLVI *Item que lhors qu il arivera en ceste ville aulcungz mres d espee ou du violon et aiant argeant provenu des droitz de lad Jeunese icelle ce metra avec lesd mres pour aprandre et desd deniers en payeront lesd mres /*

Donner le violon à la mariée (afin qu'elle accorde une contredanse avec chacun des garçons) coûte de l'argent, que la Jeunesse réclame à la fiancée

7 Inventaire des Archives de l'évêché d'Uzès en 1578, *L.C.C.*, H.S. n° 46, item 327, p. 34.

L'arbre de mai au XVI^e siècle, Mœurs, usages et coutumes au Moyen Âge… *par Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), Didot, Paris, 1871.*

pour rembourser les musiciens que l'on fait venir. Quant aux épées…

XLVII *Item que dans le mois de may de chasq^e annee lad jeunese aura violon ou muzet pour ce resjouir avec les jeunes filhes de lad ville et sera payée des droitz de lad jeunese.*

La coutume invite à dresser sur la place du village un arbre ou arbrisseau en l'honneur des jeunes filles de l'endroit, comme emblème (dit païen) de la renaissance de la végétation. C'était un prétexte à un rassemblement de la Jeunesse et à des rondes autour de l'arbre *(P. Charrié)*.

La musette, associée à la musique de danse champêtre, était devenue à cette époque une cornemuse perfectionnée avec un soufflet ; cet instrument à vent sera remplacé au XIX^e siècle par l'accordéon.

XLVIII *Item que lad Jeunesse fera reparer leur Jeu de paume quy est a la porte du Camp du Molin des deniers de leurs droitz.*

Le jeu avec balle et raquette, la « courte paume », se déroulait dans un lieu clos, rectangulaire, divisé en deux par un filet. On confectionnait les balles à l'aide de morceaux de drap roulés en boule, emballés dans de fins lacets et serrés les uns contre les autres, le tout revêtu de blanc ; ces balles étaient élastiques et dures. Ce jeu jouissait d'une grande popularité en France, surtout à partir de la phase de prospérité pacifique du règne d'Henri IV, commençant vers 1595 ; toute ville française un peu importante possédait son jeu de paume, voire plusieurs. Les salles de jeux publiques s'appellaient « tripots » (du verbe « triper », rebondir). La paume était un jeu compliqué et réglementé.

XLIX *Item que pandant les velhes de S^tes Cenes ne ce feront aulcunes danses / ny pandantz les S^ts offices.*

Nombre de problèmes (de jeux et de danses) surgissent à cause du non-respect, par les jeunes protestants, des cérémonies religieuses catholiques. Ici, à Saint-Ambroix, la question se pose différemment…

Où l'on sent venir l'orage… (1740-1789)

On l'a vu en détail, si l'intervention de la Jeunesse dans la vie sociale a été, dès le XV^e siècle, regardée par les codes comme illégale, cela ne l'a pas empêché de subsister en tant qu'explosion collective plus ou moins spontanée, et comme une

sorte de droit de vengeance communale à l'égard d'individus indésirables. Bien plus, cette organisation s'est arrogée le droit de porter un jugement visible sur la qualité des filles à marier, et a considéré de son devoir de maintenir aussi haut que possible la réputation de courage, de force, de gaillardise de la commune ou du terroir[8]. Mais vers la fin de l'Ancien Régime, tout cela va dégénérer et s'insubordonner ; on tient les cabarets pour responsables. Ainsi les batailles entre les Jeunesses se livrent désormais, non hors les murs, mais dans les villages eux-mêmes lors de la fête patronale. À l'image de l'amphithéâtre romain, où la violence des combats est placée dans l'arène, la cité et ses normes prenant place autour d'elle, les passions et les tensions sociales s'exacerbent comme dans un immense chaudron[9] ; toute l'affaire consiste à canaliser ce désordre « démocratique ».

On s'éloigne de la légitimité des charivaris, amenée à tel point qu'en 1620 la justice elle-même l'avait reconnue, condamnant de nouveaux mariés à en payer les frais[10] ! Au XVIII[e] siècle, une réaction s'opère dans diverses régions puis bientôt presque partout : des règlements de police, des arrêts des parlements proscrivent les charivaris et les perturbateurs de la tranquillité publique ; ils édictent une amende contre les contrevenants, non seulement les coupables mais (comme étant civilement responsables) « les pères, mères et les maîtres de leurs enfants et de leurs domestiques ». On retiendra néanmoins qu'il s'agit de décisions toutes *locales*, prises arbitrairement et ne s'appliquent d'ailleurs qu'aux bruits et tapages.

Les *Plaintes et Placets* des diocèses de Languedoc ne parlent que des désordres punissables commis par ceux qu'ils désignent, au gré des rapports, sous les noms de *jeunes gens, jeunesse* « mal morigénée » et *libertins* (ceux qui se divertissent en se moquant des prêtres catholiques). Les victimes de ceux-ci sont en majorité les membres du clergé local (ou des ordres religieux) et ceux de la noblesse… les consuls… la jeunesse des villages rivaux… les garçons de métiers et les compagnons du devoir… Les mal intentionnés choisissent pour théâtre de leurs exploits la place de l'église pendant les offices divins des dimanches et jours de fête (jeux de paume, de ballon, de quilles) et les processions (tirs, lancement de fusées et serpentaux, ces petites fusées volantes à mouvement sinueux) … les rixes sanglantes et jets de pierres en tous lieux lors des fêtes locales… sans oublier le Carnaval et les masques (lesquels peuvent parfois dissimuler des fils de famille). La loi incrimine les danses et farandoles, les instruments de musique (tambours, hautbois, violons), les profanations, jurements et blasphèmes, les chansons infamantes, les insultes, les insolences, les menaces et les excès, la moquerie et le mépris, les « carillons » (agitations de cloches) et tapage nocturne, les agressions et attaques, les plantations du mai insultantes. Toute cette frénésie paraît exacerbée par le « peuple républicain » et les idées de liberté (« tout doit être permis ») – sur fond d'antagonismes religieux, de pénurie de grains et de misère, d'ordonnances d'interdiction comme on l'a dit. Le climat des réunions primaires concernant le futur rôle du tiers état (1788) agite à son tour les esprits. Les contradictions internes des autorités, manquant de chefs prudents et sages, l'anarchie générale, le désordre et l'impunité gagnent sans cesse du terrain.

Nous ne saurions quitter Saint-Ambroix sans mentionner les troubles alentour : « batteries » entre la jeunesse de Saint-Jean-de-Maruéjols et celle de Rivières (1776) (*Arch. dép. Hérault, C 6864*) ; la plantation des « mai » est une occasion de désordre (1786) : à Rivières-de-Theyrargues il y eut naguère un meurtre ; les chapeaux qu'on joue aux fêtes locales entraînent aussi des désordres ; ce fut le cas à Saint-Étienne-de-Sermentin en 1785 (*ibid., C 6864*) ; le mai de la jeunesse de Saint-Brès a été arraché par celle de Montalet en 1784 (*ibid., C 6870*). La relation des derniers événements de ce millésime fournit l'occasion d'exposer une situation générale et ce sera notre mot de la fin :

« *Quatre assassinats ont été commis pendant ce mois dans les arrondissements de Saint-Ambroix et des Vans ; ce pays est « acoutumé à une indépendance absolue sans police ; la justice s'y administre par pur intérêt, les personnes honorées de la confiance du gouvernement étant très éloignées* ». Malbos, Brahic et Banne, qui sont « trop éloignées de la subdélégation du Vivarais », connaissent des émeutes … Situation à Banne décrite par M. Chalmeton : « *un très petit nombre de mauvais sujets de cette paroisse, composée de près de 1 800 habitants, réunis à d'autres … des communautés voisines, avoient levé l'étendart de la révolte, ou plutôt du pillage, sous le prétexte de gens d'affaires* ». « M. Fabrégat a eu le tort de vouloir continuer à faire tenir les assemblées de communauté dans le château qu'il habite », et de son côté M. de Malbos a « érigé une espèce de gouvernement » sur « ses paysans ».

8 Van Gennep, A. *op. cit.*, t. I, p. 189.

9 D'après Éric Teissier, *Nîmes la romaine,* Alcide, Nîmes 2014, p. 181-182.

10 *Non fit in injuria secundo nubenti si carivarium detur,* dit Bouchin, procureur du roi dans son 6e plaidoyer – in *La Grande Encyclopédie* tome 8, article Bruit, p. 222-223.

Le pays de Regordane : lieux et personnes, du XIe au XIVe siècles, une première synthèse sur le toponyme et l'anthroponyme.

par Marie-Lucy Dumas

Le chemin de Regordane est connu depuis le XIe siècle. La première occurrence connue de ce toponyme est liée à saint Gilles, comme l'a souligné Marcel Girault en rappelant que le testament d'Almérade d'Anduze donne à l'abbaye de Saint-Gilles (du-Gard) en 1050 « l'église saint Gilles dans la forêt qui s'appelle Regordane, à Portes » (*ecclesia sancti Aegidi in sylva quae vocatur Regudana ad Portas*)[1].

Le chemin de Saint-Gilles part du Puy (en-Velay) par la porte de Saint-Gilles et arrive à Luc, où il change de nom et devient chemin de Regordane, jusqu'à Alès, puis ensuite, sortant d'Alès par la porte Saint-Gilles, il reprend le nom de « chemin de Saint-Gilles ». Pour simplifier, le chemin de grande randonnée, le numéro 700, porte le nom de chemin de Regordane, sur son entier parcours.

La portion de chemin de Luc à l'entrée d'Alès faisait partie, probablement avant les Carolingiens, d'un « pays » de Regordane, puisque Marcel Girault, et d'autres avec lui[2], ont relevé des termes significatifs indiquant que le mot Regordane était une région géographique ; de là, il est aisé de donner à un chemin le nom du pays traversé. Ce nom, un certain nombre de personnages le portent du XIIe au XIVe siècles, comme nom d'origine, ou comme prénom. Le cas le plus intéressant est celui de Pierre de Regordane qui épouse une héritière de Naves (Ardèche) et dont le fils porte les deux noms : Regordan de Naves.

Le nom de famille Regordane se retrouve, grâce aux textes que nous avons, à Naves, à Montpellier et à Saint-Gilles. Marcel Girault a déjà relevé un grand nombre de citations de ce nom dans sa thèse[3], que nous reprenons ci-dessous, complétés par d'autres occurrences, trouvées depuis.

Les mentions du mot « Regordane » en Languedoc

Un pays ? des lieux.

1050 : La forêt Regordane à Portes (30) ; elle continue d'être mentionnée ainsi dans les ouvrages forestiers au XIXe siècle, « *sylva quae vocatur Regudana, ad Portas* », selon l'ancien cadastre, elle se situait près de l'ancien cimetière.

1052, 12 janvier : donation de la moitié de la forêt de Regordane à Portes (30) à l'abbaye de Sauve (30).

XIIe siècle : Guy de Bazoches, chroniqueur de la 3e croisade, décrit Saint-Gilles en Gothie, une ville situé au pied d'une montagne Regordane, ce qui semblerait désigner le piémont cévenol.

1220-1225 : « Le siège de Narbonne, les Narbonnais », chanson de geste, appartenant au cycle de Guillaume d'Orange : « *Voient de Nîmes la tor et le donjon / et Ricordane et la terre environ…* ».

1239 : Les chroniques de France[4] : « *Messire Jehan* (de Beaumont) *assembla beaucoup de chevaliers et de sergents à pied et à cheval, et se hâta beaucoup d'accomplir la volonté et le commandement du roi et se mit à la voie et passa les monts de la Ricordane et chemina tant qu'il vint en terre d'Albigeois* ». Le commentateur situe la Ricordane en Guyenne.

Milieu du XIIIe siècle : *Ricordane* dans la chanson

1 Girault, Marcel, *Le chemin de Regordane*, Lacour, Nîmes, 2001, p. 22

2 Elzière, Jean-Bernard, *Histoire des Budos, seigneurs de Budos en Guyenne et de Portes-Bertrand en Languedoc*. Consulter dans E-corpus http://www.e-corpus.org/notices/99843/gallery/621490.

3 Girault, Marcel, *Édition critique et commentée du procès-verbal de La visitation du chemin de Regordane, effectué par Louis de Froidour*, thèse pour le doctorat d'université Histoire et archéologie, académie de Orléans-Tours, novembre 1980, polycopié en trois tomes.

4 Paulin, Les grandes chroniques de France selon qu'elles sont conservées en l'église Saint-Denis en France, tome quatrième, Paris, Techener libraire, 1838, p. 260 et p. 375.consultable sur Gallica Bnf.

Sur cette carte on distingue de droite à gauche et de haut en bas : Rhodanum (Rhône), Arelate (Arles) Narbona en rouge désignant la province de Narbonnaise, puis en noir (avec le palais de l'archevêque, Aragona (Aragon) bordé au sud de montagnes, Clarus Mons (Massif Central), Averna en rouge (Les Arvernes), Recordanorum (avec une abréviation), Neumis (Nevers), Avernis (Clermont), Limogena (Limoges). Jérusalem est placée au haut de la carte, donc la Méditerranée se trouve à droite de la France.

de geste « Le Charroi de Nîmes »[5] : Guillaume au court nez et ses hommes venant du Berry : vers 839 : « *Ils chevauchèrent à travers bois et forêts, passèrent par la voie Regordane (Ricordane) et ne firent halte qu'au Puy* ». Donc la Regordane commence en avant du Puy…

Vers 948 : « *Seigneur comte, exécutez votre pensée. Il y a assez de charrettes en ce pays ; et dans le pays de Ricordane, que nous avons traversé, il y a des bœufs : mettez-les en réquisition.*

Guillaume, content de l'adhésion de ses barons, fit rebrousser chemin à ses gens. Dans toute la Ricordane on se rendit maître des bœufs, des charrettes et des tonneaux »[6]. Ils s'en servent comme « cheval de Troie » pour investir Nîmes occupée par les Sarrazins.

Le pays de Regordane se trouve 14 lieues avant Nîmes (56 km environ, si une lieue vaut 4 km) donc entre Alès et Le Puy.

1262 : Les chroniques de France : Louis IX obtient la main d'Isabel fille du roi d'Aragon, il envoie un messager : « *Le roy Jacques reçut les messages honorablement et leur bailla sa fille, et ils s'en retournèrent en France. Si tôt comme ils eurent passé la Ricordane, le roi* (Louis) *fut à leur rencontre et la mena à Clermont en Auvergne et tint des fêtes solennelles le jour de la Pentecôte* ».

1282 : Un jardin dont un des confronts est un autre jardin « *qui fuit Regordane* » (qui fut Regordane) est vendu à la communauté de Montpellier, il se situe au pied des murailles et devant la porte Obilion[7]. Celle-ci ouvre sur le « cami roumieu », le chemin des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, à l'est de la ville.

1283, novembre : voyage de Philippe III d'Aigues-Mortes à Alès et en cinq jours, par la Regordane arrive au Puy.

1285 : *Regordanorum* placé au dessus d'une montagne, sur la mappemonde de Richard de Haldingham, conservée à Hereford (Grande-Bretagne)[8]. Le génitif pluriel semblerait indiquer qu'il faut ajouter un autre mot devant *montes* (montagnes) des Regordanes. Ce qui est conforté par la carte ci-dessus.

« juxta stratam publicam de Regordana »

1315 : Jacob Raynoard, damoiseau, de la baillerie Regordane, Arch. dép. Lozère E 77.

1322 : vente de la baronnie de Portes à Guillaume Ier de Budos.

1323 : Guillaume Ier de Budos seigneur de Portes lègue à son fils André tout ce qu'il possède « in provincia de Regordana ».

1325 : la terre de Regordane a été acquise du seigneur de Randon par la famille de Budos, André de Budos reconnaît payer une rente à ce seigneur.

1334 : Jean Buridan, appelle les Cévennes « *Mons Ricordanae* » (Montagnes de Regordane)[9].

1343 : « *Pinun Gras baille général de la terre*

5 *Le Charroi de Nîmes*, édition bilingue de Claude Lachet, Folio classique, Gallilmard, 1999.

6 Texte traduit en français moderne, Wikisource,

7 *Mémoires de la société archéologique de Montpellier*, 1899, p 308, consultable sur Gallica Bnf.

8 Dainville (de), François, « La Gallia dans la mappemonde de Saint-Sever », *Actes du 93e Congrès national des sociétés savantes*, Tours, [5-9 avril] 1968. Section de géographie, p. 391-404.

9 Duhem, Pierre, *Le système du Monde, histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic*, Gauthier-Villard, Paris, 1916, p. 162

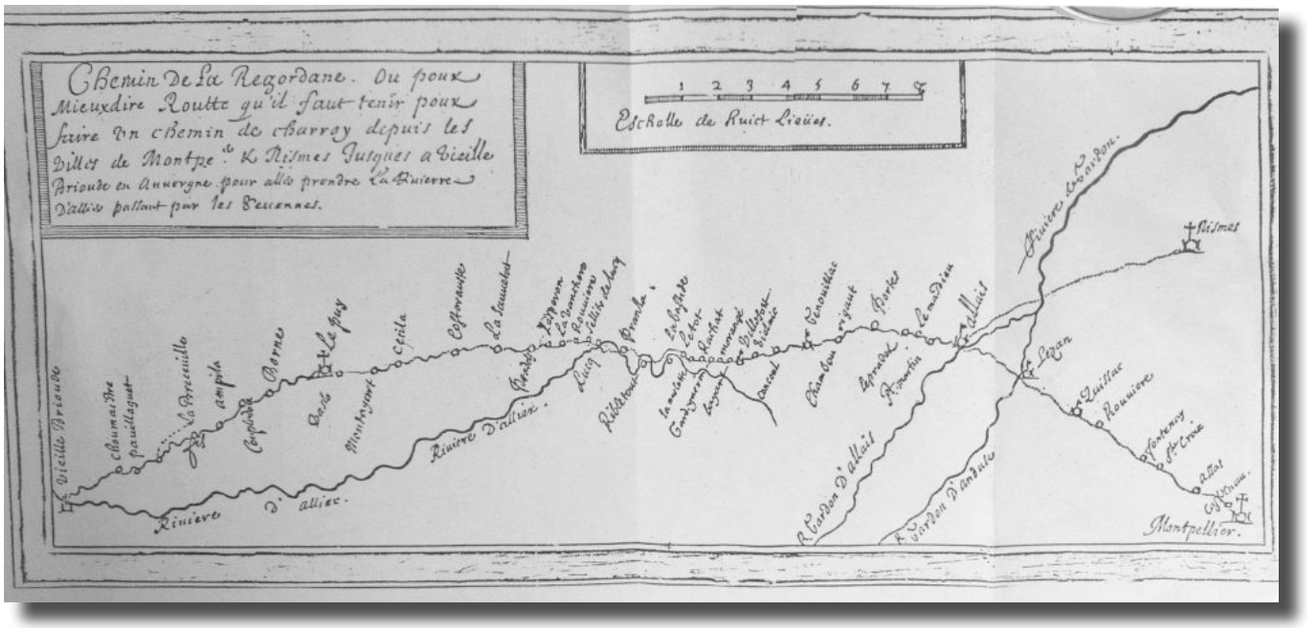

Sa légende dit : « Chemin de la Regordane ou pour mieux dire Routte qu'il faut tenir pour faire un chemin de charroy depuis les villes de Montpelier et Nisme jusques à Vieille Brioude en Auvergne pour aller prendre la rivière d'Allier passant par les Sevennes ».

Regordane », chartrier du Chambonnet[10], officier des seigneurs de Portes ou plutôt du vicomte de Polignac qui a succédé aux Randon de Chateauneuf.

1360 : « Le songe du Vergier » de Philippe de Maizières[11] parle des clercs ignorants du Midi : « *mais qui seront ceulx qui nous mettront en leurs lieux ? Certes bestes vestues et asnes deferrez, soient de Lymoges ou d'Auvergne, ou de Ricordane ou d'autre partie de la Guyenne, sans lecture, sans aucune discipline, et aucunes foys gens corrompus et plains de crimes* ».

1381 : la vente d'une châtaigneraie sise au lieu de Portes, terroir de Regordane.

1594 : « *une pièce avec terre, castanet et herme aux appartenances dud. Portes près de la fontaine dud lieu appelée Regordane* ». Inventaire du chartrier de Portes, 364.

1550 : compoix de Boucoiran[12] « en combe regordane ».

Il se dégage de ces données l'existence :

1) d'une seigneurie de Regordane appartenant à une famille qui en a pris le nom et dont les Randon de Chateauneuf de Portes sont les successeurs, puis les Budos par achat.

2) d'un lieu plus vaste désignant une terre, une montagne

3) d'un nom tellement significatif qu'il a pu être employé à d'autres endroits proches d'un pèlerinage ou sur le chemin de Saint-Gilles ?

Rappelons que la carte établie par M. de Froidour sur le chemin de Regordane en 1666 fait partir la Regordane de Montpellier.

Un nom de famille

1131 : Petrus de Regordana, témoin d'un acte de Bernard Pelet d'Alès[13]

1143 : Arnaud de Regordane, chevalier de l'Hôpital[14] à Gap.

1194 : B. de Regordane, témoin d'un acte de Guilhem, seigneur de Montpellier, avec, entre autres, Bernard d'Andusia[15].

1209 : Regordana, avec Jaucelm, B. Mandaterra, O. de Gotpiera, Cardo, chevaliers, jurèrent, en tant qu'hommes de confiance qu'ils récupèreront le château (de Montmirat) du seigneur (du Tournel) et qu'il le rendront au seigneur désigné (l'évêque de Mende)[16].

1214 : Jean de Regordane, notaire à Montpellier.

10 Inventaire de Y. Chassin du Guerny, Arch. dép. Gard.

11 *La chanson de la croisade contre les Albigeois*. Tome 1, Introduction. Texte, vocabulaire et table des rimes / commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poète anonyme ; éd. et trad. … par Paul Meyer, Renouard, paris, 1875-1879, p. VII.

12 Arch. dép. 2E76-294, f°28v, transmis par Christian Vigié.

13 D'Albon, marquis, *Cartulaire général de l'ordre du Temple*, Paris, Honoré Champion, 1913, acte XXXVI, p 27, consultable sur Gallica BnF,

14 *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, Romans, 1880, Commanderie de Saint-Martin-de-Gap, p. 152.

15 *Liber instrumentorum memorialium : cartulaire des Guillems de Montpellier* / publié d'après le manuscrit original par la Société archéologique de Montpellier, J. Martel, Montpellier, 1884-1886, p . 167.

16 Chazaud, A., « L'évêque de Mende et les seigneurs du Tournel », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, Droz , Paris, 1855, p. 311.

1218-1219 : Guilhem de Regordane jurisconsulte témoin d'un acte de Raimon, comte de Toulouse[17] avec son neveu Bermond de Sauve, autres témoins Raimon de Vézénobre, Bertrand de Barre, Gaucelm de Durfort…

1234 : Bernard de Regordane, jurisconsulte à Montpellier[18]. Il est délégué de la ville de Montpellier pour négocier la paix avec le lieutenant du roi d'Aragon.

1236 : Regordan de Naves fils de feu Pierre de Regordane et petits-fils de Gaucelm de Naves fait reconnaissance à l'abbé de Bonnevaux de ce qu'il tient aux châteaux de Malbosc, Naves, Corneillo et Banne[19].

1257 : Dame Regordane épouse de Guillaume Mament à Saint-Gilles (30)[20].

1271 : Regordan de Naves signe le paréage avec Philippe le Hardi pour le château de Banne, avec les autres coseigneurs (Dragonnet de Chateauneuf et Arnaud de Jalès, Jaucelme du Pradal, Pierre de Banne, Astorg d'Auriol, Guillaume de Buis, Pierre de Beauvoir au nom de sa femme Guigone, Guigon, Bernard, Arnaud et Guillaume de Bane[21].

1269, 30 janvier : seigneur Pierre de Regordane, père de la seigneuresse Marie de Sauve passe une vente (avec d'autres) à Cécile Fulcodi fille du pape Clément IV, d'une terre à Saint-Gilles) l'abbaye de Saint Gilles.[22]

1274 : Regordan de Naves signe le paréage avec le roi Philippe le Hardi[23] pour Naves avec Jaucelme de Naves.

1293 : Bertrand de la Regordane, consul d'Alès.

1308 : Pierre de Regordane témoin d'un acte entre le seigneur d'Alès Raimon Pelet et le roi de France[24] à Montpellier.

1332 : Regordane de Soligniac, fille de Béraud, diocèse du Puy[25].

1340 : Jean de Regordane, jurisconsulte à Alès.

1364 : Regordane de la Tour, citée dans le testament d'Aimar comte de Roussillon, pour une donation[26] de 500 florins car « elle était dans sa maison depuis la mort de son épouse et en avait eu la direction »[27].

Il semble que le nom de Regordane se soit perdu par manque d'héritiers mâles.

Une route

Les statuts des chevaliers pariers de la Garde-Guérin ne citent jamais le nom de la route appelée uniquement « strata ».

1348 : Les marchandises qui sont véhiculées par la Regordane sur Alès, « Merces quae vehuntur in Alestum per Regordanam »[28].

XV[e] siècle : le chartier du Chambonnet, le chartrier de Vielvic, les notaires du Pradel, les compoix d'Alès, puis les compoix de Ponteils (1595) et Villefort (1602) citent la « *strata publica de Regordana* » ou bien « le chemin public de Regordane ».

Chemin, voie, controverses sur la Regordane

Une voie celte ?

Le fait que la voie mène des Volques Arécomiques aux Gabales a fait écrire aux rédacteurs de l'« Académie des sciences et lettres de Montpellier » que les Volques ont créé cette voie. Cette hypothèse est donnée pour expliquer l'origine « raciale » des Cévenols « par la dolichocéphalie » des Volques. Les Phéniciens, selon eux, ne sont pas allés plus loin que les comptoirs de la côte, ils avaient en outre le mauvais goût d'être des « brachicéphales ». Nous sommes en 1936, nos académiciens font redondance aux sirènes du racisme pan-germanique du parti nazi allemand.

Le chemin qui suit la ligne de faille depuis Alès jusqu'à Villefort a été forcément emprunté de tous

17 Devic, Claude, *Histoire générale de Languedoc* : avec des notes et les pièces justificatives, composée sur les auteurs et les titres originaux.... T. 5 / par dom Claude de Vic et dom Vaissète,... ; commentée et continuée jusqu'en 1830, et augmentée d'un grand nombre de chartes et de documents inédits par M. le chev. Al. Du Mège. J .B. Paya, Toulouse, 1840-1846, p. 605.

18 Teulet, Alexandre, *Layette du trésor des chartes, de l'année 112 à l'année 1246*, Plon, Paris, 1866, Livre des coutumes de Montpellier, p. 310.

19 Chevalier, Ulysse, *Regeste dauphinois, ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*. Tome 2, Fascicules 4-6 / impr. valentinoise, Valence, 1913-1926, p. 279.

20 Bligny-Bondurand, E, *Les Coutumes de Saint-Gilles, XII[e]-XIV[e] siècles*, Picard, Paris, 1915, p. 223.

21 Ménard, Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes, tome 1, Chaubert, paris, 1744-1758, p 347 , consultable sur Gallica BnF.

22 Bondurand, « Sept actes concernant Cécile Fulcodi, fille du pape Clement IV », *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire et de philologie*, Paris, 1881, p. 243.

23 Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, tome 1, Chaubert, paris, 1744-1758, p 356 , consultable sur Gallica BnF.

24 *Documents relatifs aux Etats Généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel* / publ. par Georges Picot,... imprimerie nationale, 1901, p . 582.

25 *Recueil de mémoires sur le Forez*, Société de la Diana, St Étienne, 1885, p. 445.

26 « Testaments et traités des comtes du Valentinois », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1881, p. 275. Consultable sur Gallica BnF.

27 Chorier, Nicolas, *Histoire générale du Dauphiné*, vol. 2, Chenevier et Chavet, Valence, 1661-1672, p. 358. Consultable sur Gallica BnF.

28 *Cartulaire de la seigneurie d'Alès*, folio 48.

temps par les animaux et les hommes. L'origine naturelle et proto-historique de cette route ne fait plus l'objet de controverses, Marcel Girault l'ayant bien démontré dans ses recherches. On ne connaissait alors que le lieu du Thort avec le « palet de Gargantua » (un menhir de 7 tonnes) sur le tracé du chemin. Depuis, l'*Atlas archéologique du Parc national des Cévennes* a décrit de nombreux rochers à cupules[29], d'âge toutefois indéterminé, qui jalonnent des drailles parallèles à la Regordane, de nombreux tumulus, tel celui de l'Elzière[30] au Chambon, très près de la route, indiquant un peuplement actif, pro-historique de l'âge du fer et du bronze.

Une voie romaine ?

L'attribution du qualificatif « romain » date de la fin du XVII[e] siècle et particulièrement du XVIII[e] siècle, époque où les curés, qui remplissaient le questionnaire des Bénédictins de Saint-Maur[31], attribuaient à toute construction soignée (en pierre de taille) le terme de « romain » car ils ne pouvaient imaginer que ce soient les ancêtres de ces paysans misérables vivant dans des cahutes de pierre qui aient pu les construire.

Son tracé serait de Nîmes à Gergovie. Elle aurait été tracée par l'empereur Gordien III, qui régna fort peu (233-235) d'où viendrait son nom. On y fit même passer les troupes d'invasion de Jules César, et la tradition populaire à Vielvic (qui ne remonte qu'aux écrits du curé en 1854) décrit un champ, à l'entrée sud du village, où ses troupes auraient campé.

Sidoine Apollinaire, se rendant de Clermont à Arles a pris la route des Cévennes, mais les lieux indiqués par lui, font toujours l'objet de discussions.

Germer-Durand la fait partir de Nîmes à Gabalum (sans doute Javols, en Lozère) et donne quelques références du toponyme.

Pierre-Albert Clément reprend cette idée dans son ouvrage[32] en l'appelant « la route des Arvernes », de Nîmes à Gergovie ; il écarte « l'hypothèse séduisante » d'une route créée par les Phéniciens pour aller chercher l'étain aux îles Cassitérides (en Grande-Bretagne). En revanche, il réduit, sans références, le territoire de l'appellation « Regordane » à la portion entre Belle Poelle et Génolhac (soit 2 km).

Albert Grenier[33] y découvre une voie qui relie des lieux dédiés à Mercure (Mercouly à St-Martin-de-Valgalgues, Gard), Mercoirol à Laval-Pradel, Gard, Mercoire près de Langogne, Lozère).

Rochetin[34] indique que la jonction du Rhône à la Loire se faisait par Beaucaire « *à l'endroit même où venait aboutir la voie Domitienne. Les chariots de transbordement auraient suivi cette voie jusqu'à Nîmes, pour remonter, par l'importante voie du Centre, dite voie Regordane, jusqu'en Auvergne, et, de là, jusqu'aux bords de la Loire* ».

Des vestiges archéologiques, datant des gallo-romains ont été trouvés à divers points de la route : les mines de fer de Palmesalade (Laval-Pradel), le site de Vielvic (Saint-André-Capcèze). Si les Romains et les Gallo-romains l'ont utilisée, ce n'est pas une construction romaine, comme la voie Domitienne, puisque elle est beaucoup plus ancienne.

Les hypothèses sur le nom « Regordane »

Un hydronyme celte

Gratien Charvet attribue l'origine de Régordane à la traduction celte : reg=cours d'eau et ourdan=chemin, le chemin des cours d'eau.

Une origine occitane

Marius Balmelle y voit le mot *gorg* (gour, gourgue) qui signifie « trou d'eau ». Lo regòrd en occitan est aussi le jaillissement de l'eau. Un agneau né durant l'estivage est appelé « *lo regordet* » (le dernier jailli du sein de sa mère).

Un nom venu de Navarre espagnole

Pierre-Albert Clément reprend à son compte l'origine de Regordane racontée par Claude Plathey[35] qui chemine sur *El camino de la regordana*. « *Regor ou regol désignait en catalan la châtaigne sauvage en général* ». Donc pour lui, « *la forêt de Regordane était donc à l'origine une forêt de châtaigniers non greffés* »[36].

29 Oslily, Richard et Tillault Francis, « Les gravures rupestres de la haute vallée de la Cèze dans les Cévennes orientales (Gard) » *Bulletin de la société préhistorique française*, année 1998, volume 95, niuméro 4, pp. 555-564.

30 Autre ouvrage très intéressant, Salles, Jean, Torion, Marina, *Géographie des monuments préhistoriques cévenols*, publication du GARA, 2007, sans lieu de publication, ni d'éditeur.

31 Dumas, Marie-Lucy, « L'enquête géographique au milieu du XVIII[e] siècle : l'exemple du nord du diocèse d'Uzès », *L.C.C.* n° 184, p.24-29.

32 Clément, Pierre-Albert, *Les chemins à travers les âges, en Cévennes et bas-Languedoc*, Presses du Languedoc, Montpellier, 5[e] édition, p. 160, avec carte.

33 Grenier Albert, « La voie Regordane et Mercure », *Homenagen a Martin Sarmento*, 1933, p. 137-144.

34 Rochetin, *Étude sur la viabilité romaine dans le département du Vaucluse*, 1883.

35 Clément, P.-A., *Les chemins…*, op. cité, p. 160.

36 L.C.C. n° 94, p. 1 « Une énigme résolue ? Regordane, une découverte toponymique.

Un nom venu de Syrie ou apporté du Languedoc en Syrie ?

Adrien Blanchet dans son « Hypothèse à propos de la « voie Regordane »[37] a retrouvé dans les chroniques des Croisades la mention de Regordane à plusieurs endroits. Pour lui deux solutions : « 1° *le nom a été apporté du midi de la France en Orient* ; 2° *ce même nom est venu de Syrie en occident* ». Il est possible qu'un « Regordane » ait fait partie de la suite du comte Raimon de Toulouse, lors de la première croisade.

- Ricordane, « un casal qui est sous le chef dou flum qui cort devant Acre » (L'Estoire de Eracles empereur)

- Tell Kurdana : lieu d'une défaite des Templiers devant les forces turques, le 26 août 1208. Le patriarche de Jérusalem mène une procession de la sainte croix « *in castra domini quae praecesserunt ad Recordanam* » (le château des seigneurs qui l'emportèrent (à la bataille] de Regordane).

- 1235 : accord entre Templiers et Hospitaliers à propos des moulins et de l'eau du fleuve Acre, qui venait de la fontaine Recordane.

- 1262 : acte par lequel Thomas évêque de Bethléem, et les autre arbitres cy-dessus nommés, pour finir à l'amiable les différents qui restaient à décider entre l'ordre de l'Hôpital et celui du Temple après leur dernière sentence ; déclarent pour les moulins d'Oc et de Ricordane, ils doivent suivre l'accord qui avait été fait cy devant entre eux le 9 e jour de juillet 1362[38].

Un nom venu de la transhumance

Anne-Marie Brisebarre dans « Bergers des Cévennes : histoire et ethnographie du monde pastoral et de la transhumance en Cévennes » relaie l'opinion d'Alain Soutou selon laquelle « la voie Regordane fut d'abord la draille par laquelle les « regòrds » descendaient en fin de période d'estivage ». Le « regòrd » est l'agneau né en estive.

Un nom venu de l'Allier

Roland Andréani écrit : « *Logé dans la faille de Villefort, la voie Regordane doit son nom au « val Regord » de la haute vallée de l'Allier* »[39].

Un nom répandu ailleurs

- Nojaret (commune de Vialas) : lieu dit Regordenc (châtaigneraie) Fonds Montclar, cité par Marcel Daudet [40]

- le terroir des Regourdounes, à St-Christophe-d'Allier (43)

- les jardins des Regordanes, au-dessus de Sommières (30)

- à Lacoste (34) au-dessus de la route de la Graufesenque

- à Tharaux (30) au-dessus de la route de Nîmes à Alba Helviorum.

P.-A. Clément propose d'ailleurs de « *vérifier s'il se trouve encore des châtaigneraies à ces endroits* ».[41]

Écriture de Regordane

Régordane ? ou Regordane ?

La prononciation implique en français un accent aigu sur le e ; en occitan, le e se prononce toujours é. Depuis Marius Balmelle, la tradition vise à écrire « Regordane » et le prononcer régordane. Mais si on voulait vraiment l'écrire en occitan, il faudrait l'écire ainsi : *lo camin regordan*, ou *strata regòrdana*, ou *Regòrdana*.

Seuls les documents modernes, panneaux routiers, guide du GR700 etc. ont ajouté un accent sur le e.

Bibliographie

La bibliographie récente sur la Regordane, et ses abords, est encore restreinte. L'article de Robert-Henri Bautier, sur les routes au Moyen Âge, qui date de 1960, reste toujours valable.

Sur les routes et chemins

Bautier, Robert-Henri, « Recherches sur les routes de l'Europe médiévale, 1. De Paris et des foires de Champagne à la Méditerranée par le massif Central », *Bulletin philologique et historique jusqu'à 1610 du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1960, p. 99-143.

Bréchon Franck, *Réseau routier et organisation de l'espace en Vivarais et sur ses marges au Moyen Âge*, thèse, université de Lyon 2, résumé consultable sur http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2000/brechon_f/info

Girault, Marcel, *Attelages et charrois au Moyen Âge*, Lacour, 1992, 203 pages.

37 Blanchet, Adrien. « Hypothèse à propos de la « Voie Régordane ». *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 89e année, N. 3, 1945. pp. 458-463.

38 Inventaire de pièces de Terre Sainte de l'ordre de l'Hopital / publ. par J. Delaville Le Roulx, 1895, p. 63.

39 Andréani, Roland, *Nouvelle histoire de Nîmes*, Privat, 2005, 319 pages, p.84.

40 L.C.C. 123, p. 19 « À propos de Regordane ».

41 L.C.C., 123, idem.

Topoguide, *Le Chemin de Régordane*, GR 700, FR randonnées, 2008.

Clément, Pierre-Albert, « À propos de Regordane », *L.C.C.* n° 123, octobre-décembre 2000, p. 19.

Dumas, Marie-Lucy, « Le colloque de Saint-Gilles sur la Regordane », *L.C.C.* n° 168, janvier-mars 2012, p. 29.

Sur le pèlerinage à Saint-Gilles

Girault, Marcel et Girault Pierre-Gilles, *Visages de pèlerins au Moyen Âge : les pèlerinages européens dans l'art et l'épopée*, Zodiaque, 2001, 388 pages.

Girault, Marcel, « L'itinéraire du charroi de Nîmes, chemin de Saint-Gilles et chemin de Regordane », Mélanges René Louis, *La chanson de Geste et le mythe carolingien*, t. II, Saint-Père–sous-Vézelay, 1982, p. 1105-1116.

Lepère, François, *Sur le chemin de Saint-Gilles : la voie Regordane*, Lepère éditions, 2004, 130 pages.

Perrot, Jean-Pierre, *Moi, Julien dit l'Hospitalier, pèlerin de saint-Gilles, établi passeur au bord du Gardon, sur le chemin de Regordane*, roman historique, Lacour, 2014, 84 pages.

Sur les villages, le long de la Regordane, au Moyen Âge

Vézénobres :

Ébérard, Élisabeth, « Le fort de Vézénobres (Gard), projet de sauvetage », GARA, revue annuelle, 2013, n° 41, p. 32-35.

Aspord-Mercier, Sophie, « Le Fort de Vézénobres, premiers résultats archéologiques », GARA, revue annuelle, 2014, n° 42, p.14-18.

Fontanieu, Élisabeth et Bord, André, Vézénobres : les seigneurs de Vézénobres, Hors série n° 39 du *L.C.C.*, 1989, réédité en 1998, 9 pages.

Alès :

Elzière Jean-Bernard, *Des châteaux médiévaux d'Alès au Fort Royal de la Contre-Réforme (1687)*, http://www.e-corpus.org/notices/99989/gallery/601475/fulltext

J. Pellet et Y. Chassin du Guerny : «Les châteaux et fiefs du comté d'Alais au début du XV^e^ siècle, d'après les hommages et dénombrements faits à Boucicaut». L.C.C. n° 100, p. 17-32.

Portes :

Mouchebœuf-Guiorgadzé, Claire, « Le compoix de Portes : le parcellaire du village de Portes en 1640 reconstitué à partir d'un compoix et du plan cadastral dit napoléonien », *L.C.C.* n° 116, juillet septembre 1999.

Génolhac :

Dumas, Marie-Lucy, Génolhac sur la Regordane, tome I, Gens et terroir des Hautes Cévennes, Ponteils, 2011, 2ème partie « les seigneurs de Génolhac », p. 53-94. 3ème partie, chapitre 1 : St Pierre de Génolhac, chapitre 2 : le couvent des Dominicains, p. 97-139.

Dumas, Marie-Lucy, *Génolhac sur la Regordane*, Gens et terroir des Hautes Cévennes, Ponteils, 2012, tome II, 8ème partie « Construction et développement d'une petite ville jusqu'en 1789 », p. 9-50.

Ponteils :

Dumas, Marie-Lucy, *Ponteils sur le Regordane et la Cézarenque*, Gens et terroir des Hautes Cévennes, Ponteils, 2014, chap.1, «Ponteils carrefour de routes, du Moyen Âge à la Révolution», p. 36-39 et chap. 12 «Sainte-Marie de Ponteils, un prieuré rural de l'abbaye S^t^-Chaffre du Monastier», p. 59 à 67.

Concoules

Dumas, Marie-Lucy, « Saint-Étienne de Concoules, un prieuré de la Chaise-Dieu sur le chemin de Regordane », *L.C.C.* n° 186, p. 4

Saint-André-Capcèze, Vielvic

Laurans, Alain, *Saint-André-Capcèze, chronique d'une communauté cévenole*, brochure de l'association C.A.D.R.E., s.d.

Villefort :

Dumas, Marie-Lucy, «L'enclos de la ville de Villefort», *L.C.C.* n° 180, janvier-mars 2015, p.9-13.

Bayard :

Girault, Marcel, *La côte de Bayard*, Bulletin du C.E.R., n° 30, année 2010, p. 82-94.

La Garde-Guérin :

D'Hérail de Brisis, Guy, «Haute justice à la Garde-Guérin au XIII^e^ siècle», *L.C.C.*, n° 114, juillet-septembre 1998, p1-2.

Dumas, Marie-Lucy, À l'origine des chevaliers pariers de la Garde-Guérin, *L.C.C.*, n° 174, 2013.

La Garde-Guérin, brochure de l'association G.A.R.D.E, s.d, 38 pages avec documents et carte, textes réunis par Guy Hérail de Brisis.

Langogne :

Girault, Marcel, «Le chemin de Regordane», *Actes du colloque sur le Millénaire de Langogne*, Archives départementales de Lozère, imprimerie Varennes, Mende, 2000. p. 101-110.

La tour d'Olivon à Sénéchas (Gard)

par Thierry Ribaldone

La tour d'Olivon se dresse sur un rocher dominant la rive droite de la Cèze, à environ 200 m à vol d'oiseau au nord-est de la commune de Sénéchas, à la limite entre le Gard et l'Ardèche. On peut y accéder depuis la RD 318 par une voie forestière qui naît au hameau de l'Esfiel, en direction du Nord. Trente minutes de marche sont nécessaires pour atteindre la ruine, dont la silhouette dentelée surplombe le confluent de la Cèze et du ruisseau des Amarosses.

Des vassaux de l'évêque d'Uzès

Au XIIIe siècle, la terre de Sénéchas est aux mains des Pelet, coseigneurs d'Alès, dont notamment Raimond II Pelet qui en rend hommage à l'évêque Berlio en 1228. D'après un Mémoire du XVIIIe siècle[1] c'est Olivon de Lussan, fils de Pierre de Lussan, parier de La Garde-Guérin, qui fait bâtir la tour éponyme, baillée à prix fait le 15 juin 1438 au dénommé Jean Blanc, pour «*128 moutons d'or d'une valeur de 98 livres tournois; suivant la quittance de 1440*». L'édifice, qui pouvait communiquer par signaux avec le château du Chaylar, à Aujac, situé en amont sur la rive gauche de la Cèze, servait de sentinelle pour garder le passage que constituait la rivière.

Olivon (ou Olivier) de Lussan apparaît comme seigneur de Villespasses, fief de la seigneurie d'Altier, dans un inventaire de ses biens daté du 11 octobre 1415[2], puis dans une reconnaissance féodale qui lui est faite le 22 juin 1422 (Chart. Champ, 3 J 10). Il tient le fief de Sénéchas de son épouse Aigline de La Garde, dame d'Alteyrac, qualifiée de « dame de Sénéchas » dans le sommaire de son testament, rédigé le 30 mars 1436[3] C'est dans une quittance du 17 juillet 1438[4] qu'il est dit « seigneur de Sénéchas », et dans un écrit du 25 novembre 1440 (Chart. Chambonnet, 77) qu'Aigline de La Garde l'institue son héritier. On le retrouve dans un acte du 5 février 1457, «passé au mas de Villespasses, maison du seigneur de Sénéchas»[5].

La construction de la tour a pu être dictée par l'évêque d'Uzès à la fin de la guerre de Cent Ans pour protéger ses terres des incursions des Routiers toujours présents sur le territoire. Mais comme la paroisse Notre-Dame de Sénéchas relevait aussi du seigneur de Portes, c'est peut-être ce dernier qui en fut le commanditaire, car on sait qu'en 1678, « *la forteresse appelée La Tour d'Olivon avec le domaine*

1 «Mémoire historique et géographique de la paroisse d'Aujac, au diocèse d'Uzès, dressé en conséquence de la lettre écrite par Mr Trinque Laygue sindic dudit diocèse, aux consuls de la dite paroisse, en date du 20 avril 1736, pour servir à faire la carte et l'histoire générale du Languedoc» Archives départementales du Gard 1 F25 / 20.

2 Chartrier du Champ, 3 J 133.

3 Arch. dép. du Gard 1 MI 122 Chartrier du Chambonnet, 84.

4 Arch. dép. du Gard 1 MI 130 Chartrier de Chapelain, 92 / 10. (

5 Arch. dép. du Gard 1 MI 79 Fonds Merle de La Gorce, 21 / 4.1

noble dans lequel elle est bâtie, en la paroisse de Sénéchas, (était) *inscrite au nombre des biens tenus par les vassaux des marquis de Portes, au même titre que d'autres biens* »[6].

À la mort d'Olivon de Lussan, la seigneurie de Sénéchas échoit à sa fille Catherine, née de sa seconde épouse Françoise du Folhaquier. Catherine est mariée à Pierre II de Merle, lui-même fils d'Aigline de La Garde et d'Arnaud de Merle, chevalier, seigneur de La Baume, son premier mari. Pierre de Merle - dit de La Garde - rend hommage de son fief de Villespasses le 26 septembre 1470, comme « héritier d'Aigline de La Garde, sa mère », à Guillaume-Armand III, vicomte de Polignac et seigneur de Randon (Chart. Champ, 3 J 161). Le 21 mars 1503, après la mort de Jean de Merle, fils du précédent, sa veuve Simone de Solatges fait à son tour un acte de « foi et hommage serment de fidélité, aveu et dénombrements » pour Sénéchas, Alteyrac et Villespasses à Louis de Montlaur, baron de Randon (Chart. Champ, 3 J 161). Les domaines passent ensuite à Louis de Molette, sire de Morangiès, par son mariage avec Louise, fille de Jean de Merle, lesquels sont cités conjointement dans un acte du 2 octobre 1538 (Chart. Champ, 3 J 16).

La maison de Molette conserva, semble-t-il, la seigneurie de Sénéchas jusqu'à Charles-Auguste de Molette, décédé en 1705. On ignore à quelle époque la tour fut ruinée, on sait seulement que, dans le Mémoire de 1736, l'auteur note: « *Au midi dudit lieu d'Aujaguet, du coté de Senechas, sur le bord de la rivière de Cèze, il y a une tour, appelée la tour d'Olivon, dont le couvert et une partie des batimens sont tombés en ruine. Elle est bâtie dans un endroit enfoncé, affreux et inaccessible, sur un rocher un peu élevé où les animaux les plus farouches ont peine à passer... Cette tour était forte et presque imprenable* ». C'est, à quelques éboulis près, l'état dans lequel elle se trouve actuellement.

Une tour habitable

Bâtie à l'extrémité nord-ouest d'un gros rocher en saillie sur le cours de la Cèze, haut de plusieurs dizaines de mètres, la tour d'Olivon en domine parfaitement l'amont et l'aval. C'est un ouvrage rectangulaire de 8,30 m, 7 m de large et d'environ 13 m de haut. Les murs, épais de 1,30 m à la base, sont montés dans un appareil régulier de blocs de schiste grossièrement équarris, que tiennent aux angles des chaînes harpées, le tout scellé à mortier de chaux. Ils hébergeaient trois niveaux, dont le dernier devait être sommé d'une plate-forme à parapet.

On accède à l'intérieur par une porte de plain-pied pratiquée au nord, du côté de l'à-pic. Cette porte, large de 1,10 m et haute de 2 m, s'ouvrait sous un arc cintré, bloqué au mortier, qui a disparu. Elle était fermée par la barre transversale propre à ce type d'édifice et dont une loge est encore visible sur un piédroit. Son couloir, voûté en cintre sur-

baissé, donne sur la salle basse qui ne conserve de sa voûte en berceau que les amorces latérales. Lieu de stockage, celle-ci ne possède qu'une ouverture, hormis la porte d'entrée: une archère-canonnière ébrasée pour arme à feu de petit calibre[7] percée au sud, sous l'intrados de la voûte. Dans l'angle sud-ouest, un escalier de quelques marches, plaqué contre le mur, devait être l'accès à la salle du 1er étage. Une fouille permettrait sans doute d'en dégager les autres, enterrées sous les décombres qui emplissent les trois-quarts de la pièce.

Les deux niveaux supérieurs, séparés vraisem-

6 Elzière, J.-B., *Le Moyen Age dans la région de Génolhac approché à travers la voie de Régordane, les bourgs de Génolhac et de Villefort, les principaux châteaux et églises,* Premiers éléments, Ed. Mithra, Aureille, janvier 1996, pp. 78-83.

7 La fente est haute de 0,70 m et l'orifice circulaire de la bouche à feu n'excède pas 10 cm de diamètre.

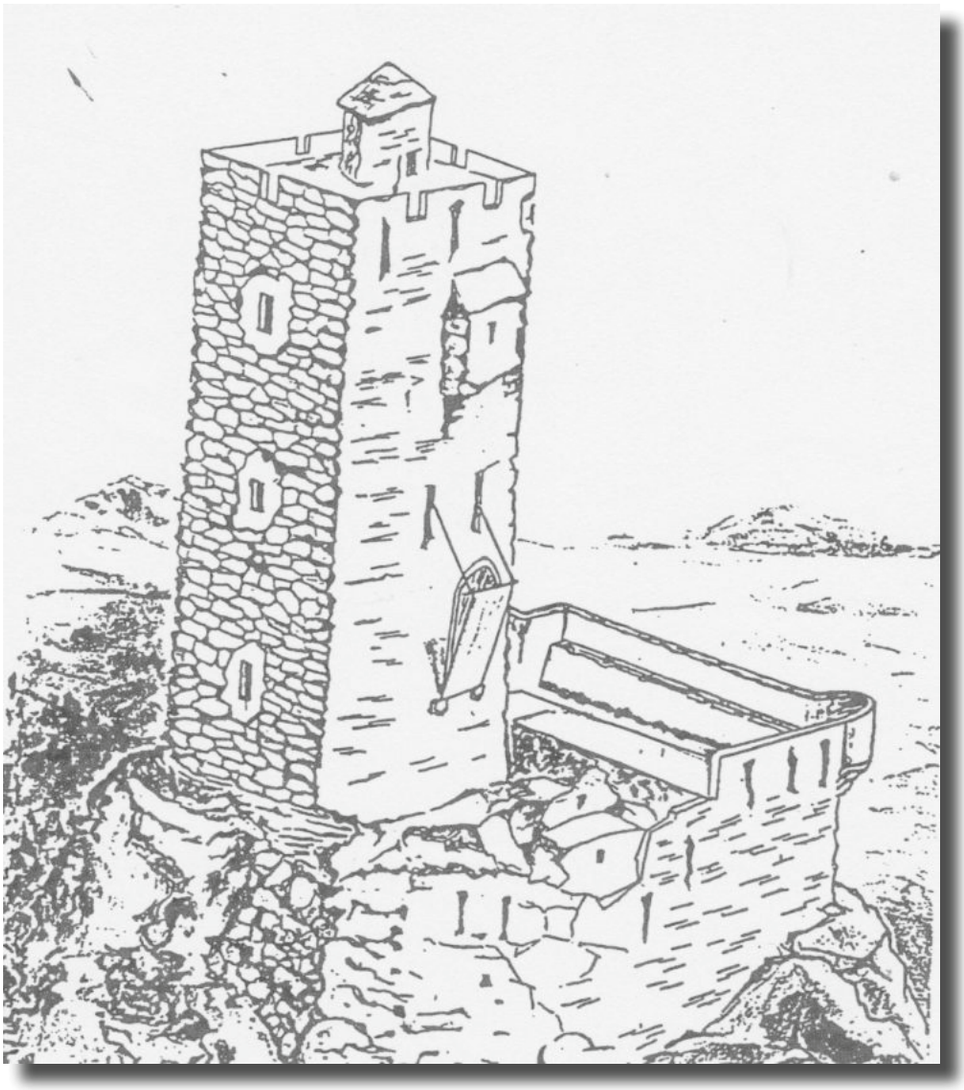

Reconstitution par Jean Roux, p. 82, dans Elzière J.-B., op. cité.

blablement par un plancher, constituaient la partie habitable de la tour. Là devait loger (le chef de) la petite garnison chargée de surveiller le couloir de pénétration qu'offrait la Cèze, notamment en période de basses eaux. Les murs nord et est étant presque totalement détruits au-dessus de la salle basse, on ne peut tenir compte que des aménagements encore visibles sur les autres côtés.

Au 1er étage, subsistent en effet plusieurs éléments indiquant un lieu de séjour permanent :

- à l'ouest, le négatif d'une grande cheminée, puis une brèche qui paraît avoir été une archère,
- au sud, près de l'angle sud-ouest, le réduit éventré d'une latrine dont le canal d'écoulement incliné et l'orifice extérieur sont toujours en place.
- l'étroit escalier de quelques degrés qui, plaqué contre le mur ouest, permettait d'y accéder.

À noter également, juste au-dessus de la salle basse, le piédroit paramenté d'une probable meurtrière ébrasée.

La même disposition se retrouve sur la face ouest du 2e étage avec, outre le négatif de la cheminée et l'échancrure médiane d'une ancienne fenêtre avec coussièges, une armoire murale et, logé près de l'angle sud-ouest, un beau placard à dalles de schiste. Sur la face sud et à la verticale de la latrine du niveau inférieur, s'avancent les vestiges d'une bretèche maçonnée, dont il reste la partie supérieure, coiffée de dalles de schiste. Cette pièce était close par une voûte en berceau (départ de l'intrados au sud-ouest) qui supportait la terrasse sommitale.

Une quittance citée par un archiviste du XIXe siècle, dans un article de l'abbé Roux[8], ferait état des fondations d'un «castel viel» sur lesquelles la tour aurait été bâtie. Il subsiste bien un mur de soutien monté à sec, qui longe la base de l'ouvrage à l'est, mais celui-ci portait sans doute le cheminement d'accès à la tour. Quant aux restes de murs en pierres sèches qui s'échelonnent en contrebas, leur état et la végétation qui les étouffe rendent impossible toute analyse. Quasi inaccessible depuis la voie forestière qui descend jusqu'à la Cèze, la tour d'Olivon contribue avantageusement à la beauté du site. Son déblaiement et sa consolidation ne seraient que justice

8 Abbé J. Roux, Sénéchas et ses seigneurs, article de *Lo Rebieure* n°28, p.13-14.

Le texte en langue d'Oc *Lo saumon*

Tot aquò s'es passat trent'ans avant la guèrra
Lo que me l'a contat lo teniá de son paire.

Un riche aviá crompat ben pus naut que Vialàs
Un castèl aborrit au mitan d'argelès.
Per baile i aviá mes un loseròt de raça,
D'aqueles qu'an jamai trobat la tèrra bassa
Rablat e pichotet, cobèrt dau cabeçau[1]
Que totjorn carrejava a mens d'èstre malaut.
En estiu lo portava en guisa de capèl,
E quand veniá l'ivèrn l'aviá coma mantèl,
Sens femna, sens enfants, amb un chin per companhon,
Viviá solet au castèl perdut dins la montanha.
Fasiá sa biaça amai marcava pas famina.
Pron propret se teniá rapòrt a la vermina,
Aviá bon estomac e sovent per dinnar,
Coma sopa o fricòt preniá de bajanat.
Un codombre, una ceba amb un talhon de lard,
Una nose, una poma, èra pas galavard.
E butava lo tot amb una aiga de sorça,
Car i aviá pas de vin e sa sola ressorsa
Èra de beure un còp a la *gargareleta*
De gaspa[2] de cinc jorns car l'aimava *aigraleta*.
Or un jorn, lo mossur venguèt sens badar gara,
Aviá passat la nuèch en cò d'Estòr a Bara.
Tombava coma ditz un pauc a l'*improviste*
Car esperava pas l'onor de sa visita.
A son baile li diguèt; « ai una fam de lop
Defòra as un panièr amb un saumon, pren-lo,
De cobre lo metràs, avisarem pus tard,
Per lo moment, se vòs, fai me passar lo lard,
E quand i siás *aussi* lo topin de rebarba[3] .»
L'autre boleguèt pas, se gratava la barba.
E tot d'un còp li faguèt : « Un saumon al castèl ?
Amb un ase n'ai pro dejà qu'es farandèl
Per lo faire taire que bramèsse pas plus.
Lo sojorn al castèl serà pas pus tenable
Quand saràn totes dos dins lo *mesme* estable.»

«Mon amic, li faguèt lo mèstre, siás malaut,
Ta cervela n'a pres, car fau èstre fotral
Per metre dins l'estable un ase e un peisson!»
«S'aquò es coma disètz, vos demande perdon.
Un peisson ? perqué pas un plat de galinèla?
Sètz anat cercar 'quò aicí segur a l'escòla.
Per ieu qu'ai pas jamai viscut que dins ma bauma
Cresiái que lo saumon èra un filh de la sauma[4].»

Tout cela s'est passé 30 ans avant la guerre.
Celui qui me l'a raconté le tenait de son père.

Un riche avait acheté, bien au-dessus de Vialas
Un château délabré au milieu des genêts.
Comme gérant, il y avait mis un Lozérien de race,
De ceux qui n'ont jamais trouvé la terre basse,
Petit et râblé, par la faute du « cabussaou »
Qu'il portait continuellement, sauf cas de maladie.
En été, il s'en coiffait en guise de chapeau,
Et quand venait l'hiver, il l'avait comme manteau.
Sans femme, sans enfant, avec un chien pour compagnon,
Il vivait seul au château, perdu dans la montagne.
Il préparait sa nourriture et ne faisait pas pitié.
Assez propret il se tenait, rapport à la vermine.
Il avait bon estomac et, souvent, pour déjeuner,
Comme soupe ou fricot il prenait du badjana
Un concombre, un oignon, avec une tranche de lard,
Une noix, une pomme, il n'avait rien d'un goinfre.
Et il poussait le tout d'un bon coup d'eau de source,
Car il n'avait pas de vin, et sa seule ressource
Était de boire un coup, hop, à la régalade
De petit lait de cinq jours, car il l'aimait aigrelet.
Un jour, le monsieur s'en vint sans crier gare.
Il avait passé la nuit chez l'Estor, à Barre.
Il tombait, comme on dit, un peu à l'improviste,
Car on n'espérait pas l'honneur de sa visite.
À son gérant il dit : « j'ai une faim de loup !
Dehors, j'ai laissé un panier avec un saumon, prend le.
Tu le mettras de côté, nous aviserons plus tard.
Pour le moment, s'il te plaît, fais-moi passer le lard ;
Et aussi, pendant que tu y es, le pot de rebarbe. »
L'autre ne bougeait pas. Il se grattait la barbe.
Et tout d'un coup il fait : « un saumon, au château ?
L'âne suffisait bien, d'autant plus qu'il est bruyant.
J'ai dû, lundi, lui attacher la queue à une patte,
Pour qu'il se taise et cesse enfin de braire.
Le séjour au château ne sera plus tenable
Car ils se trouveront tout deux dans la même étable ».

« Mon ami, lui dit le maître, tu dois être malade.
Ta cervelle en a pris un coup, car il faut être dérangé,
Pour mettre dans l'étable un âne avec un poisson ! »
« Si c'est comme vous dites, je vous demande pardon.
Un poisson ? Pourquoi pas un plat de gélinotte ?
Vous êtes allé chercher ça j'en suis sûr à l'école.
Pour moi qui n'ai jamais vécu que dans ma bauge,
Je croyais que le saumon était un fils de la sauma !

Pape

source : 1939, le journal des anciens combattants « Le poilu Cévenol », retranscrit d'après l'Almanach du Val Borgne, 1991, p ; 54 et 56.

1 Ou le *sascuol*, sac rempli de paille qui sert de coussin pour porter de lourdes charges sur son dos.
2 Petit lait qui reste de l'égouttage des fromages de chèvre.
3 Tome de chèvre poivrée.
4 Bête de somme : âne, mule, mulet ou ânesse.

RECUEIL GÉNÉRAL DES ARRÊTÉS, PROCLAMATIONS, INSTRUCTIONS ET CIRCULAIRES
ÉMANÉS DE L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE DU GARD
depuis la création des préfectures en l'an VIII (1799-1800), jusqu'au 31 décembre 1815
Nismes, 1817.

Relevé par Jean-Gabriel PIETERS le 19 mai 2016

ÉTAT des Foires du département du Gard.

NOMS DES COMMUNES.	JOURS DES FOIRES.	LEUR DURÉE
	1er ARRONDISSEMENT (ALAIS).	JOURS
ALAIS	17 janvier	(*) 1
	24 août	8
	(**) 27 avril	1
(*) Prolongée de deux jours par décret du 6 janvier 1813.		
(**) Établie par décret du 19 mars 1809.		
SAINT-AMBROIX	7 janvier	1
	25 avril	1
	16 août	1
	6 décembre	1
ANDUZE	1er jeudi de décembre	3
	15 jours après	2
	1er jeudi de novembre	3
BARJAC	14 février	1
	20 mai	1
	10 août	1
	2 novembre	1
CHAMBORIGAUD	2 janvier	1
	12 avril	1
	9 septembre	1
	20 décembre	1
GÉNOLHAC	le vendredi saint	1
	30 juin	1
	1er août	1
	23 novembre	1
	10 décembre	1
SAINT-JEAN-DU-GARD	le mercredi avant le dimanche des Rameaux	1
	24 juin	1
	10 décembre	1
SAINT-JEAN-DE-MARUÉJOLS	29 août	1
St JEAN-DE-VALÉRISCLE	3 septembre	1
LÉDIGNAN	10 août	1
PORTES	1er mai	1
	1er juin	1
	30 novembre	1
ROBIAC	6 août	1
VÉZÉNOBRES	25 novembre	1
	28 avril	1

Quatre siècles regardent le hameau des Gypières

par Éric Baier

Le hameau des Gypières (photo ci-dessous), situé sur la commune de Générargues, non loin d'Anduze, fait l'objet ici d'une analyse longitudinale sur quatre siècles pour déterminer les modifications et transformations de sa structure cadastrale. Les sources historiques utilisées abondent (compoix de Générargues 1635, compoix de Générargues 1670, cadastre de 1810 et cadastre actuel, Etudes de géographie physique intitulées « Les systèmes des terrasses cévenoles » sous la direction de Claude Martin et publiée en 2006). Mais le repérage des héritages familiaux, la détection des stratégies familiales d'occupation des lieux est facilitée par les études menées par un groupe de quatre femmes sous la direction de Monique de Fontanès aujourd'hui décédée, qui a publié dans les années 90 une petite revue locale intitulée « *Mémoires et Grimoires* ».

Plan cadastral des Gypières 2015

Le hameau des Gypières vue est/ouest

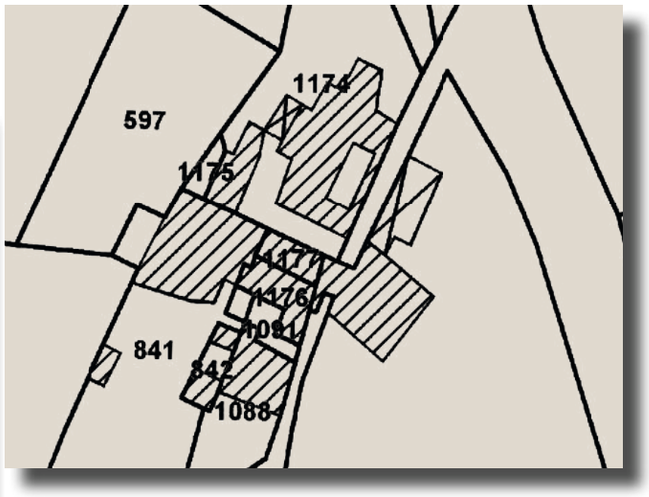

Propriété 1174 Propriété 1175 Propriété 1176 Propriété 1177 Propriété 1091 Propriété 1088 Propriété 841 Propriété 842 qui seront reportées sur le plan des années 1635 et 1810.

On sait par exemple, grâce à ce groupe de femmes, que le 22 avril 1622 (*Mémoires et Grimoires* n° 3 et 4 199 page 69), Barthélémy Corbessas habitant Les Gypières et Laurent Astruc du Mas Carbonnier (actuel Mas Bouvier) participent financièrement, avec d'autres notables de Générargues, à l'acquisition d'un terrain pour construire le premier Temple de Générarques. On va suivre la descendance de ce Barthélemy Corbessas, propriétaire du mas principal des Gypières, puisqu'on retrouve son fils Jean Corbessas sur le compoix de 1635 (*en italique n° 421 ci-dessous*) et son petit-fils Jacques Corbessas sur le compois de 1670, tous les trois ayant occupé le même bien-fonds (voir encadré n° 2 ci-après). Le bien-fonds Corbessas passe à Victor Fontanes, bourgeois d'Anduze, au cadastre de 1810, mais le bien-fonds de Marguerite Meynesse reste dans les mains de la famille Corbessas, puisque la veuve de Pierre Corbessas l'occupe encore en 1810. Dans le cadastre actuel.

Reconstitution chronologique des propriétaires des bâtiments des Gypières de 1635 à 1810

N° cadastral actuel	1635	1811
Propriété 1174 et 1175	Jean Corbessas	1149 : Fontanes Victor bourgeois Anduze *(actuel P 1174 et 1175)* 1148 : Bonny J.P. plâtrier, *(actuel 1174)*
Propriété 1176 et 1091	Etienne Ronnivet.	1145 : Fesquet Elie *(actuel 1176,1091)*
Propriété 1177	Margueritte Meyneisse	1147 : Veuve Corbessas Pierre *(actuel 1177)*
Propriété 841	Hoirs Michel Lauret	1146 : Gascuel Jean *(actuel 841)*
Propriété 1088 Propriété 842	Michel Gaussorgues Claude Lauret	1145 : Fesquet Elie *(actuel 1091 et 1088)*

Plan cadastral des Gypières cadastre 1810

1149 : Fontanes Victor bourgeois Anduze *(actuel 1174 et 1175)*
1148 : Bonny J.P. *(actuel 1174)*
1147 : Veuve Corbessas Pierre *(actuel 1177)*
1146 : Gascuel Jean *(actuel 841)*
1145 : Fesquet Elie *(actuel 1088,1091)*

Il porte dorénavant le n° de propriété 1177 (voir tableau ci-dessus).

Le bien fond Corbessas et ses subdivisions

Nous ne mettons pas l'accent ici sur les transferts patrimoniaux intra-familiaux, mais ce qui nous intéresse en priorité, c'est une sorte de plongée à travers quatre siècles, pour comprendre comment, une ferme très étalée sur un ou deux étages en 1635, est devenue cet immeuble à plusieurs niveaux comprenant tant de couloirs et de passages. Le bâti sur un seul étage est bien mis en évidence dans *Terrasses cévenoles* page 83 : « *la maison est dite à deux étages partie en voûte, partie solier, soit un bâtiment à un étage dont une partie repose sur un sous-sol en voûte* ».

Nous nous arrêtons sur le chiffre 421 du compois de 1635 qui décrit en détail le bâti qui va nous retenir ci-dessous (pour les mesures d'arpentage, voir la note).

421. JEAN CORBESSAS, ses maisons d'habitation, 23 can 4 pal, cour et four 16 can clede 3 can pailliers et étables 12 can 4 pal cour et jasse 16 can, terre laborative sur les dites maisons 1 cestérée 2 quartes et 15 can et vigne en faisse presque ruinées et rochaire 2 quartes 1 can et 10 pal et plus entière euzière et chastanet, herme, brugasse et un casal où était la clede de feu Mouissac icelle entière appelée Laruffe 11 cestérées ***le tout se tenant ensemble*** *confronte* ***du chef qui est du Couchant*** *autre pièce dudit Corbessas appelée panamidol en partie sive David Fontanes serre et carrieras de Mounies au milieu, du pied qui est du Levant*

autre pièce dudit Corbessas appelée la parran (terre de qualité), le chemin et carrière du dit lieu de Valunès au milieu et faisant esquaire les maisons de MARGUERITTE MEYNEISSE Etienne RONNIVET et des hoirs de Michel LAURET, et ***le chemin allant à la font et au puits*** *dudit lieu, du* ***midi*** *les hoirs de Michel LAURET faisant esquaire et partie autre pièce dudit Corbessas appelée Bourelie, et* ***du Nord*** *l'aire euzière et autre castanet dudit Corbessas filant en droite ligne de la « carrieras » de l'aire en haut jusqu'au serre. 11 sols.*

Jean Corbessas fait partie d'une famille aisée (en 1635, il paie un impôt de deux livres 5 sols, ce qui le place au 4ème rang des propriétaires de Générargues) qui possède plusieurs maisons sur le même site, « *se tenant ensemble* ». Le compoix nous décrit plusieurs cours et mentionne deux fours à pain toujours visibles aujourd'hui. Dans la propriété 1174, on trouve des caves énormes sur un seul étage qui constituent sans doute les décombres de ces « *pailliers étables cours et jasses* » qui marquaient la richesse du sieur Jean Corbessas.

Les autres occupants

Comment a-t-on procédé, en l'absence d'un plan annexé au compoix de 1635, pour restituer à chaque propriétaire l'emplacement qu'il occupait probablement à l'époque ? L'astuce a consisté à utiliser à plein le terme de « degré et passage » qui signale la présence d''un « escalier et d'un passage au-dessous ».

448 MARGUERITTE MEYNEISSE veuve de Jean Fabre Valunes petite maison 2 can 1 pal ***degré et passage au-dessous*** *1 can 4 pal confronte du* ***Levant*** *la carrière dudit lieu, du* ***Couchant*** *la maison et passage de Etienne Rouannet d'Anduze et* ***du midi*** *en pointe la carrière* ***du Nord*** *la maison de Jean Corbessas*

On constate alors que trois propriétaires se regroupent autour de ce passage. De plus, Margueritte Meynesse confronte du couchant le passage et la maison de Etienne Ronnivet .

Les activités liées aux Gypières

Quelles sont les activités agricoles reliées au bien-fonds Corbessas ? À côté de l'élevage du petit bétail traditionnel dans les Cévennes, on retrouve principalement la vigne, les chastanets (châtaigniers) et les euziers (chênes verts), mais pas encore de mûriers qui feront leur apparition après les grands gels de 1722 qui ont décimé les chataigniers. Jean Corbessas est également à la tête d'un champ important appelé « *le parran* », c'est une terre très productive.

422. Item une pièce de Terre assise sous le dit lieu de Valunès appelée la parran contient terre laborative dans laquelle ruine plantée et cazal 2 cestérées et 2 quarte confronte du chef la maison habitative du dit Corbessas et celle de Margueritte Meyneisse Veuve de Jean Fabre du ***midi*** *le chemin de Valunes à Anduze du Levant soi-même et ch. de Blateiras à Anduze. 2 sols 60*

L'extraction du gypse

Une mention spéciale doit être faîte de l'industrie du gypse qui est présente par trois notations au compoix de 1635 « *432 : gypière de Pierre Fesquet de Cabanoule ,433 autre gypière, 440 gypière de Claude Puech* ». La richesse du hameau des Gypières est, au XVIIe siècle, due à l'exploitation du gypse qui était extrait de la mine à l'est du vallon du Dodé. Cette petite industrie locale est ce qui permet à des laboureurs des Gypières de s'élever à une classe supérieure de propriétaires aisés pouvant investir en commun.

432. item autre pièce contre la gypière de Pierre Fesquet de Cabanoule contient T laborative 2 cestérées. une quarte deux cans confronte du chef terre herme de Corbessas chemin des gypières au milieu du pied le vallon daudet du midi Laurence Astruc muraille au milieu. 10 deniers

L'extraction du gypse et la fabrication du plâtre se poursuit au XVIIIe et XIXe siècle comme l'atteste au cadastre de 1810 la présence de six plâtriers pour le seul hameau des Gypières (voir encadré ci-dessus : Propriétaire n° 1148 Jean-Pierre Bonny, plâtrier).

Le foncier et son évolution

Les bâtiments sont étendus en surface (cours, jasses, paliers, cloves et cazals) et ne s'édifient que sur un seul étage. Il n'y a qu'une seule salle commune qui sert de cuisine et de dortoir commun. Pourquoi cette permanence pendant plusieurs siècles de bâtiments à un étage ? Le compoix de 1635 ne mentionne qu'un seul bâtiment à étages, celui du noble André Lavergne, seigneur de Montsauve.

Le foncier aux Gypières est relativement stable, seule la nouvelle maison de Laurence Astruc dite le Ribas est apparue en 1670 déjà avec plusieurs étages. L'extension en hauteur de nombreux immeubles date de la croissance de l'exploitation du ver à soie et des magnaneries au XVIIIème et XIXème siècle. Dans son analyse de l'habitat en Cévennes, l'article sur les Terrasses cévenoles (voir note ci-dessous) évoque la question des magnaneries : « un autre exemple d'adaptation de l'habitat à l'évolution des activités est l'adjonction d'un étage supplémentaire dans l'habitation, servant de magnanerie ». Il est cependant impossible de scruter cette extension en hauteur qui ne laisse pas de traces dans les cadastres. D'innombrables reconstructions actuelles empruntent des emplacements déjà bâtis en 1810. Les moulins de gypse le long de la rivière Dodé ont disparu ou sont complètement ruinés. De grosses meules sont encore visibles le long de la rivière. Cette stabilité du foncier dépasse l'emprise du règlement actuel interdisant de construire sur d'autres gabarits que ceux du cadastre. Le terroir lui-même semble générer cette permanence, comme le démontre dans notre propos la reconstitution des caves, étables et paillières de la propriété no 1174 datant déjà de Barthélemy Corbessas en 1622.

Notes:

Etude de géographie physique intitulées : *Les systèmes des terrasses cévenoles* sous la direction de Claude Martin et publiée en 2006.

Mémoires et Grimoires revue éditée à Générargues entre 1997-1999 sous la direction de Monique Roussel de Fontanès.

Galzin, Jacques, *Tableau comparatif des agriculteurs et autres professionnels entre le compoix de 1670 et le cadastre de 1811, texte manuscrit aux environs de 1980.*

Pour les compoix : Archives départementales du Gard : E dépôt Générargues CC2,JJ 1.

Pour les mesures d'arpentage, nous avons suivi les données explicitées à propos du Compoix de Castagnol/Vialas de 1640 par le Centre de recherches interdisciplinaires en Sciences humaines et sociales de Monpellier (voir Site internet) : http://crises.upv.univ-montp3.fr/ressources-scientifiques/compoix-du-gard-et-de-lherault/compoix-de-lozere/compoix-de-castagnols-vialas-1640/

En ce qui concerne la façon de procéder pour l'arpentage, pour le bâti et les parties adjacentes (maison, cazal, courtil, ayre) l'opération est effectuée avec « une cane tirant huict pans de long » environ 2 mètres (1, 985 m) en obtenant des canes et pans carrés.

Pour les vignes, jardins, preds, champs, canabieyres, coudercz, l'arpentage a été fait avec « une perche tirant deux canes de long, mezure de Montpellier » soit environ 4 mètres, et les mesures au carré sont données en cesteirées, cartes, boisselz et destres.

La cesteirée fait 8 cartes ou 16 boysselz (2000 m²)
La carte fait 2 boysselz ou 30 destres (250 m²)
Le boyssel fait 15 destres (125 m²)
Le destre fait 8, 33 m²

Notes sur Saint-Jean-de-Maruéjols

1ère partie

Recherches de Louis Raymond
avec des compléments de Jean-Gabriel Pieters

Notre ami et adhérent Louis Raymond nous a transmis un dossier qu'il a constitué sur Saint-Jean-de-Maruéjols. Jean-Gabriel Pierters l'a complété avec ses propres recherches.

Saint-Jean-de-Maruéjols et /ou Saint-Jean des Anels

Sanctus Johannes de Marojolis

LCC n° 43 p. 15 (réponse à la question 468 (*), par J.-B. Elzière) : Saint-Jean des Anels, autre nom de Saint-Jean de Marvejols utilisé aux XVIIe-XVIIIe siècles à cause semble-t-il des « Anneaux » ou bagues de crin que l'on y fabriquait et qui étaient vendus aux foires de Beaucaire ; on trouve aussi la graphie Saint-Jean des Anneaux, voire Saint-Jean des Agneaux. *Le Dictionnaire*

topographique du département du Gard de E. Germer-Durand, p. 211 mentionne Saint Jehan des Anneaux en 1620 dans un acte du notaire Antoine Griolet, de Barjac et, en 1684, Saint-Jean de Maruéjols ou des Anels dans la cote G 32 des Arch. du Gard. En 1793, la commune prendra le nom de Maruejols les Anels ! (*idem,* série L).

(*) Dans les questions de la p. 46 du n° 40, il s'agissait de tenter d'identifier un certain « St Jean de Jounel » situé dans l'évêché d'Uzès.

Un peu de chronologie concernant les seigneurs

1 . 1156 et 1211 : possessions des vassaux des comtes de Toulouse, puis possessions de l'évêque d'Uzès

1156

Copie informe de la traduction française d'un *vidimus* (*) des lettres patentes de Louis le Gros, roi de France, portant donation en faveur de Raymond, évêque d'Uzès et de ses successeurs de plusieurs châteaux, villes et villages tels que : les châteaux de […] Saint Ambroix […] Ces lettres sont suivies de la confirmation de ce don par Philippe-Auguste qui y ajoute plusieurs villes et châteaux tels que […] *Taracco* (Tharaux) […]. Il s'agit là de Raymond II d'Uzès ou de Posquières (1150-1188) fils de Raymond Décan, sgr d'Uzès et de Posquières, 23e évêque d'Uzès, à qui Louis « le Jeune » concède par un diplôme certains fiefs (**) ».

Inventaire sommaire de la série G, effectué en 1875 par Bessot de la Mothe, à la cote G 115 des Archives départementales du Gard — qui concerne l'évêché d'Uzès.

(*) Document certifié attestant la reproduction authentique de documents anciens originaux.

(**) Gratien Charvet, *La première maison d'Uzès*, 1870, p. 109.

1211

L'item 796 de l'*Inventaire des Archives de l'évêché d'Uzès fait en 1578* (*) résume cette « lettre de donation du 4 des ides de décembre », connue de nos jours par la seule confirmation : « *in perpetuum concedimus possidenda* » qu'en fit Philippe-Auguste en 1211 : y sont insérées celles de 1156, dont l'instrument fait l'objet des deux articles précédents ; sont ajoutées aux « lettres précédentes du Roy Loys, contenant donation faicte par majesté » plusieurs villes et châteaux dont « Saint Jean de Marueges » et « La Bastide de Ornolz. Avec tout le pertènement de Taraulz » (**) (précédemment « St Martin de Taraulz ») (***) .

(*) par Y. Chassin du Guerny et Jean Pellet : *LCC, Hors-série* n° 46, item 796. L'original de cet *Inventaire* est référencé 265 AP 41 dans celui du *Chartrier d'Uzès* publié en 1968 par Suzanne d'Huart (p. 48). Quant aux archives elles-mêmes, elles disparurent par le feu en 1770 et 1791.

(**) Sur ce lieu-dit qui désigne un massif forestier de près de 180 km^2, consulter aux AM d'Uzès, *la Montagne de Tharaux* de Roger Boinard et l'*Index de l'Inventaire* de 1578 précité (33 références).

(***) [1578] Item 794 : « Lettres du Roy Phelipe de l'An 1211 avec un grand sceau y pendant de sire verde signé autentiquement » ; l'item 795 est un instrument semblable.

La référence G 115 des Arch. dép. Gard indique Tarocco mais la *Gallia Christiana* indique, elle, *bastidam de Ornoli cum toto honore de Tarauso* (*).

(*) *Gallia Christiana* tome VI (1739), col. 304 : XIV - *Diploma Philippi II Francorum regis pro ecclesia Uceticensis. Taraucio* est attesté en 1212 et 1314 dans le *Dictionnaire topographique…* de E. Germer-Durand.

1226
L'item 786 de l'*Inventaire* de 1578 concerne le vidimus d'une lettre du roi Louis VIII, donnée à Pamiers en **octobre 1226** « avec un signet authentique » contenant que ce roi donna à messire Raymond [IV dit du Mas-d'André (1212-1227)] et à ses successeurs tout ce que Raymond [VII] comte de Tolloze tenait à […] Saint Jean de Maruelhes (! lire : *Villa Sancti Johannis de Marojolis*) et tout ce qu'il avoyt à montaigne de Taraulz […] » (*) . L'item 793 en constitue l'original.

Quant à celle de **juillet 1254** (item 869 de l'*Inventaire de 1578*), elle récapitulera ce qui fut donné, comme ayant appartenu au comte de Toulouse, notamment : Saint Jean de Maruèges et Taraux.

En 1233, une transaction a lieu entre les nobles et les habitants de Saint-Jean-de-Maruéjols sur le paiement de l'albergue due à l'évêque d'Uzès — et aussi sur le droit de bannissement (éloignement d'un individu pendant une certaine période). Selon l'item 208 de l'*Inventaire de 1578*, c'est le VIII des ides de mai qu'a lieu l'accord avec les chevaliers de Saint-Jean de Maruèges et les habitants dudit lieu, par lequel fut dit que l'albergue « se feroit d'ores en avant et à perpétuité du vintain de la ville de Saint-Jean ; et ladite albergue paya le rendu du vintain de vert ? (*) ».
Également, « les susdits chevaliers reconnaîtront des « différantz entre les habitans querelanz » ; ils mettront un banier par tout le mois d'août ; « *tout le bois de Taraux appelé le bois de Saint-Jean et tout le restant d'icelluy ceroit et appartiendroit à la commune utilité de ladite ville ; les seigneurs auront toute justice laquelle appartient à la juridiction du sieur évesque* ».

(*) Il s'agit sans doute des fourrages consommés « en vert » par les animaux ; ils étaient exemptés de la dîme. L'acte de 1233 est conservé aux AD Gard (avec d'autres titres anciens) sous la cote **95 J 5**.

L'une des 42 pièces des *Mémoires et notes* de la cote G 116, précise : les possessions de l'évêque consistent en […] Saint Ambroix ; Saint Denis ; Saint Jean de Maruéjols ; Génolhac […] Les donations faites aux évêques d'Uzès (*) remontent aux rois Raoul et Louis IV figurent dans l'*Histoire générale de Languedoc* (**) ; effectivement, Saint-Jean de Maruéjols n'y figure pas, faisant partie des « possessions nouvellement acquises par l'évêque » après 1156.
Il faut entendre par *possession* le droit de faire régir sous son autorité l'espace polarisé par l'église, plus tard paroisse, *parrochia* (l'autre pôle étant le *castrum* seigneurial) ; cela concerne l'exercice de la justice et non la propriété du sol. De fait, de nombreux seigneurs fonciers hommageaient à l'évêque.

(*) Au moyen d'un instrument signé d'un notaire royal, l'évêque est mis en possession de ce qu'il avait acquis en tel lieu (ou pourra y acquérir à l'avenir).

(**) *Édition Privat* tome III, Livre XI et tome V, *Chartes & Diplômes* col. 90-92, XVI (an 896 par « Louis, roi de Provence, fils de l'usurpateur Boson ») ; tome V, *id.*, col. 1199-1201, 613 (1156) « sur une copie tirée des archives de l'évêché d'Usez » dans laquelle on lit : *montem Sancti Ambrosii* ; voir aussi tome IV, Note CLXIV qui cite celle de 903, faite par « Louis l'Aveugle, empereur et roi de Provence », et celles (de péages notamment) de 1226 (Louis VIII) et 1254 (Louis IX).

Saint-Jean-de-Maruéjols

Johannes de Marovolis *(Sanctus Johannes de Marojolis)* (Arch. dép. Gard, 95 J 1 et 2)

Ce petit fonds, inventorié par Y. Chassin du Guerny en 1992, distrait du chartrier de Saint-Privat, concerne les biens et droits des Faret de Fournès aux XVII[e]-XIX[e] siècles à Saint-Jean de Maruéjols et Saint-Ambroix, résultant de l'héritage des Audibert de Lussan, seigneurs de La Calmette, et des Gabriac, également de l'inféodation faite par l'évêque d'Uzès, de la seigneurie et haute justice de Saint-Jean, le 15 février 1722 (*) … Plusieurs pièces originales de 95 J 1 furent distraites des Archives de l'évêché d'Uzès.

Ces documents sont de très vieux parchemins — certains en très mauvais état — écrits en latin, impossibles à traduire pour un non-latiniste ; le résumé de chaque instrument est inscrit au verso en langue française du début du XVII[e] siècle, ce qui peut expliquer parfois les difficultés d'interprétation de certains noms de personnes ou de lieux qui ont évolué dans le temps ou qui ont complètement disparu (*). .(*) Il est à noter que Mme de Fournès y possédait encore la haute justice vers 1750, par-delà l'échange fait en 1725 entre le roi et la maison de Crussol d'Uzès (*Dictionnaire topographique…* de Germer-Durand, p. 211).

(*) Il serait intéressant de comparer certains toponymes et hydronymes d'aspect mystérieux avec le cadastre napoléonien ou le compoix pour retrouver leur forme originelle.

95 J 1 . Le **16 janvier 1234,** Raymond de Barjac fait reconnaissance à l'évêque d'Uzès (Berlio ou Berlione, *Bellus* ou *Bellonus*) de toute la juridiction qu'il a au lieu de Saint-Jean 1234. La même année, Guillaume de Châteauneuf, seigneur dudit lieu et de Saint-Sauveur de Cruzières fait pareille reconnaissance, l'évêque étant représenté cette fois par messire Pons Pascal, recteur de Chambonas. Ensuite, en **1303, le 4 des kalendes de septembre** (dans le calendrier romain, le mois débute par *calendis*), les consuls de Saint-Jean — procureurs de l'université des habitants — reconnaissent au seigneur évêque Guillaume II des Gardies le mas d'Alteyrac et autre tervenon ? de Claïsse.

L'item 215 de l'*Inventaire de 1578* est plus précis : il s'agit de la moitié de la *seignorie*, indivise avec Bertrand Vignas, tout le mas de *Abaurato* assis en la paroisse commune des églises de Saint-Jean de Maruèges et Mannas, et la moitié d'une terre assise en la paroisse de Saint-Geniès de *Cleisso*. La communauté sert trois sols de dîme et doit faire la « procuration » audit sieur évêque et la payer à sa compagnie, ainsi qu'à ses familiers et chevaux ; et cela une fois tous les ans quand il ira en personne en ladite ville de Saint-Jean « comme il a accoustumé d'estre prendre aux esglises de son diocèse ». Pour finir, les consuls ont prêté serment de fidélité. On retrouvera une quittance de cette auberge le 19 avril 1411 ainsi que « le disme pour luy et toute sa compagnie » (item 209).

Toujours en 1303 et le VI des calendes de septembre, Guilhaume de Chasteneuf chevalier, sgr de Chasteauneuf et de Saint-Sauveur de Cruzières reconnaît tenir de messire Guilhaume, évêque d'Uzès, « deux maisons court et jardin joignans assy à Saint-Jean », dont la moitié est à fief franc ; pour l'autre moitié, il sert « un boiceau de cyvade (*civada*, avoine) et ung denier (*) .

(*) *Inventaire de 1578,* item 278 ; ces maisons sont alors tenues par le seigneur de Joyeuse.

(*) *Inventaire de 1578,* item 207. L'item 217 nous apprend que « ledit évesque est seigneur pour le tout de Saint-Jean de Maruèges hormis où il est question de mutilation des membres et de mort ce qu'appartient au roy ». L'item 233 se rapporte à un parchemin de 1293 contenant que « l'évesque a juge d'appeaulx (appel) qui cognoist de cause et sentences baillées par le juge de première instance du lieu de Saint-Jean de Maruèges … »

(*) *Inventaire de 1578,* item 278 ; ces maisons sont alors tenues par le seigneur de Joyeuse.

Nous avons reçu

Généalogie en Cévennes, mai 2016, n° 112, bulletin trimestriel de l'Association des chercheurs et généalogistes des Cévennes. À noter :

- Combes, Alain, Les neuf enfants de l'abbé Coustier

Boudon, André, Les Velay de Florac.

La Viste, voir et connaître le pays des Vans, n° 39, juin 2016.

- La Viste, par les canaux de Chambonas : canal du Plot, canal de Vompdes
- Albe, Louis et Sizun, Muriel, Aux origines de la grandeur des Joyeuse : la rançon de Louis II, un écho de la guerre de Cent ans
- Sauvant, Daniel, Histoire du Chabiscol II : les cafés, le moulin et les habitants alentour
- Bonnaud, Jean-Claude et Sizun, Muriel, La « boite à sucre », histoire du premier collège des Vans (1966-2010)
- Couderc, Freddy, Saint-Jean-de-Pourcharesse : lettre d'un prieur d'une paroisse de la Cévenne ardéchoise en 1735

-Sauvant, Daniel, La dynastie de prieurs Vaschalde à Saint-Jean

-Portal, Sébastien, L'envers des choses : Alfred Boucher et la statue de Léopold Ollier

Du côté des associations :

- Lo Julou des Marges, La Faraça
- Besaou et patrimoine : les besaou de Sainte-Marguerite-Lafigère

Études héraultaises, n° 46, 2016

Un dossier sur le bâti languedocien :

Burgos, André, Maguelonne histoire et architecture

Casado, Pierre, Le lexique du bâti dans les compoix médiévaux et modernes. Essai de linguistique historique et de géographie linguistique

Gabard, Louis, Henri Pitot (1695-1771), l'ascension du constructeur de l'aqueduc de Montpellier

Isaac, Catherine, L'école des Ponts et Chaussées de Montpellier (1797-1790)

Porcer, Didier, La construction du lycée Clémenceau de Montpellier « premier lycée de jeunes filles de France »

Lochard, Thierry, Les stations balnéaires du Languedoc-Roussillon

Histoire contemporaine :

Secondy, Louis, L'âme et la langue des pays d'Oc. Les chantres du Midi

Teulon Lardic, Sabine, Entre mutualisme et diffusion musicale, la Mutuelle des Musiciens de Montpellier (1910-1914)

Vassakos, Richard, Divine surprise, iconoclasme et vandalisme symbolique : l'Hérault dans la vague blanche (1940-1942)

Parmentier, Annie, Quand l'économie amène à penser régional : retour aux sources de la région.

Fruits oubliés, n° 67, mai 2016, spécial : Fruits et santé.

Un grand tableau donne la composition nutritionnelle des principaux fruits cultivés.

Hugenotten, n80, Jahrgang Nr 3/2016.

Aucun article ne concerne les Cévennes.

Cahiers Numismatiques, Revue trimestrielle de la Société d'études numismatiques et archéologiques, n° 206 et n° 209

Deux articles de Philippe Cossettini, « Patrices de Provence : les émissions d'Athénor au monogramme simplifié ANT », p. 25 du n° 206 et « Le denier d'Antenor au monogramme ARD et le denier de Charlemagne à la légende ARDIS : nouvelles hypothèses d'attribution », p. 31 du n° 208. Ces deux articles font état d'une série d'émissions de deniers mérovingiens, émis dans la seconde décennie du VIII^e^ siècle par le patrice Antenor de Provence lors d'une révolte conduite contre le pouvoir franc…

Cette série d'émissions d'Antenor, liée aux spoliations de biens ecclésiastiques survenues lors de cette révolte, offre sur une face le monogramme ANT (pour Antenor) en guise de dénominateur commun et recense sur l'autre face différents lieux sous la forme d'un monogramme, constituant ainsi une liste de prises de contrôle de possessions ecclésiastiques survenues lors de cette révolte…Or, une de ces émissions concerne le vicus d'Arisidum. On peut rapprocher cette frappe et la rattachera avec une autre émission, frappée, quant à elle sous Charlemagne, et vraisemblablement émise à Arisidum même…

Causses et Cévennes, n° 3-2016

Un spécial «retour à la terre», tout à fait passionnant, dont la photo de couverture pourrait tout à fait être celle des années 1970 !

- Hervieu-Léger, Danièle et Hervieu Bertrand, «Une enquête sur le «néos-ruraux, quarante ans d'écart…»
- Roy, Patrick, La grande illusion ?
- Rouvière, Catherine, Retourner à la terre, l'utopie néo-rurale en Ardèche depuis les années 1960
- Stuppia, Paolo, L'Ariège, l'autre bastion du mouvement de retour à la terre

Couverture de Causses et Cévennes de 1987 : Les Néos-Cévenols rebâtissent

Couverture de Causses et Cévennes 2016 : Les néos-ruraux cultivent la terre

Signalons :

La nouvelle Cigale Uzégeoise, revue littéraire, artistique et scientifique, numéro 13, juin 2016.

Une petite revue qui dura de 1926 à 1934, reprise en 2016 avec deux numéros par an.

À lire, à consulter

Le Faou, Cyrille, ***Les Gueules noires des Cévennes, 1840-1881***, Éditions de la Rue Sombre, Gagnières, 2016.

Il n'est pas de coutume, dans notre revue, de parler d'une bande dessinée, pourtant celle écrite et dessinée par Cyrille Le Faou mérite qu'on s'y arrête. L'auteur a choisi une période moins connue que celle des Houilles nationalisés où les compagnies privées embauchent des familles au forfait sur un filon de charbon. Hommes, femmes et enfants dont des fillettes, travaillent 12 à 14 h par jour pour sortir le charbon de terre. Cyrille Le Faou a fait de longues recherches sur les bâtiments, les outils, les carreaux des mines et les habits des mineurs. Des planches extraordinaires restituent Bessèges, Gagnières et la Grand-Combe au temps de leur intense activité minière. L'intrigue se déroule entre Castillon de Gagnières, Bessèges, La Vernarède et La Grand-Combe et montre l'évolution de la prise de conscience des mineurs, la grève, la catastrophe de Lalle, le début de la syndicalisation, l'intervention de l'armée contre les mineurs et la revendication des 8 heures. Cyrille Le Faou prend le parti des mineurs, contre les directeurs des compagnies, c'est son droit, mais il le fait de manière naturelle et simple. Un bon album qui permet de se faire une idée de ce passé minier.

Prix : 12 €, à commander aux éditions www.editionsdelaruesombre.fr

Fréminville (de), Bernard, ***Anduze, dictionnaire encyclopédique, historique, toponymique anecdotique et biographique,*** La porte des mots, Anduze, 2016.

De la curiosité à l'égard des noms de rues, Bernard de Fréminville est passé à la rédaction de ce dictionnaire incroyable où tout habitant d'Anduze retrouvera avec plaisir à la fois l'histoire, les 450 hommes et les femmes qui ont fait Anduze, les métiers et les anecdotes. Le dictionnaire est classé par ordre alphabétique, des dates accompagnent de nombreuses entrées qui indiquent la première date de l'apparition de ce terme. L'auteur a arrêté sa cueillette en 1940. Comme il n'y a pas de renvoi d'un article à un autre, l'auteur souhaite que le lecteur puisse vagabonder librement, au hasard de ses lectures et de ses envies. Un index des noms propres (noms de personnes et de lieux) aidera grandement à ces visites gourmandes. Un seul petit reproche : l'indication des sources précises aurait pu être utile aux historiens.

Voilà un ouvrage à garder précieusement dans sa bibliothèque.

Prix : 29 €, à acheter en librairie, notamment La porte des Mots à Anduze.

Dumas, Marie-Lucy, ***Mystères sur la Regordane, Le voyage des marins, 1295***, éditions Gens et terroir des Hautes Cévennes, Ponteils-et-Brésis, 2016.

Marie-Lucy Dumas a eu envie de peupler les faïsses de personnages, grâce à Marcel Girault et sa thèse sur le chemin de Regordane où il évoque le voyage de marins génois embauchés par le roi de France Philippe le Bel, pour un débarquement en Angleterre. Partis d'Aigues-Mortes, ils montent à Rouen en trois semaines, rejoindre l'enclos aux galées. L'occasion est trop belle de leur faire arriver quelques problèmes, désertions et meurtres qui ralentissent le convoi. Au passage, Marie-Lucy Dumas décrit les villages, les mœurs des paysans, la religiosité de ce monde médiéval pour créer des personnages attachants que l'on a envie de retrouver.

Prix : 9 €, à acheter dans les librairies et maison de la presse sur la Regordane ou à mldumas30@orange.fr

Gras, Robert, ***Saint-Nazaire-des-Gardies***, s. date. 64 pages, illustrées.

Une petite monographie écrite avec les difficultés que l'on connaît quand on manque de sources jusqu'à la Révolution. Un village protestant, près de Canaules et dans le Salavès, avec ses 17 métairies des seigneurs de Gardies qui furent plus tard des Cadoène.

Chante, Pierre, Lacroix, Jean-Claude, Groupe Histoire en Cévennes-Cèze, *Rochegude, Garrigue ou Cévennes*, éditions La Fenestrelle, Brignon, 2016, Photographies de Pierre Chante, 153 pages.

Un beau livre dont les abondantes photographies illustrent les paragraphes. Pierre Chante, géographe se penche sur la question Rochegude : de la Garrigue ou des Cévennes ? Oui de la garrigue pour les paysages, oui des Cévennes pour la culture, Rochegude partie prenante de la terre de résistance, mais partie prenante des deux cultures.

Un travail de recherches a été mené de longue date par l'association Histoire en Cévennes-Cèze, en même temps que les travaux de restauration du vieux village de Rochegude, ce qui a été une longue histoire aussi.

Avec des références sûres, le livre est construit comme un parcours autour de faits et de monuments, de la préhistoire à nos jours, avec ses hameaux, ses rivières, ses cultures et ses habitants. Un beau travail.

Pour se le procurer : éditions La Fenestrelle, 25 € ou à la mairie de Rochegude (Gard).

Courrier des lecteurs

Jean-Pierre Atger de Vébron nous prie de communiquer :

« Au sujet de l'article écrit par Jean-Claude Lucas, concernant le crime commis à Vébron en 1865 (LCC 186), la famille de Jean-Pierre Atger de « Fontbonne » (commune de Vébron) tient à signaler qu'ils ne sont en aucun cas apparentés avec le meurtrier Louis Atger ».

Lionel Pastre, auteur de deux ouvrages sur l'aviation nous écrit :

« Je travaille sur deux projets, l'histoire de l'aviation dans le Gard et parallèlement à celle du Vaucluse. Le but est de faire deux livres en quadri d'environ 300 p. Je recherche outre les avions, accidents, aéronefs basés etc. aussi j'aimerai trouver le maximum d'aviateurs de ces deux départements !!! ».

Merci d'avance pour votre aide.

0675941396

Un ouvrage d'André Salançon

Saint-Martial est un petit village fortifié situé à proximité du Vigan dont la seigneurie était partagée entre les Saint-Etienne et l'évêque de Nîmes. Il fait partie des «Terres Blanches», ensemble de 3 communes quasi exclusivement catholiques au sein d'un ensemble à majorité protestante (St-Martial, St-André-de-Majencoules, ND-de-la-Rouvière). C'est l'un des villages étudiés par Robert Sauzet dans ses travaux sur les minorités catholiques au XVII^{e} siècle.

« Vous devriez donc être sensibles et intéressés par le résultat d'un travail sur le territoire de la paroisse de Saint-Martial réalisé par nos soins et contenu dans un ouvrage intitulé : Compoix de Saint-Martial, le territoire de la paroisse au XVI^{e} siècle. À partir d'un cadastre de cette période et après en avoir expliqué le contexte, ce document décrit l'état des propriétés à cette période ce qui permet de dresser le profil des propriétaires, des habitations, des cultures d'alors. Un rapprochement avec les données similaires du début de XXI^{e} siècle analyse les principales caractéristiques des évolutions manifestées dans l'occupation du territoire et dans les populations qui l'habitent.»

Pour acheter cet ouvrage s'adresser à André Salançon, Président de l'association Val de l'Elbès, pour la valorisation des patrimoines de Saint-Martial (Gard).

http://www.valdelelbes.com

valdelelbes@gmail.com

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 164, avec sommaire).	30,00 €

Familles

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick Chassin du Guerny)	5,00 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)	5,00 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	3,00 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet)	12,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)		12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole)	Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)		3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)		5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)		4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)		12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle		12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)		6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)		3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)		6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)		9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)		4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition		20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD	5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)	15,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Janvier-Mars 2017
N° 188 - 7 €

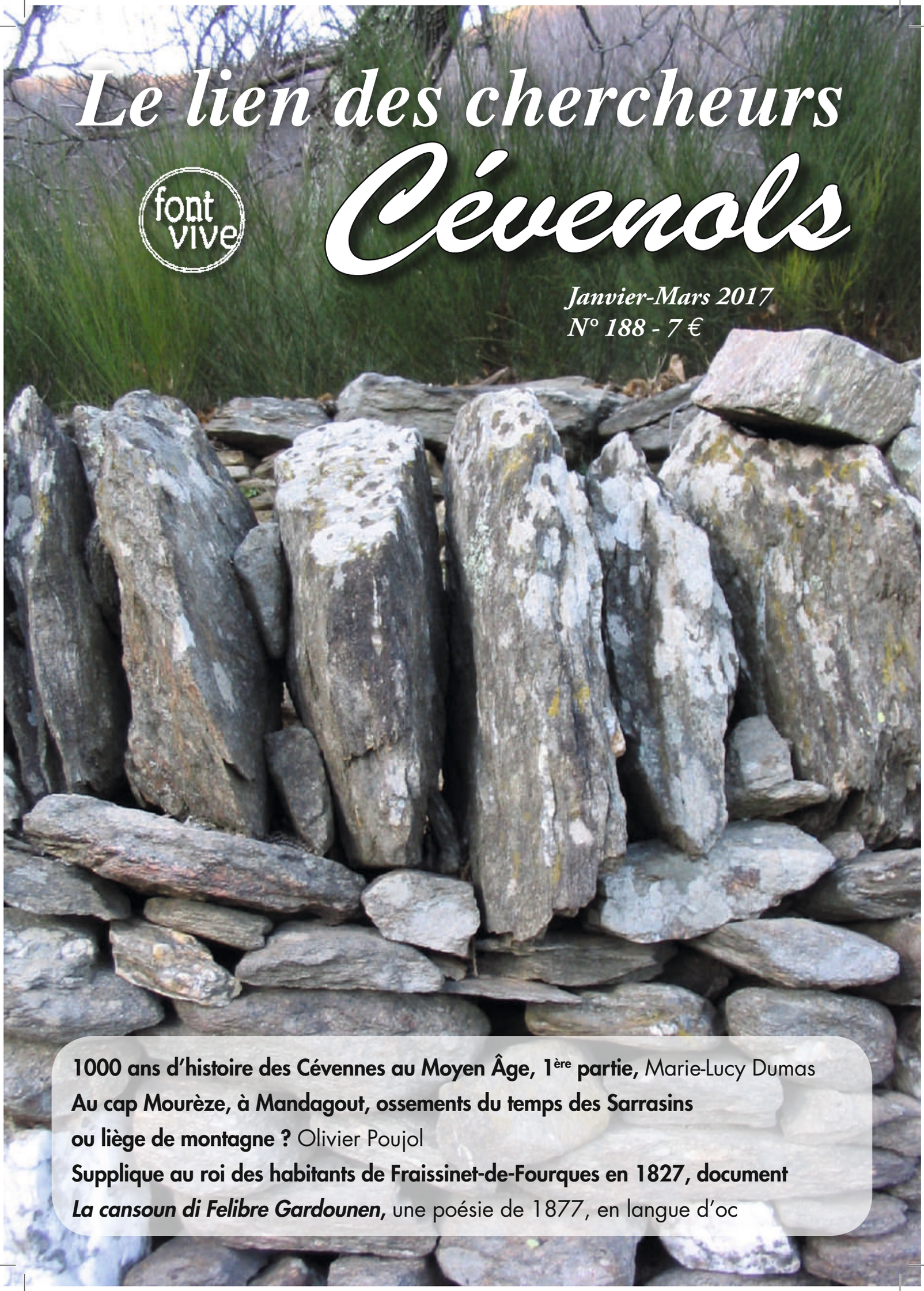

1000 ans d'histoire des Cévennes au Moyen Âge, 1ère partie, Marie-Lucy Dumas

Au cap Mourèze, à Mandagout, ossements du temps des Sarrasins ou liège de montagne ? Olivier Poujol

Supplique au roi des habitants de Fraissinet-de-Fourques en 1827, document

***La cansoun di Felibre Gardounen*,** une poésie de 1877, en langue d'oc

Sommaire

• **1000 ans d'histoire des Cévennes au Moyen Âge, 1ère partie par Marie-Lucy Dumas,** p. 4

• **Au cap Mourèze, à Mandagout, ossements du temps des Sarrasins ou liège de montagne ? par Olivier Poujol,** p. 11

• **Supplique au roi des habitants de Fraissinet-de-Fourques en 1827, document,** p. 14

• ***La cansoun di Felibre Gardounen*, une poésie de 1877, en langue d'oc. ,** p. 17

• **Tableau des foires du Gard en 1817,** p. 21

• **Nous avons reçu, à lire et à consulter,** p. 23

• **Parc national des Cévennes, Centre de documentation et d'archives, Génolhac, une sélection bibliographique,** p. 24

• **Courrier et courriels des lecteurs,** p. 27

Photo de couverture de Séverine Larbot, murette.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaire : Marineta Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Frédéric Boyer
Chargé des hors-série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, André Claveirole, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Nadine Rouayroux, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique :
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.- Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 euros ;
Adhésion de soutien : 8 euros
Abonnement sans adhésion : 24 euros
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 euros
Abonnement + adhésion de soutien : 30 euros minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012
PSSTFRPMON
3 Grand Rue 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier.
L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :
les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

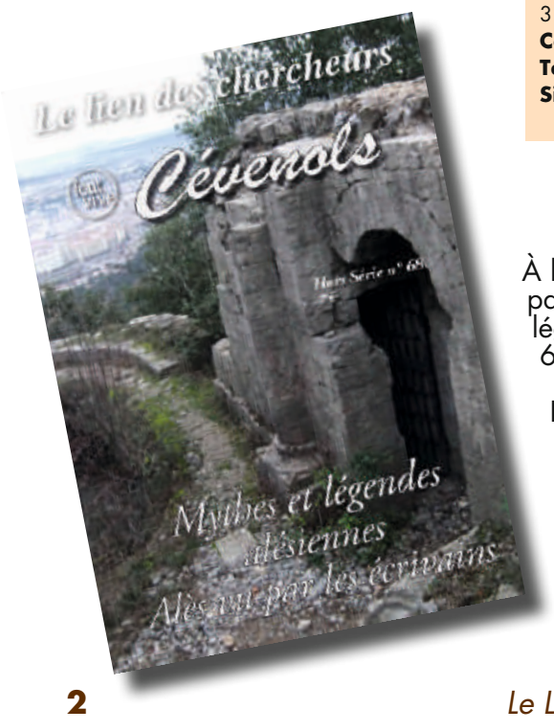

À l'occasion de la semaine cévenole d'Alès, les étudiants en paléographie d'Alès ont donné une conférence sur les mythes et légendes alésiennes et sur Alès vu par les écrivains. Le Hors-série 68 a été publié à cette occasion.

Pour le commander : secretaire@cevenols.fr (Robert Laganier)
Prix 9 € (frais de port compris)

Une conférence en commun avec l'association Guillaume de Nogaret

Bernard Moreau

Le samedi 22 octobre à 16 heures, à la Maison du protestantisme à Nîmes, l'association *Guillaume de Nogaret, histoire médiévale en Bas-Languedoc* et le *Lien des chercheurs cévenols* ont organisé en commun une conférence sur *Le sénéchal de Nîmes-Beaucaire au XIII^e siècle : homme de main ou haut-fonctionnaire de la royauté ?* Le cas de la conquête royale en Gévaudan, par Antoine Meissonnier, ancien élève de l'Ecole des chartes, conservateur du patrimoine et chef du département des archives, de la documentation et du patrimoine au ministère de la Justice. Cette conférence a réuni trente-cinq personnes qui ont été captivées par le thème traité et les questions furent nombreuses et pertinentes. Comme quoi les associations ont toujours intérêt à travailler ensemble…

À partir d'un sujet complexe et touffu, Antoine Meissonnier a présenté clairement les relations, le plus souvent conflictuelles, entre l'évêque de Mende et le roi de France à propos du contrôle du Gévaudan ainsi que le rôle capital qu'a joué à cette occasion le sénéchal de Beaucaire, nouveau représentant du roi en Languedoc. Le conflit, qui a duré plus de soixante-dix ans et s'est terminé sous Philippe le Bel, a connu à ses débuts une phase violente et militaire qui s'est vite transformée en une succession de procédures judiciaires, souvent évoquées devant le parlement de Paris où, à l'occasion, l'évêque n'hésitait pas à se transporter pour défendre son point de vue. Ce qui est curieux, c'est que cet interminable procès n'a donné lieu à aucune décision de justice et que l'affaire s'est finalement réglée par un accord, un paréage pour reprendre le terme de l'époque, qui définissait les régions qui relevaient sans contestation de l'une ou l'autre des deux autorités et mettait en place une cour spéciale chargée de gérer celles dont l'attribution n'avait pu être réglée. Cet accord a fonctionné jusqu'à la Révolution française.

Ce qui fut particulièrement intéressant, c'est la présentation de l'évolution des techniques administratives et judiciaires liées à ce conflit. Le sénéchal, qui avait au départ des attributions judiciaires importantes, s'est vu petit à petit dessaisi de celles-ci au profit de magistrats placés à ses côtés et plus indépendants du roi que lui de façon à éviter qu'il n'apparaisse comme juge et partie dans des incidents dont il pouvait avoir à connaître et dans lesquels ses collaborateurs immédiats et lui n'étaient pas toujours exempts de tout reproche. Le roi, pour des raisons politiques évidentes, ne pouvait et ne voulait couvrir certains « dérapages » ou même certains excès incontestables. Le sénéchal se cantonna dès lors davantage dans des fonctions administratives et militaires. On était donc passé de tentatives de règlement d'un conflit par la force à la recherche d'une solution par le droit, signe évident d'un début de modernité. Ce fut l'occasion pour le roi de commencer à mettre en place son pouvoir législatif qu'un jeu habile entre l'utilisation du droit romain et celle du droit coutumier en utilisant celui qui paraissait le plus favorable à ses desseins. Cette politique fut menée avec le concours subtil de légistes comme Guillaume de Plaisians ou Guillaume de Nogaret qui, tous les deux, avaient des attaches fortes dans le territoire qui est devenu le département du Gard. Par ailleurs ce conflit est - dans une certaine mesure car il faut se défier de tout anachronisme - une préfiguration de ceux qui, pendant des siècles et peut-être jusqu'à nos jours, ont opposé en France des « autorités » locales, quelle que soit leur forme au fil des ans, à un pouvoir central traditionnellement très méfiant à leur égard.

De l'Empire romain aux Capétiens, 1000 ans de Moyen Âge cévenol

1ère partie du Ve au Xe siècle

Marie-Lucy Dumas

Millénaire oublié, période peu documentée, le Moyen Âge en Cévennes avait fait l'objet d'un manque d'intérêt, pendant longtemps, par manque d'écrits. Les plus anciens documents connus remontent aux IXe et Xe siècles : cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Nîmes (834[1]), prieuré de Sainte-Énimie en Lozère (951)[2], et ne concernent pas la zone cévenole. De là à dire qu' « *avec la Réforme la Cévenne entrait dans l'histoire* [3]», cela pouvait paraître bien méprisant à l'égard des périodes antérieures. Or ce sont des termes qu'il faut comprendre par « la région Cévennes devient une entité géopolitique dans l'histoire », au XVIe siècle, ce qu'elle n'était pas auparavant. Le mot « Cévennes » écrit par Jules César, disparait des textes jusqu'au XVIe siècle.

Si les écrits restent absents, l'archéologie supplée à l'histoire. L'archéologie médiévale montre une quantité d'objets, de mobiliers, de sites castraux des « siècles obscurs », de l'empire romain au Xe siècle, faisant de la zone cévenole une région habitée depuis le paléolithique par des populations, avec toutes les étapes[4] : néolithique, âge du fer[5], âge du cuivre[6], dont les dernières, les Celtes venus des régions danubiennes, que César désigne du nom de « Volques arécomiques »[7] (*Arecomici*), dont Nemausus (Nîmes) est la capitale. Mais les Cévennes sont d'abord et avant tout une zone montagneuse difficile à franchir, avant d'être « *une marche et une porte* »[8], selon la formule de Patrick Cabanel.

1 Les Cévennes, d'abord une barrière

Le terme Cévennes est connu par le géographe Strabon, sous le vocable CEMMÈNE. Tels qu'il décrit ce mont et sa position, il semble que c'est l'ensemble sud-est du Massif central, une vraie barrière entre peuples.

1-1 Pour le géographe Strabon, le mont Cemmène (Kèmmènon) sépare l'Aquitaine de la Celtique et va des Pyrénées à Lyon

L'Aquitaine et la Celtique, séparées l'une de l'autre par le mont Cemmène, confinaient toutes deux au mont Pyrénée. Comme nous l'avons dit, en effet, la Gaule transalpine a pour limite occidentale la chaîne des Pyrénées, laquelle touche à la fois aux deux mers, à la mer Intérieure d'une part, à la mer Extérieure de l'autre, et pour limite orientale le cours du Rhin parallèle au mont Pyrénée ; enfin pour limites septentrionale et méridionale l'Océan, qui lui sert de ceinture à partir de l'extrémité supérieure du mont Pyrénée jusqu'aux bouches du Rhin, et la mer de Massalia [= Marseille] *et de Narbonne prolongée par la chaîne des Alpes depuis la Ligystique, où elle commence, jusqu'aux sources du Rhin. Quant au mont Cemmène, il s'avance perpendiculairement aux Pyrénées, à travers les plaines de la Gaule, et vient s'arrêter juste au centre du pays, c'est-à-dire dans les environs de Lugdunum* [= Lyon], *après un parcours de 2000 stades environ* [= 670 km env.]. Livre IV, La Gaule, chapitre 1, La Narbonnaise.

Strabon décrit le sud-est du Massif Central.

1 Plaid tenu à Baillargues par le vicomte Aton Ier.

2 Prieuré de Sainte-Enimie : cotes H 1-50 (951-1799). Les débuts du prieuré, connu sous le nom de *Burlatis*, sont obscurs. Les premiers documents certains datent du Xe siècle : l'évêque de Mende, Étienne, donne le prieuré à l'abbaye de Saint-Chaffre dans le diocèse du Puy (Le Monastier-sur-Gazeille, Haute-Loire) afin de le relever de ses ruines. Arch. dép. Lozère.

3 Joutard, Philippe, s. la dir. de, *Les Cévennes de la montagne à l'homme*, Privat, Toulouse, édition 1972, p. 97.

4 *Atlas archéologique du Parc national des Cévennes*, P. N. C., divers auteurs, Florac, 2007.

5 Voir les oppida de l'âge du fer : Py, Michel, Dedet, Bernard, *Les oppida du Gard*, Archéologie gardoise, n° 5, Conseil général, 2008. Carte, p. 14 et chapitre sur l'oppidum de l'Ermitage, p. 73-76. Dedet, Bernard, « L'oppidum de Gauto-Fracho à Bouquet (Gard), *Revue archéologique de Narbonnaise*, année 1975, volume 8, n° 1, p. 1-26.

6 Salles, Jean, *Géographie des monuments préhistoriques cévenols*, GARA, s.d.

7 Vilalta, Jimmy, *Mutations spatiales et modifications structurelles sur le territoire des Volques Arécomiques du V siècle av. J.-C. au Ier siècle après. J.-C. : la genèse d'une région touristique ?*, Mémoire de Master 1 (maîtrise), Montpellier : Université Paul Valéry Montpellier III, 2009, 339 p.

8 Cabanel, Patrick, *Histoire des Cévennes*, Que-sais-je ? PUF, 2ème édition 2000.

1-2 Les monts Cemmènes sont la limite est de l'Aquitaine

Parlons à présent des Aquitains et de ces quatorze peuples de race galatique ou gauloise, habitant entre le Garounas (Garonne) *et le Liger* (Loire) *et en partie aussi dans la vallée du Rhône et dans les plaines de la Narbonnaise, qui ont été réunis administrativement à l'Aquitaine. [Je dis administrativement,] car autrement et à prendre les choses comme elles sont en réalité, les Aquitains diffèrent des peuples de race gauloise tant par leur constitution physique que par la langue qu'ils parlent, et ressemblent bien davantage aux Ibères. Ils ont pour limite le cours du Garounas et sont répandus entre ce fleuve et le mont Pyrénée. On compte plus de vingt peuples aquitains, mais tous faibles et obscurs ; la plupart habitent les bords de l'Océan, les autres l'intérieur même des terres, où ils s'avancent jusqu'aux extrémités des monts Cemmènes et aux frontières des* [Volques] *Tectosages. Ainsi délimitée, l'Aquitaine formait une province trop peu étendue, c'est pourquoi on l'a accrue de tout le pays compris entre le Garounas et le Liger. Ces deux fleuves, à peu près parallèles au mont Pyrénée, déterminent, par rapport à cette chaîne de montagnes, un double parallélogramme, dont les deux autres côtés sont figurés par l'Océan et par les monts Cemmènes. Le cours de chacun d'eux mesure à peu près 2000 stades* [670 km]. Livre IV, La Gaule, chapitre 2 De l'Aquitaine à la vallée du Rhône.[9]

1-3 Pour Jules César, c'est une barrière entre Helviens et Arvernes, difficilement franchissable l'hiver.

Les Cévennes, (Cevenna) qui forment barrière entre les Helviens et les Arvernes, étaient en cette saison, à l'époque la plus rude de l'année, couvertes d'une neige très haute qui interdisait le passage ; néanmoins, les soldats fendent et écartent la neige sur une profondeur de six pieds [= 1,70 m] *, et, le chemin ainsi frayé au prix des plus grandes fatigues pour les hommes, on débouche dans le pays des Arvernes. Cette arrivée inattendue les frappe de stupeur, car ils se croyaient protégés par les Cévennes comme par un rempart et jamais, à cette époque de l'année, on n'avait vu personne, fût-ce un voyageur isolé, pouvoir en pratiquer les sentiers.* Jules César, Guerre des Gaules, livre septième, VIII.

1-4 Les fromages de chèvre des Cévennes (Cebenna) sont considérés comme les meilleurs, par Pline l'Ancien, il viendraient de Nîmes, pas vraiment les Cévennes ; il parle aussi de ceux des Gabales [= les habitants du pays de Javols, soit du Gévaudan][10].

1-5 Le voyage de Sidoine Apollinaire, 465

« Voyons une partie du trajet effectué par ledit « libellus » : une fois parvenu en Gévaudan « terram Gabalum », fréquemment recouvert de neige et où il y a une ville construite au sommet d'un « puech » (« sublimen in puteo videbis urbem » : Grèzes ? voire Mende ?) le « libellus » arrive à Trevidon (villa appartenant aux Ferréol : St-Laurent-de Trèves ?) et sur un mont proche des « Rutènes chicaniers » (Mont-Aigoual ?). De là il passe par le Mont Lozère (« Laesora ») franchit le Tarn (« Tarnis ») puis évitant « la montagne couverte de nuées, fertile en orages incessants (Les Cévennes), il arrive, fatigué à « Vorocingus » (chez Apollinaire, oncle de Sidoine) dans la région actuelle d'Alès (Brouzen[11]). Par la suite, il passera à « Cottion » (Quissac ? chez Avitus, neveu de l'empereur de ce nom) à « Tribus Villis » (villa d'un oncle de Sidoine, qui ne semble pas être Tréviers, et enfin à Narbonne ». Poème XXIV intitulé « Propemticon ad libellum ». (Jean-Bernard Elzière).

2 Les Cévennes, une zone montagneuse partagée entre plusieurs entités administratives 456-842

2-1 à la fin de l'empire romain d'occident (456)

Les futures paroisses des Cévennes sont comprises dans les périmètres des cités[12] dans :

1) l'Aquitaine : l'ouest de celle des *Helvii* (future Ardèche), le sud de celle des *Gabali*[13] (future Lozère), le sud-est de celle des *Ruteni* (Rouergue, partie de l'Aveyron) ;

2) la Narbonnaise : cités de *Nemausus* (futur Gard), et mordent sur la cité de *Luteva*[14] (Lodève) au sud.

Ces cités sont composées d'une ville (*urbs*) et des

9 Textes mis en ligne, voir le site mediterranee.net.

10 Pline l'ancien, Histoire naturelle, livre XI, 240-241. Voir en latin, site http://penelope.uchicago.edu/Thayer/L/Roman/Texts/Pliny_the_Elder/11*.html

11 Fabre, Paul, *Dictionnaire des noms de lieux des Cévennes*, Bonneton, 2000, p. 41.

12 Traduit du latin Civitas, ce terme indique une province ecclésiastique, puis se réduit à un organisme urbain et son territoire et parfois à « capitale de ».

13 Benoit Jacques, « Pouvoir laïc et ecclésiastique dans le Gévaudan au Haut Moyen Âge », C.E.R., Bulletin du Centre d'études littéraires et scientifiques de Mende, n° 31, 2011, p 62.

14 Garmy (P.), Kaddouri (L.), Rozenblatt(C.), Schneider (L.) - Structures spatiales du peuplement antique dans la cité de Luteva, In : BOUET (A.) et VERDIN (Fl.) Ed., *Mélanges offerts à Philippe Leveau*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, p. 95-111. [en ligne : http://halshs.ccsd.cnrs.fr/halshs-00008755] et nombreuses références sur Lodève voir le site : http://la3m.cnrs.fr/pages/acteurs/schneider/schneider.php

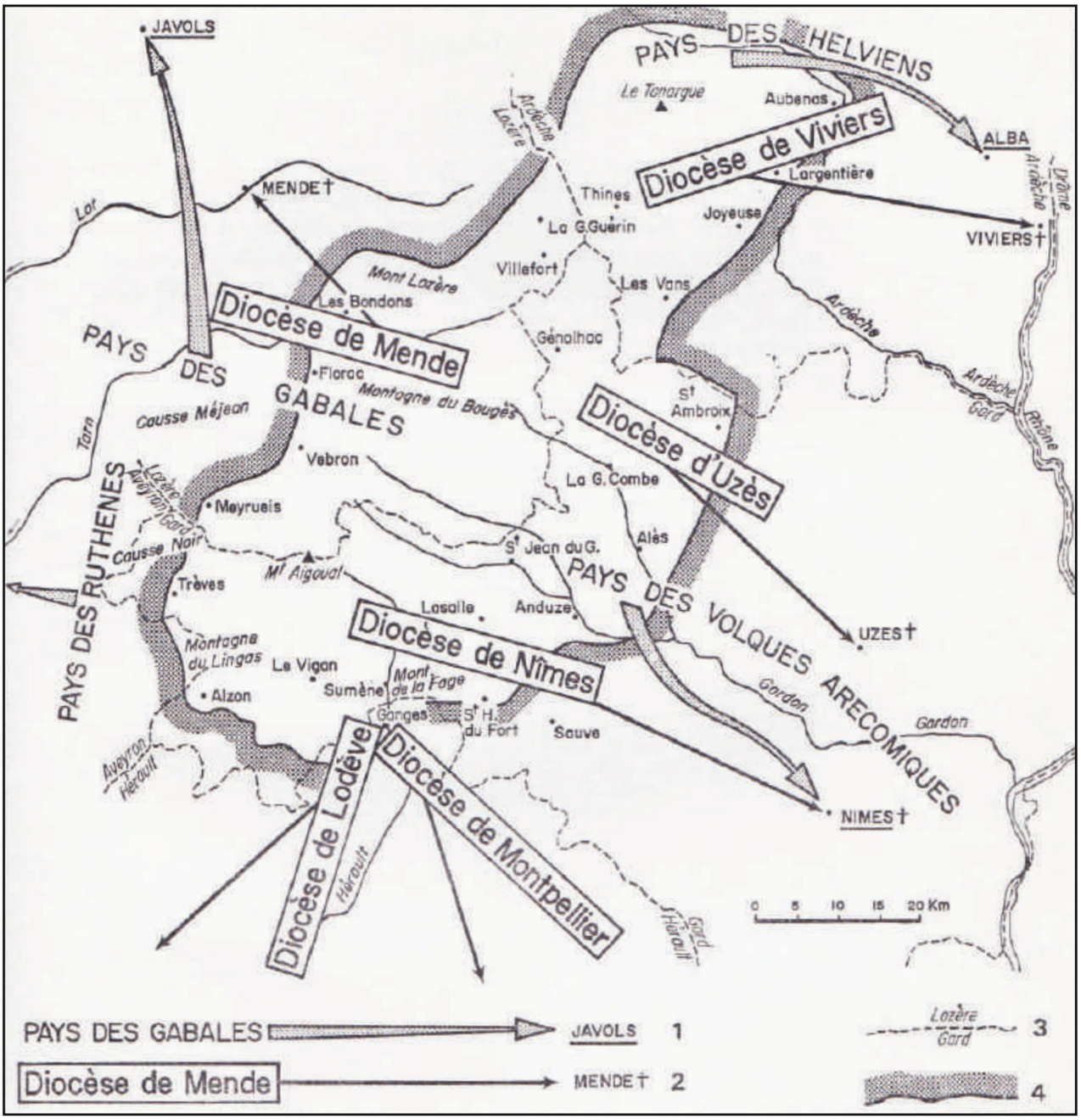

Cette carte extraite de « Les Cévennes, de la montagne à l'homme[1] »*, synthétise à la fois l'ensemble cévenol et son partage entre plusieurs diocèses. Carte établie par Jean-Claude Hélas.*

1 Joutard, Philippe, (s. la dir. de), *Les Cévennes, de la montagne à l'homme*, Privat, Toulouse, 1ère édition, 1979.

campagnes environnantes (*ager*[15]). Strabon parle de 24 villages (*vici*) faisant partie de la Cité de Nemausus (*civitas Nemausensis*). Parmi ceux-ci : *Ugernum* (Beaucaire), *Andusia, Ucetia* (Uzès), *Briginn* (Brignon), *Avicantus* (Le Vigan) et peut-être *Brugetia* (Bruèges, un quartier d'Alès ?)[16]. Des vestiges gallo-romains sont répandus beaucoup plus largement : les belles mosaïques des villas de l'Ermitage à Alès (= le prieuré de Saint-Julien d'Escosse), routes anciennes[17], sites de bâtiments ruraux, de potiers, de tuiliers, d'exploitation de fer…[18] , démontrant un peuplement industrieux.

15 Contrairement à ce que dit Ménard (*Histoire de Nîmes*) le suffixe -argue de noms de village, tels Aimargues, Générargues, Gallargues, ne vient pas de -ager, mais de -anicu ou -anica, qui désigne des noms de domaines gallo-romains particulièrement des défrichements, des extensions de domaines aux IVe et Ve siècles.

16 Musée archéologique de Nîmes, photo p. 86, de Clément, Pierre-Albert, *La Via Domitia, des Pyrénées aux Alpes*, éditions Ouest-France, 2008.

17 Wienin, Michel, « Prolongement vers le sud-est de la voie antique de Coudoulous », C.E.R, Bulletin du centre d'études et des recherches de Mende, n° 35, 2016, p. 91.

18 *Carte archéologique de la Gaule*, Provost, Michel n° 30-2 et 3, Gard, 1999, N° 48, Lozère, par Trintignac, Alain,

Le comte et l'évêque, les deux pouvoirs

À la fin de l'Empire romain d'Occident, la cité est dirigée par un comte (*comes*[19]), choisi dans les familles riches. Le comte possède des fonctions militaires et judiciaires, il est assisté de magistrats (*curiales*) chargés de l'administration fiscale. Les évêques ont acquis un pouvoir politique, en plus du pouvoir religieux, ce sont des fils de familles aisées, mariés, issus de lignées sénatoriales, tel Sidoine Apollinaire, préfet de Rome en 468 puis évêque d'Auvergne en 471.

Le titre d'empereur de l'Empire romain d'Occident ayant disparu en 476, plusieurs royaumes « barbares » prétendent à l'héritage romain.

2-2 Wisigoths, Burgondes et Francs (476-709)

Trois royaumes « barbares », de populations venues de Germanie et installées dans l'empire romain par un traité d'alliance, le *foedus*, se disputent l'héritage. Ils ont participé à la bataille des Champs catalauniques (451) pour vaincre les Huns d'Attila.

Désormais la cité des Volques arécomiques (La Narbonnaise) est partagée en *pagi* (circonscriptions inférieures).

Les Burgondes

Originaires des bords de la Baltique, les Burgondes contrôlent le Velay et la Provence. Les attaques des Francs austrasiens (venus du nord-est de la France) les repoussent vers l'Italie et la Bourgogne actuelle. Le *pagus* de Viviers débordait alors sur la vallée de la Cèze et de l'Auzonnet, englobant les futurs lieux de Bagnols-sur-Cèze, les environs de St-Paulet-de-Caisson, St-Julien-de-Cassagnas, Robiac-Rochessadoule et Malons-et-Elze. « *La mise en évidence de cette limite méridionale du pagus de Viviers, écrit Pierre-Yves Laffont, permet d'expliquer deux faits que l'on constate plus tardivement, d'une part l''existence d'une importante enclave du diocèse de Viviers dans le diocèse d'Uzès durant la seconde moitié du Moyen Âge* [Brahic, Malbosc, St-Paul-le-Jeune, Courry] *qui serait donc une extension vers le sud du pagus de Viviers ; d'autre part les droits des évêques de Viviers sur l'abbaye de Robiac*[20] *au X^e siècle ainsi que sur Aiguèze au XII^e siècle* »[21].

Les Wisigoths

Venus des bords de la Mer noire, les Wisigoths (*Westgoten*) installés officiellement depuis 418 dans l'empire romain, gouvernent l'Aquitaine, puis la Narbonnaise, la Provence et l'Espagne. Toulouse reste leur capitale de 418 à 507[22], année de la bataille de Vouillé gagnée par Clovis, roi franc, contre le roi wisigoth Alaric II qui y est tué. L'Aquitaine conquise, ils se replient sur l'Espagne et la Narbonnaise. Les cités restent gouvernées par les comtes gallo-romains ou germaniques, selon les endroits. Les Wisigoths revendiquent la succession de l'empire romain sur la Gaule, mais persistent dans l'hérésie arienne, ce qui leur aliène les évêques catholiques[23] qui soutiennent le pouvoir des Francs (après la conversion de Clovis vers 500). Ils se convertissent cependant au catholicisme à la fin du VI^e siècle. Les deux siècles et demi de présence wisigothe en Septimanie[24] jusqu'en 719, restent encore à approfondir[25]. On vient récemment de fouiller un cimetière wisigoth à Nîmes, datant du V^e siècle[26]. La légende de saint Gilles fait état du roi

2012, Académie des inscriptions et des Belles Lettres. *Atlas archéologique du Parc national des Cévennes*, P.N.C, 2007. Trintignac, « Recherches archéologiques à Javols-Anderitum : campagne 2006 », *Revue du Gévaudan du Causse et des Cévennes*, 2ème semestre 2007, n° 24. Bailly-Maitre, « Pour une histoire des mines au Moyen Âge, l'exemple des mines de la terre d'Hierle (Gard) », Archéologie du Midi médiéval. Tome 7, 1989. pp. 61-71.

19 Signification : compagnon (sous-entendu du roi des Francs), terme repris par Charlemagne qui devint aussi empereur de l'Occident romain, en 800.

20 *De donatione dictae ecclesiae Vivarensis*, Cartulaire de l'église de Viviers, texte publié page 40, *Laffont, Pierre-Yves, Châteaux du Vivarais, pouvoirs et peuplement en France méridionale du haut Moyen Âge au XIII^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2009. Ce texte cite Clairac, commune de Robiac, mais pas « l'abbaye » de Robiac.

21 *Laffont, Pierre-Yves*, p. 32.

22 Schmidt, Joël, *Le royaume wisigoth d'Occitanie*, éditions Perrin, Paris, collection Tempus, 2008. Roques, Yann, « Les barbares en Albigeois », *Revue du Tarn*, été 2015, n° 238.

23 Franck Collard, *Pouvoirs et culture politique dans la France médiévale V^e-XV^e siècle*, Hachette supérieur, 1999.

24 La Septimanie, selon Grégoire de Tours, regroupe 7 cités : Bordeaux, Agen, Angoulême, Saintes, Poitiers, Périgueux et Toulouse. Ensuite ce terme est appliqué uniquement à la Narbonnaise. Delaplace, Christine, 5.26 2010 « Wisigoths et Ostrogoths en Gaule et en Espagne (411-534) », Colloque *Autour de la bataille de Vouillé : Francs et Wisigoths (5-07-2007), XXVIII^e Journées internationales d'Archéologie Mérovingienne*, (Vouillé-Poitiers, 28-30 septembre 2007), Bourgeois (L.) éd., Association Française d'Archéologie Mérovingienne, Saint-Germain-en-Laye, Mémoires de l'Association française d'Archéologie Mérovingienne, XXII, p. 15-18, 2012 « Pirates saxons ou conquérants francs ? L'attaque de Saintes en 496 et de Bordeaux en 498 et l'historiographie de la conquête franque du royaume wisigothique de Toulouse », *Echanges, communications et réseaux dans le Haut Moyen Âge, Études et textes offerts à Stéphane Lebecq*, éd. A. Gautier, C. Martin, Turnhout, Coll. Haut Moyen Age, 14, 2012, p. 17-25.

25 J.-B. Elzière, *Géopolitique de la Septimanie pendant le haut Moyen Âge* (V^e-VIII^e s.) Actes du Colloque Saint-Guilhem-le-Désert dans l'Europe du Haut Moyen Âge, août 1998, Les amis de Saint-Guilhem-le-Désert, avril 2000. En ligne : e-corpus.org.

26 *Objectif Gard*, 3 décembre 2014. et les travaux de Claude Raynaud : Cl. Raynaud dir. *Archéologie d'un village languedocien. Lunel-Viel (Hérault) du I^er au XVIII^e siècle*, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, 22, Lattes, 2007, 407 p. Cl. Raynaud dir. *Les nécropoles de Lunel-Viel (Hérault) de l'Antiquité tardive au Moyen Age, Revue Archéologique de Narbonnaise*, supplément 41, 2011, 356 p.

wisigoth Wamba[27] qui le découvrit, lui et sa biche, dans son ermitage sur les bords du Gardon et lui fit don des terres de la future abbaye de Saint-Gilles. Il est crédité de la création des limites de sept diocèses de la Narbonnaise ce qui aurait donné naissance au nom de Septimanie[28].

Cette province a pour colonne vertébrale la voie Domitienne[29], pour capitale Narbonne et comprend essentiellement les cités d'Elne, Carcassonne, Béziers, Agde, Maguelone, Nîmes, mais aussi celles de Lodève[30], et d'Uzès.

Francs saliens et Francs austrasiens

Le roi des Francs Clovis vise à étendre son *regnum* (le royaume des Francs) dans l'ancien empire romain et, devenu catholique, se fait baptiser par l'évêque saint Rémi, à Reims La Septimanie est entourée par les terres conquises par les Francs. De cette époque datent, peut-être, les toponymes « Gap Françès » (sur le Lozère) ou « Valfrancesque », deux contacts de la frontière entre les Francs (constitués de deux groupes distincts : les Neustriens/Saliens et les Austrasiens/Ripuaires/Rhénans) et les Wisigoths. Les Francs saliens tiennent Beaucaire, Arles et Toulouse, et les Francs austrasiens tiennent l'Auvergne, Clermont, Rodez, Mende, le Puy et Avignon. Ils possèdent aussi Banassac (Lozère) et Arisitum[31] (Le Vigan), à l'ouest de l'actuel département du Gard, qui aurait été une partie de la dot de la reine mérovingienne Brunehaut[32] où elle installe l'évêque de Metz, Aigiluf, comme bayle. Dans les Gorges du Tarn, à La Malène[33], a été retrouvé, en 2007, ce qui serait le plus vieux château de France : le Castel Merlet, daté du VI[e] siècle, époque de l'affrontement, dans cette région, entre les Francs et les Wisigoths. Probablement wisigoth, il commandait cette vallée.

Plaque boucle provenant de la nécropole d'Arisitum (le Vigan), lieu-dit « Les basses Combes », Musée Cévenol, Le Vigan.

Les régions cévenoles sont loin d'être isolées, le matériel archéologique témoigne des relations avec l'Afrique du Nord et le Moyen Orient[34].

Les cartes de *l'Histoire graphique du Languedoc*[35], suite de l'Histoire du Languedoc, placent Alès et sa région dans le *pagus Arisitensis*, car on croyait alors qu'Arisitum était Alès. Il est plus que probable que les limites entre Wisigoths et Francs soient celles des diocèses : Alès reste dans celui de Nîmes, même si sa partie Est (Ste-Cécile-de-Brouzen, St-Pierre-d'Alensac, St-Pierre-du-Mons[36]) appartient à celui d'Uzès. Il faut noter une persistance des limites du diocèse d'Uzès qui a peu évolué (sauf pour quelques paroisses marginales).

2-3 Présence arabo-berbère dans le Languedoc (ou en Septimanie wisigothique), 719-759 puis conquête franque

Tout cela est bouleversé par l'arrivée des troupes arabo-berbères. En 719 Narbonne tombe aux mains des Musulmans puis Carcassonne et Nîmes en

27 Venu de Tolède, réprimer une insurrection en Septimanie en 673. (J-B. Elzière, op. cité.)

28 *Histoire du Languedoc*, édition Privat, tome 2, p. 629.

29 Pierre-A. Clément, *La Via Domitia, des Pyrénées aux Alpes*, éditions Ouest-France

30 Voir les travaux de Claude Raynaud pour Lunel. http://www.archeophile.com/rw-bibliographie-raynaud.htm

31 Elzière, Jean-Bernard, « Sud du Massif Central, églises de Rhénanie et royaume des Austrasiens à l'époque mérovingienne (VIe-VIIIe siècles) ». In: *Bulletin Monumental*, tome 151, n°1, année 1993. pp. 47 - 72. Il donne une liste des évêques d'Arisitum : Mondéric (*ca* 525 - *ca* 576), Dalmas (524 - 580), Deutaire – (ca 610) Emon (626 - 627), puis administré par l'évêque d'Uzès.

32 Dumézil, Bruno, *La reine Brunehaut*, Fayard, 2008. Références à Arisitum pages 114-115, 196 et 313. Elzière, Jean-Bernard, « Arisitum/Hierle : la fin d'une énigme ?. Le siège épiscopal mérovingien d'Arisitum certainement au Vigan », *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 54, nov-déc. 1983, p 77.

33 Schneider (L.), Clément (N.), - Le *castellum* de La Malène en Gévaudan. Un « rocher monument » du premier Moyen âge (VIe-VIIe s.) *In* : TRINTIGNAC (A.), *La Lozère* (48), Carte Archéologique de la Gaule, 48, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de la Culture, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, [Diffusion de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme], 2012, p.317-328. [en ligne : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00996328/document]

34 Ébérard, Élisabeth, conférence lors de la Semaine cévenole, à Alès, le 4 octobre 2016.

35 *Histoire graphique de l'ancienne province du Languedoc*, dessins et cartes de Ernest Roschah, Privat, Toulouse, 1904, consultable en ligne sur https://archive.org/details/histoiregnra16viccuoft

36 « La seigneurie d'Arènes au XVIII[e] siècle », *L.C.C.* n° 184, p. 5. Paroisses disparues et englobées dans la ville d'Alès.

725 : c'est la fin de la province wisigothe. Le Franc, Charles Martel et le roi Eudes, duc d'Aquitaine, après la bataille de Poitiers (732), poursuivent les troupes arabo-berbères en Septimanie wisigothique, devenue leur refuge. Charles Martel, assisté des forces lombardes[37] aurait détruit Maguelone, Agde, Béziers et Nîmes, places fortes sarrasines, cette version est actuellement soumise à questionnement, car Charles Martel était pressé de rejoindre Metz, par la vallée du Rhône, pour les intrigues de palais.

La conquête franque est achevée par Pépin le Bref : il reprend Nîmes, Maguelone, Béziers (752) et Narbonne en 759. Le roi laisse l'autorité comtale aux cadres wisigoths, ainsi que leurs coutumes. La Septimanie appelée « marquisat de Gothie » est intégrée au royaume d'Aquitaine en 778. Les habitants seront appelés « Goths » jusqu'au XIe siècle.

Les traces de la présence arabo-berbère font l'objet d'un intérêt renouvelé[38] : porte de la mosquée de Narbonne, oppidum du hameau de Suzon près d'Uzès[39] : voir les objets décrits par Jean-Bernard Elzière dans son article « Géopolitique de la Septimanie »[40], tombes à Nîmes, plaquettes gravées, mais ces traces restent plus ténues que le « légendaire sarrasin[41] » qui a fait florès, particulièrement au XIXe siècle. Nombre de villages, comme à Vézénobres, évoquent des sièges, des épisodes merveilleux, des noms de familles ou des toponymes. Ou encore l'installation de moines à Bonnevaux (Gard) « fuyant les Sarrasins », selon la légende, ou encore la « grande bataille » sur le Lozère entre Charlemagne et les Sarrasins…[42] et les « ossements » de Sarrasins à Avèze… (voir le lumineux article d'Olivier Poujol dans cette livraison) et les … cheminées sarrasines…

2-4 Le pouvoir carolingien, 759-842 et sa décadence

Jean Claude Hélas, dans l'ouvrage « Les Cévennes de la montagne à l'homme » écrit que les Cévennes entrent, avec Pépin le Bref, durablement dans le royaume franc, « l'abri des envahisseurs ». Les comtés (ou *pagi*) sont ceux du Gévaudan, du Vivarais, de l'Uzège et le diocèse de Nîmes (qui récupère le diocèse d'Arisitum), l'Agadès, le Beterrès (Béziers) et le Roussillon (+ Le Razès), le Carcassès , le Narbonnais … voir les cartes de l'Atlas historique du Languedoc. Les comtes, destituables par l'empereur-roi ou le roi des Francs, à qui ils font acte de fidélité, se font assister de vicomtes quand ils tiennent plusieurs comtés, comme c'est le cas du marquis de Gothie / duc de Narbonne. Tous ont des fonctions militaires et convoquent le ban des hommes libres. De cette époque date la présentation des armes par les hommes libres des villages, à la demande du supérieur, dont on retrouve des traces aux XIIe et XIIIe siècles dans les textes cévenols[43]. Aux côtés des comtes, des juges (*scabini*[44]) pour les affaires judiciaires. Le maillage du territoire se fait par le biais de vigueries à la tête desquelles sont placés des viguiers, et les évêques complètent cet encadrement des populations par la mise en place de paroisses. Cependant, aucune église cévenole ne date de l'époque carolingienne, malgré quelques légendes tenaces, notamment à Notre-Dame de Valfrancesque[45]. Il est plus que probable que certaines églises ont des soubassements de cette époque, parfois des cryptes, sur lesquels des constructions nouvelles ont été bâties aux XIe et XIIe siècles.

Des origines cévenoles à la dynastie carolingienne ?

C'est ce que rappelle Jean-Bernard Elzière : « *Dans la première moitié du IXe siècle, constate Jean-Bernard Elzière, la lignée austrasienne désormais installée au pouvoir (royal puis impérial) fait*

37 Lombards : peuple germanique venu de la Scandinavie, s'installe en Italie au VIe siècle, puis en Provence. Martin, Jean-Pierre, « Les Lombards, derniers barbares du monde romain » http://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/les_lombards_derniers_barbares_du_monde_romain.asp.

38 Colloque du 12 septembre 2016, sur « Les arts de l'islam en France : collections, trésors et découvertes archéologiques », voir particulièrement « Patrimoine islamique et découvertes archéologiques en France méditerranéenne : une mosaïque lacunaire, Roland-Pierre Gayraud, Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée, CNRS.

39 J.-M. Pène, Ch. Pellecuer, V. Matthieu collab. — Sant-Peyre, Bouquet, Hameau de Suzon (Gard). In : Fiches (J.-L.) dir. — *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon*. Lattes, ADAL, 2002, p. 88-90. (Monographies d'Archéologie Méditerranéennes, 14). Ch. Pellecuer — Le Bouquet, San Peyre - Hameau de Suzon. *In* : Garmy (P.) dir. — Bilan scientifique de la région Languedoc-Roussillon, 1995. Montpellier, Ministère de la Culture, 1996, p.78-79.

40 Elzière, Jean-Bernard, *Géopolitique de la Septimanie pendant le haut Moyen Âge* (Ve - VIIIe s.) Actes du Colloque Saint-Guilhem-le Désert dans l'Europe du Haut Moyen Âge, août 1998, Les amis de Saint-Guilhem-le-Désert, avril 2000. En ligne : e-corpus.org.

41 Basset, Karine, *Le légendaire sarrasin en France. Configurations et histoire d'un contre-récit national*, préface de Philippe Joutard, Grenoble, Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, 2006, 332 p. (ouvrage issu de la thèse de doctorat), ainsi que de nombreux articles sur ce légendaire sarrasin.

42 L'on trouve encore dans des brochures publiées par le Conseil régional de Lozère : « Le Gévaudan reconquis de haute lutte sur les Arabes par la dynastie carolingienne… », dont on aura la charité de ne pas citer le nom de l'auteur.

43 Dumas, Marie-Lucy, À l'origine des chevaliers pariers de la Garde Guérin, L.C.C. n° 174, « Monstre d'armes » des hommes de Val Villardès, Fonds Montclar ; 1337 : « monstre d'armes » à Gourdouze des hommes appartenant à 10 villages faite devant le bayle de Montclar et de Montjoie, Arch. départ. Lozère, G 2077 : les criées de Gourdouze.

44 Donnera le mot échevin, équivalent de consul dans les pays de langue d'oïl.

45 Un millénaire oublié, sur les traces des bâtisseurs du Moyen Âge, *Cévennes*, revue du Parc national des Cévennes, n° 60-61, 2002.

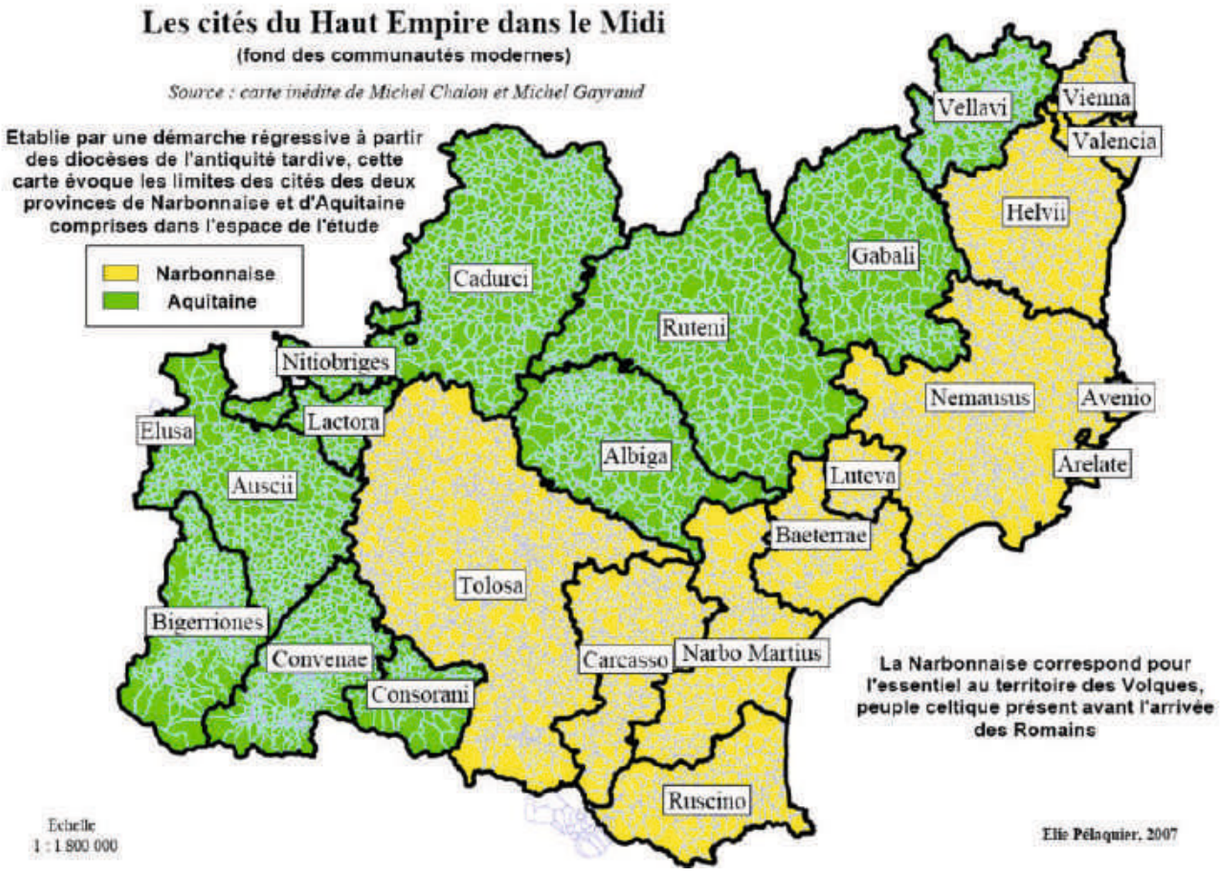

rechercher ses ascendants au-delà de son ancêtre le plus attesté – l'évêque de Metz, Arnoul - et établit, par cet artifice, que ce dernier est, d'une part, fils d'Arnoald, un de ses prédécesseurs sur le siège de Metz - ce qui a l'avantage de lier les Carolingiens aux rois mérovingiens dès les hautes époques – et d'autre part, neveu de plusieurs personnages de rang sénatorial importants dans le Midi austrasien du VI^e^ siècle, en l'occurrence Mondéric d'Arisitum, Ferréol d'Uzès et Tarcisse de Rodelle. Il est intéressant de noter que la cour messine a voulu « rattacher » les rois/empereurs régnants à la zone sud du Massif central, en particulier à Arisitum/Le Vigan [46]» .

Les vigueries cévenoles[47]

- en Gévaudan : « Chassezac, » (jusqu'à son confluent avec l'Ardèche), « Tarn » (les deux versants du Lozère et les rives du Tarn jusqu'à la Mimente), « Dèze » (Vallée Longue) et Vallée Française. (Les autres vigueries sont « Banassac » sur les bords de l'Urugne à son confluent avec le Lot), « Grèzes » (entre Lot et Colagne), « Millac » (région de Langogne sur l'Allier), « Valdonnez » (au sud de Mende et dans la vallée de Bramont).

- en Uzège : *vicaria et villa* de Ucetia (Uzès[48]), (les autres sont : Bagnols, Roquemaure, Villeneuve (les Avignon), St-Saturnin-du-Port (Pont-St-Esprit)).

- en Nemausis, les vigueries de la Sénéchaussée reprennent à peu de choses près les vigueries carolingiennes : Alès (*vicaria et villa Alesti*), Anduze (*vicaria et villa Andusiae*), Le Vigan et Meyrueis (*vicaria et loci Vicani et Mayrosii*). (Les autres vigueries sont : Sommières et Nîmes).

- en Vivarais : *vicaria Silvatense* (autour de Sauvas et Clairac, hameau de Robiac)[49].

Le partage de Verdun, 843

Avec le partage de Verdun (843) entre les héritiers de Charlemagne, les Cévennes sont à nouveau divisées et le pouvoir central va s'amenuiser, laissant la place à des pouvoirs comtaux qui essaimeront en pouvoirs seigneuriaux, dépendant des comtes ou des vicomtes, leurs représentants.

- Lothaire (qui a le titre d'*empereur des Romains* et tient les villes « impériales » de l'est de l'Escaut et du Rhône), possède cependant, sur la rive droite du

46 Elzière, Jean-Bernard, « Sud du Massif Central, églises de Rhénanie et royaume des Austrasiens à l'époque mérovingienne (VI^e^-VIII^e^ siècles) », op. cité, p. 53.

47 Schneider (L.), - *Castra, vicariae* et circonscriptions intermédiaires du haut Moyen Age méridional (IX^e^ - X^e^ siècle) : Le cas de la Septimanie-Gothie, *In* : D. Boisseuil, P. Chastang, L. Feller, J. Morsel dir., *Ecritures de l'espace social. Mélanges d'histoire médiévale offerts à Monique Bourin*, Publications de La Sorbonne, , Paris 2010, p. 237-266

48 Qui comprend 150 villages au XIV^e^ siècle.

49 Carte des vicairies du IX^e^ au X^e^ siècle, Laffont Pierre-Yves, op. cité, p 65.

Rhône, le Vivarais[50] et le diocèse d'Uzès, rattachés à la Provence. À Uzès, demeure dans les années 830-842, une dame wisigothe, Dhuoda épouse de Bernard de Septimanie qui guerroie avec son patron Lothaire, contre Charles le Chauve, possesseur du marquisat de Gothie. Bernard de Septimanie enlève ses fils, pour lesquels Dhuoda écrit, en 841, le premier manuel de pédagogie[51] connu en Europe chrétienne. Son fils Bernard dit Plantevelue serait l'ancêtre de la dynastie toulousaine.

- Charles le Chauve contrôle la Septimanie, dont le diocèse de Nîmes (les autres sont ceux de Maguelone, Lodève, Agde, Béziers, Narbonne et Elne).

- Pépin II gouverne le Gévaudan. Les autres diocèses sont en Languedoc : le Rouergue, l'Albigeois, le Toulousain, Carcassonne, Cahors, Lectoure, Auch, Tarbes, Lugdunum Convenarum et Austria (St-Bertrand-de-Comminges).

50 Jusqu'en 1308, le Vivarais appartient au Saint-Empire romain germanique. « Quand le Vivarais devint français », *Mémoire d'Ardèche et du temps présent*, n° 99, 15 août 2008.

51 *Le manuel de Dhuoda*, 841, éditions d'Édouard Bondurand, Gallica Bnf. *L'Histoire du Languedoc* l'appelle Dodane, fille de Dadila, Tome I, éditions Privat, références pp. 935, 1028, 1034. et Tome II, note additionnelle à la note LXXXVII. « *Il est vrai que dans cet ouvrage, cette dame exhorte son fils Guillaume à demeurer fidèle et inviolablement attaché au roi Charles, qui reçut ce jeune seigneur pour vassal, après la bataille de Fontenai ; mais elle garde un profond silence sur la conduite du duc de Septimanie, son époux. Au reste, ce manuel, composé de soixante-trois chapitres, est un illustre moment de la piété de Dodane, de sa tendresse pour ses enfants et du soin qu'elle prenait à leur éducation : elle y donne partout d'excellentes leçons à Guillaume, son fils aîné.* », p. 1034. Le deuxième fils de Dhuoda serait Bernard Plantevelue qui se voit confier l'Auvergne et ses marges par Charles le Chauve en 870. Il serait à l'origine de la création de la dynastie des Guilhemides comte d'Auvergne, comte d'Aquitaine jusqu'en 927.

Ossements du temps des Sarrasins ou liège de montagne ? au cap des Mourèses, à Mandagout

par Olivier Poujol

La Société Royale des Sciences de Montpellier, fondée en 1706, devait fournir chaque année un mémoire publié dans le recueil de l'Académie Royale des Sciences de Paris, c'est à dire dans le volume annuel portant pour titre: Histoire de l'Académie Royale des Sciences. Le mémoire de Montpellier était précédé de la mention suivante : « *Messieurs de la Société Royale des Sciences, établie à Montpellier, ont envoyé à l'Académie l'ouvrage qui suit, pour entretenir l'union intime qui doit être entre elles, comme ne faisant qu'un seul corps, aux termes des Statuts accordés par le Roi au mois de février 1706* ». Jacques Montet fut le premier contributeur de l'Académie de Montpellier avec quinze mémoires publiés de 1750 à 1778. Un pareil record ne fut jamais dépassé.

Pour le volume de l'année 1762 (paru en 1764) de *l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences, Jacques Montet fait insérer un Mémoire sur le suber montanum qui se trouve au-dessus et au-dessous du chemin qui va à la paroisse de Mandagout et au Vigan, dans le diocèse d'Alais, et sur plusieurs autres faits d'histoire naturelle et de chimie.* Nous en reproduisons le premier développement:

« *Je commencerai ce Mémoire par quelques faits prétendus historiques qui méritent d'être rapportés pour faire voir combien les Sciences sont propres à guérir les peuples de leur crédulité.*

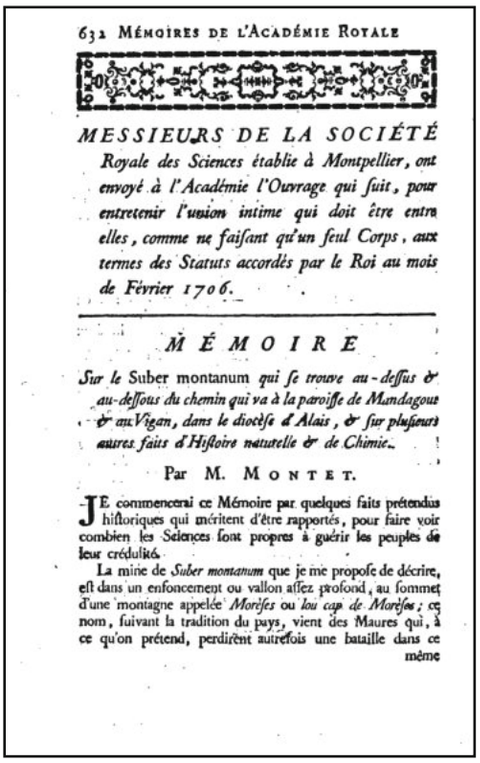

632 MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE

MESSIEURS DE LA SOCIÉTÉ Royale des Sciences établie à Montpellier, ont envoyé à l'Académie l'Ouvrage qui suit, pour entretenir l'union intime qui doit être entre elles, comme ne faisant qu'un seul Corps, aux termes des Statuts accordés par le Roi au mois de Février 1706.

MÉMOIRE

Sur le Suber montanum qui se trouve au-dessus & au-dessous du chemin qui va à la paroisse de Mandagout & au Vigan, dans le diocèse d'Alais, & sur plusieurs autres faits d'Histoire naturelle & de Chimie.

Par M. MONTET.

JE commencerai ce Mémoire par quelques faits prétendus historiques qui méritent d'être rapportés, pour faire voir combien les Sciences sont propres à guérir les peuples de leur crédulité.

La mine de *Suber montanum* que je me propose de décrire, est dans un enfoncement ou vallon assez profond, au sommet d'une montagne appelée *Morèfes* ou *lou cap de Morèfes* ; ce nom, suivant la tradition du pays, vient des Maures qui, à ce qu'on prétend, perdirent autrefois une bataille dans ce même

La mine de Suber Montanum que je me propose de décrire est dans un enfoncement ou vallon assez profond, au sommet d'une montagne appelée Morèses ou lou cap de Morèses; ce nom, suivant la tradition du pays, vient des Maures qui, à ce qu'on prétend, perdirent autrefois une bataille dans ce même vallon; les habitants des environs en donnent pour preuve une très grande quantité d'ossements blancs qu'on voit à la surface de la terre, les eaux pluviales les ayant peu à peu séparés des terres qui les couvraient. J'ai pensé longtemps à cet égard comme tous les gens du pays et sans doute que je serais encore dans cette erreur, si l'histoire naturelle n'était venue à mon secours. Il est certain que les Maures ou Sarrazins ont fait autrefois de fréquentes descentes sur nos côtes; qu'ils avaient accoutumé de débarquer à Maguelone, où l'on voit un petit port appelé encore aujourd'hui le Port-Sarrazin et que Charles Martel ayant fait combler ce port, fit aussi démolir la ville de Maguelone, pour ôter à ces infidèles toute espèce de retraite: ces faits sont assurés, mais ils ne donnent pas lieu de conclure que les Maures aient jamais pénétré fort avant dans les terres, jusqu'à donner des batailles dans le milieu des Sevennes.

Il faudrait être fort versé dans l'histoire du pays pour donner là-dessus quelque chose de positif: une pareille recherche est plutôt du ressort d'une Académie des Belles Lettres que de la nôtre qui n'a d'objet que les Sciences exactes.

D'ailleurs, il importe peu au sujet que je vais traiter, de savoir si sur le sommet de cette montagne il s'est donné une bataille; le peu d'étendue du terrain rend ce fait très peu vraisemblable et si réellement on a combattu dans ce lieu, il faut croire que les armées étaient peu nombreuses. J'ai vu un homme de quatre-vingts ans, de la paroisse de Mandagout, qui avait ramassé beaucoup de ces prétendus ossements qu'il gardait fort soigneusement dans un coffre pour ses descendants afin, disait-il, de leur prouver par là qu'il s'était donné dans ce lieu une bataille contre les Maures.

La preuve tirée des prétendus ossements blancs n'est nullement concluante; rien ne ressemble moins par la figure à des os humains: ce qu'on a pris pour des ossements est du liège de montagne, substance minérale fort analogue à l'amiante et qui se forme naturellement dans ce canton, comme je le prouverai dans la première partie de ce Mémoire.

J'étais depuis longtemps dans le dessein d'aller examiner ces prétendus ossements, lorsqu'en 1753 M. l'abbé de Sauvages, membre de cette Société, connu pour son habileté dans l'histoire naturelle, me proposa d'aller faire un voyage sur la montagne de l'Esperou; je lui dis qu'il fallait aussi aller à Beaulieu, où mon frère aîné fait sa résidence, village éloigné de l'Esperou de deux grandes lieues; nous fîmes cette partie, et après avoir parcouru tous les environs de Beaulieu, je le menai aux prétendus ossements que nous reconnûmes bien distinctement n'être pas des os humains; nous jugeames que c'était du liège de montagne: nous en primes une grande quantité et c'est nous qui depuis en avons fourni à presque tous les cabinets des curieux de ce Royaume (...) ».

Ce mémoire de minéralogie sur le liège de montagne, où la science réfute une croyance locale, débute par un témoignage sur la vitalité du légendaire sarrasin dans les Cévennes. Comme dans la Vallée Française ce légendaire est associé à une bataille perdue par les Sarrasins (à Fer-Roulon aujourd'hui Fès-Roland comme l'assurent des écrits du XIX^{e} siècle). Mais au cap des Mourèses, on ne ramasse pas de débris d'armes comme on en aurait trouvé dans la vallée lozérienne. Ce mémoire contient ainsi une des premières références écrites (milieu du XVIII^{e} siècle) sur les traces cévenoles des Sarrasins dans le haut Moyen Age Français. La plupart des spécialistes de cette période n'iront pas rechercher une référence aux Sarrasins dans ce type de document académique d'histoire naturelle. Je ne le trouve nulle part mentionné (sauf erreur) et c'est à ce titre que je propose une nouvelle publication dans le *Lien des Chercheurs Cévenols*. On sait que le légendaire sarrasin est présent en Cévennes dans la Vallée Française, dans la région de Vézénobres et dans la région du Vigan.

Le Grand Dictionnaire Historique de Louis Moreri (tome dixième TZ), relevait en 1759, au même moment que le mémoire de Montet, le passage dévastateur des Maures au Vigan : « *On croit que l'ancienne ville fut détruite par les Maures. Les noms d'une porte de la ville et des terroirs du côté de cette porte marquent leur passage et leur campement en cet endroit* ».

Hector Rivoire dans la Statistique du département du Gard note en 1842 au sujet de la commune de Mandagout : « *Sur la limite méridionale de cette commune, il existe une montagne appelée Mourèzes. D'après l'opinion générale accréditée dans le pays, ce nom tirerait son origine du séjour qu'y auraient fait les Maures dans le VIIe siècle, à raison de la position avantageuse que leur offrait la crête de cette montagne qui domine d'un côté tout le vallon du Vigan et de l'autre une grande partie des habitations de la commune de Mandagout* ».

Le liège de montagne ou liège fossile est une variété d'asbeste entrelacé. Les minéralogistes

disent asbeste ou amiante. Alexandre Brongniart dans son *Traité élémentaire de minéralogie* (tome premier, 1807) consacre une note à l'asbeste subériforme, ou asbeste entrelacé, ou liège fossile : « *On le trouve en France, entre les villages de Mandagout et du Vigan, près d'Alais, département du Gard: il est épars à la surface du sol, en morceaux blancs et allongés, que l'on a pris pour des os humains; le terrain qui le contient est une terre ocreuse, mêlée de quartz et de mica* ». Ce texte est repris tel quel dans le *Dictionnaire des Sciences Naturelles*, tome troisième, Strasbourg et Paris, 1816.

Les savants du Midi ont fait quelques allusions au liège de montagne ou liège fossile.

L'abbé de Sauvages dans le Dictionnaire languedocien-français, Nîmes, édition de 1756, à l'article « *Sîourë* », le liège : « *Les naturalistes ont appelé liège de montagne, une pierre blanche, spongieuse et légère, qui résonne comme du bois quand on la frappe; on la prendrait pour une masse de carton ou pour certains agarics des arbres. Elle est tendre, et contre l'ordinaire des pierres on la déchire plutôt qu'on ne la casse, on la trouve dans les montagnes des Cévennes* ».

De Gensanne dans *l'Histoire naturelle de la province de Languedoc*, diocèse d'Alais (tome premier, 1766), passe vite sur le liège de montagne qui ne donne lieu à aucune exploitation : « *On trouve près de Mandagout du suber montanum ou liège fossile auquel nous ne connaissons d'autre utilité que celle d'orner les cabinets de nos naturalistes* » (Montet se flattait d'en avoir offert des échantillons à presque tous les cabinets du royaume). Chaptal dans les *Éléments de chimie*, Montpellier, 1790 est davantage séduit par le liège de montagne : « *Cette pierre est très légère, membraneuse, flexible, ordinairement de couleur jaune; on la déchire plutôt qu'on ne la brise: le diocèse d'Alais nous en fournit de très belles* ».

Jacques Montet (1722-1782)

Jacques Montet est né à Beaulieu en 1722. Il sortait d'une vieille famille d'Orange venue s'installer sur les flancs de l'Espérou à la fin du XVI^e^ siècle. Il fut reçu dans le corps des maîtres apothicaires de Montpellier en 1747. Il est pharmacien. Il est principalement intéressé par la pharmacie et la chimie, mais aussi par la géologie et la minéralogie. On peut le définir comme « *pharmacien chimiste*» (Louis Dulieu). Il a exercé à Montpellier. Il fut avant tout un chimiste et c'est à ce titre qu'il s'imposa aux yeux de ses contemporains. Son nom reste attaché à ses études sur le tournesol et le vert de gris (le « verdet » de Montpellier). Il rédigea pour l'*Encyclopédie* les articles *Tartre, Tournesol, Vert de gris ou verdet*. Dans les trois articles donnés à l'*Encyclopédie*, la science est envisagée surtout dans ses applications pratiques, utiles à l'économie du Bas-Languedoc particulièrement dans la région de Montpellier. Jacques Montet est admis comme adjoint en 1748 en classe de chimie et comme membre titulaire de la Société Royale des Sciences de Montpellier en 1755. Il fut « *un académicien modèle et singulièrement productif* » (J. Proust). Montet meurt à Montpellier en 1782.

Montet semble avoir été le premier à s'intéresser à l'encre des châtaigniers dans les deux mémoires envoyés pour les années 1762 et 1777 à l'Académie Royale des Sciences de Paris. On en trouve un résumé dans un article « Sur l'encre de châtaignier » publié en 1836 dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon* : « *L'encre du châtaignier a été signalée par Montet en 1762 quand il a consigné en détail ses observations faites sur des arbres cariés, sur lesquelles il revient quinze ans après en 1777. Dans cet intervalle, au mois d'août 1768, surpris de trouver cette encre desséchée sous forme d'une belle gomme luisante, d'un noir moins foncé que le jayet, il s'occupa d'en faire l'analyse par la distillation, puis par la dissolution et la filtration du résidu. Mais, on ne put en retirer aucun résultat satisfaisant par suite de l'ignorance, où l'on était alors, d'une bonne méthode d'analyse végétale* ».

Sur Jacques Montet

Louis Dulieu, « Apothicaires, académiciens de Montpellier », *Revue d'histoire de la pharmacie*, n°145, 1955.

Louis Dulieu, « La contribution montpelliéraine aux recueils de l'Académie Royale des Sciences », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, année 1958.

Jacques Poitevin, « Éloge de M. Montet », *in* M. le baron des Genettes, *Eloges des Académiciens de Montpellier*, Paris 1811.

Jacques Proust, *L'encyclopédisme dans le Bas-Languedoc au XVIII^e^ siècle*, Montpellier, 1968 (avec reproduction de l'article « Tournesol » de l'Encyclopédie), édité par le Centre d'études du XVIII^e^ siècle et le Centre d'études occitanes / Montpellier : Faculté des lettres et sciences humaines , 1968.

Supplique au roi des habitants de Fraissinet-de-Fourques (1827)

À sa Majesté Charles X Roi de France et de Navarre

Sire

Organe des habitants de votre fidèle commune de Fraissinet-de-Fourques, arrondissement de Florac (Lozère), j'ose prendre la respectueuse liberté de venir déposer au pied du trône de votre Majesté l'hommage de leur antique et respectueux dévouement.

Les bienfaits que votre Majesté répand sur tous ses sujets indistinctement m'encouragent, Sire, à porter à la connaissance de votre Majesté, la pénible situation des habitants de votre commune de Fraissinet qui voient leur presbytère prêt à crouler et se trouvent sans ressources pour le relever.

Je n'ignore pas, Sire, combien de charges pèsent sur le coeur paternel de votre Majesté, et combien de demandes importunes et souvent indiscrètes lui sont journellement adressées, aussi a-t-il fallu l'impérieuse nécessité où se trouvent les habitants que j'ai l'honneur de représenter pour me déterminer à grossir la foule des malheureux qui sollicitent les bienfaits de votre munificence royale, mais peut-être, Sire, la conduite qu'ont de tout temps tenue les habitants de votre commune de Fraissinet les rend-ils dignes de vos bontés, que me soit-il permis, Sire, de la mettre succinctement sous les yeux de votre Majesté.

La commune de Fraissinet est située au pied de la montagne de l'Aigoual qui sépare la Lozère du Gard, sa population toute agricole est d'environ sept cents âmes, sa surface est de cinq lieues carrées sur laquelle et les diverses montagnes agrestes qui la composent se trouvent huit villages dont Fraissinet est le chef lieu et le plus considérable. Des pommes de terre qu'on sème en quantité vers la partie inférieure de ces montagnes dont toute la partie supérieure ne donne qu'un faible pacage, un peu de blé et quelques châtaignes forme tout le produit de ces stériles montagnes. Leur nourriture presque entière consiste en pommes de terre qu'ils

convertissent en pain en y mêlant un peu de farine de blé; la toison de quelques bêtes à laine qu'ils élèvent leur procure la laine nécessaire pour fabriquer les étoffes grossières avec lesquelles ils font leurs vêtements; ils n'en ont jamais eu d'autres ; l'excédent des toisons de leurs petits troupeaux est employé au paiement de leurs contributions et cette surface n'est imposée que dix neuf cents francs d'impôt foncier et cependant le relevé des baux examiné à l'assemblée cantonale qui a eu lieu le douze du courant du mois devant monsieur le sous-préfet a établi que cette somme faisait le quart du revenu brut de la commune; ce n'est qu'en s'imposant de fortes privations que ces habitants acquittent cette contribution qu'ils soldent néanmoins exactement; toute surimposition deviendrait impossible à acquitter.

Mais si les habitants de Fraissinet sont pauvres en biens terrestres, ils ont toujours été riches en amour pour leur Dieu et pour leur Roi et la démoralisation qu'a produit notre malheureuse révolution n'a pas passé jusqu'à eux et en cela ils ont imité leurs ancêtres qui lorsque Bèze, disciple de Calvin, parcourut les Cévennes pour y répandre les erreurs de son maître, il fut arrêté par eux, obligé à rebrousser et empêché de pénétrer plus avant dans le nord du Gévaudan. Plus tard, en 1703, leurs maisons furent brûlées et incendiées par les protestants révoltés auxquels on donnait le nom de camisards, après toutefois un combat meurtrier où un nombre considérable de protestants perdit la vie. Dans le cours de la révolution, leur église fut dévastée et leur autel brûlé par les protestants des environs, mais ils n'en conservèrent pas moins leur curé qui de nuit leur célébrait le Saint Sacrifice de la messe pendant lequel ils adressaient au ciel d'ardentes prières pour le retour de leur roi et avec lui du libre exercice de leur religion, exaucées enfin en 1814. Leur joie fut à son comble et vainement dans les Cent Jours on leur intima l'ordre d'arborer les couleurs de l'usurpateur, ils restèrent fidèles à leur roi et dès le 29 juin 1815, avant sa rentrée, ils arborèrent encore le drapeau sans tache et firent cause commune avec les autres communes du département qui secouèrent le joug de l'usurpateur.

Enfin, cet amour inné pour leur roi parut encore en août mille huit cents vingt trois lorsqu'un aventurier nommé Roques se montra tout à coup sur la montagne de l'Aigoual à la tête d'une bande de mauvais sujets arborant les couleurs de la révolte; ils quittèrent spontanément les travaux de la moisson, prirent les armes, se joignirent à monsieur le comte de Narbonne leur digne sous-préfet qui avait déjà réuni plusieurs brigades de gendarmerie et marchèrent avec lui sur cet attroupement qui se dissipa à leur approche.

Ce dernier fait est constaté par un arrêté de monsieur le préfet du vingt-huit août mil huit cent vingt trois qui leur accorde une gratification.

Enfin tous ces divers faits seraient encore attestés par monsieur le comte René de Bernis, gentilhomme honoraire de la chambre de votre Majesté, député de la Lozère, leur respectable voisin qui a été témoin de leur dévouement et sous les auspices duquel ils ont pris la liberté de recourir à votre Majesté.

Daignez, Sire, prendre en considération la pénible position de cette petite partie de vos nombreux sujets dont le cri de ralliement sera à jamais Vive Charles X longtemps et les Bourbons toujours (…)

F Portalier, maire de la commune de Fraissinet

Commentaire d'Olivier Poujol

Cette supplique est adressée également au Dauphin, à la Dauphine, duc et duchesse d'Angoulême. Ces trois suppliques sont conservées dans les archives du château de Salgas confiées au milieu des années 1970 aux Archives Départementales du Gard. Le chartrier de Salgas a été classé et inventorié par Yannick Chassin du Guerny. Robert Poujol avait eu communication photocopiée de cette supplique accompagnée de lettres adressées par Alexandre Frédéric Portalier, maire de Fraissinet, à René de Bernis à Paris : huit lettres envoyées de 1821 à 1827 (quatre lettres écrites de Fraissinet, deux du château de Salgas, une de Florac et une de Mende). Dans ces lettres au comte de Bernis, Portalier apparaît comme son régisseur pour ses biens de Salgas, comme son informateur et son agent électoral en Lozère. Dans la dernière lettre en notre possession, écrite à Florac le 5 février 1827, Portalier sollicite un secours des princes pour réparer la maison curiale :

« *Monsieur le comte (…) Vous avez promis l'année passée à notre curé de solliciter de la munificence de nos princes un secours pour réparer la maison curiale … aujourd'hui, c'est malheureusement la maison qui croule et qu'il faut faire relever et pour cela la commune n'a absolument aucune ressource, vous connaissez sa misère ainsi que son dévouement au roi et à sa famille et je prends la liberté de vous adresser trois pétitions dont une pour le Roi, une pour le Dauphin et une pour la Dauphine. Veuillez, Monsieur le Comte, nous rendre*

l'important service de les leur faire présenter et de solliciter pour nous la grâce que nous sollicitons ».

A. F. Portalier, né et décédé à Fraissinet,1785-1852, est maire de Fraissinet-de-Fourques de 1824 à 1830. Son père David Portalier et son frère Marie Jean Baptiste ont été maires entre 1801 et 1824.

René de Pierre de Bernis est né à Versailles en 1780. Il est appelé par le roi « comte de Bernis » en 1814 (il avait droit, de naissance, au titre de vicomte comme troisième fils de son père). Le comte de Bernis est en 1815 commissaire extraordinaire du roi pour les départements de la Lozère et du Gard où il fit reconnaître l'autorité royale. Les électeurs du Gard le nomment député à la Chambre en 1815. Les électeurs de la Lozère le nomment député à la Chambre en 1820. Il est nommé Pair de France en 1827. Il meurt à Lunel en 1838. Portalier est son homme de confiance. En 1822, il répond au comte en écrivant de sa chambre au château de Salgas (« *c'est de votre chambre que j'ai l'honneur de répondre et j'avoue qu'elle perd beaucoup de ses charmes quand vous en êtes absent* »). Le comte de Bernis soutient la communauté catholique de Fraissinet-de-Fourques et suit les affaires de la commune. Une croix, très probablement offerte par la famille de Bernis, vers où se dirigent jusque vers la fin des années 1960 des processions annuelles, se nomme toujours aujourd'hui la croix de Salgas. Les liens de voisinage de catholicité entre la commune de Fraissinet et le château de Salgas paraissent être très étroits sous la Restauration.

Cette supplique au roi donne un aperçu géographique et économique intéressant de la commune (la pomme de terre, la laine …) et souligne les trois moments marquants de la mémoire collective des habitants du mandement de la Balme transformé en commune en 1790 : l'irruption de la Réforme, la guerre des camisards, la Révolution française. On note la première mention écrite (selon notre documentation) de la tradition locale du réformateur Théodore de Bèze arrêté devant Fraissinet-de-Fourques. La supplique ne relève pas le lourd bilan des victimes du massacre de Fraissinet, mais la résistance des habitants qui tuèrent un nombre considérable de protestants. L'histoire de la Révolution est une histoire religieuse où reviennent les méfaits des protestants des environs et dont les prêtres réfractaires sont les héros.

Les habitants de Fraissinet-de-Fourques ont pourchassé la bande de Roque en août 1823 sur la montagne de l'Aigoual, sous l'autorité du comte de Narbonne Lara, sous-préfet de Florac. En fin d'après-midi et dans la nuit du 7 au 8 août 1823 une « troupe de gens armés » traverse la commune des Plantiers. Jean-Pierre Thomas a rapporté les faits dans une chronique publiée dans l'Almanach du Val Borgne (pour l'année 2000): « Bandes armées aux Plantiers en 1823 ». Henri Depasse a justement défini Louis Roque comme un « hors-la-loi bonapartiste » dans un excellent (et trop confidentiel) article : « Un hors-la-loi bonapartiste en Cévennes (1823-1826) » publié afin d'éclairer cette chronique dans l'Almanach du Val Borgne (pour l'année 2001). Né à Beauvoisin (Gard) en 1798, Louis Roque parcourt les Cévennes aux confins des départements du Gard et de la Lozère, annonçant le futur retour de Bonaparte et prêchant la révolte contre le roi. Il est identifié dès 1823 et avait été surnommé d'après son signalement : « l'homme-moustache ». En 1826, Louis Roque et son complice Jean-Louis Méjanel sont arrêtés par la gendarmerie dans une grange à la Valmy sur la commune de l'Estréchure. Condamné aux travaux forcés à perpétuité en 1827, Roque décède à l'hôpital de la prison de Brest en 1831.

Bibliographie pour Fraissinet - de - Fourques

Les références imprimées sur Fraissinet-de-Fourques ne sont pas très abondantes. C'est dans *Vébron, histoire d'un village Cévenol*, publié en 1981, que l'on trouve le plus d'informations récentes sur l'histoire de Fraissinet à l'époque moderne. Son auteur, Robert Poujol a approché l'histoire du village voisin de Fraissinet avec beaucoup de curiosité et de sympathie. L'écriture de ce livre apparaît aujourd'hui comme ayant été très marquée par le souffle de l'oecuménisme des années 1980. Robert Poujol a travaillé dans les rencontres précédant ce livre, puis dans sa rédaction, au rapprochement entre catholiques et protestants de la vallée. Les habitants de Fraissinet ont une histoire singulière, forte, mouvementée, par moments tragique, dont ils gardent encore une mémoire particulière. Pourtant, il faut attendre le XXIe siècle, pour que la commune de Fraissinet-de-Fourques (qui n'a pas eu, et c'est surprenant, son érudit local au XIXe siècle ou au XXe siècle), rencontre son historien : Jacques Atger rattrape les années inactives. Il a commencé par la publication d'une étude sur *L'église Saint-Gervais-Saint Protais* écrite avec Philippe Chambon (Foyer rural de Fraissinet, 2013). Il vient de sortir la première partie d'une histoire du village et des hameaux de la commune : *Fraissinet-de-Fourques. Partie 1. La Préhistoire et la paroisse jusqu'à la créa-*

tion de la commune (1790), juin 2016, chez l'auteur. Il travaille à l'élaboration d'une seconde partie allant de la Révolution à aujourd'hui et déjà il reprend et enrichit d'apports nouveaux sa première partie ! L'histoire de Fraissinet-de-Fourques est enfin en de bonnes mains.

La Cansoun di Felibre Gardounen

par Gratien Charvet

La Cansoun di Felibre Gardounen
A moun ami lou felibre Teodor Aubanel

Sendi de Prouvènço, sus l'èr de Santa-Lucia

Sus li cresten neblous
Di grand Ceveno,
Clarejo dins l'èr blous
L'aubo sereno ;
Tout de-long dòu Gardoun
Bresihon de cansoun
E de babiho
De jouino fiho.

Alès, tout embruni,
Dins soun istòri
Gardo de souveni
D'antico glòri ;
E si castagnié vèrd
Redison li councèrt
De nòsti paire
Li grand troubaire.

Valoun de Paradis ;
Païs de Claro,
Terro d'Azalaïs
E de Lafaro,
Te la sèntes trefouli,
Quand veses espeli
Tant de cantagno
Dins ti mountagno !

La chanson des Félibres du Gardon
A mon ami le Félibre Théodore Aubanel

Syndic de Provence (Sur l'air de Santa-Lucia)

Sur les crêtes brumeuses
Des grandes Cévennes,
Commence à luire, dans l'air pur
L'aube sereine;
Tout le long du Gardon
Gazouillent des chansons
Et des babils
De jeunes filles.

Alès, tout rembruni,
Dans son histoire
Garde des souvenirs
D'antiques gloires ;
Et ses châtaigniers verts
Redisent les concerts
De nos pères
Les grands poètes.

Vallon de Paradis,
Pays de Claire[8],
Terre d'Azalaïs[9]
Et de La Fare[10],
Tu te sens tressaillir,
Quand tu vois naître
Autant d'envie de chanter
Dans les montagnes !

8 Claire d'Anduze, «trobairitz», (vers 1200) dont il reste un texte de ceux envoyés à son amoureux : Uc de Saint Circ. *En greu esmai et en greu pessament an mes mon cor et en granda error...*

9 Azalais de Porcairargues (... 1173...) « trobairitz » de Montpellier, amoureuse du frère de Guilhem de Montpellier : Guy Guerrejat. Un chant : *Ar em al freg temps vengut.*

10 Le marquis Gustave de La Fare-Alais (1791-1846), né au château de Lacoste, (St-Martin-de-Valgalgues), maire de cette commune puis conseiller municipal à Alès. Auteur de « *Las Castagnados* » (1844), il est considéré comme un précurseur du Félibrige.

Veici noste decan
Lou bon Pau Fèli :
La barbo e li pèu blanc,
Dre coume un éli.
Au founs di Pradarié,
S'atardo lou darrié…
Emé li *Fado*[1]
Fai d'escapado !

Leiris, alangouri,
Mord si moustacho :
Jamai pòu tempouri
Ço que lou cacho ;
Et si *Quatre poutoun*[2]
Donon la fernisoun :
Soun pitre estremo
Forço lagremo.

Felibre dòu Trelus[3]
A la primo-aubo
Traguères dins li brus
Ti *Cants de l'Aubo*.
Au païs cevenòu
Cantères, i Raiòu,
La Reneissènço
De la Prouvenço.

Vese veni Gaussen
Ardènt e pale,
Que mesclo dins soun sen
Coumbour e chale ;
Dins lis aire espanta
L'anas ausi canta
Soun *Estivenco*[4]
Flour proumierenco.

Amount, de-vers l'Uba,
Quand boufo l'auro,
Nous mande soun rebat
Maurise Faure
Dòucamp, Glèizo e Destrem :

Voici notre doyen
Le bon Paul Félix[11] :
Barbe et cheveux blancs,
Droit comme un lys,
Au fond des Prairies
Il s'attarde le dernier…
Avec *Les Fées*
Il fait des escapades!

Leyris[12], tout langoureux,
Se mord les moustaches :
Jamais il ne peut réfréner
Ce qui l'oppresse;
Et ses *Quatre baisers*
Donnent le frisson :
Son coeur cache
Beaucoup de larmes.

Félibre de la Clarté[13]
A la pointe du jour
Tu as jeté dans les bruyères
Tes *Chants de l'Aube*
Au pays Cévenol,
Tu as chanté aux Raiols,
La Renaissance
De la Provence.

Je vois venir Gaussen[14]
Ardent et pâle,
Qui mêle en son sein
Emoi et volupté;
Dans les airs étonnés
Vous allez l'entendre chanter
Son *Estivale*,
Fleur nouvelle née.

Là-haut, vers l'Ubac
Quand il fait du vent
Se reflète à nos yeux
Maurice Faure[15].
Ducamp, Gleize[16] et Destremx[17] :

1 *La fados en Cevenos*, pouèmo lengadoucian de Pau Fèlis
2 Pouësio de Leiris.
3 Albert Arnavielo.
4 Roumanço de Gaussen.

11 Paul Félix (1803- 1879) d'Alès *Las fados en Cevenos*.

12 André Leyris (1829- 1894), commis-greffier au tribunal civil d'Alès, membre résidant de la Soc. Sci. Et Lit. d'Alais : *Quatre poutòus …* publié dans le numéro année 1876, tome VIII des *Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, p. 263.

13 Albert Arnavielle (1844-1927), membre résidant de la Soc. Sci. Et Lit. d'Alais : Le Félibre de l'Aube, d'Alès : *Lous Cants de l'Aubo, Las Raiolos, Volo biou*.

14 Paul Gaussen (1845-1893) d'Alès : *Li Miragi, La fièiro de Chamborigaud, La Camisardo, Camisos e Courdeliès, Estivenco, Li peiro bavardo …*

15 Maurice- Louis Faure (1850-1919) élevé à Alès, neveu de l'historien d'Alès J. P. Goirand, il créa le Félibrige à Paris, fut ministre de l'Instruction publique et des beaux arts, ministère Aristide Briand.

16 Louis Gleize (1830-1886) d'Alès.

17 Léonce Destremx (1820- 1901) de St Christol, membre du conseil général, député de l'Ardèche, membre de l'Académie

Arribon tout d'en-tems
Subre lis alo
De la *Cigalo*[5]
Mai la plus gento flour
De la couronno
La rèina di bèu jour
E la chatouno
Que tiro de soun cor
D'armounrous acord
Qua la denino ?
- es Leountino !

Charvet tèn soun serious
A l'èr sounjaire.
Mai pièi, ris de bon goust
Lou galejaire !
Cerco, disn li trescamp,
Li vièi camin romau.
E pèr li draïo
Toujour varaïo.

Tu, dins toun recantoun,
Brave Sivestre,
Tires toun espinigou…
De l'escaufesine ;
Se vouliès dire un mot,
Sarian tòuti capot
Et li *Tableto*[6]
Sarien mouqueto !

Oubliden pas Coutoumb
Qu'a li dos Muso :
Lou galoi Bastidoun
Que canto Anduso ;
Ipoulite Oulivié,
Camihe Cavalié :
La Cesarenco[7]
Et l'Andusenco.
Berrouié risoulet,
Fiéu de Bèu-caiere ;
Brugedo e mai Pouncet,

Arrivent aussitôt
Sur les ailes
De la *Cigale*.
Mais la plus charmante fleur
De la couronne
La reine des beaux jours
Et la jeune fille
Qui tire de son coeur
D'harmonieux accords,
Qui la devine…
C'est Léontine[18] !

Charvet[19] garde son sérieux
Il a l'air songeur.
Mais, puis il rit de bon goût
Le joyeux plaisant!
Il cherche dans les friches
Le vieux chemin romain.
Et par les chemins
Toujours va et vient.

Toi, dans ton recoin,
Brave Sylvestre,[20]
Tu tires ton épingle
De l'excitation ;
Si tu voulais en un mot,
Ils seraient tous capot,
Et les *Tablettes*
Seraient bien attrapées!

N'oublions pas Coulomb
Qui a les deux Muses
Le joyeux Bastidon[21]
Qui chante Anduze;
Hippolyte Olivier[22],
Camille Cavalier[23] :
La Cézarenque
Et l'Anduzenque.
Berroullier[24], rieur,
Fils de Beaucaire ;
Brugède et même Poncet,

5 Soucièta parisenco de Miejournau, (***La Cigalo d'or,*** 1889-1893). À consulter à la médiathèque d'Alès.

6 *Les Tablettes,* journal d'Alès. Aux Arch. mun d'Alès, années 1880-81, 82-83, 86. Organe plutôt catholique et conservateur, mais il publie des poèmes en langue d'oc.

7 Vallis Cezarenca, auto partido de la valounado de Cese, ribiero, d'après un acte dòu siècle XIV. (V. mém. de la Société d'Alais. T. V, 1873, p. 178.)

du Gard et membre résidant de la Soc. Sci. Et Lit. d'Alais : *La Rambaiado.*

18 Léontine Goirand (1853-1923) d'Alès, Félibresse d'Arène. *Li risent de l'Alzoun.* Voir : *Leontina Goirand, estela limpaira d'Arena*, Marinette Mazoyer (2013).

19 Gratien Charvet (1826-1884), agent voyer de l'arrondissement d'Alès, membre résidant de la Soc. Sci. Et Lit. d'Alais, auteur du poème, Félibre du Pont du Gard. Dictionnaire cévenol commencé par Maximin D'Hombres.

20 Sylvestre, est présent dans les félibrées d'Alais, à la Société scientifique et littéraire d'Alais. Quel est son vrai nom? Ne serait-ce pas Joseph Lisbonne (1845-1893) de St-Jean-du-Pin, membre résidant de la Soc. Sci. Et Lit. d'Alais.

21 Edmond Bastidon dit Capitello (1834-1895) d'Anduze.

22 Hippolyte Ollivier de Montpellier.

23 Camille Cavalier de Bessèges, écrit dans *l'Armana Prouvençau* de 1878.

24 Berrouiller d'Alès.

Fin musicaire ;
Bruièro e Chauvioun,
Couiba, de Tarascoun,
Valènto colo
De nosto Escolo.

Dòumas a'n mau de cor
Que lou rousigo ;
Bandis soun estrambord
Vers soun amigo !
L'arderous Chabanié
Vèn eigreja Trenquié
Que jamai trimo
Pèr uno rimo.

Pamens, fau restanca
La longo listo :
Dèu, segur, n'ien manca
E de requisto !
Plus tard, se n'en vèn mai,
Eh ! bèn, li cantarai :
Tant que souleio,
L'aubo regreio.

Mistral, brave Mathiéu,
Bèu Roumaniho,
Aubanel e Roumiéu,
Vosto famiho,
Dòu Trelus au Pounènt,
Vesès coume s'estènd :
Vosto obro es santo
E triounfantò !

Frountau dòu Pont-dòu-Gard,
Auti Ceveno,
Rounflado de la mar,
Castèu d'Areno,
Is ouro de plesi
D'aquest jour benesi
Gardas fisanço
E remembranço.

Lou Felibre dòu Pont-dòu-Gard, 15 d'avoust 1877.

Fin musicien;
Bruyère et Chauvion,
Coiba de Tarascon,
Vaillante équipe
De notre Ecole.

Daumas a un mal d'amour
Qui le ronge ;
Il déverse son exaltation
Vers son amie !
L'ardent Chabanier
Vient émoustiller Trenquier
Qui jamais ne peine
Pour une rime.

Pourtant il faut arrêter
La longue liste :
Il doit, c'est sûr, en manquer,
Et d'excellents !
Plus tard, s'il en vient encore,
Eh! bien, je les chanterai :
Tant qu'il fait soleil,
L'arbre repousse.

Mistral, brave Mathieu[25],
Grand Roumanille[26],
Aubanel[27] et Roumieux[28],
Votre famille,
Du Levant au Couchant,
Voyez comme elle s'étend :
Votre oeuvre est sainte
Et triomphale !

Fronton du Pont du Gard,
Hautes Cévennes,
Ronflement de la mer,
Château d'Arène,
Des heures de plaisir
De ce jour béni
Gardez espoir
Et souvenir.

Le Félibre du Pont du Gard
16 Août 1877

25 Mathieu Lacroix (1819-1864) dit Mathivet de La Grand Combe : *Pauro Martino*.

26 Joseph Roumanille (1818-1891) auteur provençal, co-fondateur du Félibrige.

27 Théodore Aubanel (1829-1886) auteur d'Avignon, pilier du Félibrige, a participé à la Félibrée d'Arènes, où les poètes ont lu son drame dans le parc et l'ont joué au théâtre d'Alès : Lou pan dòu pecat. *Correspondant local* de la Soc. Sci. Et Lit. d'Alais.

28 Louis Roumieux (1829-1894) poète nîmois, a participé à la Félibrée d'Arènes et beaucoup correspondu avec Léontine Goirand. *La Rampelado, la Jarjaiado*.

RECUEIL GÉNÉRAL DES ARRÊTÉS, PROCLAMATIONS, INSTRUCTIONS ET CIRCULAIRES
ÉMANÉS DE L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE DU GARD
depuis la création des préfectures en l'an VIII (1799-1800), jusqu'au 31 décembre 1815
Nismes, 1817.
Relevé par Jean-Gabriel PIETERS le 19 mai 2016
ÉTAT des Foires du département du Gard.

(122) 28 février 1807. ARRÊTÉ relatif à la fixation de l'époque et de la durée des foires de ce département.
Votez le décret du 6 janvier 1807.
Le PRÉFET du département du Gard,
Vu le décret du 6 janvier dernier, portant fixation de l'époque et de la durée des foires de ce département ;
Considérant, etc.
ARRÊTE :
ART. 1er Le décret du 6 janvier dernier, et le tableau y annexé, seront imprimés à la suite du présent, pour ledit décret commencer à être exécuté à compter du 1er juillet prochain, et être adressé aux maires de toutes les communes de ce département, pour être publié et affiché en la forme et de la manière accoutumées, et pour en assurer l'exécution.
Le Préfet , D'ALPHONSE.

NOMS DES COMMUNES.	JOURS DES FOIRES.	LEUR DURÉE
	Ier ARRONDISSEMENT (ALAIS)	JOURS
ALAIS	17 janvier	(*) 1
	24 août	8
	(**) 27 avril	1
(*) Prolongée de deux jours par décret du 6 janvier 1813.		
(**) Établie par décret du 19 mars 1809.		
SAINT-AMBROIX	7 janvier	1
	25 avril	1
	16 août	1
	6 décembre	1
ANDUZE	1er jeudi de décembre	3
	15 jours après	2
	1er jeudi de novembre	3
BARJAC	14 février	1
	20 mai	1
	10 août	1
	2 novembre	1
CHAMBORIGAUD	2 janvier	1
	12 avril	1
	9 septembre	1
	20 décembre	1
GÉNOLHAC	le vendredi saint	1
	30 juin	1
	1er août	1
	23 novembre	1
	10 décembre	1
SAINT-JEAN-DU-GARD	le mercredi avant le dimanche des Rameaux	1
	24 juin	1
	10 décembre	1
SAINT-JEAN-DE-MARUÉJOLS	29 août	1
St JEAN-DE-VALÉRISCLE	3 septembre	1
LÉDIGNAN	10 août	1
PORTES	1er mai	1
	1er juin	1
	30 novembre	1
ROBIAC	6 août	1
VÉZÉNOBRES	25 novembre	1
	28 avril	1
	IIeme ARRONDISSEMENT (UZÈS)	
UZÈS	24 juin	
	11 octobre	1
	16 août	1
BAGNOLS	6 mai	3
	12 juillet	3
	23 novembre	3

S. GENIÈS-DE-MALGLOIRÈS	1er lundi de mai	1
	1er lundi de décembre	1
LUSSAN	25 novembre	1
SAINT-ESPRIT	1er septembre	8
ROQUEMAURE	16 août	8
VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON	24 février	3
	6 mai	3
	30 novembre	8
	IIIeme ARRONDISSEMENT (NISMES)	
NISMES	16 août	3
	29 septembre	3
BEAUCAIRE	le lendemain de l'Ascension	1
	22 juillet	7
AIGUESMORTES	8 septembre	8
	30 novembre	15
ARAMON	le lundi après l'Ascension	1
	11 novembre	1
SOMMIÈRES	le samedi de la première semaine de Carême	2
	idem, veille du dimanche des Rameaux	2
	idem, veille du deuxième dimanche après Pâques	2
	idem, après la fête de Saint Michel	2
	idem, quinze jours après	2
	idem, encore quinze jours après	2
SAINT-GILLES	1er septembre	8
	13 janvier	1
	la veille de la Pentecôte	1
(*) CLARENSAC	27 avril	1
	25 septembre	1
MONTFRIN	3 août	1
FOURQUES	(**) 1er mai	2
CALVISSON	1er samedi de mai	1
	(***) 25 septembre	1
	IVeme ARRONDISSEMENT (VIGAN)	
LE VIGAN	25 janvier	1
	9 septembre	3
	(****) 22 septembre	2
	15 octobre	1
	13 décembre	1
	31 décembre	1
SAINT-HIPPOLYTE	6 mai	1
	13 août	1
	27 décembre	1
SAUVE	29 juin	1
	1er août	1
	1er septembre	3
	29 septembre	1
VALLERAUGUES	10 mai	1
	3 septembre	1
	6 décembre	1
LA SALLE	8 janvier	1
	22 janvier	1
	2 décembre	1
	16 décembre	1
SUMÈNE	18 octobre	1
	22 décembre	1
QUISSAC	20 septembre	1
St ANDRÉ-DE-VALBORGNE	1er janvier	1
	deuxième samedi de mars	1
	15 mai	1
	le deuxième samedi d'août	1
	le samedi qui précède la Saint Michel	1
	le samedi avant la Saint André	1
ALZON	25 novembre	1
POMPIGNAN	1er mai	1

(*) Établie par ordonnance du 9 avril 1817.
(**) Transférée au 1er mai, par décret du 23 novembre 1808.
(***) Transférée au samedi qui suivra le 4 septembre, par décision du ministre de l'intérieur, du 10 janvier 1811.
(****) Établie par ordonnance du 7 mars 1817

Nous avons reçu

Généalogie en Cévennes, n° 113, août 2016, bulletin trimestriel de l'Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes. Voir plus loin.

Cahiers du Centre de Généalogie protestante, n° 135, troisième trimestre 2016

à noter : Étude sur une généalogie des Girard de la Vallée Longue, par Jean-Claude Girard (publiée aussi dans la revue Généalogie en Cévennes).

Hugenotten, 80, Jahrgang nr. 4/2016.

à noter : « Das diakonische Engagement der Hugenotten in Frankreich von der Reformation bis 1685 », von Gerhard Wenzel, p 135-172.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, IX^e^ série, tome LXXXIX, année 2015

à noter : Février, Bernard, « Les notaires royaux de Vergèze, témoins privilégiés de leur temps, (1614-1791) » ; Herrmann, Annie, « Deux félibres dans la guerre de 1914-1918 : Paul Vézian (1869-1952, de Gallargues-le-Montueux) et Louis Abric (1886-1953, à Lunel) » ; Fournier, Michel, « Le député gardois François Fournier durant la guerre de 1914-1918 » (de Manduel) ; Krebs, Jean, « Des Cévennes à la Chine, la vie aventureuse d'Émile Rocher, 1846-1924 » (natif de Valleraugue, d'une famille de fileurs de soie qui envoie leur fils à Shangaï).

Fruits oubliés, n° 68, septembre 2016.

Un numéro axé sur les Fruits et la permaculture.

À lire ou à consulter

ROCHEGUDE, Garrigue ou Cévennes

Pierre Chante, Jean-Claude Lacroix et le Groupe Histoire en Cèze Cévennes de Rochegude (G.H.C.C), ont publié aux Éditions de la Fenestrelle, un livre sur la commune de Rochegude, dont le titre est : « ROCHEGUDE Garrigue ou Cévennes ». Il s'agit d'un ouvrage en grand format (23 X 30 cm) qui comprend 156 pages et propose plus de 300 illustrations (Photographies, cartes, dessins, graphique).

Il est organisé en 23 chapitres qui peuvent être lus séparément et se parcourt comme une agréable promenade, où le page à page remplace le pas à pas, à la rencontre du patrimoine, de l'architecture, de la géographie, de la géologie et de l'histoire mouvementée d'un territoire, partagé entre la garrigue et les Cévennes.

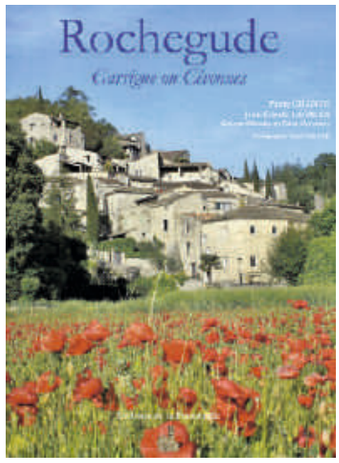

Ce livre dépasse le seul cadre de Rochegude, en effet, il élargit la réflexion à des thèmes plus généraux comme les poteries, les dolmens, les pratiques funéraires à la Préhistoire, il explique la fondation et l'organisation d'un village fortifié au Moyen Âge, analyse la gestion de l'eau : moulins, puits, citernes, témoigne des inondations dramatiques dans le Gard, raconte les résistances, des camisards aux maquisards, présente les richesses du monde souterrain et décrit les éléments remarquables de l'architecture traditionnelle rurale en Vivarais et en Uzège…

Un beau livre, bien illustré, pour un moment de bonheur à partager… !

Pierre CHANTE, après des études à l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble, a été professeur d'histoire et de géographie dans les académies de Grenoble, Aix-en-Provence, Montpellier. Il a été, pendant treize ans, de 2001 à 2014, maire de la commune gardoise de Rochegude.

Jean-Claude LACROIX, ancien élève de l'École polytechnique, a dirigé des entreprises à l'étranger et en France. Depuis 2003, il anime le Groupe Histoire en Cèze-Cévennes où il a contribué à la réalisation de brochures sur l'histoire de Rochegude, Saint-Denis, Saint-Victor-de-Malcap. Il a publié des articles dans les Cahiers de Généalogie Protestante et participé à l'ouvrage : «*Itinéraires protestants en Languedoc*».

Païolive souterrain de Michel CHABAUD, de Saint-Ambroix.

Coédité par l'association Païolive (dont il constitue le n° 2-2016 des *Cahiers de Païolive*) et la Société Cévenole de Spéléologie et de Préhistoire d'Alès (Gard), c'est un livre broché de 352 pages grand format (240 x 320 mm) d'une richesse étonnante.

Le « Bois » de Païolive est un vaste plateau karstique jurassique du sud de l'Ardèche, couronné par un remarquable lapiaz ruiniforme à cheval sur 5

communes et partagé par les gorges du Chassezac.

Une première partie de l'ouvrage rassemble plusieurs articles de présentation du site rédigés par des chercheurs largement reconnus : géologie (Ph. Barth), faune (H.P. Aberlenc, M. Wienin, A. Cockle-Bétian, G. Issartel et F. Schwab), archéologie (G. Lhomme et J.F. Holthof), histoire des explorations). La seconde est un inventaire pratiquement exhaustif des phénomènes karstiques (environ 900 !) accompagné d'une monographie systématique des cavités avec topographies (481 plans !) allant de quelques mètres à 2300 (Fontaine du Vedel) avec plusieurs classiques (Dragonnière de Banne, Fontaine de Champclos). Il est le résultat de plusieurs dizaines d'années de prospections et d'explorations de l'auteur et de ses coéquipiers.

Les illustrations sont particulièrement nombreuses : 863 photos couleur, 16 documents plus ou moins anciens, 73 dessins et schémas, plus une mention spéciale pour les 14 cartes, très claires, signées Maurice Lhomme.

Pour contact, commande etc. scsp.ales@gmail.com. Tarif prévu, port inclus : 45 €.

Philippe Rouen, ***Les laboureurs d'Amérique : De la Corniche des Cévennes à Wall Street ou l'extraordinaire destin d'Antoine Pintard,*** c/ Decoopmann, 2015, 360 pages.

Le roman biographique est un genre difficile car, à l'exception de quelques grands de ce monde, les archives n'éclairent que des instants isolés de la vie qu'il faut tenter de mettre en cohérence à travers ce qui est connu de l'environnement.

Cet ouvrage est le premier tome d'une saga familiale très documentée. On apprend beaucoup de choses dans ce premier volume, davantage d'ailleurs, me semble-t-il sur un contexte historique assez oublié (l'histoire des Antilles et celle de la ville de New York…) que sur les détails du chemin de vie des personnes, en tous cas celles de ce premier tome, les plus lointaines et donc les moins bien documentées.

Le premier tiers de l'ouvrage raconte le départ en 1688 de A.P. de St-Roman-de-Tousque vers La Rochelle, et concerne donc l'histoire cévenole et huguenote avec peu de détails tout de même. Le second décrit sa tentative d'implantation aux Antilles et le troisième son installation à New York, ses succès et ceux de ses descendants pendant un siècle et demi. Le second volume qui vient de paraître prend la suite au 19e siècle. Le seul lien direct, assez ténu, avec les Cévennes que nous connaissons passe par la famille Pintard et alliés demeurée au pays, d'autant que le contact a été repris entre les deux branches française et américaine. En fait, il y en a un autre, non négligeable tout de même, qui est le fait que l'éditeur, malgré un nom aussi peu cévenol de souche que le mien, est bien implanté au pays (St Laurent le Minier).

Le texte est bien écrit, assez agréable à lire, d'un style souvent imagé, trop parfois à mon goût car la poursuite de certaines comparaisons conduit à des phrases parfois peu claires. Certains rapprochements sont inattendus voire anachroniques et sont impossibles dans l'esprit d'un huguenot. Je citerai seulement p. 36 : …ils étaient ainsi tous ensemble, beaux et bons comme des santons, qui voyaient, la nuit venue, la lumière s'éteindre doucement dans la crèche… Il y a aussi une étonnante visite d'Antoine au pasteur de La Rochelle quatre ans après la Révocation ! sans oublier de vrais anachronismes, plus graves. Je passerai sur l'emploi des mesures métriques probablement volontaire afin de faciliter la lecture mais reprocherai certaines pensées économico-politiques et même écologiques résolument contemporaines prêtées au héros mais qui sont à l'évidence davantage celles de l'auteur.

Michel Wienin

Parc national des Cévennes, Centre de documentation et d'archives, Génolhac

Voici une sélection des documents récemment entrés au centre de documentation et d'archives. Deux d'entre eux sont disponibles en ligne (voir les liens). Bonne lecture !

Généalogie en Cévennes, n°113, 2016. 36 p.

Sommaire :

- Donation à cause de mort par A. Combes
- Quand les hommes règlent les problèmes de leurs femmes par R. Duigou
- Étude sur la généalogie des Girard de la Vallée Longue (1ère partie) par Claude-Jean Girard. Sont cités entre autres, les Girard du Viala Ponsonnenc à St-Frézal-de-Ventalon, les Girard de Soleyrols (le Mazelet) de la Lauze au Collet-de-Dèze, les Girard

du mas d'Elphène, lieu-dit d'Oultre à Alteyrac, Chamborigaud.

- Les Chapelle de Runes et leur descendance (8e partie) par E. Thirion et R. Duigou
- Liste des pasteurs qui ont desservi l'Église de Nîmes d'après le pasteur R. Lhermet
- Juif, catholique et protestant par J.-C. Lacroix

Cote : CDGENEALOGIE-113

CHABROL Jean-Paul.

ABCédaire des Cévennes. - Alcide, 2016. - 198 p.

Résumé : D'Aigoual à Zippies, une centaine d'entrées, parfois inattendues, tracent un portrait sensible et original des Cévennes.

Cote : CD05414

LANGLOIS, Michel. ***Mémoire et patrimoine en Cévennes : richesse culturelle d'un territoire rural, Notre Dame de la Rouvière.*** Cultures et territoire rural, 2016. - 55 p. + 1 fiche sentiers.

Résumé : Le territoire cévenol est exigeant. Pour y vivre, paysans cultivateurs, éleveurs, artisans l'adaptent à leurs besoins et utilisent toutes ses ressources. Au fil des siècles se forge une culture rurale avec des valeurs essentielles comme la détermination, la frugalité et la sociabilité. Les savoir-faire se développent, le patrimoine est respecté et s'enrichit. Mais l'histoire va bousculer le pays. Les conflits religieux imprimeront leurs marques aux "Terres blanches". La crise du châtaignier, de la soie puis l'hécatombe de 1914 feront perdre au pays son dynamisme et les deux tiers de sa population. Les Trente Glorieuses et la modernité transformeront insidieusement le genre de vie des habitants et, sans coup férir, reléguer-ront le passé. Le regard se pose ici sur un héritage remarquable, le patrimoine bâti et la mémoire à travers un parcours culturel abondamment illustré à Notre-Dame de la Rouvière, en Cévennes méridionales. En interrogeant les fondements de la ruralité, le pari est lancé de susciter chez les gens du cru et les "Cévenols d'élection" un nouvel attachement au pays, celui du vivre local et du vivre ensemble.

Note de contenu : Un dépliant présentant trois sentiers (sentier du col du Bès, le chemin des fileuses, le grand tour) accompagne la brochure.

Cote : CD05392

PIGNEDE Jean-Paul, SIMONET Pierre. ***La grande histoire de la ligne des Cévennes.*** Les éditions du Cabri, 2015. - 335 p

Résumé : Ce livre fait le point sur l'étude de la conception de la ligne des Cévennes, les péripéties de sa construction, la description de son parcours, la variété du matériel moteur employé, les vicissitudes de son exploitation et les combats menés pour son maintien et son développement.

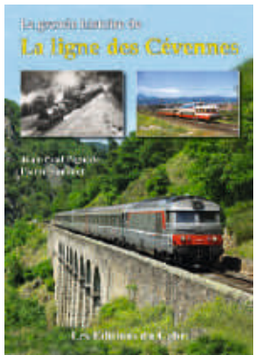

Cote : CD05385

ROUVIERE Catherine. ***Retourner à la terre : l'utopie néo-rurale en Ardèche depuis les années 1960***. Presses universitaires de Rennes, 2015. - 500 p.

Résumé : Ce livre (issu d'une thèse) étudie pourquoi, à partir des années soixante, les espaces désertifiés du territoire français voient arriver par vagues successives des populations urbaines désireuses de retourner à la terre. Quels sont les ressorts de cette démarche empreinte d'utopie et qu'expriment-ils à l'égard de la société globale ? Comment s'effectuent la rencontre forcée puis l'acculturation entre anciens et nouveaux paysans ? Quels en sont les résultats aux échelles locale et nationale ?

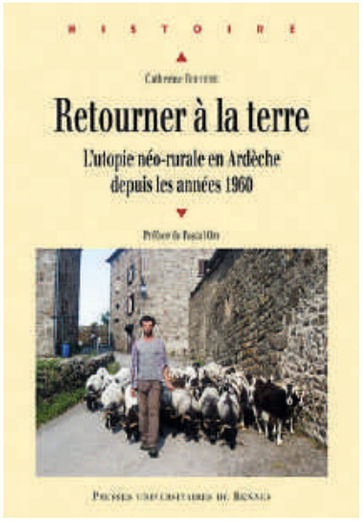

Cote : CD05384

SIMON Roxanne. ***Analyse de la violence pendant la guerre des camisards (1702-1704)***. 2016. - 115 p.

Résumé : Cette recherche est scindée en deux parties : une première partie s'intéresse à l'analyse de la mortalité, l'autre partie aux destructions matérielles, afin d'aboutir à une étude analytique des résultats statistiques et graphiques sur les plans sociaux, criminogènes et typologiques.

Cote : CD05412

TRINTIGNAC Alain . « ***L'exploitation forestière dans les cités gallo-romaines du sud du Massif Central : les bois et ses produits dérivés (charbons de bois, poix) dans les activités artisanales et l'économie des cités des Arvernes, des Gabales, des Rutènes et des Vellaves*** ». In BERNARD Vincent, *Silva et saltus en Gaule romaine*, 2014. - pp.133-146

Cote : CD05403

TRINTIGNAC Alain, FERDIERE Alain. « ***La cuisine d'une domus de Javols/Anderitum (Lozère), chef-lieu de cité des Gabales : l'alimentation d'une demeure aisée dans la seconde moitié du IIe s. apr. J.-C.*** » In Gallia 70.1 : Cuisines et boulangeries en Gaule romaine

2013. - pp. 39-70

Résumé : Dans le cadre du programme de recherche concernant le site de Javols/Anderitum, capitale de cité des Gabales à l'époque romaine, une domus à été quasi exhaustivement fouillée. Elle est dotée, sans doute vers la fin du Ier s. apr. J.-C., d'une pièce de cuisine qui évolue, avant d'être détruite, jusqu'au début du IIIe s., avec un équipement assez important (3 fours). Sa fouille, l'étude de ses structures puis celle des restes céramiques et bioarchéologiques (anthracologie, carpologie, archéozoologie et ichtyologie) permettent d'approcher son fonctionnement, et une part de l'alimentation d'une domus aisée de cette ville romaine de moyenne montagne.

Cote : CD05402

TRINTIGNAC Alain, COURTOIS Julien, FERDIERE Alain, GUILLEMARD T., MAROT E., ODE Benoit. « ***La gestion de l'eau à Javols-Anderitum, capitale antique du Gévaudan (Lozère)*** ». In FOURNIER Patrick, Au fil de l'eau, 2013. - pp. 55-71

Cote : CD05404

Consultables au centre de documentation et d'archives à Génolhac, ainsi que bien d'autres ! Vous pouvez aussi approfondir vos recherches bibliographiques grâce à notre catalogue en ligne sur le site internet du Parc national des Cévennes : http://centre-documentation.cevennes-parcnational.net

Nous sommes ouverts au public sur réservation au 04.66.61.19.97.

Parc national des Cévennes
Centre de documentation et d'archives
3 Grand Rue
30450 GENOLHAC
Page internet : http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/des-connaissances/lacquisition-et-la-diffusion-de-la-connaissance/le-centre-de-documentation-et
Tel : 04.66.61.19.97
Mail : pauline.roux@cevennes-parcnational.fr

Appel aux lecteurs

Un boursier de L.C.C., Florian Cadoret commence sa thèse et lance un appel aux lecteurs et chercheurs :

«Je débute ma thèse sur «la production et le commerce des bas de soie entre le piémont cévenol et le Pérou au XVIIIe siècle». Je cherche des actes d'apprentissage de faiseur de bas, des contrats entre les faiseurs de bas, les négociants du piémont cévenol, les marchands-fabriquants nîmois… Bref je cherche à trouver les notaires qui ont enregistré ces actes s'ils existent. Et finalement toute information en lien avec la production ou le commerce de bas de soie. La famille Rivet (et Rivet Sabatier pour une branche) m'intéresse particulièrement. Si par hasard, vous ou d'autres membres du LCC avez quelques indices, je vous en serais reconnaissant.» courriel : floleto3@yahoo.fr

Courrier des lecteurs

Quelques remarques sur le texte « Le pays de Régordane... »

par Michel Wienin

La traduction du « Charroi de Nîmes », semble abusive :

- « ils passèrent par la voie Regordane » Je cite les 3 vers (ed. J.L. Perrier, 1931) : *Parmi forez et par bois chevauchierent, /Par Ricordane outre s'en trespasserent, / De si au Pui onques ne s'aresterent.*

Comme l'avait déjà relevé Marcel Girault, Ricordane est un toponyme non précisé, probablement un espace, nullement un adjectif qualifiant une quelconque voie. On pourrait aussi bien traduire : « ils traversèrent le pays de Régordane… » De plus, dans cette laisse, notre Régordane est mentionnée entre Clermont et Montferent, laissés à destre, et le Puy. On aurait donc affaire aux monts du Livradois-Forez plutôt qu'aux Cévennes, au moins ceux du tronçon (Vieille-)Brioude-Le Puy. Bon, l'auteur n'était pas géographe, mais enfin !

- Vers 948 (en fait 952), il n'est pas davantage fait mention de pays de Régordane et c'est même une phrase où le sens routier pourrait être assez facilement retenu :

Fetes vos genz arriere retorner /Par Ricordane ou nos somes passé, /si faites prendre les bués par poesté : Faites retourner vos gens en arrière par Régordane où nous sommes passés et faites-y prendre les bœufs par force.

- Vers 955-6, les 14 lieues : *Li cuens Guillelmes fist retorner ses homes /Par Ricordane quatorze liues longues.*

Pour mémoire, longues est un adverbe, d'ailleurs plutôt de temps que de lieu : « *… fit retourner ses hommes par Régordane durant 14 lieues* ». On peut aussi comprendre que c'est la traversée de Régordane qui dure 14 lieues et non la distance y conduisant.

Au lieu de prendre la lieue métrique normalisée à 4 km, en 1795, comme unité alors que le dialecte de la chanson est le francilien et qu'on utilise alors « là-haut » la lieue ancienne de Paris qui, jusqu'en 1674, vaut 500 perches soit 3 266 m. 14 lieues valent donc plus ou moins, 45,7 km, soit presque exactement la distance de Nîmes à Alès ! Bien sûr, avec des lieues de pays (lieues languedociennes de 5 850 m), on arriverait à ~82 km, soit à peu près la distance de Nîmes à Génolhac.

Une voie celte ?

Paragraphe fantaisiste ! L'affirmation « Le chemin… a forcément été emprunté de tous temps… L'origine naturelle est protohistorique… » Que les différents gués et surtout cols aient été utilisés depuis longtemps est évident mais qu'un itinéraire long les ait réunis l'est beaucoup moins. C'est un tracé savant, pas naturel du tout, nécessitant une vision globale de la région, de type cartographique, guère envisageable avant l'époque romaine. C'est un itinéraire souvent de versants, difficile à aménager et à entretenir contrairement aux itinéraires de crête, beaucoup plus évidents, qui sont la règle chez nous à cette époque. Les vestiges protohistoriques (sépultures, cupules, signes gravés…) sont nettement moins nombreux qu'au voisinage des chemins qui parcourent les serres cévenoles et les vestiges cités relativement proches sont liés aux lignes sommitales (le Thort (dolmen et non menhir comme son nom l'indique) ou Vern (le tumulus de l'Elzière n'est pas au bord mais à 2 km par la crête du tracé ancien probable du chemin de Régordane, au col de l'Ance (= la tranchée), bien trop loin pour lui être lié…).

Une voie romaine ?

La même remarque peut être faite. Pas de vestiges solides. Ceux connus attestent d'une présence de mise en valeur du territoire, pas d'une voie importante. Sur la domitienne, les toponymes de relais sont nombreux (Uchaud, Mudaison, Substancion, Quarante…) ; je n'en connais aucun sur la « Régordane ».

Sur le mot Régordane

Faute de document ancien, on reste dans le flou. Personnellement, je dirai que le nom n'a pas de signification évidente ou simplement probable ; il s'agit donc probablement d'un anthroponyme fixé à un domaine. Le germanique, en particulier le gothique, nous offre une forme possible RIC-WARDJA qu'il ne faut pas trop forcer pour donner Ricordana. RIC = fort, puissant… WARDJA = dominer, surveiller, garder… donc « garde puissante » ou « gardien puissant » ; on est dans du classique mais on ne peut rien affirmer tant qu'on n'aura pas trouvé de document.

Écriture de Régordane.

En occitan, on prononce « régourdan / régourdano » avec le a tonique précédé d'un « u » et non d'un « o ». L'écriture *regòrdana* avec un accent tonique sur l'antépénultième correspond à une prononciation qui n'est pas possible car l'accent est toujours sur la finale ou sur l'avant-dernière. L'écriture normale est *Regordan / Regordana.*

La Muzet, par Pascal Jaussard

Une rectification, ou précision, concernant l'instrument de musique cité par Jean-Gabriel Pieters, dans ses très intéressants *Regards sur la « Jeunesse » au temps de l'Ancien Régime* » (LCC n°187).

La « *muzet* », évoquée au paragraphe XLVII, n'est pas « *une cornemuse perfectionnée avec un soufflet* ». La facture instrumentale a, effectivement, évolué à la Renaissance, et l'on a inventé une nouvelle cornemuse, très élaborée, avec clétage, perces cylindriques et soufflet, que l'on distingue, en organologie, sous le nom de musette de cour ou musette baroque.

Mais cet instrument était utilisé dans les milieux aisés, non pour animer les danses populaires ; d'ailleurs, sa faible puissance ne l'aurait véritablement permis.

En 1657, à Saint-Ambroix, il s'agit d'une musette (cornemuse) alimentée à la bouche, qui ressemble, plus certainement, à l'instrument que joue le musicien sur l'illustration de la première partie de l'article (LCC n°186, page 18).

Peinture de Maurice Leloir, peintre, décorateur, illustrateur et historien du costume (1853-1940). Collection privée, photo envoyée par Jean-Gabriel Pieters, il signale le joueur de muzet en train de reprendre son souffle !

L.C.C. recommande vivement !

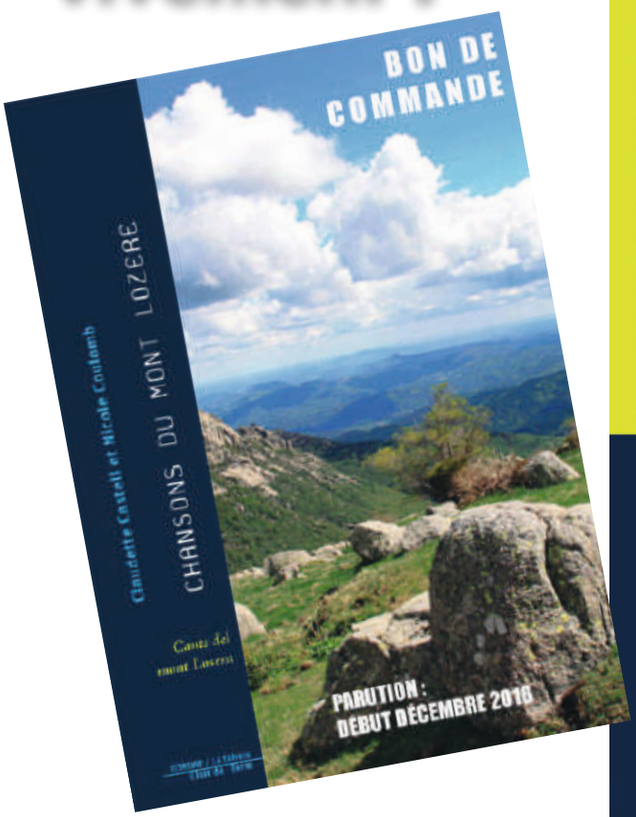

Étaient-ils heureux ces gens du mont Lozère quand ils chantaient sur les chemins, dans l'abri des maisons, dans l'amplitude des champs, sur la terre de la clède ou le banc du village ? Car s'il s'agit de chansons, il s'agit aussi de bonheur d'être au monde. Quand le chant était comme une évidence de laquelle on s'approchait dès l'enfance, et dont on gardait la pratique longuement dans l'âge adulte, le refrain aimé, la chanson mémorisée surgissaient spontanément pour le plaisir du chanteur, de la chanteuse, d'un groupe d'amis(es), d'une famille rassemblés. Alors oui, on pouvait parler de bonheur.

Ces chansons du mont Lozère ont été recueillies à la fin des années 1970 et au début des années 1980 sur tout le territoire du mont Lozère. Elles constituent une mémoire fiable de ce que fut la pratique chansonnière de la fin du XIX^{e} et de la première moitié du XX^{e} siècles.

« Ainsi ... ce recueil de chants peut-il être appréhendé selon divers angles. On peut y découvrir les œuvres. Chercher parmi elles celles qui nous paraissent les plus ouvragées... On peut y voir aussi, dans l'entrelacement des différentes versions et dans la diversité de leur état, le reflet d'une société vivante... Il faut y voir surtout le témoin d'un temps, d'une culture... » : ces paroles de Jean-Noël Pelen reflètent parfaitement l'intention des deux auteures du recueil.

Cet ouvrage regroupe la majeure partie de la collecte de Claudette Castell et Nicole Coulomb, constituée de chants en français et en occitan, avec des commentaires, les traductions, ainsi que les partitions correspondantes.

Livre de 640 pages, format 15/21, photos NB et couleur,
avec CD MP3 encarté.
Coédition CORDAE/La Talvera – Clair de Terre

Nom et prénom : .....
Adresse : .....
.....
CP/commune : .....
tél : ..... mail : .....

Je commande ..... ex. du livre *Chansons du mont Lozère* au prix de 20 € l'unité
Frais d'envoi (quelle que soit la quantité) : 8 €
Chèque à l'ordre de : Association Clair de Terre Coût total : ..... €

à retourner à : Association Clair de Terre. Chez Nicole Coulomb.
111, chemin de Saint-Mitre à Four de Buze, 13014 Marseille
Tél. : 06 81 23 64 80 - Mail : association.clairdeterre@gmail.com

9 770335 626008

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Avril-Juin 2017
N° 189 - 7 €

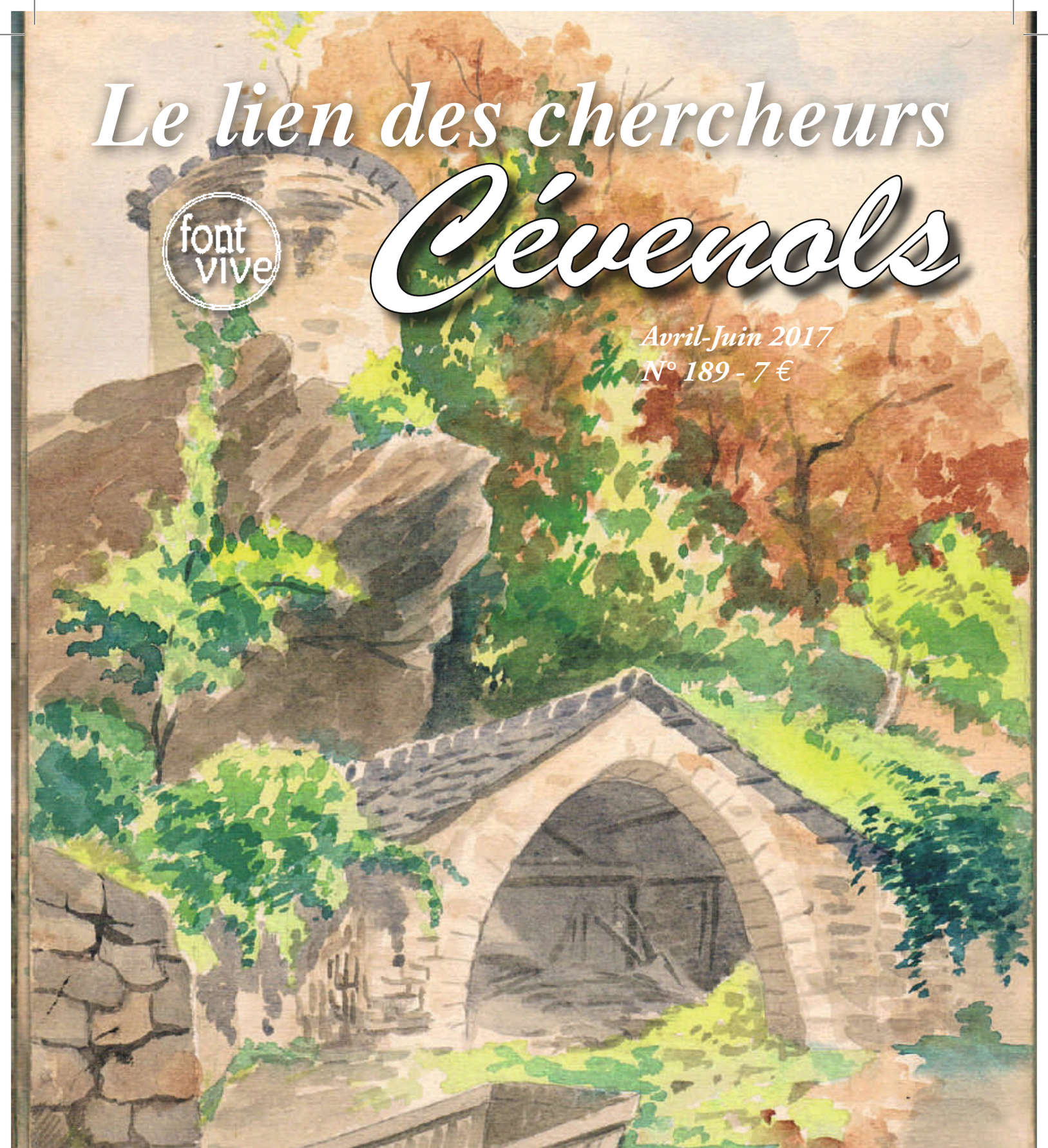

Plongée dans une aventure, Éric Baier

Contribution à l'histoire de Ganges, Pierre-Albert Clément

1000 ans d'histoire des Cévennes au Moyen Âge, 2ème partie, Marie-Lucy Dumas

Reçus en langue d'oc du couvent des clarisses d'Alès

Histoires d'ornières sur la Regordane

Sommaire

• **Le drone et la restitution 3D au service de l'Histoire, Robert Laganier,** p. 3

• **Plongée dans une aventure de « mémoire vivante » qui dura trois ans, Éric Baier,** p. 4

• **Contribution à l'histoire de Ganges, Pierre-Albert Clément,** p. x8

• **1000 ans d'histoire des Cévennes au Moyen Âge, 2ème partie, Marie-Lucy Dumas,** p. 15

• **Reçus en langue d'oc du couvent des clarisses d'Alès,** p. 22

• **Les dégâts de la Révolution au Vigan, documents,** p. 24

• **À propos de la Regordane, histoires d'ornières,** p. 25

• **Les copies des lettres des maires comme source d'information sur l'Ancien Régime, un document présenté par Bernard Atger,** p. 27

• **À lire et à consulter,** p. 29

Dessin de couverture de Albert Pauc, entre 1895 et 1900, « Près de Meyrueis »

Hôtel de ville de Ganges

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaire : Marineta Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Frédéric Boyer et Paul Mazière
Chargé des hors-série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, André Claveirole, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Nadine Rouayroux, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique :
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 - ISSN : 0335-6264
Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 euros ;
Adhésion de soutien : 8 euros
Abonnement sans adhésion : 24 euros
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 euros
Abonnement + adhésion de soutien : 30 euros minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012
PSSTFRPMON
3 Grand Rue 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier.
L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :
les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Agenda

21 mai : balade de printemps, voir ci-contre, page 3
Deuxième semaine de juin : atelier 3 D : voir page 3
25 août : assemblée générale de L.C.C. à St-Jean-du-Bruel (Aveyron) : plus d'informations dans le numéro du 1er juillet

Le drone et la restitution 3 D au service de l'Histoire

Robert Laganier

Un « Chercheur Cévenol » est souvent perçu comme un chercheur d'archives et de documents anciens et écrits, pour retrouver l'histoire d'un lieu ou de personnes… Nous nous proposons de montrer d'autres aspects possibles.

Tout d'abord, disons que depuis quelques années et surtout depuis la facilité du numérique, la photographie simple a déjà été intégrée par des chercheurs en complément à un texte historique. Photos en général du sol et parfois photos aériennes, rares car chères.

L'IGN avec ses photos aériennes nous donne une possibilité de vision autre et très intéressante d'un lieu. D'autant qu'il est maintenant possible de disposer des évolutions historiques du dernier demi-siècle.

Mais, récemment, sont devenus plus facilement accessibles de nouveaux outils :

- Tout d'abord des drones pour des prises de vues.
- Ensuite des traitements informatiques pour un rendu 3D ; c'est-à-dire pour disposer d'une reconstitution dans l'espace du sujet pris en photos.

Cela pouvant être : un vieux château, une ruine ou tout lieu objet de la recherche.

(C'est au chercheur à décider de son sujet d'intérêt).

Nous avons choisi les bâtiments de la commanderie de St-Jean-de-Jérusalem sur le Lozère, dite Gap-Francès, lieu-dit « L'hôpital ». L'atelier est d'abord : montrer la prise de vues et la mise en œuvre du drone sur le terrain. C'est ensuite les explications du traitement des données sur ordinateur et montrer des rendus possibles. Image 3D , ortho-photo, photosphère…

Pour montrer aussi les photos originales et une éventuelle vidéo sur ordinateur.

Nous voulons grâce à cet atelier 3D proposé par LCC, simplement établir cet autre Lien, bien dans l'esprit de notre association, en montrant les bases techniques de ces outils qui pourront, nous l'espérons, être facilement accessibles à des Chercheurs Cévenols. Ces outils sont aussi une mémoire pour aujourd'hui et demain… La précision pouvant facilement être du centimètre.

C'est donc d'un détail précis dont peut disposer le chercheur qui restera, par ailleurs, maître de toutes ses analyses et interprétations selon son sujet… Nous en ferons une restitution la plus exacte.

2ème semaine de juin : atelier 3 D. Pour cause de nuisances, le nombre de véhicules est limité sur le site. Nous avons réservé 6 places aux adhérents de L.C.C. pour participer à cet atelier (covoiturage obligatoire). Les 6 premiers inscrits seront informés par téléphone du jour exact et du lieu de rendez-vous. S'inscrire auprès de Marie-Lucy Dumas 06 42 54 34 63.

Agenda

21 mai : Balade de printemps autour de Saint-Brès (près de Saint-Ambroix, Gard)
9h 30 : rendez-vous à la mairie de St-Brès, place du Pont, accueil par Jean-Louis Borrelly : visite du vieux village, église et seigneurie
- vers 12 h30 : déjeuner au restaurant « le Bistroquet » à Courry (25 € tout compris : buffet d'entrées, confit de canard et ses légumes, dessert, vins, café)
- après-midi : marche sur le plateau des Gras avec visite du village des capitelles, des dolmens et des pins d'Ismaél. (env. 6 km à plat) ; porter des chaussures de marche (cailloux nombreux). Et si nous avons le temps visite du four à chaux de Vinçonnet.

Inscription obligatoire au 07 81 88 88 36, avant le 15 mai. Accompagnateur Jean-Louis Borrelly.

Notre adhérent Éric Baier réside une partie de l'année à Générargues, commune proche d'Anduze qui constitue l'objet de ses recherches. Il nous a récemment fourni (L.C.C. n° 187) un article historique très fouillé sur le hameau des Gypières, saluant au passage la revue locale *Mémoires et Grimoires*, éditée entre 1997 et 1999. Il propose ci-dessous une plongée dans l'univers de « mémoire vivante » qu'elle créa. Le comité de rédaction a considéré comme exemplaire « la mise en perspective » dont fait preuve Éric Baier et invite les auteurs de futurs articles à méditer de même leur sujet, plutôt que de relater simplement « comme ferait un catalogue » la succession des données historiques. Analyser ceux qui ont écrit l'histoire et ce qu'ils ont recherché, s'appelle faire de la « métahistoire », un mot bien savant pour désigner cette prise de recul qui nous permet ici de comprendre ce qui a intéressé les chercheurs de mémoire vivante, à une époque donnée.

Plongée dans une aventure de « mémoire vivante » qui dura trois ans

par Éric Baier

La publication de la revue locale de Générargues et Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, « *Mémoires et Grimoires* », dura trois ans, de 1997 à 1999. Sa courte vie et ses objectifs reflètent la volonté courante dans l'histoire locale de redonner vie à des archives familiales ou publiques perdues dans la nuit des malles archaïques ou des greniers poussiéreux. L'histoire appelle ce mouvement : « Mémoire vivante ». La clef de ce processus est de lancer un appel public à tout document d'archives orales ou écrites auprès d'un groupe de personnes identifié sur un territoire donné. C'est ce qui arriva, dans les deux communes mentionnées, le 1er mars 1997. L'appel était lancé par :

M. Forget de Carnoulès † ; Mme de Fontanès, de Blateiras † (trésorière) ; Mme Gauthron, de Blateiras ; Mme Koyan, de La Rode.

Les archives actuelles de « *Mémoires et Grimoires* » sont entre les mains de Marc Hauser à Générargues[1]. Un répertoire complet des textes publiés entre 1997 et 1999 a été réuni par Jean-Gabriel Pieters, remercié ici pour son travail. Le succès de l'appel fut certain, des dizaines de documents et écrits furent remis au comité.

L'éventail des thèmes traités

Thème	Nbre articles	Nb de pages total : 511	Commentaires
1. Histoire locale et démographie	4	54	La plupart de ces textes sont dus à la plume de Jacques Galzin (*)
2. Religion	4	110	Le temple de Générargues occupe une place importante, le pasteur Almeras également
3. Période révolutionnaire	3	195	Une source locale a produit de nombreuses archives locales sur cette période

* Jacques Galzin (1911-1995). Auteur de *L'évolution de la population en Cévennes durant 9 siècles*, 70 pages dactylographiées s.d. ; de *Paysans pauvres des Cévennes*, 139 pages dactylographiées s.d. Collection J. G. Pieters. Ingénieur en génie rural en retraite. Voir L.C.C. n° 37, pp. 9-10, « Recherches sur les forêts qui ont disparu en Cévennes ».

1 La collection complète a été donnée, à la demande de Mme de Fontanès, au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes, à Génolhac.

4. Administration locale, vie politique	5	21	Voirie, trafic local, voies de communication
5. Patrimoine, lieux-dits, environnement, toponymie	7	39	L'une des rédactrices avait une prédilection pour la toponymie. Un thème de prédilection est celui du château de Saint-Sébastien.
6. Société : maladies	5	30	Le seul document de mémoire orale fait référence à un mariage et à un enterrement
7. Cartes postales, images, blasons, iconographie	9	15	
8. Courrier des lecteurs	5	5	
9. Divers hors-thématique		42	

Sur 511 pages publiées, ce sont finalement les trois premiers thèmes (histoire locale et démographie, religion, période révolutionnaire) qui occupent plus des 2/3 de la publication.

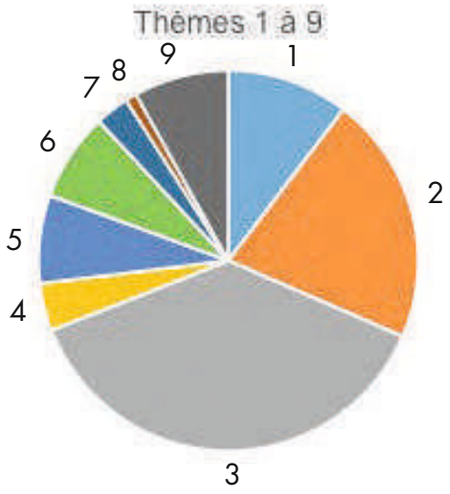

Méthode aléatoire

La méthode de l'appel public à tout document oral ou écrit (cf. éditorial du n° 1 mars 1997) débouche nécessairement sur une absence de classement préalable des thèmes traités. Les documents publiés vont plutôt révéler les « restes » ou les traces laissées par le passé dans les archives familiales. Ces « restes » ou « sédiments du temps passé » révèlent une autre histoire que

Carte postale, vue générale de Générargues

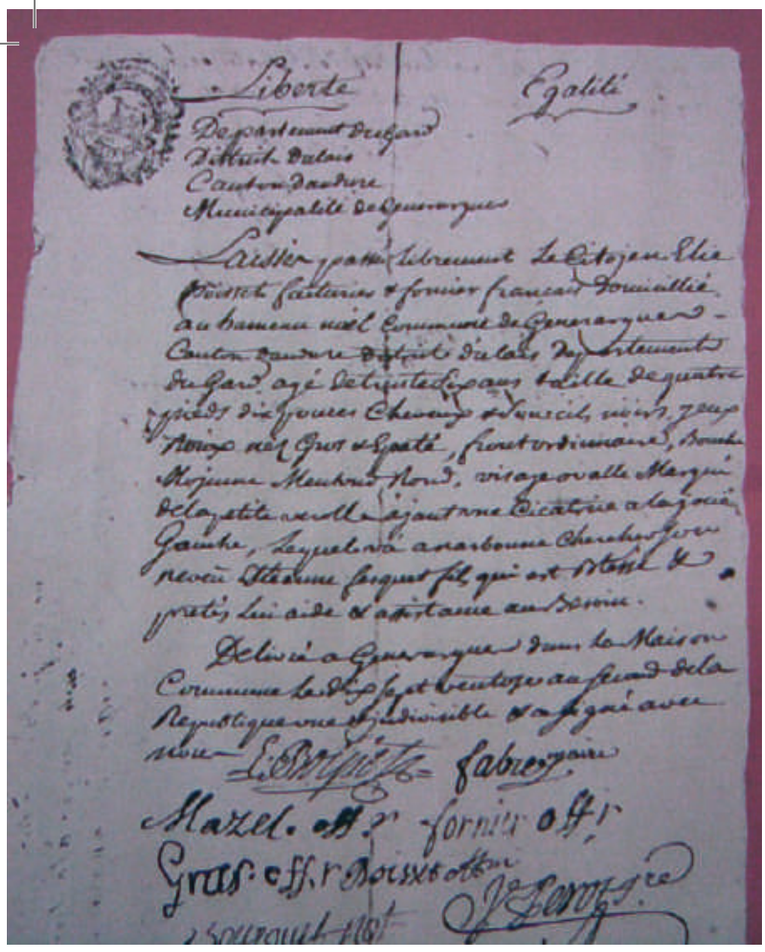

Un laisser-passer

l'historiographie officielle. L'historien professionnel, en préalable à son travail, se fixe un terrain délimité de recherche, se pose les questions pertinentes relatives à ce terrain, puis en tire une interprétation. L'appel au public procède de manière inversée. Il ne cherche aucune interprétation historique et laisse libre cours à la constitution d'un terrain. La part prépondérante laissée à la période révolutionnaire dans « *Mémoires et Grimoires* » est le fait d'une ou deux personnes qui ont par hasard conservé de nombreux documents sur cette période et ont souhaité les livrer à la revue. La revue n'a publié qu'une partie des documents reçus sur cette période révolutionnaire, se jugeant en effet « submergée » par ce choix historique aléatoire. Elle a dû faire face à une famille individuelle qui avait conservé une véritable mine de documents personnels, laisser-passer : (voir photo ci-dessus), titres de transports, livrets d'enregistrements aux armées de la Ière République et même la mémoire des réparations faites au fusil du garde-champêtre.

Entre histoire imaginaire et histoire non filtrée

Je me suis laissé guider, dans les lignes qui suivent, par l'excellent mémoire de Karine-Larissa Basset et Jean-Noël Pelen intitulé « L'édification d'un parc imaginaire des Cévennes » paru dans la revue *Territoire en mouvement*, n° 31/2016. La question traitée par les auteurs est celle de l'élaboration « *à partir du XVIIIe siècle, d'un ensemble de référents et de marqueurs partagés, historiques, culturels et paysagers, constitutifs d'une « identité des Cévennes* ».

L'histoire des Cévennes est particulièrement fertile dans la production de ces référents tels que : « le paysage des terrasses et des châtaigniers, la mémoire orale cévenole, le protestantisme, les vertus de résistance et d'ouverture etc. » auxquels j'ajouterais la sériciculture et la guerre des Camisards.

Le rayon d'action de la revue, comme cela est précisé dans l'éditorial du n° 1, « *n'empiétera qu'avec un minimum d'extension sur les communes riveraines* ». L'appel à un public très marqué localement révèle en plus des archives mises à jour, la notion de « témoignage personnel » de la personne qui les produit. Il y aurait une sorte de « supplément de légitimité » ajouté au fait historique brut en associant à une publication très restreinte dans son audience et destinée à des convaincus, des gens faisant partie de l'exigüité du village. L'action de partager se fait en privé, à l'abri des regards extérieurs. La communication sur les référents culturels est partagée autant par l'appelant que par le répondant de manière préjudicielle. Voici trois exemples de référents présents dans la revue :

1. Le temps huguenot. L'article du cahier 2,1999, p. 7-24 « Une grande figure de pasteur : Théophile Almeras », écrit par Madame Danielle Bertrand agrégée d'histoire, ne rompt qu'apparemment avec l'idée d'appel au public. Si la rédactrice est bien historienne professionnelle et fonde son étude sur l'analyse de sources publiques, elle fait une interprétation très personnelle et locale de l'interruption « brutale des registres au milieu de la rédaction d'un acte de mariage ». Elle note qu'en dernière page figure une annotation d'un capitaine de dragons, postérieure d'environ quatre ans au dernier acte rédigé par le pasteur. Elle laisse alors à chaque lecteur habitant la commune le soin d'imaginer quel drame a interrompu l'activité du pasteur. Ce suspense, que j'interprète comme un référent culturel sous-jacent, est d'ailleurs repris dans LCC n° 156, janv/mars 2009 sous la plume de Marie-Lucy Dumas qui voit également dans l'interruption du document une fin émouvante liée aux circonstances historiques. Toutefois, le vide de quatre ans qui frappe le document reste muet sur les causes de cette interruption. Le seul fait vérifiable est de constater qu'« *au mois de juillet 1685, Théophile Almeiras est sommé de s'exiler : il se réfugie à*

Lausanne en Suisse » (LCC 156, page 6, cité plus haut).

2. Le retour de la ruralité. Les données commentées (cahier 1, 1997 p. 6-12 et cahier 3 et 4, 1997 p. 28-37 et cahier 3, 1998 p. 1-38) par Daniel Galzin sur l'agriculture dans le pays des Cévennes, sont enracinées dans le terroir. La ruralité occupe chez lui une place prépondérante qui débouche sur l'idée dominante de retour à la nature.

3. Le paradoxe des Cévennes : exiguïté et ouverture. L'une des contributions occasionnelles à « Mémoires et Grimoires » est celle d'André Georges Fabre dans le cahier n° 2 de 1998, bien connu des lecteurs de LCC (*). Comme le disait Pierre A. Clément dans sa préface au livre de cet auteur, *Un mas témoin Driolle, près d'Anduze,* Éditions *In-Quarto* 1994, d'André George Fabre : c'est un « fils du pays d'Anduze auquel il est toujours resté fondamentalement attaché ». Pierre A. Clément conclut en affirmant que cet auteur a rejoint « la grande lignée de ceux auxquels il a lui-même rendu hommage dans sa fresque littéraire publiée en 1979 : *Au cœur de la Cévenne avec ses écrivains* ». A. G. Fabre propose dans ce cahier une étude très éclairée du fameux carrefour de Montsauve, un « estrangladou » (photo ci-contre) qui a duré jusqu'à l'ouverture de la route d'évitement de Montsauve. Ce qu'il faut relever dans cette contribution, c'est son caractère particulièrement scientifique qui resitue ce carrefour étranglé dans la longue période et dans son contexte de communication. Inséré dans cette revue locale, cet article illustre le paradoxe des Cévennes (et de la revue) entre exiguïté et ouverture.

L'estrangladou de Montsauve

Le but est atteint

L'objectif fixé dans le n° 1 de la revue semble largement atteint au neuvième numéro. La constitution d'une réserve d'archives privées et publiques sur Générargues et Saint-Sébastien est réalisée. Le problème est la subite rupture de publication, explicable par les décès et les fatigues. Reste ce « sédiment » accumulé de mémoire vivante qui pourrait refaire surface demain sous une forme à inventer.

* *L.C.C.* N° 134 – juillet-septembre 2003, p.1 : In memoriam – André Georges Fabre.

Un mas de la région de Générargues, dessin de Géa Augsbourg, Cévennes,La Baconnière, Neuchatel, 1957.

Contribution à l'histoire des origines de Ganges

Un texte inédit de Pierre A. Clément
Notes de Michel Wienin.

Jusqu'à ce jour, aucun travail de synthèse n'a été effectué pour essayer de comprendre comment Ganges a pris naissance au début du deuxième millénaire.

Pourtant, il s'agit de l'une des villes médiévales pour lesquelles nous possédons l'un des plus importants fonds documentaires du Languedoc, grâce en particulier au Cartulaire de Maguelone. Ces textes ont été complétés et traduits par l'abbé Marcel Guy dans son ouvrage, *Les seigneurs de Ganges de 1096 à 1340*[1].

Il faut dire que le processus d'urbanisation au XII^e^ siècle s'avère d'une rare complexité, car l'habitat primitif s'est développé autour de deux noyaux assez difficiles à distinguer au premier abord.

Si la lecture des plans du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, et surtout l'analyse fine du remarquable compoix de 1636 conservé aux Archives de l'Hérault[2] permettent de repérer les deux pôles d'occupation, l'absence totale de relevés de fouilles ne peut que décourager ceux qui voudraient tenter de reconstituer le bâti médiéval. Comme les villes voisines d'Anduze et de Sauve, elles aussi héritières d'un passé prestigieux, Ganges n'a jamais été le cadre de fouilles ou de sondages scientifiques, malgré les opérations dites d'urbanisme qui s'y sont multipliées au XX^e^ siècle.

Pour combler ces lacunes de l'archéologie, il est bon de reconstituer le réseau de voies de communication qui explique la localisation du premier habitat. Il faut avant tout bien voir que, jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, la liaison entre Ganges et le Vigan s'est effectuée par Sumène. Le tracé emprunté de nos jours par la D 999 n'a été ouvert à la circulation que lorsque l'intendant de Bâville eut fait sauter le verrou rocheux des gorges abruptes de l'Hérault entre la carrière de Ferrussac et le confluent de la Vis. La voie charretière gallo-romaine des Rutènes qui reliait Nîmes à Rodez[3] évitait le site actuel de Ganges. En arrivant de Saint-Hippolyte, elle obliquait à droite au lieu-dit Le Puech pour se diriger directement vers Sumène.

Cet itinéraire antique a inspiré la compagnie P.L.M. lorsqu'il a fallu construire la voie ferrée entre Nîmes et Le Vigan[4]. Les ingénieurs du rail ont choisi eux aussi la vallée de la Sumène, Cap-de-Coste et Pont-d'Hérault pour implanter leur ligne.

La gare de Ganges est d'ailleurs construite sur l'emplacement supposé, mais non vérifié, de l'habitat antique qui se serait donc établi aux abords mêmes de la route des Rutènes[5].

Le site de la ville actuelle s'étale à la cote 165, huit cents mètres en contrebas[6] du Puech (cote 201). Il s'inscrit entre le lit à sec de la Sumène (cote 150), rebaptisée récemment le Rieutord[7], et le val d'Hérault (cote 139).

Si Ganges est restée légèrement excentrée par rapport au réseau de chemins charretiers, elle a été reliée directement, au moins depuis le haut Moyen Âge, aux sites majeurs de la région par des chemins muletiers. Un acte de 1189 du Cartulaire de Maguelone[8] cite le « *pedatico veteri* », le vieux

1 Guy, Marcel, Les seigneurs de Ganges, 1ère partie, 1096-1340, éditions Lacour, Rediviva, 1988.

2 Arch. dép. Hérault, 71 EDT CC2.

3 Clément, Pierre A. : *Les chemins à travers les âges*, Presses du Languedoc, Montpellier, 1984.

4 Affirmation plus poétique qu'historique. La ligne de Nîmes au Vigan a été concédée à la PLM en 1863, la gare de Ganges mise en service en 1872 et le tronçon Ganges-Le Vigan par Sumène en 1874. Dans les nombreux dossiers conservés (AD 30, 34, SNCF…), ce sont la desserte du centre industriel de Sumène (filatures et bonneterie de soie, mines, tonnellerie, bois…) et secondairement le trajet plus court et plus facile à réaliser (moins d'ouvrages d'art qu'en suivant l'Hérault) qui sont pris en compte, jamais le tracé de l'ancienne route que la ligne ferrée évite d'ailleurs en passant par la rive gauche du Rieutord. Note de Michel Wienin.

5 Le suivi des creusements de fondations des nombreuses villas construites ces dernières décennies sur le Puech n'a pas donné de vestiges significatifs. Note de Michel Wienin.

6 Comprendre : « en contrebas, à 800 m (au SO), du Puech… »

7 Rieutord est le nom figurant sur la carte de Cassini, la carte d'Etat Major de 1860 etc. Il est systématiquement utilisé à Sumène et plus en amont (on trouve aussi, mais rarement Suménette et Ruisseau de Sanissac). Ce n'est qu'à Ganges qu'on utilisait le nom d'Ensumène (pour En Sumène où « en » n'est pas une préposition mais la particule « honorifique » occitane qui s'emploie comme un article devant un nom propre), comme par exemple sur la carte géologique et la Statistique d'Emilien Dumas. On trouve aussi torrent (cad. nap.), ruisseau, grave, rivière et même chemin de Sumène (presse du XIX^e^). La Sumène, au féminin contrairement aux hydronymes occitans, est certainement une francisation assez récente. Note de Michel Wienin.

8 Charte CCII – 3 mars 1189.

Une vue en couleurs de Ganges de 1630, « recueil et plans » de la Société des amis du Vieux-Toulon et de la Région © Société des Amis du Vieux-Toulon et de la Région.

péage, perçu sur les chemins de Montferrand[9] à Ganges et de Montpellier à Ganges. Ces deux itinéraires muletiers avaient un parcours commun depuis le Logis du Bois[10] où ils se rejoignaient. Le chemin ferré en direction de Lodève, le chemin d'Espagne que suivaient les gens de pied et de cheval, empruntait la vallée de la Vis avant de grimper sur le Larzac. Il quittait Ganges par le Pont Vieux construit au XIII[e] siècle à l'emplacement d'un vieux gué sur l'Hérault.

Mais avant tout, à l'image des plus anciennes villes du Piémont cévenol, Ganges se présente comme un authentique nœud de drailles. Certainement depuis la plus haute antiquité, le site a constitué l'étape traditionnelle des troupeaux montant à l'estive ou en redescendant.

Le nom latin médiéval d'*Aganticum* mentionné systématiquement dans les cartulaires dérive du nom grec *Akanticos* qui signifie « épineux ». Il évoque donc les nombreux lieux-dits l'*Espinas*, l'*Espinasse*, l'*Espinassous* qui jalonnent en Cévennes les itinéraires de transhumance. Il s'agissait des enclos protégés par des haies d'arbustes épineux à l'intérieur desquels les troupeaux étaient mis à l'abri pendant la nuit.

Je partage donc l'opinion d'Hamlin qui écrit que Ganges a hérité d'un nom grec équivalent de l'occitan *Espinós*[11] La présence d'un vocable dérivé du grec dans la vallée de l'Hérault n'a d'ailleurs rien d'exceptionnel[12].

Tout laisse à penser que les bergers avaient cou-

9 Château au-dessus de Saint-Mathieu-de-Tréviers, à l'extrémité orientale du chaînon du Pic Saint-Loup, entre Montpellier et Quissac. Au M.A., le terme semble avoir désigné la montagne dans son ensemble et « val de Montferrand » la dépression périphérique. Aujourd'hui, nous parlerions de chemin du Pic St Loup. Note de Michel Wienin.

10 Commune de N.D. de Londres, au bas de la montée au col de la Cardonille (côté sud).

11 HAMLIN, Franck R. : *Les noms de lieux du département de l'Hérault*, Lacour, Nîmes, 1983.

12 Hormis Agde, sur la côte, Hamelin ne site aucun toponyme d'origine grecque dans la vallée de l'Hérault. La demi-douzaine proposés dans le département sont soit des termes passés en latin, soit issus d'anthroponymes. L'origine du nom de Ganges a donné lieu à des hypothèses variées, par exemple à partir du celtique *avantia* = rivière, à cause de son gué particulièrement important et le choix de P.A.C. me semble clairement plus affectif que fondé scientifiquement. Note de Michel Wienin.

tume de faire halte sur la terrasse alluvionnaire inscrite entre la Sumène et l'Hérault. À la montée, ils empruntaient, au lever du jour, le lit aérien de la Sumène dont les eaux s'écoulent dans une rivière souterraine[13].

Si on peut estimer à plus de cent mille le nombre d'ovins qui, au XVIIIe siècle, suivaient encore cet itinéraire pour regagner soit l'Aubrac par l'Espérou et le Perjuret, soit le Margeride par Bomperrier, la Can de l'Hospitalet et Florac, on se rend compte de l'animation qui devait régner à Ganges à la période de la montée et de la descente des troupeaux.

Il est hautement symbolique que les deux derniers fanatiques de la draille que furent Adrienne Durand-Tullou et moi-même ayons respecté l'arrêt mythique de Ganges lors de nos transhumances respectives. Le 10 juin 1965 à l'aller et le 30 septembre de la même année au retour, Adrienne raconte sa pause sur la place des nouvelles Halles. De mon côté, lors des descentes que j'ai suivies en septembre 1989 et en 1990, j'ai partagé le repas du soir de mes bergers, qui avaient coutume de se restaurer dans le lit mort[14] de la Sumène, au droit des locaux de l'Equipement[15].

Cette évocation d'*Aganticum* comme étape multimillénaire de l'*Estèvaduro*[16] nous introduit originalement dans la reconstitution du schéma d'urbanisation.

La charte de 1116 et la bipolarisation de l'habitat

La première mention de Ganges dans le Cartulaire de Maguelone ne remonte malheureusement pas plus haut que 1116[17]. Il s'agit d'un acte par lequel les frères Raymond de Pierre[18] et Pons de Pierre dont la famille va porter pendant plusieurs siècles le titre de seigneur de Ganges, signent un déguerpissement en faveur de Galtier, évêque de Maguelone.

Dans ce texte, ils rappellent que leur père, Pierre de Pierre, avait déjà effectué un *concambio* (échange) avec l'église de Ganges à qui il avait rétrocédé *quadam parte ciminterii*, une certaine part de ses droits sur le cimetière, c'est-à-dire de la part qu'il prenait sur les sépultures. Ce renvoi à une convention précédente permet d'avancer que la fondation de l'église remonte au moins aux environs de 1075.

Le déguerpissement lui-même concerne l'église Saint-Pierre de Ganges dont les frères Raymond et Pierre[19] paraissent s'être emparés illégalement de la possession. Ils la restituent « *cum decimis et primiciis et oblacionibus et cimenteris* », qu'il faut traduire par « avec les dîmes (sur les récoltes), avec les prémices, avec les aumônes et avec les droits sur le cimetière ».

Parmi les autres revenus rétrocédés à l'évêque figure la leude des langues, sous-entendu de bœuf, ce qui indique que la population de Ganges était déjà suffisamment importante en 1116 pour justifier l'existence d'un abattoir et la vente de viande bovine.

À titre pittoresque, il faut citer également la « *deportacio racemorum* », la taxe sur le transport jusqu'aux cuviers de Ganges des raisins cueillis dans les vignes exposées au soleil levant sur la rive droite de la Sumène dans le quartier actuel du stade et des villas résidentielles.

L'intérêt essentiel de l'acte de 1116 réside dans la mention, parmi les fiefs que Galtier donne en échange du déguerpissement, de la « *stare vestrum quod habetis juxta ecclesiam de Agantico* », de la maison (ou plutôt du château) que vous (Raymond et Pons) possédez tout contre l'église de Ganges.

Nous avons là tout simplement une vision claire du cœur de la ville au début du XIIe siècle avec un château et une église se joignant l'un à l'autre dans un espace à cheval sur l'actuelle rue Frédéric-Mistral, c'est-à-dire au sud du Plan de l'Ormeau.

Par contre, rien n'indique si, à l'origine de ces deux édifices, on trouve soit l'évêque de Maguelone, soit la famille de Pierre, soit même un autre fondateur. Toujours est-il que les deux constructions sont tellement imbriquées que la maison du prêtre est implantée à l'intérieur de la *curia* (la cour) du château.

Enfin, ne quittons pas la charte de 1116 sans mettre en exergue la mention des droits sur les ventes (les lods) que les de Pierre reçoivent à la fois sur les immeubles situés dans la villa qui a pris naissance autour de l'ensemble église-château et dans l'*alia vila*, « l'autre villa ».

Voilà donc la preuve que l'habitat est bipolarisé en 1116 !

13 Pérenne en amont de Sumène, le Rieutord disparait par plusieurs pertes à son entrée dans les calcaires un peu en aval de cette ville. Ses eaux vont ressortir dans l'Hérault en aval de Laroque (les Sourcettes). Note de Michel Wienin.

14 Ou plutôt temporaire car, simplement à sec, car il redevient actif lors des crues.

15 Durand-Tullou, Adrienne : L'ultime transhumance ovine en Aubrac, *L'Aubrac, Tome 2*, CNRS, Paris, 1971 et Clément, Pierre A. : *En Cévennes avec les bergers*, Presses du Languedoc, Montpellier, 1991.

16 Oc. *estivadura* = montée à l'estive.

17 Charte XLII – 23 septembre 1116.

18 De Pierre est la forme actuelle du nom de la famille, toujours subsistante ; les documents anciens écrivaient *de Peyre*. Note de Michel Wienin.

19 Erreur probable pour Raymond et Pons. Note de Michel Wienin.

La charte de 1168 sur les noyaux urbains

En 1168, un autre acte du Cartulaire de Maguelone[20] donne une image plus précise du premier noyau urbain. On y apprend notamment que l'évêque et le seigneur de Ganges possèdent en « copropriété » la tour-clocher commune au château et à l'église.

Cette tour, qui est contiguë à l'église, est construite sur le sol du château. L'évêque Jean de Montlaur accorde à Raymond de Pierre, petit-fils de Pons de Pierre cité en 1116, le droit de pénétrer à l'intérieur du clocher pour entrer directement dans l'église quand il voudra venir y prier et servir le Seigneur.

Il est spécifié que c'est le prêtre desservant Saint-Pierre qui aura la garde des clefs des deux portes du rez-de-chaussée et de la trappe d'accès au premier niveau.

Toutefois, en cas de guerre ou de prise d'assaut de la villa du seigneur Raymond de Pierre, les clefs seront à la disposition de ce dernier. Cette clause signifie que le clocher jouera alors le rôle d'ultime refuge qui était l'une des fonctions fondamentales des tours féodales du début du Moyen Âge.

Cette même charte indique que le presbytère qui est situé dans la cour du château confronte d'une part avec l'*estar*[21] qui fut de Bernard Thomas et d'autre part avec l'estar qui fut de Guillaume de Morières avec entrée et sortie sur la *via publica*.

Enfin le seigneur remet à l'évêque « *alium domum quae dicitur Scola* » - une autre maison appelée l'École qui se trouve « devant l'église », ce que l'on doit interpréter comme « devant la façade ». Etant donné que les édifices du culte étaient alors orientés vers l'est, l'Ecole en question devait se trouver sur la bordure ouest du premier noyau urbain.

Enfin, le terme de *villa* évoque un habitat non protégé par des murailles, mais il ne faut pas se fier aveuglement à un vocabulaire fluctuant pour conclure que cette partie de Ganges ne possédait encore ni fossé ni muraille.

Toujours dans le même cartulaire figure un acte fondamental pour bien comprendre la bipolarisation du Ganges médiéval. Le 11 septembre 1162[22] Raymond de Pierre reconnaît à Béatrice, Comtesse de Mauguio, qu'il possède à titre de fief le « *castrum antiquum de Agangio* », dont il lui fait hommage.

Ce *castrum* représente le second noyau de la ville médiévale. Le qualificatif d'*antiquum* fait penser à la *pars antiqua* qui, à la même époque, désignait un des deux espaces primitifs de la ville de Montpellier. De toute façon, à Ganges également il s'agit d'un phénomène remontant certainement au XI[e] siècle car Raymond de Pierre précise bien qu'il confirme que cet hommage a déjà été rendu par ses *decessones*[23] /ancêtres.

Il n'y a pas d'ambiguïté possible sur la signification de « *castrum* ». Le mot exprime parfaitement le sens d'habitat clos de murailles que lui ont attribué à juste titre l'ensemble des médiévistes. D'ailleurs, l'acte en question ajoute « et omnes forcius sive municiones », ce qui atteste bien la présence de fortifications.

Dans la majorité des cas, l'existence de deux pôles d'urbanisation découle à l'origine de la juxtaposition de leurs châteaux ou de deux églises dont les fondateurs sont différents. Pour le « *castrum antiquum de Agangio* », aucun indice ne permet de déceler l'implantation d'un tel catalyseur. On connaît bien par les textes[24] une seconde église poétiquement appelée *Sancta-Maria circa fontes*, Sainte-Marie près des fontaines, mais le dénombrement de 1687[25] incite à la localiser au lieu-dit « *Mayre de Deu* » où la communauté possède une fontaine publique. Celle-ci est parfaitement identifiable au pied du Puech, c'est-à-dire bien à l'extérieur de l'agglomération médiévale et moderne[26].

La situation du castrum antique

Faute d'autres explications acceptables, ne peut-on envisager que le *castrum antiquum* se serait établi sur l'emprise de l'*Akantikos* ou *Espinous* où les troupeaux avaient coutume de faire étape ? L'usage millénaire voulait que les drailles, les pâturages ou *relargs*[27], les serres du contrat, soient la propriété des bergers d'estive en vertu du « *jus utendi* », le droit des utilisateurs.

Il est possible qu'à la faveur des mauvaises coutumes du haut Moyen Âge un féodal ait dépossédé les pâtres de Gothie de leur « *pausadou* », dont la situation était propice à la fondation d'un habitat regroupé. Dans un premier stade, la haie d'épineux aurait été remplacée par la classique palis-

20 Charte CXXXIII – 22 juin 1168.

21 Lieu de séjour, maison (oc.).

22 Charte CXIV – septembre 1162.

23 Lire sans doute « *decessores* » = prédécesseurs.

24 Chartes LXXXII et LXXXIII – 2 juillet 1152 – Actes passés « *infra ecclesiam S. Mariæ de Agantico circa fontes* ».

25 Arch. dép. Hérault, C 2978.

26 A l'origine du lieu-dit et du chemin du Tirondel, déformation de l'oc. Terondel, diminutif de Terond = source ou fontaine bâtie. Note de Michel Wienin.

27 Zone limitée en accès libre pour les bêtes, zone restreinte de pâturage temporaire proche des maisons ou d'un lieu de halte de transhumance. Sens dérivé : cour de récréation ! de l'oc. relargar = (re)lâcher. Note de Michel Wienin.

sade de bois qui, elle-même, aurait été suppléée au XIe siècle par une véritable muraille[28].

La bipolarisation entre l'espace où coexistent l'église et le château relevant de l'évêque de Maguelone et entre le *castrum antiquum* relevant du comte de Melgueil s'estompera en 1215. Cette année-là, le Pape Innocent III avait inféodé à l'évêque le Comté[29] de Melgueil dont le dernier titulaire était Raymond V, Comte de Toulouse[30]. Désormais la famille de Pierre n'avait plus, en principe, qu'un seul et même suzerain pour les deux parties de la ville.

C'est certainement à l'époque de la réunion des deux noyaux urbains sous la direction de l'évêque que s'est construite une nouvelle enceinte englobant la totalité de l'habitat. Le tracé des murailles du début du XIIIe siècle nous est parfaitement connu, toujours grâce au Cartulaire de Maguelone.

La partie orientale des remparts est décrite dans une charte de 1211[31] et dans une seconde de 1222[32]. Les seigneurs de Ganges y reconnaissent à l'évêque Guillaume d'Autignac la totalité du mur bâti à partir de la maison de Pierre de *Duabus Equabus*[33] que l'on situe au milieu de la rue qu'on appelle encore « Tras las Muralhas[34] », jusqu'à la maison de feu Raymond Bonami qu'on peut situer à l'emplacement de la poste actuelle.

L'acte précise qu'entre ces deux points extrêmes se trouvent deux portes fortifiées. L'une, le *portale boquerian*, canalisait le trafic en provenance de Nîmes et de Saint-Hippolyte, tandis que l'autre, le *portale Cruce* (de la Croix), recevait le flot de la circulation arrivant de Sumène et des Cévennes viganaises.

Il faut attendre 1262 pour disposer d'une description précise de la partie occidentale du dispositif de défense[35]. Henri de Rodez, petit-fils de Raymond de Roquefeuil par sa mère Isabelle, se fait reconnaître les droits de fief franc sur la tour de Ganges et sur une portion de la muraille. On ne sait d'ailleurs pas comment il était parvenu à se substituer à l'évêque dans cet enchevêtrement de droits féodaux.

Toujours est-il que Raymond de Pierre, seigneur de Ganges en 1262, stipule tenir de lui la totalité du mur bâti depuis la maison de Pierre Guirard, probablement celle qui appartenait à R. Bonami en 1211, jusqu'à la maison d'un certain Pons Redier, dont l'acte nous dit qu'elle fut jadis de Durand *d'en duas Egas*[36].

Le tracé occidental de la muraille inclut, nous dit-on dans ce texte, la « *Cordonaria* », la rue des Cordonniers, le *portale de Furno* (du Four) et le *portale de Barreria, quod alio nomine vocatur de la Roca.*

C'est la porte du Four qui accueillait piétons, cavaliers et muletiers ayant traversé l'Hérault au Pont Vieux. La porte de la Barrière, appelée aussi de La Roque, recevait marchands et voyageurs parvenant de Montpellier et au-delà.

Remis en état pendant les guerres de Rohan (1622-1629) et pendant la guerre des Camisards (1702-1705), le système défensif médiéval, avec ses hautes murailles et ses fossés de six mètres de large, resta en place jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. De même les quatre portes du Bouquier, de la Croix, du Four et de La Roque, dont les emplacements sont toujours visibles, continuèrent à filtrer la circulation à l'intérieur du centre historique jusqu'à la Révolution.

Si l'exégèse du Cartulaire de Maguelone débouche sur une parfaite approche de la morphogenèse de Ganges, elle permet aussi la mise en lumière d'une activité économique florissante dès le XIIe et le XIIIe siècle.

Une ville prospère au XIIIe siècle

Grâce au testament de Pons de Pierre, rédigé en 1218[37] nous connaissons l'existence d'une part de la leude sur les céréales et, d'autre part, de mesures de capacité en pierre. Avant de mourir, le seigneur de Ganges effectue divers dons ; en particulier, il lègue à l'hôpital qu'a fondé son père une rente annuelle de 100 sous melgoriens à prélever sur la *lesda bladi de la peira* : la leude du blé qu'on perçoit à la pierre étalon[38].

Nous avons là la confirmation du rôle joué par Ganges en matière de commerce et de redistribution pour les céréales récoltées dans le pays.

On peut penser que les mesures en pierre, au standard des seigneurs de Ganges, se trouvaient au départ sur la place appelée de l'*Orgerie*, mais on ne sait pas où localiser celle-ci.

Il faut également noter que la leude, ancêtre du

28 FABRE, Ghislaine (sous la direction de) : *Morphogenèse du Village Médiéval – IXe – XIIe siècles*, Service régional de l'Inventaire, D.R.A.C. Montpellier, 1996.

29 Lire « le comté ».

30 *Bullaire de Maguelone*, Tome I, p. 365, 14 avril 1215.

31 Charte CCCXIII – 5 août 1211.

32 Charte CCCLXXXV – 4 août 1222.

33 En latin : « des deux juments ».

34 Cette appellation est en général donnée au singulier : Rue Derrière la muraille sur cadastre napoléonien, Rue Tras la Muraille actuellement.

35 Charte DCLII – 27 novembre 1262.

36 En occitan : « du sieur Deux-Juments ». Note de Michel Wienin.

37 Charte CCCLXIII – 18 septembre 1218.

38 CLEMENT, Pierre A. : *Foires et Marchés d'Occitanie*, Presses du Languedoc, Montpellier, 1999, pp. 99-101 et 133-137.

droit d'octroi concernait également le sel, la farine, les fruits et les « cercles » de tonneau en châtaignier.

Une autre mention fondamentale pour faire ressortir la dynamique économique de la ville se rapporte au forum, c'est-à-dire à la place du marché. L'hommage rendu en 1262 à Henri de Rodez est signé « *in tabulis fori* », ce qui implique que Ganges possédait déjà son *forum* équipé de tables et de tabliers[39], abrités probablement sous des arcades. Nous sommes un 27 novembre et on voit mal un acte passé en plein air à cette date.

L'emplacement du *forum* ne pose aucun problème, puisqu'il n'est autre que celui de la place publique, ou place de marché, située immémorialement au carrefour des rues arrivant de la porte de la Bouquerie et de la porte de la Croix[40].

Une preuve convaincante de la vocation commerçante et industrielle de la ville peut être également découverte dans la liste des témoins qui assistent solennellement le 4 août 1222[41] à l'hommage rendu par Aigline de Ganges à Bernard de Mèze, acte passé Salle l'Evêque à Montpellier. Aux côtés de plusieurs chanoines, de six seigneurs voisins et de trois hommes de loi, on peut s'interroger sur la présence de trois « *macellarii de Nemauso* » : Pierre de Pomairol, Pierre de Valveria et Durant. Que font ces trois négociants nîmois en viande de bœuf et de porc ? Peut-être ont-ils des liens privilégiés avec Ganges où ils viennent s'approvisionner régulièrement en bestiaux, ou bien viennent-ils faire tanner les peaux des animaux abattus pour leur compte ?

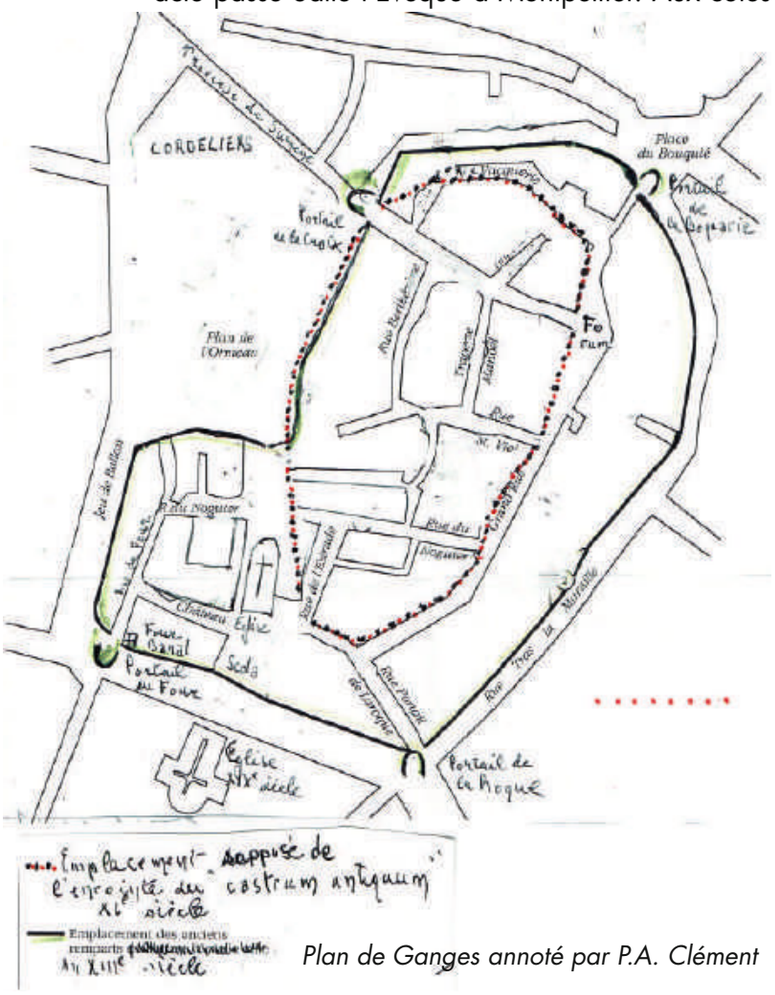

Plan de Ganges annoté par P.A. Clément

La dernière hypothèse est étayée par la mention à leur côté de Béranger de Valveria, *corraterius*/tanneur, et de Vézian, *blanquerius*/mégissier. Cette spécialisation précoce dans l'artisanat et la vente des cuirs et peaux est également attestée par les noms de certaines rues. La « *cordonnaria* » ou « *couardonnaria* » était l'endroit où l'on vendait les chaussures en « *cordonan* » (en chevreau). La rue de la Vaquerie était celle où l'on exposait non pas les vaches, mais les cuirs de vaches, ceux-ci étant bien plus prisés que les cuirs de bœuf à cause de leur plus grande souplesse.

Il apparaît clairement qu'avant de devenir un pôle textile, Ganges est demeurée du XII^e^ au XVII^e^ siècle une ville tannante qui a exploité les possibilités que lui offraient les eaux de l'Hérault. Ne dénombre-t-on pas plus d'une centaine de « calquières[42] » dans le compoix de 1636 ? Celles-ci étaient regroupées au bord de la rivière, d'une part au niveau des abattoirs actuels[43] et, d'autre part, plus au sud, le long de la rue des Tanneurs[44].

Un indice supplémentaire de la prospérité de Ganges au début du XIII^e^ siècle nous est apporté par la fondation du Couvent des Cordeliers ou Frères Mineurs.

En application de la règle que leur avait donnée Saint François d'Assise, les religieux de cet ordre mendiant ne pouvaient vivre que de charité. Ils devaient s'installer là où l'argent circulait abondamment. Leur présence révélait donc un véritable signe extérieur de richesse. Ainsi on les trouvait à Nîmes, Alès et Sommières, mais on ne les rencontrait ni à Sauve, ni à Saint-Hippolyte, ni au Vigan. Systématiquement, ils acquéraient du terrain hors les murs pour des raisons bien compréhensibles de prix meilleur marché. À Ganges, ils avaient choisi de bâtir leur couvent à la sortie de la porte de la Croix, certainement parce que le chemin de Sumène drainait le maximum d'allées et venues.

39 = étals (et non vêtements). Note de Michel Wienin.

40 Actuellement Place Fabre-d'Olivet.

41 Charte CCCLXXXV – 4 août 1222.

42 Chauchière, cuve de tannerie.

43 Devenus depuis clinique vétérinaire, 19 avenue du Vigan. Note de Michel Wienin.

44 *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 129, avril 2002.

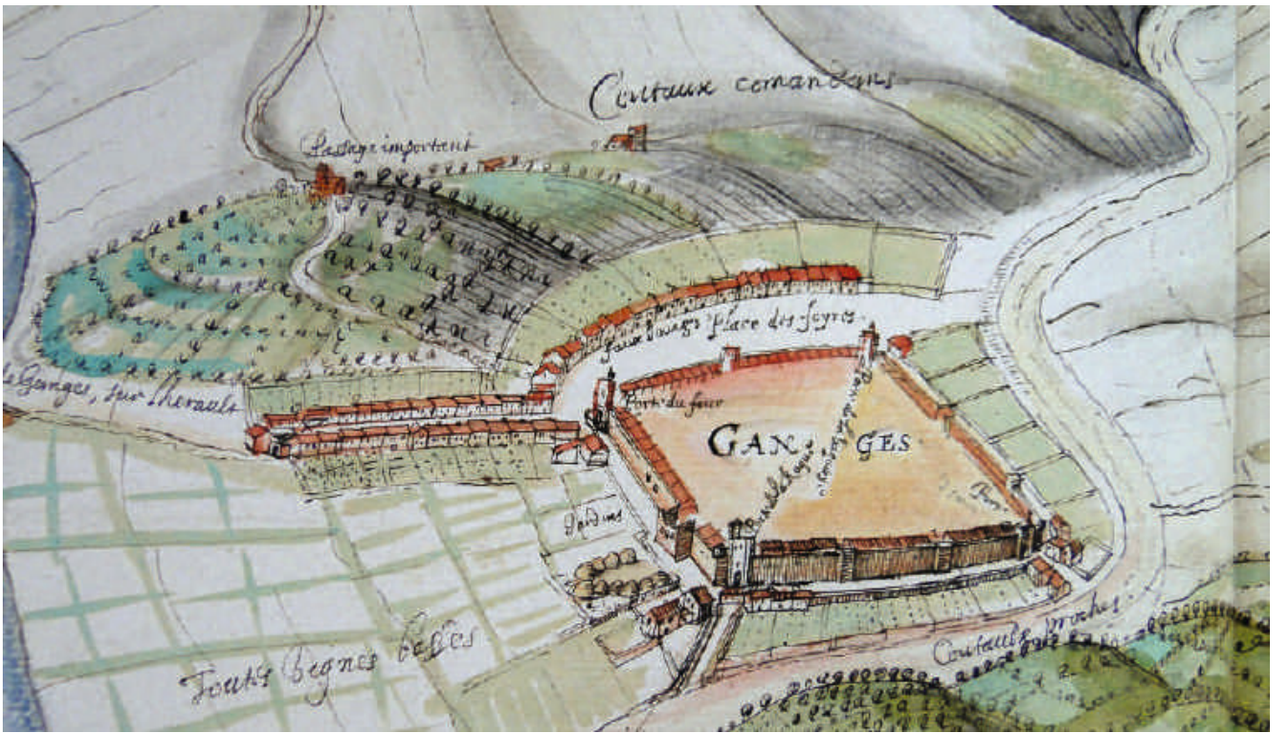

Foires et marchés

Bien entendu, le principal facteur du développement économique repose sur la fréquence de foires et de marchés. Des lettres patentes du roi Henri IV, datées de 1595, précisent que les habitants de Ganges ont la faculté de tenir un marché le vendredi de chaque semaine et quatre foires dans l'année : le 13 février, jour de la Saint-Nazaire ; le vendredi de mi-carême ; le 1er mai ; le 11 novembre, jour de la Saint-Martin.

Il est évident que cette ordonnance ne crée pas ces manifestations. Elle ne fait que les confirmer après que la ville ait traversé une période difficile avec les premières Guerres de Religion. Les rassemblements du 1er mai et du 11 novembre remontent sans doute à des temps éloignés car ils correspondent à deux dates clefs du calendrier gaulois[45].

En 1653, les consuls de Ganges prirent la décision de construire une halle de 280 cannes[46], soit 1120 m², au-dessus de la place publique qui prit alors le nom de place couverte . On en profita pour y transférer les mesures de capacité en pierre.

Le dénombrement de 1687[47] nous apprend que la communauté des habitants possédait également à cette époque :

a) une maison consulaire au-dessous de laquelle était un moulin à huile. Le dessus d'une superficie de 32 cannes carrées (128 m²) servait pour tenir les assemblées et pour le logement du concierge. Elle était construite sur la muraille du côté du levant.

b) l'ancien four banal seigneurial, contenant avec son bûcher 30 cannes carrées (120 m²). il était adossé à la muraille sud et confrontait la porte du Four, au bout de la rue du même nom.

c) une grande place située hors de l'enclos, confront du midi et couchant les fossés et du vent droit les Cordeliers, contenance quatre cesterées (8 000 m²). [Il s'agit de l'actuel Plan de l'Ormeau[48]].

Ainsi, les textes nous permettent de reconstituer la trame du Ganges médiéval et de remonter dans un passé qui apparaît de plus en plus attachant.

Bibliographie complémentaire

Chroniques Gangeoises, revue de l'Association Recherches Etudes et Sauvegarde Archéologique. Depuis le N° 1, avril 2010.

Causses et Cévennes, Ganges, ville du Congrès 2002, 107e année, n°2, 2002.

GUY, Marcel (abbé) *Les seigneurs de Ganges* (1096-1818), 2 vol., Nîmes-Sumène, 1999, 352 et 504 pp.

Jean-Bernard ELZIÈRE, «Ganges» [pp. 906-912], dans Pierre Clerc, *Dictionnaire de biographie héraultaise*, un tome en deux volumes, Montpellier, Librairie/Édition Pierre Clerc et Les Nouvelles Presses du Languedoc Éditeur, 2006, 1973 pp. (il s'agit là de notices biographiques sur les divers seigneurs de Ganges à partir des XIe/XIIe siècles jusqu'à la Révolution).

45 CLEMENT, Pierre A. : *Foires et Marchés d'Occitanie*, Presses du Languedoc, Montpellier, 1999, pp. 159-172.

46 En longueur, la canne languedocienne est voisine de la toise, soit ~ 2m. Pour les surfaces, la canne (carrée) vaut donc légèrement moins de 4 m². Note de Michel Wienin.

47 Arch. dép. Hérault, C 2978. Gay-Petit, Catherine : La Place couverte de Ganges, Lien des Chercheurs Cévenols, n° 129, avril 2002.

48 Cette valeur est trop forte car P.A.C. paraît avoir utilisé, sans doute par habitude, la sétérée de Nîmes qui valait 100 destres de 5 cannes carrées soit, presque 2 000 m². Ganges étant dans le diocèse de Montpellier, il vaut mieux utiliser la sétérée de cette ville qui valait seulement 75 destres. La place est donc donnée pour ~6 000 m² et non pas 8 000. Sur le cadastre, on trouve ras-les-murs 6 200 m², ce qui correspond assez bien. Note de Michel Wienin.

1000 ans d'histoire des Cévennes au Moyen Âge

2ème partie

Marie-Lucy Dumas

3 Les seigneuries et le comté de Toulouse, 854-1213

Les 360 ans qui séparent la fin de l'empire de Charlemagne à la mainmise du roi de France sur le Languedoc (bataille de Muret 1213) sont considérés par les écrivains languedociens comme ceux de la « civilisation occitane »[1]. Cette région méridionale atteint son « apogée médiéval », dont les XIe et XIIe siècles sont plus particulièrement sa période « d'épanouissement » avec le développement des seigneuries, la floraison des églises romanes, des monastères, la croissance des villes et leurs franchises[2], la croissance des campagnes avec la fin du servage[3] et les défrichements de terre et toute une littérature nouvelle, celle des *trobadors*[4].

3-1 Les Cévennes dans le duché de Narbonne, le marquisat de Gothie

À nouveau les Cévennes sont incluses dans plusieurs diocèses, dont les limites sont dorénavant fixées jusqu'à la Révolution, sauf pour le diocèse d'Alès, pris sur le diocèse de Nîmes, créé en 1687. Il s'agit des diocèses de Viviers, d'Uzès, de Mende[5], et de Nîmes. Mais cet espace est toutefois vassal ou placé dans la mouvance des ducs de Narbonne, aussi marquis de Provence et comtes de Toulouse.

L'autorité s'est parcellisée, chaque seigneur maître chez lui de sa justice sur ses terres, a toutefois un devoir d'aide militaire à son suzerain, d'où l'important nombre des chevaliers qui ont suivi Raimon IV de Toulouse et son épouse Elvire de Castille, à la croisade en 1098[6]. Parmi eux Raimon Pelet[7], seigneur d'Alès, qui s'y distingua tout particulièrement et Guilhem IV de Montpellier qui s'endetta pour partir.

Les origines des seigneuries

Mais les seigneuries ne recoupent pas ces circonscriptions religieuses. Les textes abondants des donations aux abbayes, aux églises épiscopales et autres établissements religieux, laissent apparaître une propriété ecclésiastique très développée, et de ce fait minimisent celle des laïcs. Pierre-Yves Laffont a pu étudier d'autres propriétaires du sol en Vivarais, appelés « alleutiers laïcs », des hommes libres, dont quelques familles sont à la naissance de dynasties seigneuriales : les Rostaing et les Clérieux du Viennois méridional, les Arluf, Siboud et Artaud du haut Vivarais, venus du Gévaudan : un vicomte Etienne (vers 999), venus du Velay : les Ictérides ou Mercoeur, les Polignac… « *les membres de ces grandes familles d'alleutiers construisent en grand nombre des châteaux à partir de la seconde moitié du Xe siècle et donnent naissance aux lignages*

1 Nelli, René, *Histoire du Languedoc,* Hachette, 1974 ; Leroy Ladurie, Emmanuel, *Histoire du Languedoc*, PUF, Que sais-je ?, 1ère édition 1962 ; Wolf, Philippe, S. dir de, *Histoire du Languedoc*, Privat, Toulouse, 2002.

2 Elzière, Jean-Bernard, « Coutumes, privilèges et criées, des communautés rurales en Cévennes : l'exemple de la terre d'Hierle (XIIIe-XVe s) » actes du LVI *Congrès de la Fédération historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon*, Millau, 1987, Montpellier, 1988, pp. 47-66.

3 Les actes les plus connus sont ceux de Guérin Meschin seigneur du Tournel et de Guillaume de Randon qui libèrent leurs serfs de Malarce, Thines et de la haute vallée de la Cèze en 1263, et accordent des droits à ces hommes. Voir Philippe, André, *La baronnie du Tournel et ses seigneurs,* du début du XIIIe à la fin du XVe siècle, Mende, Privat, 1905.

4 Fabre, Paul, *Petit dictionnaire de la littérature occitane du Moyen Âge*, Lo Gat Ros, Université Paul Valéry, Montpellier III, 2006. Parmi eux, une Cévenole : Clara d'Anduze, Peire de Barjac, et trois autres du Gévaudan : Guilhem Ademar de Meyrueis, Guiraut del Luc et Azalais d'Altier.

5 Celui de Mende *(episcopi Mimatensis)* ne porte ce nom que depuis 951, auparavant c'était l'évêque des Gabales, *(episcopi Gabalorum)* charte de donation à Rome, du monastère de Ste-Énimie.

6 Trois évêques : celui du Puy, celui d'Orange, celui d'Apt et Raimon d'Agiles, chapelain du comte de Toulouse ; les seigneurs qui le suivent sont appelés les « Provençaux, Gascons et Goths » : les seigneurs Raimbaut d'Orange, Gaston de Béarn, Girard fils de Guilabert comte du Roussillon, Guilhem seigneur de Montpellier (Maguelone), Guillaume comte de Forez, Raimond Pelet seigneur d'Alès (Nîmes), Guillaume Amanieu d'Albret, Guillaume de Forcalquier, Galon de Calmont, Pierre vicomte de Castillon, Héraclé, vicomte de Polignac (Puy), un Montclar dans la suite des Polignac, Pierre de Rosae, Pierre Raimon de Hautpoul, Ysnard chevalier de Gaiac, Guillaume de Sabran (Uzès), Bernard de Pardilio, Géraud de Malefaide, Goufier de las Tours, Pons de Balazun (Viviers), Farald de Thoart, Lambert fils du comte de Montaigu, Ysnard comte de Die, Guillaume Petri de Ciniliac, Sicard et Begon de la Rivière, Guillaume de Loubens et beaucoup d'autres plus petits vassaux non mentionnés.

7 *Histoire du Languedoc,* éditions Privat, tome 3, p. 518.

châtelains que l'on voit s'affirmer à partir du siècle suivant »[8].

Ces familles d'hommes libres (alleutiers) possèdent à plusieurs, frères et sœurs (des *frérèches*) des terres avec des paysans serfs, qu'elles érigent en seigneurie, en se plaçant dans la mouvance ou sous la suzeraineté d'un seigneur supérieur. Les coseigneuries sont nombreuses en Cévennes, mais aussi dans le reste du Languedoc[9]. Quelques-unes relèvent du fief des seigneurs d'Anduze-Sauve-Alès :

Allègre (30), Altier (48), Banne (07), Calberte (48), Dèze (48), Ferreirols, (30), Naves (07), La Garde Guérin (48), Malbosc (48), Montalet (30), Montaren (30), Rochegude (30), Soucanton (30), Verfeuil (48), Villefort (48).

En Bas-Languedoc, Hélène Débax, a étudié le phénomène de la création des vicomtés, en dénombrant : Agde, Béziers, Narbonne pour le Bas-Languedoc auxquels on peut ajouter pour le Languedoc oriental Nîmes, Anduze-Alès (cette dernière entité n'a pas le titre de vicomté en tant que telle). Ces vicomtés « *ne sont pas des circonscriptions territoriales homogènes, car les vicomtes possèdent d'autres terres ailleurs, et ne sont pas les seuls maitres dans leur propre territoire* »[10]. Ses études sur *La féodalité languedocienne aux XIe et XIIe siècles*[11], montrent que nos seigneurs passent beaucoup de temps à guerroyer entre eux, se chercher querelle, s'allier avec d'autres puissants, tel le comte de Barcelone (qui devient au XIIe siècle roi d'Aragon), et à développer et à maintenir un réseau de fidélités par serments et hommages.

Des échos de ces querelles et des divisions des territoires qu'elle suscitent, sont inscrites dans les paysages : telle « la table des 4 seigneurs » à Montclar (Vialas, 48) où les seigneurs de Portes, de Montclar, de Gourdouze et d'Aujac (sic !) se réunissaient pour banqueter ! Il s'agit d'une meule de moulin non terminée mais qui marque effectivement les limites de trois domaines seigneuriaux : celui des Budos de Portes, celui des Montclar et celui du prieuré de Gourdouze. D'autres « tables des seigneurs » commencent d'être repérées[12].

Pierre des évêques, photo de Michel Wienin

Les Cévennes, mal desservies en chemins carrossables

Les Cévennes restent une zone isolée géographiquement des centres dynamiques, avec seulement deux voies de pénétration :

- la Regordane à l'ouest qui connait ses heures de gloire du Xe au XIIIe siècle (passant de Nîmes à Alès, Génolhac, Villefort, Luc, Langogne, jusqu'au Puy).
- la route des Gabales à l'est (de Nîmes à Javols passant par Anduze, Barre (des Cévennes), Florac et Javols).

Entre les deux, des drailles de transhumance ramifiées[13].

En Gévaudan, les centres dynamiques sont l'Aubrac (à partir de Javols-Anderitum), les Causses à partir de Banassac et de Ste-Énimie.

Dans l'Uzège, autour d'Uzès et de Pont-St-Esprit (ancienne route des Helviens, et Domitienne).

Dans le diocèse de Nîmes, les centres sont autour de Nîmes et de la plaine (abbayes de Franquevaux, de Psalmodi et de St-Gilles) et l'ancienne voie Domitienne.

Dans le diocèse de Viviers, les centres attractifs sont autour de (Bourg) Saint-Andéol, le long du Rhône et autour de Largentière[14].

8 Laffont, Pierre-Yves, op. cité, p. 111.

9 Debax, Hélène, *La seigneurie collective, pairs, pariers, paratge du XIe au XIIIe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2012.

10 Débax, Hélène, *Vicomtes et vicomtés dans l'occident médiéval*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2008, p. 55.

11 *La féodalité languedocienne aux XIe et XIIe siècles,* Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2003.

12 Une autre « table » est un dolmen qui marque les limites des paroisses de Thoiras, St-Bonnet-de- Salindrinque (seigneur vassal de la famille d'Anduze, puis de la famille de Nogaret), et Vabres ; indication fournie par Anne-Claire Navarro, passeuse de mémoire, du pôle culturel de l'Agglo d'Alès. Autres : la « pierre des évêques », un ancien dolmen, indique les limites de trois paroisses : Branoux (diocèse d'Uzès), Lamelouse (diocèse de Mende) et Soustelle (diocèse de Nîmes/Alès). La pierre des « trois diocèses », un grand bloc de schiste : Saint-Julien-des-Points (Gévaudan), Ste-Cécile d'Andorge (Uzès) et Le Verdier (paroisse disparue au diocèse de Nîmes), renseignements fournis par Pierre Rolland et Michel Wienin.

13 Clément, Pierre-Albert, *Les chemins à travers les âges, en Cévennes et Bas-Languedoc,* Les Presses du Languedoc, Montpellier, 2003, particulièrement la carte hors texte.

14 Bermond d'Anduze

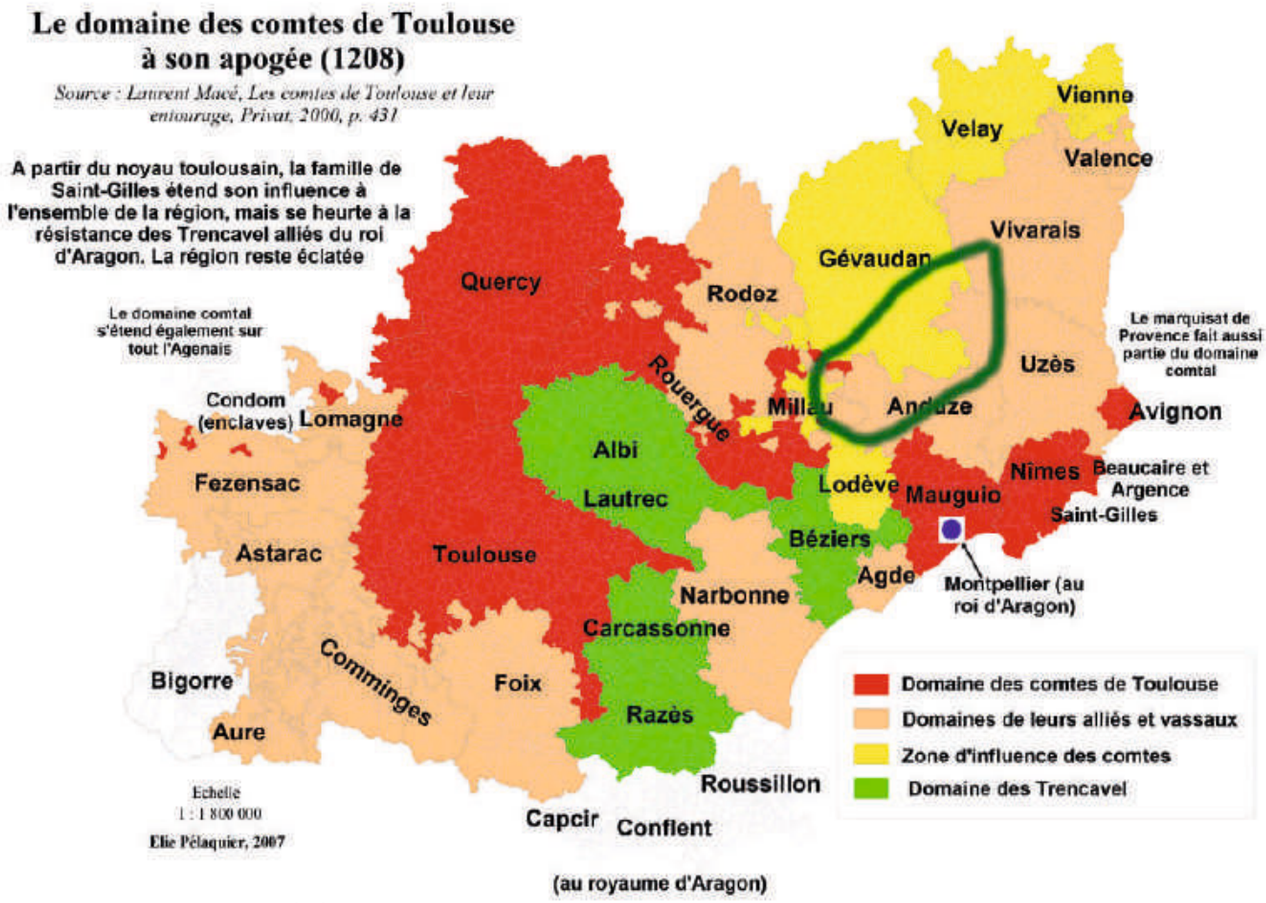

Carte de l'étendue du fief des Toulouse. Source : Atlas historique de la province du Languedoc.

Liste non exhaustive des Tours maîtresses (XII^eme siècle)

Gard	
Durfort	****
Vibrac (Durfort)	****
Tour de l'abbé (Sauve)	****
Saint Nazaire des Gardies	***
Canaules	***
Roucaute (Bragassargues)	*
La Roquette (Conqueyrac)	**
Lascours (Cruviers-Lascours)	**
Tornac	****
Tour Pézène à Anduze	***
Thoiras	***
Monteils (Les Plantiers)	****
Fressac	****
Soucanton (St Jean du Pin)	*
Le Puech (Cendras)	**
La Fare (Cendras)	***
La Tour (Salles du Gardon)	****
Aujac	****
Génolhac	****
Allègre (4 tours)	****
L'Arque (Baron)	**
Bécamel (Salindres)	**
Fay Pérault (Vézénobres)	**
Boucoiran	****
Moussac	****
Gajan	**
La Rouvière	***
Sommières (deux tours)	****
Roquemaure	**
Saint Laurent des Arbres	****
Uzès (trois tours)	***
Gicon (Chusclan)	*
Aiguèze	**
Cornillon	**
Montclus	*
Barjac	****
Lozère	
La Garde Guérin	****
Saint Pierre (Calberte)	****
Hérault	
Laroque (deux tours)	****
Montoulieu	**
Brissac (deux tours)	***
Pégairolle de Buèges	**
Tour de l'Abbé (Saint Guilhem)	****
Montaud	**
Assas	***
Montferrand (Tréviers)	*
Pignan (deux tours)	****
Cournonterral (deux tours)	****
Gignac	**

Restituée à l'identique **
Habitée *
A restaurer **
Ruinée *

À la veille de la croisade des Albigeois, la carte permet de comprendre que le territoire du comté de Toulouse était divisé en un domaine propre du comte (Toulousain, Quercy, Rouergue, Provence), des fiefs des alliés et des vassaux : Narbonne, Agde, Anduze, Uzès, le Vivarais et Valence. Les comtes possédaient en outre une zone d'influence sur le Gévaudan, le Millavois et le Lodévois. Le principal opposant reste la famille Trencavel de Béziers, seule famille à ne pas envoyer de chevalier en 1098 à la croisade qui a abouti à la prise de Jérusalem. Toutes ces familles s'unissent par mariage.

3-2 La grande vague des fortifications, 1050-1200

La multiplication de la construction des châteaux et des fortifications durant cette période obéit à deux sortes d'intérêts :

1) contrôler des territoires et des paysans qui y sont attachés, puisque le pouvoir central n'existe plus. Des châteaux sont construits sur les hauteurs de préférence, une « *villa cum turre* », en bordure de fleuve ou de rivière, mais très loin de leur embouchure et jamais en bordure des côtes, à cause des pirates vikings, puis sarrasins[15]. Petit à petit les fortifications descendent dans la plaine, en dessous de 500 m, au cours du XIe siècle.

À cet égard, il semble que le seigneur d'Anduze ait installé un système de surveillance des routes et chemins. On connaît un certain nombre de ces tours, appelées de nos jours « Bermondes[16] » qui possèdent les mêmes caractéristiques : carrées, de trois ou quatre niveaux, avec une entrée au 1er étage accessible par échelle. Symboles du pouvoir seigneurial, elles sont aussi des tours de surveillance et de garde de passages et de chemins.

2) Déléguer le contrôle de partie de territoire à un châtelain. Le seigneur supérieur passe un contrat de « *castlania* » qui est assorti de la fidélité du « *castlar* » avec l'obligation de la restitution du château en cas de manquement. Le castlar se rémunère par les péages ou par une portion des droits féodaux : redevances paysannes et justice. Bien souvent, le seigneur accorde à un homme libre un droit de fortification « *jus munitionis* » avec diverses conditions, en sous-inféodation[17]. De cette époque datent de magnifiques serments de fidélité en langue d'oc[18].

Cependant, de nombreux « châteaux » sont des constructions non autorisées par le seigneur dominant qui finit par les intégrer à son ensemble[19]. Les pouvoirs régaliens sont captés par une multitude de petits seigneurs laïcs et ecclésiastiques qui frappent monnaie[20], lèvent des impôts, (la taille seigneuriale) et convoquent des forces armées.

La multitude des châteaux cévenols

Antoine Meissonnier, à propos du paréage entre l'évêque de Mende et le roi de France, a dessiné de nombreuses cartes du Gévaudan montrant la floraison des châteaux plus particulièrement dans la partie sud-est de ce diocèse. Mes propres recherches montrent que les nombreux châteaux en Cévennes se perchent au-dessus de 500 m, sur les pentes.

Isabelle Darnas en dresse une typologie :

- châteaux protohistoriques avant le Xe siècle (dont le Castelviel, commune de Sainte-Croix-Vallée-française), qui sont parfois installés sur des sites d'oppida plus anciens, châteaux du Xe au XIIe siècle et châteaux résidentiels et maisons fortes au XIVe siècle[21].

- À partir du Xe siècle, elle cite, entre autres : la Tour de Fontanilles (St-Martin-de-Lansuscle), Moissac, Le Folhaquier et La Fare (St-André-de-Valborgne), Biasses et la tour du Canourgue à Molezon, Monteils et Alayrac (Les Plantiers), Roqueservières (St-Etienne-Vallée-française), Le Poujol à Bassurel et Calberte[22], (1092).

On peut ajouter à cette liste : Le Tournel, Chanac, Barre, Soucanton (St-Jean-du-Pin), Montaigu (Alès), Bouquet, Allègre, Portes(-Bertrand), Montclar (Vialas), Verfeuil/Coudoulous (Chausse /

15 Dumas, Marie-Lucy, *Châteaux et fortifications, Xe-XIIe siècles*, Gard et Hérault, mémoire de maîtrise en histoire médiévale, Montpellier III, 1971.

16 Un début de recensement a été entrepris par Pierre-Albert Clément : « *Le point sur les tours Bermondes* », L.C.C. n° 146.

17 1194 : Raimon comte de Toulouse accorde ce droit aux habitants de Nîmes, Bermond d'Anduze aux frères de Montalet en 1199, en 1204, aux portionnaires gardiens du péage à La Garde (Guérin), à la tour Becamil (Salindres)…

18 Voir Débax, Hélène, *La féodalité languedocienne.*

19 *Le Lien des chercheurs cévenols*, n° 100-1, Y Chassin du Guerny et J. Pellet, « Les châteaux et fiefs du comté d'Alès au début du XVe siècle, d'après les hommages et dénombrement faits à Boucicaut ».

20 Des monnaies d'alliage : le Bernardin est la monnaie des seigneurs d'Anduze et de Sauve, frappée à Sommières (de 1145-1248). En 1243 Pierre-Bermond VII fait soumission au roi de France, l'atelier passe dans les mains du roi, en 1254, un denier bernardin vaut un denier tournois, alors qu'il valait un « raimondin », 50 ans plus tôt. Le « Rocafolia » avec au revers une légende « lex prima m », monnaie de Raimon d'Anduze, seigneur de Roquefeuil, fils de Bertrand d'Anduze. Conférence de Laurent Schmidt « Le monnayage d'Anduze et de Sauve », sur le site du Club numismatique cévenol. Le monnayage gévaudanais se situe à Banassac : une monnaie d'or du VIe au VIIe siècle, atelier situé près de l'église Saint-Médard (rattachée à Soissons)

21 Conférence d'Isabelle Darnas lors de la semaine cévenole, le jeudi 6 octobre 2016, à Alès. Voir aussi le site privé châteaux de Lozère : http://www.chateauxdelozere.fr/index.php (avec photos et localisation).

22 Darnas Isabelle. *Le castrum de Calberte* : Etude du quartier nord-ouest (Saint-Germain-de-Calberte, Lozère). In: *Archéologie du Midi médiéval*. Tome 10, 1992. pp. 97-111.

Chamborigaud), Altier, Le Roure (Pied-de-Borne), Montalet (Meyrannes), Banne, Malbosc pour en citer quelques-uns dans la mouvance des seigneurs d'Anduze et d'Alès, du XIIe siècle[23] et récoltant divers droits de passage : péages, accompagnement et pulvérage (droit sur le passage des moutons).

La partie ouest du département du Gard semble moins garnie de châteaux : Issunas (Bez-et-Esparon)[24], Montdardier, Le Calcadis à St-Jean-du-Gard[25], mais aussi Vissec (1094), Madières, Roquedur (875), Le Caladon, etc. Il existe bien d'autres « castellas » dont il ne reste plus aucune trace physique et dont l'inventaire reste à faire.

On peut citer toutefois les « oppida » dont les traces sont difficiles à dater : « *chaque ouvrage est taillé au sommet dans le rocher, il est entouré par un large fossé circulaire parfaitement visible à l'oppidum de Montjoye (près de la Croix de Berthel) doublé par une palissade de madriers. La pente, au-dessous, était recouverte de lauzes jointives sur une vingtaine de mètres. De très gros blocs de rochers étaient stockés dans le fossé. Ils pouvaient rouler sur le glacis et prendre une vitesse suffisante pour constituer des projectiles très dangereux pour les assaillants. Dans la vallée, de Vialas à Pont-de-Montvert, on les trouve au Castellas, au Col de la Banette, puis à Montjoy près du col de la Croix de Berthel. Leurs silhouettes caractéristiques et la photo d'avion permettent de les identifier facilement.* »[26]

L' « incastellamento », ou la création de villages castraux

Aux XIe et XIIe siècles, la création de villages par les seigneurs, au pied du château est manifeste, en liaison avec un chemin, une route fréquentée, ou une draille importante. En Vivarais, Pierre-Yves Laffont a pu faire la liste pour la Cévenne ardéchoise : Borne, Loubaresse, Thines, Lafigère, Malarce, Malbosc, Banne, Cornillon, Joyeuse et Grospierre.

Ce recensement n'est pas complet dans le Gard, on peut en noter quelques-uns créés par la famille

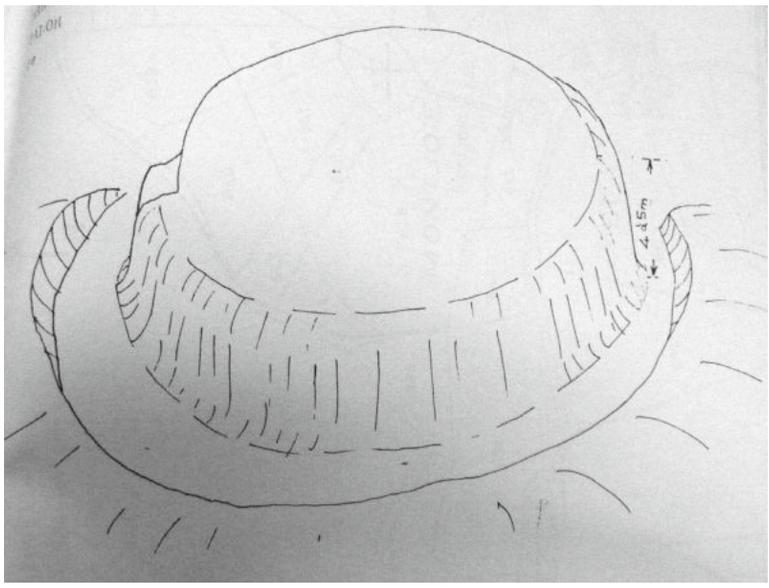

Croquis du castellas de Montjoye. Source : enquête menée par M. Lorblanchet, Parc national des Cévennes.

d'Anduze : Vézénobres[27], Boucoiran, Sauve[28], Portes[29], Génolhac[30], Villefort[31]… (situés sur la Regordane).

Il reste à faire pour la Cévenne gévaudanaise.

4 Les Cévennes dans le domaine royal 1229- à la fin du Moyen Âge

Nous avons noté le poids politique important des évêques sous les Mérovingiens et les Carolingiens. C'est par leur intermédiaire que les rois de France remettent la main sur les régions méridionales. De Philippe-Auguste à Louis IX, dorénavant les rois ne seront plus « rois des Francs », mais « rois de France ».

Croisade et conquête se conjuguent. En 1226, le comte de Toulouse est excommunié mais s'accroche à son comté dont les Montfort, au nom du roi, sont possesseurs. « *La prise d'Avignon incite villes et féo-*

23 Carte des châteaux de l'Ardèche au XIIe siècle : Laffont, Pierre-Yves, *Châteaux du Vivarais*, op. cité, p. 227. Laffont Pierre-Yves, « Châteaux, incastellamento et réseau viaire au Moyen Âge en France méridionale », dans Soussignan R., Bertrand J.-R., Chapman J., Laffont P.-Y. (dir.), *Marqueurs des paysages et systèmes socio-économiques*. Proceedings of Le Mans COST Conference, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection Documents Archéologiques n° 1, 2008, p. 149-162.

24 Exunatis, un château du IXe siècle. Localisation sur Bez-et-Esparon par Jean-Bernard Elzière, qui invalide celle donnée par Germer-Durand ayant confondu en un seul château Issunas et Roquedur : *L.C.C.* n° 44, 1982 : Elzière, Jean-Bernard, « Le château d'Issunaz mal situé ? le siège épiscopal d'Arisitum retrouvé ? ».). *H.L.*, un Bermond d'Issunas en 1149.

25 Travier, Daniel, À propos du Calcadis, *L.C.C.* n° 155, p. 27-29.

26 *Lien des chercheurs cévenols*, n° 7, note de E. Plan.

27 Ébérard, Élisabeth, « Le fort de Vézénobres (Gard), projet de sauvetage », GARA, revue annuelle, 2013, n° 41, p. 32-35. ; Aspord-Mercier, Sylvie, « Le Fort de Vézénobres, premiers résultats archéologiques », GARA, revue annuelle, 2014, n° 42, p.14-18. ; Fontanieu, Élisabeth et Bord, André, Vézénobres : les seigneurs de Vézénobres, Hors série n° 39 du *L.C.C.*, 1989, réédité en 1998, 9 pages.

28 Almeraldus « *Auctor et defensor de villa Andusia* » et Blitgarde son épouse.

29 Portas Bertrandi : les portes de Bertrand. Moucheboeuf-Guiorgadzé, Claire, « Le compoix de Portes : le parcellaire du village de Portes en 1640 reconstitué à partir d'un compoix et du plan cadastral dit napoléonien », *L.C.C.* n° 116, juillet septembre 1999.

30 Dumas Marie-Lucy, *Génolhac sur la Regordane*, tome 2, Gens et terroirs des hautes Cévennes, Ponteils, 2012, pp. 15-21.

31 Dumas Marie-Lucy, « L'enclos de la ville de Villefort », *L.C.C.* n° 180, janvier-mars 2015, pp. 9-13.

daux à la soumission (dont Alès)[32] *à l'exception de Raimon VII et du vicomte de Béziers qui animent la résistance aux « barbares » du Nord.*[33] » Le traité de Paris en 1229 met fin à la domination de la maison de Toulouse : le Languedoc oriental, dont les Cévennes et le Languedoc maritime (Béziers, Carcassonne) est incorporé au domaine royal. Jeanne, héritière du comte de Toulouse, épouse Alphonse, fils de Louis VIII, en 1241. Faute de descendance, le roi de France devient comte de Toulouse. Cette prise de possession a été précédée de la création des trois sénéchaussées : Nîmes-Beaucaire, Carcassonne et Toulouse.

Les Cévennes n'ont pas été touchées par l'hérésie albigeoise qui s'est développée dans la partie sud et ouest du Languedoc. Les seigneurs qui se sont rangés aux côtés des comtes de Toulouse voient leurs fiefs confisqués et attribués aux évêques, représentants du roi. Toutefois, celui de Mende avait déjà associé son évêché-comté au roi de France.

4-1 L'évêque de Mende : de la Bulle d'or au paréage (1161 à 1307)

Le seigneur supérieur du Gévaudan a été le roi d'Aragon. Jacques Ier vend ses droits au roi de France en 1258. Mais auparavant, Aldebert III du Tournel, évêque des Gabales avait prêté hommage au roi de France pour l'ensemble du Gévaudan, en 1161. « *On n'avait vu de mémoire d'homme aucun évêque du Gévaudan venir à la cour des rois de France pour leur jurer fidélité, à cause que ce pays, de difficile accès avait toujours été au pouvoir des évêques, qui y exerçaient non seulement l'autorité spirituelle, mais encore la temporelle.* »[34] Dom Vaissette commente ce fait en disant que ce diocèse a toujours dépendu de la couronne, et que son dernier seigneur Raimon IV (comte de Toulouse) a peut-être vendu à l'évêque cette autorité pour payer sa croisade. Le roi Louis Le Jeune reconnaît à l'évêque « *tout l'évêché de Gévaudan avec les droits régaliens qui appartiennent à la couronne* », un cadeau exorbitant !

Par la suite, le paréage signé en 1307 entre Philippe IV le Bel et l'évêque Guillaume Durant divise le Gévaudan en 3 zones : la plus petite, la terre propre du Roi, la seconde la terre propre des évêques, vaste et étendue, la troisième est la terre des barons, comtes, châtelains et seigneurs justiciers qui relèvent à la fois du roi et de l'évêque[35]. Une hiérarchie est relevée par divers érudits : « *Au sommet, le nobilis vir dominus : les Anduze, les Pelet. Au milieu, le* dominus milite *: les familles de Barre, de Cadoine, de Meyrueis qui dominaient plusieurs paroisses, au bas de l'échelle, le domicellus (damoiseau) seigneur de base dont le pouvoir ne dépassait pas le cadre paroissial* »[36].

D'innombrables procès se tiennent en l'absence de précisions sur les limites, sur les droits des uns et des autres, notamment pour les impôts[37].

4-2, Les évêques de Nîmes et d'Uzès, représentants du roi

Louis Le Jeune, en 1161, maintient l'évêque de Nîmes, Aldebert dans ses possessions : église cathédrale, le monastère de Psalmodi et trois tours, et le droit de justice sur ses vassaux. Le même, en 1175, reçoit l'hommage des Anduze pour divers châteaux, dont en Cévennes, la garde du monastère de Tornac et des métairies sur le territoire de Sauve et d'Anduze.

Philippe-Auguste par diplôme accorde à l'évêque d'Uzès la suzeraineté sur les *villae et castra* du fief des seigneurs d'Anduze en 1212[38]. En 1209, le comte de Toulouse s'était reconnu vassal de l'évêque d'Uzès pour 13 châteaux (dont Aramon, Vallabrix, Laudun, Vénéjan, entre autres).

Les hommages rendus, les redevances féodales de divers tenanciers et la possession de très nombreuses églises, font de l'évêché d'Uzès, une place hautement convoitée pour ses richesses.

D'autres paréages sont conclus par Philippe III le Hardi qui procède à un « grignotage » des terres d'Empire, en Vivarais[39] :

- entre le roi de France et le mandement de Banne en 1271 : il comprend le mandement de Banne, - dirigé par une quinzaine de coseigneurs - composé de 22 villages et hameaux (actuellement le territoire des communes de Banne et de Saint-Paul-le-Jeune).
- entre le roi de France et la seigneurie de Naves en 1274, avec les coseigneurs de Naves, de La

32 1226 : « *Et* (le roi) *prit la cité d'Avingnon /Bediers qui est près de Narbonne /Larest* (peut-être la région d'Arisitum ? ou Alès ?) *Lunel et Quarquasonne. Par grand efforcement de guerre* ». Guillaume Guiart, Branche des royaux lignages, Recueil des historiens de France.

33 Collard, Franck, op. cité, p 133.

34 *Histoire du Languedoc*, tome 4, p 177. Charte de Louis le Jeune en faveur de l'évêque de Mende, Preuves, p. 495. Darnas, Isabelle et Peloux Fernand, « Évêché et monastères dans le Gévaudan au Haut Moyen Âge », *Annales du Midi,* 2010, volume 122, n° 271, pp. 341-358.

35 *La Feuda Gabalorum,* détaille tous les actes, téléchargeables sur téléarchives Brozer.

36 Poujol, Robert, LCC, n° 14, 1977.

37 Meissonnier Antoine, *Le Gévaudan sous l'emprise du roi, le sens politique du paréage entre l'évêque de Mende et le roi de France (1269-1307).* Thèse de l'École des Chartes, 2011, consultable sur le site http://theses.enc.sorbonne.fr/2011/meissonnier#2

38 *Gallia Christiana,* tome 65, c. 304, Chassin du Guerny, Yannick, Pellet, Jean, « Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès, en 1578 », *Hors Série du Lien des Chercheurs cévenols,* n° 46, avril 1985. Carte des possessions des Anduze attribuées à l'évêque d'Uzès, Dumas Marie-Lucy, *Génolhac sur la Regordane*, tome 1, Gens et terroir des hautes Cévennes, 2011, p. 59.

39 Schnetzler, Jacques, « Quand dans les années 1270, les officiers du roi de France grignotaient une terre d'Empire, le Vivarais », *Cahier Mémoires d'Ardèche et du temps présent,* n° 9, 2008, pp. 13-20.

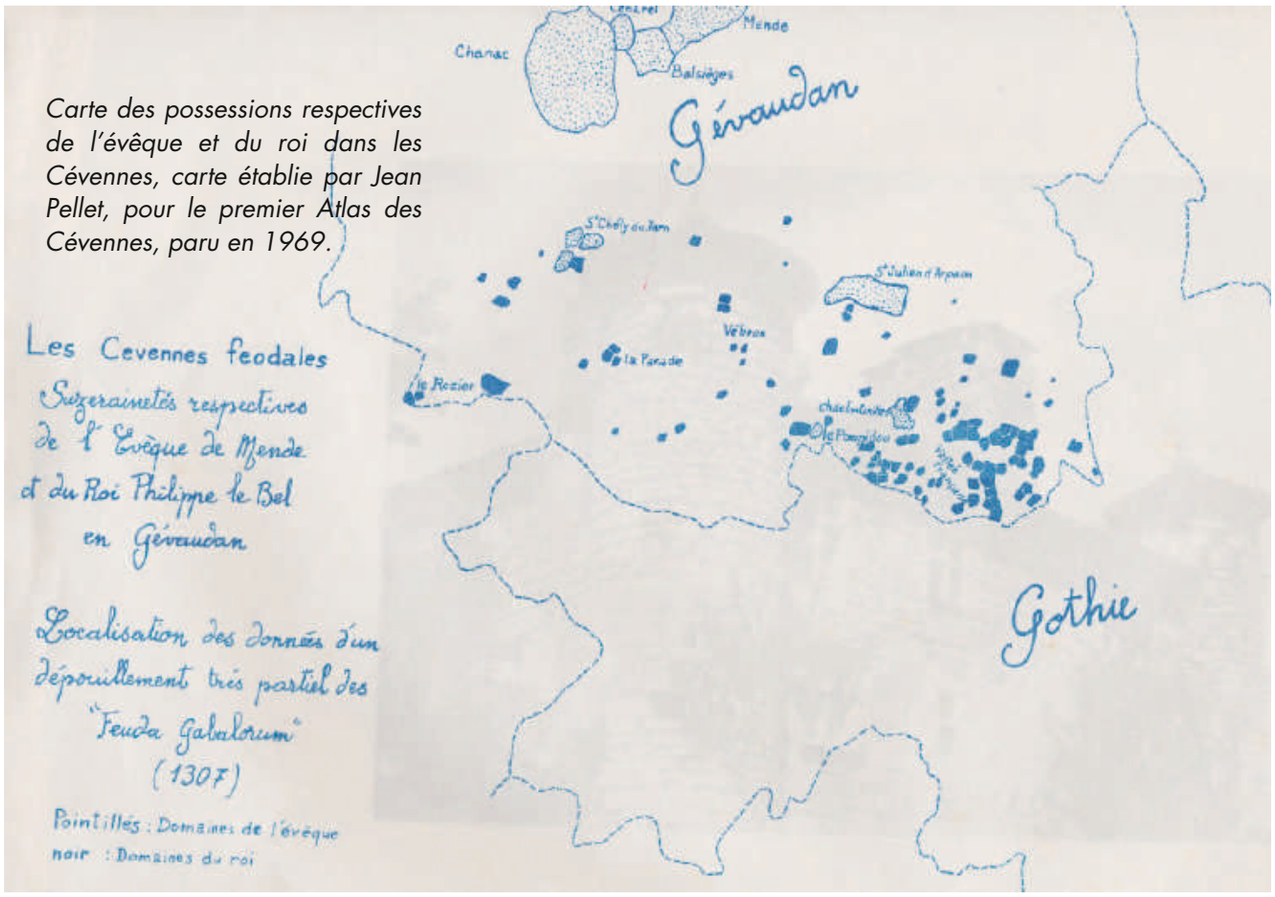

Carte des possessions respectives de l'évêque et du roi dans les Cévennes, carte établie par Jean Pellet, pour le premier Atlas des Cévennes, paru en 1969.

Garde, de Grospierre et de Peyre (le mandement comprend les paroisses de Naves, Gravières, Les Salelles et Brahic et parties de celles de Chambonas et de Malons.)

- entre les coseigneurs de Naves, dont le roi, et le prieur des Vans (qui relevait alors de l'abbaye de Saint-Gilles) en 1313.

Et enfin, à l'autre côté opposé des Cévennes, entre le roi de France et le prieur du Vigan (Le Vigan et les 22 paroisses) en 1272.

4-3, la création des sénéchaussées et du domaine royal, 1226

La mise en place d'un sénéchal à Beaucaire par Louis VIII, en 1226, fait suite à la nomination d'un officier investi de ce titre en 1215, par Simon de Montfort. La sénéchaussée de Beaucaire-Nîmes, à l'origine, comprenait les diocèses de Mende, Uzès, Nîmes, Maguelone, Le Puy et Lodève et une partie des diocèses, d'Arles et d'Avignon, puis le Vivarais rattaché par Philippe IV Le Bel. L'ensemble du pays cévenol est donc compris dans cette sénéchaussée. Le sénéchal représente le roi, « *chargé de tout ce qui concerne sa défense, sa garde et son gouvernement*[40] » : des fonctions judiciaires, militaires et administratives.

La sénéchaussée concerne le gouvernement du royaume, mais le roi possédait un domaine royal assez étendu, qui s'étend au domaine cévenol au XIII[e] siècle. Les intérêts du roi sont représentés par un bayle à Durfort, Lézan, St-Etienne-de-l'Olm, Meyrueis, Mialet et Anduze.

Pèlerin Latinier et Pierre d'Athies, sénéchaux, se sont employés à réduire le pouvoir des familles d'Anduze et d'Alès, deux grandes familles qui possèdent une grande partie du pays cévenol, dans les diocèses d'Uzès et de Nîmes. Robert Michel [41] fait part de la ruine de la maison d'Anduze, pour avoir soutenu le comte de Toulouse : « *Nulle part l'intervention des officiers de la sénéchaussée ne fut aussi énergique que dans la seigneurie d'Anduze, nulle part du moins, elle n'eut, dès le temps de saint Louis, d'aussi complets résultats* ». Le seigneur d'Anduze perd la coseigneurie d'Alès, celle de Sauve, de Sommières, d'Anduze, de Florac, la terre d'Hierle, contre 600 livres tournois de rentes. Les Pelet faillirent en perdre, à leur tour, plusieurs châteaux de leurs vassaux furent démolis, mais l'intervention énergique de Tiburge[42] mère de Bernard Pelet d'Alès, auprès de Louis IX, stoppa cette mainmise du sénéchal.

En Gévaudan, l'évêque de Mende appelle Pèlerin Latinier pour l'aider à mater les nobles : « *Je ne puis apaiser tous ces nobles, aussi vous-ai-je*

40 Michel, Robert, *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de Saint Louis*, Paris, Picard, 1910.

41 Robert, Michel, op. cité, pp. 137-146.

42 Clément, Pierre-Albert, « Alès et Tiburge, son héroïque baronne », *Hors série du Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 68, octobre 2016.

accordé une part de la paix[43] *afin que vous me soumettiez ou me donniez quelqu'un qui les soumette* ».[44]

« Les chevauchées du Gévaudan » sous les deux sénéchaux ont comme conséquences non seulement de détruire les préventions des nobles qui s'opposaient à la conquête mais aussi de réduire le pouvoir de l'évêque de Mende. La dernière révolte des nobles en 1240, avec les Trencavel de Narbonne, fut maîtrisée. Pierre Bermond VII de Sauve y avait pris part. Si le roi fit plier les nobles et progressivement installa la justice royale pour contrer la justice seigneuriale, il ne s'attaqua point aux coutumes et aux chartes de franchises des villes, au contraire il s'appuya sur la classe bourgeoise et le « tiers état » des artisans et des marchands. Le ralliement des élites que nous pouvons constater dans les recherches promues par l'association Guillaume de Nogaret[45] qui font état de l'intégration, sous Philippe IV le Bel, du Languedoc, grâce à la présence dans le conseil du roi « *de personnes aux origines géographiques si éloignées du centre de gravité capétien, faisant profiter le gouvernement royal d'une tradition et d'un savoir juridique propres au Midi*[46] ».

Désormais le roi est maître en son royaume, le Languedoc entre définitivement dans le royaume de France. Convoquée pour voter des subsides au roi, par Philippe V, Charles VI et Philippe VI, l'assemblée de langue d'oc (comprenant alors les bailliages du Périgord, Quercy, Rouergue, Toulouse, Carcassonne, Beaucaire, Agenais et Bordelais), profita de la guerre de Cent ans pour asseoir son pouvoir : en 1418, la province (moins l'Agenais et le Bordelais) obtient le droit de réunir les États à volonté en présence d'un sénéchal, et de ne pas lui imposer quelque impôt « *sans appeler les trois états* » (représentants des communautés, du clergé et de la noblesse) à se réunir pour en délibérer (1428)[47]. Une nouvelle structure régionale, administrative, politique et économique s'interpose alors à la gestion financière directe du roi, dans la province du Languedoc.

43 Il s'agit bien sûr de monnaies sonnantes et trébuchantes, appelées « le compoix de paix », voir Robert, Michel, op. cité.

44 Arch. nat, J 894, 9, 1er cahier, f° 38V.

45 *La royauté capétienne et le midi au temps de Guillaume de Nogaret,* Actes du colloque des 29-30 novembre 2013, réunis par Bernard Morteau et Julie Théry-Astruc, éditions de la Fenestrelle, Nîmes, 2015.

46 Idem, p. 25, Chenard Gaël et Moufflet Jean-François, « L'implantation capétienne dans le Midi au XIII[e] siècle ».

47 Durand, Stéphane, Jouanna, Arlette, Pélaquier Élie, *Des États dans l'État, Les États du Languedoc de la Fronde à la Révolution,* librairie Droz, Genève, 2014.

Deux reçus en langue d'oc du couvent Sainte-Claire d'Alès

Commentés par Marie-Lucy Dumas

Le couvent des clarisses fut situé « carrièra de las morgas » à Alès. Ces sœurs « mineures » sont de l'ordre franciscain et se sont installées à Alès après l'installation du couvent des Cordeliers. Une quinzaine de religieuses environ au XIV[e] siècle, selon Achille Bardon[1], avec des revenus très modestes, ce que laissent penser ces deux reçus pour 10 sols et le très faible nombre de legs funéraires à ce couvent. Très peu de sources pour parler de ce couvent. Toutefois, leur couvent se situait « carrièra de las morgas », rue des religieuses devenue ensuite rue Sainte-Claire, confrontant « la rue neuve, la rue Orbe et le verger des frères mineurs »[2].

Les frères mineurs, les Cordeliers à Alès vivaient de la charité et organisaient des quêtes. Les clarisses, ordre créé par Sainte Claire d'Assise ne pouvaient faire de même, elles restaient dans la clôture en bannissant toute propriété individuelle ou collective. Le financement de leur ordre ne pouvait être que par legs pieux, comme ceux ci-dessous, ou par une sorte de « dot » : en 1303, Pierre Hérail seigneur de Brisis donne en collation au couvent des

1 Bardon, Achille, *Histoire de la ville d'Alais*, 1250 à 1340, éditions Lacour, p. 190.

2 Bruyère, Marcel, Alès, capitale des Cévennes, 1948, p. 69.

Augustines de Montal pour recevoir sa fille Roceline Hérail, 12 setiers de froment, 1 muid de vin et 20 sols d'argent en pension. Si l'ordre des clarisses connaît un rapide succès au XIIIe siècle, il décline au XIVe siècle, par manque de « vocations », si toutefois on peut appeler ainsi le « placement » de filles que l'on ne pouvait pas marier.

Quelques noms de ces femmes :

1333 : Vierne de Claret, Ermessinde de Noguières, Enrique, Ricarde Raymond
1344 : Agnès de Montusorgues, abbesse
1347 : Gilette de Casalis
1366 : Guilhemetta Gausargues, abbesse
1374 : Gaya, abbesse

Gratien Charvet confond ce couvent avec celui de l'abbaye cistercienne de Notre-Dame-des-Fonts installé à St-Julien-des-Rosiers pour lequel les sources sont un peu plus nombreuses. Marcel Bruyère montre dans son ouvrage que le couvent Sainte-Claire en perte de vitesse, en 1429, fait don de son monastère aux frères mineurs d'Alès, quand la dernière sœur sera décédée. En 1450, les dernières clarisses cèdent finalement leur maison aux sœurs de Notre-Dame-des-Fonts, réfugiées à Alès depuis 1361 dans une « *domum monalium de fontibus in Alesto* », près de la porte de la Roque. Les clarisses éteintes, les bernardines prennent alors le nom de « couvent de Saint Bernard et Sainte Claire d'Alès » de l'ordre cistercien.

Noms de quelques-unes de ces sœurs

1268 : Alamande, Adelaïde de Barjac
1445 : Mabille de Châteauneuf de Randon, abbesse
1726 : Delphine de Vogué, abbesse
1732 : Anne Elisabeth de Banne-d'Avéjean, abbesse
1774 : Madame de Visses de Ganges, dernière abbesse.

Les documents

1366 : Remembransa sia que nos sorre Guilalmetta Causargua abadesa de la sorres menores dalest avem receuputs X S per larma de dona Raymoneta Sabatieyra e paga los sen Joan Sabatier phil sieu es ayso nos confesam de veritat es en testimoni pauzam lo sagel de nostre bufici : lan de nostre senhor mil CCC LXXVI lo XVII jorns del mes d'octobris.

Que soit gardé le souvenir que nous sœur Guilhemetta Causargua abbesse des sœurs mineures d'Alès avons reçu dix sols pour l'âme de Raymoneta Sabatier et Joan Sabatier son fils les a payés et ceci nous le confessons véritable et en témoignage nous apposons le sceau de notre bénéfice (ou office) l'an de notre seigneur mil trois cent soixante-six le dix-septième jour du mois d'octobre.

1374 : Remembransa sia que en l'an de Nostre Senhor M CCC LXXIIII lo XII jorn del mes dabrinl que yeu sorre Gaya abadessa de las sorres menores dalest ay receuputs X S per larma de Guilhem sabatier los cals nos aviam legats en son derier testamen e paga los nos cen Johan sabatier payre sieu say en reyre es en testimoni de veritat, yeu sorre Gaya abadessa del sobre dich coven aduze e pauze lo sagel de mon ufissi en lan es al jorn sobre dich.

Que soit gardé le souvenir qu'en l'an de notre seigneur 1374 le douzième jour du mois d'avril moi sœur Gaya abbesse des sœurs mineures d'Alès, ai reçu dix sols pour l'âme de Guilhem Sabatier lesquels il nous avait légué dans son dernier testament et le sieur Johan Sabatier son père nous les a payés je le dis en retour en témoignage de vérité, moi sœur Gaya abbesse dudit couvent apporte et appose le sceau de mon office en l'année et au jour susdits.

Source : publié par Gratien Charvet, *Revue des langues romanes*, tome IV, 1873, pp. 404-406. Il précise que ce sont des originaux qui font partie des archives de la Société d'Alais, donnés par l'héritier de J.P. des Ours de Mandajors.

La langue

La langue d'oc de ces textes est correcte pour ce qui concerne les conjugaisons, les apostrophes sont inexistantes comme elles le seront en français bien souvent, plus tard (dalest = d'Alest, larma = l'arma). Gratien Charvet souligne deux fautes : écrire "cen" au lieu de "sen" abréviation de senhor (sieur) et « ubici » au lieu de « ufisi ». Il faut ajouter la mauvaise écriture de « abrinl » pour « abriu ». La contamination du français se note par l'emploi du « y » à la place du « i » : *ay* au lieu de *ai*, « *reyre* » au lieu de *reire*.

Les dégâts de la Révolution au Vigan, chez un noble catholique

Le pré des La Condamine devient lieu public

Monsieur et Madame

Je viens vous présenter une pièce qui fait mention d'une crevasse faite par une populace au fond du jardin dont mon père et moi nous avons tenu les affermes environ 40 années. Cette crevasse a été faite en 1789, le 16 juillet et par conséquent tout a été dévasté : 1 300 meuriers, 60 quintaux de raisin et tout les jardins qui se trouvaient dans les terrains qui se trouvent depuis le pont qui couvre ce coin du pré ce qui a servi pendant 7 années à s'en servir pour y promener et ensuite y jouèrent aux boules et venant ensuite manger les cerises et autres fruits que se trouvent complantés dans lesdits jardins. Le Sieur Abric et le Sieur Rousset experts nommés pour procéder à l'estimation de ces dommages causés par une populace ont porté les dommages tant pépinières que jardinage et raisins et sans compter toutes les perches et supports en bois pour supporter les treilles qui ont été enlevées et coupées par conséquent je puis prouver ce fait par acte et par témoins. Ainsi monsieur voyez ce que pouvez me donner pour cette affaire et comme c'est arrivé dans le temps que votre père était le propriétaire je ne doute point que monsieur veuille rejeter ma demande aussi les papiers se trouvant dans une liasse de mon père je n'ai pas pu réclamer plutôt et les ayant remis à M. Imbert et ne m'en ayant donné réponse positive à cet égard, je me suis rendu chez M. pour vous les présenter et me suis signé

Alibert.

L'hôtel de la Condamine est gardé par Alibert et d'autres

Obligation que la Maison a au sieur Alibert

1° avoir dit les offices du dimanche le matin l'office de la messe et le soir les vêpres du dimanche à tous les Messieurs et Dames de la ville témoins M. de Rouchy , Borely ?? et Calmette qui est encore dans la maison

2° avoir caché dans une malle avec André et Chapot pour tout l'or et l'argent et toute l'argenterie que vous avez au château de Lavagnac[1] et l'avoir caché dans la nuit dans le salon à manger et moi ayant servi de manoeuvre au sieur Chapot père qui est encore au Vigan, y avoir établi une armoire remplie de linge et des assiettes de fayence

3° avoir gardé la maison pendant l'espace de 30 mois et dans le temps le plus critique que Monsieur et Madame Lacondamine[2] étaient à Lyon, Calmette témoin de cette affaire.

4° avoir transporté une relique du couvent venu de Rome sous le nom de St Pie martirisé à Rome et l'avoir bâtie en haut de la maison avec Chapot père dans une garderobe du coté du parterre sur le devant de la maison et avoir placé une grande armoire par devant, le sieur Chapot[3] m'ayant dit qu'on la cherche à présent qu'on ne la trouvera pas

5°avoir payé à boire à Salendre et Bourguignon et Mourges pour venir coucher dans la maison dans le moment qu'on brûlait les châteaux. Voilà Monsieur et Madame des faits avancés par preuve de témoins.

6° avoir traité les compte de recettes et dépenses à André, recommandé par Mr et Mme La Condamine à Ganges maison Astruc.

7° avoir reçu les lettres venant de Lyon qu'un homme portait et les avoir remises toutes à son adresse. Ainsi monsieur tous ces bienfaits ne doivent pas être perdus.

Alibert

Source : Arch. dép. Gard, 1 E 1833

1 Propriété du prince de Condé, il est vendu en 1790 à Jean Maurice de Faventine, vicomte d'Alzon. Son fils André-Henri Daudé d'Alzon épouse la fille adoptive de son cousin Clément de Faventines, prénommé Jeanne-Clémence de Faventines qui donna naissance à Emmanuel d'Alzon, missionnaire de la religion catholique au XIXe siècle.

2 Clément de Faventines (1739-1803), seigneur de La Condamine : l'hôtel de la Condamine est actuellement le siège de l'Académie des Hauts Cantons.

3 L'architecte qui restaura le château, début XIXe siècle.

À propos de la Regordane, histoires d'ornières

Recherche par Marie-Lucy Dumas

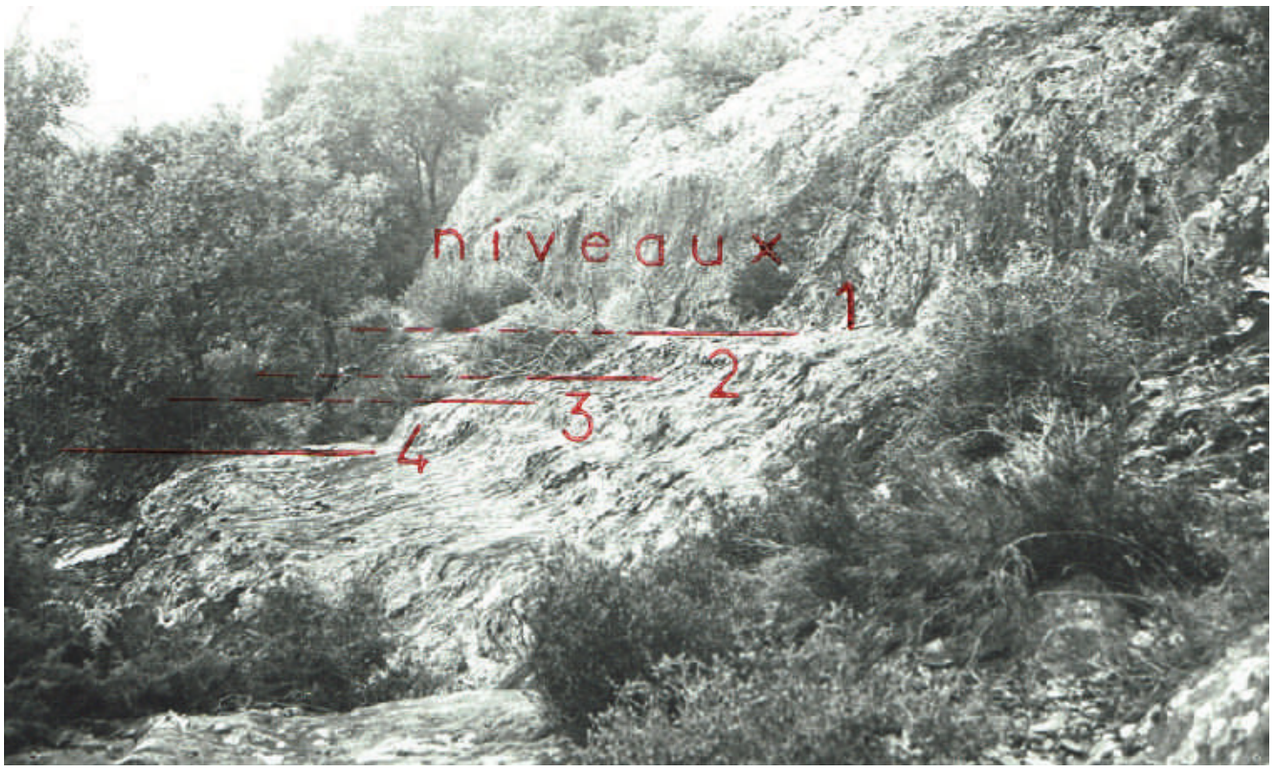

Ornières et reprises du chemin, dans la section entre La Roche (Vielvic) et Villefort. Photo d'une exposition sur la Regordane, organisée par Jean Pellet au début des années 1980.

Ornières et réfection de la route

Cette photo était accompagnée du commentaire suivant :

« Ce qui frappe tout d'abord c'est que la section perpendiculaire à l'axe de la voie présente en plusieurs endroits des espèces de gradins de plus d'un mètre de hauteur. Il est évident que plusieurs niveaux ont été pratiqués dans des périodes successives. Le niveau primitif a été le niveau supérieur.

Quand les murs de soutènement de ce niveau se sont écroulés, au lieu de les relever, on a préféré s'établir au-dessous et ainsi de suite…

C'est ainsi que l'on a laissé subsister à chaque abandon d'un niveau, la moitié longitudinale de la voie qui regardait la montagne. Cette partie était dans un roc solide et défiait le pic, les gens pressés de passer. Aussi, à chaque niveau abandonné aperçoit-on une ornière.

L'extrêmité nord-ouest de la traversée de la Roche ne présente que deux niveaux. La dénivellation est de 1,40m, la profondeur de chaque ornière 0,30 m et l'intervalle des ornières de 1,45m environ. À cent mètres plus bas se montrent quatre niveaux bien distincts. »

Bondurand, « Notes sur l'emplacement de la voie Régordane », *Mémoires de la société scientifique et littéraire d'Alais*, 1875.

Des ornières plutôt que des rainures

« La question qui se pose est de savoir si ces ornières doivent être considérées comme de simples traces d'usure ou, au contraire comme des sortes de rails préparés pour faciliter et assurer le roulement des voitures. Ornières ou rainures ? Dans la plupart des cas les observateurs n'ont pas hésité à reconnaître dans ces prétendues ornières l'effet d'un travail intentionnel. La rainure empêchait le

véhicule de dévier : elle était particulièrement utile dans les voies étroites de la montagne où elle diminuait le danger du précipice voisin… La rainure faisait véritablement office de rail… ». Déchelette et Grenier, *Manuel d'archéologie*, volume V, les Routes, 1930.

« Il n'est pas sérieux de dire que ces ornières ont été créées intentionnellement. À ceux qui le prétendent, nous offrons le marteau et le ciseau pour tenter l'expérience. Pour éviter que les charrettes ne glissent vers le ravin, une seule mini-ornière faisant office de butée aurait suffi. Il est plus vraisemblable que ces ornières ont été approfondies par le passage répété des véhicules, jour après jour, pendant des décennies, pendant deux ou trois siècles. Les ornières les plus profondes s'observent dans les pentes. Il faut alors se souvenir que le système de freinage le plus utilisé, jusqu'à l'invention des sabots de frein au XIXe siècle, consiste à enrayer les roues, c'est-à-dire à les immobiliser : l'expression « mettre des bâtons dans les roues » trouve ici sa signification. Les roues ainsi bloquées, glissent dans les ornières qui, par suite des frottements, s'approfondissent davantage dans les pentes que sur le plat.

Des ornières sur le plat et loin du bord : le chemin de Coudoulous, la morphologie des ornières montre bien cette asymétrie décrite par Marcel Girault.

Deux autres arguments :

- le fond des ornières : « le fond des ornières est transversalement arrondi et le profil en rond est irrégulier. On y trouve de longues coupelles envahies d'eau et de terre. C'est là l'œuvre de l'érosion : l'eau de ruissellement, le gel, l'action des acides humides… »

- l'asymétrie des ornières : « C'est un effet produit par une autre technique de freinage (…) Celle-ci consiste à tirer l'attelage très légèrement de côté de façon à amener chaque roue en contact avec l'une des parois de son ornière, paroi sur laquelle elle frotte, ralentissant ainsi le véhicule. C'est pourquoi l'un des flancs de chaque ornière, sans cesse sollicité, est dressé plan et lisse, tandis que l'autre va en s'approfondissant régulièrement. Là où s'observe cette asymétrie, la paroi lisse se trouve du côté de la montagne, ce qui semble logique. »

Girault, Marcel, *Le chemin de Régordane*, éditions Lacour, 2001, pp. 61-62.

Bibliographie de la Regordane (suite du numéro 187)

Clément, J. Lucien, De la voie dite Regordane et la naissance d'Alès, collection imprimée des *Cahiers Alésiens* n° 1, 1960. (consultable aux Arch. mun. d'Alès).

Les copies de lettres des maires comme source d'informations sur l'Ancien Régime

Un document retrouvé par Bernard Atger

C'est en réalisant un sondage dans les registres de copies de lettres de la commune de Gallargues le Montueux que j'ai trouvé ce document qui nous apporte des précisions sur le fonctionnement de la justice seigneuriale sous l'Ancien Régime. Qui n'a jamais trouvé à l'occasion de ses propres travaux la mention de justice haute, moyenne et basse, les termes de juge aux ordinaires, greffier, etc. Les explications données à son correspondant par le maire de Gallargues au début du dix-neuvième siècle sont souvent valables pour bien d'autres villages.

« Du 5 décembre 1820.
N°77
Monsieur le Juge ;
Je m'empresse à répondre aux questions que vous me demandez par l'honneur de votre lettre du 4 de ce mois relative à vous fournir des renseignements si avant la Révolution il existait dans cette commune une justice ou juridiction, quelle était sa nominature (?), sa composition et ses attributs etc.

A cela, je dois vous dire, monsieur le Juge que la commune de Gallargues avait avant la Révolution et, ce depuis un temps immémorial[1] une justice ou juridiction, de laquelle monsieur de Rochemore seigneur[2] alors seigneur de cette commune, prenait le titre de haut justicier[3] cette justice était composée d'un juge, d'un greffier et d'un procureur fiscal qui étaient nommés par Mr de Rochemore ; il y avait plusieurs procureurs postulants qui plaidaient la cause des particuliers, lesquels étaient agréés par le haut justicier ; cette justice avait le titre de cour bannerette[4] elle tenait une audience le mardi de chaque semaine et plus souvent selon l'exigence des cas ; ces attributions consistaient :

1/ En tout ce qui avait rapport à la police intérieure et extérieure de la commune, sur la taxe du pain et de la viande, la vérification des poids et mesures, le maintient de l'ordre et de la tranquillité, et tout ce qui pouvait intéresser la voie publique, creusement des fossés, etc., etc.

2/ Elle jugeait en dernier ressort le salaire des ouvriers, les dommages causés sur les propriétés rurales, les rixes et disputes entre particuliers, ainsi que les voies de faits commises les uns envers les autres.

3/ Elle connaissait de tout ce qui avait également rapport au droit civil ainsi que des dettes contractées entre particuliers dont la condamnation était prononcée en définitive à moins que ce ne fusse des dettes concernant le commerce, néanmoins dans certains cas, les justiciables avaient le droit de relever appel au sénéchal de Montpellier.

4/ De tous les délits portant peines infamantes ou afflictives, comme ce qu'on appelait anciennement carcan[5], bannissement pour un lieu déterminé, galères durant la vie du condamné, ou moindres

1 Dans une délibération du conseil municipal du 25 août 1855, Il y est dit que Monsieur Thomas, ex pharmacien à Gallargues a fait don à la commune de la matrice du sceau de la cour royale de Gallargues. Celui-ci, de forme circulaire, avec trois fleurs de lys au centre, porte l'inscription : S. CURIA REGIE CASTRI GALASANICI. Ce sceau a été expertisé par le conservateur des archives départementales qui l'a renvoyé à la commune en recommandant de le conserver dans une boite spéciale. Il a aujourd'hui disparu.

2 Gallargues faisait partie de la baronnie de Lunel et a été rattaché au domaine royal en 1295. Sa seigneurie fut alors régulièrement donnée à titre viager à divers seigneurs. Elle fut définitivement rachetée par Monsieur de Rochemore, premier président du présidial de Nîmes dans la première moitié du dix-septième siècle.

3 « *La haute justice est celle d'un seigneur qui a pouvoir de faire condamner à la peine capitale et de juger toute autre cause civile et criminelle excepté des cas royaux. La moyenne justice a le droit de juger des actions de tutelle et injures dont l'amende ne peut excéder soixante sols. La basse justice connait des droits dus au seigneur, du dégât des bêtes et injures dont l'amende ne peut excéder sept sols six deniers, on l'appelle autrement justice foncière.* » (Dictionnaire de Trévoux, 1743.)

4 La banalité des moulins, des fours, de la justice, fait partie des droits féodaux qu'un seigneur possède sur l'étendue de ses fiefs et qui contraint ses gens à l'usage exclusif de ces divers services pour lesquels, bien sûr, ils payent des droits. « *Quiconque a justice, a droit de banalité sur ses justiciables.* » (Dictionnaire de Trévoux, 1743.)

5 À la veille de la Révolution, le carcan était toujours en place, au devant du château. L'enlèvement de la pierre qui le constituait fut ordonné en même temps que celui des armoiries. C'est sur son emplacement que l'on dressa l'Arbre de la Liberté en 1848 et la statue de la « Déesse de la Liberté » en 1890.

selon la gravité du délit, même à la peine de mort, sauf l'appel par devant qui de droit.

J'ai devers moi la note d'un jugement rendu par les officiers de ladite juridiction en 1767, à la requête du procureur fiscal qui condamne le nommé Blondeau[6] alors notaire dudit Gallargues, à être pendu en effigie, jugement que j'ai moi-même vu exécuter par l'exécuteur de Nîmes au devant de la maison commune du présent lieu ; un nommé Roubeau de Vauvert, qui était marié ici, fut également condamné aux galères pour la vie ; [7]

Voila Monsieur tous les renseignements que je puis vous donner ; puissent-il remplir votre demande ; je vous salue.[8]

6 François Blondeau a été notaire à Gallargues de 1767 à 1768. C'est Batifort qui lui succède. Ces minutes sont conservées aux AD 30, 2 E 30-37.
« *On appelle exécuter en effigie l'exécution d'un criminel contumax et condamné dont on n'a pu faire la capture. On pend un tableau à une potence où est dépeint le criminel, la qualité du supplice et le jugement de condamnation est écrit au bas. Il n'y a que les condamnations à mort qui s'exécutent en effigie. Les condamnations aux galères, amende honorable, bannissement perpétuel, flétrissure, fouet, sont seulement écrites sur un tableau, sans aucune effigie.* » (Dictionnaire de Trévoux, 1743.)

7 Les registres concernant l'exercice de cette justice ont hélas disparu dans l'incendie du château des Rochemore en 1792.

8 En 1820, le maire est Henri Bérard. Gallargues Archives communales D 30, copies de lettres.

Gallargues vers 1834
(Vue depuis le sud-est)
Dessin d'Émilien Frossard.
(Émilien Frossard, *Tableau pittoresque, scientifique et moral de Nîmes et de ses environs*; édition de1834)

Extrait de l'ouvrage «Gallargues-le-Montueux», images d'hier et d'aujourd'hui, éditions La Fenestrelle.

À lire ou à consulter

Claudette Castell, Nicole Coulomb, Les chansons du mont Lozère, co-édition Clair de Terre-CORDAE/ La Talvera, 640 pages, CD MP3 d'1h20, 2016. *Postface de Jean-Noël Pelen*[1].

Le recueil de chansons du mont Lozère, co-édité par les associations Clair de Terre et CORDAE/ La Talvera, est le résultat de la réécriture d'une thèse de littérature soutenue en 1983 par Claudette Castell[2] et Nicole Coulomb[3].

Toutes deux habitaient à cette époque et depuis plusieurs années dans le hameau de L'Habitarelle d'Altier. Et parce qu'elles étaient convaincues que pour bien vivre dans un petit pays, il fallait en connaître les habitants, elles avaient écouté ceux de cette paroisse[4] pour en faire leur DEA. Sur la même période, elles avaient fait une enquête pour le Parc national des Cévennes sur le patrimoine archéologique[5] des habitants du mont Lozère.

Leur intérêt allait à la littérature orale, sa diversité faisant sa richesse. L'orientation donnée à leur recherche fut le résultat d'une rencontre, celle de Marcel et de Marinette Volpilière[6], agriculteurs et éleveurs du village de Valfournès. Ce furent eux et particulièrement Marinette dont le répertoire chansonnier semblait inépuisable qui leur fit choisir ce thème.

Pendant quatre ans, elles firent de nombreuses et belles rencontres, récoltant, dans ces moments de joie mais aussi de retenue, un corpus important et représentatif d'un lieu et d'un temps.

Après la soutenance de leur thèse, elles choisirent l'Education nationale. Ce n'est que récemment, en 2014, grâce aux encouragements et à l'implication de l'association Clair de Terre qu'elles décidèrent de reprendre leur manuscrit pour le transmettre à un large public.

Cette redécouverte d'un travail ancien dont les protagonistes avaient quasiment tous disparu a suscité de nouvelles rencontres avec les enfants ou les petits-enfants des témoins. L'accueil qui leur fut donné les a fortifiées dans la poursuite de l'écriture.

Elles avaient presque fini ce travail quand en août 2015, la vie fut enlevée à Claudette Castell dans une chute dans le torrent de la Gourdouze aux Hortals (Vialas) où elle avait acheté une maison.

Aujourd'hui, le livre paru est un hommage à Clo puisque c'est ainsi qu'on l'appelait.

Il compte 391 chansons qui essayent de couvrir toute la diversité des genres : chants de l'enfance, chansons d'amour, complaintes, chants patriotiques, chants « paysans », refrains de danse…

Les chansons sont situées dans leur contexte de production et la parole des chanteurs et chanteuses est première dans le discours qu'ils tiennent et le jugement qu'ils portent sur les chansons.

Un CD accompagne le livre dont il suit le déroulement.

La période couverte par l'enquête et le souvenir des chanteurs s'étale de 1880 à 1950 environ faisant ainsi se côtoyer des chansons folkloriques et des chansons de la première moitié du XX^{e} siècle que les auteures ont choisi de conserver comme témoins de la cohabitation, en un temps donné, de l'ancien et du nouveau.

Leur ambition principale a été de donner une image aussi fidèle que possible de la pratique chansonnière.

Par l'évocation de la société et de l'histoire dans laquelle il s'est développé, ce corpus inédit fait entrer le lecteur dans la culture du petit pays que constitue le mont Lozère avec des constantes et des variations d'un point à l'autre de la montagne.

Étaient-ils heureux ces gens du mont Lozère quand ils chantaient sur les chemins, dans l'abri des maisons, dans l'amplitude des champs, sur la terre de la clède ou le banc du village ? Car s'il s'agit de chansons, il s'agit aussi de bonheur d'être au monde. Quand le chant était comme une évidence de laquelle on s'approchait dès l'enfance, et dont on gardait la pratique longuement dans l'âge adulte, le refrain aimé, la chanson mémorisée surgissaient spontanément pour le plaisir du chanteur, de la chanteuse, d'un groupe d'amis(es), d'une famille rassemblée. Alors oui, on pouvait parler de bonheur.

« *Ainsi … ce recueil de chants peut-il être appréhendé selon divers angles. On peut y découvrir les œuvres. Chercher parmi elles celles qui nous*

1 Cet ouvrage peut être commandé à : Association Clair de Terre. Chez Nicole Coulomb. 111, chemin de Saint-Mitre à Four de Buze. 13014 Marseille (Prix 20 € + 8 € de frais d'envoi).

2 Claudette Castell était originaire de Marseille et amoureuse du mont Lozère et de ses environs.

3 Nicole Coulomb est née à Villefort et attachée à Marseille où son travail l'a appelée.

4 Castell Claudette, Coulomb Nicole, *Une approche de la tradition orale dans la paroisse de L'Habitarelle (Altier)*, mémoire de DEA dactylographié, Aix-en-Provence, 1978.

5 Castell Claudette, Coulomb Nicole, *L'histoire et le patrimoine archéologique dans la culture orale des habitants du mont Lozère*, rapport dactylographié, P.N.C., Florac, 1981

6 Coulomb Nicole, *Marcel et Marinette Volpilière, Contes et chansons populaires du mont Lozère*, Aureille/Gaillac, Clair de Terre/GEMP-La Talvera, 1994 (deux cassettes et livret)
Coulomb Nicole, Castell Claudette, La barque qui allait sur l'eau et sur la terre, *Marcel Volpilière, un conteur du mont Lozère*, GARAE/HESIODE, Carcassonne, 1986

paraissent les plus ouvragées... On peut y voir aussi, dans l'entrelacement des différentes versions et dans la diversité de leur état, le reflet d'une société vivante qui travaillait, au jour le jour, ces mêmes formes, avec les qualités, plus ou moins étendues de chaque interprète. Il faut y voir surtout le témoin d'un temps, d'une culture…Il y a une sorte de liberté dont il est témoigné ici » : c'est ainsi que Jean-Noël Pelen parle de ce recueil dans sa postface.

Mazauric, Claude, Destins : quatre poilus originaires de Collorgues dans la Grande guerre (1914-1918), éditions de la Fenestrelle, Nîmes, 2014, 125p., prix 15 €.

Quatre frères originaires du village de Collorgues, dont trois ont rejoint le front de l'été 1914 et le quatrième en 1916. Ils ont participé aux combats les plus rudes et les plus meurtriers de la première guerre mondiale. Ils reviendront tous les quatre indemnes. À travers l'évocation de leur mode de vie rural antérieur à la guerre, on prend conscience de l'étrangeté d'une guerre dont personne ne mesurait à quel point elle serait longue et meurtrière. Les données recueillies par l'auteur, historien de métier, grâce aux documents conservés dans les archives publiques, relevées dans les souvenirs et les témoignages oraux, puisés dans les diverses sources privées et dans les journaux de marche des régiments aideront le lecteur à accompagner Lucien, Armand, Albin et Georges, sur les champs de bataille et dans les tranchées, dans les hôpitaux militaires et les lieux de convalescence et même au camp de prisonnier pour l'un d'entre eux. Puis, après le combat, une fois revenus à la vie civile les quatre frères plus ou moins meurtris mais inégalement désabusés, reprennent goût à la vie dans ce qu'on a qualifié naguère de « l'entre-deux-guerres ».

Cholvy, Gérard, Mémoire et Révolution, l'abbé Pialat (1755 – 1820), itinéraire d'un prêtre réfractaire en Cévennes. Éditions de la Fenestrelle, Nîmes, 2016,132 pages avec index, 15 €.

L'abbé Pialat a laissé un précieux témoignage de ses tribulations du plateau Vivarois des Cévennes à la montagne de la Séranne (à l'est du massif cévenol). C'est un prêtre réfractaire à la constitution civile du clergé, qui a refusé de prêter serment, comme beaucoup d'autres dans le Gard cévenol. Et il a dû fuir, se cacher, pour échapper aux persécutions religieuses, en 1791 – 1792. Il mène l'exercice d'un ministère clandestin très actif dans la région comprise entre Pompignan et les abords de Ganges. Il vit ainsi caché jusqu'en 1798. La cachette des prêtres réfractaires est bien connue en Cévenne catholique, dans le canton de Génolhac, on ne dénombre pas moins d'une dizaine de cachettes, chez des particuliers, et même chez des protestants, de prêtres ayant refusé le serment.

Gérard Cholvy insère cette histoire dans une perspective plus large : une étude sur l'attitude des populations tant protestantes que catholiques, et la permanence depuis cette époque de deux France dans le sud : celle des catholiques qui votent monarchiste, et celle des protestants qui votent républicain, issues toutes les deux de traditions différentes. Il montre aussi que la capacité de résistance à la laïcisation (à la fin du XIX^{e} siècle) fut particulièrement élevée dans le Gard et en Lozère. De nombreuses cartes permettent de comparer des situations différentes dans les départements français.

C'est une étude de sociologie religieuse, plus particulièrement sur les catholiques des Cévennes une majorité attachée aux traditions religieuses et une minorité, plus revancharde dans l'espace protestant.

À consulter à l'université Paul Valéry, Montpellier 3, Laboratoire CRISES

- missions, organisation d'évènements scientifiques : crises.finances@univ-montp3.fr
- communication, site web, affiches : crises.communication@univ-montp3.fr
- documentation, consultation de mémoires : crises.documentation@univ-montp3.fr
- informations, valorisation, demandes spécifiques : crises.information@univ-montp3.fr

Nous avons reçu

Cahiers du Centre de généalogie protestante, n° 136, quatrième trimestre 2016.

- Lacroix, Jean-Claude, « Un village protestant du Gard et son seigneur catholique Saint-Victor de Malcap et les Castillon de Saint-Victor », pp. 198-205. (Du XIII^{e} siècle au XIX^{e} siècle, aucune référence).

Causses et Cévennes, 121^{e} année, n° 4-2016. Au sommaire :

- Wienin, Michel, « Une mission de l'Église réformée de France auprès des néoruraux dans les années 1970 », pp. 460-462.
- Rouvière, Catherine, « Pierre Rabhi : du « retour à la terre » à l'engagement pour une « grande révolution par la bêche », pp.463-466.
- Aufrere, Sydney, H., « Jean-François Edmé Perrot (1790-1867), soldat de l'Empire, archéologue régional et montreur de momies de Nîmes à Bordeaux », pp. 467-469.

- André, Daniel, « Le plateau des Bondons et ses trésors », pp. 470-475.

Causses et Cévennes, n° 1-2017

Sur le le thème de « Exploitation et pollution des sites », (Mines de la Croix-de-Pallières, Mine Cournier et Mine Joseph, secteur d'Alès) ; un article nouveau style sur une « Gendarme au féminin » (Isabelle Jouve) et un plus classique sur la querelle entre André Martel et le Club Cévenol (Daniel André).

De serres en valats, le magazine du Parc national des Cévennes, n° 43, février 2017. Au sommaire, le nouveau conseil d'administration du P. n.C., l'éducation au développement durable et la réhabilitation des terrasses du hameau de la Sablière.

Études Héraultaises, n° 47, 2016.

La revue est consacrée à Jean Nougaret le languedocien (1939-2013), hommages à sa mémoire. Un bel article sur les plafonds peints de l'Hérault.

Fruits oubliés, revue de pomologie vivante, décembre 2016, n° 69. Au sommaire :

- Darnas, Isabelle, « St Germain de Calberte, entre 1291 et 1500, vision fugace des cultures médiévales à travers les textes », pp. 1-3.
- Reyne-Bridgens, Cécile, « La sauvegarde du patrimoine fruitier en Lozère », pp. 4-9.
- Jullian, Jean-François, « La démarche de Jus de pommes des vallées cévenoles et du mont Lozère », pp.10-13.
- Sunt, Christian, « Le châtaignier, arbre paysan pour l'autonomie rurale », pp.14-12. Accompagné de fiches sur quelques variétés de châtaignes.
- Sauvezon, Antoinette, « La châtaigne, un aliment à découvrir ou à redécouvrir », pp. 23-28.
- Garrel, Dominique, « Petite histoire de la vigne en Lozère », pp. 29-36.
- Montaigne (de), Viviane, « Le verger de Ventajols, des variétés locales préservées par le Parc national des Cévennes », pp. 37-38

Généalogie en Cévennes, revue de l'A.C.G.C., n° 113, août 2016

Généalogie en Cévennes, revue de l'A.C.G.C., n° 114, novembre 2016

Huguenotten, 81, Jahrgang nr 1/2017.

La Viste, Voir et connaître le Pays des Vans, n° 40, décembre 2016.

- Vigouroux, Régine, « Grandeur et décadence d'une famille du pays des Vans, les Dalméras de Brès », pp.2-14.
-Boucard, Jean-Claude, « Plédjadou et pluma-dou, outils de pierre d'autrefois », pp. 15-22.
- Charrié, Pierre, « Aspects de la vie matérielle au Pays des Vans, 1700-1730, », pp. 23-28
- Riou, Michel, « Joyeuse et la guerre de 1914-1918 », pp. 29-44.

Morardet, Bernard, « Un commerce aux Vans dans les années 1900 : la maison Violet », pp. 45-55.

- Boissin, Claude, « Incursions dans l'histoire d'une famille de Chambonas », pp. 56-61.

La Viste a un site internet à consulter

https://www.laviste-paysdesvans.fr/

Vous pourrez y trouver les sommaires de tous les numéros de la Viste depuis le début et les actualités, notamment l'annonce des conférences et autres activités.

Patrimoine 30, revue de la Fédération historique et archéologique du Gard, n° 36, décembre 2016. Au sommaire :

- Venobre, Jean-Paul, « Le Martinet, petite histoire d'un village-usine cévenol », pp. 10-22. (nombreuse bibliographie).

Atger Jacques, ***Fraissinet-de-Fourques,*** partie 1 La Préhistoire et la paroisse jusqu'à la création de la commune (1790), texte photocopié par les soins de l'auteur, janvier 2017, sans pagination. Au sommaire : la préhistoire, la paroisse catholique, l'arrivée du protestantisme, la paroisse pendant les guerres de religion et après, l'abolition de l'édit de Nantes, l'agrandissement de l'église, la guerre des camisards, la période du XVIII^{e} siècle. Quelques notices biographiques, et une annexe sur la grotte des fées un refuge pour les villageois. De nombreuses photos.

Atger Jacques, Chambon Philippe, ***Fraissinet-de-Fourques, l'église Saint-Protais-Saint-Gervais,*** sans pagination, avril 2013. Avec de nombreuses photos. Description et historique de l'église.

Académie cévenole, Annales 2015-2016, XXVI, Alès. Au sommaire :

Le Cèpe, par Jean Rondet, Les crues cévenoles par Bernard Vayssade, Matt Bondurand, l'héritage cévenol de l'écrivain américain, Annie Corbier.

Association du Patrimoine gallarguois, Gallargues-le-Montueux, images d'hier et d'aujourd'hui, Les éditions de la Fenestrelle, novembre 2016, Brignon, 211 pages abondamment illustrées, prix 25 € à commander aux Éditions La Fenestrelle.

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 170, avec sommaire).		30,00 €

Familles

HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)		3,00 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet)		12,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)		12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)		5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)		15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)		4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)		4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)		4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)		4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)		6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)		3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)		4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)		3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)		5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)		3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)		15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)		12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole)	Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)		3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)		5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)		4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)		12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle		12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)		6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)		3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)		6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)		9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)		4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition		20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)		3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)		3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)		3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)		5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)		4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)		4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)		3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)		3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)		3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)		3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD		5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)		8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)		10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)		15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)		8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)		15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)		15,00 €
HS 68	Mythes et légendes alésiennes, Alès vu par les écrivains		9,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Juillet - Septembre 2017
N° 190 - 7 €

Le Mas de Bessèges, aux origines de la commune de Bessèges, Le groupe de paléographie de Génolhac

Les fourlaux de Saint-Jean-du-Bruel 1777-1790, Henri Teisserenc

Mémoire de la langue parlée en Cévennes aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, Marie-Lucy Dumas

Pierre Dides, un nouveau catholique assassiné à Meyrueis en 1660, Henri Teisserenc

Sommaire

• **In memoriam, André Claveirole, avec bibliographie,** p. 3

• **Le Mas de Bessèges, aux origines de la commune de Bessèges, Les étudiantes en paléographie de Génolhac,** p. 5

• **Les fourlaux de Saint-Jean-du-Bruel 1777-1790, Henri Teisserenc,** p. 14

• **Mémoire de la langue parlée en Cévennes, à partir des archives familiales, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, Marie-Lucy Dumas,** p. 18

• **Pierre Dides, un nouveau catholique assassiné à Meyrueis en 1660, Henri Teisserenc,** p. 26

Courrier des adhérents : Quelques notes sur l'histoire de Molières (Cavaillac), par Henri Pagès, p. 31

• **À lire à consulter,** p. 32

Photo de couverture : La vallée de Bessèges, vue du Mas de Bessèges, photo M.-L. Dumas

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaire : Marineta Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Frédéric Boyer et Paul Mazière
Chargé des hors-série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, André Claveirole, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Nadine Rouayroux, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique :
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.- Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 - ISSN : 0335-6264
Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 euros ;
Adhésion de soutien : 8 euros
Abonnement sans adhésion : 24 euros
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 euros
Abonnement + adhésion de soutien : 30 euros minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012
PSSTFRPMON
3, Grand Rue - 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier.
L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :
les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Chaussée sur la rivière La Dourbie, photo Henri Teisserenc

Agenda

25 août : Assemblée générale du Lien des Chercheurs Cévenols à St-Jean-du-Bruel (Aveyron), salle du Musée de la Noria, visite du village, déjeuner au restaurant Papillon, après-midi visite de Nant et petite marche jusqu'au sources du Durzon.
Un covoiturage est possible à organiser à partir d'Alès : prendre contact avec Marie-Lucy Dumas par courrier électronique.
27 août : 14ème rencontre des écrivains régionaux à Barjac.
1er octobre : sortie du numéro 191, entièrement consacré à la captivité de soldats cévenols dans des camps allemands pendant la Grande Guerre, un texte de Jean-Bernard Elzière avec une importante iconographie.

In memoriam. André Claveirole

Un ami de longue date nous a quitté. Ami personnel de beaucoup d'entre nous, et surtout un ami du *Lien des Chercheurs Cévenols* pour lequel il s'est investi pendant de nombreuses années.

André Claveirole est entré au comité de rédaction du *Lien* au cours de l'année 1995, année où il conçoit et réalise une enquête auprès des adhérents de *LCC*, enquête qui permettra de faire évoluer notre revue dans sa forme et son contenu. Dès cette année 1995, André seconde Marcel Daudet au secrétariat de *LCC*, et à partir de 1998, le remplace. Marcel Daudet avait alors déjà débuté l'informatisation de la réalisation de ce qui n'était à l'époque qu'un modeste bulletin. Ce sera André, qui grâce à ses compétences professionnelles, en assurera la transformation en une véritable revue. En 1998, la couleur est introduite pour les pages de couverture, et à partir de l'an 2000 une nouvelle maquette et une nouvelle couverture sont adoptées, ainsi qu'une augmentation de la pagination de 24 à 28 pages.

En 1999, il procède à l'ouverture du premier site internet de LCC, nous plaçant largement en avance parmi les sociétés dites savantes. Ce site avait été réalisé bénévolement par la fille d'André, Caroline, que nous associons à cet hommage, étant elle-même décédée bien prématurément en septembre 2015.

Les tâches d'ordre administratif n'empêchaient pas André de poursuivre des recherches actives, en particulier sur la commune de St-Paul-la-Coste où était située la maison de famille de Terre Blanque qu'il aimait tant. Il avait transcris les carnets de Paul Trouvat , arrière-grand-père de son épouse, instituteur à St-Paul-la-Coste à la fin du XIX^{e} siècle, qui avait fait construire la maison de Terre Blanque. Il avait dépouillé et analysé le compoix de St-Paul, ainsi que les registres de délibérations du XVIII^{e} siècle. Ces recherches donnèrent lieu à plusieurs articles dans le Lien, dont en 1998 : « La peste aux portes d'Alès », « Microtoponymes tirés d'un compoix de 1644 » ; en 1999, un grand article sur les délibérations consulaires ; en 2001 : « Un moulin cévenol à travers les siècles », le Plaignol, d'autres articles encore.

Il organisa aussi le grand colloque universitaire qui portait sur les Compoix, premier colloque sur ce sujet qui devait connaitre un grand développement des études. Il en assura la publication des actes. Grâce à lui, c'est la première publication conjointe qu'effectuait le L.C.C. avec l'Université Paul Valéry de Montpellier.

Il assura également, avec Gérard Caillat, la numérisation des anciens numéros du Lien, et leur diffusion en Cdrom. À partir du 2^{e} trimestre 2004, il transmet à Gérard Caillat la fabrication du LCC, et démissionnera de son poste de secrétaire en juin 2007, après avoir assuré cette fonction avec une grande compétence pendant près de douze années. Il participera au comité de rédaction jusqu'en 2011.

Nous adressons à son épouse et à ses deux fils toute notre sympathie, en les assurant que le travail effectué pendant si longtemps avec toujours une extrême affabilité et gentillesse restera longtemps dans notre souvenir.

Articles d'André Claveirole publiés dans le L.C.C.

N° 98 : Transcription du Registre des baptêmes et mariages célébrés au Désert par le pasteur Louis Mazauric de 1776 à 1791 [Saint-Paul-la-Coste et environs].
N° 102 : Dépouillement de l'enquête L.C.C.: ... des "Maisons Neuves".
N° 112 : La peste aux portes d'Alès.
N° 113 : Internet... ou la langue d'Ésope. Inventaire après pillage des métairies d'Alexandre de la Tour (texte recueilli par A. Claveirole). Microtoponymes tirés d'un compoix de 1644.
N° 114 : P. Lafont, M. Wienin, A. Claveirole : Retour sur les microtoponymes.

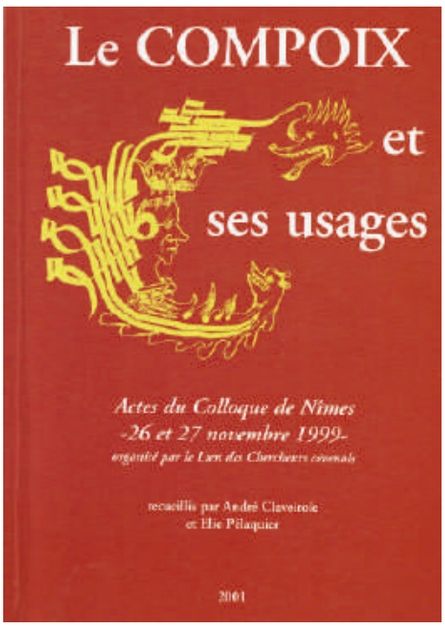

N° 117 : Les délibérations d'une communauté cévenole [1ère partie] R Consuls et «principaux habitants»
N° 120 : De la qualité de la soie cévenole au XVIIIe siècle [texte communiqué par A. Claveirole].
N° 121 : Les délibérations d'une communauté cévenole [2ème partie] L'ordre du jour et le pouvoir de décision.
N° 122 : Localisation de la maison foganhe.
N° 125 : Un moulin cévenol à travers les siècles : le Plaignol.
N° 126 : Richesse et limites de la carte de Cassini.
N° 127 : Jardins rosants, jardins sécants, jardins de choux.
N° 128 : L'adieu aux francs. Unités monétaires et typographie.
N° 129 : En marge du Grand brûlement.
N° 131 : Épisode cévenol.
N° 132 : Les brevettes et leur usage. Des jardins et des sources (d'archives).
N° 133 : S.O.S. volontariat !
N° 134 : Les bulletins du Lien de 1983 à 1994 à nouveau disponibles (enfin !)
N° 135 : Mine à eau [?]
N° 136 : Meunier ! Tu dors ? Des surfaces et des confronts dans les compoix.
N° 137 : Urgences - La mémoire orale en Cévennes. Les esplèches (suite).
N° 138 : Utilisation des appareils photonumériques aux Archives.
N° 139 : Heurs et malheurs d'un instituteur cévenol au XIXe siècle.
N° 144 : Les brevettes de Cassagnas.
N° 146 : Le bétail à Cassagnas en 1556.
N° 147 : La «Grande Recherche ».
N° 155 : Cimetières privés protestants en Cévennes : une continuité identitaire.
N° 158 : En marge des cimetières protestants, LCC N° 155. Proportion garçons/filles : délai entre naissance et baptême.
N° 160 : À propos de la législation sur les chèvres (article de J.-G. Pieters dans L.C.C. n° 159).

Balade de printemps, le 21 mai à Saint-Brès et alentours

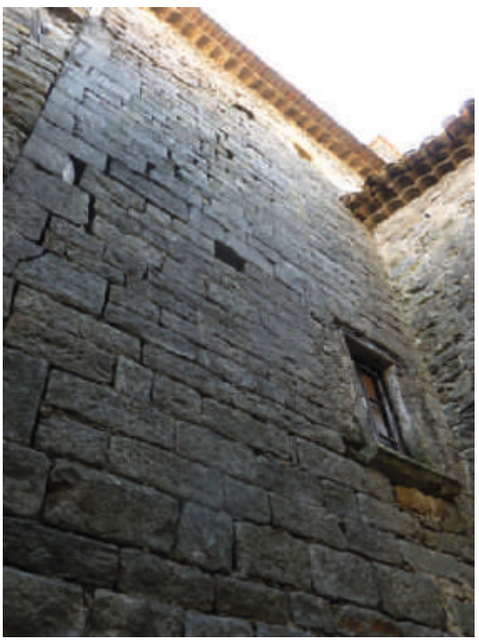

La vieille tour carrée du château des seigneurs d'Anduze domine le village perché de Saint-Brès.

Le four à chaux de Vinsonnet ; une étude de ce four a été effectuée par Jean-Pierre Borrelly.

Le Mas de Bessèges, aux origines de la commune de Bessèges

par Michèle Lemal, Alice Alcalde et Maryse Cheyreyzy, étudiantes en paléographie de Génolhac, et leur professeur Marie-Lucy Dumas.

La commune de Bessèges est née au XIXe siècle (1857). Elle doit sa création aux mines de charbon. Elle s'étend sur les deux rives de la Cèze entre les communes de Peyremale et Robiac-Rochessadoule rive droite, et entre Bordezac et Meyrannes, rive gauche. Ces lieux existent depuis les Xe-XIe siècles, sans doute.

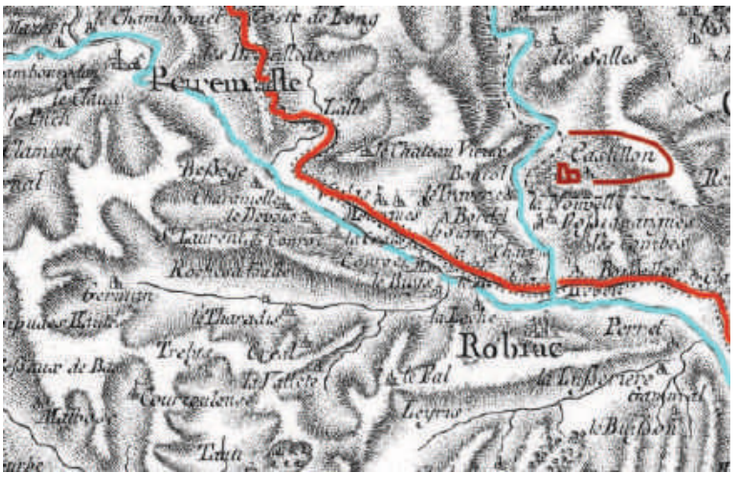

Cependant, le nom de cette commune provient d'un ensemble de maisons qui étaient situées rive droite, au-dessus de la mairie actuelle (quartier de la Cantonnade) appelé dans les textes « le Mas de Bessèges ».

Selon le dictionnaire topographique du Gard de Germer-Durand, ce lieu est mentionné pour la première fois en 1318 dans le cartulaire de Saint-Sauveur-de-la-Font[1] : « *locus de Balzeguis* » et la deuxième fois, un « *Pierre de Besiges* », témoin d'un acte en 1410, à Nîmes[2].

L'étude du terrier des emphytéotes des coseigneurs du mandement de Castilhon[3], en 1718, établi par le notaire Veau de la Nouvelle[4] permet de connaître les habitants et le terroir du Mas de Bessèges et son environnement au XVIIIe siècle. Le Mas de Bessèges se situe dans le « mandement et la communauté de Castilhon » et dans la paroisse de Robiac, à cette époque[5].

Un découpage compliqué dans la vallée de la Cèze, avant la Révolution

1) La paroisse de Robiac, St-Andéol de Robiac

Elle s'étend entre la paroisse de Peyremale au nord, celle de Meyrannes au sud, essentiellement déployée sur la rive droite de la Cèze. Elle englobe les lieux de Gammal, Foussignargues et Rochessadoule. St-Andéol de Robiac est une donation du pape Calixte II (1119-1124) à l'abbaye de Saint-Gilles, où auparavant, un monastère dépendait de l'évêque de Viviers[6].

2) Le mandement seigneurial de Castilhon en 1716

La circonscription seigneuriale de Castilhon comprend au XVIIe siècle les lieux suivants :

- Paroisse de Robiac : 41 reconnaissants[7] pour le mas de Bessèges (forains compris), 10 pour le « lieu de Bessèges », 1 à Conroc, 4 au Buis, 8 au mas Deleuze, 6 au mas de Bordel ou du Solier (avec four commun), 15 au Cros (avec four commun), 2 au mas de la Croix du Soulier, 1 au Travers de Robiac, 2 au Petit Viala,1 au mas des Granges,

1 Abbaye de femmes à Nîmes près de la fontaine de Nîmes. Le cartulaire a disparu.

2 Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome III, p 120, éditions Lacour.

3 Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac, Fonds de Roche, 263, un registre.

4 Dont un descendant sera le premier maire de Bessèges de 1858 à 1864 : M. de Veau, de Robiac. (Liste des maires de Bessèges).

5 Contrairement à ce que prétend un petit ouvrage sur Bessèges (éditions Lacour, auteur Henri Aubenque), ce lieu n'appartenait pas au marquisat de Portes.

6 Et que l'abbé Goiffon retrouve dans la résidence seigneuriale : Goiffon, abbé, *Paroisses de l'archiprêtré d'Alès*, éditions Lacour, p. 394.

7 Reconnaissance féodale aux coseigneurs du mandement, en 1718, Parc national des Cévennes, Centre de documentation et d'archives de Génolhac, Fonds de Roche, 263 (terrier des seigneurs du mandement de Castilhon).

1 mas de Congiral, 3 au mas de la Sauvegarde.

- Paroisse de Peyremale : 2 au mas des Houllèdes, 1 au mas de la Coste de Long, 1 à Trebiaux

- Paroisse de Courry : 18 à Chavagnac, 2 à Sauvas, 7 au mas du Four (avec four commun), 1 mas de Rieubert, 1 à Courry, 1 au mas des Crouzets, 2 à Reboul, 1 à Montagnac, 3 à Banne.

Ils sont au nombre de 116 reconnaissants, ce qui donnerait environ 520 personnes (un tiers environ du total du taillable de Castilhon).

D'autres tenanciers dépendent des seigneurs de Portes, des chanoines de St-Ruf de Valence et d'autres petits seigneurs.

Le mandement de Castilhon recouvre donc les parties nord des paroisses de Robiac, l'ouest de celle de Courry et l'est de celle de Peyremale. Cette disposition de part et d'autre de la Cèze ne recoupe pas des limites paroissiales. Elle est contrôlée par un château, celui de Castilhon qui dominait la Cèze[8] dont il ne reste plus que quelques murs[9].

Carte postale des restes du château de Castilhon, avant 1940.

Par cet exemple, très courant dans les Cévennes, on perçoit que l'organisation seigneuriale du territoire n'épouse pas la logique de l'Église qui est de regrouper autour d'une église paroissiale des hameaux dispersés. Pour autant on ne peut en tirer aucune conclusion sur l'antériorité géographique de la paroisse sur la seigneurie, ni de la seigneurie sur la paroisse.

8 Sophie Asport-Mercier fait l'analyse de l'installation de tours et de forteresses pour contrôler les rivières, les eaux qui servent aux moulins et le passage, d'où les nombreux restes dont la vallée de la Cèze est bordée (conférence de la semaine cévenole à Alès, jeudi 6 octobre 2016).

9 Le dernier pan vient de s'effondrer suite aux pluies de l'automne 2016.

3) La communauté de Castilhon : d'un immense territoire à un quartier oublié

La communauté de Castilhon connaît une histoire particulière qui la fait passer de territoire important à celui de très modeste quartier d'une nouvelle commune, pour disparaître ensuite des mémoires. René Charaix[10] a fait le point de l'évolution de cette situation :

1) après la Révolution, le mandement devient en entier la commune de « Castilhon de Courry ». Courry est suspendu en 1792 suite à l'affaire du camp de Jalès[11], une fusion des deux communes est envisagée.

2) 1808 : les deux communes sont définitivement séparées.

3) Puis Castilhon devient « Castilhon de Gagnières » en 1841, écrit ainsi « Castillon de Ganière ». Le quartier de Gagnières qui n'existait pas auparavant devient une région minière fort peuplée, à cette date, avec huit puits de houille[12].

4) 1857 : la commune de Bessèges est créée à partir d'un morceau de Castilhon de Gagnières et d'une partie de Robiac, le « Mas de Bessèges » est le centre de cette nouvelle commune. La même année est inauguré le chemin de fer Bessèges-Alès pour transporter le charbon.

5) En 1922, le nom de la commune de Gagnières est amputé de celui de Castilhon (pour ne pas confondre avec Castillon-du-Gard ou probablement parce que ce nom ne signifie plus rien) et devient « Gagnières » tout court.

6) Le quartier de Castilhon est rattaché à Foussignargues qui devient commune en 1926,

7) lequel Foussignargues fusionne avec Bessèges en 1972.

Le compoix de Castilhon de 1661[13] donne la liste des terroirs dont les lieux sont éclatés sur diverses communes (Sénéchas, Peyremale, Bessèges, Courry et Castilhon de Gagnières) ; les lieux sont placés sur la Cèze et trois de ses affluents : l'Homol et le Luech rive droite et la Ganière rive gauche ! Cette incroyable répartition géographique comprend 337 foyers fiscaux en 1661, soit environ 1 500 habitants.

10 Charaix, René, « La Ganière et Gagnières », *La Viste*, n°27 juin 2010, p. 16-19.

11 Il s'agit d'un rassemblement de gardes nationaux « monarchistes » où intervient le comte de Saillans, chef d'une armée royale.

12 Une bande dessinée *Les gueules noires en Cévennes* » dessine les puits de mine à Gagnières, suivant une rigoureuse recherche iconographique, Cyrille Le Faou, éditions de la rue Sombre, 2015.

13 Voir le site de Charaix : http://www.charaix.com/Culture/Compoix_1661/CompoixMandement.html . Un fort beau livre de 8 kilos qu'il détaille dans son site, archives municipales de Gagnières.

Les terroirs :

- Castilhon, Reboul, Les Combes et le Mas del Ranc sive Revety, Foussignargues, Bonniol
- Chavagnac, Le Four, La Teaulière sive Laulaguet, Le Frigoulet et la Gadilhe, les Salles depuis les Bouziges et la Rivière jusqu'aux Plaines, les Granges
- Le travers de Robiac : le Molinas, Charves, La Marchande, La Sauvegarde, Le Sollier, Le Mas de la Croix du Solhier, le Mas du Cros, le Mas del Boisson, le Claux Domergue, le Petit Viallat, le Mas de l'Elze
- le Mas del Gas des Bouys, la Teissarye, La Leche, Pujol, inférieur et supérieur, La Croix
- Clairac, Lusserière, Leyris sive del Robiac, Leyris, Lou Fal, Boissières, Saint Florans
- Bessèges, Peyremale
- Tarabias, mas supérieur, mas inférieur, Charrenove, Chamboredon

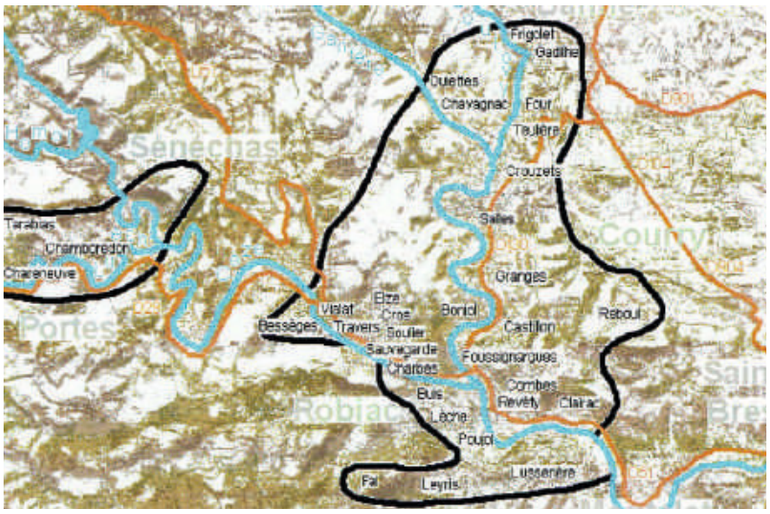

Le mandement de Castlhon, carte établie par René Charaix, publiée dans La Viste n° 27, juin 2010.

La seigneurie de Castilhon contrôle les confluents et les ruisseaux à orpaillage

Des lieux cités plus haut et de la carte établie par René Charaix, on constate que la seigneurie de Castilhon est installée :

- au confluent de la Doulouvy avec la Ganière, depuis Frigolet aux Crouzets,
- au confluent de la Ganière avec la Cèze, des Crouzets à Foussignargues,
- sur un bon morceau de la Ganière et de la Cèze depuis Bessèges à Clayrac
- et sur le confluent du Luech à la Cèze depuis Tarabias à Chamboredon.

Ces ruisseaux, particulièrement la Ganière et la Cèze, sont connus pour la découverte de pépites d'or. L'orpaillage a toujours existé sur ces rives, et a fait l'objet d'une enquête en 1752 par l'abbé de Gua de Malves[14] qui remonte la Cèze et la Ganière à la recherche de « paillots » (paillettes). Sa quête du filon d'or est infructueuse. L'orpaillage se poursuit. Dans les années 1980, a été déposé un permis d'explorer toute cette région en vue de trouver cet or. La levée de boucliers des communes a annulé ce permis[15].

Ces eaux animent en outre, de nombreux moulins banaux, dont il reste bien peu d'exemplaires sur le trajet de la Cèze, emportés qu'ils furent par les inondations spectaculaires de cette rivière, jusqu'à la construction du barrage d'écrêtement des crues de Sénéchas.

En 1716, les coseigneurs, à égalité de droits, sont Antoine de Castilhon[16], baron de St-Victor et le comte Pierre Scipion Beauvoir du Roure représenté par noble Rodier d'Elpuech[17], d'Anduze. Le comte du Roure fréquente la Cour à Versailles, il est rarement présent sur ses terres. Les redevances sont exprimées en « mesure de Castilhon[18] ».

Les premières reconnaissances d'emphytéotes recensées par le notaire, remontent à 1332. À cette date, elles sont passées à Raimon de Guilafred et Bernard Jourdan, puis en 1435 à Sybille de Guilafred et à Pierre II de Bane[19], en 1448 (7 mars) avec Guillaume Beauvoir du Roure et Pierre III de Bane et en 1493 (30 mai) à Guillaume de Beauvoir et Jean de Bane.

Avant le XIII[e] siècle, les coseigneurs de Castilhon reconnaissent comme seigneur supérieur la famille des Bermond d'Anduze, poursuivie dans la famille des Budos de Portes.

Selon Christian Tardieu, le mandement seigneurial de Castilhon est à l'origine possession de deux familles les Castilhon et les Guilafred.

14 Arch. dép. Hérault, C 5657 rapport de l'abbé Gua de Malves, et C 5671, mémoire sur les paillots.

15 *Vers 1985, Pierre Nicolini, et Michel Quint, sur la foi d'une théorie personnelle, pensent trouver de l'or dans la vallée de la Gagnière, près de la ferme d'Abeau. Ils obtiennent un P.E.R. (permis exclusif de recherche) qui n'aboutira pas à une exploitation. Aujourd'hui ils ont refait une demande de P.E.R. malgré l'opposition de l'opinion publique qui craint que la forêt de pin de Salzmann ne soit de nouveau menacée par les travaux.* Revue *Etamine*, fév. 1998.

16 Cet homme est décédé vers 1683, son héritier porte les prénoms de François Olivier (1681-1726).

17 Son descendant ou son cousin, Antoine Rodier de Labruguière a laissé un récit de voyage *D'Anduze à Amsterdam*, 1770-1771, Nîmes, 1900, consultable sur Gallica Bnf.

18 Voir tableau en annexe.

19 Les seigneurs de Banne écrivent leur nom avec un seul n : Bane.

1) Les Castilhon

Deux frères, Pierre et Guillaume sont coseigneurs en 1263. La délimitation géographique des droits de justice entre les seigneurs de Castilhon et les abbés de Bonnevaux, seigneurs justiciers de Courry, alors, fait l'objet d'un accord en 1276[20].

Leur part de coseigneurie passe par mariage dans les mains des Bane, vers 1380.

2) Les Bane

Les Bane : une frérèche[21] ancienne possède le château de Banne et octroie de nombreuses donations à l'ordre des Templiers de Jalès en 1181 : Arnaud, Bernard, Guigon et Astorg accordent une partie des dîmes, donation poursuivie par Uc de Bane, puis par l'évêque de Viviers qui finit par octroyer l'église de Banne aux Templiers de Jalès.

Arnaud de Bane, damoiseau et coseigneur d'Avéjan épouse Ferrande de Castilhon seigneuresse de la moitié de la seigneurie de Castilhon. En 1386, elle rend hommage au seigneur de Portes Thibaud de Budos[22] ; les Bane deviennent ainsi coseigneurs de Castilhon.

Vers 1540, ils cèdent leur part à la famille St-Victor qui, se targuant de l'ascendance par les Bane, reprend le titre de « Castilhon ».

3) Les Guilafred

Les Guilafred[23] coseigneurs de Saint-Brès, font partie des seigneurs importants de la région au début du XIVe siècle, puisqu'en 1302 Aimeric de Guilafred est convoqué par le sénéchal avec le seigneur Pelet d'Alès, le seigneur de Randon, Pierre de Bane, Bérard de Montalet et le vicomte de Polignac à une assise sur les donations « clandestines et frauduleuses »[24], avec divers juges et les consuls d'Alès.

La branche des Guilafred s'éteint avec Sibylle de Guilafred, coseigneuresse de Castilhon, femme de Guiraud des Gardies. Leur fille Antoinette de Gardies épouse Guillaume de Beauvoir du Roure (déjà coseigneur de Banne) en 1426. Par ce mariage les Beauvoir du Roure deviennent coseigneurs du mandement de Castilhon.

4) Les Jourdan ou Jordan

Un Bernard Jourdan est seigneur de Montalet (près de St-Ambroix) et passe reconnaissance aux successeurs des Anduze en 1434[25], pour cette coseigneurie. Aucune indication sur cette famille.

Le mas de Bessèges et le lieu de Bessèges

1) À l'origine, une pagésie servile

Diverses indications dans les reconnaissances laissent présager que les lieux appelés « mas » ont été des « pagésies », c'est à dire un regroupement de serfs sur un terroir qui, une fois libérés de la servitude[26], sont restés sur les terres en passant contrat collectif de cens avec leur seigneur. Ces « mas » témoignent d'une conception de l'occupation et de la mise en valeur du territoire par les seigneurs qui y procédèrent[27].

La première indication et la plus évidente, est celle d'une censive collective, devenue ensuite individuelle au XVe siècle. Pour la pagésie du « mas de Bessèges » la censive collective de ceux qui possèdent une maison (et les terres autour) est de 3 livres, 4 sols, 4 cestiers 4 jonchées d'avoine, 4 cestiers de seigle et 4 gélines, partagée entre les « contenanciers ».

Pour certains, une portion individuelle est précisée : 1 boisseau 1 quart et 1/8 de seigle, 1/8 de géline (poule), 1 sol 2 deniers. Pour ces portionnaires, la date de la reconnaissance féodale est différente (1493) et serait donc l'indication de la volonté d'emphytéotes d'individualiser leur redevance. Toutes ces censives sont à payer à la Saint Michel. On constate tout de suite que la châtaigneraie n'existe pas, ou à peine, lors de la rédaction des premières redevances, puisqu'aucune redevance ne parle de châtaignes.

En 1716, Pierre Villard peigneur de chanvre du Mas de la Leche à Robiac possède une part d'une très grande châtaigneraie avec 31 autres « contenanciers » du mas de Bessèges, il paye la totalité de la censive décrite ci-dessus, mais sa part propre se monte à 1/32.

---

20 Vidal, Auguste, « Le prieuré de Bonnevaux, ses fiefs, la noblesse de la région (XIIe-XVIIIe siècles) », *Annales du Midi*, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 41, N°163-164, 1929. pp. 113-167 ; à consulter sur Persee.fr.

21 Frérèche : un ensemble de frères et de sœurs propriétaires ou seigneurs collectivement.

22 *Chartrier de Portes, inventaire,* Hors série du Lien des Chercheurs cévenols, n° 3, folio 167.

23 On peut soupçonner, grâce à leur patronyme, leur origine germanique, wisigothe ou franque : de *will* : volonté et *fried* : paix = Will(a)fried, donc !

24 Vaissette, Vic, *Preuves de l'Histoire du Languedoc*, Tome 6, p. 651, édition Privat, Toulouse.

25 *Chartrier de Portes*, Hors série du Lien des chercheurs cévenols, inventaire, folio n° 186.

26 En principe la libération des serfs date de la fin du XIIIe siècle, 1262 très exactement pour les serfs de Guigon Meschin et du seigneur Bermond d'Anduze, dans la haute vallée de la Cèze, de Villefort à Ponteils, et des mêmes dans la vallée de Malarce et Thines (Ardèche). Son application a pris quelque temps à devenir effective.

27 D'autres exemples sont connus : créations seigneuriales des villages de Portes, Génolhac et Villefort par la famille d'Anduze, fin XIe et début XIIe siècle.

La deuxième indication de l'origine servile des mas, est le fait que leurs tenanciers sont « *tailhables au cinq cas : quand le seigneur part en mer, le second s'il achaptait une terre ou des rentes et que le prix se monte à 15 livres ou plus, s'il mettait fils ou filles ou sœur dans les ordres, le quatrième s'ils les mariait et que leur constitution se monte à 20 livres ou plus, cinquièmement s'il faisait des chevaliers* ». « *Si les 5 cas n'ont pas lieu, les tenanciers payent 4 livres en plus* ». Ce qui implique systématiquement le paiement de cette taxe des cinq cas, jusqu'à la Révolution. Le tailhable à 5 cas se retrouve chez quelques seigneurs de la région, pour certaines terres seulement, par exemple le seigneur de Brésis a des tailhables à 5 cas dans le hameau de Brin (commune de Concoules, Gard). Il n'y pas mention de jours de « corvées », qui ont sans doute disparu au cours des siècles, remplacés par une augmentation de censes.

La troisième indication est la prestation de serment, telle qu'elle est formulée, recopiée des reconnaissances les plus anciennes :

« *… autre reconnaissance faite par Jean et Pons Vacher, frères, Jean de Treilhe et Gournet des Plans dud mas de Bessèges à noble Guigon de Beauvoir seigneur du Roure et à noble Pierre de Bane aussi coseigneur dud Castilhon, le septième mars mil quatre cent quarante huit reçue par Jean Serurier notaire et à lad reconnaissance fait hommage genoux à terre tête découverte, mains jointes mises dans celles du Sr Delpuech en lad qualité et prêté le serment de fidélité aux promesses d'être bon et fidèle emphytéote susdite pièce meilhorer non détériorer, ni mestre en mains prohibées de droit la montrer à l'oeil et faire semblable reconnaissance quand en sera requis à peine de commis…* »[28].

Tous ceux qui prêtent serment le font à genoux, tête découverte et les mains dans les mains du seigneur ou de son représentant et « s'engagent à la fidélité », acte que l'on ne peut exiger que d'hommes totalement liés au seigneur par un contrat personnel et qui sont, avant le XIIe siècle, soit des serfs, soit des hommes libres sur des terres données en fief par le seigneur. Les hommes libres doivent porter leurs lances pour défendre leur seigneur à son appel aux armes. Ici, pour le mas de Bessèges, aucune mention d'une quelconque « monstre d'armes » à laquelle les emphytéotes du Mas de Bessèges auraient dû procéder, il s'agit donc bien de serfs, à l'origine. Ils s'engagent en outre à ne pas vendre quelque pièce de terre à l'Église ou à un autre seigneur, faute de quoi elle sera confisquée (la commise) par le seigneur pour l'attribuer à un autre[29].

Précisions sur le mot « mas » : il vient par abus de langage du mot « mansus », le manse d'un seigneur, parties de terre données à exploitation à des serfs et sur lequel le seigneur a des droits directs. Le titre original du Mas de Bessèges est donc « mansus de Balzeguis » : un regroupement de maisons, encastrées les unes dans les autres tels le Mas du Four, le Mas de Bordel ou du Soulier, le Mas de l'Euze ou de l'Elze (Deleuze) où habitent de nombreux habitants. Certains « mas » sont en outre pourvus d'un four commun qui est inclus dans la reconnaissance (droit de ban pour cuire son pain) et dont les habitants s'acquittent en commun, c'est le cas aux Mas du Four, Mas du Solier ou de Bordel, Mas de Chavagnac. En revanche, les emphytéotes du Mas de Bessèges ont acquis le droit de cuire leur pain chez eux, à une date inconnue, vraisemblablement au XVIe siècle.

Plus tard, une grosse ferme, avec un seul propriétaire, ou deux, prend aussi le nom de « mas » tel ceux de La Sauvegarde, des Granges… il ne s'agit pas de « pagésies » mais d'installations plus récentes (à partir du XVe siècle). En 1716, le Mas de la Sauvegarde, au lieu de Conroc, est la propriété de Demoiselle Claudine Veau, veuve du sieur Jean Platon qui a acheté ce mas au sieur Louis Dupré, procureur de la sénéchaussée de Nîmes. Ce mas, ou métairie, contient en outre un moulin à blé avec béal (prise d'eau) et capresclaux (barrage sur la rivière pour détourner l'eau vers le béal).

2) Le Mas de Bessèges et « le lieu de Bessèges » de 1448 à 1750

Puisque nous ne pouvons remonter plus loin dans le passé, nous constatons qu'en 1448, 4 familles sont répertoriées dans les redevances, il s'agit de Jean et Pons Vachers, frères, Jean de Treilhes et Gournet des Plans. Le notaire est Jean Serurier.

En 1493, 7 familles :

28 Terrier de 1718.

29 Hélas Jean-Claude, *Gap-Francès, une commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en Gévaudan*, Gens et terroirs des hautes Cévennes, 2017, chapitre V : « Cette prestation d'hommage donnait lieu à un véritable rituel ; la formule qui en rend compte est immuablement la même tout au long du terrier ; il est dit que le confessant : « *homatgium fecit et fidelitatem promisit manibus junctis et genibus flexis, pollices ipsius domini procuratoris osculando* ». Ainsi, hommage et promesse de fidélité étaient inclus dans le même geste, celui de s'agenouiller, de joindre les mains et d'embrasser les pouces du seigneur. Le tenancier prononçait-il alors des paroles ? Les textes n'en disent rien. Pourtant, comme la promesse de fidélité ne semble pas avoir été renforcée par le traditionnel serment, il faut croire que le geste rituel que je viens de décrire s'accompagnait d'une formule qui engageait aussi solennellement "l'homme" que ne l'eût fait le serment ».

- 3 successeurs : Pierre et Jean Vacher père et fils, Jean Vacher cousin, fils d'Antoine et Guillaume des Plans,
- 4 nouveaux ayant probablement acheté la propriété de Jean de Treilhes : Jean Jaussal, Jean Deler fils de Jean, Jean Dumazer et Simon Domergue.

Le compoix de 1661 donne une liste de 30 personnes[30] possédant des biens à « Bessèges ». Sur le catalogue des noms il ne reste plus, en 1716, que ceux des familles André, Domergue, Joyeux, Martin, Nicolas, Polge, Quinsac, Rivière et les descendants des Vacher du XVe siècle. Ces mutations patronymiques affectent toute cette région, particulièrement pendant la petite période glaciaire de 1660 à 1710 : des hommes venus du Gévaudan ou d'autres régions très appauvries et affamées par les mauvaises récoltes, marient des filles héritières. La volatilité des patronymes s'en ressent.

Carte postale des années 1910, montrant le Mas de Bessèges à mi-pente, à gauche les forges.

3) Les habitants du Mas de Bessèges en 1716 et les capitations en 1721

1716, les reconnaissants aux coseigneurs	***1721, les capités[1]***
Antoine et Jean Bertrand, tisserands de toile, possèdent une maison	Simon de la Fabrègue 6 L Antoine Bertrand, travailleur, 5 L
Etienne Laval et Jeanne Noguier, tisserand de toile, une maison	Etienne Laval, travailleur, 1L
Jean Dugas et son petit- fils, Jacques Rivière, cardeurs, deux maisons	Jean Rivière, travailleur, 2 L 10 s
Daniel Barthélémy, une maison	Daniel Barthélémy, travailleur, 1 L 15 s
Jean Martin, tisserand, une maison	
Maurice André, une maison	Gilles André, travailleur, 1 L 5 s
Jacques Bouisset, travailleur de la terre	Claude Bouisset, travailleur, 15 sols
Pierre Nicolas, ménager, une maison	Pierre Nicolas, travailleur, 3 L
Jacques et Nicolas Jean, père et fils, ménagers, deux maisons	Jacques Nicolas, ménager, 8 L
André Castanier et son épouse, deux maisons, dont l'une au nom de l'épouse	André Chastagnier, travailleur, 1 L
Maurice Bertrand, maçon, une maison	Maurice Bertrand, travailleur , 2 L
Simone Martin, veuve, une maison	
Jean Nicolas, travailleur de la terre, une maison	
Jean Maurin, travailleur de la terre	
Jean Domergue, travailleur de la terre, une maison	Jean Domergue, pensionnaire de demoiselle de St Aunès, travailleur 1 L Jean Domergue, travailleur, 15 sols
Baptiste Polge, une maison	Baptiste Polge, travailleur, 15 sols
Jean Polge, deux maisons	Jean Polge, travailleur, 1 L 10 s
Jacques de Quinsac, deux maisons	Les hoirs de Jacques de Quinsac, 1 L
Jacques Joyeux	Jacques Joyeux, travailleur, 1 L
	Jean Baeth
	Le rentier de Monsieur de Robiac du Martinet, travailleur 1 L 5 s
	Le rentier de Pierre Villar du Travers, travailleur, néant
	Louis Veau, travailleur, 1 L
	Louis Berger de Foussignargues, 10 s

1 Arch. dép. Gard, C 1448

4) Les forains de 1716, propriétaires qui n'habitent pas le Mas de Bessèges,

de la paroisse de Robiac

Pierre Villard, peigneur de chanvre, du mas de la Lèche

Antoine Cerisier, ménager, du mas Deleuze (de l'Elze ou de l'Eulze)

Jacques Sugier, ménager, du mas Deleuze

Jean Domergue, de Rochessadoule

Louis Roux, travailleur de la terre, mas du Gas, au Buis

de la paroisse de Peyremale

Pierre et Jacques Dugas, ménagers,

Jacques Gilles,

Jean Thomas, cordonnier, des Droulhèdes

de la paroisse de Courry

Balthazar Rédarès, ménager, de Courry ; une propriété au mas de Bessèges, qu'il tient de son épouse, Suzanne de Malbosc,

de la paroisse de Portes

Jacques Tribes,

de la paroisse de Sénéchas

Jean Nadal.

5) Nature des propriétés

Trois catégories de métiers :

- des agriculteurs un peu aisés les ménagers,
- des travailleurs de terre : hommes qui possèdent peu de terres et sont obligés de s'employer chez les autres,
- des paysans artisans de l'industrie lainière, cardeurs et tisserands, un deuxième métier en plus d'agriculteur, c'est une constante.

La catégorie reflète le statut social des propriétaires :

- par exemple les quatre travailleurs de la terre de la liste des habitants - mais ils sont peut-être possédants par ailleurs - ont de petites propriétés, non diversifiées : Jacques Bouisset, une vigne, un castanet, des bois, Jean Nicolas, une terre attenant à sa maison, un castanet, Jean Maurin, deux castanets, une terre, Jean Domergue, une terre attenant à la maison, une vigne, trois castanets.
- Les plus riches possèdent en outre des jardins, des prés, des vignes, des plantations d'arbres fruitiers, des chénevières. Jean Polge par exemple possède une maison, terre et fruitier, un chastanet à côté du terroir de Vernhas, un jardin à la font Dumas, un castanet et une vigne à l'Arbousset, un autre au Coutelier, un autre au Fraix, une partie de castanet à la Devèze ; puis une maison et trois pièces qu'il tient de Pierre Barefort, marchand tuilier : maison, pré, terre et chastanet, plus un coin de terre, une chènevière et un castanet au Pradalet. Ces propriétaires vivent donc du revenu de leurs terres, certains ont des ouvriers agricoles, dont nous avons la liste ci-dessus ; il est probable que Jacques Bouisset et Jean Maurin sont logés par leur patron.
- Pour les propriétés de moyenne ampleur, les revenus ne sont pas suffisants. Les quelques indications de métier dont on dispose, des tisserands, un cardeur, un maçon rappellent que le paysan est aussi un artisan, qu'il transforme lui-même sa production ou qu'il exerce un autre métier, à la mauvaise saison.

6) Le terroir du Mas de Bessèges

Le terroir du Mas de Bessèges est très bien circonscrit et on en trouve encore les traces dans le cadastre napoléonien, il était la pointe extrême de la communauté de Castilhon à l'est et sur la rive droite de la Cèze. Il est délimité :

- au nord et à l'est par la rivière de Cèze
- au sud par le sommet du Ranc qui le sépare de la commune de Robiac
- à l'ouest par le valat de Plo qui est la limite avec la paroisse de Peyremale.

Au premier plan, les pentes du petit mont, le valat de Vinsadoule ou des forges et le Ranc qui ferme le territoire. Photo M-L. Dumas

Il est composé de deux parties séparées par le valat de Vinsadoule ou de la Forge : la première, un petit mont culminant à 363 m, actuellement couvert de chênes verts, de lauriers et de pins qui ont remplacé les châtaigneraies ; la seconde, les cultures et les pentes du Ronc rouge depuis le col de Malpertus jusqu'à la Cèze. Celle-ci sont garnies de terres de pâtures entre 300 et 400 m, puis de châtaigneraies et d'elzières (chênes verts) et de jardins en bordure de la Cèze.

Le petit mont offre un étagement des cultures qui permettait de fournir tout ce dont avaient besoin les habitants :

- des gravières et des pierres dans le lit de la Cèze, pour construire les maisons dont les murs conjuguent galets de la Cèze, schiste des hauteurs et grès ;
- des prairies, des terres labourables, des jardins près de la rivière, souvent inondés et dont il fallait reconstruire les murettes protectrices (lieu actuel : La Plaine) ; et des canabières.
- des vignes, des fruitiers, du seigle sur les terrasses encadrant les maisons du mas (lieux actuels : Le Mas, Les Traverses, Les Grottes, La Cantonnade) ;
- des châtaigneraies, puis des pâturages en hauteur (lieux actuels : Le Plo, La Grange).

La route de Peyremale à Bessèges suit le méandre, à bonne distance, pour éviter la destruction en cas d'inondation. Un chemin prend son origine sur cette route et monte vers le mas (actuel GR 44 b). Cependant sur la carte Cassini, 60 ans plus tôt, la seule route indiquée est celle de la voie de Cèze (Villefort à Saint-Ambroix) qui suit la rive gauche. Un lacis de chemins piétonniers reliait le mas de Bessèges à tous les autres lieux, la traversée de la Cèze était impossible au printemps et en automne avec les fortes pluies. Toutefois, des « gas », gués, sont mentionnés : au nord le « gas mejo », au sud, le « gas de Buis ».

Au début du XIX[e] siècle, le terroir du « mas de Bessèges » renferme déjà plusieurs îlots de population :

- en bordure de la Cèze : le Martinet, c'est-à-dire un moulin à eau qui actionne le marteau (martinet) d'une forge,
- sur les hauteurs, à 291 m, le Mas lui même, la Cantonnade, les Crottes.

Le bâti

Le Mas de Bessèges est un ensemble de maisons s'appuyant les unes sur les autres. Un habitat regroupé typique des Cévennes où l'on épargne la terre cultivable en resserrant les maisons, dont les assises sont les rochers. Trois calades très pentues et deux transversales permettent d'accéder aux maisons et relient le Mas aux chemins des bords de la Cèze. Malgré l'état de ruine d'un certain nombre, on peut dénombrer la trentaine de maisons dont parle le terrier de 1716. Certaines maisons sont particulièrement bien construites avec un porche d'entrée. L'état d'érosion des grès d'encadrement des fenêtres indique leur ancienneté. L'accès à l'eau est fourni par des sources ou valats descendant du sommet du petit mont[31] ; les habitations situées plus bas (au niveau de l'école de la Cantonnade) atteignent l'eau de la Cèze par des puits profonds.

Une des calades du Mas, photo M.-L. Dumas

La répartition des cultures sur le territoire

Le terrier énumère les parcelles, leur contenu et leur nom :

Hermes (pâturages) et bois : Garenje, hermes des Moulens, Croix de Malpertuis, la Font de Tribes, La Salette, La Plane de l'Homme mort. Ce sont les sommets.

Châtaigneraies : Le Pradalet, Les Baux ou Latufet, la Tourounelle ou Tourouzèle, le Fraix, le Closelet, Gras méjean, le Champ, le Travers, la Devèze ou la Moulenchière, Les plantiers ou l'Issartas, L'Espet, Les Pradelles, Del Verjas, La Parran, Les Granges, Le Touschas, Aurens, Las Deynières, Le Coutelier, Le terroir du Vernhas, Le Jinestas, Le Gas Mejo, terroir des Ribes, Moulens. La châtaigneraie a gagné des terres autrefois incultes (Jinestas = les genêts) ou plantées en vigne (Les Plantiers) ou encore en foin (Les Granges). La prédominance de la châtaigneraie est tout-à-fait évidente en 1716.

31 Un ancien réservoir construit au XIX[e] siècle existe toujours.

Vignes : Larbousset ou Le Salès ou le Terral, Les Plantiers, Les Espesses, Les Champarasses, Le Champ, Moulens.

Jardins : La Fonte, Le Pradalet, La Font du Mas, Champarasse ou La Boudène. Les jardins sont situés auprès de la rivière et en bordure des valats (petits ruisseaux).

Chènevières : Le Pradalet, Le Touschas.

Prés : Champarasses, Le Closet, La Sentinelle ou l'essart des Jonquets, L'Espesses, l'Arbousset, Le Champ.

Conclusion

Après la Révolution, le Mas de Bessèges est inclus dans la commune de Robiac. Le bouleversement de ce secteur provient de l'exploitation minière (charbon et fer) qui a profondément modifié l'organisation géographique du terroir. Sur la rive gauche dès 1828, une compagnie y exploite le fer (concession du Travers et de la Côte de Long : puits Terret 1850) et rencontre aussi des filons de houille (mine de Lalle = puits St-Henry et puits Ste Hortense). La compagnie houillère de Robiac et Meyrannes ouvre des puits sur la rive droite de la Cèze (puits Robiac et puits Grangier en 1860).

L'urbanisation se répand sur la rive gauche : le quartier de Lalle et de la Côte de Long et le premier faubourg descendant vers St-Ambroix, dont l'église est le point de jonction, et sur la rive droite le deuxième faubourg, en remontant vers Peyremale où est construite la mairie.

En une soixantaine d'années (1800 à 1857) nous sommes passés brutalement d'un peuplement de hameau regroupé à mi- pente, de direction sud-est, à la formation d'un village-rue en deux parties étirées de part et d'autre de la Cèze depuis la limite avec Peyremale jusqu'à la limite avec Foussignargues. Seule la rive droite a été endiguée avec la création de la fonderie et de la verrerie. C'est la grande crue de 1958 qui obligea à l'endiguement de la berge gauche. La paysannerie omniprésente a disparu, quelques exploitations aux marges dont il ne reste plus rien de nos jours.

Depuis les années 1960, la fermeture des puits, celle de la fonderie et enfin l'usine des tubes ont fait de cette vallée une zone sinistrée où les grandes carcasses des bâtiments industriels occupent toujours l'espace.

Annexes

Les habitants payant la capitation en 1750[32] :

Jean Nicolas fils à feu à Jacques = 9 L
Pierre Nicolas dit Piarot, travailleur, 7 L 5 s
Jean Dugas, 5 L
Gilles André, travailleur, 4 L 15 sols
Claude Bonnet, travailleur = 3 L 5 s
Jean Quinsac = 2 L 15 s
Jean Polge travailleur = 2 L 5 sols
Maurice Bertrand, travailleur, 2 L 5 s
Louis Conord = 1 L 15 s
Jean Salles, travailleur, 1 L 15 s
Polge le Cadet, rentier de Nicolas, travailleur = 1 L 5 s
Jean Thomas dit Caffe, travailleur = 1 L 5 s
Barthélémy le plus jeune, travailleur = 1 L 10 s
Jean Martin, travailleur = 1 L 10 s
Habran Laval = 1 L
Baptiste Polge = 1 L
Jean Bargeton, travailleur = 1 L
17 capités soit environ 68 à 78 habitants.

Sources :

Arch. dép. Gard, E 1311, famille Castilhon de St-Victor
Arch. dép. Gard, capitations C 1448, 1721, C 1561, 1751.
Arch. dép. Gard, C 1646 : compoix de 1768 Castilhon de Courry.
Cadastre « napoléonien », feuilles de Robiac et de Bessèges.
Parc national des Cévennes, Centre de documentation et d'archives de Génolhac, Fonds de Roche, 263 (terrier des seigneurs du mandement de Castilhon).

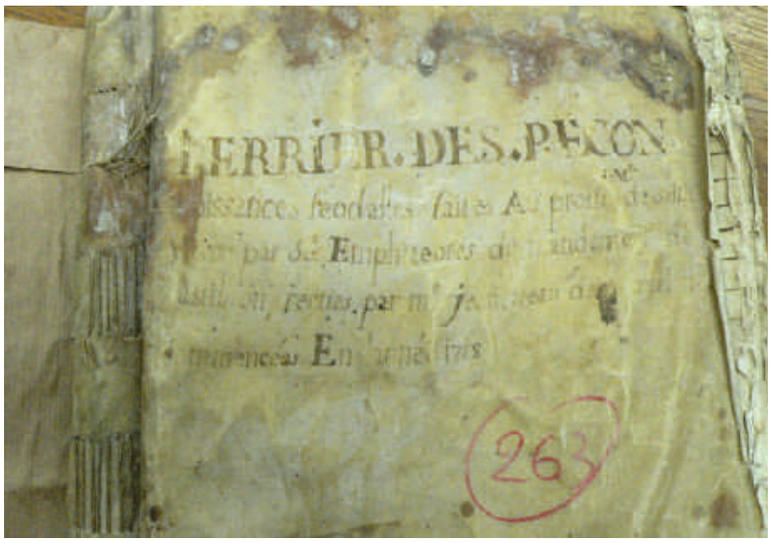

32 Arch. dép. Gard, C 1531, capitations de la communauté de Castilhon.

Bibliographie

Charaix René, « Le compoix du mandement de Courry (1661) », *La Viste*, n° 25, juin 2009, p.1-19.

Charaix, René, « La Ganière et Gagnières », *La Viste*, n° 27, juin 2010, p. 16-19.

Chassin du Guerny, Yves, et Thomas, André, notice sur les « Castilhon », *L.C.C.* n° 18, 1977.

Collectif, *En Cévennes, Robiac-Rochessadoule, une vie de travail*, tome 2, Association pour la culture et l'information à Robiac-Rochessasoule, 2000.

Tardieu, Christian, *Banne, les seigneurs*, préface de Jacques Schnetzler, Edition Cévennes Magazine, 2000.

Tardieu Christian, « À propos de Castilhon et de ses seigneurs », *La Viste*, n° 26, décembre 2009, p. 16-22.

Les fourlaux de Saint-Jean-du-Bruel 1777-1790

par Henri Teisserenc

Définitions

1 - *Fourlaux :* Frédéric Mistral, in *Lou Tresor dou Felibrige* donne la définition suivante de l'article *fourlèu* : (… *latin forum legale*). *Prix légal des denrées, taxe officielle, mercuriale, registre des mercuriales*.

Les *fourlaux* sont donc des mercuriales formant assiette fiscale pour déterminer le montant des taxes à appliquer sur les denrées destinées à la consommation humaine, en l'occurrence les céréales, auxquelles on adjoint les châtaignes, fruits de « l'arbre à pain ».

2 - Conseigle : définition donnée par Littré : semis mélangé de seigle et de froment, ou de seigle et d'avoine ; en l'occurrence c'est la première définition qui s'impose.

3 - *Palmoule* : définition donnée par Littré : espèce d'orge à deux rangs de grains. Dite aussi *paumelle*.

Méthode de calcul de ces fourlaux

Une première remarque d'ordre général s'impose portant sur la méthode qui amène à déterminer le montant de l'assiette fiscale. Les deux années des prix les plus élevés et les deux années des prix les plus bas sont exclues du calcul des moyennes de prix ; cela, pour éviter que les années marquées par des évènements exceptionnels n'infléchissent trop la tendance générale ; l'on cherche donc à lisser la tendance. L'on élimine ainsi les effets excessifs sur les prix, de phénomènes climatiques d'ampleur exceptionnelle tels que fortes gelées tardives, périodes longues de grande sècheresse, inondations ou, au contraire, conditions météorologiques exceptionnellement favorables.

Une deuxième remarque a trait à la différence de méthode de mesure entre Saint-Jean-du-Bruel et sa voisine Nant ; le tableau exprime cette différence pour ensuite unifier les deux mesures sur la méthode adoptée par Nant. Que voilà une différence de plus entre les deux bourgades, distantes de quelques kilomètres seulement, à ajouter à une liste déjà longue : Nant en pays calcaire et St-Jean en pays de schistes sous dômes de granit, Nant la catholique et St-Jean la protestante, etc. !

Analyse des mesures constatées

La série de 1777-1790 relative à Saint-Jean-du-Bruel présente l'intérêt de porter sur quatorze des toutes dernières années de l'Ancien Régime, dont la crise fut marquée, ô combien, par l'envolée des prix du blé.

Avant celle de 1789, une première et vive fièvre des prix a affecté le marché de toutes les denrées présentées dans ce tableau de fourlaux. Celle de 1782 a même été beaucoup plus vive que celle

de 1789, sauf pour le froment qui fait augmentation égale, et de la châtaigne sèche qui augmenta moins en 1782 par rapport à 1781, qu'en 1789 par rapport à 1788.

Il y a cependant une différence radicale entre les poussées de fièvre du marché de 1782 et de 1789. Celle de 1782 est sans lendemain pour l'avoine et les châtaignes qui retrouvent en 1783 leur niveau de 1781 ; elle régresse pour les autres denrées et retrouve en 1784 les niveaux de 1781. En revanche, celle de 1789, loin de s'arrêter en 1790, continue et même s'accélère pour certaines denrées. La mercuriale n'est ensuite reconduite, en 1791 et 1792, que pour deux denrées : froment et seigle. Les prix chutent en 1791, puis explosent à un niveau très supérieur en 1792 pour ces deux denrées fondamentales pour l'alimentation humaine. La désorganisation administrative aurait-elle atteint la petite ville de St-Jean-du-Bruel ?

Auparavant était apparu un signe annonciateur ; en 1787, les prix avaient été à peu près stables, sauf celui du setier de froment qui avait explosé avec une augmentation de 41%, avant de retrouver l'année suivante son niveau de l'année précédente.

Le rythme de variation des prix des châtaignes, fraîches ou sèches, est différent de celui des autres denrées ; dans cette dernière catégorie, le rythme de variation des autres denrées diffère très peu d'une denrée à l'autre. En somme, le marché des fruits de l'arbre à pain ne suit pas celui des céréales.

Le châtaignier n'a peut-être jamais aussi bien justifié sa désignation populaire *arbre à pain* qu'à Saint-Jean-du-Bruel en ces années 1789 et 1790, où il a pu compenser si peu que ce soit, par sa baisse de prix, les hausses constatées pour les céréales panifiables. Si les prix ont si fortement augmenté c'est par défaut de production et/ou d'achalandage du marché local. Les habitants de St-Jean ont-ils pu compenser la rareté céréalière par une meilleure production et consommation de châtaignes 'panifiables' ? Tout cela mériterait des analyses dans d'autres bourgades cévenoles dans un but comparatif.

Annexe 1

Les caractères gras ont été ajoutés par nous. Nous nous sommes efforcés de garder la mise en page du document original.

(Feuille 1, recto)

Fourlaux de St Jean du Bruel

de 14 années
Savoir depuis 1777
Jusques et inclus 1790
avec la Contenance de la séterée des terres et des poids & mesures usités.

Mémoire sur la contenance de la séterée des terres,

Et sur les poids et mesures usités dans la Communauté, de St Jean du Bruel, Savoir

La séterée des terres contient 450 cannes quarrées mesure de Montpellier.
La Canne contient . . . . . 8 pans . . . . . ou 6 pieds 2 pouces.
La Toise . . . . . a 6 pieds . . . . . ou 72 pouces.
L'Aune . . . . . a 4 pans ¾ . . . . . ou 44 pouces.
Le Pan . . . . . a 9 pouces 3 lignes.
Le Sétier d'avoine contient . . . . . 6 quartes razes.
Le Sétier de froments et de tous autres bleds et grains est de 4 quartes razes.
La quarte contient 4 boisseaux et 4 panières.
Le boisseau contient 4 coupes.
Le sétier de beau froment, mesure du Marché, peze 112£ poids de table, ou 100£ poids de marc.
Le sétier seigle peze 100£ poids de tables, ou 89£ poids de marc.
Le sétier palmoule peze 88£ poids de table ou 78£ poids de marc.
La quarte d'avoine peze 16£ poids de tables, ou 14£ poids de marc.
Le foin, la paille, le pain, les fruicts etc se vendent a quintaux.
Le quintal du pays, peze 100£ poids de table, ou 89£ poids de marc.
Le vin se vend et se mesure a pagelles.
La pagelle de vin du pays, peze 150£ poids de table.
La même mesure & pagelle de vin du Languedoc peze 154£.
La pagelle contient 27 pintes et ½ du pays.
La pinte contient 2 bouteilles, dittes mièges, ou canons.
La pinte peze 5£ et ½ poids de table.
La bouteille, ou le canon, 2£ ¾ poids de table

Extrait des fourlaux du marché de St Jean du Bruel des d(*ernière*)res années, savoir depuis compris 1777 jusques et inclus 1790.

Le prix des grains compris en cet extrait ayant été exactement enregistré aux quatre saisons principales de chaque année
savoir à Pâques, à la St Jean, à la St Michel et à la Noël.

(En surbrillance jaune : les plus fortes moyennes annuelles. En sur brillance verte : les plus faibles moyennes annuelles.)

Fourlaux de St Jean du Bruel de 14 années

Observation

Nota : Comme ce fut le cas en l'année 1730 que la Communauté de St Jean, agrandit d'un 20e les mesures des grains de sa halle, pour les rendre égales à celles de la ville de Nant, cela fait que les Censives et les autres anciennes rentes en grains, ne se payent encore qu'à l'ancienne mesure du Marquisat de Roquefeuil, qui est plus petit d'un 20e que la mesure actuelle du marché.
Tournés
Totaux des 14 années comprises en ce tableau.
Montant des deux années des plus hauts prix et des deux années plus faibles a distraire.
Montant de ce qui reste, distraction faite des deux années des plus hauts prix et des deux années des plus faibles.
Totaux de l'année commune des dix moyennes années.
Totaux de l'année commune des 10 moyennes années, distraction faite d'un 20e sur la mesure du Marché.

Années	Prix du sétier de froment	Conseigle	Seigle	Pal-moule	Avoine	Chataignes sèches	Chataignes fraîches
1777	12.5.6	9.6	8.16.6	7.7	5.17	9	4.8
1778	13.18.6	10	9.10.6	8.9.6	6.6	9	4
1779	12.10	8.10	8	6.15	5.8	6	3
1780	10.13.6	7.5	6.15	6	6	6	4.2
1781	12.10	8.15	8.5	6.10	5.17	8	3.12
1782	15	11.17.6	11.7.6	9.5	8.14	10	5
1783	13.5	10.12.6	10	8.2.6	5.12.6	8.10	3
1784	11.8	8.17.6	8.5.6	6.10	5.18.6	6.10	3
1785	12	9.7.6	8.17.6	7	7.1	6.10	4
1786	12.13.6	9.5	8.15	7.6	6.15	7	4
1787	17.12.6	9.5	8.14	7.2	5.17	7.10	3.4
1788	12.17.6	9.15	9.5	8.7.6	5.9.6	7.16	4
1789	15.12	12	11.7.6	9.10	6.6	9.5	4.8
1790	16.2	13	12.10	10.10	8.2	8.8	4.4
	183.8.6	137.16	130.9	108.14.6	88.18.6	109.9	53.18
	53.16	40.15	38.12.6	32.10	27.13.6	31.5	15.8
	129.12.6	97.1	91.16.6	76.4.6	69.5	78.4	38.10
	12.19.3	9.24.1	9.8.8	7.12.5	6.2.6	7.16.5	3.17
	12.6.3	9.4.4	8.14.4	7.5	5.6.5	7.8.7	3.12

(Feuille 2, verso)

Années	Prix du froment	Seigle	Pal-moule	Avoine		Chataignes sèches	Chataignes fraiches
1791	13	9.15					
1792	20.12.6	15.15					
1793							

Variations, en %.

(Nous n'avons pas fait précéder du signe + les variations positives.
Ces calculs ne donnent que des pourcentages indicatifs,
car nous avons tenu compte des valeurs en livres sans les valeurs secondes données dans cette mercuriale,
et sans les transformer en unités traitables en système métrique).

Variations d'une année sur l'autre.	Setier de froment	Conseigle	Seigle	Palmoule	Avoine	Châtaignes sèches	Châtaignes fraiches
1782/1781	24	37	38	48	57	25	60
1787/1786	41	=	=	- 5.20	- 16	- 0.14	- 15
1789/1788	24	31	34	13	19	27	2
1790/1788	32	42	27	25	59	13	1
1790/1777	33	35	48	43	55	- 2.50	- 8
1791/1790	-18		24.50				
1792/1791	77		66				
1792/1788	65		59				
1792/1777	67		86				

1-Variations maximales dans les années 1777-1790	60	86	100	67	60	50	67
Itou, sans les deux extrêmes : haute et basse	36	50	38	50	60	50	33
Années du plus haut prix 1777-1790	1787	1790	1790	1790	1790	1789 (suivie de près par 1777 et 1778)	1777 et 1789
2- Variations maximales dans les années 1777-1792	100		150				

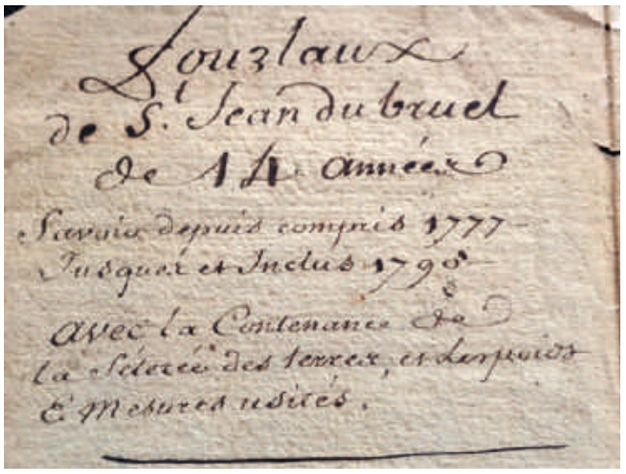

Mémoire de la langue parlée au travers des archives familiales en Cévennes aux XVII^e et XVIII^e siècles

par Marie-Lucy Dumas

« *Il n'y a point de langue qui ne soit en estime pour quelque particulière considération. Chacune a sa vigueur, son poids et sa bonne grâce naturelle. Et la nôtre, quoiqu'elle semble rude d'abord, a ses douceurs et ses propriétés aussi avantageuses que les autres…* » Anne de Rulman, 1627.

« *Parle français… me criait ma grand'mère. Qui t'apprend ces mots ? Ce n'est pas moi, ni surtout ta maman. Veux-tu répéter comme il faut ?*

Du bas de l'escalier, la tête levée vers elle qui s'accoudait à la balustrade de fer de la terrasse, je répondais d'une voix rageuse :

- Je vais chercher d'eau, avec la cruche.

- Tu vois bien que tu peux parler comme tout le monde… tâche moyen de faire attention. »

André Chamson, « Le pouvoir des mots », 1935.

Cette petite citation, où avec humour André Chamson note les occitanismes de son parler français et de celui de sa grand-mère, est caractéristique de l'atmosphère dans laquelle j'ai moi-même baigné, dans mon enfance.

Maniant de nombreuses archives privées de familles cévenoles, je ne m'étais jamais posé la question de la façon dont elles étaient écrites. Pour moi ces textes du XVII^e et XVIII^e siècles étaient en français, à l'orthographe aléatoire, jusqu'au jour où les offrant en cours de paléographie à déchiffrer à des locuteurs non languedociens, je me suis aperçue que ces documents, pour reprendre la formule de l'abbé Boissier de Sauvages, n'étaient que la traduction en français d'une pensée en langue d'oc.

Il fallait constater un mot occitan mis à la place du mot français que le scribe ne connait pas, le plus bel exemple est la quantité de « linceuls »[1] (draps) que l'on peut trouver dans un inventaire de maison[2] ce qui fait faire un contresens macabre au locuteur complètement français, de nos jours. Ou alors se rendre compte des tournures de phrase qui consistent à placer le sujet après le verbe, « *plus a payé le dit Antoine Mercier sa portion …* ». Puis viennent aussi l'oubli systématique de la première partie de la négation le ne de ne… pas, « *je redoute pas* », l'oubli des lettres finales non prononcées comme le *c* dans le nom de village de Aujac écrit *Aujat* (se prononce Aaoudja), la non accentuation des é, (en occitan il n'y a jamais de e muet), l'ajout d'une voyelle entre deux consonnes : ex « la berbis », au lieu de la brebis, le mot venant de *berbeziel* (bergerie) ; la confusion entre le ò occitan et le o (ou), ex soume pour « somme », l'ajout de suffixes : -et ou ette, ou -on, pour diminuer ou agrandir et surtout le genre de certains mots différents du français : « la sel » (la saou) au lieu de le sel, « le tuile » (lo teule) au lieu de la tuile, le cendre (lo cendre) au lieu de la cendre, la peigne (la penche) au lieu de le peigne, la diocèse au lieu de le diocèse (la diocèsi)…

Tout cela pouvait passer pour une ignorance de l'orthographe française, généralement admise avant le XIX^e siècle. Or, si bien sûr l'orthographe de ces écrits reste très fluctuante, il n'est reste pas moins vrai que ces archives familiales renferment la mémoire d'une langue parlée par tous, la langue d'oc, l'emploi du français étant celui d'une élite.

Le français, la langue de l'élite

Avant la Révolution, bien avant l'école obligatoire, ceux qui apprennent à lire et à écrire le font en langue française. C'est le français qui est appris en rudiments dans les cours du curé ou plus savamment dans les collèges où les bourgeois et les nobles des Cévennes envoient leurs enfants.

1 Note de Michel Wienin : Au XVII^e s. linceul au sens de drap de lit n'est pas un occitanisme car il se trouve dans un peu toutes les provinces, usage général des langues latines conservé dans divers dialectes français jusqu'au 20e s., par exemple en normand (chez H. de Régnier, mort en 1936, pour du milieu rural naturellement), picard, champenois etc. (cf. les dictionnaires en ligne). Dans l'Aude, au 19e, j'ai trouvé linceuls pour des pièces de drap sans doute en lin à côté de drap pour de la laine ou du coton.

2 Archives privées, famille Dumas : « *un vieux justecort verte deux paires de culotes une paire soliers un chapeau plus neuf linseuls toille de maison huit serviettes une ecuelle détein et six petytes cuillers deux sacs de trois quartes chacun une beche un fettou de fer…* ».

L'emploi du français est une des marques de distinction sociale, entre le paysan qui ne parle que sa langue maternelle et ne l'écrit pas, et le plus éduqué et le plus aisé qui apprend à manier cette langue étrangère dans ses écrits, tout en comprenant et pratiquant la langue parlée avec les gens qu'il gouverne : ouvriers et domestiques.

En 1736 le consul Jean Bondurant décrit son village à M. de Trinquelage pour la grande enquête sur les paroisses du diocèse d'Uzès : « *Génolhac (et non Génouillac) en latin Genolhacus*[3]*, petite ville des Cévennes* ». Génouilla ou Ginouilla c'est la façon pour lui vulgaire, dont les habitants prononcent ce nom. Les « francisés » lisant le lh à la française, « l » et non « ll ». L'abbé Boissier de Sauvages, en revanche, considère que c'est la façon française qui est vulgaire : « *Jhinoulia : nom d'une petite ville qu'on écrit vulgairement en français « Génolhac » au lieu de Genoillac, tel qu'on le prononce…* » Dictionnaire languedocien français, 1785. La querelle commence donc sur la façon de prononcer les noms de lieux et les toponymes : une façon paysanne, considérée comme vulgaire et une façon française distinguée. D'où l'énorme quantité de toponymes estropiés qui ne signifient plus rien pour personne. Un exemple : Le Chou de la tour, sur la commune de Bonnevaux, vient de « La Cham du Tour », c'est-à-dire le plateau où se trouve un enclos rond (à moutons) ou quelque chose de rond comme un gros rocher ou un tronc d'arbre ! et non, comme le rêvait son propriétaire, un lieu où il y avait une tour qu'il recherchait assidûment.

Rappelons que sur 26 millions de Français en 1789, seuls 3 millions parlent cette langue. La précision de l'abbé Grégoire est remarquable, car beaucoup plus de personnes écrivent dans cette langue, sans pour autant la pratiquer couramment : notaires, praticiens de justice etc. Mais comment parle-t-on le français au XVIIIe siècle ?

Le français comme on le parle

Manier le français est la seule façon de faire fortune pour les « praticiens », les juristes, les procureurs, qui, au XVIIIe siècle, sont une plaie des Cévennes.

Un plaisant témoignage nous est donné par l'abbé Séguier au XVIIIe siècle qui examine les moeurs des habitants de Saint-Jean-de-Valériscle (Gard), paroisse catholique, et des alentours. « *J'ai connu*, écrit-il, *un nommé …*[4] *de la paroisse de … au pied du Lozère. Il était fils d'un paysan pauvre. Son père lui fit apprendre à lire et à écrire (…) il fut d'abord clerc de procureur, ensuite il acheta un office de procureur et se maria avec la fille d'un procureur. C'était un homme d'un travail inconcevable. Il se levait bien avant le jour et travaillait bien avant dans la nuit (…) Ses confrères se moquaient de lui. il ne plaidait jamais qu'il ne fit rire l'audience, non pas que ses plaidoyers ne fussent les plaidoyers d'un homme de bon sens et d'un bon procureur, mais il s'était formé sur le style, sur la façon dont on parle le français dans la paroisse de …. Il avait toujours conservé l'accent et la façon d'énoncer de ce pays-là. Il prononçait toutes les lettres et surtout les finales comme les r et les s. Il prononçait les o comme des ou. Il disait houme, soume au lieu de : homme, somme etc… Il parlait d'ailleurs pesamment et appuyait sur les mots et sur toutes les lettres et particulièrement sur les finales.* » L'abbé poursuit son propos en indiquant que « *les termes de pratique lui étaient si familiers que c'était à proprement parler son langage* »[5]. Ce Jean Laires était un nouveau converti.

Son exemple, cité en 1747, infirme la thèse d'une alphabétisation plus importante chez les protestants cévenols, en tous les cas pour les gens de sa paroisse, Vialas : savoir lire le français pour lire la Bible[6]. Jeanine Garrisson rappelle que « *l'occitan, il est logique de le croire, demeure la langue quotidienne utilisée même dans les prêches. Peut-on raisonnablement admettre qu'un ministre aurait couru le risque de n'être compris que de la seule élite bilingue ? En revanche la liturgie et les prières s'énoncent en français, ce qui au fond ne doit guère changer du latin utilisé lors de messes d'antan*[7] ». Mais l'obligation d'alphabétisation des protestants émane de la volonté royale d'éradiquer cette religion après l'abolition de l'Édit de Nantes et surtout après la guerre des Camisards, ce qui a débouché sur un net écart des taux d'alphabétisation entre zone protestante et zone catholique.

3 Bondurand se pique d'érudition mais la plus ancienne écriture de Génolhac n'est pas Génolhacus comme il le pense mais bien Junilhacum (1169).

4 Les trois points à la place du nom et de celui de la paroisse, sont de l'auteur, mais il s'agit de Jean Laires de la paroisse de Castagnols (Vialas), inscrit dans le rôle cité plus bas.

5 *Écrire en Cévennes au XVIIIe siècle*, op. cité, p. 43.

6 Note de Michel Wienin : à ce moment, les écoles du siècle de la Réforme ont disparu depuis longtemps (Cavalier ou Montbonnoux, d'origine modeste, maîtrisaient le français), parfois vaguement remplacées par les régents catholiques. Le mouvement national de re-scolarisation débute juste et n'a peut-être pas atteint Vialas. De toute façon de Castagnols à Vialas, près de 3 km de sentiers de montagne et le Luech qui était infranchissable une bonne partie de l'année.

7 Garrisson (Jeanine), *Les protestants au XVIe siècle*, Éditions complexe, 2000. Sauf pour les pasteurs formés ou venus de Suisse.

Alphabétisation différenciée entre catholiques et protestants

Cet écart est particulièrement sensible au début du XVIII[e] siècle. En effet, pour éradiquer la religion réformée, les nouveaux convertis sont obligés d'envoyer leurs enfants, non seulement aux cours de catéchisme, mais aussi à l'école. À Vialas (Lozère) où un recensement rigoureux est effectué par le curé - puisque l'absence des enfants est sanctionnée par des amendes : un document de 1702 porte 37 enfants[8], (dont le Jean Laires dont se gausse l'abbé Séguier) astreints à cette injonction, 25 jours par mois. Cette obligation n'existant pas dans les paroisses catholiques, les enfants ne sont pas obligatoirement alphabétisés. Leur apprentissage du lire et écrire dépend uniquement du bon vouloir mais surtout de la fortune des parents.

Le décalage observé sur les registres paroissiaux pour les signatures des épousés, par exemple, entre paroisse vieille catholique et paroisse de nouveaux convertis est significatif, mais toujours avec un déficit pour les femmes, qu'elles soient catholiques ou protestantes. En revanche, toutes les familles, lettrées ou illettrées conservent soigneusement dans une caisse en châtaignier « les papiers », « *los papels* » une quantité d'actes rédigés par les notaires locaux : reconnaissances féodales, quittances, obligations, partages, testaments, inventaire ab intestat, contrats de mariage, plaintes en justice seigneuriale, verbal et interrogations de témoins, procès, et tous les problèmes liées au paiement de la dot, aux héritages etc. tous sur papier timbré. Ces écrits se terminent souvent par la formule « fait et récité[9] », qui permet d'en comprendre les redondances, les redites et les formules typiques que l'illettré pourra reconnaître et se rappeler.

Les autres écrits privés, sur papiers, feuillets libres, petits carnets cousus ou gros registres reliés, sont moins nombreux. Nous allons nous intéresser à ceux-ci écrits par le maitre de maison ou ses enfants.

Écrire comme on parle, les écrits privés

Les écrits privés retrouvés dans les caisses familiales se classent eux-mêmes en trois catégories : les livres de comptes de collecteurs, les papiers concernant les affaires commerciales ou artisanales de la personne, et enfin les écrits personnels, plus rares.

Les livres de comptes ou rôles

Ils ressortent des obligations des consuls, collecteurs d'impôt, de syndics d'un « cartel » ou « coignet » (quartiers de communauté) ou de fermiers des censes d'un seigneur : des rôles de bêtes à laine pour la dîme, liste de taillables par hameaux avec leurs versements, petits carnets cousus avec quittance de censes. Formules classiques en 1700 : « *je quitte Pierre Martin de la censes qu'il sert audit seigneur de Bonnevaux, seigle une carte et demy, avoine un boisseau un quart, vin deux setiers et geline*[10] ».

Avec les délibérations consulaires (quand on les a), ces écrits d'obligation apprennent énormément sur la vie des habitants, leur niveau de vie et les aléas de ces petites paroisses, rurales cévenoles. On y retrouve la mémoire de la langue parlée parce que « *l'on ne sait que franciser le pur languedocien* » comme disait l'abbé Pierre-Auguste Boissier de Sauvages dans son dictionnaire.

Exemples :

Messieurs les consuls de Génolhac sont priés de faire porter cette pauvre famme malade au plus proche endroit long de la route vous offrant le même en pareil cas, et suis tout à vous à Chamborigaud le 2 avril 1745, Teissier sindic.[11]

Livre des tailles (XVIII[e] siècle), communauté de Bonnevaux[12]

Antoine Castanier cinq livres sept sols
Apeietout liuro dissous

Margtt bouschette une liuvre
Ressu uno livro
Apeietout
…

Les papiers d'affaires.

Dans le lot : quittances d'achat de fer pour un serrurier, prix fait établi par un maçon pour la construction d'une maison, livres de comptes du «ménager » avec son « rentier », achats et ventes d'un muletier sur son trajet, facture d'un apothicaire… Ces papiers donnent des indications sur les métiers, les outils employés, les marchandises vendues. Ils ne sont pas toujours faciles à comprendre puisque débarrassés des formules, ils visent à l'essentiel. Et là ,on retrouve la mémoire de la langue parlée : mots d'occitan mélangés au français, tournures de

8 Arch. privées, fonds Vialla : Rôle des parents qui ont laissé manquer leurs enfants au catéchisme et à l'école pendant le mois de mars 1702.

9 Note de Michel Wienin : Récité en fin d'acte est à comprendre au sens latin de *recitato (um)* : lu à haute voix.

10 Archives familiales Dumas-Brignet, Ponteils.

11 Arch. mun. de Génolhac (30).

12 Archives familiales Dumas-Brignet, Ponteils.

phrases, sujet placé après le verbe, négation exprimée par « pas » et non « ne… pas ».

Exemple 1 (Bonnevaux)

Ce 15e julliet 1737 estime suiveront les fruis de la meterie de feu Sr Brun des Toumazes
chastane blonchos 13 salmée
maroune blonchos 3 salmée
vin 8 charges vente 48 livres
pred foins 100 quintaux vente 85 livres
labeurs 2 salmee vente 24 livres
chanabier 1 cartade 3 livres
jardin fruchage naves 40 livres
8 aniaux et 2 berbis 25 livres
4 cheuvres avaluee[13] *14 livres*
2 couchon avalue 27 livres[14]

Exemple 2

Écrites sous la dictée des habitants au XVIIIe siècle, voici les redevances que les habitants disaient payer en 1482 (selon un parchemin en latin). Celui qui l'a rédigé n'est pas un notaire qui aurait tout traduit, mais un homme sachant écrire. Il a préféré garder les mots en « langue» pour le caractère d'authenticité de la déclaration, mais a placé un titre en français. Ce texte donne une évaluation de la façon dont la langue d'oc se francise notamment pour l'écriture de châtaigne : castagne au lieu de castanha. Les verbes ne sont pas accordés au sujet, mais c'est une langue d'oc appauvrie, encore vivante dans les noms de lieux, les mesures et les fruits de la terre. Les emplois de « susdit » (*sobre dit*) « du dit » (*del dit*) montre l'habitude des formules notariales du transcripteur, les prénoms sont tous francisés : Jean au lieu de Joan, Antoine au lieu de Antoni, Marguerite au lieu de Margarida, Pierre au lieu de Peire.

« Noms des habitants du Thérond en 1482 avec la division de trois setiers de grains entre eux

Jean Coulet pagara dos cartes de sege et un bassi et tant de civade et tant de castagnes

Reimond et Antoine Jean fraires del dit lioc pagara per an une carta et cinq bassis de chacun blat sobre dit castagnos

Privat Coulet del dit lieu pagara per an duos cartas un bassi et lou quart dun autre blat, sobre dicher castagnes

Antonin Alier del dit lieu pagara et miech de chacun blat et castagnes

Jean Diet de la Blacheira pagara de chacun blat et castagnes un bassin

Louis Alier de Chabotes pagara de chacun blat et castagnes dos bassi et miech

Jean et Pierre Brunel fraires del Feljas pagara de chacun blat et castagnes quart de bassi

Guillon Brujas de les Parost pagara de chacun blat et castagnes tres bassis

Jean Brujas fils de Jean del dit lieu pagara de chacun blat castagnes sept bassis et miech

Antoine Brujas del dit lieu pagara chacun blat et castagnes huit bassis

Antoni Massebiou de la Vesiarie pagara de chacun blat et castagnes un bassi

Marguerite relaissada[15] *d'Antoine Oziol de la Conilharié*[16] *pagara chacun blat et castagnes miech bassi et ¼*

Privat Ros del Fossat pagara chacun blat et castagnes duos bassis et miech »[17].

Exemple 3 : une lettre au fermier

Mme Anne de Condorcet, héritière du vicomte Hérail de Brisis, entretient une correspondance suivie avec son fermier. Ce texte est à lire à haute voix en restituant les accents sur les « e » que l'occitan ne met pas. Remplacer les *i* par *j* dans les ie, (je) ou ian (j'en). Toute noble qu'elle soit, Anne de Condorcet n'a pas vraiment appris l'orthographe, elle écrit comme elle parle et elle écrit beaucoup (une bonne trentaine de lettres). On sent dans ses tournures le lait de sa nourrice ponteillaise. À sa décharge, elle n'a pas dû bénéficier des cours de son oncle Alexandre de Brisis, prieur des Salelles, qui avait comme élèves de 1750 à 1752 Claude de Roche futur seigneur de Génolhac, Louis François d'Amalet futur médecin, le fils du juge Escalier

13 Note de Michel Wienin : Avaluée pour évaluée est aussi un occitanisme (*avolorar*).

14 Archives famille Rieu, Bonnevaux.

15 Relaissada : veuve, peut-être deux fois ! du pur occitan.

16 Note de Michel Wienin qui note la conservation du « lh ».

17 Publié dans Le Lien des Chercheurs Cévenols, n° 173, p. 20. Extrait du Chartrier du Chambonnet, liasse 33. Traduction :
Jean Coulet payera deux cartes seigle et un boisseau et autant en avoine et châtaignes
Reimond et Antoine Jean, frères dudit lieu payeront par an une carte et cinq boisseaux pour le blé et les susdites châtaignes
Privat Coulet dudit lieu payera par an deux cartes, un boisseau et le quart d'un autre pour le blé et les susdites châtaignes
Antonin Alier dudit lieu payera moitié pour chacun du blé et des châtaignes
Jean Diet de la Blacheira payera pour chacun blé et châtaignes deux boisseaux et demi
Louis Alier de Chabotes payera pour chacun blé et châtaignes deux boisseaux et demi
Jean et Pierre Brunel frères du Feljas payeront pour chacun blé et châtaignes quart de boisseau
Guillon Brujas de Les Parrans payera pour chacun blé et châtaignes trois boisseaux
Jean Brujas fils de Jean dudit lieu payera pour chacun blé et châtaignes huit boisseaux
Antoni Massebiou de la Veysarié payera pour chacun blé et châtaignes un boisseau
Marguerite veuve d'Antoine Oziol de la Conilharié payera pour chacun blé et châtaignes moitié de boisseau et un quart
Privat Ros du Fossat payera pour chacun blé et châtaignes deux boisseaux et demi.

qui sera le premier juge de paix de Vialas, le fils du notaire André de Génolhac et Antoine Chapelain de Narbonne futur seigneur du Trouilhas et de Ponteils[18].

Vers 1780, une lettre de Anne de Brisis, épouse Condorcet à son cousin

« *ie sui touiour monsieur notre cher tres cher cousin dans le meme santiman de vandre le bien que ie dans le sevene, vous aves la bonte de fere me tre des a fiche* (mettre des affiches) *dans le anniron ie conte de fere dans le sevene dans le moi d avril le mesieur chabert peu me fere voir les otre les a quereur* (les acquéreurs) *ne risque ten rien par se quil peieron le personne que ie leur indiquere tous bon ie re doute pas de… ? les a fere croire quil ia me que faire nous some dans un monde plein de pene a un le tans ian sortire sil plait a dieu ie sui mon cher cousin a vie le meme santiman mme condorcet ie vous prie de dire mille choqe a votre chere fame e votre maman e a toute votre famille* »[19].

Exemple 4 :

Role de la baux de Gourdouze et meuble, XVIII^e siècle[20]

Premierrement un perre de beuf
Plus un autre perre tauraux
Plus deux vaches
Plus une genisse
Plus huitante quatre moutons
Plus dis chaines a atachair les beuf
Plus deux carette a mauvez ettat
Plus de chaines de fair pour trenca le bois
Plus deux aches pour couper le bois
Plus quatre pigasse…. etc

Les écrits personnels

1638 : Les messages codés d'Antoine Teissier sieur du Rauzier[21]

Antoine Teissier, réformé, rédige son « journallier » du 1er janvier 1638 au 30 juin 1638. Il écrit en français, mais emploie le passé simple à une unique forme : « je couppa, je tailla, j'alla ». Il supprime souvent le pronom « il » : « fault noter » Quand il parle de travaux des champs ou d'outils il les écrit en occitan, comme il les entend : la « scye touradouyre[22] » (la scie à deux manches), le « poudadou » (la serpe à tailler la vigne). « *Lequel jour je poiia ou couppa la meno de rebeyres du tassié de Terrefolle* » (lequel jour je taillai ou coupai le greffon de (châtaigne appelée) Rebeyre du pied mère du lieu de Terrefolle).

Deux phrases sont en langage codé, dont il a appris le maniement dans l'armée du duc de Rohan, pour cacher un fait dangereux ou une opinion sensible. On en ignore la clef, mais il est assez aisé de le casser.

« M4ns325r d2 R5n2s d2 Pr5n23r4ll25 f3r2nt 2s5id2r pl5525rs s4ldictz d2s 3 compaignies cy lotger »

(Monsieur de Runes (et) de Pruneyrolles firent esvader plusieurs soldatctz des 3 compagnies cy lotger)

« Sur quoy fault noter que les S325rs s5sd3ctz i543ent pirt i5 gist2ia »

(sieurs susditctz avoyent part au gasteau). Il s'agit des consuls et conseillers politiques bi-religieux de Chamborigaud qui gonflent la facture du logement des soldats chez l'habitant réformé, à leur profit, selon lui.

1768 : Les petits mots

« ma fame je te prie de ballier à fransois sannier de monchelges trois louis dor, granier », 1768. François Sannier est fabricant de lampes à huile à Ponteils.

1780 : Un poème religieux[23] :

Le jeune Domergue va recevoir la sainte communion pour la première fois en 1780, il a 12 ans.

Je t'adore et je t'onore ce beau soleil
D'un éclat sans pareil vitte vitte
Préparons nous allons le voir

18 Dumas, Marie-Lucy, *Ponteils-et-Brésis, sur Regordane et Cézarenque*, Gens et Terroirs des hautes Cévennes, 2014, p. 128.

19 Chartrier du Chambonnet, liasse 79. Transcription : « Je suis toujours monsieur notre très cher cousin dans le même sentiment de vendre le bien que j'ai dans les Cévennes, vous avez la bonté de faire mettre des affiches dans les environs, je compte faire dans les Cévennes au cours du mois d'avril. Monsieur Chabert peut me faire rencontrer les autres acquéreurs qui ne risquent rien parce qu'ils rétribueront les personnes que je leur indiquerai, tous bons je ne redoute pas de leur faire croire qu'il y a (??) faire nous sommes dans un monde plein de peines mais il arrivera le temps où j'en sortirai s'il plait à dieu. Je suis mon cher cousin a vie dans le même sentiment Mme Condorcet, je vous prie de dire mille chose à votre chère femme, à votre maman et à toute votre famille. »

20 Archives familiales Albaric, Gourdouze.

21 *Vivre à Chamborigaud en 1638, d'après le livre de raison d'Antoine Teissier sieur du Rauzier,* Hors série n° 69, juillet 2017, du Lien des Chercheurs Cévenols.

22 Mélange de français : scye (au lieu de « ressa » en occitan) et de touradoyra.

23 Archives familiales Domergue, Aujac.

Allons a deux genoux allons vitte
Il nous invitte ce cher amant se donne en ce moment
Vitte je le touche dès que ma bouche est en devoir
De le bien recevoir, vitte vitte préparons nous, allons le voir allons a deux genoux.
Fait par moi Jean Domergue.

Fils du muletier d'Aujac, dont les ancêtres ont abjuré la religion réformée, il a été visiblement éduqué par un précepteur maniant bien le français.

1794 : Un écrit d'opinion :

Rellation faite de la nouvelle constitution faite par moy Jean Vidal du lieu des pauses

An mille sept cent huitante huit[24], il est venu une troupe des gens appelée masquat qui sont venus de Malbosc et de Bedousses ils sont venus premièrement à la maison de monsieur Masméjean juge d'Aujac qu'il luy ont fait donner d'argent et des vivres et desuite ils ont partis et ils sont allés à la maison de monsieur Martin de l'Elze et ils ont fait encore des ravages ils ont pris de linge et d'argent et ils ont brûlé tous ses papiers et le compoix de Plavaysset et de là ils sont partis ils sont allés se reposer aux Aubrias à une maison près du chemin royal qui de la les soldats des Vans sont venus dans la nuit et les ont attachés et tiré plusieurs coups de fusils ils en ont blessé plusieurs et les ont amenés aux Vans qu'ils ont fait procès de dit Labillerie a être pendu et maître Favand du boui Marie à Malbos ils ont été tous deux pendus à la place des Vans[25] et les deux autres on les a menés à ville même Uzès qu'ils y ont resté longtemps jusque que leur procès fut fait et ils les ont marqué et les ont laissé aller sous peine que s'ils faisaient la moindre chose, seraient pendu sur le champ.

Et il vint un autre bruit de suite du coté du Rhône regardant la Sardanie, une troupe de brigands qui voulut ravager toute la France de là tous les gens commençant à s'armer et courant par tout pour désarmer de la puis vint une autre homme appelé Lachan[26] qui faisant aussi un grand bruit et voulant faire un grand carnage cependant tout ca est passé sans aucun mal mais ca faisant un grand bruit par la France tout ca a occasionné que tout a changé et la constitution s'est mise dans son train.

An mille sept cens nonante on a accomandé de changer tout premièrement pour la sel il l'on mise a bas prix que ça a été une grande charité pour le monde et ensuite on a tué la dîme que ca a fait un grand appoint aussi pour les pauvres gens que ca emporte tout.

Et an mille sept cens nonante un on a tué la moitié des tailles et toutes les capitations un cinquième sont, et carte de censive du seigneur et de la il y en a encore de ne vouloir rien payer aux seigneurs de ses sansives sans qu'on produise leur titre de sept cent années[27] de là il y a une autre décision du serrement des prêtres[28] qu'on voulut qu'on prête un mauvais serment. Et il l'on prêté les uns et ils ont fait fuir les autres. Il s'est mis un grand nombre de patriotes qu'on appelle Sans Savoir sur ce qui tombe ce patriotisme et aussi on appelle des aristocrates comme nous qui ne voulant pas aller à la messe mais ils ont grand tort car nous ne prétendons n'y entrer en rien que en confiance, nous voulons soutenir notre religion et ne pas entrer en aucune autre comme on croit de nous faire rentrer dans la loi calviniste ou luthérienne ou janséniste que nous ne voulons pas toucher sur les cours en aucune façon n'y la leur reconnaître nous voulons reconnaître la loy le Roy et la constitution et ne nous abandonner à d'autres occasion. Comme nous sommes menacés plutôt la mort comme on nous menace[29].

Jean Vidal est maçon, enrôlé dans le bataillon des gardes nationaux d'Alès, il participe à l'attaque contre le camp de Jalès. Il est monarchiste constitutionnel et, sous les Thermidoriens, est abonné au journal *La clef du cabinet du souverain, journal du soir et du matin, historique, économique et littéraire*[30], dont j'ai retrouvé une bande à son nom et adresse.

24 Vidal s'est trompé d'année : l'affaire des mascarés ou des masquats de la plaine des Vans date de l'année 1783, mais il est intéressant de voir que pour lui, c'était un événement avant-coureur.

25 Trois hommes : François La Bilherie, Antoine Favand et Jean Combes (de Portes) dont les membres ont été rompus et leurs corps attachés à la roue plantée sur les routes de leurs forfaits, jusqu'à ce que mort s'ensuive, 2 envois aux galères, 7 pendaisons par contumace…

26 Pas de mention de la prise de la Bastille mais de la « grande peur », dont les bruits accusent les … Piémontais, ici les habitants de la « Sardanie », le royaume de Piémont-Sardaigne.

27 Une rumeur chez les paysans : il faut que le seigneur prouve 700 ans de seigneurie, pour pouvoir réclamer le rachat des droits féodaux, ce qui exclut d'office le seigneur d'Aujac, dont la seigneurie ne remonte qu'au début du XIIIe siècle.

28 La constitution civile du clergé.

29 Archives familiales Peyric, Aujac.

30 Dominique Joseph Garrat et Louis Marcellin (de) Fontanès, Pomereuil, fondateurs. Garat et Fontanès contresignent la restauration de Louis XVIII en 1814 et animent ensuite le cours de sciences politiques et de morale à l'Institut des Sciences politiques et morales et un cours à l'Ecole normale supérieure sur « l'analyse de l'entendement ». Ils s'étaient connus à la loge maçonnique, « Les neuf sœurs », qui apporta un soutien à la guerre de libération des Américains. Jean Vidal n'a probablement pas eu connaissance de tous ces détails, mais cela donne une bonne indication sur ses idées politiques. Dumas, Marie-Lucy, *Aujac entre route et Cèze*, 2ème édition, 2009, pp. 232-233.

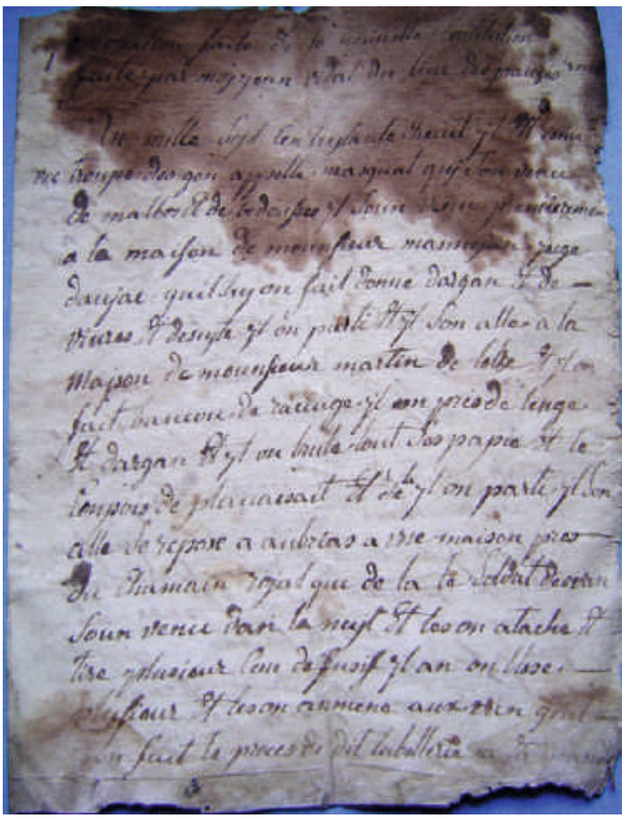

La première page du texte de Jean Vidal

Conclusion

La connaissance de l'occitan ou de la langue d'oc est nécessaire pour décrypter, sans contresens, les textes du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. Il existe encore un gisement de textes dans les caisses familiales où l'on peut rencontrer, par hasard, un texte privé, la lettre d'une petite fille à son papa, les petites notes gribouillées au bas des expéditions de procès ou des comptes consulaires, les lignes d'écriture d'un enfant, les petits carnets, toutes ces petites choses qui parlent des gens, de leur quotidien et de leur lien à l'écriture et à la langue écrite (aux langues d'oc et d'oil).

Dès 1802, la pratique des langues régionales, « les patois », est interdite dans les écoles.

En 1863, l'inspection demande que l'instituteur « *surveille d'une manière particulière la prononciation des élèves* ». C'est la seule allusion que l'on trouve dans les archives communales au fait que les enfants, parlant occitan, prononcent mal le français qu'ils apprennent à l'école. Mais on voit bien qu'il s'agit d'apprendre une langue étrangère aux élèves, puisqu'en 1852, « Le règlement pour les écoles publiques du Gard » précise dans son article 25 que « *le français sera seul en usage dans l'école. Le Maître s'efforcera, par des prescriptions, par de fréquentes explications et surtout par son exemple, de former les élèves à l'usage habituel de cette langue.* »

« *En 1864, plus de 90 % des gens ne parlent pas français en Ariège, Aveyron, Gers et Var ; de 75 à 90 % dans 7 départements comme l'Aude, le Tarn ou la Lozère ; de 60 à 75 % dans 5 autres comme la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard*[31] ». Au début du XX^e^ siècle, le désapprentissage de la langue maternelle, l'occitan, appelé « patois » est total.

Les lois de 1881, instaurant l'éducation universelle obligatoire, gratuite et laïque sonnent le glas du bilinguisme. C'est une langue que parlent les parents, entre eux, que les enfants apprennent au berceau, mais quand les parents parlent aux enfants, c'est en français que cela se fait. Le service militaire, les guerres brassent les jeunes gens des provinces.

Mon grand père, qui est allé à la guerre de 14, me disait : « *là haut, n'avia pas que de gens que parlavan totas las lenguas, nous compreniàm pas gaire, sòlament quand avèm comprès que lo francès era la sòla lengua que totes i comprenavian, fogem òbligat de parlar francès… heurusament que l'avia apprengut a l'escòla* ».

(Là-haut, il y avait des gens qui parlaient toutes les langues, on se comprenait pas, seulement quand on a compris que le français était la seule langue que tous comprenaient, nous fûmes obligés de parler français… heureusement que je l'avais appris à l'école). Antonin Brignet, Besses, Ponteils.

Bibliographie

Caillat, Gérard, « L'usage du français en Cévennes à l'époque moderne », *L.C.C.* n° 116, p. 1-6.

Chamson, André, « Le pouvoir des mots » (1935), *Le Livre des Cévennes*, collec. Omnibus, 2001.

Courouau, Jean-François, « La Réforme et les langues de France », *Bulletin de la société d'Histoire du protestantisme français*, tome 154, oct-nov-déc 2008.

Courouau Jean-François, 2001, *Premiers combats pour la langue occitane. Manifestes linguistiques. XVI^e^-XVII^e^ siècles*, Anglet, Atlantica.

Courouau, Jean-François, « L'invention du patois ou la progressive émergence d'un marqueur sociolinguistique français. XIII^e^-XVII^e^ siècles », *Revue de linguistique romane*, 69, 2005, 185-225.

Garrisson Jeanine, *Les protestants au XVI^e^ siècle*, Fayard, 1988.

31 Enquête de Victor Duruy, ministre de l'Éducation nationale, Archives Nationales F/17/3160 : Instruction publique : "Statistique. États divers." Ce dossier donne le résumé par département des réponses données à l'enquête du Ministère de l'Instruction publique de 1864, site occitanica.eu.

Pugnières, François et Toreilles, Claire, *Écrire en Cévennes au XVIII^e siècle, les œuvres de l'abbé Séguier*, édition critique et établie, Presses universitaires de la Méditerranée, 2013.

Pech Rémy, «Révolution française et normalisation linguistique: le cas occitan», *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 60, fasc. 3, juillet-sept 1989.

Trinquier, Pierre, *Anne de Rulman, recherches sur la langue du pays (1627)*, Institut d'études occitanes, 2001.

ADDENDUM, apporté par Bernard Atger

La langue d'oc, parlée dans toutes les provinces méridionales de la France, se divise en trois dialectes bien tranchés : le dialecte auvergnat, le dialecte provençal et le dialecte languedocien.

Le patois auvergnat a contracté un caractère de rudesse très prononcé ; dans cet idiome, les consonnes sont articulées avec force, et les voyelles les plus pleines, telles que l'o et que l'a, se rencontrent dans la plus part des syllabes, où elles sont accentuées très longuement.

Le patois provençal, au contraire, parlé dans un pays gai, fertile, riant, poétique, a dû imiter l'Italien dont il est presque un dialecte ; il est doux, coulant, prosodique ; les consonnes s'y font peu sentir ; les i et les u y dominent ; les syllabes brèves s'y combinent continuellement, et font de cette langue un chant harmonieux.

Le patois languedocien participe à la nature des deux dialectes précédents ; il est bref, sans être rapide, il est plein sans être rude ; il est doux sans être efféminé.

Mais le patois languedocien se subdivise en trois variétés, suivant le voisinage de la Gascogne, de l'Auvergne et de la Provence, et le type de ces trois variétés se trouve à Montpellier, à Saint-Hippolyte et à Nismes.

Le patois de Montpellier est rapide, concis, pétulant, les consonnes n'y sont qu'affleurées ; les syllabes sont toutes brèves ; les voyelles douces sont multipliées ; les enfermés terminent la plus part des syllabes.

Le patois de Saint-Hippolyte est plus brusque, ; on s'appuie sur la dernière syllabe ; les o y sont fréquents ; le palais de la bouche est l'organe de la prononciation.

Le patois de Nismes est long, trainard, fade ; on lui reproche avec raison d'être trop nasillard.[…]

[… Le patois de Gallargues] a] plus de ressemblance avec celui de Nismes qu'avec celui de Montpellier.[…] Je me hâte de dire que la langue française employée par la plus part des Gallarguois, et comprise par chacun d'eux, efface tous les jours ces différences ; déjà, son influence a fait disparaitre du vocabulaire languedocien un grand nombre d'expressions autrefois très utilisées. Encore un siècle, et le patois ne sera plus qu'une langue morte. »

Jean-Pierre Hugues (pasteur à Gallargues de 1831 à 1845) ; « Une excursion au Grand Gallargues », 1835, p. 51/52, réédition Lacour, 1996, avec une préface de Philippe Chareyre.

Le pasteur Pierre Fesquet écrit en 1875 à propos de l'usage du Français dans le canton de Lasalle : « Ainsi faisaient déjà ceux de nos paysans qui avaient servi sous la première république et fait les campagnes du premier empire. Quand le dimanche il s'attablaient au cabaret, la conversation avait lieu dans l'idiome du pays mais après quelques copieuses libations, quand le vieux grognard était prié de raconter ses hauts faits […] il faisait toujours son récit pittoresque en Français et ses camarades aussi émerveillés de sa façon de bien dire que des grandes choses qu'il narrait ne pouvaient retenir cette exclamation : « Mais, bono fourtuno ! Parlo coum'un libro » Les soldats d'aujourd'hui ne font pas autrement que leurs devanciers ; ils croiraient rapetisser les événements auxquels ils ont été mêlés s'ils les exposaient en langage cévenol. »

Étude du Languedocien parlé dans le canton de Lasalle Saint-Pierre, manuscrit inédit (1875) p.34, fond Musée des Vallées Cévenoles, Saint-Jean-du Gard. Cité en note, p. 569, dans « Chansons du Mont Lozère, Claudette Castell et Nicole Coulomb, épilogue de Jean-Noël Pelen.

Pierre Dides, un nouveau catholique assassiné par des protestants à Meyrueis en 1660

par Henri Teisserenc

Les Dides sont très nombreux à Meyrueis dès le XVIe siècle. Leurs prénoms étant choisis dans une gamme restreinte, fort nombreux sont les Pierre, Antoine, Jean, Jeanne, Marie, Suzanne, etc. Cela crée un effet de labyrinthe à miroirs dans lequel les homonymies doubles (noms et prénoms) compliquent la tâche du généalogiste, surtout lorsqu'elles affectent deux couples parfaitement homonymes vivant, qui plus est, à peu près dans les mêmes tranches de temps !

Antoine Maurin a découvert l'affaire objet de cette petite contribution. L'occasion m'est donnée de le remercier publiquement.

Les origines des Dides

Les Dides dont il s'agit sont originaires de Gatuzières qui, à 6 kilomètres de Meyrueis sur la route de Florac, est le village natal du premier que nous connaissons, Guillaume, lequel y exerçait l'activité de marchand ; il avait eu trois fils. Dans la descendance de Jean, le premier, nous trouvons une alliance avec les Parlier, de Barre-des-Cévennes. Dans celle de Gaspard, maître cordonnier, il y a des alliances avec des familles localement bien connues du milieu de la marchandise, Cabanel, Fielval, de Valat de Labro, de Latour, Thomassy.

Le troisième des fils de Guillaume est Pierre Dides, « habitant de Gatuzières » en 1605, qui eut un fils et quatre filles. Le fils, Isaac Dides, né à Gatuzières, s'installa dans la ville de Meyrueis où il mourut le 4 mai 1625, après y avoir exercé la fonction de notaire et de « lieutenant de juge en la baronnie de Meyrueis »; il y avait, comme ses père et grand-père, épousé une fille de marchand, Jeanne Boyer, en 1589. Il était devenu un notable urbain bien installé dans sa nouvelle condition de juriste. Aucun de ses fils ne retourna à la marchandise ; deux furent « praticiens » ; le troisième, Pierre Dides, né vers 1593, à Meyrueis comme ses frères, étudia le droit et devint docteur.

Pierre Dides, allié au La Fuye

Pierre, « escholier » en 1625, épousa avant 1630, Isabeau de La Fuye, native de Saint-Germain-de-Calberte, où son père, quoique né à Angers en 1561, y avait été ministre de la parole de Dieu de 1597 à 1630, année de sa mort. Isabeau a une sœur plus jeune, Françoise, qui épousera en 1638, le pasteur Charles Grongnet, lequel venait de prendre en charge l'église réformée de Saint-Germain-de-Calberte. Elle a aussi deux frères plus jeunes : Jean qui, après avoir étudié la théologie à Genève, s'était fixé définitivement comme pasteur à Angers. Un autre frère, plus jeune encore, François, qui après un apprentissage chez un marchand de Nîmes, s'était installé pendant quelques années à Lyon avant de se lancer dans le négoce international à Gênes et Livourne, puis de se mettre au service du Prince de Condé et duc d'Enghien.

En 1630 à la mort de son père, Isabeau est la seule de sa fratrie à être mariée (voir annexe 1). Ses deux frères sont trop jeunes pour s'occuper des affaires familiales ; ils ont aussi des ambitions qui les éloignent de la région. Sa sœur Françoise est auprès de leur mère. C'est donc tout naturellement que la famille va « arranter » en 1635 (et probablement dès avant) à Pierre Dides les biens fonciers acquis dans la paroisse de Saint-Germain, et hérités en 1630. En octobre 1636, après le décès de leur mère, Jean et François de La Fuye ratifient l'arrentement que leur mère avait fait en 1635[1]

Un conflit familial, un Pierre Dides retors

Un conflit est alors intervenu entre d'une part Pierre Dides qui représente son épouse, et Jean de La Fuye, qui agit tant pour lui-même que pour son frère et sa sœur, François et Françoise. Un « compromis et arbitrage » fait l'objet, quatre jours

1 Archives départementales de la Lozère, 3 E 4709. Acte du 5 juin 1635 établi par le notaire Dupuy et non conservé, mais cité dans un acte du notaire Vilar du 22 août 1637.

plus tard, d'une « sentance arbitrale » en 1637, prononcée par deux experts qui, après examen détaillé des biens et de leur rentabilité, obtiennent un accord signé par les quatre frères et sœurs et par Pierre Dides lui-même.

Or, celui-ci revient très vite sur sa signature et avance de nouvelles revendications, allant jusqu'à engager une procédure devant « la Soubveraine Cour du Parlement et Chambre de l'Edit establye a Castres ». Non satisfait par le prononcé de la Cour, il en interjette appel, comme y fait allusion un acte de « Transhation & accord »[2] (2). Il est alors présenté comme « Lieutenant en la Judicature Royale de Meyrueis ». Jean et François sont encore moins présents que jamais sur place et, entre temps, Françoise s'étant mariée avec Charles Grongnet, pasteur audit Saint-Germain, c'est désormais lui qui va être chargé sur place des intérêts de ses deux beaux-frères, outre ceux de son épouse.

Dans l'accord qu'il accepte enfin en 1641[3], soit après quatre années de procédures, l'on voit bien que Pierre Dides s'est montré retors jusqu'au bout, tandis que les autres, au contraire, ont été enclins à satisfaire l'essentiel de ses revendications pour sauvegarder l'entente familiale.

En mars 1644, se reproduit le même mode de fonctionnement qu'en 1637 : une renonciation à sentence arbitrale intervient deux jours après son prononcé par des experts et arbitres. Le lendemain de la renonciation est signé un acte par lequel les quatre indivisaires scellent un accord transactionnel qui met un terme à tout conflit né ou à naître de l'objet de cet accord[4].

Désormais, les affaires de l'indivision familiale seront toujours traitées par Pierre Dides pour son épouse uniquement, et par Charles Grongnet pour les trois autres indivisaires. Pierre Dides refusera systématiquement que son épouse donne à Charles Grongnet procuration pour la représenter dans les négociations d'affaires et pour signer les actes notariés, à la différence de Françoise, François et Jean ; et ce, bien que Charles Grongnet vive sur place et puisse donc surveiller les biens et traiter avec clients et fournisseurs, alors que lui-même est à plus de trois heures de cheval depuis Meyrueis ; à chaque fois qu'il faudra venir à Saint-Germain pour signer un acte chez le notaire, il préfèrera se déplacer. Il révèle là un caractère méfiant, en plus que d'être retors.

En 1647, les quatre indivisaires procèdent au partage des biens reçus indivisément en héritage ; pour ce faire, ils agissent comme en 1643 : proposition d'arbitrage après expertise. Deux jours plus tard, après avoir signé l'arbitrage, les parties acceptent l'attribution des quatre lots, entre les quatre indivisaires, par tirage au sort. Dès le lendemain, elles signent un accord transactionnel, lequel faisant foi entre les parties leur interdit de revenir en arrière ; les protagonistes ont de toute évidence eu la sagesse de tenir compte de l'expérience passée et, ainsi, le partage est définitivement entériné et scellé[5].

Lorsque, dix ans plus tard en 1657, Jean de La Fuye, déjà père de trois enfants, très pris par

2Arch. dép. Lozère. 3 E 4709. Notaire Vilar. Acte du 26 octobre1636 portant ratification, par Jean et François de La Fuye, après le décès de leur mère Gabrielle Liquier, de l'arrentement objet de l'acte du 5 juin 1635 cité ci-dessus.

3 E 4709. Notaire Vilar. Acte du 3 novembre 1636 : partage des biens de Gabrielle Liquier, épouse de feu André de La Fuye, puis vente desdits biens au sieur Pierre Dides, époux d'Isabeau de La Fuye, copartageante. Acte notaire Dupuy non conservé, cité comme celui du 5 juin 1635.

3 E 4710. Notaire Vilar. Acte du 22 août 1637 : « *Compromis et arbitrage faict et passé entre Mre pierre dides docteur es droitz de la vile de Meyrueis Mary seigneur & m(aist)re des biens doctaux de damlle Ysabeau de la fuye et m(essi)re jean de la fuye tant en son nom que comme procu(reu)r de m(aît)re fran(cois) de la fuye son frere et damlle francoize de la fuye frere et sœur* ».

3 E 4710. Notaire Vilar. Acte du 26 août 1637 : « *Prononciation de sentance arbitrale dentre Mre pierre dides docteur ez droitz de la ville de Meyrueys Mary seigneur & maistre des biens de damle Ysabeau de la fuye , Mres Jehan de la fuye faisant tant po(u) r soy & en son nom que po(u)r & au nom de Mre francois de la fuye enfans a feu Mr Mre André de la fuye & damle Gabriele de Liquiers en leur vyvant maryés du lieu St Germain* ».

3 Arch. dép. Lozère, 3 E 4712. Notaire Vilar. Acte du 11 mars 1641 : « *Transhation et accord faict & passé par et entre Mr Me Pierre Dides mary de damle Yzabeau de La Fuye d'une part et Mr Me Charles Groignhet mary de damle Francoise de La Fuye & le Sr Francois de La Fuye d'autre part* ».

Auparavant, un acte de « *Compromis & arbitrage faict & passé…* » avait été signé chez le notaire Vilar , le 20 février 1640 ; cet acte est intéressant en ce qu'il donne la teneur d'actes passés auprès du notaire David Dupuy, qui n'ont pas été conservés, parmi lesquels un contrat d'accord et convention entre Dides, pour le compte de son épouse, et les trois autres indivisaires, du 26 octobre 1636 mentionné ci-dessus, et un contrat de vente de meubles à Pierre Dides, du 3 novembre 1636. Les 4 indivisaires nomment comme arbitres : « Claude Dussaut viguier en la baronye de Cadoine et Pierre Teissier notaire de St Estienne », notoirement connus pour leurs talents d'experts et arbitres.

4 Arch. dép. Lozère, 3 E 4713. Notaire Vilar. Acte du 7 mars 1644 : « *Compromis et arbitrage faict & passé par et entre Mons Me Pierre Dides, Lieu(tenan)t en la Judicature royale de Meyrueys, d'une part et Monsr Me Charles Grongnet d'autre part* ». Itou. *Acte du 9 mars 1644 : « Renonciation de santance arbitralle d'entre Mons Me Pierre Dides, Lieutenant en la Judicature royalle de Meyrueis come mary de damle Isabeau de La Fuye d'une part et Mr Me Charles Grounet ministre mary de damlle Francoyze de La Fuye faizant tant pour luy audit nom que pour et au nom & comme procureur des sieurs Jean & Francois de La Fuye ses beau fr(ere)s d'autre part* ». Itou. Acte du 10 mars 1644 : « *Transhation et accord fait & passé par et entre Mr Me Pierre Dides Lieutenant en la Judicature royalle de Meyrueis mary de damle Yzabeau de La Fuye d'une part et Mr Me Charles Grongnet ministre faizant tant pour soy comme mary de damlle Francoize de La Fuye que po(ur) & au nom des Sieurs Jean &Francois de La Fuye d'autre part* ».

5 Arch. dép. Lozère, 3 E 4714. Notaire Vilar. Acte du 29 janvier 1647.

sa fonction de pasteur à Angers et exerçant aussi des responsabilités ponctuelles à l'Académie protestante de Saumur[6], veut se séparer de ce qui le rattache encore matériellement à Saint-Germain-de-Calberte et vendre les biens et droits qu'il y possède, ce n'est pas à Pierre Dides qu'il les propose, mais à « Charles Grongnet, ses hoirs et ayans cause », et l'affaire est conclue[7].

L'abjuration de Pierre Dides

Pourquoi Pierre Dides prit-il la décision, à une date inconnue, d'abjurer la confession réformée, rompant ainsi avec une tradition familiale de trois générations et contre l'immense majorité de la population de Meyrueis ? Il est bien possible qu'il fût menacé, ou qu'il anticipât sur la menace de perdre sans dédommagement son office de lieutenant de viguier s'il ne renonçait pas à la confession réformée.

Sa charge de justice avait pu lui attirer des inimitiés, d'autant plus s'il s'était comporté en permanence avec les habitants de Meyrueis comme il l'avait fait avec sa belle-sœur et ses beaux-frères. Meyrueis est une bourgade ramassée sur elle-même où rien de ce qui se fait n'échappe au regard d'autrui, surtout lorsque l'on est un personnage en vue, amené à instruire des affaires de justice. Mais de là à ce qu'une petite troupe vienne tendre une embuscade des plus lâches, à plusieurs hommes décidés et bien armés contre un homme surpris seul et sans arme, il y a une disproportion difficile à comprendre. Ces querelles ont pu contribuer à aggraver les tensions, mais pas vraiment à provoquer l'irréversible.

L'attentat contre le « traître »

Les rapports entre Pierre Dides et les autres notables de la ville, parmi lesquels des confrères, s'étaient effectivement tendus au point de générer l'ouverture de procédures. Qui de Pierre Dides ou de ses confrères et autres notables les engagea en premier ? Nul ne le sait, les documents n'ayant pas été conservés. Ces notables, tous protestants, n'acceptaient pas qu'un des leurs, qui plus est confrère de Pierre, ait abjuré la confession réformée : « il estoit seul magistrat catholique au mesme siège » (voir annexe 2). ils lui mettaient des bâtons dans les roues, « l'ampeschant de f(air)e la fonction de sa charge » ; tout cela « auroict donné lieu à divers arrêts du Parlement de Th(oulouz)e portant deff(ence) aud. Gély, Sabran, & autres de le troubler ». Ne tenant nul compte de ces décisions de justice, « au mesprix desquels arrestz par haine de la conversion dud. Dides à la foy Catholique, ils auroint faict diverses embuscades de jour & de nuict ».

Donc, après plusieurs projets, voire tentatives, ils décidèrent d'en finir une fois pour toutes avec le traître Pierre Dides. Ils l'attendirent, dissimulés sous l'arc naturel du Rocher des Bouillères, sur la route qui grimpe de Meyrueis vers le plateau du Causse Méjean, et le mirent à mort. Après lui avoir tiré dessus « à coups de fusils & mousquetons », ils l'achevèrent en lui tranchant la gorge « avec un sabre ou cousteau »; la préméditation est évidente et, sur la scène de crime, la volonté de tuer est avérée par l'exécution de plusieurs coups mortels. Par recoupement d'informations recueillies dans divers actes notariés, nous constatons que le crime fut perpétré entre le 17 mars et le 8 octobre 1660.

Les suites de l'affaire

La Cour, qui a reçu une requête fort tardive, vers 1666, d'Isabeau de La Fuye, met en avant deux motifs : la « haine mortelle contre le mari de La Fuye à cause de sa religion » et le fait, mentionné ci-avant, « qu'il estoit seul magistrat catholique au mesme siège ». Les auteurs de ce forfait étaient animés par une haine personnelle liée à la religion, comme par la raison de principe de conserver aux protestants la totalité des rouages du pouvoir local. Les facteurs de déclenchement ne furent donc que partiellement d'ordre personnel. Accumulation de rancoeurs personnelles et haine latente de tout ce que représentait le monde catholique, tout cela avait amené une troupe intransigeante de Meyrueis à passer à l'acte d'éliminer physiquement le lieutenant de viguier Pierre Dides. Tous les auteurs de ce crime mûrement prémédité appartiennent à des familles de la *bonne société* de Meyrueis où ils ont pignon sur rue : un lieutenant de viguier, donc confrère de la victime, un substitut du procureur général du roi, un notaire, et autres gens des mêmes familles ou de familles apparentées.

N'ayant pas été pris par la force publique, ils furent condamnés à mort par contumace. Ils continuèrent cependant à vaquer à leurs affaires quotidiennes dans les rues de Meyrueis, où ils profitaient d'une protection organisée : « *tous les meurtriers & assassins sont dans leurs maisons avec des soldatz & des gens de main forte* ». Les catholiques, terrorisés par cet attentat, n'osaient pas dénoncer à

6 Arch. mun. de Saumur. Registre des délibérations de l'Académie protestante.

7 Arch. dép. Maine-et-Loire, 5 E 5. Notaire d'Angers François Crosnier. Acte du 16 mars 1657.

qui de droit la présence publique des assassins. Il faut croire que la veuve, Isabeau de La Fuye, vivait elle aussi sous l'empire de la terreur pour qu'elle attendît près de sept ans avant de se décider à saisir le tribunal de l'Édit séant à Castres (voir en annexe 2 le texte intégral du corps de la décision de la Cour).

Cette affaire des plus graves pour la cohabitation entre les communautés catholique et protestante, doit être resituée dans le temps et le lieu de la tragédie. La communauté protestante représentait alors au moins 90% de la population de la ville et avait le monopole des rouages de la vie politique et économique, dans une période de prospérité textile et principalement chapelière. Le culte catholique avait cessé d'être célébré depuis des décennies et tous les établissements du culte avaient été détruits au cours des Guerres de Religion.

En 1660, l'évêque de Nîmes, dont dépendait alors la paroisse de Meyrueis, avait décidé avec l'appui du pouvoir central, de rétablir le culte catholique pour ramener la population de la ville dans le giron de l'Eglise catholique. Il avait confié cette tâche à la Compagnie de Jésus et mis plusieurs prêtres à la disposition de l'église locale. Les Jésuites entreprirent la construction d'une nouvelle église qui fut consacrée en 1663.

Il n'est pas exclu que l'assassinat de Pierre Dides ait aussi été, au-delà des motifs personnels, une réponse à la décision de l'Evêque de Nîmes, un défi contre les projets de reconquête des âmes par l'Eglise catholique, élaborés en 1660. Isabeau de La Fuye, quoique restée protestante, ne put être affermie dans sa volonté que justice soit faite jusqu'à l'exécution des peines, qu'après que l'église catholique ait été reconstruite et que les cadres religieux, jésuites et prêtres, aient démontré que leur présence était définitive. Cela seul a pu redonner suffisamment de confiance à Isabeau de La Fuye pour qu'elle se sente assez forte et ose enfin, trois ans après la consécration du nouveau lieu de culte catholique, se plaindre de l'impunité des assassins de son mari, en adressant une requête à « la Cour des grands jours séant à Nîmes » en 1666[8]. Dans sa décision, constatant « qu'etant lesd. arrestz de condamna(ti)on & decretz dud. Parlemant inutiles à lad. Supp(liant)e », la Cour adopte une forme certaine d'empathie à l'adresse de « lad. Supp(liant)e qui est une pauvre vesve chargée de grande famille ».

Isabeau de La Fuye s'était trouvée au cœur d'une tragédie. Elle avait refusé de suivre son mari Pierre Dides dans son abjuration de la confession réformée. Elle dut se battre auprès de magistrats, catholiques, pour que les assassins de son mari nouveau catholique, protestants comme elle, subissent les peines auxquelles ils avaient été condamnés.

Quel fut l'épilogue de cette affaire ? Nul ne le sait. Isabeau de La Fuye vivait encore en 1679 et demeurait à Meyrueis[9] ; elle y est en effet marraine à des baptêmes ou témoin de mariages. Elle continuait donc à y fréquenter le temple où elle devait croiser les assassins de son mari ! D'après la décision de la Cour, elle était « chargée de grande famille » ; nous lui connaissons en effet six enfants parvenus à l'âge adulte.

Le Rocher des Bouillères sur la route qui monte de Meyrueis vers le Causse Méjean, où Pierre Dides fut assassiné en 1660, alors qu'il allait vers, ou revenait du hameau de Drigas où il possédait des biens fonciers (Compoix de Marvejols, 1636). Le passage sous roche a été élargi depuis le XVII^e siècle pour le passage des voitures automobiles.

8 *Les Grands Jours* étaient les sessions extraordinaires d'une Cour de justice.

9 Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme Français, Paris. Ms 447/3, f°164. Billet autographe d'Etienne Grongnet du 4 septembre 1679 à Saumane.

Annexe 1 : Tableau généalogique

André de La Fuye (Angers, 1561-St-Germain-de-Calberte, 1630) x Gabrielle Liquier (? - St-Germain-de-Calberte, vers 1636)			
Isabeau de La Fuye (St-Germain – après 1679) x avant 1630 Pierre Dides (Meyrueis, vers 1593-1660), docteur en droit, lieutenant de viguier à Meyrueis.	Jean de La Fuye (St-Germain – Angers, 1672), pasteur, x à Vitré en 1651 Marie Conseil (Château-Gonthier ?- Londres, après 1687).	François de La Fuye (St-Germain – Paris, 1680), marchand, puis intendant du Prince de Condé, x à Gênes une inconnue génoise, x à Anvers en 1662, Anne Rubens (Anvers – Paris, 1688), veuve Montini.	Françoise de La Fuye (St-Germain - Montpellier, après 1687), pasteur, x à Sauve en 1638 Charles Grongnet (Montpellier, 1605-Hollande, vers 1687).
6 enfants	11 enfants (9 ont atteint l'âge adulte)	2 enfants morts jeunes, 3 enfants adoptifs	9 enfants

Annexe 2 : Décision de la Cour, le 12 janvier 1667

(Arch. dép. Haute-Garonne, B/92n f°121)

« Le mercredi 12 janvier 1667 à la cour des grands jours [*du parlement*] séant à Nismes :

« *Sur la Requête présantée par damlle Isabeau de La Fuye vesve de feu Mre Pierre Dides lieutenant de juge pour le Roy de la ville & baronie de Meyrueis*

« *contenant que feu Jean de Gély Sieur de Costelongue lieutenant de viguier de lad. Ville & baronie & Antoine Sabran substitut de Mr le procureur général du Roi et d'icelle, Jean Carnac, notaire, Pierre Gélly, Pierre Martin, François & Pierre Guitard frères, Jean Gelly fils dud feu Jean lieutenant de viguier faisant proffession de la R.P.R. auroint consanty haine mortelle contre le mari de La Fuye à cause de sa religion et qu'il estoit seul magistrat catholique au mesme siège, l'ampeschant de faire la fonction de sa charge*

« *et qu'il auroict donné lieu à divers arrêts du Parlement de Thoulouze portant deff(ence) aud. Gély, Sabran, & autres de le troubler, au mesprix desquels arrestz par haine de la conversion dud. Dides à la foy Catholique ils auroint faict diverses embuscades de jour & de nuict et assassiné led. Dides,*

« *de quoy il en auroict esté informé d'authorité dud. Parlement et aresté de banissemant et aux gallères en amandes & despans et des aretz de prinse de corps*

« *et finallemant led. Mr Dides auroict esté cruellemant meurtri & assassiné soubz le Rocher de Boulières à coups de fusils & mousquetons lui ayant en suitte suyé la gorge avec un sabre ou Cousteau et pour lequel meurtre les premiers sont condamnés à mort en amandes & despans, & d'autres*

« *qu'etant lesd. arrestz de condamna(ti)on & decretz dud. Parlemant inutiles à lad. Supp(liant)e qui est une pauvre vesve chargée de grande famille*

et que tous ses meurtriers & assassins sont dans leurs maisons avec des soldatz & de gens de main forte quoique condamnés & decrettés,

« *requeroit qu'il plaise à la cour ordonner que tous lesd. arrestz dud. Parlement exécutoires & taxatz des despans seront executtés d'authorité de la Cour auquel effect il sera mis gaste & garnison dans touttes les maisons desd. Condamnés & decrettés, enjoindre à tous prévosts (le mot gentilhommes d'abord écrit est ensuite biffé) archers, consuls des ville & Com(munau)té de prester ayde & main forte à l'execution desd. arrestz à paine de désobéissance, et veu lesd. arrestz executoires & taxatz dud. Parlemant & autres pièces attachées à lad. Req(uet)te.*

« *La Cour ayant esgard à lad. Req(uête) a ordonné & ordonne que lesd. arrestz de Condamanation à mort par deffaut seront executtés de son authorité et mis garnison dans les maisons desd. Condamnés & decrettés pour y demeurer jusqu'à leur remise effective en prisons de la conciergerie de la ville de Nismes, et neanmoingtz que les Condamnations portées par les susd. arrestz executoires & taxatz seront aussi executtés contre iceux par les rigueurs portées par les dictz arrestz Enjoingnant à toutz Magistratz, prévostz qui signent & autres officiers & subjectz du Roi de prester ayde & main forte à l'execu(ti)on d'iceux à paine de quatre mille livres désobéissance & autre arbitraire.*

Quelques notes relevées sur Molières (Cavaillac)

par Henri Pagès

Notre ami Henri Pagès est décédé en novembre 2016. Chercheur érudit, en particulier sur la région du Pompidou en Lozère, il était adhérent du Lien des Chercheurs Cévenols de longue date. Il nous avait fait parvenir ces notes, issues de ses dépouillements d'archives, que nous publions en dernier hommage.

Cahier du Bureau de bienfaisance de Molières

Cahier contenant la note des récoltes, dons et dépenses faits en faveur de pauvres

de 1836 à décembre 1838

Sont trésoriers :
- Etienne Boisson, jusqu'au 01-03-1836
- Etienne Surville, à compter de mars 1836

Exercice 1836 – février 1837

Recettes du 1-3-1836 au 26-2-1837		Dépenses du 1-3-1836 au 25-2-1837	
- En caisse au 1-3	49,30 F	- Dépenses au 1-3	21,25 F
- Levées faites au Temple[1] du 1-3-1836 à fin février 1837	33,88 F	- après	33,50 F
- Donné par Monsieur le curé de Molières pour les pauvres	5,00 F		
Total	87,68 F[2]		54,75 F

Reste en caisse : 32,93 F[3]

Les dépenses sont des bons, délivrés par l'instituteur Causse, pour 8 livres de pain (à 2,5 sous la livre)
Les bons sont donnés environ chaque 15 jours.
Bénéficiaires :
- ➢ régulièrement, Louis Gay et Antoine Vassas, pour 54,25 francs
- ➢ une fois un bon de 0,50 F pour « Antoine mutilé par l'explosion d'une mine »

1 - Levées faites en 22 occasions, du 18-03-1836 au 26-02-1837. Levée maxi de 2,50 francs (le 25-11-1836), et levée mini de 0,70 franc (le 11-9-1836). Recette moyenne de 1,52 F (33,8 / 22)
2 - Il y a une erreur : le vrai total est 88,18 F.
3 - Les comptes sont arrêtés le 26-2-1837, par les membres du Bureau de Bienfaisance, qui ont signé (Sarran, Causse instituteur, F. Durand, Granade). Ce qui reste en caisse est calculé sur la base du faux total de recettes.

Recettes		Dépenses	
- En caisse	32,93 F	- Dépenses	78,00 F
- Levées faites au Temple[1]	32,95 F		
- Don d'une personne	3,00 F		
- Legs aux pauvres par Pierre Fabre par testament[2]	12,00 F		
Total	80,88 F		78,00 F

Reste en caisse : 2,88 F[3]

Bénéficiaires :
- ➢ régulièrement, Louis Gay et Antoine Vassas, pour 52,75 francs,
- ➢ pour 0,25 F : André (enfant naturel),
- ➢ pour 0,50 F : Delmas, Bages, Fouretier (ancien instituteur), le sieur André (ancien militaire), Moulier (ancien soldat), Jean Marquiol (infirme, de Calvisson),
- ➢ pour 1 F : Antérieu (du Vigan), Teissier (du Mazel),
- ➢ pour 20 F : les membres du Consistoire.

1 - Levées faites en 17 occasions, du 12-03-1837 au 07-01-1838. Levée maxi de 8,60 francs (le lundi de Pâques), et levée mini de 0,85 franc (le 12 mars 1837). Quête moyenne de 1,94 F (32,95 / 17).
2 - Somme versée par Pierre Fabre, pour autre Pierre son oncle (testament reçu Me Boisson, notaire, le 6-9-1820, et enregistré le 5-9-1829).
3 - Les comptes sont arrêtés le 28-12-1838, par les membres du Bureau de Bienfaisance, qui ont signé (Sarran, Causse instituteur, F. Durand, Granade).

À lire à consulter

Compte-rendu

Le Parti huguenot, Chronique d'une désillusion (1557-1572), par Hugues Daussy, Collection Travaux d'Humanisme et Renaissance, 2014 ; Librairie Droz, Genève, 2015.

Hugues Daussy « décortique » toutes les archives à sa disposition pour avancer pas à pas, jour après jour dans ce qui fut, dans les années 1557-1572, une tentative de faire basculer le Royaume de France dans le camp des pays officiellement réformés. Ce ne fut pas une promenade d'agrément, mais un chemin des plus accidentés, où se croisent et s'entrechoquent toutes les grandes tendances / forces politiques, religieuses, économiques et sociales du temps. C'est dire la complexité du sujet traité à vif, au jour le jour.

La lecture de la table des matières suffit à montrer que l'auteur n'a écarté aucun des facteurs ayant agi au cours de ces quinze années si décisives pour l'avenir du Royaume, sur la façon d'en asseoir l'organisation intérieure, sur les alliances à passer avec les multiples Etats étrangers : les plus grands d'abord, l'Espagne et l'Angleterre, et les innombrables Etats et Principautés allemandes.

Le succès foudroyant du luthérianisme dans bien des États allemands pourrait-il préjuger celui du calvinisme en France ? C'est une question centrale posée par l'auteur.

Ces quinze années sont analysées en trois parties dont le titre de chacune donne la trame de ce qui apparaît comme un drame en trois grands actes. « L'évidence de la vérité » affirmée par les deux partis, celui de la Réforme et celui de Rome, est un socle sur lequel va chronologiquement s'enchaîner, et se déchaîner, l'action des deux suivants. « La Parole et le Glaive » montre les limites de la recherche si constamment engagée de la réunion des Eglises par la controverse sincère ; l'échec de la Parole doit-il laisser place au Glaive ? « Le Salut par les Armes ? » est une question de plus en plus pressante au fur et à mesure que devient patent l'échec de la Parole humaine, de la diplomatie de la réunion, face aux tenants d'un glaive armé qui ont grand appétit de pouvoir ; de quelles nourritures satisfaire ces gourmands de pouvoir? Par l'absolutisme naissant qui doit se nourrir d'un attachement à Rome, mais un attachement contrôlé par le Monarque et par les Institutions de la monarchie, et non par le Pape, pour les uns ; mais pour d'autres, par la volonté des Grands Seigneurs de récupérer des prérogatives qu'ils disent avoir perdues et dont, par extrapolation, ils exagèrent la teneur; pour d'autres encore, par la volonté des Parlements des Provinces d'être aux côtés des Grands Seigneurs les arbitres d'un pouvoir qui serait réparti ou éclaté, et non plus concentré dans les mains d'un monarque de plus en plus absolu au sommet de la pyramide de l'Etat.

Dans l'avancée des plus de 800 pages de ce qui apparaît comme une épopée contrariée, celle des Huguenots de la première heure, se dégagent progressivement quelques caractéristiques d'une France profonde, qui semblent transcender siècles et régimes de gouvernement : d'une part une France catholique peu disposée à laisser une place aux Réformés, et d'autre part, une France de ce que l'on appellera plus tard le 'protectionnisme', protectionnisme religieux, mais surtout économique, voire social. Cette dernière France n'est pas plus disposée à renoncer à la protection des charges et des offices, à celle des biens ruraux dont les terres dites nobles et celles du clergé doivent rester exemptes de droits d'imposition, qu'à s'en remettre aux manieurs d'argent si méprisés et si nécessaires, préférant recourir aux prêts sur gage des particuliers ; elle est confusément peu disposée enfin à s'en remettre tant à un monarque absolu qu'à de Grands Seigneurs, même arbitrés par les Parlements.

Les chefs politiques de la Réforme avaient bien compris qu'une adhésion massive et foudroyante des Français à la Réforme ne pouvait pas être obtenue, à l'instar de ce qui s'était passé dans bien des Etats et Principautés allemandes. La seule façon d'engager tout le Royaume et ses peuples dans la Réforme ne pouvait être que par la conversion du Monarque. Les efforts pour obtenir ce basculement fut d'une constance pressante. L'on ne peut comprendre la Saint-Barthélémy si l'on ignore cet enjeu. 1572 marque un double échec : celui de la réconciliation par la réunion volontaire, celui de la construction du Royaume sur une base biconfessionnelle en anticipant sur les principes de tolérance, de liberté de conscience, mais aussi de liberté générale. Ce double échec réduira plus tard la marge d'action d'Henri IV quand il cherchera à donner au Royaume une assise de tolérance religieuse. Ce n'est pas le moindre paradoxe de constater que l'avancée de la tolérance par l'Edit de Nantes, qui fut une mesure d'autorité centrale, n'aura pu être obtenue qu'en renforçant le pouvoir absolu !

En marge de cette évolution à la française, nous observons l'échec de la solidarité évangélique européenne face aux intérêts strictement temporels des monarques et des princes. Les Etats-Nations, encore au berceau, commencent à grandir en dehors de la solidarité catholique autour de Rome comme de la solidarité évangélique.

La conclusion résulte de ce que « La France Huguenote fut un rêve dont le dormeur se réveillera profondément marqué d'images de paix, de réunion, mais aussi de guerre et du sang des uns et des autres désunis ». Après le double échec du basculement de la France dans la Réforme et de l'écrasement de celle-ci, une seule voie se présente aux tenants des deux confessions et des deux politiques : le « contrat ».

À la sortie de cette longue enquête minutieuse qui ne laisse aucun fait, aucun indice sans analyse, une question toute simple nous vient : Que sont les Cévennes dans ces grands mouvements de houle humaine, française et européenne ? C'est à chaque lecteur d'y répondre !

Henri Teisserenc

———

Elzière, Jean-Bernard, Faucherre, Nicolas, « Le château neuf de Portes : l'oeuvre de Jean de Budos vers 1545 ? », ***Fortifier sa demeure du XVIe au XVIIIe siècle***, s. dir. Faucherre, Nicolas, Gautier Delphine, Mouillebouche Hervé, Actes du cinquième colloque international au château de Bellecroix, 16-18 octobre 2015, Éditions du centre de castellologie de Bourgogne, Chagny, 2016.

Les deux auteurs se posent la question de la datation du bastion en forme de proue de navire attribué autrefois à Jacques de Budos lors de guerres de religion . Ils font la démonstration qu'il faudrait dater plus tôt cette partie du temps de Jean de Budos qui a participé aux guerres d'Italie avec François Ier. Assez fortuné, ses filles auront des dots conséquentes, Jean de Budos se met au goût du jour comme d'autres seigneurs méridionaux ayant connu l'Italie. Un prototype de la diffusion du système bastionné dans le champ privé.

À noter à cet égard que l'association pour la renaissance du château de Portes a fait peau neuve avec un nouveau conseil d'administration. La pièce de théâtre « La nuit des camisards » y sera jouée le 7 août 2017.

Retrouver les paysans, communauté-pouvoirs-territoires XIIIe-XXe siècles,

Mélanges en l'honneur d'Élie Pélaquier, textes recueillis par Pierre Casado et Frédéric Rousseau, Presses universitaires de la Méditerranée, Montpellier, 2017.

Élie Pélaquier, professeur d'université méritait un bel hommage pour tous les travaux qu'il a menés au sein du laboratoire du CNRS, « CRISES », et particulièrement en entreprenant avec Arlette Jouanna et Stéphane Durand la publication *in extenso* des délibérations des États du Languedoc et en faisant la synthèse dans un gros livre appelé *Des États dans l'État : les États du Languedoc, de la Fronde à la Révolution*, Droz, éditions, Genève, 2014. Élie Pélaquier a mené bien d'autres recherches comme le rappellent Pierre Casado et Frédéric Rousseau dans leur prolégomènes.

Les mélanges comportent deux rubriques : le paysan et la guerre et regards croisés sur les communautés.

Lafon, Jean-Marc, Les résistances paysannes à Napoléon en Espagne (1808-1814) : sociologie, motivations et efficacité

Muracciole, Jean-François, Résistance et groupes sociaux : le cas du monde rural dans la France libre

Peschot, Bernard, La question de l'approvisionnement des armées, une source militaire pour l'histoire rurale

Rousseau, Frédéric, Piste noire. La thèse du « consentement patriotique » à l'épreuve de ma mobilisation d'août 1914

Abbé, Jean-Loup, Aménager les terroirs humides aux époques médiévale et moderne : le rôle des communautés d'habitants et des seigneurs en Languedoc

Andréani, Roland, Les communautés villageoises vues par Alexis de Tocqueville (1805-1859)

Caillat, Gérard, De temps immémorial, les consuls de Nîmes

Casado, Pierre, Les champs lexicaux de la communauté

Durand, Stéphane, Les budgets des communautés de Languedoc au XVIIIe siècle

Jaudon, Bruno, Le « territoire communal » une invention qui n'a pas attendu la création des communes ?

Jouanna, Arlette, Une source méconnue pour l'histoire des communautés : les avis sur requêtes donnés par les syndics généraux

Michel, Henri, Un défenseur méconnu des communautés languedociennes à la fin de l'Ancien Régime : Charles Dupin

Olivier, Sylvain, Les limites communales de l'Ancien Régime à nos jours : un cas de migration de toponyme de frontière à La Lieude

Bibliographie d'Élie Pélaquier

Nous avons reçu

Cahiers de généalogie protestante, n° 137, 1er trimestre 2017. Au sommaire, Girard, Claude-Jean, « Les Barjac de Rochegude pendant et après la révocation de l'Édit de Nantes », p. 3-17.

Causses et Cévennes, revue du Club Cévenol, n° 2, 2017, au sommaire :

Puceh, Laurent, Offre, services et patrimoine : l'équipement culturel d'un monument historique, le château d'Assas.

Coopérative origine Cévennes, L'oignon doux des Cévennes, une aventure collective qui fête ses 30 ans en 2017

Gabel, Jean, Le social et la santé entre Causses et Cévennes

Fioravanti-Gilles, Nathalie, L'Orchestre de chambre des Cévennes

Trintignac, Jacques, Raibaud, Joëlle, Petite histoire du collège et du lycée devenu Groupe scolaire André Chamson

Compagnie Amarante, Il y a, au Vigan, comme un air de fête

Syndicat mixte d'étude et de pilotage du grand site de Navacelles, Le Cirque de Navacelles

Le Club cévenol fêtera son 117e congrès au Vigan, les 26-27 août 2017.

Centre d'Études et de Rencontres Méditerranéennes, siège à Palavas-les-Flots.

- *L'homme et les espaces maritimes (XVIe-XVIIIe siècles)*, 1998, dont au sommaire : Blanchard, Anne, « La défense des côtes languedociennes à l'époque moderne », p. 105-118 ; Taillemite, Étienne, « La Marine royale en Méditerranée (XVIIe-XVIIIe siècles), p. 27-40.

- *Les religions dans le monde méditerranéen*, tome 5, 2004, dont au sommaire, Delteil, Jacques, « camisards et tolérance », p. 119-138 ; Vinas, André « Le sentiment religieux populaire des Baux à Maguelonne », p. 173-181.

- *Les sciences et techniques dans le monde méditerranéen*, tome 6, 2006, dont au sommaire : Soutadé, Georges, « Quand la terre tremble en Languedoc-Roussillon », p. 121-130 ; Hélas, Jean-Claude, « Attaque et défense des sites fortifiés à partir des trois principales sources de la croisade contre les Albigeois », p. 149-200.

- *Les mouvements de population dans le monde méditerranéen*, tome 7, 2010, dont au sommaire : Hélas, Jean-Claude, « L'impact des grandes invasions sur les pays riverains de la Méditerranée », p. 7-28 ; Iancu-Agou, Danièle, « Mobilité et migration des Juifs du Languedoc-Provence au Moyen Âge », p. 45-48 ; Brenon, Anne, « Fuir et pardonner… déplacements et mouvements de population lié au catharisme dans le pays du rivage nord de la Méditerranée occidental », p. 49-68 ; Poher, Christiane, « Les Lombards ou Longobards, « maîtres bâtisseurs » de l'Aragon à la Russie », p 69-86 ; Saquer, Jacques, « Aspects de l'exode des Républicains espagnols en janvier-févier 1939 sur la « frontière sauvage » des Pyrénées orientales : défis et sublimations », p. 87-120.

- *L'homme et la terre dans le monde méditerranéen*, tome 8, 2013, dont au sommaire :Vinas, André, « Cévennes d'hier », p. 23-30 ; Hélas, Jean-Claude, « La terre et les hommes dans le Sud de la France », p. 55-88 ; Olivier, Sylvain, « Sous le regard des scientifiques, la culture du genêt textile du Lodévois, XVIIe-XXe siècle », p. 89-104.

- *Une région du monde : le Languedoc-Roussillon*, tome 9, 2014, dont au sommaire : Limouzin, Jacques, « Que nous dit le patrimoine du Languedoc-Roussillon ? », p. 99-112 ; Vinas, Robert, « Languedociens et Provençaux dans les campagnes de la maison de Barcelone en Méditerranée aux XIIe et XIIIe siècles », p. 161-172 ; Chamboredon, Robert, « Des Languedociens gros et grands aventuriers à Cadix au XVIIIe siècle », p. 195-218.

De serres en valats, le magazine du Parc national des Cévennes, n° 43, février 2017

- le nouveau conseil d'administration et le bureau

- éduquer au développement durable pour préserver l'avenir

- la réhabilitation des terrasses du hameau de Sablières

- les loisirs d'hiver dans les stations nature du Parc national des Cévennes.

Études Héraultaises, n° 48-2017

- Un article sur le vert-de-gris : Martin Jean-Claude, « Le verd-de-gris ou verdet à Montpellier : une traçabilité globale au XVIIIe siècle, p. 33-48

Un important dossier Occupation-Libération, essentiellement pour l'Hérault. Un article étendu au Languedoc-Roussillon :

- Guillauma, Yves, « Des structures du ministère de l'information en Languedoc-Roussillon, la direction régionale de Montpellier (1944-1967) ».

À noter qu'un résumé en anglais et en occitan précède chaque article.

Fruits oubliés, n° 70,

Un dossier sur L'Asimine notre future banane locale ?

Généalogie en Cévennes, n° 115, février 2017. Diverses petites transcription de textes, tels que Un exemple de bigamie, Inondation à St-Germain-de-Calberte, Noyade à Rivières de Theyrargues…

Hugenotten, 81, Jahrgang nr 2/2017

Les cahiers du Haut-Vidourle, Histoire et ethnologie du piémont cévenol.

Les amis de Clio, St-Hippolyte-du-Fort

Saluons le renouveau de cette revue reprise par un nouveau conseil d'administration et un nouveau comité de rédaction. Son action englobe le territoire qui s'étend de la source du Vidourle à St-Roman-de-Codières et St-Hippolyte-du-Fort, jusqu'à Sauve et Quissac, englobant les communes proches.

Pour s'abonner : 10 €, 2 numéros l'an, Les amis de Clio, Le Pouget, 30170 Le Cros

N° 23

- Cadoret, Florian, De la notion de piémont
- Ribaldone, Thierry, Trois tours des Anduze
- Abbal, Odon, Canadiens et Cigalois
- Fiol, Véronique, Chronique occitane

n° 24

- Cadoret, Florian, De la notion de piémont (2ème partie)
- Schira, Bernard, Et il est venu avec son violon, en 1754
- Castanet, Roland, Le double assassinat du mas du Vidourle, en 1784
- Fiol, Véronique, Chronique occitane

Patrimoine 30, n° 37, mai 2017

Numéro consacré à la recherche archéologique : Les aménagements post-antique des abords de l'amphithéâtre de Nîmes, Les fouilles de l'INRAP à Uzès et une étude sur un monument contemporain : la nef solaire de Tavel.

Revue d'Histoire de Nîmes et du Gard (succède à Revue d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard), n° 32, mars 2017.

- Retour sur une belle inconnue : l'École de mutilés de Nîmes (1915-1921), par Claude Mazauric
- Henri Pitot, un constructeur qui a beaucoup œuvré dans l'actuel département du Gard, par Louis Gabard
- Naissance de la Gendarmerie nationale (1791-1801), l'exemple du département du Gard, par Catherine Schmidt
- Le sénéchal de Nîmes-Beaucaire au XIIIe siècle : homme de main ou haut fonctionnaire de la royauté ? Le cas de la conquête royale du Gévaudan, par Antoine Meissonnier
- Du choc des mémoires en histoire, à propos de l'abbé Pialat prêtre réfractaire en Cévennes, par Gérard Cholvy
- La subdélégation du Vigan au XVIIIe siècle, un maillon de la « monarchie administrative » par Robert Chamboredon.

Diverses nouvelles des archives du Gard et des archives diocésaines.

À signaler

Académie cévenole, ***Personnages connus ou méconnus du Gard et des Cévennes***, tome 1, éditions de la Fenestrelle, 2017.

Prion, Pierre, ***Un Rouergat au siècle des Lumières, voyages, aventures, contes, anecdotes***, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, Archives historiques du Rouergue. 2017. Au sommaire ; Autobiographie de Pierre Prion, ses mémoires sur le Rouergue. Pierre Prion fut le secrétaire ou valet du marquis d'Aubais (en Vaunage) et l'auteur d'une « chronologiette » ***La chronologiette de Pierre Prion***, 1744-1749, ***un village en Languedoc***, publié, commenté par Jean-Marc Roger et Emmanuel Le Roy Laclurie, Fayard, 2007.

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 170, avec sommaire).		30,00 €

Familles

HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)		3,00 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet)		12,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)		12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)		5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)		15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)		4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)		4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)		4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)		4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)		6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)		3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)		4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)		3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)		5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)		3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)		15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)		12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole)	Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)		3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)		5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)		4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)		12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle		12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)		6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)		3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)		6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)		9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)		4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition		20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)		3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)		3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)		3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)		5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)		4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)		4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)		3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)		3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)		3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)		3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD		5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)		8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)		10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)		15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)		8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)		15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)		15,00 €
HS 68	Mythes et légendes alésiennes, Alès vu par les écrivains		9,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Octobre - Décembre 2017
N° 191 - 7 €

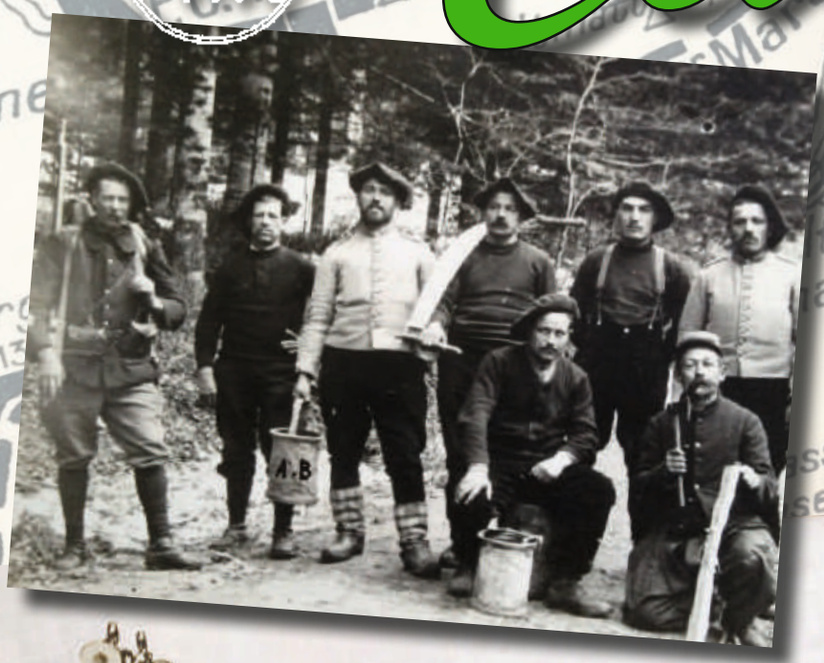

Numéro spécial 14-18

Quelques prisonniers cévenols en Allemagne pendant la Grande Guerre

par Jean-Bernard Elzière

Sommaire

• **Éditorial,** par Marie-Lucy Dumas, p. 3

• **Introduction,** par Jean-Bernard Elzière, p. 3

• **Introduction au monde de la captivité en Allemagne impériale,** p. 5

• **Les trois prisonniers portant un même patronyme,** p. 6

• **Raymond Elzière**
(classe de mobilisation : 1912), p. 6

• **Cartes des lieux de combats et carte des lieux de captivité en Allemagne,** p. 8

• **Félix Elzière**
(classe de mobilisation : 1908) p. 11

• **Georges Elzière**
(classe de mobilisation : 1910), p. 13

• **NOTES,** p. 17

• **DIVERSES RÉFÉRENCES ET SOURCES UTILES,** p. 27

Photo de couverture :

En haut : *Chasseurs pendant la guerre. «Dedans les Hauts de Vosges. Vue prise le 15 avril. Guerre 1914-1915. Le cuisinier et tous ses aides avant le rata»*

En bas : *Chasseurs après leur capture. «Les défenseurs de l'Hartmannswillerkopf* [*situé dans le massif des Vosges : actuell. Le Vieil Armand*] *arrivant au camp de Dillingen»*

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Président : Michel Wienin
Secrétaire : Marineta Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Frédéric Boyer et Paul Mazière
Chargé des hors-série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Frédéric Boyer, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Brigitte Mathieu, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Nadine Rouayroux, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique :
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 - ISSN : 0335-6264
Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 euros ;
Adhésion de soutien : 8 euros
Abonnement sans adhésion : 24 euros
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 euros
Abonnement + adhésion de soutien : 30 euros minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012
PSSTFRPMON
3, Grand Rue - 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier.
L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :
les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Deux illustrations dues à Jean-Pierre Laurens, la seconde provenant de la couverture de son ouvrage intitulé Prisonniers de Guerre *(1918)* [*cf.* Laurens]

Un numéro exceptionnel !

La commémoration, depuis quelques années, du centenaire de la Grande Guerre de 14-18 a donné lieu à une importante couverture médiatique, à des manifestations en tous genres, ainsi qu'à de nombreuses publications, le tout ayant été en partie chapeauté par la « Mission Centenaire 14-18 ».

Le Lien se devait de participer à cette célébration, mais il s'est posé la question de savoir comment nous pouvions le faire.

Jean-Bernard Elzière, adhérent du *Lien des Chercheurs Cévenols* de la première heure, nous a proposé d'évoquer de façon approfondie un aspect particulier de cette guerre, celui de la captivité des soldats, sous-officiers et officiers français en Allemagne. Nous avons saisi d'autant plus facilement la perche qu'il nous tendait que ce thème a été jusque-là assez peu traité [1], et que l'approche qu'il en a effectué est fort originale dans le sens où elle concilie une démarche générique familiale et une étude de grande ampleur sur la captivité des militaires français en Allemagne.

À vrai dire c'est le silence de son grand-père, Raymond Elzière, né à Avèze (Gard), qui a poussé Jean-Bernard à se pencher, des années durant, sur la captivité en Allemagne des prisonniers de guerre. Il a réuni une somme considérable de données relatives non seulement à la thématique générale de la captivité en Allemagne qui concerna un peu plus d'un demi-million de nos concitoyens, mais aussi aux cas personnels de sondit grand-père et des deux autres Elzière qui furent, eux, capturés sur le front, avant de rester en Allemagne durant plusieurs années.

Dans ce numéro, il nous présente, de façon brève, les principaux résultats obtenus lors de ses recherches.

Marie-Lucy Dumas

Introduction

Le parcours précis de ces trois Elzière a pu être approché à partir de documents d'époque, qu'il s'agisse de fiches matricules, de dossiers d'anciens combattants ou même d'objets conservés par leurs descendants, comme des cartes photos envoyées des camps. Des entretiens ont aussi été réalisés autour des années 2000, tandis que l'approche plus générale de la captivité a été faite à partir de déplacements nombreux dans des bibliothèques spécialisées et d'acquisitions d'ouvrages et de documents de toutes sortes.

L'article qui suit est donc original, fortement illustré et doté de notes conséquentes qui permettent une bonne mise en perspective de cette captivité.

Les trois Elzière étudiés, qui sont d'ailleurs les seuls portant ce nom à avoir été envoyés en Allemagne au titre de prisonniers de guerre, sont deux chasseurs alpins du 6e Bataillon de Chasseurs Alpins (BCA) et un soldat du 40e Régiment d'Infanterie de Ligne. À eux trois ils représentent à peine 10 % des quelque 35 Elzière mobilisés pendant cette guerre, au sein desquels d'ailleurs cinq moururent.

Plus généralement, il nous faut préciser que, nés entre 1868 et 1898 – en 1914, ils ont donc entre 46 ans et 16 ans –, les mobilisés ont été très majoritairement de simples soldats ayant servi soit à « l'Intérieur » (= à l'arrière), soit « aux Armées », c'est-à-dire dans des lieux de combat, qu'ils aient été alors placés sur le front occidental ou en Orient. Les plus âgés d'entre eux étaient affectés dans la « territoriale ».

La plupart de ces hommes ont fait au moins deux ans de service militaire puisque, avant 1913, l'incorporation avait lieu à 21 ans, pour une durée de deux ans, et ce n'est qu'en cette dernière année 1913 que la durée du service fut allongée d'un an, passant alors à trois ans, la mobilisation ayant alors lieu à 20 ans. C'est ainsi que, à l'époque de la mobilisation générale du 2 août 1914, l'armée française put compter environ sur 740 000 hommes, au lieu des 520 000 de l'année précédente. À noter que dans les années qui suivirent leur service militaire, ces hommes accomplissaient souvent deux ou trois périodes d'exercice de quelques semaines.

Les mobilisés de la région cévenole, qu'ils aient été « appelés », « réservistes » ou « engagés volontaires », purent connaître plusieurs unités militaires, comme le 6e BCA déjà cité, le 15e Escadron du Train des

1 Article des élèves du collège de Génolhac, les historiens en herbe : « L'impact de la guerre dans nos familles : une génération perdue », *L. C. C.*, n° 181, avril-juin 2015.

Équipages Militaires, le 19e Régiment d'Artillerie (RA), le 40e Régiment d'Infanterie (RI), le 81e Régiment d'Infanterie ou le 3e Régiment de Zouaves (RZ).

Selon le cas, ces hommes furent des chasseurs (alpins), des artilleurs, des zouaves, des gendarmes, des détachés dans un « service auxiliaire », des attachés à des groupes d'aviation ou à la Flotte… Des femmes aussi furent associées de près aux opérations de guerre, notamment comme infirmières.

Sur les quelque 35 Elzière recensés comme ayant été mobilisés pendant la Grande Guerre, que ce soit au tout début de la guerre ou un peu plus tard, il y eut en fait trois prisonniers en Allemagne (soit 9 % de ce nombre) dont ils revinrent vivants, ce qui ne fut pas le cas de tous les prisonniers. Il y eut cinq « morts pour la France » (= 14 %) et 27 autres (= 77 %) qui survécurent aux combats et finirent la guerre, souvent blessés (notamment par éclats d'obus), ce qui ajouta encore au traumatisme qu'ils avaient subi et leur valut généralement des pensions d'invalidité variables selon la gravité de leur état.

Il est intéressant de constater que ces proportions, liées à un simple patronyme, sont à peu près équivalentes à celles retenues à l'échelle de la nation puisque, sur les quelque 8 000 000 Français mobilisés au cours du conflit, il y eut près de 550 000 prisonniers de guerre (= 7 % des mobilisés), de 1 400 000 morts (= 17 %) – l'Allemagne compta pour sa part près de 2 000 000 morts ! – et de 6 000 000 autres combattants (= 76 %), dont plus de la moitié fut blessée.

Au moment de l'Armistice de 1918 l'Allemagne avait sur son sol 2 400 000 prisonniers. Quelque 475 000 Français durent être alors rapatriés, à raison de 440 000 présents alors dans ce pays et de 35 000 « internés » en Suisse.

Jean-Bernard Elzière

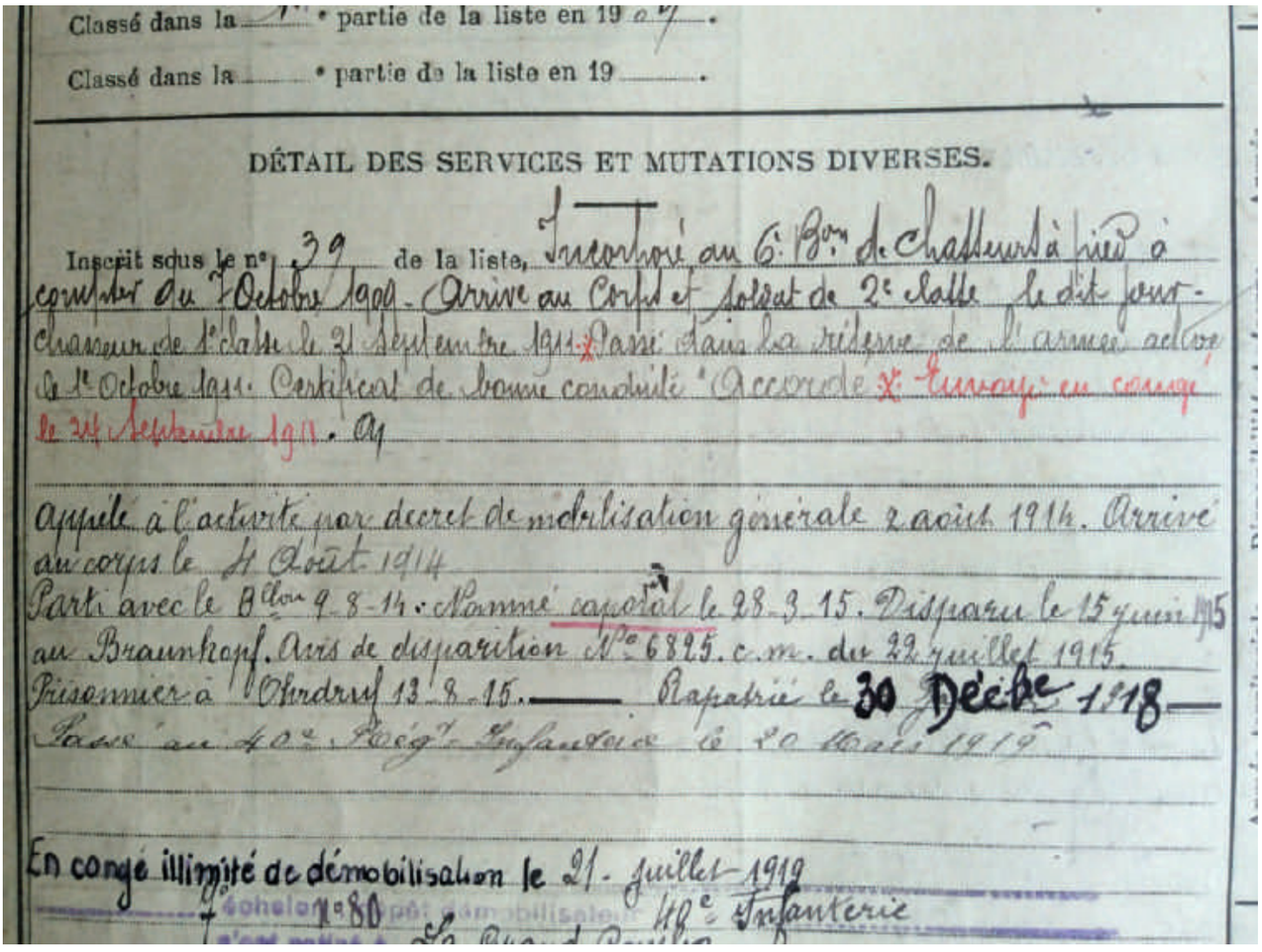

Classé dans la 1re partie de la liste en 19 17.

Classé dans la ____ partie de la liste en 19 ____.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 39 de la liste, Incorporé au 6e Bon de Chasseurs à pied à compter du 7 Octobre 1908 - Arrivé au Corps et soldat de 2e classe le dit jour - Chasseur de 1re classe le 21 Septembre 1911 - Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Octobre 1911. Certificat de bonne conduite * Accordé * Envoyé en congé le 24 Septembre 1911. Ay

Appelé à l'activité par décret de mobilisation générale 2 août 1914. Arrivé au corps le 4 Août 1914
Parti avec le Bon 9-8-14 - Nommé caporal le 28-3-15. Disparu le 15 juin 15 au Braunkopf. Avis de disparition N° 6825. c.m. du 22 juillet 1915.
Prisonnier à Ohrdruf 13-8-15. ____ Rapatrié le 30 Déche 1918 ____
Passé au 40e Régt Infanterie le 20 Mars 1919

En congé illimité de démobilisation le 21 juillet 1919
Echelon n° 80 48e Infanterie

Exemple d'extrait de fiche matricule militaire (cas de celle de Félix Elzière : cf. la note 38)

Les prisonniers de guerre en Allemagne impériale pendant la Grande Guerre.

Approche effectuée à partir d'un patronyme cévenol

par Jean-Bernard Elzière

Introduction au monde de la captivité en Allemagne impériale

Près de 550 000 combattants français ont été faits prisonniers par les Allemands pendant la Grande Guerre de 14-18, contre 1 800 000 au cours de la Seconde Guerre mondiale. [1]

Ces hommes furent généralement répartis dans des dizaines de grands camps (*Kriegsgefangenenlager*) répartis dans toute l'Allemagne impériale [2], souvent gérés par les corps d'armée auxquels appartenaient les troupes qui les firent prisonniers.

Les simples soldats et les sous-officiers furent concentrés dans des camps pour hommes de troupe (*Mannschaftlager*) [3] – il n'est pas question en 14-18 de « stalags » –, qui, parfois après une phase initiale (tentes, etc.), comportèrent bientôt d'immenses baraquements en bois confinés dans des espaces clôturés par des rangées de fils de fer barbelés.

Nombre de ces soldats prisonniers marquèrent notre histoire nationale, comme Louis Lavelle (philosophe) [4], Jacques Rivière (futur directeur de la *Nouvelle Revue française / NRF*) [5], André Jacob, le père de Simone Veil mort en déportation en 1944, Maurice Chevalier (artiste), mais aussi Lucien Boucher [6], A. Bouchet [7], Joë Bridge [8], Jean-Pierre Laurens [9], Joseph Hémard [10], Paul Baudier, tous les six dessinateurs/illustrateurs. Ce furent aussi des politiciens comme Roger Salengro (ministre de l'Intérieur du Front populaire qui fut traîné dans la boue par le journal *Gringoire* et finit par se suicider en 1936), Jacques Duclos (PCF), Aldophe Chéron (Saint-Maur des Fossés) [11] ou Armand Chouffet (Villefranche-sur-Saône). [12]

De leur côté, les officiers furent établis dans des *Offizierlager* [13] – il n'est pas question en 14-18 d'« oflags » –, où leur condition leur permit d'être beaucoup mieux traités que les soldats et sous-officiers (bonne nourriture, chambrées et lits particuliers, dispense de travail, etc.). Mais ces officiers eurent la fâcheuse tendance à tout mettre en œuvre pour s'évader, ce qui valut à nombre d'entre eux de se retrouver transférés dans de véritables forteresses, à l'exemple du Fort IX d'Ingolstadt. Le film de Jean Renoir, « La Grande Illusion », tourné en 1937, reflète assez bien l'ambiance qui régnait dans ces camps d'officiers. Au nombre des fortes têtes furent des personnages aussi célèbres que Charles de Gaulle et Roland Garros, qui connurent d'ailleurs les « camps de représailles » dont il sera question ci-dessous.

Pour des raisons diverses, beaucoup de ces prisonniers de guerre eurent à changer plusieurs fois de camp au cours de la guerre.

Les conditions de captivité furent souvent difficiles pour tous ces hommes éloignés de leur patrie, d'autant plus d'ailleurs que nombre d'entre eux avaient été blessés lors de leur capture, ou se retrouvèrent malades dans les camps où on les soignait dans des lazarets. Une part non négligeable d'entre eux mourut dans les camps et fut enterrée dans des cimetières associés à ces derniers.

Les conditions de captivité des Français ne furent pas les mêmes que celles de leurs alliés car les Allemands n'ont pas traité de façon identique tous leurs prisonniers. Les Russes souffrirent particulièrement.

Il ne peut être question ici d'évoquer tous les aspects de la captivité en Allemagne [14]. De multiples récits de captivité imprimés évoquent cette dernière sous tous ses aspects, ainsi que des ouvrages plus généraux dont c'est le sujet principal (voir, en fin d'article, le § intitulé « Diverses références et sources utiles »). À côté d'ouvrages présentant la guerre elle-même (dont l'intéressante bande dessinée de Tardi et Verney), on appréciera notamment les ouvrages de Georges Cahen-Salvador, d'Annette

Becker, d'Oddon Abbal et de Jean-Claude Auriol, un auteur qui a réalisé de nombreux entretiens avec d'anciens prisonniers. Une mention particulière doit être faite pour les musées français consacrés à la Grande Guerre, comme l'Historial de Péronne (Somme), le Mémorial de Verdun (Meuse) ou le Musée de la Grande-Guerre de Meaux (Seine-et-Marne).

Le traumatisme subi par ce que les prisonniers vécurent lors de leur capture et/ou de leur captivité ne fut guère atténué lors de leur retour en France puisqu'ils furent alors assez mal accueillis par l'autorité militaire (Jean-Pierre Verney nous apprend qu'une note du général Joffre, datée de 1915, prévoyait de juger les prisonniers à leur retour, une fois la guerre finie, mais il n'y eut pas de suite). On comprend dès lors facilement qu'ils parlèrent désormais assez peu de leur captivité, préférant sans doute essayer d'oublier cette période de leur vie pour passer à d'autres choses, du moins quand ils le purent.

La nation a chéri ses morts, mais pas ses prisonniers, et pourtant, dans la grande majorité des cas, il s'agissait bien évidemment des mêmes hommes.

Les trois prisonniers portant un même patronyme

Les **trois membres de la famille Elzière** capturés au combat par les Allemands, puis envoyés comme prisonniers de guerre dans des camps situés outre Rhin sont :

- **Raymond** et **Félix**, respectivement nés à Avèze et à La Grand-Combe, des communes du Gard, tous deux soldats au **6e Bataillon de Chasseurs Alpins** [15] qui sont faits prisonniers en 1915 dans le même secteur géographique des Vosges, à trois mois d'intervalle, les 20 mars et 16 juin ;
- Émilien **Georges**, d'une famille originaire de Cassagnas (Lozère), appartenant au **40e Régiment d'Infanterie de Ligne**, qui, blessé, est capturé le 11 août 1914, soit moins de dix jours après sa mobilisation.

Raymond Elzière
(classe de mobilisation : 1912) [16]

Raymond Adrien Elzière (1892-1954) est l'un des dix enfants d'un couple marié au Vigan en 1877, dont huit survivent au bas âge [17], à savoir quatre garçons – qui tous combattront pendant la Grande Guerre (Adrien, Élie, Louis et Raymond) [18] – et quatre filles, soit Marie, Marthe, Rose et Aurélie [19], dont trois sont présentes auprès de leurs parents sur une photo prise vers 1915 au Studio Wertheim au Vigan (Gard) **(fig. 1)**.

1. *Les parents et sœurs de Raymond Elzière*

Selon les informations recueillies auprès de certains de ses descendants, le père de ces enfants, Adrien François (1853-1926) [20], est un berger qui se loue à la journée et travaille dans le secteur gardois d'Aulas, Mandagout, Molières-Cavaillac et Roquedur-le-Haut. À l'âge de 18 ans, donc vers 1871, il semble qu'il soit devenu sourd en gardant ses moutons : « pour dormir, Adrien ne disposait point de matelas, mais simplement d'une toile bourrée de feuilles de maïs. Très gentil, très serviable, c'était en fait un saint. ». Sa femme, Marie Virginie Euzière (1858-1939), en réalité une cousine dont le nom d'origine Elzière avait été tronqué en Euzière [21], est, à ce qu'il paraît, « très méchante (les claques pleuvaient !) » ; travaillant à l'usine de soie de L'Elze située à proximité du bourg du Vigan (Gard) [22], elle ne sait ni compter ni lire ni écrire. Tout indique que la vie de ce couple n'est guère facile. [23]

Leur dernier fils, Raymond Adrien, mon grand-père, paraît avoir été apprenti coiffeur dans la région lyonnaise dès l'âge de 14 ans. Incorporé comme « chasseur de 2e classe » le 10 octobre 1913, il est affecté au « 6e Bataillon de Chasseurs à Pied » basé

2. *Raymond Elzière est le quatrième en partant de la gauche*

dans la région de Nice, matricule 3170 (avec cette classe 1913, la durée du service militaire passe de 2 à 3 ans). Alors épris de Catherine Genestier, originaire de Villars-les-Dombes (Ain), la fille d'un scieur de long, il écrit à cette dernière quelques cartes postales pendant son service militaire, dont deux sont conservées : la première, datée de la fin de 1913 ou du début de 1914 **(fig. 2)**, contient les mots suivants (en orthographe rectifiée) : *À toi toujours, je ne t'oublierai jamais. À toi pour la vie. À celle que j'aime, j'envoie ma photo pour qu'elle puisse me voir toujours.* Sur une autre carte photo,

3. *Raymond Elzière est le premier à partir de la droite*

datée de Nice, le 4 octobre 1913 **(fig. 3)**, là placé auprès de plusieurs compagnons, il écrit encore à la même ces lignes : *Chère femme. Cette carte pour te dire que je me porte toujours bien et j'espère qu'il en soit de même pour toi. Chère adorée, je souffre beaucoup au régiment* (sic), *mais toi heureusement que tu es là pour me consoler. Je te remercie de l'encouragement que tu me donnes. Chère femme, on nous a photographiés et je t'envoie ma photo pour te faire* [*voir* ?] *comme je marque mal habillé en chasseur. J'ai trouvé un bout de lilas que je t'envoie. Tu peux le conserver comme une fleur de souffrance pour moi. Je t'en enverrai d'autres fleurs. Je suis tout mouillé de chaud* [...]. *Tu es mon seul soutien. À toi mon cœur et mon amour. Celui qui t'aime. Raymond Elzière.*

Mobilisé le 2 août 1914 comme soldat de 2e classe, toujours affecté à Nice au 6e BCA, 6e compagnie, il part au combat à partir du 3 novembre suivant et, au cours d'opérations militaires bien documentées s'étant déroulées dans les Vosges **(fig. 4)** [24], il est fait prisonnier par les Allemands au Reichackerkopf [25], le 20 mars 1915. [26]

Dès lors, avec ses compagnons d'infortune – voire de fortune –, il est directement dirigé sur la Bavière où il restera jusqu'à la fin de la guerre, en passant par deux camps successifs établis pour des hommes de troupe.

Le premier camp est celui d'Exerzierplatz à **Ingolstadt** [27] **(fig. 5)** : une note en provenant, datée du 24 avril 1915, l'indique comme « venant du front » [28]. Son nom est cité à deux reprises dans la liste des prisonniers de ce camp publiée dans le numéro 51 de *La Gazette des Ardennes* daté du 28 mai 1915 [29]. C'est probablement dans la « cantine » de ce camp qu'il acquiert un dictionnaire français-allemand sur la tranche duquel il marque son nom au crayon [30]. Toujours en 1915, sans doute à la bonne saison, il fait partie d'un « Kommando » constitué pour récolter le houblon et envoyé du côté de Niederlauterbach, une petite ville située au sud-est d'Ingolstadt, dans le Landkreis de Pfaffenhofen an der Ilm (haute Bavière / Oberbayern) : cette information nous est donnée par une magnifique carte photo adressée à son frère Adrien [31] qui met en scène Raymond, en tenue de chasseur, placé au beau milieu d'autres prisonniers dont l'un exhibe un petit panneau sur lequel est écrit : « Houblon, 1915 » **(fig. 6 et 7)**. C'est à Ingolstadt aussi, en 1916, que, à l'instar de nombreux autres prisonniers français en Allemagne, il va broder un mouchoir sur lequel il marque, à côté de deux espaces probablement réservés à son portrait et à celui de sa « chère femme » Catherine : « Loin de France, j'ai pensé [= la fleur] à vous. E[lzière] R[aymond]. Ingolstadt. Bavière » **(fig. 8 et 9)**.

Après deux années (1916 et 1917) au cours desquelles aucune information n'émerge de la documentation hormis un « avis » daté du 22 novembre 1917 [32], ce n'est finalement qu'au printemps 1918 que l'on reprend contact avec Raymond : toujours en Bavière, il est désormais retenu dans le camp d'**Eichstätt** [33] **(fig. 5)**,

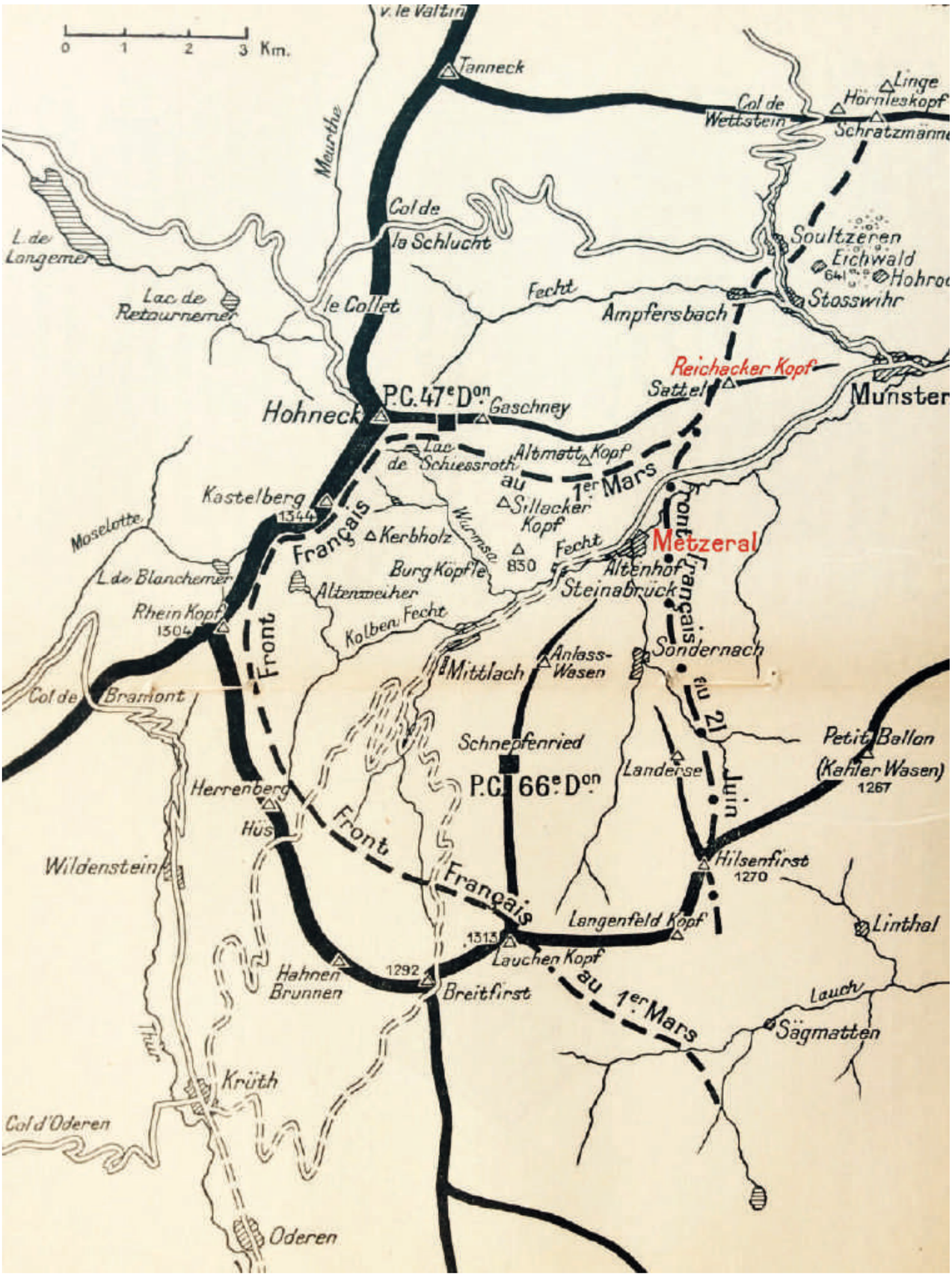

4. *Un secteur des Vosges où eurent lieu d'importants combats en 1915 (d'après* La bataille des Hautes-Vosges, *ouvrage cité en note 24)*

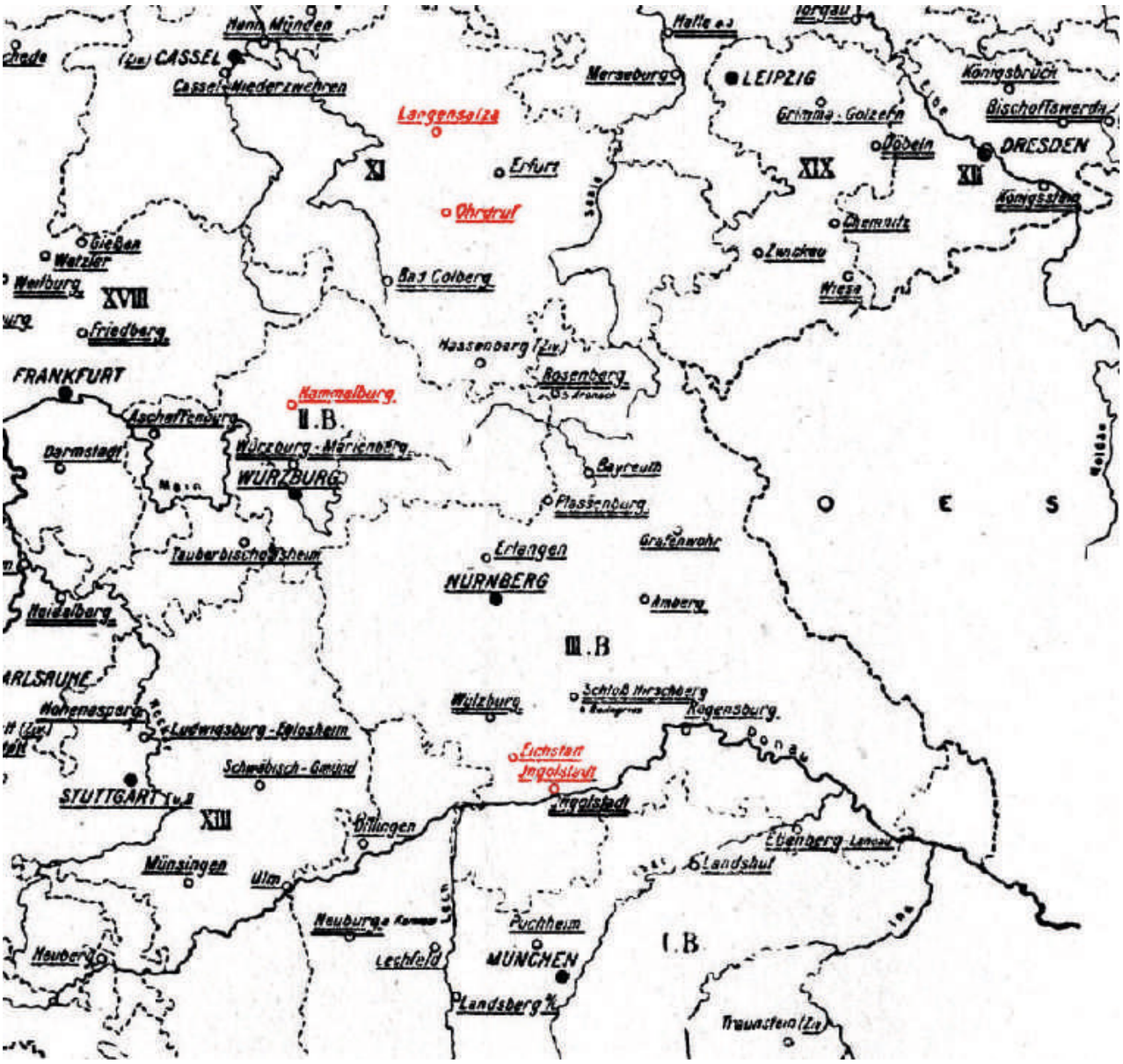

5. *Localisation des cinq camps de prisonniers cités dans cet article (d'après* Doegen*)*

6. *Raymond Elzière, assis au premier rang, est le deuxième à partir de la gauche*

7. *« En Kommando » (d'après* Boucher et Meunier*)*

où il se fait photographier, debout, une cigarette à la main **(fig. 10)**, pour, après avoir fait tirer un certain nombre d'exemplaires de la photo, l'envoyer à des membres de sa famille, à l'instar de la femme de son frère Louis [34], Cécile Vézinet, qui habite au 23 rue Louis-Figuier, à Montpellier. Au dos de cette carte photo, il écrit, le 21 avril 1918 (toujours en orthographe rectifiée) : *Chère Cécile.*

8. *La broderie de Raymond Elzière*

9. *« Le Brodeur » (d'après* Boucher et Meunier*)*

Je t'envoie ces quelques mots pour te faire savoir de mes nouvelles qui sont très bonnes pour moi comme tu le verras d'ailleurs sur ma photo, et je désire que pour toi ainsi que pour Louis il en soit de même. Cette photo, je désirerais que tu la fasses parvenir à Louis dès que tu la recevras. Je m'en suis fais faire assez. Je t'en ferai parvenir une autre, ainsi qu'à tous. Tu lui diras que ma photo l'accompagne et ma pensée aussi et ne le quitte jamais. Si tu en as une de Louis, envoie-moi la. Tu me ferais plaisir. Ton beau-frère qui pense toujours à toi. Raymond Elzière. Sa présence au camp d'Eichstätt est officiellement confirmée le 27 avril 1918. [35]

Une fois l'armistice signé, le 11 novembre 1918, soit après 45 mois de captivité, Raymond rentre en France **(fig. 11)**. Après être passé par le centre de rapatriement de Pontarlier où sa présence est signalée le 30 décembre 1918, il arrive à Marseille le 1er janvier suivant [36], puis se rend de suite à Nîmes où on le retrouve le 2 janvier 1919. Il est alors affecté à la 27e compagnie du 40e RI de ligne [37], matricule 2417, avant d'obtenir une permission de 60 jours courant du 7 janvier au 6 mars suivant. Au mois de mai, il rejoint la 15e Section d'infirmiers militaires, puis se rend à l'hôpital complémentaire n° 80 à Cannes et enfin au 19e régiment, section Infirmerie militaire, où on le retrouve le 21 mai 1919. Un mois plus tard, le 5 juillet 1919, il épouse dans la région lyonnaise, à Villeurbanne (Rhône),

10. *Raymond Elzière pendant sa captivité*

Catherine Genestier, puis, finalement, obtient un congé illimité de démobilisation à la fin du mois d'août 1919 donné par la 14e Section d'infirmiers militaires située à Lyon. Désormais il vit retiré à Villeurbanne, au 53 rue Magenta, en tant que coiffeur. Trente-cinq ans plus tard, en 1954, âgé seulement de 62 ans, il décède sans avoir jamais parlé de sa guerre, encore moins de sa captivité en Allemagne, du moins aux dires de son fils unique, Roger Elzière, mon père, né en 1925.

11. *« Rentrée des prisonniers. Pont de Kehl (novembre 1918). Collection F. Flameng ». Le Pont de Kehl permet de franchir le Rhin à proximité de Strasbourg*

Félix Elzière

(classe de mobilisation : 1908) [38]

Félix Adolphe Elzière (1888-1968), frère d'Arthur, est le fils d'Émile (1855-1930), dit « Daniélé » (car fils de Daniel), et de Julia Hortense Martin, tous demeurant à La Grand-Combe (Gard), 20 rue du Gouffre. Incorporé au 6e Bataillon de Chasseurs à Pied le 7 octobre 1909, il devient chasseur de 1ère classe le 21 septembre 1911 **(fig. 12)**, en fait dans le bataillon dont il a déjà été question dans le § précédent concernant Raymond Elzière et dont on a dit que les campagnes militaires sont bien documentées par la publication du général d'Armau de Pouydraguin. [39]

12. *Félix Elzière avant la guerre. Photo prise chez Gall, 24 Boulevard Mac-Mahon à Nice*

Étant passé dans la réserve de l'armée active le 1er octobre 1911, Félix est mobilisé le 2 août 1914, arrive au corps deux jours plus tard, puis part au front avec son bataillon le 9 du même mois. Nommé caporal le 28 mars 1915, il disparaît au Braunkopf le 15 juin suivant [40] au cours de combats s'étant déroulés dans le secteur [41]. En fait, ce n'est que le lendemain 16 juin que les Allemands l'ont fait prisonnier près de Metzeral **(fig. 4)**. Un avis de disparition le concernant (n° 6825) est émis le 22 juillet suivant. [42]

13. *Une vue hivernale du camp d'Ohrdruf*

14. *À Ohrdruf, entre la gare et le camp de prisonniers*

Il est alors conduit au camp d'**Ohrdruf** situé en Thuringe [43] **(fig. 5, 13 et 14)** où il arrive le 22 juin 1915 [44] et où sa présence est officiellement notée le 13 août suivant [45]. Quand ce camp d'Ohrdruf est évacué en mai 1916, Félix est envoyé dans un autre camp, celui de **Langensalza**, lui aussi situé en Thuringe [46] **(fig. 5 et 15)** et réputé pour avoir connu une épidémie de typhus au cours du premier semestre 1915 **(fig. 16)**. Là, il affecté à la 4e cie (n° 1265), se fait prendre en photo **(fig. 17)**, comme

15. *Les tentes à Langensalza*

16. *« Les Contagieux », une des gravures de la série « Chez les barbares » (d'après* Denis*)*

l'avait fait Raymond Elzière au camp d'Eichstätt, et adresse une carte photo à son frère Arthur sur laquelle il note : *Affectueuses et fraternelles amitiés. Félix Elzière*, son adresse d'expéditeur étant alors : *Kriegsgefangenensendung. Elzière Félix. C*[*apor*]*al 6e Chasseur Alpin, 4e cie, n° 1265. Langensalza.*

Après trois années et demie de captivité, Félix est rapatrié en France le 30 décembre 1918, quitte le 6e BCA le 19 mars 1919, rejoint le lendemain le 40e RI de ligne [47], le même que celui évoqué à la même époque pour Raymond Elzière, puis obtient un congé illimité de démobilisation le 21 juillet suivant. S'étant retiré à La Grand-Combe, il se marie en 1922, à l'âge de 34 ans, à Saint-Martin de Boubaux, avec Éveline Martha Brès. Sa mort, sans postérité, survient le 12 mars 1968 à La Grand-Combe.

17. *Félix Elzière pendant sa captivité. Au verso, « En souvenir de ma captivité »*

Georges Elzière
(classe de mobilisation : 1910) [48]

Émilien Georges Elzière (1890-1963), appelé « Georges » dans sa famille, demeurant à Nîmes (Gard), 7 boulevard Jean-Jaurès, frère d'Alcide Louis et demi-frère d'Isidore Fernand, est le fils d'Isidore Léon, né à Cassagnas en 1844 (Lozère), et de sa seconde épouse Marie Louise Saix. Vers 1910, il fait un peu de music-hall avec son frère Alcide, au sein du groupe des « Vroum's » (Comedian Juggler's), à Montpellier (échelle libre, jonglage, prestidigitation…). C'est pendant son service militaire commencé en 1911 et effectué au sein du 40e RI qu'il peint sur une sorte de rhodoïd un petit drapeau français sur la partie centrale duquel il inscrit : « Honneur et patrie ». Il marque à côté : *Georges Elzière, Alais* [49], *Souvenir du 40e de ligne, 8e compagnie* (qui est celle des mitrailleuses) **(fig. 18)**.

Le 9 mars 1914, de Nîmes, il écrit au dos d'une carte postale imprimée par une société de la ville, la « Photographie moderne » : *Plus que 197* [*jours*] *et la délivrance…* **(fig. 19)** !

Sur une autre carte, toujours imprimée à Nîmes, mais cette fois par « Photo Louis XV », on le voit manœuvrant avec le « 40e d'Infanterie, Compagnie du bataillon de Nîmes » **(fig. 20)**. Voici ce que m'a rapporté son petit-fils Alain Polge, fils de Marcelle Elzière : après la mobilisation générale, Georges « part à la guerre dans les premiers contingents, habillé de l'uniforme rouge (garance).

18. *Le dessin peint de Georges Elzière*

19. *Georges Elzière avant la guerre*

Dès les premiers jours, il subit une attaque alors que son régiment traversait une plaine. À ses dires, *les Allemands étaient sur les hauteurs et nous ont mitraillés comme à la foire*. Beaucoup de morts. Lui est touché à la jambe par un éclat d'obus. Fait prisonnier, il est soigné dans un hôpital militaire allemand, bien évidemment avec les moyens de l'époque ». Tout cela est confirmé par la documentation qui nous rapporte que le caporal Émilien Elzière – c'est ainsi que Georges est connu par les militaires –, du 40e RI, 8e compagnie, a été capturé le 11 août 1914 en Lorraine, à Lagarde (Meurthe-et-Moselle) [50] et que, blessé, il a été soigné d'abord à l'hôpital militaire allemand de Zweibrücken (= Deux-Ponts, vers Sarrebruck) [51] avant d'être envoyé au camp de prisonniers d'**Hammelburg** [52] **(fig. 5 et 21)**. Il reste dans ce camp jusqu'à la fin de la guerre, et c'est d'ailleurs là qu'il grave sur l'une des faces d'une pierre plate, sous forme de rébus : « J'ai souffert [= « sous fer » à cheval] et pensé [= la fleur] à toi » **(fig. 22)** [53], la destinataire de cette inscription allégorique paraissant bien être son amie Élise Monier rencontrée avant la guerre dans le magasin de confection Tinard à Nîmes, où tous les deux travaillaient alors.

20. *Georges Elzière est à droite du gradé, tout près de sa main gauche*

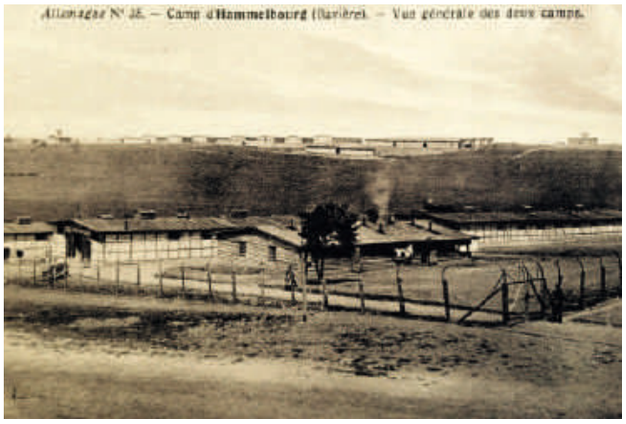

21. *Exemple de carte postale éditée par le Comité International de la Croix-Rouge*

Une dizaine de cartes photos provenant de ce camp de prisonniers sont conservées, généralement envoyées soit à la mère de Georges habitant au 8 rue Baduel à Nîmes, soit, plus généralement, à Élise Monier au 10 rue du Mail, toujours à Nîmes. Certaines de ces photos nous le montrent directement, que ce soit dans le camp en seul **(fig. 23)**, en groupe **(fig. 24, 25, 26 et 27)**, en « Kommando » **(fig. 28 et 7)** ou encore jouant aux cartes.

22. *La pierre plate gravée de Georges Elzière*

23. *Georges Elzière pendant sa captivité*

24. *Georges Elzière, le troisième en partant de la droite, est debout, la main droite levée. Au verso : « Retour de soupe. Andenken* [soit : *Souvenir*] »

25. *Georges Elzière est le premier en partant de la gauche. Au verso, « Photo prise le dimanche 28 novembre 1915. Premières neiges à Hammelburg. Température 16 degrés »*

Georges est rapatrié, en tant que valide, via Constance, le 24 septembre 1918 [54]. En 1919, il épouse Élise Monier qui lui donne, en 1920, une fille prénommée Marcelle, qui est l'unique enfant du couple.

La blessure de 1914 se réveille dans les années 30, ne permet plus alors à Georges de marcher correctement et change « sa vie et son mental : d'abord la canne, puis les béquilles et enfin le fauteuil roulant / voiture d'infirme » **(fig. 29)**. Georges, ayant beaucoup souffert de la guerre, en parle très peu. Il en voulait beaucoup aux militaires, et il ne recevra jamais aucune médaille.

26. *Georges Elzière est assis au premier rang, le quatrième en partant de la gauche. Il ne regarde pas le photographe. Au verso, « Souvenir de captivité »*

27. *« Le Photographe » (d'après* Boucher et Meunier*)*

29. *Après la guerre, Georges Elzière en chaise roulante aux Jardins de la Fontaine à Nîmes*

28. *Georges Elzière est assis au premier rang, le deuxième en partant de la droite. Au verso, « Le Kommando au complet »*

Notes

1) Le nombre de prisonniers de guerre varie selon les sources. L'une d'elles évoque, par exemple, quelque 547 000 militaires français capturés pendant la guerre, parmi lesquels 43 000 meurent dans les camps allemands, 29 000 sont rapatriés au cours de la guerre au titre du Service de Santé (grands blessés, médecins et infirmiers) et 34 000 sont internés en Suisse. Ainsi donc, à l'époque de l'Armistice, en novembre 1918, ce sont près de 440 000 prisonniers qui doivent quitter l'Allemagne pour rentrer chez eux (Archives nationales, F9 3236, d'après *Reynaud*, p. 60).

2) Insister sur le caractère « impérial » de l'Allemagne, voire de la « Prusse-Allemagne » (selon l'expression de Matthias Etzberger, le négociateur allemand de l'Armistice), me paraît être important pour mieux comprendre certains aspects de la captivité. Il convient donc de rappeler ici que l'empire allemand (« Deutsches Reich ») qui s'est effondré lors de l'Armistice de 1918, est une monarchie constitutionnelle fondée à Versailles le 18 janvier 1871 et dominée en 1914 par la Prusse de Guillaume II, à la fois empereur (« Deutscher Kaiser ») et roi de Prusse (« König von Preussen »). Comprenant à l'époque de la guerre **plus d'une vingtaine de corps d'armée** (*Armee-Korps* ou *A.-K.*), cet empire est alors constitué par **26 États** (dont huit sont inscrits dans la Thuringe / Thüringen), à savoir :

- QUATRE ROYAUMES : la **Prusse** / Preussen (avec la *Prusse occidentale* / Dantzig, la *Prusse orientale* / Königsberg, la *Poméranie* / *Pommern* / Stettin, la *Posnanie* / Posen, le *Brandebourg* / Potsdam, la *Silésie* / *Schlesien* / Breslau, le *Hanovre* / *Hannover* / Hanovre, la *Westphalie* / *Westfalen* / Münster, le *Schleswig-Holstein* / Kiel, la *Hesse-Nassau* / Cassel et la *Province rhénane* / *Rheinland* / Coblence), la **Bavière** / Bayern (avec Louis III : *Bavière, Franconie* / *Franken, Palatinat* / *Pfalz*...), la **Saxe** / Sachsen (avec Frédéric-Auguste III : Dresde) et le **Wurtemberg** / Württemberg (avec Guillaume II : Stuttgart).
- SIX GRANDS-DUCHÉS : **Bade** / Baden, **Hesse** / Hessen (-Darmstadt), **2 Mecklembourg** / Mecklenburg (Schwerin et Strelitz), **Oldenbourg** / Oldenburg et **Saxe**-Weimar(-Eisenach), ce dernier État étant l'un des huit de la Thuringe.
- CINQ DUCHÉS : **3 Saxe** (Meiningen, Coburg-Gotha et Altenburg) *, **Brunswick** / Braunschweig et **Anhalt**.

  * Ce sont trois des huit États de la Thuringe.
- SEPT PRINCIPAUTÉS : **Lippe**(-Detmold), **2 Reuss** (branches aînée et cadette), **Schaumburg-Lippe**, **Schwarzburg-Rudolstadt**, **Schwarzburg-Sondershausen** et **Waldeck-Pyrmont**, les deux Reuss et les deux Schwarzburg étant quatre des huit États de la Thuringe.
- TROIS VILLES LIBRES HANSÉATIQUES : **Hambourg**, **Brême** et **Lubeck**.
- DEUX « REICHSLAND » : l'**Alsace-Lorraine** (Strasbourg et Metz : annexion en 1871) et l'**île d'Heligoland** / Insel Helgoland située dans la mer du Nord.

On ne place pas là la LITUANIE que Guillaume II, en tant que roi de Prusse, aurait bien voulu transformer en État vassal.

3) Voici les noms des principaux camps destinés aux hommes de troupe : **Alten-Grabow** / Altengrabow (dit parfois « Alten ». Près de Magdebourg. Saxe. Journaux de camp : *Les Âmes libres, Grabow-Sport* fondé par le dessinateur Joë Bridge / 15 numéros, et *L'Exilé*), **Amberg** (Bavière. Journal de camp : *Baracke !* / 28 numéros), **Bautzen** (Saxe), **Brandebourg** / Brandenburg (sur Havel. Brandebourg), **Cassel** (camp à Niederzwehren. Hesse. Épidémie de typhus. Journal commun aux camps de Cassel, Göttingen et Langensalza : *Les camps d'Allemagne* / 82 numéros), **Cellelager** (Hanovre. Journal de camp : *L'Éphémère*), **Chemnitz** (camp à Ebersdorf. Saxe), **Cottbus** / Kottbus (Brandebourg), **Crossen** (sur Oder. Brandebourg. Actuell. Krosno Odrzanskie en Pologne), **Darmstadt** (camp à Griesheim. Sur le Main. Hesse), **Dillingen** (sur Danube), **Döberitz** (camp situé à Galgenberg. Brandebourg. Journaux de camp : *Döberitz Gazette. Gazette de Döberitz. Deberytschkaya Gazeta*, ainsi que *Chasse Cafard*), **Dülmen** (Westphalie), **Dyrotz** (*post Wustermark*. Brandebourg. Journal de camp : *L'Écho de Dyrotz illustré*), **Eichstätt** (Bavière), **Erfurt** (Saxe), **Erlangen** (Bavière. Journal de camp : *Le Canard*), **Francfort** (sur Oder. Brandebourg), **Friedrichsfeld** (Province rhénane), **Gardelegen** (Saxe), **Giessen** (sur Lahn. Hesse), **Gmünd** / Schwäbisch-Gmünd (Wurtemberg), **Göttingen** (Hanovre. Journaux de camp : *Le camp de Göttingen*, journal allemand de propagande supervisé par le professeur Stange / 92 numéros, ainsi que *Les camps d'Allemagne* commun aux camps de Cassel, Göttingen et Langensalza / 82 numéros), **Grafenwöhr** (Bavière. Journal de camp : *L'Exilé*), **Guben** (sur la Neisse. Brandebourg), **Güstrow** (Mecklembourg. Épidémie. Journal de camp : *M'as-tu lu ?*. Cf. *Denis*),

Hameln (sur Weser. Hanovre. Journal de camp : *Hameln Tas de blagues*, jeu de mots / 55 numéros), **Hammelburg** (Bavière. Journaux de camp : *L'Exilé littéraire, sportif et musical* / 32 numéros allant du 27 août 1916 au 1er avril 1917, et *Le Trait d'Union* / 37 numéros allant du 17 février 1918 à novembre 1918), **Heilsberg** (Prusse orientale. Actuell. Lidzbark Warminski en Pologne), **Heuberg** (*Stetten am kalten Markt*. Bade. Journaux de camp : *Bulletin religieux des prisonniers du camp d'Heuberg* et *Bulletin hebdomadaire du Studium*), **Hohen-Asperg** / Hohenasperg (Wurtemberg. Forteresse / *Festung*), **Ingolstadt** (Bavière. Barackenlager, Exerzierplatz...), **Kleinwittenberg** (cf. Wittenberg), **Königsbrück** (Saxe), **Landau** (Palatinat), **Landsberg** (sur Lech. Bavière), **Langensalza** (Thuringe. Épidémie de typhus. Journal commun aux camps de Cassel, Göttingen et Langensalza : *Les camps d'Allemagne* / 82 numéros), **Lechfeld** (Bavière), **Limburg** (sur Lahn. Hesse-Nassau), **Ludwigsburg** (camp à Eglosheim. Wurtemberg. Journal de camp : *Le Coq enchaîné*), **Mannheim** (au confluent du Rhin et du Neckar. Bade), **Merseburg** (près de la voie ferrée Halle-Francfort. Bade. Journal de camp : *Le Tuyau*. Cf. *Saury*), **Meschede** (sur la Ruhr. Westphalie), **Minden** (Westphalie), **Müncheberg** (*i. Mark*. Brandebourg), **Münsingen** (Wurtemberg), **Münster** (Westphalie. Trois camps, à savoir le I / Haus-Spital, le II / Rennbahn et le III / Bergkaserne. Journaux de camp : *l'Écho du Camp de Rennbahn-Münster* et *Le Compte-rendu*. Cf., pour Münster I, *Pierre*), **Munsterlager** (Hanovre), **Neuhammer** (sur la Kwisa / Queis. Silésie. Actuell. Swietoszow / Kwisa en Pologne), **Nuremberg** / Nürnberg (Bavière. Grossreuth-Kaserne et Kaserne Sweinau. Journal de camp : *Le Canard* / 34 numéros), **Ohrdruf** (Thuringe / Saxe-Gotha. Journaux de camp : *Le Journal du camp d'Ohrdruf* / 34 numéros allant de mars/avril 1915 au 16 avril 1916 et le *Bulletin paroissial du camp d'Ohrdruf* / 40 numéros allant du 16 mai 1915 au 16 avril 1916), **Parchim** (Mecklembourg), **Preussisch Holland** (Prusse orientale. Actuell. Paslek en Pologne), **Puchheim** (Bavière), **Quedlinburg** (dans le Harz. Sur la ligne Magdebourg-Halle. Saxe. Journal de camp : *Le Tuyau*), **Regensburg** / Ratisbonne (Bavière. Journal de camp : *Le Pour et le Contre* / 39 numéros), **Sagan** (Silésie. Actuell. Zagan en Pologne), **Schneidemühl** (Posnanie / Posen. Journal de camp : *Le Tas de blagues*, jeu de mots / 69 numéros), **Schwäbisch-Gmünd** (cf. Gmünd), **Sennelager** (près de Senne. Westphalie), **Skalmierschütz** (Posnanie / Posen. Actuell. Skalmierzyce en Pologne), **Soltau** (Hanovre. Journal commun aux camps de Soltau, Scheuen, Celle, Hameln, Munster et Holzminden : *Les camps du Hanovre*), **Stallupönen** (Prusse orientale), **Stargard** (Poméranie), **Sprottau** (Silésie), **Stendal** (Saxe. Journal de camp : *Le Sans Fil* / 4 numéros. Cf. *Bouchet*), **Stralkowo** (Posnanie / Posen). **Stuttgart** (Wurtemberg), **Tauberbischofsheim** (Bade. Journal de camp : *L'Anti-Cafard*), **Wahn** (à Schiessplatz. Près de Cologne. Province rhénane), **Wetzlar** (sur Lahn. Province rhénane), **Wiesmoor** (Hanovre), **Wittenberg** / Kleinwittenberg (dit parfois « Witten ». Sur l'Elbe. Saxe. Épidémie de typhus. Cf. *Laurens*), **Wurtzbourg** / Würzburg (au « Galgenberg » / Mont des Pendus. Bavière. Journal de camp : *L'Intermède*, 85 numéros, avec une édition de cartes postales), **Zerbst** (Saxe-Anhalt), **Zossen** (camp de Wünsdorf ou encore Halbmondlager / Camp du Croissant réservé aux musulmans, et camp du « Weinberge » ou Camp des Vignes. Près de Berlin. Brandebourg. Journaux de camp : *Le Héraut. Écho du Camp de Zossen. Seul journal relié au monde entier par télépathie sans fil*, et *L'Écho de Zossen*), **Zwickau** (Saxe. Journaux de camp : *L'Écho des baraques* / 7 numéros, et le *Bulletin catholique des prisonniers français du camp de Zwickau*). Sur l'ensemble de ces camps, voir dans Wikipédia la partie « Mannschaftslager » de la « Liste der Kriegsgefangenenlager in Deutschland 1914-1918 ».

Incités en cela par les autorités militaires, des imprimeurs proches de ces camps éditent des **cartes postales « Souvenir »** en noir et blanc ou en couleurs et, bien souvent, des **brochures de plusieurs dizaines de pages** contenant généralement une soixantaine d'illustrations légendées en plusieurs langues. Par exemple, de telles brochures existent pour les camps d'Amberg, de Chemnitz-Ebersdorf, Darmstadt, Giessen, Göttingen, Landsberg, Mannheim, Meschede, Münsingen, Münster III et Tauberbischofsheim. Certaines d'entre elle couvrent plusieurs camps dépendant d'un même corps d'armée :

- D. R. Risse, *Die Kriegsgefangenenlager im Bezirke des IV. Armeekorps* (pour Altengrabow, etc.). Une édition française existe : *Les camps de prisonniers de guerre dans la région du IVe corps d'armée en Allemagne*.
- *Aus den Kriegsgefangenen-Lagern des VIII. A.-K.* (pour Wahn, Limburg et Cologne).
- *Aus den Kriegsgefangenen-Lagern des X. Armeekorps* (pour Hameln, Soltau, etc.).
- *Bilder aus den Gefangenenlager des Garde-Corps*, Stiftungsverlag in Potsdam, 1918, 22 pp. (pour Döberitz, Dyrotz, Müncheberg et Zossen).

Voici quelques exemples de combattants prisonniers dans des camps allemands ayant écrit sur leur captivité :

- Antoine **Bieisse** : originaire de Castelnaudary, il est grièvement blessé à la jambe gauche le 20 août 1914, immédiatement transporté par des brancardiers allemands, soigné à l'hôpital d'Ingolstadt, puis rapatrié le 8 décembre 1915 dans le cadre d'un convoi de grands blessés (cf. *Cazals*).
- Claude **Denis** : dit « Claudius Denis », peintre, graveur et décorateur spécialisé dans les fleurs. Blessé, puis fait prisonnier à Soissons. Il reste plusieurs mois captif en Allemagne avant d'être rapatrié en France en juillet 1915 à cause de sa blessure. D'après les intitulés de ses gravures, il fut captif au camp de Güstrow (cf. *Denis*).
- Charles **Gueugnier** : soldat languedocien capturé le 12 octobre 1914, il passe ses années de captivité au camp de Merseburg (cf. *Gueugnier*).
- Robert d'**Harcourt** : sergent, prisonnier à Hammelburg et à Lechfeld. Il devient après la guerre l'un des meilleurs spécialistes de la pensée allemande (cf. *Harcourt*).
- Louis **Lavelle** : agrégé de philosophie, prisonnier à Giessen entre 1916 et 1918, auteur d'une thèse sur *La dialectique du monde sensible*, métaphysicien (psychologie philosophique, dialectique, etc.), professeur à Strasbourg, puis à la Sorbonne (1932 à 1934) et, à partir de 1941, au Collège de France. Il est élu en 1947 membre de l'Académie des sciences, morales et politiques, et laisse une œuvre considérable, publiée essentiellement entre 1928 et 1955 (cf. *Lavelle*).
- Mario **Meunier** : passionné de grec, il traduit *Antigone* en 1907, puis, pendant la guerre, connaît les camps de Quedlinburg, de Merseburg et de Wittenberg. Comme « intellectuel et écrivain français », il est envoyé en représailles par wagon à bestiaux en Lituanie, au camp de Bialowies, et finit la guerre interné en Suisse. Publie notamment en 1933 les *Pensées pour moi-même* de l'empereur Marc Aurèle et en 1948 *La* Légende dorée *des dieux et des héros* (cf. *Boucher et Meunier*, et *Meunier*).
- Gaston **Riou** : protestant originaire d'Ardèche, mobilisé comme ambulancier en août 1914, il est fait prisonnier et va passer 11 mois à Ingolstadt avant d'être rapatrié à l'occasion d'un échange de prisonniers (cf. *Riou*).

4) Cf. *Lavelle*.
5) Cf. *Rivière*.
6) Cf. *Boucher et Meunier*, ainsi que *Benoit*.
7) Cf. *Bouchet*.
8) Joë Bridge (pseudonyme de Jean-Louis-Joseph Barrez), libéré du camp d'Alten-Grabow en même temps que Maurice Chevalier, soit à la fin de l'année 1916, au titre des échanges de médecins et d'infirmiers. « Surmené, blessé, à peine sorti de l'hôpital où il vient de subir encore deux opérations », il dessine une étonnante vue caricaturale en couleurs du camp d'Alten-Grabow qui couvre deux pages entières du numéro 117 de *La Baïonnette* paru le 27 septembre 1917 et intitulé *Une revue chez les boches. Texte et dessins de Joë Bridge, 1914-1916*.
9) Cf. *Laurens*.
10) Cf. *Hémard*.
11) Cf. *Chéron*.
12) Cf. *Chouffet*.
13) Voici les noms des principaux camps destinés aux officiers : **Burg** (près de Magdebourg. Saxe), **Celle-Schloss** (Hanovre), **Crefeld** (Rhénanie. Journal de camp : *Prisoner's pie. L'assiette sans beurre* / 3 numéros), **Custrin** / Küstrin (sur l'Oder. Avec le Fort Gorgast et Zorndorf. Actuell. Sarbino en Pologne), **Ellwangen** (Wurtemberg), **Eutin** (Holstein), **Friedberg** (Hesse), **Graudenz** (sur la Vistule. Prusse occidentale. Actuell. Grudziadz en Pologne), **Gütersloh** (Westphalie), **Halle** (sur Saale. Saxe. Camp de représailles), **Hann. Münden** (sur Weser), **Heidelberg** (Bade), **Hirschberg** (Bavière. Château), **Ingosltadt** (sur le Danube. Bavière. Là se trouvent notamment le Fort IX et le Fort Prinz Karl), **Karlsruhe** (Bade), **Landshut** (sur l'Isar. Bavière. Avec Mitterwöhr et le château de Trausnitz), **Magdebourg** (sur l'Elbe. Saxe. Avec l'ouvrage fortifié de Kavalier Scharnhorst), **Mayence** / Mainz, **Neisse** (Silésie. Actuell. Nysa en Pologne), **Neuburg** (sur Kammel. Bavière. Château), **Osnabrück**, **Plassenburg** (Bavière. Forteresse), **Rastatt** (Bade. Divers forts), **Reisen** (Posnanie / Posen. Actuell. Rydzyna, près de Leszno en Pologne), **Rosenberg** (Bavière. Château), **Stralsund**-Dänholm (au bord de la Mer Baltique. Poméranie), **Ströhen** (près de Brême), **Stuttgart** (Wurtemberg), **Torgau** (sur l'Elbe. Saxe. Avec le Fort Zinna et le Fort Brückenkopf. Journal de camp : *L'Intra-Muros*), **Trèves** / Trier (Rhénanie. Journal de camp : *Le Coin de France*), **Vöhrenbach** (Bade), **Wiesa** (près d'Annaberg.

Saxe), **Wulzbourg** / Wülzburg (Bavière. Forteresse), **Wurtzbourg** / Würzburg (Bavière. Citadelle de Marienberg). Sur l'ensemble de ces camps, voir dans Wikipédia la partie « Offizierslager » de la « Liste der Kriegsgefangenenlager in Deutschland 1914-1918 ».

Des officiers comme Georges **Catroux** (tirailleurs algériens, compagnon de De Gaulle), Louis **Goÿs de Mézeyrac** (aviation de bombardement), tous deux ayant fait de nombreuses tentatives d'évasion, ainsi que les capitaines **Salmon** et Adolphe **Chéron** (cf. *Chéron*) ont fait des séjours à la citadelle de Marienberg.

Le même **Chéron**, ainsi que Charles **de Gaulle**, **Olivier** (cf. *Olivier*), tous les trois capitaines, **Armand Pinsard** (aviateur qui raconte à Jean Renoir ses aventures, d'où sortira *La Grande Illusion* : cf. *Weiss*), le commandant **Raynal** (défenseur du Fort de Vaux), Charles **Moulié** (cf. *Moulié*) et le baron Joseph **Tupinier** (dont le pseudonyme est Henri Baraude) connaissent tous la citadelle de Mayence…

14) Voici quelques exemples de thématiques abordées par les ouvrages relatifs à la captivité des prisonniers de guerre (il n'est pas question dans ce § des civils / otages déportés dans les camps de Holzminden, Havelberg, Celle…) : la **Convention de La Haye** (1907), les **Formes de capture**, les **Camps** pour officiers ou pour soldats (nombre, dépendance des corps d'armée, répartition géographique, évolution, bâtiments aux fonctions diverses dont les nombreuses « baraques » en bois qui ont souvent remplacé les tentes, commandants allemands et garnisons, nationalités présentes, organisation en bataillons et compagnies, etc.), la **Vie dans les camps** (corvées de pain, colis…, repas, couchage, « cafard », appels, poux / puces, distractions diverses, artisanat, cultes, comités / bureaux / caisses de secours, punitions, tentatives d'évasions, rédaction de journaux, etc.), le **Courrier échangé avec les familles et / ou les « marraines »** (comme Madame Adolphe Lafont à Lyon) qui envoient des vivres, des vêtements, du tabac, du thé…, la **Tenue du prisonnier** (sabots, numéro de camp inscrit sur une étiquette de toile-papier blanche, etc.), son **Statut**, les **Programmes de théâtre ou de concert**, la **Monnaie** (pièces, billets : cf. *Tieste*), les **Épidémies** (typhus, choléra), les **Journaux** (dédiés aux camps), la **Réception de colis et / ou de mandats** envoyés aux prisonniers, les **Cimetières** (*Friedhof*) et leurs monuments aux morts (a priori 43 000 prisonniers français moururent en captivité : cf. la note 1), les **Visites des camps par les délégués des pays neutres** (comme ceux de la Croix-Rouge et de l'Espagne : cf. *Rapports de la Croix-Rouge* et *Rapports des délégués espagnols*), les **Détachements de travail** (« Kommandos ») agricoles, industriels, dans les mines et les carrières… (assèchement des marais, récoltes, fabrication de rails aux usines Krupp de Rheinhausen, de camions à Rüsselsheim…), la **Propagande allemande** (extérieure aux camps, notamment réalisée à travers des publications illustrées et des séries de cartes postales, ou intérieure avec la diffusion de la *Gazette des Ardennes*), les **Diverses formes de censure** et son rôle de propagande, les **Représailles**, les **Commissions suisses**, les **Internements de prisonniers en Suisse** dans des hôtels ou des pensions (en raison d'état de santé des prisonniers, d'un âge de plus de 48 ans et / ou d'une durée de captivité de plus de 18 mois : quelque 34 000 Français au cours de la guerre. Voir des périodiques comme *L'Interné* ou le *Journal des internés en Suisse*, ainsi que les belles publications de l'infirmière Noëlle Roger), les **Échanges de prisonniers des services de santé** (médecins, infirmiers), les **Rapatriements sanitaires** (via la Suisse et Bellegarde, concernant les grands blessés / malades inaptes à revenir au combat : a priori il y eut 29 000 rapatriés. Cf. la note 1), les **Accords franco-allemands** (conclus à Berne et concernant les rapatriements et les internements), le **Comité international de la Croix-Rouge** à Genève qui agit en faveur des prisonniers de guerre, envoie des délégués pour inspecter les camps, édite des rapports (déjà évoqués ci-dessus), imprime des cartes postales représentant les camps (cf. *Cartes postales éditées par la Croix-Rouge*), l'**Agence internationale des prisonniers de guerre** à Genève qui dépend du CICR, gère un important fichier et publie des *Nouvelles* (154 numéros) et un Bulletin (170 numéros), la **Croix-Rouge française** qui contrôle l'*Agence des Prisonniers de Guerre* située à Paris au 63 avenue des Champs-Elysées et comprenant des sections de renseignements et de secours comme « Le Vêtement du prisonnier de guerre » ayant pour but de vêtir, ainsi que de nourrir les prisonniers de guerre et éditant *Le Prisonnier de guerre* (7 numéros), des cartes postales et des affiches, les **Sociétés / œuvres / comités de secours parisiens, régionaux ou locaux d'aide aux prisonniers et à leur famille** qui organisent des Journées du prisonnier, des Tombolas… (exemples du Paquet du Prisonnier de Guerre, de l'Œuvre du Pain des Prisonniers, les deux œuvres étant à Paris, etc.), le **Retour des prisonniers après l'Armistice de 1918**, par exemple par bateau

à partir de Rotterdam en direction du Havre, les **Associations d'anciens prisonniers** comme la Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre (FNAPG) qui se transformera en Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre, évadés et otages, puis en Fédération nationale des anciens combattants et des prisonniers de guerre (FNACPG) avec publication d'une *Lettre mensuelle* puis d'un journal, etc., les **Associations régionales couvrant parfois plusieurs départements** qui peuvent éditer des revues comme *L'Écho des prisonniers de guerre* publié à Toulon, les **Journaux de captivité** (restés à l'état de manuscrits ou édités), les **Publications concernant la captivité**, le **Traitement de la captivité** par les autorités françaises, le **Rapatriement des corps des prisonniers restés en Allemagne** avec la nécropole de Sarrebourg rassemblant plus de 13 000 tombes, les **Médailles**, les **Évadés** avec l'Association Nationale des Évadés de Guerre et l'Union Nationale des Évadés, etc.

Les représailles

Concernant les **représailles**, il faut préciser que les autorités allemandes, n'admettant pas un certain nombre de décisions du gouvernement français concernant notamment les prisonniers allemands placés au Maroc dans des camps (à l'instar de celui d'El Boroudj) et travaillant à l'*empierrement de pistes*, à du *défrichage*, à la *construction de ponts et de voies ferrées...*, décidèrent d'exercer des « représailles » sur des militaires et sur des civils prisonniers en Allemagne – la plupart choisis parmi les « intellectuels » (gens de plume, comptables, dessinateurs, notaires, professeurs...) – en les éloignant de leur camp de base, en les plaçant dans des conditions de logement et climatiques difficiles, en leur donnant une nourriture insuffisante, en leur refusant toute distraction… : les officiers ne purent plus se promener, faire du sport, tenir des réunions…, tandis que les soldats furent relativement affamés et privés d'eau, durent travailler pendant plus de 10 heures par jour... Ces « représaillés » furent envoyés en Kommandos d'une cinquantaine d'hommes, selon les cas :

- dans des USINES, comme à **Kneuttinghem** en Lorraine (Knutange, Moselle), où se trouvait une usine métallurgique avec des hauts-fournaux et laminoirs (cf. *Ville*).
- sur le FRONT FRANÇAIS, par exemple à **Flabas** (cf. *Cuvelle*), à **Forbach** (cf. *Gaillard*), à **Septsarges** dans la Meuse, près de Verdun (cf. *Peyronnet* : divers travaux exécutés sous le tir des obus français), à **Saint-Quentin-le-Petit** (Ardennes) (cf. *Gieure* : protection d'un dépôt de munitions contre les bombardements aériens), etc. À **Beuvraignes** (Somme), les représaillés furent occupés « à décharger des obus arrivant par les wagons et à les recharger sur des camions automobiles qui les dirigeaient sur le front » (selon Georges Caubert).
- sur le front russe, en LITUANIE, territoire d'abord « martyrisé » par les Russes puis occupé par les Allemands, où des camps furent établis dans la région de Grodno / Hrodna, ville de la Biélorussie actuelle située à proximité de la Pologne : cas, pour des officiers, du camp de **Szczuczyn**, dit « Tchoutchine (= Chtchoutchyn : là furent placés, entre juin et septembre 1916, De Gaulle, Tardiu, Roederer, Chéron, Salmon...), ou, pour des civils, des camps de **Milejgany**, **Jewie** et **Roon** où furent conduits de nombreux civils de la région de Lille, Roubaix et Tourcoing (cf. *Leleu* et *Ferré*). Cas aussi des camps de **Rakischki** et de **Chawli** / Schaulen (actuell. Siauliai), tous les deux situés entre Kaunas / Kowno et Mitau (actuell. Jelgava en Lettonie), où les représaillés furent employés pour refaire la route entre Tilsit (en français Tilsitt, actuell. Sovetsk en Russie) et Mitau, ou pour extraire et casser la pierre nécessaire à la réfection de routes de ce type (cf. *Alex, Blanchet* et *Trubert*).
- dans des fermes de la COURLANDE (actuellement en Lettonie), alors placée sous administration militaire allemande (cf. *Blaise*) et située au bord de la Baltique, ou au camp de **Nidden** (actuell. c'est la station balnéaire de Nida en Lituanie : cf. *Alex*).
- en POLOGNE occupée par les Allemands (et les Autrichiens) après douze mois de guerre contre les Russes, par exemple au camp de **Strasbourg** / Strassburg (Prusse occidentale. Actuell. Brodnica, non loin des lacs de Mazurie, au sud de Kœnigsberg désormais Kaliningrad en Russie), ou dans des lieux comme **Bialowies** / Bialowieza, au cœur de l'immense forêt de même nom intensivement exploitée alors par les Allemands, à l'ouest de Varsovie et à la frontière de la Biélorussie actuelle (cf. *Meunier*), voire bien plus au sud, à l'est de Cracovie, dans la **forêt de Blizna** (cf. *Blanchet*).

- non loin du grand camp de Soltau, dans les MARAIS ET TOURBIÈRES DU HANOVRE, comme à **Ahlen-Falkenberger Moor** vers Cuxhaven, à **Fortsort-Anfang** au nord de Brême, là pour du défrichement (cf. *Dufour* et *Trubert*), ou à **Müggenburger Moor** entre Hanovre et Celle.
- dans les MINES DE CHARBON, par exemple, à celle de « **Kaiserstuhl** » (puits n° 2 de l'Empereur) située à Dortmund (cf. *Gieure*).

Les thèmes des poèmes

Certaines de ces nombreuses thématiques sont abordées de la meilleure manière qui soit dans des poèmes que nombre de prisonniers ont eu le temps de composer pendant leur captivité. Par exemple, Alphonse Gaillard publie en 1919 un recueil de poèmes (cf. *Gaillard*, 1919), dont :

- une partie concerne « **Le camp de Mannheim** » : « Mannheim », « Le Camp des Prisonniers », « Le Pain de l'Exil », « L'Attente », « La Faim », « Jour de Pluie », « Son Pays », « La Prière des Russes», « Là-bas », « La Corvée », « Les Artistes », « Les Travailleurs », « Les Intellectuels. Les Amateurs et les Chanteurs », « Solitude », « Les Colis », « La Tranchée », « La première Lettre », « La Messe des prisonniers », « Un Prêtre », « L'Humanitaire », « Le Froid », « Son Gourbi », « *Le Cafard* », « Amitiés de *Pays* », « Le Camp sous la Neige », « Après une lecture de l'*Iliade* », « Les Grands Blessés », « Sur la Mort d'un Prisonnier », « Son Rêve », « La Gaieté Française » (Prologue pour le théâtre des Prisonniers de Guerre de Mannheim), « Le Camp de l'Été », « Les Biscuits », « Eux » (pp. 115-149).
- une autre partie évoque « **L'Allemagne des Représailles** » : « Forbach », « Les Russes à Mannheim », « Les Français sur le Front allemand », « Dans les Usines et les Mines », « Les Représailles », « Les Français en Russie » (*Ils creusent des canaux, ils installent des voies, / Ils gâchent du mortier, créent de nouveaux chemins, / Dans d'immenses forêts abattent les sapins / Et travaillent toujours sevrés de toutes joies.*) (pp. 151-163).

De nombreux autres anciens prisonniers publient aussi des poèmes, voire de petits textes en prose sur tel ou tel sujet. Citons par exemple Georges **Caubet** (édition en 1991), Adolphe **Chéron** (cf. *Chéron*, 1924 et 1925), Paul de **La Garanderie** (1923), Mario **Meunier** (cf. *Boucher et Meunier*, 1920), Émile **Moussat** (1921), P. **Saury** (vers 1919 : cf. *Saury*), Michel **Svost** (1919) et Jean **Trarieux** (1915), ainsi qu'une anthologie due à Michel Reynaud, essentiellement fondée sur des poèmes trouvés dans les journaux imprimés au sein des camps (cf. *Reynaud*).

15) En 1888, pour répondre à une éventuelle invasion italienne, le gouvernement français transforma en troupes de montagne 12 Bataillons de Chasseurs à Pied (BCP) représentant quelque 11 000 hommes et en fit 12 Bataillons Alpins de Chasseurs à Pied (BACP) qui furent immédiatement rattachés aux deux corps d'armée défendant les Alpes. L'un d'entre eux fut le XV^e^ corps d'armée de Nice qui reçut cinq BACP, au nombre desquels fut le 6^e^ basé à Nice même. En 1916, les BACP, désormais appelés plus simplement « Bataillons de Chasseurs Alpins » (BCA), comprendront chacun 6 compagnies de 154 hommes, soit un peu plus de 900 hommes. L'uniforme du chasseur alpin – appelé « tenue » – comprend notamment un béret d'origine béarnaise, nommé « tarte » et orné d'un corps de chasse de couleur jonquille, une vareuse dolman en drap gris de fer bleuté (d'où l'appellation de « Diables Bleus »), des chaussures de montagne, etc.

16) Sa fiche matricule de recrutement (1912 : n° 2417), conservée aux Arch. dép. du Gard, 1 R 1011, a été consultée. Aucun dossier ONAC n'a pu être vu à son sujet dans le Midi, mais il en existe peut-être un dans la région lyonnaise.

17) Les deux enfants morts jeunes sont Ferdinand et Hélène, décédés respectivement à trois mois et huit jours.

18) Dans la famille Mazauric, de Collorgues (Gard), il y eut aussi quatre garçons qui combattirent pendant la guerre, dont l'un fut fait prisonnier et passa quatre années de captivité en Allemagne. Dans cette famille, il y avait aussi trois filles (cf. *Mazauric*).

19) Marie (1883-1966), Marthe (1885-1938), Rose (1895-1978), couturière, et Aurélie (1897/1898-

1949), religieuse à Nîmes.

20) Adrien François, fils de François Elzière (1831-1900), cultivateur, est le petit-fils d'un autre François Elzière (1803-1878), dit *Deleuze*, et l'arrière-petit-fils de Jacques Elzière (1764-1850), dit *Deleuze*, protestant, qui fut le frère de Louis-Augustin (1779-1807), décapité à Mende en 1807 pour avoir assassiné le sieur de Saillans au Mazelet à Saint-Martin de Boubaux (Lozère).

21) Marie Virginie, fille de François Euzière né en 1833 au Vigan, dit *Deleuze*, est la petite-fille de Jacques Euzière, dit *Deleuze* (1794, à Mons - après 1856), un Elzière dont le nom avait été transformé en Euzière, et l'arrière-petite-fille du même Jacques Elzière (1764-1850) évoqué dans la note précédente.

22) « Au tournant du chemin, se trouve une importante usine de déchets de soie et deux cités ouvrières construites dans le domaine de L'Elze. » (C. Chante, *Un coin des Cévennes. Le Vigan et ses environs*, Paris, Librairie Fischbacher, 1933, 256 pp., ici p. 131). La Filature de l'Elze, située dans un bâtiment rural appartenant à Daudé d'Alzon, fut définitivement fermée vers 1950.

23) « Dans cette contrée farouche où il fallait arracher la moindre parcelle de terrain à la terre, les deux époux, Adrien et Marie, frustres et pauvres, parlaient le patois, la langue alors la plus utilisée, qu'ils maniaient davantage que le français. Ils étaient durs à la besogne, pour eux comme pour les autres, et faisaient montre d'une grande soumission envers leurs patrons, doublée d'un certain fatalisme. Ils subissaient le joug comme cela, sans avoir aucunement idée de se révolter. Vers 1900, la famille avait un troupeau et, pour survivre, élevait le vers à soie dans une grande pièce. »

24) Les opérations dans lesquelles fut impliqué le 6e BCA sont exposées aux pages 46, 57, 61-77, 95, 98, 101-102, 105 (cf. aussi les cartes pp. 24-25, 88-89 et 103) de l'ouvrage du général [Gaston] d'Armau de Pouydraguin intitulé *La bataille des Hautes-Vosges. Février-octobre 1915* (Paris, Payot, 1937, 195 pp.). Voir aussi, sur Internet, la Base Numérique du Patrimoine d'Alsace (Canopé, Académie de Strasbourg).

Voici le contexte dans lequel se sont inscrites ces opérations : en février 1915, les forces allemandes (au sein desquelles se trouvait le 4e régiment de la Landwehr bavaroise) lancent une offensive dans les Vosges visant Metzeral, Soultzeren et la Schlucht, et parviennent à se rendre maîtres des hauteurs du Barrenkopf, du Reichackerkopf, du col du Sattel et de l'Altmattkopf, tout en étant contenues à Soultzeren.

Peu après, la 47e division d'infanterie française, commandée par le général d'Armau de Pouydraguin, comprenant 17 BCA (dont le 6e où se trouve Raymond Elzière) et ayant pour véritable but de prendre la ville alsacienne (et donc alors allemande) de Munster, reçoivent l'ordre du général Augustin Dubail de reprendre le Petit et le Grand Reichackerkopf.

C'est ainsi que, le 6 mars 1915, la 4e demi-brigade de Chasseurs du colonel Roux, chargée du secteur sud (dit « du Sattel ») situé sur la rive droite de la Fecht et comprenant les 23e, 24e et 6e BCA, ce dernier bataillon étant placé sous les ordres du commandant Lançon, commencent l'attaque, s'emparent de l'objectif et repoussent même une contre-attaque, mais, une quinzaine de jours plus tard, le 20 mars 1915, c'est au tour des Allemands de lancer une vaste offensive et de récupérer le Petit et le Grand Reichackerkopf jusqu'au col du Sattel. Les combats menés les 21 et 23 mars 1915 par la 4e Brigade ne permettent pas de reprendre le terrain perdu.

25) Le Reichackerkopf et le Sattelkopf, séparés par le col du Sattel, dominent la haute vallée de Munster et la partagent en deux, avec au nord la vallée de la petite Fecht (Soultzeren et la route du col de la Schlucht) et au sud la vallée de la Grande Fecht (Metzeral et Mittlach).

26) Indication fournie par la fiche matricule. Voici quelques précisions, toujours extraites de *La bataille des Hautes-Vosges...* (*op. cit.*, pp. 69-70) : « Le 20 mars, à partir de 9 heures du matin, les Allemands bombardent violemment le Reichacker[kopf] et le Sattel, et à 13 heures lancent leurs troupes d'attaque sur le 23e et le 6e bataillons qui tiennent ce sommet. Ils enlèvent le Grand puis le Petit Reichackerkopf et ne peuvent être arrêtés qu'au Sattel. Une contre-attaque menée par deux compagnies du 23e bataillon et une compagnie du 6e ne peut déboucher du col du Sattel faute d'appui d'artillerie. Dans la nuit du 20 au 21 notre artillerie bombarde les deux sommets du Reichackerkopf, et le matin une attaque menée par 2 compagnies du 24e bataillon, une du 6e et le 62e bataillon franchisssent le col du Sattel. Le 24e bataillon parvient jusqu'à 20 mètres du petit sommet, mais est arrêté par les feux des tranchées du sommet. Le 62e bataillon progresse également à sa gauche et est arrêté par les mitrailleuses ennemies. »

27) « **Ingolstadt** est une ville de 20 000 habitants environ située sur le Danube. Autrefois, de nombreux forts la préservaient des attaques en cas de guerre. Aujourd'hui, ces forts sont presque abandonnés. Ils sont actuellement occupés par les prisonniers. Les industries y sont rares car Ingolstadt est avant tout une ville militaire. C'est, en effet, la capitale militaire de la Bavière. » (d'après les carnets

d'Antoine Bieisse publiés par Rémy Cazals : cf. *Cazals*).

Il y a là divers camps pour soldats (dont « Exerzierplatz ») ou pour officiers (comme les célèbres « Fort Prinz Carl » ou « Fort IX »). De nombreuses publications évoquent ces camps, à l'instar de celles du Generalmajor Peter (1921), de Gerd A. Treffer (1990) et de Katja Mitze (2000), ou de *Ingolstadt im Ersten Weltkrieg. Das Kriegsgefangenenlager* (1999). Les camps d'Ingolstadt ont été visités à plusieurs reprises par les délégués espagnols, notamment le 15 juin 1916 – il y a là alors 3125 prisonniers français – et le 12 avril 1917 : à cette dernière date, sur un total de 5280 prisonniers retenus « tant au camp que dans les nombreux détachements de travail placés sous sa dépendance », 3400 sont français, 1800 russes, etc. (il est ajouté que : « de plus, au 2e bataillon, c'est-à-dire au groupement formé par les prisonniers travaillant à Ingolstadt, il y a 699 autres Français. ») (*Rapports des délégués espagnols*, pp. 99-100 et 189-191).

28) Information fournie par la source allemande P 20 958 du CICR (voir les *Fiches individuelles de prisonniers CICR* : Raymond Elzière, 2e classe, 6e Chasseurs, Le Vigan, Reichackerkopf, Ingolstadt / Exerzierplatz). Auprès de son nom figurent ceux de nombreux autres prisonniers provenant du 6e Bataillon de Chasseurs Alpins.

29) Ce numéro liste 6400 prisonniers français placés dans divers camps et rapporte que près de 88 300 noms de prisonniers ont déjà été publiés dans la revue sur un total de 255 000 prisonniers français et qu'il en reste encore 166 700 à publier : les deux mentions concernant Raymond Elzière sont légèrement différentes : la première indique « Elzière (Raymond), Le Vigan, Gard, chasseur 6 », tandis que la seconde marque : « Elzière, Raymond, Avèze, chass. 6 ».

Ce « Journal des pays occupés », publié en français et consultable de nos jours sur le site de la Bibliothèque universitaire d'Heidelberg (Allemagne), parut en ses débuts deux fois par semaine, puis, à partir des 6 octobre 1915, 5 avril 1916 et 4 janvier 1918, respectivement trois, quatre et six fois par semaine, avec au total 773 numéros publiés pendant la guerre, dont nombre d'entre eux contiennent des listes de prisonniers français en Allemagne répartis par camps, au début sous forme de suppléments, puis insérées dans le périodique. Au final, ce sont près de 500 000 noms de prisonniers qui ont été donnés.

30) Dr. Friedrich Köblers, *Französisch-Deutsches und Deutsch-Französisches Taschen-Wörterbuch*, « Neu bearbeitet von Professor Dr. Hermann Lambed », Leipzig, Druck und Verlag von Philipp Reclam jun. », (1910), 752 pp.

31) Ce frère habitait rue des Barris 5, au Vigan. Si la carte photo porte la mention suivante : *Pour mes belles-sœurs. Souvenir. Raymond Elzière. Niederlauterbach. Bavière*, l'adresse de Raymond reste bien Exerzierplatz à Ingolstadt.

32) Indication fournie par la fiche matricule.

33) Le camp de prisonniers pour hommes de troupe d'**Eichstätt** sur l'Altmühl, dépendant du corps d'armée de Bavière, est situé au pied du Jura franconien, au nord-ouest d'Ingolstadt, en direction de Weissenburg. Eugène de Beauharnais avait été duc d'Eichstätt. Le camp a compté jusqu'à 4924 soldats français, et son commandant était le Major Kaup (cf. *Doegen*).

34) La carte photo est envoyée dans le cadre de la correspondance des prisonniers de guerre (*Kriegsgefangenensendung*), et Raymond note à son verso son adresse d'expéditeur (*absender*) : *Raymond Elzière. 6e Chasseurs Alpins. 2e compagnie. Barackenlager. Kriegsgefangenenlager Eichstätt. Bayern.*

35) Information fournie par la source allemande P 79 534 du CICR (voir les *Fiches individuelles de prisonniers CICR* : n° 480, Raymond Elzière, soldat, 6e Chasseurs Alpins, Avèze, Reichackerkopf / 20 mars 1915, venant d'Ingolstadt…).

36) Indication fournie par la fiche matricule.

37) C'est dans ce 40e RI de ligne qu'a combattu Georges Elzière dont il sera question ci-dessous.

38) Sa fiche matricule de recrutement (1908 : n° 806) et son dossier d'ancien combattant (carte n° 37 465, dossier n° 22 270) ont été consultés aux Arch. dép. du Gard, respectivement en 1 R 968 et 1235 W 325.

39) Voir la note 24.

40) Indication fournie par la fiche matricule de recrutement et le dossier d'ancien combattant.

41) Toujours selon l'ouvrage sur *La bataille des Hautes-Vosges* cité dans la note 24 : le 17 avril 1915, les Français avaient lancé une nouvelle opération depuis le Schnepfenried, qui, après dix jours de combats, avait échoué devant Metzeral. Dans les semaines qui suivirent, la 47e division de l'Armée des Vosges, toujours commandée par le général Pouydraguin dans laquelle se trouvait la 4e brigade de chasseurs du colonel Lacapelle (comprenant 6e BCA), va continuer l'offensive visant à prendre Munster.

« Organisation méthodique du terrain d'attaque qui a été réalisée du 25 mai au 15 juin. Elle a exigé des efforts considérables de la part du 6e bataillon de chasseurs, chargé de l'exécution, obligé de travailler chaque nuit sous le feu de l'artillerie et des mitrailleuses, et de réparer chaque soir les travaux bouleversés dans la journée par le tir ennemi, et cela au prix de pertes sérieuses [...]. Le dispositif général d'attaque est le suivant : du côté de la 47e Division [...], au centre la 4e Brigade de Chasseurs attaque avec le 23e bataillon de chasseurs le Bois de l'Eichwälde, avec les 6e et 24e bataillons de chasseurs le Braunkopf et le Bois Noir...» (*op. cit.*, pp. 101-102). Au prix d'énormes pertes sont pris le Braunkopf, puis le Hilsenfirst (le 17 juin) et Metzeral (le 22 juin)..., mais le Reichackerkopf restera entre les mains des Allemands.

42) Indication fournie par la fiche matricule.

43) Le camp de prisonniers pour hommes de troupe d'**Orhdruf** dépend du XIe corps d'armée : « Le nouveau camp se composait de longues baraques en bois assez basses, uniformes, tristes, séparées par des chemins défoncés ou groupées sur de grandes places, le tout recouvert d'un épais manteau de neige, désespérément blanche et lugubre. Nous restâmes dans ce camp jusqu'au printemps (1915) » (*Trubert*, p. 13). Autre évocation : « C'est un camp excellent. L'air y est très pur et le paysage très joli tout près de la montagne » (Antonin Latjé, cité par *Abbal*, p. 41). Ce camp a été visité par la Croix-Rouge : voir le rapport se trouvant en pp. 68-69 de la 2e série des publications concernant la période de février à avril 1915 (*Rapports de la Croix-Rouge*).

44) Information fournie par la source allemande P 23 991 du CICR datée du 26 juin 1915 (voir *les Fiches individuelles de prisonniers CICR* : n° 1436 / Félix Elzière, caporal, 6e Chasseurs alpins, 16 juin 1915, Metzeral). Auprès de lui sont de nombreux autres prisonniers provenant du 27e Bataillon de Chasseurs Alpins.

45) Indication fournie par la fiche matricule. La source allemande « + 3097 » du CICR datée du 2 octobre 1915 et provenant du Zentral-Nachweise-Büro évoque sa capture (voir les *Fiches individuelles de prisonniers CICR* : Félix Adolphe Elzière 1908, Nîmes, 806).

46) Le camp de prisonniers pour hommes de troupe de **Langensalza** (actuell. Bad-Langensalza en Thuringe), dépendant du XIe corps d'armée, est commandé par le Generalmajor z. D. Scholz. Ce camp est réputé pour avoir été le théâtre d'une épidémie de typhus exanthématique qui débuta le 12 janvier 1915, fut gérée essentiellement par des médecins prisonniers, comme ceux envoyés du camp de Güstrow, et s'acheva le 7 mai : « Le camp, lorsque l'épidémie se déclara, contenait environ 10000 prisonniers, à savoir 4000 Russes, 5000 Français, 800 Belges et 200 Anglais » (*Dautrey*, p. 8, qui qualifie Langensalza de « camp de concentration »). En mai 1916, ce camp reçut les prisonniers d'Ohrduf et d'Erfurt. Il a compté jusqu'à 12 213 soldats français, 9400 Russes, 3491 Anglais, 2313 Italiens... (cf. *Doegen*).

Sur ce camp, voir, par exemple, la série officielle d'une vingtaine de 20 cartes photos non numérotées et légendées en français, anglais et russe, portant le nom du photographe (Hofphotograph Hans Tellgmann, Langensalza) et destinées à être envoyées par les prisonniers à leur famille, ainsi que les rapports espagnols (cf. *Rapports des délégués espagnols*) et divers ouvrages (cf. *Estibotte* et *Dautrey*).

Le camp de Langensalza

Voici une description du camp donnée par *Dautrey* (pp. 7-8) : le camp de prisonniers de soldats de Langensalza, « situé à 2 km de la petite ville de Langensalza (Thuringe), dominé par le petit village de Merk, est placé au fond d'une cuvette où se collectent les eaux de pluie. Au fond sont des alignements de tentes, seuls abris du début [...]. L'entassement était inimaginable : la tente contenait, dans sa largeur, quatre rangées de paillasses, contenant de la paille ou des copeaux [...]. Sous ces tentes, n'ayant ni tables ni escabeaux, les prisonniers vivaient, dormaient et se nourrissaient [...]. La puanteur de l'atmosphère était épouvantable pendant le jour, et encore plus pendant la nuit [...]. Dans la suite s'est élevée la ville nouvelle : grands baraquements en planches, de 30 m de long sur 10 de large, pouvant contenir chacun 1000 hommes ; l'intérieur, divisé en quatre pièces, comprend des *bas-flancs* à deux étages. Entre les baraques, un espace de 10 m environ ; cette étroite bande de terrain, en hiver une mer de boue et de neige, est la seule cour de récréation pour les prisonniers. Le camp, lorsque l'épidémie se déclara, contenait environ 10 000 prisonniers, à savoir 4000 Russes, 5000 Français, 800 Belges et 200 Anglais ».

En voici une seconde description due à *Estibotte* (pp. XI-XIV) : « Le camp était établi dans un bas-

fond de marécages, sur un terrain trop mou, et par conséquent boueux à l'excès dès qu'il venait à pleuvoir tant soit peu [...]. Avec ses dépendances, le camp occupait un espace assez considérable, qui pouvait bien avoir un kilomètre de pourtour. Il était entouré d'une barrière de fils de fer barbelés doublée en certains endroits par une haute palissade. Des factionnaires postés de place en place étaient chargés de maintenir l'ordre et de s'opposer à toute tentative d'évasion [...]. Nos gardiens exigeaient simplement que notre numéro – car chacun de nous avait un numéro de camp – fût cousu sur le côté gauche de la poitrine, pour les vêtements militaires. C'était des étiquettes de toile-papier blanche de format approximatif 10 x 12 [cm], bien apparentes par conséquent [...]. Nous étions logés dans des baraques en planches assez solidement construites, d'une longueur d'une centaine de mètres et d'une profondeur d'environ 25 mètres. Chacune d'elles était divisée en quatre chambres d'égales dimensions, séparées les unes des autres par des cloisons en planches. Les baraques étaient alignées sur trois faces d'un grand quadrilatère qui s'ouvrait vers le nord et dont la partie centrale formait la Grande Place, terrain de jeux et de promenade transformé en bourbier infect après seulement une heure de pluie. Les *aborts* [= les lieux d'aisance] étaient situés sur le côté nord du quadrilatère, ainsi que les lavabos, de l'autre côté d'un chemin de rondins, dit *Chemin noir*, qui reliait ente elles les deux entrées principales du camp. Ces *aborts*, fort mal tenus et dépourvus d'eau, se trouvaient – heureusement... à certains égards tout au moins ! – fort éloignés des baraques. Les chambres [pour 250 hommes], auxquelles on pouvait accéder par une porte sur chaque façade, recevaient la lumière du jour par six fenêtres de chaque côté ; mais le cube d'air était insuffisant, surtout au moment d'affluence. ». Puis il est question des *bas-flancs* doubles à deux étages, des étagères pour poser sa boîte en bois, des paillasses bourrées de copeaux et répugnantes où pullulaient les puces, des tables et des bancs, des poêles en fonte, des lampes électriques..., de la façon de trier les prisonniers pour les envoyer dans des Kommandos de travail, etc.

47) C'est dans ce 40e RI de ligne qu'a combattu Georges Elzière dont il sera question ci-dessous.

48) Sa fiche matricule de recrutement (1910) n'a pu être retrouvée. Son dossier d'ancien combattant (carte n° 436, dossier n° 24 976) a été consulté aux Arch. dép. du Gard en 1235 W 78.

49) Ce n'est qu'en 1926 que la graphie Alais sera remplacée par Alès.

50) Cet épisode de Lagarde est bien connu, et a été brièvement exposé par Jules Belleudy en pp. 27-28 de son ouvrage intitulé *Que faut-il penser du XVe Corps ?* (Menton, Imprimerie Coopérative, 1921, 356 pp.) : « Le général Lescot, responsable d'avoir, par la tentative de Lagarde, rectifié le dispositif de nos avant-postes, sans autorisation, fut relevé de son commandement [...]. L'imprudence du commandement avait causé l'anéantissement de deux bataillons et d'un groupe d'artillerie [...]. Dès ce jour, les 40e et 58e régiments ne comptèrent plus chacun que deux bataillons. ». Sur « l'affaire de Lagarde », on peut voir aussi le rapport détaillé conservé dans le Fonds Belleudy conservé à la Bibliothèque du Chevalier de Cessole à Nice (communication faite par Guilhem Laurent, que je remercie), ainsi que les données publiées sur Internet par Jean-Marie Chardes, notamment sur le site Internet « www.40ri.provence14-18.org ».

51) Information confirmée par la source allemande P 23 du CICR (voir les *Fiches individuelles de prisonniers CICR* : Émilien Elzière, 40e, « Res. Laz. Zweibrücken »).

52) Le camp de prisonniers pour hommes de troupe d'**Hammelburg** (actuell. Hammelburg-Diebach en Basse-Franconie), ou Hammelbourg en français, situé en Franconie, dépendant du IIe corps d'armée de Bavière, était commandé par l'Oberstleutnant z. D. Kimmerle et a compté jusqu'à 5199 soldats français, 2612 Italiens, 740 Anglais... (cf. *Doegen*).

Comme bien d'autres camps, Hammelburg a possédé un cimetière avec un monument aux morts portant l'inscription suivante : « À la mémoire des soldats français morts pour la patrie. Monument élevé par souscription entre les prisonniers du camp de Hammelburg ». De nombreuses pièces de théâtre furent jouées là, comme « Le Court-circuit », « Pétoche », « Cher maître », « Le flirt au front », « Nuit de manœuvre », « Sigismond », « Pétin, Mouillarbourg et consorts », « Le cultivateur de Chicago », « Roland », « Gardien de phare », « Un négociant de Besançon », « Le gendarme est sans pitié », « La paix chez soi » et « L'anglais tel qu'on le parle ». Des cartes postales concernant ce camp ont été éditées par le CICR, sous les numéros 35 (« Vue des deux camps »), 36 (« Vue du cimetière des prisonniers français »), 37 (« Devant une baraque ») et 46 (« Prisonniers au repos »).

Le camp d'Hammelburg

Voici une description du camp donnée par *Baud-Bovy* (pp. 93-94) : « Avec ses rues boueuses, coupées à angle droit, ses baraquements de briques et de bois, hideusement semblables, le camp n'était pas un séjour élyséen. Il se divisait en deux parties, nord et sud, que séparait une voie plus large. Le camp sud, le plus rapproché du lazaret, s'étendait le long de la grande route de Hammelbourg à Kissingen. Il abritait des auxiliaires qui, pour la plupart, ne portaient pas l'uniforme. Le camp nord nous était réservé. Sur l'artère qui les mettait en communication, à la limite même de notre domaine, une cantine et un bazar se faisaient vis-à-vis. Les cuisines s'élevaient de l'autre côté, au nord-est, tandis que les lieux d'aisances étaient situés à l'extrémité ouest, non loin d'un réservoir en forme de tour qu'ils nommaient la *Wasserturm*. On en pavoisait le faîte chaque fois que l'Agence Wolff annonçait une victoire. Au bout des ruelles, on découvrait le plateau planté de pins, borné par l'horizon bleuâtre. Des artilleurs – de tout jeunes gens – s'y exerçaient au tir de guerre. Sur nos têtes s'arrondissait un ciel que j'ai toujours trouvé, même par le beau temps, sans magie et avare de lumière. Tout me paraissait opaque, métallique et froid. Au milieu de ces baraquements pareils, de ces rues tracées au cordeau, de ces humains mécanisés, je croyais vivre dans une boîte de soldats de plomb ».

53) La pierre sculptée a pour dimensions 4 x 5,5 cm, et pèse 100 g.

54) Ce passage par Constance est confirmé par une source allemande (P 96 857) datée du 31 octobre 1918 (voir les *Fiches individuelles de prisonniers CICR* : n° 232 / Émilien Elzière, cap[oral], 40. IR., Hammelburg).

Diverses références et sources utiles

SÉLECTION D'OUVRAGES TRAITANT DE LA GRANDE GUERRE (APPROCHES GÉNÉRALES, TÉMOIGNAGES, ÉCRIVAINS, DÉPARTEMENTS DU GARD, DE L'HÉRAULT ET DE LA LOZÈRE…)

Audoin-Rouzeau et Becker : Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, *14-18, retrouver la guerre*, Gallimard, 2000, 272 pp.

Barbusse : Henri Barbusse, *Le Feu. Journal d'une escouade* (roman : Flammarion, 1916. Prix Goncourt 1916).

Barthas : Louis Barthas, *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier. 1914-1918*, François Maspero, 1978, 555 pp. (LB est un caporal audois, qui, en quittant l'armée, « après cinquante-quatre mois d'esclavage », dit qu'il échappe « enfin des griffes du militarisme » à qui il voue une haine farouche, non sans ajouter que « on nous a menti…, mais je renonce à écrire tous les mensonges sortis de la bouche ou sous la plume de nos gouvernants ou journalistes »).

Beaupré : Nicolas Beaupré, *Écrire en guerre, écrire la guerre. France, Allemagne, 1914-1920*, Paris, CNRS Éditions, 2006, 292 pp.

Bidou : Henry Bidou, *Histoire de la Grande Guerre*, Paris, Gallimard, 1939, 696 pp. (avec 50 cartes en couleurs).

Congar : *Journal de la Guerre (1914-1918)*, éd. Stéphane Audoin-Rouzeau et Dominique Congar, Paris, Éditions du Cerf, 1997, 287 pp.

Cru : Jean-Norton Cru, *Témoins. Essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928*, Paris, Les Étincelles, 1929, 731 pp. (les prisonniers ne sont pas évoqués dans ce livre).

Dorgelès : Roland Dorgelès, *Les Croix de bois* (roman : Albin Michel, 1919. Prix Fémina 1919).

Duhamel : Georges Duhamel, *Vie des martyrs. 1914-1916* (roman : Mercure de France, 1917) et *Civilisation* (roman : Mercure de France, 1918. Prix Goncourt 1918).

Encyclopédie de la Grande Guerre : Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004, 1344 pp., avec un chapitre rédigé par Uta Hintz (trad. par Nicolas Beaupré) relatif aux « Prisonniers » (pp. *777-785*).

Galtier-Boissière : Jean Galtier-Boissière (avec le concours de René Lefebvre), *Histoire de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Les Productions de Paris, [1966], 603 pp.

Genevoix : Maurice Genevoix, *Ceux de 14*, Paris, Flamarion, 1950, 622 pp. (recueil de textes).

Giono : Jean Giono, *Le Grand Troupeau* (roman : Gallimard, 1931).

Hanotaux : Gabriel Hanotaux, *Histoire illustrée de la guerre de 1914*, 16 tomes, Paris-Bordeaux, Gounouilhou Éditeur, 1915-1923.

Jünger : Ernst Jünger (lieutenant allemand), *Orages d'acier. Souvenirs du front de France (1914-1918)* (« In Stahlgewittern »), trad. F. Grenier, Paris, Payot, 1930, 271 pp.

La Grande Guerre par les combattants : R. Christian-Frogé (dir.), *1914-1918 La Grande Guerre vécue, racontée, illustrée par les combattants*, 2 vol., Paris, Librairie Aristide Quillet, 1938, 373 pp. (t. 1 : 1914-1916) et 566 pp. (t. 2 : 1917-1918, etc.).

La Première Guerre mondiale : Général J. E. Valluy et Pierre Dufourq, *La première guerre mondiale*, 2 vol., Paris, Larousse, 1968, 320 pp. (t. 1 : « De Sarajevo à Verdun. 1914-1916 ») et 336 pp. (t. 2 : « De Verdun à Rethondes. 1916-1918 »).

Paroles de poilus : Jean-Pierre Guéno et Yves Laplume (dir.), *Paroles de poilus. Lettres et carnets du front (1914-1918)*, Radio France, 1998, 189 pp., ainsi que *Paroles de poilus. Lettres de la Grande Guerre*, Éditions Tallandier, 1998, 160 pp. (300 documents).

Prost : Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française (1914-1939)*, 3 vol., Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977, 237 pp. (« Histoire »), 268 pp. (« Mentalités et idéologies ») et 261 pp. (« Sociologie »).

Panorama : *Le Panorama de la guerre*, *7* vol. (6 tomes et un supplément), Paris, Librairie Jules Tallandier, 518, 470, 544, 496, 496, 502 et 395 pp.

Remarque : Erich Maria Remarque, *À l'ouest rien de nouveau* (« Im Westen nichts Neues »), trad. Alzir Hella et Olivier Bournac, Stock, 1929, 304 pp.

Rolland : Romain Rolland, *Au-dessus de la mêlée*, Paris, Librairie Paul Ollendorf, 1915, 163 pp. (prix Nobel de littérature en 1915), et *Journal des années de guerre (1914-1919). Notes et documents pour servir à l'histoire morale de l'Europe de ce temps*, Éditions Albin Michel, 1952, 1911 pp.

Tardi et Verney : Jacques Tardi et Jean-Pierre Verney, *1914-1918. Putain de guerre !*, Casterman, 2014, 139 pp. (bande dessinée à laquelle se trouve associé un texte présentant la guerre, année par année). Jean-Pierre Verney est le fondateur du Musée de la Grande Guerre établi à Meaux.

QUELQUES SOURCES BIOGRAPHIQUES CONCERNANT TOUS LES SOLDATS FRANÇAIS

Fiches militaires relatives aux matricules des soldats, généralement disponibles sur les sites Internet des Archives départementales du lieu de résidence du soldat lors de son incorporation, qui n'est pas toujours celui du lieu de sa naissance.

(quand ils ont été conservés, dans les mêmes dépôts d'archives ou ailleurs) **Dossiers constitués après la guerre par l'Office National des Anciens Combattants** (ONAC) **et associés aux cartes du combattant**.

QUELQUES SOURCES CONCERNANT PLUS PARTICULIÈREMENT LES SOLDATS DES DÉPARTEMENTS DU GARD, DE L'HÉRAULT ET DE LA LOZÈRE

Sites Internet des Archives départementales : par exemple, le site des Archives de l'Hérault à la rubrique « Guerre 1914-1918 ».

Publications diligentées par ces mêmes archives : par exemple, pour le Gard, *Nos grands-parents dans la Grande Guerre. 1914. Les moissons interrompues*, Nîmes, Le Gard Conseil Général, 2014, 173 pp., ou, pour la Lozère, *Loin du front, près de la guerre, la Lozère dans la « Der des Der »*, Mende, Archives départementales de la Lozère, 2014, 43 pp., avec, en pp. 24-26, « Entre front et arrière-front, prisonniers et blessés ».

Exemples d'autres publications

- ***Huard*** : Raymond Huard, À l'arrière du front. *Le Gard, un département mobilisé (1914-1919)*, Uzès, Inclinaison, 2011, 176 pp.

- ***Maurin*** : Jules Maurin, *Armée, guerre, société : soldats languedociens (1889-1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, 750 pp.

- ***Mazauric*** : Claude Mazauric, *Destins : quatre poilus originaires de Collorgues dans la Grande Guerre (1914-1918)*, Éditions de La Fenestrelle, Nîmes, 2014, 127 pp., où est traité le sort pendant la guerre de quatre frères ou demi-frères issus d'une famille Mazauric originaire de Saint-Germain de Calberte (Lozère). Il s'agit de Lucien (1878-1967), chasseur alpin, Armand (1880-1954), Albin (1890-1962), aussi chasseur alpin, et Georges (1896-1962). Si aucun d'eux ne fut tué, ils furent tous blessés, sauf Armand. Albin, appartenant au 23e BCA, fut fait prisonnier dès les premiers jours de la guerre et dut passer quatre années de captivité en Allemagne, notamment aux camps d'Hammelburg et de Würtzburg.

- ***Olivier*** : Élie Olivier, *KG en 1918. De Dormans (15 juillet) à Sarreguemines (11 novembre 1918)*, 84 pp., texte resté à l'état de tapuscrit. Né à Saint-Jean de Serres (Gard), élève au lycée d'Alès de 1910 à août 1914, parti au front au début de l'été 1918, il est fait prisonnier le 15 juillet 1918 à Dormans (Marne) et reste alors à l'arrière des lignes allemandes (Laon, Coucy, Hirson, etc.), avant de s'évader de Sarreguemines le 11 novembre 1918. Élie se définira comme « écrivain-paysan ».

- ***Roux*** : Franck Roux, *Ma campagne d'Alsace-Lorraine 1914 (Les sapins rouges)*, Nîmes, Lacour, 1997, 47 pp. Dans son récit, cet agriculteur de Brignon (Gard) évoque sa capture dans les Vosges le 4 septembre 1914, ainsi que sa captivité à Stuttgart et dans sa région.

- ***Secondy*** : Louis, Jean-Luc et Guilhem Secondy, *Les Héraultais dans la guerre de 14-18*, Villeveyrac, Le Papillon Rouge Éditeur, 2014, 286 pp., avec un chapitre intitulé « La vie des prisonniers de guerre » (pp. 86-112) dans lequel il est question notamment d'Émile Héran et de Jean Amadou, respectivement prisonniers à Hammelburg et à Gardelegen.

QUELQUES BIBLIOTHÈQUES, MUSÉES OU SITES INTERNET (FRANCE ET SUISSE)

Service Historique de la Défense (SHD) sis au Fort de Vincennes à Paris (www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr), où se trouvent notamment de nombreux « historiques » d'unités ayant combattu pendant la Grande Guerre. À ce sujet, voir aussi, toujours sur Internet, le catalogue général de la Bibliothèque nationale de France, ainsi que *Gallica*.

Site Internet **« www.chtimiste.com »**, qui présente de nombreux historiques de régiments, quelque 13 000 photos et plus de 200 carnets de guerre.

Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC), à Nanterre : www.bdic.fr

Historial de la Grande-Guerre, à Péronne (Somme) : www.historial.fr

Mémorial de Verdun, à Verdun (Meuse) : www.memorial-verdun.fr

Musée de la Grande-Guerre à Meaux (Seine-et-Marne) : www.museedelagrandeguerre.eu

Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à Genève : www.redcrossmuseum.ch

QUELQUES OUVRAGES, ŒUVRES D'ARTISTES ET SOURCES ARCHIVISTIQUES LIÉS À LA CAPTIVITÉ ET/OU AUX « REPRÉSAILLES »

Abbal : Odon Abbal, *Soldats oubliés. Les prisonniers de guerre français*, Bez-et-Esparron, Études & Communication, 2001, 271 pp. (excellente synthèse, de plus axée sur les prisonniers de guerre méridionaux).

Alex : Albert Alex, *Baraque E 2. Récit de captivité*, Éditions Bonneau Frères, Alberville, 1933, 221 pp. (représailles).

Auriol : Jean-Claude Auriol, *Les barbelés des bannis. La tragédie des prisonniers de guerre français en Allemagne pendant la Grande Guerre*, Paris, Éditions Tirésias, 2004, 299 pp. (excellente synthèse, de plus axée sur les prisonniers de guerre méridionaux).

Baud-Bovy : Daniel Baud-Bovy, L'évasion. *Récit de deux prisonniers français évadés du camp*

d'Hammelbourg, Paris-Nancy, Librairie militaire Berger-Levrault, 1917, 218 pp.

Becker : Annette Becker, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre, populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Noesis, 1998, 406 pp.

Benoit : Pierre Benoit, *Axelle* (roman : Albin Michel, 1928, puis Éditions Mornay, 1932, et Éditions du Nord, 1943, ces deux dernières éditions étant illustrées par Lucien Boucher et Maurice Langaskens, deux anciens prisonniers de guerre).

Blaise : Albert Blaise, *Le Kommando 1. En représailles sur le front russe*, Éditions de la Légion Vosgienne, Épinal, 1932, 239 pp.

Blanchet : Eugène-Louis Blanchet, *En représailles*, Paris, Payot, 1918, 203 pp., puis, *La Haine qui meurt*, Paris, Collection « Universelles », 1932, 220 pp. (roman).

Boucher et Meunier : E. Lucien Boucher (estampes) et Mario Meunier (textes associés aux estampes), *Images de la vie des prisonniers de guerre. 24 estampes coloriées par E. L. Boucher*, avec une préface de Pierre Mac-Orlan, Chez Marcel Seheur, 29 Rue Caulaincourt, Paris [1920].

Bouchet : A. Bouchet, (En Allemagne) *Un camp de prisonniers* (Stendal). Lithographies d'après « Le Croquis », slnd, 100 pp.

Bourliaguet : Léonce Bourliaguet, *Un village au bord de la mer* [*Baltique*] (roman : Éditions Magnard, 1963). Du même auteur, *Le Franzmann* (1935, puis 1967).

Cahen-Salvador : Georges Cahen-Salvador, *Les prisonniers de guerre (1914-1919)*, Payot, 1929, 316 pp. Entre 1914 et 1919, l'auteur a été directeur général du Service des prisonniers de guerre au Ministère de la Guerre et a négocié avec l'Allemagne, à Berne, le régime et l'échange des prisonniers.

Cartes postales éditées par la Croix-Rouge : le Comité international de la Croix-Rouge a édité 333 cartes postales relatives aux camps de prisonniers dont 78 concernent des camps situés en Allemagne. L'objectif poursuivi était de pouvoir rassurer les familles demandant des informations sur les prisonniers. Ces cartes sont visibles sur le site Internet « www.grandeguerre.icrc.org/fr » (« Cartes postales »).

Cazals : Rémy Cazals, *Plus d'espoir, il faut mourir ici ! Carnets d'Antoine Bieisse et de Paul Garbissou*, Carcassonne, Fédération Audoise des Œuvres Laïques (FAOL), 1982, 62 pp. (La Mémoire de 14-18 en Languedoc, n° 5).

Chéron : Adolphe Chéron, *Barbelées* (sic), Paris, Éditions Elaia, 1924, 214 pp., et *La lyre de fer*, 2e éd., Paris, Éditions Elaia, 1925, 308 pp. (nombreux dessins et poèmes).

Chouffet : Armand Chouffet, *Captivité et évasion*, Limoges, A. Bontemps, 1920, 55 pp.

Christian-Frogé : R. Christian-Frogé, « En représailles » [pp. 87-93], dans *Les Captifs*, Paris, Berger-Levrault, 1918, 210 pp.

Cuvelle : Léon Cuvelle, *Leurs représailles*, Paris, Berger-Levrault, 1929, 169 pp.

Dautrey : (Marie-Joseph-)Pierre Dautrey (de la Faculté de médecine de Nancy), *Deux épidémies de typhus exanthématique dans les camps de prisonniers d'Allemagne, Langensalza et Cassel, 1915*, Nancy, Établissements Albert Barbier, 1919, 51 pp.

Denis : Claude Denis, dit « Claudius Denis », a signé une vingtaine d'eaux-fortes formant la série « Souvenir de captivité chez les barbares » (1914-1915). Chacune d'elles a été tirée en 50 exemplaires.

Doegen : Wilhelm Doegen, *Kriegsgefangene Völker*, t. 1 (« Der Kriegsgefangenen Haltung und Schicksal in Deutschland »), Verlag für Politik und Wirtschaft, Berlin, 1921, 263 pp., avec 101 illustrations et 59 tableaux. Dans ce livre se trouvent notamment une « Carte des camps de prisonniers » et une « Liste des camps », où sont mentionnés les corps d'armée dont ils dépendent, les noms des commandants, leur nombre de prisonniers, etc. (pp. 12 à 87).

Dufour : Jean-Jules Dufour, *Dans les camps de représailles*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1918, 248 pp.

Estibotte : P.-J. Estibotte, *L'ange en Salza. Revue du camp des prisonniers de guerre de Langensalza*, Perpignan, Imprimerie de l'Indépendant, 1919, 211 pp.

Ferré : Émile Ferré, *Nos étapes de représailles en Lithuanie*, Lille, Association des Otages de Représailles, 1921, 180 pp., avec des dessins de Ch. Mariage (civils).

Gaillard : Alphonse Gaillard, *Avant l'aurore. Le livre d'un soldat (1914-1918). Le dépôt. Sur le front. La captivité. L'internement*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1919, 206 pp., et *Douze mois de bagne. Un témoignage des représailles en Allemagne*, Saint-Claude, 1937, 250 pp.

Gieure : Jean Gieure, *La guerre est moche*, Nice-Paris, France Sud Publications, sd [1976], 351 pp. (représailles).

Gueugnier : Charles Gueugnier, *Les carnets de captivité (1914-1918)*, Toulouse, Accord, 1998, 239 pp. (présentation par N. Dabernat-Poitevin).

Harcourt : Robert d'Harcourt, *Souvenirs de captivité et d'évasion*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1924, 299 pp. (édition définitive).

Hémard : Joseph Hémard, *Chez les Fritz. Notes et croquis de captivité*, Paris, L'Édition française illustrée [qui publie *La Baïonnette*], 1919, sans pagination [62 pp.].

Hinz : Uta Hinz, *Gefangen im Grossen Krieg. Kriegsgefangenschaft in Deutschland 1914-1921*, Essen, Klartext Verlag, 2005, 392 pp.

Laurens : Jean-Pierre Laurens, *Prisonniers de guerre*, Paris, Berger-Levrault, 1918 (16 dessins, Wittenberg).

Lavelle : Louis Lavelle, *Carnets de guerre 1915-1918*, Québec (Éditions du Beffroi) et Paris (Les Belles Lettres), 1985, 403 pp.

Leleu : A. Leleu, *Les otages français en Lithuanie*, Tourcoing, 1920, 49 pp. (civils).

Limagne : A. Limagne, « Les représailles » [pp. 171-199], dans *En captivité (11 juillet 1916 - 1er novembre 1917)*, Paris, P. Lethielleux, 1918, 247 pp.

Médard : Frédéric Médard, « Les prisonniers français en Allemagne », dans *14-18. Le Magazine de la Grande Guerre*, n° 46 (août-sept. 2009), pp. 4-47.

Meunier : Mario Meunier, *Un camp de représailles : FR. K. III*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1919, 64 pp.

Michel : Marc Michel, « Intoxication ou Brutalisation ? Les Représailles de la Grande Guerre » [pp. 175-197], dans 14-18 *Aujourd'hui (4)*, 2001, 255 pp.

Moulié : Charles Moulié, d'abord sous le pseudonyme de Jean **Dumoulin**, *Les jours d'exil. Carnets d'un prisonnier de guerre en Allemagne*, Niort, Le Divan, 1918, 46 pp., et ensuite sous celui de Thierry **Sandre**, *Le Purgatoire. Souvenirs d'Allemagne*, Amiens, Librairie Edgar Malfère, 1924, 273 pp. (Prix Goncourt 1928).

Mourier : Mourier, sous le pseudonyme de **Marix**, est l'auteur des caricatures insérées dans le livre de Joë Belot, *Derrière les barbelés. Scènes de la vie des prisonniers de guerre. Camps de Lechfeld, Landshut, Puchheim, Ingolstadt, Mannheim*, imprimé (semble-t-il) à Roanne, sd [1919], 48 pp. Dans son ouvrage intitulé *Les chevaliers de la C. E. A.* (= Chevaliers de la crosse en l'air), paru à Bruxelles aux Éditions de l'Étoile en 1932 (183 pp.) et publié avec Binet, toujours sous de pseudonyme de Marix, il attaque le livre de Joë Belot en disant que *Derrière les barbelés* était un « album de dessins dont les textes de l'éditeur ne traduisaient en rien ma pensée ». Marix et Binet notent là, dans leur préface, que « personne n'a voulu, jusqu'ici, dire sur les longues années de captivité la vérité, simplement ». Ils ajoutent que « nous n'avons jamais lu sur la captivité que des choses partiales ».

Olivier : Capitaine Olivier, *Onze mois de captivité dans les hôpitaux allemands*, Paris, Librairie Chapelot, 1916, 264 pp.

Oltmer : Jochen Oltmer (dir.), *Kriegsgefangene im Europa des Ersten Weltkriegs*, Paderborn, Schöningh, 2006, 308 pp.

Peyronnet : Lucien Peyronnet, *Souvenirs de captivité. Journal d'un prisonnier de guerre*, slnd, 160 pp. (représailles).

Pierre : Serge Pierre, *Souvenir de captivité. Un parc à prisonniers. Haus-Spital, près Münster-en-Westphalie*, Lille, Camille Robbe (O. Marquant Successeur), sd [vers 1920], 159 pp., avec des dessins et croquis dus à A. Potage.

Prisonniers de la Grande Guerre : *Prisonniers de la Grande Guerre : victimes ou instruments au service des États belligérants*, 2 vol., 151 et 154 pp. (= *Guerres mondiales et conflits contemporains*, nos 253-254, janvier-juin 2014).

Rapports de la Croix-Rouge : le Comité international de la Croix-Rouge a envoyé dans les camps de prisonniers en Allemagne des « délégués » qui ont établi des « rapports sur les visites des camps », d'où 24 « séries » de fascicules appartenant à la collection des « Documents publiés à l'occasion de la guerre européenne (1914-1916) » et désormais consultables sur le site Internet « www.grandeguerre.icrc.org/fr » (Description des camps / Comptes rendus des visites). Le camp d'Hammelburg ne figure pas dans ces listes.

Rapports des délégués espagnols : le gouvernement espagnol (neutre) a envoyé des « délégués » dans les camps de prisonniers en Allemagne, et leurs rapports ont donné lieu à un ouvrage intitulé *Rapports des délégués du gouvernement espagnol sur leurs visites dans les camps de prisonniers français*

en Allemagne (1914-1917), avec une préface de J. Quiñiones de Léon, ambassadeur d'Espagne à Paris (Paris, Librairie Hachette, 1918, 420 pp.). Par ailleurs 31 volumes de rapports espagnols manuscrits ou tapés à la machine se trouvent au *CICR*.

Raynal : Colonel [Sylvain-Eugène] Raynal, « En représailles ! » [pp. 231-236], dans *Le drame du Fort de Vaux (Journal du commandant Raynal)*, Albin Michel Éditeur, Paris, 1932, 253 pp.

Régime des prisonniers de guerre : *Le régime des prisonniers de guerre en France et en Allemagne au regard des conventions internationales (1914-1916)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1916, 100 pp.

Reynaud : Michel Reynaud, *Une seule pensée Liberté. Anthologie de poèmes de prisonniers de la Grande Guerre*, Paris, Éditions Tirésias, 2004, 250 pp.

Riou : Gaston Riou, *Journal d'un simple soldat. Guerre. Captivité (1914-1915)*, Hachette, 1916, 251 pp., et *Europe, ma patrie*, Éditions Baudinière, Paris, 1938, 319 pp.

Rivière : Jacques Rivière, *L'Allemand. Souvenirs et réflexions d'un prisonnier de guerre*, 2e édition, Paris, Nouvelle Revue Française, 1918, 250 pp.

Saury : P. Saury, *Au camp de Merseburg. Souvenirs d'un prisonnier de guerre (1914-1918)*, Paris, Imprimerie Levé, sd [vers 1919], avec des poésies de L. Tupet accompagnant certaines scènes.

Steen : T. E. Steen, *Négociations pour les prisonniers de guerre. Notes et souvenirs*, Paris, Librairie Hachette, 1918, 124 pp., avec 38 gravures faites d'après des photographies, ainsi que de nombreuses photos placées en fin du volume.

Tieste : Reinhard Tieste, *Katalog des Papiergeldes der deutschen Krieggefangenenlager im 1. Weltkrieg*, sec. édit., 2007, 192 pp. (950 illustrations : voir le site Internet « www.tieste.de/kgl »).

Trubert : P. Trubert, *Souvenirs d'un prisonnier*, Paris, F. Rouff Éditeur, 1917, 24 pp. (représailles).

Ville : Général Gabriel Jean Louis Ville, *Journal de ma captivité en Allemagne. 1914-1917*, Paris, Librairie militaire universelle L. Fournier, 1928, 170 pp. (représailles).

Weiss : Général Pierre Weiss, *Pinsard chez les Boches*, Paris, Berger-Levrault, 1925, 67 pp.

QUELQUES SOURCES BIOGRAPHIQUES CONCERNANT LES PRISONNIERS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

Fiches individuelles de prisonniers CICR établies par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) situé à Genève et renvoyant à des listes de prisonniers reçues des autorités allemandes (ces fiches et les sources qu'elles indiquent sont consultables sur le site Internet « www.grandeguerre.icrc.org/fr »).

Certains sites Internet dont une partie au moins est dédiée aux prisonniers de guerre, comme « **ww.europeana1914-1918.eu** », rubrique « Prisoners of war » (plus de 7000 items).

9 770335 626008

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Janvier - Mars 2018
N° 192 - 7 €

Les religieuses cisterciennes de l'abbaye des Fonts de St-Julien-les-Rosiers et leur mine de couperose, Jean-Gabriel Pieters, 1ère partie

Le Conventionnel Serres, Olivier Poujol

Le cabaret de la Croix de Fer au XVIIe siècle dans la Cévenne ardéchoise, Freddy Couderc

Voir autrement un site historique, Robert Laganier

Jean Julien, orfèvre cévenol à Constantinople, Henri Teisserenc

Sommaire

• **Voir autrement un site historique, Robert Laganier,** p. 3

• **Jean Julien, orfèvre cévenol à Constantinople, Henri Teisserenc,** p. 5

• **Le Conventionnel Serres, Olivier Poujol,** p. 7

• **Le cabaret de la Croix de Fer au XVII^e siècle dans la Cévenne ardéchoise, Freddy Couderc,** p. 15

• **Courrier des lecteurs,** p. 20

• **Les religieuses cisterciennes de l'abbaye des Fonts de St-Julien-les-Rosiers et leur mine de couperose, Jean-Gabriel Pieters, 1ère partie,** p. 21

• **Nous avons reçu,** p. 30

• **À lire à consulter,** p. 31

Photo de couverture : Le paiement du droit de l'équivalent par Couderc à l'auberge de la Croix de Fer.

Photo de 4ème de couverture : La draille à l'Hôpital, photo M.-L. Dumas

Église abbatiale de Notre-Dame des Fonts, le chœur, photo Alain Montagut.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Marinette Mazoyer et Michel Wienin
Secrétaire : Marinette Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Frédéric Boyer
Chargé des hors-série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Richard Bousiges, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Brigitte Mathieu, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marinette Mazoyer, Pierre Rolland, Nadine Rouayroux, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique :
Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3, Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 - ISSN : 0335-6264
Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 euros ;
Adhésion de soutien : 8 euros
Abonnement sans adhésion : 24 euros
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 euros
Abonnement + adhésion de soutien : 30 euros minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 PSSTFRPMON
3, Grand Rue 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier.
L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :
les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Agenda

Lundi 26 février : réunion du comité de rédaction et du conseil d'administration aux archives départementales à Nîmes.
Au printemps : conférence de Jean-Claude Hélas sur les Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem en Gévaudan, suite à la parution de son livre.
Au printemps : balade, on attend des propositions de nos lecteurs.
Mercredi 6 juin : atelier drone (voir page suivante).
Jeudi 7 juin : réunion du comité de rédaction et du conseil d'administration à St-Martin-de-Valgalgues.
Samedi 25 août : assemblée générale à St-Jean-du-Gard, à Maison Rouge.

Voir autrement un site historique

par Robert Laganier

Faisant suite à l'atelier que nous avons tenu à l'Hôpital du Mont Lozère le 7 juin 2017 en voici quelques explications. Nous nous sommes proposés de montrer les nouvelles potentialités de visualisation et donc d'étude d'un lieu avec des prises de vues aériennes et des traitements des photos, pour cela nous utilisons un drone. Cependant ce terme est tellement mal compris que je préfère dire que nous utilisons « un appareil photo volant ». La technologie de ces dernières années en permet un usage facile et économique. Ces quadricoptères, assez petits, disposent d'une électronique perfectionnée pour le pilotage et la prise de vues. Lors de cet atelier nous avons utilisé un Phantom 3 de la marque Dji. Il est composé d'une radio commande et de la partie volante avec ses 4 hélices, avec un capteur photo intégré et surtout stabilisé. Ce qui permet les prises de photos de bonne définition 4000x3000 pixels ou une vidéo de très bonne qualité.

Photos aériennes à partir d'un drone

Ce que nous décrirons ici est dans l'esprit d'un usage par des chercheurs historiens qui sont les principaux adhérents et lecteurs de LCC. Un usage en « amateur éclairé » est possible et bien sûr économique dans la mesure où cette activité est bénévole, faite par la passion d'une personne pour un lieu ou un sujet… Personnellement je m'y suis formé tout seul, et avec un peu de volonté, de persévérance cela devrait être accessible à beaucoup, puisque l'investissement est devenu raisonnable (entre 500 euros et 1000 euros, ou 2000 pour un amateur perfectionniste).

Il faut cependant rappeler que la réglementation d'usage des drones ne permet pas de les utiliser partout. Une autorisation préalable doit être demandée, parfois. Cela a été le cas pour un Parc national. Sinon prévenir le propriétaire du lieu, avec le respect de la vie privée cela va de soi, et dans l'espace aérien à moins de 150 m de hauteur au-dessus du sol. Mais heureusement nos lieux historiques sont souvent isolés en campagne. Nous pouvons voler proche du sol et de l'objet. Mémoriser et donner à voir autrement l'état d'une ruine historique, est une œuvre positive qui gagnerait à être encouragée localement. Cet aspect est très complémentaire à toutes les recherches d'archives que chaque chercheur cévenol a l'habitude de pratiquer. Nos campagnes fourmillent de petits patrimoines historiques que seuls les amateurs passionnés sauvegardent. Avec les logiciels de traitement visuel, nous sommes en mesure de produire de véritables doubles numériques de ces vestiges et lieux historiques. Pour les sites menacés de disparition, la technologie garantit que les connaissances archéologiques ou du réel seront préservées. En analysant aujourd'hui les sites qui sont menacés de disparition demain, nous travaillons à préserver un bien commun et nous assurons sa transmission aux générations futures. Tout en analysant mieux ce qui a pu se passer hier.

photo verticale et photo à 45 ° de l'ensemble de la commanderie de Gap-Francès à l'Hôpital sur le Lozère

Capture, reconstruction et visualisation.

La capture : une photo restitue la vue (et sans entrer dans toutes ses caractéristiques techniques), du point de prise de vue, avec la focale fixe de l'appareil, nous avons dans notre cas à 90°, soit par exemple à 100m d'altitude : 160x120m de restitués du sol. Mais comprenons bien qu'au centre c'est une vue purement verticale alors que dans les angles c'est à 45°. Donc pour bien voir toutes les faces verticales d'un bâtiment il faudra le prendre en photos de chaque côté, de points de vue différents. Et même prendre des photos inclinées qui permettront de voir aussi les contres dépouilles, c'est-à-dire les éléments cachés à la verticale. Pour bien saisir en 3 dimensions, on réalise en général tout d'abord un balayage, au-dessus, à une altitude constante par des photos verticales, avec un recouvrement de 70%, puis des photos inclinées, en général de 45° sur 4 côtés. La 3D veut dire la 3° dimension c'est-à-dire la position dans l'espace. Nous l'appliquons à un sujet de recherche qui est, en général, un site historique visible dans le paysage cévenol, souvent abandonné et même en ruine… Du sol nos voyons déjà des aspects du lieu. Mais c'est en vol que nous pouvons découvrir d'autres aspects, grâce à des vues prises de tous les points de vue possibles. Le simple usage de ces diverses photos est déjà une certaine vision de l'objet dans son espace. D'autant que souvent ces informations sont inaccessibles autrement ou difficilement.

La reconstruction : ces dizaines ou centaines de photos brutes sont traitées par logiciel pour réaliser le modèle 3D. Ce sont des triangulations géométriques simples, mais tellement nombreuses, qu'il faut des heures même sur un très bon PC par exemple. On le laisse tourner une nuit en général. Mais on peut aussi utiliser des services sur internet à distance si nécessaire, avec de plus gros calculateurs. L'usage d'un modèle 3D peut être très varié. On peut, bien sûr, refaire le rendu en miniature sur une imprimante 3D. Ce sera une maquette ludique ou pratique pour présenter ou montrer en communications ou expositions sur le sujet. On peut aussi utiliser le modèle 3D pour voir où mesurer tout élément de l'objet… Ou simplement voir rapidement sur ordinateur sans être sur le site.

La photosphère ne peut pas non plus se présenter sur une feuille de papier, c'est la vision dite parfois à 360°, donc de tout autour dans l'espace, (aussi en haut et en bas), mais d'un point unique à choisir. Pour cela, avec notre appareil on réalise de 20 à 30 photos de ce point fixe, par exemple à 25 m de hauteur. Traitées sur ordinateur toutes ces photos sont calculées en une seule mais qui n'est correctement lisible que par un logiciel adapté. C'est une autre façon de voir, qui peut être intéressante, mais différente de la 3D [1].

La visualisation : les photos peuvent bien sûr être imprimées, mais c'est sur écran que l'on peut tout bien visualiser et plus aisément, (je conseille même aujourd'hui d'utiliser un écran TV, en sortie HDMI d'ordinateur). Un ordinateur est obligatoire pour la 3D ou la photosphère ! Notons que contrairement à l'aviation ou aux satellites qui volent très haut, le drone vole à proximité à quelques dizaines de mètres par sécurité et jusqu'à 150 m pour ne pas rentrer dans l'espace de circulation aérien. À ces faibles distances, et compte tenu des capteurs photos numériques actuels, on dispose d'une très bonne définition des détails. Sans entrer dans la technique photo, disons qu'avec notre appareil 4000x3000=12MPixels, et une focale, angle diagonale proche de 90°, nous avons un pixel de 1cm à 25m et donc une bonne résolution de 4 cm à 100 m. Les prises de vues avec drone sont donc utilisées pour couvrir en détail une petite zone, (mais en moins de 15mn, autonomie de sécurité de notre batterie, on pourra disposer de plusieurs centaines de photos).

L'opérateur choisira en fonction du site pour tout bien voir, souvent à une seule altitude, mais parfois tout autour du site à des altitudes plus basses, pour bien voir des aspects cachés en verticale. Comprenons bien : ne pourra être restitué que ce qui aura bien été vu sur plusieurs photos de base et sous différents angles. La navigation informatique est un Art que maîtrisent les nouveaux chercheurs ! Car voir c'est déjà comprendre. C'est ce que nous avons fait lors de cet Atelier, grâce au Parc national des Cévennes, à l'écomusée du Pont-de-Montvert, et que nous ne pouvons pas bien faire voir sans l'outil informatique. Le « rendu » à une date est une **mémoire** et parfois il sera utile de comparer plusieurs missions et les évolutions à différentes dates. Mais ceci est pour l'avenir, il faut déjà que maintenant un premier relevé soit fait. J'y invite chacun dans son « pays local » à essayer de le faire au mieux sur ses lieux d'intérêt ou proches…

1 Pour situer même aux non informaticiens je donne les ordres de grandeur : 5 M pour une photo simple, 20 à 40 M pour une photosphère de même définition, et plusieurs centaines de Méga octets pour un modèle 3D. On peut cependant perdre en définition pour gagner en volume de stockage et capacités de traitement sur un PC ordinaire. Pas d'illusions les données d'une mission sur un site c'est plusieurs Gigas de volume à stocker, ce que nos disques durs actuels savent bien faire. Pour l'ordinateur il est bon cependant d'avoir un super PC, type jeux, disons un i7 avec 16 Go de mémoires… un disque SSD plus rapide est aussi utile.

La qualité des photos de base

Comme pour toute photographie la lumière est importante. Cela permet de prendre à des vitesses élevées, pour éviter tout flou des pixels, même en mouvement du drone. (20Km/h à 50m en 1/500°s donne par exemple un bon résultat). Le grand soleil n'est pas toujours le meilleur moment car il a l'inconvénient de laisser des ombres parfois gênantes. Un ciel lumineux et couvert donnera une restitution plus réelle et homogène. Bien sûr un bon soleil sur les parties observables donnera de belles photos et un bon contraste pour certaines observations (par exemple les pierres d'un mur…) Disons aussi que l'objet sera restitué comme il est vu à un moment donné et que la durée des prises de vue assez courte (15 mn) n'est pas un problème. Mais il est évident que par grand soleil le matin et le soir ne donneront pas le même rendu. La végétation peut être parfois une gêne, aussi en l'absence des feuilles les infos seront plus précises de l'objet d'étude, sol, murs…

Thermographie ? La thermographie donne à comprendre certains phénomènes utiles dans d'autres domaines : agriculture, bâtiments occupés etc. Et les capteurs infrarouges lointains coûtent encore trop cher pour les amateurs. C'est aussi parce que nous n'avons besoin de voir et de pouvoir voir en dehors du site, chez soi ou dans un lieu de travail avec un ordinateur et un écran…

Le site de l'Hôpital n'est pas le meilleur pour un rendu 3D, car les hauteurs sont faibles, vu la ruine du temps. Une tour ou château en ruine seraient plus parlants vu leur hauteur et l'on pourrait bien suivre leur évolution, malheureusement avec le temps ! La reconstruction 3D est celle du moment de la prise de vue. C'est un autre travail que de faire la reconstruction historique 3D, il faut combiner avec d'autres chercheurs pour un meilleur travail de recherche sur ce site, et une meilleure collaboration et communication entre chercheurs. C'est donc bien dans la vocation de LCC !

Le prochain atelier 3 D sera organisé par Robert Laganier ; il aura lieu le mercredi 6 juin, endroit à préciser. Vous pouvez lui proposer un lieu : château, tour isolée, ruines etc.
robertlaganier@wanadoo.fr

Un jeune orfèvre cévenol dans l'Empire Ottoman, Jean Julien

par Henri Teisserenc

Nous avons extrait des Archives départementales de l'Aveyron (fonds Julien de Lasalle, 77 J 6) un inventaire après décès de cet orfèvre natif de Saint-Jean-du-Bruel, mort d'une maladie foudroyante à Constantinople, à l'âge de 25 ans. Nous transcrivons ce court inventaire en respectant son orthographe ; nous avons créé des paragraphes pour faciliter sa lecture.

Jean était le dernier des huit enfants de François Julien (St-Jean, 10.10.1639-15.07.1694) et d'Anne Grongnet (Aulas, 12.06.1647- St-Jean, vers 1712), famille protestante. Son grand-père paternel avait été notaire à Saint-Jean-du-Bruel, et son père, « contrôleur des actes » et « bourgeois » de cette bourgade. Son grand-père maternel, Charles Grongnet, avait été pasteur en Cévennes pendant près de cinquante ans avant de se retirer en Hollande en 1685.

Jean avait été placé en apprentissage chez un orfèvre de Montpellier, allié de sa famille, Jacques Chabanetty. Nous ne savons pas pourquoi il avait choisi de s'installer à Constantinople, probablement orienté vers cette capitale à la richesse légendaire par des marchands de Montpellier, de sa famille ou de familles alliées ou amies.

Son frère aîné, Charles, avocat, assura la pérennité familiale à Saint-Jean ; catholique convaincu, il fut à l'origine d'une longue et nombreuse descendance catholique. Ses trois autres frères, François, Pierre et Etienne, ancrés dans la confession réformée, allèrent clandestinement rejoindre leurs oncles François et Etienne Grongnet en Angleterre. Pierre fut pasteur attaché à l'évêché de Londres ; François et Etienne furent marchands à Londres, mais Etienne alla ensuite s'installer en Hollande. Pierre

et Etienne restèrent célibataires, François épousa à Londres Jane Dubourdieu, seule enfant d'une nombreuse fratrie qui naquit à Londres dans la famille de Jean Dubourdieu et de Marguerite Voisine ; Jean Dubourdieu, l'un des cinq pasteurs en exercice à Montpellier quand y fut interdit le culte protestant en 1683, devint à Londres un personnage très influent de la communauté huguenote et assura un lien permanent entre cette communauté et les autorités tant religieuses que politiques d'Angleterre ; Marguerite Voisine était la fille d'un ancien premier syndic de la Ville de Genève.

François eut au moins deux enfants qui ne sont pas couchés sur son testament, très probablement morts avant la rédaction de cet acte.

Des trois sœurs de Jean Julien, l'une mourut enfant, les deux autres vécurent célibataires dans la maison de leur frère Charles à St-Jean-du-Bruel.

Rappelons que le « prophète » Elie Marion s'était rendu à Constantinople en 1713 et y avait en vain adressé un message au Sultan, et au roi Charles XII de Suède retenu prisonnier.

Document

Inventaires des hardes et effets, qui ce sont trouvés a l'ouverture des coffres de feu Sr Jean Jullien, faitte en presence des temoins soussignez ce jour d'huy dix neufiême novembre mil sept cent quatorze.

Une boette sans couverture, contenant plusieurs papiers de coulleurs pour peindre en …ail.

Quinze limes neuves de differentes sortes.

Un coffre contenant plusieurs outils d'orphevre.

Une forge et un soufflet.

Un fusil de chasse.

Un establi avec sa laye.

Trois planches et un banc de liet.

Une boette a cire avec six petits diamants et six rubis.

Demi dragme (drachme) d'or.

Un papier contenant vingt trois petits rubis.

Un argent comptant quarante huit sequins hongres (*monnaie qui avait cours dans l'Empire Ottoman. En 1780, 1 sequin hongre valait 10,50 livres tournois*) de cent quinze parats (*le para était une pièce d'argent ottomane d'une valeur inférieure à la piastre*) l'un, cinq piastres en iselotes, et vingt et un parats.

Desquels effets et argent comptant, le Sr Jacob Marchand s'en est chargé, ainsy que le deffunt l'en pria lors de sa maladie et promet d'en rendre bon et fidel compte a qui il appartiendra, fait dans la maison du Sr Jean Arland ou le deffunt demeuroit seise a Galata le susd jour dix neufi(esm)e novembre mil sept cent quatorze. Signé cy (?) B. Garnier, Pierre Patot, Pierre Arland, Estienne Dominiée et Jacob Marchand.

L'an mil sept cent quinze et le neufiême fevrier pard(evan)t nous Benjamin Brüe Secretaire interprete du Roy, Chancelier et premier Secretaire de Monseigneur le comte des Allernes, ambassadeur extraord(inair)e de France a la Porte Ottomane ; est comparu en personne le Sr Jacob Marchand horlogeur étably en cette ville de Constantinople, lequel a remis l'inventaire cydessus en la Chan(celle)rie de l'ambassade de France a la Porte, pour rester au nombre des minuttes d'icelle afin d'avoir recours lorsqu'il en sera besoin par qui il appartiendra, fait et passé en lad Chan(celle)rie en presence des Srs Estienne Carriere et François Condoffre temoins soussignez avec led comparant et nous susd Chan(celi)er. Signé Jacob Marchand, Carriere, Condoffre et Brüe.

Collationné a l'original par nous secretaire interprete du Roy, Chan(celi)er et premier Secretaire de Monseigneur l'ambassadeur de France a la Porte Ottomane.

Nous Pierre des Alleurs chevalier comte de Clerchamp, Seigneur de la Pommeraye et autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Commandeur et Grand Croix de l'Ordre Militaire de St Louis, Lieutenant General des Armées de sa Majesté

Et son ambassadeur extraord(inai)re a la Porte Ottomane.

Certifions et attestons a tous qu'il appartiendra que le Sr Brüe qui a collationné l'extrait cy dessus est nôtre chan(celi)er et premier Secretaire, aux escritures et signatures duquel foy doit être ajoutée en touttes Cours et Juridictions. En Temoin de quoy nous avons signé en les presentes de nôtre main et a icelles, fait aposer le sceau de nos armes au Palais de France a Pera lez Const(antino)ple le siziême fevrier 1715.

Sur les monnaies en usage dans le commerce ottoman, leurs noms, leurs titres en métaux précieux, leur histoire, sur le commerce ottoman en général, on lira avec beaucoup d'intérêt :

1 - *Artisans et commerçants au Caire au XVIIIe siècle*, thèse de doctorat d'André Raymond, Institut Français de Damas, Publications de l'Institut français du Proche-Orient, 1973. Tome I, chapitre Ier : Les monnaies. « La thèse André Raymond s'est imposée comme une exploration réussie d'un territoire encore jamais défriché par la recherche occidentale : l'histoire économique et sociale de l'Égypte à la période ottomane ».

2 - Louis Dermigny, « Circuits de l'argent et milieux d'affaires au XVIIIe siècle », *Revue historique*, 1954, t. 212, p. 239 278.

Le conventionnel Serres

par Olivier Poujol

Une affaire qui dure

Reprenons le dossier Jean-Jacques Serres, ouvert en 1993 dans le *Lien des Chercheurs Cévenols*. Jacques Poujol avait posé dans le n° 93 (janvier-mars 1993) une question, numérotée 708, intitulée : Qui était Jean-Jacques Serres ? Il reprenait la notice du *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire* du docteur Robinet (et collaborateurs) : «*Nous invitons les chercheurs cévenols à rassembler leurs connaissances sur Jean-Jacques Serres qui mérite à l'évidence mieux que cette courte notice* ». Le *Lien des Chercheurs Cévenols* publia dans l'année des réponses concernant les familles Serres et Boudon de MM. Chassin du Guerny et Richard et de Mme Teissonnière (d'Alès).

Jacques Poujol n'a pas rangé J.-J. Serres dans les parlementaires protestants élus durant la Révolution Française. Or les Serres de Saint-Jean-du-Gard étaient protestants, avant la révocation (mariage de Jean Serres et de Marie Donnadieu le 3 octobre 1679 au temple), ceux d'Alès ont conservé au XVIII[e] siècle les cérémonies du catholicisme.

Il ne faut pas confondre, comme l'ont fait de nombreux historiens Jean-Jacques Serres, député de l'Ile de France à la Convention, avec son presque homonyme Jean-Joseph Serres, conventionnel des Hautes Alpes. Le confusion la plus fréquente est celle de l'appartenance aux Conseils sous le Directoire : Jean-Jacques est aux Anciens, Jean-Joseph est aux Cinq Cents.

Un alésien mal connu

La question la plus intéressante posée par la carrière politique de Jean-Jacques Serres demeure celle de son attitude réelle lors de la première abolition de l'esclavage puis son rétablissement (période de 1794 à 1802). C'est le seul sujet où Serres a intéressé les historiens de la Révolution et de notre pays car il a été impliqué en deuxième ou troisième ligne dans un moment majeur de notre histoire nationale. Cette question délicate, l' esclavagisme plus ou moins avoué de Serres, n'a pas été abordée jusqu'à présent par les historiens des Cévennes. Les meilleurs connaisseurs de Serres restent les historiens de l'esclavage et ceux de l'Ile Maurice. Les historiens d'Alès le connaissent très mal. Le chanoine Marcel Bruyère a fait de Serres «*natif de notre ville, ancien boursier du Collège*» un «*précepteur dans une famille, aux Indes*» avant la députation à la Convention (sans établir de lien avec l'Ile de France) dans *Alès, capitale des Cévennes* (1948). Un seul conventionnel d'origine cévenole, a fait l'objet d'une étude spécifique qui constitue notre référence : Laurent Servière, originaire du Pont-de-Montvert, un des cinq députés du département de la Lozère[1].

Jean-Jacques Serres est né à Alès le 11 janvier 1755. Il est le fils de Jacques Serres, géomètre, et de Suzanne Boisson. Ses parents se sont unis à Uzès le 19 septembre 1743 dans la paroisse Saint-Etienne. Les Serres paraissent être originaires de Saint-Jean-du-Gard : Jean-Jacques Serres est l'arrière-petit-fils de Jean Serres, facturier de laine de Saint-Jean-du-Gard, et le petit-fils de Gabriel Serres établi à Alès. Jean-Jacques est baptisé le lendemain de sa naissance dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste d'Alès. Il a pour parrain Jean Soustelle notaire et pour marraine Suzanne Delphieu, veuve de Jacques Bagnol (déformation de Bonniol). Achille Bardon cite comme élèves débutants au collège d'Alès en 1768 : Jean-Jacques Serres « *un futur conventionnel, mort sous-préfet à Alais* » et son frère Jacques-Stanislas Serres « *qui grâce à la protection de Monseigneur de Bausset sera inspecteur des chemins royaux de l'arrondissement et suspendu de ses fonctions pendant la Terreur* »[2]. Serres, géomètre, signe le 4 novembre 1789 l'adresse à l'Assemblée Nationale pour demander qu'Alès devienne le chef lieu d'un département dans la nouvelle organisation territoriale de la France, comme membre du conseil politique de la communauté[3]. Ce frère est-il celui connu en 1815 comme conservateur des

1 Cuche, Roger, « Le conventionel Servière » dans les *Actes du Congrès de Mende (1955) de la Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon.*

2 Bardon, Achille, « L'enseignement secondaire » dans les *Mémoires et compte-rendus de la société scientifique et littéraire d'Alais* pour l'année 1884 (Alès, 1885).

3 Goirand, J.-P. ,« Documents historiques sur Alais pendant la Révolution » dans les *Mémoires et compte-rendus de la société scientifique et littéraire d'Alais* pour l'année 1887 (Alès, 1888).

hypothèques à Alès ? Dans le discours prononcé à la distribution des prix au collège d'Alès en 1768, le jeune Serres est félicité pour avoir raté de peu un prix de thème: « *Une faute a empêché un troisième athlète de partager les prix avec les deux précédents. Il est d'autant plus glorieux à Jean-Jacques-Joseph Serres d'Alais d'en avoir approché de si près qu'il a commencé son cours d'étude quelques mois plus tard que ses condisciples*». Jacques Serres accorde son émancipation à son fils Jean-Jacques le 3 novembre 1780 (Me Jean Daniel d'Alès).

À l'Ile de France

Jean-Jacques Serres arrive dans l'Ile de France en 1783 et est établi à son arrivée à Pamplemousses où il est dit ecclésiastique, selon le recensement de 1788 des habitants de l'île avec leur quartier de résidence et leur date d'arrivée étudié par le professeur Dermigny. Louis Dermigny, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, s'est penché, il y a déjà soixante ans, sur les « Languedociens et provençaux aux Îles de France et de Bourbon »[4]. Il a relevé plusieurs cas de Cévenols partis au XVIIIe siècle pour les actuelles îles Maurice et de la Réunion[5]. Il attribue, pour partie, ces départs au rayonnement du port de Marseille attractif sur le bas Languedoc oriental. Jean-Jacques Serres est dit négociant. Les devanciers de Serres ont fait l'Île de France. Le Cévenol s'introduit dans une société constituée. Dans les débuts de la Révolution, il exerce dans l'île diverses fonctions administratives et judiciaires, étant tour à tour, de 1791 à 1793, secrétaire général de l'assemblée administrative (16 septembre 1791), puis juge de paix à Port Louis. Au moment de la mise en place de la Convention, un décret pris le 22 août 1792 institue une représentation d'outre-mer. Le décret prévoit 34 députés pour les colonies. Celle de l'Ile de France aura deux députés à la Convention. Ils furent les seuls parlementaires de la colonie dans la période française (1715-1810). Ils n'eurent pas de suppléants. Le 15 février 1793, Jean-Jacques Serres et Benoît Louis Gouly sont élus à la Convention[6]. Deux semaines avant, un décret pris par la Convention présidée par Rabaut Saint-Etienne (présidence tournante : 10e président) déclarait la France en état de guerre avec le roi d'Angleterre (1er février 1793).

Sur La Pauline

Les deux députés s'embarquent dès le 12 mars pour la France. Mais leur navire *La Pauline* fut capturé, le 7 juin, à la hauteur des Açores par les Anglais : précisions données par Gouly et Serres dans une lettre à la Convention, datée du 7 juillet 1793. Le navire a été amené à Portsmouth[7]. Les Anglais les retinrent quelques temps prisonniers. Ils arrivent finalement en France le 16 septembre 1793, en débarquant à La Rochelle, et furent admis par l'Assemblée le 5 octobre 1793 (après le procès et la mort du roi : la question d'avoir été régicide ne se posera pas pour eux, en 1815). Les deux hommes, qui passaient pour des révolutionnaires avancés, prirent immédiatement place sur les bancs de la Montagne. Ils furent admis au Club des Jacobins le 16 octobre. Gouly racontera plus tard que pour être libérés, Serres et lui ont dû écrire à l'Île de France deux lettres dans un sens qui flattait les Anglais et les leur remettre. Ces lettres n'ont jamais été retrouvées. Il raconte aussi qu'il avait emporté de l'Île de France «*une grande quantité de singes*» qui furent confisqués. Les adversaires de Gouly et Serres ont souligné la rapidité de leur libération par les Anglais.

La première abolition de l'esclavage et l'obstruction de Serres

Le 4 février 1794 (16 pluviôse an II) sur proposition de Levasseur (de la Sarthe), la Convention vota par acclamations l'abolition de l'esclavage pour l'ensemble des colonies françaises. L'abolition eut lieu dans un élan de générosité parlementaire, sans préparation, sans mesures compensatoires pour les colons. Dans ses *Mémoires*, Grégoire regretta plus tard cette «*brusque émancipation*». Gouly n'était pas présent, dira-t-il plus tard, à cause d'un «*gros rhume*» qui le retint trois jours chez lui. Serres, lors du débat du 16 pluviôse, clame son accord de principe avec la mesure d'abolition : «*ce décret qui était dans le coeur de tout homme libre*»[8].

4 Dermigny, Louis, « Languedociens et provençaux aux îles de France et de Bourbon », dans la *Revue d'histoire des colonies*, année 1956.

5 Poujol, Olivier, « Trois Cévenols à l'Ile de France: Capieux, Serres, Bancilhon », dans *Cévennes Magazine*, année 2017.

6 Robert, Adolphe, Bourlouton, Edgar, Cougny, Gaston, *Dictionnaire des parlementaires français* (depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889), volume 5 pour « Serres », Paris 1891.

7 Carlot, Matthieu, « Des chemins périlleux. Le voyage des conventionnels des colonies vers Paris (1793-1794) », dans les Annales Historiques de la Révolution Française, n°2-2015 (N°380).

8 Serres, Intervention lors du débat de la Convention du 16 pluviôse an II, Mercure Universel, du 17 pluviôse, n°48, p. 268.

Par une intervention instante, Gouly et Serres obtiennent, au printemps 1794, de différer l'envoi aux Mascareignes de l'aviso qui devait leur porter officiellement la nouvelle de l'abolition. À la chute de Robespierre, le 9 thermidor (27 juillet 1794), rien n'a été décidé à la Convention au sujet de l'application du décret de pluviôse aux Mascareignes (Île Bourbon – Île de France - Rodrigue dont le peuplement n'est encore que sporadique) et rien encore au 26 octobre 1795, au début de l'an IV, quand la Convention cède la place au Directoire. Les colonies orientales connaîtront officiellement le décret d'abolition en janvier 1796. Gouly et Serres ne furent pas étrangers à la lenteur dans la prise de décision et aux tergiversations du pouvoir jusqu'en 1795. Ils ont pratiqué une subtile et tenace stratégie d'obstruction à l'application de l'abolition aux Mascareignes. Les tentatives pour imposer l'abolition échouèrent ensuite. La situation de ces îles lointaines ne fut pas modifiée par la Révolution : domination des colons, ignorance de la législation abolitionniste décidée en métropole.

Éviter l'abolition de l'esclavage aux colonies

Gouly et Serres participent aux discussions qui accompagnent l'élaboration de la nouvelle Constitution. Ils réagissent intensément au rapport sur le régime qui convient aux colonies, d'inspiration totalement assimilationniste, que Boissy d'Anglas, député de l'Ardèche, présente à la Convention pendant l'été 1795. Serres et Gouly combattent l'isonomie républicaine qui deviendra la doctrine officielle du Directoire après l'abolition de l'esclavage. L'isonomie républicaine est justifiée par Boissy d'Anglas dans son discours de juillet 1795 : c'est l'égalité juridique des hommes et des territoires ou la même loi pour tous, quelque soit le lieu. Serres et Gouly vont s'activer à désamorcer toute tentative d'appliquer aux îles orientales le principe de l'isonomie républicaine, en mettant en avant la spécificité de ces îles pour lesquelles ils revendiquent des mesures particulières. Dans les débats, suivant le rapport de Boissy d'Anglas, Serres s'oppose à l'envoi dans les îles orientales d'agents publics nommés par le pouvoir exécutif. Ce n'est pas judicieux pour des possessions qui avaient mérité les éloges unanimes de la Convention pour leur loyalisme et leur calme. Serres s'oppose à la proposition de la Convention d'établir un seul tribunal de cassation en France (pour la nécessité d'une unité de jurisprudence en France). Il demande un tribunal de cassation particulier pour les possessions au-delà du Cap de Bonne Espérance (La Réunion - Ile de France - Indes Orientales). Il justifie le besoin de ce tribunal de cassation afin de pouvoir assurer à tous une justice prompte. Hardy, député de la Seine-Inférieure, lui répond de façon amusée : «*L'éloignement du tribunal de cassation sera un grand avantage pour l'accusé dans le cas que vient de citer notre collègue Serres, car le temps qu'il aura fallu pour que le tribunal ait prononcé sera pour lui autant de jours ajoutés à sa vie, s'il a été condamné à mort*» (août 1795).

Les députés de l'Île de France, Gouly et Serres, peuvent être considérés comme des artisans essentiels du phénomène majeur de l'histoire de l'Ile de France et de la Réunion entre 1794 et 1802 : l'esquive de l'abolition de l'esclavage[9].

Représentant en mission: un thermidorien à Marseille

Serres évita de se mettre en évidence à la Convention jusqu'à la chute de Robespierre. Il intervient avec Gouly sur les questions concernant leur mandat. Il demeure un député des colonies. On ne l'entend pas dans les débats concernant le cours de la Révolution en France. Le ralliement de Serres aux Thermidoriens fut rapide. Même après sa mission à Marseille, il se définit comme un modéré écoeuré par les excès de la Terreur : «*Jamais*, déclare-t-il à la séance de la Convention du 13 pluviôse an III (1er février 1795), *je ne ferai de motion qui puisse faire répandre une seule goutte de sang ; malheureusement il en a trop coulé* ». Serres est envoyé en mission sur proposition de Barère dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var, avec Auguis, conventionnel des Deux-Sèvres, pour épurer les autorités et surveiller les côtes, par décret du 4 fructidor an II (21 août 1794). Serres et Auguis reçoivent 20 000 livres pour frais de mission (23 août 1794). Leurs pouvoirs sont étendus à l'Ardèche par décret du 26 août 1794. Serres et Auguis sont rappelés par le décret du 29 brumaire an III (19 novembre 1794) qui nomme dans les Bouches-du-Rhône et le Var les conventionnels Cadroy et Espert. Ils reçoivent 5 147 livres pour solde de leurs frais de mission le 30 nivôse an III (19 janvier 1795).

9 Wanquet, Claude : *La France et la première abolition de l'esclavage* (1794-1802). *Le cas des îles orientales: Ile de France (Maurice) et La Réunion*. Karthala, Paris, 1998.

Georges Lefebvre a évoqué la mission de Serres et Auguis à Marseille (août-novembre 1794) dans son livre sur *Les thermidoriens*[10] : « *À Marseille, les troubles recommencèrent le 5 vendémiaire an III (26 septembre). Serres et Auguis furent assiégés dans leur hôtel et molestés par les émeutiers qui exigeaient la libération des patriotes incarcérés; le soir même, les représentants instituèrent une commission militaire qui ordonne cinq exécutions; un grand nombre de terroristes furent arrêtés et expédiés à Aix et à Paris. Le club fut épuré et Carles son président se tua* ».

Serres et Auguis sont chargés de réduire l'action jacobine à Marseille. Alexandre Voulland, général de division de la Révolution, originaire d'Uzès, qui commandait temporairement à Marseille, est démis de ses fonctions le 12 septembre 1794, suite à l'évasion d'un détenu important de la maison d'arrêt de la ville (affaire Reynier). Les représentants font fermer le 21 septembre la société populaire de Marseille. On accuse les représentants de vouloir opprimer les Sans-Culottes. Le rassemblement jacobin du 5 vendémiaire an III fut qualifié « d'émeute » par les Autorités : « l'affaire de Marseille » eut un grand retentissement et a joué un rôle important dans la détermination de la politique de la Convention. Simple farandole au départ, puis rassemblement qui débouche sur le port et la rue Brutus où résident les deux représentants en mission. Auguis fut bousculé. Serres parut à la fenêtre de la maison Brutus et fit une harangue qui n'eut aucun succès. Ils sont hués et ordonnent à plusieurs reprises aux «bons citoyens» de se retirer. Le rassemblement fut dispersé par la force par la troupe qui n'eut pas à tirer. Une centaine de citoyens furent arrêtés. Ils appartenaient au petit peuple, au menu peuple. Parmi les attroupés il y avait un grand nombre de femmes. Une commission militaire condamna à mort cinq « émeutiers ». Ils furent exécutés sur la Cannebière dans une ville en état de siège. Les condamnés allèrent au supplice en chantant la Marseillaise et en faisant des « gambades » (en dansant). Ce fut, souligne Albert Mathiez, « *le premier sang versé dans le Midi après Thermidor. Il le fut par ordre des représentants du peuple* » (*La réaction thermidorienne*). Les jacobins ne bougèrent pas. La société populaire avait été épurée. Carles, son président, s'était précipité dans la rue du haut de sa maison au matin du 5 vendémiaire. Jean-bon Saint-André, en mission à Toulon, approuva Auguis et Serres et leur envoya sans observation les troupes qu'ils lui demandaient. Guy Martinet qui a étudié la journée du 5 vendémiaire juge : « *L'émeute du 5 vendémiaire, habilement exploitée par Auguis et Serres, leur a permis, au tout début de la réaction thermidorienne, de briser la résistance jacobine, en éliminant d'un seul coup les chefs et les meilleurs éléments de la sans-culotterie marseillaise* »[11]. Serres et Augis reçurent l'approbation de la Convention pour leur conduite dans «l'affaire de Marseille» dès qu'elle fut présentée comme une «émeute» aux députés dans la séance du 12 vendémiaire an III. Serres laisse entendre qu'il a failli perdre la vie dans cette «émeute». Par arrêté du 22 vendémiaire (13 octobre) Auguis et Serres traduisirent devant le tribunal révolutionnaire de Paris, 28 Marseillais leur paraissant les plus dangereux. Serres les dénonça à la Convention même après avoir quitté Marseille. Ils seront libérés, sans avoir été jugés, dans l'année 1795. Auguis et Serres s'intéressent à d'autres sociétés populaires provençales, grandes ou petites. Ils chassent les éléments jacobins de la société populaire d'Aix-en-Provence en installant un «*noyau régénérateur*» ou nouveau groupe anti-jacobin. Après l'épuration opérée en octobre par les deux conventionnels (la société a été «*régénérée*»), la société redevenue jacobine sera dissoute[12]. La société populaire de Salon qui avait dénoncé la diffusion massive de La queue de Robespierre, pamphlet dirigé contre les montagnards thermidoriens, doit se rétracter. Régénérée par Auguis et Serres, elle fait l'éloge de la conduite «ferme et généreuse» des deux représentants. A Saint-Maximin, Auguis (surtout) et Serres (qui l'appuie) se heurtent à Lucien Bonaparte («*Brutus*») président de la société populaire locale. Le modeste et jeune garde-magasin des subsistances, âgé de 19 ans en 1794, se met à l'abri pour quelque temps. Mais Auguis et Serres parurent bientôt trop tièdes dans leur administration et furent remplacés par d'autres conventionnels au zèle plus intransigeant[13].

Les représentants Auguis et Serres donnent une image détestable du Midi provençal et de Marseille dans le rapport sur leur mission présenté devant la

10 Lefebvre, Georges, *Les thermidoriens*, Armand Colin, Paris, 1937, chapitre III: L'action jacobine. Réédition avec *Le Directoire* publié en 1946, sous le titre *Les thermidoriens. Le Directoire*, Armand Colin, Paris, 2016.

11 Martinet, Guy, « Les débuts de la réaction thermidorienne à Marseille. L'émeute du 5 vendémiaire », dans les *Actes du quatre-vingt-dixième congrès national des Sociétés Savantes*, Nice, 1965. Bibliothèque Nationale, Paris, 1966 (tome II: période révolutionnaire).

12 Pelissier, Léon Gabriel, *La fin de la société populaire d'Aix*, Marseille, imprimerie marseillaise, 1889.

13 Dubois, Gaffarel et Samat, *Histoire de Marseille* (édition de la ville de Marseille pour les élèves de ses écoles). Imprimerie municipale, Marseille, 1928. Consulter aussi *l'Histoire de Marseille* des éditions Privat (Toulouse, 1973).

Convention Nationale (ventose an III) :

« *Depuis longtemps les départements des Bouches-du-Rhône et du Var avaient éprouvé des fluctuations de bien et de mal et avaient été le théâtre de toutes les passions exaltées par la chaleur du climat et par le mélange de tous les mauvais sujets du midi de l'Europe … Des scélérats de toutes les parties du monde s'étaient agglomérés à Marseille et par les crimes les plus révoltants avaient donné à la France une idée horrible de ses habitants* »[14]. Auguis et Serres ont contribué à donner à la nouvelle notion de Midi apparue pendant la Révolution une connotation défavorable : pour eux aussi le midi contient des contrées «volcanisées» disposées à toutes les explosions politiques. Dans son intervention à la Convention du 13 pluviôse an III, Serres avançait qu'à Marseille, commune de cent vingt mille âmes, il existait « *deux mille hommes, tous plus atroces que ne l'était Robespierre et dont les moyens d'existence sont inconnus* ».

Serres représentant en mission en Ardèche

Serres quitte Marseille début décembre et gagne seul le département de l'Ardèche comme représentant en mission, en revenant de la mission dans les Bouches-du-Rhône. Auguis et Serres, ou l'un d'eux seulement, avaient été autorisés à épurer les autorités constituées du département. Serres installe des modérés dans les localités où il passe. Le 9 décembre, Serres ordonne la libération de détenus à Viviers. Le département avait fait enfermer les suspects dans les locaux de l'ancien grand séminaire. Dix-sept détenus de Joyeuse et de Largentière sont remis en liberté après avis du comité révolutionnaire du district du Tanargue siégeant à Joyeuse. Serres annule un mandat d'arrêt lancé contre Henri Rouchon de Bellidentès (futur député au Conseil des Cinq Cents), à ce moment à l'armée des Pyrénées Orientales. Un modéré de Largentière fut nommé commissaire national du district de Tanargue. Serres reconstitue la municipalité de Largentière, nomme un nouveau agent national[15]. Serres passe le 10 décembre à Aubenas où il décompose le corps municipal, supprime la mairie et le conseil, établit six officiers municipaux et un agent national. Il part le 12 pour Villeneuve-de-Berg. À Villeneuve, il remplace la municipalité nouvellement élue et désigne de nouveaux officiers municipaux. Il bannit deux citoyens pour six mois de la commune ; l'un des bannis revient au grand jour à Villeneuve dès son départ[16]. Serres destitue et remplace les municipalités de La Baume, Saint-Alban-sous-Sampzon, Bannes, Les Vans, Joyeuse. Puis, Serres renouvelle l'administration centrale. Tous les administrateurs (sauf un), tous les membres du tribunal criminel sont remplacés par des modérés. Dubois devient le chef de l'administration départementale. En février 1795, Debry, conventionnel de l'Aisne : Vervins, remplace Serres.

Le député de l'Île de France s'intéresse à la Convention au département du Gard. En juillet 1795, Serres réclame contre la proposition de suspendre jusqu'à nouvel ordre les radiations faites sur la liste des émigrés. Il a en tête les fédéralistes du bas Languedoc (département du Gard et Nîmes surtout) qui s'étaient insurgés en 1793 et qui rentrent à présent dans le Midi. La fureur montagnarde contre les fédéralistes n'a plus lieu d'être. Le conventionnel prône son effacement: « *Je demande l'ajournement de la suspension ; il y a des administrateurs de département, de celui du Gard par exemple, qui ont été forcés de quitter le pays, parce qu'ils étaient persécutés comme fédéralistes. Ces administrateurs sont ensuite rentrés; il ne faut pas qu'ils soient traités comme des émigrés* (…) *Vous aviez décrété que l'on ne raierait qui que ce fût sur la liste des émigrés, avant que son nom ne restât auparavant affiché pendant cinq jours. D'après cela, tout député qui connaissait pour émigré l'individu affiché pouvait s'opposer à sa radiation. Je demande que ce décret soit maintenu. Ne confondez pas l'innocent à celui qui a tant fait pour nuire à la patrie. Ceux qui ont été traités comme fédéralistes ne doivent pas être confondus avec eux*» (Séance de la Convention Nationale du 24 messidor, an III). Michaud, dans sa Biographie universelle (volume 82, 1849) a retenu ce fait : Serres « *concourut à faire rayer de la liste des émigrés un grand nombre d'habitants du midi qui avaient été expulsés de France, en 1793, comme fédéralistes* ». On peut avancer comme élément ayant compté dans son intervention le fait que Saint-Jean-du-Gard avait été un foyer de fédéralisme[17].

14 Cobb, Richard, *La protestation populaire en France* (1789-1820), Calmann-Lévy, Paris 1975 (passage relevé par Cobb, page 56).

15 Mazon, Albin, *Histoire de Largentière*, Privas, 1904.

16 Hilaire, Jean-Claude, *Une histoire de la Révolution en Ardèche. La sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg*, 1789-1799, Valence 2016.

17 Daumet, Eugène, *Une page d'histoire locale: Jacques Josué Cardonnet (1744-1793)*, Vals-les-Bains, 1899.

Serres et ses propos racistes

Un an après la chute de Robespierre, la Convention discute des derniers évènements de Saint Domingue, de l'emploi des soldats envoyés dans la colonie, des préjudices portés à l'économie de plantation locale. Serres demande la parole. Il veut arrêter les expéditions militaires qui détruisent la colonie. Son intervention provoque un échange demeuré célèbre, rapporté dans le compte rendu de la séance de la Convention Nationale du 5 thermidor an III:

« Serres : *Vous ne voulez pas, sans doute, que par une philanthropie meurtrière on continue à faire couler le sang français par torrents ; vous ne voulez pas faire égorger vos frères, issus de votre propre sang, pour faire triompher les Africains …* Un député noir : *Est-ce que je suis un chien?* N… *Non, mais tu n'es pas Français* ».

Le député noir est très vraisemblablement Jean-Baptiste Belley, député de Saint Domingue (Claude Wanquet). Cet échange relativise singulièrement l'intégration des députés de couleur au sein de la Convention Nationale que l'on loue ordinairement. Les mots « *sang français* » … « *tu n'es pas Français* », souillés de racisme, choquent aujourd'hui. Les paroles de Serres ne furent pas toutes rapportées dans le compte rendu. Le *Mercure Universel* relate l'incident sans nommer Serres, sans reprendre sa charge autour du « sang français », mais fait état d'une violente agitation dans la salle. Serres poursuit sur l'état d'une colonie ravagée par la guerre avec une liberté qu'il n'aurait pu se permettre du vivant de Robespierre : « *Je dénonce ces hommes envoyés dans les colonies par les jacobins ; je dénonce ces hommes qui par le même système que Robespierre, ont désolé les colonies. Je les dénonce pour avoir affamé la France en anéantissant les moyens d'échange qui s'élevaient à 70 millions, avec lesquels les greniers d'Europe vous étaient ouverts. Je voue à l'exécration ceux qui ont détruit pour ma patrie des avantages aussi immenses, ceux qui ont anéanti son commerce, ceux qui ont fait disparaître la plus riche de ses propriétés* ».

Un mariage à Brion-du-Gard : l'union Serres-Boudon

Y. Chassin du Guerny a retrouvé le contrat de mariage de Serres établi devant un notaire de Brion (nom révolutionnaire de Saint-Jean-du-Gard). Il est conservé aux Archives du Gard dans le registre de David Dumas :

« *4 nivôse an III de la République: contrat de mariage entre citoyen Jacques-Jean-Joseph Serres, représentant du peuple français député de l'Isle de France à la Convention nationale, habitant à Paris, rue du Doyenné n°305, originaire de la commune d'Alais, fils de citoyen Jacques Serres géomètre et de citoyenne Suzanne Boisson mariés d'une part et citoyenne Elisabeth Boudon, fille de citoyen Jean Boudon négociant et de citoyenne Eléonore Mazelet, mariés, habitant et native de cette commune de Brion, l'un et l'autre majeurs. Ledit citoyen Boudon donne de dot à sa fille 20 000 livres savoir 19 000 livres qu'il a tout présentement comptés sur table en assignats papiers monnaye de cours et les 1000 livres demeurent reconnus pour valeur les bijoux et trousseau de la future. Acte Brion maison dudit Boudon père présent, citoyen Pierre Dumas propriétaire foncier et citoyen Louis Boudon négociant oncles de la future et autres parents et amis signés* ».

Serres s'était installé sur la rive droite, rue du Doyenné (aujourd'hui disparue), dans le quartier des Tuileries, près du Manège où siégeait la Convention. Jean-Jacques Serres et Elisabeth Boudon se sont mariés à Saint-Jean-du-Gard le 6 nivôse an III, après la mission de Serres à Marseille. Jean Boudon et Eléonore Mazellet, parents d'Elisabeth, s'étaient unis à Saint-Jean-du-Gard le 20 avril 1770. Isaac Boudon, père de Jean et Paul Mazellet, père d'Eléonore, étaient tanneurs. On peut supposer que Serres n'a plus l'intention de retourner dans l'Ile de France où il a séjourné dix années (1783-1793). Nous n'avons trouvé aucune trace d'une éventuelle descendance du couple Serres-Boudon.

Jean-Jacques Serres a noué des liens à Paris avec le Saint-Jeannais le plus en vue de son temps. Jean Pelet, dit Pelet de la Lozère, né à Saint-Jean-du-Gard le 23 février 1759, est son collègue à la Convention Nationale (député du département de la Lozère). La Convention élit le 4 germinal an III son bureau du mois : Pelet le préside. Serres est un des trois secrétaires. Sur les quatre membres du bureau, deux ont des attaches avec Saint-Jean-du-Gard, ce que les Saint-Jeannais n'ont pas retenu dans la mémoire de leur localité. Pelet de la Lozère préside la Convention Nationale du 26 mars 1795 au 5 avril 1795. Serres est secrétaire de la Convention pendant la même durée. La présidence de Pellet est celle du 12 germinal, une des dernières journées populaires de la Révolution. Le 12 germinal (1er avril 1795) une foule sans armes envahit la Convention. Les manifestants (dont beaucoup de femmes) se bornaient à crier «*Du pain et la Constitution de 1793 !* » On réussit à les expulser.

La présidence de Pellet a été jugée maladroite par plusieurs historiens. Je n'ai pu trouver la moindre information sur la conduite de Serres dans les journées du 11 et du 12 germinal, où il devait être aux premières loges et dont il semble s'être peu épanché par la suite.

En exécution du décret du 4 vendémiaire an IV, Jean-Jacques Serres, député de l'Ile de France à la Convention Nationale, fait une déclaration écrite de l'état de sa fortune avant et depuis la Révolution:

« *Lorsque je partis de l'Isle de France le 12 mars 1793 pour me rendre à la Convention Nationale, ma fortune en créances se portait à environ 52 000 livres.*

J'emportais avec moi 20 000 livres, savoir 18 000 livres en lettres de change sur le Trésor de la République et 2000 livres que je perdis lorsque je fus fait prisonnier des Anglais. Un an après mon arrivée, je reçus de mon procureur une lettre de change de 8179 livres. Sur les 24 000 livres restant à l'Isle de France, j'ai perdu par faillite 50%, de sorte que mon procureur n'a retiré qu'environ 12 000 livres qui me sont dues à l'Isle de France par mon procureur fondé.

Total 38 179 livres que j'avais à mon arrivée en France.

Aujourd'hui 8 vendémiaire an 1V, je déclare n'avoir aucun immeuble à moi nulle part et ne possède que les objets suivants:

8000 livres dans le commerce de mon beau-père.

Un billet à ordre de 6000 livres payable le premier nivose prochain.

Un autre billet de 1980 livres payable le quatre thermidor an IV

Plusieurs reconnaissances, sans époque, de paiement se montant à 1810 livres prêtées à différents individus de l'Isle de France dans la misère.

J'ai en meubles et ustensiles achetés il y a dix huit mois pour environ 6000 livres.

Les 12 000 livres qui me restent à l'Isle de France.

Je déclare n'avoir en portefeuille que la somme de 3000 livres que j'ai empruntée pour vivre.

A Paris, le 8 vendémiaire an IV de la République Française une et indivisible ».

Dans une déclaration commune du 18 pluviôse an IV, Gouly et Serres se défendent de parler en «propriétaires d'esclaves». A vérifier pour Gouly ; cela semble exact pour Serres.

Au Conseil des Anciens

Jean-Jacques Serres est passé de droit en 1795 au Conseil des Anciens. Il sort du Corps Législatif en mai 1797 lors du renouvellement du Conseil des Anciens où beaucoup d'anciens conventionnels furent éliminés. Dans sa séance du 6 germinal an IV, (mars 1796), le Conseil des Anciens délibère sur une résolution qui transfère à Alès l'école centrale du département du Gard, précédemment fixée à Nîmes. Serres parle en faveur de la résolution ; il pense que la salubrité de l'air, la centralité du lieu, la pureté des mœurs toujours moins exposée dans un petite ville que dans une grande, l'intérêt des communes voisines d'Alès, plus populeuses que celles voisines de Nîmes, sont autant de motifs pour établir l'école dans la première ville plutôt que dans la seconde. Rabaut Pommier lit une pétition des administrateurs du département du Gard qui réclament contre le projet de changement, en faisant valoir les motifs d'intérêt public qui peuvent s'y opposer. Le Conseil rejette la résolution de transfert. Un an avant, la Convention Nationale avait choisit l'emplacement de Nîmes pour le site de l'école centrale, le 10 germinal an III. Après l'exercice de ses mandats parlementaires, Serres est nommé le 2 germinal an VII au ministère de la Justice (est affecté à la division de l'envoi des lois). Les auteurs du *Dictionnaire des parlementaires français* jugent dans la notice qui lui a été consacrée qu'il avait adopté modérément les principes de la Révolution. Avec la sortie de Gouly et de Serres des Conseils, l'Île de France perd ses représentants à Paris. Dans une lettre qu'elle leur avait adressé dès le mois d'août 1796, l'assemblée coloniale annonçait son refus de nommer de nouveaux députés tout en demandant aux anciens élus de l'île de continuer à veiller à ses intérêts.

Le rétablissement de l'esclavage dans les colonies

Thierry Lentz, directeur de la Fondation Napoléon, a rencontré Jean-Jacques Serres en étudiant la politique coloniale du Consulat. Sollicités par Bonaparte, premier Consul, Jean-Jacques Serres ex conventionnel et Louis Monneron ex constituant (député des Indes Orientales) proposèrent un rétablissement pur et simple de l'esclavage dans toutes les colonies[18]. Jean-Jacques Serres, questionné par Bonaparte quelques jours après le coup d'État du 18 brumaire, lui soumet presque immédiatement le 25 brumaire an VIII (16 novembre 1799) des

18 Lentz, Thierry, « Bonaparte, Haïti et l'échec colonial de la politique consulaire » dans Outre-mers , revue d'histoire, n°340, année 2003, et Branda Pierre et Lentz Thierry : *Napoléon, l'esclavage et les colonies*, Fayard, Paris 2006.

Notes sur les îles de France et de la Réunion et Louis Monneron lui soumet quelques semaines après un *Mémoire sur les colonies françaises au-delà du Cap de Bonne Espérance*. Dans ses notes, Serres loue « *un gouvernement paternel et sage* » mis en place depuis le 19 brumaire. L'esclavage fut rétabli en 1802. L'article 2 de la loi du 20 mai 1802 stipule que l'esclavage est «*maintenu*» dans « *les colonies françaises au-delà du Cap de Bonne Espérance* ». L'esclavage est «*maintenu*» : de fait, il n'avait pas été supprimé. Bonaparte avait rassuré très vite les colons de la Réunion (sous ce nom à partir de 1793) et de l' Île de France. Le premier Consul avait fait savoir dès 1800 qu'il n'avait pas l'intention d'imposer la législation révolutionnaire dans les colonies de l'océan Indien. Dans ses notes à Bonaparte, Serres souligne fortement (thème traditionnel chez lui) l'attachement des habitants des Mascareignes à la France et leur aversion pour les Anglais « *plus forte que celle de la France entière* ». Si l'abolition de l'esclavage avait été imposée par le Directoire, Serres, Gouly et Besnard (député de la Réunion), dans une lettre envoyée en août 1795 aux assemblées coloniales des îles et aux autorités constituées, avaient proposé d'expédier des esclaves libérés à Madagascar afin de mettre en valeur la grande île, façon aussi de se débarrasser des noirs les plus indociles.

Sous-préfet d'Alès

Après le 18 brumaire, Lucien Bonaparte, nommé ministre de l'Intérieur, eut la charge de la mise en place des institutions préfectorales et de leurs premiers titulaires. Il paraît ne pas en avoir voulu à Serres, ancien représentant en mission à Marseille quand il était «*Brutus*», président de la société populaire de Saint-Maximin. Mais Lucien ne tarda pas à agacer le Premier Consul par ses intrigues et son zèle intempestif. C'est cette situation qui amena Napoléon Bonaparte à remplacer son frère par le lozérien Chaptal à la tête du ministère de l'Intérieur le 6 novembre 1800. Jean-Jacques Serres n'est pas un sous-préfet de Chaptal, mais des Bonaparte.

Jean-Jacques Serres est nommé sous-préfet d'Alès par Bonaparte le 7 avril 1800. Il est le premier sous-préfet d'Alès jusqu'au 14 juillet 1815. C'est, dès le début, un record de durée. Le Premier Consul a besoin du personnel politique de la Révolution pour l'administration de l'État. Dix anciens conventionnels devinrent sous-préfets, dont Serres à Alès et Rabaut-Pommier au Vigan. Mais Rabaut-Pommier demeura peu de temps sous-préfet du Vigan (7 avril 1800 : même « fournée » que Serres, jusqu'en 1801 quand il démissionna avant de renouer avec sa vocation pastorale), contrairement à Serres qui s'établit pour l'Empire à la sous-préfecture d'Alès. Si les préfets furent choisis, de règle, hors du département administré, les sous-préfets furent souvent des hommes du pays. Serres retrouve Pelet de la Lozère dans l'administration de l'Empire. Pelet occupe de hautes fonctions à Paris, au Conseil d'État, à la direction du second arrondissement de la police générale. Il est un de ses supérieurs, peut être son protecteur ? Serres conserva son poste sous la première Restauration. Puis, il se montra un ardent partisan du régime napoléonien durant les Cent-Jours. Il fut un des agents les plus actifs des associations de fédérés, ce qui lui vaudra d'être révoqué en juillet 1815. Début juillet, Serres avait fait une dernière tentative afin d'empêcher les royalistes de devenir maîtres d'Alès en faisant porter sur la ville des fédérés venus d'Anduze et des environs. Il renonça devant la perspective d'un affrontement sanglant en faisant stopper dans leur marche les troupes qu'il avait requises. Les 1er et 2 juillet, la ville connaît en effet une insurrection contre les autorités impériales[19]. Serres fut remplacé par le comte de Narbonne Lara. Les deux premiers sous- préfets d'Alès: Serres de 1800 à 1815, Narbonne Lara de 1815 à 1817, avaient deux points communs. Ils étaient nés dans les Cévennes. Ils avaient traversé la Révolution, mais dans des camps adverses. En 1817, Narbonne Lara fut transféré à la sous-préfecture de Florac où il demeura jusqu'en 1830[20].

Après 1815

Serres a dû se mettre à l'abri pendant la Terreur Blanche (aucune information à ce sujet). Il ne fut pas atteint par la loi de 1816 contre les régicides.

René Richard (Alès) avait fait parvenir à Jacques Poujol un dossier sur Jean-Jacques Serres. Il s'agit de photocopies de pièces conservées au château de Bussas à l'Estréchure (ancienne propriété Boudon). Un état de ces pièces a été publié, en réponse à la question de Jacques Poujol, dans le n° 94 de LCC. Après 1815, nous relevons :

19 Autre Gardois, le général Gilly commande la 9eme division militaire pour le gouvernement impérial et résiste aux royalistes dans le bas Languedoc le plus longtemps. Selon Ernest Daudet, et c'est à vérifier, Gilly espéra un moment pouvoir réunir dans les Cévennes du Gard un ultime foyer de résistance à la Restauration, ou comme on disait alors une «Vendée patriotique». Poursuivi, il devra se cacher près de Tornac. Quels furent les contacts Gilly-Serres ?

20 Bardy, Benjamin, « Les sous-préfets de Florac » dans *Lou Païs*, octobre 1975. Charles-François, comte de Narbonne Lara, est né le 4 août 1766 à Saint-André-Capcèze. Il combattit dans les rangs de l'émigration.

14 août 1820, attribution d'une pension de retraite comme sous-préfet liquidée à 500 francs par décision de sa Majesté du 1er juin, et ordonnance royale du 26 juillet.

28 novembre 1824, dépôt par Elisabeth Boudon, épouse de Jean-Jacques Serres, du testament olographe, fait le 25 septembre 1825 par la tante d'Elisabeth, Marie Boudon qui désigne sa nièce légataire universelle (Me Bordarier de Saint-Jean-du-Gard).

2 juin 1825, certificat de propriété, établi par Me Bordarier pour permettre à Elisabeth Boudon de recevoir le capital et les intérêts du cautionnement fourni par Marie Boudon veuve Gaussin, quand vivait débitante de tabac à Saint-Jean-du-Gard.

Août 1825, jugement de mise en possession du legs fait à Elisabeth Boudon par sa tante (Tribunal de 1ère instance d'Alès).

Jean-Jacques Serres est décédé à Saint-Jean-du-Gard le 12 décembre 1828.

Le cabaret de la Croix de Fer au XVIIe siècle dans la Cévenne ardéchoise

par Freddy Couderc

Quand on parle de la Croix de Fer et de son cabaret, on sait qu'il va être question de repaire de bandits, de vols, d'assassinats.... Cette réputation est née au XVIIIe siècle. Sans comparaison toutefois avec la célèbre et médiatisée auberge de Peyrebelle, la « Croix de Fer » reste très vivante dans la mémoire collective de la Basse-Ardèche. À partir de documents privé et familiaux, il m'a été possible de retracer sa création et ses débuts mouvementés.

Il faut préciser que ce logis fut répertorié en tant que cabaret jusqu'à la fin de l'Empire : il sera officiellement qualifié d'auberge dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Il y a peu d'éléments historiques concernant la date où la croix qui a donné son nom au cabaret fut plantée en bordure du chemin. Franck Bréchon, dans sa thèse traitant du réseau routier en Vivarais dans la période 1250-1450[1], fait mention d'une origine très ancienne et note, qu'au Moyen âge, elle était désignée comme « Cruce Ferreyrol ». Comme beaucoup d'autres, elle se dressait à l'intersection de plusieurs chemins, dont le fameux Chemin royal allant de Joyeuse à Saint-Laurent-les-Bains. Au cours des dernières années d'existence de l'auberge, c'est cette croix de fer qui fut fixée sur le toit principal où, d'après les « anciens », elle servait de paratonnerre et de protection divine... Monsieur Coste, de Saint-Jean, aujourd'hui décédé, m'avait assuré être le dernier à l'avoir remise en place vers 1950.

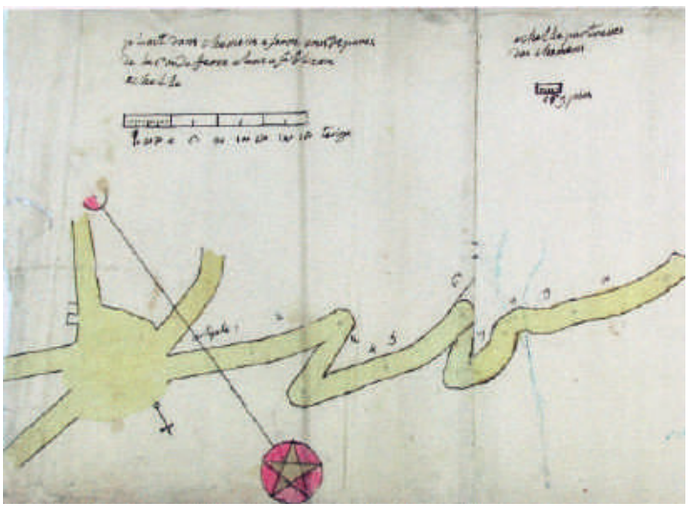

La situation du cabaret

Le cabaret est situé au bout de trois longues montées particulièrement éprouvantes pour les hommes et les bêtes. Le fameux Chemin royal était souvent rendu impraticable en raison des fortes précipitations de pluies orageuses ou de neige, plus abondante à cette époque. En janvier 1742, conscient du problème, le receveur des tailles du pays du Vivarais a accordé six cent livres à la « commu-

1 Brechon, Franck, Réseau routier et organisation de l'espace en Vivarais et sur ses marges (1250-1450). Université Lyon 2, Histoire, 2000, consultable en ligne : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2000/brechon_f

nauté » de Payzac pour refaire le chemin qui conduisait au lieu de la Croix de Fer. Il fut par la suite entièrement détruit. André Vivien, directeur des travaux publics du Pays du Vivarais, le fit à nouveau restaurer. Les travaux se sont échelonnés du 20 août au 26 novembre 1752.

Il était indispensable que cette voie soit praticable, ne serait-ce que pour le transport du vin et de l'huile d'olive de toutes les « communautés » entourant Payzac et Joyeuse, jusqu'à la montagne. Ce chemin « antique » très fréquenté n'était pas emprunté par les seuls convois de muletiers et de marchands. À l'époque, les nombreuses foires, telle celle de Saint-Genest-de-Beauzon étaient très prisées. Les divers pèlerinages en direction de Thines, de Sablières, voire du Puy, étalés dans l'année, attiraient aussi beaucoup de monde. Voyager à pied ne faisait peur à personne et par n'importe quel temps, qu'il y ait du soleil, des bourrasques de neige ou de pluie, on voyait passer des charrettes et des mulets très lourdement chargés. Les femmes et les hommes faisaient halte en haut du col et se reposaient un moment, avant de continuer leur route.

Ce va-et-vient de gens et de bêtes à donné des idées à François et Simon Arifon, propriétaires du logis de la Croix de Fer. Leur mas se trouvait pratiquement à l'intersection des chemins de Saint-Mélany, Sablières et Saint-Jean-de-Pourcharesse. Il dominait la grande montée du Chemin royal qui va de Joyeuse à Saint-Laurent-les-Bains. L'habitation la plus proche, la grande et très ancienne auberge de Peyre était distante d'une dizaine de kilomètres. Très isolé, le logis de la Croix de Fer bénéficiait d'une position stratégique remarquable. Le bâtiment n'était pourtant pas imposant ; grâce à la saisie mobilière de 1780, nous savons qu'il était composé de deux habitations accolées, l'une beaucoup plus importante que l'autre. La première comportait une grande pièce avec cheminée bien équipée (landiers de haute taille, chaudrons, longue table en châtaignier, bancs, fauteuils...), deux chambres avec un beau cabinet en noyer, un vaste grenier et des caves en sous-sol. La deuxième était plus modeste, avec une cuisine-salle à manger-cheminée peu équipée et une petite pièce pour dormir. Autour, deux grands jardins, des prés, des terres de châtaigniers et de landes, le tout faisant environ 14 hectares. On peut parler d'une exploitation classique de paysan de l'époque. La richesse de la propriété venant surtout de la proximité d'une source abondante et pérenne.

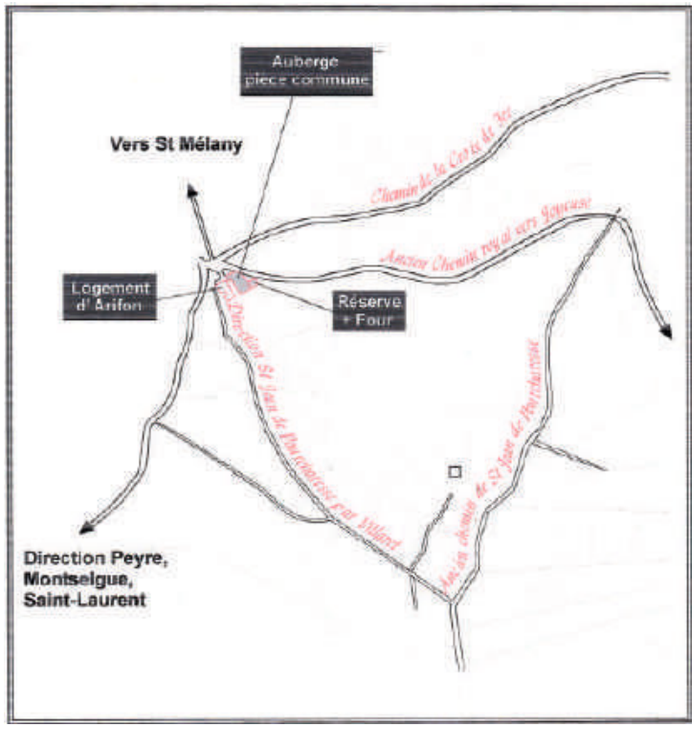

L'achat des frères Arifon

Les frères Arifon ont compris le profit qu'ils pouvaient tirer de l'emplacement particulier de leur logis. En réfléchissant, ils ont pensé que les pluies torrentielles, le grand froid, la neige et l'isolement, se transformeraient peut-être en atouts pour un futur cabaret ! Les déplacements étaient longs, difficiles et fatigants, d'où l'intérêt de proposer une halte où les gens, les chevaux et les mulets auraient tout loisir de s'abreuver et se nourrir.

À cette époque, les aubergistes et les cabaretiers étaient très souvent des paysans qui continuaient d'exploiter leurs terres et leur cheptel. L'accueil des voyageurs, des muletiers et marchands de toutes sortes se faisait donc très simplement dans la pièce principale. Une imposante cheminée, un bon feu, des bancs et une table toute en longueur suffisaient à satisfaire la clientèle.

Sous l'Ancien Régime, il existait trois sortes de cabarets : le premier, dit « à pot et à pinte », ne servait qu'à boire, le deuxième « à pot et assiettes de buveurs » autorisait le couvert, le troisième assurait occasionnellement le gîte. C'est la deuxième option qu'avaient choisie les frères Arifon. Ils avaient connaissance des servitudes imposées pour la tenue de ce genre d'établissement :

- se conformer aux ordonnances des autorités quant aux heures d'ouverture et de fermeture,
- avoir une clientèle dite de « bonne mœurs », les cabarets étant souvent, à juste raison, assimilés à des lieux de débauche en tous genres.

- Enfin, s'acquitter des différents impôts et taxes, notamment la plus importante concernant le vin qui restait la boisson principale.

Il fallait aussi s'assurer d'une bonne entente avec les prêtres ou le prieur des villages voisins car leur pouvoir auprès des autorités, pour de simples questions de fermeture ou d'ouverture pendant les cérémonies religieuses, pouvait aller jusqu'à la fermeture « administrative ». Le recueil des ordonnances du diocèse de Viviers, publié en 1743, est très clair à ce sujet : « *À tous taverniers et cabaretiers de recevoir pendant les heures du service divin tant le matin que les après diner, aucune personne de quelque qualité qu'elle soit et habitants d'aller boire ou manger aux tavernes et cabarets ; aux taverniers et cabaretiers de les y recevoir à peine d'amende arbitraire pour la première fois et de prison pour la seconde...* »

Si l'isolement de ce futur cabaret, pouvait limiter les risques de contrôle et d'interventions des autorités, il le rendait par contre plus exposé à des exactions en tous genres ou, plus grave, à l'occupation des lieux par une bande de brigands.

Simon et Joseph Arifon savaient tout cela, mais la décision d'ouvrir un cabaret dans leur mas était prise. Restait à officialiser le projet, mis sur pied avec le dit Pellet. Ainsi, le 14 janvier 1743, la « société » fut créée et enregistrée par le notaire royal Bressand, conseiller à la Cour, en la ville de Largentière. Ce document, assez rare, précise les droits et les devoirs de chaque partie. Le terme de « société », peu employé à cette époque dans le Vivarais, a pour définition dans le *Dictionnaire domestique portatif* [2] de 1765: « *Contrat par lequel deux ou plusieurs personnes se joignent ensemble, pour un certain temps afin d'exercer ou faire quelque commerce et en partager les profits ou les pertes, suivant la portion que chacun des associés a dans la dite affaire...* ». Cela s'applique exactement à la création du cabaret. Les frères Arifon avaient l'obligation de payer chaque année les droits d'équivalent à leur associé le sieur Pellet, à savoir « *la somme de soixante livres pour la moitié du prix de la ferme, deux sols six deniers de chaque quittance, une paire de perdrix rouges tous les ans...* » Cette clause particulière était fréquente dans les actes anciens de la Cévenne ardéchoise. Actuellement cela serait impossible... car les perdrix ont disparu !

L'impôt de l'équivalent du Languedoc dans les dernières années de l'Ancien Régime était lourd. Il représentait pratiquement 30% de la quantité de vin vendu ou consommé dans l'année. Les cabarets où l'on servait « *l'assiette de buveur avec nappe, viande, sel, couteaux, pain de toutes espèces, même des croutes ou gâteaux...* » étaient plus particulièrement concernés par cet impôt. Tout cela est stipulé dans le contrat entre les frères Arifon et le sieur Pellet : Il est dit que « *Les festes de Saint André et de Notre Dame de Neige de chaque année, les dits Arifon et Pellet feront cabaret, débiteront des viandes au dit Saint André et les profits qu'ils feront seront partagés entre eux pour ce qui concerne les dits jours, pendant les six années de la ferme...* ». La saint André tombe fin novembre et Notre-Dame des Neiges est célébrée le 5 Août, en souvenir de la neige miraculeuse tombée à Rome à l'occasion de la célébration de la basilique de Sainte Marie Majeure au V[e] siècle.

À la suite du document, sont citées les pénalités infligées en cas de défaut de paiement : visite d'huissier, hypothèque des biens, saisie immobilière, mise en jugement, contrainte par corps... Le cabaret a fonctionné sans problème jusqu'aux environs de 1776. Le climat social dans le Bas Vivarais a ensuite beaucoup changé : rejet de l'autorité de l'État, refus de payer les impôts, procès en cascades, esprit de sédition, banditisme « social » ou autre, rébellions... Pour illustrer l'ambiance, le comte de Brison, baron des États du Vivarais écrit, concernant cette époque : « *Ce pays est célèbre par la férocité des habitants qui s'entretuent, habituellement le clergé ne peut y lever ses dîmes, les collecteurs y exiger la taille, aucun huissier n'ose y porter ses pas parce qu'ils sont tous blessés ou tués...* ».

L'insécurité des années 1780-90

Ce climat de très grande insécurité, bien décrit et analysé par nombre d'historiens, n'a pas pu échapper aux propriétaires du cabaret. Ceux ci ont-ils profité de l'insécurité de cette période ou l'ont-ils seulement subie ? Difficile à dire. La contrebande toujours très présente, le « passage » de bandes de brigands, de mendiants, les rumeurs, le contexte de misère, la révolte dite des Masques armés[3], ont certainement fragilisé la bonne marche du caba-

2 Téléchargeable sur booksgoogle.com : Dictionnaire domestique portatif : contenant toutes les connoissances relatives à l'œconomie domestique & rurale; où l'on détaille les différentes branches de l'agriculture, la manière de soigner les chevaux, celle de nourrir & de conserver toute sorte de bestiaux, celle d'élever les abeilles, les vers à soie; & dans lequel on trouve les instructions nécessaires sur la chasse, la pêche, les arts, le commerce, la procédure, l'office, la cuisine, &c ; ouvrage également utile à ceux qui vivent de leurs rentes ou qui ont des terres, comme aux fermiers, aux jardiniers, aux commerçans, & aux artistes / par une société de gens de lettres [Augustin Roux, Jean Goulin, et François-Alexandre Aubert de La Chesnaye-Desbois]. Volume v.1 1764 [Ebook PDF].

3 1782-1785, plaine des Vans.

ret. Il en ressort que, chose prévisible et courante chez les cabaretiers, Joseph Arifon (son frère est décédé entre temps) n'a plus été en mesure de payer à Pierre Fabre des Vans l'impôt de cinquante cinq livres et seize sols dont il était redevable… Les nuages s'accumulaient au-dessus de sa tête ! À la demande du sieur Fabre, le sept Juin de l'an 1780, la Cour ducale de Joyeuse le condamne à payer immédiatement, avant saisie mobilière. Il fait la sourde oreille. Le 19 décembre de la même année, Jean-Jacques Gilles, huissier à Villeneuve-de-Berg, assisté des sieurs Ribier et Pin, habitant tous les deux la ville des Vans, arrivent au mas de la Croix de Fer pour procéder à la saisie mobilière. En compagnie de ses assistants, il se rend à « Dépoudent », le hameau le plus proche, pour demander, comme il est de coutume, à deux habitants d'être présents à la saisie, afin de signer le procès-verbal de l'intervention. L'huissier déclare : « *Lesquels dits habitants ont refusé même de nous dire leur nom et surnom et moins encore de venir signer notre verbal de saisie et les copies, ce fait nous sommes retournés avec mes assistants au dit mas de la Croix de Fer…* ». Dans cette année de grande agitation dans la Cévenne ardéchoise, il ne faut pas s'étonner de cet accueil : l'huissier et ses aides ont très certainement été soulagés de s'en sortir vivants !

À la lecture de la lettre officielle, on peut faire plusieurs remarques : les meubles du mas ont été qualifiés « de bonne valeur », avec mention d'un cabinet-secrétaire en noyer. Dans les caves, se trouvaient deux petits tonneaux vinaires de contenance, l'un dans l'autre, de huit septiers de vin, dont cinq septiers de bon vin rouge (soit en mesure des Vans, 100 l environ), ce qui n'est pas mal pour un petit cabaret. Quant aux 3 septiers restants, on peut supposer qu'il s'agissait de vin piqué, auquel le cabaretier aurait rajouté du miel pour couvrir le goût de vinaigre ! Pratique courante à cette époque !

Joseph Arifon était absent. A-t-il préféré laisser sa femme assumer seule la saisie ? Par chance, un nommé Jullien Guigon de Lablachère s'est trouvé dans le cabaret ce jour-là. Il s'est porté « séquestre volontaire » et garant de la somme à payer. De ce fait, après les signatures d'usage, l'huissier et ses

N° 5

LES PRIEUR ET CONSULS DE LA BOURSE COMMUNE DES MARCHANDS de Montpellier & Généralité, Juges en dernier reſſort juſqu'à la ſomme de cinq cens livres : Comme en l'inſtance devant nous introduite, entre

La Cauſe en Audience plaidée : Oui pour le Demandeur avons vu la préſentation de ce jourd'hui & le Défaut levé au Greffe, condamné & condamnons

Autrement, à faute de ce faire, il y ſera contraint par les voies de Droit & par corps avec dépens liquidés à

Enjoignant à notre Huiſſier Audiencier, ou autres requis, d'exécuter le préſent appointement nonobſtant oppoſitions & appellations quelconques, & ſans y déférer conformément aux Edits & Déclarations du Roi, ſans qu'il ſoit beſoin d'aucun Placet, Viſa, ni Paréatis pour le paiement de ladite ſomme, & incontinent après le jour du Commandement pour leſd. des dépens liquidés par priſe & ſaiſie des Biens, vente d'iceux, & autres voies raiſonnables. Donné à Montpellier, le mil ſept cent quatre-vingt

Controllé à Montpellier le, 20 août 1785 Reçu vingt ſous quatre deniers. Scellé à Montpellier,

assistants sont partis sans rien emporter.

Le trente juin 1781, Joseph Arifon s'est enfin rendu aux Vans pour payer sa dette au sieur Fabre, intérêts compris. Mais en août 1782, il n'a pas été en capacité de régler le montant de l'impôt dû pour la vente, dans son cabaret, de trente sept septiers et quatre pintes de vin. Il est alors assigné en justice et la procédure traine en longueur. Le 20 août 1785, les « Prieur et consuls de la Bourse commune des marchands de Montpellier » condamnent Joseph Arifon, « aubergiste et voiturier », à payer la somme de cinquante cinq livres, sept sols et dix deniers, plus neuf livres de frais… Jugement assorti de menaces : « *il y sera contraint par les voies de droit et par corps…* ».

Il finit par s'acquitter de sa dette en septembre de la même année. Revenons à l'hiver 1783. C'est le moment où s'illustrent ceux que l'on nomme les « Masques ». Il s'agissait d'une bande constituée pour lutter contre les excès et les malhonnêtetés de certains huissiers, procureurs et notaires. Ils se barbouillaient le visage de suie ou portaient des masques en bois et en carton. Ils symbolisent la rébellion et la contestation qui règnent partout dans le sud de l'Ardèche. Bon nombre d'entre eux avaient des motivations généreuses, mais ce ne fut pas le cas de tous…

Se distingue dans cette période très trouble, un personnage particulièrement dangereux, que l'on ne peut qualifier de « bandit social » vu qu'il n'a jamais redistribué ce qu'il a volé ou pillé à la tête de sa bande. C'est le fameux chef de bande Dégout. Il est partout et terrorise la contrée, bourgeois, hommes de loi, paysans… Condamné par contumace à mourir sur la roue, il sera l'un des rares, avec Estienne, dit le rouge, à ne pas bénéficier de l'amnistie du roi. En effet, suite à un rapport établi à la demande du parlement de Toulouse, concernant les abus des hommes de loi du Bas Vivarais, toutes les procédures à l'encontre des personnes impliquées dans l'affaire des Masques ont été arrêtées et « pardonnées »[4]. Les autorités, n'ayant pas réussi à le capturer, Dégout a continué à semer la terreur avec sa nouvelle bande. Il prend par la force le cabaret de la Croix de Fer, et l'utilise à sa convenance comme base de repli entre deux coups de mains. Il a vite compris qu'en postant quelques guetteurs sur les chemins, il restait hors d'atteinte des autorités. Face à cette menace permanente, Joseph Arifon et sa famille, partent se réfugier à la ville des Vans en laissant leur fermier Reverdin et son épouse aux mains des brigands.

4 Arch. dép. Ardèche, 1373, n° 90

Nous arrivons, à ce moment, à la période la plus sanglante et la plus dure du cabaret de la Croix de Fer. Toutefois, les témoignages de cette époque particulièrement troublée sont parfois sujets à caution, face aux chantages, aux menaces, aux éventuelles représailles, aux vengeances et à l'intimidation.

Le meurtre de Couderc, 1789

Le 25 août 1789 à huit heures du matin, un groupe d'environ quarante personnes venant de la foire de Saint-Genest-de-Bauzon, cheminant ensemble par sécurité, se dirigent vers les villages de Montselgues et Sablières. Devant le cabaret de la Croix de Fer, ils sont sommés de s'arrêter par la bande à Dégout. Forts de leur nombre, les voyageurs pensent pouvoir continuer leur chemin, mais un des comparses de Dégout, le dit Montaurel, tire sur Claude Couderc de Teste Rouge de Montselgues et le tue. Un autre coup de feu blesse très grièvement son père, Estienne Couderc qui est transporté à Saint-Laurent-les-Bains, les eaux de la source ayant la réputation de guérir les blessures. Mais il décède peu de temps après. En dépit de ces deux meurtres, le groupe réussit à passer sans se faire rançonner. La milice bourgeoise du sieur Prat, deuxième consul de Sablières, arrête Montaurel au lieu dit l'Echelette, sur le chemin qui mène à Saint-Laurent-les-Bains. Suite au jugement prévôtal, après avoir « demandé pardon à Dieu » et avoir eu « les bras, les jambes, et les reins rompus à vif », il rend l'âme sur la roue, le mercredi 23 septembre 1789. Son corps est exposé à la sortie de Joyeuse sur le Chemin royal qui mène à la Croix de Fer. Cette condamnation ne changera en rien l'occupation occasionnelle du cabaret par la bande à Dégout qui a bénéficié d'une impunité difficilement compréhensible.

Dans cette période incertaine et peu sûre, l'isolement de mas d'Arifon et surtout, l'affaire du meurtre des Couderc vont donner au cabaret une réputation de « coupe-gorge ». Cette dénomination va perdurer, car aux brigands pseudo-révolutionnaires se rajoutent les brigands-chouans du Vivarais[5]. Les paysans ne peuvent pas échapper aux pillages, aux saccages, aux meurtres et règlements de comptes de toutes sortes. Cette fin de siècle est catastrophique pour la Cévenne ardéchoise et bien sûr, pour le cabaret de la Croix de Fer qui tente de résister, entre occupations illégales et fermetures. Le fameux Dégout, après avoir été amnistié par la

5 Jolivet, Charles, abbé, *Les Chouans du Vivarais*, Le regard du monde, 1987. Reproduction d'un texte plus ancien, bien documenté.

Révolution, selon certains, est finalement arrêté pour d'autres délits en avril 1796 et, d'après les écrits de Monsieur Mazon, mourra en prison à Privas.

La famille Arifon est restée au Vans. Le sieur Mozier qui avait repris la « gestion » de l'établissement est condamné pour avoir « recélé » des brigands. Une mesure administrative de fermeture provisoire frappe à nouveau le cabaret. Il faut pratiquement attendre l'avènement de Bonaparte et la fin du Consulat pour que la région retrouve la paix.

Le cabaret ouvre à nouveau en 1807

Le 21 septembre 1807, le préfet du département de l'Ardèche, après avoir pris l'avis du juge de paix du canton des Vans et du maire de Sablières, au vu de l'intérêt du public, autorise le nommé Dubois à rouvrir le cabaret. Dès lors, le calme étant revenu, la Croix de Fer est à nouveau un cabaret fréquentable. Toutefois, Arifon, toujours propriétaire du mas, ne peut transmettre la gestion à quiconque, sans l'accord des autorités.

Les descendants de Joseph Arifon ont vendu une partie de la propriété en 1848 et liquidé le reste de leurs avoirs en 1861. Les ruines de l'auberge et ses terres attenantes appartiennent actuellement à une très ancienne famille ardéchoise, les Boyer, habitant Le Villaret, commune de Saint-Jean-de Pourcharesse.

La réalité historique décrite pendant cette période bien particulière a certainement fasciné l'imaginaire collectif. La légende s'est transmise de foyer en foyer et de village en village. Jean Claude Bourles écrit à ce propos : « *Un jour ou l'autre, l'être humain succombe à la séduction et à la fascination irrationnelle d'un lieu, d'un fait ou d'un nom... La mémoire des peuples a besoin de lieux d'ancrage...*». Cette phrase me convient parfaitement ... Appelés par certains « les contre église », minés par la contrebande, le banditisme et les tensions politiques, les cabarets n'ont pourtant cessé de prospérer au XVIII[e] siècle. Plusieurs facteurs expliquent cela. Très nombreux étaient ceux qui arpentaient les routes et les chemins : convois de muletiers, personnes se rendant aux foires et marchés ou groupes de pèlerins. La lenteur des déplacements qui se faisaient souvent à pied, plus rarement à dos de mulet ou à cheval, rendaient indispensables les cabarets et les auberges. Dans cette période très agitée, les cabaretiers ont joué un rôle social et politique non négligeable, tout particulièrement dans la Cévenne ardéchoise, très pauvre en moyens de communication et d'information. C'est ce qu'avait compris le préfet de l'Empire en prononçant une simple fermeture provisoire.

Le sieur Arifon pensait que son cabaret, très bien situé pour le commerce, allait devenir un établissement prospère comme sa puissante voisine l'auberge de Peyre qui vient de fêter ses 500 ans d'existence. Mais son isolement en a fait un repaire inespéré pour les brigands de tous bords. Comme nous l'avons vu, la tourmente du XVIII[e] siècle a fortement perturbé l'activité du cabaret de la Croix de Fer. Ce qui aurait dû rester un lieu paisible d'accueil et d'échanges s'est transformé en coupe-gorge pendant une longue période.

Courrier des lecteurs

Mas de Bessèges :

Dans l'article «Le Mas de Bessèges, aux origines de la commune de Bessèges» (Michèle Lemal, Alice Alcalde, Maryse Cheyrezy, Marie-Lucy Dumas), il est énoncé que cette localité est mentionnée, pour la première fois, en 1318, et, pour la deuxième fois, sous le patronyme de Pierre de Besiges, témoin d'un acte, en 1410, à Nîmes. Si le cartulaire de 1318 a disparu, si nous devons nous montrer réservés quant aux origines de ce Pierre, la plus ancienne occurrence que nous connaissons, de source concrète, pour le lieu qui nous intéresse, est à puiser dans un registre du notaire portésien Gaucelm de Grosseroviera (AD 30 - 2 E 1/1471).

Le 6 juin 1364 est cité « *B.nardo de Bessigis, Mansi de Bessigis, p.rochie de Robiaco* » : aucun doute, la mention concerne un quartier de l'actuelle commune de Bessèges. L'acte — rédigé à Portes, dans la maison de feu Jehan de Paris, qui indique une affaire entre Bernard de Bessèges et Pierre de Martin, du Mas des Luminières, à Sainte-Cécile-d'Andorge — évoque, également, noble Pierre de Guilafrède, chevalier, et noble Guilhaume Bérard, héritier de feu noble Raymond de Castilhon.

Pascal Jaussaud

Est-ce la première mention médiévale des Cévennes ? ou on peut faire mieux ?

1462-1493 : *in « montanis nec in Cevena » procès entre le seigneur d'Altier et le vicomte de Polignac, chartrier du Champ transcrit par Boullier de Branche.* Arch. dép. de Lozère, F 1396.

Marie-Lucy Dumas

Les religieuses cisterciennes de l'abbaye des fonts et leur mine de couperose

1ère partie

par Jean-Gabriel Pieters, se basant sur l'important travail d'Alain Montagut , que je remercie ici chaleureusement

La Minette à Saint-Julien-les-Rosiers, détail des lieux

Sans avoir l'intention de narrer l'histoire entière de l'Abbaye des Fonts, dont le long déroulement concerne Saint-Julien-les-Rosiers (autrefois de Valgalgues)[1] autant qu'Alès, nous commencerons par traiter de quelques repères sur ses origines et premiers développements comme aussi de ses diverses vicissitudes.

I. DONNÉES HISTORIQUES sur l'abbaye

« En 1229, Raimon de Roquefeuil fit son testament et donna la metherie des Fons pour la fondation d'un monastère de filles ; en 1238, sa veuve Delphine de Turenne transigea à ce sujet ; en 1241, leur fille Elisabet, comtesse de Rhodes, confirma la fondation »[2].

Les religieuses suivirent la règle bénédictine de la maison de Cîteaux, réformée au milieu du XII[e] siècle par saint Bernard (1091-1153)[3] ; elles prirent le nom de *Bernardines*[4]. On les voit revêtues d'une robe blanche, avec scapulaire noir (pièce d'étoffe portée sur leur habit).

Leur abbaye, située « au milieu des bois » sur les bords de la Fons – fontaine générant rivière qui se jette dans le Grabieu – est signalée en 1254. Cette année-là, Elzéar seigneur d'Uzès, dans son testament du 6 mai, leur fait tel legs : « *item [lego pro remedio anima mee] monasterio de* [...] *Fontibus* [...] *singulis relinquo XXX sol. Tur.* [...] »[5]. Puis en août, Louis IX (de retour de croisade) passe à Alès et vient au secours de l'abbaye, dont la position de fortune est supposée médiocre : « Comme jadis P. Bermond, alors seigneur de Sauve[6], donna aux religieuses des Fons, près d'Alais, la dixième partie du péage de la Roque, jusqu'à ce qu'elles eussent un revenu suffisant pour la nourriture de sept personnes, et que nous même leur avons assuré une rente annuelle de 10 livres tournois, averti que tout cela est insuffisant, nous leur assignons une rente annuelle de 30 l. t. sur notre péage d'Alais, payable à la S. Jean. »[7]. L'abbaye prend dès lors le nom d'*Abbaye royale de N.-D. des Fonts*.

Une bernardine

D'après le testament de Delphine [de Turenne], veuve de Raymond de Roquefeuil, du 4 des ides (le 10) de décembre 1268, cité en note par A. Bar-

1 Saint-Julien de Brioude, fêté le 28 août, est le patron de cette paroisse de l'ancien doyenné de Navacelles, diocèse d'Uzès. La terre de *Rauzier* est signalée en 1576, puis en 1776 dans AD Gard, C 156 ; son nom fut ajouté à celui de la commune en 1955.

2 Abbé Laborie ?, *Antiennes Seigneuries dans le comté d'Alais et voisinage*, AD Gard 1 F 7, f° 39 ; le chanoine M. Bruyère écrit de *Roquebrune* et indique 1271 comme date de confirmation ; A. Bardon parle d'*Isabelle*, femme d'Hugon, comte de *Rodez*.

3 L'ordre cistercien, fondé par Robert de Molesme en 1098, se développa en Europe sous l'impulsion de Bernard de Clairvaux, autour d'un idéal de retrait du monde et d'extrême pauvreté, réglé par la *Charte de charité* (1114).

4 Le nom des religieux de Clairvaux, abbaye de l'ordre de Cîteaux, s'étendit à tous les religieux cisterciens. Le premier monastère de cisterciennes fut fondé à Tart (Côte-d'Or), en 1120, par saint Étienne.

5 *Histoire de Languedoc*, éd. Privat t. VIII, pr. col. 1329 (Elzéar lègue au monastère de Fons, pour le remède de son âme, 30 sols tournois).

6 Pierre Bermond de Sauve, coseigneur d'Alais, fut dépouillé de sa baronnie par Amaury de Montfort en 1220 au profit de Bernard d'Anduze ; il en appela au pape Honorius III, à la suite de quoi, le 13 septembre 1223, il fut réintégré dans sa dite baronnie mais non dans sa part du droit de péage d'Alais – que le pape Alexandre III avait interdit en 1161 (comme étant brigandages et concussions) mais que Bernard Pelet avait maintenu contre son ordre, jusqu'à être touché en 1165 par une sentence papale d'interdit (religieux) maintenue jusqu'à ce qu'il obéisse (Abbé Étienne Goiffon, *Paroisses de l'archiprêtré d'Alais*, 1916, p. 20-23).

7 Achille Bardon, *Histoire de la ville d'Alais de 1250 à 1340*, p. 191.

don[8], les religieuses des Fons ont déjà maison à Alès, *domum monialum de Fontibus in Alesto*. Delphine y habite [...] elle veut être enterrée à leur cimetière [...] Sur les 350 livres que la testatrice affecte à des œuvres pies, les religieuses Alamande et Adélaïde de Barjac jouiront du septième ; elles prendront aussi tout ce que la défunte aura soit au monastère des Fons, soit dans la maison d'Alais [...] Delphine veut qu'on paye 30 000 sous aux victimes des forfaits de son mari, de sa fille Isabelle, femme d'Hugon, comte de Rodez ; sa petite-fille a un mari trop dépensier, Pierre Pelet [...] ». Puis Bardon cite d'autres testaments du XIV[e] siècle où sont nommées des religieuses du couvent des Fons, lequel aurait contenu une quinzaine de moniales environ.

La prospérité semble assurée ! Marthe Moreau[9] (d'après A. Bardon) écrit sur cette époque : « l'importance du monastère grandit encore. Des fiefs considérables étaient devenus sa possession à Alais, à Saint-Julien [de Valgalgues], à Larnac, à Saint-Hilaire-de-Brethmas et dans tous les pays voisins et même dans les diocèses de Lodève et de Mende[10] ; l'abbaye avait la suzeraineté de Saint-Victor-de-Malcap dont le seigneur lui faisait hommage ; ajoutez à ces biens diverses pensions et le quart du revenu d'un moulin à Alais et on peut se rendre compte de l'importance de ce monastère. Aussi les abbesses sortaient-elles presque toutes des grandes maisons de la contrée et avaient-elles le privilège de la crosse. Les religieuses s'occupaient de l'éducation des jeunes filles issues de la noblesse. Chaque année, le 15 août, la chapelle du monastère était un lieu de pèlerinage très fréquenté ».

De fait, il est fait état d'un rouleau de quinze peaux de parchemin de 1332[11] comportant 34 reconnaissances en autant d'articles, faites à l'abbaye par les habitants de Saint-Julien (reçues par Guillaume de Castanet notaire) ; d'un autre, en seize peaux, de 1367 en contenant 47 du même lieu (*de Campis*, Deschamps, notaire) ; d'un livre de contrats de 248 feuillets écrits passés par le notaire Guillaume Petit...

Cependant l'insécurité liée à la guerre de Cent Ans a chassé les moniales « de leur vieux moustier, appelé *les Fonts* à cause de ses belles eaux » et les a contraintes à faire retraite en 1361 à l'intérieur des remparts d'Alès, dans une maison qui leur avait servi d'hospice ou de pied-à-terre, située à l'emplacement de notre *Place de l'Abbaye* (relate M. Moreau). De plus « elles ont perdu la majeure partie des revenus de leurs immenses domaines qui allaient de l'Aigoual jusqu'aux montagnes du Vivarais [...] Retirées dans une modeste maison, rue Droite, près la porte de la Roque, elles ont juste de quoi ne pas mourir de faim »[12].

Quelques mots, à titre d'illustration, sur « la suzeraineté de Saint-Victor de Malcap dont le seigneur lui faisait hommage ». On lit notamment, dans la « *Lierre des censives que Dame Anne Elizabeht de Bane D Avejan abbesse de l'abbaye Royalle de Notre Dame de Fondz et de Ste Claire de la ville d'Alais a droit de prendre & lever annuellement sur ses emphiteottes de la ville de St Ambroix, St Denis et Bouc des recognoissances receues par m[e] Vincens Guisquet nore royal dud St Ambroix* »[13], les reconnaissances suivantes, qui se trouvent à la suite les unes des autres dans ce cahier non folioté, après le fol 34 :

- M[r] le marquis de S[t] Victor a present Mr le Baron son frere alberge 100 £
- Mad[e] la marquise de S[t] Victor a present S[r] Antoine Roure pour une piece au Chambon

Nous passerons sur l'épisode de la fusion avec les pauvres Clarisses, religieuses[14]. En 1446, les deux monastères étaient réunis, sous l'abbatiat de *Matilia de Castronovo de Randone abatissa de Fontibus, nuna in villa Alesti*, Mabille de Châteauneuf de Randon, qui meurt le 23 janvier 1560[15]. « Désormais les religieuses des Fonts se fixèrent définitivement à Alès, dans la maison des anciennes Clarisses située dans ce qui s'appellera désormais *la carïeïo dé las Mourgos* ou la rue des Dames (religieuses) et prirent le nom de Saint Bernard et de Sainte Claire d'Alès, ordre de Cîteaux[16]. Le 28 janvier est élue comme nouvelle abbesse Clermonde

8 *ibid.* p. 179, 190-191.

9 Marthe Moreau, *L'Âge d'or des religieuses*, Presses du Languedoc, 1988, p. 244-248 ; elle dit avoir repris une étude de P.-A. Clément.

10 L'abbé Goiffon, *op. cit.*, écrit : « Raymond de Roquefeuil avait doté l'abbaye, en 1229, de possessions nombreuses à Meyrueis (Lozère) ».

11 Arch. Dép. Gard, H 865.

12 Achille Bardon, Histoire de la ville d'Alais de 1341 à 1361, p. 254. Il disserte (p. 63) sur la situation des religieuses de l'abbaye des Fonts en 1365 : « *habitantes in Alesto, [in domo heredum Simonis Gobi, in qua domina abbatissa faciebat domicilium propter metum inimicorum]*, qui appartiennent à de très bonnes familles du pays ».

13 La cote H 867 des Arch. dép. Gard établit que le notaire *protestant* Vincent Guisquet (qui exerça jusqu'au 10 octobre 1744) a établi en 1741 le terrier de l'abbaye ; ce terrier de 73 folios se trouve à la fin de son registre de 1741 (Arch. dép. Gard, 2 E 51 554) ; « le marquis de Saint-Victor, à présent le baron son frère » ainsi que « la marquise de Saint-Victor » y figurent bien ; des recherches postérieures montreront que le vassal n'avait point reconnu depuis 1535 ! Un autre *ensemble* de reconnaissances du 27 mars 1550 figure de même dans le registre de 1550-1551 de Guillaume Petit notaire d'Alès (Arch. dép. Gard, 2 E 56 7) .

14 Dumas, Marie-Lucy, "Deux reçus en langue d'oc du convent des soeurs Clarisses d'Alès, *L.C.C.* n° 189.

15 Arch. dép. Gard, 1 F 7, f° 39 ; acte reçu par Jacques Blancher notaire, 2 E 14 8 (1399-1448) , f° 63.

16 Chanoine Marcel Bruyère, *Alès capitale des Cévennes*, 1948, p. 70.

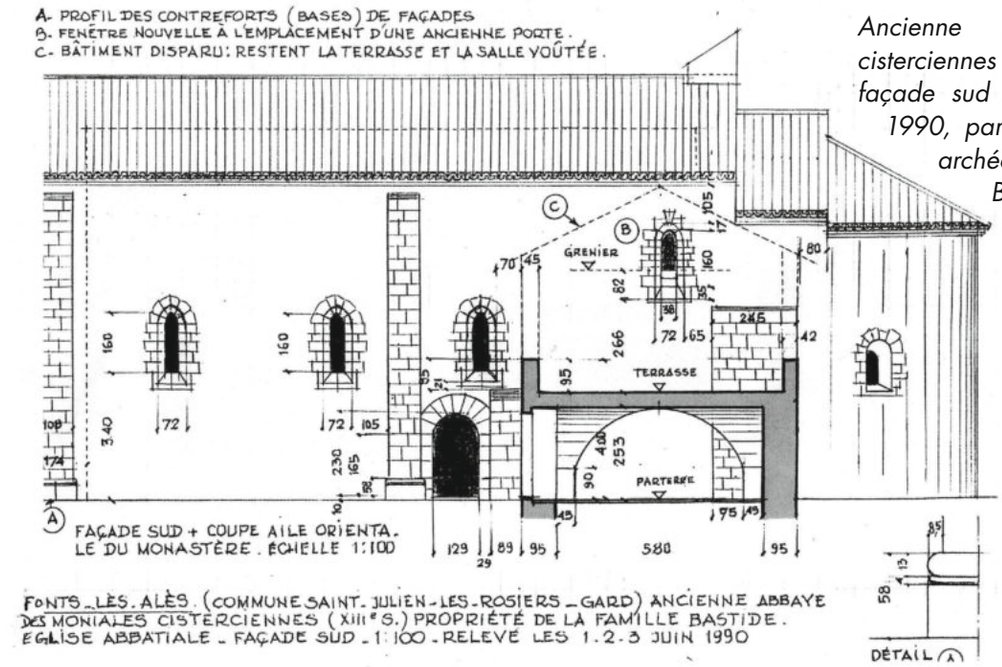

Ancienne Abbaye des moniales cisterciennes (XIIIe siècle). Église abbatiale façade sud 1/100, relevé les 1-3 juin 1990, par Marcel Francey, architecte archéologue ; don de la famille Bastide, ancienne propriétaire. Communiqué à l'auteur par Alain Montagut.

Profil des contreforts (bases) des façades

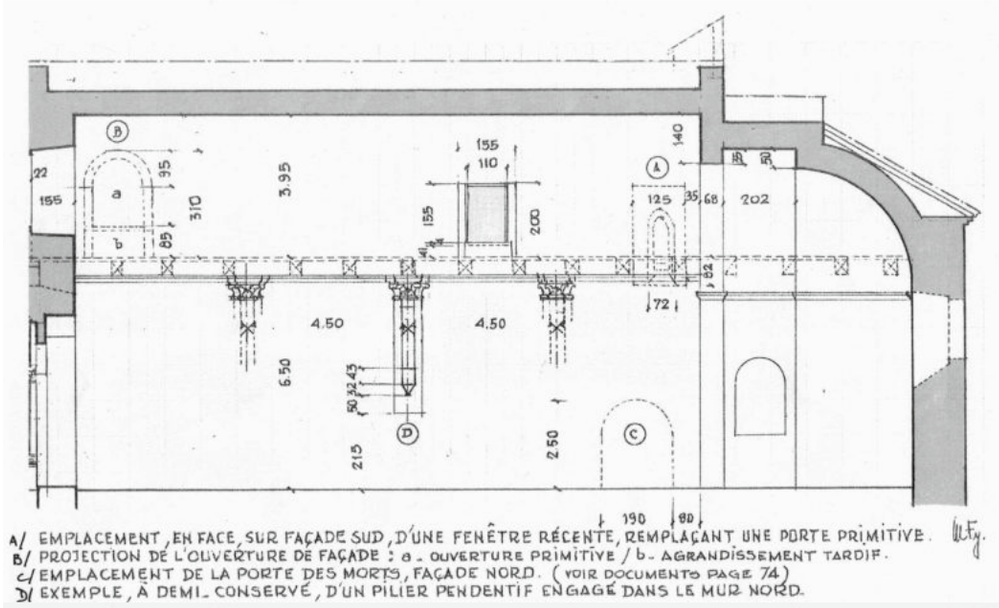

Fenêtre nouvelle à l'emplacement de l'ancienne porte

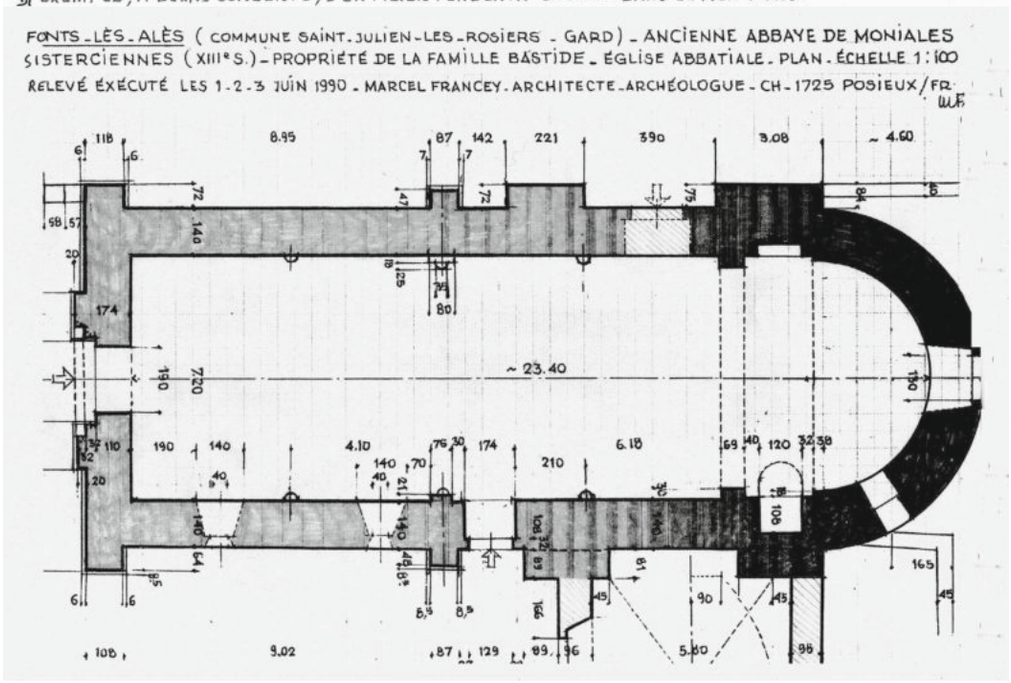

Bâtiment disparu, restent la terrasse et la salle voûtée

Le porche

de Virgile, *domina Claramunde Virgilie*, de noble race comme ses devancières ; grâce aux alliances de sa famille, elle connaît toute la noblesse du pays et aura vite fait des recrues (bien dotées) pour que l'abbaye devienne plus prospère[17].

Jusqu'à la Révolution, l'ancienne église de l'abbaye sera néanmoins entretenue ; on y célèbre la messe une fois par an, le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge, Notre-Dame-d'Août, d'où procède son vocable : *Monasterium Beatæ-Mariæ de Fontibus prope Alestum* (1462), appelé joliment en 1842 par H. Rivoire[18] : Notre-Dame-des-Forêts ou des-Fontaines.

Quant à la métairie, un Cartulaire[19] reproduit un extrait d'acte reçu par le notaire d'Alès André Privat le 5 août 1714. Transcrit par Alain Montagut, il concerne un bail de 4 ans de la métairie des Fonts, à Saint-Julien de Valgalgue, passé par M^me^ Diane d'Ancézune de Caderousse, abbesse [d'Alais] à Noël Agnel, de la paroisse de Rousson. Dans les clauses accoutumées, on n'omet pas la réserve d'une chambre destinée à son habitation ou celle de ses religieuses quand elles iront à la métairie. Mais alors que les précédents rentiers étaient tenus de nourrir l'abbesse avec toute sa suite quand elle venait aux Fons le quinzième aoust jour de « *l'acension* » (!) , cette prestation est réduite ici « *a demy salmée touzelle et donner a diner au prêtre et son clerc* ». Nous complèterons ces données grâce à un autre « *Bail a ferme passe par haute et puissante Dame Madame Anne Elizabeth de Banne d'Avejan abbesse de l'abbaye royalle de Fonds et S^te^ Claire d'Alais de l'entier domaine que lad Dame abesse a aud lieu des Fons paroisse de S^t^ Jullien de Valgalgue consistant en maisons, granges, ecuries, basse cour (?) terres labourines, moulins, vignes, pret, chatanet, bois, garigues et generalement tout ce qui compose led domaine sans s'en rien reserver ny retenir que les sencives drois seigneuriaux et* ***la ferme de la mine de Coperose*** *[...] Ce reservant encore lad Dame abbesse la chambre du pigeonnier pendent le tems sulement de la Devotion des Fons qui est le quinsieme aoust de chaque année avec la liberte de faire pecher a la fontaine ruisseaux canal d icelle, ou a l'ecluse des moulins lors et quand bon luy semblera ... fait et recitte a lad ville d Alais au parloir de lad abeyie* ». Cet acte-ci est passé le 7 juillet 1760 en faveur de « s^r^ Jean Tuech facturier et s^r^ Jean Vaigalier, fils d'autre, *pacementier*, tous habitans de la present ville d'Alais[20] ».

Bien avant cela, en février 1556, était intervenue une étrange affaire de donation sur laquelle s'étend l'abbé Pourcher[21]. Elle est effectuée par « M^gr^ de Dempville (Montmorency-Damville), maréchal de France, gouverneur et lieutenant pour le roi au pays de Languedoc et comte d'Alais ». Lequel sachant certaines métairies, terres, vignes et olivettes, décrites et confrontées à l'acte « *étant en partie garrigues ou hermes incultes, totalement inutiles audit sieur comte et sadite comté, comme étant vaccantes sans propriétaires ni seigneurs utiles et en partie usurpées et accaparées indûment par certains particuliers sans aucun titre, contre le vouloir dudit seigneur comte, ne lui en faisant aucun service ni profit de sadite comté* », décide de les inféoder, bailler, céder et remettre à « *noble Jean de Barjac, seigneur de Gasques, de la Roque et de Saint-Martin de Boubaux, étant gouverneur, capitaine et viguier pour ledit seigneur comte en ladite comté*[22] *; étant mémoratif et en contemplation de bons et agréables services à lui faits et au profit d'icelle comté* ».

Or, parmi les biens donnés figure « *Une métairie appelée le mas de Fonts assise dans la paroisse de Saint-Martin et de Saint-Julien de Valgalgue, consistant en moulin de blé et terres de noyer et roncières de chastanets, le tout se confronte avec les terres de Claude Deleuze de la ville d'Alais, d'une part et d'autre avec les propriétaires, terres et rivières des habitants de Saint-Martin de Valgalgue ; d'autre avec les terres et bois des habitants dudit Saint-Julien ; d'autre avec les habitants du mas d'Arbuisse ; d'autre avec les terres et propriétés du*

17 Achille Bardon, *Histoire de la ville d'Alais* de 1341 à 1461, p. 257 et doc. justificatif LII, p. CXXI-CXXV.

18 Henri Rivoire, *Statistique du département du Gard* t. II, p. 610.

19 Arch. Dép. Gard, H 862, f^os^ 8-14 et 2 E 4 283.

20 Joseph Champetier notaire de Saint-Ambroix, Arch. dép. Gard 2 E 51 575, *fol.° 733 v° et ss.*

21 Abbé P. Pourcher, *Histoire de la confrérie des Cordonniers, Savetiers, etc., suivie d'autres actes inédits concernant la ville d'Alais*, 1892, « Monastère de Fons », p. 426-449.

22 Jean de Barjac, écuyer, sera nommé en 1583 gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (A. Bardon, *Listes chronologiques pour servir à l'histoire de la ville d'Alais – Les barons (1250-1789)*, Nîmes, 1893.

mas de Corbais ; d'autre avec les terres et rivières des habitants du lieu de Caussaignes et Rauzier et autres confronts ». L'abbesse des Fonts réagit vivement à cet acte aux infinies conséquences juridiques auprès de ceux qui gèrent ses affaires, « *ne doutant pas que Mgr le duc de Montmorency n'ait agréé que nous jouissions de notre bien et que à ces fins nous en puissions recourir aux remèdes de la justice en ces empêchements* ». Ce qui la motive ? – Elle a « promis à mon vœux et en recevant la dignité où a plu à Dieu m'appeler[23] » de bien garder et défendre les biens de l'Église. C'est « *pourquoi et afin que vous ne mettiez aucun doute sur mon intention, je la vous ai voulu déclarer et vous dire que je ne ferai jamais ce tort à notre ordre ni à celui de notre monastère de permettre, à mon escient, que les biens d'icelui soient convertis à autre usage qu'à celui pour lesquels nos fondateurs l'ont donné* ».

L'affaire ne se terminera que par contrat passé le 11 juin 1592 entre « noble homme Christophe de Barjac, tuteur des hoirs à feu noble Jean de Barjac, seigneur de Gasques, au diocèse de Mende ; lequel sachant ledit feu Jean de Barjac, son frère, en son vivant avoir promu par inféodation de sœur religieuse madame Marguerite de Montboissier, abbesse du monastère de Fonts et sainte Claire, aux diocèses d'Uzès et de Nîmes, place forte, biens immeubles, censive, directe et domaine appartenant ou se mouvant dudit monastère, comme ladite inféodation que a dit apparoir par main publique. A cette cause, ledit sieur de Barjac, tuteur susdit, de son bon gré a quité, cédé, remis et pourvu à ladite dame Guillaumette de Subjet, absente, moi notaire pour elle stipulant et acceptant avec maître Antoine Vignac, notaire royal de Villeneuve-lès-Maguelonne, son procureur fondé par ladite dame [...] A savoir : tous et chacuns les biens, droits, noms et actions que ledit feu sieur de Gasques et ledit tuteur au nom desdits enfants et héritiers, auraient ou pourraient avoir et prétendre en et sur les biens desdits monastères, ses aumônes et dépendances, soit par moyen des titres de ladite inféodation, reconnaissances en son nom faites et autres titres et autrement en quelque forme, manières, titres que ce soit [...] et par le bail et délivrance de quatre cent trente deux actes et instruments anciens, écrits en parchemin grosseyers par les notaires qui les ont reçus, appartenant au sus-dit monastère, desquels ledit Me Vignac, après les avoir eu et reçu en ma présence et témoins sous écrits, en a quitté et déchargé ledit tuteur ; promettant iceux remettre en mains et pouvoir de ladite dame abbesse de tout ce que lui pouvait être demandé par ceux à qui ledit sieur de Gasques, son frère, avait vendu, échangé ou autrement allégué aucune chose desdits biens appartenant audit monastère mouvance et appartenance d'iceux et qu'elle puisse jouir dorénavant sans être querellée d'aucune chose que ce soit [...] »[24].

1-1 Apparition de la mine de couperose

Par anticipation, nous avons cité plus haut un bail à ferme du 7 juillet 1760 reçu par Joseph Champetier, dans lequel était évoquée « la ferme de la mine de Coperose » appartenant aux religieuses. Il convient maintenant d'y ajouter une police du 22 novembre suivant (f° 899) où les mêmes preneurs déclarent que « *Madme l'abbesse dud Alais et autres Dames composant sa communauté lui passerent police pour raison de la ferme de la mine de Coporose qu elles ont a leur domaine de Fons paroisse de St Jullien de Valgalgue en datte lad police du quatrieme juillet mil sept cens cinquante huit etc. « a la mine de vitriol et Coporose que lesd Dames ont dessus leur metherie de Fons* » (f° 900). « *Il sera permis aud Tuech et a son associé de prendre le bois qu'il sera necessaire a lad mine dans le terroir apartenant a lad Dame abbesse et sa communauté sans aucune depopulation ny degradation Convenu encore que led Tuech et son associe ce chargent de faire les reparations sçavoir les couverts necessaires et reparations utilles pour faire travailler la dite mine et d y mettre un chauderon de quinse quintaus plomb qui restera a la fin de la ferme au profit delad Dame abbesse comme aussy de payer aud Combe mineur la somme de quatre cens huit livres que lad Dame abbesse doit aud Combe* ».

Alain Montagut expose[25] que l'abbesse Anne-Élisabeth de Banne d'Avéjan, cherchant à rendre cette mine utile à sa communauté et voulant *relancer* l'exploitation du minerai, interrompue pendant plus de cinquante ans « faute de mineurs intelligents et de vente », afferma la *minette*[26] à un mineur dénommé Jean Combe mais que les résultats s'avérèrent catastrophiques : les bois alentour furent dévastés et l'intéressé, ayant fait de grands frais, n'arriva pas à

23 Précisons que les religieuses ont choisi pour la nommer « le mode d'élection par l'Esprit saint » ; à la suite de quoi, la main posée sur les Saints Évangiles, elle a notamment promis de conserver intact le patrimoine de la communauté.

24 Jacques Planchon notaire du Vigan (Arch. dép. Gard, 2 E 78 189 ?), acte intégralement transcrit dans P. Pourcher, *op. cit.*, p. 441-449.

25 *Généalogie en Cévennes* n° 108, mai 2015, p. 21.

26 Diminutif de *mine*, « minerai » ; le terme français Mine est général dès le XVIII[e] siècle mais on trouve souvent *La Minette* comme à Saint-Jean du Pin, Alès, Saint-Julien les Rosiers... Voir *LCC* n° 100 *second fascicule*, p. 125.

payer ses charges ; il en résulta plus de perte que de bénéfice. L'abbesse résolut d'affermer à nouveau la mine pour six ans aux dénommés Jean Tuech et Jean Végalier en n'exigeant aucune rente pour la première année et 600 livres par an les années suivantes. Le résultat ne fut pas plus heureux et entraîna de nombreux procès qui ne finirent qu'avec un nouveau bail fait au nommé Gautier moyennant trois cent livres. Mais celui-ci décéda, n'ayant point fait les réparations dont il s'était chargé ; le bail fut *résilié* à l'amiable avec sa veuve et ses héritiers…

Avant de poursuivre la chronologie des arrentements, examinons ce qui se passa antérieurement à ces successifs déboires. Sur un plan général, nous prendrons en considération la préface que fait M. Hellot, de l'Académie Royale des Sciences, en ouverture de sa traduction et adaptation française de *De la fonte des Mines, des Fonderies, etc.* de l'Allemand Christian-André Schlutter[27] publiée à Paris en 1750.

« Les mines auroient été en France une source de richesses pour les sujets du Roy, & d'un produit important pour l'État, si la plûpart de ceux qui jusqu'à présent *ont obtenu la permission de les exploiter*, avoient eu plus de connoissance, & s'étoient conduits avec plus d'œconomie. Il y a peu d'États en Europe où il y ait autant de mines que dans ce Royaume. On le sçavoit sous le regne de Charles VI, puisque […] ce prince jugea à propos de donner en 1413 un Édit pour régler la manutention de cette partie de son domaine. Les rois ses successeurs l'ont confirmé […] L'Édit de Henri IV, du mois de Juin 1601, & l'Arrêt de son Conseil, rendu en 1604, pour établir une police dans le travail des mines, prouvent que ce grand prince étoit aussi parfaitement instruit, qu'il y avoit dans ses États des richesses cachées, dont il auroit souhaité que ses sujets eussent pû profiter… ».

À lui seul, l'*État des Mines* – qui suit la susdite préface de Hellot – présente déjà un grand intérêt, dans la mesure où cet inventaire de 70 pages, fort bien référencé (y compris celles sujettes à caution), expose l'ancienneté[28], l'état actuel et l'intérêt d'exploiter des filons de toute nature. Nous y découvrons aussi l'existence d'une mine de vitriol « assez abondante » à Tain, dans le Dauphiné ; de mines de vitriol en Provence, notamment à Forcalquier et dans les dépendances de la Sainte-Baume, concédées en 1747 ; enfin d'une mine de couperose « dans la montagne de Vantesse, paroisse de Clavoissolles » située (où ?) dans le « Lyonnois, Forest & Beaujollois », mais « le travail en est cessé par mésintelligence ».

Pour en revenir à notre mine cévenole, elle aussi « abondante » – cette affirmation resurgira dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle – on aura souvenir qu'une autorisation est nécessaire pour mettre en œuvre les strates du minerai, ce qui n'exclut pas une exploitation antérieure remontant jusqu'au Moyen Âge[29]. A. Bardon[30] signale que dès la fin de la guerre de Cent Ans, les mines attirèrent l'attention des seigneurs, qui recherchaient un monopole nouveau. On commença à dire que la propriété de dessus n'emporte pas celle du dessous, distinguant entre la superficie, le sol arable et les entrailles de la terre.

Selon Alain Montagut, c'est le 14 octobre 1601, lors de sa visite à Alais, que Charlotte de Montmorency[31] donne la première autorisation d'exploitation du minerai, moyennant finances : d'abord pour mener les guerres de Religion, puis plus tard pour la Fronde. Mais le fermage des différents entrepreneurs sera contrarié par les conflits de la guerre d'Espagne et surtout les soubresauts de la Fronde, qui entraînent la fermeture provisoire de l'exploitation.

En 1651 Jean Rey, qui a obtenu le domaine en fermage pour une durée de 7 ans, reçoit de Mgr le duc d'Angoulême[32] l'autorisation d'exploiter à nouveau la couperose.

Rey entreprend la construction de bâtiments et hangars, mais décède le 2 janvier 1652. C'est son

27 Il s'agit ici du tome premier intitulé *Essai des Mines et des Métaux – État des Mines du royaume distribué par provinces*. « La réputation de cet ouvrage a déterminé M. de Machault, Ministre d'État, & Contrôleur Général des Finances, à en ordonner la traduction ».

28 On fait très souvent rapport au travail considérable des Romains, le summum semblant atteint en Roussillon (à la mine de Pérodel, au col de Bruadel) où des mines cuivreuses n'ont pu être entièrement visitées en 9 h de temps *(p. 38)*. Quant à la mine arsénicale d'Isturie en Basse Navarre, profonde de plus de 1 200 pieds, la montagne [des Pirennées] est percée d'outre en outre pour l'écoulement des eaux ; le lieu était autrefois flanqué de trois grosses tours, dont une existe encore, avec un retranchement à camper cinq ou six mille hommes ; est-ce que les Romains travaillaient sous le nom d'*Emeril d'Espagne ?* *(p. 55)*. Et par deux fois sont cités les anciens Maures : en Roussillon au village des Bains *(p. 39)* ; et en Bigorre à la mine de plomb du Trou des Maures « ancien ouvrage des Romains, ainsi nommé parce qu'il servoit de retraite à une partie des Maures, lorsqu'ils furent chassés de l'Espagne » ; cet endroit, plein de décombres, ne peut être attaqué par dehors « parce qu'on courroit le risque de se perdre dans ces souterrains » *(p. 48)*. Ajoutons que la présence des Arabes (malgré leur défaite de 732) est dit-on attestée dans notre région tant par les objets exhumés lors de fouilles que par certains toponymes.

29 Le 23 novembre 1344, Guillaume de Bossuges, laboureur à Alais, loue ses services aux fermiers de la mine de pyrite de Saint-Jean-du-Pin (A. Bardon, *Histoire la ville d'Alais de 1341 à 1461*, p. 341).

30 *Ibid.*, p. 341-342.

31 Le 10 avril 1614, mourut le connétable de Montmorency qui, pendant 51 ans, avait eu le gouvernement du Languedoc. Il avait possédé le comté d'Alès de 1575 à 1601, et, à cette dernière date, l'avait cédé à sa fille, Charlotte de Montmorency, en paiement de sa dot, lorsqu'elle épousa Charles de Valois, fils naturel du roi Charles IX et de Marie Touchet de Belleville.

32 Louis de Valois, deuxième duc d'Angoulême, fils de Charles, *bâtard de Valois*, comte d'Auvergne, duc d'Angoulême (1573-1650), lequel Charles avait épousé en 1591 la susdite Charlotte de Montmorency († 1636), dont il eut plusieurs enfants.

gendre, Jacques Cruvelier, d'Aimargues, qui poursuit le travail commencé par son beau-père[33].

Cependant, dès 1661, les premières répressions puis la révocation de l'Édit de Nantes vont entraîner la baisse de production de l'entreprise.

Les abbesses vont tenter de poursuivre l'exploitation en arrentant la mine d'abord le 23 mai 1673 à Jacques L'Hermet, puis à Michel Duchêne d'Anduze le 28 mars 1683, ensuite à Jérôme Poggi le 4 février 1690 et encore à Jean Pasquier le 3 novembre 1697. Rien n'y fait : la production décline fortement et l'usine *ferme* en 1699, supplantée par les produits anglais, de meilleure qualité.

33 Jacques Fornier notaire d'Alès, registre de 1652, AD Gard 2 E 5 96.

À propos de la « coupe-roze » et du vitriol

De quoi s'agit-il, chimiquement parlant ? – d'un ***sulfate***, qu'il soit de cuivre (*couperose bleue*) , de fer (*c. verte*), de zinc (*c. blanche*). La couperose semble l'adaptation en français du latin médiéval *cuperosum* (v. 1215) ; *cuprosa, cuperosa* (av. 1250) dans le domaine anglais et *coporosa, cupurosa* dans le germanique. Glissons sur le néerlandais, le vieil anglais, l'espagnol, l'italien... du même acabit. Le mot latin est composé du radical de *cuprum* (-> cuivre) et de *rosa* (-> rose), la buée du cuivre en fusion évoquant les couleurs de certaines roses ; le grec *khalkanthon*, fleur de cuivre, a pu servir de modèle au latin[1]. Un autre étymologiste part de cupri ros, rosée ou eau de cuivre[2].

Les sulfates sont des sels formés par la combinaison de l'acide sulfurique (dit huile de vitriol à cause de sa consistance huileuse, esprit acide ou encore « vinaigre métallique » d'après les alchimistes) et d'une base, ici le protoxyde de fer : SO_3 FeO + 7 *aq*. (molécules d'eau), « *cristallisé* en gros prismes rhomboïdaux, transparents, d'un beau *vert d'émeraude* » (qui se recouvrent à l'air d'oxyde ferrique brun). Nous savons que l'exploitation de notre mine de « vitriol martial » est destinée à la teinturerie, où la couperose est le principal ingrédient de la teinture en noir, gris, violet et olive. Celle obtenue à Saint-Julien de Valgalgues sera de bonne qualité, car la teneur en sulfates du minerai est des plus importantes[3]. Au XVIII[e] siècle la demande est devenue forte et, dans les Archives de l'Intendance, les pouvoirs publics évoquent : « L'utilité des mines de vitriol du Vivarais pour la teinture »[4]. Cependant il pourrait aussi bien s'agir du *vitriol bleu*, qui entre dans la teinture en noir sur laine et sur soie, conjointement avec notre sulfate de fer, et qui sert aussi à obtenir une foule de couleurs, telles que le violet, le lilas, etc. et forme la base des réserves chez les indienneurs ; la cote C 2240 (1744-1751) des Archives de l'Hérault fait état d'expériences en vue d'obtenir la couleur vert céladon avec le vert-de-gris ou avec le vitriol. Existe aussi le *vitriol blanc* (obtenu par grillage du sulfure de zinc naturel), que les fabricants d'indiennes consomment en quantité pour la composition de certaines réserves. Ces mines de vitriol du Vivarais seront détaillées en 1788 dans la cote Arch. dép. Hérault, C 2714. Il est d'ailleurs régulièrement question de vitriol dans ces archives de l'Intendance : au total douze références[5] dont les dates extrêmes sont 1705 et 1789 ; **quatre** concernent Saint-Julien (mises dans notre note en caractères gras).

La pyrite est une combinaison de soufre et de métal, un **sulfure** que l'on trouve à l'état naturel ; ses cristaux « cubiques sont jaune d'or », couleur qui peut être trompeuse. Schlutter (*op. cit.* p. 72, § 2) dit qu'il faut se méfier de cette couleur prometteuse car le plus souvent, mises sur le feu, ces pyrites se dissipent en fumée avec une forte odeur de soufre (que l'on peut certes recueillir par distillation) et ne donnent du vitriol que secondairement...

Michel Wienin[6] précise que sous la bordure cévenole, le sulfure de fer est abondant en profondeur sous forme d'amas allongés associés à des failles. Parfois, comme à Saint-Julien-les-Rosiers (site de « la Roque »), il affleure dans le fond de certaines vallées, ce qui révèle une exploitation depuis le Moyen Âge.

La marcassite, orthorhombique, est une « pyrite blanche » ; bisulfure naturel de fer ($Fe S_2$) elle aussi, elle se présente le plus souvent en « tubercules ou nodules à patine couleur de rouille à structure interne radiée ». Moins stable que la pyrite, elle se décompose lentement à l'air et se couvre d'une poudre blanche de sulfate de fer.

Couleur et structure mises à part, s'agissant des différents sulfates que nous avons cités, et le bleu étant associé au cuivre, on confond souvent les deux appellations. C'est le cas de la pharmacopée de Nicolas Lémery (1645-1715) où, dans son *Dictionnaire des drogues simples* (1697) il définit le *Vitriolum* (en français : Vitriol ou Couperose) comme : « un Sel minéral qu'on tire comme le Salpêtre par lotion, par filtration, par évaporation & par crystalisation, d'une espêce de Marcassite appellée Pyrite »[7].

1 D'après le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey, édition 2010, p. 554.

2 C'est le couparos audois, cuivre à l'état de pyrite, dont parle longuement Paul Cayla dans son *Dictionnaire des institutions … de Languedoc*, p. 200-201.

3 De Gensanne (géologue, minéralogiste, « mineur instruit »), *Histoire naturelle de la province du Languedoc*, 1776.

4 AD Hérault, C 2244, années 1742-1759.

5 C 2542 (pour l'année 1760) – C 2650 (pour 1770) – C 2700 (pour 1705) – C 2702 (pour 1741-1743) – **C 2703** (pour 1757-1758 et 1783) – **C 2705** (pour 1754) – C 2714 (pour 1788) – C 2739 (idem) – **C 2741** (pour 1782) – C 2753 (pour 1735) – C 3814 (pour 1751) – **C 5669** (pour 1770 env. et 1781-1789).

6 Dans « Les mines oubliées du Gard », *Patrimoine 30* n° 30, Novembre 2013, p. 23.

7 Dictionnaire universel des drogues simples, Ouvrage dépendant de la pharmacopée universelle – Par feu Monsieur Lémery, de l'Académie Royale des Sciences, Docteur en Médecine – troisième édition revuë, corrigée, & beaucoup augmentée – à Paris, 1748. La pharmacopée constitue la seconde grande utilisation du vitriol.

1-2 Interlude : Un court détour par l'Alchimie

Précisons que nous sommes à l'époque où N. Lémery prend parfois de la distance vis-à-vis des anciennes croyances : « *nous n'en voyons pas l'effet* ». Son œuvre servira de référence pendant tout le XVIII[e] siècle. C'est ainsi par la force qu' « *une inconnue nommée Raison* » (comme dit Boileau en 1675 dans son *Arrêt burlesque*) entre à la Faculté, là où rien ne pouvait être admis qui n'était pas garanti par l'autorité des Anciens : Hippocrate et Galien. Cela dit, notre (apothicaire et) médecin, observateur attentif et expérimentateur plus que théoricien, sensément dégagé de l'emprise alchimique, ne craint pas de placer en exergue de sa notice le célèbre acrostiche de V I T R I O L, dont le sens avait déjà été révélé en 1581 par Gerardus Dorneus[34] : ***V**isita **I**nteriora **T**erræ **R**ectificando **I**nvenies **O**ccultum* (ou ***O**ris*) ***L**apidem* (Visite l'intérieur de la Terre, en rectifiant tu trouveras la pierre cachée (la pierre de l'origine).

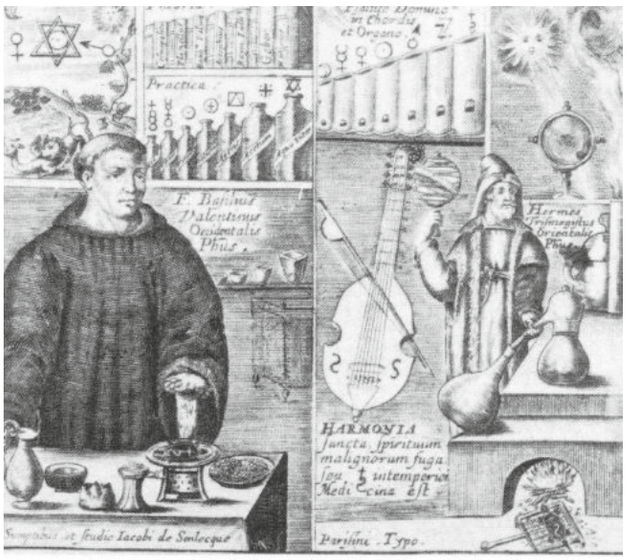

76. B. VALENTIN, *Révélation des mystères des teintures essentielles des sept métaux*. Paris. 1668.

Portrait de Basile Valentin dans Azoth, *1624*

AZOTH,
OV LE MOYEN DE FAIRE
l'Or caché des Philosophes.
De Frere Basile Valentin.
Reueu, corrigé & augmenté par Mr. L'agneau Medecin.
Senior
Adolphus
A PARIS.
Chez PIERRE MOET, Libraire Iuré, proche le Pont S. Michel à l'Image S. Alexis.
M. DC. LIX.

Cet adage alchimique est attribué à tort à Basile Valentin[35], dont le célèbre traité *Azoth* (Paris, 1624)[36] reprend le logogriphe dans ses première, deuxième et la douzième illustrations. La formule illustre les trois étapes du Grand Œuvre et ce vitriol-là – dissolvant de la matière des entrailles terrestres en vue d'en séparer le pur et l'impur pour aboutir à la Pierre philosophale – n'a rien à voir avec le minéral vulgaire[37]. L'acrostiche de *vitriol* aurait été imaginé pour désigner sur un plan symbolique l'origine du premier agent, la terre, qui fut toujours considérée comme la mère de la pierre philosophale. Sur un plan strictement chimique, le vitriol correspondait, pour Valentin, à diverses

34 Gerardus Dorneus, *Congeries Paracelsicæ Chemiæ*, Francfort, 1581.

35 Moine prétendu appartenir aux bénédictins de Saint-Pierre d'Erfurt qui *aurait* vécu au début du XV[e] siècle (en 1515, l'enquête ordonnée par l'empereur Maximilien dans les registres des couvents bénédictins fut négative). Figure mythique de l'alchimie, on considère Johann Thölde (v. 1600), de Frankenhausen, en Thuringe, comme l'auteur probable de ses œuvres, lesquelles apparurent dès 1602. Michel Maier le mentionne en 1617, écrivant, incertain de son identité : « Il préfère rester obscur pour tous plutôt que de devenir connu ». L'auteur est fortement influencé par Paracelse (v. 1493-1541) et son style appartient incontestablement au plus tôt à la fin du XVI[e] siècle…

36 Le frontispice présente deux alchimistes, Senior (le vieil adepte) et Adolphus (le néophyte) en conversation au pied d'un arbre qui porte le signe des métaux. L'Azoth de Paracelse, lequel en faisait sa panacée universelle, était une composition d'or, d'argent et de mercure (et / ou quelques-unes de ses combinaisons, comme le cinabre).

37 Plus tard, dom Pernety, bénédictin (1716-1801), auteur d'un *Dictionnaire mytho-hermétique* (Paris, 1768), croira bon de mettre les chercheurs en garde : « il est peu de matière qui ait tant exercé les Chymistes que le vitriol commun. Ils l'ont pris pour la matière du magistère des Philosophes ; et il faut avouer que rien n'étoit plus propre à tromper ceux qui prennent les paroles des Sages à la lettre ».

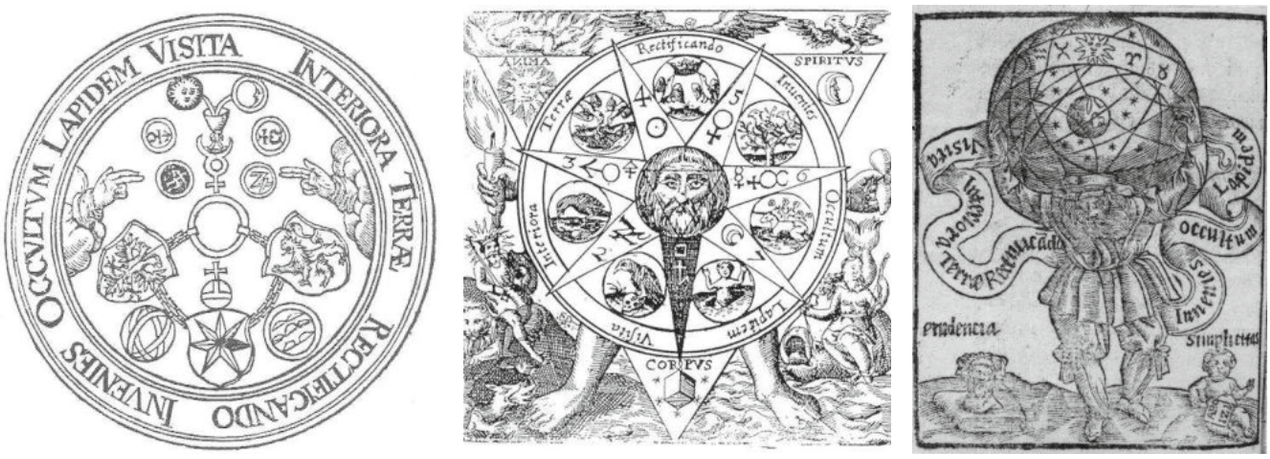

*Les trois illustrations de V I T R I O L dans l'*Azoth*, de Basilius Valentinus*

substances chimiques, dont la préparation occupait une grande place dans ses ouvrages ; ainsi obtenait-il l'huile de vitriol (acide sulfurique concentré) au moyen de soufre et d'eau-forte (acide nitrique) ; on lui doit aussi la découverte de l'antimoine. Association impénétrable à notre logique qui n'imagine pas relier une symbolique obscure (sagesse) aux processus publiés d'un laboratoire utilisant des creusets et des alambics (science)[38] …

1-3 Processus de fabrication de la couperose (I)

On prépare en grand le sulfate de fer à Saint-Julien en lessivant les « pyrites effleuries » au contact de l'air puis en faisant cristalliser la solution. Alain Montagut précise que, pour mettre sur le marché le vitriol, il est nécessaire de mettre en place une petite industrie à proximité afin d'extraire et concasser le minerai, le mettre *pendant plusieurs mois* au contact de l'air en l'arrosant régulièrement avec de l'eau chaude pour obtenir la pyrite vitriolique, puis procéder à la lixiviation[39] du vitriol pour extraire les sulfates en solution et enfin, en réaliser la cristallisation.

La décomposition de la pyrite, mélange de parties égales de limaille de fer & de soufre pulvérisé, se fait lorsqu'après avoir humecté ce mélange avec deux parties d'eau, on l'abandonne à lui-même ; il entre bientôt en fermentation, il s'en dégage d'abord une odeur de « foie de soufre (polysulfure de potassium) décomposé », peu-à-peu la masse se gonfle, se gerse (se fend) en s'échauffant et répand des vapeurs sulfureuses. La pyrite reste saine & entière tant qu'elle est à l'abri du contact de l'air, fût elle elle-même noyée dans l'eau ; mais aussitôt que l'air a de l'action sur elle, et si cet air est imprégné de vapeurs humides *la pyrite tombe en inflorescence*, toutes les parties perdent leur liaison, leur adhérence et il ne reste plus qu'une masse saline vitriolique ou la forme pyriteuse a totalement disparu. On notera que les pyrites commencent à se décomposer par leur centre avant une propagation vers la périphérie, alors qu'on attendrait logiquement une attaque par la surface[40]…

À suivre dans le prochain numéro

38 Sur Basile Valentin et le « Grand Œuvre », nous recommandons prioritairement deux *Sommes* : Jacques van Lennep, Alchimie, Dervy, 1985, (ici, p. 201-203) et C. G. Jung, *Psychologie et Alchimie*, Buchet/Chastel, 2004, (ici p. 536-537) ; pour ce dernier, l'homme part (inconsciemment) de la matière pour rallier le spirituel.

39 Lavage des cendres pour en obtenir la partie soluble ; l'épuisement se pratique en forçant le dissolvant à filtrer à travers une couche plus ou moins épaisse de corps à attaquer. Les sulfates sont, en grande majorité, solubles dans l'eau.

40 M. Macquart, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, Membre de la Société Royale de médecine, &c., *Essais ou recueil de Mémoires sur plusieurs points de Minéralogie*, Paris, 1789, p. 101.

Nous avons reçu

Causses et Cévennes, n°3-2017

Au sommaire : Les prêtres réfractaires en Aveyron, « batassiers » dans le sud-Aveyron et les Causses, par Alain Bouviala ; Les baumes, refuge des prêtres réfractaires par Marc Parguel ; Aigoual 2020, le premier centre français d'interprétation du changement climatique.

Généalogie en Cévennes numéro 116, mai 2017

Un mariage protestant bien embarrassant en 1787 au temps de l'édit de tolérance par J-C Lacroix (une protestante de St-Ambroix, convertie au catholicisme pour se marier, mais, devenue veuve, elle se reconvertit au protestantisme pour se remarier …

Les Chapelle de Castagnols ou Vialas (généalogie), 10e partie

Les Francezon (généalogie)

L'assemblée du Plan des Fourques (1686) par Raymond Vierne (reprise)

Un maître d'école incompétent (document Vialas 1770) par Henri Magnin

Le cadastre napoléonien par Simone Messonnier et Anne Marie Martellucci

La protection de l'environnement au 19e siècle. L'exemple de la ville d'Anduze, par Alain Montagut

Histoire et patrimoine, la lettre des archives départementales de Lozère, n° 30, 1/2017. Au sommaire : Petite histoire du passeport ; De la numérisation à la mise ne ligne un long processus. Dans les acquisitions : Archives des familles de Nogaret bas (St-Martin-de-Lansuscle) ; Parchemin contenant l'hommage fait en occitan le 3 des calendes d'août 1255 par Bernard d'Anduze, baron de Florac, à l'évêque de Mende pour sa baronnie de Florac, vendu par notre ami Jean-Bernard Elzière.

La Viste, Vivre et connaître le Pays des Vans, n° 41, juin 2017. Au sommaire : un numéro presque entièrement consacré à la fête : du Moyen Âge, au carnaval, à la Révolution, avant la guerre de 14, les fêtes votives et les fêtes des néos, celles du Gerboul. Un numéro très riche, et bien illustré de nombreux documents iconographiques.

Cévennes, terre de Lumière, connaissance et sauvegarde du patrimoine culturel et naturel vivarois, n° du 1er semestre 2017. Le numéro est axé sur les 40 ans de la revue (depuis 1976). Elle fut une des premières avec Font-Vive à s'intéresser au patrimoine cévenol. Une chronologie des engagements de la revue montre ses interventions au profit du patrimoine et de sa protection. Avec de nombreuses photos et documents iconographiques. Longue vie à nos amis de Cévennes terre de Lumière.

Les cahiers du patrimoine lozérien, n°11, septembre 2014. Cette revue est publiée par le service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Lozère. Au sommaire un choix de monuments retraçant l'histoire patrimoniale des origines, aux Gallo-romains, aux sarcophages médiévaux, les stèles discoïdales, les tombes protestantes, les tombes de la Margeride, les mausolées de la période moderne, le monumental du XIXe siècle, l'usage de la fonte, l'art « déco » au XXe siècle et les monuments aux morts de la guerre de 14.

Cahiers du centre de généalogie protestante, numéro 138 2e trimestre 2017. Autrefois les Barjac de Rochegude avant la révocation de l'édit de Nantes par Claude Jean Girard (malheureusement aucune source n'est citée !). Les neuf filles et l'espoir déçu de François Arnal meunier à Florac par Jean-Claude Lacroix.

La Grande Guerre, dans la mémoire du pays viganais. Édité par le comité de la Mémoire du pays Viganais 1914-1918, Musée cévenol, 1, rue des Calquières, 30120 Le Vigan, pas de prix indiqué.

On est tout de suite effaré par la liste des 654 Viganais morts de la Grande Guerre. Un bel album qui passe en revue tous les thèmes de la guerre avec leur déclinaison en pays viganais et ses enfants. Au sommaire : La guerre vue par un adolescent, les aquarelles de Jean Pellegrin ; 17 instituteurs du pays viganais morts pour la France ; Roux le bandit, insoumis (il a bien existé, dont l'histoire de son refus à partir en guerre sera racontée par André Chamson) ; les oubliés : Un fusillé pour l'exemple, Éloi Fabre. Un prisonnier en Allemagne : Georges Vassas ; L'artisanat des tranchées ; La presse locale sous la censure ; Le courrier, fil de la vie ; La vie à l'arrière, dont l'agriculture, l'industrie de la soie, l'exploitation minière, le petit train dans la Grande Guerre ; Les animaux compagnons d'infortune ; L'hôpital militaire belge de Cauvalat. Les Assistances aux convalescences militaires. Les réfugiés et les internés ; Un peintre en exil au Vigan : Marcin Franiszek Samlicki. Un regard humoristique sur la guerre, les aquarelles de Marcel Poutaraud ; L'humour malgré tout ; Les monuments de la mémoire. Du feu de la guerre à la ferveur de la paix.

À lire, à consulter

D'ombre en ombre, Bessèges revisité. Brignier Jacky et Marçot Jean-Louis, éditions Puits de Mémoire, Bessèges, 2017. Prix 30 euros, peut être acheté à l'association Puits de Mémoire, 88 rue Victor Hugo, 30700 Bessèges ou dans les maisons de la presse de la ville.

Un très beau volume, de pas en pas sur les traces des entreprises minières et métallurgiques qui firent la naissance, le développement et la gloire de Bessèges, illustrées par les photos des restes des friches industrielles. Les photos sont terriblement belles, esthétiques mais elles parlent de rouille, de poutrelles cassées, d'ascenseurs bloqués, de rails qui ne mènent plus à rien. Elles mesurent le chemin entre les photos de l'usine en pleine production, celles qui sont de couleur sépia, des groupes d'hommes fiers aux bras serrés, et ce que sont devenus les bâtiments depuis 1987, avec la fermeture de la dernière usine métallurgique. La dernière partie parle des hommes et des femmes qui ont vécu le travail industriel et la transition vers plus rien, période qu'ils racontent avec des mots clairs et choisis. Un bien bel hommage au monde ouvrier, celui qui a fait vivre Bessèges et donné de l'espoir ce que les deux auteurs de cet ouvrage ont remarquablement mis en page.

Montpellier, de savants en découvertes, Valdo Pellegrin, éditions Alcide, Nîmes, 2017, prix 24,90 euros.

Grâce aux nombreux savants dont les statues, plaques ou portraits ornent places, rue ou les écoles et universités où ils étudièrent, l'auteur entreprend un parcours dans les rues et les places de Montpellier. Au passage on découvre l'inventeur du brome, celui du parachute, un grand chirurgien, le créateur du premier jardin botanique, le tueur du phylloxéra, un grand mathématicien, un ou des peintres connus… Bref Montpellier regorge de célébrités et les découvrir une par une est un vrai jeu de piste. Un livre aisé à lire et à consulter.

Dictionnaire du Désert huguenot,
La reconquête protestante : 1715 – 1765
Pierre Rolland, Les Éditions de Paris, 2017

Cet ouvrage vient combler une lacune : l'histoire de la persévérance et de la renaissance du protestantisme au cœur du XVIII[e] siècle, communément appelé le Siècle des Lumières. Par l'étude et la classification d'innombrables archives Pierre Rolland avait déjà abordé l'étude des années de souffrance du peuple protestant après la Révocation, tout d'abord par son dictionnaire des Camisards il y a plus de vingt ans, puis en complétant le dictionnaire de Gaston Tournier sur les galériens protestants. Cette année, 2017, il met à notre disposition ce bel ouvrage qui me semble bien plus qu'un dictionnaire, car il aborde l'étude de ces années de résistance et de reconquête sous plusieurs angles. Travail précieux, car hormis deux ouvrages du XIX[e] siècle, cette période a été fort peu étudiée. Pierre Rolland nous livre le fruit d'années de travail patient et minutieux, dépouillement et classement de la série C des Archives de l'Hérault, complété par le dépouillement de la correspondance du ministre Saint Florentin, aux Archives nationales, et par le fond des manuscrits Court à Genève.

La période choisie commence en 1715, année où l'Église protestante se relève de ses cendres, et commence à se réorganiser, temps où un « Soleil » s'éteint, mais un nouveau matin se lève pour un peuple opprimé, et s'achève à la dernière assemblée condamnée (1761). La plupart des études camisardes nous avaient habituées à une zone de recherches plus restreinte (Cévennes et Bas-Languedoc), mais Pierre Rolland élargit le champ géographique de son travail à l'ensemble du Languedoc d'avant la Révolution, qui comprenait, outre la zone centrale, l'Ardèche, le Velay, l'Aude, le Tarn, et une partie du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales.

La première partie expose avec précision et clarté comment l'Église se reconstruit, avec des phases d'espoir où les assemblées se multiplient, et des temps de douleur où les lois persécutrices sont remises en application. On découvre qu'en coulisse certaines autorités conviennent qu'il faut composer avec les protestants, du coup les lois sont parfois appliquées mollement. Après les années d'apaisement qui suivirent la mort de Louis XIV, la déclaration royale de 1724 relance une répression qui va en s'atténuant après 1730, pour être quasiment inexistante à la fin de la décennie. Ce climat favorise un puissant renouvellement de la piété et la pratique protestante (assemblées, baptêmes et mariages au Désert) de 1742 à 1745. Bien que dépassées les autorités reprennent les choses en main, avec poursuite des assemblées, les condamnations consistant majoritairement en amendes. Une campagne de rebaptisations forcées est lancée, ayant parfois des airs de dragonnade. Dans la décennie 50-60 se succèdent des phases contrastées, et finalement une tolérance de fait l'emporte définitivement.

La deuxième partie présente chronologiquement la liste des près de 400 assemblées du Désert ayant donné lieu à une procédure judicaire, depuis une assemblée tenue à St-André-de-Valborgne en mars 1715, jusqu'à la dernière à Sorèze dans le Tarn en avril 1761. Chaque notice précise le lieu, les circonstances, les personnes arrêtées, les condamnations et d'autres détails. Toutes les sources sont indiquées avec précision.

La troisième partie rassemble les biographies des acteurs de cette histoire. Les articles ne disent pas tout sur un personnage, mais donnent assez de détails pour le repérer dans le temps et l'espace, et indiquent les sources pour approfondir la recherche. Il est aussi aisé de faire des recoupements avec les assemblées où ces personnes ont été repérées grâce à la partie précédente. Ces biographies sont réparties en deux ensembles différents. D'une part sont répertoriés les protestants quels qu'ils soient, y compris les dissidents ; d'autre part les hommes du pouvoir, intendants, militaires, ecclésiastiques, ainsi que les dénonciateurs.

La quatrième partie est une chronologie détaillée de la partie étudiée. Elle mentionne les déclarations et ordonnances des diverses autorités, ainsi que les phases importantes de leur histoire ; les jugements d'assemblées et les condamnations les plus marquantes, et les événements ou actions des Églises protestantes, comme les synodes. On peut relever une cinquième partie, non des moindres, composée de cartes et de graphiques. Pierre Rolland a inséré en début d'ouvrage un ensemble de cartes qui permet de cerner la zone étudiée, puis de voir la densité des condamnations pour assemblée et la répartition des assemblées ayant donné lieu à une procédure dans chaque partie de cette région. Les graphiques chronologiques de ces cinquante années étudient les variations du nombre d'assemblées condamnées, et précisent les grandes périodes de la reconquête protestante.

La vanité et l'inutilité de l'absolutisme royal dans ce demi-siècle sont mises en relief par cette analyse. On reste marqué par cette « guerre de l'identité », où l'Église catholique et l'État cherchent à ravir aux protestants leur identité et leur vie privée et intime (naissance, baptême, mariage, décès).

Marc Hauser

En vente 26 euros dans toutes les bonnes librairies, à la librairie Calvin par exemple !

9 770335 626008

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Les religieuses cisterciennes de l'abbaye des Fonts de St-Julien-les-Rosiers et leur mine de couperose, Jean-Gabriel Pieters, 2ème partie

François Vivarès (1709-1780), Un artiste cévenol à Londres au XVIIIe siècle, Marie-Thérèse Genin

Procès du prieur-curé de Lamelouze pour que lui soit payée la dîme du vin produit par les hautains, Pierre Rolland

Période révolutionnaire, le régisseur Leyrole écrit à son patron, le comte d'Altier

Devenir seigneur haut justicier au XIVe siècle : les Altier de la vallée de l'Altier (Lozère), Marie-Lucy Dumas

Avril -Juin 2018
N° 193 - 7 €

Sommaire

• **Les religieuses cisterciennes de l'abbaye des Fonts et leur mine de couperose par Jean-Gabriel Pieters, 2ème partie,** p. 4

• **François Vivarès (1709-1780) , Un artiste cévenol à Londres au XVIIIe siècle, par Marie-Thérèse Genin,** p. 13

• **Procès du prieur-curé de Lamelouze pour que lui soit payée la dîme du vin produit par les hautains, document présenté par Pierre Rolland,** p. 16

• **Période révolutionnaire, le régisseur Leyrole écrit à son patron, le comte d'Altier,** p. 19

• **Devenir seigneur haut justicier au XIVe siècle : les Altier de la vallée de l'Altier (Lozère), par Marie-Lucy Dumas,** p. 20

Photo de couverture : Eau-forte de François Vivarès, paysage champêtre.

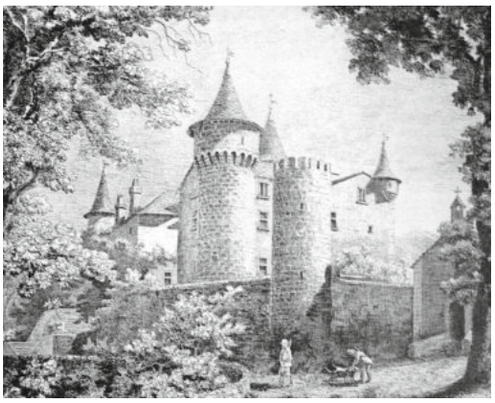

Le château du Champ des seigneurs d'Altier, gravure du XVIIIe siècle

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Marinette Mazoyer et Michel Wienin
Secrétaire : Marinette Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Frédéric Boyer
Chargé des hors-série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Richard Bousiges, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Brigitte Mathieu, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Marie-Lucy Dumas, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique :
Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3, Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264
Imprimé par Com'impact,
62 Avenue Jean Chaptal
30340 MEJANNES-LES-ALES
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 euros ;
Adhésion de soutien : 8 euros
Abonnement sans adhésion : 24 euros
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 euros
Abonnement + adhésion de soutien : 30 euros minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 PSSTFRPMON 3, Grand Rue 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier.
L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :
les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Agenda

6 mai : atelier drone avec Robert Laganier : lieu non encore fixé, pour s'y inscrire 07 81 88 88 36 ou contact@cevenols.fr

27 mai : balade de printemps autour de St-Hippolyte-du-Fort, rendez-vous à 9h30, parking des casernes à St-Hippolyte, avec l'aimable participation de nos amis « les Amis de Clio », Roland Castanet nous fait visiter :
Les ruines du château de *Saint-Chamand* (sommet nord des Jumelles de Monoblet) : 1 h 30 de marche, avec un escalier taillé dans la roche (chaussures de marche !).
Déjeuner : dans un restaurant de St-Hippolyte à 12 h 30 – 13 heures.
Sentier de la soie au Cros, équipé de panneaux rédigés par Roland Castanet : 1 heure de marche tranquille.
RENDEZ-VOUS à 10 heures à St-Hippolyte (lieu précisé sur le site ou lors de l'inscription : 07 81 88 88 36 ou contact@cevenols.fr)

25 août : Assemblée générale ordinaire à Maison Rouge, St-Jean-du-Gard.

L'actualité de la recherche historique

BnF Gallica

La bibliothèque nationale de France sur son site GALLICA a mis en ligne des manuscrits. Un grand nombre de ces registres ou du moins certaines pages, ont été dépouillés par Jean Pellet, dans ses petits cahiers avec une écriture difficile et bien serrée. (voir Fonds Pellet au centre de documentation et d'archives du parc national des Cévennes, à Génolhac. Y. Chassin du Guerny a dépouillé les notaires Dupasseur et Doladilhe (voir le site Brozer téléarchives). Sur Gallica taper les premiers termes sur la barre de recherche, nous mettons en ligne sur notre site cevenols.fr les liens directs.

Registres de notaires des XIVe et XVe siècles Génolhac et Villefort

Registres de divers notaires de Genolhac (Gard) et de Villefort (Lozère), 1364-1367
Registres de divers notaires de Genolhac (Gard) et de Villefort (Lozère), 1379-1380
Registres de divers notaires de Genolhac (Gard) et de Villefort (Lozère), 1404-1408
Registres de divers notaires de Genolhac (Gard) et de Villefort (Lozère), 1409-1410
Registres de divers notaires de Genolhac (Gard) et de Villefort (Lozère), 1413-1416
Registres de divers notaires de Genolhac (Gard) et de Villefort (Lozère), 1414-1419
Registres de divers notaires de Genolhac (Gard) et de Villefort (Lozère), 1415-1416
Registres de divers notaires de Genolhac (Gard) et de Villefort (Lozère), 1419
Registres de divers notaires de Genolhac (Gard) et de Villefort (Lozère), 1429
Registres de divers notaires de Genolhac (Gard) et de Villefort (Lozère), 1460
Registres de divers notaires de Genolhac (Gard) et de Villefort (Lozère), 1467-1468
BnF NAL 1850 - XII Années 1467-1472 ; BnF NAL 1851 - XIII Années 1472
BnF NAL 1852 - XIV Années 1479
BnF NAL 1853 - XV Années 1484-1485
BnF NAL 1854 - XVI Années 1487-1508
BnF NAL 1855 - XVII Années 1488-1498
BnF NAL 1856 - XVIII Années 1491
BnF NAL 1857 - XIX Années 1494-1496
BnF NAL 1858 - XX Années 1495
BnF NAL 1859 - XXI Années 1498-1499
BnF NAL 1860 - XXII Années 1501-1502
BnF NAL 1861 - XXIII Années 1505-1507
BnF NAL 1862 - XXIV Années 1506
BnF NAL 1863 - XXV Années 1538
BnF NAL 1864 - XXVI Années 1555

Registres de notaires d'Anduze, Gard. (1400-1529). IV Jean Michel (1441)
Registres de notaires d'Anduze, Gard. (1400-1529). VI Guill. et Jacques Michel (1460-1477)
Registres de notaires d'Anduze, Gard. (1400-1529). VII Jacques Michel (1479-1493)
Registres de notaires d'Anduze, Gard. (1400-1529). VIII André Michel (1527-1529)
Registres de notaires d'Anduze, Gard. (1400-1529). IX A. Mote (1514)

Brozer téléarchives

Téléarchives est un service sur internet qui permet d'accéder à des **reproductions numériques de documents d'archives** intéressant essentiellement la généalogie mais également l'histoire et le patrimoine. Au-delà des documents habituellement traités en généalogie (registres d'état-civil, paroissiaux, notariaux, militaires), Téléarchives a été conçu pour promouvoir l'élargissement du spectre des sources généalogiques et compléter les collections de documents déjà accessibles en ligne.

http://www.brozer.fr/telearchives/#accueil.php

La seule condition pour consulter les photos est de s'inscrire **gratuitement** pour ouvrir un **compte BROZER**. Dès lors, on accède à toutes les photos qui sont publiées en libre accès. L'accès à certaines photos est restreint par ceux qui les publient suivant leurs propres conditions.

Les religieuses cisterciennes de l'abbaye des Fonts et leur mine de couperose

2ème partie

par Jean-Gabriel Pieters

Vers une exploitation industrielle… (II)

Nous en étions resté aux expériences malheureuses que fit l'abbesse des Fonts après 1750. Postérieurement à la résiliation du contrat de Gautier, les Archives de l'Hérault (C 2703) mentionnent Jean de Tuech, cité plus haut à l'occasion de son bail conjoint avec Jean Végalier, du 4 juillet 1758, pour le temps de six années. P.-A. Clément précise de son côté que l'usine de Saint-Julien de Valgalgues a été rouverte en 1758 à l'initiative des États du Languedoc[1], dont l'administration appuyait tant les enquêtes des hommes cultivés (abbé de Sauvages, Gensanne…) que les entrepreneurs actifs, attirés par une nouvelle occupation : *arracher ses richesses au sol* …

M. Rodier, ancien élève et employé dans les Ponts et Chaussées et les Manufactures, a établi en 1757-1758 un Mémoire contenant le résultat de ses observations sur ses efforts pour mettre en activité une mine de vitriol et couperose existant « dans l'activité d'Alais », dans la terre de l'abbesse de cette ville. Il écrit : « Je ferai mon possible afin que le nommé Jean de Tuech, fermier et entrepreneur, peu commode *et qui n'a qu'une petite chaudiere de plomb avec laquelle son mineur ne prepare que 80 liv. de couperose par jour* (soit env. 1 000 kg mensuels) s'associe avec quelqu'un qui fasse de concert avec lui *une chaudiere de 15 quintaux*[2] de meme matiere avec laquelle on puisse preparer journellement cinq quintaux de couperose, d'autant mieux que l'entrepreneur a le bois en abondance dans cet endroit là ». Cet objet n'est-il pas indispensable dans nos fabriques ?

Osons comparer la situation avec celle du tout début du XVIIe siècle dans les Corbières, là où le *menairou de couparos* (minerai de pyrite de cuivre, vitriol bleu) se baille (d'après Paul Cayla, note 32), aux conditions suivantes : « le bailleur devra établir un toit au-dessus du point où se trouve le filon (à ciel ouvert) ; sous cette toiture le mineur pourra se loger et y extraire le *couparos* ; le bailleur devra fournir tous les outils, tonneaux, et autres accessoires, sauf les pics, rabassières (pics plus gros) et autres ; tous les mois, le mineur (avec ses ouvriers) fera trois charges de *couparos* de 340 livres (soit env. 500 kg) et cela à compter du jour où il aura pesé le chaudron (chaudière) destiné à la cuisson de ce produit ».

I Les années 1770

Quant aux années suivantes… le silence ! Dans son long bail à ferme passé le 23 octobre 1771, l'abbesse de *l'abbaye royale* Dame É. de Banne d'Avéjan (1732-1774) déclare pourtant que sa précédente fermière fut la veuve Gautier, qui disposait de *deux chaudières* et de grils appartenant à sa communauté religieuse[3]. L'acte, transcrit intégralement par **A. Montagut**[4], fait d'abord état de toutes les décisions qui l'ont permis : **1.** l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 29 juin – **2.** les lettres patentes de Sa Majesté, datées de Versailles du 4e juillet, 56e année du règne de Louis XIV – **3.** l'arrest d'enregistrement du dit arrest et lettres patentes, au parlement de Toulouse le 28 août « le tout dernier ». Suit leur teneur – **4.** à quoi il faut ajouter l'approbation de l'Abbé de Cîteaux, supérieur général, du 1er juin de la même année, avant même la permission de Sa Majesté (laquelle est propriétaire du sous-sol).

L'arrêt du 29 juin, qui répondra à la requête des religieuses (elles ne sont plus que trois en dehors de l'abbesse à composer leur communauté), retrace l'historique de la mine et signale qu'après la résiliation du contrat de Gautier, on leur a dit qu'il n'était pas possible de rendre la mine utile sans bâtiment, sans ustensile (matériel d'équipement) ni

1 Pierre Clément, *Alès*, S A E P, Colmar, 1973, p. 68.

2 Quintaux royaux, sans doute, soit 48, 95 kg pour 100 livres (M. Wienin dans *LCC 164*, p. 19).

3 Nous n'en sommes donc plus au seul « chauderon de quinse quintaus plomb qui restera a la fin de la ferme au profit delad Dame abbesse » dont il est question en 1758 ; nous verrons bientôt (en 1771) réapparaître semblable exigence de sa part.

4 *Généalogie en Cévennes* n° 93, p. 21-23.

sans réparation nécessaire ; la modicité des revenus de l'abbaye[5] ne leur permettant pas de pourvoir à ces dépenses, on leur a conseillé d'accepter la proposition qui leur a été faite d'affermer pour 27 années la dite mine à la charge des améliorations et nouvelles constructions, et de remettre la dite mine en pleine exploitation.

Quant au bail lui-même, après publications et affiches, c'est M. Jacques Marette, négociant d'Alès et compagnie, qui l'emporte comme ayant fait la condition la plus avantageuse, pour le temps et terme de 27 années consécutives, moyennant 800 livres annuelles. Soulignons que les 4e, 5e et 6e conditions stipulent :

« 4° que M. Marette fera faire toutes les réparations qu'il jugera convenables, et *qui seront autres que les constructions des bâtiments* ***qu'il a fait faire*** *à la mine pour l'exploiter et y donner toute l'étendue qu'il trouvera à propos*, ce qui est avantageux à l'Abbaye, même à l'État – 5° qu'il sera fourni par le dit M. Marette et à ses frais et dépens... les chaudières, grils, fourneaux, canabers (qu'est-ce ?[6]) et tous autres instruments et ustencilles nécessaires pour l'exploitation de la dite mine » ; lesquels « chaudières et grils en quelque nombre qu'ils s'y trouveront alors, ne demeureront à la dite Dame Abbesse et à sa communauté qu'en payant le prix auquel elles seront estimées par experts choisis amiablement par les parties » – 6° que M. Marette doit laisser en bon état de réparation les bâtiments nécessaires à l'exploitation de la mine et que « dans le cas il lui plairait de faire d'autres bâtiments *pour son utilité particulière et pour son plaisir,* il ne sera pas moins tenu de les laisser en état que seulement comme ils se trouveront ». Telles sont les exigences de l'abbesse.

Nous manquons cruellement d'éléments sur l'utilisation de la main-d'œuvre ainsi que sur les méthodes industrielles. On sait que, dans le traitement des minerais, le grillage vient après le tirage et le lavage[7] ; l'élimination des substances volatiles (le soufre des sulfures...) semble avoir lieu ici dans des fourneaux – à réverbère ?[8]

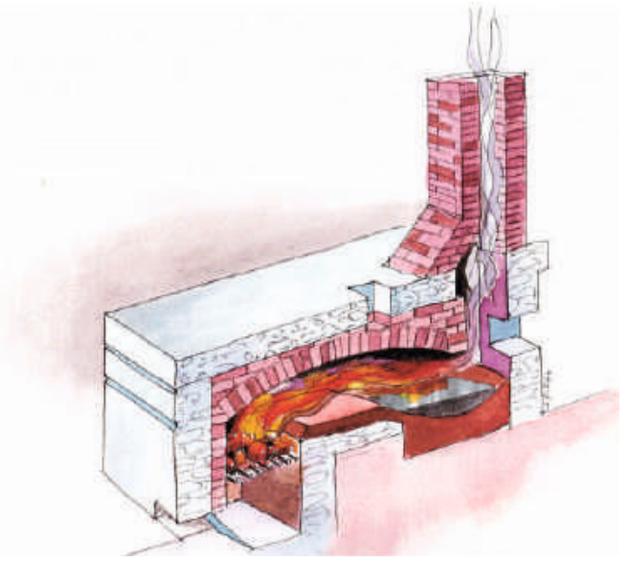

Four à réverbère, tel qu'il est reproduit dans le *Mémoire* de Cécile Coustès, L C C, H S n° 64, p. 40 (dessin de Jacques Plan)

Ce four où s'effectue le grillage « est un ensemble rectangulaire aux dimensions imposantes : 3, 7 m de long sur 1, 8 m de large. Il se compose d'une voûte qui renvoie la chaleur produite par un foyer sur la sole, surface plus ou moins concave qui accueille les matières à fondre. Ce four est percé de cinq ouvertures qui permettent le chargement et le travail du minerai. »

Schlutter (*op. cit.*, p. 92, § 6) décrit un tel fourneau « d'essai » *à l'Angloise*, ayant une chauffe dont on puisse hausser ou baisser la grille, pour le chauffer avec du charbon de terre ou avec le bois, & où l'on puisse fondre de même un quintal (fictif) de mine en dix ou douze heures. Il en donne, aux fins de reproduction, tant les dimensions extérieures : cinq pieds de long & trois pieds quatre pouces de large, qu'intérieures : deux pieds de long sur un pied & demi de large, aussi celles de la chauffe, la hauteur de la voûte (quinze pouces) *etc.*

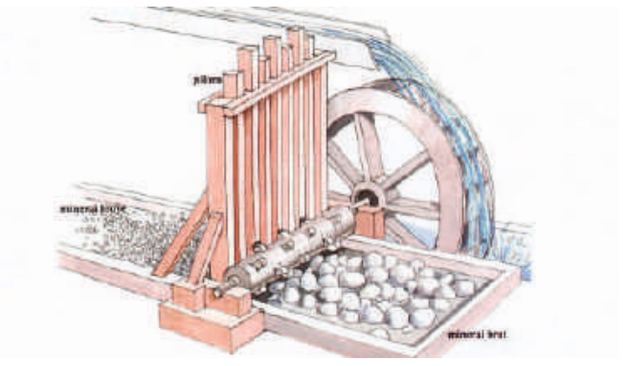

Bocard, *Mémoire* de Cécile Coustès, p. 40 - voir ci-après, p. 6.

5 La mauvaise situation financière de l'abbaye en 1738 est exposée avec grand détail dans la cote H 864 des Arch. dép. Gard, pour cause d'importants travaux aux bâtiments, de catastrophes naturelles, de procès en cours… ; il y a toute raison de penser qu'elle ne s'est pas redressée…

6 Terme inconnu ; s'agirait-il d'une mauvaise transcription ? On pense alors à *canèla*, robinet en bois (*Alibert*) ou à quelque tuyau qui – nous le verrons plus loin dans le texte – fait communiquer la chaudière concentrant la lessive (issue des pyrites) avec l'auge à clarifier.

7 Bouillet, *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts*, fin XIXe siècle (date emportée dans notre exemplaire).

8 Pour se familiariser avec les techniques du traitement des minerais, voir le *Mémoire de Master II* de Cécile Coustès, L C C H S n° 64, p. 39-40, complété par le LCC n° 164, Marie-Lucy Dumas, *Les mines de plomb argentifère de Villefort 1733-1827*, p. 18 et suiv.

Mais sa représentation figurée (Planche III, lettres C D E), est pour nous bien moins « parlante » que le dessin de Jacques Plan.

Qu'en est-il des triages successifs du minerai ? Les gros blocs sont-ils brisés à coups de masse par des manœuvres avant d'être sélectionnés à la main puis les parties riches séparées au marteau (le schneidage) ? Utilise-t-on le bocardage (à sec ou à l'aide d'un courant d'eau, ici insuffisant), c'est-à-dire le traitement de la matière par chocs et non par broyage en raison de la dureté de la roche ?[9]

Il est évident que les techniques évoluent puisque les bocards ont été inventés en... 1505 par le Saxon Sigismond de Maltys. Un rapport de 1771 concernant les mines de plomb argentifère de Villefort parle d'un « projet de bocard à sec à trois pilons que deux hommes feraient mouvoir à l'aide d'une roue, rouet ou lanterne ... pour 1 500 livres de coût » ; on en reparlera en l'an V (1796) où il semble réalisé. Est évoqué enfin le « bocard à neuf pilons » adapté par Joseph Thomas de Maisonneuve (1751-1839) (*LCC* n° 164, p. 20, 22, 26). Il existerait un arrêt du Conseil du 25 octobre 1774 concernant la fabrication de la couperose dans l'établissement créé par Marette et compagnie (Arch. dép. Hérault, C 2741) et de son évolution sous l'impulsion des frères Marette, puisque la production annuelle atteignit jusqu'à 240 tonnes pour retomber à 15 tonnes après la Révolution et s'effacer ensuite devant les sulfates de synthèse[10].

La concurrence

Commençons par l'époque où l'abbesse se débat avec l'incapacité de ses fermiers. Nous avons déjà évoqué la Préface de M. Hellot, précédant son adaptation de l'ouvrage de l'Allemand *Schlutter* publiée à Paris, rappelons-le, en 1750. En voici un autre passage :

« Quoique le Ministère souhaite qu'on exploite les mines du Royaume ; qu'il soit même disposé à accorder toute sorte de protection à ceux qui les entreprennent, il veut en même temps prévenir leur ruine ; & il n'accorde les concessions que lorsqu'il est convaincu que l'entreprise peut réussir & donner du bénéfice. C'est dans cette vüe, qu'on exige ordinairement de ceux qui demandent des concessions, qu'ils répondent aux questions suivantes, au moins aux principales [...] Après avoir répondu à toutes ces questions, ou au plus grand nombre, & après avoir fait certifier, par le subdélégué le plus voisin, les faits dont il doit avoir connoissance, celui qui demande la Concession, fera remettte son Mémoire & le Certificat à M. l'Intendant de la Généralité dans laquelle la Mine a été trouvée. Il résulte de ce qu'on vient de dire, que le Ministère n'accorde plus les concessions à toutes sortes de personnes, sans choix & sur une premiere demande, comme cela se faisoit anciennement ; on n'en a que trop reconnu les inconvéniens [...] [certains] s'imaginoient qu'une concession devoit être regardée comme une aliénation des domaines du Roy : on les a détrompés, en révoquant leur concession [...] l'intention du Ministère veut que les mines ... du Royaume puissent fournir [ce qui est] nécessaire à la consommation ; afin qu'on ne soit plus obligé d'en tirer de l'Étranger, une aussi grande quantité qu'autrefois » .

Voici un exemple concret (Arch. dép. Hérault, C 2705) :

« *Mines en général et du diocèse d'Alais en particulier ; demandes en concession et exploitation, privilèges, etc.*

10 juin 1754 : Lettre de de Trudaine à l'intendant ; lui confiant l'examen d'une demande adressée par Bragouze, ancien secrétaire du Roi, aux fins *d'être autorisé à établir une exploitation de vitriol au lieu appelé les Fonds, près d'Alais*[11].

5 septembre 1753 ; de Bragouze à l'intendant, pour solliciter une concession définitive ; il sera obligé à de grandes dépenses et n'ose les risquer avec une permission temporaire. – de l'intendant à Bragouze, *pour lui persuader qu'il n'a rien à craindre si la mine est riche et bien exploitée* : « Depuis un temps immémorial on a cherché inutilement dans le royaume à faire valoir les richesses qu'il renferme dans son sein. Quelque tentative que l'on ait fait du coté de mines on a jusqu'à présent assez mal réussi, et dès lors le Gouvernement a décidé sagement qu'il convenoit autant pour l'intérêt de l'État que pour celui des particuliers de n'accorder à ceux qui font des découvertes en ce genre que des permissions provisoires, sauf par la suite à leur donner des concessions en regle, s'il etoit reconnu que l'entreprise fut susceptible de quelque succès. Vous dites que le propriétaire du terrain où est la mine vous inquiète pour l'exploitation. Sa prétention est sans fondement ; le roy est propriétaire de toutes les mines de son royaume, si on en

9 D'après C.-J. Dorion, *Exploitation des mines* (Cours de l'École centrale des arts et manufactures), Paris, 1893 et le *Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels,* 1886.

10 Pierre Clément, *op. cit.*, p. 68.

11 En 1758, nous voyons Pierre de Bragouze, s^{gr} de St-Sauveur, ancien capitaine d'infanterie et chevalier de St-Louis, fondé de pouvoir de Charlotte de Ganges, abbesse d'Alais ; il habite Meyrueis, en Lozère et passe bail du domaine des Fonts... paroisse de St-Martin de Campcelade (en Gévaudan) (Arch. dép. Gard, H 863) .

excepte celles de fer et les carrières… Vous n'êtes que tenu de le dédommager à dire d'experts ou de gré à gré ou nommés d'office, il y a plusieurs arrêts du Conseil qui le décident et notamment celui du mois de janvier 1744. Si ce particulier vous inquiète, adressés moi une requete et j'aurai bientot terminé la contestation… ».

Quant à la suite donnée, remémorons-nous le bail de Tuech et Végalier accordé pour six ans le 4 juillet 1758…

En voici un second, concernant toujours le même objet (Arch. dép. Hérault, C 2741) :

« Fabriques de produits chimiques … –

18 mai 1782 : Lettre par laquelle De Montaran fils, intendant du commerce, invite l'intendant du Languedoc à s'enquérir de l'importance de l'usine ouverte à Saint-Julien-de-Valgalgue, par Bruguière et compagnie, pour la fabrication de la couperose. Il rappelle que dans cette communauté il existe déjà un pareil établissement créé par Marette et compagnie, en vertu d'un arrêt du Conseil du 25 octobre 1774, et qu'il s'agirait de faire jouir les nouveaux fabricants du bénéfice de cet arrêt. Ceux-ci font observer que leur entreprise tend à enlever aux étrangers et notamment aux Anglais une branche de commerce dont ils étaient en possession depuis longtemps ; « *qu'une seule fabrique était évidemment insuffisante pour fournir à la consommation immense qui se fait de cette matière dans les manufactures de la province, et qu'elle était également incapable de balancer le débit de la couperose étrangere*, et que leur exploitation sans nuire à celle des s^rs^ Marette et compagnie, ne peut manquer de doubler les avantages qu'on peut attendre de cette nouvelle source de commerce ».

Tiré de la même référence :

26 août 1782 : Rapport de Chambon, subdélégué d'Uzès, sur l'exploitation entreprise par Bruguière et compagnie à Saint-Julien-de-Valgalgue : « Les travaux ayant été continués et poussés avec beaucoup d'ardeur et de succès, la mine se trouve ouverte, a jour, et l'on en a extrait et porté sur l'aire 200 mille quintaux de minerai et cette mine paroit etre asses considerable, pour fournir abondamment de matiere pendant plusieurs siecles. Tous les autres travaux necessaires aux differens procedés que doit subir ce minerai, sont aussi tres avancés. *Les aires, les chaudieres, au nombre de quatre, d'une énorme grandeur, les bassins à christaliser, ceux a recevoir les eaux de lavage, un reservoir capable d'en fournir au dela de la quantité requise pour aroser les aires et alimenter les chaudieres, les machines de transport et autres accessoires sont achevées et vont être mises en œuvre dans le moment.* Aussi les dépenses faites pour ces differens objets sont considerables. Ces Messieurs pretendent qu'elles se portent dela a plus de 100 mille livres ; l'on n'est pas éloigné de le croire, en voyant comment ils ont executés en grand. Aujourd'hui le succès de cette entreprise ne paroit donc plus douteux et ils ne meritent pas moins d'etre encouragés et soutenus que ceux de MM. Marette et compagnie, d'autant que les uns ne sçauroient nuire aux autres, en aucune maniere, puisque la consommation de la couperose ou vitriol martial, au dedans et au dehors du royaume sera, ce semble, toujours proportionné a la recolte de cette matiere, jusqu'ici assez rare et d'un usage si universel partout ».

Processus de fabrication en grand de la couperose (II)

Étant familiarisés avec l'univers de la mine, nous pouvons maintenant aborder plus en détail comment procède-t-on à la fabrication de la couperose, jusqu'à sa mise sur le marché.

Nous aurions aimé consulter pour cela le second volume du Traité de *Schlutter*, dont l'édition était prévue en 1751, parce qu'il contenait la « fabrique en grand du vitriol » ; mais, l'ayant recherché, on nous avertit ne pouvoir le trouver qu'à Paris ou à Lyon (tandis que nous possédions le premier tome !). Par chance, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (1752-1772)[12] a pu nous sortir d'affaire. Nous examinerons ensuite ce que narre, par expérience, Schlutter.

Cette extraction (lit-on) se fait dans un atelier divisé en deux parties par un mur, ce qui forme deux salles. Dans la première se trouve la chaudière (à bois) montée sur son fourneau, dans laquelle se fait l'évaporation et la concentration de la lessive des pyrites ; dans la seconde sont les auges dans lesquelles se fait la congellation ou crystallisation de ce sel. La lessive des pyrites se fait dans de grands bacs situés hors du bâtiment, et placés sous un hangar. Le bas de la planche montre « le réservoir qui contient la lessive des pyrites tombées en efflorescence, au moyen de la calcination et du long séjour à l'air ».

La chaudière a un bout de tuyau ou robinet que l'on ouvre lorsque la lessive est suffisamment concentrée pour laisser écouler la liqueur, au moyen d'un chenal ou canal de bois, dans l'auge

12 Planches volume 6 (non folioté) , « Histoire naturelle minéralogique », dans la seconde moitié du volume, après l'article *Fabrique de la poudre à canon : Extraction du vitriol*, contenant une planche (portant le N° 20).

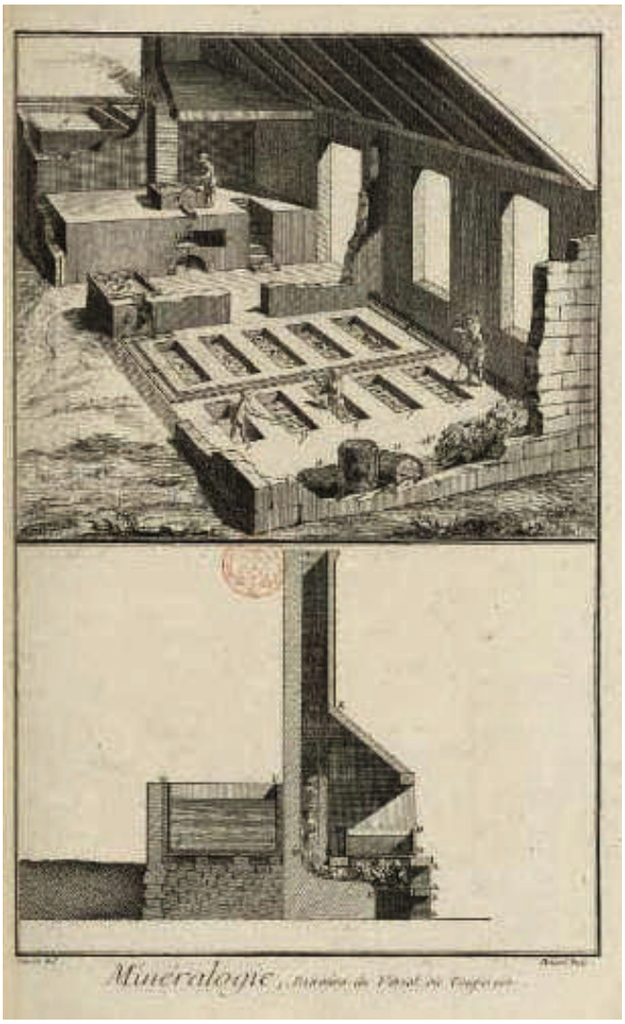

[* Planches volume 6 (non folioté) , « Histoire naturelle minéralogique », dans la seconde moitié du volume, après l'article *Fabrique de la poudre à canon : Extraction du vitriol*, contenant une planche (portant le N° 20)]

Planche de l'Encyclopédie : Extraction du vitriol

à clarifier (laquelle est faite de la même matière). La liqueur clarifiée passe, par un tuyau qui traverse la muraille, dans la seconde partie de l'atelier ; là, elle coule dans une rigole par laquelle elle se distribue dans les auges à cristalliser. Dans celles-ci on a placé des bâtons auxquels le vitriol s'attache, et d'où on le retire pour le mettre à égoutter en un tas. On le met ensuite dans les tonneaux pour le conserver et en faciliter le transport.

Schlutter affirme au tome I, dans sa *Docimasie*[13] : qu' « il faut bien griller la pyrite avant que de la lessiver ... la casser de la grosseur d'une noisette (20 mm), & la faire rotir jusqu'à ce que tout le soufre soit exhalé. Ensuite on met cette mine grillée dans un bacquet, & l'on verse dessus six fois autant d'eau chaude, qu'on y laisse au moins *pendant vingt-quatre heures*, ayant soin de remuer souvent. On verse cette lessive dans une petite chaudiere de plomb, pour la faire évaporer & la concentrer au degré nécessaire pour la crystallisation ... On remet la lessive dans un autre bacquet de bois, pour que le vitriol puisse s'y former ; ce qui demande un lieu frais, & pour le moins *huit jours de temps* ; puis on en tire le vitriol, qui, par sa couleur, indique la qualité de celui qu'on peut tirer de ces sortes de pyrites, dans une fabrique en grand. Mais, comme outre la lessive ne se crystallise pas, on fait boüillir ce qui en reste dans la chaudiere de plomb jusqu'à ce que l'eau soit presque toute évaporée. Alors on met le vitriol, mal formé, qui reste, dans un bacquet de bois pour refroidir ; ou bien on le laisse refroidir dans la chaudiere de plomb, d'où on le retire ensuite : cependant, il faut prendre garde, en réduisant la lessive par évaporation, que le vitriol ne se sèche pas entierement, parce que la petite chaudiere de plomb pourroit se fondre, s'il n'y avoit plus de liqueur, & que le feu fut trop fort ».

Rappelons que le plomb fond à 337° et l'étain (qu'il pourrait malheureusement contenir) à 231°. Dans le second volume – outre la véritable connaissance des pyrites sulfureuses (qu'il annonce dans le premier) – Schlutter doit probablement traiter en détail des différents moyens de connaître avec précision la concentration de la lessive à cristalliser et le degré de séchage du vitriol après son évaporation...

II L'intervention des Camisards (7 septembre 1703)

Nous avons préféré traiter ce sujet hors chronologie[14], car il y sera question de ces chaudières en plomb. Plusieurs auteurs nous entretiennent de la manière dont les camisards se fournissaient en balles ; Antoine Court[15] écrit :

« Ils enlevaient, des maisons et des églises, tout le plomb qui pouvait s'y trouver, jusqu'à celui des fenêtres[16] ; et, si le plomb ne suffisait pas, ils ne

13 *Docimasie* (analyse chimique pratiquée dans un laboratoire où l'on puisse faire les essais des mines et des métaux en vue d'évaluer ce que l'on peut tirer de leur exploitation) p. 259 § 194 : *Essai des Pyrites pour connoître ce qu'elles peuvent rendre de vitriol.*

14 Cette affaire nous détermina à écrire le présent article ; on la trouve exposée en détail aux Arch. dép. Hérault, C 259 : Ravages des camisards.

15 Antoine Court, *Histoire des troubles des Cévennes* ... éd. Presses du Languedoc, p. 139-140.

16 À cette époque, les carreaux de vitre des croisées étaient contenus par des filets de plomb à coulisses.

se faisaient point de peine de prendre la vaisselle d'étain : dès que l'un ou l'autre était fondu, ils le jetaient dans un grand nombre de moules qu'ils avaient fait forger. Par ce moyen, ils avaient en peu de temps grand nombre de balles : celles d'étain faisaient une plaie plus dangereuse que celles de plomb [et on les crut longtemps, à tort, empoisonnées] ; les soldats qui avaient le malheur d'en être blessés guérissaient rarement ». Et Henri Bosc[17] de rappeler l'usage de « … balles coupées en deux, procédé souvent utilisé pour économiser le plomb »

Suivons pour l'essentiel la relation d'Henri Bosc[18] :

Le *7* septembre [1703] , vers minuit, au **lieu-dit** Le Pin [...] dans une maison isolée de la montagne, Cavalier escorté d'une partie de sa troupe, découvrit, à sa grande joie, dans l'entrepôt où le nommé Cabanis fabriquait du vitriol, de grandes chaudières en plomb qui lui servaient à cet usage. Pour les camisards, cette découverte équivalait à celle d'un trésor. Aussi ligotèrent-ils le valet et la servante pour les empêcher de donner l'alarme. Avec ce précieux métal, ils pouvaient fondre désormais un grand nombre de balles [de mousquet]. Cependant, Cavalier fut dans l'impossibilité matérielle de transporter ces lourdes chaudières qui pesaient chacune plus de trois mille livres [...] Il les fit alors découper en lamelles, le plus rapidement qu'il put, et ses compagnons les emportèrent [...]

[Le maréchal de] Montrevel fut assez troublé par cette prise ; il pensa que Cavalier, n'ayant pu s'emparer de la totalité du plomb des chaudières, retournerait au Pin pour emporter ce qu'il en restait. Pour lui ôter cette possibilité, et peut-être aussi pour s'approvisionner lui-même et pour utiliser à son tour cette précieuse matière, il fit rompre les derniers débris [des **trois** chaudières] et voulut les faire enlever par 300 hommes des troupes du roi, qui en chargèrent douze mulets[19]. Sur son ordre, 15 quintaux 92 livres de plomb brut furent acheminés dans le fort d'Alès et pris en charge par le garde-magasin d'artillerie. Le maréchal écrivit au ministre de la Guerre Chamillart le 9 septembre, avouant qu'il ignorait qu'il y eût dans la province des mines de vitriol. Mais il fit une enquête pour savoir combien il y avait de chaudières de ce métal dans la région et les fit transporter en lieu sûr – celles du moins qui ne pouvaient être protégées par ses troupes.

En apprenant cette incursion sur ses terres, et le sort fait à ses chaudières, dame Dauphine (ou Delphine) de Vogüé, abbesse de l'abbaye de Saint-Bernard, demanda indemnité en haut lieu – c'est-à-dire au Roi par l'intermédiaire de Bâville et Chamillart. Un an après (le 29 septembre 1704), ce ministre ordonna à l'intendant de la dédommager pour la non-jouissance de sa « mine des Fonts *détruite* » (*sic*, Arch. dép. Gard, H 863), sur le fonds de « ce qui se lève sur les nouveaux convertis pour les anciens catholiques qui ont souffert à l'occasion de la malheureuse guerre des camisars ».

Cette histoire se révèle finalement pleine de surprises !

1. nous avons affirmé plus haut que les divers exploitants du dernier quart du XVII[e] siècle n'ont su éviter le déclin de l'entreprise : « *l'usine ferme en 1699*, supplantée par les produits anglais, de meilleure qualité ». La production devait toutefois être faible, disproportionnée aux moyens de production. Le rapport de Jean Rodier, de 1757-58 souligne que le fermier et entrepreneur Jean de Tuech *n'a qu'une petite chaudiere de plomb avec laquelle son mineur ne prepare que 80 liv. de couperose par jour* devrait s'associer avec quelqu'un qui fasse de concert avec lui ***une*** *chaudiere de 15 quintaux de meme matiere avec laquelle on puisse preparer journellement cinq quintaux de couperose* ».

2. il ne semble pas s'agir du **lieu** et paroisse de Saint-Jean-du-Pin (toponyme attesté dès 1634 dans la série C des Arch. dép. Gard) bien qu'on y connaisse une mine de pyrite (site de « la Mine ») ; nous n'avons trouvé nulle part que l'exploitation ce site-là revenait à l'abbaye de Sainte-Claire-des-Fonts (ce qu'affirme Michel Wienin dans *Patrimoine 30*)

3. qui est Cabanis ? – à en croire L'Ouvreleul[20], « ils furent pendant la nuit au Pin, à *un quart de lieue* d'Alais, où l'on prépare le vitriol qu'on y tire d'une mine. Ils en emportèrent **deux** grosses chaudières de plomb [...] [Les camisards] brûlèrent aussi les restes de l'église de Cendras et *la métairie du sieur Cabanis* [...] » Ce mas Cabanis, situé sur la commune de Cendras, figure sur la carte IGN au 1 / 25 000 à (disons) *une lieue* d'Alès ; et un certain Joseph Cabanis bourgeois d'Alais[21], reçoit de l'abbesse, le 12 mars 1714, quittance d'une pension de 12 l. 10 s. Comment concilier et raccorder tous ces éléments ?

17 La guerre des Cévennes 1702-1710 t. III, p. 96.

18 *Op. cit.* t. II, p. 99-100 et notes 41 et 42, synthétisant les faits. Remarquons qu'à lire d'autres sources, il existe de telles divergences sur le nombre de chaudières et leur poids qu'on peut se demander si la mauvaise attribution du chiffre *3* n'est pas à l'origine de la confusion.

19 Jean-Baptiste L'Ouvreleul, *Le Fanatisme renouvelé*, éd. Presses du Languedoc t. II, p. 168.

20 *Idem*. Si L'Ouvreleul signale généralement ses propres sources, il n'indique pas celle-ci.

21 Arch. dép. Gard, H 862, f° 6-8 d'un cahier du notaire André Privat, procureur de l'abbesse.

III Les années révolutionnaires

Au moment de la Révolution, soit à cause des pertes subies pendant les guerres religieuses des XVIe-XVIIe siècles, soit à la suite de nombreuses usurpations, l'abbaye avait perdu le plus clair de ses revenus ; et on n'y comptait plus que l'abbesse et quatre religieuses…[22]. Sa situation financière est exposée dans les *comptes et inventaires* (effectués par décrets de l'Assemblée de 1790) qu'énumère Bligny-Bondurand (Arch. dép. Gard, H 867). La 17e et la dernière pièce de la nomenclature, celle qui concerne les censives dues à l'abbaye d'Alès, les rentes et biens ecclésiastiques appartenant désormais à la Nation, porte au dos : « Sans valeur, par la suppression de la féodalité ». Il nous semble intéressant de connaître ce dont il s'agit, postérieurement au 15 avril 1790 :

« Mémoire de M. Serviers, procureur fondé de Mme Charlotte de Ganges de Vissec, abbesse d'Alais, sur sa recette et sa dépense pour le renouvellement des fiefs de l'abbaye dans le canton de Saint-Ambroix. La recette est de 116 livres 6 sols 8 deniers et la dépense de 187 livres 16 sols 17 deniers. Serviers a fait trois voyages à Alais pour trouver, dans les archives de l'abbaye, les titres nécessaires aux renouvellements, sans en trouver de suffisants. Il s'est contenté de prendre sur le terrier de 1714 (Privat, notaire) et sur d'autres pièces pour ne rien déplacer. À Saint-Ambroix, il a copié le terrier de 1741 (Guisquet, notaire). Ensuite il a opéré sur le terrain. Il a pris des notes dans les terriers et reconnaissances du notaire Benjamin Fenolhet (registres de 1667, 1669, 1679, 1698 et 1699) ; dans les notes du notaire Jean Servier (1479 et seq.) ; dans celles du notaire Bataille (1513, 1515, 1530 et 1535) et d'autres notaires ; dans les compoix de Saint-Ambroix, Saint-Denis, Potellières, Saint-Julien de Cassagnas, et Saint-Jean de Valériscle. Il a pu ainsi réparer des omissions et des erreurs… ». Voilà donc solutionnés les nombreux procès en arrérages dus aux emphytéotes qui contestent leur censive et, à raison de quoi, il devient nécessaire d'examiner si (au fil du temps) les extraits (contestés) des reconnaissances sont conformes aux originaux latins devenus indéchiffrables aux non-spécialistes.

Nous avons voulu vérifier l'état d'esprit des lieux désignés à partir des *Cahiers de doléances et remontrances de la sénéchaussée de Nîmes* de mars 1789[23]. Le 13 mars 1789, ceux de Saint-Julien de Valgalgues remarquent que les cisterciennes de l'abbaye de Saint-Bernard et Sainte-Claire d'Alais « possèdent » dans la paroisse ; *en 4.* on lit : « Les suppliants demandent encore la suppression de tous les droits seigneuriaux et offrent de payer aux seigneurs, à titre d'amortissement, suivant la détermination de deux et demi pour cent » (CCLXIX, p. 273) – Saint-Ambroix, *en 14.* veut « s'affranchir des banalités (car l'évêque d'Uzès y possède un moulin), servitude accablante » (CCXX, p. 126) – Saint-Denis, *en 13.* veut changer « l'administration de la justice civile et criminelle, surtout dans les justices des seigneurs » et *en 15.* « s'affranchir des banalités » (CCXL, p. 176-177) – Potelières (CXCVII, p. 235) n'a point député ni de cahier mais il s'y trouve, outre la seigneurie des Montalet-Alais, beaucoup de droits nobles – Saint-Julien de Cassagnas, *en 8.* veut « que les impôts soient supportés indistinctement par tous les biens-fonds … et notamment les biens de l'ordre de Malte » (CCLXVI, p. 264) – enfin, Saint-Jean de Valériscle, comme tant d'autres lieux en Cévennes, déplore *en 1.* son « sol aride et ingrat, soutenu de murs de terrasses … Il faut cependant payer les charges réelles et foncières, la capitation, le 20e d'industrie, le droit de dîme, et les droits féodaux annuels et casuels » ; *en 4.* « Les droits féodaux et casuels pèsent … à tous ceux que la nécessité oblige à vendre leurs fonds, qui sont tenus de payer alors au seigneur qui en a la directe, le quint du prix de la vente ou transport. Ce qu'on appelle le lods ou lods et vente, que la plupart des seigneurs réduisent et modèrent à la moitié. Mais la charge est encore onéreuse, puisqu'il faut, même dans ce cas de grâce, payer au seigneur le dixième de la valeur de l'effet vendu ou transporté. Mais si par un long usage les droits féodaux sont devenus des propriétés, les possesseurs pourraient être fondés à réclamer une indemnité si on y portait atteinte » (CCLXIV, p. 256-257). Cependant c'est à Saint-Geniès-de Malgoirès, en Gardonnenque reboussière (CCLII, en 32. p. 216), que revient de déclarer crûment : « Il y a dans le royaume différents ordres religieux absolument inutiles à l'État, et qui possèdent des richesses inappréciables. La suppression de ces ordres serait pour l'État une ressource à ses besoins actuels… Sa Majesté doit être suppliée de faire cette suppression ».

Procès-verbal d'estimation du domaine des Fonds …

… Bois et usine de Vitriol en dépendant, effectué le 2 septembre 1791 à St-Julien de Valgalgues, suivant la délibération du Directoire du Dictrict d'Alais

22 Abbé Goiffon, op. cit., p. 23.

23 *Cahiers…* tome II, publiés par E. Bligny-Bondurand en 1909.

du 24 août précédent, laquelle a nommé Expert un géomètre de St-Martin de V. **A. Montagut** a transcrit intégralement ce document[24].

Premier chapitre - **Domaine des Fonds**

Les sept articles des terres, vignes et « enclaus des maisons ou métairie des Fonds » sont estimés, y compris les deux petits moulins à blés[25], à 980 livres.

L'*enclaus* est composé de divers membres : cuisine, chambres, grenier à foin, écuries, grange, fagottière, basse-cour, hangar, four, pigeonnier, cazals, église (en état), « jardin arrosable et seche tout dans un enclaux, terres labourables, *meuriers* (rabougris), prés, chênes blancs, hermes », arbres fruitiers tous dénommés à l'acte.

Chapitre second - **Mine de vitriol et couperoze**

Cette mine est située à St-Julien « au quartier appelé *le bois Redon* ou la mine ». Elle consiste en maisons pour le maître composée de plusieurs chambres , salon, gallerie, cuisine, *sellier* et autres pièces ; les maisons nécessaires à l'exploitation de la dite mine, en divers membres pour les chaudières, plusieurs pour les bassins à cristalizer, *pièces courettes* pour les réservoirs *des eaux amaires*, aires pour la pierrette, passages, magasins du couperoze, hangard, le lieu où on prend le mineray, le pourtour nécessaire à l'exploitation avec les ustancilles contenues dans le bail passé par la cy-devant abbesse d'Alais à Sieur Jacques Marette le 23 octobre 1771, et les mêmes qui doivent être laissés seulement par ce dernier à la fin de la dite ferme ». Nous reconnaissons là tout l'équipement industriel dont parle l'*Encyclopédie*. Reste à expliquer ce que sont les eaux amaires : il faudrait dire (cela depuis 1755) « eaux mères », eaux salines sursaturées, incapables de laisser cristalliser les sels, souvent déliquescents, devenus liquides en absorbant l'humidité de l'air. Tel est l'ingrédient de base, la lessive des pyrites, dont la mise en œuvre permettra de produire à moindre prix que l'étranger et faire tomber un commerce d'importation onéreux à l'État[26]. Quant à l'exploitation elle-même, nous allons incessamment y revenir.

Chapitre troisième - **Des bois et forêts**

Disons seulement qu'une partie de 35 cartes (sur la contenance de 39 salmées)[27] sur une « grande pièce de bois elzière où il y a des buis », appelée *Boisredon*, a été assignée à la mine. Les trois pièces bois décrites sont estimées produire 400 livres de revenu.

Estimation de la mine de couperose

A. Montagut signale[28] que M. de Marette, dans son mémoire adressé aux États de Languedoc[29] a amélioré considérablement l'exploitation du minerai en ajoutant une deuxième ligne de traitement, entraînant une meilleure qualité de la couperose, de même en obtenant du pouvoir royal la suppression de la taxe sur le produit[30]. Il avait fabriqué 8 705 quintaux de couperose du 1er novembre 1778 au 31 octobre 1779[31]. Rappelons-nous aussi l'importance « stratégique » de l'établissement de Bruguière et Cie, rapportée en 1782 par le subdélégué Chambon : l'on en a extrait et porté sur l'aire 200 000 quintaux de minerai et cette mine paraît être assez considérable, pour fournir abondamment de matière pendant plusieurs siècles.

Seulement, pour le géomètre et commis J.-A. Soleyrol, la production de la mine des ci-devant religieuses paraît fort aléatoire :

« la masse du mineray est finie des cottés du levant et nord ; elle ne paraît à présent que du côté du couchant, ou sont les batiments d'exploitation et en profondeur … il devient dangereux qu'en minnant sous l'attelier, il ne subisse quelque secousse qui deviendrait couteuse ». Nous sommes très loin du travail familial à la pointerolle sous la direction éventuelle d'un maître d'œuvre, et l'utilisation de la « poudre à canon » a changé la donne[32]. L'exploitation aurait-elle été menée sans suivre les règles de l'art ? Un mémoire des années 1640 adressé par le Contrôleur Général (des Finances) à l'Intendant souligne qu'ordinairement les mineurs à la poursuite du filon et de ses branches « fouillent inconsiderement et forment par leurs excavations une espece de cône renversé qui ne pouvant se

24 Généalogie en Cévennes n° 93, p. 30-31.

25 Ils « vont par le moyen de l'eau d'une fontaine qui est derrière l'église ». A. Montagut possède les photos des moulins, des bassins d'alimentation en eau et des canaux situés sur le domaine, dans leur état actuel.

26 Arch. dép. Hérault, C 2742, à propos des eaux mères de salpêtre.

27 Mesures de St-Martin-de-Valgalgues : 35 cartes = 17 496 m², assignées sur 39 salmées totalisant 311 928 m², soit 5, 6 % en superficie.

28 *Généalogie en Cévennes* n° 108, p. 21.

29 Arch. dép. Hérault, C 5669 : « Mine de chaperose exploitée près d'Alès », env. 1770 … « Mine de vitriol à Saint-Julien de Valgalgues, exploitée par d'Esnault, d'Alès », 1781-1789

30 Comme pour les mines de charbon de terre sous Henri IV (édits de 1597 et 1601), pour en favoriser le faire-valoir.

31 *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1897 [Achille Bardon à propos de l'épurement de Tubeuf, v. 1779-1780] , p. 278, note.

32 Sur l'archéologie minière – certes en pays viganais –, voir l'*Encyclopédie des Cévennes* n° 7, 1974, p. 121-130.

soutenir tient sans cesse les travailleurs en danger de perir par l'affessement des terres superieures » (Arch. dép. Hérault, C 2702).

Quant à la cherté de la main d'œuvre… Tout bien considéré, l'expert en fixe le revenu à 700 livres.

Et « Sy à la venir le mineray venait à manquer » il propose à MM. les Administrateurs, ses commettants, de constituer autour de la dite usine un petit domaine au bénéfice de l'acquéreur, qui pourrait alors essuyer une perte considérable et verrait des installations inutiles tomber en ruine. Ce domaine, constitué de trois bois comptant 14 salmées (112 000 m^2) représenterait un revenu de 100 livres.

Son avenir

La mine est vendue comme bien national pour 55 000 livres[33]. Charles Michel (père), négociant à Nîmes, acquiert le 4 octobre 1791, outre les terres et les bois, tout le grand tènement des Fonts avec l'enclos des cisterciennes et « la mine de vitriol et couperose avec maison de maître, bâtiments d'exploitation, ustensiles ».

M. de Marette, dont le bail de 27 ans demeure en cours, rachète très vite la mine et les installations qui vont avec, nous dit **A. Montagut**[34]. Se consacrant à cette activité, il habite sur place la maison de maître et fait monter la production jusqu'à 2 400 quintaux par an sous l'Empire, la couperose anglaise n'étant plus présente sur le marché français. Lorsque la couperose synthétique apparaît (années 1820) l'activité baisse sensiblement et l'usine ferme partiellement en 1829.

En 1842, H. Rivoire (*op. cit.* t. II, p. 195) signale *Palière* (St-Félix-de) comme concession de couperose, « exploitée depuis 25 à 30 ans, où l'on emploie 15 ouvriers » et cite St-Julien (superficie 776 ha, proche de celle de l'entier domaine estimé en 1791), sans commentaire sur son activité. Mais il écrivait textuellement un peu plus haut (p. 189) :

« Il s'était formé à St–Julien […] un établissement pour l'exploitation d'une mine très-riche de couperose [lequel] prospéra pendant plusieurs années ; les produits qui en sortaient fournissaient à la consommation de plusieurs départements du Midi ; mais le prix modique auquel on livra la couperose artificielle fit abandonner les travaux commencés. Une autre mine de ce genre existe aux environs de St-Félix de Pallières et son exploitation a continué malgré la concurrence des couperoses artificielles ».

Reprise en 1857, la mine de St-Julien produit quelque 16 000 tonnes de minerai, qui sont envoyées à l'usine de Salindres pour fabriquer de l'acide sulfurique[35] et de la soude. Bien après l'entrée en scène de Péchiney, la mine fermera définitivement en 1961.

Quant à l'église et au domaine des Fonts, ils sont revendus à M. Bonnal-Rocheblave qui transforme les bâtiments en magnanerie et la chapelle en grenier à foin ! Après six siècles et demi, la métairie des Fonts a retrouvé sa vocation agricole première.

DE LA FONTE
DES MINES,
DES FONDERIES, &c.
Traduit de l'Allemand de CHRISTOPHE-ANDRÉ SCHLUTTER.
TOME PREMIER,
Qui traite des Essais des Mines & Métaux, de l'Affinage & Raffinage de l'Argent, du Départ de l'Or, &c.
Le tout augmenté de plusieurs Procédés & Observations ; & publié par M. HELLOT, de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société Royale de Londres.
A PARIS,
M. DCC. L.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

Page de titre de l'adaptation française de l'ouvrage de C.A. Schlutter. édition de 1750 (tome premier)

33 François Rouvière, *L'aliénation des biens nationaux dans le Gard, Nîmes, 1900*, p. 145, art. 898.

34 Généalogie en Cévennes n° 108, p. 22.

35 Celui dit de Nordhausen ? : l'ancien nom de l'acide pyrosulfurique $S_2O_7H_2$. Le sulfate ferrique $(SO_4)_3\ Fe_2$ se décompose à une température peu élevée : $(SO_4)_3\ Fe_2 = Fe_2\ O_3$ (oxyde ferrique) + 3 SO_3 (anhydride sulfureux). Si l'on opère sur le sulfate ferreux (vitriol vert, couperose verte) le (sulfate de) protoxyde de fer (SO_3 FeO + 7 *aq.*) qui se forme est oxydé lui-même, et il se dégage un mélange de gaz sulfureux et d'anhydride sulfurique : 2 Fe SO_2 = Fe_2O_3 + SO_2 + SO_3. C'est sur cette réduction (désoxydation minérale) qu'est basée la fabrication de *l'acide sulfurique de Nordhausen*.

François Vivarès (1709-1780)

Un artiste cévenol à Londres au XVIIIe siècle

par Marie-Thérèse Genin

En 1858 l'artiste ruthénois Pouget écrit à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron « *pour signaler à votre attention les gravures sur cuivre exécutées par François Vivarès, graveur de beaucoup de mérite, né à Saint-Jean-du-Bruel vers 1709 et qui passa la plus grande partie de sa vie à Londres où il avait été appelé par un de ses oncles. Il cultiva avec succès la gravure de paysage.* » Au XIXème siècle, des spécialistes de l'estampe connaissaient l'œuvre gravé de François Vivarès considéré comme un des plus éminents graveurs de son temps, mais l'artiste est peu connu dans son pays natal.

Figure 1. François Vivarès et Caldwell, Portrait de Vivarès – 1776 – Eau forte

Comment un jeune huguenot cévenol a-t-il pu faire une carrière artistique renommée en Angleterre au XVIIIème siècle ? Vivarès a donné lui-même des renseignements sur sa vie au bas de son portrait (**fig.1**) qu'il grave en collaboration avec l'artiste anglais Caldwell en 1776. Une inscription en latin y est gravée dont la traduction est « *François Vivares, né dans le village de Saint-Jean-du-Bruel en Rouergue le 11 juillet 1709. Envoyé à Genève en 1711, d'où il se rendit en Angleterre à l'âge de 18 ans et enseigna (ou apprit) à Londres l'art de graver sur des planches de cuivre* ».

Sa famille saint-jeantaise

Des recherches généalogiques faites récemment sur sa famille par Georges et Elisabeth Rouvier ont permis de mieux connaître les circonstances particulières de sa naissance en 1709 à Saint-Jean-du-Bruel (appelé Saint-Jean-de-Roquefeuil à cette époque). En ce début de reconstruction catholique, on élève à Saint-Jean-du-Bruel une nouvelle église.

François Vivarès appartient à une ancienne famille protestante essentiellement d'artisans. Son grand-père Pierre Vivarès est cordonnier et son père François Vivarès tisserand de cadis. Sa mère Madeleine Balmefrezol également saint-jeantaise, avait épousé en premières noces un chapelier Jean Vergues qui avait abandonné le foyer pendant une huitaine d'années sans donner de nouvelles. En 1708, elle épouse François Vivarès. Mais le mariage est annulé peu après, car elle ne peut certifier le décès de son premier mari. Elle met au monde son fils François le 11 juillet 1709, né hors mariage. L'enfance du futur artiste à Saint-Jean-du-Bruel est de courte durée. Le couple de ses parents ne peut légitimer son union auprès de l'autorité religieuse catholique, et quitte la France en 1711 pour se réfugier à Genève où naitront quatre autres enfants. Genève est alors une terre d'accueil d'un grand nombre de huguenots obligés de quitter leur pays natal. Est-ce à Genève que l'adolescent commence à se passionner pour le dessin ? À 18 ans il quitte sa famille pour Londres. Il y aurait retrouvé un oncle du nom de Pierre de Vivaris naturalisé anglais en 1688, qui exerce le métier de tailleur d'habits, et qui aurait pris sous sa tutelle comme apprenti tailleur le jeune François au début de son séjour.

Sa carrière artistique à Londres

La formation artistique de Vivares reste mal connue. Il trouve à Londres un milieu artistique qui l'incite à développer son talent précoce pour le dessin.

Le jeune François est sensible à la nature. A-t-il pris l'habitude d'aller « dessiner sur nature » comme le faisaient au siècle précédent Nicolas Poussin et Claude Lorrain ? Ces derniers aimaient dessiner dans la nature, observer les fluctuations de la lumière pour composer ensuite dans leur atelier leurs paysages idéalisés et poétiques.

François choisit le genre du paysage considéré à l'époque comme un genre encore mineur par rapport à l'art du portrait et à celui des scènes mythologiques ou historiques. Le peintre vénitien Jacopo Amigoni (1682-1752) qui vécut une dizaine d'années en Angleterre à partir de 1730, l'aurait encouragé dans cette voie. Il aurait été aussi l'élève puis le collaborateur et associé du graveur Chatelain, Français né à Londres. Dans l'art de graver, Vivarès devient peu à peu « *rapidement supérieur à ses maitres* ».

La gravure est à cette époque le moyen de reproduire les tableaux des anciens maîtres renommés, dont certains appartiennent aux collections privées de l'aristocratie anglaise. La gravure contribue à les faire connaitre à un public plus nombreux et surtout aux amateurs d'art.

Vivarès se montre très habile, utilise tous les procédés de la gravure, le burin, la pointe sèche et surtout la technique de l'eau-forte. L'eau-forte demeure la seule technique susceptible de rivaliser avec le dessin, car elle permet à l'artiste de dessiner à la pointe sur une plaque de cuivre recouverte de vernis comme il le ferait au crayon sur une feuille de dessin.

Dans son Histoire de la gravure, Georges Duplessis parle de « *l'étourdissante précision* » des effets de la lumière solaire de Claude Lorrain reproduits par Vivarès « *la lumière a été transportée sur le métal avec une justesse étonnante…le soleil lui-même, que l'art semble impuissant à exprimer surtout quand l'artiste n'a à sa disposition que le noir de l'encre et le blanc du papier, ne dirait-on pas*

Figure 2 - François Vivarès : Paysage pastoral - Eau forte

qu'il inonde de ses rayons les estampes de Vivarès »

Non seulement il reproduit des œuvres de Poussin, Claude Lorrain, Dughet, Patel, mais aussi des paysages hollandais comme ceux de Rembrandt, ou au ceux de Van Goyen, Hobbema ou Albert Cuyp aux ciels tourmentés et changeants **(Fig. 3)**.

Figure 3 - François Vivarès, The Evening – Eau forte d'après Albert Cuyp

Vivarès reproduit aussi des toiles de ses compatriotes anglais Gainsborough, Reynolds ou Smith. Ses contemporains parlent de *légèreté, chaleur et transparence* de ses estampes et admirent *le caractère animé de ses feuillages et la richesse de ses premiers plans.*

Comme le dit Duplessis, des graveurs du XVIII^{ème} siècle n'ont pas craint de modifier les compositions qu'ils traduisaient. Vivarès modifie en effet souvent les scènes dont il s'inspire avec une grande liberté. Il ne copie pas véritablement les paysages, mais les interprète comme il le désire en voulant traduire la poésie de la nature et son calme pastoral (**fig.2**).

Editeur et vendeur d'estampes au coeur de Londres

Une série de 44 paysages réalisés par plusieurs graveurs dont Vivarès est éditée à Londres en 1747 par le célèbre graveur et vendeur d'estampes John Boydell. C'est à cette époque que Vivarès installe une boutique d'estampes et de peintures dans Great Newport street dans le nouveau quartier de Soho. Un grand nombre de réfugiés huguenots trouvent refuge dans ce quartier très animé et populaire. Artistes et marchands y habitent. Il y séjourne pendant une trentaine d'années. Peu à peu il devient un graveur réputé et obtient une notoriété certaine. Il se fait connaître aussi en participant aux expositions de *l'Incorporated Society of Artists* en 1766 et 1768. D'après le catalogue établi en 1904 par Henry Vivarez, il aurait exécuté de 1739 à 1781 environ 150 estampes, ce qui est considérable. Au bas des estampes sa signature est toujours apparente : *F.Vivares sculpsit.*

Les graveurs anglais William Ryland et Robert Strange qui se sont perfectionnés en France dans l'atelier du renommé Jacques-Philippe Le Bas, reviennent en Angleterre et fondent avec Vivarès une école de gravure anglaise de paysages, sous l'inspiration de l'école française.

Vivarès forme des artistes graveurs, comme William Woollett (1735-1785), et l'un de ses fils Thomas né en 1735 qui succède à son père comme graveur, gagne un prix en 1764 à la Société des Arts et continue à vendre estampes et peintures dans la même boutique de Great Newport street.

C'est le 26 novembre 1780 que François Vivarès s'éteint à la suite d'une maladie. Il est enterré dans le cimetière de la paroisse de Paddington. Le *Gentlemen's Magazine* en 1780 dans la rubrique des décès des personnes renommées annonce la mort de l'artiste « *In Great Newport street, Mr.Fra Vivares the celebrated landscape engraver* ».

La vie de Vivarès réfugié à Londres est exceptionnelle. Il sut trouver sa place parmi les graveurs anglais de son époque, en former certains et en même temps faire face aux difficultés matérielles alors qu'il avait la charge d'une nombreuse famille d'une trentaine d'enfants après trois mariages successifs….

Grâce à un talent remarquable et un travail sans relâche, ce Cévenol d'origine eut une carrière qui marqua l'école de gravure anglaise sur le plan artistique comme sur le plan technique.

Bibliographie

Vivarez Henry : *Pro Domo Mea -un artiste graveur au XVIII^{ème} siècle-François Vivarès* (avec catalogue des œuvres de François Vivarès et de Thomas Vivarès), Lille, imp. Lefebvre-Ducrocq,1904. p.11-58

Cardwell Rev. J.H. and others : *Men and women of Soho famous and infamous Actors, Authors, Dramatists, Entertainers and Engravers*, François Vivares - pp.27, London, Truslove and Hanson, 1903

Elisabeth et Georges Rouvier : *François Vivarès, artiste graveur à Londres.*

Quelques précisions sur son origine saint-jeantaise : *Nouvelles de Saint-Jean-du-Bruel* par l'Association d'Histoire et de Généalogie de Saint-Jean-du-Bruel - n°23 - 1998

Procès du prieur-curé de Lamelouze pour que lui soit payée la dîme du vin produit par les hautains

document présenté par Pierre Rolland

Ce document de 10 pages (nous n'en reproduisons que la première page, nous résumerons le reste), est ce que l'on appelle un « factum ». Un factum est un mémoire imprimé destiné aux juges d'un procès, ici les juges du tribunal de la sénéchaussée de Nîmes, rédigé par les avocats de l'une des parties.

L'objet du procès.

Ce factum nous apprend qu'en 1769, deux habitants de la Melouze, paroisse du diocèse de Mende, aujourd'hui Lamelouze, commune du département du Gard, refusent de payer au prieur « la dîme[1] du vin rouge & du vin blanc produit par leurs Hautins ou Rimiers ».

La culture en « hautains » est une façon culturale très ancienne, décrite par Columelle et Pline l'Ancien, qui consiste à se servir d'arbres comme tuteurs, en laissant courir les sarments dans les branches. On trouve encore cette forme de culture en particulier en Italie[2]. Les hautains ne doivent pas être confondus avec les treilles ou trelhats, qui étaient la forme de culture de la vigne la plus répandue en Cévennes.

Le terme occitan de rimier est bien attesté dans le Dictionnaire Languedocien-Français de l'abbé Boissier de Sauvages[3] :

« RIMIÊIRO, une Treille, une Lambruche ; celles qui grimpent sur les arbres et qu'on appelle dans quelques Provinces des vignes hautes ou des hautains. Ceps de vigne franche ou sauvage ; celles qui sont franches produisent beaucoup de grappes, mais lorsqu'on en taille point les sarments, les grains prennent un goût de sauvageon plus désagréable que celui des lambruches. »

Boissier de Sauvages définit par ailleurs la Lambruche (LAMBRÛSCO) comme une vigne sauvage.

Le terme de rimier, ou plus exactement rumier, est encore connu et avait été couramment employé dans sa jeunesse par une personne habitant au Lunès, hameau juste en face de Lamelouze dans la commune de St-Martin-de-Boubaux[4].

Les protagonistes du procès.

Les deux habitants qui refusent de payer la dîme sont François Crespin et Louis Fages, que nous pensons être des protestants, comme la presque totalité des habitants de Lamelouze, habitant le mas de la Pénitence pour François Crespin, et le mas des Ombres pour Louis Fages[5].

Le prêtre qui a engagé le procès est Antoine Beys, prieur et curé de Lamelouze de 1742 à 1790. Il a succédé à son oncle Barthélemy Beys, natif du Mazel dans la paroisse de St-Julien-du-Tournel, ancien vicaire de St-Germain-de-Calberte, qui a succédé à Jean Blanquet en 1718. Barthélemy Beys démissionne en 1742 en faveur de son neveu Antoine, moyennant une pension qu'il percevra jusqu'à son décès[6].

« Atteint de maladie corporelle » Antoine Beys se démet sans conditions de sa cure et de son prieuré en faveur de son neveu Jean-Antoine Puechgut, le fils de sa sœur, vicaire à St-Roman-de-Tousques. Il décède peu après à Lamelouze, le 22 août 1790, « après avoir reçu avec édification les sacrements, âgé d'environ soixante et dix-sept ans, et fut enterré le lendemain auprès de la porte d'entrée de l'église de cette paroisse en présence d'un grand concours

1 Rappelons que la dîme est une redevance en nature exigée par l'Église sur les produits agricoles. Le taux, variable selon les époques, les régions, les paroisses, les produits, était la plupart du temps compris autour de 8 %.

2 *La Garance voyageuse* n° 117 printemps 2017, Les vignes mariées aux arbres : une agroforesterie antique, par Pierre Sellenet.

3 *Dictionnaire Languedocien-François* par M. l'Abbé de S*** , à Nîmes chez Michel Gaude, Libraire, M DCC LVI.

4 Communication de Bernard G. du Lunès.

5 Registre du pasteur Roux, BM Vialas, mis en ligne par les Archives départementales de la Lozère, EDT194 gg004 photo 348 et EDT 194gg005 photo 13.

6 *Notes historiques sur les paroisses des Cévennes comprises dans le diocèse de Mende*, par l'abbé Achille Foulquier, curé du Collet-de-Dèze, réédition Société des Lettres Sciences et Arts de la Lozère, 1991, tome II page 223, il est dit que Barthélemy Beys décède en 1768, ce qui est une erreur, celui-ci étant décédé le 13 mai 1745 (ACGC Fonds Cuche mis en ligne sur le site Brozer, liasse 2 Pagès-Pinet photo 59).

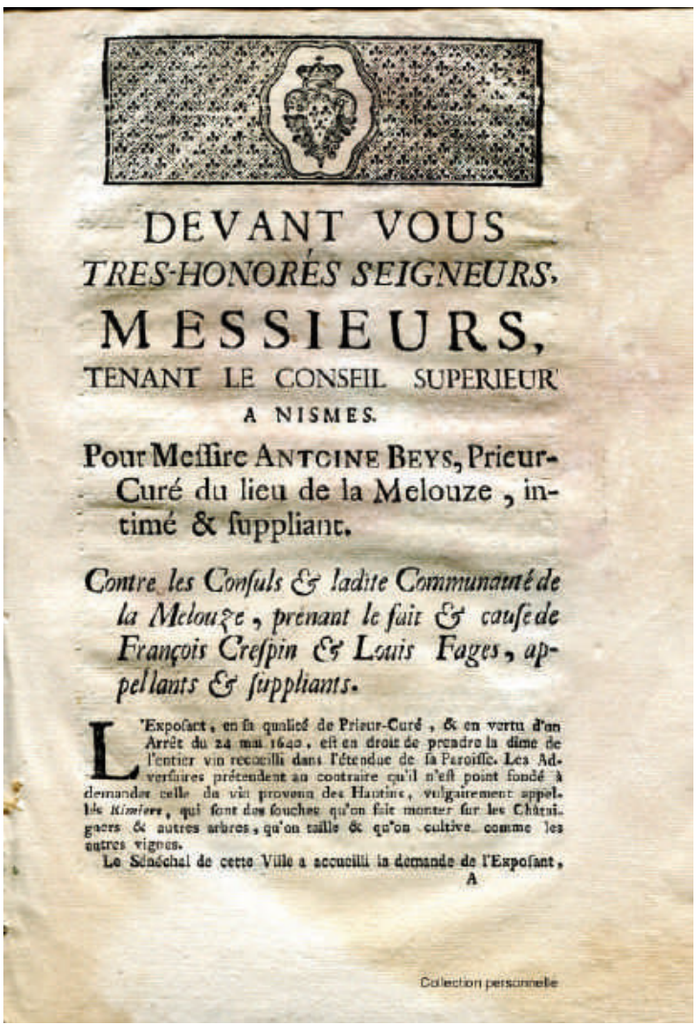

DEVANT VOUS
TRES-HONORÉS SEIGNEURS,
MESSIEURS,
TENANT LE CONSEIL SUPERIEUR
A NISMES.

Pour Meſſire ANTOINE BEYS, Prieur-Curé du lieu de la Melouze, intimé & ſuppliant.

Contre les Conſuls & ladite Communauté de la Melouze, prenant le fait & cauſe de François Creſpin & Louis Fages, appellants & ſuppliants.

L'Expoſant, en ſa qualité de Prieur-Curé, & en vertu d'un Arrêt du 24 mai 1640, eſt en droit de prendre la dîme de l'entier vin recueilli dans l'étendue de ſa Paroiſſe. Les Adverſaires prétendent au contraire qu'il n'eſt point fondé à demander celle du vin provenu des Hautins, vulgairement appellés *Rimiers*, qui ſont des ſouches qu'on fait monter ſur les Châtaigners & autres arbres, qu'on taille & qu'on cultive comme les autres vignes.

Le Sénéchal de cette Ville a accueilli la demande de l'Expoſant,

A

Collection personnelle

de peuple et des prêtres des paroisses voisines »[7].

Jean-Antoine Puechgut ne jouira pas longtemps de sa cure : à la fin de l'année 1790 il refuse de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, comme la plupart des prêtres de Lozère, et se retire à St-Etienne-Vallée-Française. Il était assez courant que les prieurés-cures se transmettent ainsi au sein d'une même famille.

Antoine Beys et ses paroissiens Nouveaux Convertis.

Antoine Beys, outre le procès que nous évoquons ici, eut à affronter un autre procès qui lui fut intenté par Mr de Juge, seigneur de Gasques, qui possédait des terres sur les deux rives du Galeizon, procès pour pêche illicite : seul ce seigneur avait le droit de pêche dans le Galeizon. Pour sa défense, Antoine Beys ne put que déclarer que tous les autres habitants de Lamelouze pêchaient dans la rivière : mais eux ne se faisaient pas prendre ![8]

Par ailleurs, Antoine Beys semble s'être bien entendu avec ses paroissiens « Nouveaux Convertis ». Jusqu'en 1742, ils viennent régulièrement se marier et faire baptiser leurs enfants à l'église. Quelquefois, quand certains parents ne sont pas officiellement mariés, et que leurs enfants sont portés à l'église au baptême, soit il ne signale pas le fait, soit il écrit assez gentiment sur son registre que ce sont des enfants de « fiancés ». Son collègue et curé de la paroisse voisine toute proche, Bernard Mestre, prieur de St-Martin-de-Boubaux de 1716 à sa mort le 6 février 1746[9], n'en usait pas de même et ne perdait pas une occasion de signaler sur son registre qu'il baptisait des enfants de parents « vivant en concubinage » ou « enfants naturels et illégitimes », ajoutant même à deux reprises « ce qui veut dire bâtard ». Ce même Mestre se plaint même auprès de sa hiérarchie d'Antoine Beys : un enfant de Jean Brun dit le Cat et Jeanne Deleuze rentiers de Mr Ducamp de sa métairie de Pomerols a été baptisé à Lamelouze sans son consentement.

« *On nous assure qu'on avait vu passer cet enfant de ma paroisse a celle de Lamelouze et fut baptisé par Mr le prieur de Lamelouze sans notre consentement contre tous les droits de l'église, lequel avait été averti par ledit Brun par ordre du sr Ducamp qui suivant le rapport qu'on nous a fait le prieur accepta très volontiers cette commission pour causer tout désordre ledit M. Ducamp parrain et damoiselle son épouse marraine avec grand concours de peuple qui firent grand bruit presque toute la journée audit Poumerols dans notre paroisse par grands coups de fusil et pistolets. Ledit Mr le prieur de Lamelouze étant de la partie, de quoi j'ai donné avis à Mr Mingaud archiprêtre des Cévennes lui en demandant grâce devant mr l'abbé Danglès notre official. Mestre prieur* »[10].

La plainte du curé Mestre dut porter ses fruits car depuis les baptêmes et mariages d'habitants de St-Martin ne se feront plus qu'avec l'autorisation de leur curé, pour peu de temps, il est vrai, car dès 1742 il n'y a plus que très peu de mariages et baptêmes à l'église de Lamelouze la presque totalité des habitants étant mariés « au Désert » par les pasteurs itinérants et y faisant baptiser leurs enfants.

7 Registre BMS Lamelouze 1766-1790, arch. dép. Gard 5Mi 2314, en ligne sur le site internet Brozer.

8 *Notes historiques*… déjà cité p. 223 et plumitif de Lamelouze, Arch. dép. Lozère, Fonds de l'abbé Pourcher non classé.

9 Arch. dép. Lozère BMS 4E17001 photo 299.

10 Arch. dép. Lozère BMS 4E17001 8 septembre 1737 photo 262.

Le procès et les arguments des deux parties.

C'est en 1769 que Louis Fages et François Crespin refusent de payer la dîme sur le vin produit par leurs hautains. Le curé Antoine Beys « les somme par acte » (d'huissier ?) de payer, ce qu'ils refusent. Antoine Beys les assigne alors devant le Sénéchal de Nîmes par exploit du 7 avril 1770, et Louis Fages et François Crespin reçoivent le soutien de la Communauté de la Melouze qui « par sa délibération du 21 du mois d'avril 1770, prit leur fait & cause ».

Le procès a lieu, et par la sentence du 26 mars 1772 Crespin et Fages sont condamnés à payer leur dîme « à la cote onzième », c'est-à-dire à donner le onzième de leur produit soit 9 %. Ceci étant valable pour les années 1769, 1770, 1771 et pour les années à venir. Les autres habitants doivent également payer la dîme, et en outre Crespin et Fages sont condamnés « aux dépens », c'est-à-dire aux frais de justice.

Crespin et Fages font appel de ce jugement, et ce *factum* est donc publié par Antoine Beys pour soutenir sa position en appel, démontant l'un après l'autre les arguments de ses adversaires :

Leur argument principal est de dire que cette dîme sur le vin des hautains n'a jamais été payée, qu'elle est nouvelle. Les avocats du curé répondent que le vin faisant partie de la « grosse dîme » (qui comprend les grains, les châtaignes …), qui est imprescriptible (perpétuelle), en opposition aux menues dîmes (légumes, herbages, racines, produit des animaux) qui ne le sont pas, l'argument est irrecevable. Ajoutant que si la dîme n'était plus perçue sur les hautains, il n'y aurait bientôt plus que cette forme de culture et donc plus de dîme sur le vin !

Les avocats du prieur ajoutent ces remarques importantes sur le plan agronomique « les hautains portent un préjudice considérable à la dîme des châtaignes : en effet un châtaignier sur lequel sont des hautains, ne produit pas une si grande quantité de châtaignes, ni d'une si belle qualité ; il est dévoré au pied par les racines des hautains, & dans les branches par leurs ceps qui s'entrelacent et lient si fort les menues branches, qu'ils les font périr, ou du moins leur préjudicient beaucoup, de sorte que les châtaigniers et autres arbres sur lesquels sont les hautains, ne viennent jamais aussi beaux que les autres, ils périssent même plutôt : d'ailleurs leurs fruits sont plus souvent endommagés des brouillards, attendu que les hautains les rendent plus touffus par la multiplicité de leurs ceps, la multiplicité de leurs feuilles : de sorte qu'à tous égards & leur grandeur ; les brouillards y séjournent davantage, de sorte qu'à tous égards les hautains portent un préjudice considérable à l'Exposant (au prieur-curé Beys), et il devrait en être dédommagé par la dîme du vin provenu desdits hautains, quand il ne serait pas d'ailleurs fondé à la percevoir ».

À ces arguments, plus ou moins fondés, succède l'énumération de toute une série de procès du même genre, qui tous se sont terminés par l'obligation de payer cette dîme. Le curé avance encore un autre argument, à savoir : « l'usage de toutes les paroisses voisines où la dîme du vin provenu des hautains se paye sans aucune contestation. Tel est l'usage de la paroisse de Saint-Martin des Boubeaux (sic) dont on prétend que celle de la Melouze a été autrefois une annexe, du Collet, de Dezeset (resic), & autres, & en matière de dîmes, l'usage des lieux circonvoisins est fort à considérer ».

Enfin, le document, nous permet de dater une innovation culturale. Par arrêt du 26 août 1660, la communauté de Nîmes est condamnée à payer au syndic du Chapitre la « dîme du fourrage coupé en verd », suite à l'introduction d'un « fourrage appelé Esparcet[11], [qui] n'était point connu dans Nismes, on n'en semait point dans son terroir, ni bien loin ».

Comme cela était prévisible, Louis Fages et François Crespin, et la communauté qui les soutient, perdent leur procès en appel, comme l'indique une mention manuscrite en fin de document :
« arret tout d'une voix le 22e aoust 1772 qui demet de l'appel avec depens »

Moins de 20 ans après ce procès, la Révolution et la fin de la dîme.

Ce document est l'un des rares que nous connaissions ayant trait à la dîme en Cévennes. Non pas qu'il n'y ait pas eu des conflits et donc des procès nombreux à ce sujet : le dépouillement des archives judiciaires du présidial de Nîmes nous permettrait probablement d'en trouver d'autres. On trouve l'expression de ces conflits dans certains Cahiers de doléances établis en 1789 par les communautés[12], celui d'Aiguesvives par exemple demande « que la dîme soit abolie dans le royaume, pour éviter le fourmillement des procès qui sont formés chaque année à raison de sa perception ». C'était un impôt lourd comme l'observe la communauté d'Aigremont : « les fruits décimaux s'élèvent plus fort que toutes les impositions réunies ». Et ce n'était pas le

11 Sainfoin.

12 *Cahiers de doléances de la Sénéchaussée de Nîmes pour les États généraux de 1789*, publiés par E. Bligny-Bondurand, Nîmes, Chastanier 1908-1909.

seul revenu ecclésiastique : les prieurés et les cures pouvaient avoir leurs propres propriétés agricoles. Cela n'était peut-être pas le cas à Lamelouze, mais l'était à St-Martin-de-Boubaux où le prieur-curé jouissait des terres de la « dominicature ». Enfin, il est marqué aussi dans plusieurs cahiers de doléances, que le curé bénéficiait du revenu du casuel, c'est-à-dire de ce que devaient payer ses paroissiens pour chaque baptême, mariage ou ensevelissement. Le curé par ailleurs n'utilisait plus une partie de la dîme pour l'entretien des bâtiments religieux, et pour nourrir les indigents, ce qui était la règle plusieurs siècles auparavant. Les cahiers de doléances montrent aussi que la situation des curés était loin d'être homogène. La plupart déléguaient la perception de la dîme à des « décimateurs » laïcs qui en gardaient une certaine part pour rémunérer leur travail. Certains ne résidaient pas sur place, se contentant de percevoir les revenus de la dîme et de sous-traiter les fonctions religieuses à un vicaire qui percevait la « portion congrue ». Ce n'était pas le cas dans les Cévennes protestantes où au XVII^{e} siècle les évêques imposèrent aux curés de résider dans leur paroisse pour essayer de ramener les protestants dans le giron de l'Église catholique et romaine.

Pour revenir aux Cahiers de doléances déjà mentionnés, si toutes les communautés qui abordent le sujet de la dîme (certaines ne la mentionnant même pas), reconnaissent que cette ponction sur leur production est trop élevée et injuste, elles ne sont pas d'accord sur les remèdes à apporter. Certaines, les moins nombreuses, et parmi elles très peu de communautés majoritairement protestantes, sont pour la suppression totale.

La majorité souhaite des aménagements : forte baisse du taux, prélèvement en argent, prélèvement sur une seule des cultures quand des cultures sont associées sur la même parcelle (on retrouve là le cas de notre procès où il y a vigne et châtaigniers sur la même parcelle), pas de prélèvement sur les parcelles en fourrage (qui sont plantées pour nourrir les animaux qui par l'engrais qu'ils fournissent permettent les cultures), et surtout pas de prélèvement de la dîme sur la partie des récoltes consacrée à la semence à garder pour l'année suivante. Que les communautés soient d'avis de supprimer la dîme ou de la réformer, toutes sont d'accord pour payer leur subsistance à leurs ecclésiastiques en leur accordant presque unanimement une rétribution de 1200 livres par an, ce qui montre que les cahiers de doléances avaient pu être influencés par des « modèles » largement diffusés.

Peu après l'ouverture des États généraux en mai 1789, au cours de la nuit du 4 août, et des jours qui suivent, les privilèges féodaux seront abolis par l'Assemblée nationale, et avec eux la dîme.

Période révolutionnaire, le régisseur Leyrole écrit à son patron, le comte d'Altier

Villefort le 12 octobre 1789

Monsieur le Comte

… j'ai eu l'honneur de vous dire, Monsieur le comte, dans mon précédent qu'à cette époque tout était tranquille dans ce païs notamment dans vos terres ; j'ai la satisfaction de pouvoir vous assurer aujourd'hui que depuis les choses ont toujours été de mieux en mieux et que dans ce moment elles sont presque rétablies dans l'ordre naturel…

Je dois vous observer, Monsieur le comte, que la cherté actuelle des grains fait craindre beaucoup de misère pendant l'hiver et soit que votre grenier de La Prade n'est pas trop sûr, soit encore que si la misère devient telle qu'on le redoute, que l'on peut présumer que les misérables se porteront à aller enlever les grains de force partout où ils sauront qu'il y en a d'enfermé, pour prévenir cet événement il a été convenu entre M. Chas et moi-même qu'il vendra à mesure qu'il livrera…

Lettre de Leyrole au comte du Champ, arch. dép. Lozère, 3 J 15, archives du Champ.

Commentaires :

Le comte est Charles comte d'Altier, guillotiné en 1794.

Mis à part la « grande peur » que relaient les consuls de Villefort, et qui entraine une « émotion » populaire pour protéger la récolte de seigle, il n'y a pas de « guerre des châteaux » dans la vallée de l'Altier pour détruire les terriers, comme dans le reste du Gard. Toutefois, le château du Champ aura ses tours « rabattues » volontairement.

La très mauvaise récolte de grains de l'été 1789 provoque une hausse des prix considérable. Du fait de ses importantes surfaces agricoles, de ses très nombreux tenanciers, le seigneur d'Altier peut engranger des provisions de grains. Avec le notaire Chas Leyrette, le régisseur la pris la décision, de vendre au fur et à mesure et ne pas « accaparer » connaissant les risques d'être pillés.

Devenir seigneur haut justicier au XIVe siècle : les Altier de la vallée de l'Altier (Lozère)

par Marie-Lucy Dumas

La famille d'Altier (Lozère) est connue par un très important chartrier déposé au XXe siècle par les descendants[1] de cette famille. Ainsi que le rappelle Yannick Chassin du Guerny[2] qui en fit l'inventaire[3], M. Boullier de Branche[4] a déchiffré des documents actuellement en déficit[5] et a procédé à de nombreuses transcriptions. Roland Juppeaux, doctorant en histoire moderne, consacra ses années à un mémoire de maitrise suivi d'un DEA à l'université de Montpellier[6]. Il compléta en outre l'inventaire.

L'ensemble du chartrier s'étend du XIIIe au XIXe siècle, sur toute une région de la vallée de l'Altier, de Cubières à Villefort avec les morceaux de seigneurie à Serres (Malons) et à La Felgère (Concoules), puis sur le Causse Begon. Avec les familles rattachées (Yzard de Castanet, Brisis, Mancel, Beauvoir du Roure, Albignac du Triadou, Bardon du Choizal, Malbosc du Miral, de Ginestoux, de Richard-Boyer de St-Hilaire-de-Lavit, de Pelamourgue du Pouget, de Chapelain, de Retz de Serviés, entre autres) il procure de nombreux renseignements sur les petites seigneuries locales. Le gros dossier du procès[7] avec l'héritier de la marquise de Portes offre des ressources précieuses et peu utilisées sur ce marquisat.

Un parchemin de 1322 avec le sceau en cire des Randon a été retrouvé au château du Champ où il avait été conservé par la famille. Ce document, déjà connu[8], incite à se pencher d'un peu près sur les origines de cette seigneurie dont on peut résumer les six siècles d'existence ainsi : hommes libres « gardiens de la tour » d'Altier, pariers de la Garde (Guérin) pour le compte des seigneurs d'Anduze, les frères d'Altier achètent progressivement des terres avec des droits féodaux. Ils finissent par obtenir la haute justice de leur seigneur supérieur (1322) sur la terre du Champ, où, malgré une vallée très encombrée de petites seigneuries, ils parviennent par mariage et achats[9] à composer une seigneurie suffisamment conséquente pour que les deux derniers, devenus marquis du Champ et comte de Serres fréquentent la Cour. Charles Jean Baptiste Victor, colonel d'un régiment de dragons, était électeur à l'assemblée de la noblesse en Gévaudan. Lui et son fils finissent sur la guillotine le 9 juillet 1794[10].

La frérèche d'Altier, une castlania *des seigneurs d'Anduze XIIe-XIIIe siècles*

Les premiers « d'Altier » connus, en 1207, sont Pons, Étienne et Guilhem d'Altier[11], chevaliers pariers de la Garde Guérin. Ils sont rattachés à la « tribu » ou famille (*gens* en latin) des Bertrandencs qui désigne ceux qui dépendent ou se rattachent aux « Bertrand » d'Anduze[12]. Il est probable que ces « hommes libres » possèdent des alleux en toute *potestas* (pouvoir), base juridique de leur future

1 Familles Varin d'Ainvelle et de Gourcy.

2 Il est le premier président d'honneur de la revue du L.C.C.

3 À consulter sur Brozer téléarchives.

4 Arch. dép. Lozère 1 J 553.

5 Déficit, joli mot des archives pour désigner un document disparu, absent ou dérobé.

6 Juppeaux Roland, *Seigneuries et seigneurs en Uzège et Gévaudan : les Borne d'Altier*, (fin XVIIe-XVIIIe siècle) sous la direction d'Arlette Jouanna, 1980. Juppeaux, Roland, *Une famille noble de Gévaudan : les Borne d'Altier*, (XVIIe-XVIIIe siècles), directeur de recherches Arlette Jouanna, 1984.

7 Succession Budos de Portes, arch. dép. Lozère, Chartrier 3 J 66-86.

8 Mentionné par Chassin du Guerny, il est coté 3 J 99 – 5.

9 Le dernier étant la totale seigneurie d'Altier et de son mandement en 1668, au Poignac.

10 Ce parcours n'est pas sans rappeler celui des Sarrazin du Chambonnet, petite seigneurie de la vallée de la Cèze. Les Sarrazins ont été eux aussi chevaliers pariers à La Garde-Guérin. Dumas, Marie-Lucy, *Les Sarrazin du Chambonnet, une petite seigneurie de la haute vallée de la Cèze*, Gens et terroirs des hautes Cévennes, 2013, 363 pages. La famille d'Altier de Borne se poursuit de nos jours par les successeurs : Chapelain, puis Gourcy et Varin d'Ainvelle, le château du Champ est ouvert aux journées du patrimoine.

11 Les autres pariers mentionnés dans les statuts sont : Guilhem d'Altier (1238), Pierre d'Altier, chevalier, Gaucelm et Pierre d'Altier (1260). Porée, Charles, *Les statuts de la communauté des seigneurs pariers de la Garde-Guérin en Gévaudan*, 1238-1313, éditions Lacour, 2009.

12 Voir à cet égard, Dumas, Marie-Lucy, « À propos de l'appellation « chevalier parier » de La Garde Guérin », *L.C.C.* n° 174, juillet-septembre 2013.

seigneurie, qu'ils placent eux-mêmes sous la *dominatio* ou dominicature du seigneur supérieur. Un grand nombre d'autres hommes libres se mettent au service d'un seigneur important, ou se font recruter par lui.

À cette date, malgré le premier hommage de l'évêque de Mende[13] au roi de France, c'est la famille d'Anduze qui gouverne cette basse région, un vaste territoire englobant partie des diocèses de Mende, d'Uzès et de Viviers, allant de Luc à Vézénobres sur la Régordane et de Florac à Barjac[14]. Chemins et routes importantes sont sous surveillance : la Regordane, la Cézarenque, la route d'Aubenas à Mende[15], auxquels il faut ajouter les mines d'argent (Largentière, Ste-Marguerite-La Figère) et les rivières aurifères que sont la Cèze et son affluent de la Ganière où des seigneurs dépendants[16], en contrôlent orpaillage et moulins.

Au XII^e^ et XIII^e^ siècles, de nombreuses coseigneuries[17] forment un réseau de fiefs avec permission de construire une tour forte (jus muniendi) pour surveiller les chemins et y collecter des péages. Les actes de jus muniendi sont rares dans les archives de cette région, signalons celui accordé par le seigneur de Randon, successeur des Anduze, à Arnaud de La Garde, en 1242[18] : le droit de construire une tour forte à Redoussas (vallée de l'Altier, Lozère), sur un fief concédé ou sur un alleu placé en dominicature. Le seigneur lui donne même 1000 sols pougeois pour cela, à condition « *que cette tour lui sera rendue en cas de guerre* », en échange Arnaud de La Garde lui donne le quart du château et du terroir de Puylaurent.

La *castlania*[19] est un contrat qui lie le vassal à son seigneur. Qu'il comporte ou non le *jus muniendi*, il est avant tout un serment de fidélité pour les biens que « l'un tient de l'autre », lui promettant de l'aider et de le secourir et de ne pas se lier avec ses ennemis, de ne pas lui faire la guerre. Le contractant jure de faire « reddition » de ses biens à la demande du seigneur qui peut le faire « déguerpir » à son gré, pour investir ce fief à un autre *castlan* (châtelain). En contrepartie le *castlan* a le droit de collecter le péage et les censes ou récoltes, sur le fief accordé.

À Altier, en 1694, le péage est appelé droit de « saume ». Il ne faisait pas partie à l'origine de la seigneurie d'Altier, car il était possession du seigneur supérieur, Anduze et des successeurs Randon puis Polignac[20]. Les Altier l'achètent en même temps que la seigneurie en 1668. Il était « *payable en argent portant sur tous ceux qui tiennent du bétail à bâts faisant commerce et trafic* »[21], avec obligation de maintenir les routes en état. En 1733, la taxe se monte à une livre par mulet. Les villages où se collecte le droit de « saume » sont en bordure de la route muletière qui relie Villefort à Mende.

À la fin du XIII^e^ siècle, le seigneur Guérin du Tournel, issu de la famille de Randon, est seigneur du mandement d'Altier. C'est à lui que les frères d'Altier passent hommage, pour certaines terres, dans le cadre d'un partage des fiefs entre Randon et Tournel, en 1280, puis en 1320 pour les terres et lieux dans les paroisses de Cubières, St-Julien du Tournel, St-Jean-du-Bleymard et Malons : les mas de Mallecombe, Espinas, Les Alpiès, Hermentou, Fromental, Fraissinet et Costarotbal et Serres et Rimbal et les châteaux d'Altier et le domaine du Champ.

Une société aisée et éduquée

Sans possibilité de connaître les revenus du péage, ni même d'évaluer le trafic commercial sur la via soteyrana, ni les revenus fournis par les serfs, puis les tenanciers en emphytéote perpétuelle, on se doute que les frères d'Altier disposaient de revenus qui les plaçaient nettement au-dessus de la condi-

13 Aldebert du Tournel, en 1161. La Bulle lui accorde le pouvoir temporel sur tout le diocèse de Mende.

14 *Bernard, seigneur d'Anduze, satrape de Sauve, coseigneur d'Alès, seigneur de Portes et de Génolhac en Uzège, prince de Luc en Gévaudan, seigneur de Pradelles en Velay et de Joyeuse en Vivarais*, Charte d'hommage de Guigon de La Garde en 1207, arch. dép. Lozère, G 476. L'étendue des fiefs de la famille d'Anduze peut être perçue dans les chartes de donations de ces fiefs par Philippe-Auguste en 1212 à l'évêque d'Uzès et à l'évêque de Nîmes, et dans la *Feuda Gabalorum* où sont mentionnées les possessions des Anduze, seigneur de Florac vassaux de l'évêque de Mende.

15 Il s'agit de la « *via soteyrana* » (le chemin inférieur), suivant la vallée de l'Altier jusqu'au Bleymard puis celle du Lot jusqu'à Mende. L'autre voie s'appelle « *stratam vocatam Cervelayran* », mentionnée en 1329 dans les limites du manse de la Becadura, passant par le Lozère depuis Villefort à l'Hôpital, pour rejoindre par le sommet du Lozère la route de Florac à Chadenet.

16 Tels les coseigneurs de Naves, de Bane et de Castilhon.

17 Débax, Hélène, *La seigneurie collective, Pairs, pariers, paratge les coseigneurs du XI^e^ au XIII^e^ siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2012.

18 Chartrier du Champ, 3 J 175, Redoussas. Un autre exemple : en 1199, les seigneurs de Montalet, Arnaud, Pons Arnaud et Gausbert donnent ce qu'ils possèdent à Saint-Ambroix (au seigneur d'Anduze) contre le droit d'édifier une tour et une salle. *Transaction de mars 1199 entre Guillaume de Vénéjan et les seigneurs d'Anduze coseigneurs d'Alès au sujet de Génolhac, Saint-Ambroix, Montalet et Saint-Brès*, publié par G. Charvet.

19 À cet égard, Débax, Hélène, *La féodalité languedocienne, XI^e^-XII^e^ siècles, Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc de Trencavel*, Presses universitaires du Mirail, 2003. Castlania est traduit en latin par *castellania*, procès avec Armand de Polignac, transcrit par Bouillier de Branche, 1462. Le mot *castellania* sert à désigner plus tard le *mandamentum*, circonscrition où s'exerce la justice seigneuriale.

20 Le péage est vendu en même temps que toute la seigneurie par la famille de Polignac aux Borne d'Altier en 1694 (voir texte en document).

21 Chartrier du Champ, 3 J 100, aveu et dénombrement, 1694.

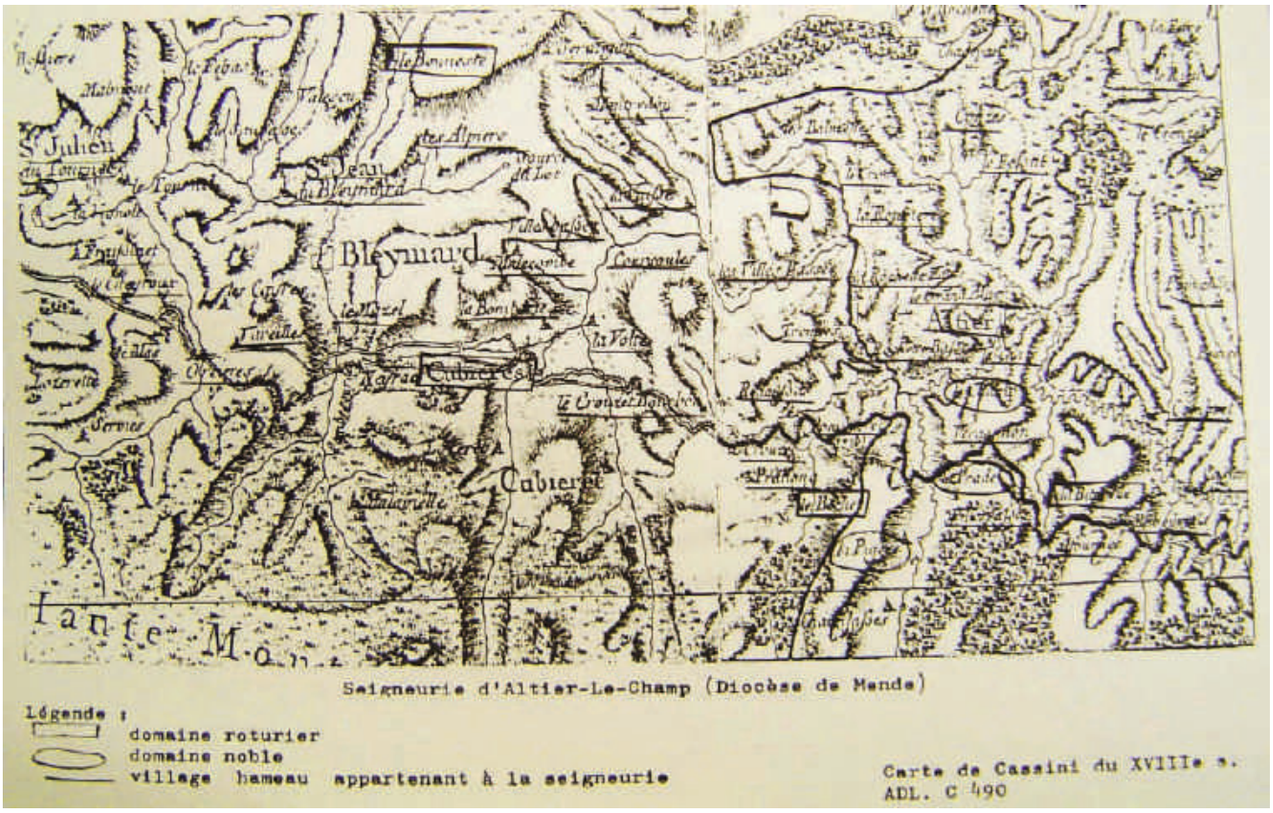

tion de leurs tenanciers. Les testaments d'Etienne d'Altier vieux, en 1305, d'Isabelle Merle, femme de Raimond, en 1308, d'Etienne d'Altier jeune en 1316 de Delphine, femme de Gaucelin en 1343, et de Louis d'Altier en 1374 font de nombreux legs aux curés et aux luminaires des églises[22] et aux abbayes et monastères[23]. L'extension géographique de ces legs donne une bonne idée du réseau, des relations, des alliances de cette famille d'Altier.

Une autre indication est celle de l'emploi d'un médecin (*phisico*), Pierre Guyszo, au chevet d'Etienne d'Altier, en 1305, qui est témoin de son testament.

La frérèche d'Altier habite deux maisons dans la forteresse sur l'éperon rocheux entouré par le ruisseau de la Rouvière - où s'est développé en contrebas un habitat[24] -, pour surveiller la route de Villefort à Mende, à la demande du seigneur d'Anduze, puis du Randon. Frères et sœurs s'y sentent chez eux en « seigneur » collectif de leur château, avec les serfs attachés aux terres qui leur rapportent fruits et revenus. Bien que non propriétaires, ni constructeurs du château d'Altier, il en ont adopté le nom « d'Altier » ayant obtenu le « fief franc et honoré » de ce château et de ses appartenances.

C'est au XIII[e] siècle, vers 1245-60, que ce château a pu abriter la *trobairitz*[25] Azalaïs d'Altier. Elle est connue par un « salut d'amour[26] » et par une adresse à Uc de Saint Circq « amant » de Clara d'Anduze[27] et amie de celle-ci.

La présence d'une brillante poétesse parmi les frères et soeurs Altier témoigne d'un niveau intellectuel et d'un train de vie élevé. On le constate aussi par le réseau des amis nobles, témoins d'actes, qui sont les seigneurs du Tournel et de Chapieu, et les

22 L'église d'Altier (St-Privat et St-Sauveur), St-Etienne de Cubières, Ste Marie de Cubiérettes, St-André-Capcèze, St-Victorin, St Jean-du-Pont, St-Loup à Villefort, St-Michel de la Garde, St Pierre de Prévenchères, St-Thomas de La Souche, Ste-Marguerite de La Figère, St-Jacques de Balme, St-Jean de Chazorne, Ste-Madeleine de Planchamp, St-Laurent du Fraissinet, Ste-Marie de Chasseradès, St-Jean-du Bleymard, St-Julien du Tournel, Ste-Cécile d'Orcières, St-Etienne de Concoules, St-Pierre de Malons, Ste-Marie de Ponteils, Ste-Marie de Canco (?), St-Pierre de Ponteils (?).

23 En 1308 aux Frères prêcheurs de Génolhac et de Marvejols, Les frères mineurs de Mende et à l'abbaye de Mercoire ; en 1374 aux prêcheurs de Génolhac, de Marvejols, au et aux mineurs de Mende, aux religieuses du Carmel de Mende, de Mercoire, des Chambons, des Clarisses d'Alès.

24 Il s'agit de Grand-Altier ; un peu plus loin, l'église St-Privat-d'Altier existe au XII[e] siècle, avec quelques maisons autour.

25 Féminin de *trobador,* troubadouresse.

26 Matilda Tomaryn Bruckner, Laurie Shepard, Sarah White, *Songs of the women troubadours*, Routledge, 23 nov. 2004 - 280 pages

27 « Azalais d'Altier et Clara d'Anduze », Portal de la Devèze, *Mémoires de la soc. Litt. Et Sci. D'Alais*, 1896, p. 262 - *Tanz salutz e tantas amors/e tanzbens e tantas honors/ e tantas finas amistaz/ e tanz ganz, com vos volriaz/e tanz e tant d'alegrier/ vos tramet n'Azalais d'Altier : a vos donna, cui ilh volria/ mais veser que ren quel non sia : / que tant n'ai auzit de ben dire…*

collègues pariers de la Garde : les La Garde, les Blau, les Hérail, les Borne et les Cubières. Un entre soi noble qui s'allie par épousailles.

Au XIIIe et XIVe siècle, les Altier s'allient ainsi aux Mostuéjols (vassaux des comtes de Rodez), aux Blau (seigneurs de Ponteils), aux La Garde, aux Merle (seigneurs d'Alteyrac, coseigneur de Serverette), aux d'Orcières (seigneurs du Bleymard), aux Bérard (seigneurs de Ponteils, puis de Montalet), aux Cadoëne de Gabriac, coseigneurs de Barre, et enfin aux Borne, de la vallée de la Borne, dans le diocèse de Viviers. Les dots de ces épouses sont impressionnantes : Tosquine de Merle (1284) arrive avec les biens des Raymond Acaina, damoiseaux du Tournel, au Mas de Malecombe et de la Bastide, et dans le château de Naves (près des Vans). Arsende de Cadoëne apporte 7 000 sols tournois, ses vêtements et des peaux d'écureuil et un cheval harnaché[28]. Delphine Bérard fait entrer dans la famille d'Altier, en 1340, des tenanciers aux hameaux de La Felgère et de Montredon, paroisse de Concoules (Gard) et au hameau de Montselgues (paroisse de Ponteils).

Les Altier placent quelques cadets, chanoines à St-Ruf-de-Valence, à l'abbaye de Saint-Gilles, ou moniales à l'abbaye de Mercoire ou des Chambons[29]. Le placement de ces frères et sœurs dans des abbayes prestigieuses est accompagné d'une « dot » obligatoire. Par exemple, Agnès fille d'Étienne, placée à l'abbaye de Mercoire reçoit par héritage une rente de 40 sols sur le Mas de Combret, sa vie durant.

Certains frères font toutefois des dépenses : un Étienne d'Altier (entre 1240-1246) gage ses biens et les serfs qui y sont attachés, puis finit par les donner à un damoiseau du Tournel, Raimon Acaina en remboursement de dettes, mais ces biens reviennent *in fine* aux Altier par mariage.

En 1267, la région doit regorger d'animaux sauvages : cerfs ou chevreuils, ours et sangliers, qui sont pris dans des « fosses », captures dont le seigneur de Randon exige chaque année sa part : 4 cerfs et la tête et les pieds des autres, droit d'*alautsagia*. La table seigneuriale des Altier doit être bien garnie.

L'occupation du château d'Altier

La tour carrée et la salle principale (*aula*) sont mentionnées en 1291[30], le château a été agrandi, progressivement. Des jardins (*òrts*)sont mentionnés, en bordure de la rivière, qui appartiennent à divers seigneurs, dont les Altier, ainsi qu'un moulin. La chapelle St-Laurent est mentionnée en 1374. Sur les cartes de 1947[31], on distingue les restes de la tour carrée sur la bordure nord-ouest la plus élevé. En fonction de l'échelle de la carte, elle devait mesurer environ 12 à 14 m de largeur, ce qui, avec des murs de 1,50 m d'épaisseur, pouvait donner des superficies intérieures à chaque étage, d'environ 80 m^2, où se logeaient les frères et sœurs d'Altier et leur domesticité.

Selon le rapport des fouilles du CNRS, le site d'Altier « *est un castrum composé d'un château situé au sommet d'un piton de schiste et entouré sur ses flancs ouest et est d'un hameau* ». Pour Roland Juppeaux[32] ces châteaux de la fin du XIIe ou début du XIIIe siècle ne sont « *qu'une imitation maladroite de la révolution castrale que la haute aristocratie anima au XIe siècle.* […] *Toutes ces familles ont militarisé leurs domaines ; elles agissent sous le regard « bienveillant » de leur suzerain dont les moyens d'action permettraient le cas échéant, d'empêcher une telle initiative. Qui plus est, la haute aristocratie compte sur la fidélité de ces familles pour faire de ces forteresses des pièces maîtresses de l'affermissement de sa puissance à l'échelon local.* […] *Dépourvu de tout rôle militaire ils n'ont guère qu'une valeur symbolique* ». Sauf que le château d'Altier n'appartient pas… aux Altier, et a fait face à un siège en règle, en 1569.

28 Contrat de mariage, 1316.

29 L'abbaye des Chambons a été crée par Guillaume de Borne au XIe siècle. Elle se trouve dans le canton de St-Etienne-de-Lugdarès, diocèse de Viviers. Voir sa fiche dans Wikipedia.

30 Testament de Philippa de Chateauneuf femme de Pierre Astorge, copie de Boullier de Branche du chartrier liasse 138.

31 À voir sur le site géoportail.fr

32 Mémoire de maîtrise, déposé aux archives de Lozère.

Les successeurs des Anduze, Randon de Châteauneuf ou son petit-fils, Guillaume de Randon, font « déguerpir » les Altier de cette forteresse, sans doute entre 1277 et 1310, comme le raconte Jean de Borne d'Altier, en 1467[33], lors d'un procès engagé contre le vicomte de Polignac, successeurs des Randon :

« de tous temps, le château et domicile de ses prédécesseurs avait été le château d'Altier, que par la suite ils furent chassés par les seigneurs de Randon, prédécesseur du puissant comte de Polignac actuel seigneur de Randon et ils vinrent faire leur demeure au Champ[34] ». Ce procès porte sur la justice du seigneur du Champ, il dure plus de trente années.

Le château a été occupé jusqu'en 1377. En 1288, une cuisine neuve est indiquée. Divers personnages y demeurent tels Gaucelin et Pierre Dalqui qui en ont obtenu le fief en 1277, et en font hommage à Guilhem de Randon. Jean de Saint-Gervais, de 1312 à 1345, dont on ignore la fonction, y achète des terres, Jean Doat en 1333, Pierre Rogier et Guillaume Bernard en 1346, vivent dans l'enceinte du château. En 1337, Guillaume Bernard reçoit l'investiture (il est investi d'un fief) de Raymond Hérail, sans doute procureur du seigneur de Polignac.

Les Altier possèdent en propre, deux maisons dans l'enceinte[35] et un jardin sur le site du château au XV[e] siècle.

En 1569, des bandes et les armées protestantes attaquent la forteresse d'Altier. Jean de Sarrazin[36], seigneur du Chambonnet y est blessé en la défendant avec ses compagnons d'armes, catholiques comme lui : Antoine de Planchamp, Pierre Laurens, Jean Folcher et Jean Vigouroux de Bergougnoux, Antoine d'Altier, seigneur de Serres, et Jean d'Altier seigneur du Champ. Il est transporté au château du Champ où il décède. Grâce à cet événement, on aperçoit l'importance de la forteresse d'Altier, bien mieux fortifiée que le château du Champ qui n'est pas inquiété. Les armées protestantes abandonnent l'idée de tenir cette forteresse, la vallée de l'Altier et la route de Mende. Le fort de Redoussas, possession des Narbonne, protestants à cette époque, doit héberger des troupes catholiques financées par les États du Gévaudan. Les armées protestantes passent par la via Cervaylaria au travers du massif du mont Lozère pour attaquer Mende et Marvejols.

Puis le château est abandonné au XVII[e] siècle, il sert de carrière à la construction de maisons, tout autour.

Les biens et les droits des Altier avant 1322

La famille d'Altier possède, dès le XI[e] siècle, des biens autour du lieu « *vocata Alcham* » (futur château du Champ) et poursuit le développement de ses acquisitions dans une vallée très peuplée où les seigneurs sont nombreux à se disputer la place.

Suite à des donations seigneuriales :

- le chapitre de Mende a obtenu de Raimon d'Altier des setiers de seigle et d'avoine et 100 sols d'argent à prendre sur les mas de Villeshautes et de La Vaysse (1318).

- la commanderie de Gap-Francès possède pas moins de 40 tenanciers[37] de ce mandement (donation de Guérin du Tournel en 1162). Des transactions ont lieu avec le seigneur du Tournel pour le péage, dans cette vallée.

Seigneurs pariers de La Garde, installés par le seigneur d'Anduze :

- le seigneur de Cubières obtient de son seigneur d'Anduze la castlania du Cheylard d'Aujac, mentionné en 1210 : « *bastida nova quae vocatur cai-*

33 Chartrier du Champ, 3 J 102, 103, 104, 105, 106.

34 Le texte copié par Boullier de Branche dit : « *Le dit noble d'Altier tenait du seigneur de Randon par un seul hommage noble en fief franc et honoré, qu'il avait toujours tenu de ce seigneur, mais peu de temps, car le pouvoir et la tyrannie enlevèrent le château d'Altier au noble d'Altier par les prédécesseurs du noble de Randon, alors que les prédécesseurs du noble d'Altier s'étaient appelés « d'Altier » à cause de ce château* ».

35 Les maisons ont été construites par leurs soins et avec leurs revenus, ce pourquoi ils les possèdent. C'est d'ailleurs ces deux maisons qu'ils mentionnent sur le site et non le château d'Altier.

36 Dumas, Marie-Lucy, *Les Sarrazins du Chambonnet, une petite seigneurie dans la haute vallée de la Cèze*, Gens et terroirs des hautes Cévennes, 2013. Jean de Sarrazin rédige son testament le 6 décembre 1569, chartrier du Chambonnet.

37 Liste complète dans Hélas, Jean-Claude, *Gap-Francès, une commanderie des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Gévaudan au milieu du XV[e] siècle*, Gens et terroirs des hautes Cévennes, 2018.

lar » : une maison neuve que l'on appelle château, ce qui, déformé, donne Cheylard[38]. Il était à l'étroit dans la vallée de l'Altier, à Cubières, mais il y conservera toujours des tenanciers. Un successeur, Artaud de Cubières peut acheter la seigneurie du Cheylard, un siècle plus tard.

- le seigneur Hérail de Brisis est vassal d'Altier pour les villages de Chareylasse[39], le Bouschet, Pratlong, Valfournès, La Rouvière et le Fossat, suscitant, par la suite, bon nombre de procès avec son suzerain. Il possède aussi des tenanciers à Rabeyrals, mais son château se situe dans la vallée de la Cèze, près de Ponteils, où il étend sa seigneurie.

- le seigneur de Redoussas, un Merle de la famille des La Garde, se perpétue dans la famille de Narbonne, puis de Chapelain. Les Merle progressent vers Sénéchas, Chausses (Chamborigaud) et Castagnols (Vialas). Leurs successeurs, dont Olivier de Lussan[40] (1415) possèdent des rentes sur Villespasses et au Bergonhon (Bergougnoux).

- les seigneurs d'Altier comptent des biens et des tenanciers aux lieux et château d'Altier, du mas du Champ, au mas inférieur de la Rochette, aux Balmelles, à Montclam et autres biens dans la paroisse de Saint-Privat-d'Altier ; des mas des Casaux sous Beauvoir (du Roure), d'Hermet dans la paroisse de Prévenchères, de Serres, Rimbal, Chancadosse, et Pelouzet dans la paroisse de Malons, à Saint-André-Capcèze, aux mas de Brin (La Felgère) paroisse de Concoules, à Croupignac. C'est une petite seigneurie pour laquelle ils ne jouissent que de la justice basse et moyenne, la haute appartenant à leur seigneur de Randon.

Autres seigneurs :

Raimond, puis Jaucelin de Cornilhon, damoiseau d'Altier, possèdent des tenanciers aux mas de Villespasses et de Nautas (1297). Les Cornilhon sont aussi coseigneurs du castelas de Malbosc (diocèse de Viviers). Agnès de Camblan, successeure, y jouit d'un « fief franc honorable et antique » (1326).

Pons de Servières est vassal des Altier pour des tenanciers à Rabeyrals et au Roure (1253).

Avec le partage entre Randon et Tournel, ces seigneuries passent dans la mouvance des seigneurs du Tournel et donc du seigneur supérieur l'évêque-comte de Mende, à qui ils rendent hommage. Divers actes sont indiqués dans la *Feuda gabalorum*.

La pyramide féodale peut s'étager ainsi :

1)- L'évêque de Mende, représentant le roi de France et aussi pour sa propre part, après le paréage avec le roi de France de 1307.

2)- Les seigneurs de Randon hommagent à l'évêque pour le château d'Altier (entre autres)[41] en 1299.

3)- Les seigneurs du Tournel hommagent à l'évêque pour diverses terres dans la vallée de l'Altier, dont quelques-unes sont sous-inféodées aux Altier.

4)- Les seigneurs d'Altier (pour les possessions en Gévaudan) font trois hommages :

- aux Tournel et aux successeurs des Randon, les Polignac

- en tant que pariers de La Garde, à l'évêque de Mende.

- pour leurs possessions dans le diocèse d'Uzès : à l'évêque d'Uzès.

La donation de la haute justice par Guilhem de Randon à Raimon d'Altier, le 20 août 1322

Randon de Chateauneuf épousa Marquèze d'Anduze, héritière de son père pour les fiefs de Pradelles, Saint-Laurent-les-Bains, Luc, Villefort-Montfort, Génolhac et Portes. Il eut maille à partir avec l'évêque de Mende et le vicomte de Polignac. Son frère Guérin de Chateauneuf poursuivit la branche des Guérin du Tournel en épousant l'héritière et en reprenant le titre.

Le fils de Randon et de Marquèze, Guilhem IV de Randon et son épouse Walburge de Rodez créent[42] le couvent des dominicains à Génolhac en 1303 et se heurtent à l'évêque d'Uzès à ce propos et à cause du péage de Villefort censé financer le quotidien de cet ordre de frères mendiants.

Leur unique héritière Marguerite épouse Armand de Polignac. Leur deuxième fils prend le nom de Guilhem de Randon. Il fut élevé par son grand-père Guilhem IV. À sa mort il succède avec sa mère aux possessions du Randonat. L'auteur de *L'histoire de la maison de Polignac* écrit qu' « *il ne retint rien de la grande économie, sage et prudente de son ayeul, s'étant aussitôt après le décès porté à une telle profusion, excessive dépense, bombance, libéralité ou plutôt prodigalité qu'il s'en acquis le nom de prodigue*[43] *, « prodigas » en langue vulgaire* ».

38 Donc l'expression « château du Cheylard » est redondante : château du château.

39 Vendu en 1750 à Antoine de Chapelain, seigneur de Trouilhas, 9365 livres.

40 Seigneur de Sénéchas et auteur de la Tour d'Olivon, à Sénéchas.

41 *Feuda gabalorum*, tome 3, p. 38 et suivantes, *Information eorum que dominus de Randone tenet in feudum a domino episcopo*, p. 38 et suivantes, avec un long hommage en langue d'oc.

42 Cela s'appelle une « inception ».

43 Chabron, Gaspard, *Histoire de la maison de Polignac*, docteur et avocat en la sénéchaussée et juge de la vicomte de Polignac,

C'est ainsi que sont vendus[44] :

- à Raimon d'Altier, en 1311, la moitié des villages de Villespasses et du Fossat pour 200 livres, sans la justice ; en 1318 les censives de Combret, Villespasses et Valfournès[45] à Etienne d'Altier pour 109 livres tournois ; en 1321, la juridiction de Serres dans la paroisse de Malons. En revanche la haute justice pour le Champ, en 1322, fait l'objet d'une donation (voir document plus bas).

- 1311 : le château du Cheylard à Artaud de Cubières pour 20 livres tournois, (seulement ?).

- idem, la moitié des juridictions haute et basse dans les *villae* d'Aujac et de Sénéchas, des châteaux d'Yverne et du Cheylard, des mas de Montselgues, Chamborigaud et Bedousses[46], les mas de Nojaret (Vialas), Concoules et Fraissinet, avec la moitié du péage et de l'albergue de Génolhac à l'évêque d'Uzès pour 600 livres tournois.

- 1321 : le Cheylard-l'Évêque à noble Lordet de Chirac. L'évêque de Mende fait prélation à son profit, pour 1 300 florins d'or empruntés aux juifs d'Avignon, Joseph et Clara Franciscu et Moïse.

- le gros morceau est la vente de la seigneurie de Portes à un seigneur de Guyenne, Guillaume Raymond, seigneur de Budos, pour 40 000 livres ; il s'agirait d'une créance de cette ampleur que le Budos lui aurait accordée par l'intermédiaire de banquiers Lombards et Juifs.

Les « libéralités » de Guilhem de Randon sont telles que le sénéchal de Nîmes et Beaucaire lui interdit d'aliéner ses biens, à la requête de son frère Armand de Polignac. Guilhem épouse toutefois Béatrix de Baux qui apporte une dot de 60 000 tournois d'argent.

vers 1625, manuscrit C appartenant à la Sté Académique du Puy, collationné sur le manuscrit B du duc de Polignac le 10-11 octobre 2001, préface de Martin de Framond, 2007.

44 Et bien d'autres choses : le droit de pacage aux habitants de Génolhac et de Concoules à la Valinières, leur exemption de péage à Palmesalade…

45 La liste des censives vendues est intéressante : seigle, avoine châtaignes fraîches, cire, truites salées (*turtures salsos*) et 40 œufs à Combret ; seigle, avoine, gélines, un mouton, un fromage par cabane à Valfournès…

46 Arch. dép. Gard, 1 F 125. L'acte a été recopié par l'abbé Nicolas. Montselgues dans la paroisse de Ponteils, l'autre seigneur est Hérail de Brisis ; le pont de Chamborigaud, dans la paroisse de Chausses, Bedousses haut et Sénéchas dont le seigneur est Merle d'Alteyrac, le château d'Yverne appartient aux Pelabarbe de St-Julien-du-Tournel.

Le texte de la donation[47]

Texte	***Commentaires***
Au nom de Dieu, Amen. Qu'il soit connu de tous et un chacun par cet instrument public que nous avons sous les yeux, que nous constatons qu'avec Guillaume évêque de Mende, et par la grâce de Dieu comte du Gévaudan, le très éminent et noble seigneur, le seigneur Guilhem de Randon seigneur de Luc et le seigneur Raimond d'Altier, chevalier, convoqués ici par les notaires soussignés, que le seigneur Guilhem de Randon pour pourvoir au salut de l'âme de son parent, le seigneur de Randon l'aïeul de sa mère, dont il est l'héritier et l'obligé, a voulu apporter un amendement à ce que le seigneur d'Altier avait reconnu au seigneur de Randon, à savoir certaine part de l'eau dans le ruisseau du château d'Altier qui, jusqu'à maintenant, était et fut chaque année reconnue au seigneur Guilhem. Nous voyons que, jadis, pour les ancêtres du même seigneur Raimond d'Altier, le seigneur Guilhem, et son aïeul et les siens, dans le passé, a voulu et a confirmé et afin qu'il n'y renonce pas, n'y ne s'en déprendre ni s'en dessaisir, il avait donné en son nom pour lui et ses héritiers et successeurs, et de manière irrévocable les choses susdites.	Un témoin : - l'évêque de Mende, Guillaume Durant, a signé le paréage avec le roi de France en 1304 qui partage les terres du Gévaudan en trois parties : les terres de l'évêque, les terres du roi et les terres communes. Le seigneur de Randon doit rendre hommage à l'évêque. Deux protagonistes : - Raimond d'Altier († 1329) époux d'Isabelle Merle (de La Garde) - Guilhem de Randon, fils de Marguerite de Randon et d'Armand de Polignac, est le fameux « *prodigas* » qui vend ou donne ses droits. Il semble donc qu'auparavant, le seigneur d'Altier avait droit à une certaine portion de l'eau du ruisseau qui entoure le château. Le ruisseau de La Rouvière est un modeste valat qui devait contenir plus d'eau, alors, puisqu'il faisait tourner un moulin.

47 Transcription et traduction par M.-L. Dumas. De nombreux mots sont illisibles ou effacés. Le parchemin original a été vu et mentionné par Yannick Chassin du Guerny dans l'inventaire. Il précise qu'il est resté au château.

De même au seigneur Raimond, ses héritiers et successeurs, le seigneur Guilhem lui avait concédé le simple pouvoir sur les biens qu'il possédait ; ils ont convenu que sur les mas et appartenances des lieux dans lesquels le seigneur Raimond avait la basse justice et le moyen pouvoir et que sur le lieu et la maison du seigneur Raimond vulgairement appelée maison d'Al Cham (qui est confrontée aux terres des mas des lieux de Chaumfour et Rochette supérieure, de Villebasse, de Vayssa, de Montbel, de Montredon qui est à côté du mas Nautas dont les appartenances sont confrontées avec la maison appelée Alcham), il aurait la haute justice.	Les ancêtres de Raimond avait obtenu le « *merum potesta* » simple pouvoir, en fief. Les ancêtres du seigneur de Randon avaient concédé des terres avec un « pouvoir » de gouverner avec la basse justice sur les tenanciers. Raimond obtient la haute justice sur la maison d'Alcham = Le Champ, dont on donne ici les confronts et sur toutes les terres qu'il possède (elles sont détaillées plus bas) et les autres biens énumérés plus bas.
Sous la convention et la condition que le seigneur Raimond, pour lui ses héritiers et successeurs, reconnaissent qu'ils tiennent du seigneur la basse, moyenne et haute justice ainsi qu'ils l'ont obtenue, et qu'ils reconnaissent au seigneur Guillhem à ses héritiers et successeurs le simple et moyen et haut (*merum, mixtum et imperium*) et que le même Guilhem, pour lui et les siens, reconnaisse à nouveau en fief au seigneur Raimond et à ses successeurs, les mas susdits avec leurs appartenances et parrans qu'il tenait de son nom, à savoir le manse del Fau et tout ce qu'il y a dans ce manse, les manses de Rouerg, de Pratlong, de Combret, de Montbel, de Vayssa, de Montredon et que pour tous ces biens ils fassent hommage et proclament son droit.	Raimond devra faire reconnaissance de la basse, moyenne et haute justice et reconnaitre qu'il tient ce fief de Guilhem de Randon. Le seigneur de Randon ne se départit pas de sa haute seigneurie. Ce sont des lieux de la paroisse d'Altier plutôt situés sur la rive gauche de l'Altier à des altitudes élevées (entre 800 et 1000 m) et très pentus. Combret est dans la paroisse de Villefort et Montbel dans celle de Montbel.
Et par cette convention le seigneur Raimond pour lui et pour les siens a reçu la dite haute et basse, la simple et supérieure justice sur les mas et appartenances et contenants, à savoir sur les manses de Vayssa, de Montbel, de Montredon, du Fau, de Ronesta, de Pratlong, de Combret. Il les a reçu en fief du seigneur Guilhem, et lui en a fait hommage sur tout et chacun, et a juré fidèlement de le servir, les mains placées sur les saints évangiles, et par cet acte le dit seigneur s'est obligé, lui et ses successeurs et héritiers, de faire de même.	Raimond reçoit et fait immédiatement hommage par une cérémonie où il place ses mains sur les saints évangiles et jure fidélité au seigneur Guilhem.
Et sur toutes ces choses le seigneur évêque a donné son consentement et le seigneur Guilhem de Randon l'a accepté ; et pour que tous et chacun sachent qu'il a donné le simple et la haute justice en fief à toute personne qui le demanderait, les seigneurs Guilhem et le seigneur Raimond ont fait un acte public par moi notaire et assistants soussignés.	En tant que seigneur supérieur, l'évêque Guillaume Durand donne son autorisation.
Les actes ont été fait à *Argentolium* dans le *panseira* de Raynaldi, dans l'évêché dudit seigneur Guilhem … l'an de l'incarnation de notre seigneur Jésus mille trois cent vingt et deux, très vénérable prince et seigneur Charles par la grâce de Dieu roi de France régnant, le vingtième jour du mois d'août en présence des vénérables hommes seigneurs Guillaume chanoine, Johanes Raynaldi… , Johanes Padery Guilhem Galeran prêtre et les puissants Bertrand Ysarn, Johanes Radery	Le lieu ? Peut-être est *Arcens* dans le mandement de Chateauneuf-de-Randon ? *Panseira* : une infirmerie dans un hôpital appartenant à un ordre religieux ? Le roi de France est Charles IV le Bel fils de Philippe IV Le Bel

Et moi Andres Pruny notaire public par la grâce du seigneur roi … et pour les seigneurs Guilhem et Raimond présents, nous avons publié et rédigé en cette forme et j'ai placé mon seing.	
Moi Johanes Padery, notaire public de l'autorité du roi sur toutes ces choses susdites par le notaire et témoins, j'ai apposé mon seing sur cet instrument public.	
Et moi Guillaume André notaire de part l'autorité du roi j'ai apposé mon seing en témoignage.	
Et nous Guilhem Guarnier par la permission dudit seigneur évêque comte du Gévaudan, notaire public, j'ai ajouté mon seing en dessin près de celui-ci.	C'est le notaire de l'évêque. 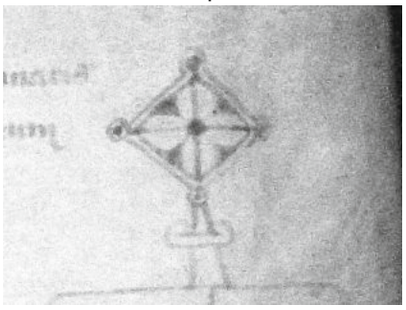
Et nous Guilhem de Randon, chevalier de Luc susnommé, j'ai appendu mon sceau pour confirmer toutes et une choses, ci-dessus, dans cet acte public.	

Le même jour, Guilhem de Randon fait hommage à l'évêque de Mende pour les châteaux de Chateauneuf de Randon, Beauvoir (Belvezet), Le Caylar, Altier, La Garde, Puy-Laurent, Planchamp et Les Balmes. Son fils, Jean de Randon arme chevalier Gaucelm d'Altier qui lui a rendu plusieurs services et lui promet un revenu de 26 livres tournois sur les hommes de Vielvic, promesse qu'il ne respecte pas.

Le premier registre des audiences de la cour (de justice) du seigneur du Champ est connu de 1347 à 1390. C'est seulement en 1422 que le seigneur du Champ plante les « fourches patibulaires de bon bois fort et durable» (*forcas patibulares esse de bono ligno forti et durabili*) dans le serre appelé « *lo ranc del rastel* » au-dessus de « *Vilgeyriam* » et un carcan (*postellum*) sur la terrasse (*ranco*) qui est au-dessus de la grange du château d'Alcham (du Champ)[48].

48 Mémoire sur la justice du Champ, transcrit par Boullier de Branche.

Au XIV[e] siècle, la fortune de la famille d'Altier s'accroit grâce à des achats et des échanges de terres[49] et plus particulièrement grâce aux mariages :

- Isabelle d'Altier, fille d'Étienne d'Altier, sans héritier, donne les biens de son époux décédé (Thomas d'Orcières[50]) à son neveu Étienne d'Altier mari de la petite sœur de Thomas.

- Delphine d'Altier, fille de Raimond et de Philippa Blau épouse d'abord son cousin (au 5[e] degré) Louis d'Altier, puis à son décès (1374) se remarie, avec le délai de veuvage légal d'un an, avec Armand de Borne, chevalier, parier de La Garde, lui aussi vassal de la famille de Polignac. Avec leur fils Raimond commence la dynastie des Borne d'Altier ou d'Altier de Borne[51], selon les époques.

49 Etienne « supérior » (le vieux) d'Altier achète une parranée (terres closes pour l'élevage) au manse du Fau jouxtant la « via messadiera ».

50 Les biens des Orcières sont à St-Julien-du-Tournel, Le Bleymard, au manse de Bonetet, à Orcières.

51 Il est dommage d'écrire comme le fait l'auteur de *l'Armorial*

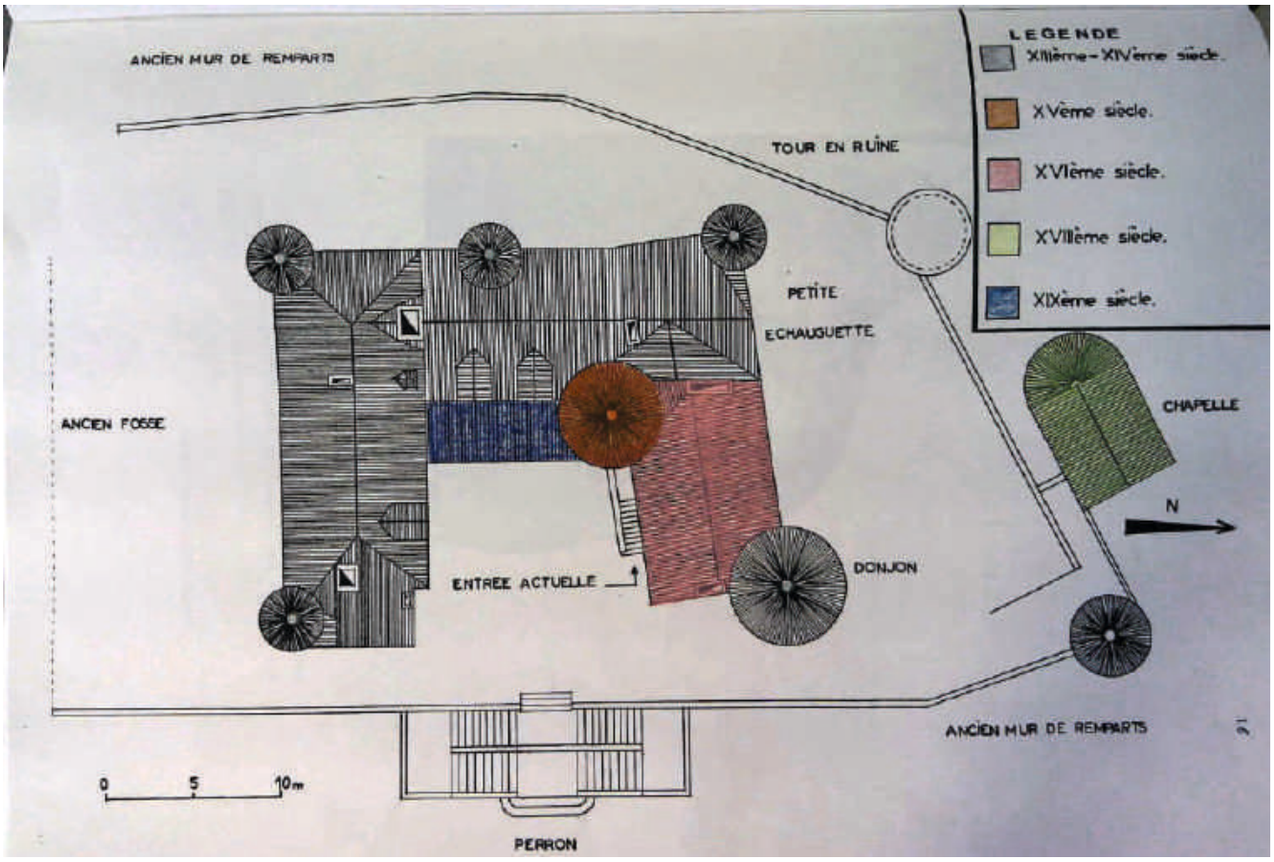

Source : Roland Juppeaux, Une famille noble du Gévaudan, les Borne d'Altier, *p. 16*

Le contrat de mariage porte obligation à « *Armand de prendre le nom et les armes d'Altier et de résider sur les terres de Delphine* » sous peine de 40 marcs d'argent d'infraction.

De la « domus d'Al Cham » au château du Champ, au XV^e^ siècle.

Le lieu du Champ est mentionné dès la fin du XIII^e^ siècle. En 1308, il y un logis, où teste Isabelle Merle, dans la chambre de son mari Raimond. Le terme de « *domus* » n'est jamais employé pour désigner une ferme ou un bâtiment agricole, pour lesquels on emploie les mots *boria, casal, jas* ou *berbeziel*. Si c'est un logement de paysan ou tenancier avec des terres accolées, on appelle cela « *pagésie* ». Si c'est un logis important, comportant plusieurs bâtiments, le terme « *d'hospitalium* » devrait être employé ; il signifie une grande maison abritant beaucoup d'hôtes. Le « *mansum* » désigne un manse, la propriété directe d'un seigneur avec terres, bâtiments et tenanciers. En 1333, Jean del Campo, fils de feu Étienne d'Altier, évoque ses biens au « *mansum del Campo et suis pagesiis* » (le manse du Champ et les fermes des paysans), pas encore de château mais déjà des maisons paysannes.

C'est un logis, sur une terre en alleu, bien située dans le méandre naturel de la rivière d'Altier, méandre dont provient le nom du lieu, du gaulois « *cambo* ». Dans les textes en latin, il est toujours au masculin : « d'al Cham » ou « Al Cham », que l'on peut traduire de l'occitan : du Cham[52]. L'hypothèse de l'origine venant de « La Cham », plateau sommital, est donc à repousser. En 1401, la chapelle Saint-André, est dotée par « Raymond de Borne alors du Champ. »

Au XV^e^ siècle, un château avec une tour

En 1422, le lieu s'appelle « château d'Al Cham » ou « fort du Champ »[53]. Pour être qualifié de « château » il faut nécessairement une tour, symbole de la seigneurie et de la haute justice. La première tour a dû être carrée, englobée ensuite dans les bâtiments.

Au XV^e^ siècle plusieurs frères « del Cham » y

du Gévaudan que la famille d'Altier s'est éteinte alors que les successeurs de Delphine d'Altier et de Armand de Borne portent ce double nom.

52 Pour en restituer l'origine, il faudrait supprimer le p de Cham(p) qui a laissé croire qu'il s'agissait d'un « camp de César », ou d'un champ, au sens littéral du terme. Les « camps » de César sont très nombreux au XIX^e^ siècle où les érudits ont tendance à attribuer beaucoup de monuments ou de lieux aux Romains (ponts romains…), car seuls, pensait-on alors, étaient compétents pour construire des œuvres d'art viaires.

53 Chartrier du Champ, arch. dép. Lozère, 3 J 99-9.

habitent : Antoine du Champ prieur de Malbosc (diocèse de Viviers), Armand du Champ prieur de Alesio (peut-être Alès ?) et de Robiac (diocèse d'Uzès), Jean du Champ, leur neveu, prieur de Presailles (diocèse du Puy), ce qui demande de nombreuses chambres.

En 1462 le Cham est nommé « *fortalicia* », forteresse. Son seigneur Guigon, dit seigneur du Champ, de Serres et de la Felgère, meurt à Perpignan d'un coup de « couleuvrine ». Voyant que son héritier Jean d'Altier « *jeune, orphelin et bien affligé de la mort de son père, le vicomte de Polignac et ses officiers profitent de l'occasion pour dépouiller Jean d'Altier de toute sa juridiction haute et basse, mere mixte et impère*[54] *qu'il a dans divers lieux et dans le mandement du château d'Altier et de son château du Champ* »[55]. Les officiers de Polignac l'ont privé de ses biens de manière si violente que Jean d'Altier en est resté malade pendant deux ans. Puis il a porté plainte contre son seigneur. Le Parlement de Toulouse lui donne raison et énumère tous les biens et les droits qu'il possède à cette date.

Le dénombrement des biens du seigneur d'Altier à la sénéchaussée pour « répondre là la demande du roi » qui souhaite imposer une taxe sur les biens nobles, à au début du XVIe siècle décrit : « *la place du Champ avec sa métairie joignant prés, champs, vergers, colombier, rivière, devois, pâturages, moulins et granges* » évalués par Jean « *25 livres, et non davantage pour ce qu'il est en pays maigre et infertil aux montagnes de Gévaudan joignant au pays des Cévennes* ».

Pour le ban et l'arrière ban du roi (participer à la levée militaire royale), il doit 5 archers et deux chevaux.

Au terme de cette étude, bien des points restent encore à éclaircir, notamment le partage entre Tournel et Randon, les raisons de la donation de Guilhem de Randon : on peut soupçonner une « réparation » du Randon pour le déguerpissement dont les Altier ont été victimes au château d'Altier, ou plus simplement un emprunt de cet impécunieux « prodigas » remboursé en donation. Il reste à débroussailler les relations difficiles avec les Randon-Tournel puis les Polignac et les nombreux procès avec d'autres seigneurs pour cause d'imbrication des redevances féodales sur le même territoire, particulièrement avec les Hérail de Bris, les Molette de Morangiès, les Cubières d'Aujac et la succession de Portes, avec le prince de Conti.

54 Transcription vulgaire de « merum, mixtum et imperium » par un notaire.

55 Copie de l'appellation du Parlement de Toulouse, 1493, transcrit par Boullier de Branche.

L'importance, en parchemins et manuscrits, du chartrier du Champ, incite les chercheurs à y revenir pour un panorama plus approfondi des seigneuries, au Moyen Âge, dans cette région qui correspond presque exactement aux limites de la seigneurie du Tournel- Randon, jusqu'au XIVe siècle.

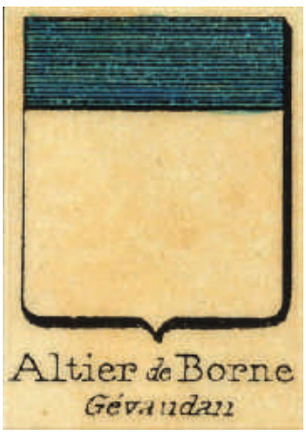

Document

Source : chartrier, 3 J 117, s.d, sans doute XVIe siècle.

Mémoire de ce que le vicomte de Polignac prend pour son droit de péage au mandement de Villefort, d'Altier et autre mandement.

Premièrement a accoutumé prendre pour chaque troupeau de brebis allant estiver aux montagnes, de chaque chabane qu'est de cinq cent par chabane, sans comprendre les agneaux, boucs et aretz (?) : V s (5 sols)

Pour chaque troupeau de moutons gras pour chaque cent : V s

Pour chaque poulain : 1 s

Pour chaque bœuf : II d (2 deniers)

Pour chaque pourceau : II d

Pour chaque mulet à bât portant charges d'huile, de marchandises non privilégiées : V d

Pour le bastaigne (bât) quand ne portent rien de marchandises sujettes au dit péages ou vides payent : II d III o (2 deniers et 3 oboles)

Le fer doit pour charge : III d

L'orange : III d

La charge d'escloz (de sabots) : un pes (un pied ?) pour charge

Ainsi a été accoutumé lever ledit péage par les rentiers dudit seigneur de toute ancienneté.

Les merciers portant paniers marchandises : II d (2 deniers)

Nous avons reçu

Causses et Cévennes, n° 3-2017, au sommaire : Histoire d'une pratique silencieuse : les tendelles à grives sur les grands Causses (Christophe Baticle), se poursuit dans les n° 4-2017 et 1-2018; Les prêtres réfractaires en Aveyron, « bartassiers » en Sud-Aveyron et causses, à la Révolution française, (Alain Bouviala) ; Les Baumes, refuge des prêtres réfractaires (Marc Parguel) ; Jean-Géraud Arnal, un prêtre réfractaire « bartassier » (Marie-Claude et Joël Boutin).

Causses et Cévennes, n° 4-2017, au sommaire : Le Bourilhou : 50 ans d'activités culturelles et sportives (Pierre Valette) ; La grande guerre dans la mémoire du pays viganais (Jean-François Zorn) ; L'association des amis du chemin de Saint-Guilhem (Hélène Normand).

Causses et Cévennes, n° 1, 2018, au sommaire : Itinéraires culturels, avec des articles sur le Chemin camisard et l'itinéraire sur les pas des Huguenots (Hubert Pfister) , Les Chemins d'itinérance et leur territoire, à travers l'expérience du chemin de Stevenson (Christian Brochier), la Voie Regordane, chemin de la tolérance (Jean-Pierre Olivier) et Deux brochures pour randonner (Henri Mouysset).

Cahiers du centre de généalogie protestante, n° 140, 2017, au sommaire : Conflits religieux sous la Révolution, le cas particulier du Gard (1789-1801) (Jean-Claude Lacroix).

Généalogie en Cévennes, revue de l'ACGC, n° 118, novembre 2017 ; au sommaire : Saint-Privat-des-Vieux (Alain Montagut) ; Les Servières de Rieumal près du Pont-de-Montvert et leur descendance (Cécile, Reine Duigou et Huguette Jac) ; trois documents sur les amendes aux nouveaux convertis, diocèse de Mende, 1729-1730.

Fruits oubliés, N° 72, au sommaire : Thématique : l'amandier.

Patrimoine 30, n° 38, novembre 2017, au sommaire : 3 articles concernant les régions des rives du Rhône gardois.

La Viste, voir et connaitre le pays des Vans, n° 42, décembre 2017, au sommaire : Les Vans en fête (suite du numéro de juillet) axé sur le cinéma et le théâtre ; De quels métiers vivaient nos ancêtres ? Mode et cadre de leurs vies (Claude Boissin) ; Un homme de devoir : Joseph Thibon (Anne Gaillard) ; « 1944 » : extrait de « Un homme se penche sur son passé » Joseph Thibon, 1981.

Études Héraultaises, n° 49, 2017. Au sommaire : Le terroir de Lacoste, XVII^{e}-XX^{e} siècles (Pierre Casado) ; Des femmes contre le coup d'État de décembre 1851 (Rose Blin-Mioch) ; Paul Vigné d'Octon, homme politique et pamphlétaire 1859-1943 (Christian Roche) ; Un dossier sur les Usages de la Généalogie.

Cette revue sera diffusée dorénavant sous forme électronique, voir le site etudesheraultaires.fr

Académie cévenole, Annales, 2016-2017, XXVII, au sommaire : Alès au XIX^{e} siècle : la ville (Claire-Lise Creissen) ; Goudrons, bitumes, asphaltes et madacam ou l'épopée des mines d'asphaltes du Gard (Jean-Pierre Rolley) ; Guilhem Figuèira et Gormanda de Montpeslièr : le sirventès politique des troubadours (Paul Fabre) ; Fabre d'Olivet, trouvadour et thésophe (André Tardieu).

Huguenotten, 82, n° 1-2018.

Fondation du Skite Sainte-Foy en Cévennes, Éditions Art Sacré, St-Julien-des-Points, 2016. Textes et photos Frère Jean. La fondation du monastère orthodoxe et la restauration des bâtiments pré-existants. Éditions Art Sacré.

Signes de lumière, poèmes et photos, Frère Jean, édition bilingue français-russe ; Éditions Art Sacré, 2017.

Cavillargues, en vallée de la Tave, Jean Bobot, MIN, 2014, avec une préface de Y. Chassin du Guerny. Une étude à partir des documents depuis la préhistoire à nos jours. Nombreux documents et photos.

Château de La Fare, Cavillargues ; une brochure destinée aux journées du patrimoine. Les La Fare originaires de St-Germain-de-Calberte ont eu de nombreuses possessions en Cévennes.

Personnages connus ou méconnus du Gard et des Cévennes, Académie cévenole, tome 1, Éditions de la Fenestrelle, 2016.

Classés en 6 rubriques : Littérature et poésie / Musique, théâtre et cinéma / Peinture; sculpture,

architecture / Armées, politiques, fonction publique / Industrie, sciences et techniques / Sport , 41 portraits d'hommes (dont Pierre A. Clément) et 3 de femmes.

Espérons que le tome 2 accordera une place plus substantielle aux femmes cévenoles…

Gap-Francès, une commanderie des Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem, en Gévaudan, au milieu du XVe siècle, Jean-Claude Hélas, Gens et terroirs des Hautes Cévennes, 2018.

Née en 1166 sur le mont Lozère, la commanderie de Gap-Francès dépendait, au sein de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, du grand prieuré de Saint-Gilles dans la langue de Provence.

À partir de l'actuel hameau de L'Hôpital où se trouvait son siège, la commanderie s'étendit peu à peu, durant les trois siècles suivants, dans la plupart des régions du Gévaudan, regroupant ses possessions au sein d'une dizaine de membres et constituant ainsi une très grosse seigneurie rurale… Il est possible, grâce à un terrier réalisé en 1444-1445, d'en connaître l'importance : si, bien évidemment, à travers ce document la réserve seigneuriale nous échappe en grande partie, il n'en est pas de même de la censive que se partageaient alors, à quelques unités près, 637 personnes. Grâce aux reconnaissances, souvent très précises, de ces tenanciers, nous pouvons nous faire une bonne idée, non seulement de la nature et de l'importance des biens concédés, mais aussi du statut des hommes et de celui de la terre. À cela s'ajoutent de nombreux renseignements sur la démographie, sur la situation économique de la région, le type de productions, le grand essor de l'élevage à cette époque et sur les revenus que le commandeur tirait annuellement de l'ensemble des terres concédées.

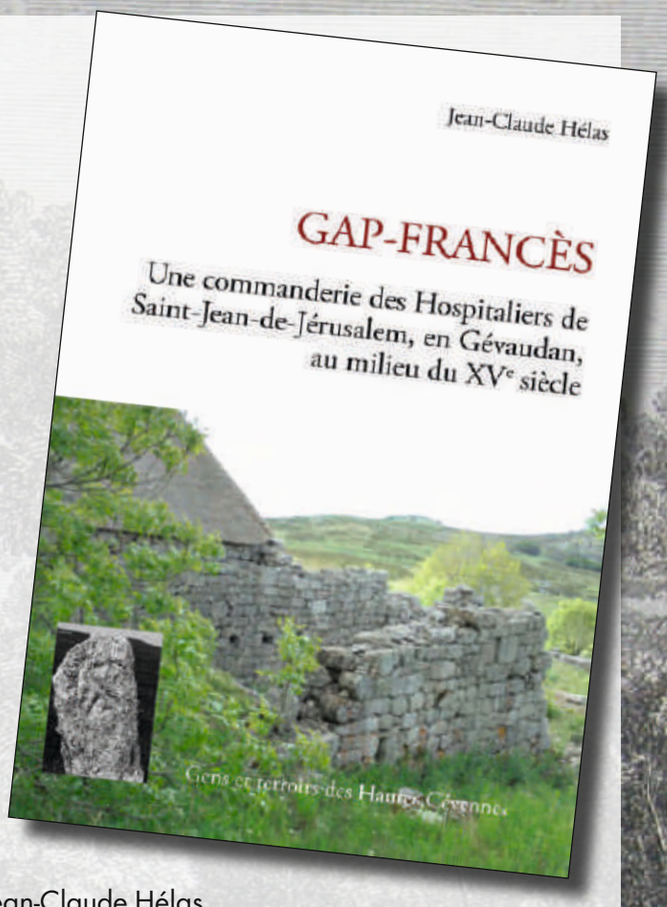

Jean-Claude Hélas,
agrégé d'histoire, maître de conférences honoraire, a enseigné l'histoire médiévale de 1968 à 2000 à l'Université Paul-Valéry (Montpellier III). L'essentiel de ses recherches a porté sur le monde rural du Midi languedocien aux XIVe et XVe siècles. En parallèle, il a enseigné l'archéologie rurale au Moyen Âge et a dirigé plusieurs chantiers de fouilles dont celui sur le site même du siège de la commanderie de Gap-Francès.

Prix de lancement pour les adhérents et lecteurs de L.C.C. : 23 euros, frais de port compris, Gens et terroirs des Hautes Cévennes, Le mas de Besses, 30450 Ponteils-et-Brésis.

9 770335 626008

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Juillet - Septembre 2018
N° 194 - 7 €

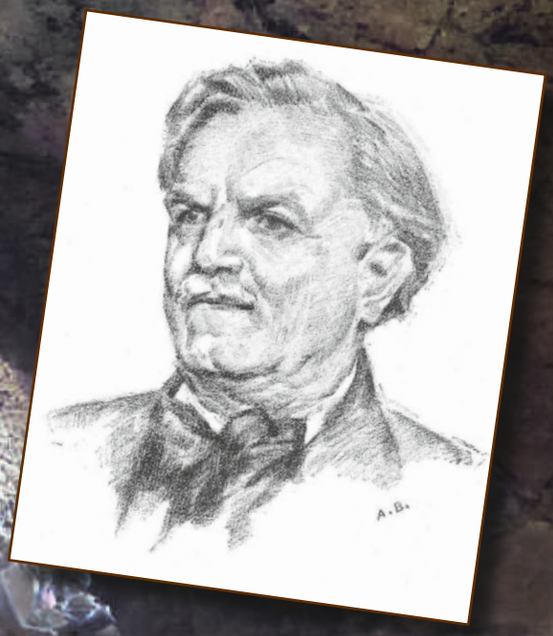

Les femmes, les violences sexuelles et les pratiques de séduction, Jean-Gabriel Pieters
La « Generala », de Jan Castagno, le document en occitan
Une injure antisémite au XVII^e siècle, Henri Teisserenc
La réforme en Haute-Auvergne, Elsie Zastrizny
Une nouvelle tour bermonde à Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (30), Michel Wienin
La soie en montagne, Robert Peladan

Sommaire

• **Actualités de la recherche historique,** p. 3

• **Les femmes, les violences sexuelles et les pratiques de séduction,** textes proposés par Jean-Gabriel Pieters, p. 6

• **La « Generala », de Jan Castagno, le document en occitan,** proposé par Marinette Mazoyer, p. 8

• **La réforme en Haute-Auvergne, le village de la Gazelle** par Elsie Zastrizny, p. 12

• **Une injure antisémite au XVII^e siècle** par Henri Teisserenc, p. 16

• **Une nouvelle tour bermonde à St-Sébastien d'Aigrefeuille** par Michel Wienin, p. 19

• **La soie en montagne** par Robert Peladan, p. 21

Jean André, bourgeois de Pont-de-Montvert, notes de Roger Cuche, p. 26

Nous avons reçu, p. 28

Photo de couverture :
- Portrait de Jan Castagno
- Planche scolaire sur la soie, années 1950.
- Meurtrière de la tour Bermonde. Noter l'arc de recouvrement asymétrique en demi-croissant. Dans le fond : sommet de la Can au-dessus d'Anduze et le Pic Saint-Loup. Photo Michel Wienin

Vue du hameau de La Gazelle, photo de Elsie Zastrizny

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Président : Michel Wienin
Secrétaire : Marinette Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Frédéric Boyer et Paul Mazière
Chargé des hors série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Richard Bousiges, Frédéric Boyer, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marinette Mazoyer, Pierre Rolland, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique :
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3, Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264
Imprimé par Com'impact, 62 avenue Jean Chaptal, 30340 Méjannes-Les-Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 €
Adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal
(CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 PSSTFRPMON
3, Grand Rue 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier.
L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :
les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Agenda

25 août : Assemblée générale ordinaire à Maison Rouge, St-Jean-du-Gard. Merci de remplir la fiche ci-jointe si vous désirez participer, notamment pour le déjeuner.
Début octobre (date à fixer) : balade d'automne à Durfort, animée par Stéphane Allut
29 octobre : Comité de rédaction et conseil d'administration à Génolhac
Novembre, date à fixer : une conférence de Jean-Claude Hélas sur « Les Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem en Gévaudan » à Alès ou dans la région.

Nouvelles parutions du Lien des Chercheurs Cévenols
Dans les publications du L.C.C., sortie cet été de deux hors série :
N°70 : *De l'Auvergne aux Cévennes ou ces Cévenols venus d'ailleurs,* par Elsie Zastrizny
N° 71 : *Chantier de jeunesse, le groupement 18 Assas au Vigan,* par Madeleine Souche.
Et enfin **réédition du n° 65, « La franc-maçonnerie dans le Gard septentrional »** par Gabriel Liotard et divers auteurs.

L'actualité de la recherche historique

BnF Gallica :
les notaires cévenols, plutôt Cévennes centrales et septentrionales, rien pour l'instant sur le Vigan.
Registres de notaires d'Anduze, Gard. (1400-1529)
BnF NAL 1723 - V. Jean Michel (1445-1446)
http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc700425/cd0e135
http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10033688s

Aux archives départementales de Lozère :
Une exposition du 6 mars au 31 décembre 2018 : PAS D'HISTOIRE SANS LES FEMMES[1]

Des femmes inconnues

En Lozère, pays rural, la quasi-totalité des femmes habitaient autrefois à la campagne. Elles vivaient à l'ombre d'un père puis dans celle d'un mari. Effacées, parfois soumises, elles s'activaient dans les champs, à l'atelier, à la boutique. Les femmes ont toujours travaillé. Le ménage, la lessive, les soins aux enfants... constituaient des charges aussi lourdes mais tellement banales qu'on finissait par ne plus les voir... La vie était encore plus difficile pour la jeune femme qui s'était laissé abuser. Abandonnée par son amant de passage, chassée par sa famille, elle n'avait d'autres ressources que de placer son enfant à l'hospice. Entrecoupée de conflits meurtriers, la vie était rude pour les femmes. Après les guerres de Religion, elles ont connu les tourments de l'époque révolutionnaire, les guerres napoléoniennes qui leur enlevaient leurs époux et leurs enfants. Le tocsin de l'été 1914 en a fait des chefs de famille qui ont dû assurer la marche du pays. Le second conflit mondial leur a apporté son lot de souffrance et l'histoire de La Lozère est féminine sans aucun doute. La vie de toutes ces femmes qui ont connu les souffrances, les abus, la détresse, les privations nous est connue par les documents d'archives publiques ou privées, les témoignages, les souvenirs de leurs proches. Elle appartient à l'histoire, mais pendant des siècles seules les tâches quotidiennes leur ont été réservées. Rares sont les femmes qui ont pu s'en détacher et exercer leur talent dans d'autres domaines réservés exclusivement aux hommes. Ce sont à quelques-unes de ces femmes-là que les Archives départementales rendent hommage dans le cadre de l'exposition : « Pas d'Histoire sans les femmes, des personnalités qui ont marqué la Lozère ».

Chacune, dans des domaines aussi divers que la politique, l'économie, le social, l'éducation, la religion, l'art, est sortie de l'ombre, au nom d'un idéal, pour le bien de tous, du Moyen Âge à nos jours.

Plusieurs trobairitz ont vécu dans notre région : Iseut de Chapieu, Almoïs de Châteauneuf, **Azalaïs d'Altier** laquelle appartenait à la prestigieuse famille d'Altier dont les ruines imposantes du château dominent encore le village.

Comment ne pas être sensible à l'obstination et à la fougue de **Marie de Crussol**, pourtant lourdes de conséquences, qui au début des guerres de Religion, a décidé de venger son époux assassiné lors de la saint Barthélémy (24 août 1572).

Le courage de la prophétesse protestante **Françoise Brès** force l'admiration. Pendue à 29 ans, son exécution laisse une forte empreinte dans la mémoire collective cévenole et annonce la guerre des Camisards (19 janvier 1702).

1 Dossier de presse à télécharger sur le site http://lozere.fr/sites/default/files/upload/00-actualites/documents/dp_expo_femmes-2.pdf

Sophie de Lamartine, sœur du poète, épouse d'Édouard de Ligonnès, femme de talent, exerce son art dans le dessin (1802-1863).

Le dévouement de **Nathalie Touzery,** Supérieure du couvent de la Providence à Mende, à la cause des orphelines, est exemplaire (1849-1932).

Quelle énergie a-t-il fallu à **Marie Gabrielle Bonnefous** pour créer une ménagerie qui est à l'origine d'un des plus célèbres cirques de France (1863-1954).

L'américaine **Margaret Rives-Nichols** (1872-1949) épouse en 1895 Pierre Pineton de Chambrun et s'inscrit pleinement dans la tradition philanthropique de cette célèbre famille. Elle maille le territoire lozérien de dispensaires antituberculeux et elle dote le département d'un préventorium à Antrenas.

Marthe Boissier (1877-1964), fille d'agriculteurs incarne la réussite de l'école de la République. À sa retraite, elle se consacre à sa passion, la poésie.

Marguerite Sirvins (1890-1957), internée en 1932 à l'hôpital psychiatrique de Saint-Alban pour schizophrénie, se passionne pour la création artistique. Ses oeuvres ont rejoint, dès 1976, la Collection de l'Art Brut à Lausanne (voir notice complète ci-dessous).

Après son mariage avec le chauffeur de Marcel Proust, **Céleste Gineste** devient Céleste Albaret (1891-1984). Domestique de l'écrivain, dotée d'un grand dévouement à son égard, il voit en elle non seulement sa confidente, mais aussi sa secrétaire.

Maria Galvier, ancienne résistante (1890-1974), devient en 1945 l'une des premières femmes de France à porter l'écharpe de maire à Albaret-Sainte-Marie.

Émérantienne de Gaudin de Lagrange (1904-1994), résistante de la première heure, œuvre à la Libération pour implanter en Lozère un parti démocrate-chrétien.

Première femme consacrée pasteur de l'Église réformée de France, **Élisabeth Schmidt** (1908-1986) débute en 1935 comme assistante de paroisse à Sainte-Croix-Vallée-Française. Son parcours symbolise le combat pour l'accès féminin au pastorat.

Hélène Fielbard (1909-2011) avec son mari, Henri Cordesse (un des chefs de la Résistance) fait partie des enseignants engagés contre les nazis dès 1941. En 2005, tous deux sont reconnus «Justes parmi les Nations».

Dans la nuit du 2 janvier 1941, deux sœurs **Marthe** (1919-1941) et **Pierrette** (1921-1941) **Dupeyron** sont mortes dans la neige, en pleine tourmente, victimes du devoir pour avoir voulu regagner l'école de La Vayssière (commune des Bondons, 1200 m d'altitude) où Marthe était institutrice.

Suzette Agulhon (1921-2006), agent dactylographe à la sous-préfecture de Florac en 1943, rejoint le N.A.P. (Noyautage des administrations publiques), ce qui lui permet de pouvoir aider les résistants.

Janine Maurin, épouse Brager (1924-2011) participe localement aux activités de la J.A.C. (Jeunesse agricole catholique) puis en devient la présidente nationale. En 1963, elle fonde la Coopérative des artisans et paysans de Lozère puis, en 1978, Lou grel (Groupement rural d'expression lozérienne).

Janine Dupret, épouse Bardou (1927-2008), agent d'assurance à Chanac, est élue conseillère municipale en 1972. Son action politique la propulse à la tête du Conseil général en 1985. Elle devient sénatrice en 1994. Femme intelligente, volontaire, sensible, elle fut très dévouée pour le département qui l'avait adoptée. (extrait du dossier de presse).

Marguerite Sirvins, une patiente du centre psychiatrique de St-Alban (Lozère)

Née à Badaroux hameau de La Canourgue, en 1890, paysanne, Marguerite est atteinte de troubles schizophréniques à l'âge de 40 ans. Elle est internée à l'hôpital de St-Alban. Dans les années 1940-1950, des artistes tels Jean Dubuffet s'intéressent à la production artistique de patients internés, des fous, des emprisonnés, sans formation artistique. Paul Éluard s'est réfugié pendant la guerre à l'hôpital de St-Alban où il a découvert les oeuvres de patients dont la production était soutenue par le docteur Bonnafé, adepte de la psychothérapie institutionnelle, qui donne toute leur place aux activités créatrices des patients[2].

Marguerite Sirvins a créé avec ce qu'elle a trouvé : bouts de fils et tissus, en se servant des techniques apprises, la broderie et le crochet. Le Musée d'Art brut de Lausanne conserve 5 de ses œuvres. À la page suivante, une scène champêtre où l'on distingue des personnages assis dans l'herbe autour d'une mare. Sa technique de broderie (le point lancé) ressemble à des coups de crayons de couleur réguliers

2 Wikipedia, centre hospitalier François-Tosquelles.

pour remplir complètement les formes, verticaux, horizontaux ou obliques selon le dessin. L'ensemble des arbustes est particulièrement vivant.

Marguerite Sirvins
sans titre, entre 1944 et 1957
broderie, fils de soie multicolores sur toile
31 x 45 cm
photo : Charlotte Aebischer, Atelier de numérisation – Ville de Lausanne
Collection de l'Art brut, Lausanne
no inv. cab-562

Mais son chef-d'œuvre est sa robe de mariée, celle qu'elle aurait aimé porter pour son mariage, composée de points au crochet avec des fils tirés de draps. Le modèle est tout à fait à la mode des années de la guerre et de l'immédiat après-guerre, à mi-mollets, une époque où le tissu était rationné. Cette robe parle de toute cette période où il a fallu récupérer, recycler et transformer faute de matériel. Durant sa jeunesse et jusqu'à son internement, Marguerite a dû longuement repriser trous des chaussettes et coudes des chandails, tricoter gilets et culottes, crocheter des rideaux et des napperons, broder des initiales sur des mouchoirs ou décorer le manteau de la cheminée d'une fresque décalquée dans un magazine de l'époque. Détricoter des ouvrages mités ou feutrés pour récupérer la laine, retourner la capote militaire du grand-père pour y découper un manteau moins élimé, retoucher une robe de la grand-mère et se servir des draps troués pour en « rapetasser » d'autres ou boucher le trou d'une chemise voilà le quotidien des soirées d'hiver ou de la garde des vaches, des paysannes. Une vie d'économie à ne rien laisser perdre, ni perdre son temps. Sa robe de mariée est l'exemple type de « faire du neuf avec du vieux », mais un neuf incroyablement stylé, une robe en « dentelle » de crochet, en l'absence de dentelles. Les points employés sont la bride, la double bride, plus ou moins serrés pour donner des reliefs, le point de filet qui relie le tout, incluant de jolies rosaces et des feuilles. Des modèles qu'elle avait pratiqués. Bien que les points ne soient pas traités horizontaux, et qu'il y ait de nombreux endroits où elle a travaillé verticalement et obliquement, tout est pourtant cohérent dans un plan d'ensemble.

Avec cette longueur de robe (93 cm) on peut approximativement fixer sa taille à 1m 50-55.

Marguerite Sirvins
sans titre, entre 1944 et 1957
dentelle réalisée à l'aiguille avec des fils tirés de draps usagés
98 x 34 x 27 cm
photo : Henri Germond
Collection de l'Art brut, Lausanne
no inv. cab-564
Photos avec l'aimable autorisation du Musée d'Art brut de Lausanne.

Marie-Lucy Dumas

Les femmes, les violences sexuelles et les pratiques de séduction

Textes choisis par Jean-Gabriel Pieters

Les actes notariés recèlent des actes de réparation concernant les femmes et les violences sexuelles qui débouchent en général sur une grossesse. Au hasard des documents on constate souvent que la séduction patronale est toujours présente et met les femmes en difficulté, restant seules à gérer l'opprobre de leur situation et ses conséquences, même si des procès rares s'ensuivent. Le procès d'Izabeau est à cet égard singulièrement actuel. Jean-Gabriel Pieters qui fréquente assidument les archives notariales a relevé un certain nombre de cas, avec lequel nous commençons ici une chronique régulière. La mise en français moderne et les intertitres sont de la rédaction.

Marie-Lucy Dumas

1) Déclaration de grossesse *(selon l'édit de 1556)*

« *Au XVII^e^ siècle, la fille séduite à laquelle un édit de 1556 avait fait l'obligation de déclarer sa grossesse* (mais sans dire à qui, d'où en partie son inapplication) *peut toujours obtenir des frais de gésine et la prise en charge de l'enfant* ».

En 1792, la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (Olympe de Gouges) réclame dans son article XI, le droit pour les femmes de désigner le père de leur enfant :

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers les enfants. Toute Citoyenne peut donc dire librement, je suis mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Juillet 1559, Examen de Claudia Cartier, veuve de Guillaume Hugo, de Saint-Laurent de Carnols

Lad. Claudia ... après avoir juré dire la vérité, comme luy a été enjoint, à peine d'être punie ... a dit qu'elle est enceinte puis trois mois ou environ ». Elle est veuve depuis deux ans et demi. « *Interrogée à qui est l'enfant dont elle est engrossée, a dit que c'est un homme estrangier que lui a promis prendre l'enfant qu'elle fera, aidant Dieu, pourvu qu'elle* [ne] *le dénonce point, comme lui a défendu, par quoi ne le décèlera* [ne le révèlera] *point ...* ».

Bernard Blancard notaire de Cornillon (Arch. dép. Gard, 2 E 1 111)

Commentaire : elle a accepté de donner l'enfant à cet homme, en contrepartie de sa non dénonciation.

2) Anne : obliger à une reconnaissance de paternité ?

Jean Chastanier notaire de Saint-Ambroix (Arch. dép. Gard, 2 E 51 265, non folioté)

14 juin 1623

… devant Jehan Delort baille de Saint Brez pour le seigneur comte du Roure au lieu de Dieusse, maison de notre habitation, Anne Saborine fille a Jehan, assistée de Jehanne et Suzanne Saborines ses sœurs et de Raimond Saborin son frère du lieu de La Boissiere … Avec Jehan du Fotanieu fils a feu Anthoine de Montanhac où étant, lad Anne Saborine nous aurait réputé que Jehan du Fontanieu, sous promesse de la prendre en mariage, aurait connu & abusé d'icelle. L'ayant connue charnellement depuis six mois qu'ils auraient fréquente ensemble tant en la maison dud Jehan Saborin son père qu'en divers lieux par diverses foys, étant enceinte de l'œuvre d'icelui, et étant lad Saborine ce jourd huy seule avec du Fontanieu au lieu de La Boisiere, au devant la maison de son père, auraient été trouvés lesd Anne Saborine & du Fontanieu communiants charnellement par Jehanne & Suzanne Saborines. [pris en flagrant délit par ses sœurs et dénoncés par elles].

Le père, sieur de Fontanieu, refuse le mariage …

Et a déclaré lad Saborine qu'elle se rend prisonnière avec led du Fotanieu sous l'autorité de justice jusques à ce qu'il soit connu par icelle dud mariage en cas que led du Fotanieu viendra à s'évader [Anne craint que le galant ne lui fausse compagnie…]

Surquoy nous, bayle auraient ordonné que lesd du Fontanieu et Anne Saborine demeureront arrêtés dans notre maison aux despens (aux frais) *de lad Saborine jusques à ce qu'il soit plus a plein connu et ordonné sur leur élargissement* [que l'on sache mieux quoi faire, le bayle se charge de les surveiller ?]

. . . . . .

17 juin 1623

Nous Delort bailhe aurions été requis par Jehan de Fontanieu qui aurait demeuré en liberté dans notre maison, arrêté avec [par] *Lois Saborin avec bon traitement … Anne Saborine pleurant amèrement nous aurait répété qu'ayant led Fontanieu abusé d'elle qu'avant de permettre au Fontanieu son congédiement* [s'il était libéré] *qu'elle se tuerait ou ferait excès -*

Et craignant d'excès aurions ordonné que lad. Saborine & du Fontanieu se retireront devers mondit seigneur le comte, leur faire de plus administrer justice et pour garder [se garder, se prémunir] *que entre led parties n'y eut excès, les aurions fait accompagner par Lois Guiraud dud S^t^ Brès et par Remond Saborin frère de lad Saborine au lieu de Bane, lieu d'habitation dud Seigneur comte.*

Du mand^t^ dud m^e^ Delort bayle

Chastanier greffier

15 juin 1623 : pour Anne Saborine : Fontanieu accepte de reconnaître l'enfant et de payer une amende

Au lieu de Dieusse dans la maison de M^e^ Jean Delort bayle par devant M^e^ Jean Delort son fils commis, Jehan du Fontanieu fils a feu Anthoine de Montanhac assisté de Jean Mathieu son oncle dud lieu, sachant ce jourd'huy [que] *Anne Saborine filhe a Jean de La Boissiere paroisse de Saint Brès, avoir ce jourd huy fait plainte contre Jean du Fontanieu : avoir este connue charnellement et estre enceinte de l'œuvre d'icelluy.*

A la réquisition de lad Saborine, Fontanieu a declaire & promis a icelle reconnaissant sa faute, de prendre & nourrir l'enfant s'il vient en nativité, satisfaire au seigneur comte du Roure l'amende a icelui due à raison de ce. Et payer a lad Saborine qui sera ordonné par le seigneur comte ou ses officiers. Et a ceffins a oblige sa personne & biens etc.

Guillaume Chastanier notaire de Saint Ambroix (2 E 51 289, fol CLii v° à fol CLV)

29 novembre 1630, testament de Jehan Sabourin du lieu de La Bouissiere, paroisse de St Brès, Anne reçoit peu, et on ignore si elle s'est mariée…

… Le père lègue divers biens à ses filles Isabeau, Suzanne et Jacquette. Et à Anne :

*Item a donne & lègue à Jacquete & **Anne Sabourine** ses filhes & à chacune d'icelles la somme de dix sols que a voulu leur soit payée par son héritier bas nommé Immédiatement après son décès.*

3) Izabeau : abus sexuel par personne détentrice de l'autorité

Gaspard Chastanier notaire de Bouquet et Lussan (Arch. dép. Gard, 2 E 61 217)

21 avril 1664

Transaction entre Yzabeau Peladanne & noble Pierre de Castel Viel

Une poursuite assidue par le sieur de Castel Viel … Comme ainsi soit qu'il y ait procès & différant pendant en la cour ordinaire du lieu d'Euzet diocèse d'Uzès entre Yzabeau Pelatane fille de Jaques & de Jeanne Reynaude du même lieu, demanderesse en cas d'excès & défloration de son honneur a elle, joint le procureur juridictionnel en lad cour d'une part, et noble Pierre de Castel Viel habitant dud lieu d'Euzet intimé & défendeur d'autre, sur ce que … sur la fin du mois de juin dernier, elle ayant été envoyée par noble Guerin d'Azemart, où elle demeurait pour servante, à une sienne métairie appelée de Colombier, juridiction du présent lieu, pour tirer le lait des chèvres et faire les fromages, led sieur de Castel Viel l'aurait souvent venu visiter a lad. métairie & fortement sollicitée d'amour. A quoy elle aurait aucunement résisté jusques a ce que l'ayant, un jour sur le commencement du mois de juillet dernier, rencontré seule dans une chambre de lad. métairie et de plus fort sollicitée d'amour, elle aurait enfin adhéré a la volonté dud sieur de Castel Viel. Lequel l'aurait non seulement connue charnellement mais qui plus est rendue enceinte de ses œuvres dont elle s'est délivrée d'un fils depuis le septième de ce mois, a raison de quoy elle aurait mis en prévention [attaqué en justice] led sieur de Castel Viel par devant les officiers ordinaires dud lieu d'Euzet.

Isabeau porte plainte, les arguments du sieur de Castel Viel :

… Sy bien qu'elle prétendait pour ration [raison] *de la réparation dud excès & défloration de son honneur, de faire condamner aux peines de droit led sieur de Castel Viel*

lequel d'autre part disait pour sa justification [que] *lad Peladane avoir été induite & subornée par les ennemis dud sieur de Castel Viel de porter contre lui cette fausse accusation de laquelle* [il] *prétendait se faire relaxer avec dépens & amende comme calomnieuse et faite seulement pour troubler son mariage et le mettre en mauvais ménage avec sa femme.*

De Castel veut éviter le scandale, il fait payer le patron d'Isabeau !

… Et désirant éviter les frais et suites de ce procès

a cette cause, par devant moy notaire royal soussigné, (les parties) *ont par l'entremise des amis communs renoncé et renoncent aud procès ses circonstances & dépendances a tel effet qu'il demeurera étant supprimé & aboli et n'en sera fait désormais aucune poursuite.*

Item a été transigé convenu accordé la stipulation et acceptation que dessus intervenant que pour tous les dépens dommages & Intérêts prétendus par lad Peladanne en conséquence de la défloration de son honneur, led sieur d'Azemart au nom qu'il procède sera tenu, comme il a promis de payer a lad Peladanne la somme de Cent Vingt livres lors qu'elle viendra a se colloquer en mariage, [ou chaque année en cas de non mariage, la somme de 12 livres].

Et outre cela led.t S^r^ d'Azemart fera nourrir & élever a ses couts & dépens l'enfant dont lad Peladane s'est accouchée. Et moyennant ce, Icelle du consentement de son père a quitté & quitte led sieur de Castel Viel de toute accusation procès & poursuites …

À suivre ….

Le texte en langue d'oc,

proposé par Marinette Mazoyer

La « generala» en Cevenas
De Jan Castagno

L'auteur raconte ici l'annonce à Alès de la mobilisation générale pour la guerre de 1914.

Né à La Vabreille, a habité Fontanes, Saint-Hilaire ; apprenti imprimeur à Montpellier, Jan Castagno est devenu typographe à Alès, puis maître imprimeur. Il publie des journaux dont *Le pays cévenol, Cacalacà* en langue cévenole. Auteur de livres nombreux : *La Mielado, Vitourino, E zou! Tabò, Grumos e Rires dins lou Sang, Lous fousels d'or* et d'un bon nombre de petits livres, tous écrits en languedocien alésien.

Sus lo lindau de mon ostau, coma quitave lo pintre Marguerite ambe quau aviái tengut sorga sus los eveniments graves dau jorn, e qu'el veniá sota lo nas de me rire, perço qué veniái de i dire que jamai nos escapariam d'aquela banda de bregands, de sacripans, de Bòches, d'Alemands orgulhós coma se tot èra a lus ! Sauvatges, a quau van coma un gant, las guèrras… e que, ben donc siam a lus guèrra, a l'òrra guèrra… a l'infernala guèrra!!! (çò que sentiái pas qu'a mos nèrvis tibats…)

Lo trompetaire de la vila s'aplanta au canton de la plaça, de la Nauta Plaça Sant-Jan, claron en man…roge coma un caban d'evèsque, tèsta nusa, esbofarinat, espalancat, cambas e còrs tremblants coma de jalarèia…
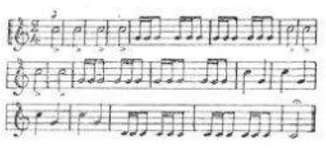
Aquí, susós, pautut coma un canard, l'òme emboca l'otís a tot azard e bofa las nòtas fatalas de l'espaventa generala : *La Generala :*

Dins la calorassa d'agost, dins lo reganèl dau sorelh, dins la chaumassa d'aquel maudit jorn malastrós, petan sus las muralhas das ostaus de còps de malh sus de caissas de mòrt peiladas! Ò bruch crudèl ! Ò bruch crudèl ! Ò malastrada!

Als quatre sauts un fum de monde en grand esmòi s'es acampat a l'entorn dau vièlh trompetaire. L'òme a botat sota son braç son claron que drinda de clas, e desplega un bèl papieiràs que pòrta ennaut, patriotic imatge, dos bèus drapèus francés encrosilhats.

D'una votz que voldriá pus fòrta, mas que pardí, demòra mièja mòrta, lo cridaire legís… l'òrdre, - ò, cort ! - legís l'òrdre sens remission, de mobilisacion…

D'a mesura que los mots siblan, e los mots siblan (coma siblaràn lèu amont, amont, a las frontièiras alsacianas las balas primierencas) totes los alesencs, las alesencas, nos espinchan, e nos cercan, e nos sarran, e nos tòcan, e totes aquí demòran pentits, desalenats, estabordits, gipas.

Los uns, qu'avant deman seràn soldats, barran lo ponh, sarran de dents, ferotges, se vei que veson roge... Las femnas, mudas, an als uèlhs de sornas lagremas cosentas; los enfants ausan pus parlar... los vièlhs an lo pitre peilat. Quauques soldats dau 40 èma qu'escotavan, los braç crosats, sens marmolhar, escampan d'un còp de man net lus quèpi darrièr lus cap naut e s'escabartan, volontoses e fataus.

Lo cridaire, el, pechaire, sa dicha acabada, de caire part a l'escorsa, lo bon vièlh, cridar pus luènh l'abrutissent rampèl.

Mas, lèu e lèu tota la vila, ma vila, Alès, de longa tant tranquila, sembla un vertadièr formiguièr; mai que jamai se sent qu'es una granda familha, ont uèi, un fremiment de mòrt grasilha.

Ieu, vitament rintre au fogau; (me sembla pas lo mème mon ostau!...) De qué i a de cambiat dempuèi tot ara? Ma filha va plorar, ma femna charra, mon garçon qu'a vint ans nos ditz : «Mon torn s'avança! morirà que lo pus malaut : Viva la França!»

Darrièr un nivolàs lo sorelh s'es rescons... De guèrras qu'aurai vist aquesta farà dos... e la tresena onte ieu ère.

La guèrra! A ! Misèra !

... De gents apallits fan pinchon e van, parlant naut, afairats; lus votz a quicòm de novèl ... tremòla. Un òme joine azarda una babiòla que fai plorar- pas rire- quauquas dròllas. El ris, - se vèi que ris per se balhar coratge.

Mas comisas, las vesinas, se son amassadas au fons de la botiga trista e sauvertosa; acrochonadas, espauridas, semblan de tridas... o mièlhs las fedas d'un tropèl quand lo tonnerre de Dieu tròna, esglajant tot per lo campèstre. Aclatadas, pentidas, mudas, ploran, malur! De rescondeta, sens bruch, las pauras raioletas.

Remete un uèlh dins la carrièira, regòrja (coma un jorn de fièira) de pòble colerós, bregós, nerviós, pietadós... e d'aval luènh lo claron triste que me fai fremir. Dieu m'assiste, fai resclantir l'òrdre de sang...

Lo pòble braceja, charpa; los chins idolan, los cats miaulan e quialan las auto-moventas; Los gens d'armas van a galaup, las autoritats se demenan; tot es en branle, tot carreja.

Mas s'ausís plus una campana!

Sols los relòtges dins l'èr caud d'un pauc pertot sonan quatre oras, indiferents a la foliá, a la bestijassa das òmes!

... Sus la plaça de la comuna, la fola es una mar que fa d'ondadas e bronzís, regiscla, bombís e restontís coma la vertadièira mar emmaliciada. Lo pòble es pas qu'un crid, es pas qu'un cant sacrat!

- Zo ! Sus a l'Alemand perqué tant vòu la guèrra,

...Mas ailai lo claron mai rampèla e nos quitam...

Dins la vila tot es defòra; los talhièrs bèles, pichòts se son clavats... mas las botigas son clafidas de femnas e d'òmes preissats.

Tot soldat que part a besonh de cent bricòlas a emportar : camisas, solièrs, flanèlas, caussetas, mocadors, musetas, pipas, cotèls, viures, cabans...

E se vei cent cobles joines, braç a braç e los uèlhs bodenfles que van faire lus adieusiatz per la vila... precipitats.

E los amics que se rescontran en riguent fòrt s'esquichan los cinc dets, e fièrs, tenon sorga un brieulet:

- Adieu
- Non, au revoir, à Berlin!
- Nous nous battrons pour notre pays.

Aqueles prepaus setanta fes los ausisse davant que de rintrar a l'ostau.

... E vau, vau...estabordit e mitat baug!

Tant i a que quand l'auba poncheja me tròbe amont sus lo sèrre de Sant German...

D'amont, de la cima serena, mos regards veson las Cevenas e mon còr a novèla pena quand ausís dau costat dau Pin, tre que fai jorn, los rataplans de dètz tamborns e los refranhs de las votz jovinèlas, cantant - ò pas de ritornèlas- cantant ambe furia : « *Morir per la Patria!*»

Ara, ailai, per totes los sèrres, per las dralhas, los carreirons, s'ausís de bandas de Raiòus que van au rafla dels tamborns, drapèus en tèsta- las tres colors coma als grands jorns de fèsta-

E das sèrres e das vals de tot caire n'en degolina e de pertot se tamborina; de vèrs Salindres, Sant-Alari, de Sant-Martin, de Sant Cristòu, de Malatavèrna, Sant-Pau, de la Mialosa, de Sostèla , dau Rieu, d'ailai la rota de Banhòu, d'escachonets s'adralhan vèrs la gara.

Lo plan de la gara es comol coma un fièirau un jorn de fièira, comol das mochons de Cevenòus atropelats coma de bedigas en pargue.

... E los trins siblan, los longs trins per un, dos, tres, e quatre, e dètz, e vint!
... Sèm en guèrra! Ben en guèrra!

La «générale» en Cévennes

Sur le seuil de ma maison, comme je quittais le peintre Marguerite avec qui j'avais tenu conversation sur les évènements graves du jour, et qu'il venait de me rire sous le nez, parce que je venais de lui dire que jamais nous n'échapperions à cette bande de brigands, de sacripants, de Boches, d'Allemands orgueilleux, comme si tout était à eux ! Sauvages, à qui vont comme un gant, les guerres... et que, nous étions donc bien à leur guerre, à l'horrible guerre... à l'infernale guerre !!! (ce que je sentais rien qu'à mes nerfs tendus...)

Le crieur public de la ville s'immobilise au coin de la place, de la Haute-Place Saint-Jean, clairon en main... rouge comme un manteau d'évêque, tête nue, essoufflé, éclopé, jambes et corps tremblants comme de la gelée...

Là, en sueur, pataud comme un canard, l'homme embouche l'instrument maladroitement et souffle les notes fatales de l'épouvante générale : *La Générale :*

(musique)

Dans la canicule d'août, dans la réverbération du soleil, dans la chaleur étouffante de ce maudit jour malheureux, se répercutent sur les murailles des maisons, des coups de maillet sur des cercueils fermés ! Ô bruit cruel ! Ô bruit cruel ! Ô malheur !

À toute allure un tas de monde en grand émoi s'est rassemblé autour du vieux crieur public. L'homme a mis sous le bras son clairon qui sonne le glas et déplie un grand papier qui porte en haut, image patriotique, deux beaux drapeaux entrecroisés.

D'une voix qu'il voudrait plus forte, mais qui pardi, demeure moitié morte, le crieur lit... l'ordre, - oh ! bref !- lit l'ordre sans rémission, de mobilisation...

À mesure que les mots sifflent, et les mots sifflent (comme siffleront vite, là-haut, tout en haut, aux frontières alsaciennes les premières balles) tous les Alésiens, les Alésiennes, nous observent, nous cherchent, et se rapprochent et nous touchent, et tous demeurent là contrits, sans souffle, hébétés, blêmes.

Les uns, qui avant demain seront soldats, ferment le poing, serrent les dents, farouches, il est visible qu'ils voient rouge... Les femmes, muettes, ont dans les yeux de sourdes larmes cuisantes; les enfants n'osent plus parler... les vieux ont la poitrine serrée. Quelques soldats du 40ème qui écoutaient, les bras croisés, sans murmurer, rejettent d'un coup de main net, leur képi haut sur la tête et s'écartent, courageux et fatals.

Le crieur, lui, le pauvre, sa déclaration achevée, part de côté en toute hâte, le bon vieux, crier plus loin l'ahurissant appel.

Mais très vite toute la ville, ma ville, d'habitude si tranquille, ressemble à une vraie fourmilière; plus que jamais on sent que c'est une grande famille, où aujourd'hui, frémit un bruissement de mort.

Moi, vite je rentre au foyer; (ma maison ne me semble pas la même !...) Qu'y-a-t-il de changé depuis tout à l'heure? Ma fille va pleurer, ma femme bavarde, mon garçon qui a vingt ans nous dit :

« Mon tour avance ! Ne mourra que le plus malade : Vive la France!»

Derrière un gros nuage le soleil s'est caché... cela fera deux guerres que j'aurai vues, ... et la troisième j'y étais.

La guerre ! Ah ! Misère !

... Des gens pâles disent bonjour et vont, parlant haut, affairés; leur voix a quelque chose de nouveau... elle tremble. Un homme jeune hasarde une babiole qui fait pleurer - pas rire - quelques filles. Lui rit, on voit qu'il rit pour se donner courage.

Mes commises, les voisines, se sont rassemblées au fond de la boutique triste et déserte; blotties, apeurées elles ressemblent à des grives... ou mieux aux brebis d'un troupeau quand le tonnerre de Dieu tonne en épouvantant tout dans la campagne. Accablées, tristes, muettes, elles pleurent, malheur ! En cachette, sans bruit, les pauvres petites raioles.

Je jette à nouveau un œil dans la rue, elle regorge (comme un jour de foire) de foule en colère, querelleuse, nerveuse, pathétique... et en aval loin le clairon triste qui me fait frémir. Dieu m'assiste, il fait retentir l'ordre de sang...

Le peuple gesticule, gronde ; les chiens hurlent, les chats miaulent et klaxonnent les automobiles ; Les

gens d'armes vont au galop, les autorités se démènent; tout est en branle, tout déménage. Mais l'on n'entend plus une cloche!

Seules les horloges dans l'air chaud un peu partout sonnent quatre heures, indifférentes à la folie, à la bêtise énorme des hommes!

Sur la place de la Mairie la foule est une mer qui ondoie et gronde, rejaillit, bondit et retentit comme la mer véritable en colère. Le peuple n'est qu'un cri, il n'est qu'un chant sacré !

- Allons! Sus à l'Allemand puisqu'il veut tant la guerre ...

... Mais au loin le clairon bat le rappel à nouveau...

Dans la ville tous sont dehors; les grands ateliers, les petits se sont fermés... mais les boutiques sont remplies de femmes et d'hommes pressés.

Tout soldat qui part a besoin de cent bricoles à emporter : chemises, souliers, flanelles, chaussettes, mouchoirs, musettes, pipes, couteaux, vivres, cabans...

Et l'on voit cent couples jeunes, bras dessus-dessous, les yeux bouffis qui vont faire leurs adieux par la ville... en toute hâte.

Et les amis qui se rencontrent en riant fort se serrent la main, et fiers, échangent quelques mots.

- Adieu!
- Non, au revoir, à Berlin !
- Nous nous battrons pour notre pays.

Ces propos soixante fois je les entends avant de rentrer à la maison.

... Et je vais, je vais... abasourdi et moitié fou!

Si bien que quand l'aube pointe je me retrouve là-haut sur le serre[1] de Saint-Germain ...

D'en haut, de la cime sereine, mes regards voient les Cévennes et mon cœur a une nouvelle peine, d'entendre du côté du [St-Jean-du] Pin, dès qu'il fait jour, les rantanplans de dix tambours et les refrains de voix jeunes, chantant- oh! pas des ritournelles - chantant avec furie : « *Mourir pour la Patrie !*»

Maintenant, là-bas, par tous les serres, par les «drailles», les chemins, on entend des bandes de Raious qui vont au bruit des tambours, drapeaux en tête - les trois couleurs comme aux grands jours de fête -

Et des serres et des valats de tout côté il en dégouline et de partout on tambourine; vers Salindres, Saint-Hilaire, de Saint-Martin, de Saint-Christol, de Malataverne, Saint-Paul, de la Mialouse [Lamelouse], de Soustelle, du Rieu, d'au-delà de la route de Bagnols, de petites troupes se dirigent vers la gare. La place de la gare est pleine comme un jour de foire, pleine de tas de Cévenols attroupés comme brebis au parc.

... Et les trains sifflent, les longs trains par un, deux, trois, et quatre, et dix, et vingt !

Nous sommes en guerre ! Bien en guerre !

Extrait du livre : ***Grumos[2] e Rires dins lou Sang*** Imprimerie J. BRABO Alès. Décembre 1919
Jan CASTAGNO (Albert BRABO) 1859-1938, Majoral du Félibrige.

Nota : Le texte a été mis en graphie normalisée, certains mots ont gardé une orthographe de l'époque… ou ne se trouvent pas dans des dictionnaires classiques… mais existent.

Esbofarinat : (J. Ubaud) essoufflé
Reganèl : ardeur du soleil (Mistral)
S'escabartar : se disperser (Mistral)
De rescondeta (J. Ubaud) en cachette
Las autos-moventas : les automobiles (un néologisme de l'auteur ?)

1 À traduire par montagne.

2 Remarque sur le titre du livre : en cévenol, **Grumos** ne correspond pas à l'occitan classique homonyme ***gruma*** = grain de raisin mais est l'aphérèse de ***lagruma*** = larme. Michel Wienin.

La réforme en Haute-Auvergne, La Gazelle, village protestant.

par Elsie Zastrizny

Cet article, bien que ne concernant pas les Cévennes, traite d'un sujet très lié aux Cévennes. Il permet de voir comment des populations très minoritaires sur le plan religieux se sont éteintes, suite à la Révocation alors que dans un contexte de presque unanimité protestante elle a pu perdurer. Elsie Zastrizny a travaillé sur l'émigration auvergnate et de Haute-Lozère en Cévennes, un hors série à paraître prochainement.

La présence protestante en Haute-Auvergne a été une réalité qui reste cependant difficile à appréhender. Un lieu de culte avait été établi dans la montagne du Cézallier, à La Gazelle, où une petite communauté de Réformés essaya tant bien que mal de vivre sa foi.

Où se situe le hameau de La Gazelle ?

L'Édit de Nantes accordait aux Protestants des lieux de culte. En Auvergne, quatre consistoires purent être constitués mais pour la Haute-Auvergne, seul le village de **La Gazelle,** dans la paroisse de Ségur (aujourd'hui Ségur-les-Villas) sur les hauteurs du Cézallier, fut retenu, lieu éloigné et d'accès difficile.

La Gazelle est située sur le plateau du Cézallier à mi-chemin entre le massif du Sancy au nord (que l'on aperçoit à l'arrière-plan de la photo) et les monts du Cantal au sud. L'altitude moyenne de ce plateau est de 1000 m. Le climat y est rude, surtout en hiver. Les activités principales sont l'élevage et la production fromagère.

La majorité catholique, suivie par les commissaires du roi, entend sans doute retrancher des villes et même des faubourgs ces protestants hérétiques et les rejeter dans une montagne « réserve » Elle pense aussi sans doute que l'éloignement handicaperait les obstinés, les découragerait et les ramènerait à la seule vraie religion, la religion catholique apostolique et romaine. Pour eux, l'isolement et l'altitude doivent pénaliser cette petite communauté éclatée.

La Gazelle est le seul lieu de culte protestant autorisé en Haute-Auvergne, le 13 septembre 1603, quatre ans après la mise en place de l'Édit de Nantes (1598). Quarante-neuf familles du lieu mais aussi de villages circonvoisins mais aussi plus lointains viendront y pratiquer leur culte sous le ministre du pasteur Astruc. Joël Fouilleron a déjà consacré un article à ce sujet : « La foi gardée, destin d'une minorité huguenote dans les Hautes terres d'Auvergne », (Le paysan, actes du colloque d'Aurillac p. 268/313 – Editions Christian 1989). Cette publication vient faire l'objet d'une nouvelle réédition dans : Le rapport à l'autre dans l'ancienne France. Croyances, cultures, identités collectives (XVI^{ème}- XIX^{ème} siècle) par Joël Fouilleron - Presses universitaires de la Méditerranée 2014.

D'après Joël Fouilleron l'éloignement volontaire de cette église protestante de La Gazelle a été finalement pour elle un avantage. Les protestants rattachés à cette église habitaient des hameaux appartenant à deux diocèses différents (diocèse de St-Flour et diocèse de Clermont). De ce fait, les évêques de ces deux diocèses ne s'intéressaient pas trop à eux, du moins pendant le temps qui a précédé la révocation de l'Édit de Nantes.

Il semble que les protestants de la Haute-Auvergne obtinrent quelques années après un autre lieu de culte. En effet au début de l'année 1612, des gentilshommes de la Haute-Auvergne, appartenant à la religion protestante, rencontrèrent à Issoire, Jean de Genicourt, conseiller du Roi et intendant de justice de la Haute-Auvergne et Abel de Coussay, écuyer, député par le Roi pour l'Édit de pacification des troubles. Ils se plaignirent que le lieu de Farges (paroisse de Virargues) qui leur avait été assigné pour soutenir leurs prêches était incommode et d'accès mal aisé et ils demandèrent à pouvoir pratiquer leur religion dans les faubourgs des villes de Murat et d'Allanche. À l'appui de leur requête, ils firent remarquer que c'était douter de

leur fidélité au roi que d'avoir choisi cet endroit isolé et incommode d'accès, ajoutant, avec une certaine impertinence, qu'il n'était pas raisonnable que les catholiques prennent ombrage de leurs assemblées puisque eux-mêmes ne prenaient pas ombrage des réunions des catholiques. Les envoyés du Roi observèrent dans leurs conclusions un prudent attentisme.

L'église de la Gazelle

L'église de la Gazelle a été longtemps sans pasteur permanent. Vers 1612 Paul Durant, auparavant à Marvejols accompagne « l'église prétendue réformée » de la Haute-Auvergne. Puis, pendant une cinquantaine d'années elle est tant bien que mal desservie par les pasteurs en charge des communautés d'Auvergne (Parentignat, Pailhat). Ils se contentent de visiter trois ou quatre fois par an ces réformés isolés. En 1673 la Gazelle possède enfin son propre pasteur, un Cévenol, Pierre Astruc originaire de St Sébastien d'Aigrefeuille. Il épouse Anne Gautier fille de Jacques Gautier dit le Vieux de Chabassaire paroisse de Peyrusse. Son ministère sur ces terres isolées n'est pas une sinécure. La difficulté de la tâche est dénoncée à la fois par le pasteur et les curés de ce secteur. Le curé d'Auriac lui-même dénonce « *la grande étendue d'icelle paroisse, en pays de montagne pour la plus grande partie, et extrêmement rude, laquelle paroisse est composée de quatorze paroisses ou hameaux d'une distance considérable* » *(Arch. dép. du Cantal I G7 - 1710)*.

Ministère difficile, obscur et coûteux. Les anciens de la Gazelle avouent : « *notre ministre a mangé de son bien en servant notre église* » *Archives Nationales TT 232 21/7*.

Pierre Astruc essaiera a maintes reprises de revenir dans les Cévennes mais cela lui a toujours été refusé. À la révocation de l'Édit de Nantes il émigre en Angleterre.

Quatre documents importants conservés aux Archives nationales éclairent les conditions de création et d'existence de cette église réformée (*Archives nationales TT 232*).

Une interrogation rémanente subsiste sur l'existence (ou non) d'un temple à La Gazelle. Plusieurs thèses s'affrontent, toutes basées sur la tradition orale.

Certains soutiennent que cet édifice s'élevait à proximité du ruisseau près de l'ancien lavoir, d'autres à l'emplacement de la maison actuelle de Jean Ventalon (cadastre La Gazelle 335 C) dont la position centrale au sein du village mérite d'être soulignée. Enfin, ce serait sous roche Rigal qu'aurait été construit le dit temple. Cette dernière position est majoritairement admise. Cette faveur lui vient du fait que la maison appartenant à la famille Laporte (cadastre La Gazelle 340 C) possède un toit voûté en pierre, unique dans le village. En fait, il est fort probable qu'il n'y ait jamais eu de temple à La Gazelle.

La documentation est formelle : la prière se faisait dans la maison d'un ancien. La mémoire villageoise aujourd'hui disparue a très longtemps désigné la maison de la famille Laporte (de nos jours M. Flagel) comme lieu où se pratiquait le culte, probablement en raison de l'architecture particulière de ce bâtiment ?

« Il y a dans la sénéchaussée de Riom quatre consistoires ou lieux ou ceux de la RPR s'assemblent pour faire l'exercice public de leur religion…

Le troisième se tient à La Gazelle hameau dépendant de la paroisse de Ségur et a aussi été étably dans le même temps et par les mêmes Commissionnaires et est composé de huit familles de paysans dont six demeurent dans la dite paroisse de Ségur et deux dans celle de St Saturnin : le ministre s'appelle Astruc et faict l'exercice dans la maison des anciens et ne subsiste que par la levée que font sur eux ceux de la RPR en vertu de (roulles ?) faicts sans autorité de justice. Il y a trois paroisses dans l'élection de Brioude éloignées de La Gazelle de sept ou huit lieues dans lesquelles il y a dix-huit familles que le ministre va visiter de temps en temps et faire l'exercice en particulier dans leurs maisons n'y ayant aucun temple dans les trois paroisses non plus que dans La Gazelle» extrait d'un document conservé aux *Archives nationales TT 232*.

Mais il faut aussi souligner la commodité de sa situation pour les habitants du village de Blatteveissière dont plusieurs familles pratiquaient le culte protestant (abjurations des années 1701-1716) et qui se rendaient à la Gazelle par l'antique chemin qui court sous roche Rigal.

C'est là un point qu'on néglige trop souvent. Les anciens chemins de nos montagnes ne sont pas toujours ceux nos routes actuelles, loin s'en faut.

Le refuge présumé des huguenots

À titre d'exemple le voyageur venant de Ségur passait au Gué de la Santoire (aujourd'hui le pont de La Gazelle), montait entre les enrochements de Charanzy et abordait le village par L'Esclauze puis la levée du Moulin, « quartier bourru, où se faisait le travail du chanvre, activité lucrative développée par la petite communauté huguenote qui commerçait avec Saint Floret, Maringues et au-delà ».

C'est dans cette maison, qui appartenait à la famille Meynial , que la tradition situe le lieu où se rassemblaient les huguenots. À l'intérieur se trouve une grande pièce voûtée où l'on pense que les cultes étaient célébrés.

Les anciens témoignent : « *Pour faite leur cène, prières, ou pour la discipline, coercition et animadversion sur ceux de la religion delinquantz, ils ont accoutumé n'ayant point de temple de s'assembler en la maison du dit Gabriel Meynial du dit lieu de la Gazelle* ».

En raison de l'éclatement de cette église isolée d'autres maisons particulières dans des hameaux éloignés de la Gazelle servent aussi de lieu de rassemblement occasionnel : la maison des Gauthier à Chabassière dans la paroisse de Peyrusse et celle des Faucher à Bordes. Ces rassemblements « sauvages » en contradiction avec les édits du roi sont très mal vus par les prêtres de ces paroisses qui les dénoncent.

Il faut noter l'existence dans la paroisse de Peyrusse d'une petite école protestante : Jean Gautier de Chabassaire instruit les enfants le jour et les adultes le soir. (Archives départementales du Puy de Dôme I C 7338).

La même tradition orale situe le cimetière protestant dans un petit pré à l'extrémité est du village, au-dessus de l'ancienne étable qui appartenait à Raoul Maronne qui, de son vivant, se plaisait à aller se reposer sous les arbres et disait qu'il allait « faire la sieste au cimetière ». À la Gazelle plus personne ne fait état de ses origines protestantes depuis bien longtemps et il faut remarquer que les noms patronymiques des familles qui y demeurent ou qui y ont vécu au 19ème siècle ne sont pas semblables à ceux des huguenots du lieu. Il y a eu un déplacement de population lié aux persécutions dont furent victimes les partisans de la RPR. La famille Benoit dont nous parlerons plus loin en est un vivant exemple.

Cimetière protestant

Vers la répression

En Haute-Auvergne, comme dans les autres provinces, les protestants éprouvèrent des difficultés de plus en plus grandes durant le XVIIème siècle jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes. L'interprétation de plus en plus restrictive qui en fut faite obligea beaucoup de protestants à abjurer.

Joël Fouilleron observe à juste titre qu'après la révocation de l'Édit de Nantes (1685), cette église isolée, privée de son pasteur (émigré en Angleterre) n'a pu s'opposer longtemps au catholicisme triomphant. Toutefois certaines familles ont marqué durablement leur résistance (Témoignage du régent Bellet qui fait état du refus des enfants Meynial de participer au catéchisme).

On connait grâce aux textes du pasteur Benoit la nature des activités des familles protestantes de La Gazelle (Archives privées de la famille Benoît à Juriens en Suisse - cahier du pasteur Élie Gabriel Benoît)

Les Benoit, famille protestante de La Gazelle

Les premiers renseignements dont on dispose sur cette famille remontent à Jean Benoit, né vers 1650 à La Gazelle, il était de religion protestante. Il avait épousé Madeleine Meynial dont il eut quatre enfants. Jean Benoit possédait un domaine à La Gazelle ainsi décrit dans les anciens documents : « *la maison situé en bas du village dans un hameau nommé* « Gomine » *devant la maison un pré nommé Le* « Tanox », *dans la partie supérieure duquel il y avait une serve ou un étang d'irrigation qui avait la forme d'un triangle (il s'agit probablement de l'ancienne retenue d'eau de La Levade) . Un autre pré sur le chemin d'un hameau du nom de Barre (le Barry) désigné sous ler nom de Tauvel, le troisième pré dit des Gouttes, ainsi qu'à un quart d'heure de la maison une petite montagne appelée la Butze (La Buge).* » On remarque que la plupart des noms mentionnés subsistent dans l'actuel cadastre de Ségur. La famille élevait une dizaine de vaches et quelques génisses. Elle s'occupait du tissage des laines ainsi que de draps grossiers, activités que les réfugiés reprirent en Suisse. C'est dans une de ces maisons qu'habitait la famille Benoit. Ce quartier était le quartier protestant.

Témoignage du pasteur Benoit *(archives privées de la famille Benoit)*

Voici comment le pasteur Benoit rapporte l'exil de Jean Benoit : *Jean poursuivant dès longtemps son projet d'évasion, s'y prépara de longue main. Il trouva moyen de réaliser peu à peu son avoir et d'exercer la profession de marchand d'écuelles.*

Lorsque le moment fut venu d'exécuter son entreprise, il décercla les deux roues de la lourde charrette, puis après avoir pratiqué une entaille tout à l'entour, il y cacha sa petite fortune réalisée en numéraire, puis les cercles furent solidement remis à leur place. La charrette étant ensuite bien remplie de divers objets de son petit négoce, il s'avança vers la frontière accompagné de sa femme et de son jeune fils qui devait, disait-il à ceux qu'il rencontrait, l'aider à vendre sur les foires sa marchandise. Son air de bonhomie et sa simplicité lui servirent de passeport et il parvint sans entrave jusqu'au-delà des portes gardées par la Maréchaussée. Puis il pénétra dans les gorges qu'il faut traverser pour arriver à Genève.

Là, comme tant d'autres fugitifs, son premier soin fut de tomber à genoux et de rendre grâces au Seigneur qui l'avait délivré et sauvé de tout danger.

Après un repos de quelques jours, il chercha un lieu pour s'y fixer. Un ami lui conseilla de s'établir à Juriens, grand et beau village au-dessus de Romainmotier. Peut-être s'y trouvait-il d'autres réfugiés, dont il était heureux d'augmenter le nombre. Quoiqu'il en soit, il décercla de nouveau les roues de sa charrette, en retira sa fortune, acheta des terres qu'il cultiva avec autant d'activité que d'intelligence ».

Jean et Gabriel s'installèrent définitivement à Juriens en 1712. L'année suivante ils achetèrent une maison qui appartient toujours à leurs lointains descendants. Le mariage de Jean eut lieu le 15 octobre 1715. Il semble que c'est lors d'une expédition qu'il fit en Auvergne en 1716 que Gabriel, pour sauver sa vie, et peut-être celle de toute sa famille, dût abjurer (Antoine et Gabriel enfants légitimes de défunt Jean Benoit dit « Pleytou » et de Madeleine Meynial ont abjuré le 18 novembre 1716 (registre paroissial de Ségur). En 1719 un acte notarié fut passé à Allanche entre Gabriel Benoit, sa sœur Françoise et leur mère Madeleine Meynial afin de régler la succession de Jean Benoit père, décédé en 1715. Puis Gabriel partit définitivement en Suisse avec sa femme qu'il épousa en août 1720. Il est curieux de voir combien ils furent bien accueillis par la population de Juriens puisque le 11 janvier 1729 ils signèrent avec les autorités un pacte de bourgeoisie.

Plusieurs descendants des Benoit de La Gazelle se distinguèrent par la suite en Suisse :

- Jean-Gabriel Benoit, né en 1741, occupa de 1792 à 1798 le poste de sous-préfet. En 1803 il fut député au premier grand conseil Vaudois.
- Le pasteur Élie-Gabriel Benoit eut le pénible devoir en 1968 d'assister dans ses derniers moments le dernier condamné à mort du canton.
- Auguste Benoit fut député.
- Édouard Benoit, né en 1908, se fit défenseur d'une partie des éleveurs vaudois lors de la guerre des vaches (dans les années 1960) en voulant favoriser l'introduction en Suisse de la race Montbéliarde.

Depuis l'émigration jusqu'à nos jours, huit générations de Benoit se sont succédées. À plusieurs reprises la famille a été prête de s'éteindre, mais vers 1990 le nom des descendants des Benoit de La Gazelle était encore porté en quatre endroits du canton de Vaud (Juriens, Romainmotier, Croy et Thierrens). Il faut souligner que ces familles sont restées fidèles à leur vocation première : l'agriculture.

À partir de 1670, de nombreux autres protestants rattachés à l'église de La Gazelle qui répugnaient à l'exil, n'en avaient pas les moyens, ou devaient subir les dragonnades abjurèrent. Ces abjurations, consignées dans le registre paroissial de Ségur, coururent jusqu'à l'année 1716, époque à laquelle il n'y eut plus, selon le curé de Ségur de protestants dans cette paroisse.

Les familles qui avaient abjuré et qui restèrent sur place ne montrèrent probablement pas un zèle excessif pour faire acte de catholicité.

Le curé de Ségur fit savoir à l'évêque de Clermont, Masillon, en 1735, lors de sa visite pastorale que cinq familles de nouveaux convertis s'acquittaient régulièrement des devoirs religieux.

Une injure antisémite proférée en 1649

par Henri Teisserenc

Pierre Grongnet (Montpellier, 1603-1660) est le frère aîné du pasteur Charles Grongnet qui exerça toute sa vie durant en Cévennes, avant de s'exiler à la révocation de l'Édit de Nantes[1] ; il eut une vie tourmentée ; il était d'un caractère impulsif et exclusif, si l'on en juge par ses diverses démêlés personnels et professionnels, particulièrement avec tout ce qui représentait une autorité établie. Il se marie en 1633 avec la fille d'un pasteur de Valleraugue[2] ; il s'en sépare l'année suivante, « rompt le pacte de mariage », lui restitue sa dot de 324 livres. Il se remarie en 1638 avec Suzanne Ollivier, 16 ans, fille du marchand Pierre Ollivier et de Magdelaine Salomon.

Travail « au noir » avec des veuves d'orfèvres

Il n'est pas encore habilité à exercer comme maître-orfèvre à Montpellier quand, en août 1625, il est inspecté par les gardes professionnels qui le surprennent à travailler sans aucun titre « au plus haut » de la maison de son père ; cette remarque n'est pas anodine car les travaux qui méritaient attention et/ou précision nécessitaient le meilleur éclairage possible et étaient donc exécutés aux derniers étages des maisons. Les gardes lui saisissent « outils et bezognes ». En décembre 1631, le duc de Montmorency-Damville lui délivre des Lettres de maîtrise et « fait défense (*interdit*) de lui causer aucun empêchement, l'autorisant à mettre ses armes sur un tapis devant sa boutique » ; cependant ces lettres ne sont pas retenues par le Juge des Monnaies agissant pour la Cour des Monnaies, tutelle des maîtres-orfèvres. Pierre n'accepte pas ce rejet.

En 1632, il passe outre la décision du Juge des Monnaies et s'installe dans la boutique qu'il a prise à bail de la veuve d'un ancien maître-orfèvre ; au lieu d'exploiter le poinçon dont la veuve Aubepierre a la jouissance, il exploite le sien. Aussi, dès le lendemain, il est accusé de tenir boutique sans avoir été au préalable reçu comme maître-orfèvre et on lui saisit « *deux petites cuillers d'argent et un petit jouet avec quatre pendulettes sonnantes* ». En 1634 ladite veuve lui retire l'exploitation du poinçon qu'elle abandonne à la jurande.

La même année, il fait l'objet de poursuites pour retard de paiement du loyer de sa boutique, mais il obtient le retrait des poursuites en promettant de payer une provision de 50 livres, alors qu'il est endetté de 105 livres auprès de sa logeuse « pour depans de bouche ». Il mettra cinq ans à se libérer desdites dettes.

Il est encore saisi en 1635, et poursuivi en 1638, pour travail illicite sous le poinçon d'une autre veuve de maître-orfèvre. Chez un peintre de ses amis les gardes professionnels trouvent « *un jouet faict de fort belle fasson avec cinq pendelettes autour, marqué sur le sifflet des deux lettres «P.G.»* ». N'ayant pas le droit d'utiliser son poinçon qui n'est pas encore reçu, il est condamné à une amende de 25 livres. Il travaille alors sous le poinçon d'une autre veuve, qui lui en retire la ferme dès 1651 ! En 1649, il est encore saisi, d' « *une bague esmalhée* » qui n'aurait pas été au titre légal. En août, nouvelle saisie d'une bague en or à laquelle manquaient des carats pour être au titre ; lui et sa femme n'écourtent un séjour « *es prisons royaux, par prise de corps* » que par le versement d'une caution. Moins de deux mois plus tard, nouvelle inspection par les gardes de jurande !

Excédés par l'administration des orfèvres, le couple insulte le confrère Ellieul

Les époux Grongnet, excédés de tant de contrôles

1 Voir notre étude *Les familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands, au temps de l'Édit de Nantes et de sa révocation.* Editions du Lien des Chercheurs Cévenols, Hors-série n°66, 2015, 30450 - Génolhac. Les citations données sans référence sont tirées de l'ouvrage de Jean Thuille, *Histoire de l'Orfèvrerie du Languedoc. Généralités de Montpellier et de Toulouse. Répertoire des orfèvres*...Tome 2, Théo et Florence Schmied, imprimeurs, Montrouge, 1966, pp. 248-250.
Le *Dictionnaire de biographie héraultaise* , sous la direction de Pierre Clerc, Librairie Pierre Clerc, Les Nouvelles Presses du Languedoc, Montpellier 2006, se réfère à cet ouvrage dans l'article consacré à Pierre Grongnet.
Pierre Grongnet a été antérieurement cité dans un ouvrage de l'avocat érudit Émile Bonnet (1863-1942), *Dictionnaire des Artistes et Ouvriers d'art du Bas-Languedoc (Aude, Gard, Hérault, Lozère)*, publié par Jean-Claude et Nancy Richard, 2004.

2 Archives municipales de Montpellier, GG 367, p. 253 ; Archives départementales du Gard, 2 E 73/372, Jean Delapierre, notaire à Valleraugue. Le pasteur cité est Jean Villaret, né en 1603, qui fut nommé « ministre de la parole de Dieu » de Valleraugue en 1627 (Papiers du synode de St-Jean-de-Gardonnenque).

qu'ils prennent pour de l'acharnement, sortent de leurs gonds ; elle traite un garde de « *voleur, larron,… l'auroyt prins par les cheveux et faict effort de l'offenser, continuant de l'appeler voleur, marreau, juif, race de seigneurs, et profferé d'autres injures, de ne gratifier à l'honneur et reputation dudit Curtillis*[3]*. Et sy encore, le dit Ellieul estant survenu et passant par la rue, elle et sondit mary ne l'auroyent attaqué et dict tout hault qu'il estoit un autre volleur, aussy bien que le dit Curtillis et donné la main pour donner audit Ellieul* »[4].

D'après un témoin Pierre Grongnet aurait menacé Ellieul de mort, ajoutant : « *Volleur tu me sàs vengut prenne une bague, ren me la, autrement jeu te pougnardaray* » (l'on notera au passage le mélange des parlers occitan et français). Sa femme aurait à son tour proféré d'autres menaces : « *Je t'arracherois la barbe…et auroyt porté la main sur le visage et la barbe dudit Curtillis et faict effort pour lui arracher le poil et l'auroyt offensé d'avantage sans l'empeschement de plusieurs personnes…* ».

Des injures antisémites

La femme de Pierre Grongnet, Suzanne Olivier, assène à l'adresse d'un garde une avoinée d'injures dont l'enchaînement mérite d'être analysé. Le mot « juif », ici employé à fin d'injure, est précédé de « voleur, maraud » et suivi de « race de seigneurs » ; le « juif » est assimilé au voleur sédentaire et au voleur de passage, et comme appartenant à la « race des seigneurs ». Les « seigneurs » sont donc une race, comme les « juifs ». Comme les « juifs » sédentaires, ils sont voleurs, ou comme ceux qui sont « errants », ils sont marauds. L'accusation de « maraud », déformation dialectale de « matou », a ici une résonnance particulière. « Matou » c'est « grippeminaud le bon apôtre », le modèle de l'hypocrite parfait, du simulateur accompli, du triomphe des apparences sur la réalité et la sincérité du fond. Sous les apparences d'un chat doux ou doucereux, le « matou » est un chasseur aux griffes acérées, quand il choisit de ne plus les cacher. Sous les apparences humaines de leurs vêtements qui les distinguent, les « juifs » pratiquent l'usure pour vendre à des prix injustifiés les pierres précieuses en provenance d'Anvers aux « pauvres » artisans pris dans les griffes acérées du « matou-juif », voilà ce que peut donner une radiographie des propos injurieux tenus par la femme Grongnet ! N'est-ce pas là une résurgence d'une forme classique d'antisémitisme qui parcourt les siècles ?

Les artisans produisent et vivent de leur production, à la différence des « juifs » et des « seigneurs » qui ne vivent que de l'appropriation abusive d'une partie des biens d'autrui, les uns pouvant être courtiers en pierres précieuses, les autres étant chargés de prélèvements fiscaux. Les « services », courtage ou administration fiscale, sont perçus par principe comme des actes injustifiés et qualifiés de vols… Le « seigneur » ainsi assimilé au « juif », s'il est habile, détourne l'accusation populaire vers les « juifs » ; la charge portée contre les « juifs » est alors augmentée de celle contre les « seigneurs » ; elle n'est pas seulement augmentée, mais multipliée, car, pour que le transfert réussisse, il faut parvenir à la fusion des deux charges ; et pour opérer une telle fusion, il faut porter la chaleur à une température extrême qui purifie, d'où la chasse aux « juifs » ici, les pogroms ailleurs.

Pierre Grongnet admis maitre orfèvre

Quelques mois plus tard, le 9 mai 1650, Pierre Grongnet obtient enfin gain de cause sous réserve de remettre son chef-d'œuvre, qui sera exécuté dans l'atelier de son confrère et ennemi Ellieul : « *une bague d'or garnie d'une pierre turquoise de la Vielhe Roche, tailhée et esmalhée de noyr* ». « *Reçu à la maîtrise le 13 juin 1650, pour exercer son art à Montpellier et occuper la troisième place qui viendra à vaquer* », il n'attend pas qu'une place se libère pour prendre pignon sur rue, ni d'avoir obtenu toutes les autorisations administratives, il est vrai alors fort tatillonnes pour utiliser le poinçon dont il a fait déposer la marque. Il « *insculpe son poinçon gravé des trois lettres P.G., et N. au dessoubz, une couronne au dessus* »[5].

Mais … il continue à vouloir détourner la loi de la corporation

En novembre 1653 il est condamné à 12 livres d'amende pour avoir fait travailler pour lui un compagnon engagé chez un confrère ! Comme il refuse de payer l'amende, les gardes le font saisir. Mais en janvier 1655 il contre-attaque en poursuivant les gardes devant la Justice de la Monnaie parce qu'ils refusent de contremarquer ses ouvrages et, en août 1656, il les assigne devant la Cour des Monnaies à Paris pour la saisie infondée de divers ouvrages : « *une salière de trois marcs et demy ; une gondole de quatre à cinq onces ; une vingtaine de cuilhères du poids d'une once et demye la pièce et un cla-*

3 Probablement Raulin Courtillis, d'une famille de Montpellier qui donna des marchands-orfèvres et au moins un maître-orfèvre.

4 Ellieul (1608-1658), dit « le Flamand », né à Ypres où il fait son apprentissage, travaille à Lille, puis à Montpellier. Droogens, orfèvre flamand né à Bruxelles en 1626, travaille pour Jean Faure à Montpellier en 1650, est interrogé dans une instruction ouverte contre P. Grongnet, Archives départementales de l'Hérault, B 484.

5 Archives municipales de Montpellier, GG 332 ; Archives départementales de l'Hérault, B 460, fol. 234.

vier pour porter les clefs de quatre à cinq onces ». En décembre, son confrère voisin et ennemi Ellieul l'accuse de s'être introduit chez lui et de lui avoir pris « *un pied de calice d'argent et un ciboyre* » en compensation d'une bague que ledit Ellieul lui aurait subtilisée. Pour ce faire il aurait requis quatre hommes « *armés d'espées, blasphémant le sainct nom de Dieu* ». Il est condamné à être « *prins et saisy au corps, mené et conduict avec sûre garde aux prisons de la Monnoye* ».

En décembre 1658, il est condamné à payer son dû à un apprenti-compagnon, Pierre Coudougnan, dont la famille est une connaissance de la sienne et qu'il avait engagé, pour des travaux à façon qu'il estimait ne pas devoir rémunérer.

Suzanne Ollivier, sa veuve continue son œuvre !

Après sa mort survenue le 8 janvier 1660, sa veuve, Suzanne Ollivier, tient encore boutique malgré des anicroches avec les gardes de jurande ; fin 1661, elle est en prison pour avoir vendu à la foire d'Aigues-Mortes une bague en or qui ne serait pas titrée, ce qu'elle conteste, déclarant n'avoir vendu qu'une paire de flambeaux ! À la mort de son mari, Suzanne, qui n'a que 38 ans, épouse Pierre de Villas, médecin veuf, « *bourgeois habitant de S[t] Hyppollite* ». Elle ne fera plus parler d'elle[6].

6 AM Montpellier, GG 369, fol. 106, notaire protestant Guion. Le même jour et dans les mêmes conditions (à Montpellier, après contrat passé aussi le 17 juin devant même notaire : plus qu'une alliance de personnes, c'est une alliance de deux familles, sorte de pacte de famille), Suzanne Grongnet, nièce de feu Pierre, épouse Anthoine de Villas, docteur en médecine, fils de son nouveau mari Pierre de Villas. Un fils de Suzanne et d'Antoine est roué vif à Nîmes en 1705, après avoir été pris dans l'affaire dite du complot des Enfants de Dieu. Une fille épouse le catholique capitaine de dragons Jean Souchet de la Dourville qui est blessé grièvement au visage dans un affrontement célèbre avec une troupe de Ravanel, en janvier 1703.

Remarques de Michel Wienin

Amusante histoire que celle de cet orfèvre assez peu à cheval sur les principes : un bon huguenot avec des pratiques pas très catholiques (!)

J'ai par contre un peu de mal à suivre l'auteur dans son interprétation de la série d'injures proférées par la dame Grongnet « voleur, larron… marreau, juif, race de seigneurs… ». Je vois dans cette présentation un contresens par anachronisme, une interprétation trop contemporaine, inapplicable au XVII[e] siècle.

1) Le mot juif est employé comme une injure à diverses époques et en particulier de la fin du Moyen-Âge au 20[e] siècle. Tous les dictionnaires donnent le sens d'usurier, escroc. Par contre, au milieu du 17[e], il n'y a pratiquement aucun juif dans le royaume et en Languedoc en particulier : il s'agit donc de l'usage d'un stéréotype négatif, certes, mais pas d'une injure directement raciste ou xénophobe car la communauté correspondante n'est pas présente. Il y a longtemps que les plus puissants d'entre eux ne gèrent plus les finances du royaume. Je ne sais pas d'où proviennent les pierres fines utilisées par les orfèvres de Montpellier à cette époque mais je ne crois pas qu'il y ait un problème juif à leur sujet. Il faudrait voir dans l'ouvrage de Jean Thuile sur l'orfèvrerie en Languedoc mais je ne l'ai pas.

2) Dans « race de seigneurs », il n'est pas question de race au sens où mot est utilisé depuis de 19[e] siècle pour désigner un sous-ensemble de l'humanité (ou d'une espèce animale) sensé être doté de caractéristiques particulières transmissibles par hérédité. Dans un texte plus ancien, race = lignée, grande famille, ascendance et descendance… et les caractères allant avec. Sens vieilli en français actuel et souvent limité à la noblesse « de bonne race », conservé en occitan dans un proverbe comme *la raça raceja* qui rend à peu près « bon sang ne peut mentir ».

Je verrais volontiers dans cette expression la traduction d'une imprécation occitane très usuelle : *Mèna de* (*senhur*)… qui se rend aujourd'hui par « espèce de (seigneur).

L'équivalent le plus proche de « race de seigneurs » en français moderne doit être plus proche de « capitaliste », « profiteur », « espèce d'exploiteur (du peuple) »…. Pour moi, aucune connotation raciste au sens actuel là-dedans. On est plus près de la lutte des classes !

3) Le paragraphe insistant sur la relation entre maraud et matou me semble lui aussi aller trop loin dans cette direction. Il s'agit d'une injure qui s'adresse à des gens du peuple, désigne quelqu'un qui vit d'expédients, parfois sans domicile connu, un sens assez proche de l'actuel. Molière, pratiquement contemporain du texte, l'emploie par exemple dans Le Misanthrope :

Ah ! je te casserai la tête, assurément,
Si tu ne veux, ***maraud,*** *t'expliquer autrement.* (acte IV, sc. 4)

J'ignore si l'étymologie féline dialectale est juste (car il y en a au moins deux autres, dont d'ailleurs une faisant le lien avec l'espagnol *marrane* qui désigne un juif ou un musulman mal converti) mais elle n'est pas locale et à Montpellier, vers 1650, c'est un mot français, venu du « nord », utilisé sans plus de référence au chat qu'on en a aujourd'hui pour ses dérivés maraude ou maraudeur. De toute façon, sauf chez quelques poètes ou érudits, un mot fait référence à un sens usuel et ne renvoie pas à son sens étymologique : je ne pense pas forcément à un instrument de torture quand je parle de travail ! Les deux paragraphes développés sur ce thème sont des considérations psychologiques ou psycho-linguistiques plus qu'historiques dont je ne suis pas persuadé qu'elles soient réellement applicables pour ce qui n'apparaissait que comme une simple comparaison injurieuse.

En conclusion, l'ensemble des injures est très cohérent avec l'accusation de rapacité et de malhonnêteté mais je n'arrive pas à y voir une accusation formelle d'hypocrisie ni surtout de lien direct entre juif et hypocrite.

Une nouvelle tour bermonde à Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (30)

par Michel Wienin

En 2006, un article du regretté P. A. Clément sur les tours bermondes des Cévennes s'achevait sur une liste de sites présentée comme incomplète par l'auteur qui nous conseillait d'en rechercher de nouvelles[1]. À Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, le site du Castellas émerge au sommet d'une butte près du hameau de la Vigne. Racheté en 2012 par la commune, il a donné lieu à un chantier de débroussaillage depuis 2013 en attendant une restauration annoncée sous l'égide de l'Association de Préservation et de Défense de la Vallée de l'Amous (APDVA, siège à la mairie)[2]. C'est à l'occasion d'une simple promenade que j'ai pu identifier la tour partiellement conservée comme de type « bermonde ».

Localisation :

Le Castellas de St Sébastien se situe environ 300 m à l'ouest du hameau de la Vigne et 600 au NE de la Fabrègue (mairie). Coordonnées : 44° 06' 39,4'' N - 3° 59' 55,5'' Est - 333 m.

Le site est constitué d'une double enceinte de blocs (~50 m et ~80 m de diamètre), dont l'intérieur est encombré d'un amas de cailloux calcaires trop petits pour avoir justifié une récupération. Au centre une tour isolée est partiellement conservée. Rectangulaire, d'axe NE-SO, elle mesure à l'extérieur 8,70 m sur 6,50. La hauteur conservée est de 5-6 mètres mais le toit à deux pans en lauzes calcaires recoupe une élévation plus ancienne comportant au moins un étage de plus. De nombreux fragments de tuile creuse jonchant le sol tout autour proviennent probablement de bâtiments accolés plus tardifs.

L'ensemble des élévations est réalisé en moyen appareil de calcaire gris, assez peu résistant, d'origine locale. Il s'agit principalement de bancs associés aux marnes de l'Aalénien (Jurassique moyen, entre 175 et 172 millions d'années) qui constituent le haut de la butte et de calcaires massifs du Lias moyen (Carixien, 191 à 186 Ma) qui affleurent plus bas et autour pour les plus gros blocs. Le haut de la face SO montre quelques morceaux de grès triasique rougeâtre provenant de la rive droite de

1 Clément P.-A. : Le point sur les Tours Bermondes. *LCC* n°146, juill.-sept. 2006, p. 26.

2 http://www.midilibre.fr/2013/10/06/premier-chantier-dans-les-ruines-du-castellas,766250.php
http://www.midilibre.fr/2011/07/22/le-castellas-et-la-dame-d-ales,359701.php

la vallée de l'Amous mais il s'agir peut-être d'une reprise ; par contre, les calcaires siliceux, abondants au voisinage, n'ont pas été utilisés, jugés sans doute trop difficiles à travailler. Les parements sont en moellons soigneusement équarris, assisés et jointifs. A l'extérieur, environ la moitié des blocs présente un bossage rustique (ou d'économie), en particulier sur la moitié supérieure. Cet élément suggère une date de construction au XIIIe siècle. Les moellons de parement sont liés par un mortier de chaux et sable de l'Amous tandis que le blocage de fourrure est noyé dans un mortier pauvre à base de terre, sable et un peu de chaux.

Au seul niveau conservé, les murs de 1,24 m d'épaisseur entourent une salle unique de 4,02 x 6,20 m couverte par une voûte en berceau plein cintre (sommet à 5,60 m) reposant sur une corniche en quart de rond à quelques 3,15 m au-dessus du sol actuel. Elle est réalisée en appareil régulier en travertin, roche vacuolaire provenant de dépôts de sources dont on ne connaît pas de site exploité dans le bassin de l'Amous ; les gisements les plus proches sont au sud d'Anduze (Cordeliers, la Figuière et Veyrac) et ont fourni des matériaux pour la construction de la ville.

- Près de l'angle est, la face SE est percée d'une porte étroite (69 cm à l'extérieur, 80 côté intérieur, pour une hauteur de 2,10 m) couverte par un bel arc roman à claveaux de 84 cm, plus longs que la largeur de l'ouverture, malheureusement en mauvais état ! Sans dispositif de défense particulier, cet orifice communiquait certainement avec une pièce solidement protégée. Il est possible que ce qui nous apparaît aujourd'hui comme le sol extérieur soit en fait une accumulation de remblais et le « rez-de-clapas » intérieur un premier étage comme l'absence d'affleurement du substratum et la présence d'un vestige de mur au sol de la salle peuvent le laisser penser. C'est au moins un niveau de comblement d'un ou deux mètres.
- Environ 2 m plus haut, la face SO qui est percée en son milieu d'une étroite meurtrière (l ≈ 20 cm) dont l'encadrement, en grande partie détruit, était également réalisé principalement en travertin. Curieusement, l'arc en plein cintre de couvrement de la voûte en canonnière -seule partie conservée- est asymétrique, les claveaux, beaucoup plus larges d'un côté que de l'autre, formant un demi-croissant. Cette disposition pourrait correspondre à une fenêtre oblique mais la disparition des piédroits de tuf ne permet pas de se rentre compte.
- Les murs sont creusés de 4 niches (une chacun)

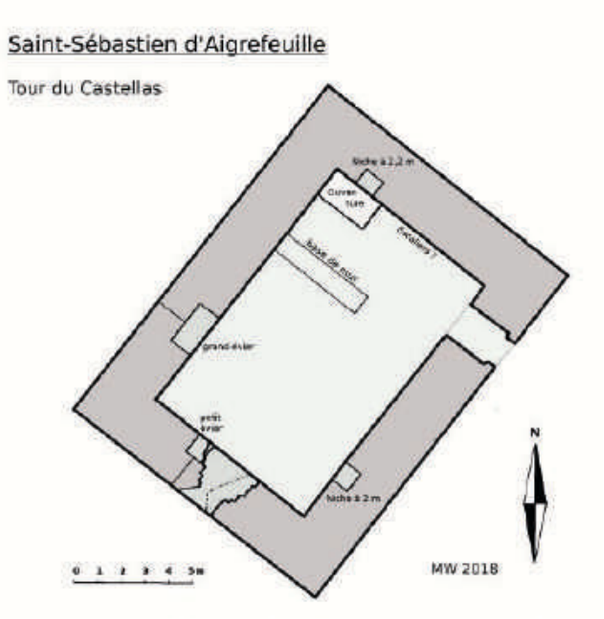

Plan Tour du Castellas

presque cubiques dont les sommiers du couvrement forment des corniches en quart de rond, donc assortis à la pièce : 2 éviers à dalle inclinée, rebord et écoulement extérieur autour de l'angle ouest, dont un assez grand (l. et h. 20,98 m, p. 0,52 m) et couvert par une petite voûte en plein cintre, tandis que les trois autres possèdent une dalle-linteau. Les deux niches simples sont en hauteur((> 2 m). Ces installations plaident pour un usage d'habitation ou de logement.
- Dans l'angle nord, la voûte est percée d'une ouverture en forme de cheminée rectangulaire (~1,20 x 0,65 m) pouvant donner accès à un niveau supérieur aujourd'hui disparu. Sur le mur NE, deux pierres en relief et un alignement diagonal de moellons font supposer la présence d'un escalier à marches en porte-à-faux, détruit, permettant d'accéder à cette ouverture. La présence de cette structure, celle d'une niche sous l'ouverture et l'absence de trace de rubéfaction des blocs excluent toutefois la présence d'un âtre.
- La base d'un mur (simple cloison, haut de citerne ?) isolant l'angle nord est visible au sol, au pied de l'ouverture. Il est long de 2,10 m et distant du mur NE de 1,70 m.
- Une série de trous carrés dans la paroi SE a supporté un plancher au niveau de la niche sud et de la baie SO. Ils n'ont pas d'équivalent côté NO et correspondent à un aménagement tardif.

La localisation de cette tour est intéressante car elle est implantée sur une butte dominant de 130 m le fond d'une vallée secondaire. On peut invoquer le voisinage des mines de plomb argentifère de

Carnoulès, exploitées périodiquement depuis l'Antiquité[3] mais surtout le fait que la fenêtre perchée est exactement alignée sur l'aval de la vallée de l'Amous, avec vue sur Générargues (3,5 km), Montsauve (4,5 km), Saint-Julien d'Anduze (6,1 km) et, au-delà, le pic Saint-Loup (40 km). Cette remarque suggère fortement une fonction optique, guet ou signaux, s'ajoutant à celles de grenier et de logement.

Vue extérieure et porte

3 Daubrée M., *Aperçu historique sur l'exploitation des mines métalliques dans la Gaule* – Notice supplémentaire, Revue archéologique, vol. 41, janv.-juin 1881, p. 201-221.

La soie en montagne

par Robert Peladan

La sériciculture est connue en Cévennes dès le XIIIe siècle. La profession de « *trahandier*, tireur de soie, dévideur de cocons », à partir desquels est formé le premier fil de soie grège y est exercée à Anduze en 1296 par Raymond de Caussargues.

La graine ne pouvait alors, selon toute évidence, qu'être importée d'Italie. Il en fut de même du mûrier blanc, introduit en Provence en 1266 après l'accession au trône de Sicile du comte de Provence Charles Ier d'Anjou[1].

Le seigneur d'Allan (Provence), compagnon de Charles VIII au cours de l'expédition de ce dernier en Italie durant les années 1495-1497, s'approvisionne en mûrier blanc pour en doter sa paroisse[2].

La culture de cet arbre sera rapidement étendue afin d'alimenter les éducations.

Sa vitesse de propagation, la fluidité de la progression de la sériciculture et de l'industrie de la soie en Occident contrastent avec la sédentarisation antérieure de ce pan d'économie durant une très vaste période connue par le biais d'un séduisant entrelacs de légendes permettant d'esquisser le passé.

La soie depuis – 3000 avant notre ère, en Chine

L'élevage des vers à soie, de même que la filature sont exercés depuis au moins 30 siècles avant J.C. en Chine, pays le plus ancien producteur, comme le plus important en volume jusqu'en 1910. Au XXVIe siècle avant notre ère, l'empereur Fou-Hi le pratique lui-même. Il prend des proportions considérables sous le règne de son successeur Hwang-Ti, dont l'épouse Si-Ling-Che, vénérée comme Déesse de la Soie, se consacre à l'éducation des vers. À cette époque, le tissage est connu. Il donne un produit primitif ressemblant à du taffetas, appelé à remplacer les peaux de bêtes pour l'habillement et la coiffure.

La paysanne se vêt d'une inusable robe de soie, textile hygiénique, bon isolant, protégeant autant du froid l'hiver que de la chaleur l'été. La sériciculture est toutefois insuffisamment développée, la qualité des graines laisse à désirer. La production n'excède pas les besoins familiaux: l'esprit d'épargne et de prévoyance, les principes moraux, freinent le développement de cette activité, assurée par les femmes et concentrée essentiellement

1 de Gasparin - « Cours d'agriculture » - Librairie de la maison rustique – Paris de Gasparin - « Essai sur l'histoire des vers en Europe » - 1841

2 Olivier de Serres - « Le théâtre de l'agriculture et mesnage des champs » - Huzard – Paris – 1804-1805

en plaine, dans la zone du mûrier, à proximité des voies de communication, rivières ou chemins.

Les centres d'éducation se situent au Nord, dans le Leao Toung et le Chan Toung appartenant au royaume Han, où la soie est monopole d'État (mais aussi au Sud, autour de Canton). La récolte en est obtenue de variétés parfois annuelles ou bivoltines, mais plus communément polyvoltines, et la durée de l'éducation peut varier de 17 à 22 jours, et jusqu'à 33 à 40 jours suivant les races de graines mises en incubation.

La succession des élevages permet, selon leur numéro, de répartir la récolte entre grainage et filature. L'alimentation de base est la feuille de mûrier blanc, seule espèce connue, mais déclinée en plusieurs variétés (dont Tchchwan, King, Lou, Fou Yang, de montagne), le mûrier de Hou, aliment de la race produisant la soie tsa-li, étant considéré comme le meilleur [certains vers indigènes de Chine, mais aussi Japon, Madagascar… vivent sur d'autres végétaux : chêne, tché (*cudriana triloba*), ailanthe (vernis du Japon) ...].

Un petit commerce local se met graduellement en place. Il permet au paysan d'apporter, par voie fluviale ou chemin de terre, la feuille pendant vingt jours, la graine et le cocon durant quinze jours à chaque récolte vers les marchés ouverts par la commune ou un groupe de familles.

Les routes de la soie

Il faudra attendre 140 ans avant J.C. pour que naissent les routes de la soie : avant l'unification de la Chine, la dynastie Han (-221 + 220) (capitale Chang-An, aujourd'hui Xi 'An) dont la souveraineté est constamment contestée, règne sur cette partie Nord du pays, où les Ouïgours, peuple turcophone vivant en Chine et Asie Centrale, tribu turbulente de « barbares » nomades lui mènent continuellement la guerre.

Au IIe siècle avant J.C. au moins, devant le besoin de chevaux, de troupes, de garnisons, les empereurs créent des convois de caravanes dont le point de départ est la capitale Xi 'An. Par les itinéraires émaillés de caravansérails ouverts depuis cette époque et suivis jusqu'à la fin du XIIIe, transitent ambre, jade, corail, pierres et métaux précieux, armes, musc, porcelaines, étoffes, laque, épices.

Les Chinois ont longtemps été les seuls à détenir le secret d'obtention de la soie. Au Ve siècle, la graine de ver à soie - et parallèlement celle de mûrier - apparaît au Turkestan, puis en Inde, Asie Mineure et Perse. Celle-ci joue le rôle de plateforme pour sa diffusion, sans suite, vers l'Egypte, l'Afrique du Nord, l'Espagne, la Sicile.

Les Romains sont ravitaillés par la Perse. Au VIe siècle, Justinien reçoit la première graine de ver à soie et de mûrier, l'Empire Romain d'Orient crée les premières fabriques, le tissage arrive d'Égypte.

La sériciculture se propage ensuite très vite dans toutes les parties du globe. Elle intéresse l'agriculture – pour l'élevage : cocon et grainage -, la filature, et le moulinage. La production italienne s'accroît à compter du XIIIe siècle dès lors que le tissage s'y développe, et les Lucquois apportent cette industrie en France : au XIVe siècle, les tisserands accompagnent les papes en Comtat Venaissin, puis se déplacent vers Vienne et Lyon, dont le marché prend une importance hors de pair, malgré que les quantités traitées dans cette industrie de caste jusqu'à la Révolution aient eu leur horizon limité aux besoins du trône et de l'autel.

Les mûriers

La sériciculture s'implante dès la mise en culture des premiers mûriers, dont la feuille constitue l'alimentation du ver à soie. L'espèce importée en Italie au XIII° siècle, et aussitôt répandue, est le mûrier blanc qui se présente sous plusieurs formes ou variétés, dont les plus intéressantes, par ordre de mérite, seraient les suivantes :

- le mûrier rose (*alba rosa*)
- le mûrier colombasse
- le mûrier Moretti (issu de semis de graines originaires des Indes Orientales effectué par le Docteur Moretti, professeur à l'Université de Pavie, en 1815- et qui, de ce fait, ne nous intéresse pas)
- le mûrier Sauvageon
- le mûrier Lhou (ou Lou-Sang, ou multicaule)
- le mûrier de Tartarie.

Le mûrier noir était connu bien avant. Il serait originaire de Perse septentrionale. Très précieux, car moins sensible au froid, il est utilisé en cas de débourrage tardif du mûrier blanc, ou de gelées de printemps atteignant ce dernier. Sa feuille est particulièrement indiquée pour l'alimentation des vers du premier âge.

Dès son apparition en Occident, le mûrier blanc envahit rapidement les plaines du Lyonnais, du Dauphiné, du Comtat Venaissin, de Provence et Languedoc. Un hectare de terre héberge 185/190 arbres. Ses plantations en haute ou basse-tige, en verger, nains, en cordons,…, occupent tout le terrain pour une utilisation de 30/32 jours par an (Indochine : 5 générations de vers sur 9 mois),

requièrent des soins culturaux continus et exigent une main d'oeuvre toute l'année (labours, fumure, taille, lutte contre les maladies : parasites végétaux, animaux, microbiens).

Sa présence gêne dans les zones maraîchères, les plaines et vallées fertiles, les banlieues des villes, qui le rejettent progressivement. C'est le point de rupture. Il faut se rendre à l'évidence : cette situation sonne d'ores et déjà en Occident le glas de la sériciculture, mieux adaptée aux climats permettant l'éducation de races polyvoltines.

La sériciculture s'établit en Cévennes au milieu du XVII^e siècle.

Dès 1650/1655, le mûrier, et par voie de conséquence, le ver à soie, s'éloignent des environs des villes pourvoyeuses de main-d'oeuvre et porteuses de grandes éducations, s'écartent des centres industriels de soie et filature, prennent leur distance avec les voies de communication, et se réfugient dans les zones montagneuses ou prémontagneuses (que les graineurs dénommaient« montagnes séricicoles ») de petites exploitations et d'agriculture pauvre, et où, par ailleurs, la température est moins favorable au ver à soie. Le mûrier est rustique, il s'adapte sans trop de difficultés aux nouvelles conditions qui lui sont imposées et remplit le rôle qui lui est dévolu, sauf les années de gel tardif, mais il est cultivé à l'écart des terres utiles, et à distance des magnaneries. Lorsque la feuille est « gelée » ou « bien compromise », les rendements sont signalés comme étant « défectueux », quand les éducations elles-mêmes ne sont pas détruites. Car les limites économique et météorologique ne concordent pas. Il faut prendre en compte l'augmentation des risques, la faiblesse du rendement pour un coût de main-d'œuvre supérieur.

Cette déconvenue ne sera pas la seule, bien d'autres suivront durant une lutte de cinq siècles au cours desquels les malheurs n'ont cessé de se succéder.

À son apogée en 1853, la production française s'élève à 26 millions de kilos de cocons (soit plus de 2.200.000 kg de soie) provenant de 64 départements éleveurs (bien que dans une faible proportion pour certains). Ce nombre s'amenuise progressivement, pour tomber, en 1943, à 19 départements, dont 8 produisent 0,5 %.

Avec son marché international de Beaucaire, ses 300 filatures, ses 9.000 bassines, le Gard est la capitale de la soie.

La sériciculture souffre de multiples difficultés.

Apparues en 1848, les maladies font chuter la production à 5.500.000 kg en 1865. Grasserie, flacherie et muscardine sont les moins graves et peuvent être prévenues par une bonne hygiène. La pébrine, « maladie de la tache », héréditaire et très contagieuse, fait des ravages dans les éducations.

Jean-Baptiste Dumas, sénateur, ancien ministre de l'Agriculture, obtient la venue et l'installation de Pasteur à Alès, où son laboratoire et ses assistants sont hébergés par le banquier Teissonnière. Cinq ans de travaux et de recherches sont nécessaires pour conjurer le mal… mais l'ouverture du canal de Suez en 1869 facilite l'admission de marchandises étrangères.

L'industrie lyonnaise se relève de la Révocation de l'Edit de Nantes et de l'exil des soyeux protestants vers les pays du Refuge, dont l'Allemagne, où ils poursuivent l'exercice de leur activité. Reprenant son essor dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, elle se développe par :

1 – ses importations de soies pour :

1/3 depuis l'Italie, où la production perçoit aide gouvernementale et primes à l'exportation, 2/3 depuis le Japon, dont les soies sont obtenues à un prix inférieur à celui de la rayonne grâce aux aides gouvernementales, aux salaires infimes, et à l'organisation du travail ,

2- la création de filatures en Italie et Extrême-Orient,

3- son association avec des filatures étrangères.

Le cocon japonais provenait d'élevages mal conduits, suivis de filature et moulinage de qualité médiocre, et certains industriels japonais achetaient le produit (de moindre valeur) en Chine, d'où, après y avoir été traité par une main-d'œuvre de faible coût, il était exporté directement sur Lyon. Cette soie d'Extrême-Orient est, par ailleurs, moins résistante que la nôtre.

Le mélange par les industriels français de la belle soie des Cévennes avec de tels fils entraîne la rétrogradation de la place de Lyon, au bénéfice de celles de Milan, puis New York. L'obtention de la soie nécessite une protection et des encouragements, et, à cet effet, l'étranger (États-Unis, Japon, Suisse, Allemagne, Italie, …) prend de multiples mesures en faveur de cette richesse (distribution gratuite de graines, de plants de mûriers, création d'étouffoirs publics, droits prohibitifs à l'importation, primes à l'export, …)

Après l'apparition de la maladie, la Serbie

encourage le développement de la sériciculture et, notamment, distribue gratuitement la graine, originaire du Var, ...

La soie étrangère a également bénéficié de l'aide française :

- indirectement, par la généralisation de la méthode Pasteur, dont la portée fut universelle,
- directement, serait-ce par l'envoi de professionnels (rétribués par le pays bénéficiaire) : Comité International pour l'amélioration de la sériciculture en Chine (Changhaï), et ses sept stations d'éducation, Contrôle pour la sériciculture à la Dette Publique Ottomane, Délégation auprès des Services Séricicoles de la Perse,... (sans omettre l'aide à la Syrie, au Liban, à l'Indochine et à Madagascar).

A l'étranger, on distingue la « soie naturelle » et la « soie artificielle » (Suisse, Allemagne, Espagne).

En Italie, la « soie » est un produit naturel issu de cocons d'insectes sériciqènes (L. 18-06-1931 – Décret Royal 01-05-1932).

Aux États-Unis, Angleterre, Japon, coexistent la « soie » et la « rayonne ».

La France protège strictement ses industries : toile de lin, perles de culture, ... le miel artificiel, le rhum artificiel, le cassis artificiel, ... sont interdits, mais dans la branche « soie » sont groupés les soieries ... et les tissus de rayonne, chardonne appelée « soie artificielle » (inventée en 1884 par le comte Hilaire de Chardonnet, qui construit une usine en 1891). Les hommes politiques français sont alors très sensibles aux arguments des industriels.

La Loi du 1er Août 1905 sur les fraudes est superbement ignorée. Les innombrables et importantes violations de ses dispositions ne peuvent être réprimées faute de définition légale du mot « soie ». L'usurpation du nom est une tromperie, une contrefaçon mise en place par l'État. Les cravates sont toutes marquées « soie ». Aucune n'en contient la moindre part. Une cravate portée un jour n'est plus utilisable faute d'élasticité, de ténacité et de souplesse. En mars 1930, 72 à 75 % des produits français « soie » sont en fil chimique.

Le côté négatif de l'action gouvernementale, sa fiscalité inadaptée sinon hostile, ralentissent ou annulent progressivement les transactions, spécifiquement au regard de la soie.

L'évolution de la situation apparaît dans les chiffres :

Prix du kg

	de grège	de cocons
1861	145 f	8 f
1901	44 f	2,60 f

Les Basses Alpes produisaient 100.000 kg de cocons en 1927, et 2.330 kg en 1943.

-1930 :

- élevage : plus de 35.000 familles (Gard-Ardèche-Drôme-Var-Lozère)
- grainage : 4.000 ouvrières }
- filature : 8.000 « } Hautes et Basses Alpes – Ardèche
- moulinage :30.000 « } Gard -Loire – Haute Loire
- tissage : 50.000 métiers }

-1937

- Production mondiale de la soie : 37.904.000 kg dont Japon : 30.000.000kg

France : 50.000 kg

- Tissage français : 2.676.000 kg dont importations : 2.626.000 kg au détriment des agriculteurs et filateurs français dont la production a été négligée par Lyon depuis la maladie des vers.

La sériciculture française était la seule créatrice et distributrice de soie de qualité, mais elle ne reposait plus que sur la petite exploitation paysanne assise sur la famille et la terre, et dont la dégradation est rapide :

- exploitations agricoles inférieures à 10 hectares: 1862 : 76,5 % 1892 : 85 %

Sur ces 85 %, la très petite propriété de moins de 5 hectares prédomine (71 % sur ces 85 %).

Était-elle en mesure de faire face aux difficultés de l'éducation, de la production du cocon, à la cherté de la main-d'œuvre, aux nombreux risques encourus malgré un travail soigné, méticuleux et constant débouchant sur la vente du cocon ? Chez les petits paysans, l'esprit individualiste, la méfiance, faisaient obstacle à leur regroupement, à leur défense, à leur cohésion.

Et l'État ne les a nullement aidés. Les droits protecteurs dont bénéficient les autres cultures et industries sont ici remplacés par des primes au cocon français, mais elles sont versées avec retard, soumises à retenues ou prélèvements, leur modification constante s'ajoutant à la variabilité du prix du cocon.

Le bon sens oriental n'a pas emprunté les routes de la soie. Il n'existait pas, en France, de mar-

ché du cocon, ni d'étouffoirs publics. La Société Coopérative Séricicole d'Alès en a créé un, trop tard, et trop loin de ses utilisateurs potentiels, et les étouffoirs chimiques portables sont apparus ensuite (dans les années 1930) sans que leur usage ait eu le temps de se répandre.

Percé 15 à 18 jours après sa formation, le cocon partait à la schappe. Le producteur devait donc vendre très rapidement le produit de son élevage. Faute de marché dédié, à la merci de l'acheteur, le paysan le livrait sans prix au marchand local, qui jouait sur les délais (autant que sur l'hygrométrie), pour acquérir en dernière minute à des prix variables et dérisoires.

Au fil des années, la situation n'a cessé de se dégrader :

- 1 quintal de blé - 1931 = 7 kg de cocons
  - 1938 = 12,5 « « «
- 1 kg de cocons - 1840 - 1850 =

2 journées de salaire, une journée en 1931.

Le rôle des professionnels

La superbe passivité de l'État contraste avec les efforts accomplis sur le terrain par les professionnels exerçant au sein d'institutions exemplaires (dont, là encore, l'étranger a su bénéficier, directement ou indirectement) :

- Montpellier comptait, outre sa Station Séricicole, une Ecole Supérieure de Sériciculture, auprès de laquelle les étudiants de l'extérieur venaient acquérir un diplôme très prisé,
- Alès abritait un Centre de recherche, expérimentation, propagande et vulgarisation,
- La Station Séricicole des Arcs s'était spécialisée, notamment par l'éducation de certaines races et ses travaux de laboratoire, dans la graine de qualité supérieure. Sa constante sélection a abouti à la production des cocons les plus lourds connus.

Ces organismes ont multiplié les initiatives et incitations (création de pépinières de mûriers, installation de magnaneries modèles, distribution de matériels perfectionnés, développement de multiples autres procédés) ...trop tard, faute de moyens, faute de motivation de la part de l'État.

Aussitôt isolée par Pasteur, la pébrine fut combattue suivant sa méthode par la mise en place d'un contrôle obligatoire de la production grainière (en France uniquement), qui impliquait la surveillance de chaque atelier tout au long du processus (installations - éducation – graine – expéditions), et l'examen microscopique de chaque papillon femelle, dont la ponte était brûlée en cas de détection de « corpuscules » de la maladie. Ceci a permis au grainage des Hautes et Basses Alpes d'acquérir un renom universel. La production française est recherchée par les professionnels étrangers[3].

Les expéditions ne sont possibles qu'après banderolage par le service, procédure authentifiant l'origine du produit, en garantissant la qualité, apportant confiance en France, et crédit sur de nombreux marchés étrangers. (La cellule de lin dans laquelle était placée la graine portait divers noms, dont, couramment, celui de « *filane* », mais aussi, plus rarement, : « *télaïne* ». En *lenga nostra* : à rapprocher de *tela*, toile, ou *telada*, pièce de toile ?).

Les pays acheteurs sont la France, l'Italie, l'Espagne, Chypre, le Cachemire, la Grèce, la Syrie, le Liban.

La surveillance, systématique et continue, véritable travail de fourmi, a assaini les élevages et débouché sur des résultats encourageants :

Production d'une once de graines :

- 1871 = 13 kg de cocons
- 1887 = 33 kg
- 1895 = 43 kg

Les graineurs italiens se sont trouvés particulièrement intéressés par la sécurité ainsi apportée. La production péninsulaire n'étant pas soumise à un contrôle, on trouvait chez eux d'excellents professionnels, comme de moins bons éleveurs. Le marchand transalpin était donc incité à se renseigner annuellement sur les ateliers français avant d'importer, en dépit d'une protection douanière destinée à démotiver les acquéreurs potentiels, qui conduisit certains à s'installer chez nous. (Nous pensons à Giovani Quirici, Fossati, Palmari,...)

La taxe italienne sur les graines françaises n'a cependant été créée qu'à la suite d'une convention officielle issue d'une conférence intergouvernementale réunie à Paris en 1924, les parties italienne et française s'étant toujours respectées dans une amicale collaboration, l'entraide réciproque se prolongeant sur les marchés étrangers.

En Syrie, Liban, Perse, les règles savantes de l'élevage et de la prophylaxie ne sont pas toujours à la portée de l'éducateur, et la qualité de la production locale ne peut être amendée simplement en perfectionnant installations et méthodes.

3 En réalité, les limites sont géographiques, et non administratives : l'Est des départements de la Drôme et du Vaucluse, les monts du Nyonsais, les Baronnies, font partie de ce périmètre de la sériciculture de montagne.

Le rendement séricicole perse à partir des graines de provenance turque, tel qu'il résulte d'une statistique des douanes perses confirmée par le Vice-Consul de France, établie pour les années 1906 à 1915, ressort à 36,26 % par rapport à une production normale de 1,500 kg de cocon frais par gramme. Des techniciens et contrôleurs français améliorent localement les graines produites en Syrie et au Liban, mais les produits français y sont préférés .

Il n'en va pas de même en Turquie, Russie ou Perse :

La Russie refuse de laisser transiter sur son territoire les graines françaises ou italiennes destinées à la Syrie, au Liban, ou à la Perse. Pour parvenir en Perse, la route normale, partant de Batoum, traverse la Géorgie et l'Azerbaïdjan. À défaut, la graine a parfois voyagé par Bombay et Karachi, à dos d'âne pendant vingt jours via les hautes montagnes enserrant la Perse, vers le Sud-Est, si elle n'était envoyée par la Syrie, pour traverser l'Irak.

Les graineurs turcs et arméniens approvisionnent l'important marché russe, le Turkestan, le Caucase, qui auraient été à conquérir, à condition de se rendre sur place pour prendre contact directement et éviter des recouvrements délicats après des commandes plus ou moins fermes. Des envois ont cependant eu lieu, non sans risques, mais pour des quantités de trop faible importance .

Merveilleuse aventure pour ceux qui ont eu le bonheur de connaître cette période exaltante où des passionnés, les uns et les autres, et chacun pour sa part (paysan éducateur dans sa magnanerie ou grainier en son atelier, graineur, technicien), allaient à contre-courant face aux hommes et à leurs manigances, face à la nature et les éléments, pour tenter de maintenir à bout de bras une activité atteinte d'un mal incurable, et condamnée à la naissance.

Bibliographie

Emmanuel Lacombe, *Le régime économique de la sériciculture*, – Thèse de Doctorat en Droit – Paris 1904.

Tung Chun Tsing, *De la production et du commerce de la soie en Chine,* Thèse de Doctorat en Droit, Lyon, 1928.

Jean Mazauric, *Le déclin de la sériciculture française et les moyens d'y remédier*, – Thèse de Doctorat en Droit, Montpellier, 1943.

Jean André, bourgeois de Pont-de-Montvert

Notes de Roger Cuche (transmises par Olivier Poujol)

Ces notes inédites ont été confiées par Maître Cuche à Robert Poujol suite à une rencontre à Saint-Mamert, le 17 septembre 1983. Nous les publions en plusieurs épisodes comme document de travail pour les généalogistes et pour ceux qui sont passionnés par l'histoire de ce canton.

Jean André

Fils de Jean, notaire du Pont de Montvert et de Claudine de Rouvière.

Praticien, baile de Gapfrancès après son père, bourgeois du Pont. D'Hozier le nomme Noble Jean d'André, écuyer, seigneur de Montfort, Béluge et autres lieux. Aucun acte de notaire connu de nous ne l'a ainsi qualifié.

Le 12 février 1664, qualifié praticien, il signe comme témoin à un acte (L. Plantier).

Il a contracté une belle alliance en épousant Marie de Beauvoir du Roure, fille de noble Claude de Beauvoir, seigneur de Passenan[1] et de Dame Marguerite de Broche, de Barjac, par contrat

1 Claude de Beauvoir, seigneur de Passenan, fils de Jacques de Roure, seigneur de Beauvoir, capitaine au régiment de Languedoc en 1647, fut maintenu dans sa noblesse par jugement du 8 juillet 1669 (La Roque. *Armorial du Languedoc*.)

post nuptial du 8 juillet 1669, dans lequel il est dit que ce mariage avait été célébré à Barjac le 18 novembre 1668. La proposition en ayant été faite par Messire Scipion de Grimoard, comte du Roure, lieutenant général pour le roi en Languedoc, parent de la mariée. Les sieurs d'André et de Passenan s'étaient rendus au château de Banne, où les articles avaient été arrêtés et consignés entre les mains du seigneur comte du Roure, lequel fut obligé de partir peu après à la Cour où il décéda, ce qui provoqua le retard dans la conclusion du mariage (d'Hozier, verbo André).

La vie active de Jean André se trouve certainement éclipsée par celle de son père qui a vécu jusqu'en 1682.

1) 1671 à 1683 : Un notable protestant, fermier des rentes de la commanderie de Gap-Francès

1671 Le 31 août 1671, agissant en qualité de fils et donataire de son père et comme son mandataire et encore comme mandataire de Demoiselle Marguerite d'André, veuve de Jean de Bonnet, sieur de Vimbouches, cohéritiers de leur sœur, autre Demoiselle Marguerite d'André en son vivant veuve de Sire Guillaume Pinet, il donne quittance à Florinde Donnadieu de tout l'argent à prétendre, à raison de l'or ou argent qu'elle pouvait avoir trouvé au Pont de Montvert, il y a neuf ou dix ans, appartenant à ladite veuve Pinet (César Mathieu).

1672 Le 4 octobre, il est témoin à une quittance (L Plantier).

1674 Le 12 juillet, Dame Marie de Roure, sa femme, baille à précaire sept bêtes à laine, trois agneaux et trois chèvres (L. Plantier).

1675 Le 3 janvier, il arrente des censives au nom de son père (L Plantier)

Le 21 janvier, il assiste son cousin Jean Pierre Pinet, en son contrat de mariage (L Plantier).

Le 19 mars, il est témoin au contrat de mariage de sa cousine Marguerite Jalabert, fille de Jeanne Pinet (L Plantier).

1676 Le 14 mai, il est cité au testament de son cousin Jean Deleuze, sieur de la Figière comme devant donner ses avis et conseils à la veuve du testateur, Blanche de Verdeilhan, sa cousine germaine (Jean Pinet, notaire).

Le 4 octobre, il participe à la délibération des habitants du Pont de Montvert décidant la création de fours publics, sous la banalité du comte du Roure. Le lendemain, ce dernier dédommage Jean André de la perte de ses deux fours particuliers en l'autorisant à cuire gratuitement à perpétuité dans les fours publics (Jean Pinet, notaire).

Le 31 octobre, il est témoin, avec son père, au testament de Jean Molines, de Finiels (Jean Pinet, notaire).

1677 Le 27 juillet, Sieur Jean André « baillif, le fils », donne à prix fait, avec d'autres notables du Pont, la construction d'un pont en pierres de taille à la place du pont de bois du Chambon (Jean Pinet, notaire).

Cette qualification de baillif, donnée dès cette date, à la fois au père et au fils, ne nous permet pas de déterminer exactement lequel des deux intervient à tel ou tel acte sous cette dénomination. Il faut se reporter aux signatures. Un acte du 1er juillet 1681, le cite comme baillif des coseigneurs de Rieumal dès 1578 (Ant Daudé).

Le 24 décembre 1677, en qualité d'ancien et de député du consistoire du Pont de Montvert, il baille à rente perpétuelle, une métairie léguée aux pauvres par son oncle le Seigneur de Vimbouches (Daniel Ponge)

1681 Le 28 juin, il est témoin à une transaction entre Antoine de Leyris, Sieur de Combes et David Servière, de Rieumal (Ant. Daudé).

Le 27 juillet, agissant au nom de son père, fermier général de la Commanderie de Gapfrancès, il sous-arrente les aires de Felgerolles, Finiels, Rieumal, Villeneuve, La Vaissière, le Mazel, Chanteloup (Jean Pinet, notaire).

Le 10 août, il sous-arrente l'aire de Salarials (Jean Pinet, notaire).

Le 19 septembre, agissant au nom de Dame Marguerite de Broche, épouse du seigneur de Passenan, sa belle mère, de Barjac, et pour lui-même, il baille du bétail à précaire, en présence de son père (Jean Pinet, notaire).

Le 4 octobre, agissant au nom de Madame de Vimbouches, sa tante, il participe à la délibération des habitants de la paroisse de Saint Maurice de Ventalon, relative aux réparations du clocher de l'église (Jean Pinet, notaire).

Le 15 octobre, il consent un prêt de 100 lt, à Jean Felgerolles, de l'Hermet (Jean Pinet).

1682 Le 12 janvier, il consent un lods, en qualité de fermier de la Commanderie (Jean Pinet).

Le 12 juin, il baille à précaire quatre-vingt moutons au rentier de la Cepède (P. Folchier).

Le 12 juin, il est légataire « en raison de ses bons offices » au testament de Marie Turc, du Pont de Montvert, de créances sur Pierre Pucheiral (Pierre Folchier, notaire).

Le 7 juillet, il est témoin d'un contrat d'apprentissage de tailleur au Pont (Pierre Folchier).

Le 14 octobre, qualifié baillif, fils et succédant aux biens d'autre Sieur Jean André, il consent une quittance de 168 lt à l'hoirie Hérail et il reçoit une obligation d'un même montant de Jacques Mazoyer, gendre Hérail (Pierre Folchier).

Le 5 novembre, il donne procuration avec Madame de Vimbouches, sa tante, à un procureur aux cours de Toulouse pour soutenir leurs procès contre Antoine Michel de Saint Privat de Vallongue, contre Jean Teissier, Sieur de la Vernède et Jacques Bonnet, Sieur de Las Combes, contre Richard Boyer, baron de Bonrepaux, contre Jean Corbier, du Castandel, contre Sieur Antoine Battut, curé de Saint Privat de Vallongue, contre Jean-Jacques Méjanelle (Pierre Folchier).

Le 16 novembre, il transige sur un procès (Pierre Folchier).

Le 18 novembre, il consent un prêt de 200 lt à Jeanne de Beauvoir veuve de Jacques Martin, de Fraissinet de Lozère. Jeanne de Beauvoir «illettrée». (Pierre Folchier).

Le 21 novembre, il consent un prêt de 350 lt à Guillaume Massador, Sieur de la Coste (Pierre Folchier).

Le 23 novembre, il baille à locaterie perpétuelle à Jean Bonicel, docteur et avocat, son cousin, diverses terres sous une pension foncière de 30 lt. Son cousin lui cède une terre au prix de 100 lt et reconnaît lui devoir la somme de 800 lt par arrêté de comptes (Pierre Folchier, notaire). A noter que dans cet acte, comme dans plusieurs autres, les noms d'André sont surchargés avec qualification de noble et la particule, la suppression des mots cousin, père, baillif.

Le 26 novembre, il est témoin au contrat de mariage de son cousin Antoine Rouvière, de Vallongue (Pierre Folchier).

1683 Le 13 janvier, il reçoit une obligation (Pierre Folchier)

Le 27 janvier, il consent un prêt de 500 lt à Jean Velay, baile de Racoules (Pierre Folchier).

Le 3 mars, il reçoit une obligation pour vente d'un bœuf à Masméjean (Pierre Folchier).

Le 14 avril, il achète une terre à Pratsouteyran, au prix de 109 lt . Le même jour, il arrente une métairie à Soubelargues, dont il a acquis neuf récoltes (Pierre Folchier).

Le 16 avril, il donne à Jean-Antoine Servière, de l'Hôpital, une quittance de 350 lt et de quatorze setiers de seigle en règlement de cinq années de fermages (1678 à 1682). Servière était sous rentier du domaine, péage et leude de l'Hôpital et des dîmes de l'Hôpital et de Bellecoste (Pierre Folchier).

Le 17 avril, il est témoin au contrat de mariage de Jeanne Pucheiral, sa cousine par les Verdelhan, passé dans sa maison (Pierre Folchier).

Le 28 avril, il reçoit une obligation des 50 lt de Madame Chapelle, de la Cepède (Pierre Folchier).

Le 31 août, il reçoit des biens de la veuve Paris, de Grisac, un gage d'arréages de fermages de la métairie de Champlong du Bougès (Pierre Folchier).

Le 29 septembre, « Monsieur Jean André, ancien baillif » succédant à feu Sieur Jean André, en son vivant fermier général de la Commanderie, donne une quittance d'arrérages de censives (Pierre Folchier).

Le 22 octobre, il reçoit une obligation de 260 lt de Pierre Quet, de Finialettes (Pierre Folchier).

Le 9 novembre, il renouvelle pour un an, l'arrentement de la métairie de l'Hermet pour 93 lt et dix livres de fromage (Pierre Folchier).

Le 13 novembre, il reçoit un obligé de compte final de 57 lt à l'Hermet (Pierre Folchier).

Le 6 décembre, il donne à prix fait divers travaux et notamment de «hausser son pigeonnier» (Pierre Folchier).

(à suivre)

Nous avons reçu

Huguenotten, 82, n° 2/2018.

Généalogie en Cévennes, n° 119, février 2018, dont au sommaire « J'ai retrouvé le camisard Abdias Maurel dit Catinat », par Colette Deleuze.

Cévennes Terre de Lumière, connaissance et sauvegarde du patrimoine culturel et naturel vivarois, 2e semestre 2017.

Les cahiers du Haut-Vidourle, n° 27, février 2018. Au sommaire : La famille Servel des Montèzes XIX^{e} s, 2ème partie, Bernard Schira ; Le castellas de Roquefourcade à St-Hippolyte du Fort, Thierry Ribaldone ; La guerre de Bernard Lacombe, 1914-1918, Oddon Abbal ; Chronique occitane, Véronique Fiol ; Fabre, Pasteur et la chrysalide, 1865, Roland Castanet.

Cahiers du Centre de Généalogie protestante, n° 141, premier trimestre 2018. Au sommaire : L'assassinat par les cadets de la Croix de nos ancêtres Claude et André Ginane de St-Hilaire de Brethmas, le 4 mai 1705, par Jean Claude et Monique Lacroix ; Jacques de Barjac de Rochegude, libérateur des galériens par Claude Jean Girard.

Fruits oubliés, la revue de la biodiversité fruitière, n° 73. Au sommaire : un dossier agrumes.

Revue d'histoire de Nîmes et du Gard, n° 33, mars 2018. Au sommaire,

- Des écoles à Congénies et dans le Gard au XIXe siècle, par Danielle Bertrand-Fabre ;
- Charles Gauzargues (1723-1801). Un musicien de la chapelle royale entre Nîmes et Versailles, par Youri Carbonnier ;
- Un officier de génie à Nîmes : le capitaine Benoit Bernard (Lyon 1794-Nîmes 1878) par Jean Pey ;
- Histoire d'eaux : le collecteur de la place Gabriel Péri, dernier vestige du moulin du petit Saint Jean par François Pugnière ;
- Le communisme dans l'arc méditerranéen : à l'interface de la tradition républicaine et de l'identité prolétarienne par Georges Vidal ;
- Émile Espérandieu et le patrimoine antique de Nîmes par Marianne Altit-Morvillez ;
- Quelle(s) mémoire (s) pour quel(s) Midi(s) par Christian Amalvi ;
- Dhuoda, une princesse carolingienne d'exception par Jean Meyers ;
- De l'école des Mines , à la Tunisie et à la mort au combat, parcours d'un jeune alésien de 1909 à 1914, à travers sa correspondance par Marie-Lucy Dumas ;
- Mohamed Chalal, le premier nationaliste algérien du bassin minier des Cévennes par Didier Lavrut.

Revue du Gévaudan des Causses & Cévennes, société des lettres sciences et arts de la Lozère, n ° 41, 1er semestre 2016. Au sommaire :

- Le pape Urbain V et les débuts de l'université de Cracovie, professeur Piotr Rabiej ;
- Étude de personnalité d'Alexandre de Châteauneuf Randon du Tournel, marquis de Joyeuse (1757-1827) par Robert Mosnier ;
- Le service de santé du maquis du Mont Mouchet et du réduit de la Truyère : un exemple de Résistance « par logique » trop longtemps oublié, par Nicolas Planche ;
- Nouvelles données sur la présence de la Bête du Gévaudan dans le secteur de Langogne durant l'automne 1764, par Pierre Clavel ;
- la cloche de Mende, par Olivier Poujol.

Revue du Gévaudan des Causses & Cévennes, n° 42, 2e semestre 2016

- Louis Turc (1829-1891) maire de Saigon et de St-Germain-de-Calberte par Olivier Poujol ;
- Le pan d'Auriac en 1786, tranches d'histoire, tranches d'architecture, tranches de vie ? par Bruno Jaudon et Caroline Entraygues (Mende) ;
- Marius Balmelle (1892-1969) : un érudit au service de la Lozère, par Jean-Marie Chevalier ;
- Onomastique, retrouvailles avec ces vieux noms du Gévaudan (A-B) par Georges Riouclar.

Revue du Gévaudan des Causses & Cévennes, n° 43, 1er semestre 2017

- Stevenson témoin du progrès des communications en Lozère, par Olivier Poujol ;
- Le prieuré de Saint-Sauveur de Chirac, par Adrien Donnadieu ;
- La genèse du logement social, le cas de la Lozère, par Giuy Blanc ;
- République, Église et laïcité à Bagnols-les-Bains, par Frédéric Fouletier ;
- Octave de Chapelain, par Jean-Marc Chevalier ;
- la nécropole rupestre mérovingienne de Cagnot à Serverette, par Claude Requirand ;
- L'évêque de Mende et le nigromancien : un procès de magie en Gévaudan (1347) par Solène Baron ;
– Onomastique, retrouvailles avec ces vieux noms du Gévaudan (C-L) par Georges Riouclar.

Revue du Gévaudan des Causses & Cévennes, n° 44 2e semestre 2017

- Charles Comte (1782-1837) et Adrienne Say (1796-1857) l'alliance Comte-Say, par Olivier Poujol ;
- Hippolyte Blanquet, docteur-médecin (1773-1849) par Jean-Marc Chevalier ;
- Des empreintes de dinosaures dans le Bathonien du Causse de Sauveterre, par Jean-David Moreau ;
- Onomastique, retrouvailles avec ces vieux noms du Gévaudan (M-T) par Georges Riouclar.

Histoire et patrimoine, la lettre des archives départementales de la Lozère, n° 31, 20017/2. Au sommaire : Un petit saut dans la conservation des sceaux !

À lire à consulter

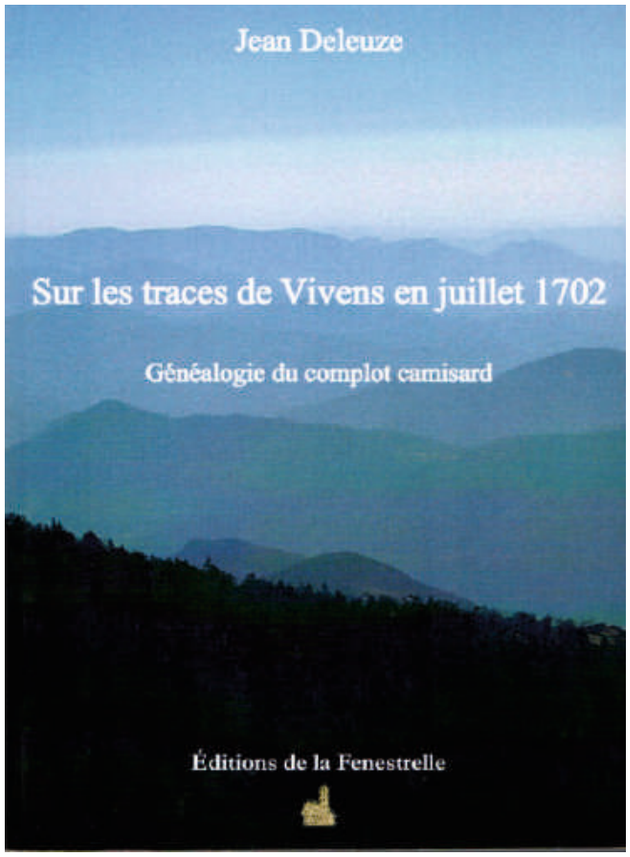

Jean Deleuze, *Sur les traces de Vivens en juillet 1702. Généalogie du complot camisard,* Éditions de la Fenestrelle, Brignon 2017, 20 euros.

Du nouveau sur la guerre des camisards ? Nous pensions qu'après les travaux parus il y a quelques années, cela était peu probable, mais Jean Deleuze vient de publier aux éditions de la Fenestrelle un livre intitulé « Sur les traces de Vivens en juillet 1702. Généalogie du complot camisard », livre qui apporte un certain nombre d'éléments nouveaux. Ces éléments nouveaux viennent essentiellement d'un travail considérable de dépouillement de sources habituellement négligées par les historiens, les sources de l'état-civil et les sources notariales. La longue expérience en matière de généalogie de Jean Deleuze, appliquée au départ à la découverte de sa propre généalogie familiale, lui a permis, à partir de l'un de ses ancêtres, Jacques Deleuze, de découvrir que pratiquement tous les participants connus du « coup de main » sur le Pont-de-Montvert pour la libération des personnes détenues par l'abbé du Chaila, étaient plus ou moins apparentées. Les généalogies présentées par Jean Deleuze, effectuées avec beaucoup de sérieux, sont convaincantes, et justifient par elles seules amplement la publication, surtout lorsque l'on sait les difficultés de l'exercice dans une région où l'état-civil de cette période, tenu rappelons-le par les curés, est souvent manquant, les sources notariales extrêmement diverses et parfois manquantes elles aussi, les homonymies totales (noms et prénoms) fréquentes, etc. On peut seulement se demander ce qu'il en est des personnages non identifiés pour avoir participé aux événements (les plus nombreux).

Jean Deleuze apporte également, grâce aux sources notariales, son explication sur certains épisodes comme l'éventuelle négociation entre les parents des prisonniers du Pont-de-Montvert avec l'abbé du Chaila, ou sur les motivations de l'assaut donné au château de la Devèze suivi de la tuerie de la famille d'Arnal qui en était propriétaire. On peut à ce propos faire un petit reproche à Jean Deleuze, celui de chercher trop de rationalité dans la conduite de ceux que l'on appellera quelques mois plus tard les camisards. Il ne faut pas oublier que les prophètes dictaient leur conduite, moment après moment, au coup par coup. Nous ne pensons pas personnellement qu'ils avaient conscience de démarrer une insurrection générale, ni qu'ils aient eu cet objectif. Leur action était l'aboutissement du passage à la clandestinité depuis plusieurs mois de quelques-uns comme Mazel ou Esprit Séguier, regroupés pour mettre fin à leur ennemi le plus acharné, l'abbé du Chaila. Comme ils le craignaient beaucoup (pensant qu'il pouvait être un peu sorcier semble-t-il), ils cherchèrent à se regrouper en plus grand nombre possible pour assurer leur succès, puisant largement dans leur parenté (ils étaient assurés de leur fidélité à la cause), et s'assurant du soutien d'hommes d'expérience militaire comme Joiny et Gédéon Laporte.

Si l'auteur nous démontre que Vivens et Gédéon Laporte se connaissaient, et que celui-ci a probablement participé à la tentative d'insurrection de Vivens, nous ne pensons pas que ce soit pour cela qu'il ait été choisi. Vivens, après avoir été floué par Basville lors de sa sortie du royaume avec ses partisans, revient de Hollande en France en 1689 soutenu par les puissances étrangères (en guerre contre la France) et par Jurieu pour tenter une insurrection peu après la « glorieuse rentrée » réussie des Vaudois. Mal préparée et probablement prématurée, l'opération échoue.

En juillet 1702, le contexte n'est plus du tout le même. Il n'y a plus de prédicants de l'envergure de Vivens et de Brousson, et ceux qui ont « pris le maquis », poussés par l'esprit prophétique, sont ignorés à l'étranger. Ce n'est qu'après plusieurs mois et le développement de l'insurrection dans la plaine que les puissances protestantes comprirent ce qui se passait, encore que très mal informées des événements comme le montre le Manifeste

des habitants des Cévennes sur leur prise d'armes publié intégralement dans son livre par Jean Deleuze (p. 71). Et c'est seulement dans le courant de 1703 que, comprenant leur intérêt militaire, ils décidèrent de soutenir le mouvement, mais avec le peu d'efficacité que nous savons.

Il est vrai que les camisards, tout comme Vivens, mais aussi tout comme les révoltés d'Anduze et St Hippolyte et du Vivarais en 1683, ont d'emblée choisi la révolte armée. Il est vrai également que les camisards tout comme Vivens et ses compagnons ont massacré quelques prêtres. Mais l'élément nouveau intervenu qui distingue fondamentalement les deux révoltes, c'est le prophétisme. Les camisards ne sont plus soutenus par les puissances protestantes, mais directement par l'Esprit saint qui parle par la bouche de leurs prophètes et définit au jour le jour leur action.

Notons enfin un intéressant chapitre sur les activités « immobilières » de l'abbé du Chaila, que l'on voit acheter l'une après l'autre les maisons et terrains situés à proximité de l'église de St-Germain-de-Calberte (une dizaine de propriétés). Ces acquisitions sont souvent effectuées semble-t-il avec de fortes pressions, même s'il nous paraît abusif de qualifier de spoliation celle qui concerne le « château » de l'ex-pasteur fugitif Jean-Jacques du Cros : son fils Pierre-André hérita de ses biens et, bien converti au catholicisme, se maria en 1692 avc la nièce de l'abbé du Chaila ! Cet achat des maisons du centre de St-Germain est à mettre en rapport avec la création par l'abbé de son éphémère séminaire (1687-1693) qui nécessitait des locaux importants.

En conclusion, le livre de Jean Deleuze est indispensable dans toute bonne bibliothèque camisarde !

Pierre Rolland

Pont sur le Tarn, photo de Phillip Capper from Wellington, New Zealand - Flickr, CC BY 2.0

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 170, avec sommaire).		30,00 €

Familles

HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)		3,00 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet)		12,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)		12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)		5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)		15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)		4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)		4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)		4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)		4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)		6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)		3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)		4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)		3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)		5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)		3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)		15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)		12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole)	Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)		3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)		5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)		4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)		12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle		12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)		6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)		3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)		6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)		9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)		4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition		20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)		3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)		3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)		3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)		5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)		4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)		4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)		3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)		3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)		3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)		3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD		5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)		8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)		10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)		15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)		8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)		15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)		15,00 €
HS 68	Mythes et légendes alésiennes, Alès vu par les écrivains		9,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Octobre - Décembre 2018
N° 195 - 7 €

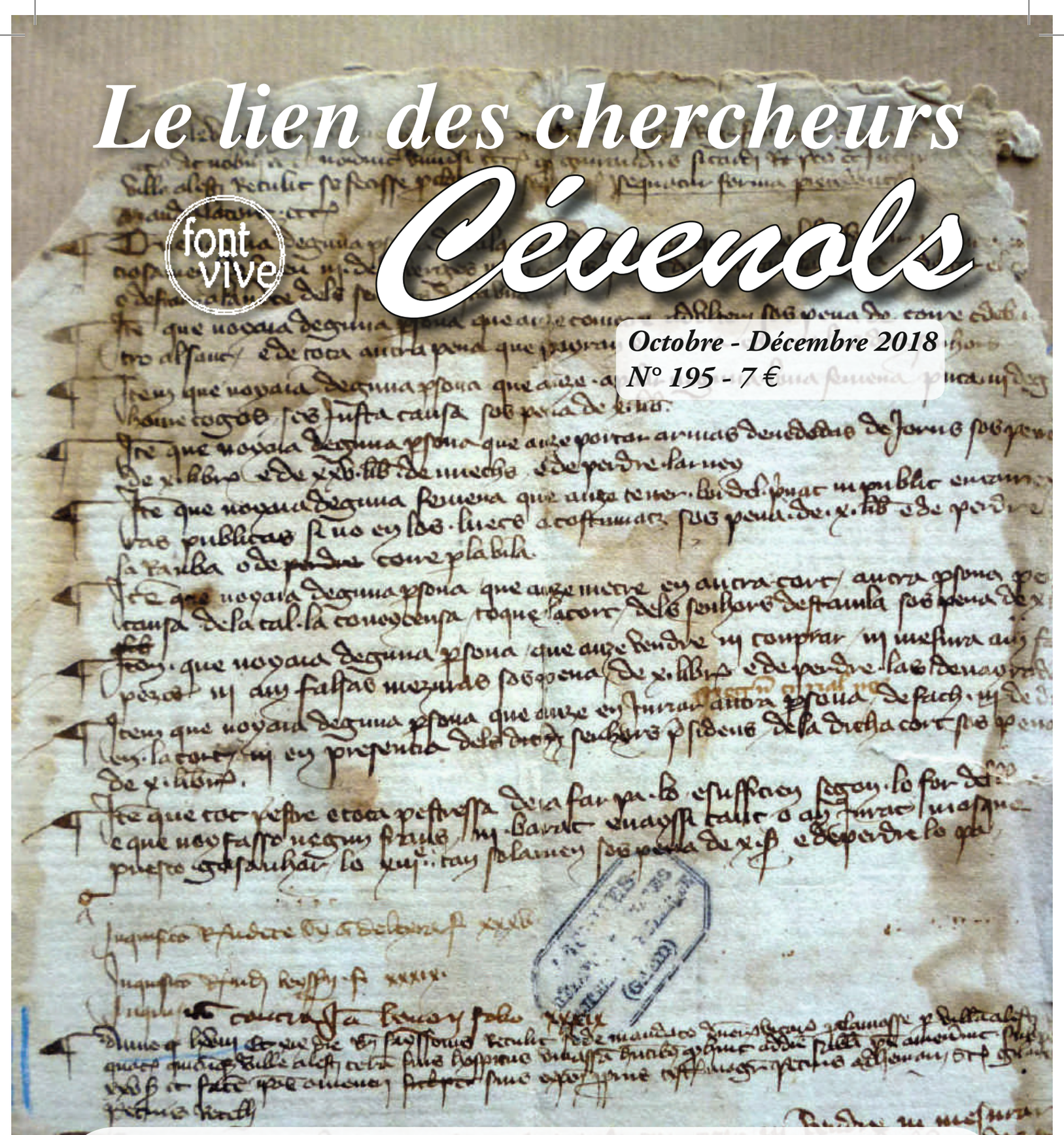

Les proclamations d'Alès, texte en langue d'oc, Pierre Casado

Dossier : Sexe et violences contre les femmes au XVII^e^ et XVIII^e^ siècle, Robert Peladan et Jean-Gabriel Pieters

C'était le Tauty dans la vallée de l'Auzonnet, Gérard Ferrier

Un enfant de Générargues, décoré en 1915, le lieutenant Breton, Marc Hauser et Loïc Breton

Sommaire

- **L'actualité de la recherche historique,** p. 3
- **Les proclamations d'Alès, texte en langue d'oc, traduit et commenté par Pierre Casado,** p. 6
- **Dossier : Sexe et violences contre les femmes au XVII^e^ et XVIII^e^ siècle,** p. 14
  - Compléments sur Ysabeau Peladan par Robert Peladan, p. 14
  - Quelques naissances hors mariage par Robert Peladan, p. 18
  - Sexe, mariage et violences, par Jean-Gabriel Pieters, p. 21
- **À lire et à consulter,** p. 25
- **C'était le Tauty dans la vallée de l'Auzonnet, par Gérard Ferrier,** p. 26
- **Un enfant de Générargues, décoré en 1915, le lieutenant Breton, par Marc Hauser et Loïc Breton,** p. 27
- **Nous avons reçu,** p. 29

Photo de couverture :
- Première page du manuscrit des « Proclamations d'Alès » en 1368. Photo P. Casado

Le mas de l'Issart à Générargues. Photo Marc Hauser

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Marinette Mazoyer et Michel Wienin
Secrétaire : Marinette Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Frédéric Boyer
Chargé des hors séries : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Richard Bousiges, Frédéric Boyer, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Bernard de Freminville, Robert Laganier, Dominique Lemaitre, Brigitte Mathieu-Jaffuel, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marinette Mazoyer, Pierre Rolland, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Secrétaire de rédaction :
Brigitte Mathieu-Jaffuel

Conseil scientifique :
Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3, Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 06 89 32 04 20
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.- Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264
Imprimé par groupe SOCOM
63, avenue Jean Chaptal
30340 Méjannes-les-Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 €
Adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 PSSTFRPMON
3, Grand Rue 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier.
L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :
Les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.
Mise à jour : octobre 2018

Agenda

Samedi 13 octobre : balade de printemps à Durfort, encadrée par Stéphane Allut, inscription au 06 42 54 34 63 (toute la journée à partir de 10h, avec repas tiré du sac). Le programme est présenté sur le site cevenols.fr.
Lundi 22 octobre : réunions du comité de rédaction et du conseil d'administration.
3-4 novembre : Salindres, journées d'histoire et d'archéologie organisées par la Fédération d'Archéologie et d'Histoire du Gard ; Marinette Mazoyer y parle le 3 novembre à 9h de Léontine Goirand, félibresse d'Arènes.

L'actualité de la recherche historique

Cette nouvelle rubrique met en valeur l'actualité de la recherche historique : expositions, publications, conférences, colloques et événements. Elle fait appel aux manifestations organisées par les chercheurs dans leurs localités et villages portant sur les Cévennes tout d'abord et plus largement sur le Languedoc.

Mise en ligne par Gallica Bnf

Suite et fin des Registres de divers notaires de Génolhac (30) et de Villefort (48), de 1364 à 1555 (BnF NAL 1839-1864) :

BnF NAL 1850 - XII Années 1467-1472 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10036294x
BnF NAL 1851 - XIII Années 1472 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10036295c
BnF NAL 1852 - XIV Années 1479 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10036296t
BnF NAL 1853 - XV Années 1484-1485 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100365692
BnF NAL 1854 - XVI Années 1487-1508 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100362978
BnF NAL 1855 - XVII Années 1488-1498 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10036298q
BnF NAL 1856 - XVIII Années 1491 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100362995
BnF NAL 1857 - XIX Années 1494-1496 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10036300s
BnF NAL 1858 - XX Années 1495 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100363017
BnF NAL 1859 - XXI Années 1498-1499 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10036572b
BnF NAL 1860 - XXII Années 1501-1502 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10036273n
BnF NAL 1861 - XXIII Années 1505-1507 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100362743
BnF NAL 1862 - XXIV Années 1506 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10036275j
BnF NAL 1863 - XXV Années 1538 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100362760
BnF NAL 1864 - XXVI Années 1555 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10036277f

PS : les papiers «Doat», bien connus des généalogistes, commencent à être en ligne également.
Ces références sont également sur le site de cevenols.fr

Les Cahiers du Haut Vidourle

Nous saluons la parution depuis avril 2016 d'une nouvelle série des **Cahiers du Haut-Vidourle**. La présentation a été entièrement renouvelée : petit format 15x21, couverture élégante, et illustrations en couleurs. Le contenu est varié et toujours aussi sérieusement documenté.

L'objet de la revue, et de l'association qui la publie, « Les amis de Clio », est la valorisation et la diffusion du patrimoine historique et ethnologique de la région de Saint-Hippolyte-du-Fort et de l'ensemble du piémont cévenol.

Au sommaire des premiers numéros de cette nouvelle série :

Numéro 23 (avril 2016) :
- De la notion de piémont par Florian Cadoret,
- Trois tours des Anduze, par Thierry Ribaldone,
- Canadiens et Cigalois par Odon Abbal,
- Chronique occitane par Véronique Fiol.

Numéro 24 (novembre 2016) :
- De la notion de piémont par Florian Cadoret (suite),
- Et il est venu avec son violon, en 1754, par Bernard Schira,
- Le double assassinat du mas Vidourle, en 1784, par Roland Castanet,
- Chronique occitane par Véronique Fiol.

Numéro 25 (mars 2017) :
- Le double assassinat du mas Vidourle, en 1784, (suite), par Roland Castanet,
- Espace public et pratique religieuse à St-Hippolyte, en 1872, par Odon Abbal,
- Les subdélégués du Vigan au XVIII^{e} siècle par Robert Chamboredon,
- Chapelle Saint-Jean à Pompignan, XII^{e} siècle, par Thierry Ribaldone,
- Une facture de médecin, en 1763 (document des archives communales de Cros).

Cette revue est disponible à la librairie Pascal Coularou à St-Hippolyte-du-Fort. Adresse de l'association Les amis de Clio : Le Pouget, 30170 Cros.

La revue **Médiévales** sur « la chanson de la Croisade » : « Chanter la croisade albigeoise », n° 74, 2018. On peut accéder en ligne à divers articles de son contenu : https://www.cairn.info/disc-histoire.htm

Extrait de la préface de Katy Bernard :

« Ce dossier thématique de la revue *Médiévales* est consacré à la *Chanson de la Croisade albigeoise* – la *Canso* – écrite en langue d'oc au XIII^e^ siècle[1]. Composée de 9 582 vers[2] répartis en 214 laisses, elle relate, ainsi que l'indique son titre, l'expédition croisée qui eut lieu principalement sur les terres des comtes de Toulouse et de leurs vassaux et voisins afin d'éradiquer l'hérésie dite « cathare » ou « albigeoise » qui s'y était développée. De ces faits historiques dont elle est contemporaine, la *Chanson* ne retranscrit que ceux qui eurent lieu entre 1208 et 1219. Elle s'ouvre sur les origines de la Croisade, avant les premiers faits d'armes de 1209, et s'achève par la chute de Marmande et une nouvelle marche des croisés vers Toulouse qui se prépare à soutenir un nouveau siège, après celui de 1217-1218. Dans cette œuvre, se dressent donc, au sein d'une multitude de personnages, les grandes figures historiques que furent le pape Innocent III qui appela à cette Croisade, son légat, Arnaud Amauri, qui en fut le premier chef spirituel, et Simon de Montfort qui de l'armée des barons croisés envoyée par le roi de France Philippe Auguste prit la tête après la reddition de Raymond Roger Trencavel, vicomte de Béziers et de Carcassonne, dont il obtint les terres par octroi de l'Église en 1209. Se lèvent également Raymond VI, comte de Toulouse, son fils, qui deviendra Raymond VII, et leurs vassaux, notamment le comte de Foix. On voit aussi, parmi d'autres figures saillantes, celle de Foulque de Marseille qui, ancien troubadour devenu évêque de Toulouse, s'allia à Simon de Montfort, et celle du prince Louis, fils de Philippe Auguste et futur Louis VIII qui prendra part directement aux combats dès 1218. C'est alors, depuis 1216, le règne d'un autre pape, Honorius III. À ces figures et faits historiques et à d'autres encore qui ne sont pas cités ici, la Chanson offre – de diverses manières, par divers procédés – une envergure singulière, mythique ; que ce soit au moment de sa création, à l'heure de sa redécouverte au XIX^e^ siècle, ou encore aujourd'hui.

Outre le fait d'être contemporaine des événements qu'elle relate, la *Chanson* a pour autre caractéristique d'avoir été composée par deux auteurs. Le premier, Guilhem de Tudela, Guillaume de Tudèle, est un clerc originaire de Navarre devenu, par ses services, chanoine du bourg Saint-Antonin. Il chante en faveur de la Croisade albigeoise, du moins originairement. Son protecteur est Baudouin, le frère cadet de Raymond VI, qui fit alliance avec Simon de Montfort. Son récit couvre les événements qui vont de 1208 à 1213. Sa composition s'arrête au moment de la préparation de la bataille de Muret. Guillaume de Tudèle inscrit sa chanson dans la lignée de la *Canso d'Antioca*, la *Chanson d'Antioche*, poème épique dont il a fait son modèle et qui lui donne ces laisses d'alexandrins que vient clore un hexasyllabe. Le second auteur est resté anonyme. Il semble que Roger Bernard (II) de Foix, le fils du comte de Foix, ait été l'un de ses mécènes. Si cet auteur anonyme inscrit son texte dans la continuité de celui de Guillaume de Tudèle – il reprend le texte de ce dernier exactement là où il l'a laissé et compose ainsi son récit des événements qui vont de 1213 à 1219 –, sa chanson à lui est, avec flamboyance, celle de la cause de Toulouse, de la contre-Croisade.

Les grands traits de ce portrait, que les contributions de ce volume et les références qu'elles contiennent permettront de compléter, suffisent à montrer combien la *Chanson de la Croisade albigeoise* est ce que nous appellerons une œuvre-carrefour. Côtoyant le genre de la chronique comme celui de la chanson épique, constituée de deux visions originairement opposées des événements qu'elle retranscrit, portée par deux intentions et deux styles très différents, cette œuvre réunit naturellement les dimensions historique, historiographique et littéraire. C'est dans cette optique que nous avons conçu, avec les différents contributeurs, l'architecture de ce dossier ».

1 L'édition utilisée dans ce volume est celle d'E. Martin-Chabot, *La Chanson de la Croisade albigeoise*, t. III, Paris, (1931-1961) 1960-1973. Le texte de la *Chanson* établi par E. Martin-Chabot est disponible en Livre de Poche : *La Chanson de la Croisade albigeoise*, traduction et adaptation de H. Gougaud, préface de G. Duby, introduction de M. Zink, Paris, 1989 (Lettres gothiques).

2 *Cf. La Chanson…,*

Autres actualités :

La laine des brebis, un « produit » historique en Cévennes fait l'actualité.

Qu'elles soient issues de troupeaux sédentaires ou transhumants, des milliers et des milliers de bêtes à laine ont parcouru pendant des siècles les pâtures cévenoles, des plus petits creux de valats aux pelouses sommitales du mont Lozère et de l'Aigoual. Si ces brebis ont longtemps porté sur le dos une matière première précieuse à un usage quotidien mais également industriel de premier plan, leur laine a depuis le siècle dernier subi le contrecoup des fibres nouvelles, synthétiques, faciles. Passant d'un statut de ressource industrielle, domestique, naturelle, annuellement renouvelable, elle fut rangée par les politiques du XX^{e} siècle dans les sous-produits agricoles de catégorie 3. (« Denrées d'origine animale qui ne peuvent être valorisées dans la chaîne alimentaire humaine », déchets d'animaux abattus par exemple). Aujourd'hui encore, la toison fraîchement tondue est vendue environ 30 centimes d'euros le kilo – une toison pèse en moyenne 1.5 kg – décourageant ainsi les éleveurs pourtant tenus de tondre chaque année pour le bien-être de leurs moutons.

Plusieurs associations voient le jour en France depuis quelques années, tentant de « militer » pour que la laine soit à nouveau valorisée en tant que produit naturel et aux vertus écologiques indéniables (isolante du froid et de la chaleur, assainissante, souple, résistante au feu jusqu'à 560° C, matière d'artisanat et d'expression artistique etc). C'est dans cet élan qu'est née l'association « Objectif Laine » basée à Génolhac. Pourquoi Génolhac ? Ce village s'était déjà « approprié » la thématique de la laine, voyant s'installer un café tricot, des artisans lainiers (à Génolhac et dans les villages proches) et accueille depuis 7 ans une journée entièrement dédiée à la filière laine.

Au 3, Grand rue, l'immeuble Font-vive, un bâtiment historique.

Le 3 Grand rue est aussi le siège du Lien des Chercheurs Cévenols ! Ainsi voyons-nous passer des historiens comme des fileuses ou des tisserands ! Cette adresse est aussi celle, à l'étage de l'immeuble Font-vive, du Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes. Un centre de ressources documentaires particulièrement prisé des chercheurs et des généalogistes, et bien sûr, contenant de nombreux ouvrages consacrés à l'histoire locale du pastoralisme et de la laine, qui ne demandent qu'à être étudiés. C'est l'un des projets d' « Objectif Laine ».

L'un des ateliers proposés par Objectif laine : le filage au rouet, sur rouets anciens ou modernes.

Tondre est une nécessité. Pourquoi jeter ce « fruit » venu du fond des âges alors qu'il est une réelle ressource qu'on peut vraiment qualifier de contemporaine ! C'est tout le défi lancé par l'association.

La journée de la laine

Ce 25 août s'est donc tenue à Génolhac la 7^{e} édition de la Journée de la laine. Plus qu'un simple marché de laine, c'est un véritable temps fort de valorisation de cette matière. 42 exposants (vivant en Cévennes pour la plupart d'entre eux) se sont côtoyés pour vendre leurs créations ou faire des démonstrations, des ateliers participatifs. Ce sont aussi des conférences, expositions, projection de film et causerie, un programme très complet entièrement consacré à la connaissance et à la relance de la filière. Les partenaires de cette journée sont le Parc national des Cévennes et la mairie de Génolhac.

Ce projet associatif restera à l'échelle humaine et locale pour ce qui est de la collecte des toisons brutes. Travailler sur des petits volumes et une grande variété de propositions dans leur transformation est une opportunité au moment où l'on doit se détacher du négoce de laine à l'échelle mondiale, aujourd'hui en crise. Laines locales, voire françaises et dans certains cas européennes est une ouverture nécessaire à la vie du réseau lainier. Des rencontres au niveau européen se tiennent d'ailleurs chaque année grâce à une autre structure fédératrice : l'ATELIER des laines d'Europe basé dans les Hautes Alpes mais qui œuvre efficacement dans plusieurs pays.

Brigitte Mathieu-Jaffuel

www.objectiflaine.com. Contact : objectiflaine@gmail.com

Le document en langue d'oc

Les proclamations d'Alès de 1368

par Pierre Casado

Le texte que nous allons offrir aux lecteurs est un condensé d'ordonnances et de règlements de police de la ville d'Alès de 1368, qui devaient être rendus publics par proclamation. L'ensemble des proclamations proprement dites a été rédigé en occitan de facture classique, ce qui nous a motivé à publier ce document à verser à l'histoire de la ville d'Alès.

Présentation du document

Il se présente sous la forme d'un manuscrit, en dépôt aux Archives départementales du Gard sous la cote 64 J 18, constitué d'un feuillet unique de papier recto verso, de format 20 x 27. Le recto porte la date du 18 janvier 1367 à la première ligne, puis la date du 19 janvier 1368 à la ligne 30, ce qui peut laisser penser qu'il s'agit du mois de janvier d'une seule et même année. S'agit-il d'une erreur du copiste à la première ligne qui aurait écrit par erreur 1367 au lieu de 1368 ? Au verso nous retrouvons comme date le 21 janvier 1368. C'est pour cette date que nous avons opté pour ce document. Des traces d'humidité ancienne ont rendu la lecture incertaine sinon impossible dans la partie supérieure du feuillet. La première page commence par un préambule en latin de trois lignes très lacunaires parsemées de « etc. ». S'ensuivent 23 lignes en occitan, puis s'intercalent trois lignes en latin qui semblent être des renvois à des folios d'un autre document faisant référence à des demandes de renseignements ou enquêtes (*inquisito*) ayant comme protagonistes trois personnages. Ces trois lignes en latin sont précédées à gauche d'un signe de renvoi o— qui se retrouve à la ligne 34 à partir de laquelle se poursuivent les ordonnances et règlements. Le texte continue avec quatre autres lignes de protocole en latin portant la date 1368. La première page s'achève avec six autres lignes (lignes 34 à 39) en occitan. Le verso de ce document débute avec un préambule en latin de sept lignes suivies de 39 lignes de règlements municipaux en occitan et parachevé avec un nouveau protocole de clôture de quatre lignes en latin.

Les mots de lecture incertaine ont été mis entre crochets [*carce*] et ceux de lecture difficile entre crochets avec points de suspension [...]. La première page jusqu'à la ligne 23 se rapporte à la police des mœurs, puis sont déclinés des règlements ayant trait au commerce ; au verso les articles se poursuivent dans le même registre en y ajoutant des consignes relevant de l'hygiène publique. Il nous a paru intéressant de mettre en regard certains articles de ces proclamations avec les articles de même teneur ou de teneur approchante contenus dans les chartes d'Alès de 1200 et de 1217, publiées par J. M. Marette[1].

Nous présentons en premier le texte tel que nous avons pu l'établir suivi de sa traduction.

Texte

Recto

1) Anno domini M. CCC LXVII et XVIII die mensis januari [Karolu][2] dei gratia rege francorum regnante
2) etc. ac nobile etc. Noverint universi, etc. quod Guiraudus Sicardi repento et [incip...]
3) ville Alesti retulit se fecisse proclamationes sequentes. Sequetur forma precedente [...]
4) Ajan de la cort etc.
5) Que no y aja deguna persona de calque conditio que sia que auze blasfemar ni jurar [...]
6) crosamen de Dieu ni de la verges Marie sos pena de trancar la lenga e d'estar el [carce]
7) o d'estar a la merce dels senhors d'esta vila.
8) Item que no y aja deguna persona que auze cometre adultery sos pena de coure e de ba[tre]
9) tro al sanc et de tota autra pena que poyran encorre contra los dicz senhors.
10) Item que no y aja deguna persona que auze apelar neguna bona femena puta ni degun
11) home cogos ses justa causa sos pena de X ~~lib~~.
12) Item que no y aja deguna persona que auze portar armas denededas de jorns sos pena
13) de X libr. e de XXV ~~lib~~. de nuechs e de perdre l'arney.
14) Item que no y aja deguna femena que auze tener bordel privat ni public en carriey
15) ras publicas si no en los luecs acostumatz sos pena de X ~~lib~~ e de perdre
16) la rauba o de ~~perdre~~ coure per la vila.
17) Item que no y aja deguna persona que auze

1 Duclaux-Monteil, Marette, J. M. 1858, *Recherches Historiques sur la ville d'Alais*,

2 Charles V le Sage, 1364-1380.

metre en autra cort autra persona per
18) causa de la cal la conoycensa toque a cort dels senhors d'esta vila sos pena de X ~~lib~~.
19) Item que no y aja deguna persona que auze vendre ni comprar ni mesura[3] am falses
20) pezes ni am falsas mezuras sos pena de X libr. e de perdre las denayradas.
21) Item que no y aja deguna persona que auze enjuriar autra persona de fach ni de dich
22) en la cort ni en presencia dels dichs senhors presidens de la dicha cort sos pena
23) de X libr.
24) Item que tot pestre e tota pestressa deja far pa bo e sufficien segon lo far del [lhuec]
25) e que no y fasso negun fraus ni barat enayssi cant o an jurat, mas que
26) puesco gasanhar lo XIIIe tan solamen sos pena de X S e de perdre lo pa.
27) [inquisito Raymondete uxor St de L'Ayra f° XXXV]
28) [inquisito Raymundi Beyssoni f° XXXIX]
29) [inquisito contra Joh Bonori folio XXXIX]

30) Anno quo LXVIII et XIX die Bn [Feyssonis] retulit se de mandato [dictorum vicariorum] proclamasse per villam Alesti
31) quotiens quicumque ville Alesti coram suis hospiciis [vivassamente] habitantibus per huic [addire] sallam [publicam] [...] sub pena
32) XXV S et facere ipsas [...] ~~sub pen~~ suis expensis propriis. Testes magister Petrus Adhemari, Steph. Gilardi
33) Petrus Rocelli.
o—
34) Item que no y aja deguna persona que auze comprar ni vendre ni mesurar
35) per vendre am degus peses ni mesuras si no que sian senhadas del senhal des dos sen.
36) d'esta vila sus pena C S.
37) Item que non y aja deguna persona que auze encaviara[4] ni falciffica[5] negunas
38) mercadairas ni las dichas mercadairas vendre caviaradas ni falcifficadas
39) sos pena de X libr. e de perdre las denayradas.

Verso

1) [Anno domini M CCC LXVIII et die XXI mensis januari [.....]
2) [...] regnante et magniffico [...] et de nobilitate [.....] per Guiraudum Sicardi [...]
3) [.....] instrumentum publicum ville Alesti pro dominis [.....] Andrieu [.....]
4) [.....] Petrus Adhemari notarius [...] comitatus [.....]
5) [...] Alesti et testium subcriptorum uno retulit juramento [...] se de reiterato [...]
6) [Johanne] Bonimacipi burgensis Alesti et Asteli de Bocoyrano [...] domicel[...] dominorum Alesti procla-
7) masse palam et publice [per vilam] et per [quaternuo] confecta [prem...sattes] infrascriptas. Ajan de la
8) cort de mossr. lo comte de Beufort d'Ales et bescomte de la Mota e de moss. Bernat Pelet:
9) Que no y aja neguna persona que auze comprar per vendre degun peysso fresc de pressona[6]
10) estranha que lo si porte per vendre sos pena de LX sols e de perdre lo peys
11) Item que no y aja degun mazelier que auze vendre degunas carns ni degus peysses poyritz
12) ne corromputs sos la pena desus dicha e de escampar las dichas mercadairas.
13) Item que no y aja degun mazelier ni boquier que auze enbonnar[7] ~~ny ubuz~~ ubrir degus ventres
14) el mazel e ni en la bocarie e que dejon recebre lo sancs dels bocz sos la pena de sus dicha.
15) Item que no y aja ~~que~~ deguna persona que auze far femoraces deffra la vila d'Ales en carrieyras
16) publicas ni passajis ni prop del aira de la vila dedins ni de fora sos la pena desus dichas
17) e de perdre lo fems e tota persona quels y aia messes los aja eforeinat o fach hostar dins
18) dos ~~jors~~ jorns sos la pena desus dicha.
19) Item que no y aja deguna persona que auze portar lenhas ni fustas de autruy possr. sec[8] volun
20) tat d'aquel de qui so[9] sos la pena desus dicha.
21) Item que no y aja deguna persona que auze tener bocz ni cabras en la juridiction d'esta vila sino
22) una cabra per baylar qui mestier n'aura e per vendre en la semmana II j. o III j. tan sola
23) mens sos la pena desus dicha e de perdre los bocz o las cabras e tota persona que las
24) causas dessus dichas denunciara a la cort n'aura lo ~~tes~~ ters.
25) Item que no y aja deguna persona que auze[10] bueis ni baccas ni degun bestiari gros o
26) menut de[11] autruy possr. sec la voluntat d'aquels de cui son sos pena so es assaber de grossas

3 Lire *mesurar*, occ. «mesurar», fr. «mesurer».
4 Lire *encaviar* = occ. «encavilhar», «trafegar», fr. «dénaturer».
5 Lire *falcifficar*, occ. «falsificar», fr. «falsifier».
6 *Presonna*, var. de *persona*.
7 *Enbonnar* = occ. «estripar», fr. «étriper».
8 *Sec*, var. de occ. *sensa / sense / sen / sey*, fr. «sans».
9 Lire *son*, occ. «son», fr. «sont»..
10 Manque le verbe *tener*, occ. «téner», fr. «tenir», «avoir».
11 Lecture difficile.

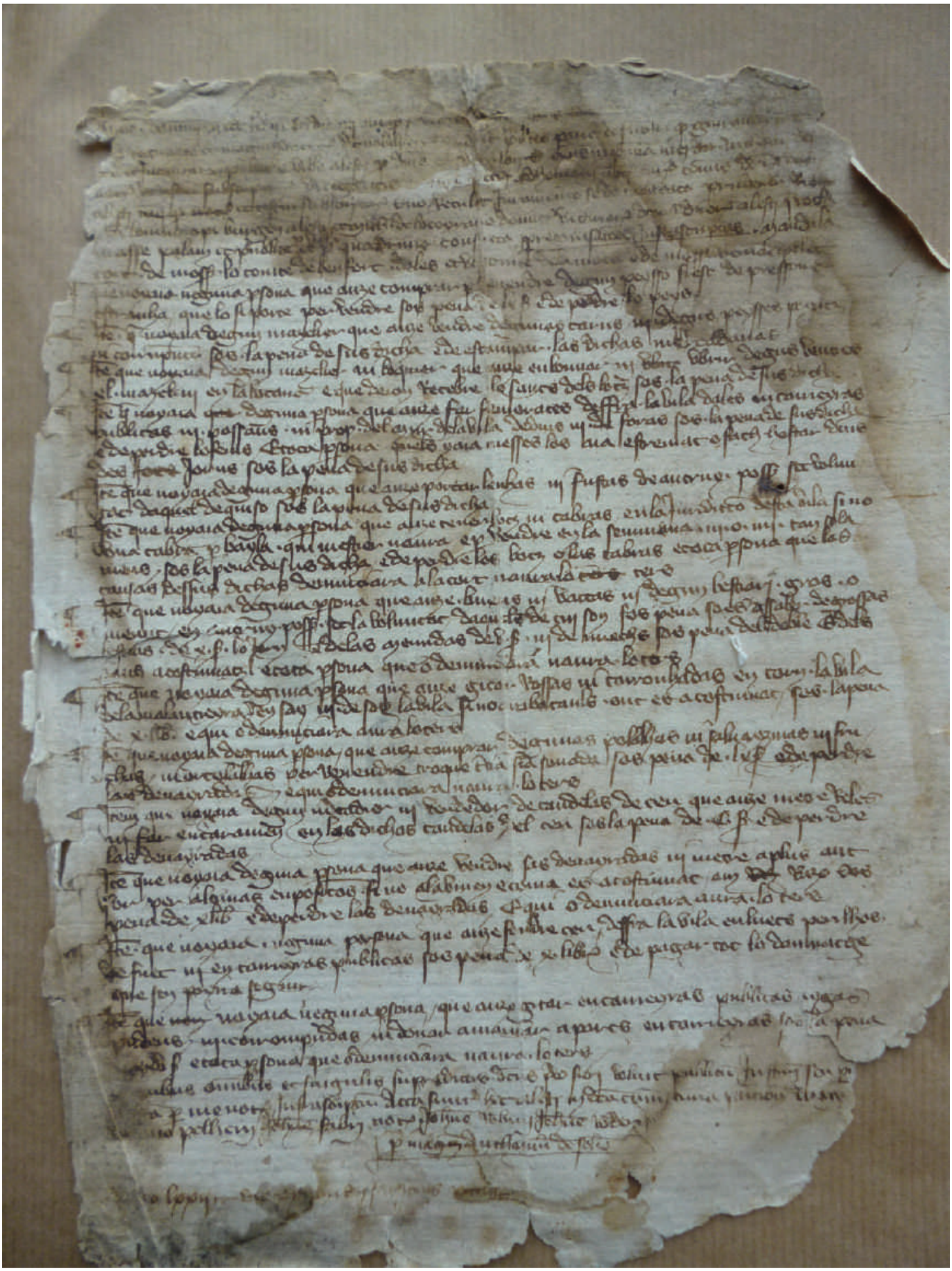

Verso des Proclamations d'Alès de 1368.

27) bestias de X S. lo jorn e de las menudas de V S., ni de nuechs sos pena del doble e dels
28) bans acostumatz e tota persona que o denunciara n'aura lo ters.
29 Item que no y aja deguna persona que auze gitar rossas ni carronhadas en torn la vila
30) de la malautieyra en say ni de say la vila sino en crebacauls[12] ont es acostumat sos la pena
31) de X ~~lib~~. e qui o denunciara aura lo ters.
32) Item que no y aja deguna persona que auze comprar degunas polalhas ni salvaginas ni fru-
33) chas ni ortalalhas per revendre troque tercia[13] sia sonada sos pena de LX S. e de perdre
34) las denayradas e qui o denunciara n'aura lo ters.
35) Item que ne y aja degun adcadior[14] ni vende-dor de candelas de ceu[15] que auze metre reles[16]
36) ni far encavamen en las dichas candelas [del] ceu sos la pena de XV S. e de perdre
37) las denayradas.
38) Item que no y aja deguna persona que auze vendre sas denayradas ni metre a plus aut
39) [que] so per alqunas enpositas sino a l'abinen e coma es acostumat am razo sos
40) pena de X ~~lib~~. e de perdre las denayradas et qui o denunciara aura lo ters.
41) Item que no y aja deguna persona que auze sendre[17] ceu deffra la vila en luecs perilhos
42) de fuec ni en carrieyras publicas sos pena de X libr. e de pagar tot lo daumatge
43) que s'en poyria seguir.
44) Item que ~~non~~ no y aja deguna persona que auze gitar en carrieyras publicas aygas
45) pudens ni corrompudas ni donar a manjar a porcs en carrieyras sos la pena
46) de V S. e tota persona que o denunciara n'aura lo ters.
47) De quibus omnibus et singulis supradictis dic-tus Petrus fieri voluit publicum instrumentum sive p[…]
48) […] per me notarium infrascriptum. Acta fue-runt hec Alesti in dicta camera curie, presenti-bus testibus
49) […]o Pellicerii, Johanne Fabri not., Johanne Robini, Johanne R[…]
50) per Magistrum Anthonium de Sol[erii]

12 Sic. Lire *crebacavals* = occ. «baracaus», fr. «voirie».

13 *Tercia* = « la troisième heure du jour, selon la manière de compter des anciens, c'est-à-dire neuf heures ».

14 *Adcadior* = occ. «compraire», fr. «acheteur».

15 *Ceu* = occ. «seu», fr. «suif».

16 *Reles* = occ. «materia poirida», fr. «matière en décomposition».

17 *Sendre* = occ. «encendre», fr. «faire fondre par l'action du feu».

Traduction

1) L'année du seigneur mille trois cents soixante sept et le dix-huit du mois de janvier, sous le règne de Charles roi des français par la grâce de Dieu,
2) etc. et noble, etc. Que tous sachent, etc. que Guiraud Sicard, rapidement et sans différer … de la ville d'Alès, rapporte qu'il a fait les pro-clamations suivantes. Cela se poursuit selon la forme précédente.
3) Au nom de la cour, etc.
5) Qu'il n'y ait aucune personne, quelle que soit sa condition, qui ose blasphémer ou jurer
6) en faisant le signe de la croix, contre Dieu ou la vierge Marie, sous peine d'avoir la langue tranchée et d'être [incarcéré]
7) ou d'être à la merci des seigneurs de cette ville.
8) De même qu'il n'y ait aucune personne qui ose commettre l'adultère sous peine d'être poursui-vie et battue
9) jusqu'au sang et sous toute autre peine qu'elle pourrait encourir face auxdits seigneurs.
10) De même qu'il n'y ait personne qui ose traiter aucune honnête femme de putain ou aucun
11) homme de cocu sans bonne raison sous peine d'une amende de dix livres.
12) De même qu'il n'y ait aucune personne qui ose porter sans autorisation des armes de jour sous peine d'une amende
13) de dix livres et de quinze livres la nuit et de la saisie du harnois.
14) De même qu'il n'y ait aucune femme qui ose tenir un bordel privé ou public sur la voie
15) publique, si ce n'est dans les lieux accoutumés, sous peine d'une amende de dix livres et de la saisie
16) de leurs effets et d'être pourchassée à travers la ville.
17) De même qu'il n'y ait aucune personne qui ose assigner en justice quiconque devant un tribu-nal extérieur,
18) dont, pour son procès, l'instruction relève du tri-bunal seigneurial de cette ville sous peine d'une amende de dix livres.
19) De même qu'il n'y ait aucune personne qui ose vendre ou acheter ou mesurer avec de
20) faux poids ou avec de fausses mesures sous peine d'une amende de dix livres et de perdre les denrées.
21) De même qu'il n'y ait personne qui n'ose inju-rier une autre personne en acte ou en parole
22) au sein du tribunal ou en présence des dits sei-gneurs présidant ce tribunal sous peine d'une amende
23) de dix livres.

24) De même que tout boulanger ou boulangère doive faire du pain de bonne qualité et en quantité suffisante selon l'usage du lieu
25) et qu'il n'y fasse aucune fraude ou tromperie ainsi qu'ils l'ont juré, mais qu'ils
26) puissent avoir un bénéfice de 13% seulement, sous peine d'une amende de dix sous et de la perte du pain.
27) Enquête concernant Raymonde, épouse d'Etienne de l'Ayre, fol° XXXV
28) Enquête concernant Raymond Beyson, fol°XXXIX
29) Enquête contre Jean Bonaure, fol° XXXIX
30) La même année que ci-dessus (13)68 et le 19e jour du même mois, Bertrand Feysson rapporte que, sur ordre desdits viguiers, il a fait faire les proclamations dans la ville d'Alès
31) autant de fois qu'il faut partout dans la ville d'Alès devant les maisons ; il a demandé vivement aux habitants d'aller pour cela à la maison commune afin de les leur annoncer sous peine d'une amende de
32) quinze sous ; il fera ces annonces à ses propres frais. Étant présents les témoins Pierre Adhémar, Étienne Gilard,
33) Pierre Roussel.
o—
34) De même qu'il n'y ait aucune personne qui ose acheter ou vendre ou mesurer
35) pour vendre avec aucun poids ou mesure qui n'aient été marqués du poinçon des deux seigneurs
36) de cette ville sous peine d'une amende de cent sous.
37) De même qu'il n'y ait personne qui ose dénaturer ou falsifier aucune
38) marchandise, ni vendre ces dites marchandises dénaturées ou falsifiées
39) sous peine d'une amende de dix livres et de perdre les denrées.

Verso

1) L'année du seigneur 1368 et le 21e jour du mois de janvier…
2) … sous le règne du très grand… et de par sa noblesse… par Guiraud Sicard…
3) … un document public de la ville d'Alès pour les seigneurs… André…
4) … Pierre Adhémar notaire… du comté…
5) … d'Alès et des témoins soussignés, rapporta après un seul serment et l'ayant réitéré…
6) … de Jean Bonmacip bourgeois d'Alès, et d'Astel de Boucoiran… damoiseau… des seigneurs d'Alès qu'il a fait procla-
7) mer devant tous et publiquement par la ville et ce fait à quatre reprises….contenu par écrit. Au nom de la
8) cour de monseigneur le comte de Beaufort d'Alès et vicomte de la Motte et de monseigneur Bernard Pelet :
9) Qu'il n'y ait aucune personne qui n'ose acheter pour le vendre du poisson frais à qui que ce soit
10) d'étranger, afin d'ainsi le vendre sous peine d'une amende de soixante sous et de se voir confisquer le poisson.
11) De même qu'il n'y ait aucun charcutier qui n'ose vendre aucune viande ou aucun poisson pourri
12) ou corrompu sous la même peine que ci-dessus et d'avoir à jeter les dites marchandises.
13) De même qu'il n'y ait aucun charcutier ou boucher qui n'ose étriper ou vider aucun ventre
14) dans la charcuterie ou dans la boucherie et qu'ils doivent récupérer le sang des boucs sous la peine énoncée ci-dessus.
15) De même qu'il n'y ait aucune personne qui n'ose faire des tas de fumier à l'intérieur de la ville sur les voies
16) publiques ou les passages, ni près de l'aire à blé de la ville, que ce soit à l'intérieur de la ville ou à l'extérieur, sous la peine énoncée ci-dessus
17) et de se voir confisquer le fumier, et que toute personne, qui les y aura mis, les ait sortis ou les ait fait enlever dans
18) les deux jours sous la peine énoncée ci-dessus.
19) De même qu'il n'y ait aucune personne qui ose apporter du bois ou des poutres d'un autre propriétaire sans
20) la volonté de celui à qui ils appartiennent sous la peine énoncée ci-dessus.
21) De même qu'il n'y ait aucune personne qui ose garder des boucs ou des chèvres sur le territoire de cette ville, à l'exception
22) d'une chèvre à céder à celui qui en aura besoin et à vendre dans les deux ou trois jours au cours de la même semaine seulement
23) sous la peine énoncée ci-dessus et de se faire confisquer les boucs ou les chèvres ; toute personne qui
24) dénoncera ces délits énoncés ci-dessus au tribunal percevra le tiers de l'amende.
25) De même qu'il n'y ait aucune personne qui n'ose garder des bœufs ou des vaches, ni aucun bétail gros ou
26) petit d'un autre propriétaire sans la volonté de celui à qui ils appartiennent, sous la peine d'une amende, à savoir pendant la journée pour le gros
27) bétail de dix sous et pour le petit bétail de cinq sous, et pendant la nuit sous la peine d'une amende double et des

28) sanctions habituelles ; toute personne qui dénoncera cela percevra le tiers de l'amende.
29) De même qu'il n'y ait aucune personne qui n'ose jeter de vieilles bêtes ou des charognes autour de la ville
30) à la maladrerie, en deçà ou au deçà de la ville, si ce n'est à la voirie où cela se pratique habituellement sous la peine d'une amende
31) de dix livres ; celui qui dénoncera cela percevra le tiers de l'amende.
32) De même qu'il n'y ait aucune personne n'ose acheter de la volaille, de la sauvagine, ou des fruits
33) et des légumes pour les revendre jusqu'à ce que n'ait sonné neuf heures du matin sous peine d'une amende de soixante sous et de perdre
34) les denrées ; celui qui dénoncera cela percevra le tiers de l'amende.
35) De même qu'il n'y ait aucun acheteur ou vendeur de chandelles de suif qui n'ose mettre des saletés
36) ou faire des évidements dans ces chandelles de suif sous peine d'une amende de quinze sous et de perdre
37) la marchandise.
38) De même qu'il n'y ait aucune personne qui n'ose vendre ses denrées ni les mettre à un prix plus haut
39) qu'elles ne sont par quelques enchères, mais à l'amiable comme c'est l'habitude avec raison sous
40) peine d'une amende de dix livres et de perdre les denrées ; celui qui dénoncera cela percevra le tiers de l'amende.
41) De même qu'il n'y ait personne qui n'ose faire fondre du suif à l'intérieur de la ville en des endroits craignant
42) le feu ou sur la voie publique sous peine d'une amende de dix livres et de payer tous les dommages
43) qui pourraient s'ensuivre.
44) De même qu'il n'y ait aucune personne qui n'ose jeter sur la voie publique des eaux
45) fétides ou corrompues, ou donner à manger aux porcs dans les rues sous peine
46) d'une amende de cinq sous ; celui qui dénoncera cela percevra le tiers de l'amende.
47) Au sujet de toutes et chacune de ces choses, ledit Pierre (Adhémar) a voulu que soit fait un document public…
48) … par moi notaire soussigné. Ces actes furent rédigés à Alès, dans la salle du tribunal, en présence des témoins
49) … Pellicier, Jean Fabre notaire, Jean Robin, Jean R…
50) par moi Maître Antoine du Soulier.

Synthèse

Ces proclamations comportent 24 articles.

Le 1er article traite du blasphème (recto, l. 5-7).

Le 2e article traite de l'adultère (recto, l. 8-9) ; cet article reprend l'article 5 de la charte de 1217 : « *Encaras donam que si deguns hom que aja moller o femna que aja marit son pres en aulteri que amdui, la femna an premieran, coron nus per la villa e siam ben batus, e en al ren non sian comdempnats* »[18] = « De plus nous ordonnons, si un quelconque individu, homme qui ait une épouse, ou femme qui ait un mari, est pris en état d'adultère, qu'on fasse courir nus par la ville les deux amants, la femme en premier, qu'ils soient bien battus et qu'ils ne soient en rien de plus condamnés» ; l'article 8 des proclamations, s'il semble moins sexiste en ne donnant pas la primauté de la sanction à la femme, est plus sévère en faisant battre les coupables jusqu'au sang et en laissant la possibilité aux deux seigneurs d'Alès la possibilité d'infliger une peine supplémentaire.

Le 3e article fait référence aux insultes concernant l'infortune conjugale (recto, l. 10-11).

Le 4e article réglemente le port d'armes (recto, l. 12-13).

Le 5e article réglemente les lieux de plaisir (recto, l. 14-16).

Le 6e article porte sur l'interdiction de dépaysement des procès hors du tribunal d'Alès (recto, l. 17-18) ; cet article reprend l'article 37 de la charte de 1200 : « *Si alcus o alcuna defra la vila d'Alest crim fazia de calque part fos l'auzida el juridicios sia cominalz e cominalmenz sia ausit d'ambas las cortz e sia defenit ; aizo mezeus disem si el pertenement d'Alest era fatz le crims* »[19] = «Si quelqu'un ou quelqu'une commettait un crime dans la ville d'Alès, d'où qu'il vienne, que l'audience se tienne devant la juridiction commune et que ce soit entendu et examiné communément devant les deux cours. Ainsi nous dirions la même chose si le crime avait été commis dans le territoire dépendant d'Alès».

Le 7e article porte sur les poids et mesures (recto, l. 19-20).

Le 8e article rappelle l'interdiction d'injurier en actes ou en paroles quelqu'un au tribunal et en présence des juges (recto, l. 21-23) ; cet article reprend l'article 6 et l'article 7 de la charte de 1217 : « *Encaras donam et establem que si alcuna vils persona dis anctas per paraulas ad alcuns proshomes, don*

18 Marette, J. M., *Recherches Historiques sur la ville d'Alais*, p. 472,

19 Marette, J. M., *op. cit.*, p. 449.

justizia per batre son cors si aver non a »[20] = « De plus nous ordonnons et nous établissons que si une personne de basse condition adresse des paroles insultantes à un honnête homme, que justice soit faite par châtiment corporel s'il ne possède pas de bien». « *Si alcuns hom es condempnats d'anctas, aitan don a la cort per justizia e non plus qu'en dara per sentencia, per adobamen ad aquel a que avia facha l'ancta ; per o la cortz puesca perdonar* » = « Si quelqu'un est condamné pour injures, qu'il donne seulement à la cour pour les frais de justice et pas plus qu'il n'en donnerait par sentence, par conciliation avec celui contre qui il avait prononcé l'injure ; pour cela, que la cour puisse le pardonner» ; dans la charte de 1217 les sanctions varient selon la condition sociale du prévenu : le pauvre paye sa faute en recevant un châtiment corporel, les autres s'acquittent de leur faute en payant les frais de justice. Dans l'article 8 des proclamations de 1368, les injures ne sont considérées comme un délit que lorsqu'elles se prononcées au tribunal ou en présence des seigneurs faisant office de juge à la cour d'Alès. Mais l'article 3 de ces proclamations sanctionne aussi les injures personnelles évoquant les infortunes conjugales.

Le 9e article traite de la fabrication du pain et la marge bénéficiaire du boulanger ou boulangère (recto, l. 24-26) ; cet article reprend l'article 24 de la charte de 1200 : « *Li pestor que fan lo pan a vendre puescon gasainnar lo trezen denier e non oltra ni lur pan plus car vendre queque puis i avenga que fatz seria ; e aisso fasson ad elz jurar li cossol ab los vigiers, e si en contra fazion, greumenz sion penat delz seinnors* »[21] = « Que les boulangers qui font le pain destiné à la vente puissent avoir un bénéfice de 8%[22] et pas davantage et ne vendent pas leur pain plus cher, quoi qu'ensuite il arrive pour ce qu'il en serait de la quantité ; et qu'ainsi les consuls et les viguiers leur fassent prêter serment, et s'ils faisaient le contraire qu'ils soient lourdement sanctionnés par les seigneurs ». À la différence de l'article des proclamations de 1368, l'article de la charte de 1200 ne met pas l'accent sur la qualité du pain.

Le 10e article définit la conformité des poids et mesures (recto, l. 34-36) ; cet article reprend l'article 25 de la charte de 1200[23] : « *Totas las mesuras de totz los mercadiers de la vila d'Alest una vegada l'an sion requistas que sion egalz et lialz ; e li bailo delz seinnors per sagramen sion tengut daizo a far ab los prosomes de la vila e a lur somonement* » = «Qu'une fois par an l'on vérifie que toutes les mesures de tous les marchands de la ville d'Alès soient justes et légales. Et que les baillis des seigneurs, une fois assermentés, soient tenus de procéder à cela avec les prud'hommes de la ville et à leur requête».

Le 11e article porte sur la falsification et la vente frauduleuse de marchandises (recto, l. 37-39) et le 12e article sur l'interdiction de revendre du poisson qu'on aurait acheté à une personne étrangère (verso, l. 9-10).

Le 13e article met l'accent sur l'interdiction pour un marchand de vendre de la viande ou du poisson avariés (verso, l. 11-12) ; cet article reprend partiellement l'article 33 de la charte de 1200[24] : « *Establem que tuit li masellier una vegada en l'an juron sobr'elz quatre evangelis de Deu qu'z el masel defra la vila d'Alest lur retient en alcuna guisa carn de moria ni poirida o d'altra guisa mortalz non vendra* ». […] « *creissem que las carnz non sion tengudas en aiga, enaici que la vendent poiridas per bonas* » = « Nous établissons que tous les équarisseurs, une fois par an, jurent sur les quatre évangiles de Dieu que dans les abattoirs à l'intérieur de la ville d'Alès en aucune façon on ne leur livre de la viande de cadavre ou pourrie ou que d'une autre façon on ne leur vende des bêtes mortes ». […] « Nous ajoutons que les viandes ne soient pas conservées dans l'eau, et qu'ainsi ils ne vendent de la viande pourrie pour de la bonne». L'article de la charte de 1200 est plus détaillé que celui des proclamations de 1368. Le 14e article reste dans le même registre en portant sur les règles d'hygiène dans les abattoirs et les boucheries (verso, l. 13-14) ; cet article reprend la seconde partie de l'article 32 de la charte de 1200[25] : « […], *e nomnadamenz disem que en carreiras publigas o em plassas li boquier o li altre maselier lo sanc delz bocz non jeton ni escampon ni las butladas o altras causas pudenz* » = « Nous disons expressément que, sur la voie publique ou sur les places, les bouchers ou autres équarisseurs ne jettent le sang des boucs ou ne se débarrassent des entrailles ou d'autres choses putrides ».

Le 15e article porte sur l'interdiction de déposer du fumier à l'intérieur de la ville (verso, l. 15-18) ; cet article reprend en partie l'article 31 de la charte de 1200[26] : « *Establem que denfra la vila d'Alest en carreiras o en luec cominal justa portalz dins o defora o just'alz murs dinz o defora, alcuns hom non aus pausar fems o far femoras o gitar*

20 Marette, J. M., *op. cit.*, p. 472 ; p. 474.

21 Marette, J. M., *op. cit.*, p. 440.

22 Le treizième denier c'est-à-dire un denier sur treize équivaut environ à 7,6% ; nous avons arrondi à 8%.

23 Marette, J. M., *op. cit.*, p. 440.

24 Marette, J. M., *op. cit.*, p. 444.

25 Marette, J. M., *op. cit.*, p. 444.

26 Marette, J. M., *op. cit.*, p. 444.

alcuna causa que puda, e qu'el femz porton cubert per la vila » = « Nous établissons qu'à l'intérieur de la ville d'Alès, dans les rues ou lieux publics, près des portes à l'intérieur ou à l'extérieur ou contre les murs à l'intérieur ou à l'extérieur, personne n'ose déposer du fumier ou faire des tas de fumier ou jeter quoi que ce soit qui sente mauvais, et que le fumier soit transporté dans la ville en étant recouvert».

Le 16e article rappelle l'interdiction d'apporter du bois de chauffage ou de construction contre la volonté du possesseur (verso, l. 19-20) ; cet article renvoie partiellement à la première partie de l'article 28 de la charte de 1200[27] : « *Derrecap non leza ad alcun taillar o penre arbres* […] *d'autrui ses coseil e ses voluntat d'aquel de cui son* » = « de même qu'il ne soit permis à quiconque de couper et de prendre les arbres […] d'autrui sans l'avis et la volonté de celui à qui ils sont ». L'article des proclamations de 1368 se différencie en ce qu'il traite du fait de transporter ces bois et non de les couper ou de les prendre.

Le 17e article traite de l'interdiction d'avoir du bétail caprin sur le territoire de la ville (verso, l. 21-24) et le 18e article de l'interdiction d'avoir du bétail sans le consentement du possesseur (verso, l. 25-26).

Le 19e article revient sur les règles d'hygiène concernant l'endroit où jeter les vieilles bêtes ou les charognes (verso, l. 29-31).

Le 20e article indique l'horaire après lequel les petits commerçants peuvent commencer à vendre (verso, l. 32-34).

Le 21e article précise la qualité des chandelles de suif mises en vente (verso, l. 35-37).

Le 22e article précise les règles de vente des denrées (verso, l. 38-40).

Le 23e article indique les règles de sécurité contre les incendies en ce qui concerne la fabrique des chandelles de suif (verso, l. 41-43) ; cet article reprend la première partie l'article 32 de la charte de 1200[28] : « *Derrecap sia en arbire delz cossolz en cal luec se funda lo seuz fora de la vila* » = « De même que ce soit au jugement des consuls en quel lieu en dehors de la ville se fond le suif ». Enfin le 24e article revient sur les règles de salubrité publique (verso, l. 44-46).

Conclusion

Ce document suscite un certain nombre d'interrogations et de remarques. En effet en juin 1346 les proclamations des ordonnances et règlements de police de la ville d'Alès avaient été révoquées sur plainte des consuls auprès de la cour commune comme étant contraires aux droits et privilèges de la ville d'Alès[29]. Ces nouvelles proclamations de 1368 peuvent-elles être considérées comme une mise au pas de la communauté d'Alès par les viguiers des deux coseigneurs Bernard Pelet et Guillaume Rogier, vicomte de Beaufort ?

Les historiens pourraient nous éclairer sur ce sujet. Toutefois les nouvelles lettres patentes de Charles V dit le Sage de juillet 1368[30], confortant les consuls dans leurs droits, entre autres, d'exercer l'administration de la police, sembleraient indiquer que les deux coseigneurs et les consuls se disputent la prérogative dans l'exercice de ces droits.

La lecture de ces ordonnances et règlements nous ont permis de constater l'intérêt porté aux règles d'hygiène et de salubrité publiques. De fait cinq articles sur vingt-quatre portent sur ce sujet. Cette sensibilité aux règles d'hygiène et de salubrité publiques porte-t-elle le souvenir de l'épidémie de peste[31] qui sévit à Alès en 1361 ?

Un autre trait marquant est la volonté de la part des viguiers de favoriser la dénonciation (peut-on écrire délation ?) en rémunérant au montant du tiers de l'amende perçue ceux qui signalent le non respect par certains de quelques règlements. Seuls six règlements, concernant principalement la gestion des animaux vivants ou morts, comportent cette possibilité de rémunérer les dénonciateurs. Les articles traitant des mœurs n'offrent pas dans les attendus le recours à la rémunération de ceux qui dénonceraient les manquements aux bonnes mœurs de l'époque.

Ce document est riche d'enseignements, mais mériterait des éclaircissements de la part des historiens.

Pierre CASADO, onomasticien, philologue, C.R.I.S.E.S., EA 4424, Montpellier III.

Bibliographie

- Alicot, Blanc, Desmazes, Grasset, Pegat, De St Paul, Thomas, *Le Petit Thalamus de Montpellier*, Montpellier, Martel, 1840. Une version numérique du document existe sous thalamus.humanum.fr/
- Du Cange et al., *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. augm. Niort, L. Favre, 1883-1887.

27 Marette, J. M., *op. cit.*, p. 442.
28 Marette, J. M., *op. cit.*, p. 444.
29 Duclaux-Monteil, *Recherches Historiques sur la ville d'Alais*, p. 499.
30 Duclaux-Monteil, *op. cit.* p. 499.
31 Marette, J. M., *Recherches Historiques sur la ville d'Alais*, p. 23.

- Duclaux-Monteil, Marette, J. M., *Recherches Historiques sur la ville d'Alais*, Alès, J. Martin, 1860.
- Lacroix (Boissier) de Sauvages, *Dictionnaire Languedocien-François*, 2 vol., Nîmes, Gaude, 1875.
- Charvet, G., *Cartulaire de Remoulins*, Alès, J. Martin, 1873.
- Honnorat, Siméon-Jude, *Dictionnaire Provençal-Français*, Raphèles-lès-Arles, Marcel Petit, 1991.
- Levy, Emile, « Petit Dictionnaire Provençal-Français », Sammlung Romanischer Elementarbuch und Handbücher, Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, 1909.
- Mistral, Frédéric, *Lou Tresor dòu Felibrige*, t. 1, 2, Avignon, Roumanille, 1878-1886.

Les violences faites aux femmes : Ysabeau Peladan

par Robert Peladan

Suite à l'article de jean Gabriel Pieters sur « Les femmes, les violences sexuelles et pratiques de séduction » au XVII^e^ siècle qui a traité d'une « Ysabeau Peladanne » dans le 3^e^ paragraphe, Robert Peladan (il n'est pas de cette famille) avait, au hasard de ses recherches sur Euzet, trouvé cette famille Peladan. Il nous apporte ici quelques éclaircissements supplémentaires.

Un acte de Gaspard Chastanier, notaire de Bouquet et Lussan, fait état d'un arrangement intervenu le 21 avril 1664 à la suite d'une naissance hors mariage dans la paroisse d'Euzet.

Afin de situer dans leur cadre de vie les personnages dont il est fait mention dans cette affaire, localisons-les sur la base du plan du village tel que nous l'avons reconstitué à partir des énonciations du compoix de 1636 :

- *Pierre de Castel Vieil* (le séducteur) habite l'immeuble numéroté 10 : maison de 280 m^2 et cour de 120 m^2.

- Au 14, dans notre mas familial, vivait une autre Ysabeau Peladan, fille de Pierre dit François et de Jeanne Reboul. Elle se marie (union protestante) à Euzet, par CM du 01-01-1675 – Arch. dép. Gard – 2E 77/9. Le couple part à Uzès pour y ouvrir un commerce, où le mari exerce son métier de boulanger. Cette Ysabeau n'est pas concernée.

- La maison 43 a abrité *Jacques Peladan* marié à Jeanne Reynaud (parents de Ysabeau) à partir de 1639, année où la taille royale est assise sur le compte de Jacques, pour cette construction de 160 m^2 + cour de 60 m^2 et jardin de 32 m^2. Elle appartenait jusque là à Jean « Baumassieire », dernier d'une très ancienne lignée de propriétaires terrien domiciliés dans la paroisse. Le défaut de documents ne nous permet pas, en l'état actuel, de remonter au-delà du XV^e^ siècle. Les Balmassière avaient progressivement migré vers Bézut, Baron, Montaren, Arpaillargues, Uzès… Les biens de Jean Baumassière, artisan teissier, déclarés abandonnés en 1639, sont dispersés contre paiement des tailles, pour leur plus grande part entre les mains de Pierre Troupel, bailhe.

Deux familles sont désignées dans l'acte de Gaspard Chastanier :

- noble Pierre de Castelviel, maître verrier, est l'époux de Damoiselle Jeanne d'Azemard, sœur de Guérin. Les deux beaux-frères sont très proches. Le 2 novembre 1658, Pierre est témoin au CM de ce dernier et de Damoiselle Marguerite de Faucon, rédigé à Sauzet par M° Rossières, notaire royal.

Les Peladan, une existence précaire

- Jacques Peladan est issu de la masade éponyme (n° 24 et 26 à 30 sur le plan).

Les biens de son grand-père Estienne sont dispersés en 1675. Le 24 juin de cette même année, Jean, fils d'Estienne et père de Jacques, acquiert le mas familial (n° 24) (M° Guiraudet, notaire), mais il doit le rétrocéder le 6 décembre 1679 (M° Camroux, notaire). Jacques ne reçoit pas d'héritage. Il est artisan, et contrairement aux autres, ne possède aucun bien foncier non bâti (terre, vigne,…) susceptible de lui apporter un revenu de substitution ou de complément, alors que la maison voisine (n° 44) abrite

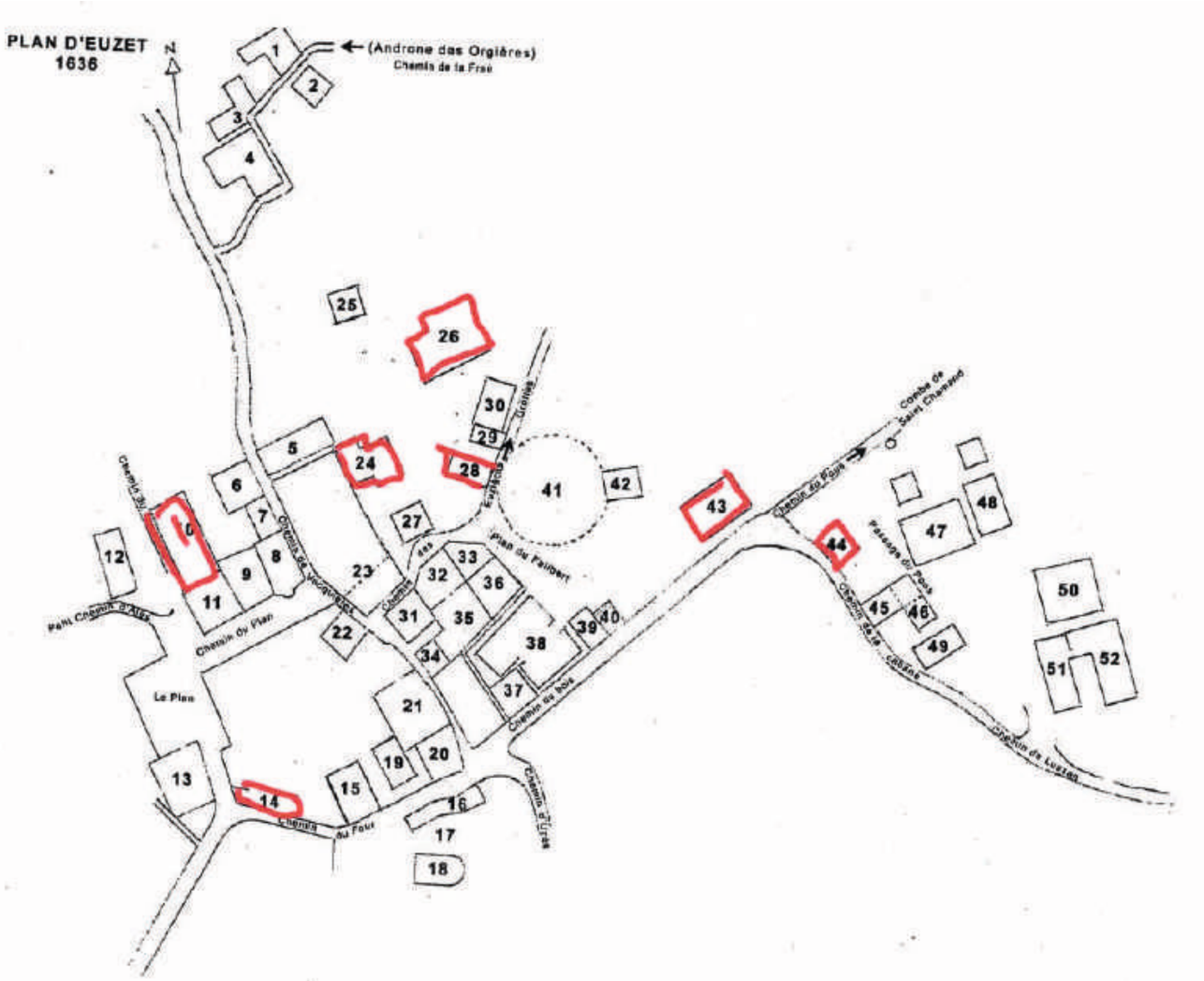

Plan d'Euzet en 1636, établi d'après le compoix par Robert Peladan.
En rouge les maisons évoquées par le texte précédent.

14 · François Peladan – maison – 120 m² – + degrès – 20 m²

15 · Clastre – 116 m²

16 · Four commun et maison commune – 120 m²

17 · Cimetière – 439 m² – (10 mars 1824)

18 · Église – 100 m² – (10 mars 1824) – (Les superficies des nos 15, 17 et 18 sont connues par le cadastre de 1824)

24 · Hoirs Estienne Peladan – maisons – 180 m² + court – 560 m²

25 · Raymond Dauplan – palhier – 60 m² – + court – 60 m² + jardin – 95 m² + terre – 126 m²

26 · Pierre Peladan baïlhe – maisons – 560 m² – + courtz – 400 m²

27 · Antoine Peladan – maison – 180 m² + court – 240 m² + jardin – 126 m²

28 · Pierre Vergier – maison – 240 m² – + court – 45 m²

29 · Jean Peladan – maison – 30 m²

30 · Pierre Peladan fils de Raymond – maison – 120 m²

43 · Jean Baumassière – maison – 160 m² + court – 60 m² – jardin – 32 m²

44 · Jeanne et Magdeleine Reillanes – maison – 60 m² – + cazal et court – 240 m² + jardin – 126 m²

un autre teissier dont le métier est installé depuis plusieurs générations. Y a-t-il, dans ce petit village, place pour les deux ?

- Le couple Jacques Peladan « vieux » et Jeanne Reynaud(e) a trois enfants :

- Jeanne qui épouse en 1672 François Pascal, d'Euzet.(CM 1672 – M° Bernard – notaire)

- Jacques « jeune » né en 1652, cardeur se marie au temple le 01-05-1677 avec Marie Larnaque née à Euzet en 1654 fille de Abel Larnac et Marie Cambonne.

- **Ysabeau** pourrait être née aux environs de 1640 et, en ce cas, serait l'aînée de la fratrie.

Il semble donc que tous trois aient vu le jour dans cette maison, soit après 1639.

Lorsqu'il atteint l'âge de travailler, chacun des deux enfants (Jacques et Ysabeau, après le mariage de Jeanne) doit s'efforcer d'apporter son écot pour faire face à la précarité du foyer.

L'employeur d'Ysabeau

Ysabeau est employée chez noble Guérin d'Azémard en qualité de servante. Elle se rend chez son maître en empruntant le « chemin d'Uzès » (aujourd'hui dénommé « de Gajan », toponyme reprenant le patronyme d'un ancien propriétaire de ce quartier) qui, à l'époque, débouchait sur le Grand Chemin, à hauteur de la Verrerie, et dont le tracé a été détourné d'autorité au siècle dernier par un paysan désireux de faciliter la plantation d'une vigne. La distance qu'elle doit parcourir peut être évaluée, dirions-nous aujourd'hui en mesures modernes, à un bon kilomètre.

La famille Adhémar s'est fixée dans la paroisse à la suite d'une « donation par Pierre de Ginestous, verrier d'Euzet, en faveur de noble Pierre Azémar, fils de noble Etienne, verrier de Saint-Jean de Ferrières, ledit Ginestous également à Assas. » (Etienne Pigeai – notaire – Nîmes – 2E-36-113 – 20-05-1495.)

Il s'agit plus d'un échange que d'une donation, de Ginestous et d'Adhémar ayant été, jusque là, associés dans l'Hérault.

Jouxtant la Verrerie, un important domaine appelé le mas de Colombier, composé de *terres labouratifves, hermes, et bois*, s'étendant jusqu'à Vacquières, en limite des biens de la famille de Barjac, appartient aux chanoines d'Uzès, qui, le 11 juin 1536, le confient en locaterie perpétuelle à nobles Estienne et Pierre Audemards, frères verriers, sous la forme d'un bail emphytéotique, pour un cens annuel de 15 sols tournois.

Ces baux se concluaient usuellement en nature, en raison de leur durée alors illimitée (par transmission héréditaire) et des risques – certains – de dépréciation monétaire. Mauvaise affaire pour les religieux du chapitre, semble-t-il peu versés dans les affaires d'ici-bas, et qui ne suivent pas la pratique, ce qui rendra, dans l'avenir, ce contrat particulièrement profitable au preneur, avant qu'il n'en reçoive la pleine propriété, consentie par la Révolution Française.

C'est là, en la demeure des Adhémar, qu'Ysabeau est employée. C'est là aussi qu'elle est régulièrement importunée par Pierre de Castelviel. Elle résiste, certes, à ses avances, mais il existe entre ces deux personnes un rapport indirect de subordination du fait du lien de parenté entre ce maître verrier et Guérin d'Adhémar. Il convient d'y ajouter le sentiment d'infériorité ressenti par le paysan vis-à-vis du noble, … et la précarité de la situation familiale pèse beaucoup.

Même après la naissance de l'enfant, et malgré un procès pendant, de Castelviel ne semble pas se manifester ni réagir face au problème qu'il a créé, tandis que Guérin d'Adhémar, soucieux de régler cette affaire aussi discrètement que possible, voudrait éviter que la nouvelle ne parvienne aux oreilles de sa sœur.

Le lundi 21 avril 1664, accompagné de Maître Gaspard Chastanier, notaire de Bouquet et Lussan et de deux témoins : Claude Troupel, d'Euzet, et Jean Pasquier, de Collorgues[1] il se rend en la maison de Jacques Peladan, et en présence de ce dernier, déclare qu'il versera à Isabeau, lors de son mariage, 120 L., somme assortie jusque-là d'intérêts annuels au denier seize, et qu'il fera nourrir et élever à ses coûts et dépens, l'enfant (conçu au début du mois de juillet 1663, et né le 7 avril 1664) – Arch. dép. Gard – 2E-61-217.

Ces dispositions sont très généreuses si l'on se réfère aux cas usuels consistant à promettre de payer, dans le futur, la robe de la mariée, et elles n'engagent nullement le père qui, cependant soulagé, se rend dans de brefs délais à Lussan, en l'étude du notaire, pour, en marge de l'acte libérateur pour lui, en approuver les termes.

Au décès de Jacques Peladan « vieux », (date non connue), la maison revient à sa veuve, puis aux enfants, qui ne peuvent acquitter la taille royale, et dont le nom viendra s'ajouter à longue liste des décrets des *habitanz Residan au lieu deuzet faitz a*

1 Un Pasquier Denis, fils de Jean, de Collorgues, est incarcéré au Château d'If le 23-08-1701. + le 03-01-1702 à l'hôpital des galères (Gaston Tournier – III – 16)

fautes de paymantz des talhes royales. Le déguerpissement entraîne le départ des héritiers, Jacques et Ysabeau.

Nous retrouvons Jacques « jeune » alors qu'il exerce sa profession de cardeur à Blauzac. Il y conte son histoire à Abram Roux, maître menuisier en cette localité, qui, après paiement des arriérés de la taille royale pesant sur la maison de Jacques « vieux », en devient propriétaire le 22 juin 1699, pour la revendre le 19 mars 1701 à Nicolas Brémond contre la somme de septante livres. Guillaume Martin – notaire – Arch. dép Gard - 2E-70-381

L'immeuble est porté à la taille de l'acquéreur en mai 1701

L'état de capitation d'Euzet dressé le 8 Mars 1705 au titre de 1704 porte la mention :

« *La veuve de Nicollas Vermont Sa maizon en partie brullée Par les Troupes du Roy*» Arch. dép. Gard – C-1402[2]

Que sont devenus les protagonistes ?

Ainsi, les habitants de cet *ostal* numéroté 43 peuvent-ils être plus ou moins suivis, à l'exception d'Ysabeau. Qu'est-elle devenue après la naissance de son fils et l'intervention de Guérin d'Adhémar ?

Les faits relatés dans l'acte de Gaspard Chastanier se sont passés alors que les verriers ont achevé de saccager – d'une manière irréversible – la parure des collines d'Euzet et de ses environs. D'aucuns avaient déjà migré vers Brouzet, pour s'installer ensuite à Méjannes-le-Clap, où tous se retrouvent, rejoints par des confrères de Provence, pour y exercer leur art avec plus ou moins de bonheur, à en juger par l'appréciation portée par certains concurrents, et par les poursuites engagées contre quelques verriers ou leurs descendants, Gaspard et Pierre d'Azémar étaient déjà installés à Méjannes depuis au moins 1663 lorsque, le 17 mars 1664, M° Gaspard de Laborie, notaire de Saint-Jean-de-Maruéjols, note la continuation d'arrentement de Guérin d'Azémar (associé à Pierre de Castelviel). Arch. dép. Gard – 2E-16-306

L'acte de M° Gaspard Chastanier est du 21 avril 1664. Il coïncide donc avec le départ des deux beaux-frères et leur installation à Méjannes. Il semblerait logique que Guérin d'Azémar ait amené avec lui sa servante.

Par ailleurs, sa réputation de rectitude morale, qui l'a suivie, laisse supposer qu'il n'a pas renié son engagement.

Le 24 janvier 1670, quittance est donnée à nobles Guérin d'Azémar et Pierre de Castelviel (M° Gaspard de Laborie – Arch. dép. Gard 2E-16-308), tandis que le 13 août 1670, Guérin d'Azémar contracte seul un emprunt (même notaire – même cote), et le 5 janvier 1671 est constatée la continuation d'arrentement pour noble Guérin d'Azémar et noble Claude de Faucon. (même notaire – Arch. dép. Gard 2E-16-310). Pierre de Castelviel est donc décédé dans le courant de l'année 1670. Sa veuve, demoiselle Jeanne d'Azemard, reste à Méjannes auprès de son frère.

Seul le devenir d'Ysabeau Peladan nous échappe encore.

Une autre Ysabeau, un prénom courant.

Un acte notarié rédigé le 15 janvier 1685 à Saint Julien de Peyrolas par M^re^ Anne Assaud, notaire royal et viguier en la baronnie de Montclus, habitant au lieu de Brenas, successeur de Daniel Assaud notaire royal et régent général en la cour ordinaire de la baronnie de Montclus, nous conduit sur les pas d'une Ysabeau Paladane. L'objet du document est une transaction entre M^re^ Louis Chanac, père de Marie Chanaque, sa fille et de feue Ysabeau Paladane, d'une part, Jean Pascal, mari de Suzanne Terroncle, aussi fille de ladite feue Ysabeau Paladane et de feu Jacques Thérond, son premier mari, toujours d'une part, et M^re^ Jacques Paladan, fils à feu Guillaume, et icelui d'autre Jean Paladan et Jeanne Bertholomieuse et tenanciers des biens de son père et de ses grands-parents, d'autre part. Acte à Saint Julien de Peyrolas – maison de Messire Guillaume Loubat bourgeois, présent avec Mre Antoine Vignal et autres. (Relevés de Chassin du Guerny – Barjac II – p. 874).Cette Ysabeau ne correspond pas à celle que nous cherchons.

2 Les documents de base de cet exposé (actes notariés Gaspard Chastanier du 21-04-1664 – Guillaume Martin, du 19-03-1701 – le bail du mas du Colombier –l'acte de capitation d'Euzet pour 1704 – la généalogie Adhémar, …) sont à porter au crédit de Jean-Gabriel Pieters

Quelques naissances hors mariage

par Robert Peladan

Quelques naissances hors mariages notées à St-Jean-de-Maruéjols, Fons-sur-Lussan, Tharaux, Rivières, et Navacelles, ne sont pas celles de couples protestants légitimes mariés par un pasteur et dont le curé ne voudrait pas enregistrer la légitimité de cette union. Ce sont celles trouvées dans les procédures notariales pour des femmes abusées dont les parents poursuivent le suborneur. Ces procédures ne parlent jamais des violences possibles, mais seulement des conséquences : l'enfant dont il faut se charger de l'éducation et réparer « l'honneur » de la famille voire de la femme. Mais de temps en temps un accusé masculin proteste et somme la femme de dire la vérité. Peu de statistiques ont été faites sur ces naissances hors mariage en Cévennes, mais nos lecteurs ont dû en trouver dans les registres notariés comme ceux relevés ci-dessous.

Quelques exemples :

- 02-11-1632 - Transaction entre Gabrielle Meynière et Jacques de Sauvages, seigneur de Montchamp (père d'un garçon de ladite Gabrielle) – Arch. dép. Gard – 2 E 2276

- 01-09-1640 – Réparation de l'honneur de Doumesnie Reilhone, fille de feu Louis, de Bessas, par Louis Champetier, fils de Jean. - Arch. dép. Gard – 2E 2284

- 04-07-1646 – Réparation de l'honneur de Gabrielle Planchande (fille Planchan) contre Louis Deleuze. Arch. dép. Gard – 2E 2288, Des notaires de Barjac - 1626-1664, BELET Thomas et Charles.

Un berger proteste contre la calomnie

- 29-01-1684 – Convention et accord entre Etienne Broche, berger habitant au lieu de Fons-sur-Lussan demandeur et Anne Taulelle fille de feu Jean, originaire du lieu d'Allègre sur ce que ledit Broche disait être venu à sa notice que la défenderesse était grosse d'enfant fut induite et subornée par divers ses ennemis de rendre icelui Broche responsable aussi veut se faire relever de cette calomnie – aussi requiert ladite Taulelle de reconnaître qu'il ne l'a jamais connue charnellement et de déclarer que sa grossesse est des œuvres de Jean…. ce qu'elle déclare et l'ayant déjà fait à audition devant M^re^ Jean de Fabre sgr de Rocheval juge de Ferreyroles - dont acte Fons - maison des hoirs de Claude Clauzel. Arch. dép. Gard – 2 E 16/314, LABORIE Gaspard, notaire de Saint-Jean-de-Maruéjols.

Les transactions pour la prise en charge de l'enfant

- 24-06-1686 – Présente Catherine Courance du lieu de Tharaux laquelle a été rendue enceinte des œuvres de Simon Gayet du même lieu et a accouché d'enfant mâle dans le mois dernier ayant formé instance contre ledit Gayet aussi fait procuration à Simone Privade sa mère pour traiter et s'accorder avec ledit Gayet de la charge dudit enfant. Arch. dép. Gard - 2 E 16/326

- même date – Suit l'accord entre ladite Simone Privat, veuve de Pierre Laurens, d'une part, et Isabeau Rieu et Simon Gayet son fils. Les parties renoncent à procès et ladite Laurence recevra 125 L. pour ses frais et dépens – outre lesdits mère et fils promettent de se charger dudit enfant – acte maison de Mre Laborie notaire – présent noble Jacques-François de Ribeyrol sgr d'Entremaux – Jacques d'Audibert sgr de la Calmette et Louis Boschier chirurgien. Arch. dép. Gard – 2 E 16/326,

- 19-04-1729 – Transaction entre Louis Blanc cardeur, fils de Denis Blanc du lieu de Boisson et Anne Bonhomme fille de Laurent du lieu de Giboel mandement d'Alègre ladite Bonhomme se plaignant d'avoir été rendue enceinte des œuvres dudt Blanc et en portant plainte devant les officiers ordinaires dudt mandement et obtenue prise de corps contre Blanc et information contre lui pour réparation dommages et intérêts et entretien d'enfants et prétendait en obtenir somme considérable – mais les parties veulent éviter frais de procès et transigent – Blanc se charge de l'enfant dès sa naissance et de son éducation jusqu'à sera d'âge à gagner sa vie – donnera 99 L. pour frais de couches et allaitement durant 15 mois et indemnité – Acte Rivières, maison et présence de sieur Alexandre Marsan et de noble Joseph Moreton chevalier dudit Boisson. Arch. dép. Gard – 2 E 16/235, CHAMPETIER Louis, notaire de Rivières

Un enfant naturel hérite de sa grand-mère

- 25-02-1736 – Testament de Catherine Cazaly – Mas Chabert – Navacelles – fille de feu Jean Cazaly

… à « son fils naturel appelé Antoine baptisé à l'église de Navacelles » 20 livres par années jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 16 ans pour lui tenir lieu d'aliments.

Fait légat à Claude Bauquier son neveu

300 livres. Héritier Simon Bauquier son beau-frère – Arch. dép. Gard – 2 E 51/144, GUIRAUD Paul - Notaire à Navacelles

Autre transaction avantageuse plutôt qu'un procès

- 20-10-1737 - Accord entre sieur Christophe Carmes du Claux lieutenant d'infanterie ht de Fons-sur-Lussan d'une part et Françoise Bonnet de la Ville d'Orange fille de feu Antoine, cardeur, laquelle se disait enceinte dudit Carmes et dans cet état prétendait faire exposition devant les officiers ordinaires de Fons contre lui à l'effet de réparer son honneur et le faire condamner à dommages et intérêts – mais conseillée par ses amis il lui a été trouvé plus avantageux de traiter par amiable avec le sieur du Claux – renoncent les parties aux procès et ladte Bonnet à sa plainte – lequel sieur du Claux s'engage à se charger et entretenir ledt enfant et de bailler 150 L. à ladte Bonnet moyennant quoi cette dernière ne recherchera rien d'autre – acte maison du sieur Carmes en présence de Mre Pierre Gueidan avocat en parlement de Fons, sieur Jean Suel lieutenant d'infanterie au régiment de Montconseil – signé Carme du Clos. Arch. dép. Gard 2E 51/144, GUIRAUD Paul - Notaire à Navacelles

« être en commerce » avec...

- 13-09-1745 – Quittance de Marguerite des Ormes, fille de Jean, habitant du Claux du Portail paroisse de Barjac « sachant avoir été en commerce avec Pierre Barry fils à autre travailleur de terre de la paroisse de Rivières » des œuvres duquel se trouve enceinte – de 60 livres pour ses frais de couches et dépens – acte Rivières dans le pavillon du notaire en présence de sieur Louis Passe marchand négociant, de Jean Chevalier garçon chirurgien, de Jean Roussel, praticien. Arch. dép. Gard – 2 E 16/240, CHAMPETIER Jacques, notaire à Rivières-de-Theyrargues

Un procès criminel à la sénéchaussée pour les frais d'accouchement...

- 01-06-1750 – Procuration de Suzanne Leyraud fille à feu Louis Leyraud et Marguerite Espérandieu de Saint Sauveur de Cruzières à Mre Antoine Boudier sgr de Laribal de Rivières pour la représenter en un procès criminel qu'elle a intenté en la cour du sénéchal ducal de Joyeuse contre sieur Jacques Salles fils de Pierre, de Malibaud, paroisse de Barjac pour se faire régler ses frais d'accouche de l'enfant dont elle s'est accouchée des œuvres dudit Salles avec dommages et intérêts à l'occasion du susdit crime – acte à Saint Jean dans le cabaret du Pont à l'enseigne du Cheval Blanc – présent sieur François Durieu, bourgeois, et Mathieu Avelan , Mre maçon ; - Arch. dép. Gard – 2 E 16/241 CHAMPETIER Jacques, notaire à Rivières-de-Theyrargues

- 01-06-1750 – Sieur Pierre Salles ht de Malibaud constitue pour procureur Mr Henri Laborie, sgr de Tharaud, avocat en parlement et bailli du marquisat d'Avéjan pour raison de procès criminel devant être évoqué devant le sénéchal ducal de Joyeuse entre sieur Jacques Salles son fils et Suzanne Leyraud pour faits de séduction et grossesse – Même cote. CHAMPETIER Jacques, notaire à Rivières-de-Theyrargues

Le condamné préfère la prison plutôt que de payer... et obtient une réduction

- 04-06-1750 - mais les parties susdites, Suzanne Leyraud et Pierre Salles précités préfèrent renoncer à procès et poursuites et aussi laissent à leurs procureurs respectifs le soin de transiger en leur nom – Suzanne Leyraud accepte l'élargissement de Jacques Salles son séducteur détenu aux prisons du sénéchal de Joyeuse sous cautionnement de son père, et pour ses dommages, intérêts et frais d'accouchement demande 500 L. y compris la nourriture de l'enfant depuis sa naissance – ledit Jacques voulant purger sa contumace se remit volontairement dans les prisons de ladite cour où il resta plus de deux mois et obtint une sentence qui le relaxe des demandes et conclusions prises contre lui par ladite Leyraud – contre quoi ladite Leyraud s'étant pourvue en rétractation il en fut rendu un autre qui ordonne que ledit Jacques se remettra pour subir les confrontations - en conséquence de cette sentence ledit Salles se remit encore volontairement dans lesdites prisons où il est censé être encore présentement et où il a resté trois mois et a enfin obtenu autre sentence dont il se flattait de faire la preuve de laquelle sentence ladite Leyraud voulait appeler et se faire adjuger dommages et intérêts…. Mais les parties renoncent … toutes les prétentions de ladite Leyraud seront donc portées à 600 livres dont Pierre Salles s'oblige 150 L. à la St Jean Baptiste prochaine, 150 L. à Madeleine, autre dans un an et restant dans une année après – aussi ledit Salles père devra retirer ledit enfant et pourvoir à son entretien dans les trois jours. Acte au Puech – maison de Louis Chambon sgr du Puech, présent avec sieur François Toulouse, ménager. Arch. dép. Gard – Même cote CHAMPETIER Jacques, notaire à Rivières-de-Theyrargues

L'homme a dû quitter le village pour son travail...

- 28–02-1765 – Accord entre Thomas Boucher, hoste de Rivières pour sa fille Elisabeth Boucher et Madeleine Dumas veuve de Jean Tarpin pour son fils Vincent Tarpin bastier de Rivières présent – sachant ledit Tarpin et ladte Elisabeth Boucher s'être vus et fréquentés en vue de légitime mariage quelque temps après ladte Boucher se seroit trouvée enceinte elle auroit ensuite accouché d'un enfant mâle fit sa déclaration contre Tarpin d'autorité des officiers ordinaires de Theyrargues et obtenu prise de corps contre lui. Répond ledt Tarpin qu'il avait en effet vu et fréquenté ladte Boucher dans les vues de mariage mais qu'ayant été obligé de se retirer en la ville de Bagnols pour se perfectionner dans son métier n'étant revenu que très rarement à Rivières et qu'il n'avait jamais connu charnellement ladte Boucher et qu'il fut très surpris de la nouvelle qu'elle fut enceinte et qu'elle déclara s'être accouchée de ses œuvres, et qu'elle eut obtenu un décret contre lui à quoi fut répliqué de la part dudt Boucher qu'ayant prouvé la fréquentation dudit Tarpin avec sadte fille aux heures nocturnes et s'ensuit que la déclaration et décret contre lui taxés a été bien et dûment et légitimement obtenu et qu'il est en droit de poursuivre ledt Tarpin en réparation du tort fait à l'honneur de sa fille et plusieurs autres choses avancées – les parties et leurs amis veulent rétablir paix et accord entre parties. Ledt Boucher se départit de ladte information veut que le tout demeure nul et non advenu – de même Tarpin renonce aussi à tout droit et action contre ladte Boucher – promet ledt Tarpin de donner pour ledt dommage 90 livres.

Présents Pierre Blanc, boulanger, et Jean Guiraud, maréchal. - Arch. dép. Gard 2E 16/244

CHAMPETIER Jacques, notaire à Rivières-de-Theyrargues

Tout finit par un mariage !

- 26-09-1765 – CM entre Vincent Tarpin, bastier, fils de + Jean Tarpin et Madeleine Dumas, de Rivières, et Marguerite Combes, honeste fille de Pierre Combe cordonnier et de Marie Vergier, de Saint-Jean-de-Maruéjols, assistée de Jean Combe son ayeul et autres parents – dotée de 400 L + 100L. - Même cote) CHAMPETIER Jacques, notaire à Rivières-de-Theyrargues

Le fiancé s'enfuit à la publication des bans de mariage

- 26-11-1784 – Transaction sur procès entre Joseph Aymard maçon de Saint-Jean-de-Maruéjols et Marie-Anne Raoux native de Vaugùès (Vogüé ?) en Vivarais habitante en la ville de Barjac laquelle Marie-Anne seroit enceinte des œuvres dudit Aymars et celui pour mettre à couvert l'honneur de cette dernière conformément aux promesses verbales qu'il lui avait toujours faite l'auroit fiancée par ct Mre Payan notaire du 27 Mars 1782 y eut deux publications de bans le 3° ayant été arrêté sous vains prétextes de la part dudt Aymard et dans cet intervalle ce dernier auroit disparu et laissée ladte Raoux que feu Pierre Raoux père de Marie-Anne instruit de l'évasion de cette dernière et de sa grossesse auroit fait plusieurs recherches sans avoir paru le découvrir ce qui l'avait porté à engager plainte de séduction rapt et gravidation devant les officiers de St Jean lesquels auroient ordonné prise de corps contre ledt Raoux – lequel se seroit rendu et fait prisonnier et obtenu élargissement – Pierre Raoux décédé entre temps – sommation faite audt Aymard d'avoir à se présenter devant le curé de St Jean pour la bénédiction nuptiale et diverses significations – médiations des commissaires du roi – affaire portée en parlement… les parties renoncent à procès – ledt Aymar donnera 100 L. à ladte Raoux lorsqu'elle contractera mariage se rendant liberté mutuelle et outre pour ses dépens et frais de couches 200 L. outre et par dessus l'étoffe du lit évaluée à 100 L. - s'oblige à payer le tout par paiements égaux de 50 L. de mois en mois jusqu'à entier règlement.

Arch. dép. Gard – 2E 16/251, GINHOUX Joseph, notaire à Rivières-de-Theyrargues

La promesse abusive de mariage d'un soldat, à Alès

- 5 Juin 1785 – Déposition de ladte Isabeau Deshours, fille unique de feux François, d'Alès, et Suzanne Reboul, a requis de recevoir son exposition de grossesse contre le nommé Cadet, soldat dans le régiment de la Reine, recruteur à Alès, laquelle a prêté serment sur les sts évangiles – a dit être âgée de 18 ans ou environ s'appeler Ysabeau Deshours qu'elle fait aucun métier qu'elle se trouve enceinte des œuvres du nommé Cadet soldat au régiment de la Reine que c'est depuis huit mois qu'elle a eu commerce avec ledit Cadet qui la fréquentait depuis quatre ou cinq mois avant sous la foy du mariage dépendant qu'il n'a rien entrepris vis à vis d'elle avant la susdite époque d'environ huit mois qu'il l'a connue charnellement – environ quatre fois – toujours dans la maison de ladte répondante servant de grenier à foin dans l'enceinte de la vile d'Alès où le dit Cadet lui donnait rendez-vous pour lui parler lui promettant toujours de l'épouser – affirme n'avoir eu d'autres commerces avec d'autre – a déclaré dire la vérité – dont acte. Présent Alexandre Guis régent et autres. Arch. dép. Gard 2 E 16/252, GINHOUX Joseph, notaire à Rivières-de-Theyrargues.

Sexe et violences sexuelles, pratiques et explications aux XVII^e et XVIII^e siècles

par Jean-Gabriel Pieters

Fillettes, ny per prometré | non vous lou laissés metré | car quand vous l'aura més | ny aura pas rez de promez.

(Conseil d'une mère aux filles trop diligentes dans les affaires de l'amour – adage cité en 1744)

Chronologiette de Pierre Prion, Fayard, 2007, p. 116.

En feuilletant les registres notariaux (ou tout simplement leurs inventaires), bien des chercheurs sont tombés sur ces transactions d'un genre particulier, où il s'agissait pour une demanderesse victime du « crime de gravidation » d'obtenir réparation « en cas d'excés & defloration de son honneur ». Pour sa part, l'auteur a transcrit plusieurs dizaines d'actes de ce genre, datés de 1474 à 1749. Ainsi, le 30 septembre 1549 :

Accord entre Pierre Verdier, prêtre de Bezouce, et Drivette Martin, dudit lieu. Drivette « *dysoit led. Verdier avoyr comis excès à l'encontre d'elle et l'avoir cogneue charnellement, à cause de quoy disoit avoyr souffert beaucoup de despens, doumaiges et interestz* ». Verdier ne manquait pas de nier, mais désireux d'éviter des poursuites, il promet à Drivette 15 livres et « une robe drap de Clermont ». Il s'exécutera « *toutes et quantesfoys qu'elle treuvera son bon parti en mariage* ». Notariat de Nîmes, Jean Ursy le Vieux – *analyse de E. Bligny-Bondurand, E 769.*

« La connaissance charnelle »

La clé de ces événements, où il est question de « cognoissance charnelle » – ici avec « excès », viol – est d'essence sociale : c'est ce qu'il faut y rechercher plutôt que de voir mettre en lumière une affaire de tempérament ou de psychologie personnelle, parfois révélée néanmoins par quelques détails éventuellement savoureux.

Le contexte social est celui d'une surveillance permanente, et « son poids tout spécifique sur les femmes » …

« Lors des veillées, espaces d'intimité familiale et de rapprochement convivial, comme dans tous les lieux d'une vie collective mêlant toujours labeur et détente, la promiscuité était extrême, et il y régnait, au milieu des ombres, ce qui paraît aujourd'hui évoquer une grande liberté de gestes et de mots. Cette « licence » cependant faisait partie de la « coutume » et autorisait un contrôle social qui ne cessait jamais.

« *Ceux qui vouloient, tant s'en fust, faire les doux yeux, remettre les tetons descendus sous l'aisselle par continuel mouvement du fuseau,* (…) *desrober quelque baiser à la sourdine, frappant sur l'épaule par derrière, estoient contreroolez par un tas de vieilles, qui perçoient de leurs yeux creux … ou par le maistre de maison estant couché sur le costé en son lict bien clos et terracé, et en telle veüe qu'on ne peut rien cacher* ». Noël du Fail, récit fait au XVI^e siècle d'une veillée de « filerie » en Bretagne.

Soulignons également le caractère public de toutes les activités prolétaires et l'extraordinaire perspicacité d'un monde qui semble constamment à l'affût. Les laveuses de linge savent, *de visu* et sans avoir à en parler, qui, des femmes de la paroisse, « voit » ou ne « voit » pas (… le sang menstruel). Déflorations, grossesses et accouchements échappent difficilement à leurs talents d'observatrices et de chroniqueuses villageoises. Cette attention (et elle n'est pas propre aux femmes) donne une étonnante transparence à la physique la plus intime du corps. Jusque dans les liasses des justices seigneuriales, résonne encore la rumeur qui entoure les activités illégitimes … Collectif, [dont Nicole Pellegrin], *Histoire du corps* tome I, Seuil, 2005, p. 158.

Rencontre amoureuse et conséquences

« À l'opposé, dans la rencontre amoureuse, il ne s'agit pas, à priori, de chercher le plaisir pour soi ou pour l'autre mais de créer de mille façons, pour tous les deux, les conditions d'une aventure qui procure des frissons, des battements de cœur, des vertiges ; et cela sur un terrain qui ne dépend que de

soi, qui n'appartient qu'à soi car la sexualité est une affaire privée. C'est l'un des seuls domaines où, si elle le désire, la personne est vraiment libre ; pour peu que le partenaire soit bien *choisi*, personne ne viendra demander de comptes, de résultats, de respect de l'orthodoxie ; il s'agit d'être soi, multiple, changeant, extravagant, de s'étonner et d'étonner l'autre… ; il s'agit de vivre une expérience de liberté, de curiosité, d'exploration des contours de l'être ; il s'agit de cerner des capacités, des limites, des fragilités, des ressources jamais aperçues. C'est l'occasion de rencontrer davantage cet autre qu'on connaît si peu, guère plus que soi-même… Sous la surface du langage, des comportements autorisés, des inhibitions existent des continents engloutis sous le poids des normes et du refoulement ; il s'agit là de plonger vers ce qui excite ». (Élisa Brune, Yves Ferroul, *Le secret des femmes*, Odile Jacob, 2010, p. 292.)

On sait de longue date pour les humains que les femmes ont tendance à être sexuellement excitées par le pouvoir et le prestige social. Cette corrélation peut s'expliquer par l'évolution : il vaut mieux jouir avec quelqu'un qui sera capable d'assurer l'avenir d'une famille, et ainsi se l'attacher… Patience, sensibilité, intelligence, empathie sont les qualités (sociales) qui feront un bon père, capable de s'occuper de sa progéniture. Les femmes repèrent les hommes sensibles et attentionnés et espèrent qu'ils le seront aussi au lit, ces qualités en faisant de bons amants…

Des textes que nous avons cité dans la précédente édition de LCC – si notre sujet n'est pas d'examiner les conséquences d'un mariage qui, au XVII[e] siècle, a tendance à devenir plus tardif[1] – nous pourrons retenir que la masse des adultes écartés de la vie sexuelle rassemble des hommes et des femmes jeunes et certainement sensibles à une frustation collective. Comment ne pas envisager le contournement de cette contrainte sociale par la recherche de « plaisirs défendus » avec, pour conséquence : illégitimité croissante, multiplication des conceptions prénuptiales, prostitution etc. ? Cependant les faits ne le démontrent pas, sauf à indiquer *a minima* qu'en ville les mœurs sont plus libres qu'au village et que beaucoup d'unions n'étaient pas provoquées par la grossesse. Parmi les mères d'enfants illégitimes, nombreuses sont les victimes d'une histoire d'amour ratée et non les adeptes d'Aphrodite. Si certains historiens ont conclu qu' « *au moins 80 pour 100 des non-mariées étaient globalement chastes* », il est impossible d'appliquer ce raisonnement aux garçons, sauf à considérer que pour les jeunes ruraux le contexte n'était guère favorable aux aventures. Tout conduit à affirmer que, bon gré, mal gré, les jeunes ont été obligés d'accepter, au cours du XVII[e] siècle, les règles d'une société éprise de chasteté ou, *a contrario*, ont laissé libre cours à leurs pulsions. Au XVIII[e] siècle, la libération des mœurs verra celle de leurs « funestes conséquences »[2].

Fornication vient du latin *fornix*, la voûte, en raison des petites chambres voûtées dans lesquelles les prostituées officiaient. Le sixième commandement « tu ne forniqueras pas » stigmatise tous les comportements sexuels illégitimes, y compris à l'intérieur du mariage.

Rituels de séduction et pratiques prénuptiales

Les témoignages décrivant les rituels de séduction offrent de nombreuses informations sur les occasions qui permettaient aux adolescents et aux jeunes adultes d'avoir une activité sexuelle avant la « légitimité » conjugale. Les cas de rupture de promesse de mariage traités par les tribunaux civils ou ecclésiastiques fournissent de tels récits, ce que font aussi les dénonciations fanatiques rédigées par des hommes de religion ou des moralistes réformateurs, ou encore les chroniques d'observateurs amusés par les coutumes locales. Les registres démographiques concernant grossesses prénuptiales et naissances illégitimes donnent également des statistiques grâce auxquelles on peut juger des pratiques sexuelles avant le mariage. Ces sources montrent qu'une grande partie de l'activité hétérosexuelle extra conjugale entre partenaires nubiles de la même classe sociale était probablement vécue comme prénuptiale. C'est ce que suggère la fréquence des grossesses au moment du mariage, tout comme les nombreuses naissances illégitimes, résultant sans aucun doute de fréquentations n'ayant pas abouti au mariage. Les taux de nuptialité et de naissances illégitimes sont demeu-

1 Selon le *Dictionnaire du Grand Siècle*, article Sexualité, les filles se mariaient, dans la région parisienne, en moyenne vers 19 ans au début du règne d'Henri IV et à 25 ans un siècle plus tard ; à Bourg-en-Bresse, l'évolution accrut l'âge des mariées de 3 ans en quelques décennies, tandis que les garçons convolaient à l'âge de 24 ans en 1600 et à près de 27 au début du XVIII[e] siècle.

2 Même source. « Au siècle des saints, on ne badine pas avec l'amour » et, s'il est possible que le climat de coercition ait contribué à susciter une sensualité surgie du refoulement, la sexualité n'en a pas moins été canalisée au cours de ce siècle moralisateur. Pour d'Alembert (*Encyclopédie 1751-1772*, article Fornication), la religion – regardée à tort comme une digue aux forfaits – n'est pas toujours un frein assez puissant contre les crimes, alors que des lois rigoureuses et bien exécutées sont susceptibles d'empêcher le mal.

rés proportionnels durant tout l'Ancien Régime. La tranche d'âge des mères ayant leur premier enfant est identique chez les femmes mariées et chez les filles mères, ce qui suggère qu'un nombre significatif de naissances illégitimes résultant de fréquentations ayant tourné court. (*Histoire du corps* Tome I, Seuil, 2005, pp. 174 et suiv.)

La fréquentation amoureuse

Quels étaient les modes de fréquentation caractéristiques de l'Europe d'Ancien Régime ? La première possibilité étant initiée par la famille et son entourage, la seconde, dans les classes aisées, donnait l'initiative à l'homme : s'il était intéressé par une femme rencontrée dans un lieu public, à l'église ou lors d'un bal ou fête, il pouvait approcher sa famille et ses amis afin d'avoir la permission de lui faire la cour. Cette autorisation était accordée après une investigation préliminaire, de la part de la famille de la femme, qui donnait toute assurance personnelle et financière sur le futur mari. À ce moment, la cour pouvait être entreprise officiellement, avec tous ses rites accessoires – en croissance pendant tout l'Ancien Régime –, dont des cadeaux, des visites, des conversations intimes, des billets doux et des expressions d'amour et de dévotion. Bien entendu, des couples de cette tranche socio-économique pouvaient se rencontrer sans surveillance à la cour, aux stations thermales, à la chasse ou au bal, et même en secret les premières étapes de leur relation. Mais, au bout du compte, ils devaient chercher à obtenir l'approbation de leur famille et de leurs amis. Dans ce cas, les marchandages sur les questions financières et les négociations foncières constituaient la dernière phase de la fréquentation amoureuse, au lieu d'en être la première.

Jusqu'au début du XVIII[e] siècle en France, dans la plupart des cas [en France et en Italie] les rituels de la fréquentation amoureuse, chez les humbles et dans les métiers mécaniques, comportaient une pratique appelée en Angleterre *night courtship* ou *bundling*, dont l'équivalent en France, réservé surtout aux milieux ruraux, était connu sous le nom de *maraîchinage* ou d'*alberguement* (*Dict. hist.* : maraîchiner en 1840, peut-être au XVII[e] s. coutume régionale : « flirter (d'un couple non marié) par des baisers prolongés ») . Cette coutume comportait un séjour nocturne dans la résidence de la jeune fille, avec le consentement tacite de ses parents ou à leur insu. Le jeune couple pouvait passer la nuit en causant devant la cheminée, dans la chambre de la jeune fille, ou même dans son lit. Des conventions strictes gouvernaient cette coutume, avec comme résultat une incidence très faible de grossesses prénuptiales ou illégitimes … Cependant, dans la presque totalité des cas, on ne passait à ce stade de fréquentation amoureuse qu'après avoir échangé une promesse de mariage en présence de parents, d'amis ou d'un homme d'Église, pour que le jeune couple soit « marié aux yeux de Dieu » même si les noces n'avaient pas encore été célébrées … Souvent dénoncé comme un mariage à l'essai, les fréquentations nocturnes permettaient aux jeunes promis d'explorer leur compatibilité physique et émotionnelle, et parfois même la fécondité de leur partenaire, avant de sceller le lien indissoluble du mariage …

Les pratiques de la fréquentation amoureuse étaient bien entendu fondées sur le consentement mutuel et impliquaient un certain jeu de pouvoir entre les deux personnes participantes. L'honneur de la femme y était en jeu : elle devait soigneusement calculer quelles faveurs elle pouvait concéder à chaque étape sans risquer d'apparaître trop « sainte-nitouche » ou trop généreuse dans ses affections, et surtout sans céder sa vertu avant d'avoir en main une promesse de mariage publiquement reconnue.

Marcel Sauvage affirme que les filles s'endorment avec le *Petit Albert* caché sous l'oreiller et l'auteur se fait fort de citer six villages du Dauphiné où, pour se faire aimer, le sexe dit faible fait boire au plus ou moins élu un breuvage où l'on ajoute quelques gouttes de sang menstruel. Il paraît qu'en Vendée le « maraîchinage » exerçait – en privé – ses ravages bien avant que les délurés amants de Brassens n'investissassent les bancs publics.

À en juger par les équivoques et les échappatoires qu'elles parvenaient à produire lors des procès où elles étaient accusées de trahir une promesse de mariage, il semble également que les femmes connaissaient toutes les conventions – à la fois coutumières et législatives – qui gouvernaient les fréquentations et les fiançailles. Avec la « fourberie qui est l'arme des faibles et des impuissants », elles utilisaient habilement ces connaissances pour imposer leurs droits matrimoniaux ou pour différer des choix faits par d'autres.

L'enfant naturel et sa prise en charge

L'enfant naturel, qu'une multitude de sobriquets désigne cependant avec une connotation péjorative, était dans les temps anciens mieux toléré et intégré par la société qu'il ne le sera par la suite. Le rejet du « bâtard » commence au XVII[e] siècle.

La prise en charge de l'enfant naturel est la question très concrète qui préoccupe essentiellement,

non seulement la fille ou femme séduite qui se retrouve enceinte mais aussi le Roi, les seigneurs et les communautés d'habitants à la charge desquels risque de se retrouver l'enfant naturel abandonné par ses parents.

Dès le Moyen Âge, *l'Église* qui punit toutes les relations charnelles hors mariage comme illicites (d'où l'aspect pénal que conservent encore à notre époque les poursuites exercées contre le père) a donné à la fille séduite des moyens efficaces contre son séducteur. Elle fait peser sur l'homme une responsabilité principale dans la perpétration de la faute qu'elle lui fait obligation de réparer. La fille séduite peut donc obtenir une dot, si elle a été déflorée (à moins que l'homme offre de l'épouser), le mariage si les relations sexuelles font suite à des promesses de mariage, car l'union charnelle transforme les fiançailles en mariage (c'est ce qu'on appelle les **mariages présumés**, d'application fréquente encore au XVI^e^ siècle). Elle peut enfin obtenir des frais de gésine pour la période d'accouchement, en prouvant les relations charnelles, et la prise en charge de l'enfant, si la paternité de l'homme mis en cause est prouvée. Arrivées à la fin du Moyen Âge, les juridictions ecclésiastiques ont de plus en plus tendance à condamner le père à prendre totalement en charge l'enfant, mais la prise en charge par moitié se rencontre encore.

Est-ce l'efficacité du système, un sens moral profond ou bien le caractère limité du risque (compte tenu du taux élevé de mortalité infantile et des droits limités du bâtard) ? Le fait est que le père naturel avoue assez facilement sa paternité et prend en charge l'enfant … il arrive même assez fréquemment que le père prenne l'enfant avec lui et le fasse élever au sein de sa famille ou ailleurs. Bien connue pour les bâtards de la noblesse, cette pratique se rencontre aussi dans les autres milieux.

Les juridictions ecclésiastiques ont perdu progressivement, entre le XIV^e^ et le XVII^e^ siècle, leur compétence au profit des *juridictions royales*, mais l'esprit du système et ses principaux éléments ont été transférés de l'un à l'autre, y compris l'exception de fille diffamée que le prétendu père pouvait opposer à la demanderesse.

Au XVII^e^ siècle, la fille séduite à laquelle un édit de 1556 avait fait l'obligation de déclarer sa grossesse (mais sans dire à qui, d'où en partie son inapplication) peut toujours obtenir des frais de gésine et la prise en charge de l'enfant. Par contre, l'ordonnance de Blois (1579) ayant fait du mariage un acte solennel, célébré publiquement à l'église, sous peine de nullité, elle ne peut plus se prévaloir du système des **mariages présumés,** *qui laissera longtemps néanmoins dans les mentalités l'idée que l'homme est dans ce cas tenu d'épouser.* La fille séduite sous promesse de mariage aura cependant droit à des dommages et intérêts, dommages et intérêts qu'elle n'obtenait autrefois que lorsqu'elle était déflorée et que les magistrats du XVII^e^ siècle vont octroyer un peu trop libéralement, semble-t-il, suscitant par là des actions non fondées.

La prise en charge par le père reste le but recherché par la mère naturelle mais aussi par les officiers royaux qui, lors des déclarations de grossesse, essaient, *même si cela leur est défendu*, de faire dire aux déclarantes le nom de leur séducteur si elles ne l'avouent pas spontanément. La crainte que l'enfant se retrouve à la charge de la communauté – car la mère n'a pas souvent les moyens de l'élever – est pour beaucoup dans leur insistance, comme dans celle de la sage-femme, élue par la paroisse, chargée de faire dire ou confirmer par la mère *in partus doloribus* le nom du père sur qui continue de peser, à titre principal, la charge du bâtard. La sage-femme qui porte ensuite l'enfant au baptême fera mentionner le nom du père ainsi obtenu sur les registres paroissiaux comme l'y incitent les rituels qui recommandent seulement dans ce cas d'éviter toute cause d'infamie. La déclaration ainsi faite ne préjuge en rien de la paternité et l'homme auquel l'enfant est ainsi «donné» pourra contester cette attribution, refuser de prendre en charge l'enfant et obliger la mère à intenter une action en justice. Mais il y a là une pratique qui laisse la porte ouverte à des abus, abus auxquels on commence à être sensible.

À la fin du XVII^e^ siècle, une réaction très nette se dessine en fonction de l'évolution des mentalités, plus sensibles à « l'honneur des familles » et des individus qu'au sort de l'enfant. Le pouvoir monarchique défend la famille légitime, « fondement de l'État » ; il contrôle désormais l'institution matrimoniale ; le rôle que l'ordonnance de 1667 assigne aux registres paroissiaux en matière de preuve de l'état des personnes.

À la fin du Grand Siècle, le temps n'est plus très loin où les curés n'auront plus le droit d'inscrire dans les registres le nom du père s'il n'est présent et consentant, n'est plus très loin non plus le temps où par le biais de la preuve on rendra de plus en plus difficile la recherche en paternité avant de la faire disparaître sous la Révolution. La charge de l'enfant pésera de plus en plus sur la mère qui dans bien des cas n'aura qu'une solution : l'abandon.

La condition juridique et sociale du bâtard.

Elle est très dépendante dans la réalité de celle

du père et de la prise en charge par ce dernier. Le bâtard suit en fait la condition sociale de son géniteur, en conséquence de l'obligation qui pèse sur le père et des droits reconnus au bâtard : le « droit aux aliments » (le seul droit réellement reconnu), qui s'entend de la nourriture, des frais d'entretien et d'éducation, l'obligation de donner à son fils un métier en rapport avec ses moyens financiers et son propre rang social / d'élever et de doter convenablement sa fille. À défaut, c'est contre la mère que le bâtard pourra faire valoir ses droits si la maternité est prouvée.

Dans les archives des justices sont conservées les déclarations de grossesse. (Pour les généalogistes) Il faut les utiliser avec méfiance : la déclaration cherche souvent à rejeter la responsabilité sur l'homme présenté comme un séducteur sans cœur. De plus, le nom du père déclaré par la mère peut ne pas correspondre à la réalité.

Et le sexe ?

Une partie de notre titre est donc anachronique : les contemporains du Grand Siècle (1589-1715) auraient été choqués s'ils avaient perçu dans le mot « sexe » ce que nous y voyons depuis le XIXe siècle seulement : « les questions sexuelles » (Paul Bourget, 1889), la sexualité, *the sex*. Pour eux, « le sexe » désignait exclusivement les femmes, le « beau sexe » (1640), tandis que le latin *secus* renvoyait, lui, à une différence constitutive du mâle et de la femelle dans les animaux et les plantes. Les dérivés de « sexe » n'apparaissent qu'au XXe siècle. « Sexualité » a pris en 1884 seulement le sens courant de « vie sexuelle » et la psychanalyse, en 1924, a étendu le sens de l'adjectif « sexuel ». Sur ces étymologies, voir le *Dictionnaire historique de la langue française* Robert et le *Dictionnaire latin-français* Quicherat : Sexe est une réfection (vers 1265) – d'après le latin – de ses (fin XIIe s.) forme évoluée, les deux étant empruntés au latin *sexus*, aussi employé en parlant des plantes [Pline : sexe (des animaux, dans les animaux et les végétaux)], le sexus étant le partage d'une espèce en mâles et en femelles. Le doublet secus est toujours acompagné des adjectifs *virile, muliebre* [de *virile* et *muliebre secus*] « sexe masculin, féminin » [*secus*, les deux sexes, les hommes et les femmes].

Sexe, qui semble rare avant le XVIe s. désigne abstraitement (vers 1180) l'ensemble des caractères qui distinguent l'homme de la femme.

Avec une valeur plus générale, le mot se dit (1380, sexes) de l'ensemble des caractères et fonctions qui distinguent le mâle de la femelle et, par analogie, s'emploie à propos des plantes (1562). Par métonymie (fin XIVe s.), sexe a signifié : « espèce, génération », sens sortis d'usage, et, par extension, l'ensemble des hommes et des femmes. L'opposition fondée sur leurs caractères supposés a fourni plusieurs expressions : souverain sexe (les femmes) a disparu, et beau sexe (1640) est archaïque mais bien connu, parfois employé ironiquement ; sexe volage ne se dit plus, sexe faible (vers 1640) et sexe fort (1842) se disent encore, le second souvent ironiquement et remplaçant sexe viril, archaïque. Le sexe pour dire «les femmes» est complètement sorti d'usage. Par extension le mot s'emploie (XVIIIe s.) en parlant du fait d'appartenir à la classe des hommes ou des femmes, mais son usage est limité à certains contextes à cause du sens moderne de «parties sexuelles» usuel depuis la fin du XIXe siècle.

Le sexe correspond aujourd'hui (1889, P. Bourget) à « l'ensemble des questions sexuelles » (sexualité), probablement d'après l'anglais *sex* qui avait pris cette valeur plus tôt.

À lire, à consulter

La fondation du Skite Ste-Foy en Cévennes, éditions Art sacré, Le Verdier, 48160 St-Julien-des-Points

Texte et photos de Frère Jean, les premières années 1996-2016. Cet ouvrage bellement illustré retrace les étapes de la construction du Skite dans un mas cévenol et ses dépendances, en respectant les matériaux locaux et les techniques de construction.

Jardin en Lozère, Skite Sainte-Foy, éditions d'Art sacré, Le Verdier, St-Julien-des-Points.

Ce bel ouvrage de photos de Frère Jean accompagne une exposition au Skite sur les fruits, les arbres, les fleurs, la nature et les production du jardin. Quelques phrases rythment la vision du monde dans laquelle Frère Jean se situe : « la nature est un Livre offert à ceux qui cultivent la terre de leurs mains » ; « Il n'y a pas de mauvaises herbes, il y a de bonnes herbes à de mauvaises places ».

C'était le « Tauty », dans la vallée de l'Auzonnet

par Gérard Ferrier

1957

Cette année-là, je découvris le livre de l'abbé Albouy : « *La vallée de l'Auzonnet à travers les âges* ». Un de ses chapitres attira particulièrement mon attention. Il était question d'une ruine bien connue au flanc de la colline de la cham : le Tauty qui daterait du Moyen Âge selon lui, pour avoir trouvé une mention aux archives départementales d'un acte notarié rédigé en 1096 : (mais malheureusement sans référence).

« *Ce premier occupant dit Vacher habitait le Bastidon-villa du Tauty. Ce Vacher dont nous ne connaissons que le surnom et que l'histoire qualifie d'homme vaillant et de bonne mine, en expiation de ses péchés, abandonna au prieuré de Saint-Florent-sur Auzonnet, sa bastide connue sous le nom de* « villa Tautia », *et pour réparer ses torts, il céda son moulin de l'Auzonnet au chapitre d'Alès… Il prit part à la première croisade, celle des barons, commandée par Godefroy de Bouillon. Il y servit en qualité d'homme à pied avec armes et flèches dans l'armée du comte Pelet d'Alès, forte d'environ 10000 hommes.* »

2002

Notre ami Gérard Delmas, amoureux comme moi de sa Cévenne, venait tout récemment d'écrire un livre qui, en quelque sorte, prenait la suite de l'abbé Albouy : « *La vallée de l'Auzonnet des origines à la Révolution française* ». À sa lecture, j'allais me faire le plaisir et la joie de partir sur la trace des lieux qu'il décrivait.

2013

Alors qu'avec mon ami Guy Delassus nous venons de découvrir le menhir du col de Trélis[1], nous apprenons par un promeneur, Monsieur Bouet, (membre de l'Académie cévenole), qu'au-dessous de notre position une œuvre de démolition est en train de se produire aux dépens du manoir du Tauty. La destruction ordonnée par l'Office National des Forêts, propriétaire de l'endroit, est déjà bien entamée, sous le prétexte de la sécurité des randonneurs. Le bâtiment non inscrit au registre des monuments historiques n'était pas protégé.

Deux jours après, le 8 octobre ce n'est plus qu'un tas de décombres. Personne n'a levé le petit doigt pour empêcher cette bêtise qui nous prive définitivement d'un témoin-clé de notre patrimoine. Presque 1000 ans de notre histoire locale ont ainsi été dilapidés à grands coups de pelleteuse.

Au flanc de la colline, la position du manoir avait dû constituer des siècles durant une protection pour la transhumance qui passait par les mas Arbous et de l'Air, venant des Mages, avec possibilité d'arrêt au « *camp barré* » sur le chemin de Saint-Florent-sur Auzonnet. Les troupeaux allant aux pâturages d'été du mont Lozère y trouvaient la sécurité.

Le manoir de Tauty

Son appellation de *villa*, lui donne, selon l'abbé Albouy, une allure de « l'époque gallo-romaine », mais c'est tout simplement la façon dont se nomment les maisons d'importance au XII[e] siècle. Selon Gérard Delmas, les Vacher se succèdent dans leur manoir. Le 2 juin 1600 il devient propriété de Jacques Grimoard baron du Roure pour la somme de 550 écus. Du fait des faibles revenus procurés par leurs terres, les Vacher faisaient partie de la noblesse en sabots, noble mais désargentée comme le furent les barons du château de Trélis.

Mon exploration :

Je décide de faire un relevé. S'y reconnaissent des corps d'habitation, des caves voûtées, une citerne, une terrasse, le tout fortement encombré de débris. Du côté opposé à la piste forestière subsistent des fenêtres avec vue sur le village et les alentours. À son pied de belles failles sans succession ou le temps et l'abandon avaient fait prospérer des massifs de ronces impénétrables. Ce manoir pouvait se défendre car, sur chacun de ces côtés apparaissaient des meurtrières. Sur cette construction les murs d'angles montrent de belles pierres taillées. J'escalade au-dessous de la fenêtre donnant sur le village. Je m'y introduis et retombe dans une salle assez vaste, haute de plafond. Au sol, un effondrement caractérise des emplacements probables de caves, une belle meurtrière avec des points d'appui aménagés pour le tir à l'arc. Je passe alors dans la

1 Monument répertorié et analysé par le GARA, « Dolmen de Trélis », p. 122-123, *Géographie des monuments préhistoriques cévenols*, Jean Salles et Marina Tirion, GARA, 2007. Note de la rédaction.

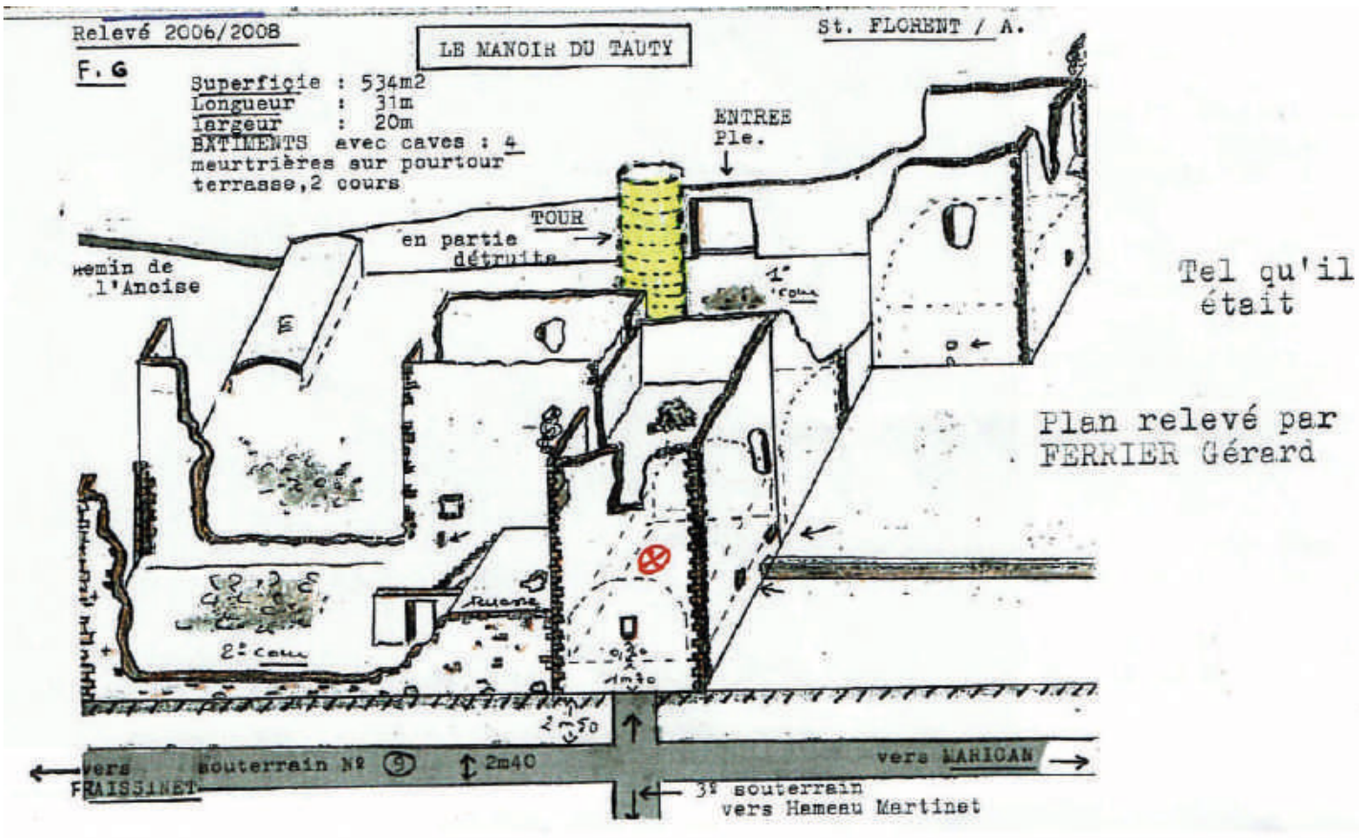

salle attenante, de belles dimensions elle aussi, et je me retrouve dans la cour principale.

Devant moi lié aux murs de l'ensemble principal d'habitation se découvre ce qui pourrait être un puits circulaire. Levant machinalement les yeux au-dessus de lui, je remarque qu'il y a des incrustations qui correspondent à sa forme arrondie qui monte jusqu'au sommet du mur haut de 4 m. Aucun doute n'était possible, ce n'était pas du tout un puits, mais au contraire la base subsistante d'une tour ronde. La maison d'importance possédait donc une tour ronde au XV^{e} siècle.

Bibliographie

Delmas Gérard, *La vallée de l'Auzonnet, des origines à la Révolution française*, édition 2010, en vente chez l'auteur « Le Floréal », 63 av. du Général de Gaulle, 94240 L'Hay les Roses.

Un enfant de Générargues, décoré en 1915, le lieutenant Breton

par Marc Hauser et Loïc Breton

Le nom de famille « Breton » est très présent dans la vallée de l'Amous depuis le XVI^{ème} siècle. Il est peu probable que ces personnes descendent toutes d'un même Breton car ce nom est assez répandu dans les Cévennes. La famille que l'on va suivre a eu cependant de nombreux descendants dans l'Anduzenque. Issu des Hautes Cévennes, Matthieu Breton se marie au début du XVII^{ème} (vers 1610) avec Suzanne Bony qui vit à Blateiras, ils s'installent au mas del Poux. Ce n'est pas la richesse. Leur maison, petite, est « bâtie à pierre sèche », elle est située près du four commun et de la Font del Fraix. Leur propriété est petite, elle comprend quelques terres labourables, quelques bois de châtaigniers et des friches. Mais en 1635 Suzanne est déjà veuve. Au milieu du XVII^{ème} on retrouve leur petit-fils, marié et installé au mas de l'Issart, mas construit sur une terre défrichée autrefois et qui portait ce nom. La famille s'est un peu enrichie, Etienne Breton vit dans une maison plus grande, il a des vignes, des bois

de châtaigniers, des terres cultivables et des jardins arrosables à Poliège. Son impôt foncier en 1671 le désigne cependant comme un assez petit propriétaire. Ainsi, au fil des générations qui se succèdent la propriété reste entre les mains d'un fils, généralement de l'aîné. Les mariages se font avec les grandes familles de la vallée (Bony, Fesquet, Corbessas, Gascuel, Bastide, Gauthier…)

Georges Maurice Louis Breton, 1888-1954

Huit générations plus tard, Jean Louis Breton, né au début du XIX^{ème}, épouse Gentille Julian en avril 1848. De leur union naissent quatre enfants. Leur second fils, Henri Albert Breton, ne peut pas vivre de l'exploitation, à 22 ans il s'engage comme soldat ; après quatre ans de service il reste réserviste, mais en 1883 il démissionne et se marie avec Elise Léontine Vigne en mars 1887. Un an après, leur premier fils, Georges Maurice Louis Breton[1] naît à Générargues, mais le couple vivait à Paris où Henri est commissaire de surveillance administrative des Chemins de fer. Á la fin de sa carrière il est reçu au grade de capitaine d'Infanterie Territoriale, et reçoit la décoration de Chevalier de la Légion d'Honneur. Il vient finir ses jours en périphérie d'Alès au Bas Brésis (14 décembre 1929).

Georges Maurice passa une partie de sa scolarité à l'école primaire de Générargues, comme le montre cette photo prise en 1897 devant l'ancienne école.

Cette classe est constituée des garçons nés entre 1885 et 1890. Lorsque Georges Maurice eut ses

Salle de classe de Georges Maurice Breton en 1897. Archives familiales Breton.

1 G.M. Breton est l'un des ancêtres de Jean François Breton, (1922 – 1985) co fondateur de cette revue avec Jean Pellet.

20 ans, les Générarguais de la classe 1908 (sept hommes) commencèrent leur service militaire, mais lui, étant absent du village son appel fut ajourné presque deux ans. Il fut finalement incorporé le 2 octobre 1909, comme soldat 2ème classe au 89ème Régiment d'Infanterie. Après deux ans il est envoyé dans la disponibilité à Nîmes. Le 25 octobre 1912 il est nommé caporal. Puis dans l'été 1913 il accomplit une période d'exercices de trois semaines dans le 40ème Régiment d'Infanterie.

Quelques jours après il est nommé sergent. Le 1er avril 1914 il est incorporé au 163ème Régiment d'Infanterie comme sergent de réserve. Il est alors rappelé à l'activité, il arrive au corps à Nice le 2 août 1914. La ville voit alors fleurir les affiches de la Mobilisation générale. Préparatifs fébriles…

Son parcours pendant la guerre

Le 15 août, au soir, après un discours vibrant du colonel Chambure, le régiment embarque. Le train le dépose à Belfort deux jours après. Le 19 août les hommes entrent dans le feu de la guerre à Tagolsheim, qu'ils parviennent à occuper au prix de 45 morts et 210 blessés. De nombreuses batailles s'ensuivent : Anglemont (25 - 30 août 14), Col de la Chipote Celles (3 – 24 septembre 14), Bouconville et le Bois de Géréchamp (26 septembre au 11 octobre 1914) ; puis le 12 octobre commence cette guerre de position dite des tranchées dans les conditions inhumaines de l'hiver. C'est à ce moment que, lors d'une permission, Georges Maurice épouse Geneviève Estanove à Toulouse.

Du 11 novembre 1914 au 1er janvier 1915, deux bataillons du 163ème Régiment mènent en Belgique une campagne très dure, les hommes vivant dans l'eau par un froid intense. Le 8 janvier 1915 le 3ème bataillon est envoyé à Flirey pour tenir la position des tranchées près du bois de Mortmare. Cette campagne dure dix longs et terribles mois, les plus gros combats eurent lieu dans les mois de printemps. Au début du mois d'avril Georges Maurice Breton est nommé sergent major ; puis le 19 mai le général commandant le nomme sous-lieutenant de réserve à titre temporaire.

Le 3 juin 1915 une « torpille » lancée par l'ennemi tombe à proximité de la position de Georges Maurice Breton, l'explosion met le feu à un dépôt de munitions de tranchées et détruit un abri, enfouissant sous les décombres une dizaine de soldats. Blessé à l'œil gauche par un éclat et souffrant cruellement, le sous-lieutenant Breton a fait preuve d'un courage et d'une énergie extraordinaires en organisant les secours et en assurant le sauvetage de tous les soldats blessés, les faisant mettre en

lieu sûr et refusant d'être soigné avant que tous ses hommes l'aient été. Un mois plus tard il est cité par ses supérieurs comme « *ayant toujours fait preuve d'un beau courage depuis le début de la guerre* ». Après l'été, le 3 octobre 1915 Georges Maurice Breton est nommé au Quartier Général dans l'ordre de la Légion d'honneur au grade de Chevalier.

Au début de l'année suivante, le 30 janvier, il quitte le front, une décision ministérielle le détache au Ministère de la Guerre. Il pouvait difficilement continuer les combats, car il avait perdu la vue de l'œil gauche, puis son œil droit eut une cataracte traumatique, il est opéré mais sa vision reste à 1/10. Au mois d'avril il est nommé sous-lieutenant et un an plus tard il devient lieutenant. Le 26 décembre 1918 il est promu capitaine à titre définitif. Après la guerre Georges Maurice Breton s'installe au 18, boulevard Arago à Paris. Il travaille au Ministère de l'Intérieur, comme Inspecteur Général Adjoint des Services Administratifs. En 1935 il est promu officier de la Légion d'honneur par le préfet de Seine-Inférieure, F. Graux. Il décède à son domicile du boulevard Arago le 27 juin 1954.

Sources

• Compoix de Générargues, 1635, archives municipales

• Tableaux de recensements des jeunes gens, archives municipales

• Fiches matricules de Maurice Breton et de son père Henri, archives départementales

• Archives privées de la famille Breton

• Histoire du 163ème Régiment d'Infanterie : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6242644n/texteBrut

Nous avons reçu

Les revues

Mémoires de l'Académie des Hauts cantons, 2014-2015, avec les communications suivantes : (sont retenues celles concernant les Cévennes et la région)

- Moulins des Cévennes, Michel Langlois ;
- Les moulins brûlés lors de la révolte des camisards, Claude-Françoise Brunon ; Odette Teissier du Cros, Romain Daudé ;
- Voyageurs cévenols au XIXe siècle, Madeleine Souche ;
- La forêt de l'Aigoual, Frédéric Fesquet ;
- Le marquis de La Fare Alais (1791-1846), Jordi Peladan ;
- L'oeuvre gravée de Jean-Marie Granier , Jean-Louis Vidal ;
- Corps et âme - Daniel Broussous (1912-1973), Jean-François Zorn ;
- Un collectionneur de momies au XIXe siècle , Pierre Tardat ;
- L'évolution du paysage méditerranéen, Yves Luginbûhl ;
- Les animaux médicinaux de l'apothicairie de Lodève, Elisabeth Motte-Florac ;
- Un dossier sur la peste de 1720-1722, Jean-Pierre Dedet, Hervé Dumas, Henry Mouysset, Pierre Calvet, Madeleine Ribot-Vinas, Denis Touvet ;
- Préhistoire d'hier, bergers d'aujourd'hui, une même histoire, Philippe Galant ;
- Á l'aube de la poésie européenne : les troubadours, Geneviève Bruel-Lobrichon ;
- L'origine historique de la légende des trois ermites, Dominique de Roquefeuil ;
- Ce que j'ai appris de l'identité cévenole, André Teissier du Cros ;
- Voyages immobiles : le papier peint panoramique du château de Coupiac, Romain Daudé.

La Viste, voir et connaître le pays des Vans, n° 43, juin 2018

- Lettres du front : Albin Portal mort à Craonne, Muriel Sizun ;
- La peste de 1720-22 : de Marseille au pays des Vans, Daniel Sauvant et Muriel Sizun ;
- Les Duclaux-Monteil et leur maison des Bourgades, Henri Bisson et Muriel Sizun ;
- La quille au bout du soulier, Jean Claude Boucard ;
- La supplique de l'assassiné : un étrange fait divers à Altier en 1765, Daniel Doladille ;
- Le Chassezac à Chambonas : témoignage et point de vue, Jean-François Borelly ;
- Voir autrement Ste-Appolonie des Assions, Robert Laganier ;
- Un troupeau de moutons pour nettoyer les gras, Daniel et Joël Sauvant ;
- L'église romane de St-Jean-de-Pourcharesse, Daniel Basilevitch.
- Hommage à Jacques Schnetzler fondateur de La Viste.

Les Cahiers du Haut-Vidourle, n° 28, juillet 2018

- Peuplement d'un arrière-pays méditerranéen durant l'Antiquité (fin IIe s. av. J.C.-Vie s. ap. J.C.) : la haute vallée du Vidourle, Maxime Scrinzi ;
- Les deux moulins de La Rouvière, Jean-Gabriel Pieters et Claude Philip ;
- Le château de Roucaute à Bragassargues, Thierry Ribaldone ;
- Document : une rédaction patriotique en 1926, Mireille Grais.

CER, Benjamin Bardy, bulletin du Centre d'études et de recherches de Mende, n°37, année 2018

- Angelina Bettini, une internée de Rieucros, Mado Deshours ;
- Évolution des itinéraires au fil des siècles : l'exemple du secteur de l'Hôpital. Les Drailles du Sauveterre : la section Ste-Énimie à Chantefège , Cécile Fock-Chow-Tho et Pol Le Lay et le CERBB ;
- Une représentation à plusieurs lectures : les réfugiés de la Première Guerre mondiale dans la presse catholique lozérienne, Lucie Boulet ;
- Jean-Antoine Chaptal, Jules Maurin ;
- Le Malzieu, son originalité administrative et bicéphale, Lucien Lajonchère ;
- Notes d'onomastique : « la Régordane », Robert Rousset ;
- Trois oppida protohistoriques, Cécile Fock-Chow-Tho et Pol Le Lay et le CERBB ;
- René Pauc à la Cham du Mazareil (Ispagnac Lozère), sur les traces des colons néolithiques, Gilbert Fages.

Patrimoine 30, n° 39, avril 2018

Numéro consacré aux rives du Rhône dans sa partie gardoise. (François Féraud, Dominique Goury, Bernard Payer).

Causses et Cévennes n° 2-2018

Consacré à Millau (singularité, son nom, la ganterie), Louis Balsan, le pape Urbain V et son chemin.

Causses et Cévennes, n° 3 juillet–août 2018

Articles importants sur

- Maison Rouge le musée des vallées cévenoles par Daniel Travier ; La bibliographie de Louis Balsan ;
- L'avenir de l'Observatoire du Mont Aigoual, par le personnel permanent de Météo France et CCCAC de l'Observatoire ;
- Hommage à Félix Mazauric, le cévenol précurseur des sciences nouvelles ;
- Création de l'association et du site André Chamson.

Les cahiers du Centre de Généalogie protestante, n° 142, deuxième trimestre 2018

Divers articles (aucun ne concerne les Cévennes)

Généalogie en Cévennes, n° 120, mai 2018

Divers articles : Tradition du muguet à St-Paul-Trois-Châteaux, Nicole Chandru ; Étrange visiteur sous Louis XIII (à Barre-des-Cévennes), Éliette Thirion.

Fruits oubliés, n° 74, 2018

Sommaire consacré aux Cépages interdits, l'inexorable retour, dossier coordonné par Gilbert Bischeri et Martin Lacroix (histoire, fiches techniques, initiatives, film, mobilisation…)

Huguenotten n° 3/2018

(aucun article ne concerne les Cévennes)

Deux nouveaux Hors série du Lien des Chercheurs Cévenols

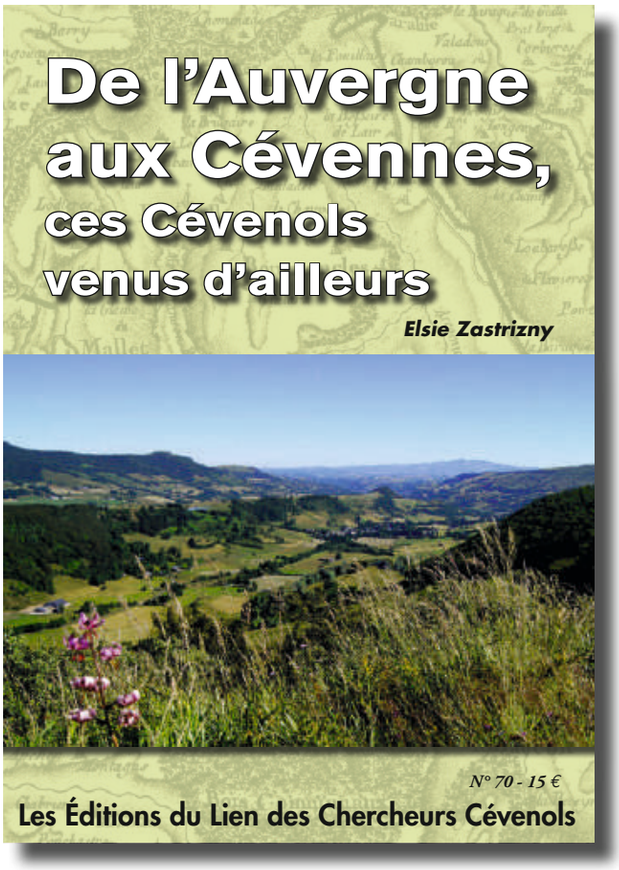

L'étude présentée ici part de la recherche de Mme Zastrizny sur ses ancêtres de la région du Pompidou, les Chanson. Ayant découvert qu'ils étaient de Sarrus en Auvergne, elle a pu voir qu'il ne s'agissait pas d'un cas isolé de déplacement, mais d'un mouvement migratoire assez constant de la montagne auvergnate vers les Cévennes. Mme Zastrizny s'est attachée à en saisir son ancienneté, ses causes, et ses différentes formes. En distinguant le passage d'une émigration saisonnière à une émigration définitive, elle montre les différents métiers exercés par ces migrants, en particulier cette remarquable spécialisation de la chaudronnerie.

Enfin sont étudiés les rapports entre la population cévenole protestante très majoritaire dans les paroisses d'accueil et les migrants catholiques pour la plupart, l'intégration passant souvent par le changement de religion.

Hors série n° 70 - 15 euros port compris

En 1941 et 1942 entre 75 000 et 96 000 «jeunes » étaient incorporés dans les Chantiers qui remplaçaient le service militaire en zone non-occupée par les Allemands après l'armistice. Le Lien des Chercheurs Cévenols a déjà publié les souvenirs de Roger Fabre, téléphoniste au Château d'Avèze que nous avons pu compléter par l'étude des relations entre la mairie d'Avèze et les autorités du groupement 18 grâce aux archives municipales de la commune.

Nous avons obtenu depuis d'autres documents, témoignages et souvenirs, sur ce groupement: lettres de Georges Roques, journal de Francis Chevallier, biographie de son frère Max-Alain et même un extrait de la biographie de Bobby Lapointe fourni par Bernard Atger. Le Lien a rassemblé dans ce numéro spécial ces présentations faites par des hommes qui occupaient des positions bien différentes, de haut en bas dans la hiérarchie du groupement, et qui offrent au lecteur un aperçu à la fois semblable et pluriel de la vie du chantier de jeunesse.

Hors série n° 71 - 10 euros port compris

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 170, avec sommaire).		30,00 €

Familles

HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)		12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)		5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)		15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)		4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)		4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)		4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)		4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)		6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)		3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)		4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)		3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)		5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)		3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)		15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)		12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole)	Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)		3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)		5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)		4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)		12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle		12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)		6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)		3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)		6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)		9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)		4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition		20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)		3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)		3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)		3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)		5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)		4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)		4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)		3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)		3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)		3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)		3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD		5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)		8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)		10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)		15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)		8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)		15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)		15,00 €
HS 68	Mythes et légendes alésiennes, Alès vu par les écrivains		9,00 €
SH 69	Vivre à Chamborigaud en 1638, d'après le journallier d'Antoine Teissier sieur du Rauzier		9,00 €
HS 70	De l'Auvergne aux Cévennes, ces Cévenols venus d'ailleurs. (Elsa Zastrizny)		15,00 €
HS 71	Chantiers de Jeunesse, le groupe 18 Assas, (Madeleine Souche)		10,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : robertlaganier@wanadoo.fr
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

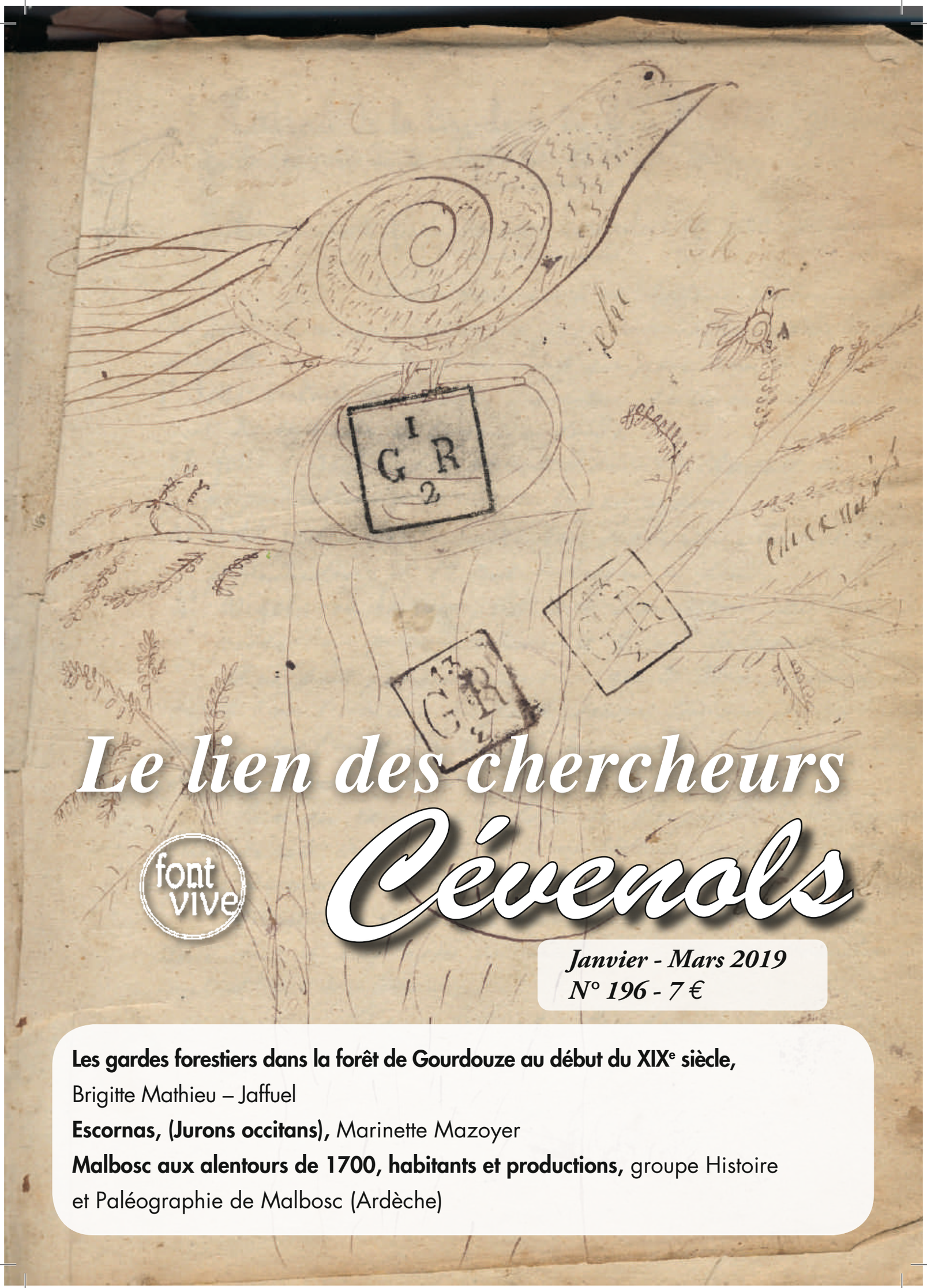

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Janvier - Mars 2019
N° 196 - 7 €

Les gardes forestiers dans la forêt de Gourdouze au début du XIX^e^ siècle, Brigitte Mathieu – Jaffuel

Escornas, (Jurons occitans), Marinette Mazoyer

Malbosc aux alentours de 1700, habitants et productions, groupe Histoire et Paléographie de Malbosc (Ardèche)

Sommaire

- **IN MEMORIAM, Jean Castan,** p. 3
- **L'actualité de la recherche historique,** p. 4
- **Les gardes forestiers dans la forêt de Gourdouze au début du XIXe siècle, par Brigitte Mathieu – Jaffuel,** p. 7
- **Escornas, (Jurons occitans), par Marinette Mazoyer,** p. 21
- **Malbosc aux alentours de 1700, habitants et productions, par le groupe Histoire et Paléographie de Malbosc (Ardèche),** p. 25
- **Nous avons reçu,** p. 31

Photo de couverture : *Page intérieure du registre 1839 – 1846 de l'Administration Forestière « Précis des tournées, reconnaissances et opérations » Dessin du garde Chauchadis en 1844 et empreinte du marteau du triage de Gourdouze.*

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Marinette Mazoyer et Michel Wienin
Secrétaire : Marinette Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Frédéric Boyer
Chargé des hors série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Richard Bousiges, Frédéric Boyer, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Bernard de Freminville, Robert Laganier, Dominique Lemaitre, Brigitte Mathieu- Jaffuel, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marinette Mazoyer, Pierre Rolland, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin, Brigitte Mathieu – Jaffuel.

Rédactrice en chef :
Brigitte Mathieu-Jaffuel,
b.mathieu.jaffuel@gmail.com

Conseil scientifique :
Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3, Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.- Font Vive, Infographie Sébastien Chenaud.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264
Imprimé par groupe SOCOM 63 avenue Jean Chaptal 30340 Méjannes-les-Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 €
Adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 PSSTFRPMON
3, Grand Rue - 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier. L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes : Les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication sans autorisation de l'auteur et du Lien des Chercheurs Cévenols.

Agenda

Lundi 18 février : réunions du conseil d'administration et du comité de rédaction.

Vendredi 26 avril : comité de rédaction et conseil d'administration.

Samedi 2 mars : au Pôle Culturel d'Alès, à 15h, conférence de Jean-Claude Hélas «Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem sur le mont Lozère».

Dimanche 28 avril : balade de printemps organisée par Jean-Louis Borrelly, autour de la Cocalière (grottes et dolmens) (plus de détails dans le numéro 197).

IN MEMORIAM

Jean Castan (1920-2018)

par Marie-Lucy Dumas

Jean Castan, un fidèle ami de Pierre Albert Clément fut pendant de longues années un des auteurs de notre revue. Ce qui liait Pierre Albert et Jean était leur amitié issue du maquis, époque où ils s'engagèrent tous deux dans la résistance. Jean Castan ne voulait guère en parler, mais sur les instances de Pierre A. Clément, il rédigea son histoire, la fit lire et corriger par son ami, mais il semble que l'ouvrage ne soit pas encore paru. Pourtant son histoire était très intéressante et liée à l'histoire de la libération du Languedoc.

Jean Castan fut chef du maquis d'Aire-de-Côte et après le 1er juillet 1943, il dirige celui de Lasalle où il conduit personnellement un corps de réfractaires au STO, en armes, poser une gerbe de fleurs le 1er février 1944 au monument aux morts de Lasalle[1]. Il devint le second du commandant Marcel Bonnafoux dit Marceau, tué au combat, puis chef adjoint du maquis Aigoual-Cévennes. Il termine la guerre dans l'armée de l'air, participe à la guerre d'Indochine, puis termine sa carrière comme directeur des études à l'école des sous-officiers de Courbessac et commandant en second de la base aérienne de Salon-de-Provence. Retraité, il passait de nombreux jours à Lasalle où il avait créé et fortement contribué à *L'Almanach du Val Borgne en Cévennes*[2].

Dans la revue du Lien des Chercheurs cévenols, il a touché à beaucoup de sujets, au gré de son inspiration et de sa fréquentation des archives.

N° 124, 2001 : Mais qu'est-ce donc qu'une rousigado ?
N° 126, 2001 : Inventaire des Rousigadous de la viguerie du Vigan.
N° 127, 2002 : Les châtaigniers dans la garrigue de Nîmes.
N° 129, 2002 : La Grande Recherche et revue générale des biens fonciers du diocèse de Nîmes.
N° 130, 2002 : Histoire d'une « inspiration ».
N° 131, 2002 : Avec Pierre A. Clément : La recherche et revue générale des biens fonciers du diocèse d'Uzès.
N° 132, 2003 : L'origine des paroisses. À propos des ferragines. Le jardin de Mireille.
N° 133, 2003 : Les rousigadous du diocèse de Nîmes : faisons le point.
N° 134, 2003 : Autopsie d'un fait divers de la guerre des Camisards.
N° 135, 2003 : Enlèvement et déportation des habitants de Saumane et de Saint-Martin-de-Corconnac (1703).
N° 136, 2004 : Les grognards de la vallée Borgne.
N° 137, 2004 : De Barbegal à Saumanette : histoire de moulins.
N° 139, 2004 : La vraie nature des constructions révélée par les Arpentements du XVIe siècle : Cazals, Terren.
N° 140, 2005 : Le solier.
N° 141, 2005 : Correspondance « Oc » Oï » et « Souyé ».
N° 144, 2006 : Villa, hameau, village, paroisse, commune et vocables.
N° 145, 2006 : Septimanie et Languedoc.
N° 146, 2006 : Les oliviers d'Aulas, vus par la Grande Recherche des années 1550 (et Arisitum-Arisitensis).
N° 147, 2006 : Arisitum suite.
N° 149, 2007 : Arisitum, suite et fin.
N° 151, 2007 : Les grandes paroisses ; Question sur une limite.
N° 152, 2007 : La Tour de Monteils, St-Marcel-de-Fontfouillouse, aujourd'hui Les Plantiers.
N° 153, 2008 : Le Calcadis près de St-Jean-du-Gard.
N° 154, 2008 : Le don d'ubiquité de Roland.
N° 156 : Le Calcadis suite n° 1.
N° 157 : Le Calcadis suite n° 2.

1 Marie-Lucy Dumas : « La manifestation des réfractaires de Lasalle du mardi 1er février 1944 », *L.C.C.* n° 143, 2005.
2 Association Culturelle du Val Borgne en Cévennes, sommaire des 20 numéros : http://valborgne.org/fr/catalogue-almanach.php

N° 163 : « Célestes », « Salestres » et mesures agraires normalisées.
N° 164, 2011 : Célestes et Salestres suite et fin.
N° 166, 2011 : Cadastres et compoix.
N° 168, 2012 : La fin de la Cévenne.
N° 170, 2013 : Les deux ponts mariés de Saumane.
N° 173, 2013 : Les maquisards et les moutons.

À propos de ce dernier article il m'écrivait le 26 décembre 2012

Cette histoire de moutons transhumants à Aire de Côte vous a intéressé. Vous y avez vu les moutons, mes maquisards aussi et nous avions faim. Mais je savais qu'un prélèvement de quelques bêtes nous mettrait à dos bergers et propriétaires. Il n'y a pas eu de prélèvement. Je disposais d'un argument de poids un énorme Colt 45 canadien de la guerre de 39 et mes hommes savaient que je ne plaisantais pas. Mais les générations d'aujourd'hui ne peuvent pas comprendre, bien à vous.

Colonel (E.R.) Jean Castan

L'actualité de la recherche historique

par Marie-Lucy Dumas

L'Histoire est une véritable passion en France. En témoignent depuis de nombreuses années, les ouvrages[1], la multiplication des sites internet[2], des chaînes You Tube proposant des émissions « historiques », les nouveaux ténors médiatiques de la « Grande histoire » (et même un loto), les pressions continues sur les programmes d'histoire dans l'enseignement public[3], l'engouement pour les journées du patrimoine, les associations de généalogistes, la numérisation d'actes et l'accès de plus en plus large aux documents…

À sa façon, le *Lien des Chercheurs cévenols* contribue depuis sa création à cette « passion historique » pour les Cévennes et ses habitants, et nous avons orienté depuis une bonne dizaine d'années nos sujets de recherche en élargissant à tout ce qui concerne les êtres humains sur notre territoire de la préhistoire à nos jours, et à des thématiques nouvelles : l'art, l'histoire des femmes, le Moyen Âge, les patrimoines oubliés, l'impact du territoire sur les constructions et la langue d'oc. J'en oublie sans doute.

Nous souhaiterions mettre à disposition de toutes et tous les adresses des sites internet et des ressources numériques qui concernent plus particulièrement le Languedoc, les Cévennes et le Midi méditerranéen. Merci de contribuer à cette rubrique à contact@cevenols.fr

Les sites internet universitaires et d'archives de notre région Occitanie.

Archives générales : https://francearchives.fr/article/38135/

Carte de France des archives départementales ayant mis en ligne les registres d'état civil (2017)

Catalogue collectif de France : https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp?action=public_formsearch_institution : les bibliothèques et les fonds (avec une carte)

Hérault :

Montpellier : https://crises.www.univ-montp3.fr/fr/ressources/ressources-sp%C3%A9cifiques =

- Les États du Languedoc, (être patient, se charge lentement)
- Recueil lexicographique de mots occitans et français (sortis du compoix) à télécharger
- Atlas historique de la province de Languedoc Archives départementales de l'Hérault : http://archives-pierresvives.herault.fr/ - archives en ligne : inventaires, Atlas du Languedoc, compoix de l'Hérault

1 Laurent Avezou, *L'histoire, une passion française*, Belin, janvier 2015. (Un travail sur les mythes nationaux) ; Jean Sevillia, *Histoire passionnée de la France*, Belin, 2013 (remise en cause des programmes de l'éducation nationale) ; Jean-Christian Petitfils, *Histoire de la France, roman national*, Fayard, 2018 (un récit de l'identité française), Sous la direction de Patrick Boucheron, *Histoire mondiale de la France*, Seuil, 2017 (143 dates de l'histoire française intégrées dans l'histoire du monde), Gérard Noiriel, *Une histoire populaire de la France*, Agone 2017.

2 Les sites internet conseillés en histoire par l'Université Paris 8 : https://www.bu.univ-paris8.fr/ressources/histoire-sites-internet-conseilles (toutes les époques et avec un accès à des sources en ligne). Herodote.net (toute l'Histoire en un clic)…

3 Les programmes de l'Éducation Nationale pour les collèges : http://www.education.gouv.fr/cid81/les-programmes.html

Le petit Thalamus : édition critique et commentaires : http://thalamus.huma-num.fr/

D'un point de vue historique, ce document est exceptionnel à plus d'un titre et notamment parce que rares furent les villes à prendre en charge elles-mêmes leur histoire et leur mémoire de manière aussi précoce. Œuvre consciente et planifiée d'un consulat faisant retour sur ses origines, le Petit Thalamus n'enregistre pas seulement l'histoire de la ville : en créant une mémoire commune, il crée la ville en tant qu'universitas et joue un rôle fondamental dans l'émergence d'une conscience urbaine. Ce caractère exceptionnel est souligné par le statut des consuls. Dotés dès 1205 du pouvoir d'établir des règlements (*potestas statuendi*), ils assurent à la ville une relative autonomie. Or, ni les coutumes montpelliéraines ni les statuts consulaires ne sont représentatifs du paysage juridique de leur époque, leurs caractéristiques étant le résultat d'un concours de circonstances qui donnent lieu à un dynamisme législatif sans équivalent dans les villes du Midi, ce qui ne les empêche pas de participer du droit commun européen. Le choix de l'occitan fait du ms. AA9 un document de l'émergence de la conscience politique et linguistique d'une ville médiévale. Le passage du latin à la rédaction occitane après 1259 nous renvoie à la notion de *scripta* (documentation écrite par une communauté sociolinguistique à une époque précise qui définit un usage linguistique). L'histoire de la scripta languedocienne a été enregistrée par le ms. AA9, qui s'articule autour de trois phases chronologiques différentes. L'étude synchronique et diachronique de cette scripta du XIII^e^ au XV^e^ siècle fera donc progresser l'état de nos connaissances en matière d'histoire de la langue et de la graphie occitanes.

Études héraultaises : http://www.etudesheraultaises.fr/table-generale-des-sommaires-7876/ ; divers articles gratuits à télécharger et d'autres payants

Gard

Nîmes : **Archives départementales :** http://www.archives.gard.fr/navigation/direct-pratique/chercher-dans-les-inventaires.html - Une rubrique : partager et valoriser les documents http://www.archives.gard.fr/transmettre/pour-memoire.html

- avec des focus depuis 2016.

Bibliothèque du Carré d'art : http://www.nimes.fr/index.php?id=3800

• catalogue régional de la presse numérisé

• et d'autres ressources numérisées : Incunables (70), Textes manuscrits (800)

Thèmes principaux

- 270 Histoire de l'Église chrétienne
- 284 Églises protestantes d'origine européenne
- 790 Loisirs et arts du spectacle
- 800 Littérature
- 930 Histoire du monde antique

Autres départements

Mende : archives départementales

- ressources en ligne http://archives.lozere.fr/n/archives-en-ligne/n:265

Carcassonne : archives départementales : http://audealaculture.fr/archives/consulter

- http://audealaculture.fr/archives-en-ligne = il faut s'inscrire

Toulouse :

Les Annales du Midi, des revues numérisées de 1889 à 2013 sur le site persee : https://www.persee.fr/collection/anami

Entre religion et pouvoir, réflexion autour de la croisade des Albigeois

Lors de la semaine cévenole à Alès, **Vincent Challet** professeur d'histoire médiévale à l'Université de Montpellier a prononcé une conférence sur « Les répercussions de la croisade des Albigeois sur les Cévennes ». Il a montré que ces répercussions étaient avant tout politiques, il n'y a jamais eu de « cathares en Cévennes », elles ont touché les deux coseigneurs d'Alès et ont eu pour conséquence finale l'intégration du Languedoc dans le royaume de France.

Vincent Challet a démonté un certain nombre de points :

1) *C'est d'abord et avant tout une croisade religieuse*, dont le chef est un cistercien,

- il y a d'autres seigneurs plus prestigieux que Montfort, on oublie les Germaniques, les Italiens, les Flamands…

- elle a lieu à l'instigation du pape Innocent III qui est un tenant d'une sorte de théocratie pontificale pour séparer l'église du pouvoir temporel, un affrontement entre les grands lignages féodaux et la papauté[4]. La réforme grégorienne a provoqué une opposition entre la noblesse méridionale et le clergé, et un « anticléricalisme » s'est développé dans la noblesse du Languedoc. Il y a conjonction entre facteur religieux et facteur politique : la volonté de grands seigneurs du Midi de ne pas se soumettre à l'autorité pontificale. C'est aussi la première « croisade » qui se situe en terre chrétienne contre des chrétiens et non plus contre des « Infidèles » en Terre Sainte.

2) *Les historiens n'utilisent plus le terme « hérésie »* qui est un terme employé par l'Eglise, mais celui de « dissidence religieuse ». Il y a d'autres régions où ces dissidences se sont développées et pas seulement en Languedoc. Au cours du XI^e^ siècle de très nombreux courants remettent en cause ce que l'Église est devenue en tant qu'institution et veulent revenir aux vertus de la communauté des apôtres, François d'Assise par exemple, les Vaudois qui estiment que les laïcs peuvent prêcher en langue vernaculaire. Les « Cathares » sont des dualistes qui professent la métempsychose. On ne les appelle plus « parfaits » ce dont ils ne se qualifiaient pas eux-mêmes mais « bons hommes ou bonnes femmes ». En Languedoc cette dissidence pèse au grand maximum 5 à 10 % de la population, selon les régions.

3) *La stratégie des comtes de Toulouse*

• Le comte de Toulouse Raymond V a joué son rôle : il invite le chapitre de Cîteaux à venir éliminer les « Albigeois » , attitude à analyser dans le cadre des relations que le comte a avec ses propres vassaux, notamment le Trencavel de Béziers.

• Le pape a lancé la procédure « d'exposition en proie » ce qui place les vassaux du comte de Toulouse dans une position délicate : ils ne sont plus tenus au serment de fidélité, car le comte est excommunié, ce qui explique leurs revirements.

En 1209, le comte fait pénitence publique et du coup détourne la croisade sur les terres des Trencavel.

4) *Les coseigneurs d'Alès*

• Pierre Bermond de Sauve-Anduze a participé à la 4^e^ croisade en Terre sainte aux cotés de Montfort, il n'a pas de sympathie pour les Bons Hommes, il voit dans la croisade contre les Albigeois une opportunité de solder des comptes et d'agrandir son territoire. Il obtient la garde du château de Sévérac et il conteste la légitimité de Raymond VII car il est marié à Constance de Toulouse, fille de Raymond VI. Bermond a choisi lui aussi de faire fidélité au roi de France lors du siège d'Avignon, mais il va rejoindre la dernière révolte des nobles languedociens en 1242. Ses terres sont confisquées en 1243 et sa famille éliminée de toutes leurs seigneuries. Le roi de France devient coseigneur d'Alès pour une courte période.

• Raymond Pelet coseigneur d'Alès a lui aussi des soldes à régler, il a été brièvement « comte de Mauguio » par son épouse fille de Raymond VI. En 1216 il fait hommage de sa coseigneurie à Montfort, dans la « Cançon de la Crosada » il est décrit comme « avide et fourbe ». Le comte de Toulouse *fait commise* sur son fief (le prive de son fief), acte qu'il faut pouvoir mettre en œuvre. Pelet choisit la fidélité au roi de France au moment du siège d'Avignon. Il conserve sa coseigneurie.

5) *Quelques conséquences*

• certaines villes obtiennent des consulats après l'élimination des Trencavel ;

• les Dominicains et les Franciscains (deux ordres de frères prêcheurs) ont réconcilié l'Église avec les élites urbaines qui se détournent de la dissidence religieuse. Ce n'est pas la Croisade qui a mis fin à la dissidence mais bien l'Inquisition ;

• naissance d'une élite dont les possibilités et les opportunités de carrières nouvelles s'offrent à eux dans le royaume de France : Guillaume de Nogaret en est un des représentants. Son grand père était un dissident. C'est pour lui l'occasion de se débarrasser d'une tutelle comtale ou vicomtale plus lourde que la tutelle royale.

4 Que Philippe Le Bel mènera à bout.

Les gardes forestiers dans la forêt de Gourdouze au début du XIXe siècle.

par Brigitte Mathieu - Jaffuel

Une description de la forêt de Gourdouze en 1830

S'étendant jadis sur les flancs sud du mont Lozère, la « forêt royale de Gourdouze » était réduite au début du XIXe siècle à quelques massifs de hêtraies quasi exclusives, bien délimités par des landes d'altitude ou des espaces ouverts, estives pour les ovins et les bovins, pâtures quotidiennes pour les troupeaux sédentaires, champs de seigle, prés de fauche et quelques zones de tourbières, notamment celle de la Sénégrière. Le village de Gourdouze se trouvait plus bas, bien qu'à 1238 m d'altitude, éloigné du couvert forestier, entouré de ces vastes étendues sans ombrages, laissant à nu les rochers de granite, au point qu'on ne pouvait saisir visuellement la raison de cette éponymie.

Partout en France la forêt avait reculé au fil des siècles, pour diverses raisons dont les défrichements non gérés n'étaient pas la moindre. De la grande forêt de Gourdouze il restait trois massifs boisés portant en 1830 des noms précis dont un seul a changé aujourd'hui : « la forêt de Gourdouze », regroupant alors sous ce nom Les Faux des Armes, le Roc de la Barque, les Taillades de Sénégrière. Pendant la Restauration, elle figure sous le nom de « Forêt Royale de Gourdouze » sur la carte d'état major. Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, elle sera appelée « La Grande Forêt de Gourdouze » ou « La grande forêt », ce dernier toponyme étant celui qui figure aujourd'hui sur les cartes de l'IGN.

Le bois du Roc de la Barque a « glissé » au XXe siècle vers le nouveau toponyme «Mas de la Barque ». Les autres massifs gardent leurs anciennes appellations : Le bois de la Méjarié* évoque la période du Moyen Âge où deux seigneurs s'en partageaient les revenus : « *La Méjarié et les pâtures qui en dépendent, située au levant de la forêt du Commandeur, dans la commune de Vialas, était bornée au levant par la rivière de Rieutord. Cette partie avait été jadis l'objet d'un litige entre le Commandeur et le prieur de Gourdouze. Chacun d'eux s'en disputaient la jouissance. Cet état litigieux d'indivision et de communautés, attesté par d'anciens titres, empêchait chacun des seigneurs d'exercer sur ces biens un droit exclusif et absolu. Les habitants de ces contrées, profitant des querelles de leurs maîtres et de la confusion qui en résultait, firent sur ces terrains des actes de possession qu'ils essayèrent de convertir en droits de propriété. Lors de la confection du compoix de 1640 de la commune de Via-*

La carte d'état major établie dans la première moitié du XIXe indique encore la « Forêt Royale de Gourdouze »

las, ils se firent porter comme possesseurs de ces terrains, leur donnèrent les confronts et les noms qu'on peut voir au F° 702 du compoix, au titre des habitants de Pierre-Froide, Gourdouze, La Vialasse et Tourières»[1].

Ce bois de la Méjarié contenait sur sa partie ouest une petite langue boisée nommée les Fanguets, le long d'un ruisseau du même nom. Le troisième massif étant celui, toujours appelé « le Bois du Commandeur ». Nous sommes là sur les terres ayant appartenu aux hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem (devenu Ordre de Malte en 1530). La Commanderie de Gap Francès étant implantée tout près de là, au hameau de l'Hôpital[2]. Une autre petite parcelle boisée en forme de croissant s'étendait à l'ouest de ce dernier : le bois du Mortisson. Pas de réelle continuité entre les trois massifs, entrecoupés d'herbages gagnés sur les bois.

Une exploitation irrationnelle des bois

Le sujet des défrichements introduit notre propos d'aujourd'hui avant d'aborder les relations très difficiles entre les premiers gardes forestiers et les habitants. Le rapport au foncier boisé de l'Administration forestière étant très différent du rapport ancestral au foncier pastoral ou vivrier voire de subsistance.

Les habitants et tous les petits « boisilleurs » saisonniers avaient depuis au moins l'époque médiévale utilisé ces bois, les estimaient comme leur « appartenant », même si pendant des siècles de féodalité l'usage des forêts fut soumis à des redevances nombreuses et très spécifiques à la « sylve ». Droits d'affouage et de lignerage, de pacage, de marronnage, de forestage, de glandée… Ils avaient défriché pour les besoins du chauffage et des constructions certes, mais aussi pour y pratiquer la cueillette à des fins alimentaires, médicinales, tinctoriales, pour y faire paître les troupeaux, pour y braconner, pour les besoins assez considérables de l'artisanat lié au bois ou au feu : les charpentiers, les sabotiers[3], et les charbonniers[4] étant les plus connus, de même que la mise à feu des fours à pain ou à verre, des forges, nécessitant tous quantité de fagots. Pour le paysan et l'artisan, « *il est certain que la forêt du haut Moyen Âge, clairsemée, trouée de clairières, et où, par une gamme de formations végétales intermédiaires, la haute futaie se dégrade en herbage, constitue pour l'économie domestique, un arrière fond indispensable*»[5]. On trouve dans plusieurs documents l'idée que la forêt constitue incontestablement pour le paysan cette « annexe des champs ». Ces pratiques multiséculaires pour ne pas dire millénaires, nées tout simplement et naturellement du besoin de survie mais entraînant une alarmante pénurie de bois, seront complètement bouleversées au XIXe siècle. Non seulement les paysans et les bergers mais les petits boisilleurs comme les gros artisans du bois et toutes les petites industries utilisant des fours seront également touchés à la fois par le recul des forêts et par la création de l'Administration Forestière en 1801, issue du constat de ce recul alarmant et visant à y remédier.

Les traces du défrichement à partir des textes ?

Un premier indice :

En 1170, l'évêque de Mende Aldebert Guérin fait don à l'Ordre des Hospitaliers des bois de Malmontet, Bellecoste et Méjane. Ils sont bien cités en tant que « Bois » dans tous les documents produits par Jean Claude Hélas, historien de la commanderie de l'Hôpital. Du bois de Méjane de 1170 on ne trouve plus, sur le plan dressé en 1830 par 3 experts géomètres (voir page centrale) que « la plaine de la Méjane », d'accès facile entre le bois de Bellecoste et celui du Commandeur. Aucun rapport ou acte notarié n'évoque clairement de phase de défrichements, ce type de travaux étant naturellement englobé dans le travail quotidien du paysan, comme on pose un alignement de pierres ou remonte un muret. En m'appuyant sur les statuts fonciers cités pour un même lieu : Bois puis Plaine, je suis tentée d'en déduire que le couvert

* Méjarié : de l'occitan « Miêjho » : donner un bail ou une ferme à moitié. Dictionnaire Languedoc Français de l'abbé Boissier de Sauvages. 1756 –

1 Mémoire pour Mr Pin (Jacques Paul-Fortuné) contre les habitants de Gourdouze et de Pierre- Froide. (Mémoire de l'avocat avant le procès qui suivit l'adjudication du bois domanial de Gourdouze) Archives privées.

2 Gap-Francès, commanderie des Hospitaliers en Gévaudan au milieu du XVe siècle. Thèse (1974) de Jean Claude Hélas rééditée en 2018 aux éd. Gens et Terroirs des Hautes Cévennes.

3 564 000 paires de sabots sont encore annuellement produites en Lozère dans la seconde moitié du XIXe siècle, dont 288 000 sont vendues dans le département du Gard. (Yves Pourcher : « La forêt : espace global et espace conflictuel. La Lozère aux XVIIIe et XIXe siècles. Paru dans: « La forêt et l'homme en Languedoc-Roussillon de l'Antiquité à nos jours ». Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. 1984).

4 L'exploitation médiévale du plomb argentifère sur le mont Lozère - Archéologie spatiale d'un territoire proto-industriel montagnard - Philippe Allée, Sandrine Paradis, Farid Boumédiène et Romain Rouaud - ArcheoSciences, 34 | 2010, 177-186.

5 Georges Duby – Qu'est-ce que la société féodale ? p 658

Extrait de la carte de 1830, dressée par Mrs Salançon, Combet et Broussous, experts géomètres.

forestier a disparu de cette parcelle entre la fin du XII[e] siècle et le début du XIX[e]. La fourchette est très large certes. Pourrait-on cependant avancer que ce défrichement-là fut entrepris ou au moins initié pendant la période à laquelle il fut géré par les cisterciens (Fin XII[e] et début XIII[e]) « particulièrement entreprenants dans cette quête de terres nouvelles gagnées sur la sylve » (Georges Duby) ? Nous n'avons comme indices que ce glissement du mot Bois vers celui de Plaine et la non colorisation de cette zone en vert foncé de nos deux cartes disponibles, citées plus haut.

Un deuxième indice : on connaît grâce aux travaux de Jean Pellet les criées de Gourdouze[6] qui en 1337 traduisaient l'inquiétude du prieur face aux prélèvements de bois et aux écobuages : « *Que nul n'ose, pour lui ou pour autrui couper quelqu'arbre que ce soit dans le bois ou le devès de la maison de Gourdouze ...* »

« *Que nul n'ose prendre ou tirer bois dont puisse se faire des piliers, des poutres, des sablières, des faîtières ...* » (Le prieur payait son cens au Commandeur pour des parcelles situées notamment aux Bouzèdes, sous forme de poutres et de grosses pièces de bois de charpente. Or les gros bois étaient de plus en plus rares sur ses terres. Il fallait ralentir leur exploitation.)

« *Que nul n'ose dans la juridiction, porter du feu à découvert de cendres et ce à peine de 5 sols tournois, tant dans le mas de la juridiction que où que ce soit dans le reste du district* ».

Un troisième indice : le déboisement était tel dans certains secteurs que les habitants de Fraissinet-de-Lozère devaient monter jusqu'au bois de Bellecoste pour s'approvisionner. Benjamin Bardy écrit[7] : « *...Cette nécessité et faculté d'aller y prendre du bois était tellement importante que dans le compoix* (de Fraissinet-de-Lozère) *par 7 fois au moins « le chemin allant au bois » figure à l'extrême de la commune, se détachant du chemin du Bleymard et de la draille des troupeaux transhumants* ». Un instituteur de Fraissinet-de-Lozère écrit dans un bulletin communal en 1862 qu'il serait opportun de reboiser les montagnes « *... une aisance énorme serait accordée aux habitants de cette localité qui auraient à leurs portes ce que pendant toute l'année, ils sont obligés d'aller chercher au bois de Bellecoste à 15 ou 16 km.* »

Le mont Lozère a aussi permis à certaines petites industries de se développer. La thèse de l'archéologue Philippe Allée le démontre[8] : la réduction du plomb argentifère exploité aux Bondons, Montmirat et Le Bleymard, non loin de notre forêt dans les bois des Laubies sur le mont Lozère également. Cela fut confirmé en 2010 par la découverte de plus de 230 charbonnières et 77 ateliers de réduction du plomb qui ont été datés du XI[e] au XV[e] siècle sur un périmètre relativement réduit, exploitant de façon récurrente les mêmes boisements sur environ 40 km², se déplaçant d'un bois à l'autre puis les laissant se régénérer pendant 15 ou 20 ans. Certes le site archéologique fouillé se

6 Voir Documents Historiques n°2. Arch. dép. 1 E 3007, publié pour la première par Jean Pellet dans les Actes du XLVI[e] congrès de la Fédération historique du Languedoc, à Mende et Florac, 16-17 juin 1973, puis dans la Revue du Gévaudan, 1974, p 161.

7 Benjamin Bardy : Bois et Forêts au XVII[e] siècle dans la partie méridionale du mont Lozère, d'après le compoix de Fraissinet de Lozère. Paru dans « La forêt et l'homme en Languedoc-Roussillon de l'Antiquité à nos jours » ; Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon » 1984.

8 L'exploitation médiévale du plomb argentifère sur le mont Lozère - Archéologie spatiale d'un territoire proto-industriel montagnard - Philippe Allée, Sandrine Paradis, Farid Boumédiène et Romain Rouaud - ArcheoSciences, 34 | 2010, 177-186.

Les hêtres du « Roc de la Barque » en allant vers Bellecoste. photo© Roland Jaffuel

trouve à une quinzaine de kilomètres du périmètre étudié ici mais nous savons grâce au journal quotidien des gardes forestiers que des charbonniers sont toujours actifs mais de façon isolée, dans le bois de la Méjarié en 1843. Ainsi écrit (orthographe d'origine conservée) le garde Thomas :[9]

Les charbonniers

24 mai 1843 : *Avoir signifié à un charbonnier de faire transporter son bois hors de la coupe.*

21 août 1843 – *Parcouru tout mon triage et avoir remarqué dans la coupe de 1841, qu'une baraque de charbonnier était tout en feu vert 9 heures du soir et avoir prévenu le Sieur Chapel adjudicataire de la dite coupe le dengé qu'il en courait, vu les tas de branches est d'incombustible aux allantoure de cette baraque pourait fort bien mettre le feu dans la forêts ». Thomas.*

L'Administration des eaux et forêts, une idée née sous Philippe IV le Bel.

C'est Philippe IV le Bel qui le premier édicta en 1291 une ordonnance dans laquelle il décidait de mettre en place une administration des eaux et forêts, encadrée par des fonctionnaires royaux. Plusieurs rois vont par la suite renforcer ou rédiger leur propre ordonnance visant à la conservation des forêts. Philippe VI, puis Charles V, Charles VII, François Ier, Charles IX ... Toutes vont dans le même sens : tenter de ralentir l'exploitation excessive des bois (des forêts royales essentiellement). Il faudra cependant attendre l'« Ordonnance générale sur le fait des Eaux et Forêts » signée de Louis XIV

9 Précis des tournées, reconnaissances et opérations, analyse des procès-verbaux triage de Gourdouze n° 2. (Archives privées)

en août 1669 sous l'impulsion de Colbert, pour qu'un véritable souci d'anticipation sur l'avenir des forêts apparaisse, pour s'inquiéter de leur « développement durable » à savoir, utiliser la ressource sans nuire à sa régénération naturelle. On dépasse alors le simple concept de conservation pour l'associer à celui de repeuplement forestier, de véritable gestion à long terme.

Des gardes forestiers sont alors recrutés dans les forêts royales mais ce recrutement s'étend aussi, de façon variable selon les régions, aux forêts ecclésiastiques, communales et à certains bois particuliers. Dans les secteurs où le recrutement se fait : « *Pour être reçu, le garde doit avoir 25 ans, savoir lire et écrire, être de bonne vie et mœurs, avoir la capacité requise et être, comme tous les officiers du Roi, de religion catholique* ».[10] Les conditions d'admission sont modifées au début du XIXe à une condition d'âge (avoir entre 25 et 35 ans) et savoir lire et écrire. Nous verrons plus loin que si nos gardes forestiers de la première moitié du XIXe savent effectivement lire et écrire, leur orthographe est parfois très fantaisiste, l'instruction n'étant pas encore obligatoire.

Les zones de boisements en plaines étaient plus faciles à surveiller et à aménager que celles des montagnes. Dans les Cévennes comme ailleurs dans une grande partie du Massif central ou d'autres zones montagneuses, le contrôle fut plus compliqué, parfois vain. Au regard du relief et du climat bien sûr, les délits étant souvent commis dans la neige, sous la pluie (jours où les gardes sortent moins) mais également parce qu'il était impossible aux innombrables usagers de la forêt de concevoir l'existence d'une réglementation officielle qui faisait voler en éclats leur mode multiséculaire de fonctionnement.

Arrive la Révolution suivie de plusieurs années de reprise des défrichements désordonnés. Sur le mont Lozère, les herbages de l'ancien prieuré de Gourdouze, ceux appartenant à d'autres seigneuries comme celle de Portes puis en 1795, ceux de la commanderie de l'Hôpital furent vendus à des particuliers, mais la forêt dite « de Gourdouze » revint à l'État. Un relatif flottement juridique ou des arrêtés ministériels non respectés quant à l'usage des bois nationaux ou communaux vont entraîner bien des conflits individuels ou intercommunautaires, chacun voulant disposer de ces ressources encore si éminemment vivrières. Les troubles de l'époque post révolutionnaire ne permettent pas au gouvernement de donner la priorité à la gestion forestière et face à la dégradation galopante des versants anciennement boisés, les inondations dues à l'érosion en montagne, les préfets successifs de Lozère s'inquiètent. Après la Révolution, « *Il existe dans ce pays la manie de détruire les arbres forestiers (.) Les particuliers coupent leur bois dans toute la saison au lieu de choisir de préférence l'hyver. Enfin on peut dire que les bois tendent beaucoup dans leur destruction dans la Lozère* » (Le préfet évoque ici l'ensemble du département, insiste sur la forêt de Mercoire mais on signale également des défrichements excessifs du côté de Villefort et Cubières).[11]

En 1822, le préfet Valdenuit persiste, à propos du partage des biens communaux : « *Chaque copartageant défricha sa portion. Dans les lieux où il n'y eut point de partage, les prolétaires et les plus petits tenanciers firent des défrichements sans mesure et ces excès détruisirent non seulement la plus grande partie des bois et des pâturages mais encore occasionnèrent des inondations* ».[12]

Des gardes armés

1824 : L'école des Eaux et Forêts est créée à Nancy. Des fonctionnaires sont formés, selon une structuration quasi militaire dans les premiers temps. Ils seront à la fois techniciens et gardes armés, officiers supérieurs ou subalternes, etc. La hiérarchie est sévère, inflexible autant avec les contrevenants qu'avec les gardes eux-mêmes s'ils font un écart de conduite, sont accusés d'un délit de concussion* ou de corruption, de trop de complaisance… Ils sont donc missionnés pour faire respecter les terres soumises au Régime Forestier, lois destinées à la protection et au renouvellement des forêts publiques dans des perspectives économiques et techniques. L'Administration Forestière ne permettra donc plus aux communautés le moindre prélèvement de bois, d'herbe, de gibier. Le code Forestier de 1827 est le support de l'application de ces lois. Coupes, bornages, conventions de pâturages, acquisitions, accompagnement du passage du taillis à la futaie etc. Tout vise à reconstituer un couvert forestier suffisant, car à cette époque, la forêt française ne couvre plus que 16 % du pays en moyenne. Cette donnée s'applique plutôt avec précision pour le Gard avec 16.5 % de surface boisée en 1873 mais

10 R. Blais – Contribution à une histoire des gardes forestiers au XVIIIe siècle – Séminaire 20 – 21 septembre 1984 -Nancy

11 Les tournées du préfet Gamot. Revue du Gévaudan 1950 à 1956. Benjamin Bardy

12 Cité par Yves Pourcher. AD du Gard. Chartrier de Salgas. Lettre du préfet Valdenuit du 17 avril 1822.

*Infraction d'un fonctionnaire qui ordonne de percevoir ou perçoit sciemment des fonds par abus de l'autorité que lui donne sa charge.

seulement 9.7 en Lozère.[13] (Pour comparaison, la surface boisée lozérienne est estimée aujourd'hui à 45 % de la superficie du département - source Chambre d'Agriculture de la Lozère 2018)

2018, la forêt du Mont Lozère couvre à nouveau les pentes. Vue depuis le pré de la Dame. photo©bmj

Le garde forestier ne se sépare pas de son marteau gravé de l'empreinte de son triage, marque de l'État qui se transmet de garde en garde, qui sert à marquer les bois à couper en les sélectionnant, contrôlant du même coup ceux qui doivent rester sur pied, servir de semencier ou couvrir des besoins futurs. Le marteau du garde forestier est l'outil le plus symbolique dans cette politique de gestion (Voir photo de couverture). Il est remis un peu solennellement lors de la transmission du poste à un nouveau garde qui doit le payer à son prédécesseur : Bellecoste 21juillet 1846 : « *Vu par le Garde Général des forêts du cantonnement. Avons installé le Sr Brioude au triage de Gourdouze et lui avons indiqué les limites. La plaque et le registre plus neuf feuilles de procès-verbaux et le marteau lui ont été remis en notre présence par son prédécesseur le Sr Chauchadis. Le dit objet a été payé, sur notre évaluation du prix de trois francs que le Sr Brioude a remis immédiatement au dit Sr Chauchadis* ».

Les limites mal définies du triage.

Cinq gardes se succèdent entre le 1er janvier 1840 et le 13 septembre 1847. Ils écrivent les uns à la suite des autres dans le même registre ce qu'ils ont constaté durant leur tournée journalière. Le garde Camille Chabert : en poste au 1er janvier 1840 et jusqu'au 26 octobre 1842. Quelques mois sans garde avant l'arrivée du Garde Thomas au 1er avril 1843. Il laisse la place le 12 mai 1844 au garde Scipion Conduzorgue qui garde le poste jusqu'au 20 janvier 1845. Arrive ensuite le garde Chauchadis qui restera jusqu'au 16 juillet 1846, remplacé par le garde Brioude, encore en poste au 13 septembre 1847, date de la dernière page du registre.

Ils arrivent ou plutôt « il » arrive dans cette forêt de montagne, sur son triage (périmètre généralement d'environ 1000 ha) quasiment non délimité mis à part quelques confronts naturels ou en limite avec les bois des particuliers sans plus de précision. Dans ce « triage » circulent les troupeaux de bêtes à laine, quelques vaches, les chars à bœufs, les villageois de Gourdouze, Pierre-Froide, Tourrières, La Vialasse, Les Urfruits, Troubat, Vialas pour les hameaux les plus bas tandis que ceux de Villeneuve, l'Hôpital, Bellecoste, Salarials, Montgros, Champlong de Lozère, le Cros habitent sur les hauts plateaux. Difficile d'y voir clair dans cet enchevêtrement d'anciennes possessions seigneuriales devenues forêt d'État, auquel vient se superposer un ensemble de pratiques coutumières comme la vaine pâture de part et d'autre des chemins et dans les friches, ou le ramassage de bois mort, habitudes qui se heurtent à l'interdiction soudaine de prélèvement du moindre petit fagot. Les habitants avaient sur ces terrains d'anciennes reconnaissances féodales qu'ils entendaient bien perpétuer. Un jugement avait été rendu le 5 mai 1831, qui précisait bien que si l'État était en effet propriétaire des bois de la Méjarié et de Gourdouze, les habitants y avaient des droits de lignerage (coupe et ramassage de bois) et de pacage dans lesquels « *Ils devaient être maintenus, à charge pour eux de se conformer aux lois forestières* »[14]. Cette phrase n'a pas dû les éclairer grandement puisqu'elle signifie aux habitants qu'ils peuvent garder leurs droits tout en se conformant aux nouvelles lois, qui celles-ci vont à l'encontre de ces anciens droits … On imagine donc à quel point le garde forestier fut mal accueilli.

Le premier souci du garde est de connaître avec précision les limites de son périmètre d'intervention. La première page intérieure de son registre « Précis des tournées, reconnaissances et opérations », indique les trois cantons nommés « Gourdouze ou Roc de la Barque, La Méjariée et le Commandeur ». Le garde général (basé à Mende, supérieur hiérarchique du garde forestier) se contente de donner comme limite le ruisseau de Gourdouze ou

13 Annuaire statistique de la France - 1878 p 326 à 329 (pour 1873) Cité par Jules et Yvette Maurin dans « Vie pastorale et Eaux et Forêts en Languedoc méditerranéen aux XIXe et XXe siècles.

14 Mémoire pour Mr Pin (Jacques Paul-Fortuné) contre les habitants de Gourdouze et de Pierre- Froide. (Mémoire de l'avocat avant le procès qui suivit l'adjudication du bois domanial de Gourdouze du 29 décembre 1853) Archives privées.

le chemin de Bellecoste à Villefort, le ruisseau de la Pudicine ou le Tarn, indications plutôt précises mais contrebalancées par d'autres indications beaucoup plus évasives « *Gourdouze limité au sud par des bois de particuliers* ». La Méjarié « *limitée au nord par des pâtures et des bois de particuliers* ». Rien n'indique matériellement ou visuellement les limites entre les bois particuliers et ceux de l'État.

Dans les premières années, l'Administration Forestière renonça à poser des bornes, qui étaient nuitamment emportées, ou à graver des marques dans les rochers, difficiles à visualiser. Il est probable qu'à cette période furent détruites, déplacées ou dissimulées certaines pierres portant la gravure de la croix de Malte. Ainsi cette découverte du garde Chauchadis le 19 juin 1845 : « *En tournéé dans les bois du fanguit et lourte* ou la borde, ou je me suis appersu dune piere portant seur elle une crois de malte, conla arraché de quelque androit et on la mise dans la forés* ».

Il montre cette pierre à son supérieur lors de sa tournée d'inspection et celui-ci fait un rapport dont il souligne cette partie d'un trait de plume « *Le Garde général constate ici la découverte très importe (importante ?) qui a été faite par le Sieur Chauchadis d'une borne gravée d'une croix de Malte au dessus du canton du Commandeur, dont l'existence avait été ignorée jusqu'à présent. Les habitants, dans le but de la soustraire aux agents du Gouvernement l'ayant cachée près d'un rocher où elle paraît être depuis longtemps. Il invite Chauchadis à la surveiller avec attention pour qu'on ne la fasse pas disparaître. En tournée d'opération à Pierre Froide » le 28 juillet 1845, Foch Leguille* (le garde général).

Il fut donc convenu de creuser des fossés de limites, difficiles à faire disparaître !

Le 21 septembre 1841, Mr Reynard, garde général à Mende, recopie en première page du registre des gardes une circulaire arrivée du Directeur des forêts (Paris). Il enjoint donc de creuser des fossés de divers types. « *Pour ramener à un système uniforme la confection des fossés de chaque espèce, j'ai jugé convenable de fixer les dimensions suivantes* »... Suivent 4 types de fossés (de périmètre, de route, petit fossé d'assainissement, rigoles ou saignées. Pour chacun il donne les dimensions réglementaires : exemple « *Fossé de périmètre : 2 m d'ouverture, 1 m de profondeur perpendiculaire et 20 cm de largeur en fond* ». Suivent des consignes concernant l'évacuation pertinente des terres à jeter « *à une distance suffisante pour ne point surcharger le bord* » Ou bien « *les terres seront employées au nivellement ou au bombement autant que de besoin* ». On trouve ici et là en s'enfonçant dans les bois du mont Lozère, du côté du mas de la Barque notamment, des restes de ces fossés et leurs « bombements ».

Les délits les plus fréquents :

Ce qui autrefois était coutumier en forêt devient donc délictuel aux yeux de l'Administration des forêts. C'est un jeu constant du chat et de la souris qui se devine clairement au fil des pages de notre document.

31 mars 1845 « *parti pour faire matournéé, de cotes de Gourdouze, je me suis appersu que a la pointe du ser de Rouchas il y avoit un homme qui regardoit du cotés ou jalles, et je suis montes pouvoir sil avoit commis quel que delits, ou jan y pas trouves, et jai seuivi sa trace un moment seur la neige , et la neige amanqué et je nay pas peus voir ou il etoit passé* » (Parti pour faire ma tournée du côté de Gourdouze, je me suis aperçu qu'à la pointe du serre du Rochas il y avait un homme qui regardait du côté où j'allais. Je suis monté pour voir s'il avait commis quelque délit où je n'en n'ai pas trouvé. Et j'ai suivi sa trace un moment sur la neige, et la neige a manqué et je n'ai pas pu voir où il était passé).

Le délit de dépaissance :

Plusieurs fois par semaine, le garde rencontre des paysans ou leur femme gardant leurs bêtes. Certains ne se cachent pas, sincèrement convaincus d'être « chez eux » d'autres s'enfuient à la vue du garde ou ne se trouvent pas chez eux lors de sa visite pour leur signifier une comparution au tribunal. Toutes ces rencontres (ou dérobades) sont rapportées, pour lesquelles il dresse systématiquement procès-verbal. Ce sont souvent des moutons mais aussi des bovins. Ces « délits de dépaissance » sont si nombreux qu'on ne peut les citer tous (68 procès-verbaux en 6 ans). En voici pourtant quelques exemples :

Signé du garde Chabert : 21 mai 1840 : « *Parti à 6 heures du matin avoir parcouru les coupes de la Méjariée et le bois du Rochas. Avoir trouvé les nommés cy après dans le bois du Rochas: Mazoyer Louis (Tourrière) 50 moutons, Pellequier Pierre (Pierre-Froide) 50 moutons, Archely Joseph (Tourrière) 44 moutons. (Soit) 144 M dans le Bois du Rochas. Pellequier Laurent (La Vialasse) 50 moutons dans le Commandeur. Parti à Villefort rédiger procès verbal contre ces individus* »

Exemple signé du Garde Thomas : 11 juillet 1843 : « *Parcouru tout mon triage. Nous avons trouvé trois vaches et une jénisse dans la forêt de*

Gourdouze appartenant a l'état size au teritoire de la commune de Vialas qui paturait dans le canton Mejarie et dons le bois est agé dix sept ans de recru. A notre approche le pâtre s'est enfuie et nous avons été obligé de conduire les ditte vaches au hameaux de Bellecoste. Le sieur Arnal françois cultivateur à Gourdouze commune de Vialas, est venu réclamé ses vache pour les sienne de tout quoi nous lui avons redigé le present procès verbal et nous avons signé Thomas. »

La liste de ces délits de dépaissance est longue, qu'elle concerne les troupeaux locaux ou les troupeaux transhumants. Sur ce sujet, je partage volontiers avec le lecteur cette expression plusieurs fois employée par les gardes forestiers parlant des bergers: « garder à bâton planté ». On ne peut trouver plus imagé.

23 juin 1846 Garde Chauchadis « *avoir été accompagnié ms le Garde Général et a mon retour, pasant par les Urfruits, au cartier apelé taillade , ou jai dreses un proces berval (sic) , au berges du languedoc que lon gardoit 400 bettes alaine abaton plantes, et le troupaux etant compose du 1000 betes, et je me suis aproches des berges pour leur deman des leur nons etprénons et a qui apartenoit setroupau, lonmarépondu sapélés 1° le maitre patre francois deleuze, jean deleuze, tous les deux berges des sieur 1° nicolas fabre 2° la piere 3° Richard, 4° taycier, 5° froutié 6° habric, 7° gautard, commune de Vézé nobre de partemant du gars et je me suis aproche du troupeaux, pour prendre notes des marques quelles apportes seur elles, marqué avec de la pois, et j'ai trouvé 1° bd 2° jp 3° prf 4° gb 5° jfo 6°fy 7° tp, 8° yu 9°O 10° (illisible) 11° la 12° fl ; 13°mo, 14° ig apars (après) avoir pris tous ses ransegnemans je leur ayes de clares proces verbal* ».

Traduction (en gardant la formulation): Avoir été accompagner Mr le Garde général et à mon retour, passant par les Urfruits au quartier appelé Taillades, où j'ai dressé un procès-verbal aux bergers du Languedoc que l'on gardait 400 bêtes à laine à bâton planté, et le troupeau étant composé de 1000 bêtes, et je me suis approché des bergers pour leur demander leurs noms et prénoms et à qui appartenait ce troupeau, l'on m'a répondu s'appeler 1) le maître pâtre François Deleuze, Jean Deleuze, tous les deux bergers des sieurs 1° Nicolas Fabre, 2° Lapierre, 2° Richard, 4° Teissier, 5° Froutié (ou Frontié), 6° Abric , 7° Gautard, commune de Vézénobres département du Gard et je me suis approché du troupeau pour prendre note des marques qu'elles apportaient sur elles, marquées avec de la poix, et j'ai trouvé 1°) b, 2°) JP ,3° prf, 4°) gb 5°) jfo 6°)fy 7°) tp, 8°) yu 9°) O 10°) (illisible) 11°) la 12°) fl ; 13°)mo, 14°) ig après avoir pris tous ces renseignements, je leur ai déclaré procès-verbal.

Le « vol » de bois.

C'est après le précédent, le délit le plus couramment constaté (44 procès-verbaux en 6 ans mais énormément de constats d'arbres coupés et emportés, parfois en quantité, sans qu'on n'en trouve les auteurs. Ramasser le petit bois sec au sol pour en faire des fagots est aussi passible d'amende (4 procès-verbaux, la majorité des gens ne se faisant pas surprendre) :

4 septembre 1842 : Garde Chabert : « *Avoir parcouru la forêt et en nous retournant avoir vu sortir du bois de Loultre la femme Pantel avec un faix de bois sec, rédigé procès verbal et enregistré le 5 au Pont de Montvert, affirmé le 5, envoyé à Mr le Garde Général le 6.* »

Pour les délits de coupe de gros fûts, le bois est souvent retrouvé mais pas dans tous les cas. Le garde suit les traces des chars à bœufs qui ont tiré les troncs, généralement pendant la nuit ou profitant de mauvaises conditions météo. Il confisque généralement les outils ayant servi à la coupe, ou donne une amende supplémentaire équivalente à une valeur estimée de l'outil.

6 mai 1845, Garde Chauchadis (orthographe d'origine conservée)

« (.) *sur ses paroles nous nous sommes transporté au domisile du Sieur Louis Boniselle en suivant les pas et les trainées de charge de bois imprimé sur la naige jusqu'a de vans son domisile, nous avons reconnu de vant sa porte une charge de ce dit bois que nous avons très bien reconnu par la même esence, a la coupe et a la même dimantion estimant vingt cinq charge a dos de bois coupé dans le dit canton ensuite la hache du sieur Lorant boniselle fils que nous estimont a trois francs cinquante centime de tout quoi nous avons dressé le present procéverbal pour faire valvoire a qui de droit* »

Parfois, le délit de coupe concerne « deux brins de hêtres » qui valent au « délinquant » (ainsi est-il nommé) une comparution au tribunal de Florac. Mais parfois aussi, les coupes frauduleuses sont beaucoup plus conséquentes. Ainsi Le 30 octobre1846, le garde Brioude écrit (orthographe d'origine conservée) : « *Une tournée par le roc de la barque et senegriere la mejarie et la nuit du 31 un service de nuit dans une parti de mon triage dont nous avons entandu plusieurs cous des haches dans*

le canton de loultre et nous y sommes transporté dont nous avons surpris les nommés Servière louis (serviere) laurans et serviere dit cadé tous les trois propriétaires habitans du hamau de villeneuve Commune de Pont de montvert quils avait dega coupé 89 pied d'arbres essence hetre à laide des haches dont (= ce dont) nous leurs avons dressé proces verbal ».

Le 24 mai 1846, son successeur découvrira à son retour de Florac où il s'était rendu quelques jours, une centaine d'arbres abattus et emportés « *sans pouvoir connaître l'endroit où on l'a emporte* ». Ces interdits semblent attiser la colère des habitants, tromper la vigilance du garde est un défi, on ruse, on s'enhardit, on trouve un ou deux complices, on commet le délit nuitamment. La forêt est grande, le garde est seul.

Le délit de fauche d'herbe

Les paysans avaient coutume de faucher l'herbe en saison, dans les parcelles de petits prés bordant les ruisseaux, dans les clairières ou les espaces anciennement défrichés.

29 juin 1846 le garde Chauchadis : « *En tournée dans la fores du Gourdouze ou jai trouvés le sieur françois arnal qui fauchaits de lerbe, aucartier du senegriere, et Janeton, sa femme, ra ma soit lerbes que son maricoupait, avec autres deux femmes, nayant pas voulus me de clares leurs noms, tous les quatres habitant gourdouze. Jai evalués lerbes, deux charges de chévaux, et deux frans, cinq quantescentimes la charge. Pour dreses seproces verbal je me suis servi de la feuille n° 101* » (En tournée dans la forêt de Gourdouze où j'ai trouvé le sieur François Arnal qui coupait de l'herbe, au quartier de la Sénégrière, et Janeton, sa femme, ramassait l'herbe que son mari coupait, avec autres deux femmes n'ayant pas voulu me déclarer leurs noms, tous les quatre habitant Gourdouze. J'ai évalué l'herbe à deux charges de chevaux et deux francs cinquante centimes la charge. Pour dresser procès verbal je me suis servi de la feuille n° 101).

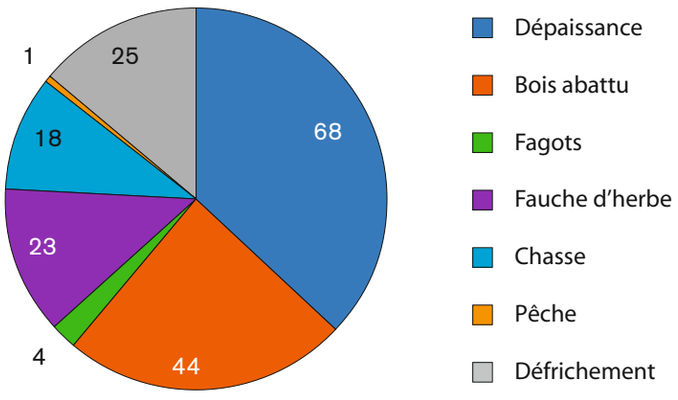

Nombre de procès-verbaux dressés entre janvier 1840 et septembre 1847, avec comparution au tribunal de Florac.

Ces procès-verbaux ne représentent que les délits ayant été surpris ou dont une enquête a pu désigner les auteurs. Mais un très grand nombre d'enquêtes restent infructueuses.

Une ambiance très conflictuelle

On imagine bien les contestations qui ont pu émerger de ces nouvelles dispositions. Dans certaines régions, cette mise au pas fut assortie de faits sanglants mais dans la forêt de Gourdouze, il n'y eut pas d'affrontement entraînant le décès d'un villageois ou d'un garde. Cependant, la lecture du registre de nos 5 gardes nous renseigne sur les menaces fréquentes, y compris des menaces de mort dont ils furent l'objet. Même le garde Chabert, pourtant très complaisant rapporte, le 3 juillet 1841 : « *Parti à 5 heures pour le Pont de Montvert avec mon épouse où j'avais fait citer le Sieur Pantel dit Chauzal pour insultes et menaces faites à mon épouse le jour de la foire de l'Hôpital* ». Le lendemain il poursuit dans son journal : « *Dressé procès-verbal contre le Sieur Pantel pour insultes et menaces faites à moi-même, en me disant que je ne vivrai pas longtemps, que lui ou d'autres me feraient mon affaire* »

Le 23 septembre 1843, c'est le garde Thomas qui se fait brutaliser sérieusement à Villefort, quelques heures après avoir dressé procès-verbal à onze habitants de Costellade pour cause de défrichement. Ses blessures le contraignent au repos forcé plusieurs jours. « *Avoir rédigé une lettre plinte pour cause des coups que l'on ma frapé a ville fort et la voir transmis à Monsieur de Garde Général.* »

24 septembre : « Resté au lit pour cause de blessure » 25 septembre : « même chose »
26 : resté couché
27 : resté à Bellecoste
28 : parti à Vialas trouve le médecin
29 : parti à ville fort pour me faire visité »

21 août 1844 le Garde Conduzorgue : « *... le même jour étant chez moi à huit heures du soir en présence du maître de maison chez lequel je suis en pension, le sieur Jean Arnal ainsi que le sieur Vielzas tous deux du lieu de Gourdouze commune de Vialas m'ont, et principalement le sus dit Arnal, menacé qu'il faudrait bien me mettre dehors attendu que je ne laisse pas le passage libre comme ils l'avaient eu toujours ; ils me faisaient entendre*

Plan de la forêt de Gourdouze, La Méjarié et Commandeur établie en août 1830.
(Centre de documentation et d'archives des Cévennes. Parc national des Cévennes- Génolhac)

NORD
Forêt de
Gourdouze
Bayard
Le Secos
Les Carrelades
Gourdouze

qu'on avait joliment maltraité le garde Thomas à Villefort et que mon tour arriverait bientôt, nous faisant remarquer que la haine du procès-verbal que nous avions rédigé contre le sieur Arnal était le motif des menaces qu'ils nous manifestaient »

Le garde qui lui succédera (Chauchadis) subit aussi de graves menaces sur la place à Vialas.

Le délit de chasse (et de pêche)

Sur les plus de six années que couvre le registre étudié, aucun braconnier n'a jamais pu être appréhendé ! Les gardes se cachent parfois des jours entiers pour surprendre celui qui a posé les dizaines de lacets destinés à piéger du petit gibier, mais sans succès. Un exemple parmi d'autres le 11 octobre 1843 « *Parcouru tout mon triage et avoir trouvé 12 lacée pour prendre des lièvres et avoir resté toute la journée pour les garder.* » Le 13 octobre « *Avoir gardé les lassés de puis 3 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.* » Et le 14 octobre « *Parcouru tout mon triage avoir brisé 40 lassés* ».

Pour le véritable délit de chasse, les contrevenants sont plus souvent identifiés et verbalisés. Le garde y est fortement contraint, sous peine de révocation. Chaque garde de la brigade de Mende dont dépend le triage de Gourdouze, reçoit de son supérieur et doit recopier dans son cahier la lettre reçue du Conservateur des Forêts dont voici un extrait « *... 4° Ceux qui n'étant pas munis d'une carabine, sont dans l'habitude de porter dans leurs tournées un fusil de chasse, simple ou double, pourront provisoirement continuer comme par le passé, mais leurs armes ne seront chargées qu'avec des grosses chevrotines ou à balles. Excepté le cas de légitime défense ils la tiendront constamment au repos. Si je n'impose pas aux gardes l'obligation de s'armer immédiatement d'une carabine, c'est que je les conduirais dans une dépense que je veux leur éviter. Mr le Directeur Général nous ayant fait espérer que prochainement l'administration fournirait des mousquetons. M.M les Gardes Généraux auront soin dans leurs tournées de vérifier si les fusils sont chargés conformément aux prescriptions ci-dessus.*

5° Les délits de chasse et de port d'armes seront sévèrement recherchés, constateront contre tout contrevenant qui sera surpris dans les bois, ils devront l'être aussi hors forêt quand l'occasion s'en présentera, toutefois sans que les gardes négligent leur surveillance ordinaire autrement nous tomberions dans un mal, pour réprimer nous tomberions aussi dans un pis.

Vous rappellerez aux gardes qu'ils ne doivent pas désarmer les chasseurs, leur sûreté personnelle leur en fait un devoir. En outre, ils s'exposeraient à être mis au jugement (arrêt du Conseil d'État du 29 juin 1820) ; que leurs procès-verbaux pour délit de chasse et de port d'arme dans les bois soumis au régime forestier doivent être rédigés en double.

Tous les procès-verbaux pour délits de chasse en forêt ou hors forêt devront être remis de suite à Mr le Garde Général chef de service.

6° Enfin pour que les brigadiers et gardes ne se méprennent pas sur mes intentions et qu'ils soient bien convaincus que je tiendrai la main à ce que chacun fasse son devoir, vous les préviendrez que sous préjudice de la révocation par qui de droit, je suspendrai immédiatement de leurs fonctions ceux qui se feraient un jeu des ordres donnés, s'abstiendraient de les exécuter et laisseraient subsister les abus. Recevez, Monsieur ....

Le conservateur des forêts signé Forey

4 mai 1840 le garde Chabert ; « *Parti à 4 heures du matin pour attendre les chasseurs de Vialas qui ne cessent de venir dans la forêt. Dressé procès-verbal contre Vielzeuf habitant le domaine de La Planche commune de Vialas. Ce Mr Vielzeuf était accompagné de onze individus à moi inconnus et tous armés d'un fusil à deux coups, excepté un. (C'était des officiers et ouvriers de la mine de Vialas)* ».

Que sont devenus ces gardes forestiers après leur période en poste sur le mont Lozère ?

Le premier d'entre eux connu par le registre étudié est jugé trop complaisant par sa hiérarchie et sera révoqué pour délit de concussion. « *... faisons connaître au garde Chabert qu'il a été privé de gratifications pour l'année 1841 quoique fort intelligent et ayant une bonne écriture, parce que son triage est délinqué, accusé de concussion ...* » On apprend plus loin qu'il est définitivement révoqué. Il est parfois plusieurs mois sans verbaliser, souvent malade aussi, à garder le lit. La maison forestière se trouvait à Bellecoste mais il restait souvent l'hiver à Villefort où étaient sa femme et ses enfants. Chaque année en mai toute la famille se déplace à Bellecoste pour la saison printemps été.

Le garde Thomas sera le plus zélé, ouvertement critique de son prédécesseur. Les procès-verbaux sont très nombreux, parfois plusieurs dans une même journée. Cependant … *Le 4 décembre 1843 le Garde Général en tournée ... invite le garde Thomas à s'observer davantage, à ne pas fréquenter comme il le fait les cabarets, le prévenant que si sa conduite donnait lieu à de nouvelles plaintes, le soussigné se verrait forcé de proposer contre lui*

des mesures disciplinaires très sévères ». Le garde Thomas a sans doute eu du mal à se corriger ? Il est muté en Afrique ! En partant le 11 mai 1844, il écrit amèrement dans le registre avant de quitter son poste : « *Je quitte mon triage sans zaitre avec plaisire et j'invite Mr le Garde Général à fréquenter plus souvant son garde qu'il ne l'a fait, et de prendre son soutien car il en aura besoin. (...) Je vous salue. Thomas.* Il ajoute en post scriptum : *ps : huit feuillets de procès-verbaux remis, plus la place.* »

Scipion Conduzorgue est très différent, courtois avec son chef de service, attentif à satisfaire la hiérarchie. Au cours d'une absence de quelques semaines où il part à Nîmes, il est momentanément remplacé par le garde Perret qui arrive du triage de la Serreyrède (mont Aigoual). Perret est convoqué le 2 novembre par le Garde général qui lui témoigne son mécontentement « *de ce qu'il a laissé enlever le bois saisi dans la coupe de l'exercice de 1841 du sieur Chapelle et l'invite à redoubler d'activité pour reconnaitre les auteurs de ces délits et empêcher qu'on récidive* (...) ». Le garde Conduzorgue revient et retrouve peu après ces « délinquants ». Il écrit également avec très peu de fautes. Il est promu à la forêt de la Chartreuse de Valbonne. Il ne vivait pas en famille et fut plusieurs mois logé à Pierre Froide chez le sieur Arnal avant de rejoindre la maison forestière de Bellecoste.

C'est un garde sévère mais un peu « poète » qui lui succède, le garde Chauchadis, du pays de Marvejols en Lozère. Une orthographe inexistante qui nous vaut tantôt du *mauves temps*, du *grand brourlard*, de la *naige* ou de la *pluye*... puis du *maime temps a ne pouvoir pas sorti, du grand broullar a ne pouvoir pas se reconnaître...* Il sévit souvent et n'hésite pas à solliciter les gendarmes pour certaines interpellations comme le 26 mai 1846 où « *je me suis rendu au pondu monverts pour faire anregistres les proces verbaux et avoir réqueris la jan darmerie du pont d m,v,t pour le vingt te sept, venir me donnes mains fortes contres les habitans du gourdouze pour delit de des paissances, et faux che ment de lherbes, au cartier du senegriere* ». Pourtant il dessine joliment ... Le registre a gardé deux de ses oiseaux imaginaires dans les pages intérieures de la couverture. Un jour, des contreve-

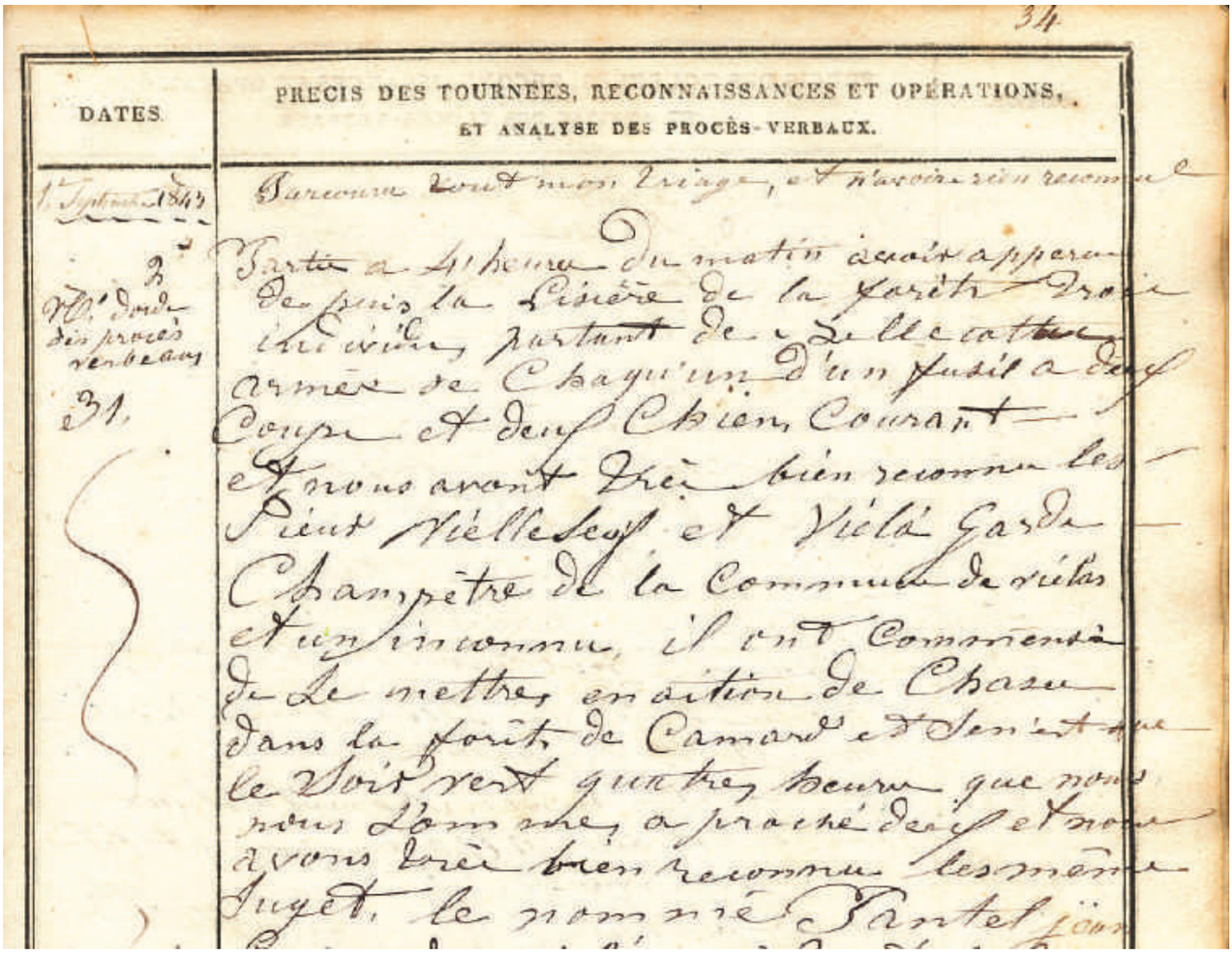
34

DATES

PRECIS DES TOURNÉES, RECONNAISSANCES ET OPÉRATIONS, ET ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

1er Septembre 1843

Parcouru tout mon triage, et n'avoir rien reconnu

2 Nbre d'procès verbaux

31.

Parti à 4 heure du matin avait apperçu depuis la Lizière de la forêt Droite trois voitures partant de Bellecoste armée de Chasseurs d'un fusil a deux Coups et deux Chiens Courant et trouvé avant Dreix bien reconnu les Sieur Vielleseyx et Vidal Garde Champêtre de la Commune de Vélas et un inconnu, il ont Commencé de se mettre en action de Chasse dans la forêt de Camard et sont que le Soir vers quatre heure que nous nous l'on vue a proché de eux et nous avons bien reconnu les mêmes Sujet, le nommé Santel fils

Ecriture du Garde Thomas

nants inconnus de lui n'ayant pas voulu lui décliner leur identité, il descend à la mairie de Vialas et propose au maire de dessiner les portraits de ces gens ! Il les réalise aussitôt de mémoire et les 4 personnes sont aussitôt identifiées ! Chauchadis partira également pour la forêt de Valbonne.

Nous avons moins d'éléments sur le garde Brioude puisque le registre s'interrompt après cette centaine de pages couvertes des rapports journaliers de six années et 9 mois. Il a semble-t-il une haute idée de ses fonctions, n'hésitant pas à rappeler qu'il est « *assermenté et décoré au nom de la loi* » avant de verbaliser pour 4 vaches trouvées seules, non gardées et les mettre sous séquestre à Bellecoste en attendant leur propriétaire. Au regard des procès-verbaux enregistrés, plus rares, bien que des arbres soient encore coupés sans qu'on n'en retrouve les auteurs, il semble qu'un début d'apaisement apparaisse en 1847. Mais les délits de dépaissance continuent, « délit de fourrage à nuit close » ou de coupe de bois.

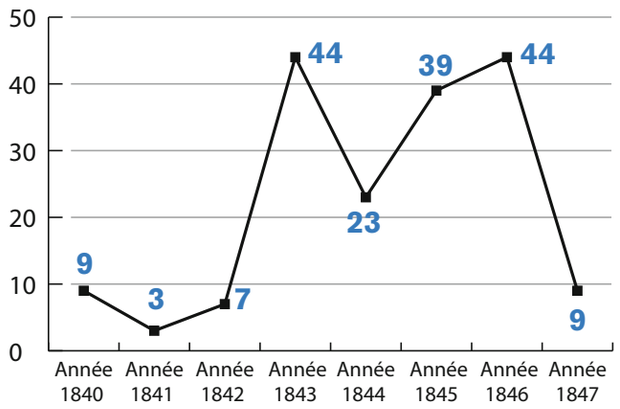

Le nombre global de procès-verbaux par an est aussi dépendant de la personnalité du garde. Ces chiffres ne concernent que les délits pour lesquels les auteurs furent identifiés.

Que fait le garde lorsqu'il ne recherche pas ses «délinquants» ?

Il fait des semis de hêtre à la demande de son supérieur « *Il devra s'occuper cette année que la fainée fusse assez abondante, à ramasser de la graine afin de pouvoir l'employer au repeuplement de quelques vides qu'il a dans sa garderie* », il va dans les villages poser des affiches annonçant les adjudications de bois, il marque les coupes d'affouage pour les habitants, c'est aussi lui qui marque les bestiaux qui seront autorisés à pâturer, qui désigne les périmètres destinés au pâturage, qui mesure si telle construction de grange est assez loin de la bordure de la forêt etc. Après chaque procès-verbal il descend au Pont de Montvert « affirmer » et poster les exemplaires à son garde général puis réceptionne un autre jour les assignations à comparaître, va au domicile des contrevenants leur porter. Il marche sans cesse et par tous les temps, que ce soit à travers bois ou sur les chemins qui mènent à Vialas, Pont de Montvert, Villefort, Florac. Le garde Brioude nous renseigne sur les jours et les villages où il fait ses provisions (Vialas et Génolhac). Nous apprenons aussi que les maires prennent souvent parti pour leurs administrés contre l'Administration, qu'il y a des vaches, des chèvres, des chevaux, des bêtes à laine sédentaires ou transhumantes sur les terres interdites de Sénégrière, terres humides de tourbières. Que les villageois se cachent pour faire leur provision de bois qui répond à un besoin tellement légitime tandis que n'est pas moins recevable la préoccupation de sauvegarder la forêt.

« *Le 29 décembre 1853, devant M. le Préfet de la Lozère, le sieur Pin devint adjudicataire, par élection de commande, du bois domanial de Gourdouze, moyennant le prix de 30 mille francs. Ce bois (...) est d'une contenance de 682 hectares 30 ares ; sur les 682 hectares, 344 environ sont en pâture ; il est grevé de droits d'usages, les limites ne sont pas indiquées et il est dit dans le cahier des charges art. 2 et 3 que les bois sont vendus sans garantie de mesure...* »[15] Ce qui va causer bien des ennuis encore à Monsieur Pin et beaucoup de déboires avec les habitants de Gourdouze.

Suivront des procès pour tenter de jouir de son achat. Une histoire abracadabrante de faux expert géomètre complice d'habitants vont l'en empêcher sur toute la partie concernant « la grande forêt ». Seule la Méjarié et le bois du Commandeur lui seront finalement acquis. Je n'ai pas encore retrouvé le verdict du deuxième procès mais ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que ces forêts ont à nouveau un statut domanial.

15 Notes pour Pin (Jacques Paul Fortuné), avocat demeurant à Alais, appelant contre les habitants de Gourdouze et contre le Maire de Vialas, représentant les sections de Gourdouze, Pierrefroide et Tourrière, intimés dans le procès devant la Cour Impériale de Nîmes.

Le document en langue d'oc

Renècs, escòrnas - Jurons, insultes

Rassemblé par Marinette Mazoyer

Ces quelques jurons et insultes ont été relevés dans le texte suivant :
La disputo au liè de Julien Brabo (alias : Jan Castagno)
Boufounado en vers à dous persounages : Bofonada en vèrses a dos personatges
Bouffonnerie en vers à deux personnages.

Le mot *insulte* en français est plus grave que tous ces petits *jurons* échangés lors d'une «garrolha» (dispute) de personnes «que se cercan brega» (qui se querellent) et qui prêtent plutôt à rire. Un couple d'un certain âge se dispute au lit… Voilà quelques-uns des mots doux échangés !

La graphie de l'auteur est en italique, suivie de la graphie normalisée et de la traduction.

Insultes Générales

Foutrau, Fotrau	Nigaud
Vièl roufian, Vièlh rofian	Vieux rufian (paillard)
Siès nascudo laidun, e laidun mouriras Siás nascuda laidon e laidon moriràs	Tu es née laideron, et laideron tu mourras
Groussiè persounage, Grossièr personatge	Grossier personnage
Mau-après, Mauaprés, malaprés	Mal appris
Carretiè, Carretièr	Charretier
Garço, Garça	Garce
Gus, guso, Gus, gusa	Gueux, gueuse
Bardot, Bardòt	Bardot, âne bâté, lourdaud
Flibustiè, Flibustièr	Flibustier, pirate
Pelican[1]	Pélican (va-nu-pieds, mendiant)
Lâche, lasc, flac	Lâche
Gros bourrèl, Gròs borrel	Gros bourreau
Espèço d'abèsti, Espèça d'abestit	Espèce d'abruti

Avec suffixe augmentatif souvent péjoratif

Flaugnardas, flaunhardàs	Très indolent, flagorneur
Testard	Têtu, entêté
Abestidas, Abestidàs	Gros abruti
Brutalas, brutalàs	Gros brutal
Pelucras, pelucràs	Pauvre diable
Vièl tigras, Vièlh tigràs	Vieux, méchant tigre

1 Pelican : Homme maigre et de mauvaise tenue, pilier de sacristie à Marseille.
L'abbé de Sauvages croit que *pelican* dans ce sens vient de *publican*, un des noms que l'on donnait aux hérétiques albigeois (T.F)

Avec comparaison

Sèmbles l'ipoupoutamo que veguèn l'autre jour Semblas l'ipopotama que veguèrem l'autre jorn	Tu ressembles à l'hippopotame que nous avons vu l'autre jour
Lous tiéus per tica soun manchots Los tieus per ticar son manchòts	Les tiens pour quereller sont manchots
Rasclets coumo de chis Rasclets coma de chins	Teigneux comme des chiens
Dugous coumo de chots Dugós coma de chòts	Sots comme des hiboux
Sèmblo un coucu Sembla un cocut	Ressemble à un coucou
Sèmblo uno coulebrino Sembla una colobrina	Ressemble à une couleuvrine ou petite couleuvre
Sèmblo un pourquet de mar Sembla un porquet de mar	… à un pourceau de mer
Uno pèço de lard Una pèça de lard	Une pièce de lard
Gaiard coumo un poupard que teto Galhard coma un popard que teta	Gaillard comme un poupon qui tète
Crèbo-bachas Crèba-bachàs[2]	Crève les auges, les flaques
Brafaire de coustetos Brafaire de costetas	Bâfreur, goinfre de côtelettes
Ta vouès semblo un jass-banc sus de tès de bouteios Ta votz sembla un jazz-band sus de tès de botelha…	Ta voix ressemble à un jazz-band sur des tessons de bouteilles
Sèmbles un escoubal per fa pòu as aucèls Semblas un escobal per far paur als aucèls	Tu ressembles à un balai pour faire peur aux oiseaux
T'espousse tas nièiros T'espolse tas nièiras	Je te secoue les puces
Sèmbles « un macabet » (francisme) que van metre au susàri Semblas un mòrt que van metre al susari	Tu ressembles à un macchabée que l'on va mettre au suaire
Toupet d'abouticàri Topet d'apoticari	Toupet d'apothicaire
Cago-meleto[3], caga-meleta	Poltron
Sauço per lou fristi, Sauça per lo « fristi »[4]	Sauce pour le fricot
Faviòu	Haricot
Moungeta rabinado, Mongeta rabinada	Haricot sec brûlé
Tirolo rouvihado, Tiròla rovilhada	Poulie rouillée

2 Crèva-bachàs : Sobriquet des habitants d'Anduze : crève les auges, flaques ou les tambours.

3 Caga-meleta : une variante du sobriquet donné aux gens d'Uzès les mange-melettes

4 *Le fristi* n'est pas un mot occitan : il vient du langage populaire frichti, venu lui-même d'un mot alsacien au 19e siècle Nous l'entendions, enfants, pour désigner le plat en train d'être préparé ou cuit. On pourrait dire : le fricot.

Remuda d'Auvergnas, Remudat d'auvernhat	Issu d'Auvergnat
Fiho de tarnagas, Filha de tarnagàs[5]	Fille de butor, sot
Patto guèrlo, Pata guèrla	Main maladroite
Sac de grautous, Sac de grautons[6]	Sac de morceaux de graisse de porc rôtie
Timbèrlo, Timbèrla[7]	Sonnaille, cloche
Tèsto d'ase barda, Tèsta d'ase bardat	Tête d'âne bâté
Gros mourre entrelarda, Gròs morre entrelardat	Gros museau entrelardé
Escaleto sans àmo Escaleta[8] sens anma	Squelette sans âme
Saumo que sèmpre bramo Sauma que sempre brama	Anesse, bourrique qui toujours brait
Sagatou de capoun Sagaton de capon	Rejet de capon, fripon
Figuro à cops de poung Figura a còps de ponh	Figure à coups de poing, tête à claques
Moulou de fricassèio Molon de fricassèia[9]	Tas de fressure de cochon
Bourru coumo un bouchin Borrut coma un bochin	Bourru comme un bouc
Que dones lou fachin Que donas lo fachin	Qui jette le mauvais sort
Maigre croc de roumano Maigre còc de romana	Maigre crochet de romaine[10]
Matable de campano Matable de campana	Battant de cloche
Petouleto d'aucèl Petoleta d'aucèl	Toute petite crotte d'oiseau
Oulo sans cabussèl Ola sens cabussèl	Marmite sans couvercle
Cadabre sans mesoulo Cadabre sens mesola	Corps sans moelle
Esclop, sabato, groulo Esclòp, sabata, grola	Sabot, savate, gros soulier
Grel sec de crèbossa Grelh sec de crebassac	Pousse sèche de brome ou folle avoine,
Tambour escrebassa Tamborn escrebassat	Tambour crevé
Microbe de jaunisso Micròbe de jaunissa	Microbe de jaunisse

5 *Tarnagàs* : pie-grièche

6 *Grautons* ou *grotilhons* en Cévennes: morceaux de porc gras mêlés de maigre, frits tout doucement, quand on tuait le cochon.

7 *Timbèrla* (entendu dans l'enfance) semble venir de *timborla* : grosse sonnaille de troupeau

8 *Escaleta* : ici mis pour : *esqueleta*

9 *La fricassèia* était la fressure (viande fraîche !) et boudin que l'on donnait aux amis à la tuée du cochon.

10 La *romana* est ici la balance romaine où l'on suspendait à un crochet, la marchandise ou le plateau rempli, pour les peser.

Testasso de pandour Testassa de pandor	Grosse tête de Pandour[11] (pillard)
Infèrno mounino Infèrna monina	Guenon infernale
Que de coulèro…pisso ! Que de colèra…pissa !	Qui de colère… pisse !
T'espessugue au croupiéu, te moussigue lou tiéu T'espeçugue al cropion, te mossigue lo tieune	Je te pince au croupion, je te mordille le tien
Tas coulèros de fol me donou lou sounlèu Tas colèras de fòl me donan lo soslèu	Tes colères de fou me donnent la nausée

Plus localisés

Espèço de Raiòu, Espèça de Raiòu[12]	Espèce de Raiòu ou raiol (Cévenol)
Iòu de Malatavèrno, Uòu de Malatavèrna[13]	Œuf de Malataverne
Bèmias de Sant-Alari-d'en-Bremas Boèmias de Sant-Alari de Bretmas	Bohémiens de Saint-Hilaire-de-Brethmas[14]
Raiòus testuds coumo d'ases Raiòus testuds coma d'ases	Raious têtus comme des ânes
Sant-Alariens flachs coumo d'alimases Sant-Alariens flaches coma d'alimases	Saint-Hilairiens flasques comme des limaces
Sèmbles lou croco-mort de noste Sant-Alàri Semblas lo cròca-mòrt de nòstre Sant-Alari	Tu ressembles au croque-mort de notre Saint-Hilaire.
Gandard de la Sossèio Gandard de la Saussèia[15]	Batteur de pavé, vaurien de…. La Chaussée

11 *L'an di pandouro* : (T.F) l'année des Pandour(e)s, nom que l'on donna dans les Basses-Alpes à l'an 1746 où ce pays fut envahi par les troupes austro-sardes.

12 *Les Raiòus*, Plusieurs origines ont été avancées pour le mot de raïou ou raïol, traduit peut-être abusivement « royal ». Le lecteur peut consulter avec profit le site : http://fraissinetf48.canalblog.com/archives/2012/11/20/25629030.html).

13 *Malataverne* est le village de la famille maternelle de l'auteur.

14 *Saint-Hilaire de Brethmas* : La mère de l'auteur y tenait une maison de garde-barrière et son père était employé aux voies ferrées.

15 *La Saussèia* : La Chaussée à Alès : promenade le long du Gardon
Los Ponts e Saussèias : Les Ponts et Chaussées

Malbosc aux alentours de 1700, habitants et productions

Par le groupe Histoire et Paléographie de Malbosc (Ardèche) : Marianne et Pierre Aglave, Michèle Lemal, Catherine et Eric Olivier, Elisabeth Sauque sous la direction de leur professeur, Marie-Lucy Dumas.

À l'origine, ce travail s'est appuyé sur un manuscrit trouvé dans le Fond de Roche, document non daté, déposé au Centre de Documentation du Parc national des Cévennes, à Génolhac. Puis nous sommes allés consulter les archives départementales à Privas où nous avons trouvé fort peu de documents sur cette paroisse et commune.

Malbosc

Le village de Sabuscles en 1965

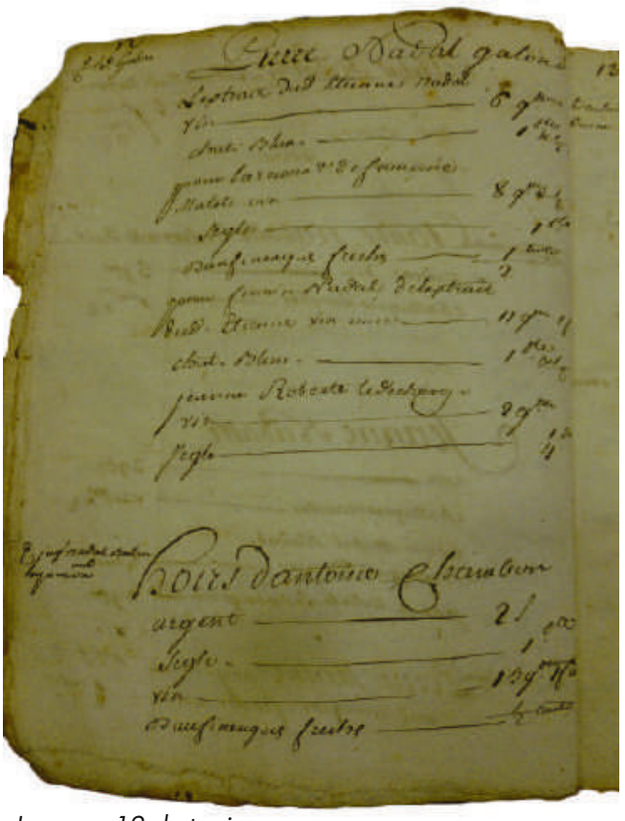

La page 12 du terrier

Le document porte le nom de Liève de Malbosc.

Quelques définitions

Une liève est un document sur lequel sont inscrits des extraits d'un livre terrier d'une seigneurie, servant de mémoire au seigneur ou à son receveur, pour faire payer les cens, rentes et autres droits seigneuriaux. On trouve parfois l'expression : « *lième* terrière »[1].

Un *terrier* est le recueil des redevances féodales dues par les tenanciers d'un lieu à un seigneur. Ces redevances sont consignées par un notaire par nom et par hameau, avec leur montant qui est exprimé en nature et en argent.

Ce terrier comporte 99 pages avec une table peu explicite dans les dernières pages.

Ce document, non daté par le notaire, mais postérieur à 1690 fait apparaitre que la paroisse de Malbosc a dépendu de plusieurs seigneurs. Le comte Beauvoir Grimoard du Roure, dernier seigneur de Malbosc, a fini par rassembler dans sa main toutes

1 Les dénominations de « cueilloir ou cueilleret » se trouvent plutôt dans les manuscrits du nord de la France.

les lièves antérieures, sauf une partie acquise par noble François Pagès de la Vernède successeur de Louis et Claude Pagès écuyer, acquéreur de François de Molette de Morangiès (alors seigneur de Sénéchas) en 1609 et de noble Alexandre de Brueis[2] seigneur de Gattigue en 1642.

« *Liève de la cense que les* [habitants sans doute] *de la paroisse de Malbosc et autres servent à Mgr le comte du Roure pour son ancien fait et suivant les reconnaissances reçues par Maitre Durouret, notaire*

Liève des censes acquises par Mgr le comte du Roure du seigneur de Casteljau par contrat du 15 août 1689 reçu Vignal, notaire de Barjac

Liève des censes acquises de Mgr de Coursoulles comme ayant droit du seigneur de Malbosc, autrement De Clary (le seigneur de Malbosc est Antoine de la Garde au XVIe siècle, cette branche s'éteint au XVIe siècle, passe aux Yzard de Coursoulles de Villefort représenté par Antoine de Clary).

Liève des censes acquises par le seigneur de Malbosc du seigneur de Gatigues (noble Alexandre de Brueis, seigneur de Gattigues en 1642, lui même successeur de noble Jean de Merle Seigneur de Sénéchas, fils de Pierre et Catherine de Lussan)

Liève des censes de Jean Robert, seigneur de Chateauvieux acquises par le seigneur de Malbosc

Liève des censes acquises de la maison de Chassagnes (famille de Montjoc)

Et aussi pour le droit de Morangiès ».

La seigneurie de Malbosc, d'une coseigneurie à la seigneurie du comte du Roure

C'est à l'origine une coseigneurie qui règne sur un mandement[3] dont les confronts sont les suivants : *le mandement de Banne, la rivière de Ganière, le mandement de Bonnevaux, la baronnie du Cheylar (d'Aujac), le mandement de Naves, la montagne de Gorge en partie, entre les juridictions de Castilhon et de Bordezac, la rivière de Cèze.*

Le château ou castelas est situé sur une route où un péage a été installé, comme en témoigne le nom d'une des portes du château « lo portal de la barrière ». Un pont situé en contrebas baptisé « pont romain » sur les cartes, existait vraisemblablement pour traverser l'Abeau.

Quand Gaucelm de Naves fait donation de la vallée de Bonnevaux et de son église Saint-Théodorit à l'Ordre de Saint-Ruf de Valence, en 1192[4], il reconnait aussi la suzeraineté de l'abbé de Bonnevaux sur les parts de castra qu'il possède à Naves, Malbosc et Banne. Pour celui de Malbosc il s'agit de la 6e part, puis en 1312 l'abbé acquiert « 15 jours de seigneurie», dont une est cédée au prieur d'Aujac en échange des dîmes de l'église d'Aujac.

Au XIVe siècle, (1368) la coseigneurie de Malbosc est partagée entre 4 seigneurs supérieurs : le prieur de Bonnevaux, Pierre de Naves, monsieur de Castelpers (héritier d'une fille de Banne), et Jaucelin de Naves. À eux quatre ils acquièrent les revenus de 5 mois et 8 jours et demi de la seigneurie. Les autres mois et jours, soit « 7 mois et demi, le quart d'un jour et le cinquième[5] d'un autre » (sic) sont partagés par une foule de petits coseigneurs : Raymond du Ranc, les héritiers de noble Jean de Lussan, Noble Isabelle de Chaldeyrac, Arnal La Fare, Guillaume de Malbosc, Guillemette fille de Guillaume de la Balme, Bernard Alaman, Gonet de Malbosc, Pierre de Montjoc, Pierre de Guilafred et Pierre de Naves seigneur de Mirandol. Des calculs bien compliqués, puisqu'en outre cela fait plus d'une année de revenus… Pour simplifier le prieur de Bonnevaux possède un quart de la seigneurie de Malbosc, plus « *un quart de ce qui n'aura pas fait l'objet d'une reconnaissance* » par les petits seigneurs, donc au total la moitié de toute la juridiction.

Au XVe siècle les abbés désertent Bonnevaux[6], s'installent au Mas du Sanhas (près de Mentaresse) et au XVIe siècle quittent la région passée à la Réforme. Claude Grimoard du Roure, protestant, s'empare des biens du prieuré, en prétendant les gérer. Pendant 54 ans, la famille du Roure encaisse les revenus jusqu'en 1685, où le comte est obligé de les restituer à la suite d'un long procès[7]. Il avait auparavant racheté les autres parts des seigneurs mentionnés : Casteljau, Coursoulles, Chassagnes et Morangiès. En 1686, le comte se disait « *unique possesseur de la terre et de la juridiction de Malbosc pour les avoir acquise des coseigneurs antérieurs* », en négligeant le nouveau nobliau Pagès de la Vernède.

Mais en 1686[8], l'abbé de Saint-Ruf de Valence a

2 Alexandre de Brueis est aussi successeur de la famille de Lussan par sa mère (Delphine) elle-même successeure par ses parents de Guillaume de Cornilhon et d'Albert de la Garde qui était chevalier en 1270.

3 1446, arch. dép. Drôme, 2 H 229.

4 Arch. dép. Drôme, 2 H 17.

5 Pourquoi l'année n'a-t-elle pas 12 mois ? Mystère de ces parts, portions du ¼, du 12 de la 6e part etc. un vrai casse tête…

6 Marie-Lucy Dumas, chap II de *Bonnevaux, grandeur, déclin et renouveau*, Comité des fêtes de Bonnevaux, 2005, p. 33-80.

7 Mémoire du chapitre contre comte du Roure, Arch. dép. Drôme, 2 H 229.

8 Fernand Vidal, *Le prieuré de Bonnevaux, ses fiefs, la noblesse de sa région, XIIe-XVIIIe siècle*,

exigé l'hommage de Jacques de Grimoard Beauvoir comte du Roure et à reconnaître qu'il tient à « fief franc et honoré » tous les droits seigneuriaux sur Malbosc, acquis du prieuré de Bonnevaux. Donc le comte a un seigneur supérieur, l'abbé de St-Ruf de Valence à qui il doit 3 livres de cire annuellement pour droit d'albergue.

On comprend que le comte ait tenu à refaire une lièvre récapitulative des droits qu'il avait acquis, où il ne mentionne nullement le seigneur prieur de Bonnevaux bien que celui-ci possède quelques tenanciers et terres dans la paroisse de Malbosc.

Le prieur de Bonnevaux

En 1489[9], le prieur récolte sur ses tenanciers de Malbosc en argent 2 l. 9 s. 10 d, 8 cartes et 2 boisseaux de seigle, 3 cartes et 2 boisseaux de châtaignes blanches, 3 cartiers d'avoine, 43 cestiers de vin et 2 gélines qui lui sont fournis par :

- le terroir d'Aubrias et Mourèdes « *tout le dit lieu confronte du pied le ruisseau de L'Abeau, du chef le Serre du levant terres et mas de La Fermiguière, du couchant les terres du seigneur du Cheyla*[10] », les hommes Antoine, Jean Borne et Antoine Durand.

- à Escoussous, La Chaze et Mas de Grinhole, des censives vendues par Antoine de Malbosc en 1471. « *Les trois localités confrontent du levant et du midi avec le ruisseau Nuvoulet des Escoussous et de Grinhole, du couchant avec la juridiction du Cheyla, du septentrion la rivière Abeau.* » À Escoussous : Blaise Bougèdes.

- au lieu de Gorge : reconnaissance du mas de Gorge au prieur dès 1239. « *Le mas de Gorge confrontait du pied un autre mas relavant du prieuré, du chef avec le mandement de Naves*[11]*, montagne entre les deux, du Levant le ruisseau de Gorge* ». Jean Coste en 1489.

- à Malbosquet en 1480, reconnaissance des mas de Chambertos (confontant avec le serre de Jouango) et de Charichard (qui voisine avec Escoussous et la rivière Abeau). Les hommes : Antoine Triat, Durand Dumont, Jean Robert, Jean Cordier.

- au château de Malbosc : un terrain au dessous du château (1273), une maison dans l'enceinte du château « *à coté du Portal de la Barrière* » (1284) ; Blaise Gérard et Raymond Coste

- à Sabuscles : acquisition de Guérin de Naves de censives, dont un jardin (1281), mais elles ne sont plus perçues au XVIII[e] siècle. En 1480 : Antoine Durand, Pierre Fabre et Etienne Nadal.

- à Chabannes : reconnaissance pour des terres sises à Grinhole, à Las Faisses, Aiguesèche et Lugonesche (1279).

- au Puech : hommage de Jean Playsse

- à Fourvial ou Fourvière : Jean Mahystre, Pierre Pagès.

3- La population de Malbosc à la fin du XVII[e] siècle : combien d'habitants ?

Notre estimation s'appuie sur trois documents :

La lièvre dénombre 206 tenanciers dans la paroisse, auxquels il faut ajouter 6 « forestiers » ou « forains », personnes vivant dans une autre paroisse mais possédant des terres à Malbosc.

Un autre document daté de 1675 conservé aux Archives de Privas relatant une visite canonique du représentant de l'évêque, note 168 feux (foyers) et recense 750 communiants (personnes âgées de plus de douze ans), ce qui correspond environ à 1000 habitants, soit 4,46 personnes par foyer de plus douze ans, en moyenne.

Les capitations de 1695 conservées aux archives départementales de Privas, nous donnent la liste de tous les chefs de famille, toutes catégories confondues, à l'exception du clergé qui est exonéré de cet impôt. Un total de 165 capités auxquels il faut ajouter le clergé et 14 domestiques.

Au vu de tous ces documents, la population de Malbosc aux alentours de 1700, se situe entre 750 et 1000 habitants, sachant que les historiens appliquent un multiplicateur de 4,5 habitants par foyer imposé, on retombe à peu près sur l'estimation du représentant de l'évêque.

Les hameaux

La commune de Malbosc est composée d'une vingtaine de hameaux et de mas isolés.

Le hameau le plus peuplé est Malbosquet avec 43 foyers, puis Sabuscles, 24 ; Le Mas, 21 ; Chabannes, 17 ; Plaisse[12] (Malbosc), 16 ; Mourèdes, 14 ; Le Chastel, 13 ; Forniels, 12 ; Aubrias, 9 ; Escoussous, 7 ; Gorges, 6 ; Barre, 5 et Fabre, 5.

Et dans chaque mas cité, Abeau, Chambon, La Pauze, Chambonaldès, La Chaze, La Borie, Grinholle, demeurent deux tenanciers.

9 Arch. dép. Gard, archives notaire Massebeuf, micro film 2E 28- 349 et 350, les redevances au prieur de Bonnevaux.

10 Famille de Cubières, château du Cheylard d'Aujac.

11 Le mandement de Naves est composé des paroisses ou des morceaux des suivantes : Les Vans, Brahic, Chambonas, Gravières, Naves, Les Salelles, Malons, dont les coseigneurs étaient les suivants en 1674 : Scipion Grimoard de Beauvoir comte du Roure, Louis de la Garde marquis de Chambonas, Dame Marguerite de Bellard, Louis du Roure seigneur d'Elze et Antoine de la Garde seigneur de Malbosc. Source : Prosper Falgairolle, Le mandement de Naves en 1672, publié dans *Le Pays des Vans à travers les âges*, Tome II, notes et documents d'histoire, *Revue du Vivarais*, 1991, p. 287.

12 Plaisse fait partie de l'actuel chef -lieu de la commune de Malbosc. Il s'étendait au -dessus de l'actuelle route qui mène à la place de l'église.

Tous les hameaux se répartissent de part et d'autre de l'Abeau, ruisseau qui sépare en deux la commune et se jette dans la Ganière, affluent de la Cèze.

4- Cartographie de la commune

Les limites de la commune reprennent très exactement les limites de la paroisse. Malbosc est une commune très étendue de 21,43 km². La distance moyenne, à pied, entre les hameaux et l'église est de 2 km.

Les hameaux de Malbosc vers 1700

Hameau ou mas isolé	Nombre de foyers, fin XVII^{e}-début XVIII^{e}	Distance de l'église, en km	Temps du parcours hameau–église, en h:min
Malbosquet	43	2	0:47
Sabuscles	24	3,1	1:14
Le Mas	21	0,25	0:06
Chabannes	17	1,5	0:30
Plaisse (Malbosc)	16	0	0:00
Mourèdes	14	4	1:21
Le Chastel	13	1,9	0:41
Forniels	12	0,8	0:14
Aubrias	9	2,2	0:43
Escoussous	7	2	0:36
Gorges	6	3,7	1:16
Barre	5	2,4	0:54
Fabre	5	3,3	1:18
Abeau	2	2,6	1:00
Chambon	2	1,8	0:41
La Pauze	2	0,9	0:16
Chambonaldès	2	1,2	0:32
La Chaze	2	2,8	0:53
La Borie	2	2,1	0:46
Grinholle	2	1,7	0:39
Total	206		
Moyenne		2,01	0:43

5- Les productions de la paroisse de Malbosc vers 1700

Le terrier permet de connaitre une partie des productions de Malbosc, par les prélèvements seigneuriaux. Il faut rappeler que les censes établies au XIVe siècle correspondent à l'éventail des productions de l'époque, et n'ont pas été mises à jour.

Le seigneur de Masbosc prélève les quantités suivantes sur ces productions :

- avoine, destinée à l'alimentation des chevaux (208 cartes, soit environ 2,8 tonnes) ; seigle (138 cartes, soit environ 1,9 tonne) ;
- châtaignes fraîches (30 cartes, soit 446 kg) et surtout châtaignes sèches appelées aussi « blanches » (257 cartes, soit environ 3,7 tonnes) ;
- 66 gélines (poules) ;
- vin, 81 setiers, 273 (?) , 28 pintes, soit environ 2 800 litres,
- miel pour une valeur de 23 livres,
- et de la cire 3 livres, 3 (?), et 19 onces, soit environ 1,8 kg.
- 15 journées (de travail gratuit) probablement consacrées à l'origine à l'entretien des chemins ou du château ; on ne les retrouve que pour les hameaux de Mourèdes et Fourniels. On peut penser que dans les autres hameaux, les paysans les ont rachetées sous forme monétaire.
- Fougage : taxe pour faire cuire son pain dans le four banal, pour environ 4 livres de l'époque.
- Argent liquide : 28 livres.

D'autres productions

Comme nous l'avons signalé plus haut, on peut s'étonner de l'absence de certaines productions. Ces redevances féodales reflètent une situation du Moyen Âge, car on sait qu'il y a d'autres productions notamment des oliviers et surtout des productions vivrières telles que légumes, fruits, chanvre, petit et grand élevage dans chaque foyer. La dîme[13] nous renseigne en plus sur les moutons, agneaux et chevreaux.

La production d'huile d'olive s'est développée essentiellement dans les hameaux de Malbosquet et de Sabuscles. Nous possédons une estimation de cette production grâce aux indemnités que les producteurs ont perçues, suite au « grand hiver » de 1709-1710[14].

La production totale d'huile peut être évaluée à 3 125 litres en ce début du XVIIIe siècle à Malbosc : Malbosquet produit environ 22 % de la totalité de l'huile d'olive de la paroisse, et Sabuscles 32 % de celle-ci. Mourèdes en produit environ 14 %, et les autres hameaux ont une production plus réduite.

Ceci peut s'expliquer par l'ensoleillement avantageux de Sabuscles et de Malbosquet (orientation sud) et une altitude moyenne de 400 à 450 mètres. Mourèdes se situe dans ces mêmes caractéristiques. Précisons que la plantation d'oliviers est postérieure à l'établissement des censes féodales.

Les producteurs ont reçu une indemnité de 6,14 deniers par litre, ce qui correspond à une demi-journée de travail pour un « travailleur de terre », selon les valeurs des monnaies décrites dans « La vie à Thines, les Amis de Thines – 2018 ».

Productions et hameaux

En fonction de leur exposition et de leur topographie, les hameaux ont leurs spécificités : par exemple, Sabuscles, Fabre et le Barre produisent plutôt des châtaignes, le Mas et Malbosquet essentiellement du vin, Mourèdes, essentiellement des céréales et on ne trouve le miel qu'à Malbosquet.

Cs	Cf
chataignes sèches	chataignes fraîches

Se	Av	Sol	Fo	Ge	Vi	Mi	Ci	Jo
seigle	avoine	argent	Fougage	géline : poule	Vin	Miel	cire	Journal

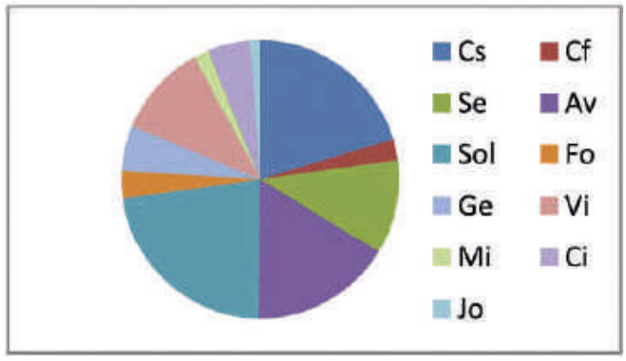

Légende et répartition des ressources prélevées de la paroisse de Malbosc

On peut en outre comparer deux hameaux de topographie différente :

Mourèdes le plus bas, exposition plein sud

et Chabannes le plus haut exposition nord-ouest

13 "Visite canonique du 7 décembre 1675", Visite des églises du Bas-Vivarais en 1675-1676 : MAZON A. (alias docteur FRANCUS) — « Visite des églises du Bas-Vivarais en 1675-1676 par M. Monge, délégué de l'évêque de Viviers », *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers*, 1883-1884, p. 277, publié dans le bulletin municipal de Malbosc, n°75 de juillet 1999).

14 Arch. dép. Ardèche, C 1222.

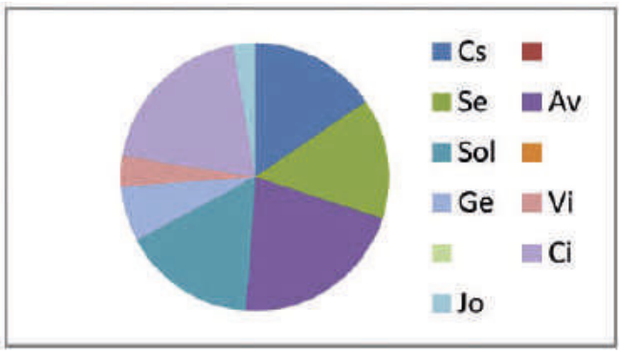

Mourèdes ↑

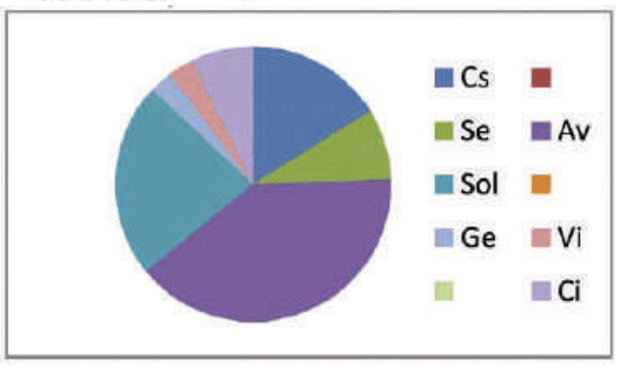

Chabannes ↑

6-Les catégories sociales et leur niveau de vie. Les métiers

À Malbosc, selon les capitations de 1695, on recense 165 chefs de famille. En sachant que certains chefs de famille peuvent exercer deux métiers, (un agricole et un artisanal), on ne trouve que 137 personnes pour lesquelles un métier ou une activité sont indiqués.

Les paysans vivant essentiellement ou partiellement du travail de la terre dont 38 journaliers (le journalier se loue à la journée, ne possédant que ses bras), 35 travailleurs de terre (possédant quelques terres, insuffisantes pour survivre) et 19 « travailleurs » (ainsi désignés sans autre précision), 1 fossoyeur de terre (chargé de l'entretien des béals, des fossés y compris celui du château, etc.).

Les petits métiers : 10 cadissiers (tisserand de tissus de laine), 7 tisserands de toile, 5 cardeurs de laine, 4 tailleurs d'habits.

On trouve aussi 4 cordonniers, 2 menuisiers, 1 boulanger, 1 maçon, 1 « *faisant taverne* » et 1 berger.

Les autorités locales : 1 consul et son greffier consulaire, 1 appariteur (il reçoit les messages et va les porter, c'est-à-dire qu'il sait lire et écrire)

La justice seigneuriale : 1 procureur juridictionnel et son lieutenant, 1 sergent, 1 huissier.

Ce document permet aussi de classer la population selon quatre « états » en fonction de la richesse :

Bourgeois, il vit de ses revenus, il ne travaille pas de ses mains, un seul à Malbosc : François Pagès, sieur de Laplanche et de La Vernède.

Ménager : il possède des terres et peut embaucher, ils sont 39 à Malbosc.

Rentier : il loue des terres et paye une rente au propriétaire : 19 chefs de famille dans la paroisse.

Pauvre et/ou mendiant : 48 familles sont recensées dans cette catégorie.

Ce classement met en évidence la pauvreté de la paroisse de Malbosc, et ceci est confirmé par l'analyse des taxes payées : **83** chefs de famille, soit presque 51 %, (les pauvres, les mendiants et quelques journaliers) ne payent que 0 ou 1 livre (30e et dernière catégorie des capitations), 5 chefs de famille soit 3% payent 10 livres et plus ; le reste, ***77*** chefs de famille, paye de 2 à 6 livres.

En conclusion

La paroisse de Malbosc fait partie des paroisses pauvres des Cévennes, comme ses voisines Bonnevaux, Malons et Brahic… C'est une économie de moyenne montagne où les paysans cultivent pour leur consommation quotidienne, dégageant très peu de revenus. Les mûriers n'ont pas encore verdi les faïsses, ce pourquoi il faut attendre le milieu du XVIIIe siècle. Au XIXe siècle, le maire se désole toujours de la grande pauvreté de ses administrés, ce qui rend difficile la reconstruction de l'église paroissiale. L'histoire de l'église fera l'objet d'un prochain travail de ce groupe d'étudiant.e.s de Malbosc.

Ce qui frappe en outre, c'est le fait que la coseigneurie a pu être partagée entre un aussi grand nombre de petits seigneurs, sans doute légèrement plus aisés que leurs paysans, mais guère plus, et qui au XVIIe siècle ont vendu leur part de seigneurie au plus riche et élevé au niveau social, le comte du Roure.

En annexe : ***Datation du terrier à travers la généalogie des Hours du Chambon***

La date la plus récente citée dans le terrier est une reconnaissance du 6 février 1690. Afin de dater plus précisément le terrier, nous nous sommes penchés sur la généalogie des Hours du Chambon (aux archives de Privas, réf 21 J 136, document de Pierre Pratlong).

Antoine Hours, l'aîné des enfants de Jehan Hours (procureur de Malbosc) et de Claude de Pagèze, est né en décembre 1637, baptisé à Malbosc, et décède à 70 ans le 29 juin 1707. Il épouse Claude Marguerite Coste et ils ont au moins 3 fils, Jean, Pierre-François (à Uzès) et Joseph (à Nojaret)

Les capitations précisent qu'il est ménager, cordonnier, qu'il a un valet.

L'aîné Jean Hours est né en décembre 1668, est décédé en mars 1747 (à 79 ans); selon les capitations de 1695, Jean qui avait alors 27 ans, habite dans le même mas du Chambon que son père, est greffier consulaire et boulanger ; et selon la généalogie des Hours il est noté conseiller du Roy, juge suppléant et maire de Malbosc. Jean Hours épouse Simone Castillon, fille de Maurice Sr de la Ferrière et ils ont au moins quatre enfants.

Mais dans notre terrier, seul Jean Hours, le fils, apparaît au Mas des Hours du Chambon. Antoine Hours (le père) n'est pas cité et n'est donc plus à cette époque le chef de famille. Est-il déjà décédé (1707) lors du terrier, ou bien trop vieux, est-il à la charge de son fils ?

Selon cette généalogie, ce terrier est postérieur aux capitations de 1695. Nous pouvons le dater vraisemblablement des premières années du XVIII^{e} siècle.

Nous avons reçu

De serres en valats, le magazine du Parc national des Cévennes.

- La soie en Cévennes : le fil entre passé et présent. « Le carré de soie », 4 sentiers d'interprétation (et un musée) sur 4 communes du piémont cévenol (Colognac, Cros, Monoblet, Saint-Hippolyte-du-Fort)
- La labellisation du Parc national des Cévennes « Réserve Internationale de Ciel Etoilé ».

Causses et Cévennes. 123e année n° 4, numéro dédié à Millau.(Parc de la Victoire, carillon, ganterie…)

- Rapport du 118^{e} congrès du Club cévenol.
- Bernard Maury : La mort de Raymond VII comte de Toulouse, à Millau.
- Alain Artus : Un portrait du poète cévenol Léo Larguier.

Généalogie en Cévennes n° 122, novembre 2018 (ACGC) Divers articles : Alain Montagut : La Paix d'Alès ; Reine Duigou : Les Servière de Rieumal près du Pont-de-Montvert et leur descendance ; Simone Meissonnier : Déclaration du roy du 9 avril 1736 – Les permis d'inhumer ; 1684 : Bail de la « cuitte » de pain à Moussac.

Les cahiers du Centre de Généalogie protestante n° 143 – 3^{e} trimestre 2018. Divers articles (aucun ne concerne les Cévennes).

Cévennes, terre de lumière 1er semestre 2018 - Numéro consacré aux villages perchés de Drôme Ardèche, conférence de Patrick Berger.

Hugenotten n° 4/ 2018 (aucun article ne concerne les Cévennes).

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 170, avec sommaire).		30,00 €

Familles

HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)		12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)		5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)		15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)		4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)		4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)		4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)		4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)		6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)		3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)		4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)		3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)		5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)		3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)		15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)		12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole)	Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)		3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)		5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)		4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)		12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle		12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)		6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)		3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)		6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)		9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)		4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition		20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)		3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)		3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)		3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)		5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)		4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)		4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)		3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)		3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)		3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)		3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD		5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)		8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)		10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)		15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)		8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)		15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)		15,00 €
HS 68	Mythes et légendes alésiennes, Alès vu par les écrivains		9,00 €
SH 69	Vivre à Chamborigaud en 1638, d'après le journallier d'Antoine Teissier sieur du Rauzier		9,00 €
HS 70	De l'Auvergne aux Cévennes, ces Cévenols venus d'ailleurs. (Elsa Zastrizny)		15,00 €
HS 71	Chantiers de Jeunesse, le groupe 18 Assas, (Madeleine Souche)		10,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : hors-series@cevenols.fr
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Avril - Juin 2019
N° 197 - 7 €

Note sur le maquis de Lasalle par le lieutenant Jean Castan
Entrées à l'auditoire de Genève des étudiants venus du Gard et de la Lozère (1805-1877), Olivier Poujol
Gabriel Liquier, d'Anduze à la planète Mars, Olivier Poujol
Vallée Française ? Une étude sur un toponyme dans les Cévennes, Hervé Abrieu
Les petits carnets de Jean-Pierre Chabrol, avant les années 1960, Marie Lucy Dumas
Créer des églises, pouvoir seigneurial et pouvoir religieux en Cévennes au Moyen Âge, l'exemple de la haute vallée de la Cèze, 1ere partie, Marie Lucy Dumas

Sommaire

• **Actualités de la recherche historique et patrimoniale : des travaux dans les églises cévenoles,** p. 3

• **Note sur le maquis de Lasalle par le lieutenant Jean Castan, note d'Olivier Poujol,** p. 5

• **Entrées à l'auditoire de Genève des étudiants venus du Gard et de la Lozère (1805-1877),** p. 8

• **Gabriel Liquier, d'Anduze à la planète Mars, par Olivier Poujol** p. 11

• **Vallée française ? Une étude sur un toponyme dans les Cévennes, par Hervé Abrieu,** p. 14

• **Courrier des lecteurs,** p. 22

• **Les petits carnets de Jean-Pierre Chabrol, avant les années 1960, par Marie Lucy Dumas,** p. 23

• **À lire, à consulter,** p. 25

• **Créer des églises, pouvoir seigneurial et pouvoir religieux en Cévennes au Moyen Âge, l'exemple de la haute vallée de la Cèze, 1ère partie,** p. 26

• **Nous avons reçu,** p. 31

Photo de couverture : *Paysage de la Vallée française. Photo © Hervé Abrieu*

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Marinette Mazoyer et Michel Wienin
Secrétaire : Marinette Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Frédéric Boyer
Chargé des hors série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Richard Bousiges, Frédéric Boyer, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Bernard de Freminville, Robert Laganier, Dominique Lemaitre, Brigitte Mathieu- Jaffuel, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marinette Mazoyer, Pierre Rolland, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin, Brigitte Mathieu – Jaffuel.

Rédactrice en chef :
Brigitte Mathieu-Jaffuel,
b.mathieu.jaffuel@gmail.com

Conseil scientifique :
Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3, Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.- Font Vive, Infographie Sébastien Chenaud.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264
Imprimé par groupe SOCOM 63 avenue Jean Chaptal 30340 Méjannes-les-Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 €
Adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 PSSTFRPMON
3, Grand Rue - 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier. L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes : Les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication sans autorisation de l'auteur et du Lien des Chercheurs Cévenols.

Agenda

Vendredi 19 avril : comité de rédaction et conseil d'administration du LCC aux Archives départementales du Gard, 364, rue du Forez à Nîmes.

Dimanche 28 avril, balade de printemps : visite de la grotte de la Cocalière (près de Courry Gard), pique-nique organisé (il faut s'inscrire auprès de contact@cevenols.fr), sentier d'interprétation sur le site, aisé pour tous. Ne pas oublier quand même que la grotte fait 12 degrés et nécessite des chaussures confortables. Organisateur Jean-Louis Borrelly

Lundi 26 août : 45e Assemblée générale à St-Privat-des-Vieux, plus de détails début juillet.

Actualités de la recherche historique et patrimoniale : des travaux dans les églises cévenoles.

La chapelle St-Laurent à Robiac-Rochessadoule (par l'association « Les passeurs de mémoire »)

L'association « Les Passeurs de Mémoire de Robiac-Rochessadoule » a vocation à préserver et faire connaitre le patrimoine de sa commune.

Le site de Saint-Laurent, élément clé de ce patrimoine, est situé à la croisée de deux chemins répertoriés dès le Moyen Âge, l'un venant de Portes et l'autre arrivant de Peyremale pour se diriger ensuite vers Saint-Ambroix. Il est abrité des vents du nord par un promontoire rocheux d'où le regard embrasse la haute vallée de la Cèze au nord et sa moyenne vallée à l'est. Dit autrement, la vue s'étend des hauteurs de Villefort au château d'Allègre faisant de ce site un nœud de communication intégré au patrimoine médiéval de la vallée.

Intérieur de la chapelle St-Laurent. Photo © ass. Passeurs de mémoire.

Après signature d'une convention avec la municipalité (le site est propriété municipale), l'association a engagé des travaux de préservation du site afin notamment de contenir l'avancée de la ruine de la chapelle du XII^{e} siècle qui subsiste d'un prieuré dont malheureusement nous n'avons pu retrouver aucune archive, aucun plan.

Nous sommes en train de poser une ceinture au faîte des murs afin de les rendre solidaires et limiter les infiltrations d'eau de pluie. Nous poserons ensuite une toiture. Plusieurs parties de la bâtisse, ruinées ou envahies par la végétation, ont été et seront restaurées. À ce jour, le travail sur le sommet du mur nord est partiellement réalisé et le porche d'entrée côté intérieur est rebâti.

Un important travail de débroussaillement et d'éclaircissage du couvert végétal a été effectué et se poursuit. Outre que l'aspect du site s'en trouve esthétiquement amélioré, ce travail a permis de mettre à jour d'anciens murs parfaitement bâtis en pierres sèches. Sur la crête de la colline, nous dégageons des remblais (passés au tamis) afin de mettre à jour les fondations du château qui, comme dit plus avant, formait un élément clé dans la communication sur le territoire de la vallée.

Restauration de l'église de Saint-Paul-La-Coste (par l'association « Les amis de l'église »)

Elle est connue depuis 1156, par la bulle du pape Adrien IV qui précisait qu'elle était un bénéfice dépendant de l'abbaye de Cendras. Détruite en partie en 1621, elle est restaurée en style renaissance en 1674. En 1702 elle est à nouveau incendiée par les camisards et reconstruite par le prieur Descamps en 1734. De 1704 à 1713, trente dragons y sont en garnison.

En 1862 : réparation de l'église et achat de deux autels en marbre, de peintures de valeur, d'une chaire, d'une boiserie avec stalles dans le chœur, d'un meuble de sacristie, de riches ornements et de vitraux.

L'église orientée vers l'est s'appuie sur une tour plus haute située sur l'ancien chemin royal, certainement une tour de guet où est posé le clocher.

En 1990, restauration par la municipalité Layris, de la toiture, des vitraux, de la porte, du clocher et du joug de la cloche. En novembre 2017 à juillet 2018, restauration intérieure de l'église sous l'égide de l'association des Amis de l'église et de la municipalité Chapon, avec de nombreux partenaires. Le 8 septembre 2018, inauguration fin des travaux de restauration intérieure : à noter, la lettre de bénédiction du pape François, adressée à l'association, visible dans l'église.

En 2019, les travaux continuent : étanchéité, sacristie, WC, murets extérieurs, achat de mobilier (bancs, armoires, objets de culte, etc…).

Intérieur restauré du chœur et de la première travée de l'église. photo © les amis de l'église

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre page facebook « eglisesaintpaul » et nous contacter par mail « amiseglise30480@hotmail.com ».

Projet de réhabilitation de « la Cure » de Saint-Martin-de-Boubaux. (ndlr)

Dans la paroisse voisine de St-Martin-de-Boubaux, dans la vallée du Galeizon, l'église a été restaurée depuis déjà de nombreuses années, mais ce sont maintenant les autres bâtiments du site de «la Cure», presbytère, école privée catholique et bâtiment agricole, que la municipalité voudrait réhabiliter. Pour cela un groupe de travail a été mis en place, avec plusieurs personnalités et associations, essentiellement pour trouver des financements et envisager des activités pour faire vivre le site, résidences d'artistes par exemple.

Ce site, bien que les constructions soient relativement récentes (années 1830), est important sur le plan historique, car le curé qui y habita de 1872 à 1900, n'était autre que l'abbé Pourcher, bien connu des bibliophiles. Son ministère auprès d'une poignée de catholiques dans cette paroisse à forte majorité protestante lui laissait suffisamment de temps libre pour effectuer des recherches historiques, recherches qu'il éditait lui-même sur une presse artisanale. Son ouvrage le plus connu est Histoire de la Bête du Gévaudan véritable fléau de Dieu, d'après les documents inédits et authentiques, publié en 1889.

L'association Nature et Patrimoine, partie prenante dans la restauration de la Cure, présentera en juillet 2019 une exposition sur l'abbé Pourcher, avec, entre autres, l'élément qui a été sauvegardé de l'imprimerie de l'abbé, et des exemplaires de ses ouvrages. Cette exposition se tiendra au Temple, sur la place de St-Martin.

Note sur le maquis de Lasalle par le lieutenant Jean Castan

(ex-chef du groupe Franc du maquis et adjoint au colonel Colas, commandant militaire de l'Aigoual-Cévennes).

Un inédit de Jean Castan présenté par Olivier Poujol

Cette note du lieutenant Castan se trouvait dans les papiers de Jean Faucon (1919-1980), dit Félix, ancien du maquis d'Ardaillès qui avait entrepris d'écrire une histoire du maquis de la Soureilhade. À sa mort, sa famille confia ses papiers à son camarade de maquis, Robert Poujol, dit Bichon. Faucon et Castan étaient deux maquisards du même âge, originaires de Nîmes et formés par le protestantisme nîmois. Le second prénom de Castan, tiré de l'Ancien Testament, est Elie. Jean Elie a effectué sa scolarité à Nîmes à l'orphelinat protestant Samuel Vincent puis à l'école de la rue Pavée avant d'entreprendre une formation de radio navigant dans l'armée de l'air. Il deviendra ce «jeune homme grand, blond» dont Rascalon fit la connaissance au café du XVIIIe Siècle à Nîmes.

Jean Castan est décédé le 30 novembre 2018. Maquisard de la première heure, Jean Castan a traversé toute l'histoire des maquis cévenols, au maquis d'Aire-de-Côte, au maquis de Lasalle, au rassemblement Aigoual-Cévennes. Il a été le compagnon de deux grands chefs, Rascalon et Marceau.

Le 20 mars 1943, René Rascalon rencontre dans un café de Nîmes Jean Castan, un jeune sous-officier, engagé volontaire pour la durée de la guerre en 1939 dans l'aviation, et «démobilisé» en 1942 avec la dissolution de l'armée de l'armistice. Le jeune Nîmois, né en 1920, rêve de passer en Angleterre pour rejoindre les FFL. Rascalon souhaite installer un maquis dans les Cévennes et cherche un volontaire ayant une formation militaire pour l'encadrer. Castan accepte la mission que lui confie Rascalon. Le 28 mars, Rascalon et Castan partent en reconnaissance à Saumane où ils rencontrent le maire du village Fernand Borgne.

A la mi-mai 1943, ce maquis, premier maquis du Gard, cantonné en avril et début mai à la ferme du Barrel, propriété du maire de Saumane dans la vallée Borgne, puis quelques jours au Plot près de La Valmy, s'installe à Aire-de-Côte, précisément à la baraque du Bidil située à environ trois kilomètres au dessus de la maison forestière. Jean Castan en est le chef. En juin, le maquis compte une centaine d'hommes.

Le 1er juillet 1943, le maquis d'Aire-de-Côte (67 hommes regroupés ce jour là, presque sans armes, qui s'apprêtaient à faire mouvement vers le col de l'Asclier), à la suite de la dénonciation d'un traître, est attaqué par un commando de chasseurs-parachutistes venus de Saint-Jean-du-Gard. Sur la stèle du maquis d'Aire-de-Côte, on lit aujourd'hui sur une plaque qui ne comporte aucun nom de personnes : «*Ici le 1er juillet 1943, le boche attaqua le maquis. 7 maquisards tués. 3 disparus. 39 prisonniers. 19 non revenus des bagnes nazis. Souvenez-vous*». Jean Castan rejoint Rascalon à Saumane avec une vingtaine d'hommes. Les rescapés d'Aire-de-Côte fusionnent dans l'été avec les réfractaires de Lasalle pour former le maquis de Lasalle. Ce maquis devint très vite numériquement le plus important du Gard. Grâce à plusieurs expéditions de son groupe franc (GF), il est aussi le maquis le mieux pourvu en équipements divers de la région.

Le 12 juillet 1944, le maquis de Lasalle et le maquis d'Ardaillès montent à l'Espérou et se rassemblent dans l'Aigoual-Cévennes. Le maquis de Lasalle apportait 207 hommes (R. Rascalon, 1945) et le maquis d'Ardaillès 186 hommes (R. Poujol,1984). Après la mort au combat de Marceau le 10 août, Jean Castan le remplace comme adjoint au commandant militaire du maquis, Matignon dit Colas.

La note de Jean Castan :

« Le maquis de Lasalle, né de la fusion des rescapés du maquis d'Aire-de-Côte d'une part et des jeunes planqués à Lasalle sous le contrôle de Guy Arnaud et Robert Francisque d'autre part, réunit au mois d'août 1943 tous ces éléments sous la direction de Rascalon.

À cette époque, le pays cévenol favorable aux maquisards dans la grande majorité de sa population, venait d'être bouleversé par la tragédie d'Aire-

Portrait de Jean Castan en 1944
http://www.cevennesresistance.fr

de-Côte qui avait vu la mort de neuf jeunes gens et la déportation d'une quarantaine de jeunes pris au combat ainsi que Mr Borgne, maire de Saumane qui s'était révélé un ardent patriote au service du maquis attaqué et détruit.

À la suite de cette catastrophe et étant donné les conditions d'existence et l'absence totale d'armement, la prudence et la raison conseillaient d'éviter les concentrations de jeunes. Durant la période qui va d'août à novembre 43, cette loi fut observée par les chefs du maquis qui firent preuve par là d'un sens étendu de la lutte clandestine.

Toutefois, il est juste de rappeler que durant ces quelques mois, le maquis se signala par des actions diverses et que le pays reçut d'assez nombreuses visites de la part de l'ennemi (policiers ou troupes), mais tout cela sans que jamais rien ne fut décelé par les divers visiteurs. La moralité de la population et le patriotisme du Cévenol comptèrent comme les principaux facteurs de cette sécurité.

Les jeunes changeaient très souvent de place et demeuraient rarement plus de 15 jours au même emplacement. Les coups de main étaient le plus souvent l'oeuvre d'une minorité qui comptaient dans ses rangs des anciens rescapés d'Aire-de-Côte et les chefs.

Il est à noter que jusqu'à la fin 43, les responsables du maquis ont travaillé presque en isolés, ne recevant aucune directive et surtout aucun secours en argent ou si infimes que cela ne peut compter comme aide solide. Le maquis ne se recommandait d'aucun parti ou mouvement à tendance politique et les dirigeants eux-mêmes s'opposaient à toute action de propagande.

Cette situation dura jusqu'en décembre 43. C'est à la fin de cette année, que Marceau Bonnafoux qui occupait les fonctions d'intendant du maquis pour la région R3 fut obligé de prendre le maquis à son tour. Il choisit pour retraite le maquis de Lasalle avec lequel il était en relation directe. Durant quelques semaines, il continua son œuvre de pair avec Christian Caillé.

Au début 44, le chef régional qui à ce moment là était Villars, envoya des instructions générales dont la principale était un vaste plan de regroupement de forts maquis dans la région des Basses Cévennes. À la suite de conversations qui groupèrent les principaux responsables du maquis de Lasalle, ce plan fut combattu pour les raisons citées plus haut (manque d'armes et sécurité de la population amie). Il fut décidé alors, sous l'impulsion de Marceau, de constituer un groupe franc au nombre d'une dizaine d'hommes, qui aurait pour mission principale d'effectuer les actes de sabotage, conformément aux ordres donnés et surtout de constituer des stocks de matériel (voitures, carburants, habillement, ravitaillement, etc.) en prévision d'un futur maquis qui grouperait un grand nombre d'hommes, que l'on assemblerait qu'au tout dernier moment. Ce groupe franc devait agir autant que possible à l'extérieur de la zone maquisarde pour éviter les incursions ennemies. L'action de ce groupe était sous la direction de Marceau. Le maquis proprement dit groupait les jeunes qui ne pouvaient plus rester isolés, sous les ordres de Rascalon. Cette formation demeura toujours dans le secteur de Lasalle et ne participait que rarement à une expédition.

Le groupe franc lui, était constitué en unité autonome disposant de son propre matériel et travaillant à sa guise. Durant les mois de janvier à mai, il cantonna successivement à Lasalle, Saumane, Générargues, Malérargues et Colognac. Son activité fut très intense, les hommes faisaient des sorties presque journalières, on vit même des semaines où le groupe sortait toutes les nuits. Pendant cette période, un matériel considérable fut stocké. L'objectif principal étant toujours la recherche d'armes, les hommes accomplissaient de nombreuses missions lointaines à la recherche de ce matériel. C'est ainsi que les gars du Groupe sillonnaient le Gard, l'Hérault, le Tarn et l'Aveyron, récupérant des armes immergées dans le canal de Palavas,

descendant dans les avens du camp du Larzac. Il y eut également quelques accrochages avec les gens de l'ennemi, mais toutefois sans grand mal pour les maquisards qui cependant eurent à déplorer la perte de Christian pris par la Gestapo et Robert Francisque tué à Malérargues par les Waffen SS en mai 44.

C'est alors quelques temps après la mort de Robert que le groupe franc fit sa soudure avec le maquis à la demande de ce dernier. L'ensemble se fixa à l'entrée de Lasalle, au château de Cornely. À ce moment, les maquisards étaient au nombre de 200 environ (y compris 35 gendarmes des brigades de Lasalle, Anduze, Sumène, Saint-Hippolyte-du-Fort et Lédignan) et disposaient en plus des armes individuelles, de deux mitrailleuses. Pendant les premiers jours, les jeunes firent preuve d'activité ininterrompue. Il est nécessaire de noter que dès cette époque une impulsion énergique fut donnée au maquis par Marceau qui abandonnait ses fonctions de chef du groupe franc pour assurer celles de chef responsable du maquis avec Rascalon.

Doué d'une foi et d'un courage qu'il transmettait à tous ceux qui l'approchaient, Marceau devait donner par la suite une impulsion irrésistible au maquis Aigoual-Cévennes entraînant les jeunes au combat et travaillant sans arrêt nuit et jour. Marceau fut le véritable fondateur du maquis de l'Aigoual-Cévennes. Ce fut lui, qui malgré l'avis de certains de ses proches (dont moi-même) provoqua la fusion des maquis, l'organisa et les mena au combat. C'est à la tête de ces derniers qu'il tomba glorieusement le 10 août à l'attaque du Vigan.

Le 16 juin 44, quelques jours à peine après l'installation des jeunes à Cornely, les boches attaquèrent le château. Après un combat qui dura l'après midi, les Waffen occupèrent le château et l'incendièrent. Mais la bagarre leur avait coûté 124 hommes contre trois aux maquisards. Contrairement aux appréhensions, les attaquants ne revinrent pas exercer des représailles sur le pays. La raison de cette mansuétude est toujours ignorée. Après cette chaude alerte, le maquis alla se fixer à Colognac qui fut occupé par les jeunes jusqu'en juillet.

C'est à cette époque qu'à la suite de divers pourparlers et sur les conseils de Monsieur Cassé, le maquis partit pour l'Espérou où devait avoir lieu le regroupement des maquis de Lasalle, Ardaillès etc. Cette jonction se fit le 12 juillet 44.

Avant de terminer, il est très important de noter que l'élément Lasalle domina dans la nouvelle organisation qui devint célèbre sous le nom de maquis de l'Aigoual-Cévennes.

Durant toute son existence, le maquis de Lasalle suivit une ligne de conduite en parfait accord avec les directives données et les nécessités et difficultés du moment. Ceci à la louange de ses chefs qui surent rester unis, prudents et surtout soucieux avant tout de la sécurité des jeunes et des populations amies.

Toutefois certaines fautes furent commises, en particulier le manque de liaison avec les divers organismes de résistance et un certain esprit d'indépendance quelquefois trop poussé.

On a beaucoup critiqué le maquis de Lasalle. Quelquefois à raison, mais trop souvent à tort. Je tiens à signaler que lorsque dans une organisation, les leviers de commande sont dans les mains de Marceau Bonnafoux, l'évocation de cette grande et pure figure de résistant et de patriote doit suffire à dissiper toute équivoque.

À Nîmes, le 14 mars 1945. Jean CASTAN, ancien chef du maquis d'Aire-de-Côte. »

Pour continuer avec Jean Castan résistant, lire :

• Jean Castan et Aimé Vielzeuf : « La Résistance dans le Gard », Bené, Nîmes, 1979.

• Jean Castan et Aimé Vielzeuf : « Carte de l'action de la Résistance dans le Gard », éditée par le C.D.D.P. du Gard, Nîmes, 1981. (une contribution essentielle de Jean Castan à l'histoire de la résistance gardoise. Le colonel Castan a fait un gros travail sur le dispositif de l'occupant dans le Gard et sur les mouvements de retraite des unités allemandes à la Libération).

• Jean Castan : « Réponse à propos de la condamnée » dans Causses et Cévennes, n°4 - 1990.

• Aimé Vielzeuf : « Marceau (Marcel Bonnafoux), symbole de la résistance cévenole et gardoise », postface de Jean Castan. Editions Lacour, Nîmes, 1993.

• Jean Castan : « Il y a soixante ans, le commandant Marceau », dans l' Almanach du Val Borgne, 2005.

• Jean Castan : « Marcel Bonnafoux, le commandant Marceau », dans Patrimoine 30, n°19 décembre 2007 sur « Résistance et maquis cévenols ».

Entrées à l'auditoire de Genève des étudiants venus du Gard et de la Lozère (1805-1877)

par Olivier Poujol

Les pasteurs du Désert furent formés au Séminaire Français de Lausanne fondé en 1745[1] sous l'impulsion d'Antoine Court. La Faculté de Montauban créée en 1808 par décret impérial a formé la majorité des pasteurs réformés au XIXe siècle. Le Séminaire de Lausanne cessa progressivement son activité à la suite de la création de cette faculté de théologie réformée et fut fermé en 1812. La liberté de choix fut laissée aux étudiants entre Montauban, Strasbourg (faculté mixte luthérienne et réformée) et Genève. Un certain nombre d'étudiants, particulièrement dans le Midi, ont continué à se tourner vers Genève. Auguste Bouvier, pasteur et professeur, a publié à Genève en 1878 un ouvrage sur « La faculté de théologie de Genève – Thèses-Concours-Etudiants ». Il y avait dans la faculté essentiellement «*des Genevois, des autres Suisses, des Français, des Piémontais des Vallées Vaudoises*». La faculté, selon Bouvier, était animée «*de l'esprit vraiment protestant, c'est-à-dire pieux et libéral tout ensemble*». Elle est un foyer «*d'activité scientifique et religieuse et de progrès*». Les étudiants sont inscrits dans son ouvrage sous la date de l'année de leur entrée dans l'auditoire de théologie. L'immense majorité parcourait tout le cycle des quatre années de la faculté, héritière de l'Académie de Calvin. Nous avons redistribué les étudiants par localités. Les gros bataillons des «*Français*» venaient du Gard, de la Lozère, de l'Ardèche et de la Drôme. Les étudiants ayant abandonné la théologie sont mentionnés avec la parenthèse «a quitté». Les thèses soutenues devant les professeurs de la faculté et devant la compagnie des pasteurs sont mentionnées à leur date de soutenance. Mais beaucoup d'étudiants sont partis à Strasbourg pour subir les derniers examens et soutenir leur thèse. Deux étudiants gardois furent désignés par le corps des étudiants comme préteurs pour un semestre, afin d'administrer les petites affaires de l'auditoire et servir d'intermédiaires entre leurs pairs et les professeurs : Frédéric Desmons de Brignon qui amorça à ce moment la carrière publique qu'on lui connaît et Alfred Sarrus de Nîmes. Auguste Bouvier arrête sa présentation à l'année 1877 qui est, bonne coïncidence, l'année de l'ouverture de la faculté de théologie protestante de Paris. Vite installée sur le Boulevard Arago, elle recevra des étudiants venus des Cévennes.

De nombreux Nîmois sont entrés à l'auditoire de théologie de Genève: «*dès l'origine, les Nîmois avaient montré fort peu de goût pour Montauban !*» relève Daniel Robert, co-auteur avec Samuel Mours du « Protestantisme en France du XVIIe siècle à nos jours »[2] écrit en complément des deux volumes de Samuel Mours. (L'Empereur installa la faculté à Montauban et non à Nîmes). On notera dans cette liste le nombre de jeunes protestants venus des paroisses rurales des Cévennes, à la suite de leurs aînés du premier puis du second Désert : de Meyrueis à Florac, de la vallée du Tarnon à celle de la Mimente, des hauteurs de Barre à celles du Pompidou. Henri Frédéric Amiel qui enseigna pendant des années à l'Université trouvait ces jeunes Lozériens trop rustres aux yeux d'un habitant de Genève.

Dans son « Journal intime », il n'est pas tendre pour les malheureux Albin Pascal (Le Pompidou) et Adrien Alcais (Montagut, paroisse de Vébron) transplantés la même année des bords de la Can de l'Hospitalet aux rives du lac de Genève : « *Arrivée du couple Pascal d'Aujargues (près Nîmes), fort peu intéressant du reste. Pascal à la figure plate et aux dents écartées, était un de ces étudiants-buses, que nous envoyait le Midi de la France ; Alcais et lui avaient le pompon. Il est pasteur dans la Vaunage et vient de convoler en secondes noces; c'est la seconde Madame Pascal qu'il nous amène en sa*

1 Des étudiants furent accueillis dès 1726 mais la véritable structuration de l'établissement eut lieu en 1745. (Claude Lasserre, Le séminaire de Lausanne (1726 – 1912) instrument de la restauration du protestantisme français. Bibliothèque Historique Vaudoise n° 112, Lausanne 1997).

2 Samuel Mours, Le protestantisme en France au seizième siècle, Paris, Librairie protestante 1959.
Samuel Mours, Le protestantisme en France au dix-septième siècle, Paris, Librairie protestante 1967.
Samuel Mours et Daniel Robert, Le protestantisme en France du XVIIIe siècle à nos jours, Paris, Librairie protestante 1972.

Plaque commémorative du séminaire de Lausanne. © Sailko - licence Creative Commons Attribution 3.0

lune de miel. Grande femme, quadragénaire, laide et commune, elle m'ennuie rien qu'à la voir. Honnête ménage sans doute mais fastidieux de vulgarité et à peine propre» (Mercredi 24 octobre 1860). Adrien Alcais (1817-1847), dont le seul ministère fut au Pont-de-Montvert de 1845 à 1847, est décédé prématurément au Pont le 23 mai 1847. Le professeur Amiel a davantage apprécié Gabriel Liquier venu d'Anduze.

Liste des étudiants venus des Cévennes, tirée du livre des recteurs de la faculté de théologie de Genève.[3]

GARD
(Orthographe d'origine conservée)

Aigues-Vives : Cauzid Jean, 1849. Brunet Augustin, 1858. Saradon Paul, 1867.
Alès : Dizier Jean Frédéric, 1823. Gabriac Paul Alcide, 1829. Dubois Alfred Gustave, 1852.
Anduze : Gaillard Auguste, 1809. Volpelière Jacques, 1809 (thèse, 1813). Bonifas César, 1812 (thèse 1817). Briançon Numa, 1826 (thèse 1830). Auzière Louis,1833. Liquier Gabriel, 1861. Barbusse Adrien, 1862. Hugues Edmond, 1865. Lauze Philippe, 1866 (a quitté). Pelet Henri, 1866.
Aulas : Bastide Louis, 1850. Gautier Gabriel, 1873.
Avèze : Tarrou David Napoléon, 1853. Sarradon Émile, 1855 (a quitté).
Bernis : Laget Émile, 1855.
Bréau : Fourès Arthur, 1860.
Brignon : Desmons Frédéric, 1852. Bemis Paul, 1865.
Brouzet : D'Aygalliers Alfred, 1845.(Aujourd'hui Brouzet-les-Alès)
Calvisson : Fages Florian, 1865.
Le Caylard : Guérin Jules, 1855.
Congénies : Maurin Frédéric César, 1857. Carel Pierre, 1862.
L'Estrechure : Dussaut Armand, 1873.
Gajan : Vincent J L Samuel, 1805. Maystre Henri, 1862.
Gallargues : Viel Jules, 1860. Viel Jules, 1865.
Génolhac : Atger Elie, 1873.
Lasalle : Vidal François, 1825 (thèse 1829). Moutier Eugène, 1826. Perier Adrien, 1835. Gautier Paul Émile, 1845. Lacombe Antoine Alphonse, 1851. Viala Jean Casimir, 1851.
Lézan : Perrier Alfred, 1858.
Lussan : Plantier Louis Frédéric Antoine, 1830. Gardes Jules, 1852. Bruguier Alphonse, 1857. Gardes Émile Benjamin, 1860.
Mandagout : Abric Casimir, 1836. Arbus Émile, 1857.
Milhaud : Ficherai Pierre, 1864.
Montferré (près de Barjac) : Gaidan Émile, 1875.
Monoblet : Martin Jules, 1857. Malignas Ernest, 1862. Durand-Camplan Denis, 1870 (thèse 1874).
Nîmes : Fontanès Louis Ferdinand, 1817. Vermeil Antoine, 1818 (thèse 1822). Martin Joseph, 1823. Courtin Hippolyte, 1825 (thèse 1828). Dombres Jules, 1826 (thèse 1830). Nicolas Michel, 1829. Reboul François, 1831. Devèze Jean-Jules, 1839. Rivière Phocion Ant. Simon, 1841. Tachard Alfred, 1845. Fontanès Ernest, 1846. Toureille Drouot, 1847. Crès Auguste, 1850. Benoît L O A Lucien, 1852. Liotard Émile, 1853. Franc A F Henri, 1853. Lamac Léonce, 1854. Fabre Gustave, 1857. Sarrus Alfred,

3 Le livre du recteur, catalogue des étudiants de l'Académie de Genève de 1559 à 1859, Genève 1860.
Sven et Suzanne Stelling-Michaud, Le livre du recteur de l'Académie de Genève, 1559 – 1878, Notices biographiques des étudiants, 6 volumes, éditeur Droz à Genève, 1559 – 1980.

1857. Gary Alfred, 1862. Platon Jean, 1863. Audemard Jules, 1865. Roman Albert, 1866. Sabatier (de) Henri, 1866. Meinard Louis, 1877.

Quissac : Fermaud Ulysse, 1855.

Ribaute : Lauzerand Antoine, 1847. Bastide Edmond, 1865 (a quitté).

Saint-André-de-Valborgne : Illaire Marcelin, 1829. Meinadier Henri, 1844. Mourgues J A Émile, 1853. Dlaire Maurice, 1853. Delon Gabriel, 1863.

Saint-Côme : Duminy Jean, 1823. Duminy Numa, 1860.

Saint-Géniès-de-Malgoirès : Savy Théophile, 1831. Bouvier Jacques Théophile, 1859. Moulinié Jules, 1860.

Saint-Hippolyte-du-Fort : Dussault Jules, 1834. Dussault Émile, 1842. Boissière Félix, 1844. Cahous Lucien, 1846. Moulinié P G Auguste, 1847. Campredon Hippolyte, 1851. Valcroze V, 1854. Dussaut Charles, 1862. Blanc Alphonse, 1865. Caries Léon, 1865.

Saint-Jean-de-Maruejols : Encontre Adolphe, 1835.

Saint-Jean-du-Gard : Buisson Eugène, 1824 (thèse 1828). Faysse Jules, 1853. Parlier Jules, 1870. Bentkowski Paul, 1877.

Saint-Laurent d'Aigouze : Vors Jean-Pierre Nelson, 1817. Chauvet Adolphe, 1861. André Alphonse, 1869 (thèse 1873).

Saint-Sébastien d'Aigrefeuille : Courdesse Hippolyte, 1876.

Saint-Mamert : Gaussen Emile Adrien, 1857. Gaussen Ulysse, 1863.

Saint-Marcel (de Fontfouillouse) : Berthezène Firmin Ernest, 1853.

Sauve : Arbousse-Bastide François, 1843. Martin Evariste, 1845.

Sommières : Dumas Caton, 1846. François Constant, 1866. Gervais Louis André, 1871 (thèse 1875).

Sumène : Petit Ferdinand, 1831. Trial Louis, 1844.

Thoiras : Durantis Louis, 1867 (thèse 1872 sous le nom de Louis Mazin-Durantis).

Uzès : Roux Célestin, 1823. Bastide Jacques, 1833. Julien Ernest, 1845 (a quitté). Richard Numa, 1846. Bâchasse Frédéric Simon, 1852. Gibert Alphonse, 1860. Doumergue Émile, 1865. Doumergue Albert, 1870 (a quitté).

Valleraugue : Salles Louis-Eugène, 1850. Reilhan Théodore, 1853. Mejean Émile, 1857. Salles Amédée, 1871 (thèse 1877). Février Raymond, 1873 (Thèse 1877: «Étude sur Joseph de Maistre théocrate catholique»).

Vauvert : Vernet Émile, 1868 (a quitté). Vemet Charles, 1872.

Vézenobres : Dizier Henri François, 1852. Dide Auguste, 1860. Dizier Louis, 1863. Dizier Joseph, 1872.

Le Vigan : Dhombres Ernest 1842. Unal Edmond, 1856. Lasserre Henri, 1857 (a quitté). Arnal Zaccharie, 1860. Paul Albert, 1866. Pelet Albert, 1867. Fabre Émile, 1874.

«Du Gard» : Bonicel Justin, 1822 (thèse 1826). Taillefer Louis, 1834. Fournier André, 1856

LOZÈRE

Artigues (Saint-Laurent-de-Trèves) : Atger François, 1833.

Barre : Lamarche Camille, 1833. Hours-Marchand Adrien, 1834. Vier Cyprien, 1860. Cabanel Gustave, 1864. Rauzier Célestin, 1865.

La Baume : Bastide Alphonse, 1836. (Aujourd'hui Les Balmes, incorporée en 1831 dans Barre (des Cévennes)

Bougès : Meynadier Aimé, 1871 (thèse 1875: «De l'hypothèse d'un monothéisme primitif»)

Cassagnas : Saint-Martin Florent Frédéric, 1852. Saïx Calixte, 1862.

Florac : Albaric Cyprien, 1827. Broussous Cyprien, 1833. Compang Antoine, 1845. Vidal Gustave, 1848. Albaric Ernest, 1849. Sirven Jean Louis, 1852. Lamarche Camille, 1860. Pelet Isaac, 1863. Ausset Henri, 1865.

« Antoine Court forme les jeunes pasteurs au séminaire de Lausanne », gravure de Samuel Bastide dans Les pasteurs du Désert © Musée du Désert

Meyrueis : Vincent Alfred, 1845. Vincent Jules, 1856. Pellet Louis, 1862 (a quitté). Avesque Jules, 1863. Carrière Calixte, 1874. Devèze Jules, 1877.
Le Pompidou : Pascal Albin, 1840. Broussous Émile, 1862.
Pont-de-Montvert : Atger Auguste, 1848.
Rousses : Rouquette P Laurent, 1815.
Sainte-Croix : Benoît Scipion, 1847. Ribard Louis François, 1852.
Saint-Germain-de-Calberte : Farelle Léo, 1842. Therond Ruben, 1872 (thèse 1876).
Saint-Roman : Gaillard Marc Alexandre Auguste, 1810 (thèse 1813).
Vébron : Vincent Adolphe, 1833. Alcais Adrien, 1840. Vincent Casimir, 1841.
Vialas : Marion Émile, 1835. Bonnal Louis, 1863.
« De la Lozère» : Sirven Hippolyte, 1857.

Gabriel Liquier, d'Anduze à la planète Mars

par Olivier Poujol

David-Gabriel Liquier est né le 25 mars 1843 à Anduze. Il est le fils de Louis Liquier, membre du consistoire, maître de pension à Anduze et de Jeanne-Hortense Chabrand. Il descend de la branche des Liquier du Cros. La pension Liquier est très connue dans la région. On la dit d'inspiration rousseauiste. Elle était en pointe dans l'enseignement de l'algèbre dès le cours moyen. Jules Gal, inspecteur général de l'instruction publique, relève: « *A la pension Liquier d'Anduze (Gard), que les enfants quittaient à onze ans pour aller au lycée, on se jouait des problèmes amenant à un système du premier degré en x et en y. Or les élèves ainsi formés obtenaient plus tard de beaux succès*» («Journal des Instituteurs et des Institutrices », 24 avril 1920).

Gabriel Liquier fait ses études à la Faculté nationale de Genève. Il entre dans l'Auditoire de théologie en 1861. Il achève son parcours d'étudiant à la faculté de théologie de Montauban en soutenant en mai 1870 une thèse sur l' « Apologétique de Tertullien » (thèse dédiée à ses parents). En 1871, il est nommé pasteur à Chomérac (consistoire de Privas, dans l'Ardèche). En 1874, il donne sa démission de pasteur de Chomérac pour aller faire de la littérature à Paris. Gabriel (son seul prénom d'artiste et d'écrivain) était lié par une profonde affection au pasteur Elisée Bost, ministre au Pouzin et à son épouse, parents du pasteur Charles Bost. Il n'était pas marié. Il était un homme «*extrêmement sensible*» selon Charles Bost. Il semble avoir eu toute sa vie «*un coeur inquiet et douloureux*» se souvient-il aussi. Gabriel Liquier meurt à Paris le 20 août 1887, à peine âgé de 44 ans.

Etudiant à Genève, Liquier apparaît dans le « Journal intime » d'Henri-Frédéric Amiel. Le 26 février 1864, Amiel note: «*Ce soir, conduit par ma sœur F.* (Fanny) *à la Société littéraire. Mercier, Julliard et quatre étudiants français (Dide, Bresson, Liquier, Michel) ont fait le menu de la soirée*». Auguste Dide, de Vézenobres, et Adolphe Michel, de Lourmarin, sont entrés à l'Auditoire en 1860. Gabriel Liquier, d'Anduze, et Louis Bresson, de Ganges, y sont entrés en 1861 (liste des étudiants dans l'auditoire de théologie pendant le XIX° siècle établie par A. Bouvier en 1878). Le 24 mai 1867, Amiel note: « Lecture: la vie de l'étudiant français à Genève par Liquier». Le 16 avril 1868, il note: «*à la pension rien de nouveau (du moins, sauf le départ de Mr Liquier pour Toulouse et Paris*». On lit dans le « Journal intime » à la date du 25 octobre 1869: «*Conversation avec Gabriel Liquier (d'Anduze), qui me parle du pasteur Hughes, comme pouvant me renseigner sur l'objet ci-dessus*». Amiel fait des recherches sur les origines de sa famille.

En 1864, Liquier présente à l'exposition suisse de Genève un dessin à la plume intitulé « Musiciens ». En 1867, Liquier compose un album de 15 pages : « Souvenirs d'un étudiant à Genève ». Cet album, lu par Amiel, devenu quasiment introuvable, est conservé aux Archives d'État de Genève. Toujours en 1867, Liquier donne l'album qui fit connaître son nom : « Voyage d'un âne dans la planète Mars » (Genève, Lithographie Excoffier). Gabriel Liquier conte un voyage extra-terrestre sous la forme de dessins légendés faits à l'encre de Chine. Narrateur de l'histoire, l'animal, né de parents «*riches mais honnêtes*», est envoyé par son père

faire un voyage d'instruction à travers le monde. Ayant rencontré un savant étudiant les aérostats, il est suspendu à un «*ballon captif*» gonflé d'un gaz nouveau qui l'amène jusqu'à la planète Mars où il vit de rocambolesques aventures, tantôt prisonnier, tantôt roi. Fait prisonnier, il s'évade grâce à la fille du geôlier, se déguise en moine, obtient la faveur du roi, devenu roi à son tour, il fait la guerre, ruine ses Etats, échappe aux révolutionnaires, avant d'être ramené sur Terre par un boulet de canon. Une fois qu'il a atterri chez le savant, son expérience martienne lui fait répondre à son maître qui lui demande – sur son lit de mort – quel est le meilleur gouvernement : «*c'est celui qu'on n'a pas*». L'animal n'a pas rencontré de «martiens» mais des habitants qui ressemblent beaucoup à ceux de sa planète natale.

Dans son album, Liquier fait référence aux recherches de Nadar en matière de vol aérien, au moment où l'âne devient l'élève du savant Jacobus: «*Il s'occupait de la question des ballons à un point de vue nouveau. Laissant à Mr Nadar la question du plus lourd que l'air, il cherchait le plus léger que le vide*» (planche 4).

Le retour de l'âne sur un boulet de canon est repris d'un épisode des aventures du baron de Munchlausen dans lequel le baron se vante d'avoir fait le voyage jusqu'à la lune en chevauchant un boulet de canon.

Camille Flammarion dans « La pluralité des mondes habités » (1862) expose les conditions d'habitabilité des planètes du système solaire, sous-entendant la présence possible de la vie sur ces planètes. Son livre fut un succès de librairie et causa scandale chez les savants en envisageant un monde extra-terrestre, ce qui valut à Flammarion d'être renvoyé de l'Observatoire de Paris par son directeur Urbain Le Verrier

Le « Voyage d'un âne dans la planète Mars » conte des aventures cosmiques et comiques. La thématique du voyage humoristique constitue le moteur narratif de la grande majorité des premières bandes dessinées publiées en Suisse et en France (Camille Filliot). Gabriel Liquier dessine une satire politique et sociale précise et mordante.

Présentée sous la forme de dessins légendés à la façon de Rodolphe Töpffer, l'oeuvre de Gabriel Liquier semble être la première bande dessinée de science-fiction (Jean-Daniel Candaux). Liquier est regardé aujourd'hui comme un des précurseurs de la littérature française «martienne» avec Henri de Parville : « Un habitant de la planète Mars »,1865 (Stéphane Olivier).

Gabriel Liquier acquiert une certaine notoriété à Genève comme dessinateur. Quatorze reproductions de ses dessins illustrent l'ouvrage d'Edouard Marcet, membre de la société de géographie de Genève, un récit de voyage intitulé : « Australie. Un voyage à travers le bush » (Genève, 1868).

À partir du moment où il s'établit à Paris, Liquier se consacre au dessin, à la musique, à la littérature. Son œuvre est diverse par la multiplicité de ses dons. On peut la présenter sous trois aspects:

1. Le dessinateur a laissé plusieurs albums. Outre le « Voyage d'un âne dans la planète Mars », on connaît de lui : « Du pont des Bergues aux sources du Nil » (Histoire d'un chapeau) ou « Les aventures de Télémaque à Monnetier ». Il est entré comme dessinateur dans plusieurs journaux, où il signait Trick puis Trock. Il change son pseudonyme Trick en 1880 pour Trock. Il collabore ainsi au « Charivari », à « L'Eclipse », à « La Caricature », à « La Silhouette ». En 1879, il expose au salon organisé au Palais des Champs-Elysées par le Sous-secrétariat d'État aux Beaux-Arts une aquarelle intitulée « Fumeurs » que l'État lui achète.

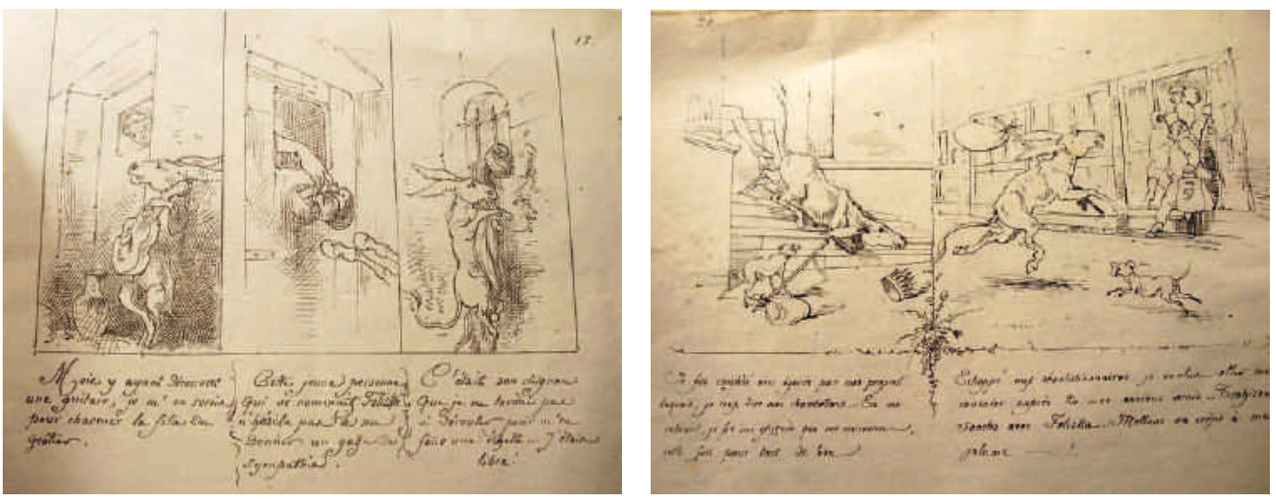

Le Voyage d'un âne sur la planète Mars de Gabriel Liquier. http://bdzoom.com

Couverture du monologue en vers : « Mon futur » de Gabriel Liquier 1883. https://gallica.bnf.fr

2. Le musicien rédigea le feuilleton musical au journal « Le Bien Public ». Il fit représenter à la Scala une opérette : « Le kiosque bleu ». Il écrivit la partition d'un opéra comique : « La Belle Marseillaise » dont son frère Roger Liquier, directeur d'École normale à Avignon, écrivit le poème. Il composa de nombreuses romances et chansons (paroles et musique) pour les premiers Music-Halls de Paris.

3. L'écrivain a laissé des romans, diverses nouvelles, des comédies, des monologues. Titres de roman : « Les femmes étranges : Hermine » (1882), « Aventures de quatre amis » (1892), « Jacques Michelin », roman réédité en 1924 et 1927 (ouvrage pour la jeunesse avec des illustrations de Paul Kauffmann; ouvrage souvent choisi pour les distributions des prix), « Le mariage d'Eliane », réédité en 1911. Plusieurs nouvelles sont parues dans la « Revue Bleue » et des « Nouvelles bigarées » (illustrations par Robida) chez Maurice Dreyfous. « La peau de l'Archonte », comédie en un acte, est représentée pour la première fois au Théâtre de l'Odéon le 15 septembre 1880. « Un amour électrique », comédie en un acte, est jouée par Galipaux au Théâtre du Palais Royal. On retiendra enfin trois monologues : « Un esclandre », monologue en vers en 1881, « Mon Futur » et « Le Trac d'un gendre », monologues en vers en 1883. C'est par ses monologues en vers que Gabriel Liquier survit un peu dans la littérature française. Ses monologues ont continué à être joués au XX° siècle. « Mon Futur » ,créé en 1883 par Mademoiselle Bergé, du Palais Royal, a été réédité en 2017 aux éditions du théâtre classique.

On est impressionné à la fois par l'importance de la production artistique et littéraire de Gabriel Liquier et par le caractère éphémère d'une œuvre qui a presque totalement et rapidement sombré dans l'oubli (mis à part sans doute « Le voyage d'un âne dans la planète Mars » et les monologues en vers). Liquier s'est beaucoup dispersé dans une production abondante et c'est peut-être une des raisons de cet oubli. On ne le connaît plus aujourd'hui. Ajoutons que l'enfant d'Anduze n'a rien apporté aux Lettres cévenoles et qu'il n'est cité ni par Susini (1949), ni par Fabre (1979).

Documentation sur Gabriel Liquier

Edouard-Pierre Liquier : « Le pasteur Gabriel Liquier (1843-1887) », dans les « Cahiers de Généalogie », n°6, 1984, Société de l'Histoire du Protestantisme Français.

Bernard de Fréminville : « Anduze, dictionnaire encyclopédique », La Porte des mots, 2016.

A Bouvier : « La faculté de théologie de Genève pendant le XIX[e] siècle. Thèses-Concours-Etudiants » Genève, 1878.

Suzanne Stelling-Michaud : « Le livre du recteur de l'Académie de Genève » (1559-1878), tome IV (lettres H-M).

Sur le « Voyage d'un âne dans la planète Mars » :
• Jean-Daniel Candaux: « Töpfferiana », Genève, 1996. (Survol des premiers imitateurs genevois de Rodolphe Töpffer. Genève est considéré comme le berceau de la bande dessinée avec Rodolphe Töpffer).
• Camille Filliot : « L'invitation au voyage dans les premières bandes dessinées d'expression française », thèse de doctorat sur la bande dessinée au siècle de Rodolphe Töpffer, Toulouse-Le Mirail, 2011 et publication dans « Studies in Graphic Narratives » (2011).
• Stéphane Olivier : « Histoire des martiens dans la littérature française et plus spécialement dans la période 1850-1965 », Master 2 en Lettres et Arts présenté à l'Université de Grenoble, année 2010-2011.

Vallée française ? Une étude sur un toponyme dans les Cévennes

par Hervé Abrieu

Toutes les vallées de France étant par définition françaises, pourquoi alors, en Cévennes, une « *Vallée Française* » ? En fait, cette appellation ne date que de la Révolution… française. Jusque là, n'existait que l'expression latine *Vallis Francisca* devenue en occitan *Val Francesca*, plus tard francisée en *Valfrancesque*. Les attestations abondent, prenons un seul exemple : au-début de la Révolution, de nombreux villages comme « *Barre, Saumane,* ***Sainte-Croix-de-Valfrancesque****, Saint-Roman, Saint-Martin, etc. envoient des détachements considérables* » vers « *Saint-Jean de la Gardonenque* » (du Gard)[1]. Pourquoi a-t-on alors éprouvé le besoin de changer cet ancien nom ? Mais d'abord, quel était son sens ? Autrement dit : quelle est son origine et à quand remonte-t-il ?

La Val Francesca dans le grand chambardement révolutionnaire...

On le sait, la Révolution fut le temps de profonds bouleversements. On s'efforça de réformer l'Ancien Régime, de faire disparaitre les derniers restes de la féodalité et de créer une administration nouvelle pour une Nation nouvelle. Ainsi, dès août 1789, on fit le projet, bientôt réalisé, de substituer aux anciens découpages administratifs une subdivision nouvelle : les départements ; on imagina un nouveau système des poids et mesures qu'on voulut « universel » – et qui l'est devenu ; surtout, on abolit les privilèges et couronnant le tout, on adopta la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* dont l'article 10 accordait à tous les citoyens la liberté de conscience et de religion si importante pour les Cévenols protestants.

Sans même attendre les évènements ultérieurs, lourds aussi de conséquences, certains révolutionnaires, dès le début, anticipant en quelque sorte sur la création future du calendrier révolutionnaire – qui se voulut lui aussi « *universel* » –, purent proclamer que « *cette grande Révolution par sa vaste influence sur toutes les nations,* [serait] *peut-être justement appelée par la postérité, "l'ère françoise"* » et que, tout bonnement, elle succèderait à « *l'ère chrétienne* »[2] ! Animé du même enthousiasme, le pasteur nîmois Rabaut Saint-Étienne proclamait qu'il « *falloit renouveler ce peuple même, changer les hommes, changer les mots…* »[3] Et c'est ainsi qu'on « *changea les mots* » mais de façon autoritaire : tous les *Gardons* furent rassemblés sous l'unique vocable *Gard* – emprunt savant au latin[4] que jamais personne n'avait entendu en ces lieux ! – on renia la *Gardonenca*, appellation qui désignait les bassins versants de ces rivières, et de Saint-Jean « *de la Gardonenque* » on fit Saint-Jean « *du Gard* » – en attendant que la Convention, dans son zèle à éradiquer toute trace de l'Ancien Régime et de son ancienne religion, le réduise à un simple « *Brion-du-Gard* ». La *Valfrancesque* fut elle aussi emportée par cet enthousiasme iconoclaste et elle devint une énigmatique *Vallée Françoise* bientôt écrite *Française…*

Qu'en pensèrent les Cévenols de cette époque ? À notre connaissance, aucun écrit ne le dit – mais ils écrivaient peu et sans doute ne se soucia-t-on guère de leur avis. Nous savons par contre que dans cette seconde moitié du XVIII[e] siècle, peu avant la Révolution, si les territoires méridionaux faisaient bien partie du royaume de France, leurs habitants ne se considéraient par pour autant vraiment "français" car ils ne parlaient pas la langue d'oïl, celle des *Franchimands* du nord. C'est ce que nous apprend l'abbé de Sauvages[5], éminent linguiste alésien qui avait fait ses Humanités en Sorbonne : « *Pour désigner un canton des provinces dont le français est la langue vulgaire, nous disions* ***de las partidas de Fransa*** *et aujourd'hui, qu'il est du pays de France*». On l'a oublié : c'est par la langue que se faisait la différence…

1 Rouvière, *Histoire de la Révolution française dans le Gard*, tome I, page 56.

2 Rouvière, tome I, page 265.

3 Rouvière, tome I, page 66.

4 La plus ancienne occurrence latine, *Vardo*, se trouve dans Sidoine Apollinaire (fin V[e] siècle). Or il s'agit du nominatif (forme du sujet dans la déclinaison) qui n'a pas eu de descendance car c'est l'accusatif *Vardonem* (forme du complément) qui l'a emporté et a donné *Vardone* puis *Gardon* – comme *Wilhelm* a donné *Guilhem / Guillaume*.

5 Boissier de Sauvages, *Dictionnaire Languedocien François*, 1[e] édition, 1765, reprint Lacour, Nîmes, 1993.

J. H. CASTELNAU
FELIBRE
Quai du Port Nos. 15. 16
A ma Cousina, NINI MASCLAUD.
NINI. NINETA. NINOUN.
Paraulas de
J. H. CASTELNAU
Musica de
J. BOREL.

A ma Cousina NINI MASCLAUD

NINI - NINETA - NINOUN

Paraulas de H.-J. CASTELNAU. ·ROUMANÇA· Musica de G. BOREL.
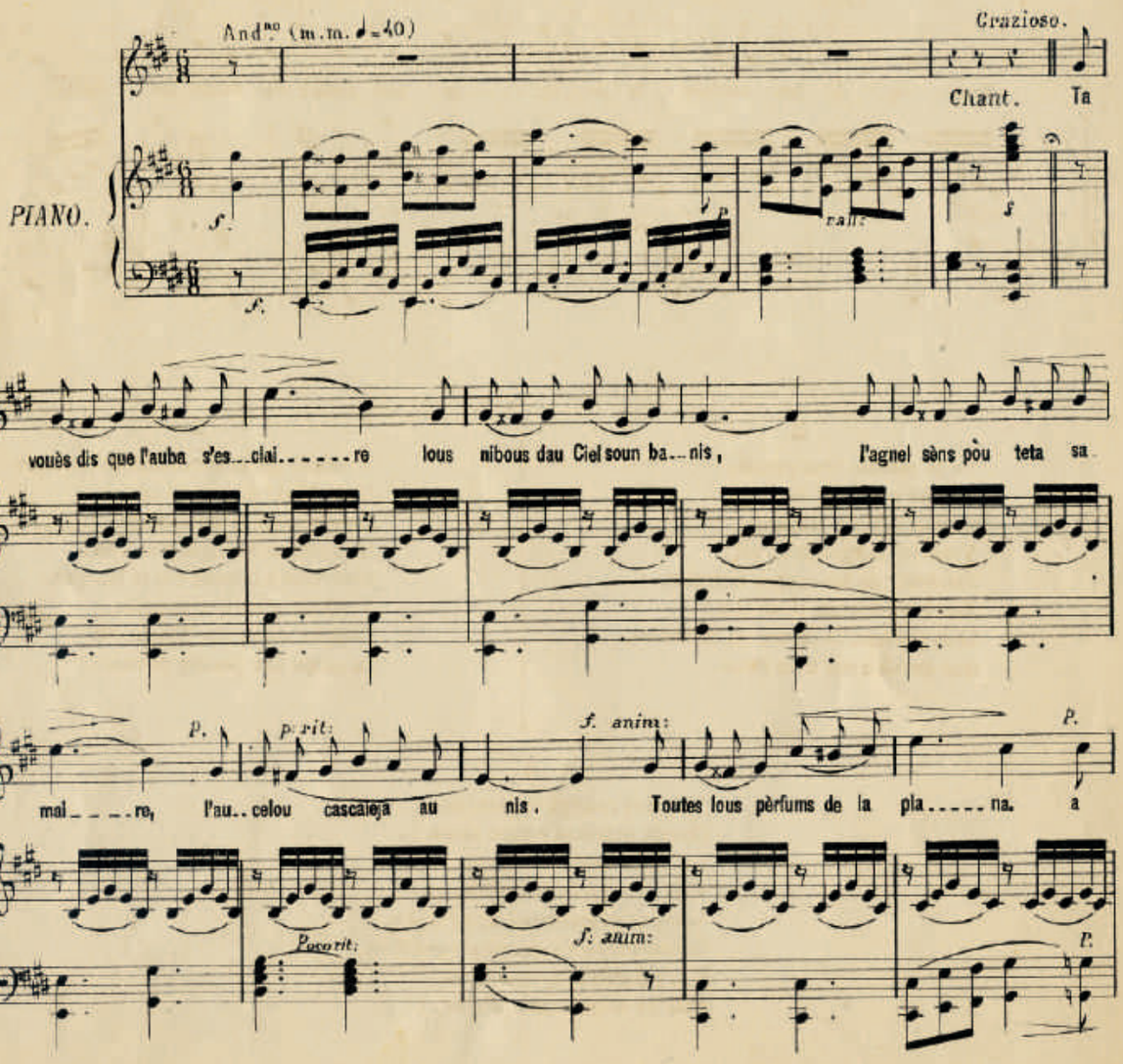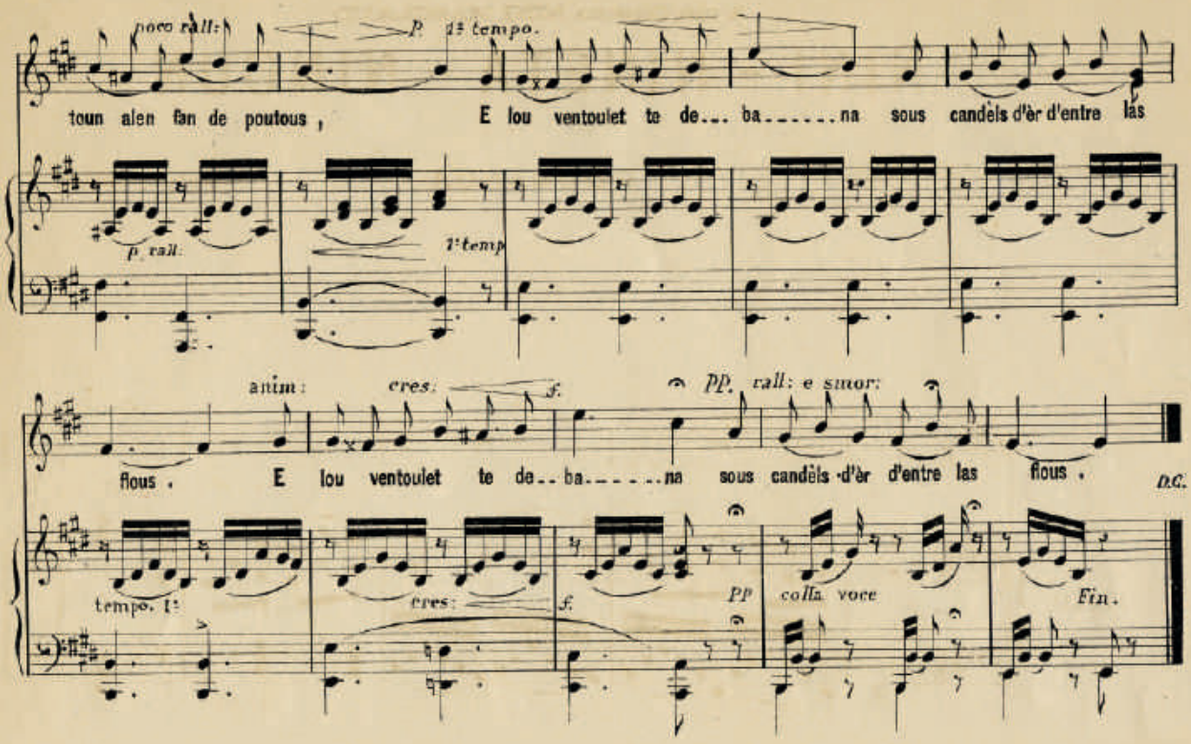
2

De ta maneta blanquinella
Que fai panli l'or de l'anèl,
Couma la perla clarinella
Voudrièi mirgaiejà la pèl.
Voudrièi, de tas longas trenellas,
Esta lou nous dau riban blu,
Lous pendels, la crous, las dentellas,
Que davalou sus toun fichu.

3

Voudrièi qu'un bonur mai qu'estrange
O ma Nini ! dins toun oustau
Espelignesse couma l'ange
Que sembla te segui d'en naut.
Jout tous iols blus, sus ta bouqueta
Voudrièi, s'ère lou parpaiou,
Locà de moun ala, Nineta,
La plaça dau premiè poutou...

4

Voudrièi rousigà ta carneta,
Chanjà quiconet à toun noum ;
De Nini, farièi be Nineta,
Mais n'en farièi jamai Ninoun.
Voudrièi m'endourmi dins l'espèra,
Quand pantaie e quand pregue Diéu,
E m'envoula d'aquesta terra,
Emb'un ange couma lou tiéu !

Le félibre Joseph – Henri Castelnau – par Marinette Mazoyer

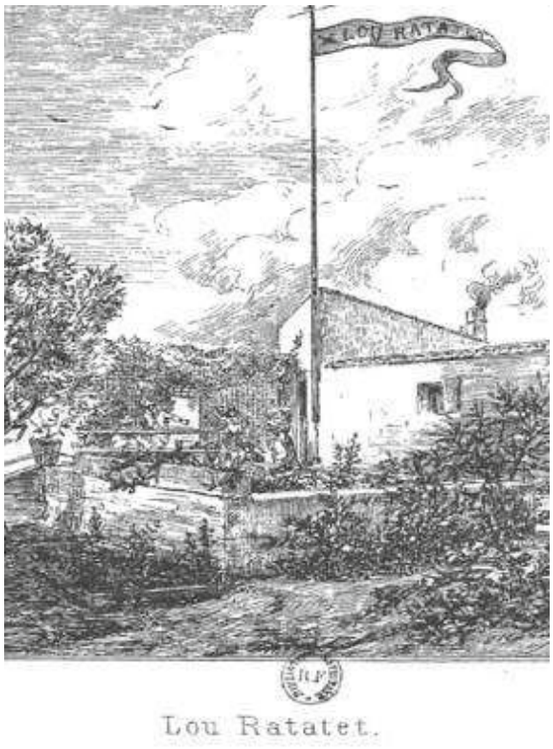

Lou Ratatet.

Joseph-Henri Castelnau est né à Montpellier (1848- 1902). D'origine cévenole, protestant et républicain. Il fut baptisé en félibrige « Le félibre du Ratatet » par son parrain, le poète nîmois Louis Roumieux. Castelnau est le fondateur du félibrige sétois.

Négociant en vins, il s'était installé à Sète au 18 quai du Pont Neuf, un voisin de Léontine Goirand la félibresse d'Arènes. Celle-ci devenue par son mariage Mme Mathieu-Goirand avait suivi son mari à Sète où il était receveur municipal. C'est par une de ses amies, Lydie Eymann que le lien se fera entre eux.

Des réunions conviviales de félibres se font dans sa baraquette du « Ratatet » à Sète où l'on passe du temps à manger, boire, chanter, lire, faire de la musique. Elles sont contées en poèmes dans « Ma dinièirola » (Ma tirelire) ouvrage de JH Castelnau.

La dédicace de cette partition à Emile Espérandieu, le jour de l'inauguration de la statue de La Fare Alais. NDLR .

Deux autres partitions du même auteur seront publiées dans l'un de nos prochains numéros. L'ensemble a été dédicacé à Émile Espérandieu, lors d'une cérémonie donnée pour le centenaire (à 2 ans près) de la naissance du poète La Fare Alais. Une statue à son effigie réalisée par le sculpteur Bastet est dévoilée ce jour là square de Verdun à Alès, en présence de Frédéric Mistral, Roumanille, Arnavielle et de Léontine Goirand. Le buste de cette statue a été fondu en 1942 sous le régime de Vichy.

Émile Espérandieu est né à Alès le 27 septembre 1850. Négociant, il est élu maire d'Alès presque sans interruption de 1888 à 1892, sur une liste de tendance « union républicaine » ou « radicale ». Il fait exécuter ou démarrer des travaux importants dans sa ville, comme la construction du lycée Jean-Baptiste Dumas et propose la création d'un musée d'art et de minéralogie, qui deviendra plus tard le musée du Colombier. Emile Espérandieu a été membre de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais à partir de 1886.

Émile Espérandieu décède à Alès le 6 avril 1917.

Il ne faut surtout pas confondre cet Émile (Simon de son second prénom) Espérandieu avec son homonyme Émile (Jules de son second prénom), 1857-1939, militaire et surtout grand archéologue et épigraphiste.

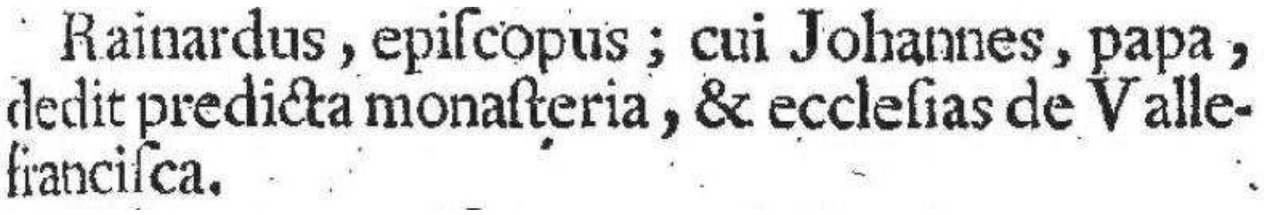
Rainardus, episcopus; cui Johannes, papa, dedit predicta monasteria, & ecclesias de Valle-francisca.

D'ailleurs, telle était bien la perception des *Franchimands* eux-mêmes, puisqu'après la conquête des terres du comte de Toulouse par la croisade « *albigeoise* », au XIIIe siècle, ces Français ne purent nommer le territoire nouvellement conquis autrement que par sa langue. Ils en firent donc *le Pays de Langue d'oc*, ce *Languedoc* resté jusqu'à la Révolution « *province réputée étrangère* » dont le territoire correspondait assez bien à celui de la nouvelle Région administrative appelée maintenant Occitanie. Ainsi, dans l'enthousiasme que soulevaient les idées nouvelles, les élites locales sacrifièrent l'identité du peuple de langue d'oc au profit d'appellations venues de France…

Vallis francisca / Val Francesca / Valfrancesque

On abandonna donc le mot *francesca / francesque*. Ou presque… Car pour preuve toujours présente de son existence ancienne, il survécut jusqu'à nous dans *Notre-Dame de Valfrancesque*, nom de la plus imposante église romane de la vallée, maintenant consacrée au culte protestant. Il est vrai que depuis longtemps – pour toujours semblait-il –, on avait oublié le sens de ce vieux mot. Beaucoup l'ont cherché en vain et je voudrais ici donner un éclairage nouveau. Pour cela, par quelques sondages dans les manuscrits, remontons, comme promis, jusqu'aux plus anciennes attestations connues, seul moyen de revenir au plus près de la source de cette expression et donc de la motivation première qui l'a fait naître.

Nous avons déjà vu apparaitre le terme *Valfrancesque* à l'époque de la Révolution.

Au début du XIVe siècle, en 1307, dans les mille pages des *Feuda Gabalorum*[6], rédigées dans le latin de l'époque, la mention *Vallis Francisca* revient à maintes reprises. Un exemple, pris au hasard : « *rector ecclesie Sancta Crucis* ***Vallis Francisce*** » : « *le recteur de l'église Sainte Croix de Val Francesca* ».

Remontons trois siècles plus tôt : au XIe siècle, le 21 avril 1084, dans son testament, un certain *Petrus Guilelmo Aculionis* (Pierre Guillaume Agulhon) écrit « *donamus unum mansum in vicaria* ***Valle-Francisca…*** » : « *Nous donnons un mas dans la viguerie de la Val Francesca…* »[7].

Au début Xe siècle, une citation déterminante

Il existe une mention encore plus ancienne, recueillie par l'historien Léon Ménard dans son *Histoire de Nîmes* (1744-1758)[8]. Il y relève la liste des évêques figurant dans le *Lectionnaire de la Cathédrale de Nîmes*[9]. On y trouve : « *Rainardus episcopus cui Ioannes papa dedit predicta monasteria et* ***ecclesias de Valle-francisca***. »

Soit : « *Rainard, évêque, à qui Jean, pape, donna les susdits monastères & les églises de la Val francesque.* » Rainard / Rainald ayant été évêque de Nîmes de 929 à 942 et Jean (XI), pape de 931 à 936, nous sommes donc entre 931 et 936.

Cette citation qui remonte au premier tiers du Xe siècle est déterminante.

S'il en était besoin, le pluriel *ecclesias* (*églises*) atteste la christianisation ancienne de la vallée.

Francesca = française : un anachronisme

Surtout, cette citation suffit à elle seule à infirmer la traduction de *francesca / francesque* par *française* et pour une raison simple : à cette date ni le mot *français* ni l'entité *France* n'existaient. Le mot *franceis* (ancêtre du mot *français*), n'apparait qu'à la fin du XIe siècle avec un sens bien différent de celui qu'il a pour nous[10]. De même, si tout au long du premier Moyen Âge, les textes parlent de *Francia* c'est pour désigner le « *pays des Francs* ». Pour éviter toute confusion, les historiens modernes rendent ce *Francia* par son calque français *Francie*. Car il faudra attendre bien des siècles encore, le XIVe au moins, pour que l'ensemble des territoires si divers dont se constitue lentement le *Regnum Francorum* – le royaume du *Rex Francorum*, le roi des Francs – soit perçu comme une entité unique qu'on finira par appeler *France*. Au Xe siècle, nous en sommes bien loin : point de France, point de Français…

6 *Feuda Gabalorum,* tome II 2, page 294.

7 *Cartulaire de l'église cathédrale de Nîmes,* publié et annoté par Eugène Germer-Durand, 1874, page 259.

8 Ménard œuvre citée, tome I page 9 des « *preuves* ».

9 À ne pas confondre avec le *Cartulaire* précédemment cité.

10 Le Grand Robert au mot « français, aise » : « ÉTYMOLOGIE : 1080, Chanson de Roland ; de France, du bas latin Francia, nom de la région au Nord de la Loire occupée par les Francs et suffixe –ais ».

Précisions

Cette citation et les précédentes nous permettent également de corriger quelques erreurs.
D'une part, le composé *Valfrancesque* ne peut être masculin comme on le lit quelquefois : l'adjectif *francisc**a*** s'accorde avec le nom féminin latin *vallis* qui a donné le mot *val*, lui-même féminin à l'origine (cf. *Vallongue*)[1].
Par ailleurs, en langue française le suffixe *-esco, -esca* est sans descendance (*francisca* aurait donné **francesche* comme *frisca* a donné *fresche* puis *fraîche, fraiche*). Lui a été préféré le suffixe *-eis, -eise* (*franceis, franceise*) sans doute parce que *francesco* faisait référence à l'ensemble du peuple franc alors que les Francs de l'Ouest se distinguaient de plus en plus de ceux de l'Est – notamment par la langue.
Il existe pourtant en français des mots en *–esque* (*arabesque, dantesque…*). C'est que la langue a emprunté ce suffixe et quelques adjectifs aux langues romanes du sud mais en français, ces mots sont épicènes (identiques au masculin et au féminin) au contraire de l'italien et de l'occitan (*francesc**o**, francesc**a***). De plus, ce suffixe donne une nuance péjorative aux mots comme *gendarmesque, abracadabrantesque, croquignolesque* et même à *dantesque* qui prend le sens d'*effroyable* – alors qu'en italien le mot *dantesco*, qui fait référence au grand poète Dante, est loin d'être dépréciatif. C'est sans doute pour ces raisons que l'expression est parfois perçue au masculin mais la connotation péjorative ne peut guère être invoquée pour expliquer l'abandon de *Val francesca* au profit de *Vallée française*.
Enfin, la date de cette citation (début du Xe siècle) nous permet d'éliminer une hypothèse en apparence savante mais qui repose en fait sur un anachronisme : contrairement à ce qu'on a cru, l'expression *Valfrancesque* ne peut qualifier une vallée *franche* – exonérée d'impôt – car cette libéralité fiscale ne sera accordée que bien plus tard. D'ailleurs, l'adjectif employé ne sera pas *francesco / francesca* mais *franche / franque* (cf. Villefranche, Franquevaux).

1 *Le Grand Robert* au nom « val, vaux ou vals » : « étymologie : 1080, masculin sauf dans les noms de lieux (cf. Laval) ; du latin *vallis*, nom féminin ».

Goths et Francs : les Cévennes, terre de frontière

Pour nous approcher au plus près du sens que nous recherchons, nous devons zoomer sur une histoire que nous connaissons très mal, celle de notre région.

Patrick Cabanel, éminent universitaire, grand spécialiste des Cévennes et du protestantisme cévenol, écrit : « *La paix romaine évanouie* [Ve siècle], *les Cévennes entrent pour plusieurs siècles dans une période tourmentée qui fait d'elles une terre de frontière entre la Septimanie des Wisigoths au sud et le royaume des Francs au nord et à l'est…* »[11] Ces propos ont été souvent cités mais ils demandent à être à être expliqués et complétés.

Rappelons qu'à la fin du Ve siècle, l'ancienne Gaule est dominée par deux peuples : au début du siècle, les Wisigoths se sont puissamment implantés dans le sud. Bientôt, vers la fin du siècle, Clovis et ses Francs s'emparent du nord puis étendent leurs domaines : en 537, ils annexeront le royaume des Burgondes situé à l'est du Rhône mais déjà, en 507, à Vouillé près de Poitiers, ils ont battu les Wisigoths. En ce début de VIe siècle, les Francs sont donc maîtres d'une grande partie de la Gaule…

Les Wisigoths, défaits, n'ont d'autre recours que de se replier sur leurs terres d'Espagne. Ils conservent cependant, de ce côté des Pyrénées, un territoire entre Méditerranée et Cévennes, reste de leur royaume initial, la Septimanie. Les Francs mérovingiens, divisés par leurs querelles internes, ne se rendront jamais maîtres de ce territoire malgré de sporadiques harcèlements. Certes, au VIe siècle, ils se sont emparés de quelques diocèses cévenols (Lodève, Le Vigan) mais il faudra attendre le VIIIe siècle, l'arrivée des Carolingiens et un coup de pouce de l'histoire – la menace sarrasine –, pour que la totalité de ce territoire qui ouvre sur la Méditerranée tombe sous la coupe des Francs.

Voici donc comment s'expliquent les termes de Patrick Cabanel : « *pour plusieurs siècles* » (en fait deux et demi), les Cévennes sont une frontière fluctuante, théâtre des affrontements entre Wisigoths au sud et Francs à l'ouest, au nord et à l'est.

Septimanie et Gothie

À partir de la fin du VIIIe siècle, la région est donc aux mains des Francs et les Cévennes, apaisées, ne sont plus la « terre de frontière » dont parle Cabanel. Cependant, le territoire, qui devient un mar-

11 Patrick Cabanel, *Histoire des Cévennes*, Que sais-je ?, page 26.

quisat dépendant du comte de Toulouse, gardera le nom de Gothie, en concurrence avec l'ancien nom de Septimanie, preuve de l'empreinte culturelle mais aussi physique des Goths et sans doute du maintien de certaines de leurs prérogatives.

On retrouve ces appellations dans les textes : en 904, l'abbaye de Psalmody est appelée « *Monasterium Sancti-Petri* ***in Gothia*** » – en Gothie ; en 943 puis encore en 1016[12], le Malgoirès est « *une vallée au centre de la Gothie, dans le comté d'Uzès* » – « *Vallis* ***Medio Gontensis*** [sic pour *Gotensis*] *in comitatu Uzetico* ». Quant à Saint-Gilles, elle est dite « *située aux confins de la Septimanie* » en 878 (« *ad fines* ***Septimania*** ») ou « *de la Gothie* » en 879 (« *in finibus* ***Gothiæ*** »). À la fin du XIe siècle, en 1084, Nîmes est encore appelée « ***Gothiæ*** *urbs* », « ville de Gothie »[13].

Vallis Francesca vs *Sylva Godesca*

> Sylve-Godesque, bois, sur les cnes de Saint-Gilles et d'Aiguesmortes. — *Pineta ipsi monasterio vicina*, 850 (cart. de Psalm.). — *Sylva Gotica*, 1054 (*ibid.*). — *In Silva, apud Anglars*, 1146 (Lay. du Tr. des ch. t. I, p. 63). — *Ecclesia de Silva*, 1149 (Ménard, VII, p. 719). — *Sylva Godesca*, 1174 (*ibid.*). — *Silvegodesque*, 1258 (arch. départ. C. 50). — *La Pinède de Saint-Jean*, 1726 (carte de la bar. du Caylar).
>
> La Sylve-Godesque se divisait en *Pinède de l'Abbé*, ou *de l'évêque d'Alais*, appartenant au monastère de Psalmody, qui passa plus tard à l'évêché d'Alais ; et *Pinède de Saint-Jean*, ou *du Grand-Prieur*, qui appartenait au grand-prieuré de Saint-Gilles.

Fait plus intéressant pour nous, capital même, un simple adjectif, pendant de notre Francesca : sur les communes de Saint-Gilles et d'Aigues-Mortes, existe une forêt nommée en 1054 « *Sylva Gotica* » et, en 1174, « *Sylva Godesca* » tant dans le Cartulaire de l'abbaye de Psalmody (cf. Germer-Durand) que dans celui de Franquevaux[14]. À l'époque moderne, on le sait, elle est toujours connue sous le nom de « *Sylve Godesque* »[15].

Revenons aux propos de Cabanel cités plus haut et que nous avons expliqués : « *La paix romaine évanouie* [Ve siècle] *les Cévennes entrent pour plu-*

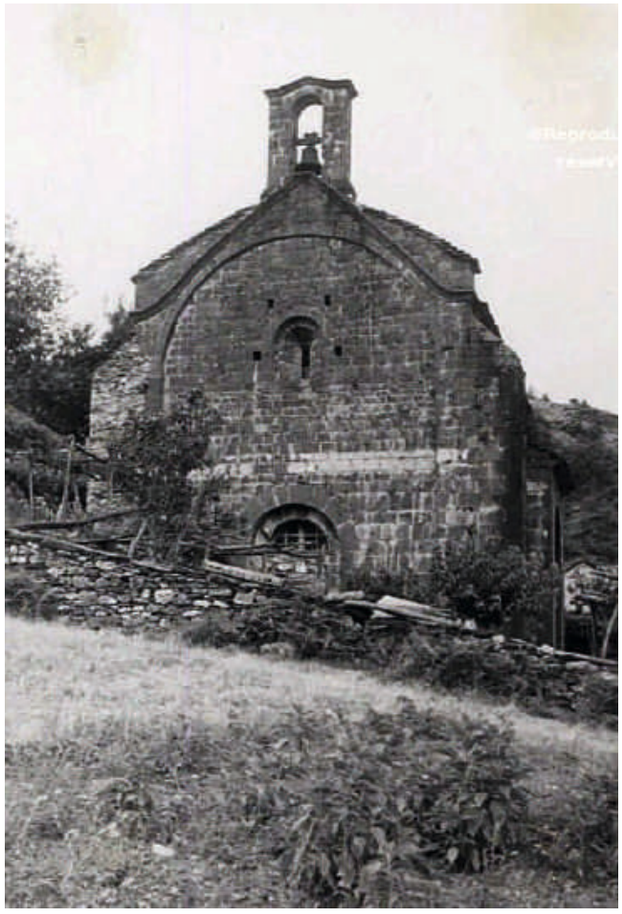

sieurs siècles dans une période tourmentée qui fait d'elles une terre de frontière entre la Septimanie des Wisigoths au sud et le royaume des Francs au nord et à l'est… » Mais il ajoute « *Les noms de Gap Francès (sur le mont Lozère) et de Vallée Française (ancien Valfrancesque, au cœur des Cévennes) tiendraient à cette frontière, la Vallée Française étant peut-être une avancée franque dans le domaine wisigothique.* »

Nous avons vu plus haut que le mot *franceis* (*francès* en occitan) n'apparait qu'à la fin du XIe siècle alors que le mot *francisca* est appliqué à la vallée dès le début du IXe siècle. Il s'ensuit qu'ils ne sont pas contemporains et ne peuvent renvoyer aux mêmes réalités. C'est donc commettre un anachronisme que d'amalgamer « *Gap Francès* » et « *Valfrancesque* ».

Par contre, l'hypothèse selon laquelle « *la Vallée Française* [est] ***peut-être*** *une avancée franque dans l'ensemble wisigothique* » est largement confirmée par les citations que nous avons relevées : l'ancienne opposition *Vallis Francesca / Sylva Godesca*, conservée par les écrits et la langue, est le souvenir manifeste de l'ancienne rivalité entre Goths et Francs.

À l'extrême sud, la *Sylva Godesca* restera longtemps aux mains des Wisigoths – d'où son nom

12 Germer-Durand, *Cartulaire*, pages 134, 183. Germer-Durand précise qu'il ne dispose que d'une copie du manuscrit initial perdu : à cette époque, le copiste ne comprend plus « gotensis » et l'écrit « gontensis »…

13 Germer-Durand, *Dictionnaire*, page 150.

14 *Histoire Générale de Languedoc* (du Mège) t. 4 page 532, charte CCXXXIII, année 1174 :
« … *ego Bremundus Usetiæ dono et concedo Domino Deo et Beatæ Mariæ de Franchis-vallibus [Franquevaux] et tibi Bertrando abbati ejusdem loci* (…) *ut animalia vestra habeant pascua in silva Godesca* ».

15 Germer-Durand, *Dictionnaire*, page 241 (cf. reproduction de cet article en encart).

– au nord, la vallée qui deviendra la *Vallis Francisca* est âprement convoitée : elle est l'une des voies pénétrantes entre les pays méditerranéens et le territoire des Gabales. De surcroît, elle est riche d'établissements religieux (les ecclesias du texte) et d'anciens et nombreux domaines d'époque gallo-romaine (dont la toponymie conserve le souvenir). Au cours des quatre siècles qui vont de Vouillé en 507 à la décennie 930 (date de la plus ancienne attestation de l'expression *Vallis Francisca*), elle aura été conquise par les Francs – d'où son nom.

Quand la* Vallis *devint-elle* Francisca *?

Quand eut lieu cette conquête ? Pour que la vallée soit ainsi nommée, il faut qu'elle ait été conquise avant 752, date où Pépin le Bref prend possession de la *Septimanie / Gothie* tout entière : en effet, après cette date, tout relevant des Francs, et donc tout étant par définition *francisco*, y compris cette vallée, il n'est pas nécessaire de le préciser par un adjectif (pléonasme qu'on n'a pas évité quand on la nomma *française* !) Bien que rien ne nous permette de donner une date, qui au demeurant n'a que peu d'importance, on peut néanmoins supposer que la vallée devient "possession des Francs" donc *francisca*, au moment où le conflit Francs-Goths est dans sa plus grande intensité, c'est-à-dire dès le VI^e^ siècle, peu après Vouillé (507). C'est ce qui expliquerait que l'appellation *Vallis Francisca*, même après que les Francs furent maîtres de tout, soit restée dans les mémoires ce qui en fait un véritable trésor linguistique et surtout historique car elle nous a conduit à approfondir tout un pan de l'histoire de notre pays d'oc.

Ainsi, s'opposant aux possessions *godesques*, cette « *avancée franque dans l'ensemble wisigothique* » est appelée *Vallis Francisca* en latin, *Val Francesca* en occitan, *Valfrancesque* en français et plus tard, abusivement, V*allée Française*…

En résumé

Après ces longues explications, on peut résumer : à la Révolution, parce qu'on ne comprenait plus le terme *francesque* et que l'administration française étendait son empire jusque dans la toponymie, on changea la *Val Francesque* en *Vallée Française*.

Certes, les Cévenols actuels sont peut-être fiers d'être curieusement tenus pour *Français* mais il n'empêche que cette appellation les prive d'un millénaire et demi de leur histoire : après l'effondrement de l'Empire romain, leur vallée détenue par les Wisigoths fut convoitée par les Francs parce qu'elle était riche et bien située. Quand ces derniers s'en rendirent maîtres, sans doute dès le VI^e^ siècle, elle devint *francisca* – donc *franque*. En latin, on écrivit Vallis Francisca mais on prononça *Val Francesca* dans la langue de tous les jours, celle qui deviendra la langue d'oc, l'occitan – parlé bien au-delà de la Région maintenant appelée Occitanie…

Courrier des lecteurs

Erratum concernant l'article sur les productions de Malbosc aux alentours de 1700, paru dans le n° 196.

À la page 26 en haut à droite la date de la donation par Gaucelm de Naves de la vallée de Bonnevaux est **1197** ; Merci à C. Mouline pour son courriel.

A la page 29 une unité que nous n'avions pas su déchiffrer, est en fait le quarton.

Nous remercions M. A. Venturini, féru en métrologie qui nous a contacté par le biais du journal et qui nous permet de compléter notre étude. Lire **p. 29 du n° 196** : -Vin, 81 setiers, 273 quartons, 28 pintes, soit **~2300 L** ; … - et de la cire 3 livres, 3 **quartons** et 19 onces, soit **~ 2,2 kg**.

D'autre part nous aurions pu évoquer aussi dans les productions de Malbosc, des mines d'antimoine et de zinc exploitées au moins depuis le XVII et l'or en paillettes des rivières, mais nous n'avons aucune mention de cela dans nos documents étudiés ici. Enfin la carte des anciens chemins, p28, est publiée avec le nord à droite. Merci à M. J. Le Corre, autre lecteur, pour son courrier.

Les petits carnets de Jean-Pierre Chabrol, avant les années 1960.

par Marie Lucy Dumas

Grâce à Élisabeth Chabrol , j'ai pu, pendant quelques temps, consulter les archives privées de Jean-Pierre Chabrol conservées dans sa maison. Je l'en remercie vivement. J'ai découvert le nombre impressionnant de petits carnets, ces petits « viens avec moi » qui le suivaient partout et qu'il a eu la bonne idée de conserver pour le bonheur futur des historiens et des littéraires. La genèse de nombreuses œuvres y gît sans doute. En attendant la biographie documentée que Christian Langeois va consacrer à ce personnage, je suis heureuse de vous offrir mes ravissements devant ces petits carnets.

« *Je suis né pour un monde aux vérités d'une seule pièce, j'ai mis des années à découvrir cette complexité, et je me perds dans la forêt vierge* » (Carnet « Bout Galeux », 1953)

Une tradition familiale

Des petits carnets, papa Silvin et maman Noëlie les ont remplis de leur sage écriture de futurs instituteurs, petits carnets couverts de moleskine noire. Pas de taches d'encre, pas de gribouillis, les textes s'avancent serrés pour économiser le plus de place possible, pour en écrire le plus possible. Chansons, poèmes, citations extraites d'ouvrages lus et relus, leurs auteurs favoris, leurs ritournelles des années d'avant-guerre et de guerre, celle de 14, pas la dernière. Ils les ont réemployés avec leurs élèves en ajoutant des dates de l'histoire de France, celles que l'on ne devait pas oublier : le panache blanc d'Henri IV, la bataille de Pavie et la défaite de Sedan. Sur une dernière page, une liste de préfectures et de leurs départements.

Le Pierrot, c'est son petit nom enfantin, les connaissait ces petits carnets que ses parents tiraient du tiroir du bureau de leur classe pour se rafraichir la mémoire ou retrouver un poème, puisqu'il avait gribouillé des mots malhabiles sur la dernière page de celui de sa maman. Pour cette broutille iconoclaste, le petit a reçu un moustas d'un revers de main, probablement, juste pour le principe, sans vouloir faire mal. On ne plaisantait pas avec les écritures, alors.

Le petit carnet de maman Noëlie révèle un talent de dessinatrice à la main sûre qui a peut-être inspiré le jeune Jean-Pierre. Mais pas de journal intime. Le petit carnet noir du père Silvin, a été longuement dissimulé à son fils. Il n'a pu découvrir qu'à sa mort, raconte-t-il dans le « Bonheur du manchot », « *que ce joyeux drille de « Bourgeois », buvait, fumait, était champion de billard mais surtout fondateur du « parti régressiste » dont le programme comportait essentiellement quatre points : 1.la flemme ; 2. Le tabac ; 3. La bière ; 4. Le billard … mais rien, pas un mot ! sur ses divertissements charnels* »[1]. Il en va de même pour Jip, Pierrot qui sont ses signatures de dessin, ou Chabrol. Pas de journal intime. On n'expose pas ainsi ses émois amoureux, alors qu'il les a écrit dans ses ouvrages.

Depuis 1942, le carnet, un compagnon journalier

Mais Jean-Pierre Chabrol a des agendas et des carnets, de très nombreux carnets qui remplissent des boites à archives entières. Qu'on songe qu'il les a gardés depuis… 1942 et qu'ils ont déménagé plusieurs fois avec lui. Avec des lacunes toutefois, notamment celles des années 1943 à 1950. Il tient des carnets depuis tout petit, cachés dans un recoin connu de lui seul. Dans son premier ouvrage[2], Christian, son héros l'a glissé sous son bureau, dans un carton cloué au plateau de bois. « *Là* », écrit-il, « *il a noté les pensées, les phrases qu'il a découvertes, qu'il a aimées, qu'il aime relire : les tisons de son foyer intérieur* ».

Dans un carnet de « textes », au Lycée, qui est le cahier où l'élève note ses leçons et ses exercices, dans des agendas « Hermès » qui s'accrochent dans une élégante couverture rouge, quand il est dessinateur, journaliste et pigiste à « l'Huma », puis dans des carnets de moleskine noire avec ou sans élastique, de format idéal pour tenir dans une poche arrière de pantalon ou dans la poche de poitrine du veston, s'entassent ses remarques, ses réflexions ou bien des citations et des morceaux de phrases qu'il a aimé et recopié.

Un carnet par voyage aussi : celui à Varsovie, en U.R.S.S., en Afrique… Une citation chinoise lui a plu en 1954, qu'il cite deux fois : « *c'est quand l'étang est lisse que l'on peut en mesurer la profondeur* ». Dans d'autres carnets, il entasse la matière

1 *Le bonheur du manchot*, p. 71.

2 *La dernière cartouche*, Les Amis du livre progressiste, 1953.

d'un nouvel ouvrage : petite écriture serrée, aisément lisible mais sibylline à la compréhension. Codes et ficelles d'un écrivain : des numéros, des références, un renvoi à un autre dossier… Et puis barré d'un grand trait de crayon avec l'indication parfois du nom de l'ouvrage dans lequel la citation a été utilisée par l'écrivain, des années plus tard. Il y a inséré des signets jaunes avec des lettres abréviées, ou bien indiqué le nom du livre dont le carnet est le recueil de mots, de phrases entendues, d'images sonores ou fortes, de traits de personnages, de découpures de presse, voire de « têtes » de ses personnages. Pour le livre du « Bout Galeux », il note pas moins de 44 titres dont il numérote les meilleurs : 1) Le Bout Galeux, 2) Les orties, 3) Les enfants de l'orage, 4) Les bourgeons sous la neige. Des poèmes impromptus, ou non, parsèment les carnets. Publiés ou non ? Ce qu'il y a de sûr c'est que les petits carnets de Jean-Pierre Chabrol foisonnent de sa richesse intérieure dont les matériaux se retrouvent des années plus tard dans d'autres ouvrages, d'autres contes, d'autres articles. Jean-Pierre, un récupérateur de mots, un recycleur d'idées.

Plonger son regard dans les agendas relèverait de l'infraction si ces petits carnets reflétaient la vie intime de leur auteur. Il n'en est rien : pas d'allusion à sa famille, femme et enfants. Un bref « pèse-bébé » écrit à deux dates successives laisse entrevoir un achat commandé par son épouse. En revanche on y devine les journaux auxquels il collabore[3], les personnalités qu'il rencontre : Catherine Sauvage, Yves Montand, Simone Signoret, Vladimir Kosma, Louis Aragon, Hélène Parmelin, Pierre Mac Orlan, Francis Lemarque[4], René-Louis Lafforgue, Georges Brassens, de 1951 à 1953, par exemple. Les officiels du parti qu'il côtoie : Maurice Thorez, Roger Garaudy, Cukierman, Marcel Cachin, Roger Garaudy et les lieux qu'il fréquente : « La Maison des métallos », rue Jean-Pierre Timbaud où il pratique la boxe, les locaux de la CGT « rue de la Grange-aux-Belles » où il apporte des dessins ou des articles pour le mensuel *La Vie Ouvrière*. Il ne semble pas atteint par la paranoïa des dirigeants communistes car ses rendez-vous sont écrits en clair. On connaît le nombre de litres d'essence et d'huile qu'il achète pour sa voiture, les kilomètres qu'il parcourt entre Paris et Pont-de-Rastel. Durant l'année 1954 il marque le nombre de kilomètres au compteur : de 27 280 km à 51 130 km parcourus avec une consommation moyenne de 10 litres au 100 avec sa nouvelle voiture Renault 4.

Jean-Pierre Chabrol en train de dédicacer « La dernière cartouche », photo L'Humanité.

On lit la composition de ses repas pendant son régime d'amaigrissement de juillet 1952 à mai 1953 : œufs durs, bout de « formage », yaourt, carottes, « gervais », poire, pomme…entrecoupés de « repas normaux » et de banquets. Fin 1954 : il écrit 89 K, des kilos ? Il doit rester au lit pour une entorse du 10 au 18 mai 1953. Quelques rares périodes de vacances y sont notées : virées dans le Midi en 1952, en Corse[5] en 1953, les grands voyages des Festivals de la Jeunesse pour la Paix à Sofia (1955), en R.D.A. (ex Allemagne de l'Est où il pérégrine aux camps de concentration) en 1956.

Au cours de l'année 1955, après la publication de *La Dernière Cartouche*, du *Balafré* en feuilleton dans « l'Huma », et du *Bout Galeux*, l'aspect culture prend le pas sur les aspects ouvriers : fréquentation d'artistes (Montand, Prévert, Doisneau, Mime Marceau…), signatures de ses ouvrages dans les kermesses du parti (les goguettes) puis dans des librairies plus ordinaires, soirées à l'Olympia pour écouter Bécaud ou à Bobino[6]. Il participe alors aux commissions théâtre et culture de « L'Huma » et rend compte d'ouvrages et de films. Sa première émission télévisée, à Télé Paris, date de septembre 1955. Une vie de militant qui s'épanouit en vie parisienne avec les intellectuels et les artistes qu'il a connu grâce au parti. Il fréquente alors la brasserie Lipp et écrit pour Les Lettres françaises.

3 L'Humanité, la Vie Ouvrière, Franc-Tireur, Filles de France, France Nouvelle, France-Urss, Radio-Liberté, puis Les Nouvelles Littéraires, Les Lettres françaises…

4 Auteur de « Quand un soldat revient de guerre… » chanté par Yves Montand et victime de censure, pendant la guerre d'Indochine.

5 Son épouse de l'époque, Noëlle Vincensini est Corse, une maquisarde rescapée du camp de concentration de Ravensbrük.

6 Deux salles de spectacle parisiennes qui mettaient à l'affiche les chanteurs vedettes du moment : Bécaud, Henri Salvador, Charles Trenet et Catherine Sauvage, puis Brassens et Brel.

Durant toutes les années 1951 à 1956, il note régulièrement la date de la réunion de la cellule où il est rattaché[7], celle de la remise des cartes du parti communiste ou bien de journaliste, et apparemment ne rejoint ses collègues que pour la seule Saint-Sylvestre de 1955, au siège de L'Humanité.

Passé du statut de salarié à celui d'écrivain, en 1957, Jean-Pierre abandonne l'agenda pour le carnet de moleskine où plus rien ne rappelle la réalité des échéances du travail : remettre son dessin au marbre, ou son article au « rédac chef ». Maître de son temps il n'a plus besoin de noter ses rendez-vous ni les adresses où il se rend. À partir de 1957, les agendas sont remplis de pages blanches, délaissés, au profit des carnets moleskine. Certains ont conservé encore la courbure de ses fesses, on les devine placés dans la poche arrière du pantalon, à gauche, près à être dépochés à la moindre alerte écrivassière.

7 Raoul Bonamy à Massy Palaiseau.

À lire à consulter

À la mémoire des Fraissindels « morts pour la France », blessés au combat et médaillés au cours de la Grande Guerre (1914-1918), par Jacques Atger. Un remarquable travail sur les hommes de Fraissinet-de-Fourques avec documents et photos.

Document déposé aux archives départementales de la Lozère.

Poèmes et écrits de l'abbé Alfred Dussaud (1863-1917), André Chapus, éditions Montfaucon, décembre 2018.

L'abbé Dussaud est originaire d'Aujac (Gard), il a laissé de très nombreuses poésies religieuses (cantiques, prières, pièces de théâtre), évocation des pays dans lesquels il a officié : Aimargues, Bonnevaux, Carmes et Donnat, Montdardier, Anduze et Valleraugue – ou encore sur sa vie, ses joies et faiblesses, ses amis et ses émerveillements face à la nature ou les actualités (sur les aviateurs !). Pour André Chapus, cette production littéraire nous montre la vie intellectuelle et la culture d'un obscur curé de campagne à la fin du XIXe siècle farcie du latin classique (Ovide, Virgile) et des classiques français (Corneille, Racine, la Fontaine, Victor Hugo, Dumas etc.) qu'il a dû fréquenter au grand séminaire de Nîmes. C'est aussi un homme sensible à la beauté des paysages et aux relations avec les gens malgré un caractère solitaire, maniant un langage très clair et châtié.

Ce qui m'a plu dans cet ensemble c'est justement la possibilité que nous avons, grâce à André Chapus, d'entrer dans le cœur et les sentiments d'un homme ordinaire dont on n'aurait pas cru autant de profondeur personnelle. *Marie-Lucy Dumas.*

Si vous êtes intéressés par cet ouvrage, écrivez à André Chapus, 30150 Montfaucon chapus-andre@wanadoo.fr, prix 15 euros.

Henri Montet, carnet de guerre de 14-18, publié par son petit-fils en édition personnelle mais que vous pouvez trouver aux archives départementales de Lozère. Du 2 août 1914 au 26 décembre 1916, il écrit presque au jour le jour à son épouse le quotidien de sa guerre. Fin décembre, début janvier il est capturé et il reste prisonnier jusqu'au 3 décembre 1918, date où il s'évade de son camp avec d'autres camarades et rejoint la France en prenant le train.

Créer des églises, pouvoir seigneurial et pouvoir religieux en Cévennes au Moyen Âge, l'exemple de la haute vallée de la Cèze, 1ère partie

par Marie-Lucy Dumas

Quatre siècles séparent l'empire carolingien avec son organisation administrative et militaire de la mainmise du pouvoir royal sur le Languedoc. Quatre cents ans pendant lesquels, en l'absence d'un pouvoir central, le contrôle du territoire est exercé par une foule de seigneuries locales. Si les pouvoirs seigneuriaux sont multiples, se chevauchent, s'entremêlent et se superposent, le pouvoir religieux nous apparaît unique, campé sur une organisation qui paraît fort ancienne, depuis la création des diocèses, avec une administration des desservants qui semble centralisée et rigoureuse. Cette vision est quelque peu dépassée, d'une part parce que l'Église elle même a mis de nombreux siècles à s'organiser et d'autre part parce que les évêques et les ordres religieux s'inscrivent en concurrents des seigneurs laïcs, en Gévaudan et dans le diocèse d'Uzès tout particulièrement. Ils veulent accompagner la mainmise sur les âmes par le contrôle des terres ce qui accroît leur richesse au détriment des laïcs. De nombreux conflits entre pouvoir religieux et pouvoirs seigneuriaux émaillent les XIe, XIIe et XIIIe siècles dans le contexte de réappropriation du Languedoc par les rois de France.

La région cévenole est répartie alors sur quatre diocèses : la partie sud-est du Gévaudan (archiprêtré de Florac), la partie sud-ouest de celui de Viviers, la partie nord-ouest de celui d'Uzès (doyenné de Gravières et de Sénéchas) et la partie ouest du diocèse de Nîmes. Le diocèse d'Alès est créé en sectionnant les paroisses protestantes de celui de Nîmes en 1694.

La ligne noire est celle du partage des eaux entre Méditerranée et Atlantique qui est généralement admise par les géographes comme limite nord des Cévennes[1].

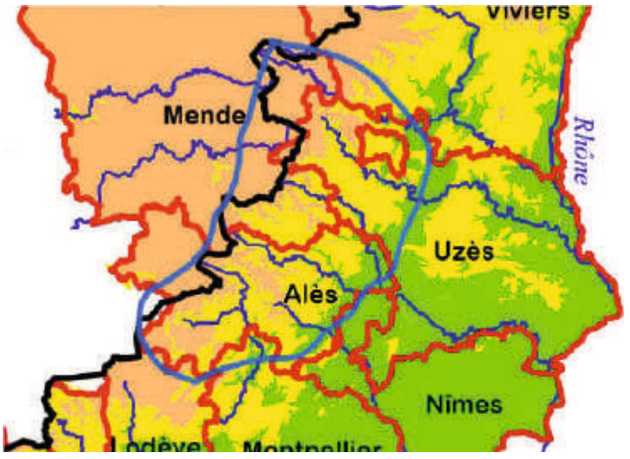

Dans cette région, on constate la concomitance des mentions des châteaux et des églises, une véritable explosion en regard du désert documentaire des siècles antérieurs. Cependant, cette vivacité obéit à des stratégies différentes, châteaux et églises sont rarement implantés aux mêmes endroits dans la Cévenne rurale.

1) Deux stratégies d'implantation différentes

La courbe de fréquence des mentions de *castra* et *castella* pour l'Hérault et le Gard[2] montre bien

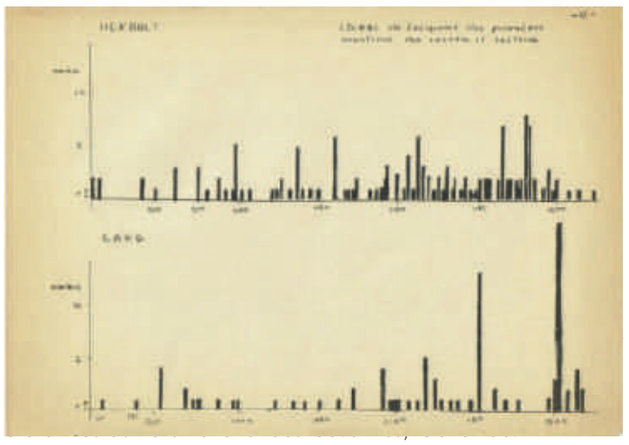

1 *Atlas historique de la Province de Languedoc*, sous la direction d'Élie Pelaquier, C.R.I.S.E.S., centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales, université Paul Valéry, carte 2021, en ligne sur le site http://pierresvives.herault.fr/rechercher?key=Atlas+de+la+province+de+Languedoc

l'abondance de la période 1100-1200 et une nette différence quantitative entre Hérault et Gard. Si l'on entrait dans le détail de cette expansion, on vérifierait que la *castellisation* monte de la plaine vers le piémont cévenol puis vers les hautes vallées cévenoles.

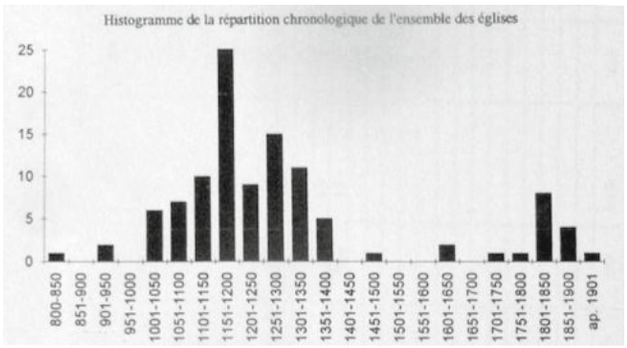

La courbe de fréquence des hagiotoponymes des dédicaces d'églises, chapelles et oratoires[3] dans l'archiprêtré de Florac, donne la même répartition dans le temps : une forte croissance depuis 1000 à 1200 qui accompagne en même temps la castellisation. Le boum de la deuxième moitié du XII[e] siècle conforte les panneaux des villages qui indiquent tout le temps : église romane du XII[e] siècle. St-Martin d'Aujac est un exemple typique : une église du XII[e] siècle, entourée de son cimetière.

1-1 Deux modèles pour les castra

- Le *castrum* isolé sur sa butte (motte féodale) est en grand nombre en Cévennes : pour ne citer que quelques exemples : le château Saint-Pierre de Saint-Germain- de-Calberte[4], le château Sainte-Foy-Servières à Branoux-les-Taillades[5], le château de Moissac en Vallée-Française, le château de Verfeuille (Chamborigaud), le Cheylard d'Aujac, le château de Montalet[6] (Molières-sur-Cèze). Parfois successeurs d'un *oppidum*[7], souvent installation originale dans un lieu perché pourvu de défenses naturelles (rivière, falaises, barres rocheuse etc.), le *castrum* est souvent lié à des routes, chemins et drailles ou à des exploitations minières[8], l'archéologie médiévale n'en finit pas d'en retrouver les traces. L'habitat relevant de ces seigneuries est éparpillé en hameaux, parfois fort éloignés du *castrum*. L'église est dans un autre hameau.

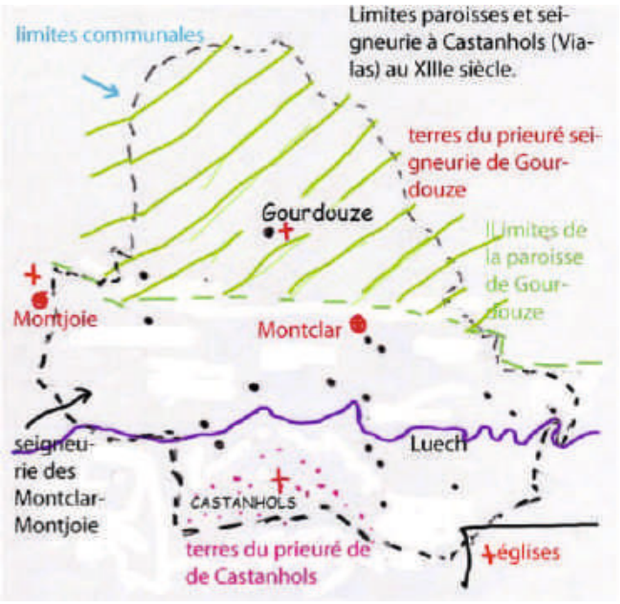

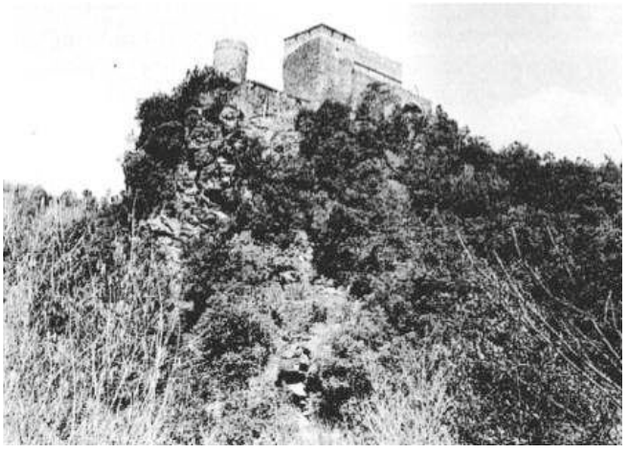

Le château de St Germain de Calberte

3 Jean-Claude Hélas, « La place des saints dans la toponymie villageoise et dans la dédicace des églises en Gévaudan », XI[e]-XIV[e] siècle, *Les cahiers de Fanjeaux* n° 40.

4 Darnas Isabelle, « Le castrum de Calberte : étude du quartier nord-ouest (Saint-Germain-de-Calberte, Lozère »), Archéologie du Midi médiéval, tome10, pp. 97-111.

5 Un château oublié en Cévennes, le château de Sainte Foy-Servière, à Branoux-les-Taillades, document du GARA, sans date.

6 Asporth Sophie, « Le château de Montalet », *Encyclopédie des Cévennes*, n° 16, 1998, éditions Cévennes magazine, p. 179-213.

7 Dont il reste à établir la carte en Cévennes : Bernard Dedet, Michel Py, *Les oppida du Gard*, archéologies gardoises, n° 5, Conseil général du Gard, 2008.

8 La tour de La Figère dans la vallée du Chassezac, le château de Saint-Florent dans la vallée de l'Auzonnet.

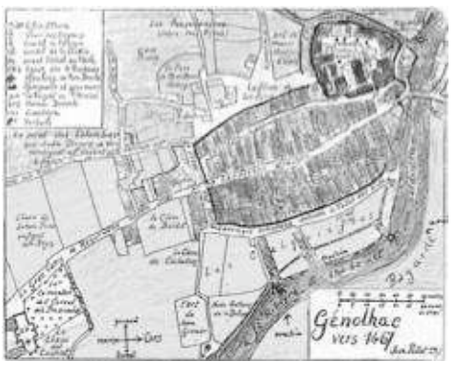

- Le *castellum* ayant donné lieu à une communauté d'habitants. Il s'agit là d'un processus d'*incastellamento*, de création d'un village par le seigneur où le château rassemble ses habitants à ses pieds ou tout autour.

Les trois exemples de Villefort[9], Génolhac et Portes[10] sont des créations de la famille d'Anduze représentatifs d'un modèle : une enceinte oblongue encadrant la *carrièra drecha* (la voie la plus directe d'une porte à une autre), en bordure desquelles des parcelles étroites de façade et allant de la rue à la muraille ont été délibérément tracées par « l'arpenteur » du seigneur, un *castellum* sur une butte plus élevée avec sa tour carrée. À l'intérieur de l'enceinte, une église et son cimetière. Ces créations ont été destinées à la surveillance de la Régordane et à la collecte des péages.

Pour l'ouest du diocèse médiéval de Nîmes (ancien diocèse d'Arisitum), Jean-Bernard Elzière a relevé une dizaine de communautés d'habitants sur un village castral et 8 *castra* n'ayant pas donné lieu à une communauté d'habitants[11] en 1400.

1-2 Plusieurs schémas d'installation des églises

La construction des églises ne fait pas l'objet d'une planification de la part des autorités religieuses, tant diocésaines qu'abbatiales. Souvent établies sans ordre ni théorie préconçus, elles sont liées aux donations seigneuriales, spontanées ou sollicitées. Les évêques sont très rarement des constructeurs dans le monde rural où vit 90 % de la population. L'explosion des paroissiales est liée à l'extension des cultures (défrichements), à l'accroissement de la population. Les critères essentiels à la construction du bâtiment restent aux mains d'un donneur d'ordre investisseur : un seigneur, une abbaye, un particulier qui y voit un intérêt certes spirituel mais aussi économique (fixation de populations) et financier (récolte des offrandes, de la dîme et des revenus des terres accolées à l'église).

- Les constructions épiscopales

Pierre A. Clément mentionne le nombre important des églises créées par l'évêque d'Uzès (11) toutes situées dans la partie rhodanienne du Gard[12] grâce aux donations en fief du roi de Provence à l'évêque Amelius, au Xe siècle[13].

Quelques possessions du chapitre de Notre-Dame de Nîmes se situent dans le piémont cévenol autour d'Anduze et de Saint-Hippolyte-du-Fort : Saint-André de Conqueyrac, Saint-Gilles de Ceyrac, Saint-Vincent du Cros et autour d'Alès : Saint-Germain de Montaigu (Alès), Saint-Julien de Scotia (l'Ermitage actuel) et Saint-Jean-du-Pin. Seule Sainte-Cécile de Lamelouze est en montagne cévenole.

L'église de Lamelouze. photo © M. L. Dumas

9 Dumas Marie-Lucy, « L'enclos de la ville de Villefort au tournant du XIIe siècle », *Lien des chercheurs cévenols* n° 180, janvier-mars 2015, p.9-13.

10 Et dans une moindre mesure le village de Vielvic (St-André-Capcèze) dont les remparts ont été détruits à la fin du XVIIIe siècle et dont le parcellaire est à l'identique. Le château référent était celui de Montfort, au collet de Villefort.

11 Elzière Jean-Bernard, « Coutumes, privilèges et criées des communautés rurales en Cévennes, l'exemple de la terre d'Hierle, XIIIe s. - XVe s. », p. 47-66, *Libertés locales et vie municipale en Rouergue et Languedoc Roussillon*, Actes du LVIXe congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Millau, 19-20 juin 1987, Montpellier 1988.

12 P.A.Clément, *Églises romanes oubliées du Bas-Languedoc*, 3ème partie, chap II : « l'œuvre des évêques et du chapitre d'Uzès », p. -284 : St-Martin-lès-Mayran, St-Caprais, Castillon du Gard, St-Géniès, St-Eugène (près d'Uzès), St-Siffret, St-Julien du-Pestrin, St-Pancrace d'Aramon, St-Privat de Pouzilhac, St-Nicolas de Campagnac, St-Jean-Baptiste de Bourdic, St André de Collorgues.

13 Texte dans *Gallia Christiana, ecclesia uticensis*, téléchargeable sur Gallica BnF.

Le secteur du Vigan, érigé en évêché d'Arisitum du VIe au IXe siècles comporte alors les églises de Arisitum (Le Vigan), Sumène, Aulas et Meyrueis et une quinzaine de paroisses.

L'Église de Viviers est créditée de la création de l'abbaye et de son église Saint-Andéol de Robiac, appartenant ensuite à l'abbaye de St-Gilles du Gard[14].

- Les acteurs laïcs : seigneurs et particuliers

D'autres acteurs laïcs, les seigneurs et les particuliers construisent leur édifice religieux église, chapelle ou oratoire, réclament et financent un desservant. En ville plus particulièrement, les confréries construisent leur chapelle.

De nombreux seigneurs construisent des églises rurales en Cévennes.

Juste en évoquant les familles de Randon, d'Anduze et Pelet et leurs vassaux[15], les familles de Naves, de Malbosc, de Montclar, de Verfeuil dans la vallée de la Cèze et ses abords, on peut citer : Saint-Pierre de Malons, Saint-Jacques de Naves, Saint-Pierre de Génolhac, Saint-Marcellin de Villefort, Saint-Gilles de Portes, Saint-Martin d'Aujac, Saint-Théodorit de Bonnevaux… ces églises sont construites sur des alleux seigneuriaux pour une population de serfs et d'hommes libres à qui le seigneur offre le premier « service public » minimum : l'église et le cimetière. C'est dans les actes de donation de ces églises, plus tard à des ordres religieux que l'on découvre que l'église appartenait au seigneur : donation de l'alleu de l'église Saint-Pierre de Malons par un Pelet à l'abbaye de Conques, en 1120, ou bien celle de Saint-Théodorit à l'ordre de St-Ruf de Valence par un seigneur de Naves en 1192.

Église Saint Jacques de Naves

On ignore les dates de construction de ces édifices seigneuriaux, s'il y a un maître d'ouvrage, un atelier de tailleur de pierre et de sculpteurs, la main d'œuvre embauchée, le coût et la durée du chantier. Geneviève de Payen et Alain Mercier ont cherché[16] à établir le temps qu'il a fallu, le nombre d'ouvriers et de manœuvres et les coûts engagés pour édifier l'église paroissiale de Saint-Pierre de Blannaves, de dimensions modestes mais pouvant contenir la population des hameaux environnants. Il a fallu environ 250 livres tournois pour monter les murs en deux ans de chantier. À titre de comparaison, en 1247, Bermond de Montclar réclame 200 livres t. au Sénéchal pour reconstruire ses deux châteaux de Montclar et de Verfeuil[17]. Il a dû payer, en outre, une taxe de 40 livres pour son emprisonnement au château d'Alès pendant 7 semaines. Il fait reconstruire Montclar avec les pierres éparpillées tout autour, en un an, par ses paysans et ses hommes libres, à qui il offre deux années de redevances féodales en compensation.

2) Quand un évêque s'empare d'une église seigneuriale

Église Saint Pierre de Malons. photo © M. L. Dumas

Les Anduze sont maîtres à Génolhac bien avant l'accord de 1199 avec l'évêque d'Uzès[18], puisqu'ils accordent aux religieux de Franquevaux qui envoient estiver leurs moutons sur les pâturages du mont Lozère, en 1179, diverses franchises sur les droits d'usage et de leude (sur les marchandises vendues aux marchés) qu'ils possèdent à Génol-

14 Laffont Pierre-Yves, Châteaux du Vivarais, pouvoirs et peuplement en France méridionale du haut Moyen Âge au XIIIe siècle, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 47.

15 Dans les vallées de la Borne, du Chassezac, de la Cèze et de l'Altier.

16 Dans la conférence sur les églises et paroisses oubliées de la région d'Alès, lundi 1er octobre 2018 au Capitole à Alès.

17 « *De plus le dit Pierre d'Athies fit détruire les deux châteaux qui étaient au dit Bermond et qu'il tenait et possédait, à savoir les châteaux de Verfeuil et de Montclar. Les dommages causés et les démolitions sont estimés à 200 livres*. Arch. nat. *Alestensium guaerimoniae*, paragraphe 29, Recueil des historiens L. Delisle, TXXIV, 2e partie, p. 396.

18 Acte publié dans le tome 1 de *Génolhac sur la Régordane, du XIIe siècle à 1815*, par Marie-Lucy Dumas, éditions Gens et terroirs des Hautes Cévennes, Ponteils-et-Brésis, 2012.

hac[19]. Cette abbaye est ainsi dispensée de payer des taxes de marché et le droit de pulvérage sur le passage des troupeaux de moutons.

La transaction entre l'évêque d'Uzès, Bernard d'Anduze et son fils en 1199 a laissé penser que « *dès le principe l'évêque d'Uzès était seul seigneur de Génolhac* » comme l'écrit l'abbé Nicolas[20]. L'évêque « aurait donné » à Bernard d'Anduze la coseigneurie de Génolhac. Dans l'écriture de cette transaction, on peut retrouver deux procédés connus :

- L'un est « littéraire » : il consiste à faire croire que celui qui donne est en fait celui qui reçoit. Une formule de style assez courante au Moyen Âge pour honorer un récipiendaire et qu'approuveraient les ethnologues qui ont travaillé sur le don et le contre don.

- L'autre est « politique » : l'évêque d'Uzès est le représentant du roi de France dans une situation de pré-croisade des Albigeois. La fiction consiste à faire croire que le roi de France est le suzerain unique de toutes les terres du royaume et l'évêque son mandataire[21].

Bien que la famille d'Anduze soit le réel et unique seigneur de Génolhac, son fief est placé dans la mouvance de l'évêque, représentant le roi. L'évêque prend de force la moitié des droits des Anduze et fait semblant de leur « accorder » le reste. Un autre acte prive les Anduze de leur seigneurie de Saint-Ambroix qu'ils « échangent » contre une portion de péage entre Saint-Brès et Saint-Ambroix ! (une lieue).

Les droits des Anduze sur l'église :

- Le seigneur laïc y imposait l'albergue qui est un devoir d'héberger le seigneur, traduit plus tard sous forme monétaire. L'église et ses desservants ont le même statut que les autres maisons des hommes libres, emplacement octroyé par le seigneur sur ses terres alleutières.

- Le seigneur possédait la juridiction sur les clercs. La justice seigneuriale s'applique également aux clercs qui desservent l'église, de même statut que les autres habitants. On trouve trace encore en 1362[22] d'une circonscription de justice religieuse spécifique à Génolhac, rattachée au doyenné de Sénéchas par l'évêque.

- Comme dans de nombreux cas, le seigneur collectait la dîme. L'application de la réforme grégorienne oblige le seigneur à y renoncer. Le concile de Tours (1080) menace de damnation éternelle les laïcs qui ne la rendent pas à l'église. Il semble que les Bermond ont mis du temps à s'en dessaisir.

- Le seigneur perd en outre les revenus attachés aux « propriétés de l'église » constitués par les dons et legs des fidèles pour leurs obit (messes d'enterrement et de souvenir) qui sont versés au capital du nouveau prieuré. Cet ensemble, dîme et revenus fonciers, transformé en prieuré est accaparé par l'évêque faisant de Saint-Pierre de Génolhac le seul prieuré de l'évêque d'Uzès en montagne cévenole.

Conclusion : les constructions d'églises créées par des laïcs ou par les évêques débouchent en milieu rural sur la création de la paroisse. Rares sont les constructions épiscopales en milieu rural cévenol. Il faut saluer l'œuvre des nombreux seigneurs constructeurs, encore un terrain de recherche à approfondir.

Dans le prochain numéro :
La création des églises par les ordres monastiques grâce aux donations seigneuriales.

Photo © BMJ

19 On ne connaît cette référence que par l'inventaire de Franquevaux effectué au XVIII[e] siècle, le cartulaire ayant été détruit pendant la Révolution.

20 Abbé Nicolas, Histoire de Génolhac, réédition Lacour, Nîmes, p. 13.

21 La carte des possessions des Anduze ne montre qu'une partie des domaines de l'évêque d'Uzès qui est considéré comme le principal seigneur féodal de son diocèse. Mais il est patent, écrit Jean-Bernard Elzière « *que nombre d'entre eux* [des fiefs données par la charte de Philippe Auguste en 1211] *seront ensuite redistribués à divers seigneurs, avec, du moins dans certains cas, élimination de l'évêque d'Uzès puisque les hommages seront directement rendus au rois de France* ». Le roi de France a donc restreint lui-même l'étendue des possessions de l'évêque pour récompenser d'autres fidèles vassaux.

22 Une cour spirituelle dirigée par Etienne Rocel, prêtre, suppléant du prieur de Sénéchas, doyenné dont l'église de Génolhac fait partie.

Nous avons reçu

La Viste, voir et connaître le Pays des Vans, n°44, décembre 2018. Au sommaire :

• Le château de la Tour à Gravières : des La Garde de Malbosc au centre Folcheran, 1- jadis et naguère : avant « Folcheran », Dominique Sizun et Ange Ranchon.

• Le XIXe siècle en relief, les photos stéréoscopiques de Constantin Violet.

• Centenaire de la guerre 14-18 : le poids de la guerre sur l'évolution de la population des Vans, Daniel Sauvant.

• Les difficultés des villages du Pays des Vans pendant la guerre 14 -18, l'exemple du village de Chassagnes, Daniel Sauvant.

• Il y avait une deuxième boite ! Les premières lettres du front d'Albin Portal, Muriel Sizun, une autre lettre du front : juin 1917, la lettre censurée de Firmin Dussaud, Muriel Sizun.

• Autour de 39-45 , doc en oc : été 44, la destruction de l'arche du pont de Chambonas, Paul Deschanels : *Pont de Chambonas, l'arche brisée*

• Album et questions, La Viste ; souvenirs des années sombres, trois textes inédits de René Salgon « *le papet* ».

• L'apiculture biologique : une histoire familiale au Pays des Vans, Claude Besset, Monique et Gilbert Roux.

Bulletin du Centre d'études et de recherches de Mende – CER Benjamin Bardy, n° 37, année 2018. Au sommaire :

• Angelina Bettini, une internée de Rieucros, Mado Deshours.

• Évolution des itinéraires au fil des siècles : l'exemple du secteur de l'Hôpital, les drailles du Sauveterre : la section Ste-Énimie à Chantefège, Cécile Fock-Chow-Tho, Pol Le Lay et le CERBB.

• Une représentation à plusieurs lectures : les réfugiés de la première guerre mondiale dans la presse catholique lozérienne, Lucie Boulet. Jean-Antoine Chaptal, Jules Maurin.

• Le Malzieu : son originalité administrative et bicéphale, Lucien Lajonchère.

• Notes d'onomastique : la Régordane, Robert Rousset.

• Trois oppida protohistoriques, Cécile Fock-Chow-Tho et Pol Le Lay et le CERBB.

• René Pauc à La Cham du Mazareil (Ispagnac), sur les traces des colons néolithiques, Gilbert Fages. Notes d'onomastique : Rosière, Rouzeyre, Robert Rousset.

Hugenotten, n° 83 Janvier 2019.

Ecrit en langue allemande dont plusieurs articles ne concernent pas les Cévennes.

• « Hugenotten auszulöschen gald Ludwig XIV als mildtätiges Werk » L'historien Christian Mühling analyse la naissance de la notion de « Guerre de Religions » au début des Temps Modernes. Interrogé par Daniel Staffen-Quandt.

Généalogie en Cévennes, bulletin trimestriel de l'association des chercheurs et généalogistes des Cévennes, N° 121, août 2018. Au sommaire :

• Meurtre de Philippe d'Apchier dans la cathédrale de Mende, par Eliette Thirion.

• Les Servières 5e partie, par Reine Duigou-Servières et Huguette Jac-Servières.

Les cahiers du Haut Vidourle, n° 29 – Janvier 2019.

• Un jour de mai 1738 à l'église de Ceyrac

• Un contrat d'apprentissage en 1664. Le contrat concerne Pierre Carteirade (de Revens dans la viguerie de Meyrueis), passé à Saint-Hippolyte (pas encore « du Fort ») chez Pierre Puech, maître maçon, deux articles : l'un de Sylvie Carteirac – Crégut et l'autre de Jean Rouvière.

• Cézas pendant la guerre de 1914 – 1918 par Jeannine Kirmann. Une description du village avant la guerre puis son bouleversement, ses deuils année après année et ses « morts pour la France »

Cévennes Terre de lumière. Connaissance et protection du patrimoine vivarois. 2e semestre 2018.

Cahiers du centre de généalogie protestante, n° 144, 4e trimestre 2018.

• Les Monod dans la Grande Guerre – par Gabrielle Cadier – Rey

• Un général protestant pendant la Grande Guerre – par Denis Faure

• Mes grands parents Paul et Hermina Constant et la guerre de 1914 – 1918 – Paul Constant natif de Vézénobres et élevé au Mas de l'Yeuse. Par Jean-Claude Lacroix

• Qui était Catherine Maréchal, brûlée vive à Tours en 1532 pour crime d'hérésie ? par Idelette Ardouin – Weiss

• Suivent deux autres articles ne concernant pas les Cévennes.

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 170, avec sommaire).	30,00 €

Familles

HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)	12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole) Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)	3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)	5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)	4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)	12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle	12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)	6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)	3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)	9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)	4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition	20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD	5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)	15,00 €
HS 68	Mythes et légendes alésiennes, Alès vu par les écrivains	9,00 €
SH 69	Vivre à Chamborigaud en 1638, d'après le journallier d'Antoine Teissier sieur du Rauzier	9,00 €
HS 70	De l'Auvergne aux Cévennes, ces Cévenols venus d'ailleurs. (Elsa Zastrizny)	15,00 €
HS 71	Chantiers de Jeunesse, le groupe 18 Assas, (Madeleine Souche)	10,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : hors-series@cevenols.fr
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Juillet - Septembre 2019
N° 198 - 7 €

Créer des églises : pouvoir religieux et pouvoir seigneurial en Cévennes au Moyen Âge, l'exemple de la haute vallée de la Cèze, X^e^-XIII^e^ siècles, deuxième partie, Marie-Lucy Dumas

Amours, plaisirs, rêves et réalités guerrières : la vie intime d'une fratrie de jeunes Cévenols vers la fin du XVIII^e^ siècle, à travers leur correspondance, Jean-Gabriel Pieters

Méandres et lenteurs de la justice au milieu du XVIII^e^ siècle, Bernard Atger

Numa Dédet, cordonnier aux Montèzes, Bernard Schira

Olivier Bertrand, Les Imprudents, note d'Olivier Poujol

Sommaire

• **Actualités de la recherche historique,** p. 3

• **Créer des églises : pouvoir religieux et pouvoir seigneurial en Cévennes au Moyen Âge, l'exemple de la haute vallée de la Cèze, X^e^-XIII^e^ siècles, deuxième partie, Marie-Lucy Dumas,** p. 4

• **Amours, plaisirs, rêves et réalités guerrières : la vie intime d'une fratrie de jeunes Cévenols vers la fin du XVIII^e^ siècle, à travers leur correspondance, Jean-Gabriel Pieters,** p. 10

• **Méandres et lenteurs de la justice au milieu du XVIII^e^ siècle, Bernard Atger,** p. 20

• **Numa Dédet, cordonnier aux Montèzes, Bernard Schira,** p. 23

• **Nous avons reçu,** p. 28

• **À lire, à consulter,** p. 30

• **Olivier Bertrand, Les Imprudents, note d'Olivier Poujol,** p. 31

Photo de couverture : *Lettre d'amour à Louison et carte postale 1904*

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Marinette Mazoyer et Michel Wienin
Secrétaire : Marinette Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Frédéric Boyer
Chargé des hors série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Richard Bousiges, Frédéric Boyer, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Bernard de Fréminville, Robert Laganier, Dominique Lemaitre, Brigitte Mathieu- Jaffuel, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marinette Mazoyer, Pierre Rolland, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin, Brigitte Mathieu – Jaffuel.

Rédactrice en chef :
Brigitte Mathieu-Jaffuel,
b.mathieu.jaffuel@gmail.com

Conseil scientifique :
Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3, Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.- Font Vive, Infographie Sébastien Chenaud.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264
Imprimé par groupe SOCOM 63 avenue Jean Chaptal 30340 Méjannes-les-Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 €
Adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 PSSTFRPMON
3, Grand Rue - 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier. L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes : Les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication sans autorisation de l'auteur et du Lien des Chercheurs Cévenols.

Agenda

Lundi 26 août : 45^e^ Assemblée générale du Lien des Chercheurs Cévenols à St-Privat-des-Vieux, salle Georges Brun (voir le programme détaillé sur le site www.cevenols.fr)

Balade d'automne : la balade à la Cocalière est reportée fin septembre début octobre

18 septembre 2019 : « L'hôpital vu par les écrivains » par Richard Bousiges. À l'Académie cévenole d'Alès, à 17h00.

Actualités de la recherche historique

Sur Persee.fr : Les Annales du Midi sont en ligne de 1889 à 2013 ! Une coopération entre la revue et Persée mais qui a demandé « le massicotage d'une collection complète » et l'embauche d'une personne pour procéder aux vérifications.

Aux archives départementales du Gard :

- Madame la directrice Pascale Bugat nous a annoncé la mise en ligne avant la fin de l'année 2019 d'un grand nombre de registres d'état civil et paroissiaux. Sont prévus les cadastres napoléoniens et dans les années à venir, les registres des hypothèques, ceux de l'enregistrement, les recensements de population et la fin des registres matricules des poilus. Tout sera ouvert au téléchargement, sauf pour le cadastre.
- La mise en ligne des inventaires continue (voir le site des AD), un grand nombre d'inventaires à compter de 1789. Pour ce qui concerne la numérisation de la presse, s'agissant d'un programme régional, chaque bibliothèque peut l'effectuer sur un financement livre et lecture.
- A été voté par le Conseil Départemental du Gard : les photocopies en dessous du prix de 10 euros seront dorénavant gratuites. Libre utilisation de l'ensemble des images (suppression des licences pour la numérisation en salle). Voir toutefois les « conditions de réutilisation des données publiques » sur le site.

Cevenols.fr fait peau neuve

- Le site Internet a fait peau neuve et permet d'accéder sur la page d'accueil aux dernières nouvelles : activités organisées par L.C.C.
- Nous avons mis en ligne 20 numéros supplémentaires de LCC de 151 à 170 avec un sommaire détaillé jusqu'au n° 185.
- Il nous reste encore des pages à terminer notamment mettre en ligne de vieux Hors Série et actualiser les publications de nos adhérents. Aussi n'hésitez pas à nous communiquer vos publications (une photo de la couverture et quelque lignes de présentation de l'ouvrage et le lieu où l'on peut l'acheter).
- Sous l'onglet : actualité de la recherche historique se trouvent des liens pour accéder directement au Chartrier d'Uzès par exemple et une liste de dictionnaires sur la toponymie.
- N'hésitez pas à le regarder régulièrement, à signaler à contact@cevenols.fr tous les soucis que vous rencontrez, ce que vous aimeriez y trouver et à nous envoyer des liens sur des sources comme nous l'a fait Mickaël Seon.

Des ouvrages intéressants

Vierges noires, culte marial et pèlerinages en France méridionale *Sophie Brouquet*

Telle une idole, étrange et hiératique, une Vierge noire trône au chœur d'une chapelle encombrée d'ex-votos, accumulés autour d'elle au cours des siècles. À Meymac en Limousin, à Orcival en Auvergne, à Rocamadour en Quercy ou encore à Manosque en Provence, elle semble nous inviter à un mystérieux voyage dans le temps et l'imaginaire. Parmi les innombrables figurations de Marie, la Vierge noire tranche par son abstraction et sa pureté d'idole; elle appartient à un temps où le dialogue avec l'autre monde, celui de l'au-delà, était encore possible et même quotidien. L'image dont il est question est bien sûr celle de la statue de bois trônant en Majesté, portant l'Enfant sur ses genoux, qui trouve une de ses expressions les plus emblématiques dans la statue de la Vierge noire de Rocamadour. *ISBN : 978-2-8107-0433-0 – 16 × 24 cm – 178 p. – 2017 Réf. : MERI 10 – 23 € Presses universitaires de Toulouse*

Communauté - pouvoirs - territoires XIII^e^-XX^e^ siècles. Mélanges en l'honneur d'Élie Pélaquier, *Pierre Casado, Frédéric Rousseau.*

Les contributions présentées dans ces Mélanges sont déclinées selon les axes de recherches rayonnant autour du noyau central que constituait le monde rural dans les préoccupations scientifiques d'Élie Pélaquier. Ainsi ont été développées des études sur le rôle que les élites voulaient ou pouvaient faire jouer à la paysannerie, *nolens volens,* dans les conflits, sur la dynamique du monde rural dans ses modes d'appropriation de l'espace agraire et bâti, sur les luttes des communautés rurales face aux pouvoirs dominants et la relation qu'entretenaient les États ou l'administration royale avec les communautés, ainsi qu'ont été

analysées les luttes pour le pouvoir au sein même des communautés urbaines ou rurales. Des investigations pointues ont été conduites sur la perception que les acteurs sociaux avaient de leur propre espace communautaire et de ses limites, sur la rigueur de la gestion financière des communautés du Languedoc et le rôle de certaines personnalités dans le fonctionnement des États de Languedoc. *Presses universitaires de la Méditerranée, université de Montpellier, 2017, 19 €. Existe en version epub.*

Créer des églises : pouvoir religieux et pouvoir seigneurial en Cévennes au Moyen Âge, l'exemple de la haute vallée de la Cèze, Xe-XIIIe siècles. Deuxième partie *

par Marie-Lucy Dumas

Les ordres religieux bénéficient de copieuses donations au XIe siècle, ils créent des églises, donc des paroisses. Mais leurs prieurs deviennent aussi seigneurs féodaux de grandes portions du territoire, amoindrissant la noblesse locale, gelant une grande partie des terres en main morte (sans impôts royaux) et donnant naissance, à cause de la décadence de ces ordres religieux, à toute une catégorie locale de gestionnaires et collecteurs des redevances féodales et de la dîme au profit d'un système extérieur à la région.

3) Les donations seigneuriales aux abbayes et ordres monastiques

Le secteur cévenol du Gévaudan reste vide presque d'édifices religieux du VIe au XIe siècles, faute de communautés rurales conséquentes. Les abbayes de Saint-Chaffre du Monastier et Saint-Victor de Marseille implantent des églises rurales dans les Causses et dans la vallée du Lot[1], puis du IXe au XIIe siècles de nombreuses abbayes[2] extérieures y ont des possessions par donations seigneuriales.

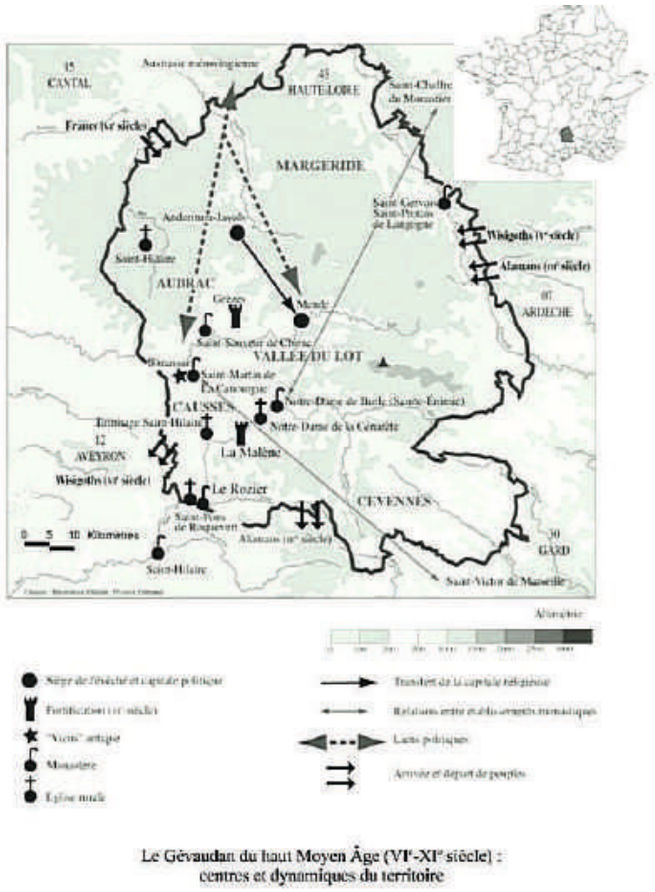

Le Gévaudan du haut Moyen Âge (VIe-XIe siècle) : centres et dynamiques du territoire

Carte extraite de Isabelle Darnas et Fernand Peloux, « Evêchés et monastères dans le Gévaudan du Haut Moyen Âge», Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, *Tome 122, N° 271, 2010, p. 341-358.*

* La première partie a été publiée dans le n° 197 de la revue du LCC.

1 Darnas Isabelle, Peloux Fernand. *Évêché et monastères dans le Gévaudan du haut Moyen Âge*. In: Annales du Midi: revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 122, N°271, 2010. Le Gévaudan au haut Moyen Âge. pp. 341-358; doi : 10.3406/anami.2010.7328 http://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_2010_num_122_271_7328

2 St-Chaffre du Monastier, St-Victor-de-Marseille, le chapitre de Nîmes, Aniane, Gellone, Conques, St-Julien-de-Brioude, La Chaise Dieu.

Les premières donations en piémont cévenol IXe-Xe siècle sont accordées à deux abbayes cévenoles : l'abbaye de Cendras, émanation de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. On note Saint-Privat-des-Vieux, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Notre-Dame-de-Laval, Saint-Pierre-de-la-Tour (près de Cendras), Saint-Jean-Baptiste d'Alès, Notre-Dame de Valfrancesque, Saint-Pierre de Blannaves et l'abbaye de Tornac avec Saint-Etienne, Saint-Baudile de Tornac et Saint-Nazaire-des-Gardies et très probablement Sainte-Marie de Sénéchas.

La liste des donations des seigneurs aux abbayes est longue et s'étend de la fin du XIe à la fin du XIIe siècle. Elles s'inscrivent dans le grand élan religieux des croisades du XIIe siècle.

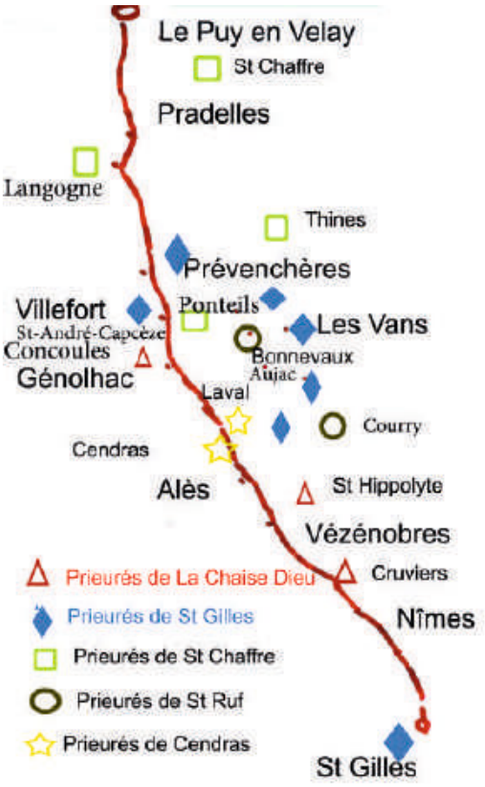

Les possessions des abbayes sur le chemin de Régordane au XIIIe siècle.

Les donations peuvent être spontanées, la mention « *pour la rédemption de nos parents et pour la rémission de nos péchés* » est invoquée par les Pelet d'Alès[3]. Ou extorquées, pas tout à fait préméditées, ces donations donnent alors lieu à des conflits de souveraineté. C'est le cas des terres de Gap-Francès données aux Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem par Odilon Guérin de la famille des Randon.

C'est ainsi que le présente Jean-Claude Hélas dans son étude sur la commanderie de Gap-Francès[4] :

Le 15 août 1166, Odilon Guérin se serait rendu au Puy pour la fête de l'Assomption ; il y aurait rencontré divers grands personnages parmi lesquels se trouvaient Assalit, entouré de plusieurs commandeurs, et le comte de Toulouse, Raymond[5]. Le fait qu'Odilon se soit déplacé sans son notaire et sans son sceau et qu'il ait été obligé d'utiliser ceux du comte de Toulouse a servi d'argument aux historiens pour affirmer qu'il n'était pas venu en Velay avec l'idée de se livrer à de quelconques largesses. Comme le donateur n'a pas jugé bon, dans l'acte de 1166[6], d'expliquer les raisons de sa conduite, il reste toujours possible d'épiloguer sur le caractère spontané ou non de sa décision. Je dirai simplement que rien ne s'oppose à un engagement brutal de sa part : les hommes de cette époque nous ont assez habitués à de semblables soudainetés, accompagnant des temps forts de leur vie religieuse, pour que nous n'en soyons pas surpris, et ce d'autant moins que le geste d'Odilon s'inscrit très bien, comme je l'ai souligné, dans le contexte du moment.

Les conflits toutefois ne tardèrent pas avec les descendants d'Odilon Guérin qui contestèrent en justice les partages de juridiction féodale, les limites des péages, l'utilisation des pâturages du mont Lozère, jusqu'au premier quart du XIVe siècle (soit trois siècles). L'évêque de Mende même s'en mêla prétextant qu'Odilon Guérin aurait dû lui demander son avis, puisque l'évêque était le seigneur supérieur des terres des Randon-Guérin… Le seigneur de Randon en 1279 reconnaît aux Hospitaliers le droit de lever la bannière de leur ordre sur ses châteaux et même, si l'Ordre des Hospitaliers était en guerre, sauf contre le roi de France, il leur remettrait ses châteaux. Il conserve toutefois la haute justice (le droit de juger les crimes de sang) et le péage sur le mont Lozère.

Le long de la Régordane, une concurrence sérieuse s'exerce entre abbayes et avec l'évêque d'Uzès, pour les péages et les hôpitaux.

3 Donation aux Templiers de la manse du Salzet en 1131, texte publié par *Le Pays des Vans à travers les âges*, tome 2, éditions *la revue du Vivarais* et par Dumas Marie-Lucy dans Malons-et-Elze, Gens et terroirs en Hautes Cévennes, 3ème édition, mars 2014, p. 315.

4 Hélas Jean-Claude, *Gap-Francès, une commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en Gévaudan au milieu du XVe siècle*, éditions Gens et terroirs des Hautes Cévennes, Ponteils et Brésis, 2018, p. 43.

5 Si l'on accepte la date de 1166, il s'agirait de Raymond V.

6 Le texte en est donné par A. Philippe, *La baronnie du Tournel et ses seigneurs, du début du XIIIe siècle à la fin du XIVe siècle*, Mende, 1903, p. 195-199.

Les créations ex nihilo

Ces donations de terres n'engendrent pas toutes des créations d'églises, mais dans d'autres cas, les donations de terre étaient accompagnées d'une volonté seigneuriale de création d'une église, assise sur des terres composant la donation et servant de bénéfice au prieuré, ainsi créé en faveur d'une abbaye. Citons les églises de Saint-Etienne de Concoules[7] (ordre de la Chaise Dieu), de Notre-Dame de Ponteils[8] et de Thines[9] (Saint-Chaffre du Monastier). Ces trois églises sont d'ailleurs assises sur les superficies conséquentes[10] du prieuré qui restent vides d'hommes jusqu'à la Révolution et la vente des biens de l'église. Les paroisses ainsi créées ne se juxtaposent pas aux frontières des mandements seigneuriaux. Ainsi, les habitants des hameaux de Rieusset et Bezout dépendaient des paroisses de Concoules et de Ponteils tout en étant partie de la communauté d'habitants de Bonnevaux. Les conflits entre la paroisse et les communautés portent sur l'entretien des cimetières, du clocher, des murailles de l'église.

La création de ces églises est provoquée par l'accroissement des populations au XII[e] siècle, mais la construction de prieurés nouveaux prive de revenus les églises voisines.

Le prieur collecteur du bénéfice de l'église est nommé « à la collation de l'évêque sur présentation de… (le nom de la personne) ».

L'« insinuation » du prieuré est édictée par l'évêque. Une cérémonie de prise en charge, codifiée à partir du XVI[e] siècle, est grossoyée par le notaire apostolique. Voici un exemple, au XVIII[e] siècle, pour le prieuré de l'église de Ponteils :

Après avoir décrit la succession, le nouveau prieur est convoqué revêtu de ses habits, à l'entrée de l'église Notre-Dame du prieuré de Ponteils où étant assisté de Messire Pierre Rieu docteur en Théologie curé dud Ponteils qui nous en a ouvert la porte, nous lui avons présenté l'eau bénite et de suite l'ayant pris par la main nous l'avons conduit au pied du maitre autel où il a fait sa prière et l'adoration du St Sacrement, baisé ledit autel, ouvert le tabernacle, et les fonts baptismaux après quoi nous l'avons repris par la main et sommes sorti de lad église par la grande porte dont nous lui avons délivré la clef, déclarant par ces formalités et par le son des cloches de l'église et les autres formalités et cérémonies en tel cas requises et dument observées avoir mis led Dom André en la possession réelle et actuelle civile et corporelle dud prieuré de Ponteils il a été procédé sans opposition pour pouvoir à l'avenir jouir des fruits, profits rentes, revenus droits, émoluments, honneurs, prérogatives et privilèges y attenant.

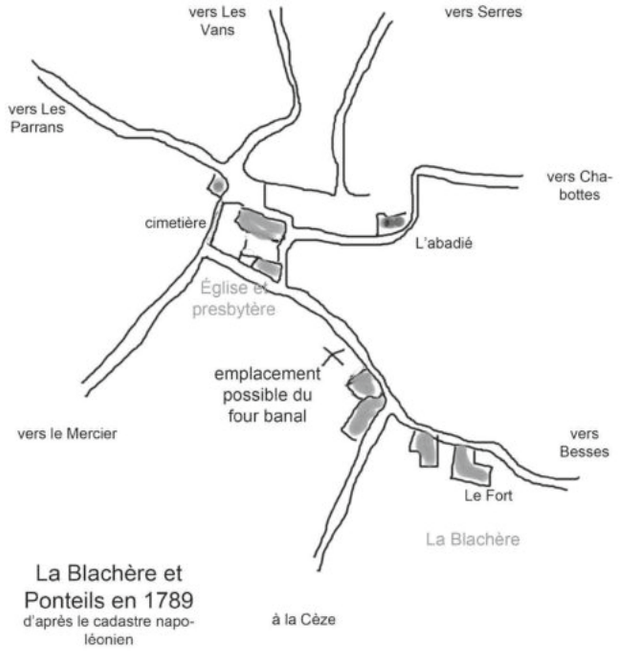

Plan de Ponteils : les terres du prieuré

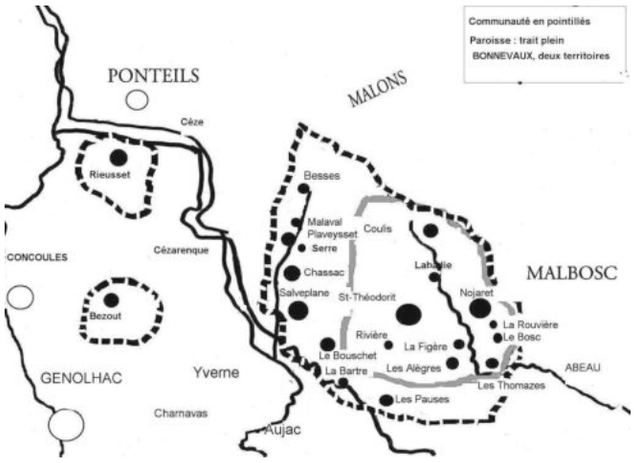

7 Dumas Marie-Lucy, « Saint-Étienne de Concoules (30), un prieuré de La Chaise Dieu sur le chemin de Régordane », *Lien des Chercheurs Cévenols,* n° 186, juillet-septembre 2017, p.4-13.

8 Dumas Marie-Lucy, *Ponteils et Brésis sur la Régordane et la Cézarenque,* Gens et terroirs des Hautes Cévennes, Ponteils et Brésis, 2016, chapitre 2.

9 Bacconnier Raoul, *Thines,* Ardèche, Malarce-sur-la-Thines, 2000, (description du monument). Bacconnier Raoul, Notre-Dame de Thines, ressemblances, originalité, influences et création, La Viste, n° 36, décembre 2014, p. 37. Minard Pierre, *Thines et Malarce à la fin du Moyen Âge,* Le Livre d'histoire, Paris 2007. Schnetzler Jacques, « Les origines de l'église Notre-Dame de Thines », *La Viste* n° 20, p. 42-48.

10 Estimées à 80 ha pour Saint-Etienne de Concoules et à une centaine pour Notre-Dame de Ponteils. Sur ces espaces d'un seul tenant, vivaient seulement les fermiers. L'église d'Aujac est au centre d'un beau plateau de terres labourables ; elle était enclose dans une petite fortification au XIV[e] siècle. Les maisons qui l'entourent actuellement ne datent que du XIX[e] siècle.

Fait en présence de Antoine Rieu curé, Jean Antoine Chas apothicaire de Villefort, Benoit Léon Chas Molières, praticien de Pradelles et Jean Allier du Thérond, ainsi que Jean Maurice Chas Leyrette notaire royal et apostolique, avocat de Villefort[11].

4) Les ecclésiastiques seigneurs féodaux

Dans le cas des donations citées au-dessus, il ne s'agit que de donations de terres alleutières, vides d'hommes, pour lesquelles le seigneur abandonne ses droits féodaux, sans les transférer aux ordres religieux bénéficiaires. D'autres cas comme la donation aux Hospitaliers, aux Templiers ou à l'Ordre de Saint-Ruf, concernent des zones habitées (Le manse du Salzet, la plaine de Jalès, les hameaux du mont Lozère, la vallée de l'Abeau…) l'abbé en devient seigneur féodal de plein droit, sauf restriction de la haute justice pour certains.

Un prieur, seigneur féodal d'une vaste seigneurie

L'ordre de Saint-Ruf de Valence, un ordre de chanoines, se voit accorder la dîme des paroisses de Saint-Victor de Gravières[12], Saint-Jacques de Naves, Saint-Pierre-et-Paul de Banne (donnée ensuite à la commanderie de Jalès ?), Saint-Martin de Chambonas[13], Saint-Sauveur et Saint-André de Cruzières, Saint–Martin de Courry, Notre-Dame de Brahic, Saint-Jean-Baptiste de Malbosc et Saint-Martin d'Aujac[14].

L'abbé prieur de Bonnevaux obtient en outre par des donations qui s'étalent du XII^e^ à la fin du XIV^e^ siècle de nombreuses terres dans tous les lieux mentionnés sur cette carte. Il est de plus le coseigneur le plus avantagé du *castrum* de Malbosc, avec des calculs compliqués de partage des parts entre pariers[15]. Le seigneur supérieur est l'abbé de Saint-Ruf de Valence. Tous les coseigneurs doivent lui offrir en albergue 2 livres de cire.

Mais les grands bénéficiaires de l'entrée du roi de France dans le jeu languedocien sont les évêques de Mende et plus particulièrement celui d'Uzès.

Lever la bannière du seigneur comte évêque d'Uzès

« *L'évêque d'Uzès devenu comte se trouvera à la tête d'un vaste temporel, résultant de concessions et donations royales, confirmation faite en 1156, sorte de supériorité féodale sur un vaste secteur s'étendant surtout sur le nord de l'Uzège, vers Saint-Ambroix, Génolhac, Barjac, les Vans, Montclus, y compris les castra des Bermond et des Raimond dans la ville d'Uzès, ceux de Sainte-Anastasie, de Blauzac et autres*[16]*. Leur domaine sera encore augmenté par de nouvelles donations à l'époque de la croisade albigeoise en 1211 et peu après en 1214*[17]*. À cause du comportement de Raimon, comte de Toulouse, le légat du Saint-Siège va remettre à l'évêque les droits du comte en Uzège, ce que le roi confirme en 1226. Tous ces biens, droits et revenus demeureront dans le domaine épiscopal jusqu'à la fin de l'ancien régime*[18]. » Y. Chassin du Guerny décrit ainsi la suzeraineté de l'évêque d'Uzès sur notre région.

Pour la haute vallée de la Cèze,

L'évêque comte d'Uzès reçoit les reconnaissances et les hommages :

- *des seigneurs du Tournel,* puis de Polignac pour la moitié de Villefort, le château de Mont-

11 *Ponteils-et-Brésis,* op. cité, page 75.

12 Schnetzler Jacques, « L'église paroissiale de Saint-Victor de Gravières », patrimoine médiéval du pays des Vans, Tome III du Pays des Vans à travers les âges, *Revue du Vivarais,* janv-juin 1995, p. 107-139.

13 Nougier Bernard, « L'église romane de Chambonas », idem, p. 141-167.

14 P.A. Clément dans son ouvrage « Les églises oubliées… », op. cité, p.261, attribue faussement à Saint-Ruf les églises de Malons, Notre-Dame de Sénéchas et même l'église de Ponteils. L'idée est de déterminer un « art roman cévenol » issu de Bonnevaux selon la légende des « têtes des 9 moines » placés sur l'église de Bonnevaux qui regarderaient chacun dans la direction d'une église. L'examen attentif de la construction de l'église de Bonnevaux montre que les têtes « de moine » sont des modillons, venus probablement de la démolition du prieuré de Notre-Dame de Bonnevaux au XVI^e^ siècle et insérés pour leur plus grand nombre sur le bâti du clocher peigne créé au XVI^e^ siècle, ou très près de cette restauration. Ils ne sont donc pas liés à la construction de l'église au Moyen Âge.

15 Dumas Marie-Lucy, « L'ordre de Saint-Ruf en Cévennes et en Vivarais de 1197 à 1774 », *Le Lien des Chercheurs cévenols,* n°145, p. 25-32.

16 En Uzège : *castra* de Sainte-Anastasie, Saint-Quentin, Saint-Maximin, Senilhac, Blauzac, Montfrin, Sabran, Pougnadoresse, La Roque ; en vallée de la Cèze : castra de Rousson, du Bouchet (Bocheto), Saint-Ambroix, les châteaux des Bermond d'Anduze et des Raymond ainsi que leurs ateliers monétaires ; les *villae* Saint-Firmin, Saint-Géniès, Sacraio, Valle-Aquaria, Monteils et les abbayes Saint-Etienne, Saint -Julien, Saint-Sulpice, Saint-Ferréol, Saint-Privat …

17 En haute vallée de la Cèze et ses abords il s'agit des *castra* d'Allègre, de Montalet, de Peyremale, de Montfort (Villefort), des *bastidae* d'Aujac et de Becmil avec leurs appartenances c'est-à-dire leur mandement ; des *villae* de Saint-Denis, Saint-André (de Cruzières), Saint-Victor, de Robiac, de Sénéchas, de Ponteils, de Malons et leurs paroisses entières, de Génolhac, Saint-Privat dels Viels, Saint-Julien de Cassagnas, Saint-Théodorit (Bonnevaux), Salindres ; et plus bas, sur les Gardons ou la Regordane, les *villae* de Monteils, les *castra* de Servière (Branoux), de Montaren, de Baron, de Saint-Etienne d'Olm, de Boucoiran, de Lascours, de Chateauneuf, de Ners, de Moissac, de Bourdic, Arpaillargues, La Calmette, Gajan ; les *villae* de Sainte-Agathe, de Dions, de La Rouvière, de Saint-Géniès (de Malgoirès) , de Sauzet, de Fons et les *bastidae* de Guilhem du Pont et de Guilhem Chatbalei.

18 Introduction par Y. Chassin du Guerny, à l'inventaire des biens de l'évêque d'Uzès, *Hors série du Lien des Chercheurs Cévenols,* n° 46.

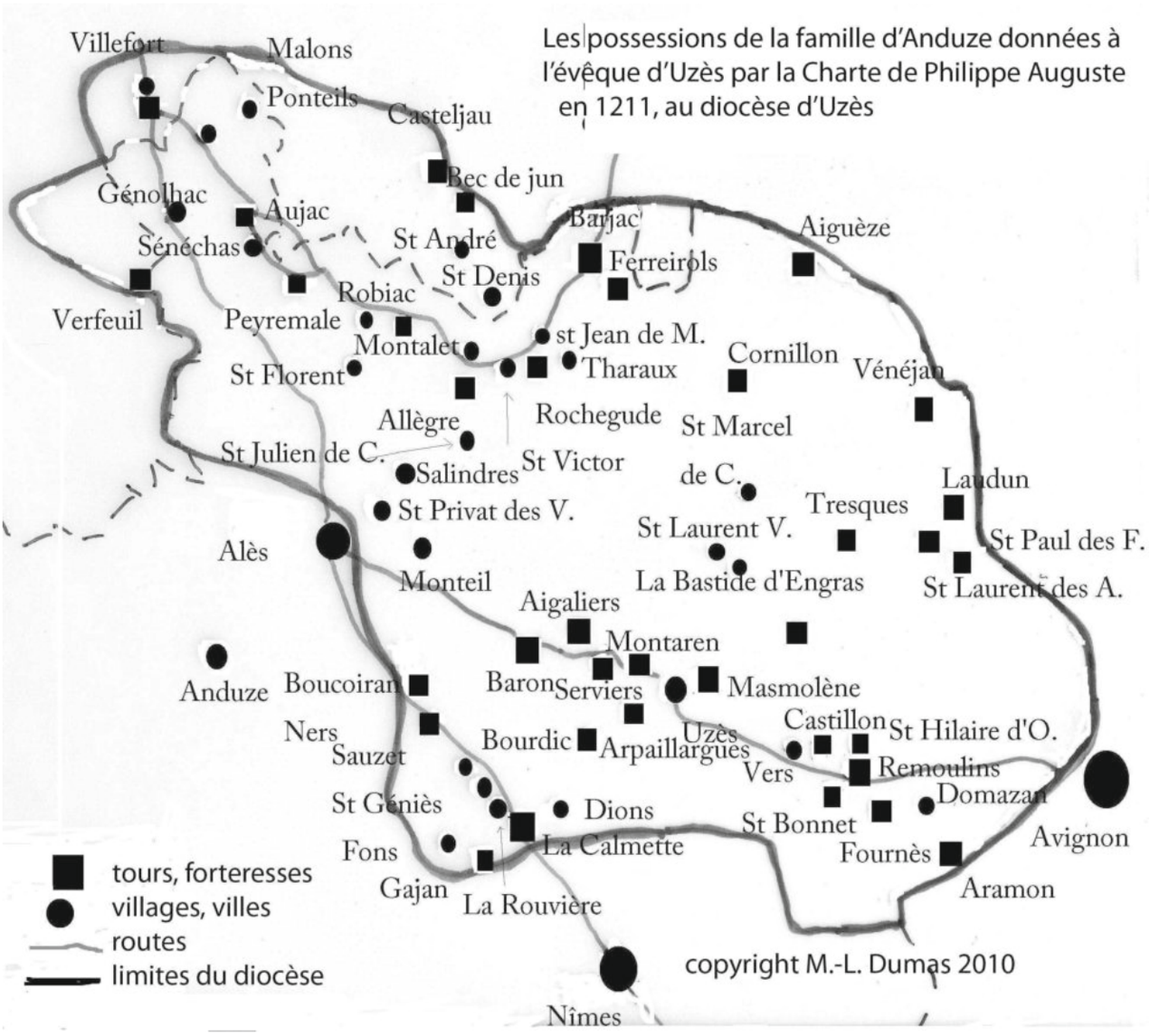

Les possessions de la famille d'Anduze données à l'évêque d'Uzès par la charte de 1211 dans le diocèse d'Uzès, publiée dans « À propos de l'appellation « chevaliers pariers » de la Garde-Guérin », Marie-Lucy Dumas, Le Lien des Chercheurs Cévenols, *n° 174, juillet à septembre 2013, p. 9.*

fort, Concoules, La Bise, Brin, Banlève, La Felgère, Le Puech, Le Rebusat, Vielvic, L'Estrade, Pont de Voulp, La Roque, Mas de Moncouviol, Montégut (château), Chambonnet, Milses, Costeillades, Pallières, Le Pouget, Pomaret, La Blachière, Guelde, châteaux de Planchamp et de Roqueblave, (1218).

- *des seigneurs de Randon* pour la moitié de la juridiction du château du Cheylard d'Aujac, (1328), la moitié de la seigneurie de Génolhac (1280).

- *des seigneurs de la Garde* pour le mas de Montcouviol[19], des rentes au mas de Planzoles (1340).

- *des seigneurs de Cubières* pour la juridiction des Mas de Bedousses supérieur et inférieur et Aujac (1358).

- *des seigneurs de Naves* pour un mas du côté de Naves (1345).

- *des seigneurs de Montalet* : des Bérard aux Randon, puis aux Budos de Portes.

- *de roturiers propriétaires de terres* : tel Pierre Flandin « vieux » de Villefort pour des terres au mas de Lozeret, Aiguebelle, au mas de Loubière (Concoules), la moitié de la juridiction du Mas de Montel (? peut-être à Montselgues ?) paroisse de Ponteils, et à Charnavas (Aujac).

Ces reconnaissances sont régulièrement renouvelées à chaque changement d'évêque jusqu'au début

19 Hameau de Saint-André-Capcèze, écrit Montcocul.

du XVIe siècle. Elles impliquent alors pour le vassal de hisser le drapeau de l'évêque sur la muraille de son château et de crier « Montjoie Uzès », de donner les clés des portes à l'envoyé de l'évêque, de faire « monstre d'armes », c'est-à-dire de présenter à l'envoyé de l'évêque les hommes libres susceptibles d'être appelés au service des armées du comte évêque, comme c'est le cas au Chambonnet et à Montcouviol en 1285[20]. L'évêque n'hésite pas à faire condamner les seigneurs qui soustraient de sa juridiction des personnes condamnées ou qui ont fait lever une taille sur leurs paysans pour des terres qui relèvent de l'évêque (le seigneur du Tournel en 1291[21]).

En conclusion

Malgré un panorama synthétique et simplifié de relations souvent conflictuelles, ecclésiastiques et seigneurs ont largement doté les espaces ruraux cévenols de leur maillage paroissial. Fin XIIe siècle, les paroisses deviennent les assemblées légales de la population, avant la création des communautés d'habitants avec leurs syndics et leurs consuls qui découlent de chartes de franchise accordées par les seigneurs au XIIIe siècle, franchises que les évêques de Mende et d'Uzès mettront du temps à accepter. Les limites paroissiales font l'objet d'âpres négociations entre prieurs d'églises voisines pour le dîmaire dont le montant et les produits de la terre concernés ne cesseront de faire l'objet des contestations, de procès de la part des paroissiens, d'autant plus en secteur protestant. Le tribunal épiscopal, l'officialité aura connaissance pendant longtemps des différents entre seigneurs et ecclésiastiques, entre population et seigneurie épiscopale, l'évêque ne renonçant jamais à faire passer les hommages qui lui sont dus par les seigneurs ou les tenanciers. On connaît la *Feuda Gabalorum*, on connaît moins l'*Inventaire des Archives de l'évêché d'Uzès*[22] et ses relations procédurières avec ses inféodés.

La levée de la dîme a pu servir de modèle aux prélèvements seigneuriaux eux aussi établis sur les produits de la terre ; conjuguées, la dîme et les redevances féodales ont créé l'habitude d'une fiscalité généralisée dont le roi de France a toujours voulu s'inspirer. L'évêché devient donc le diocèse fiscal dont l'assemblée annuelle présidée par l'évêque lève les impôts royaux à compter du milieu du XVe siècle.

20 « *Pons Massip, procureur de l'évêque se transporte au mas du Chambonnet et de Montcogul fit commandement aux habitants desdits mas de faire monstre d'armes qu'ils ont au nom dudit évêque, devant lequel comparurent plus de trois parsonniers chacun avec sa lance auxquels il leur fit commandement de se tenir prêt et ne suivre d'autre que celui qui serait nommé par ledit évêque* ». Acte 430, Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès, p. 45.

21 Idem, actes 418 et 424.

22 Publication en Hors série du Lien des Chercheurs cévenols, n° 46, 1975.

Bibliographie générale

Espaces religieux et communautés méridionales, Actes du 64e congrès de la Fédération historique Languedoc méditerranéen-Roussillon, Villeneuve-lez-Avignon, 15-17 mai 1992, Montpellier, 1994, publication de l'Université Paul Valéry.

La terre et les pouvoirs en Languedoc-Roussillon du Moyen Âge à nos jours, Fédération Historique du Languedoc-Roussillon, 1992, Montpellier.

L'homme et la terre dans le Monde méditerranéen, Centre d'études et de rencontres méditerranéennes, les cahiers du CERM, n° 8, Palavas les Flots, 2013.

Pouvoir et territoires (Antiquité-Moyen Âge), actes du colloque du CERHI (Saint-Etienne, 7-8 novembre 2005), travaux du Centre de Recherche en Histoire de l'Université de Saint-Etienne, Vol n° 6, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2007.

Aubrun, M. *La paroisse en France des origines au XVe siècle,* Picard, 1986, Paris.

Clément, Pierre-Albert, *Église romanes oubliées du Bas-Languedoc,* Presses du Languedoc, 1993.

Collard, Franck, *Pouvoirs et culture politique dans la France médiévale, Ve-XVe siècle,* Hachette supérieur, 2005.

Amours, plaisirs, rêves et réalités guerrières : la vie intime d'une fratrie de jeunes Cévenols vers la fin du XVIII^e siècle , à travers leur correspondance.

par Jean-Gabriel Pieters

Il semble nécessaire d'introduire, si peu que ce soit, la sélection de lettres authentiques qui vont suivre[1] , dont nombre nous sont conservées sous forme de brouillons raturés… Bien sûr, leur texte ignore cette pudibonderie littéraire où divers auteurs ont soin de distinguer les « provincialisme » agrémentant leur prose (Sévigné, Molière, Flaubert, Proust…), pour se donner l'alibi d'évoquer un pittoresque qu'ils goûtent. On pense aussi aux repentirs et aux reprises des *Lettres d'Uzès* (1661-1662) du jeune Racine (né en 1639), prosateur soucieux de la pureté d'une langue qui se cherche (car il pense déjà à la *circulation* de ses écrits), mais voulant toujours rester amical. Ce qui ne l'empêchera pas de fantasmer à la vue d' « *une demoiselle fort bien faite* (.) *je ne l'avais guère vue que de cinq ou six pas, et je l'avais toujours treuvée fort* (remplaçant ~~plus~~) *belle* (.). *J'en* (rajouté) *avais toujours quelque idée assez tendre et assez approchante d'une inclination…* etc.» . Cependant le fait de l'envisager de près lui fit brusquement changer les idées ! Si bien, dit-il, que « *je m'étudie maintenant … à ne pas me laisser emporter à toutes sortes d'objets [où le sexe est sujet]* »[2].

Certes, en ces temps-là, l'émotion s'exprimait avec davantage de vivacité dans les comportements sociaux. Il s'agira ici – considérant tant les suppressions que les surajouts – de clarifier le message jailli de l'intérieur d'un être amoureux, mais obscurci par la confusion des mouvements

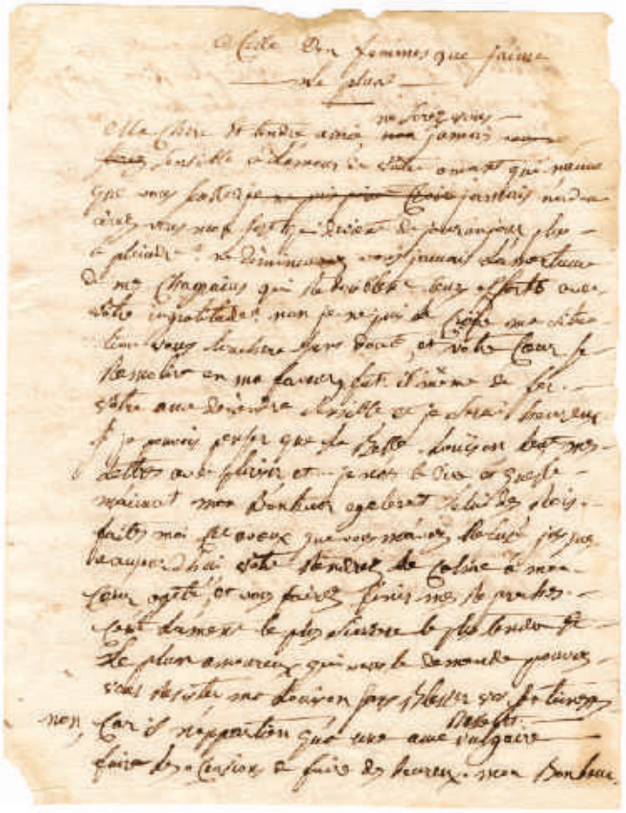

de l'âme. On ne saurait mieux représenter ces sentiments vivaces – « à l'emporte-pièce » ? – qui sont en même temps universellement perceptibles, transmissibles et uniques, à tout le moins suggérant fortement d'être partagés. En choisissant de gommer « l'état brut » des originaux, nous gagnerons à connaître ce qu'ont réellement lu les destinataires – et éventuellement percevoir leurs réactions à ces épanchements… besogneux.

1. À celle des femmes que j'aime le plus *(non daté)*

« *Ma chère et tendre amie, ne serez-vous jamais sensible à l'amour de votre amant qui n'aime que vous seule ? jamais n'adoucirez-vous mon sort qui devient de jour en jour plus à plaindre ? ne diminuerez-vous jamais l'amertume de mes chagrins*

1 Il s'agit d'archives privées, concernant trois frères d'une famille aux fortes racines cévenoles, nommément : les Chambon de Saint-Ambroix. De ces gentilshommes protestants issus noblement du pays des Vans, nous avons précédemment relaté, en 2005, le destin religieusement tragique de trois jeunes sœurs – leurs tantes – dans les numéros 143 et 144 du LCC. Ici, en vue d'une meilleure lisibilité, le lecteur appréciera sans doute que nous en ayons modernisé l' « *orthographe* » – réduit parfois à une simple transcription phonétique – comme pareillement éliminé les majuscules surabondantes et avoir œuvré à mieux scander les phrases et en particulier en complétant la ponctuation.

2 Racine écrit : « *Je treuvai sur son visage de certaines bigarrures, comme si elle eût relevé de maladie* » [littérairement : un composé d'éléments variés et disparates] : *Lettre à M. l'Abbé Le Vasseur*, 16 mai 1662 ; texte établi, présenté & annoté par Jean Dubu, Lacour, Nîmes 1991, lequel se réfère à l'*Histoire de l'Académie française* de l'abbé d'Olivet, 1729.

qui redoublent leurs efforts avec votre ingratitude ? Non je ne puis le croire : ma situation vous touchera sans doute, et votre cœur se ramollira en ma faveur, fût-il même de fer. Votre âme deviendra sensible et je serai heureux. Si je pouvois penser que la belle Louïson lût mes lettres avec plaisir, et … je n'ose le dire, et qu'elle m'aimât, mon bonheur égaleroit celui des rois. Faites-moi cet aveu que vous m'avez refusé jusques à aujourd'hui : vous rendrez son calme à mon cœur agité, et vous ferez finir mes reproches. C'est l'amant le plus sincère, le plus tendre et le plus amoureux qui vous le demande. Pouvez-vous résister, ma Louïson, sans blesser vos sentiments ? non, car il n'appartient qu'à une âme basse et vulgaire [de] fuir des occasions de faire des heureux. Mon bonheur est fondé sur votre amour ; si vous m'aimez ma félicité est parfaite, je ne désire plus rien puisque tout m'est indifférent après votre cœur. Je ne puis vous exprimer le plaisir que je sentis dimanche de pouvoir vous parler un moment devant votre porte. Le bruit des chevaux qui traînoient cette barque sembloit m'annoncer au fond de ma chambre que si je ~~sortois~~ [suivi de, ill. *: portois de ce coté là nos pas ?] je verrois ma chère Loïson que j'aime tant. Aussi je m'avancai avec vitesse vers le lieu que vous embellissiez. Ô ciel, qu'elle fut ma surprise, ou pour mieux dire ma joie, lorsque j'aperçus celle que je ne cesse d'adorer ; la déesse de l'amour [n avoit] rien oublié pour vous rendre belle ; peut-être avec moins d'appas l'on auroit moins d'amour, mais ce qui m'attache encore plus à vous ma tendre amie c'est la douceur de votre caractère, douceur qui s'accorde si bien avec votre beauté. Plus je vous vois et plus je découvre d'attraits dans votre figure : ainsi soiez moins belle si vous voulez être moins aimée ; recevez deux baisers, adieu ma c. a (chère amie).*

2. « Ma chère Louisette »

« Ma chère Louïsette puisqu'il me reste encore le plaisir de t'écrire, veuille bien recevoir cette lettre qui sera peut-être la dernière que je pourrai de faire parvenir lorsqu'on est près de l'objet de ses amours, si l'on ne peut pas lui parler librement. Donc ains[i] on a la satisfaction de le voir et de pouvoir lui dire qu'on l'aime, si ce n'est verbalement c'est par écrit ; mais, éloigné de deux cent lie[ues][3], il ne vous reste nulle ressource. Que c'est dur pour un amant dont tu connois toute la tendresse. D'ailleurs tu mérites si bien qu'on s'attache à toi ; comment pourroit-on t'oublier ? non ma chère amie ton L. (Louis) a juré trop souvent que, puisque tu lui avois appris à connoitre tout ce que peut l'amour sur une âme tendre, jamais plus il ne se livreroit aux attraits des femmes. Oui Louïson je te proteste que tu es la seule que j'aime avec autant de passion et de plaisir, je ne suis pas plus content que lorsque je puis t'écrire ou te parler. Alors je ressentois se répandre au fond de mon cœur une vraie joie qui m'annonçoit combien je t'aime. Oui je te le répète Louïson, éloigné de toi je fuirai toutes les occasions à faire des connoissances ; je n'ai qu'un cœur et tu le posséderas toujours, si tu veux penser à moi dans mon éloignement, si mon triste état t'attendrit ; enfin si je te suis cher j'ose te prier de me confier (?) ton cœur. Que je serois trop au-dessus des heureux s'il avoit soupiré une seule fois pour moi. Si jamais tu m'oublies, ce qui n'arrivera que trop tôt car tu es jeune et jolie ce qui t'attirera un nombre d'amants dont la plus part ne chercheront qu'à te tromper. Tous les hommes font semblant d'aimer, mais il y en a peu qui s'attachent réellement ; ainsi je te plains déjà ma douce amie car avec ta douceur tu n'es point faite pour qu'on te trahisse. Tu es digne d'un amant constant et discret, c'est ce que je me fais une loi de suivre. Si tu m'oublies déjà, je te demande en grâce de ne point lire mes lettres, ce seroit m'outrager. Si je retourne dans ce cher (?) pays, me verras-tu avec plaisir, me voudras-tu pour amant, me donneras-tu la liberté de t'écrire ? Si j'en étois sûr, je ne parlerois pas avec autant de regret. Écris-moi comme tu me l'as promis, mais en prose ; ta lettre me ferait plaisir, ne me la refuse pas »

3 . « Vous avez marqué de froideur »

« Oui j'ai cru jusques à aujourd'hui mademoiselle que vous changeriez des sentiments en mon égard mais je ne puis plus ignorer du contraire. Mon amour auroit dû sans doute rendre votre âme sensible ; mais non il n'a servi qu'à la durcir. Mes lettres fréquentes que mon cœur dictoit [ne] vous ont que trop annoncé combien je vous aimois. Peut-être, si j'eusse été plus indifférent, j'aurois gagné vos bonnes grâces. Plus j'ai marqué de feu et plus vous avez marqué de froideur. Enfin vous aviez juré de me faire souffrir et vous ne vous êtes point démentie dès le moment que je sentis mon cœur s'enflammer pour vous, bien que je ne serois jamais heureux. Mais l'amour qui se plaît à tout cacher n'oublia pas dès l'instant qu'il m'eût mis dans ses chaînes de me poser le bandeau qui couvre les yeux de Cupidon. Ainsi aveuglé, j'ai toujours espéré et toujours vous avez refusé sans que cela ait altéré ma flamme. Certainement, je suis à plaindre de m'être tant attaché à vous qui n'êtes qu'une ingrate qui prenez plaisir à

3 Cela correspond à l'époque où Louis-André est garde du corps du Roi, dès l'été 1787. Le 27 décembre, il fait partie de la compagnie de Villeroy, en garnison à Chalons en Champagne / sur Marne.

mes maux : c'est vous seule qui les avez fait naître sans vouloir les adoucir. »

4 . Lettre plus tardive et désespérée à Louison

(brouillon incomplet et non daté)

« *Il faut croire qu'après que vous vous serez assez joué de moi, vous m'écouterez un instant. La seule grâce que je vous demande, c'est de faire attention à ma lettre : vous avez dit que vous m'aimez parce ou me trompez de la sorte tandis que vous me voyez avec indifférence ? Vous me promîtes deux lignes et déjà mon cœur en palpitait de plaisir, lorsque j'ai vu que cette promesse n'étoit que pour vous débarrasser de moi. Ce n'est point ainsi Louïsette qu'on traite un homme qui vous adore. Il semble que vous me preniez pour une personne qui faute d'avoir reçu une éducation ne sent point les affronts. Détrompez-vous : ma naissance me donne assez de sentiments pour être pénétré jusques au fond du cœur de votre manière dédaigneuse d'agir. Vous avez reçu toutes mes lettres, vous m'avez promis une réponse, j'y comptois, cependant vous me laissez là. Connoissez mieux Louïson vos amoureux : il y en a qui ne sont point faits pour qu'on se gêne, mais il y en a qui méritent par leur grand amour un peu d'égard. Vous me permettrez de vous dire que, lorsque on ne veut point aimer, on doit le dire. Cela n'appartient qu'à une coquette [et] votre air doux qui a su si bien me plaire ne l'annonçait pas. Enfin en disant que je ...*

(continuée dans la marge gauche)

... vous aime toujours, je vous demande mes lettres que vous n'avez seulement pas lues. Si elles vous ont servi d'amusement je veux que cela finisse : j'aurois trop à rougir toutes les fois que je penserais qu'elles sont entre les ...

(continuée dans la marge du haut, mais écrit tête-bêche)

... mains d'une cruelle. Je vous avoue que jamais personne ne m'avoit traité avec autant de rigueur. Et je n y pense jamais que ne saisir le fer pour que [...] »

5 . Lettre (du même) à son ami Croye (7 mars 1789)

[...] je ne fais que d'arriver de St Ambroix où j'ai passé une bonne partie du Carnaval ; des affaires m'obligèrent d'y rester plus que je ne pensois et d'ailleurs les plaisirs que je goûtois dans ce pays montagneux m'auroient déterminé à y demeurer jusqu'à la fin des bals, qui sont bien peu de choses par eux-mêmes, mais partout il se trouve des femmes aimables et c'est t'en dire suffisamment pour que tu m'aies déjà deviné[4]*. Plains ton ami, il a le cœur tendre, il s'attache aux objets qui le frappent, n'envisageant pas assez que rien n'est stable dans ce monde rempli des peines, et de quelques plaisirs si tu veux ; mais quels plaisirs ! ce sont des ombres qui disparoissent avec les corps. Tu dis que mlle B. (sic) te quitta un jour fort brusquement, sans que tu lui eusses donné lieu d'une impolitesse aussi peu digne d'elle. Comment tu n'en as point pénétré les raisons ? C'est ce que j'aurois été curieux de savoir. Mais enfin il ne faut pas que cela t'étonne. Les jolies femmes ont souvent des quintes, ce sont des rats qui leur passent dans la tête et en voilà bien assez pour leur faire oublier qu elles ont un cavalier auprès d'elles qui n'est pas toujours d'humeur a supporter leurs caprices ; aussi quinze jours s'écoulèrent sans que mon cher Croye*[5] *s'approchât de l'impolie. C'est fort bien ; voilà ma façon de penser : j'en ferois autant : qu'en dis-tu ? J'étais à Sommières le samedi de la foire, j'eus le plaisir d'y voir tes parents auxquels je demandois beaucoup de tes nouvelles. Je compte m'y trouver encore à la foire prochaine. Si je pouvois t'être de quelque utilité auprès de m*^{elle}*D. (sic) j'espère que tu m'emploieras. Il te seroit facile de lui écrire, si déjà tu ne l'as fait. Enfin tu dois savoir comment tu es avec cette aimable personne qui étoit à Nisme pour passer le carnaval, ce qui me priva de la voir en même temps que la charmante boîteuse qui a toujours de l'esprit comme un ange. Si tu vois Chambon (son frère), dis-lui bien des choses ; qu'il m'écrive afin que je puisse lui répondre ignorant son adresse [...] adieu mon ami il est tard, je vais me coucher sur l'idée toujours que nous sommes bons camarades en terme militaire encore adieu* (signé :) *La Rouviere garde du Corps du Roy*

6 . Billet d'une dame (juin 1789)

Cette tendre missive fut insérée dans la correspondance entre les deux frères : le cadet (Melchior, âgé de 17 ans) – véritable destinataire du billet – s'adresse à son frère aîné (Louis, âgé de 21 ans) pour le remercier : « *Je n'ai pas besoin de m'étendre sur le plaisir qu'elle me fit ; tu sais mieux que moi les moments critiques que les jeunes gens sont obligés de supporter et que tu dois avoir éprou-*

4 De nombreuses pratiques de jeux et de contacts supervisés permettaient aux jeunes de se rencontrer afin de choisir des partenaires potentiels. Lors de la Saint Valentin, au carnaval, au cours des festivités liées au mois de mai et pendant les célébrations associées à la Saint Jean et aux récoltes, des amusements ritualisés permettaient aux jeunes de se connaître et de conter fleurette avant de passer au stade plus sérieux de la cour amoureuse [voir *Histoire du corps*, Seuil 2005, t. I (dir. Georges Viganello), p. 174 et suiv.]

5 Cette lettre est adressée à « Monsieur Croye licencié ez-droits – Chez m^{r} prieur m.tre de pension à la rue de L'aiguillerie à Montpellier » .

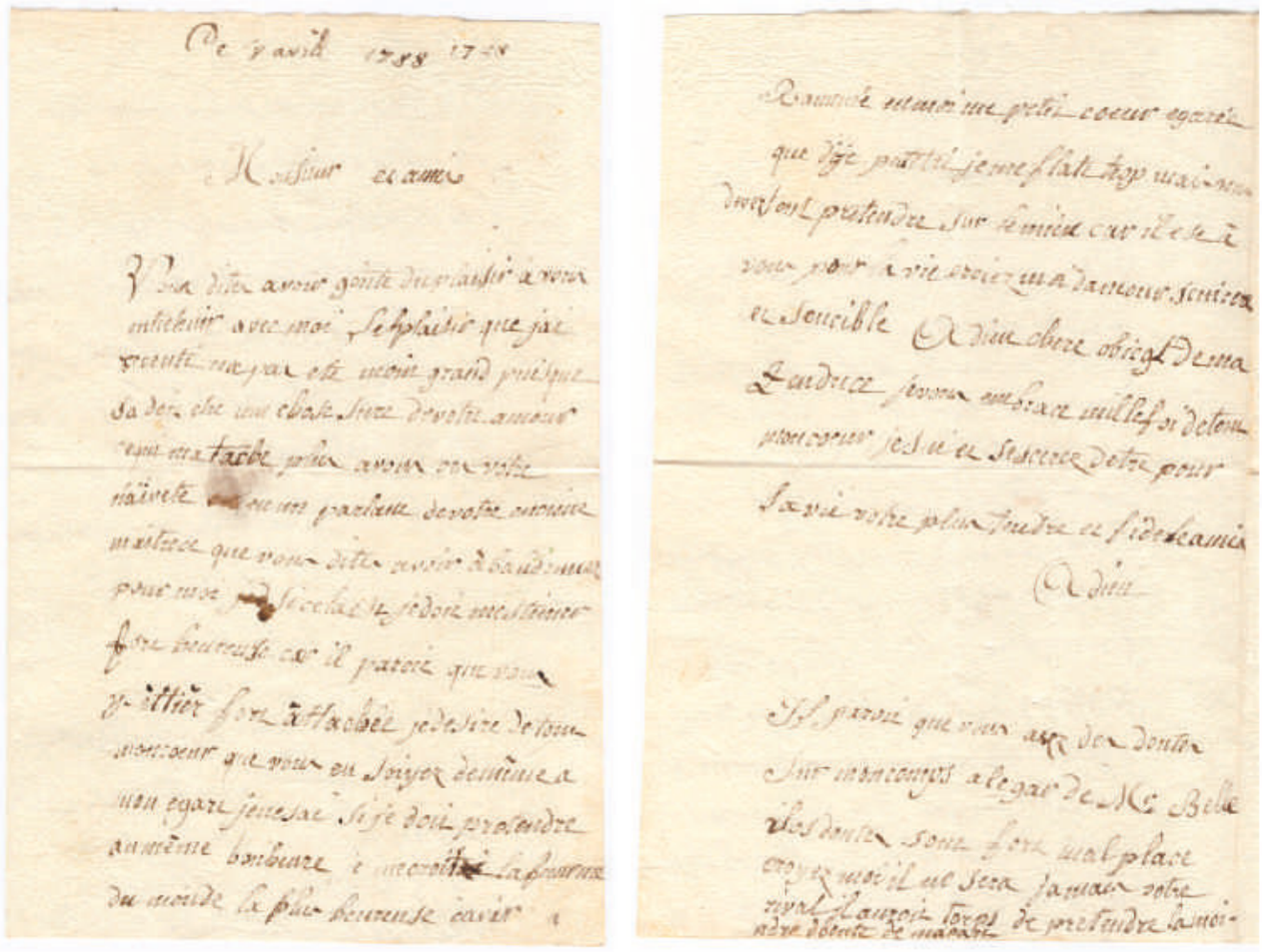

Lettre d'une dame. 8 avril 1788

vés mais il y a aussi des bons moments qui dissipent bientôt les premiers ... » :

« *Monsieur et ami, vous dites avoir goûté du plaisir à vous entretenir avec moi. Ce plaisir que j'ai ressenti n'a pas été moins grand, puisque ce doit être une chose sûre de votre amour. Ce qui m'attache plus à vous c'est votre naïveté en me parlant de votre ancienne maîtresse*[6] *que vous dites avoir abandonnée pour moi. Si cela est, je dois m'estimer fort heureuse car il paroit que vous y étiez fort attaché. Je désire de tout mon cœur que vous en soyez de même a mon égard ; je ne sais si je dois prétendre au même bonheur. Je me crois* (surchargé sur croirai) *la femme du monde la plus heureuse, savoir à ramener en moi un petit cœur égaré. Que dis-je ! peut-être je me flatte trop mais vous devez tout prétendre sur le mien car il est à vous pour la vie. Croyez-moi d'amour sincère et sensible. Adieu « chere obiegt de ma tendrece » je vous embrasse mille fois de tout mon cœur je suis et « j escerez » d'être pour la vie votre plus tendre et fidèle amie . Adieu*

Il paroit que vous avez des doutes sur mon compte à l'égard de Mr Belle. Ils sont fort mal placés ; croyez-moi, il ne sera jamais votre rival, il auroit tort de prétendre la moindre d bonte (des bontés ?) *de ma part* »

7. « Ce cœur qui n'est fait que pour vous »

Retrouvons le frère aîné avec ce brouillon de lettre non datée, probablement de la même époque. Ce jeune gentilhomme amoureux mais si mélancolique mourra en novembre 1796 à la frontière italienne, en se trouvant capitaine d'une patrouille de routine surveillant les Autrichiens .

« *Seroit-il possible que vous eussiez des sentiments en mon égard ? cela peut-il être ? Non, car qu'ai-je à offrir à celle que j'adore ? ~~je n'ai~~ rien ~~qui~~*

6 Amant... maîtresse... sont deux termes associés au langage amoureux, relatifs à l'empire qu'exercent l'un sur l'autre les partenaires. À cette époque, il n'implique ni n'exclut des relations charnelles. Tout cela se réfère au centre des fantasmes, se déclenche au niveau des pulsions, en bousculant les règles d'autocensure, en se manifestant en une dimension quasi mystique. Une fois ce processus *biologique* engagé, s'ensuit la responsabilité de chacun pour gérer telle suite à donner. Racine avoue qu' « il n'en est pas des amis comme des Maîtresses, car bien loin d'avoir la moindre jalousie, au contraire ce m'est bien de la joie etc. » (*Lettre à M. l'Abbé Le Vasseur, 16 mai 1662*) .

~~puisse vous flatter vous que rien ne~~ peut ill. ? si ce n'est un cœur qui vous aime : voyez belle Nanette[7] *si cela vous suffit. Ce sont là toutes mes armes pour vous combattre ; si vous résistez, elles sont d'autant plus foibles qu'elles ne sont plus à moi. Vous le possédez tout entier, ce cœur qui n'est fait que pour vous ; il n'eût jamais rien aimé s'il ne vous eût jamais connue.*

Si j'osois me flatter de recevoir une réponse, je vous prierois d'ads (d'adresser) *vos lettres a m^r Ch.* (Champetier) *n^gt a Nis.* (à Nismes, mais les négociants parcourent aussi les campagnes). *Il vous sera très facile de me les faire parvenir ; car je pense que vous avez souvent de commodités soit pour S.* (sic) *soit pour Anduze, Alais et autres endroits où il y a un bureau. Vous me feriez bien plaisir de me dire ce que pensent vos parents sur mon compte et de quel œil ils me voient. Je crains* (lapsus ?) *que j'aurai l'honneur de vous voir chez vous ; d'après sur la réponse j'aurai l'honneur de vous voir chez vous* (ratures et rajouts) *si je suis assez favorisée pour en avoir vu votre lettre. Je vous avoue que je ne prendrai jamais plus la liberté de me présenter devant vous si vous me manifestez votre indifférence par votre silence ; ce seroit assez me dire de ne plus paroitre et de cesser de vivre, car je ne saurois y résister. Il y a déjà longtemps que je devrois avoir fini, c'est abuser de votre bonté, mes foibles expressions n'ont pu que vous ennuyer mais il faut pardonner quelque chose à l'amour en faveur de tant de plaisir qu'il peut nous donner ; c'est un enfant dont les jeux sont toujours divins. Les ignorer c'est s'ignorer soi-même. Si nous sommes quelque chose, c'est par l'amour. S'il pouvoit ne pas exister je pense que nous ne serions que des machines ambulantes. Tout nous l'inspire : les oiseaux nous apprennent a aimer, mille fois trop heureux si vous vouliez imiter la tourterelle. Bonjour soyez assurée de tout mon amour, encore bonjour.*

Je suis avec respect non pas votre amant car je n'ose prendre ce titre : mais bien votre adorateur adieu . . . . . .

Si vous trouvez quelque moyen plus sûr pour vous faire parvenir mes lettres dites-le moi. Je brûle d'impatience de baiser cent fois votre chère lettre : que de joie dans un instant ! »

8. Lettre du même à son père

(16 mai 1792)

Une lettre d'affaires privées, datée du 21 juillet 1786, avait spécifié que « *Ce pais ci sera bientôt une espèce d'anarchie...* ». On connaît la suite des événements... tout comme on envisage les inquiétudes familiales face à l'avenir.

« *... Ce n'est pas l'or qui nous rend heureux c'est la modération de nos désirs ... Je suis avec respect votre très soumis fils* ».

9. Lettre du même à sa mère ?

(20 juillet 1793)

Alors qu'il est capitaine aux armées[8], il apprend par sa mère que sa sœur (âgée de 22 ans et demi) a été déshonorée.

« *J'ai appris avec surprise, pour ne pas dire avec indignation qu'une de mes sœurs avoit pu être (oubliant ce qu'elle se devoit à elle-même, à ses parents, à ses frères qui, s'ils ont le malheur d'apprendre la vérité, la livreront au repentir et au mépris, toujours affreux pour une âme vertueuse) avoit dis-je perdu ..... le mot est dur à mon cœur. Permettez que je le passe. Un instant de foiblesse ou d'oubli déshonore celui ou celle qui avoit été vingt ans vertueux.*

Il est de votre devoir de vous informer promptement mais secrètement de la réalité de la chose, afin d'en instruire de suite mon père qui cherchera le véritable moyen de réparer autant que faire se peut une pareille sottise.

Je ne crois pas un moment qu'un jeune homme

7 Notons que, peu avant février 1789, dans la grande maison familiale de Saint-Ambroix, une d^lle Nanete loue « une pièce et deux salons sur les remparts » (l'actuel Portalet). Mais, le 17 octobre suivant, « M^elle Nanete est remplacée par les dames Giraud » ...

8 « A joint le régiment de Bourgogne le 26 mars 1792 ; reçu lieutenant le 16 mai 1792 ; capitaine le 5 juin 1793. A fait la campagne de 1792 en Savoie puis celle de 1793 à l'armée dirigée contre les rebelles de Marseille et de Toulon. Nommé dans la 118e demi-brigade (*) le 14 germinal an 2 / 4 avril 1794. Retraite ou mort » (*SHAT de Vincennes, registre YB 426*). Le certificat de décès sera établi (à Saint-Geniès de Malgoirès) le 5^e jour complémentaire an 7 / 21 septembre 1798.
(*) Première formation de demi-brigades (an 2) : 198 demi-brigades. La 118^e demi-brigade fut formée le 1^er brumaire an 2 / 22 octobre 1793 et composée du 2^e bataillon du 59^e régiment (Bourgogne) – du 2^e bataillon de la Drôme – du 3^e bataillon de l'Isère [Clerget, *Tableaux des armées françaises pendant les guerres de la Révolution*, Librairie Militaire R. Chapelot et Cie 1905 – SHAT, A 2 d 1388 (Ci 46)] .
Décrété en 1793 mais réalisé seulement au début de 1794, un amalgame associa un bataillon de vieux soldats (« les habits blancs » *cf.* la Vendée) avec deux bataillons de « bleuets » (volontaires ou réquisitionnés) pour former une *demi-brigade* (*); cette « unité militaire » remplaça le mot de régiment, dont la connotation royaliste déplaisait. L'uniforme des soldats de la Convention consistait en un habit bleu à revers blancs, boutons doré ; col, épaulettes et poignets rouges ; bicorne de feutre noir avec cocarde tricolore et pompon blanc, culotte de peau blanche ; guêtres de toile blanche montant au-dessus du genou. Les buffleteries de la giberne, du sabre, de la baïonnette sont blanches ; elles se croisent sur la poitrine. Le fusil est du modèle 1777... Portée extrême du fusil : 600 m, en fait 250 m au combat. Chargement très lent et l'arme s'encrassait rapidement : on ne pouvait guère tirer plus de quatre balles en 3 minutes. Chaque homme portait 100 cartouches. Les combattants se voyaient très distinctement. Une ou deux minutes de pas de course suffisaient à jeter l'assaillant sur l'assailli, dont le feu réussissait difficilement à arrêter l'élan d'une charge bien conduite (*nos recherches au SHAT*).

soit assez scélérat pour vouloir déshonorer toute une famille, ~~et~~ par une conduite vile et criminelle ; au reste nous sommes trois, deux de nous (les cadets) allons au siège d'Avignon ; si nous ne nous ensevelissons pas sous les murs de cette cité, nous saurons bien demander en braves vengeance d'un tel outrage ; de plus, le troisième (l'aîné) qui apprend à vaincre les Piémontais saura bien terrasser un lâche. Mais je me trompe : les sentiments que j'ai toujours distingués dans cette famille ne s'effaceront pas dans cette circonstance. Que ma lettre soit secrète je vous prie, communiquez-la à mon père en entier, et non a mes sœurs excepté la pr. (première) *page (c'est-à-dire « la réalité de la chose ») ...*

Je suis avec respect votre soumis fils. »

L'ambiance de l'époque est guerrière, la mère n'hésitant pas à écrire à son fils, le 16 octobre 1792 : « *J'avoue que depuis la Révolution une certaine paresse s'est emparée de ma plume, qu'il me semble que nous ne devons aimer que d'une manière belliqueuse et guerrière, et éloigner tout sentiment qui se rapproche de la tendresse et amollir l'âme. Ainsi je me dois regarder comme les anciennes Romaines, qui sacrifioient tout ce qu'elles avoient de plus cher pour la défense de la patrie, et me regarder comme mère de trois braves soldats, à qui il ne faut parler que bombes, victoires &c.* ».

Selon le *Courrier de Lyon* de fin décembre 1789[9] : « On remarque que depuis le mois de juillet dernier, nos dames n'ont plus de maladies nerveuses. De grands événements, un nouvel ordre de choses qui se prépare ... nous ont délivrés de tous les maux qu'enfantaient l'apathie et la satiété. Le tambour, la cocarde, le fusil, le canon, la liberté, ou tout au moins son image ont produit une énergie dans nos âmes, une explosion dans nos sentiments ... Les femmes n'ont rien perdu à la Révolution ; voyant que les hommes s'éloignaient d'elles, elles se sont rapprochées d'eux, et se sont élevées à leur hauteur. Nos parades guerrières n'ont plus rien qui les étonne ; elles encouragent, elles chérissent notre milice, elles prennent plaisir à ses évolutions martiales ... en un mot, de nouvelles idées et plus patriotiques et plus saines, nous élancent dans des vérités utiles, dans la carrière de l'honneur ; et bientôt nous entendrons parler aussi de ces vertus héroïques que nous admirons tant chez les peuples libres et anciens » .

La demoiselle (qui, à la date de la lettre, est enceinte de six mois) épousera son séducteur le 18 septembre suivant, l'acte de publication de mariage étant du 18 août ; l'enfant – une fille – naîtra le 29 octobre.

10. Lettre du même à son frère le plus jeune

(2 messidor an 2 / 20 juin 1794)

L'aîné, servant dans l'Armée d'Italie, est alors cantonné à Laca[10], et son frère le plus jeune (Laurent-Firmin, qui a 20 ans et demi) se trouve en Avignon.

Pour nous, Laca entre dans une chronologie : 29 avril 1794, l'Armée des Alpes a reconquis Saorgio – 2 juin, rude victoire française à Saorgio sur les Piémontais – 2 juin / 14 prairial, le commandant de la place de Saorgio ordonne une patrouille de jour quotidienne comptant douze grenadiers (logés au couvent des ci-devant capucins, que les soldats français ont chassés) pour arrêter et emprisonner les personnes faisant du dégât... un capitaine la commandera. Il est aussi question de quitter le cantonnement mais des doutes surgissent quant à l'ordre de route pour rejoindre la nouvelle destination (connue mais non désignée) – 20 juin / 2 messidor, dernière manifestation personnelle l'aîné des frères Chambon.

« *Je te fais passer [une lettre] timbrée de Nîmes dont l'écriture me paroit celle d'une femme. Je désire que ce soit ta tendre et naïve paysanne dont les charmes augmentent par sa constance et sa résolution de t'aimer malgré ton éloignement, et la certitude de n'être jamais que ta maîtresse. Si j'ai oublié la fière catin, dont je ne puis plus souffrir l'idée, c'est qu'elle n'a pas eu assez de caractère et de force d'âme pour suivre son amant. Il falloit être son époux. C'étoit son ambition, elle croyoit y parvenir, ce qui le prouve c'est qu'elle s'est jetée dans les bras d'un autre quand elle n'a plus eu d'espérance. Ces sortes de femmes ne doivent nous plaire que quand elles nous aiment sans ambition.* »

9 Jacques Marseille et Dominique Margairaz, *1789 au jour le jour,* Albin Michel 1988, p. 218

10 Laca – nous vient en aide Pierre Rolland – pourrait être « la Ca » , endroit cité dans *l'Histoire de la campagne de 1794 en Italie* de Gabriel Fabry, édité en 1906 par la Librairie Militaire R. Chapelot et C^ie^. On lit (sur Gallica) à la p. DXXXVI de l'ouvrage : « ... et à la Ca sur la gauche de l'auberge en montant, un camp de 175 tentes qui, à compter 14 hommes par tente, devait monter à 2 450 hommes ... ». D'autres mentions du lieu figuraient (p. 244-245) dans les *Mémoires sur la campagne de 1794 en Italie*, éditées dans les mêmes conditions l'année précédente : « ... Très heureusement le régiment des gardes qui était campé à **la Ca** et les grenadiers royaux qui arrivaient au col Bertrand, accoururent chacun de leur côté et furent à temps de leur barrer le passage [à l'ennemi austro-sarde voulant rejoindre Tende] » et « deux colonnes paraissaient en même tems : l'une au-devant de **Ca**, l'autre au col de Pietra Fica comme pour attaquer notre centre et notre droite ». Il était déjà fait mention, p. 46 et ensuite p. 220-221, d'un « hameau dit « le Cane » ou encore « la Cane ».

La bataille de Saorgio opposa en avril 1794 l'armée de la Première République française à une coalition des royaumes de Sardaigne Piémont et d'Autriche (Habsbourg). Des territoires en positions géographiques stratégiques étaient l'objet du conflit : certains dans les Alpes Maritimes et liguriennes et d'autres sur la côte méditerranéenne. Saorge (Saorgio à son époque piémontaise), se trouve au nord est de Nice, à environ 70km de la ville. Le combat fit 4300 morts dont 1500 français. Un nouveau plan d'offensive dans le Piémont à partir du port d'Oneille (Oneglia) et du col de Tende est proposé par le nouveau général de l'Artillerie nommé Napoleon Buonaparte. Quelques jours après cette bataille sous le commandement du général Pierre Jadart du Merbion dit « Dumerbion », ce dernier rendra hommage à Buonaparte « à qui il doit les savantes combinaisons qui ont assuré la victoire »

1777-1808. Route de Saorgio au passage du col de Tende. Eau forte et aquatinte. Vue sur un ravin profond traversé par une rivière, des ponts, des arbres sur des affleurements rocheux au premier plan, une ville sur une autre montagne est visible au loin.

11. Lettre tendre d'une dame veuve à l'aîné ?

(de Marseille, avec tampon de la poste de Toulon l'an 2 de la [Republique / septembre 1793 à août 1794])

« J'ai reçu mon cher Chambon, ce matin votre lettre ; ce fut un coup de foudre pour moi et je vous assure qu'un « aroit de mort ne mus » pas plus surpris[e] ; quelle est donc votre imagination, avec quel sang-froid vous me dites de vous oublier, comme si cela pouvoit se commander. Non, je ne le pourrois jamais, je ni auseÿroit (n'y oserois) même pas car ce seroit des efforts inutiles ; moi oublier ce que j'aime plus que ma vie ! est-il besoin d'avoir formé ces nœuds pour s'aimer vraiment, ah non et dans ce moment même , je sens plus que jamais combien je vous suis attachée, des sanglots de larmes me suffoquent et je ne vois plus clair pour écrire. Vous savez quelle est ma façon de penser : ce n'est pas un mari que j'ai besoin c'est un ami tel que vous. Croyez-vous que je ne puis pas attendre ? Ah, tu ne crains pas d'affliger celle qui t'aime le plus dans le monde ; comme on est malheureux d'être née sensible et plus encore de savoir aimer deux fois. Mais l'un fut mon premier, l'autre sera mon dernier. Si le destin me sert encore mal, eh bien il me verra à mon tour subir le même sort de ceux qui m'attachoit à la vie. Non, non, non tu ne périras pas, le Ciel veillera sur toi et tu reviendras retrouver une amante qui t'aime *que tu verras toujours la même et sera alors ton épouse chérie et tu ne la*

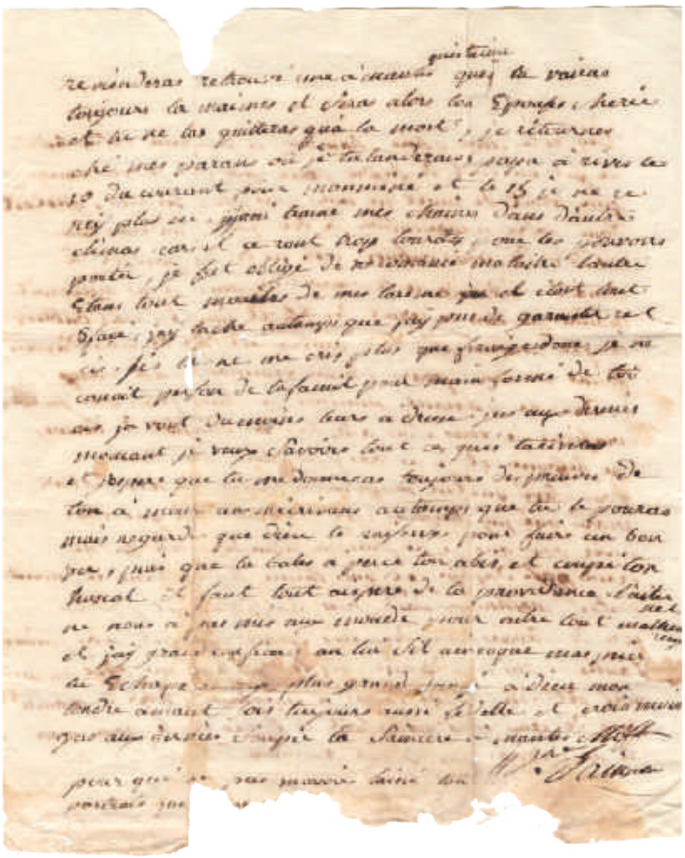

quitteras qu'à la mort. Je retourne chez mes parents où je t'attendrai ; papa arrive le 10 du courant pour m'emmener et le 15 je ne serai plus ici, j'irai traîner mes chaînes dans d'autre climat car elles seront trop lourdes pour les pouvoir porter. Je fus obligée de recommencer [cette lettre], l'autre étant toute mouillée de mes larmes qu'elle étoit toute effacée.

J'ai tâché autant que j'ai pu de garantir celle-ci. Si tu ne m'écris plus, que ferai-je donc ? je ne connois personne de ta famille pour m'informer de toi ; si j'avois du moins leur adresse... Jusqu'au dernier moment je veux savoir tout ce qui t'arrivera et j'espère que tu me donneras toujours des preuves de ton amour en m'écrivant autant que tu le pourras. Mais regarde que Dieu te réserve pour faire un bon père, puisque la balle a percé ton habit et coupé ton hoscol (hausse-col) il faut tout espérer de la Providence. L'Éternel ne nous à pas mis au monde pour être tout malheureux et j'ai grande confiance en Lui ; s'il invoque (exauce !) *ma prière, tu échapperas aux plus grands dangers. Adieu mon tendre amant. Sois toujours aussi fidèle et crois-moi jusqu'au dernier soupir ta sincère amante. Miff*

Vve Famseule (?)

Pourquoi ne pas m'avoir laissé ton portrait que (passage déchiré) *… réponse je t'en conjure au nom de* (passage déchiré)*… le plus sacré ; dans ma dernière je te do...* (passage déchiré) *de mes lettres je ne sais si tu l'as re*[çue ?] (passage déchiré)*… la voilà Miff Vve H . À la Verrerie* (déchiré) *par Moncenis en Bourgogne, départe[ment] (* passage déchiré) *Sone et Loir* (Saône-et-Loire) *Hanriet te dit mille cho[ses ?]* (passage déchiré) *Je te prie d'assurer ton frère de mon a[mitié ?] (passage déchiré)*

de Marseil[le] (la suite est déchirée) *l'an 2 de la [république] (la suite est déchirée)*

Lettre d'une dame veuve à Louis André.

12. Lettre du cadet à son père, en post-scriptum (29 mars 1794)

[…] *Vous avez dû savoir, que malgré le désir que j'aurais eu de faire connoissance avec l'aimable personne que mon frère l'aîné avait intéressé en sa faveur je ne peux avoir le plaisir de la voir ; ce qui a été cause que je n'ai pu lui en parler dans la lettre que je lui ai écrite, n'ignorant pas que je ne lui eût fait bien plaisir. Il y a déjà longtemps que je n'ai pas reçu de ses nouvelles ; je pense qu'il ne manque pas d'en donner un peu plus souvent à ses maîtresses*

13. Lettre du plus jeune frère à son amie Chanal (qui doit être celle de la lettre du 20 juin 1794) (vers 1795)

Elle fait partie d'un courrier qu'il adresse à son ami Charles Fabre, lequel vient de quitter Avignon : il n'est ici question que de conquêtes féminines dans un cadre de mondanités. Ensuite l'on découvre : « *À mon amie* » …

« *C'est en vain douce amie que je cherche à faire naître cette douce harmonie qui jadis regnoit parmi nous. L'absence a éloigné de ton cœur ce temps chéri et y a substitué l'indifférence. Ah C.h.* (Chanal), *objet le plus cher à mon souvenir, un cruel repentir ne t'affligeroit-il pas ? les dieux auront-ils été témoins de ton infidélité sans punir ton parjure, non ! je suis vengé – ils me donnèrent assez de force pour t'oublier à jamais, comme étant la plus perfide des femmes ; ah que dis-je ! moi oublier Chanal, ne plus penser à elle, vivre pour autre, cela m'est impossible. Je préfère à Dieu souffrir éternellement pour elle = qu'elle soit heureuse = que rien ne trouble ses jours – mes vœux se porteront à lui souhaiter sans cesse que ses fautes retombent sur moi, que je sois seul, à souffrir ~~éternellem~~, moi seul dois être victime ~~Dis-moi pourquoi av~~... Je ne me plaindrois pas, mon amie, du sort malheureux que tu me fais supporter si au moins je pouvois encore te voir, considérer de loin ces beaux traits qui ont su dès ma plus tendre jeunesse me captiver. Mais rien de tout cela ne vient a l'appui de mes maux. Comment peux-tu être assez indifférente, toi que j'avois cru si heureuse, si compatissante aux maux d'autrui, pour me livrer à un chagrin aussi cuisant, douce amie, le moment de ma séparation d'avec toi = les plus vives inquiétudes. Comment faire un pas qui m'éloigne de mon amie que j'aime tendrement, être obligé de ne pas seulement lui toucher la main tandis que tout me faisoit naître le désir de l'embrasser ; que n'ai-je pu, ma seule amie, savourer à mon gré ce doux baiser et verser quelques larmes sur cette figure charmante qui a su si bien me captiver ? Ah charmante ~~fleur~~ belle, n'aurois-tu paru dans tout ton reflet à ma vue que pour m'inspirer plus du regret, que pour déchirer mon âme trop affectée déjà d'avoir été sensible ? Ô amour, exigerois-tu toujours de moi des nouveaux sacrifices sous le poids desquels je suis accablé ? pourquoi connoître tes charmes, aimable rose, si je dois jamais m'en repentir ; pourquoi ne pas mettre un voile devant mes yeux lorsque je découvris « tu la tant » d'essayer* (tu as tant essayé ?) *de plaire ? Je sentis bien dès le 1er instant que je te vis, naître dans mon cœur un sentiment qu'il ne seroit plus en mon pouvoir d'éteindre ; mais tu étais si séduisante qu'il me fut impossible ~~de reflechir~~ de ne pas chercher à te plaire. Le moindre de tes mouvements, tout enfin me faisoit désirer de te connoitre. Comme tu étais intéressante, mon amie, lorsque tu laissois tomber nonchalamment ta tête sur une de tes mains ; je t'adorais dans cette posture, je maudissais aussi tout ce qui m'empechoit de te voir. Si tu t'en souviens il y avoit entre nous une personne qui n'etoit pas de tout transparente, qui me privoit souvent de cet avantage ; que je fus bien aise lorsqu'elle ne fut plus un obstacle à mes désirs. Tu parus satisfaite aussi,*

mon unique amie ; je ne manquais pas je t'avoue d'en tirer avantage, ce qui me tranquillisa un peu et me rassura ~~un peu~~ sur ~~la destinée~~ le sort que tu me réservois ; ô moment délicieux ~~quand sagement~~ ô moment désiré ! Tu vins enfin calmer mes sens agités ; que des douceurs, que du plaisir tu procuras à (au ?) *meilleur de tes amis qui te promet la constance et la fidélité. Cet instant qui est un des plus heureux de ma vie se présente sans cesse à mon imagination. Plongé dans un profond sommeil ~~je tremble~~ (?) , des rêves affreux viennent troubler mon repos ; je crois toujours ~~des~~ dans les horreurs des vergés* (verges : punitions divines ?) *te voir te presser dans mes bras et trouver avec toi le plaisir le plus parfait. Ah ! que je suis chagrin lorsqu'à mon réveil, je ne trouve plus qu'une ombre qui disparoit. Crois mon amie mon désespoir, empresse-toi si je te suis cher de me rappeler auprès de toi, aie soin de choisir un jour où tu nous pourrons nous voir à l'aise sans craindre les importuns ou, pour mieux dire, ceux qui ont intérêt à nous infliger des privations. Envoie-moi ton domestique à l'adresse que je t'ai donnée, ne doute pas de mon empress[ement] a exécuter (?) ici ... adieu »*

14. Lettre adressée par son ami Fabre au plus jeune frère

(31 mars 1796)

« [...] *Je te sais très gré de m'avoir fait quelque temps attendre pour une femme charmante qui me paroît être faite pour te rendre heureux.*

L'amour mon bon ami dans un cœur vertueux, agit violemment, ignorant tout stratagème, il suit la tendre impulsion qui le domine ; et le mouvement qui porta ta belle à t'engager à venir la trouver est le garant de la sincérité de ses sentiments : aime [mon ami] , aime cette aimable enfant que tes heureuses qualités ont émues, songe qu'en satisfaisant à son cœur elle contribuera a étouffer en toi la mélancolie dont ton âme souvent étoit emparée ; cet objet charmant vivifiera ton être et j'aime à me l'imaginer ; tu couleras tes jours par les charmes nouveaux que tu découvriras en elle.

Abandonne la manière dédaigneuse, son art ne peut qu'en imposer un instant, si elle flatte les yeux rarement elle attaque le cœur ; je ne veux décider sur rien, mais je te dirai seulement interroge-toi et sache celle que tu estimes la plus, alors ton choix ne sera plus équivoque.

J'ai vu à Avignon la voluptueuse Schanal, je t'aurois désiré près de moi afin que tu sois le témoin oculaire de sa contenance trop abandonnée dans un bal où j'assistai ; les plaisanteries lestes que la plupart des officiers d'hussards lui faisaient prouvent le cas qu'on en faisoit ; François l'adjudant ne cachoit pas son intrigue avec elle ; je la plaignois, sentant vivement combien elle courait à sa perte ... »

15. Lettre du plus jeune frère à Julie *(29 juillet 1796)*

« *Si je n'avais écouté M^de^* (Madame) *que le premier mouvement de mon cœur, je n'aurois pas différé jusqu'à ce jour à vous instruire de ce que vous y fîtes naitre dès que j'eus le bonheur de votre connoissance. Vos attraits séduisants y sont tous gravés depuis cet instant fortuné — .... Vous le dire ma belle dame sera peut-être une témérité*

impardonnable .... Peut-être même cette démarche excitera-t-elle votre courroux — un peu d'indulgence je vous prie, ma faute sera plus légère . . . . . .

Vous chercher, vous voir, vous aimer est une même chose — / être l'adorateur de vos appas voilà désormais mon occupation. Je le jure sur l'autel où vous êtes adorée. C'est à vos genoux, trop intéressante Julie, que je veux aussi vous promettre une fidélité à toute épreuve –

Ne me faites pas l'injustice de croire ce que des rapports captieux peuvent vous avoir confirmé ; tout est faux, . . il n y a rien de vrai, c'est vous ma belle amie, oui vous seule qui pouvez me rendre heureux . . le ferez vous ? . . Dieu ! .. quelle incertitude — Ah – de grâce ne me laissez pas longtemps dans un état aussi affreux – Je vous le demande au nom de tout ce qui peut vous toucher – au nom enfin de ce que vous m'avez inspiré – Adieu croyez – / / à ma discrétion et à mon amour

P S . . . . . Si ma lettre vous déplait, que ce ne soit pas madame – un motif pour me sacrifier – nous nous devons mutuellement des égards. Je vous juge trop bien pour vous supposer une démarche qui tiendroit du vulgaire –

Je pense que vous me la remettrez à notre premiere entrevue si vous ne voulez absolument y répondre

Encore – adieu – madame – permettez moi de vous donner tout autre titre. Mon cœur vous le donne en secret »

16. Lettre adressée au plus jeune frère *(de Brimo-lano le 24 Pluviôse an Cinq, 19 février 1797)* ***par « Le citoyen Saint leger Capitaine au 10^e^ des chasseurs à cheval »***

Avant d'en venir aux seules réflexions heureuses de cette correspondance, il nous paraît opportun de rapporter l'angoissant quotidien des officiers à

l'avant-garde de l'armée d'Italie :

« […] *jai payé à l'Italie un tribut bien cruel, car deux fois je me suis vu abandonné de toutes mes forces , me traîner à l'aide d'un bâton pour changer d'air ; beaucoup de ménagement, une sobriété soutenue, m'ont tiré d'affaire et suis, narguant les sombres bords, sur les jambes ferme, et publie par mon embonpoint l'état de salubrité où je suis. Dans nos courses, semblables à un torrent qui rompt la digue qu'on lui avoit opposé, roule ses eaux et qui en tombant entraîne les cabanes et tout ce qui se rencontre, nous avons chassé, battu, détruit, anéanti dans cette campagne cinq armées audacieuses. Mantoue vainement essaya d'enchaîner notre fougue ; réduite aux abois, elle attend du vainqueur le morceau de pain qui doit lui conserver la vie*[11]*. Voilà en deux mots … le fruit de toutes nos fatigues ; tu sens parfaitement qu'elles ont été uniques et même étonnantes ; eh bien, ce que l'histoire rendra douteux, ce que l'Europe conçoit avec peine, tous ces avantages inconcevables, loin de couronner notre valeur et rendre à nos cœurs, haletant du désir de presser . . . un père, une mère &c., nous sommes obligés de renoncer à cette douce satisfaction. Une sixième campagne fixe les projets du jeune héros qui s'empara de l'Italie : il semble qu'on veuille de sang françois arroser les lauriers arrachés à l'Autrichien ; le cyprès, hélas ! de ses tortueuses branches presse le laurier, les larmes en entretiennent toujours la verdure ; l'humanité frissonne à ce douloureux spectacle. La gloire au teint blême, au regard effaré, fixe ces monceaux que le carnage accumula et s'en sert de marche-pied pour monter à son trône. Je suis certain que connoissant l'état militaire, plusieurs fois tu t'es représenté notre situation et que tu en as frémi …*

Je m'imaginois que, rendus à eux-mêmes, attendris par les tableaux effrayants que la vérité avoit peinte de couleurs vives, nos législateurs humains auroient pressé une paix qui, en cimentant les bases républicaines, auroit affermi leur autorité. Nos vœux égaloient notre courage, nos désirs devançoient notre retour, notre imagination flattoit nos projets ; ah mon ami ! qu'ils sont loin de s'accomplir . Trêve à mes tristes réflexions …

… Parlons de toi, de ton Adélaïde , que tu es heureux ! quel vœu peux-tu former ? Jouis et sois avare de tes plaisirs si tu les veux perpétuer, ne t'enivre pas d'amour si tu veux en savourer les douceurs, enfin sache ménager tes jouissances pour ne pas les anéantir. Je m'attendois aller aux pieds de mon amie réclamer mes droits, tout sembloit annoncer notre proche union… qui sait maintenant quand ?

Ta belle Adélaïde reçoit-elle toujours ton hommage ; ton bonheur est-il dans ses yeux, qu'attends-tu donc ?

Adieu, je t'écris au bas d'une montagne affreuse, où la neige couvre le peu de terrain que nous occupons. Nous n'avons pas d'autres ressources qu'une eau très claire, il faut se contenter de nos vivres. Tu vois que la frugalité règne dans nos repas […] le manque de vivres pourra bien sous peu nous faire évacuer ce misérable pays […]

Que l'amitié soutienne mon défaillant courage : l'espoir de te voir un jour me flatte, ta chere Adélaïde sera alors ta petite femme […]

17. Projets de mariage du plus jeune frère, exposés à un ami

(brouillon non daté)

« *Après avoir réfléchi mon cher ami sur les différentes circonstances de la vie et approfondi les événements qui en résultent, j'ai cru vous faire part des rélexions que me suggère le mariage que nous nous proposons. Je considère qu'il seroit heureux pour moi d'obtenir m^lle^ b**** (sic) *sa fortune, son amabilité, tout enfin commanderoit la décision de mes parents et la mienne ; mais prévoyant des difficultés que nous ne pourrions aplanir, il ne faudroit pas ce me semble s'exposer à un refus qui nous seroit également sensible. En outre, je serois au désespoir d'y exposer mr votre beau-frère qui, par un excès de bonté et de complaisance, l'hasarderoit. Enfin consultez-vous avec ce respectable ami et agissons s'il y a de la possibilité.*

*Je ne vous tairais pas mon ami le goût déjà bien prononcé que je porte sur m^lle^ sophie b**** (sic) *qui joint à un physique agréable cet air de bonté et d'heureux caractère. Ces traits sont si puissants que j'en fus atteint dès l'apercevoir et si l'amour, com~e je le crois, vient, ce[la,] c'est la suite de ces vives impressions ; je puis me déclarer tel.*

J'en ai fait part à mes parents, je les ai instruits aussi sur sa position et sa fortune ; ils ont paru s y intéresser et desiré que ce mariage eût lieu. L'intérêt ne les guide pas dans cette circonstance ; le désir de me rendre heureux les anime. Secondez nos vues, je vous en conjure mon cher ami, priez en votre beau-frère que j'embrasse sincèrement d'en faire autant, sans oublier mlle votre sœur a qui je présente mes respects … »

Il se mariera le 1er décembre 1803, âgé de 30 ans, avec [une autre,] la fille d'un propriétaire foncier de son canton, âgée de 17 ans. Ajoutons que son père était décédé le 26 janvier 1802.

11 La capitulation de Mantoue avait eu lieu le 14 pluviôse an 5 ; elle acheva la conquête de l'Italie. Depuis six mois, l'armée républicaine bloquait cette place avec tant de rigueur, que la famine en dévorait les habitants et la garnison.

Annexe sur la campagne d'Italie de Buonaparte – Première coalition.
(Collection de l'auteur)

Le traité de paix, collection personnelle de l'auteur.

La gravure se rapporte au traité de paix signé (en seul) par Buonaparte – général en chef de l'armée française – avec le comte de Cobenzl, l'un des représentants de l'empereur François II du Saint-Empire. Cet événement eut lieu à Campo-Formio (Vénétie) , dans la nuit du 26 vendémiaire an 6 (17 → 18 octobre 1797).

À gauche, la banderole portant « 18 Fructidor » rappelle le coup d'État du 18 fructidor an 5 (4 septembre précédent) , effectué sous le Directoire par trois des cinq Directeurs (c'est-à-dire les chefs du pouvoir exécutif) . Ceux-là – Barras, La Révellière-Lépeaux (président) et Reubell – sont contre la majorité des députés siégeant dans les deux assemblées législatives. Ils destituent leurs collègues Barthélemy et Carnot qui, arrêtés, sont déportés en Guyane... Les trois complices voulaient ainsi annuler les résultats des élections partielles du printemps 1797, qui avaient été très favorables aux royalistes.

Pour réussir le coup d'État, les trois Directeurs font appel à l'armée, en particulier aux soldats envoyés d'Italie par le général Napoléon Buonaparte. En effet, l'armée, grande bénéficiaire des guerres de la Révolution, est majoritairement favorable à la République.

Méandres et lenteurs de la justice au milieu du XVIIIe siècle

par Bernard Atger

Les péripéties du procès étudié ici sont contenues dans un petit registre de 24 x 19 cm, relié plein cuir. Elles sont rédigées sur 184 feuillets de papier timbré à 2 sols la feuille de la généralité de Montpellier. Seule la page de garde manque. Ce document est conservé dans les archives privées d'un descendant des protagonistes.

L'affaire oppose au départ Jean Laurens, marchand, du moulin du Roucan, paroisse de Générargues, au sieur Vincent Castanier, tanneur, résidant à la Roussarie, paroisse de Mialet. On sait peu de choses sur Jean Laurens sinon que cette famille possède le moulin du Roucan situé sur le Gardon de Mialet, depuis au moins le XVIe siècle. Les Castanier, eux, sont mieux connus. Claude Castanier, grand-père de Vincent est arrivé à Mialet dans les décennies précédant la Révocation de l'Édit de Nantes. Catholique, il a été nommé greffier consulaire de la paroisse. Son fils Joseph, premier enfant a été baptisé par le curé en 1663. Père de Vincent,

La métairie d'Uglas

il a su largement profiter des conséquences de la Révocation. Premier consul catholique, il a acheté la charge de maire perpétuel en 1693. Capitaine d'une compagnie de bourgeoisie, il a été particulièrement actif sur le secteur dans la poursuite des assemblées clandestines et au moment de la guerre des Camisards. Collecteur des deniers royaux à Mialet et fermier de la dîme à Saint-Martin de Boubaux, il s'est assez rapidement enrichi et a acheté, ou est devenu séquestre, des biens d'un certain nombre de protestants. Vers 1694, sans qu'on en connaisse les conditions, Joseph Castanier a fait l'acquisition de la métairie d'Uglas et fait réaliser des travaux importants aux bâtiments.[1]

L'affaire débute le 22 novembre 1754, lorsque Jean Laurens fait assigner ledit Vincent Castanier devant la Bourse des Marchands de Montpellier, pour un billet de 145 livres en sa faveur. La Bourse a condamné Castanier au payement plus 18 livres 6 sols de dépens. Le document ne précise pas à quelle transaction correspond cette dette. Deux ans plus tard, Castanier n'ayant toujours pas acquitté sa dette, son créancier saisi la Justice des Ordinaires de Mialet qui ordonne la saisie des biens du mauvais payeur le 21 août 1756. Pour ce faire, un extrait du compoix de 1647 établi ses possessions comme suit :

- Une maison sur la Grand-rue à Mialet, avec un membre dans lequel se trouve un puits, indivis avec Pierre Dumas.
- Une autre maison à la Roussarie, au bord du Gardon et du chemin allant à Paussan.
- Proche du Gardon, deux vignes et une terre labourable.
- Le bien le plus important est constitué par la métairie du col d'Uglas, composée de deux maisons, pailler, clède, porcherie, plus 11 parcelles contenant jardin, vigne, châtaigneraie, terre labourable et herme.

Le tout représente une valeur cadastrale de 8 sols 9 deniers maille. Castanier fait partie des 174 imposables de la troisième classe de propriétaires, allivrés de 1 à 9 sols. La première catégorie, ayant un revenu compris entre 1 et 3 livres, comprend un seul propriétaire.

Dans la deuxième, 13 propriétaires ont un revenu compris entre 10 et 19 sols. La dernière catégorie allivrée pour moins d'un sol contient 138 propriétaires. Vincent Castanier est donc un propriétaire

1 Bernard Atger, Campmau, une vallée, ses gens, son histoire ; LCC, HS n°67. Vincent Castanier, qui aspire à la particule signe *Castanier d'Uglas*

moyen mais, le montant de ses créances, soit environ 9500 livres, donne un aperçu de l'importance de ses échanges commerciaux.[2]

La saisie est prononcée par exploits de Jean Maurel et Jean Bouquet, huissiers aux Ordinaires d'Anduze, Pierre Messier, huissier aux Ordinaires de Boisset et Charles Meynadier, huissier aux Ordinaires de Ribaute. Le tout, « *avec plus vrais confronts, noms et consistance, entrées et issues, droits, libertés et facultés et appartenances quelconques sous la réserve des droits seigneuriaux en faveur de qui il appartiendra et finalement les noms, voix, droits raisons et actions dudit Castanier en quel qu'ils consistent ou puissent consister, selon notre ordonnance du 19 décembre 1756 contenant assignation en vente judiciaire.* »

Les biens sont mis sous le séquestre de Pierre Recoule, Gaussorgue et Durand, de Mialet, et Jacques Allemand des Aigladines qui les placent le 12 octobre 1756 sous bail adjudicataire à Laporte, dit Abranet, pour trois ans moyennant 50 livres par an, sur lesquelles seront retenus les frais de justice.

Le processus de vente est engagé avec signification aux parties et publication de l'avis pendant quarante jours par voie d'affiches aux divers greffes, sur la porte de l'église de Mialet et sur la porte de la maison de Castanier. L'affaire pourrait se terminer là, mais sa publicité fait surgir de nouveaux créanciers : Jacques Bernard, de Mialet réclame 35 livres dues depuis mars 1756. Jacques Dumas présente un billet de 200 livres dues depuis 1752 ; Etienne Pagès réclame 179 livres payées pour de la feuille de mûriers non livrée en 1754. Antoine Dumas, ménager, de Mialet, et Antoine Casenove, des Puechs, réclament respectivement 605 et 900 livres, plus les intérêts. Les sieurs Banne et compagnie, marchands de Montpellier, présentent une créance de 671 livres 11 sols, plus les intérêts et frais de justice. Antoine Creissen, facturier de laine, de Mialet, fait opposition à la saisie de la terre de Peyraube, dépendant de la métairie d'Uglas, comme lui ayant été vendue par Castanier en 1755. Simon Soulier, facturier de laine, prétend avoir acheté une autre pièce au même lieu-dit en 1744.

André Reilhe, des Aigladines fait de même pour 3360 livres des biens acquis en 1749. Demoiselle Marie Dumas, épouse de Castanier s'oppose à la saisie des biens de son mari pour la valeur de 1000 livres en reconnaissance de sa dot. Elle met une réserve sur sa maison de Mialet et une olivette. Comme l'affaire risque de durer longtemps et qu'elle n'a rien pour vivre, elle demande que lui soit versée annuellement une rente de 80 livres sur les intérêts produits par ses biens. Enfin, Marianne Castanier d'Uglas, épouse de maître Claude Plantat de Longueterre, avocat au Parlement du Dauphiné, Joseph Félix Castanier d'Uglas, huissier es droit à la Voûte en Vivarais, et Antoine Castanier d'Uglas, enfants de Jean-Baptiste Castanier, neveux de Vincent, s'opposent à la saisie de la métairie d'Uglas comme leur appartenant. Ce que Jean Laurens conteste en précisant que Vincent Castanier la possède depuis plus de trente ans que leur mère Marianne de Fontdeville, veuve de leur père la lui a vendue.

Lors de la convocation pour la vente, le 15 mars 1757, Vincent Castanier ne se présente pas mais, d'autres créanciers se manifestent : Suzanne Dumas, veuve de Michel Thérond présente une obligation de 500 livres datée de 1733 ; David Bastide du mas Soubeyran un billet de 800 livres datant de 1748…

Le 4 juillet 1757, les juges de Mialet accèdent à la demande de Simon Soulier, la pièce de Peyraube qu'il avait acquise est retirée de la saisie. Concernant la demande de Marie Dumas, épouse de Vincent Castanier concernant les 1000 livres de sa dot, la décision est remise à quinzaine après remise de l'extrait de son contrat de mariage. Les réclamations de Reilhe, Bernard, Creissen, et des neveux Castanier sont rejetées. Les juges fixent également l'ordre d'attribution des produits de la vente à venir pour chaque créancier.

Mécontent, Castanier a fait immédiatement appel devant le juge d'appeaux d'Alès qui confirme la sentence des officiers de Mialet le 24 janvier 1758. Six jours plus tard, il fait appel devant le parlement de Toulouse. Bien entendu, dans l'intervalle, de nouveaux créanciers réclament leur dû.

En effet, les affaires de Castanier allant manifestement de mal en pis, la Bourse des Marchands de Montpellier l'a encore condamné pour 327 livres 10 sols qu'il doit à André Roussel, marchand de Saint-Jean de Gardonenque. Quatre autres personnes se joignent à Roussel pour plusieurs centaines de livres ! Un personnage important réclame à son tour ses droits : le 9 avril 1758, « *le sieur François Novy, bourgeois, d'Alès, fermier du comte de ladite ville appartenant à Son Altesse Sérénissime, monseigneur le prince de Conty, demande à ce que soit alloué au premier rang de la sentence la somme de 483 livres 6 sols 8 deniers, à savoir 400 livres pour le droit de lods du sixain sur l'acquisition de la métairie d'Uglas faite par Vincent Castanier de la demoiselle veuve Castanier au prix de 2400 livres, contrat Blache notaire de Valence le 7 décembre 1743, plus 83 livres 6 sols 3 deniers pour autre lods de la métairie d'Uglas à raison de 500 livres*

2 Bernard Atger ; Mialet à travers ses compoix ; LCC, HS n° 20.

d'intérêts que Jean Plantier donna audit Castanier pour le bail à locatairie perpétuelle à lui consenti le 11 novembre 1744, reçu Villaret, notaire à Alès. Laquelle métairie et biens en dépendant sont de la mouvance de la directe et seigneurie de son altesse le prince de Conty, suivant les reconnaissances faites l'une par Jacques Laporte d'Uglas à la dame comtesse d'Alès, le 14 juin 1613 et l'autre par Claude Laporte, le 28 juillet 1634, Amalric, notaire. »

Les officiers de Mialet donnent 15 jours à tout opposant pour se manifester. L'appel des neveux Castanier est rejeté par les juges d'Alès le 6 mars 1759 et eux aussi se retournent vers le Parlement de Toulouse. Enfin, le 28 juin 1760, ledit Parlement rejette l'appel de Castanier et le condamne à l'amende de fol appel envers le roi et aux dépens envers Laurens. Le 2 août, ce dernier demande à la cour de Mialet de procéder à la liquidation définitive de l'affaire.

Le 5 septembre 1760, soit six ans après le début de celle-ci, les juges de Mialet convoquent les procureurs de toutes les parties pour procéder à la vente des biens de Castanier. Le représentant de Laurens offre pour tous les biens, autres que ceux dont la distraction a été ordonnée, la somme de 3600 livres plus 40 livres pour les fruits entre les mains des séquestres. Jean-Pierre Reilhe, fils d'André, d'Aigladines et Jacques Dumas de Mialet, offrent 8400 livres pour les biens et 50 livres pour les fruits et revenus. Laurens surenchérit à 55 livres sur les fruits et revenus. Reilhe et Dumas remportent l'enchère à 8520 livres. Leur offre est quitte de tous les arrérages de tailles et censives. Castanier est condamné aux dépens envers Laurens pour la somme de 387 livres 8 sols 9 deniers. Les frais d'expédition seront supportés par les adjudicataires comme frais de vente. Suit la répartition des sommes sur les différents créanciers.

« *Donné dans l'auditoire des officiers ordinaires de Mialet, le premier décembre 1760, Rodier juge commis, signé au dictum […] donné et expédié au procureur des sieurs Dumas et Reilhe, le onzième décembre mille sept cent soixante.* »

Le registre se termine par la signification des décisions de justice aux différentes parties par voie d'huissier.

Numa Dédet, cordonnier aux Montèzes

par Bernard Schira

Un petit cahier oublié a été retrouvé par la famille Mallison dans une cave de leur maison aux Montèzes. Petit cahier d'une centaine de pages qui contient des indications concernant des chaussures et des noms de personnes. À première vue, rien de bien intéressant.

Pourtant, au fur et à mesure de la lecture, on découvre tout un monde qui vivait à Monoblet et aux Montèzes au tournant du XX^{e} siècle ; en tout plus de deux cents personnes.

Ce petit cahier appartenait au cordonnier nommé Numa Dédet (1849 - 1921), originaire de Soudorgues. Il a d'abord habité à Monoblet (recensement de 1891[1]) puis aux Montèzes[2] (recensements de 1896 et suivants jusqu'en 1921, année de son décès).

Il épousa Églantine Marie Maurin (1852 – 1927) ; ils eurent trois enfants : Eglantine Louise née en 1874, Emma Alida en 1875 et Léonce en 1878.

La famille s'établit ensuite à Fressac.

Pied-enclume de cordonnier ; photo Bernard Atger.

Les revenus

Numa notait scrupuleusement les revenus de son travail chaque mois, depuis le 6 octobre 1890 et jusqu'au 7 novembre 1906 ; ce qui représente quinze années d'activité.

Pour un mois, sur une page, on trouve une ou deux lignes par client avec la date, l'ouvrage effectué, les nom et prénom du client et la somme encaissée.

Par exemple en février 1899 :

1 AD30 6 M 257 classeurs bleus, Recensement 1876-1936

2 Rue du Synode du Désert numéro 3

Sur la page suivante figurent la date et la somme dépensée le même mois, en général sans autre précision.

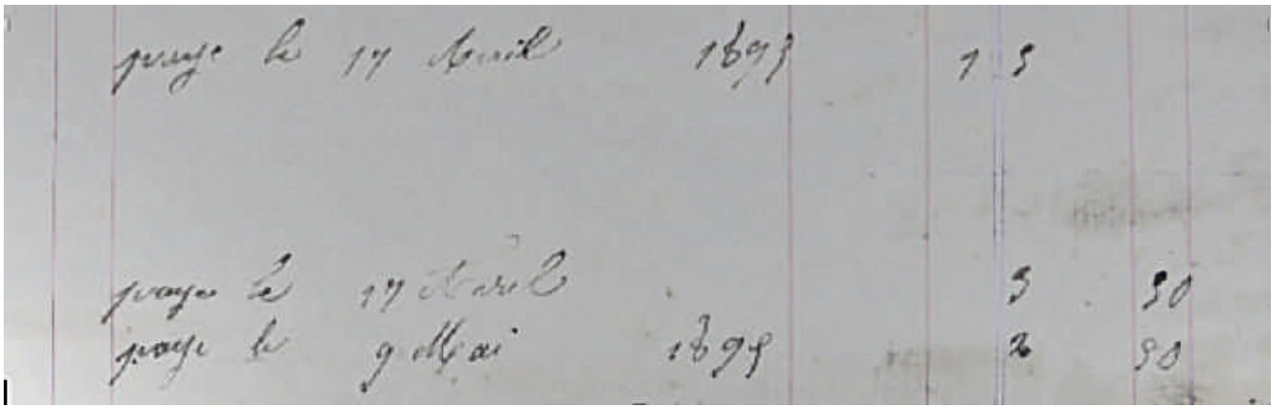

Durant cette période, son activité de cordonnier se décompose en deux temps :

• Une clientèle importante lorsqu'il habite à Monoblet avec des revenus relativement importants.

Début	Fin	Revenu annuel	Revenu mensuel
1.8.1890	31.07.1891	916.50	76.38
1.8.1891	31.07.1892	773.90	64.49
1.8.1892	31.07.1893	734.65	61.22
1.8.1893	31.07.1894	585.90	48.83
1.8.1894	31.07.1895	410.15	34.18

Considérant que « en 1900, un ouvrier agricole gagne 1 à 2 fr par jour et une femme de chambre 30 à 35 fr par mois en province (mais 50 fr à Paris)[3] », le salaire de Numa Dédet devait être tout à fait suffisant pour faire vivre sa famille dans ce village de campagne.

• Une clientèle restreinte aux Montèzes, le changement de domicile se faisant probablement en 1894 :

Début	Fin	Revenu annuel	Revenu mensuel
12.08.1898	27.07.1899	190.45	15.87
01.08.1899	05.08.1900	248.90	20.74

Numa Dédet étant établi en tant que cordonnier et cultivateur, la cordonnerie n'est pas son unique source de revenus. On peut constater une importante diminution de son revenu d'artisan après son installation aux Montèzes (le quart de ce qu'il gagnait à Monoblet). Ce qui a probablement été compensé par le travail des champs, de la vigne, des oliviers, d'un jardin potager ainsi que par l'élevage de petit bétail. De plus, à cette époque, l'éducation des vers à soie était aussi une importante source de revenus.

La clientèle

À Monoblet, il a plus de 20 clients par mois. Sa clientèle totale compte plus de 200 personnes, habitants du village de Monoblet, des mas et hameaux d'alentour (y compris Les Montèzes).

Certains mas sont assez éloignés du centre mais la population étant habituée à marcher beaucoup, cela ne devait pas poser de gros problèmes de venir au village, soit pour y faire réparer ses souliers, soit pour en commander de nouveaux. On profitait de s'y rendre le jour du marché, ce qui permettait de vendre quelques fruits et légumes, de faire réparer un outil ou un char par le forgeron …

Aux Montèzes, la famille loge dans la maison de Lucie Lacombe, veuve, tante de sa femme ; il héritera de cette maison en 1909, suite au décès de Madame Lacombe.

Aux Montèzes, sa clientèle est plus modeste, mais comprend tout de même plus de 90 personnes, soit

3 http://vldsnumis.free.fr/189x_belle_epoque.html

la quasi-totalité des habitants du hameau recensés en 1896.

Le tableau suivant est une synthèse des recensements quinquennaux de 1876 à 1936[4] ainsi que des estimations faites à partir du Cadastre napoléonien[5] de 1836 et de celles faites à partir d'informations données par Marc Crouzet[6] pour ce qui concerne l'année 1960 :

Synthèse des recensements .

	1836	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1921	1926	1931	1936	1960	Moyenne
Montèzes	87	78	84	83	68	71	66	74	63	50	49	44	59	
Pléjou	8	4	6	6	7	6	5	7	7	2	3	4		
Le Serre			3	2	2	2	2	3	10	2				
Roque		6	6	3				1						
Les Baux	7	6		3	11	5	6	7	4	2	3	5		
Amandiers		3												
Le Moulin	3	4				4	4	4	2	3	2	3	1	
La Plaine						5	6	5	2	4	5	6		
Garonne / Gentil		6		4										
Gourgasset	5	6		1	5	4	4	1	4	5	5	3		
Total	110	113	99	102	93	97	93	102	92	68	67	65	60	
Maisons	42	28	30	31	27	26	24	24	30	28	30	21	20	
Nb de ménages	42	28	30	34	28	27	26	25	27	28	24	21	20	
Nb de personnes / ménage	2,1	28	2,8	2,4	2,4	2,6	2,5	3	2,3	1,8	2	2,1	3	2,5
Monoblet		912	845	807	811	777	789	739	614	605	605	513		

Certaines personnes n'apparaissent pas dans les factures, en particulier les domestiques. Ils portaient certainement des sabots et non pas des souliers. Lorsqu'ils apparaissent, ce n'est pas nommément mais en tant que « domestique de … », « l'homme de … » ou « le berger de… »

On peut prendre l'exemple d'Albert Pic venu de Gaubriac en Lozère pour travailler en tant que domestique chez la veuve Servel en 1886 :

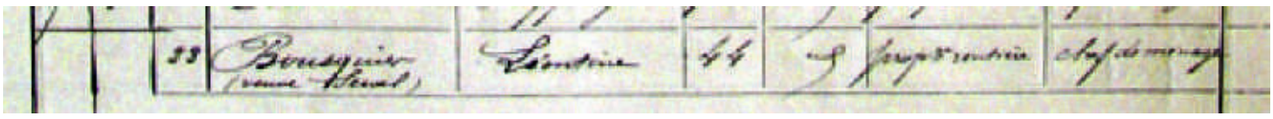

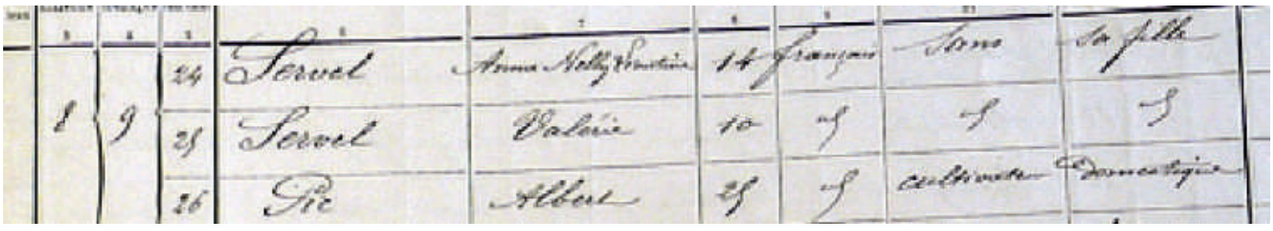

4 AD 30, ibid.
5 AD 30, ibid.
6 « La famille Servel des Montèzes », Bernard Schira, Cahiers du Haut-Vidourle, numéros 26 et 27

Plus tard, le même Albert Pic est mentionné comme domestique chez Prosper Brunel à Pléjou :

En 1892, il se marie avec Juliette Marie Mercier des Montèzes, et devient ainsi propriétaire en 1896. L'ascenseur social fonctionnait dans le hameau[7].

Ce n'est qu'en février 1899 que son nom (Albert Pique) apparaît, réglant le montant de 40 centimes pour des coutures et des clous. En 1906, plus familièrement, il est noté Albert.

Les veuves sont nommées selon cet état, la veuve Aigoin, la veuve Lacombe, la veuve Bancal… À cette lointaine époque, la famille est composée d'un chef, de la *femme du chef*, des *enfants du chef* et d'un *patron* pour le domestique.

Aux Montèzes, Numa Dédet a quelques rares clients n'habitant pas le hameau :
- Le charretier Léonce Maurin venait d'Alès, faisait-il des livraisons ? Je n'ai pas trouvé s'il était de la famille de sa femme.
- « Un homme de la route », à cette époque chemineaux, colporteurs vagabonds…étaient nombreux et n'étaient pas toujours des « va-nu-pieds ».
- Jean Louis, entrepreneur avec sa femme et sa fille. À cette époque la route de Durfort à Monoblet est élargie et les escaliers qui encombrent la rue sont supprimés. Jean Louis s'est-il installé aux Montèzes pour la durée des travaux ? En août 1898 il est mentionné comme *entrepreneur*, puis comme *Jean Louis entrepreneur*, pour devenir en août 1899 *Jean Louis*.

Cette famille s'est sûrement installée et intégrée au hameau pour la durée des travaux.

Le travail

Une bonne partie de son travail consiste en ressemelage de semelles et de talons.

7 Dans ma base de données de 924 personnes reliées aux Montèzes, j'ai relevé 48 personnes qui sont arrivées aux Montèzes provenant d'autres communes du Gard, 15 de Lozère, 4 d'Ardèche.
Pierre Michelin, lui, est arrivé d'Italie, voir « Il est venu avec son violon », Bernard Schira cahier du Haut-Vidourle numéro 24

Les termes utilisés sont :

- adrece[8], mis pour redresse, terme qui désigne une pièce rajoutée à un talon usé d'un côté seulement ; quand il s'agit de l'ensemble du talon, il utilise *relever*.
- *tache*, mis pour attache, l'endroit où l'on passe les lacets ; cela concorde bien avec la proximité de pièce (voir ci-après), morceau de cuir rajouté et cousu pour maintenir les nouvelles attaches, œillets ou crochets.
- *Apièce*, simplement mis pour pièce, prononcé à la cévenole, avec la proximité de *rapiécé* en occitan.
- les *bottines à barque*, les *souliers cheval*, sont sans doute, comme les *richelieux* (terme encore utilisé de nos jours) un type de chaussure, en vogue à cette époque.
- la *semelle* jusqu'au talon indique le changement de la semelle jusqu'au ras du talon, pratique courante en cordonnerie.
- *tacket* et *clous* que l'on met pour renforcer les semelles.
- et bien sûr *coutures*.

Le prix pour ces travaux varie entre 25 centimes et 6 francs.

En de rares occasions, il réparait des sabots, comme en témoigne une mention au détour d'une page : « *Apièce à un sabot pour l'homme à Crouzet* »

Il n'y a pas de sabotier à cette époque à Monoblet. On devait acheter ses sabots à la foire.

Mais le cordonnier, à cette époque, est aussi un fabricant de chaussures. Il vend des bottes, chaussures, bottines qu'il a façonnées sur commande :

- *Bottes fortes*[9] pour Georges Valmalle, 15 francs
- *Bottines à barque*[10] pour Jacques Bourguet, 14 francs
- *Bottines chèvre* pour Lydie Brunel, 12 francs
- *Bottines cheval* pour Prosper Brunel, 14 francs
- *Bottines noires* pour Léonie Rouvière, 10 francs
- *Souliers blancs* pour Louis à la Plaine, 11 francs
- *Souliers à barque* pour Louis Blanc, 10 francs
- *Bottines en veau* pour Louis Sapède (17 ans), 12 francs
- *Bottines en veau* pour Emma Puech (5 ans), 6 francs
- *Père* (sic) *de bottes* pour Léon Valmalle, 20 francs
- *Bottine élastique* pour Sabadel Brunel, 17 francs
- *Bottine chagrin* pour Charlotte Brunel, 13 francs
- *Bottines lacées noires* pour Jules Gras, 14 francs
- *Bottines englèzes* (sic) pour Louis Ravès, 13 francs
- *Souliers richelieux* pour Sophie Aubanel (38 ans), 7 francs
- *Bottines à boutons* pour Roza Sabadel, 13 francs

Le prix est défini par le travail, la marchandise et la pointure de la chaussure. D'après cette liste, Numa Dédet a une connaissance et un savoir-faire étendus de son métier. La mode était connue par les journaux de l'époque ainsi que par les déplacements en ville rendus possibles par la nouvelle ligne de chemin de fer[11] reliant Nîmes au Vigan.

La fabrication de quatre à neuf paires de chaussures par mois représente approximativement la moitié du revenu.

En conclusion

Un petit cahier oublié peut amener une mine de renseignements sur une époque où l'on ne connaissait pas l'obsolescence programmée. Dans cette campagne profonde, probablement comme à la ville, chaque objet était utilisé et réparé autant que faire se peut, c'était le cas pour les chaussures fabriquées par Numa Dédet, comme pour les habits que l'on faisait fabriquer par le tailleur à partir de draps que l'on achetait, les chapeaux par le chapelier etc.

Sur les chemins et les petites routes de Monoblet, le principal moyen de locomotion était la marche à pied ; au tournant du XX^{e} siècle les souliers avaient supplanté les sabots qui n'avaient pas complètement disparus.

Un seul cordonnier n'aurait pas suffi pour une commune de 800 habitants ; on a vu qu'il avait environ 200 clients sur une période de 15 ans.

À Monoblet, selon le recensement de 1896, vivaient 6 cordonniers, alors qu'on ne trouve que 2 tailleurs, 3 menuisiers, 1 maçon, 1 étameur[12]…

Pour se chausser et s'habiller on a besoin de spécialistes, pour le reste, on se débrouille.

Seuls 4 artisans sur 25 habitent hors du village de Monoblet, comme Numa Dédet.

Sa clientèle a évidemment diminué lors de son installation aux Montèzes, mais elle a tout de même contribué à le faire vivre en partie de son métier.

Pour le reste, les récoltes et les cueillettes devaient

8 Communication de Philippe Castanet pour le lexique du cordonnier

9 Bottes utilisées dans les champs

10 Selon Marc Crouzet, une *bottine à barque* est une bottine pointue

11 René Durand, La ligne de chemin de fer Le Vigan-Nîmes, Cahiers du Haut-Vidourle numéro 1.

12 Mais il y a également 6 couturières

amener la nourriture nécessaire à la vie frugale de cette époque, avec quelques extras, tels que mentionnés dans cette lettre insérée à la fin du cahier, postée à Alès par Léonce Maurin à son petit cousin Léonce Dédet[13] :

« Cher cousin, nous sommes arrivée en bonne santée, nous sommes très contents de notre visite. Nous languissons de revenir pour manger des écrevice. mille fois merci de tout que vous avais été très bon pour nous.»

Carte postale de Noël de 1904[14]

13 Père de Numa Dédet (1878 – 1918)
14 Carte déposée par jrouault4 sur Généanet, licence CC BY-NC-SA 2.0 FR

Nous avons reçu

Hugenotten, n° 83, Jahrgang n° 2/2019. Articles en langue allemande

- Recherches généalogiques des huguenots en Allemagne. In der Bibliotek des Deutschen Huguenottenzentrums.
- L'environnement huguenot de Goethe et Lili Schönemann
- Voltaire et les huguenots

Généalogie en Cévennes, bulletin trimestriel de l'association des chercheurs et généalogistes des Cévennes, N^os^ 123 & 124

Au sommaire du 123 :

- Les Paris (1^ere^ partie) issus de St Maurice et St Frézal de Ventalon
- Aperçu sur la commune de St Jean de Crieulon (1^ere^ partie)
- Une succession difficile (région des Fumades)
- Auguste Polge (1832 – 1895), cultivateur au mas du Trébiol, commune de Peyremale.

Au sommaire du 124 :

- Les Paris (2^e^ partie)
- Aperçu sur la commune de Saint Jean de Crieulon (2^e^ partie)
- Les chercheurs d'or d'Alteyrac (commune de Chamborigaud)
- Un crime peu ordinaire (à Saint Privat des Vieux)

Cahiers du centre de généalogie protestante, n° 145, 1er trimestre 2019.

Aucun article ne concerne les Cévennes (Indre et Loire, Sedan, les Thuret de Senlis)

La revue Causses et Cévennes 124e année, n° 1- 2019-06-05

- Stevenson et les Cévennes, une histoire d'amour.

Annales de l'Académie Cévenole, 2017-2018, XXVIII au sommaire :

- L'architecture médiévale dans les Cévennes des hauts-cantons : an mil, XVe siècle, par Isabelle Darnas
- Du débat amical à l'injure ordurière : la TENÇON chez les troubadours par Paul Fabre.
- L'oignon doux des Cévennes entre tradition et modernité par Jean-Luc Donnadieu
- Les premiers temps d'un lycée d'enseignement moderne le lycée Jean-Baptiste Dumas d'Alès par Laurent Pichon
- Le jeu de cartes à travers les siècles par Robert Aguillon
- Le vitriol par Jean Pierre Rolley (et sa fabrication dans le Gard)
- Aux origines des paroisses et des communautés au Moyen Âge en Cévennes par Marie-Lucy Dumas

Centre d'études et de rencontres méditerranéennes, les Cahiers du CERM, TOME10.

Le CERM a été créé en 2009 à Palavas-Les-Flots dont la commune soutient l'entreprise. Il produit un recueil presque annuel des conférences données à ce centre, selon une thématique et de la préhistoire à nos jours. Celle du n° 10 porte sur « Guerre et paix dans le monde méditerranéen », avec des contributions qui peuvent intéresser l'arrière-pays cévenol :

- Les papes à Avignon, 1308-1376, par Jean-Claude Hélas
- Le grand schisme d'Orient et les antipapes d'Avignon, 1378-1417 par Jean-Claude Hélas

Mais il faut noter aussi

- Guerre et négoce dans le bassin occidental de la Méditerranée au XVIIIe siècle par Robert Chamboredon.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, IXe série, tome XCI, année 2017, publié en 2018. Au sommaire les articles qui concernent ou sont en relations avec les Cévennes :

- Le petit train de la Camargue ou des Cévennes à la mer, Robert Chalavet
- Quand le jardin devient un livre (le skite orthodoxe) par Frère Jean : Jean-Gérard Gascuel
- Herbert Steinschneider, alias Pierre Séguy, pasteur et résistant sans armes par Evelyne Brandts.
- Et à noter une étude intéressante sur la symbolique de la balance dans la religion protestante par Didier Travier.

Revue d'Histoire de Nîmes et du Gard, n° 34, mars 2019. Au sommaire des articles en lien avec les Cévennes :

- À la recherche des toiles de genêt dans les Cévennes (XVIIIe-XXe siècles) par Sylvain Olivier.
- Les Rochemore, seigneurs de Gallargues par Bernard Atger
- Le lycée Jean-Baptiste Dumas d'Alès : du projet à la veille de la Grande Guerre , ou un espoir de l'enseignement spécial et un lycée d'enseignement moderne par Laurent Pichon.
- Francis Garnier, un double héritage méditerranéen, par Patricia Petit-Brulfert
- Enquête sur une enquête : la description du Gard par Hector Rivoire (1842) entre enjeux économiques et politiques, par Boris Deschanel.

Le programme du Total Festum 2019, cultures occitanes et catalanes, du 17 mai au 27 octobre 2019.

À retrouver sur www.occitanielivre.fr

À lire, à consulter

Bernard Atger : ***Des pierres et des hommes, le temple qui cache un château.*** Association du patrimoine gallardois, éditions de la Fenestrelle, 2017.

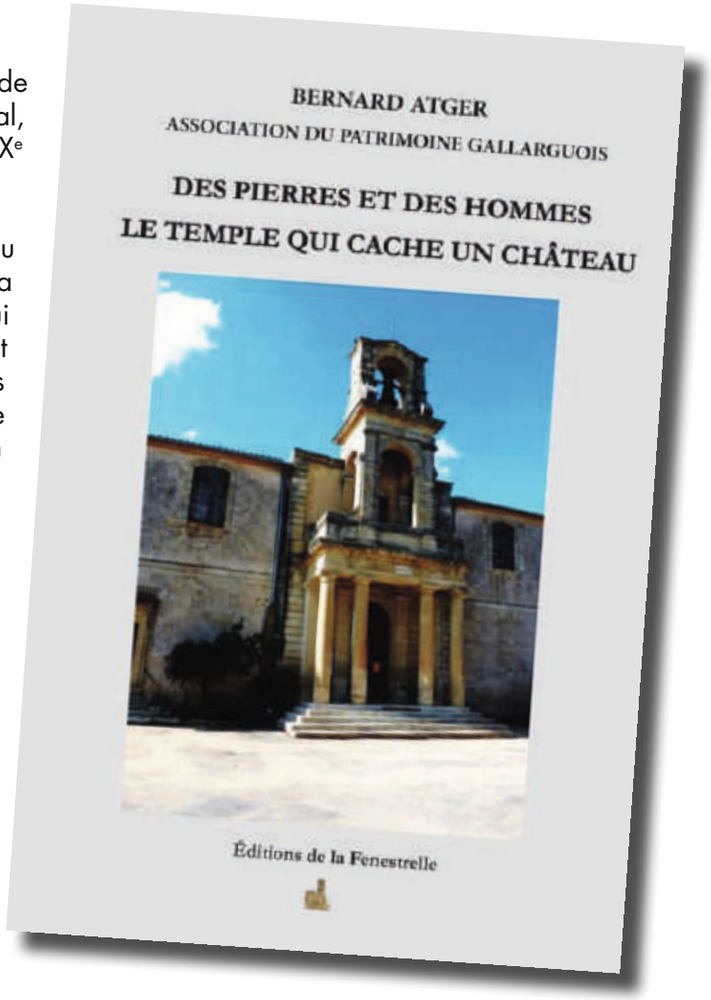

Le travail est divisé en deux parties : histoire de la seigneurie et organisation du village castral, puis histoire de la construction du temple au XIXe siècle.

La première mention de Gallargues se situe au début du XIe siècle. Deux cents ans plus tard la seigneurie appartient à Gaucelm de Lunel qui rend hommage au roi en 1257. Fin XIIIe début XIVe siècles, la baronnie de Lunel passe entre les mains du roi. Celui-ci fait ériger sa tour carrée à Gallargues. Ce domaine royal est donné en rente à divers seigneurs, qui eux même le sous-arrentent, tel François de Mandagout en 1584. Cet homme et d'autres seigneurs tels que Calvière font passer Gallargues à la Réforme et obtiennent de Genève un pasteur. Le domaine royal est vendu et les Gallardois se portent acquéreur pour 17 000 livres en 1617. Mais les Gallardois se sont endettés, leur principal créancier est la famille de Rochemore. En 1650 les Rochemore acquièrent la seigneurie de Gallargues.

Cette famille fait construire un nouveau château vers la fin du XVIIIe siècle. Il fait l'objet de l'attaque du 1er avril 1792 où il subit la vague incendiaire qui s'abat sur les châteaux de la région. Malgré de grands ravages, il est acheté en bien national par celui-là même qui l'avait bâti et qui le démolit petit à petit.

Les protestants gallardois connaissent comme partout ailleurs les affres de l'Édit de Nantes à l'abolition, à la guerre des camisards, aux assemblées du désert et enfin à l'édit de tolérance. Le temple a été rasé en 1685, au début du XIXe siècle la construction d'un nouveau temple s'avère nécessaire pour une communauté de 1443 protestants et 650 catholiques. Le deuxième projet qui aboutit est celui de l'achat des ruines du château et la construction du neuf avec du vieux qui dure de 1810 à 1833. Un énorme bâtiment conçu pour 1200 paroissiens qui nécessite toujours beaucoup d'entretien. L'architecte a conservé du château l'entrée sous colonnes et placé le clocher au-dessus des 3 fenêtres du balcon de l'entrée.

Cet ouvrage explicite la recherche sur le château à partir des documents, du cadastre, de fouilles archéologiques et réflexions sur la reconstitution possible du château. C'est un bon exemple de ce qu'une association patrimoniale est capable de réaliser. L'ouvrage est bien illustré, le texte rapide et complet. En vente aux éditions de La Fénestrelle, 20 €.

Les imprudents, d'Olivier Bertrand.

Éditions du Seuil, Paris, mars 2019, 334 pages, 19 Euros.

Note d'Olivier Poujol

Les premiers écrits régionaux sur les maquis furent consacrés en 1945 à Aigoual-Cévennes par le commandant Rascalon et au maquis des Corsaires (dans le Viganais) par Georges Gillier, puis à l'audacieux et nomade maquis Bir-Hakeim en 1947 par René Maruéjol et Aimé Vielzeuf (chez les auteurs à Nîmes), une formation différente dans son approche de l'action combattante des autres maquis cévenols. Après la Libération, le commandant Barot et le maquis Bir-Hakeim sont au coeur des premiers débats historiques sur l'histoire à chaud des maquis cévenols. L'écriture régionale sur le maquis a trouvé avec le passage retentissant de Bir-Hakeim dans les Cévennes, de la Vallée Française à l'Aigoual et jusqu'à La Parade sur le causse Méjean, un point de départ majeur.

Dans la Vallée Française s'installe en mars-avril 1944 le prestigieux maquis Bir-Hakeim, fondé en 1943 à Toulouse par Jean Capel dit «Barot» ou «commandant Barot» depuis l'entrée de sa formation, bien armée et motorisée, dans la région R3 dépendant de Montpellier. Le maquis est dans le Gard en décembre 1943 et en janvier 1944. Il est basé dans des écarts du côté de Méjannes-le-Clap. Barot est en contact avec Marceau Lapierre de Saint-Jean-du-Gard qui a installé un camp à la Picharlerie (coup de main sur la manufacture de vêtements Paulhan, à Saint-Jean-du-Gard, le 15 janvier 1944), avec le chef Montaigne, avec Rascalon qui commande le maquis de Lasalle. À la suite d'une dénonciation, Bir-Hakeim quitte le Gard fin janvier pour l'Ardèche. Bir Hakeim retourne dans le Gard au début du printemps.Le maquis vient de la région de la Cèze, aux confins de l'Ardèche et du Gard. Il s'est accroché avec l'ennemi au combat du mas de Serret le 26 février, mais est resté dans le secteur ce qui attira des terribles représailles sur des civils au hameau des Crottes en Ardèche près de la limite départementale : les quinze habitants du hameau, hommes, femmes, enfants, furent fusillés à l'aube du 3 mars 1944. Dans la Vallée Française, le maquis cohabite avec le maquis de la Picharlerie (commune de Moissac), ce maquis école où s'instruisent des recrues encore inexpérimentées et avec les MOI (main-d'oeuvre immigrée) commandés par François Rouan dit Montaigne, installés dans la ferme du Galabertès de l'autre côté de la crête vers le gardon de Saint-Martin-de-Lansuscle. Une concentration maquisarde importante se forme sur la crête séparant les vallées des Gardons de Saint-Martin et de Sainte-Croix. Le maquis des «Biraquins» attire des jeunes Cévenols, des combattants des MOI, des guérilleros espagnols, et tient tête à l'ennemi en Vallée Française dans des combats autour de Saint-Étienne : embuscade contre une patrouille allemande tuant quatre feld-gendarmes le 7 avril, entraînant deux opérations punitives des unités arméniennes de Mende, des SS et des GMR (groupes mobiles de réserve de Vichy). La Vallée Française est ratissée le 12 avril. Bir-Hakeim riposte le long de la ligne de crête puis se fractionne en petits groupes qui échappent au ratissage. Les Allemands se retirent brusquement le 13 vers midi, sans raison apparente. Bir-Hakeim perd trois combattants dont Louis Veylet, un des chefs des MOI, blessé au combat et achevé le 13 à Sainte-Croix. Le prestige de Bir-Hakeim a beaucoup souffert ; les populations sont choquées du peu de cas que Bir-Hakeim fait des populations civiles. L'audace à découvert de Bir-Hakeim est passionnément discutée au sein même de la Résistance cévenole. Il y a aussi, en arrière-plan, une inquiétude permanente de la part des responsables de la Résistance civile vis-à-vis de l'action combattante : il ne faut pas attirer la foudre vers les vallées cévenoles du Refuge où de nombreux juifs sont cachés. Les chefs des maquis cévenols, réunis le 3 mai dans une ferme près de Thoiras, demandent à Barot de partir. Il a quitté les vallées des Cévennes où les responsables des maquis ne tiennent pas à sa présence. Il s'est replié sur l'Aigoual. La milice et les GMR de l'intendant régional de police Marty, adversaire déterminé des maquis, qui l'y cherchent en vain, brûlent le château de Fons puis le Grand Hôtel de l'Aigoual, lieux successivement occupés par Bir-Hakeim. Le maquis se montre imprudemment le 21 mai à Meyrueis, à la gendarmerie, au chantier de jeunesse d'où il emporte une quantité impressionnante de vivres et de matériel. Dans la nuit du 25 au 26 mai, à pied, en contournant Cabrillac, il fait retraite en direction de l'Ouest en passant par le plateau vide d'arbres du Méjean, se cantonnant au soir du 27 mai, recru de fatigue, au «château» de la Borie. Dénoncé par le brigadier de gendarmerie de Meyrueis et l'autorité de gendarmerie au préfet

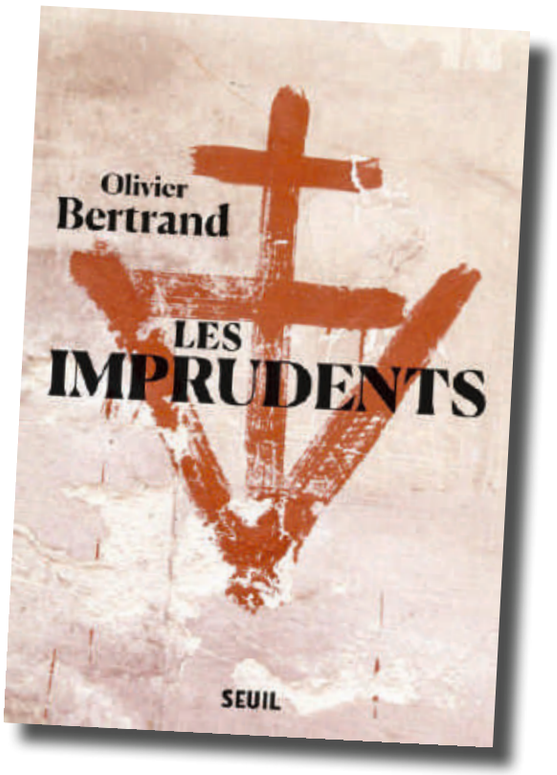

de Lozère, puis au commandant de la Wehrmacht de Mende, ce mouvement très **imprudent** du passage du relief boisé cévenol au plateau dénudé du Méjean causa la perte du maquis Barot. Il est encerclé à La Parade-La Borie sur le causse par les Allemands de Mende et leur légion arménienne le dimanche 28 mai 1944, jour de la Pentecôte, et anéanti après une résistance héroïque de plusieurs heures. Ce fut le coup le plus cruel porté au maquis en Lozère: trente-quatre maquisards furent tués au combat dont Barot et son second Marcel de Roquemaurel; vingt-sept autres arrêtés et torturés pendant la nuit dans les caves de la Gestapo à Mende furent fusillés le lendemain matin à La Tourette près de Badaroux. De rares rescapés furent protégés et soignés par le pasteur Franck Robert et des habitants de Meyrueis.

Comme pour Olivier Bertrand, l'histoire de Bir-Hakeim est une histoire que je connais depuis toujours par les récits de mon père Robert Poujol et de mon oncle Jacques Poujol.

Comme maquisard, mon père me parlait de Maxime Samama et de Jean Vagny dit Tarragone, deux camarades de La Soureilhade passés à Bir-Hakeim. Maxime a été pris à La Parade, torturé à Mende, fusillé à Badaroux. Tarragone, en charge de la couverture de Bir-Hakeim lors du passage de l'Aigoual au Méjean, ne trouva personne au rendez-vous fixé par Barot au col de Perjuret et échappa au massacre avec son groupe d'une quinzaine d'hommes. Les rescapés gagnèrent à pied Clermont-l'Hérault.

Ce long développement a été suggéré par la lecture du livre si intéressant et si attachant d'Olivier Bertrand. Si intéressant car il est une nouvelle histoire du maquis Bir-Hakeim, de Toulouse à la Lozère. Si attachant car son auteur est intimement impliqué dans l'enquête qu'il déroule. Olivier Bertrand connaît depuis toujours l'histoire de Bir-Hakeim, mais pour des raisons infiniment plus tragiques que celles de mes récits familiaux et au sujet d'une séquence de la vie du prestigieux maquis migrateur antérieure aux épisodes cévenols et lozérien : celle du passage de Bir-Hakeim en Ardèche (février-mars 1944). Olivier Bertrand est originaire de l'Ardèche. Il sait, depuis l'enfance, que quinze habitants du hameau des Crottes (ou les grottes en occitan) ont été assassinés à l'aube du 3 mars 1944, mais que seize corps ont été enterrés là, dans ce hameau d'où vient sa famille, situé tout près de Labastide-de-Virac, village où il a passé enfant toutes ses vacances. Qui est cet «*Inconnu des Crottes*» ? Son enquête amène ce journaliste à reconstituer l'histoire du maquis Bir-Hakeim tout en s'efforçant de rendre son identité à cet homme mort sous X. Olivier Bertrand parvient à rendre à la mémoire du maquis et à la tendresse des vivants René Auguste Désandré, né à Paris en 1923, qui rejoint Bir-Hakeim en septembre 1943, où il prend le pseudonyme de «*Grand-Père*» , et fut tué, le fusil-mitrailleur à la main en couvrant la retraite de ses camarades au combat du mas de Serret le 26 février 1944 (son corps, retrouvé par un berger une semaine après, fut enseveli avec les martyrs du hameau des Crottes). Soixante-quinze ans après, au cimetière de Labastide-de-Virac où il a été inhumé, une plaque porte désormais son nom. Olivier Bertrand a interrogé les derniers témoins, lu ce qui concerne Jean Capel et son maquis et fouillé les dépôts d'archives. On lui a confié le « Voyage au centre de ma vie » écrit par Christian de Roquemaurel en 1986 et édité en 7 exemplaires à l'intention de ses descendants. Les frères de Roquemaurel ont secondé Jean Capel : Christian a été arrêté en mai 1944 et s'est échappé dans la vallée du Rhône du «*train fantôme*» qui transportait l'un des derniers convois de déportés. Marcel, son jeune frère, est mort à La Parade. Le livre d'Olivier Bertrand apporte du nouveau sur les débuts de Bir-Hakeim et, bien sûr, sur le passage du maquis en Ardèche. Son livre est plus rapide sur la «Fin de cavale», les dernières semaines très résumées de Bir-Hakeim après le drame des Crottes (un seul chapitre : le chapitre 31), mais le destin de René Auguste Désandré, mort pour la France, est accompli.

9 770335 626008

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC

Le Lien des Chercheurs Cévenols

font vive

Octobre - Décembre 2019
N° 199 - 7 €

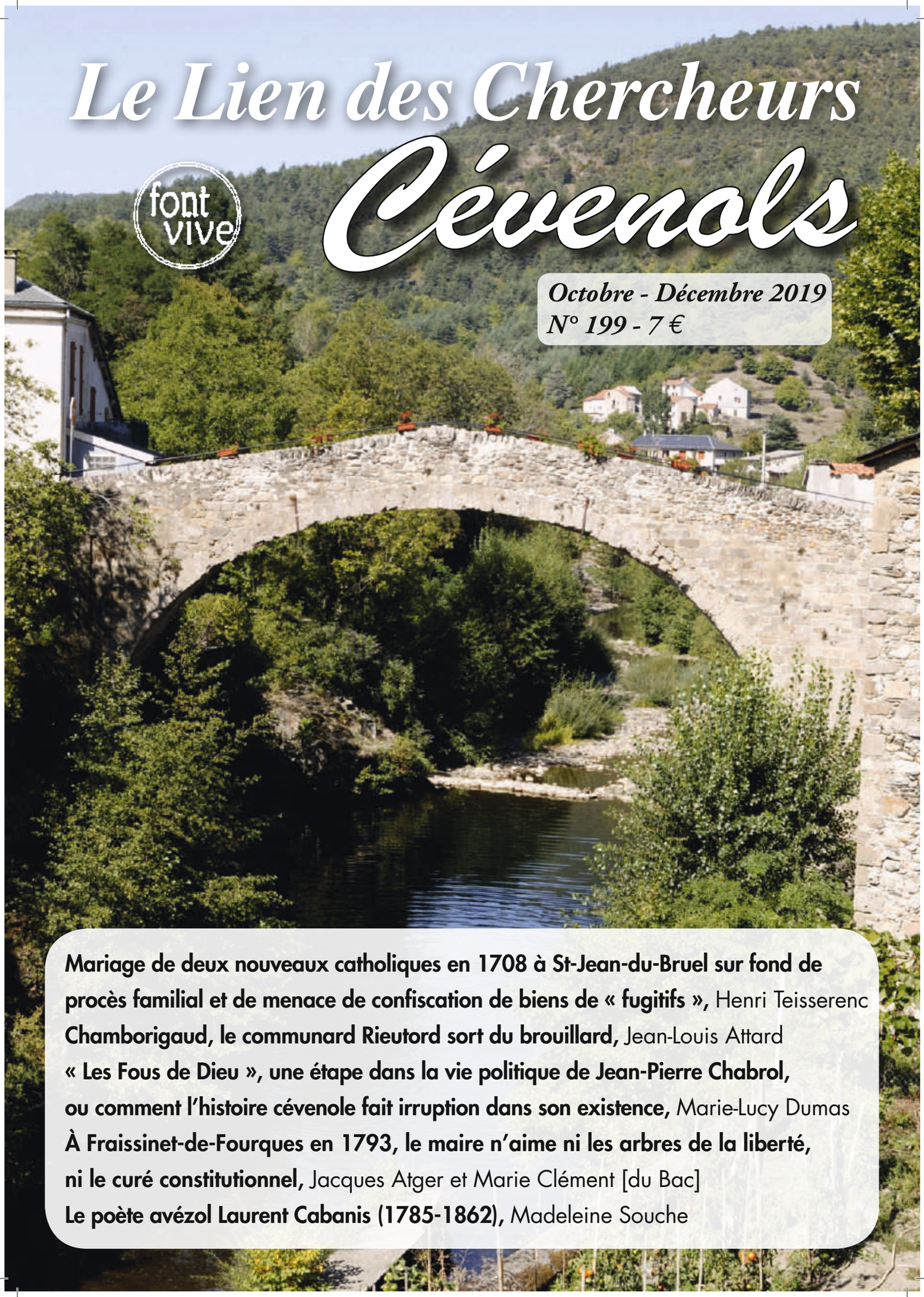

Mariage de deux nouveaux catholiques en 1708 à St-Jean-du-Bruel sur fond de procès familial et de menace de confiscation de biens de « fugitifs », Henri Teisserenc
Chamborigaud, le communard Rieutord sort du brouillard, Jean-Louis Attard
« Les Fous de Dieu », une étape dans la vie politique de Jean-Pierre Chabrol, ou comment l'histoire cévenole fait irruption dans son existence, Marie-Lucy Dumas
À Fraissinet-de-Fourques en 1793, le maire n'aime ni les arbres de la liberté, ni le curé constitutionnel, Jacques Atger et Marie Clément [du Bac]
Le poète avézol Laurent Cabanis (1785-1862), Madeleine Souche

Sommaire

• **In memoriam Yannick Chassin du Guerny,** p. 3

• **Mariage de deux nouveaux catholiques en 1708 à St-Jean-du-Bruel sur fond de procès familial et de menace de confiscation de biens de « fugitifs » ,** p. 4

• **Chamborigaud, le communard Rieutord sort du brouillard,** p. 11

• **« Les Fous de Dieu », une étape dans la vie politique de Jean-Pierre Chabrol, ou comment l'histoire cévenole fait irruption dans son existence,** p. 16

• **À Fraissinet-de-Fourques en 1793 Le maire n'aime ni les arbres de la liberté, ni le curé constitutionnel,** p. 23

• **On trouve de tout chez les notaires,** p. 26

• **Le poète avézol Laurent Cabanis (1785-1862),** p. 27

• **À lire, à consulter,** p. 31

• **Nous avons reçu,** p. 31

Photo de couverture : *Le pont vieux à Saint-Jean-du-Bruel*
Photo Marie-Thérèse Genin.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny († en 2019)

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Marinette Mazoyer et Michel Wienin
Secrétaire : Marinette Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Frédéric Boyer
Chargé des hors série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Richard Bousiges, Frédéric Boyer, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Bernard de Fréminville, Robert Laganier, Dominique Lemaitre, Brigitte Mathieu- Jaffuel, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Marie-Lucy Dumas, Bernard de Fréminville, Jean-Gabriel Pieters, Marinette Mazoyer, Pierre Rolland, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin, Brigitte Mathieu-Jaffuel.

Rédactrice en chef :
Brigitte Mathieu-Jaffuel,
b.mathieu.jaffuel@gmail.com

Conseil scientifique :
Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3, Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, Infographie Sébastien Chenaud.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264
Imprimé par groupe SOCOM 63 avenue Jean Chaptal 30340 Méjannes-les-Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 10 €
Adhésion de soutien : 20 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion : 30 €

Chèque bancaire ou postal - Règlement :
- de préférence par virement (IBAN : FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 - à la banque postale, compte n°2000 14 C Montpellier)
- sinon par chèque à l'ordre de « L.C.C. – Font Vive » à adresser au trésorier : Frédéric BOYER, 38 impasse Croix de Régnier, 13004 MARSEILLE

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier. L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes : les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication sans autorisation de l'auteur et du Lien des Chercheurs Cévenols.

À noter dans vos agendas

Dans le cadre du 50e anniversaire du Parc national des Cévennes et dans le but de faire connaitre le Centre de documentation et d'archives de Génolhac, L.C.C. organise toute l'année 2019-2020 une permanence mensuelle dans ce centre :
- jeudi 10 octobre de 14h à 16h
- jeudi 14 novembre de 14h à 16h
- jeudi 9 janvier de 14h à 16h
(les dates pouvant évoluer, reportez vous au site www.cevenols.fr)
Vous pourrez alors : rencontrer d'autres adhérents, venir poser des questions, faire de la recherche, travailler à plusieurs sur un article…
Pour venir à Génolhac quoi de mieux que de prendre le train ? L'aller venant d'Alès vous fait arriver à 13h35 et le retour peut avoir lieu à 16h27 ou 18h. Beaucoup de trains sont à 1 euro.

In memoriam

Yannick Chassin du Guerny

Par Marie-Lucy Dumas

Yannick Chassin du Guerny a été président du Lien des Chercheurs Cévenols de 1991 à 1998, avec comme secrétaire de rédaction Pierre A. Clément. Il a collaboré plus particulièrement avec Jean Pellet, Adrienne Durand-Tullou et Jean-Bernard Elzière. Il était président d'honneur du Lien.

On lui doit les hors-série suivants de notre revue :

HS 05 – « État des sources généalogiques des Archives du Gard », en 1979, mis à jour en 2001,
HS 06 – « Sommaire des titres du Mas Aribal »,
HS 46 – « Inventaire des Archives de l'Évêché d'Uzès en 1578 », par Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet, 1996,
HS 48 – « État des maisons et moulins dans la Viguerie du Vigan au XVI^e^ siècle » 1998,
HS 50 – « La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le maréchal de Toiras », (communication faite à la Société d'Archéologie de Béziers, novembre 1998), 2000.

Il a été aussi l'auteur de nombreux articles dans notre revue :
N° 68 : Un prix-fait de peinture pour N.-D. de Bonahuc au début du XV^e^ siècle, [inédit découvert par Y. Chassin du Guerny].
N° 70 : Prix-fait d'un retable à Anduze, deuxième moitié du XV^e^ siècle, [Communiqué par Y. Chassin du Guerny et traduit par J. Pellet].
N° 79 : Fiefs et juridictions dans le Comté d'Alès, d'après les hommages au maréchal Boucicaut.
N° 80 : avec Jean Pellet : Lièves ou listes de tenanciers dans les hommages I. par Johan Ferrand et II. par Peyre de Collias au maréchal Boucicaut, comte d'Alès.
N° 81 : Compte consulaire d'Anduze au temps de la campagne de Rohan en Cévennes.
N° 86 : Une marquise cévenole à vendre …
N° 91 : Portrait inédit du dernier prieur de Goudargues.
N° 94 : A. Durand-Tullou et Y. Chassin du Guerny : Les enseignements tirés des propriétés de la famille Clerguemort.
N° 100 : J. Pellet et Y. Chassin du Guerny : Les châteaux et fiefs du comté d'Alais au début du XV^e^siècle, d'après les hommages et dénombrements faits à Boucicaut.
N° 108 : État des moulins et maisons en Cévennes au XVI^e^ siècle, Arrigas, Rogues.
N° 109 : L'instruction à Lanuéjols au début du XVII^e^ siècl^e^ ; État des moulins et maisons en Cévennes au XVI^e^ siècle : Saint-Bresson/ Saint-Brès d'Hierle, Saint-Pierre de Reven.
N° 110 : État des moulins et maisons en Cévennes au XVI^e^ siècle : Valleraugue.
N° 116 : Création d'une école pour les habitants du mas d'Estelle, paroisse d'Arrigas en 1688 [texte recueilli par Y. Chassin du Guerny].
N° 122 : Abjurations reçues par l'abbé de Malbosc [Communiqué par Y. Chassin du Guerny].

Cet homme a consacré son existence à la recherche et aux archives. Au regard des délais de bouclage de la revue et de l'annonce récente du décès de Yannick Chassin du Guerny, nous n'avons pas pu ici insérer les éléments de sa biographie. Nous le retrouverons au cours de l'année 2020. Vous constaterez qu'il a eu l'immense générosité d'offrir ses recherches à toutes et à tous. Vous les retrouvez sur internet grâce au lien suivant : https://fr.geneawiki.com/index.php/Fonds_Chassin_du_Guerny

Mariage de deux nouveaux catholiques en 1708 à St-Jean-du-Bruel

sur fond de procès familial et de menace de confiscation de biens de « fugitifs »

par Henri Teisserenc

Absorbé par sa profession d'avocat, qui, à partir de Montpellier, l'avait amené à se tenir éloigné de sa ville natale de Saint-Jean-du-Bruel (parfois désignée en ce temps St-Jean-de-Roquefeuil), allant à plusieurs reprises traiter des affaires importantes jusqu'à Lyon et dans la Bresse[1], Charles Grongnet ne s'était guère occupé des biens que son père François Julien avait laissés en héritage, à sa mort survenue le 14 juillet 1694, à la suite d'un malaise survenu alors qu'il surveillait la fenaison au lieu-dit les Prés, à la sortie de Saint-Jean-du-Bruel vers la montée du château d'Algues ; alors âgé de 18 ans, il était encore mineur.

François avait préparé sa succession par un testament olographe déposé le 24 février 1692, par lequel il faisait de son épouse son héritière universelle, à charge pour elle de rendre l'héritage à leurs enfants, soit à leur majorité, soit plus tard à sa guise[2].

Nous savons qu'après son veuvage, Anne Julien, fille du pasteur Charles Grongnet et de la Fuye, s'était trouvée seule avec sept enfants de 5 à 18 ans à charge, Charles étant l'aîné. Elle s'était fait aider, pour cette gestion, par son frère, le médecin montpelliérain, Hercule Grongnet. Mais Hercule avait dû partir dans la précipitation et définitivement pour s'installer à Amsterdam auprès de ses deux fils Charles II et Joachim, tous deux engagés dans le négoce maritime international et dans le maniement de l'argent, en Europe et jusqu'aux Iles Canaries[3]. Après la participation d'un de ses neveux, qu'il avait innocemment reçu chez lui, au complot dit des Enfants de Dieu, ayant eu une forte prémonition de la sévérité de la répression engagée par les autorités de l'Intendance, il s'était décidé à partir sans demander son reste, ce qu'il fit au tout début de 1706.

Anne Grongnet-Julien semble alors avoir perdu tout contact avec ce frère si attentionné et si proche, à moins qu'elle n'ait volontairement limité ou cessé ses relations épistolaires, pour éviter qu'on ne la soupçonne d'être « religionnaire » et de compromettre ainsi tous les efforts qu'elle faisait afin d' assurer le meilleur avenir à ses enfants. Elle se retrouva alors seule en charge de la gestion du patrimoine familial. En novembre 1706, elle écrit à son autre frère, Jean Grongnet, officier militaire en pension à l'Hôtel des Invalides à Paris et détaché pour assurer un commandement de garde à Valognes en basse Normandie, pour l'alerter de ce que leurs biens hérités de leurs parents et de leurs grands-parents en hautes Cévennes, à Saint-Germain-de-Calberte, pourraient péricliter ou échoir en des mains étrangères si leurs droits de propriété n'étaient pas affirmés et défendus et si leur gestion n'était pas assurée comme il se devrait, afin d'en obtenir régulièrement les fruits. Elle s'enquiert aussi auprès de lui de l'héritage qui pourrait lui échoir, ou à ses enfants, de sa cousine très fortunée, Françoise Montini de La Fuye, fille adoptive de son oncle François de La Fuye, en son vivant homme d'affaires internationales avant de devenir l'un des intendants du Prince de Condé[4].

Ce que nous savons des quelques sources documentaires qui nous sont parvenues attestent pour Anne Grongnet-Julien d'une indéniable volonté de gérer au mieux les affaires patrimoniales. Son long veuvage, l'absence prolongée de son fils aîné, en qui elle avait très tôt placé sa pleine confiance, malgré la vive attirance qu'il éprouvait pour l'église catholique romaine, l'amenèrent à agir seule,

1 Archives Départementales de l'Aveyron, Fonds Julien de Lasalle, J *77*, non folioté.

2 Testament olographe du 24 février 1692, qui ne semble pas avoir été conservé, mais qui est cité et analysé par Charles Julien dans un acte d'assignation du 3 janvier 1708 conservé aux Archives Départementales du Gard, fonds Donnedieu de Vabres, 82 J 28.

3 Teisserenc, Henri, *Les Familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands, aux temps de l'Edit de Nantes et de sa révocation*. Editions du Lien des Chercheurs Cévenols, 30-Génolhac, n° hors-série, 2015.

4 Voir note 1.

certes au début avec l'assistance de son frère Hercule ; puis, peut-être finit-elle par prendre goût à l'exercice solitaire des responsabilités patrimoniales. Rien en tout cas ne pouvait lui faire penser qu'un grave différend allait l'opposer, certes brièvement, mais de façon virulente à ce fils dont elle avait perçu très tôt qu'il avait une très forte solidité de compétence dans les affaires, et de caractère pour les mener rondement.

° ° °

Ce fils aîné, qui avait été souvent absent et avait laissé agir sa mère sans chercher à regarder de près aux affaires qu'elle traitait, décide de convoler en justes noces avec une demoiselle du pays, Gentille Saltet, d'une famille réformée de Saint-Jean-du-Bruel, fort peu soumise aux devoirs religieux imposés par le pouvoir royal, semblable socialement et religieusement à la sienne, et animée d'une volonté bien affirmée d'élévation sociale. Charles semble partager les mêmes ambitions et vouloir, à 34 ans, s'imposer dans la vie publique de Saint-Jean-du-Bruel, où il exercera la fonction municipale de premier consul. Y a-t-il un lien entre tout cela et le conflit très vif qui va éclater avec sa mère ? C'est plus que probable. En effet, Charles constate que le testament dressé par son père en 1692 est juridiquement mal fondé et qu'à son décès, Anne n'a pas fait faire d'inventaire ; de plus trois de ses frères sont à l'étranger pour cause de religion et déclarés fugitifs. Les patrimoines de François Julien et d'Anne Grongnet sont confondus si bien que l'on ne peut établir les droits légitimes des héritiers de François. Charles veut passer un contrat de mariage avec sa future, mais il ne peut le faire sans avoir tiré cette affaire au clair. Or, sa mère ne parait pas disposée à remettre les comptes à plat, à moins, plus probablement, que cela ne la dépasse.

Voilà donc le contexte qui amène Charles, quelques jours seulement avant de passer contrat de mariage avec ladite Gentille, à mettre en œuvre toutes ses compétences juridiques reconnues pour régler cette affaire familiale une fois pour toutes, quitte à s'imposer avec autorité à sa mère par une attaque juridique rapide et à s'emparer de la direction des affaires familiales. Il dénonce certaines décisions prises par sa mère depuis le décès de son mari, décisions qui avaient pu conduire à diminuer le capital du patrimoine ; elle s'en défend en disant que les revenus disponibles n'avaient pas suffi à l'éducation des enfants. Charles n'ayant pas fait valoir ses droits, elle avait agi en femme de tête, prenant goût de toute évidence à jouer le rôle de chef de famille avec autorité. Cela arrangeait manifestement son fils dont l'ambition, à la fin de ses études de doctorat en droit, avait été de traiter des affaires d'une toute autre importance que celles que l'on pouvait ordinairement traiter dans la bourgade de Saint-Jean-du-Bruel et alentours.

Charles n'a cure de tout cela. Il analyse froidement la forme et le fond du testament laissé par son père. Il en anéantit la valeur juridique à l'aide d'un argument imparable : le testament a été dressé sans la présence de témoins. Sur le fond, il retient que sa mère se devait, en sa qualité d'héritière universelle désignée, solder sa gestion et en rendre compte à Charles à sa majorité ; ce qu'elle n'avait pas fait. Elle avait continué à gérer cet héritage sans en référer à son fils ; c'est du moins ce que celui-ci prétend et qu'il lui reproche.

° ° °

Mais le fond de l'affaire dépasse ce classique conflit familial. Le testament olographe laissé par son père prévoyait l'attribution d'un capital de 1200 livres tournois à chacun des trois frères de Charles, protestants fugitifs en Angleterre : François, Pierre et Étienne. L'État royal était fondé à confisquer les parts d'héritage leur revenant. Charles voulut gêner, voire empêcher légalement la saisie et la confiscation de ces parts. Il lui fallait donc trouver un moyen de droit pour anéantir le testament.

La crainte d'une saisie, suivie d'une confiscation des parts d'héritages des trois frères fugitifs était fondée. En juin 1700, Anne Grongnet-Julien ne fut-elle pas sommée, par un « placet » de l'administration des finances du Royaume, de payer une taxe de 5% du montant de l'héritage de François et de Pierre Julien ? Ceci au prétexte qu'elle ne « *s'acquitte pas des devoirs de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine* », soit 1200 livres, multipliées par 2 parts au taux de 5%, soit 120 livres. La sommation est maintenue malgré une attestation de bonne catholicité signée par « Jean Henry Comeyras prêtre et curé de Saint-Jean-du-Bruel au Marquisat de Roquefeuil diocèze de Vabres » en juillet 1700 : « *… dam(oisell)e de Grongnet veuve du Sr Francois Julien dud St Jean avec toute sa famille quy luy Reste aupréz d'elle font tres bien leur devoir merittant par leur bonne conduitte le Temoignage que nous pouvons leur en donner avec l'assurance que lad dam(oisel)le nous donne de voulloir faire et faire faire le devoir de veritables catholiques a la plus grande gloire de Dieu et d'en Remplir tous*

les devoirs avec son assistance, a sad famille »[5]. Nous sommes en 1700, au début de l'interminable et ruineuse Guerre de Succession d'Espagne ; le fisc royal a besoin d'argent !

Au moment de se marier et de préalablement signer un contrat de mariage, Charles Julien, qui avait toutes ces menaces en mémoire, constate le vice de forme rédhibitoire du testament de son père et décide de s'en servir comme d'une parade juridique préventive à de telles menaces de l'administration royale en en faisant reconnaître la nullité juridique. En bons juristes, Charles et son futur beau-père savaient que, pour recadrer le tout, la forme juridiquement la plus solide (ne dit-on pas que « la forme est le temple du droit » !) était de procéder par une contestation judiciaire officielle, à laquelle on mettrait aussitôt un terme définitif par une transaction, laquelle constitue loi entre les parties, conformément au droit hérité du droit romain qui sera repris dans notre Code civil « napoléonien ».

Le 3 janvier 1708 Charles dépose une « *Requeste en Exploit d'assigna(ti)on […] Contre Demle Anne de Grongnet veusve de François Julien* ». L'argument juridique mis en avant par Charles est que « *feu Sr François Julien son pere par son testam(en)t ologrefe du 24e fevrier 1692, auroit institué son heritiere universelle Dle Anne de Grongnet sa femme et mere du Supp(lian)t a charge de rendre son entiere heredité au Supp(lian)t leur fils ainé ; et quoique l'institu(ti)on de lad dle de Grongnet se trouve nulle de droit comme estant faite dans un testam(en)t ologrefe non signé d'aucun temoin qui ne peût servir et valoir qu'entre les enfans du testateur, et non de lad dle de Grongnet ni d'aucune autre personne etrangere, qui ne peuvent pas recevoir aucuns legats ni autre chose par pareils testamts, comme il est constant en droit et par les arrests du Parlem(en)t ; Neantmoins lad dle de Grongnet n'auroit pas resté de s'emparer des biens de sondit mary, joui d'iceux depuis le decez d'iclluy arrivé le 14e Juillet 1694, et exigé les meillieures debtes de lad heredité et vendeu du bien fonds et plus specieux, et refusé encore d'en faire delaissem(en)t, et donner compte des fruits, et des autres choses qu'elle a retiré de lad heredité, a cause de quoy le Supp(lian)t nommé heritier par son pere par le susd testam(en)t vaudroit en acceptant lad heredité par benefice d'inventaire et sans confusion de ses biens avec ceux de son pere, et sans prejudice de ce qui luy peut estre deu sur icelle de son chef ou comme ayant droit d'autres, voudroit demander devant vous la maintenue, en la susd qualité d'heritier par benefice d'inventaire, de tous et chacuns les biens, noms rois (?) droits, ayant apartenu a sond pere avec restitu(ti)on des fruits tant contre tous posse(sse)urs desd biens depuis l'indue occupation que contre lad dlle de Grongnet sa mere depuis le decez de son pere, et des sommes par elle exigées des biens du feu Sr Julien…* »[6]. Cette assignation est signifiée le jour même à Anne Grongnet-Julien par un huissier en résidence à Millau.

En réponse, sa mère dit avoir pris avis d'avocats après la signification de son assignation par son fils, reconnaît la nullité de son « institution » d'héritière universelle par feu son mari. Elle reconnaît en conséquence que son fils Charles est « *le seul héritier [universel] de sond pere, qu'ainsy elle ne reffuze point de luy faire delaissement des biens de lad heredité* ». Elle plaide la bonne foi, s'étant crue bien instituée l'héritière des biens de son mari « *et en droit de jouyr autant qu'il luy autoit plu des biens* » de son mari. Quant à la « *restitution des fruitz* » de l'héritage, elle reconnaît la devoir comme une conséquence juridique de la nullité de sa charge d'héritière universelle, mais l'estime compensée par des dépenses de première nécessité : « *son habit et année de deuil* », « *nourritures, habitz et entretien de ses enfantts* », « *payemens de taxes, capitta(ti)ons, censives, intherests de debtes passif(?) mesme de sa dot et augment et autres charges ordinaires et extraordinaires desd biens, cultures annuelles et repara(ti)ons faites ausd biens, qui absorbent non seulement les fruitz desd biens, mais encore les sommes qu'elle a peu (pu) exiger … et en outre qu'ayant emprunté six cens livres du feu Sr Paul de Latour dud St Jean pour payer pareille somme deue par led feu Sr Julien aud feu Sr Francois Laboissiere bourgeois dud St Jean de laquelle elle est encore obligée et a d'autres creanciers de sond mary envers lesquelz led Sr Julien doit la faire estre quitte* ».

Charles n'est pas pleinement satisfait par cette réponse. Il réplique que « *la valeur desd fruitz, rantes et revenus des biens de sond feu pere estoit bien plus considerable de lad heredité, Sur quoy lad Dle de Grongnet repliquand disoit que quoy que led Sr Julien eut resté long temps hors de la mai-*

5 Voir note 1.

6 Archives Départementales du Gard, fonds Donnedieu de Vabres, 82 J 28 ; tous les faits relatés entre le 3 et le 23 janvier 1708 sont donnés dans les documents originaux de ce carton d'archives non foliotées ; l'un des documents est intitulé « Tranzation passée d'entre demlle Anne de Grongnet veuve de St Francois Julien bourgeois et Me Charles Grongnet avocat au Parlement, tous habittans du lieu de St Jean de Roquefeuil ».

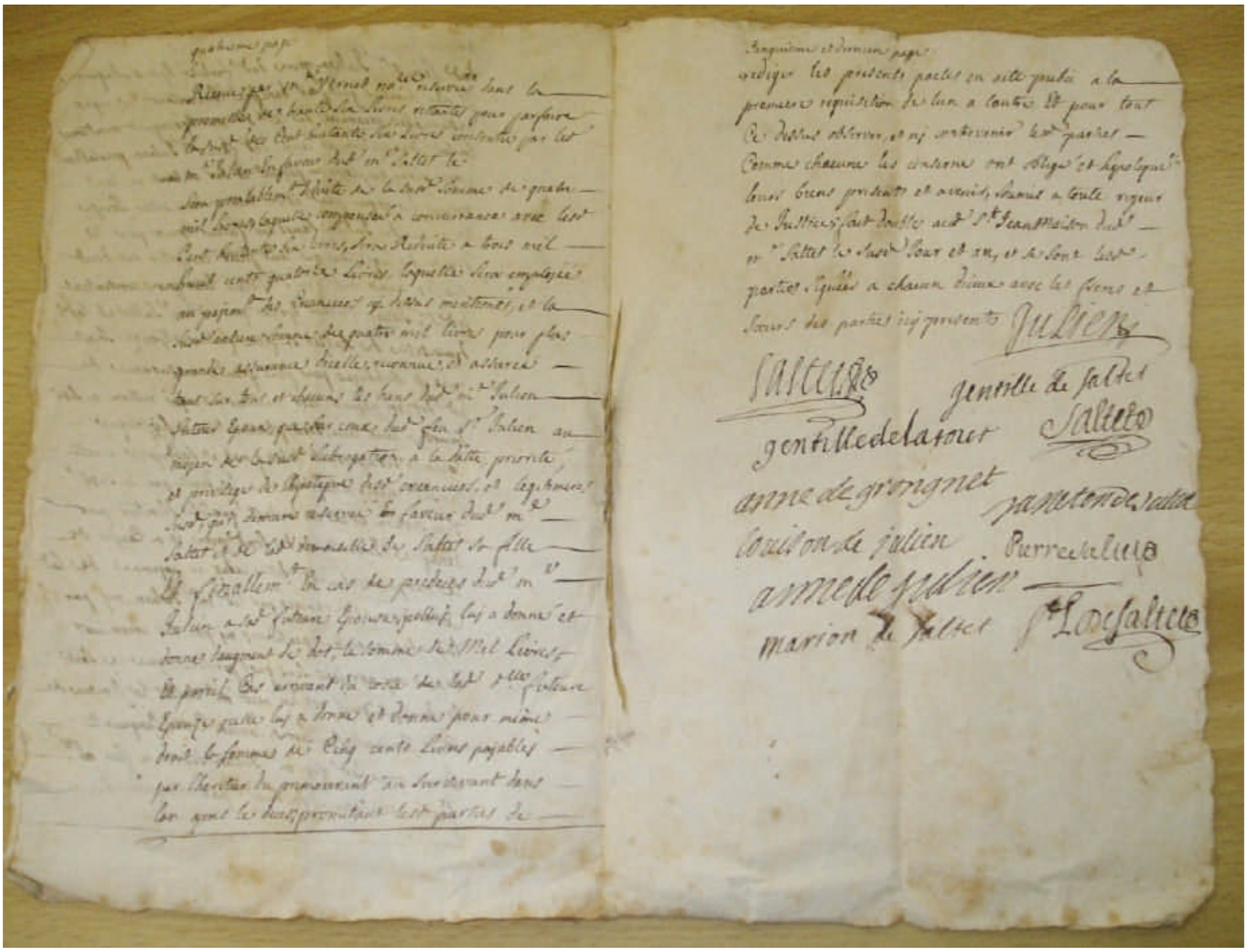

Dernière page du « Pacte de Mariage » de Charles Julien et Gentille Saltet

son employé aux affaires d'autruy et que ses autres enfans eussent resté en apprentissage Et hors du Royaume Et ses filles en de vizittes chez des parans Les rentes des biens de son mary estoint si petites que pour soûtenir la despence de sa maison elle a esté obligé d'exiger plusieurs debtes de sond mary». En clair elle dut réaliser une partie du capital pour assurer le quotidien !

Il assigne donc sa mère en abus de gestion des biens de l'héritage de François Julien ; constatant que les dernières volontés de son père n'avaient pas été écrites devant témoins, il dénonce imparablement leur nullité juridique pour vice de forme et conteste subséquemment les dépenses, comme celles consistant en abandon de capital, faites par sa mère après son veuvage ; celle-ci se défend en excipant à juste titre de la nécessité de faire vivre la famille, mais aussi de l'augment de capital auquel elle a droit par le prédécès de son mari.

Le 9 janvier, les deux parties signent devant notaire un accord de transaction. Toute transaction commence par l'exposé des griefs que les deux contractants se reprochent l'un l'autre. L'acte commence donc par l'exposé des motifs qui ont amené Charles Julien à assigner sa mère : la nullité de son état d'héritière universelle générant pour Anne Grongnet-Julien la conséquence qu'elle se serait « emparée » des biens de son mari décédé et en aurait joui abusivement. C'est tout aussi abusivement qu'elle aurait « *vendu des effetz et biens fondz de lad heredité* » ; de plus elle aurait « *prins soin de cacher toujours a sond fils afin de ce perpetuer*

dans la jouissance desd biens ». Elle lui aurait caché le testament et il n'en aurait eu connaissance que « depuis peu ». Il prétend aussi que sa mère a fait obstruction à ses demandes, par « *reffus … de lui abandonner les biens en entiere heredité de sond pere…* ». L'acte se poursuit par les justifications avancées par Anne : c'est de bonne foi qu'elle se croyait héritière universelle ; les revenus des biens laissés par son mari étant insuffisants, si elle dut se résoudre à entamer le capital de l'héritage, c'est dans la juste limite de ce qui était nécessaire à l'exploitation des biens fonciers et à l'éducation des enfants. L'acte se termine par l'accord intervenu sur la base de la reconnaissance par les deux parties que les prétentions de Charles se trouvent compensées par les droits d'Anne.

Deux jours plus tard, le 11 janvier, sont signés sous seing privé des « pactes de mariage » entre Charles Julien et Gentille Saltet. Le 22, ce contrat est « rédigé en acte public » et enregistré officiellement. Et le 23 est béni le mariage entre les deux jeunes époux.

En 1710, deux ans avant sa mort, Anne Grongnet-Julien écrivait : « *Par bonheur Charles apaise toutes choses. Je ne doute point de sa foi, bien qu'il m'apparaisse souvent assez plein de préjugés que son éducation catholique et ses fréquentations de deça lui ont fait admettre depuis plusieurs années. Ma belle fille Gentille est en tout point semblable d'opinion à Anne* (sa fille pleinement acquise au calvinisme) *et bien que contraintes de suivre la RCAR* (Religion Catholique Apostolique et Romaine) *elles ont l'une et l'autre le sens de la parole de Dieu. Elles gardent chacune, en bonne et sûre cachette, un livre de nos psaumes. Je leur ai montré les plus beaux, ceux que mon père (Charles Grongnet) aimoit chanter et qu'il a continué à chanter jusqu'à ce qu'il décède aux Pays Bas* »[7].

Après le mariage de son fils, Anne Grongnet-Julien cessa toute activité de gestion patrimoniale et vécut dans l'anonymat à Saint-Jean-du-Bruel jusqu'à sa mort en 1712.

7 Voir note 1.

Note d'Anne Julien, fille de François Julien et d'Anne Grongnet

« *La Planquette*[1] *25 mars 1712*

J'ai grand deuil de la perte de ma mère. Mon père est mort il y a vingt ans et nous voici seuls avec ma sœur[2] *et mon frère Charles. Ma belle-sœur Gentille (née Saltet) est bien bonne pour moi.*

Une lettre arrivée des Pays Bas nous dit que mon oncle Hercule Grongnet[3] *est bien malade et qu'il a du souci de ses affaires de Montpellier, encore sous séquestre pour […]. Il reçut quelques lettres de mon oncle du Fossat, qui est bien âgé maintenant. Il est pensionné du Roy en son hôtel des Invalides*[4]*, à Paris et n'a plus de commandement dans les provinces. Il a pu jusqu'à ce jour intervenir pour nous auprès de l'administration des séquestres, car nous n'avons point encore recouvré les terres de mes grand parents de La Fuye*[5] *à Saint Germain de Calberte, et cette métairie du Fossat dont mon oncle Grongnet porte le nom.*

J'ai eu par le même porteur une lettre de Genève, postée par un ami sûr qui contenoit des nouvelles de mes frères et de mes deux oncles Grongnet, qui sont à Londres. Leur état n'est point facile, comme pour tous ceux de la religion réformée, car on dispute maintenant aux ministres français leur présence dans les temples où ils prêchoient. Ceux de l'église établie veulent les faire rentrer dans le sein de leur secte, prétextant que leur roi Henri le huitième en avoit ainsi décidé lors de la réforme qu'il fit, il y a fort longtemps. Mon oncle François en est bien misérable[6] *et son fils unique ne semble point avoir tout son sens*[7]*. Je ne les connaitrai sans doute*

1 Quartier et, aujourd'hui, rue de Saint-Jean-du-Bruel.

2 Louise, née en 1682, est donc encore en vie.

3 Médecin à Montpellier, parti précipitamment aux Pays-Bas en 1706, peut-être pour avoir hébergé son neveu Devilla, revenu d'Angleterre pour fomenter un complot et « rompu vif » à Nîmes en avril 1705.

4 Jean Grongnet, dit Sieur du Fossat, métairie au nord-est de Saint-Germain-de-Calberte acquise par André de La Fuye, son grand-père pasteur de cette bourgade.

5 Sa grand-mère de La Fuye épouse de Charles Grongnet, à moins que ce ne soit ses arrière-grand parents, André de la Fuye et Gabrielle Liquier.

6 Son grand-oncle ; peut-on en déduire que François aurait refusé d'entrer dans l'église établie, l'église anglicane, et qu'en conséquence, n'ayant pas d'emploi religieux fixe, il serait « bien misérable » ; confirmation est donnée de cet état par les archives anglaises étudiées par Marion Jonhson dans sa biographie de Stephen Grongnet.

7 Anne sait que Francis Grongnet dit Vigot est mort en 1708, « fils

jamais : ma mère avoit espéré, encore, à la veille de sa mort, qu'un accord seroit possible, mais le Roy se montre inflexible et cruel[8]. Mais de cela Dieu ne lui épargne point les épreuves.

Mon oncle Etienne est ministre au temple de la Savoie[9] et sa famille irait bien[10]. L'un et l'autre[11], comme mon frère[12], étant désormais sujets de Sa Majesté de Bretagne[13] devraient en recevoir quelque facilité.

Mon plus jeune frère[14] a maintenant un deuxième enfant[15] : j'ai pu faire tenir cette nouvelle, à Montpellier, à la famille Dubourdieu, qui était depuis de longues années sans nouvelle de leur sœur[16] […]. Son père M. Dubourdieu[17], ministre réfugié à Londres avancé en âge, ne prêche plus la parole de Dieu. Il s'en remet à son fils qui a fait quelques études nouvelles en Bretagne et parlerait maintenant la langue anglaise ».

unique » signifiant « fils unique survivant » ; son testament est aux Archives Nationales de Grande-Bretagne. Les archives anglaises confirment qu'Isaac est « lunatic » ; nous apprenons qu'il est fils unique, fait en contradiction avec ce que nous disent les sources.

8 Après la mort de Louis XIV en 1715, la Régence confirmera en 1723 la révocation de l'Edit de Nantes, emportant ainsi le dernier espoir que les protestants avaient pu garder de son rétablissement ou, du moins, d'un assouplissement de ses règles d'interdiction de la RPR.

9 S'agit-il de son grand-oncle Etienne Grongnet ? Son oncle Etienne Julien était marchand et avait sous-émigré en Hollande. Etrange remarque car Etienne est prêtre anglican de la paroisse d'Ockbrook dans le Comté de Derby depuis 1694 ; serait-ce une confusion provenant des offices occasionnels que François son frère était amené à assurer ? Cependant François serait ministre dans des églises françaises qui n'avaient pas passé d'accord avec l'Eglise anglicane.

10 Il semble se confirmer qu'elle fait confusion avec François ; elle ne semble pas se souvenir que ses deux frères François et Pierre Julien avaient été reçus par leur oncle Stephen à Ockbrook en 1698, ni que celui-ci vit avec sa femme Suzanna sans avoir eu d'enfant d'elle.

11 Etienne et François Grongnet.

12 François Julien ; l'emploi de ce singulier peut vouloir dire qu'Etienne Julien est déjà passé en Hollande et que Pierre Julien serait décédé.

13 Depuis 1709.

14 Étonnante remarque car François, le seul à s'être marié, est l'aîné des quatre frères émigrés ; là encore il faut comprendre « mon plus jeune frère survivant » à Londres.

15 Information intéressante, car l'on n'a encore trouvé aucune trace de descendants Julien en Grande-Bretagne.

16 Après le départ de leur père Jean en Angleterre, Anne et Elisabeth, ses sœurs, sont restées à Montpellier; elles ont été placées dans une famille Dumemy, anciens catholiques et dans un couvent des Ursulines. Elisabeth épousa à Montpellier un certain Mallet, maître de musique à la Cathédrale, puis aux États de Languedoc. Anne resta célibataire.

17 Après le départ de leur père Jean en Angleterre, Anne et Elisabeth, ses sœurs, sont restées à Montpellier; elles ont été placées dans une famille Dumemy, anciens catholiques et dans un couvent des Ursulines. Elisabeth épousa à Montpellier un certain Mallet, maître de musique à la Cathédrale, puis aux Etats de Languedoc. Anne resta célibataire.

Façade, côté rue de la maison de la famille de Charles Julien « à la Planquette » (aujourd'hui rue de la Planquette à St-Jean-du-Bruel), désignée ainsi parce que dans son prolongement se trouvait une simple planche en bois arrimée à la rive avec une chaîne. Elle a sans doute précédé un simple pont en bois puis en pierre sur un capricieux ruisseau affluent de la Dourbie. Cette maison était propriété des ancêtres Julien (photo Marie-Thérèse Genin).

Rampe en fer forgé de l'escalier de la maison ; cette rampe me parait du XVIII^e siècle peut-être tardif, il se peut qu'elle ait été posée à la commande de François ou à celle de son fils. (Photo Marie-Thérèse Genin)

Extraits du Testament de François III Julien du 28 octobre 1752 à Londres

(Archives nationales de Grande-Bretagne à Kew, Londres, PROB 11/800/113).

AU NOM DE DIEU AMEN, Je, Francis Julien, de la paroisse de Saint Martins-aux-Champs (Saint Martins in the Fields) fais ceci, ma dernière volonté et testament en la manière qui suit :

[…] Je donne aussi à ma Sœur Ann Julien de St Jean du Bruel en Rouergue dans le Royaume de France le reste de mes biens personnels que je possèderai au jour de mon décès et, dans le cas que ma sœur Ann Julien décède avant mon frère Charles Julien, alors tout ce que je laisse sera la propriété de mon dit Frère et je fais de Mr James Bondon, apothicaire dans ladite paroisse de Saint Martins in the Fields mon seul exécuteur testamentaire et administrateur de mes dernières volontés et testament en foi de quoi j'ai signé de ma main et apposé mon sceau, ce vingt-huitième jour d'octobre de l'année de notre Seigneur et mille sept cents cinquante deux. Francis Julien ; signé, scellé, déclaré, délivré en la présence de James Piguam, James Latane.

Ce testament fut ouvert à Londres le dix-septième jour de février de l'année de Notre-Seigneur un mille sept cents cinquante trois devant l'Honorable Andrew Coltee Ducarel Docteur en Droit Subrogé du Right Honourable Sir George Lee Kingit Docteur en Droit, Master Keeper (Garde Maître) ou Commissaire de la Prerogative Court de Canterbury […]

(Traduction au plus près du texte par Henri Teisserenc, mai 2011).

Les femmes de « bonne condition » du passé et leur niveau de vie

(Note de Marie Lucy Dumas)

Françoise de Leyris, frustrée de sa dot, est quand même satisfaite de son frère.

Françoise Leyris teste en 1611. Elle est fille de Jean Leyris et de Marguerite Amat de Génolhac. Elle a reçu de son frère Pierre de Leyris seigneur d'Esponchez héritier principal de son père et de sa mère, « *tout ce qui lui revenait sur leurs biens au moyen de nourriture entretien, habits, escolles et autres dépenses d'entretien à elle fournies honorablement selon sa qualité depuis le décès de leur père.* Françoise est satisfaite du tout entre autres des « *escoles d'escripre, coudre, ouvrer, jouer des instrumentz de l'argent a elle administré par son frère comme à une demoiselle d'honneur et de qualité tant à Génolhac qu'ailleurs.* »

Commentaire : Françoise a reçu une dot de 1000 livres pour épouser son cousin Antoine de Leyris, fils. Ses frères la lui reconnaissent sur leurs biens, cette dot ne lui a donc pas été versée à l'heure de son testament, en 1611 ! Mais faute d'argent frais, son frère Pierre lui a payé tout ce qui était nécessaire pour être « une demoiselle d'honneur et de qualité » : savoir lire et écrire, apprendre la couture, « ouvrer » = broder et même tisser, et jouer d'un instrument. De quel instrument ? Le cistre ? (un instrument à cordes), le clavecin, l'orgue (l'orgue de table) ? Ce sont tous des objets de luxe ! Grâce à l'orgue transportable, elle aura pu accompagner les psaumes chantés dans le temple de Génolhac, elle savait donc lire la musique.

Sainte Cécilia et son orgue de table à 14 notes, par Ambrosius Benson, vers 1550-1560.

Source : chartrier de Leyris, E

Chamborigaud, le communard Rieutord sort du brouillard

Par Jean-Louis Attard

Quand elle découvre, aux Archives du Gard, qu'un Rieutord de Chamborigaud a été déporté en Nouvelle Calédonie pour avoir été capitaine dans un bataillon de la Commune de Paris, Michèle Rieutord est bouleversée. Avec son mari, Robert Malclès, elle se lance à la recherche de ce cousin lointain, qu'elle appellera « son tonton préféré ». À partir des archives de l'armée de terre de Vincennes, puis celles de l'Outre Mer à Aix-en-Provence, ils reconstituent la vie de cet enfant de Chamborigaud tombé dans l'oubli.

Le couple obtient la photocopie de l'acte de condamnation d'Alexis, ainsi que la pétition qu'une cinquantaine d'habitants de Chamborigaud ont fait parvenir au conseil de guerre. Ces documents rendus publics il y a une quinzaine d'années ont fait écho à un autre Alexis Rieutord qui avait joué un rôle éminent sous la Révolution, trois générations plus tôt (voir paragraphe ci-dessous). Face à ce risque de confusion, une seule solution, la patience… Partir de l'acte de naissance du « vrai « Alexis Rieutord le 2 septembre 1837 à Chamborigaud et remonter tranquillement les différentes générations.

Les Rieutord de Sénéchas à l'Apostoly.

Les Rieutord qui nous intéressent ici sont originaires du mas Amalet sur la commune de Sénéchas. Ils sont en majorité agriculteurs mais on relève aussi quelques artisans, un Joseph, serrurier, et un Pierre, cardeur. L'un des actes les plus anciens concerne le mariage de Jean Rieutord et Suzanne Hours le 31 janvier 1702. Leurs descendants épousent des femmes de Sénéchas (Marie-Rose Dumazer), ou de Ponteils (Marie Nadal). À la fin du XVIII[e] siècle et à une vingtaine d'années d'intervalle, deux hommes Rieutord quittent le mas Amalet pour épouser des femmes de Chamborigaud. C'est d'abord Alexis qui épouse Marie Leyris (1778), puis son neveu Jean-Baptiste qui épouse Marie Guiraud (vers 1800). Le point commun entre les deux femmes, c'est la fortune de leur famille. Aussitôt leurs maris sont qualifiés de « propriétaires agriculteurs ». L'oncle Alexis va ainsi être choisi en l'an V (1797) de la République Française « une et indivisible » pour être l'un des cinq commissaires chargés de répartir les impôts fonciers à Chamborigaud. Le neveu Jean-Baptiste s'installe quartier de l'Apostoly, alors dépendant de la commune de Génolhac. Il a la malchance de perdre des enfants en bas âge, mais cela devient une « chance » pour les historiens car cela permet de situer avec précision le moment où les quartiers de la Ribeyrette et de l'Apostoly ainsi que les métairies situées plus en amont quittent la commune de Génolhac pour rejoindre celle de Chamborigaud.

Les naissances et décès des enfants du couple Jean-Baptiste Rieutord - Marie Guiraud.

Des numéros permettent de distinguer les prénoms identiques :

Alexis (1) né an X, décédé le 18 floréal an XII à Génolhac (soit le 8 mai 1804 à l'âge de 2 ans)

Alexis (2) né le 17 septembre 1805 à Génolhac

Marie-Rose née 1806, décédée 28 novembre 1811 à Chamborigaud

Jean-Baptiste (1) né 18 février 1809, décédé 7 jours plus tard, 25 février à Génolhac

Jean-Baptiste (2) né 29 janvier 1811 à Chamborigaud

André né le 1[er] décembre 1813 à Chamborigaud

Tous ces événements ont eu lieu dans la même maison, à l'Apostoly. Ils permettent d'affirmer que c'est en 1810 que s'est opéré le changement de commune.

La maison Rieutord dans le cadastre napoléonien.

À la même époque Napoléon I° décide la création d'une carte de tout le pays pour identifier les parcelles et leurs propriétaires : la carte, c'est le cadastre ancien (qui deviendra naturellement « adastre napoléonien ») ; l'identification des propriétaires ainsi que l'utilisation agricole des parcelles, c'est la matrice foncière.

Voici tout d'abord un extrait du cadastre ancien de Chamborigaud, section B. La cote 373 (entourée de rouge) indique l'emplacement de la maison du couple Jean-Baptiste Rieutord-Marie Guiraud au bord du grand chemin (la Régordane) souligné en jaune.

Ouvrons maintenant la matrice foncière. Nous y retrouvons les numéros de parcelle, dont la 373 correspondant à la maison, avec en plus la nature des cultures de chaque parcelle. Par exemple des châtaigniers sur la parcelle 371, des mûriers pour la 374, de la vigne pour la 375. Vous noterez aussi les indications de surface (en arpents) et de valeur pour les impôts.

Toutes les parcelles sont rayées : viendra en effet un moment où Jean-Baptiste Rieutord n'en sera plus

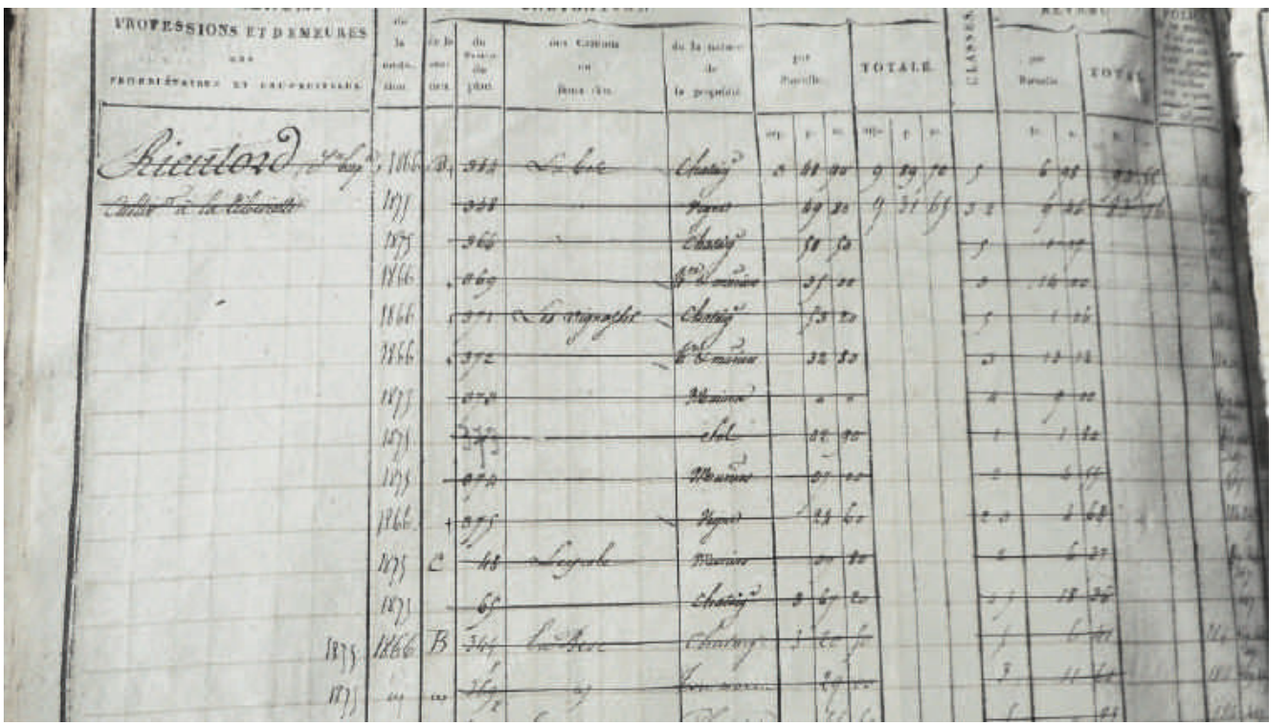

propriétaire... Nous n'en sommes pas encore là ; et il est grand temps de présenter le véritable héros de cette histoire, un des petits fils de Jean-Baptiste...

Le communard Alexis Rieutord et ses sept enfants nés sur trois continents.

À notre connaissance seuls deux enfants du couple Jean-Baptiste Rieutord - Marie Guiraud ont atteint l'âge adulte... L'aîné Alexis devient comme son père « propriétaire-cultivateur » sur la propriété de l'Apostoly, le cadet Jean-Baptiste, maçon. Alexis meurt relativement jeune (43 ans). Mais il a eu le temps cependant d'épouser Rosalie Pontet de Sénéchas qui lui donne cinq enfants, tous nés à Chamborigaud puisque l'Apostoly en fait désormais partie : Alexis (2 sept 1837), Jean-Baptiste (23 juillet 1840), Victoire (7 décembre 1841), Dosithée (11 janvier 1846) et Julien Émile qui gagne vite le surnom de « Camille » (27 août 1848). Dosithée décède jeune (12 ans), Victoire épouse un propriétaire de Saint-Martin-de-Valgagues (nous en reparlerons) et Alexis devient .... Communard !

Comment en est-il arrivé là ? D'après son acte de mariage du 23 juillet 1866 (il a 29 ans) au Collet-de-Dèze, il est épicier et demeure avec sa mère à Chamborigaud. Son épouse Ursule Appolonnie Maurin a 20 ans, née à St-Florent-sur-Auzonnet, hameau de Mercoirol. Un contrat de mariage est établi devant maître Guérin. Cet acte conservé aux Archives départementales de Lozère nous apprend qu'Alexis est « militaire libéré » et surtout que sa fiancée lui apporte une dot de 3000 francs : 400 francs qui ont déjà été utilisés pour acheter un fonds de commerce à Chamborigaud, et deux créances pour 2600 francs. Dix mois plus tard, le 26 mai 1867, il déclare la naissance de son premier enfant, un garçon qu'il prénomme Némorin ! Curieux prénom pour nous mais très à la mode avec l'opéra « L'élixir d'amour » de Gaetano Donizetti où Némorino est un jeune paysan amoureux d'une riche fermière, (opéra créé à Milan en 1832), mais bien plutôt en hommage au roman « Estelle et Némorin » du fabuliste cévenol Jean Pierre Claris de Florian. Dans l'acte de naissance de Némorin, son père est noté « négociant demeurant quartier de Broussous ».

Alexis Rieutord « monte » à Paris en juillet 1867. D'après le Dictionnaire Biographique du Mouvement Ouvrier Français, il a été homme d'équipe aux gares de Bercy et d'Ivry avant de travailler dans les raffineries Say. Son deuxième enfant, un garçon prénommé Alexis, naît le 30 septembre 1869. En juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse. Un mois et demi plus tard l'armée française capitule à Sedan et Napoléon III est fait prisonnier. Après un siège éprouvant, le 1er mars 1871 les Prussiens entrent à Paris ; le 18 mars c'est le début de l'insurrection parisienne et Alexis Rieutord est nommé lieutenant. Le même jour la troupe alliée aux insurgés empêche de livrer aux prussiens les canons de Belleville. Jean-Pierre Chabrol en fera un roman « Le canon Fraternité »[1].

Le 19 mai Alexis est nommé capitaine de la 1ere compagnie du 184ème bataillon fédéré de Paris. Du 21 au 28 mai, c'est la « Semaine Sanglante ». Notre capitaine dit avoir rendu ses armes le 25 mai[2] ; le 13 juin il quitte Paris avec Némorin ; le 17 il écrit à sa femme pour qu'elle le rejoigne à Chamborigaud[3]. Mais le 31 août les gendarmes de Chamborigaud viennent l'arrêter. Deux extraits du procès-verbal des gendarmes nous le décrivent :

Vêtu d'un costume de cotonnade bleue ... Le sieur Rieutord portait au moment de son arrestation un képi noir ayant un manchon noir sur lequel se trouvaient cinq liserés formant galons.

Le 1er décembre, le conseil de guerre le condamne à la déportation « simple » en Nouvelle Calédonie et à la privation des droits civiques. Sa femme et ses deux enfants le rejoignent un peu plus tard à l'Île des Pins, au sud-est de la Grande Terre, à presque 17.000 km de Paris. C'est là que naissent Marthe (4 novembre 1875), puis Jules (5 mai 1878). La grâce présidentielle intervient en 1879, la famille revient à Paris. Le 11 mars 1881, Alexis déclare la naissance de Louise : la famille habite alors 12 rue Houdard dans le 20eme arrondissement, tout près du cimetière du Père Lachaise. Un garçon prénommé Marcel naît peu après mais nous n'en avons pas retrouvé l'acte.

Les tribulations d'Alexis ne sont pas terminées : il obtient une concession à Tipaza, à 70 km à l'est d'Alger. Aujourd'hui on vient y admirer les vestiges de l'époque phénicienne... Alexis Rieutord y est

1 L'occasion de rappeler qu'en mai 2015, la commission « culture et patrimoine » de Chamborigaud a réuni les deux « héros locaux » dans un hommage émouvant.

2 D'après le chronologie établie par Claude Latta, *La Commune de 1871 – L'événement, les hommes et la mémoire* ; actes du colloque de Précieux et Montbrisson les 15 et16 mars 2003, sous la présidence de Michelle Perrot et Jacques Rougeries. Publication de l'Université de Saint-Etienne, 2004.

3 Pour sourire un peu et tenter d'oublier les 20.000 morts de la Commune : le trajet Paris- Chamborigaud par le chemin de fer de la Méditerranée en 1871 : départ de Paris à 16h40, arrivée à St-Germain-des Fossés à 3h29, changement de train, départ de St-Germain à 4h20, arrivée Chamborigaud 14h51 : durée du voyage : 22h et 11 minutes !

mort probablement du choléra, le 15 avril 1889, six jours après son fils Némorin et un an après la naissance de son dernier enfant, Herminie. Sept enfants, quatre nés en Europe, deux en Océanie et un en Afrique... Nous les retrouverons dans un prochain paragraphe, mais pour l'heure voyons ce que devient la maison de l'Apostoly...

La maison de l'Apostoly est partagée en trois lots

Alexis Rieutord, père du Communard, est mort en 1848, sans avoir fait de testament : restent à l'Apostoly deux hommes portant le même nom et le même prénom, Jean-Baptiste Rieutord. Le plus âgé est maçon, le plus jeune, son neveu, est qualifié de « propriétaire ». Le maçon a épousé Victoire Guiaux qui lui a donné une fille Victoire Rieutord. En 1869 à Chamborigaud, celle-ci épouse Félix Gladel, horloger bijoutier de 23 ans originaire d'Anduze et domicilié aux Broussous. Un autre artisan habite la maison familiale, le forgeron Camille Rieutord, petit frère du Communard, ainsi bien sûr que sa mère Rosalie Pontet.

Le 18 mars 1870, ces personnes se retrouvent face au notaire maître Joseph Murjas. Elles ne veulent plus vivre en indivision et se sont mises d'accord pour partager l'ensemble de la propriété, la maison plus les terres, en 3 lots ; le premier lot revient à Jean-Baptiste « neveu » à charge pour lui de laisser à sa mère la jouissance d'une chambre « visant sur l'ancienne route impériale » ; le second lot à Camille le forgeron et le troisième à Jean-Baptiste « oncle ». Faire trois maisons d'habitation à partir d'une seule pose des problèmes d'eau. Pour l'eau du ciel, « *le toit qui sert d'écoulement aux eaux pluviales au levant du premier lot et qui passe dans la cave attribuée au second lot continuera d'exister tel quel* ». Le puits se retrouvant dans le deuxième lot, « *il sera joui moitié par le premier lot et un quart chaque jour pour les second et troisième lots* ».

« Notre » Communard aurait-il été oublié ? En fait c'est son oncle le maçon qui parle à sa place. En langage de notaire, cela donne : « *Jean-Baptiste Rieutord agissant comme cessionnaire des droits successifs de sieur Alexis Rieutord son neveu* ». Ce texte de 1870 nous donne les références d'un acte plus ancien (1864) dans lequel Alexis vend à son oncle Jean-Baptiste « *tous les droits successifs lui revenant sur les biens délaissés par feu Alexis Rieutord son père* ». Le prix de la vente, « deux mille deux cents francs » a été versé au (futur) Communard « *au vu de nous, Notaire et témoins, partie en numéraire et autre partie en valeurs..* »

Nous n'avons donc plus une maison mais trois. Une vingtaine d'années plus tard deux des trois lots sont vendus, sans toutefois sortir de la famille. Le 27 septembre 1891, Jean-Baptiste Rieutord (neveu) vend son lot à Joseph Sauze, le mari de sa sœur Victoire Adélaïde. À peu près à la même époque, Jean-Baptiste Rieutord (oncle) fait de même avec Félix Ludovic Gladel, mari de sa fille Victoire Hortense. Dans les détails de l'acte de 1891, on trouve les propriétaires qui confrontent, c'est à dire qui ont une « frontière » commune avec ce qui est devenu la propriété Sauze : « *au nord Laurent* (François), *au couchant l'ancienne route* (c'est à dire le chemin de Régordane), *au midi Camille Rieutord* (lot n° 2) et la femme Gladel (Victoire Rieutord), *et au levant le chemin de fer* ». Un chemin de fer qui a complètement modifié l'environnement de l'ancienne maison Rieutord et qui aujourd'hui, si le talus n'était pas envahi de ronces et de taillis, offrirait une vue plongeante sur la vieille demeure.

Le procès-verbal d'arrestation de Rieutord (note de la rédaction)

Il a été publié sur un site internet http://paris13.pcf.fr/12136, P.V. transmis à la revue du PCF Paris13 par Mr et Mme Robert et Michèle Masclès.

Voici le texte de ce procès verbal :

GENDARMERIE NATIONALE

10ème Légion Compagnie du Gard Arrondissement d'Alais. Du 31 août 1871 Procès verbal Constatant l'arrestation en vertu d'un ordre du Ministre de l'Intérieur en date du 26 août 1871 du nommé Rieutord Alexis, ex capitaine de la première compagnie du 184ème bataillon fédéré de Paris. Aujourd'hui trente et un août mille huit cent soixante et onze, à six heures du matin, nous Mailhé Paul capitaine de gendarmerie à la résidence d'Alais (Gard) officier de police auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République, assisté du brigadier Degrier et du gendarme Berton de la brigade de Genolhac (Gard) agissant en vertu d'une dépêche de Monsieur le Ministre de l'intérieur en date du 26 août

1871, qui nous a été remise par Monsieur le Sous-Préfet d'Alais prévenant de rechercher et d'arrêter le sieur Rieutord ex capitaine de la 1er compagnie du 184 bataillon fédéré de Paris. Munis de quelques indications qui nous ont été données par M. Baile sous-préfet d'Alais, nous nous sommes transportés à Chamborigaud, canton de Genolhac, Gard, lieu où le sieur Rieutord devait se trouver. Arrivé à Chamborigaud, on nous a prévenu que Rieutord travaillait dans les terres de M. Murjas propriétaire au dit Chamborigaud où nous ne l'avons pas trouvé. Nous nous sommes rendus à son domicile, où après plusieurs réponses évasives, la mère et la femme du dit Rieutord nous ont répondu qu'il était dans la maison. En effet, quelques instants après, s'est présenté devant nous un individu vêtu d'un costume de cotonnade bleue. Cet homme nous a déclaré se nommer Rieutord Alexis, âgé de 34 ans, né à Chamborigaud Gard, profession de cultivateur. Ayant demandé à cet homme s'il avait habité Paris pendant la période du siège et celle de l'insurrection, s'il avait fait partie de l'armée fédérée et appartenu au 184ème bataillon fédéré, il nous a répondu affirmativement. En présence de cette déclaration, nous avons prévenu le sieur Rieutord Alexis que nous l'arrêtions en vertu d'une dépêche de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, comme prévenu d'avoir été un des agents les plus actifs et les plus violents de la Commune de Paris. Le sieur Rieutord, très décontenancé et puis très irrité a d'abord nié les faits qui lui ont été reprochés ; sa femme a proféré des récriminations très acerbes, enfin le sieur Rieutord questionné par nous a avoué ce qui suit : « Le 15 ou 16 juin 1871 je suis arrivé de Paris où j'habitais depuis juillet 1867. Depuis ma femme, qui y était restée, est venue me rejoindre ici. Pendant mon séjour à Paris, j'ai servi dans le corps des sergents de ville pendant un an environ. Ayant quitté ce corps, je fus employé comme homme d'équipe aux gares de Bercy, et puis celle d'Ivry, et en dernier lieu je travaillais à la raffinerie de Monsieur Constant Say boulevard de la Gare où j'ai travaillé jusqu'au mois de janvier 1871. Je faisais en même temps mon service de Garde National à la 1er compagnie du 184ème bataillon où j'étais sergent. « Vers le 18 mars 1871, les officiers de ma compagnie (moins le lieutenant) ayant abandonné le commandement de la compagnie je fus nommé lieutenant, et l'officier qui restait M. Kompanski fut nommé capitaine, mon bataillon fut envoyé à Chantilly où nous ne restâmes que trois heures, de là nous fûmes au fort de Bicêtre où après trois ou quatre jours de séjour on nous envoya aux hautes Bruyères, et 24 heures après nous rentrâmes à Paris. « Le capitaine adjudant major de mon bataillon s'appelait Masson. Je n'ai pas été son secrétaire ». Rieutord a d'abord nié avoir eu le grade de capitaine dans l'armée fédérée, mais sur nos instances il a fini par avouer que vers le 19 mai, époque où le capitaine de la compagnie l'a quitta pour aller former une légion au Champs de Mars, sa compagnie l'a nommé capitaine. Ce fait se passa au moment où il se trouvait de service à l'archevêché. À cette époque sa compagnie s'était divisée en deux sections, l'une à l'archevêché et l'autre à la Préfecture. Rieutord nommé capitaine fut rejoindre cette portion et est resté avec elle jusqu'au 23 mai. « Mon dernier domicile à Paris était au Boulevard de la Gare, N° 75, 13ème arrondissement. » Assisté de Monsieur l'adjoint au Maire de Chamborigaud, Monsieur Guiraud Alphonse, j'ai fait une perquisition dans le domicile du sieur Rieutord, où nous avons trouvé dans les malles et armoires : 1er : cinq lettres, dont une, du 8 août 1871, écrite de Paris à la femme Rieutord, et par laquelle on l'engage à faire partir son mari pour l'étranger. Rieutord croit que cette lettre qui ne porte qu'une initiale vient de la nommée Pauline Camme demeurant boulevard de la Gare, N°75, 13 arrondissement. 2ème : Un ordre d'écrou pour le dit Rieutord, 3ème : Sept petites notes, 4ème : Une carte d'un nommé Pellet, 5ème : Deux livrets d'ouvriers au nom du sieur Rieutord, 6ème : Deux bulletins de versement d'argent à la poste de Chamborigaud dont l'un en blanc. Toutes ces pièces dénombrées ci-dessus ont été paraphées par moi et l'adjoint. Pendant nos recherches, la femme Rieutord a toujours cherché à nier l'existence du papier relatif à leur séjour à Paris et a répété plusieurs fois : » je l'ai bien dit à mon mari, nous avons eu tort de quitter Paris, je pressentais que cela arriverait ». J'ai appris qu'avant son départ pour Paris Rieutord exerçait la profession d'épicier, qu'il avait abandonnée ayant mal fait ses affaires. Les fréquents changements d'atelier de Rieutord pourraient bien être l'indice d'une affiliation à l'Internationale. Rieutord paraît très intelligent et énergique. Le sieur Rieutord portait au moment de son arrestation un képi noir ayant un manchon noir sur lequel se trouvaient cinq liserés formant galons. Nos recherches étant terminées nous avons mis sous escorte et fait conduire à la maison d'arrêt d'Alais pour être tenu à la disposition de Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Une expédition du présent et la lettre du Ministre ordonnant l'arrestation du dit Rieutord et les papiers dénombrés ci-dessus suivent le sieur Rieutord.

Fait et clos à Chamborigaud le jour, mois et an que ci-dessus Signé : Dollé, Berton, Degrier, Mailhé.

« Les Fous de Dieu », une étape dans la vie politique de Jean-Pierre Chabrol, ou comment l'histoire cévenole fait irruption dans son existence.

par Marie-Lucy Dumas

Les *Fous de Dieu* font partie de ces ouvrages dont parlent volontiers les Cévenols : pour sa langue, pour le récit, pour son contexte historique minutieusement décrit, pour les documents retranscrits, au point que l'on peut penser que tout est vrai. Il n'est pas rare que l'on me demande si cet ouvrage dit la vérité sur les camisards ? Ce à quoi je réponds que oui et non. Non et oui, car c'est un roman à forte connotation historique, mais qu'il permet de faire ce qu'un historien ne peut faire : donner corps à des personnages, faire ressentir par leurs voix, au lecteur, la catastrophe de cette guerre et la détresse totale de ces hommes et femmes obligés de s'enfuir dans les sommets, leurs maisons brûlées. Mais se contenter de cela serait amoindrir le travail titanesque[1] qu'a accompli Jean Pierre Chabrol pour réaliser cette œuvre qui fut à une voix « goncourisable[2] », prix attribué à un autre auteur de l'écurie Gallimard. Il faut dire que ce livre avait de quoi rebuter un jury parisien : une langue particulière, des notes de fin de volume, un récit régional, un mélange de récit et de documents… un livre hybride, en avance sur son temps[3].

Quand sort l'ouvrage *Les Fous de Dieu* en 1961 chez Gallimard, Jean-Pierre Chabrol a déjà écrit six romans politiques où il a abordé les thèmes de la résistance et de la guerre, celui des déshérités des quartiers populaires et celui des déracinés de leur pays. Il a aussi écrit deux pièces de théâtre militantes : *Les Amerloques* (1952) et *La Mélinite* (1953) et d'innombrables articles et dessins dans la presse communiste. Il est invité dans les réunions littéraires de l'Europe de l'Est, aux Festivals de la jeunesse dont il dessine le foulard et à toutes les réunions culturelles de la presse de gauche en France. Il est consacré écrivain avec ses deux premiers romans, dont le deuxième qui obtient un prix littéraire : le prix du roman populiste.

Les romans de la première période

- *La dernière cartouche,* aux Éditeurs Français Réunis (les éditions du parti communiste français) en 1953, présente un lycéen engagé dans la résistance puis dans la guerre d'Indochine, ce qui lui vaut un succès remarqué. Il dédicace ainsi cette œuvre à Maurice Thorez « *Si je n'avais pas un jour rencontré le Parti, mon destin aurait été celui de Christian, peut-être pire. Au parti qui m'a sauvé, qui m'a grandi la vie, au parti, c'est à dire à toi.*[4] »

- *Le Bout-Galeux* aux éditions Amiot-Dumont, en 1955 qui lui vaut le Prix Populiste en 1956, histoire d'un quartier populaire de Palaiseau, en région parisienne. À cette date il est membre de la cellule Raoul Bonamy, section de Massy-Palaiseau. Pierre A. Clément estima que « *ce roman contribua à sauver des promoteurs tout un quartier de Palaiseau* ». Noëlle Vincensini épouse de Chabrol était conseillère municipale à cette date.

L'ouvrage *Les Fous de Dieu* qui lui a pris trois ans de recherches et d'écriture, le fait décrocher de la période contemporaine tout en continuant d'aborder la thématique de ceux qui sont acculés à la révolte : « *Je voulais m'évader de l'actualité, écrire pour mon plaisir, sans même chercher à être publié, j'envisageais une histoire de mousquetaires, une histoire de chapeaux à plumes, un sujet qui n'ait vraiment rien à voir avec l'agonie de la quatrième république* »[5].

1 Sa dédicace à Maurice Thorez le dit assez : « À Maurice Thorez qui pourra juger sur pièce si « les Fous de Dieu » justifiaient trois années d'ermitage. À lui, dont le jugement m'importe. Son Jean Pierre Chabrol.»

2 En 1961, Jean Cau obtient le Goncourt avec « La pitié de Dieu » : quatre prisonniers racontent leurs crimes, vrais ou faux, mais n'est-ce pas l'imagination de l'un d'entre eux en train de devenir fou ?

3 Le grand succès international d'un livre historico-regionalo-ethnologique qu'a été « Le cheval d'orgueil » de Pierre-Jakez Helias, date de 1975, une autre époque.

4 Arch. mun. de Vitry-sur-Seine, 80Z1-4900

5 Extrait de la préface de mars 1998 de la réédition des Fous de Dieu « Mancher la faux à rebours ».

Cet ouvrage le fait surtout fait basculer dans « la cevenolitude », qu'il exploitera plus tardivement à son retour au pays dans les années 1970.

Des prolétaires de tous les pays aux camisards

Des années 1956 à la sortie des *Fous de Dieu*, Chabrol passe d'éditorialiste, reporter et dessinateur de la presse communiste (*L'Humanité, Filles de France, Les Lettres Françaises*) à écrivain à part entière. Il quitte la rédaction de *l'Humanité* en 1957 mais reste pigiste jusqu'à la fin 1958. Il dit lui-même qu'il vit « pingrement » dans sa maison de St-Cyr-sur-Morin dans la Brie. Georges Brassens lui a prêté de l'argent pour l'acheter et s'y installer avec son épouse et déjà ses trois enfants. Il a même pris sa carte de chasse.

La carte de presse de Jean-Pierre Chabrol

Durant cette période pré-*Fous de Dieu*, il écrit :

- *Fleur d'épine (ou L'Operata),* 1957, aux éditions Gallimard. La rencontre entre des Corses exilés en métropole et des Corses du pays, au pays, révoltes, orgueil, corruption et combines électorales… mais qui exalte l'antique solidarité paysanne, avec accueil plus que mitigé en Corse où on se demandait si Chabrol avait voulu se moquer d'eux ou non ? Encore cotisant à sa cellule en février 57, il se détache du parti communiste, tout en allant en voyage littéraire à Moscou en juillet, au Festival de la jeunesse en Hongrie en août, à la fête de l'Huma le 16 septembre et à Berlin (Est) en octobre.

- *Un Homme de trop,* 1958, Gallimard. Ce deuxième roman sur la résistance reçoit un accueil réservé de la part du parti communiste et de la CGT, car il ne s'agit pas là de portraits de « héros » incontestables, mais de jeunes gens pas vraiment politisés jouant à la guerre… et d'une problématique sur la violence qui n'est pas dans l'air du temps du PCF. Roger Cogniot dans une note de lecture à Maurice Thorez[6] estime que cet ouvrage « *consiste dans les discussions entre le commissaire technique et le commissaire politique sur la question de savoir si on peut tuer, et jusqu'à quel point on peut tuer au nom de la révolution. En ce sens il est certain que le livre, dans les circonstances que l'on connaît*[7]*, rend un son déplaisant et équivoque. Tout tourne autour de la question faut-il être une brute dans l'immédiat pour la douceur des siècles à venir…* »

- *Les Innocents de mars,* 1959, Gallimard. Ce livre raconte la libération de l'Autriche à laquelle Chabrol a vraiment participé, et la libération improbable d'un camp de concentration. Cet ouvrage est dédié « *À Poune, matricule 47124, Nane, matricule 47 269, Jotte, matricule 47 170, Et No, matricule 47 184, les quatre « petites » de Neubrandenburg*[8] ». « No » est Noëlle Vincensini, sa première épouse.

La genèse des Fous de Dieu

Des maquisards aux camisards

Il y a tout d'abord le hasard de la lecture du livre d'André Ducasse « *La Guerre des Camisards* » paru en 1946, et prêté par le cinéaste Jacques Rouffio. De cet ouvrage « *on peut dire que l'optique est influencée par la guerre, puisque la lutte des camisards est comparée à celle de la France contre les nazis* », écrit John-Frédéric Logan dans sa critique de la revue *Dix-Huitième siècle*[9]. André Ducasse était un historien de la révolution française, il examine cette révolte des camisards comme un exemple de révolte populaire contre la tyrannie du pouvoir absolu. Cet ouvrage, réédité en 1970, comporte un sous-titre nouveau : « la résistance huguenote sous Louis XIV ».

La liaison entre les camisards et les maquisards avait été faite dès juin 1944, puis oubliée par la suite. Un article anonyme[10] du journal clandestin *Les Lettres Françaises* (n°1 de juin 1944, page 6) en parle :

(Les Cévennes) « *C'est un vieux pays où l'on a lutté pendant des siècles pour garder l'intégrité de sa foi. On n'a pas eu ici à apprendre ce que c'est que la résistance, on l'a retrouvée vivante : celle des embuscades, de la fuite et des feintes dans les bois.* […] *Nous suivons maintenant l'un de ces che-*

6 Arch.mun. d'Ivry, 80 Z 5396

7 Le rapport Khrouchtchev sur les crimes de Staline date du XXe Congrès du parti communiste soviétique, en 1956.

8 Neubrandenburg, commando de travail aux ateliers Siemens, du camp des femmes de Ravensbruck.

9 *Dix-Huitième siècle*, année 1973, 5/, pp. 442-443.

10 Peut-être d'André Chamson qui se met au féminin, articles et courrier fournis par Olivier Poujol.

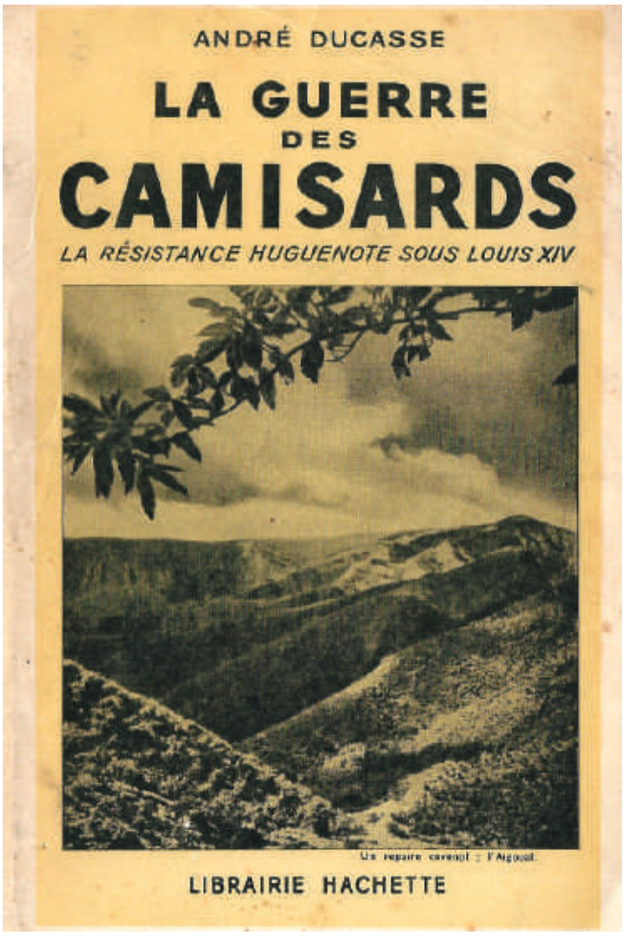

André Ducasse, édition 1946 de « La guerre des Camisards »

mins royaux que l'intendant de la province avait fait tracer jadis pour lutter contre les Camisards. Mais malgré les villages rasés, les fermes incendiées, les hommes déportés et envoyés aux galères, la foi resta intacte au cœur de ces paysans. Ces tombes isolées dans les champs, ces cimetières encerclés de murs, dans la montagne, l'attestent encore farouchement. Les francs-tireurs que j'ai retrouvés là-haut sont bien de la même race. »

Puis par un autre article de Pierre Poujol[11] qui commence ainsi :

« *Le rapprochement entre camisards et maquisards, a été fait par ces derniers eux-mêmes (Voir les n° 1 et 2 de « Ceux du Maquis »). Il faut tout de suite en limiter la portée. Sur le plan spirituel nous n'essayons aucun rapprochement. Mais sur le plan régionaliste, on discerne des analogies venant de constantes géographiques et même, morales.* »

11 Pierre Poujol (1889-1969), grand-père d'Olivier Poujol, est professeur de Lettres au lycée Henri IV à Paris. Il vient de perdre son épouse, à Vébron, le 1er janvier 1944 (maladie de cœur aggravée par les deux fils, Jacques et Robert au maquis). Il a donc été publié directement dans cette revue d'histoire du Protestantisme Français. *Bulletin de la S.H.P.F*, « Quelques documents concernant le protestantisme français pendant l'année 1944 » et publié à la fin de 1944.

Le 10 Janvier 1945, paraît le premier ouvrage de Muse Dalbray[12] et Raymond Tristan-Sévère : *Des camisards aux Maquisards*, écrit en septembre 1944. « *Quand on a vécu l'épopée du maquis, écrit Muse, on réalise en vérité ce que fut la guerre des camisards* »[13].

Chabrol est bien d'accord sur ce fait :

« *Pour les sentir* (les camisards), *il fallait faire comme eux, comme nous : être monté vers les déserts ou vers les maquis, peu importe, mais être monté vers les sommets, vers le ciel, avoir recherché refuge au sein de la montagne, avoir vraiment couché dehors, avoir vraiment couché à même la montagne, avec rien entre soi et sa terre et ne posséder rien, même son arme, qu'il fallait arracher aux mains de l'ennemi. Quand on couche vraiment à même la terre, ça change tout, on sent ce pays qui vous pousse dans les reins... tel l'un des fiers mots de passe des Camisards : - La terre est mon lit ! hurlait la sentinelle du désert. - Le ciel ma couverture ! devait répondre l'arrivant.* »

Retrouver les camisards dans l'histoire familiale

Comment une telle histoire a pu être ignorée de sa famille et des protestants de Pont-de-Rastel (où demeurent ses grands-parents Chabrol, Élie[14] et Léonie) ou d'Avéjean (où demeurent ses grands-parents Alzas, Louis et Esther) ou d'Alès, durant sa jeunesse ? *Je ne savais presque rien de cette lutte de mes aïeux. Nous n'en parlions jamais, ni entre nous, ni dans les veillées*[15]. Jean-Pierre Chabrol s'interroge.

Ses parents l'ont bien emmené au Musée du désert où il avait été frappé par la cachette de Laporte dans un placard, ce qui lui procura quelques cauchemars. Son père Sylvain et sa mère Noélie sont des instituteurs formés, comme tous ceux de leur époque, à la construction de l'Histoire nationale républicaine et de ses « grands hommes », des laïcs qui ont écarté naturellement toute éducation religieuse de leur fils. Celui-ci en a

12 Comédienne parisienne (1903-1988). Son compagnon est aussi comédien (1904-1974). Muse est franc-maçonne de la loge du Droit humain « Louise Michel ». Réfugiés à La Bécédelle, hameau de la commune de St-Jean-du-Gard dès 1942, ils y passent le reste des années de guerre, soignent un blessé dans leur « claie », communiquent avec le docteur du maquis. En 1942, Raymond tourne dans *Pontcarral* de Jean Delannoy sous le nom de Raymond Destac. De cette date à 1946 ils n'ont aucune activité professionnelle officielle mais se déplacent en chemin de fer pour des activités de « patronage » dans le sud de la France, en 1943.

13 Page 14 de la préface des Fous de Dieu, édition de 1996.

14 Élie est décédé en 1919, avant sa naissance.

15 Préface des Fous de Dieu de 1996.

capté quelques bribes de la part de son grand-père maternel, comme il l'écrit dans sa dédicace :

« *À Louis, mon grand-père, qui savait parler aux abeilles, qui lisait sa Bible en gardant ses chèvres et me dévoilait par Jean et Jérémie, les projets secrets d'Hitler.* »

Il n'a pas non plus bénéficié de la lecture des livres de Lydie Ausset, grand succès de librairie chez les protestants, avec son *Un héros cévenol,* 1879 « *roman qui connut un certain succès car il fut réédité en 1893, puis en 1937 et dernièrement par les éditions Lacour à Nîmes. Il contribua à la réhabilitation des Camisards en milieu réformé, car la révolte ne fut pas admise par tous les protestants avant la fin du XIX*ème *siècle* »[16].

Alors Chabrol se retrace une lignée fictive qui remonte à la protohistoire en expliquant le nom de Chabrol, non sans raison, par celui de chevrier…

« *Un soir, au cagnard d'un ranc, mon aïeul m'a dit ma race.*

Je viens des nuits où les hommes de la terre n'avaient rien, pas même de nom, n'étaient rien et naissaient et mouraient sans laisser plus de traces qu'un lièvre sur un pré (…) *Puis il y eut le siècle des Chabrous, qui haussèrent la terre en traversiers, le siècle qui y sema les châtaigniers, le siècle de la vigne, le bon siècle du mûrier, du magnan, de la soie, de la poule au pot, où ma race gardait les chèvres du nom et de la lignée en lisant Dieu à livre ouvert. Enfin le siècle où mon grand-père dut défendre son bien, et son Gravas, et ses chèvres, où mon père souffrit pour son Dieu, pour les siens, pour son mas.* »

Et il revendique deux Chabrol camisards : Antoine Chabrol, 20 ans, matricule 27311 ; et un autre Antoine Chabrol, 35 ans, matricule 27 310, « *condamnés aux galères à vie par jugement de M. le maréchal de Montrevel, commandant général dans le haut et bas Languedoc, rendu à Nismes le 3 mars 1703, pour avoir été avec des armes contre les défenseurs du roy* ».

Ces deux Chabrol ou Cabrol sont ainsi répertorié au Musée du Désert :

CHABROL ou CABROL, Antoine. Né vers 1683, fils de Jean et Isabeau Chapelez ; cardeur. Camisard blessé par balle. De Saint-Frézal-de-Ventalon (48240). Condamné à Nîmes pour port d'armes, le 13 mars 1703. Mort à l'hôpital le 2 juin 1704.

Sur La Favorite. N° écrou : 27310.

CHABROL, Antoine. Né vers 1668, fils de Pierre et Suzanne Basillon ; cardeur. Camisard. De Saint-Julien-d'Arpaon (Le Puechauziers) (48162). Condamné à Nîmes pour port d'armes, le 13 mars 1703. Libéré le 25 juillet 1716, retiré à Saint-Gall (Suisse).

N° écrou : 27311.

Or malgré ses efforts il n'a pas pu remonter sa généalogie à l'un ou l'autre de ces deux hommes, son grand-père Élie Némorin Chabrol était déjà instituteur, ses arrières grands-pères, étaient déjà propriétaires du Gravas (Pont-de-Rastel) au début du XIXe siècle, auparavant, c'est un peu le mystère.

Les méthodes de l'historien au service de l'écrivain

La connaissance de l'existence d'archives historiques au fort de Vincennes lui est fournie par André Chamson, devenu directeur des Archives nationales, qu'il rencontre en 1960. Il s'y plonge dedans pour « sentir » et il obtient ce que l'historien appelle « une émotion historique » : tenir entre ses mains un papier du début du XVIIIe siècle :

« *J'ai compulsé, j'ai touché de mes doigts les rapports des capitaines, les billets saisis sur les prisonniers, les lettres échangées entre Nîmes et Versailles.* […] *Rare émotion que de prendre une de ces lettres dont le papier épais, raidi, crisse sous les doigts.* »

Il transcrit un certain nombre de ces documents dans ses notes de fin de texte.

Il fréquente aussi la Bibliothèque d'Histoire du protestantisme français où il trouve tous les ouvrages cités dans ses notes de fin de texte, ainsi que des copies d'archives dispersées, celles de Lozère notamment (car je sais qu'il ne s'est pas déplacé à Mende, en revanche il a pu aller à Montpellier ou se faire donner des copies des dossiers de la série C) et les papiers d'Antoine Court.

Malgré les notes abondantes de fin de texte, l'insertion *in texto* de lettres ou documents, son roman n'est pourtant pas un livre d'histoire, car son but est d'appuyer ses personnages sur une certaine vérité historique qui les rende particulièrement présents et crédibles. C'est la même méthode qu'il entreprend plus tard pour *Le Canon Fraternité* sur la commune de Paris.

Il recherche dans ces sources le « ressenti » et tout ce qui peut faire approcher le vécu de ces camisards. Au forgeron de son nouveau village, il fait emmancher sa faux à l'envers, il achète un fusil de « l'époque modèle Louvois », il essaie de connaître l'habillement très mal commode des dragons. Mais ce sont plutôt les Miquelets qui ont coursé les camisards. Il essaie de se rapprocher de ses aïeuls en parcourant les chemins et les lieux. Dès la première édition, il adjoint une carte, celle

16 Olivier Poujol, « Réflexions sur le roman de Lydie Ausset (1779), L.C.C. n° 132, janv-mars 2003, p. 23.

du « petit pays», où il décide qu'une lieue égale un kilomètre… Cette carte recoupe celle des activités de deux chefs camisards Jean Nicolas dit Jouany et de Salomon Couderc. Il a eu connaissance du « manuscrit de Ronzier de Vern[17] », par la thèse de Paul-Albert Robert, érudit cévenol publiée à Nîmes en 1911 sous le titre «L'affaire du Pont-de-Montvert».

Les faits rapportés sont référencés dans les notes, tandis que d'autres qui ne le sont pas relèvent de l'imagination de l'auteur :

- le ministre de Génolhac arrêté et exécuté publiquement en 1685 (p. 22) : le dernier pasteur de Génolhac s'appelait Malbois, décrété de prise de corps mais jamais arrêté, sans doute passé en Suisse. Le supplice infâmant décrit par Chabrol n'a jamais existé : un corps donné au cochon !

- le prieuré de Gourdouze ne possédait pas de terres ni de paysans au Pont-de-Rastel, les seigneurs au début du XVIII[e] siècle étaient des « locaux », famille de Leyris, famille Bondurand, tous protestants et nouveaux convertis.

- pas de foire à Chamborigaud avant le XVIII[e] siècle

- il n'y avait ni église catholique ni temple à Pont-de-Rastel alors.

- les gens de Chamborigaud n'étaient pas tous d'horribles « papistes », car le dernier pasteur de Chamborigaud, Malpach, émigre à la Révocation, son fils César revenu du refuge, est devenu le secrétaire du camisard Laporte.

Une très importante bibliographie

Il cite ses sources et sa bibliographie dans les notes de fin de texte :

- *Le journal de l'anonyme bourgeois d'Alais*, publié par Marius Talon, Privat, 1887

- *Le milicien alaisien*, (pas de référence ?)

- Charles Bost, *Les prédicants dans les Cévennes et le bas-Languedoc,* Champion, 1912

- Brueys, *Histoire du fanatisme de notre temps,* Utrecht, 1737

- Jean Cavalier, *Mémoires,* Londres, 1726

- Antoine Court *Histoire des troubles des Cévennes,* 1790, qui parle plutôt des autres vallées cévenoles et pas de celle du Luech ni du Lozère

- Sœur Demerez, Journal des camisards, Chroniques du Languedoc, 1874-1875

- Le Malet Isaac, *manuel d'histoire de la classe de seconde* des lycées, édition de 1923

- Les mémoires de Louis XIV

- *Les mémoires inédits d'Abraham Mazel et d'Élie Marion* publiés par Charles Bost, 1931

- Les mémoires de Pierre Corteiz, publiées dans l'appendice de E. Hugues, *Histoire de la restauration du protestantisme en France au XVIII[e] siècle*, 1872

- L'abbé Louvreuleul, *Le fanatisme renouvelé,* 1704, puis réédité en Avignon en1868

- Mingaud, curé de St-Etienne de Valfrancesque, *Troubles des Cévennes, à l'occasion des guerres des camisards,* Le Vigan, 1890

- Maximilien Misson, *Le théâtre sacré des Cévennes,* Londres, 1707

- Abbé Nicolas, *Histoire de Génolhac,* Mémoires de l'académie de Nîmes 1896 et *L'Histoire du couvent des dominicains*, Nîmes, 1890

- Marcel Pin, *Jean Cavalier,* Nîmes, 1936 et *Jean Nicolas dit Jouany,* Montpellier, 1930

- Tobie Rocayrol, *Un agent des Alliés chez les camisards,* Montpellier, 1859

- Rousset, *Histoire de Louvois*

Ces ouvrages reflètent l'état de la recherche sur la guerre des camisards qui a vraiment commencé à la fin des années 1890 avec le centenaire de l'édit de tolérance (1787), la création du Musée du Désert et la réhabilitation de la lutte des camisards.

La couleur locale : « parler et coutumes cévenoles »

« *Ces insurgés, travailleurs de terre, castreurs de porcs, muletiers ou forgerons, je n'avais pas de peine à les imaginer, je n'avais qu'à regarder mes voisins. Je pouvais même les entendre parler, leur langage était celui de mon grand-père, le chevrier : de l'occitan anobli de tournures bibliques. En lisant les mémoires d'Abraham Mazel, j'entendais sa voix, son accent.* » (Préface 1999).

Son ouvrage est accompagné d'un lexique qui mêle les mots occitans, (dont il donne une transcription phonétique) et les termes employés à l'époque (Babylone, R.P.R., once, N.C., Romains …). Pour cela il consulte un *Dictionnaire du Languedocien-Français* de l'abbé de Sauvage qu'il possède et lui permet de traduire les mots de sa grand-mère Chabrol, qu'il connaissait et employait depuis son enfance. Il n'a pas indiqué que ses parents faisaient la chasse au « patois », mais ils mettaient un soin infini à ce qu'il parle et écrive un excellent français, pour sa réussite scolaire et professionnelle plus tard.

En faisant parler à ses personnages deux langues : la langue d'oc pour la vie de tous les jours et le français pour les citations de la Bible, Jean-Pierre

17 Toujours accessibles sur le site camisards.net.

Chabrol rompt avec une tradition des ouvrages qu'il a consultés, qui consistait à ignorer complètement la langue locale, faisant parler nos camisards et les prophètes.ses, petit.es et grand.es, de belles périodes classiques. Or, et cela interroge l'historien, en quelle langue les pasteurs faisaient-ils leur prédication avant la révocation ? Si c'était en français, cela équivalait au latin pour les catholiques, ils devaient être fort peu écoutés ! Les ministres locaux de la zone occitane parlaient la langue de tous, mais les envoyés de Genève ?

Pour les coutumes locales concernant les travaux des champs, les outils et leur utilisation, il n'a pas eu besoin d'inventer mais seulement de restituer ce qu'il voyait autour de lui à Pont-de-Rastel, cultures et outils qui n'avaient guère changé depuis le Moyen Âge jusqu'aux années 1940.

Jean-Pierre Chabrol prend le parti d'écrire son ouvrage en « langue française de l'époque », mâtinée de cévenol et de citations bibliques. Une écriture comme sortie du XVII[e] siècle avec ses tournures qui déroutèrent les lecteurs au premier abord :

« *Il me revient la surprise que nous eûmes, quand nous apprîmes que nous n'étions pas parents, la Finette et moi.* » (p. 31).

La Bible, pour savoir interpréter le présent

Son héros Samuel est un lettré, en formation chez un notaire, il semble qu'il manie aussi le latin, mais n'était pas très proche de la Bible. Jean-Pierre Chabrol a tenu à connaître « *la Bible dans laquelle les huguenots du XVII[e] siècle avaient puisé leur foi …* » Il en découvre les premières traductions à la Bibliothèque d'histoire du protestantisme :

«Je découvris avec ravissement qu'elles étaient beaucoup plus charnues et truculentes, plus populaires en un mot, que la sèche adaptation du pudibond M. Segond, l'édition la plus commune en Cévennes, celle de mes parents et de mes grands-parents.»

On voit mal ses parents, instituteurs laïcs procéder à une lecture familiale de la Bible. Chabrol ne l'évoque jamais, sans doute leurs rapports avec ce livre devaient être plus discrets et personnels. En revanche il a écouté son grand-père Alzas lui lire des morceaux de *Jean* (l'Apocalypse, sans doute) et surtout de *Jérémie* en liaison avec l'avancée de l'Hitlérisme et du nazisme dans les années 1930.

Le texte des « Fous de Dieu » abonde de citations et de références à cette Bible : sont cités pêle-mêle :

- L'Apocalypse de Jean, les écrits néo-testamentaires de Mathieu, Luc
- Les psaumes de David, tout particulièrement, dont le psaume dit « des batailles »
- La Genèse, L'Exode, Le Lévitique, Le Deutéronome
- Samuel, Les Juges
- Ézéchiel, Jérémie (tout particulièrement), Job.

Chabrol a-t-il vraiment recopié des morceaux de cette Bible du XVII[e] ? Si on compare avec une Bible de 1890[18], il semble que la version chabrolienne soit effectivement beaucoup plus simple, (ou simplifiée par lui-même), plus directe, moins emphatique, avec quelque fois des coupures du texte qui pourraient incriminer les fidèles eux-mêmes et non les ennemis.

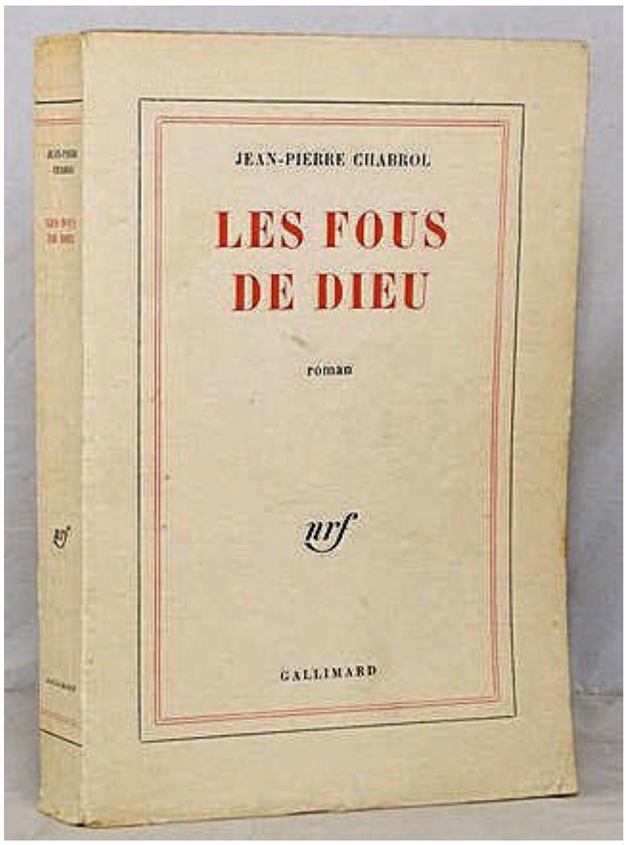

Les Fous de Dieu, première édition de 1961

18 Société biblique de France, version d'Ostervald révisée sous les auspices et la direction du comité de la société biblique de France. Parmi les collaborateurs de cette révision, de nombreux professeurs de théologie et des pasteurs, on reconnaît le nom du Wilfred Monod, à qui le pasteur Burnand de Vialas à consacré sa thèse. Burnand est connu pour avoir « *hébergé et caché des gens traqués par la Gestapo, a servi la résistance travaillant en liaison avec le bureau de presse et les papiers d'identité* » (comité militaire national de Libération) et organisé avec les autres pasteurs cévenols le refuge des juifs en Cévenne.

Deux citations seulement.

Référence	Texte des Fous de Dieu	Texte Bible de 1890
Psaumes LXXXIII	p. 61 … Ainsi ton orage, ô mon Dieu, les poursuivre de lieu en lieu, les épouvante ta tempête, leur face de honte soit teinte ! Soient de plus en plus éperdus, Troublés, honteux et mêmes perdus.	Ainsi poursuis les de ta tempête, épouvante-les par ton ouragan. Remplis leur face d'ignominie et qu'ils cherchent ton nom, ô Éternel ! qu'ils soient honteux, qu'ils soient épouvantés à jamais qu'ils soient rendus confus et qu'ils périssent !
Jérémie, XI, 1- Suite 4	Tu es trop juste Éternel pour que je conteste avec toi Je veux néanmoins t'adresser la parole sur tes jugements Pourquoi la voie des méchants est-elle prospère ? Jusqu'à quand le pays sera-t-il dans le deuil, Et l'herbe de tous les champs desséchés ? Les bêtes et les oiseaux périssent …	Tu demeures juste, ô Éternel, quand je conteste avec toi ; toutefois je parlerai de jugements avec toi. Pourquoi la voie des méchants prospère-t-elle ? Jusqu'à quand le pays sera-t-il dans le deuil et l'herbe de tous les champs sera-t-elle desséchée ? *A cause de la malice des habitants*, les bêtes et les oiseaux disparaissent.

En conclusion

Dans les trois années qui lui permettent de sortir du monde communiste dans lequel il a passé les quatorze années de jeune adulte enthousiaste (de 1944 à 1958), Jean-Pierre Chabrol, s'est posé la question de l'engagement, de la vérité de cet engagement et de la nécessité de la violence pour atteindre ses objectifs. Trois citations permettent d'approcher l'approfondissement de cette question, selon moi :

« *Je suis né pour un monde aux vérités d'une seule pièce, j'ai mis des années à découvrir cette complexité et je me perds dans la forêt vierge.* » Cette citation est extraite de son carnet préparatoire pour le « Bout Galeux » en 1953.

Dans un homme de trop, Roger Cogniot souligne que la question que se pose le commissaire politique est la suivante : Faut-il « *Être une brute dans l'immédiat pour la douceur des siècles à venir* » ?

Enfin, dans les *Fous de Dieu*, Samuel écrit : « *Is fecit cui prodest* (le criminel est celui à qui le crime profite) *alors dites-moi qui les fait, ces forfaits qui ne profitent à personne !* »

Dans son ouvrage plus tardif, *La folie des miens*, Chabrol revient sur ce passé et semble avoir tiré une autre conclusion : le drame d'une génération, la sienne, a été d'avoir connu le maquis, la libération, et la période stalinienne, l'enthousiasme assassiné :

« *Nous sommes des hommes dangereux, on ne sait jamais quand ça va ressortir et sous quelle forme, faut se méfier de soi-même. Ne plus jamais faire du mal aux autres, même pour leur bonheur ! Faut d'abord s'en rendre compte, avoir le courage de se l'avouer … Moi, désormais, je prendrai toujours mon chemin, le mien, rien que le mien. Égoïste, lance Dunkerque, mais il sourit.* »

En revanche, les Fous de Dieu autorisent Claude Gagnière[19], un ami de Chabrol à lui écrire ses remerciements :

« *Avec tes* Fous de Dieu*, où j'ai fait la connaissance de mon ancêtre Jean Huc dit Mazelet, je me suis senti assez fort pour affronter ma parpailloterie, ma cévenolitude et la (?) revendiquer. Tu as donné une existence à ce minuscule pays qui n'était pour des millions de gens qu'une tache blanche sur la carte et est en fait un pays de légendes en racontant simplement, passionnément les choses et des gens.* »

Jean-Pierre Chabrol avait déclenché la « cevenolitude » qui va enthousiasmer « le petit pays » avec sa trilogie sur *Les Rebelles*, réconciliant ainsi protestants et communistes et attirer les touristes. À sa lecture, au moment où Costas Gavras tournait *Un Homme de trop* dans les environs d'Alès (1966-67) je découvris moi-même que j'étais plus que plus (*mai que mai*) Cévenole…

19 Né à Alès en 1928, écrivain, ancien directeur de France Loisirs, décédé en 2003.

À Fraissinet-de-Fourques en 1793, le maire n'aime ni les arbres de la liberté, ni le curé constitutionnel

par Jacques Atger et Marie Clément [du Bac]

Qui ne connaît les arbres de la Liberté ? Le premier date de 1790, le curé de Saint-Gaudent (Vienne) fit transplanter un chêne jusqu'à la place du village.

Plantation d'un arbre de la liberté, Jean-Baptiste Lesueur,vers 1790 - 1791 Musée Carnavalet Paris.

La plantation des arbres de la liberté se faisait avec une grande solennité. Courant 1792, ce sont plus de plus de soixante mille arbres qui s'élèvent dans toute la France, entretenus par les habitants avec soin, la plus légère mutilation étant considérée comme une profanation. Il faut noter que beaucoup d'arbres furent détruits par les contre-révolutionnaires, qui les sciaient ou arrosaient leurs racines de vitriol pendant la nuit, bien que les lois punissent les auteurs de ces «attentats» avec la dernière sévérité (des condamnations à mort furent même prononcées).

C'est dans ce contexte (avril 1793) que se situe cet épisode : Fraissinet-de-Fourques, village catholique enclavé au milieu de communautés huguenotes, est divisé quant à l'implantation d'un arbre de la liberté, comme le montre cet extrait de la pétition « *de la pétition du citoyen Causse de Gatuzières faite au commissaire de la Convention nationale* » :

23 avril 1793
Dénonciation faite par les C^ens^ Causse et Delon

A vous citoyen Commissaire du Pouvoir constitué dans le département de la Lozère.

Citoyen,

L'incivisme le plus outré qui reigne dans le chef lieu de la commune de Fraissinet de Fourques et surtout dans le corps municipal est à son comble ou ça ferait un crime à soy même de ce le dicimuler davantage si grace à des moyens efficaces on ne parvenait à arrêter les progrès d'une aristocratie la plus manifeste et les dangers qu'elle pourrait entraîner.

En effet Citoyen la municipalité dudit Fraissinet notamment le maire ont favorisé les prêtres réfractaires, ils les ont autorisés à prêcher non seulement le fanatisme publiquement, en les écoutant eux-mêmes sans les dénoncer mais encore ils ont assisté à des messes segrètes célébrées tant dans l'église parrois-

siale que dans la maison curiale habitée encore par la même sœur et domestique du curé réfractaire. Le même maire a poussé plus loin le fanatisme. Il a déclaré hautement qu'il ne voulait point de prêtres constitutionnels les traitant insolament d'intrus qu'il ne les recevrait point dans la paroisse et mille autre propos abbominables.

Cette municipalité d'autant plus criminelle que répréansible a poussé plus loin sa perfidie et caractérisé l'infraction aux lois la plus révoltante d'avoir négligé jusques au jour de planter l'arbre de la liberté dans la paroisse mais après avoir été porté sur la place publique par plus de soixante citoyens revenant de leur erreur. Cette même municipalité instruite que des malveillans avaient coupé la tête de ce même arbre de la liberté la veille qu'il devait être planté n'ont pas daigné se plaindre d'un tel attentat ce qui le rend plus coupable à cet égard c'est de s'être reffusé à fournir le drapeau tricolore et les autres marques respectables dont il devait être orné.

Et doutant, Citoyen Commissaire que vous ne pouvez entendre de la susd plainte sans en être justement indigné. Les citoyens soussignés en vous faisant cette dénonce réclamant de votre autorité l'exécution des lois relatives à tant d'attentats. Et sans préjudice de la suspension qu'ils viennent soliciter auprès de vous les pétitionnaires contre cette municipalité rebelle ordonnent que l'arbre de la liberté sera planté sur lad place publique et ce aux frais et dépens de la veuve Mazauric l'une plus aristocratesse dud Fraissinet qui la fait coupé et de la municipalité qui la tollérée. Et ferez justice dans l'offre de prouver le cas y écéhant tous les faits dont s'agit. La foy de tout quoi ils ont signé la présente à Meyrueis le 23 avril 1793 l'an 2ème de la R. Française

Nota : On doit observer que ce qui doit faire regarder la municipalité complice de tous ces attentats, c'est la plantation d'un second petit arbre qu'elle fit successivement planter non sur la place publique mais dans un trou au cul de sac du dit lieu sans aucuns ornements mais seulement par dérision.

Causse juge et Delon

À la suite de cette pétition, une enquête est menée et d'autres citoyens témoignent, comme le montre ce deuxième document :

Cejourdui vingt troisième avril mille sept cent quatre vingt treize l'an 2e de la République française à la ville de Meyrueis devant nous Laurent Servière Commissaire de la Convention nationale pour le recrutement de l'armée au département de la Lozère

S'est présenté le citoyen David Causse l'un des signataires de la pétition au sujet de l'incivisme qui règne dans le chef lieu de la commune de Fraissinet lequel a déclaré sur sa conscience que sur les plaintes de certains habitants de cette commune sur le peu d'exactitude du maire de Fraissinet à exécuter, sur ce qu'il permettait aux parents du curé réfractaire d'habiter la maison curiale dans laquelle il voudrait que qu'on célébrat clandestinement la messe il fut fait une pétition au directoire du district de Meyrueis pour luy dénoncer cette infraction à la loy qu'il a oui dire que malgré les ordres du directoire, et au mépris de ses exhortations le maire n'a pas discontinué de tolérer les abus dénoncés.

Le déclarant ajoute qu'ayant rencontré le dit maire il y a environ trois mois que le chemin de gattuzières à fraissinet il lui demanda s'il avait encore fait sortir de la maison presbitérale les parents du curé réfractaire il lui répondit que non. Le déclarant lui observa qu'il convenait d'en accélérer l'expulsion soit pour obéir à la loy, soit pour faciliter l'entrée du curé constitutionnel qu'on se proposait de leur donner à quoi le maire répliqua qu'il ne voulait pas de prêtre constitutionnel comme étant des intrus et des Jurés, déclare aussi qu'étant à Fraissinet plusieurs citoyens se plaignirent de ce que le marche avait toléré la démarche incivique du mal intentionnés qui avaient mutilé l'arbre de la liberté qu'on se proposait de planter. Et que par décision le maire avait substitué un petit arbre sans attribution et dans un endroit retiré, qu'il vit lui-même le dit arbre annonçait l'incivisme du coopérateur et a signé Causse. Servière signé.

S'est aussi présenté Jacques Delon du lieu de Fraissinet qui a déclaré sur sa conscience qu'ayant exhorté le maire de Fraissinet à recevoir le curé constitutionnel et à se conformer à la loi il répondit qu'il ne voulait point de prêtre juré le regardant comme intrus, déclara en outre que les citoyens bien intentionnés de cette commune ayant préparé un bel arbre de la liberté, des ma -intentionnés en coupant la tête avant la plantation. Et que le maire n'a fait aucune réclamation à ce sujet, qu'il s'est borné à faire planter un petit arbre sans attributs et dans le lieu le moins apparent de la commune. Que cette affectation a affligé tous les bons citoyens ; le déclarant ajoute que les parens du curé réfractaire ont toujours habité et habitent encore la maison presbitérale et qu'il a ui dire que l'on y disait clandestinement la messe sans que le maire prenne aucun moyen pour éviter de pareils abus. Et a signé Delon Servière signés.

S'est encore présenté François Combemale du lieu de Fraissinet qui a déclaré sur sa conscience qu'il a oui dire publiquement que le maire de Fraissinet ne voulait pas de prêtres constitutionnels comme intrus et juré qu'il fait que les parens du prêtre réfractaire

habitent encore la maison curiale dans laquelle on dit qu'on a parfois célébré clandestinement la messe ; que l'arbre de la liberté que les bons citoyens se disposaient à planter a été coupé, et que le maire s'est borné à faire planter un petit arbre sans attributs. Et a signé Combemale Servière signé.

S'est aussi présenté Etienne Combemale du lieu de Fraissinet qui a déclaré sur sa conscience qu'il a oui dire publiquement que le maire de Fraissinet ne voulait pas de prêtre constitutionnel qu'il fait que les parens du prêtre réfractaire habitent encore la maison curiale dans laquelle il s'est dit clandestinement plusieurs messes par Saumade ancien curé de St Etienne de Valdonnès auxquelles il a assisté ainsi que le maire de Fraissinet et autres particuliers ; que l'arbre de la liberté qu'on devait planter ne l'a point été et qu'on lui a substitué un petit arbre sans attributs Et n'a su signer Servière signé

S'est enfin présenté Jean Boutal du lieu de Fraissinet qui a déclaré sur sa conscience que le maire de Fraissinet lui a dit plusieurs fois qu'il ne voulait point de prêtre constitutionnel que c'était des intrus et que la foi serait perdue si l'on croyait en eux, que les parents du prêtre réfractaire habitent encore la maison curiale dans laquelle il a oui dire publiquement qu'on célébrait clandestinement la messe et que le maire y assistait ; que l'arbre de la liberté que les bons citoyens avaient préparé n'a pas été planté, qu'on lui a coupé la tête, et que le maire s'est borné à faire planter un petit arbre sans attributs et dans un tout autre lieu que celui l'on voulait planter l'arbre qui a mutilé. Et n'a su signer Servière signé

S'est enfin présenté Antoine Pratlong du Veygalier paroisse de Fraissinet qui a déclaré sur sa conscience avoir oui dire au maire de Fraissinet qu'il ne fallait point de prêtre constitutionnel, que les arbres qui poussent à l'Aigoual deviennent grands sans entendre de messe, que les parents du prêtre réfractaire habitent encore la maison curiale dans laquelle il a oui dire qu'on célébrait clandestinement la messe. Et n'a su signer Servière signé

Collationné
Robert

Cette enquête et ces témoignages sont suffisants pour que les gendarmes viennent arrêter le maire, comme en témoigne ce procès-verbal :

Gendarmerie Nationale
Département de la Lozère, Procès verbal
Brigade Meyrueis

Ce jourdui vingt septième jour du mois d'avril mille sept cent quatre vingt treize l'an 2nd de la République française nous soussigné Jean Antoine Cancé brigadier de la gendarmerie nationale à la résidence de Meyrueis certifions qu'en vertu de la réquisition à nous remise par les Citoyens administrateurs du directoire du district de Meyrueis et de l'arrêté du Citoyen Servière commissaire de la Convention nationale dans le département de l'Ardèche et de la Lozère en date du 23 de ce mois, nous nous sommes transportés de suite au lieu de Fraissinet de Fourques accompagné d'un piquet composé d'un sergent et de huit grenadiers de la garde nationale dudit Meyrueis à l'effet d'arrêter le citoyen Prunier maire de la municipalité dudit Fraissinet et de le conduire en prisons de la ville de Meyrueis où étant arrivé à deux heures de relevée avons fait de très exactes recherches et perquisitions de la personne dudit citoyen Prunier tant dans sa maison d'habitation dudit lieu que dans un moulin lui appartenant, et autres différentes maisons dudit lieu qui nous ont été indiquées comme suspectes et en conséquence il ne nous a pas été possible d'arrêter le dit Prunier, qu'il nous a été dit par son épouse et autres personnes qu'il était parti dudit Fraissinet peu avant notre arrivée pour aller à Barre ou aux environs pour vaquer à ses affaires domestiques et n'ayant pu l'arrêter à cause de son absence nous avons requis les citoyens Mazauric et Plantier officiers municipaux dudit Fraissinet pour être présents à la vérification des papiers que le dit Prunier pouvait avoir chez lui lesquels ils ont été vérifiés par nous brigadier et sergent dudit piquet de grenadier. Toujours assisté comme ci-dessus avons fait des recherches et perquisitions dans plusieurs maison suspectes dudit lieu et des environs qui nous avaient été dénoncées, s'il n'y aurait aucun prêtre fonctionnaire public réfugié cherchant à troubler la tranquillité publique tant par des mauvais propos que des discours séditieux. Il nous a été assuré par les dits officiers municipaux soussignés qu'il n'en existe point pour le présent à leur connaissance dans la dite communauté. Et par conséquent nos recherches et perquisitions ont été infructueuses et ensuite nous sommes retirés dans l'auberge du citoyen Pratlong à l'heure de sept de la relevée pour y rédiger le présent procès verbal en présence des dits officiers municipaux ainsi que des susdits grenadiers pour servir et valoir ce que de raison. Fait double à Fraissinet de Fourques le jour mois et an que cy-dessus et sommes signés Cancé brigadier Lavabre Lavabre sergent Mazauric Plantier officiers municipals de Fraissinet de Fourques.

On ne sait ce qu'il advint. Il semble que le maire ait conservé ses fonctions et que les parents du curé réfractaire aient continué à habiter le presbytère.

Sources : AD 48 : Série U : 842U et 872U

On trouve de tout chez les notaires

Document transcrit par M. Cuche, envoyé par Olivier Poujol

Fin de l'année 1670 : Annotation des choses qui se sont passées en la courante année.

Dans les mois de janvier et février de ladite année 1670, l'hiver fut si rigoureux que la quantité de neige qui tomba, et après la glace, a donné la mortalité de tous nos oliviers de cette contrée et grande étendue de ladite province de Languedoc, et jusque proche de Montpellier, si bien que nous pouvons dire que la colombe ne put paraître dans le rameau d'olivier verdoyant comme elle fit lors de l'arche de Noé. Encore il endommagea la plus grande partie des vignes et blés en façon que la récolte fut grandement petite. Le Rhône se glaça en façon que les charrettes y passaient.[1]

Mais ce n'est pas le tout, au commencement du mois de mai de ladite année se leva un peuple sous les armes au Vivarais, conduit par le nommé Jacques Roure du lieu de la Chapelle, proche d'Aubenas, qui criaient fort, et ledit Monseigneur de Castre, Lieutenant du Roi au gouvernement de cette province, fut obligé pour le Roi de s'opposer à ces mutins et s'en alla au Bourg-Saint-Andéol avec des troupes. Même fut levée la milice, ce présent lieu de Laudun y envoya pour sa part dix soldats pour le service du Roi. Une compagnie des Suisses du Roi se saisit du château d'Aubenas où le peuple mutin faisait son assemblée. Ensuite le Roi envoya des troupes[2]*, même dix de ses mousquetaires, une compagnie de dragons qui firent l'assaut audit bourg, et dans le mois d'août ils furent commandés d'aller donner contre l'armée de Roure, lequel Roure, les voyant venir, prit la fuite et ses gens aussi. Roure se sauva, mais il fut pris et rattrapé au pas de Pied de Port, croyant de se sauver aux confins de l'Espagne. Mais il fut pris et conduit à Montpellier où il a été roué, son corps mis sur une roue, moi-même l'ai vu sur ladite roue, au grand chemin proche les justices dudit Montpellier. Sa tête a été portée à Aubenas et attachée à une tour des murailles. Tout cela fut fait dans le commencement du mois de novembre dernier. Il y a eu beaucoup du parti dudit Roure pendus et autres aux galères. C'est dire qu'il ne faut jamais, plutôt mourir que d'être rebelle à son Roi. Car notre bon Roi de France est notre souverain et notre soutien et l'aîné de l'Eglise. Vivons en bon chrétien et nous ne craindrons rien. Au Roi rendons hommage, car à considérer la fin des mutins est toujours malheureuse.*

J'ai voulu faire cette annotation pour servir d'exemple à l'avenir et d'être fidèle à son Roi, et prions Dieu pour sa santé et prospérité et de la Reine et pour tous les princes de sang royal et autres de sa cour.

Anagramme : Jaques Roure
qui sera roué

Fin de cette présente année 1670, priant le bon Dieu qu'il nous fasse la grâce de passer heureusement la prochaine 1671 et qu'il nous maintienne notre bon roi Louis quatorze Roi de France et de Navarre. Ainsi soit-il.

Signé : Gilles, notaire royal de Laudun (30).

Chez le notaire royal

1 Le terrible hiver de 1670 est la conséquence de la plus importante éruption historique connue de l'Etna du 11 mars au 15 juillet 1669 : plusieurs villages et des quartiers de Catane ont été détruits.

2 Les mousquetaires royaux venus réprimer la révolte du Roure étaient sous les ordres d'un certain Charles de Batz de Castelmore plus connu sous le nom de D'Artagnan.

Le poète avézol Laurent Cabanis (1785-1862)

par Madeleine Souche

Né et mort à Avèze (Gard), près du Vigan, c'est un poète oublié[1] qui doit à son gendre Victor Aragon[2], une étude sur ses poésies languedociennes insérées dans le tome V du recueil de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier[3] présentant partiellement son œuvre. Le registre factice d'Alphonse Falguière[4], conservé dans les archives du temple d'Avèze apporte aussi quelques éléments sur sa vie.

Des ancêtres négociants

Laurent Cabanis est issu d'une famille avézole protestante et aisée qui figure sur le livre des tailles de 1632/1633 pour 11 deniers[5]. La famille possédait une propriété, appelée *le Calcadis* dans laquelle les protestants d'Avèze se réunissaient à l'époque du Désert[6]. Ses ancêtres avaient « *jadis bataillé pour le seigneur d'alors comme le racontent les poudreuses chroniques dont M. de Montcalm garde le précieux dépôt dans ses archives de famille*[7] ». Un de ses ancêtres avait repoussé avec les arquebusiers de la garnison du château en participant au combat du pont d'Avèze contre les troupes envoyées par Henri de Montmorency pour prendre possession du château que le seigneur protestant d'Avèze, Jacques de Vabre, se refusait à livrer[8].

L'aïeul, Etienne Cabanis, négociant, avait trois enfants. Laurent Cabanis aimait « *à rappeler que l'abbé Raynal*[9]*, ami de son grand-père, était venu à Avèze, y chercher un refuge dans les années 1740. L'auteur de l'Histoire philosophique des deux Indes, selon le poète, en avait écrit plusieurs chapitres pendant son séjour « dans la chambre à laquelle son nom est resté*[10]. »

Étienne Cabanis, négociant, le fils aîné négociant aussi, marié avec Jeanne Coste le 4 novembre 1758 se noie en traversant le Tarn à Millau, intestat[11]. Son frère François et sa sœur Suzanne mariée à Rousset, de Sommières, se partagent les biens communs du père.

François Cabanis, lui aussi négociant en bas, épouse le 10 février 1755 Marie Lugagne fille du boulanger Lugagne du Vigan. Il est contemporain du célèbre abbé Raynal.

Le couple a deux enfants Raymond, négociant, marié à Nîmes qui a un fils capitaine et Laurent, le poète.

---

1 *Revue des langues romanes,* vol 105, université Paul Valéry 2001 : « Aragon donne en 1873 un article consacré à un poète cévenol inconnu (et qui l'est d'ailleurs resté) Laurent Cabanis. »

2 Victor Aragon (Millas (P.-O.) 1806 / Montpellier 1886) est né dans une bonne famille roussillonnaise. Voir sa biographie dans le *Dictionnaire des biographies roussillonnaises* de l'abbé Jean Capeille, Marseille, Laffitte Reprints, 1978, p. 26-27.
Éduqué à Sorèze (Aude), abbaye bénédictine, fondée en 754 au pied de la Montagne Noire qui doit sa renommée au mode d'enseignement novateur qu'elle pratique dès le XVII[e] siècle jusqu'à sa fermeture en 1991. Il commence sa carrière comme substitut du tribunal de Céret, puis procureur à Saint-Affrique (1843) et à Perpignan (1843), conseiller à la cour d'appel de Montpellier (1847) il poursuit son ascension dans la magistrature à Montpellier, à Chambéry. En 1877, il est appelé à siéger au Conseil général des Pyrénées-Orientales comme représentant du canton de Céret. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis l'année 1846 ; il est promu au grade d'officier en 1875. Il meurt à Montpellier, le 10 juin 1886, et il est inhumé à Avèze.
Magistrat, historien érudit du Roussillon, il a laissé plusieurs monographies et s'est aussi intéressé aux poètes roussillonnais : un poète catalan du XVII[e] siècle, Vincent Garcia, le poète roussillonnais Pierre Battle et à l'œuvre de son beau-père.

3 1873 (p. 535-565) *Un poète cévenol, à propos de l'idiome languedocien : Laurent Cabanis*

4 Protestant avézol, ancien employé de l'enregistrement, puis chef de bureau de la sous-préfecture du Vigan, Alphonse Falguière est un érudit local important. Il a découvert, entre autres les *criées* de la baronnie d'Hierle et été nommé à l'unanimité associé correspondant de l'Académie de Nîmes en 1883. Il a recopié toutes les informations qu'il a trouvées, avant 1913, sur les protestants d'Avèze dans ce registre.

5 Registre factice. David Pelon, autre membre de la bourgeoisie locale ne verse que 10 deniers.

6 Registre factice.

7 V. Aragon, p. 542

8 V. Aragon, p. 542

9 Guillaume-Thomas Raynal (1713/1796) est un écrivain, penseur et prêtre français né à Lapanouse de Séverac (Rouergue). Il appartient à une famille liée au commerce international. Les négociants cévenols avaient des relations avec le Rouergue comme en témoigne le naufrage d'Étienne Cabanis dans le Tarn à Millau. En outre souligne Gilles Bancarel, *Raynal ou le devoir de vérité,* Paris, Honoré Champion, 2004, tout au long de sa vie, Raynal est très lié aux protestants qui sont alors les piliers du commerce international. Interdite en 1772, *l'Histoire des deux Indes* qui conteste le bien-fondé de l'esclavage et du colonialisme est à nouveau publiée par l'abbé Raynal dans une nouvelle édition en 1774 qui est immédiatement mise à l'Index par le clergé.

10 V. Aragon, p.543. « Il déroulait ainsi ses souvenirs comme une tradition de famille que sa muse a oublié de consacrer. »

11 Registre factice. En mai 1758, François Cabanis, marchand de bas et sa sœur Suzanne adressent à l'intendant, le comte de Saint-Florentin, un mémoire dans lequel ils rappellent que leur frère aîné, nouveau converti, s'est noyé en passant la rivière du Tarn à Millau. Nouveaux convertis « *ils craignent d'être attaqués à l'avenir sous prétexte de contravention aux édits et déclarations concernant ceux de la religion prétendue réformée* » et font remonter leur demande jusqu'au roi.

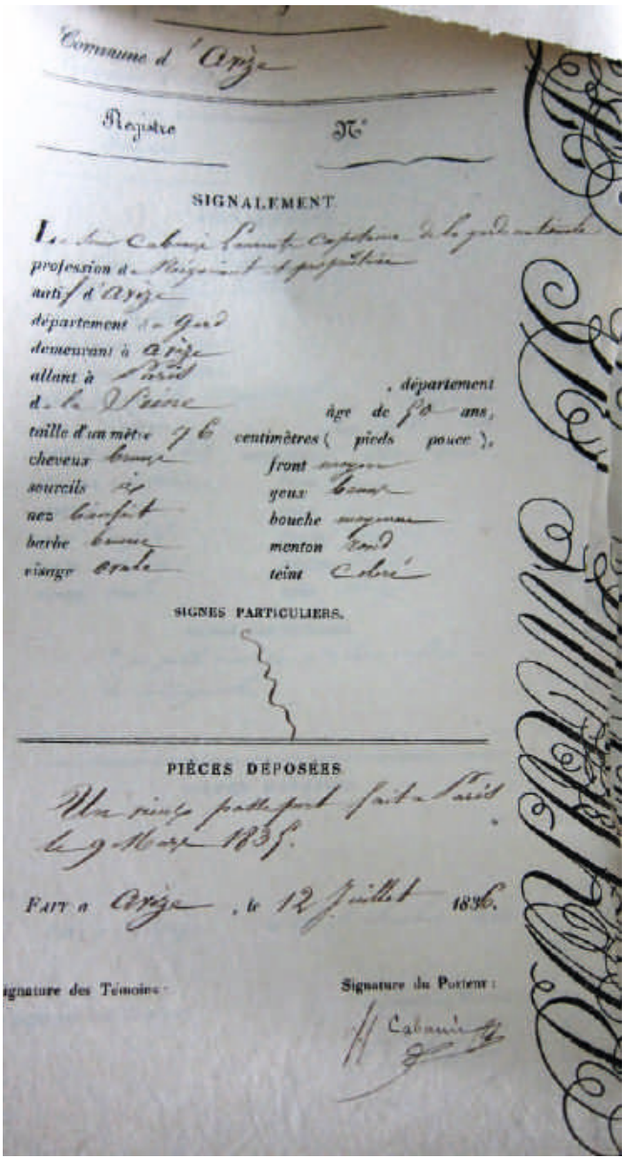

Commune d'Arèze

Registre N°

SIGNALEMENT

I. le Cabanis Laurent Capitaine de la garde nationale
profession de Négociant propriétaire
natif d'Arèze
département du Gard
demeurant à Arèze
allant à Paris
département de la Seine
âgé de 50 ans,
taille d'un mètre 76 centimètres (pieds pouce),
cheveux bruns front moyen
sourcils id yeux bruns
nez bien fait bouche moyenne
barbe brune menton rond
visage ovale teint coloré

SIGNES PARTICULIERS.

PIÈCES DÉPOSÉES

Un vieux passeport fait à Paris le 9 Mars 1835.

Fait à Arèze, le 12 juillet 1836.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

H Cabanis

La vie de Laurent Cabanis

Il est né à Avèze le 5 juillet 1785 dans « *le riant village d'Avèze […] et, dans ce village une retraite hospitalière précédée d'un jardin et d'une cour que les acacias défendent des ardeurs du soleil […]* ». C'est la maison où il vivait, vieille comme le château qui est en face ; il épouse en 1813 Elisabeth Laporte qui appartient à une importante famille viganaise[12]. Le couple a une fille Suzanne Elisabeth, née à Paris le 1er janvier 1816. Sur son passeport intérieur[13], du 12 juillet 1836, Laurent Cabanis est mentionné comme ses ancêtres négociant et propriétaire. Il est capitaine de la garde nationale et il voyage entre Avèze et Paris où lui avait déjà été délivré un passeport car il a déposé « un vieux passeport fait à Paris le 9 mars 1835. »

12 Fille de Louis Laporte (1765/1813 et sœur de Félix Laporte (1798/1885) filateur, négociant, rentier. propriétaire au Vigan.

13 Archives municipales d'Avèze. 50 ans, taille 1,76 m, cheveux et barbe bruns, nez bien fait, teint coloré.

Dans la capitale il suit assidûment les cours de la Sorbonne et du Collège de France, surtout ceux de Cousin[14] et de Jouffroy[15]. Il avait même des rapports d'intimité avec Charles Comte[16], Cévenol comme lui.

Il fait de longues années de séjours à Paris où il fréquente un cercle de compatriotes méridionaux dont le savant Montpelliérain Marcel de Serres[17], en altérant à peine l'accent du Midi qui décelait tout d'abord son pays d'origine et d'affection.

Il est en correspondance avec Lamartine, Reboul[18], Charles Comte, Dunoyer[19] avec qui il est particulièrement lié.

Il est maire d'Avèze de 1848 à 1851. L'expérience lui inspire le poème moqueur et satirique *Un Mairo*. À la fin de sa vie il perd la vue et passe ses dernières années à Avèze où il meurt le 15 décembre 1862 à 78 ans entouré de sa femme et de sa fille. Sa veuve Elisabeth, elle, meurt dans sa maison d'Avèze le 9 janvier 1875.

Sa fille a épousé[20] le magistrat Victor Aragon qui a été nommé procureur du roi à Saint-Affrique en 1839. Le couple a un fils, Laurent Victor Georges, né le 27 décembre 1841 dans cette ville, qui fait une belle carrière loin des Cévennes[21]. Il vend toutes les propriétés qu'y possédait la famille Cabanis[22].

14 Victor Cousin, philosophe et homme politique français, académicien, ministre né le 28 novembre 1792 à Paris et mort le 14 janvier 1867 à Cannes. Professeur à la Sorbonne (1815/1821) et (1820/1855).

15 Théodore Jouffroy, né aux Pontets (Doubs) en juillet 1796 et mort à Paris en 1942 à 45 ans, est un philosophe et homme politique français. Il développe au début du XXIe siècle la question psychologique au sein de l'école éclectique française dirigée par Victor Cousin.

16 Charles Comte, né à Sainte-Enimie (Lozère), 1782- 1837, économiste et avocat français, membre de la Chambre des députés et de l'Institut

17 Marcel de Serres (Montpellier 1780/1862), descendant d'Olivier de Serres, géologue, naturaliste, professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des Sciences de Montpellier il a inauguré ainsi la première chaire de France consacrée à cette spécialité.

18 Marcel de Serres (Montpellier 1780/1862), descendant d'Olivier de Serres, géologue, naturaliste, professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des Sciences de Montpellier il a inauguré ainsi la première chaire de France consacrée à cette spécialité.

19 Charles Dunoyer (20 mai 1786 à Carennac (Lot) - 4 décembre 1862 à Paris) juriste et économiste français. Il fonde, en 1814, avec Charles Comte le journal libéral *Le Censeur* et contribue à plusieurs revues, dont la *Revue encyclopédique* et le *Journal des économistes*.

20 Charles Dunoyer (20 mai 1786 à Carennac (Lot) - 4 décembre 1862 à Paris) juriste et économiste français. Il fonde, en 1814, avec Charles Comte le journal libéral Le Censeur et contribue à plusieurs revues, dont la Revue encyclopédique et le Journal des économistes.

21 Georges Aragon (Saint-Affrique 1841-Montpellier 1903) Enseigne de vaisseau, sous-préfet de Prades, chevalier de la légion d'honneur (2/7/1871), décédé à Montpellier à 61 ans.

22 Registre factice.

L'œuvre littéraire

Victor Arago est un magistrat lettré qui s'intéresse à la poésie[23]. Il est heureux de découvrir tardivement « *(hélas ! il vivait encore) dans un pli des Cévennes, caché dans son ermitage […] une de ses heureuses natures qui savent jeter sur les tristesses de la vie les fleurs et les diamants du poète.* »

Cabanis écrit aussi en français : « *la muse française n'est pas rebelle au poète cévenol.*[24] »

En 1835, quand le bruit de la mort de Lamartine court, il écrit le poème *La mort du poète* auquel Lamartine, qui avait plusieurs fois encouragé le talent de Cabanis, répond : « *…vous venez de m'adresser des vers qui sont une des plus magnifiques distinguées épitaphes qu'un tombeau puisse recevoir.* »

« *Il parlait admirablement sa langue maternelle, jamais oubliée malgré les longues années de son séjour à Paris.* » Pour V. Arago, Cabanis rivalise dans ses vers patois (sic) avec les poètes de la langue d'oc[25].

Il aimait les sujets spéculatifs ; dans *Lo brès del mounde,* en vers languedociens et en français, « *il déploie une grande richesse d'imagination et s'élève jusqu'aux plus hautes régions de la morale et de la métaphysique.* »

Mais, selon V. Aragon, il réussit mieux quand il peint les mœurs cévenoles. « *C'est une poésie familière qui peint et caractérise les diverses populations dont Le Vigan est le centre. Le Joc de Quillos est en raccourci un tableau complet où chaque coutume de la contrée qu'il habitait est vivement crayonnée d'un trait sûr et hardi.* »

Ses opinions conservatrices sont bien lisibles dans sa sortie poétique *Los Portogiaros et los Acabairos* (Les partageux et les mange-tout).

> Selon V. Aragon, « *Les doctrines socialistes que les journaux distillaient, alors, et dont la tradition n'est malheureusement pas perdue, excitèrent la verve de notre poète. Lui aussi voulait détourner les habitants des campagnes de s'abreuver à cette source empoisonnée. Il défendait à sa manière les principes fondamentaux de toute société civilisée contre des attaques sauvages, de même qu'il célébra, peu après, la grandeur de la France et la gloire de ses armes.* »

L'Echo des Cévennes[26] publie ses poésies. En 1857, son contemporain Angleviel, dans une longue poésie versifiée chante ses mérites dans le journal.

[…] Daigne donc m'enseigner où tu trouves la rime,
Tu n'as qu'à commander on la voit obéir.
….
Tu as vraiment reçu le don de poésie,
Et tu joins à cet art, le talent, le génie ;
Outre l'instruction qu'on peut t'avoir donné,
D'un esprit transcendant le ciel t'a couronné.
À l'homme quelquefois la science est funeste,
Mais l'on ne voit chez toi qu'un écrivain modeste ;
L'orgueil de tes écrits ne perce nulle part,
Pour toi la modestie est un ferme rempart.
[…]
À t'entendre parler, tu dis ne rien savoir,
Mais ton instruction est bien facile à voir ;
Tu possèdes à fond la fable et l'histoire,
Etant jeune tu dus bien orner ta mémoire,
C'est un livre vivant de tous les faits divers,
Les muses t'ont prêté le moule des beaux vers,
Dans tes rimes l'on sent la douce mélodie,
Tout est assaisonné de grâce et d'harmonie…

Il a un auditoire ami. Son épouse est une « *personne distinguée qui a réuni pendant de longues années la bourgeoisie d'Avèze dans ses salons*[27]. » Dans la cour de sa maison, en automne il récitait quelques-unes de ses compositions languedociennes, *Lo tempesto, Los Portogiaros et los Acabairos, Lo rodo de lo Mouort…*

Si V. Aragon admire sa verve et son naturel, la vigueur de l'expression, il reproche à ses compositions d'être d'un premier jet, à L. Cabanis de ne revoir son ouvrage qu'une seule fois. Et à la fin de sa vie, devenu aveugle, il compose ses vers « *qu'il confie à sa mémoire, retourne de son mieux mentalement et s'efforce ensuite de les réciter ; c'est un double travail qui l'épuise et lui fait perdre le sommeil.* »

V. Aragon, son gendre, voulait à travers son œuvre chanter les louanges de la langue d'oc « *naïve, pittoresque, originale, capable par la richesse de son vocabulaire de suppléer à l'indigence du vocabulaire français.*[28] » Son article a pour but de défendre l'idiome languedocien[29] et

23 Il publie dans le même volume de 'l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, p. 373/394, *Un poète roussillonnais ; Pierre Battle* qui écrit son œuvre en français.

24 V. Aragon.

25 Aragon cite Mistral, le marquis de La Fare-Alais, Jasmin, Roumanille, Bigot

26 Hebdomadaire publié au Vigan.

D'un esprit transcendant le ciel t'a couronné.

27 Registre factice.

28 *Revue des langues romanes, op. cit.*

29 « Les patois sont des langues vaincues. Cette sentence dédaigneuse ne sera pas acceptée sans protestation. […] Non, le patois n'est pas vaincu, il est détrôné en tant que langue officielle mais les populations du Midi n'ont garde de l'oublier […]. Les lettrés eux-mêmes seraient bien fâchés de ne pas lui faire des emprunts à la façon de Montaigne : " Où le français ne peut atteindre, le gascon y arrive. " »

non de mettre en valeur une production poétique restée largement manuscrite qu'il ne présente qu'incomplètement[30] et dont l'auteur, dit-il, « avait une ambition modeste et paraissait donner à ses productions un retentissement proportionné. »

Extraits

Brès del mounde.

Mais digas-mi, grand Diou! que debendro mo tramo ;
Que debendron mous jours, que doboudrô moun âmo?
Serô-t-ello l'encens quand es mort lou parfum
Serô-t-ello lou floc estoufat per lou fum ;
Serô-t-ello uno enigmo impoussiblo à comprendra ;
Serô-t-ello un phœnix que renaï de so ceudro ;
Serô-t-ello lo bido oprès qu'aurai' cugat ;
Serô-t-ello zéro?.... — Taïse-ti, renégat !
Lous astres despengiacs bendron tusta lous sères.
Lous sourels debendron de pâlos réverbères,
Lo coumeto aloungado une couetto de rat,
Et lo luno blonquasso un mourre mascarat,
Pu léou qu'uno soulo âmo, uno uniquo, uno soulo,
Tombo dins lou néant ol foun de la grando oulo[31] *!*

Lo tempesto

Obez-ti jomai bis per dessus bostro testo
S'espondi lou montel de lo negro tempesto ?
Lous nious embé lous nious, l'uno l'aoutro detras,
Sembloun païsse dins l'air coum'un gran troupelas ;
L'escurisino naï jous lou soumbre occotage,
Lou jour s'estobonis, lou ciel perd soun visatche ;
Lou sou deben escu pu negro qu'un cremal,
Lo nuech regno per tout, en omoun, en obal,
E lou gran montelas que so patto despleg
Occato lo clortat jous soun voilo de peguo[32].

Los Portogiairos et los Acabairos

[...] Quant lou diable ausiguet de quante bessounado
Lo terro miejo baugio ouabo estre occouciado,
Boundigué de bounhur, è lou biel Sotonas
Cridet très cops: bravo! quillat sus soun brazas.
0 so voués lous domnats è lous demouns en cuolo
Entounèron lou ciant de lo caramagnolo,
E chacun, siegué jouino ou biel como Sara,
Foguet brounzina l'air del fomos : ça-ira !
Plain-ciant de Lucifer, offrouso morseilléso
Qu'inbenta Belzebuth sus so braso tobeso.
E coumo un poussedat s'esclomet lou cournut :
Lou gran jour de l'oufer es ò lo fi bengut ![33]

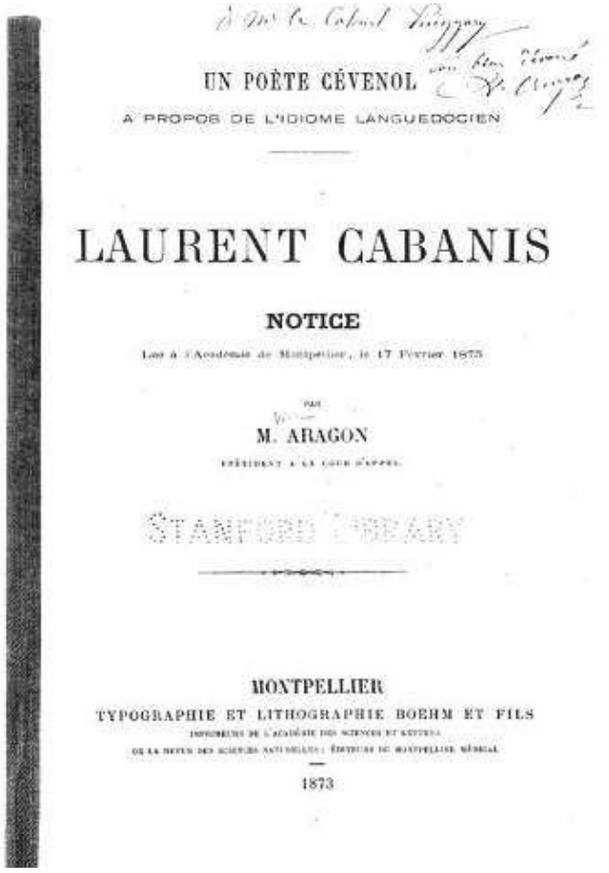
UN POÈTE CÉVENOL
A PROPOS DE L'IDIOME LANGUEDOCIEN
LAURENT CABANIS
NOTICE
Lue à l'Académie de Montpellier, le 17 Février 1873
par
M. ARAGON
CONSEILLER À LA COUR D'APPEL
MONTPELLIER
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE BOEHM ET FILS
1873

Note lue à l'Académie de Montpellier le 17 février 1873 par Victor Aragon au sujet des poèmes languedociens de Laurent Cabanis.

30 V. Aragon précise : « J'ai trouvé, parmi ses manuscrits en vers languedociens, un exposé du système de Lucrèce, une pièce humoristique sur l'origine de la lumière et du vin »,

31 Les traductions sont données par V. Aragon.
Mais réponds-moi, grand Dieu! que deviendra ma trame;
Que deviendront mes jours, que deviendra mon âme ?
Sera-t-elle l'encens quand est mort le parfum ;
Sera-t-elle le feu par la fumée éteint ;
Sera-t-elle une énigme impossible à comprendre ;
Sera-t-elle un phénix qui renaît de sa cendre ;
Sera-t-elle la vie après mes yeux fermés ;
Sera-t-elle zéro? Silence! renégat :
Les astres décrochés viendront heurter la terre
La comète une queue empruntée au raton,
Et la lune un museau barbouillé de charbon
Plutôt qu'une seule âme, une unique, une seule,
Tombe dans le néant de la cuve sans fond !

32 *Avez-vous jamais vu, menaçant votre tête,*
S'étendre le manteau de la noire tempête ?
La nue avec la nue, à la file passant,
Semblent paître dans l'air comme un troupeau puissant ;
Les ténèbres se font sous le sombre nuage :
Le jour s'évanouit, le ciel perd son visage.
Le sol devient obscur et plus noir qu'un charbon.
La nuit règne partout, en haut, dans le bas-fond:
Et l'immense manteau que sa droite déploie
Efface la clarté sous son voile de poix…

33 *Quand le diable entendit de quelle bessonnée*
La terre à moitié folle allait être accouchée.
Il bondit de bonheur, et Satanas, tout fier,
Cria trois fois: bravo ! dressé sur son brasier. . . .
À sa voix, les damnés que le démon enrôle
Entonnèrent le chant de notre carmagnole.
Et chacun, fût-il jeune, ou vieux comme Sarah.
Fit retentir dans l'air le fameux: « ça ira ».
Plain-chant de Lucifer, horrible Marseillaise,
Qu'inventa Belzebuth ruminant sur sa braise,
Et comme un possédé l'encorné s'écria :
Au grand jour de l'enfer à la fin nous voilà !. . .

À lire, à consulter

Jacqueline Llorens-Diaz, ***Si Saint-Privat-des Vieux m'était conté...*** édité par la commune de St-Privat-des-Vieux, 2009, 20 euros. Des origines au chemin de fer, les recherches ont été menées par Jacqueline Llorens-Diaz et Louis Chazalon pour illustrer quelques aspects de la vie de la commune. Cet ouvrage nous a été remis par Philippe Ribot maire de St-Privat lors de notre assemblée générale dans cette commune le 26 août dernier.

Odon Abbal, ***L'école militaire préparatoire de Saint-Hippolyte-du-Fort (1886-1934),*** Les amis de Clio, 2018, 20 euros à se procurer aux Amis de Clio 36 Cours Gambetta, 30170 St-Hippolyte-du-Fort. L'école des enfants de troupe a été hébergée pendant 50 années. D'où venaient ces élèves ? Quels furent leurs destins et comment la population locale les accueillit-elle ?

Une histoire extrêmement documentée et référencée (avec index des noms) qui en fait le livre complet et de référence de cette école.

Madeleine Souche et Bernard Martin, ***L'industrie des pierres lithographiques dans le Gard et dans l'Hérault, du XIX^e^ au XX^e^ siècles, une industrie disparue,*** aux éditions Lacour, 2019, 20 euros.

Il faut des calcaires particuliers pour faire des pierres destinées à la lithographie qui servaient aux imprimeurs et encore de nos jours aux artistes lithographes. Cette étude abondamment illustrée retrace le parcours de quelques entreprises du bassin du Vigan. Dommage toutefois que l'éditeur ne prenne pas plus soin de son édition…

Richard Bousiges, ***En Cévennes, les mines autour de Saint-Florent,*** éditions de La Fenestrelle, Brignon 2019. 20 euros.

Un ouvrage complet sur les mines de la vallée de l'Auzonnet. L'auteur, pour ce travail très documenté, aborde aussi bien les aspects historiques et politiques, le glissement d'une économie jusqu'alors majoritairement paysanne vers une véritable industrialisation de la vallée. Chaque concession est racontée dans son évolution puis son déclin. Une deuxième partie met l'accent sur les aspects humains, quotidiens, travail du mineur au fond des galeries ou au jour, le recrutement, la pénibilité et les accidents qui vont peu à peu faire évoluer la législation sur les conditions de travail. Une longue troisième partie développe les sujets liés au fonctionnement paternaliste des employeurs, l'emprise de la mine sur la vie des familles qui déclenchera des mouvements politiques, syndicalistes, des luttes sociales avant et après les deux dernières guerres. Au-delà de cette histoire ouvrière apparaissent des données sociologiques liées à un important apport de populations venues d'ailleurs et qui feront souche dans la vallée. À souligner, une iconographie nombreuse et très variée qui enrichit l'ouvrage de photos, de tableaux, de dessins, mais aussi de documents, plans des concessions, statistiques, portraits…

Nous avons reçu

Hugenotten, n° 83, Jahrgang n° 3/2019. Articles en langue allemande avec une majorité d'articles concernant la ville de Potsdam.

• Comment les colons français sont devenus citoyens de Potsdam (par Sike Kamp).

• « *Ainsi suis-je le fils d'un réfugié français* » Par Silke Kamp, article dans lequel il est question d'un conflit syndical dans une savonnerie.

Cahiers du Centre de généalogie protestante, n° 146, 2^e^ trimestre 2019.

Aucun article ne concerne les Cévennes.

Cévennes Terre de Lumière

• Léonce Verny, un Albenassien injustement méconnu (Par Roland Comte et Alain Chevalier).

• Église Saint-Pierre de Joyeuse (par Roland Comte)

Autres articles sur Aubenas et Joyeuse (mausolée de Drôme Laveyrune, Canal de Baza, mise au jour du couvent des cordeliers à Aubenas, le château).

Patrimoine de Sauve Carnet n° 2 Les épidermes des façades, décors, enduits et peintures à la chaux. Par Jean Jacques Algros et Hélène Dubois.

Un numéro dédié aux protections de la maçonnerie des tours, remparts, portes, parements, les «passées de toitures», décors de façades…

Les cahiers du Haut Vidourle n° 30 – juillet 2019.

Le castellas de Corconne par Thierry Ribaldone

Louis Carteirac (1865 – 1918) par Sylvie Carteirac – Crégut.

Les environs de Saint-Hippolyte-du-Fort – Transcription d'un article de Louis Carteirac.

Poème à un jeune martyr gardois (février 1944) par Odon Abbal.

La règle de trois au début du XIXe siècle par Bernard Schira.

Moulin des Claris , document 1889.

Les recettes du monastère, ouvrage collectif coordonné par Frère Jean, monastère orthodoxe (Skite Ste Foy) à Saint-Julien-des-Points.

Le Journal du Groupe d'Histoire en Cèze-Cévennes sous forme électronique. N° 6 année 2019. Ce groupe d'histoire est présidé par Pierre Chante.

• « John Holker » par Brigitte Martinez-Mayenobe (un Écossais qui à l'appel des États du Languedoc établit de nombreuses propositions pour améliorer la filière élevage, laine, manufacture et tissage).

• « Les demoiselles de St-Cyr », par Sylvie Bonhomme (une Saint-Ambroisienne a été pensionnaire de cette institution).

• « La maison des notaires à Rivières de Theyrargues » par Monique de Luca.

Vous trouverez ce journal sur notre site à l'onglet associations amies.

Causses et Cévennes, n° 3-2019, consacré à Deligny et les enfants autistes (de 1959 à nos jours) au sommaire :

• Patrick Cabanel, « Deligny, Janmari et les autres, une aventure dans les Cévennes dans les années 1950-1979 et au delà » illustré de nombreux dessins et peintures des enfants…

• Jacques Lin, « la vie de radeau, les débuts de l'aventure »

• Deux lettres de Fernand Deligny à François Truffaut, novembre 1968

• Fernand Deligny, « ce silence-là ou le mythe du radeau ».

• « Empreintes de dinosaures en vallée du Tarnon », Marc Lemonnier.

De serres en valats, revue du Parc national des Cévennes n° 46 - juillet 2019 avec un dossier spécial sur les bâtisseurs à pierre sèche et lauze.

Généalogie en Cévennes, n° 125-Août 2019.

• La commune de Saint-Jean-de-Crieulon , la troisième partie d'un travail réalisé par Jacques Deschard

• Généalogie des Paris 3e partie par Cécile Clément et Reine Duigou

• Autre article de Reine Duigou sur une l'histoire d'un arrière-grand-père un peu gangster et rancunier, du côté de Saint-André-de-Lancize / Saint-Germain-de-Calberte.

Si vous avez connaissance
d'une intéressante publication locale
sur le patrimoine cévenol,
une manifestation culturelle, une conférence,
une exposition…

N'hésitez pas à nous le signaler
à l'adresse contact@cevenols.fr !

---

9 770335 626008

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC